



Handwritten text in the top-right corner, possibly a page number or a small note, which is mostly illegible due to fading.



Handwritten text in the bottom-right corner, similar to the top-right corner, mostly illegible.







COLLECTION  
DE  
**DOCUMENTS INÉDITS**

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

---

PREMIÈRE SÉRIE  
HISTOIRE POLITIQUE



RECUEIL  
DES  
LETTRES MISSIVES  
DE HENRI IV

TOME IX

1567-1610

SUPPLÉMENT

PUBLIÉ PAR J. GUADET



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXVI

Dc

1.2

18

A4

1843

17



## AVERTISSEMENT.

---

Ce IX<sup>e</sup> volume comprend :

1<sup>o</sup> *Lettres non datées.* — Lorsqu'en 1843 M. Berger de Xivrey publia le premier volume du Recueil des lettres missives, il disait des lettres sans date : « Tous ces billets ont été écrits en entier de la main de Henri IV. » Sans doute M. Berger de Xivrey ne connaissait alors, en fait de lettres non datées, que des autographes; aujourd'hui, tout ce que nous pouvons dire c'est que nos lettres non datées sont plus généralement que les lettres datées de la main de Henri IV. M. Berger de Xivrey ajoutait : « Si ces billets, au point de vue purement historique, ne présentent pas la même valeur que les lettres datées, peut-être offrent-ils au moins autant d'intérêt pour faire pénétrer dans les sentiments de l'homme, pour faire ressortir son esprit si brillant, ses vives saillies, sa bonté, sa gaieté, ses passions, ses défauts, ses faiblesses. » Là M. Berger de Xivrey était tout à fait dans le vrai. — Pour les lettres datées, l'ordre chronologique s'imposait de lui-même. Il nous fallait ici chercher autre chose; et, ce qui nous a paru le plus naturel, ç'a été de réunir toutes les lettres adressées à une même personne dans l'ordre où elles nous ont paru avoir été écrites, et ensuite de distribuer tous ces groupes de lettres d'après l'ordre alphabétique des noms. — Les lettres datées qui remplissent le pré-

cedent volume ne nous demandaient que de faire pour elles ce que fait tout éditeur de documents historiques; ici notre tâche s'étendait; nous avions à rechercher, soit au moyen du contenu de la lettre, soit d'après le lieu où elle fut écrite, la date qui pourrait lui convenir; quelquefois nous avons pu retrouver une date certaine, d'autres fois une date approximative; d'autres fois, enfin, des limites hors desquelles la lettre ne pouvait sortir ou dans lesquelles elle ne pouvait trouver place. Nous espérons que le lecteur voudra bien nous tenir compte de nos efforts, quel que soit le succès obtenu.

2) *Quelques lettres* recueillies pendant l'impression du supplément. — Comme il devait arriver, depuis l'année 1868, époque à laquelle a commencé l'impression du *Supplément* aux lettres missives de Henri IV, nous avons recueilli un certain nombre de lettres nouvelles; Messieurs les correspondants du Ministère pour les travaux historiques, toujours jaloux d'accroître leur contingent de documents, et en même temps leurs droits à la reconnaissance publique, n'ont cessé de poursuivre leurs recherches; des détenteurs de lettres qui, soit par insouciance, soit même par ignorance de la publication qui se faisait, n'en avaient pas révélé l'existence, ont fini par les produire; enfin le hasard nous a plus d'une fois fait découvrir, dans des dépôts publics, des pièces qui y dormaient paisiblement. Tout cela nous a valu un assez grand nombre de lettres nouvelles. Pendant la publication même de notre dernier volume, une source inexploree a été découverte dans l'immense dépôt de la Bibliothèque nationale, par M. E. Cahen, qui en a retiré un petit volume; nous sommes venu sur ses traces faire notre moisson dans le même recueil, non pour reproduire tout ce qu'il y a puisé, ce qui n'eût pas toujours été justifié, mais pour y prendre

ce qu'il nous paraissait utile de reproduire. On remarquera que notre leçon diffère quelquefois de celle de M. Cahen; observation que je ne fais ici que pour éviter qu'on ne m'attribue à erreur ces différences. — Je dirai, du reste, puisque l'occasion s'en présente, que je n'avais pas à reprendre le dépouillement de nos dépôts publics, c'était chose faite, et qu'il serait impossible à un seul homme de refaire. — Je dirai aussi qu'on a reproché avec trop d'insistance, je crois, à M. Berger de Xivrey de n'avoir pas dépouillé une collection considérable de la bibliothèque de l'Institut. Il était impossible que, dans un travail aussi colossal que le dépouillement de tous les dépôts publics de Paris, il n'échappât pas, soit à lui, soit aux auxiliaires que le Ministère de l'instruction publique avait mis à sa disposition pour faire ce dépouillement, quelque collection, quelques cartons, quelques volumes.

3° *Séjours et itinéraire.* — Est-ce là un objet de simple curiosité, une satisfaction de fantaisie puérile? Je ne le pense pas. Sans doute ce tableau satisfait une curiosité, car on aime à savoir que tel jour Henri IV a dîné à Monceaux avec Gabrielle, que tel autre il a soupé avec joyeuse compagnie chez *le petit Maure*, que tel autre encore il a passé la nuit chez l'abbesse de Montmartre ou chez la marquise de Verneuil; mais tout n'est pas là, et l'utilité de notre travail ne saurait être contestée sérieusement, car il devient dans bien des cas une pierre de touche historique d'une valeur qu'on ne peut nier. Combien de fois, par exemple, nous a-t-il été d'un secours incontestable pour éclairer un fait obscur, pour affirmer ou rejeter la véracité d'une pièce douteuse ou pour déterminer la date d'une autre. Je suis convaincu que le lecteur, curieux d'avérer ses lectures, y trouvera une égale utilité. — M. Berger de Xivrey avait fait un semblable

travail sur l'itinéraire et les séjours du roi de Navarre, et avec des données bien plus complètes que celles dont nous avons pu disposer, car nous n'avions rien d'équivalent aux *Comptes manuscrits originaux du roi de Navarre*. Il n'y avait pas à revenir sur ce qu'il avait imprimé, quoique des données nouvelles m'eussent permis d'y ajouter beaucoup. Je n'ai pas suivi le même système que M. Berger; il a disposé son travail en tableaux; ce système a l'inconvénient de tenir beaucoup de place, d'être peu facile à consulter et de se prêter difficilement aux explications qu'il peut être utile d'y donner. J'ai écrit les dates les unes à la suite des autres, à la ligne, faisant suivre chacune des explications qu'elle demande. J'y ai attaché la mention des grands faits historiques quand il y a eu lieu. — J'aurais pu multiplier considérablement, doubler peut-être le nombre des dates inscrites dans cet itinéraire; mais j'ai repoussé tout ce qui n'avait pas à mes yeux des garanties de certitude. Ainsi les édits, les ordonnances, les lettres patentes, à eux seuls, auraient considérablement grossi la collection de nos données; mais rarement dans ces documents la date et le lieu sont d'accord; il suffit pour en avoir la preuve d'établir une comparaison avec la correspondance du roi ou avec tout autre document historique. J'ai fait peu d'usage aussi des auteurs, quelquefois exacts sans doute, mais souvent erronés; le plus correct me paraît être Palma Cayet; quant aux autres, je ne les ai employés que lorsqu'il y a eu lieu de les supposer exacts. J'ai donné moins de créance aux analyses des lettres qu'aux lettres elles-mêmes, la forme donnée à ces analyses pouvant prêter à de nombreuses erreurs; il suffit d'un *ibid.* mal placé pour nous induire en erreur. On pourra augmenter de beaucoup le nombre des séjours que j'ai relevés, mais je ne saurais trop conseiller de n'agir qu'avec une extrême circonspection; on se ferait

## AVERTISSEMENT.

difficilement l'idée du nombre infini de données que j'ai été amené à rejeter.

4° *Étude sur Henri IV et sa correspondance.* — Lorsqu'il publia les deux premiers volumes de la collection, M. Berger de Nivrey se demanda quel devait être l'effet d'un tel recueil pour l'histoire du grand roi, de son règne et de son temps; quel devait en être aussi le résultat moral et littéraire, ce sont ses expressions; et il déclara ne pouvoir répondre convenablement à ces questions qu'après l'entière publication de l'œuvre royale : « C'est au terme du travail entier, a-t-il dit, qu'il me « sera permis d'offrir une appréciation générale des notions « dont viendra d'être enrichie l'histoire, et d'en évaluer l'im-  
« portance respective<sup>1</sup>. » Je devais accomplir cette promesse du premier éditeur. — Par les pages que j'y ai consacrées, je n'ai point entendu faire une histoire de Henri IV, pas même une biographie complète du premier roi de la branche de Bourbon; j'ai voulu seulement montrer quel Henri IV ressort de sa correspondance, cette pierre de touche infailible; est-il tel qu'on le connaissait, est-il différent? Or je ne balance pas à dire que souvent Henri IV sort agrandi de sa correspondance, que toujours cette correspondance consacre sa grandeur, et en même temps toutes ses qualités aimables. — J'aurais pu m'étendre beaucoup plus sur mon sujet, mais l'espace m'était mesuré, et j'ai dû me borner à un tableau succinct dont j'ai tracé le cadre, dont Henri IV lui-même a fourni le fond, l'esprit et la couleur.

5° *Table alphabétique.* — Toute grande collection historique, tout recueil de pièces détachées, demandent évidemment une

<sup>1</sup> *Lettres missives*, t. I, préface, p. xxx.

table alphabétique des matières; une telle table est surtout indispensable au Recueil des lettres missives de Henri IV, lettres sans aucun lien entre elles, et traitant çà et là de mille sujets divers. Or, quelle devait être cette table? Un simple relevé alphabétique des noms de personnes et de lieux suffisait-il, ou fallait-il entrer plus profondément dans les faits? Il m'a semblé que les institutions, les grands événements, les faits moraux devaient aussi trouver place dans cette table; la concevrait-on, en effet, sans les articles Ligue, Parlement, Manufactures, etc. J'ai pensé aussi qu'il ne suffirait pas, pour chaque nom, pour chaque mot, d'indiquer purement le volume et la page où ils figurent; les noms de Sully, de Montmorency, de Bellièvre, par exemple, ceux de Paris, de Rouen, qui se trouvent cent fois dans plusieurs volumes, exigeraient que le lecteur se transportât successivement à chaque volume, et dans chacun de ces volumes à chacune des pages indiquées. Notre table alphabétique sera donc aussi analytique, c'est-à-dire qu'elle donnera sous chaque nom, sous chaque mot, la substance des faits qui s'y rapportent. Autre question : recevoir une lettre de Henri IV, c'est un fait; fallait-il attacher ce fait au nom de la personne ou de la ville à qui était envoyée la lettre? Je ne l'ai pas pensé; du reste, le relevé en est déjà fait à la fin de chaque volume, et c'est là qu'il faut aller le chercher. Il en sera autrement si la lettre porte un ordre, contient un témoignage de satisfaction ou un blâme pour la personne ou pour la ville à qui elle s'adresse; alors l'ordre, le témoignage, le blâme seront attachés au nom. Dans la confection de notre table, plusieurs autres questions, ou plutôt plusieurs autres difficultés se sont présentées : sous tel nom donné, la correspondance s'applique-t-elle à une seule personne ou à plusieurs? Dans le doute, j'ai mieux aimé sé-

parer que réunir, risquer de faire deux articles se rapportant à un seul individu que d'appliquer à un seul individu ce qui appartient à deux. — On remarquera sans doute que nos articles sont disposés dans un ordre chronologique, mais que le plus souvent il y existe un grand désordre dans la suite des volumes indiqués et dans la suite des chiffres de pages afférents à un même volume. Quant à la confusion dans l'ordre des volumes, cela tient à ce que les volumes VIII et IX reprennent les choses à l'origine; pour le désordre dans le numérotage des pages d'un même volume, cela tient à ce que certains faits ne sont relatés dans la correspondance que longtemps après qu'ils se sont produits et postérieurement à d'autres qui les ont précédés en réalité; cette observation s'applique surtout au tome III, qui donne à la fin du volume des dépêches diplomatiques reproduisant des faits disséminés dans tout le volume. — Relativement au tome IX, il y a une explication particulière à donner. Ce volume contenant un grand nombre de lettres non datées, nous avons rejeté à la fin de plusieurs articles et mis à la ligne les faits auxquels nous n'avons pu donner dans le courant de l'article une place au moins approximative au fait qu'il s'agissait d'indiquer. — On remarquera enfin que notre table ne contient point d'article HENRI IV. Nous avions préparé cet article pour le premier volume; mais nous avons compris que le roi étant toujours en scène dans sa correspondance, nous faisons un résumé de tout l'ouvrage qui eût peut-être égalé en étendue tout le reste de la table, et nous avons renoncé à cette reproduction abrégée des neuf volumes de correspondance. — Qu'on nous permette un mot encore sur cette table : reprendre les neuf volumes in-quarto dont se compose la collection, analyser ces neuf volumes et en répartir le résumé dans une série d'articles rangés en ordre alphabétique, a

été un travail colossal dont peuvent seuls se faire une idée ceux qui ont donné leurs soins à une table de cette nature. Aussi prions-nous instamment que si, malgré nos soins les plus minutieux, il nous est échappé, comme nous n'en doutons pas, beaucoup d'omissions, beaucoup d'erreurs même, on veuille bien nous les pardonner.

Nous voici arrivé à la fin de ce recueil des lettres missives de Henri IV, recueil commencé en 1841 par M. Berger de Xivrey, éditeur des sept premiers volumes, terminé par moi, éditeur des deux derniers, en 1876. — Les sept premiers volumes embrassent, comme on sait, toute la vie de Henri IV de son enfance à sa mort. Et cependant pour les deux derniers, bien qu'ils ne soient qu'un *Supplément*, il m'a fallu reprendre aussi les choses à l'origine et les conduire jusqu'au terme de la vie du roi; j'ajouterai que j'ai dû composer pour la collection entière (sans parler d'un itinéraire qui ne part que du jour où le roi de Navarre devint roi de France) une *Étude sur Henri IV et sa correspondance* et une *Table alphabétique des matières*, travaux dont il ne m'appartient pas d'apprécier l'importance, mais dont il m'est permis du moins de dire tout ce qu'ils m'ont demandé de travail et de temps.

Au total, le dernier volume publié aujourd'hui ne sera pas le moins intéressant du recueil par les lettres qu'il renferme; et il complétera tous les autres par son *Étude sur Henri IV et sa correspondance* et par sa table analytique.

Un mot encore et j'ai fini. On sait que le Gouvernement est dans l'habitude de nommer deux commissaires chargés de suivre et de surveiller l'impression de chacune de ses publications. J'ajouterai que, généralement, ces commissaires qui



sont des garants pour l'État d'une bonne exécution, sont en même temps des hommes d'excellents conseils pour les éditeurs. L'expérience que j'en ai faite pour ma part me donne pleinement le droit de l'affirmer. Ce n'est donc point pour satisfaire à un usage reçu, mais pour acquitter une dette, que je prie M. Levasseur, avec qui je me suis trouvé tout particulièrement en relations, de vouloir bien recevoir l'expression de toute ma gratitude. Je manquerais à un devoir de convenance si je ne consignais ici que jamais je n'ai manqué de trouver près de lui conseils utiles et bienveillant appui.



# RECUEIL

DES

## LETTRES MISSIVES DE HENRI IV.

---

### SUPPLÉMENT.

#### LETTRES NON DATÉES.

---

ACQS (D'). — VOYEZ DAX.

---

#### AU CARDINAL ALDOBRANDIN.

Le cardinal Pierre Aldobrandin, fils d'une sœur du pape Clément VIII, fut légat en France. Il eut une grande part au traité de paix conclu entre Henri IV et le duc de Savoie en 1601.

#### N° 1.

Cop. — Bibl. de l'Institut, portef. Godefroy, 262.

Mon Cousin<sup>1</sup>, Il fault que j'aye encores recours à vous afin que vous m'aydiez à recepvoir de Sa Sainteté une nouvelle faveur en une occasion qui me touche de plus pres et ne m'importe pas moins que les precedentes auxquelles vous m'avez assisté. Mon ambassadeur<sup>2</sup> la

<sup>1</sup> Sur une même page sont écrites : 1° Une lettre au pape relative au *démariage du roy*, comme il est écrit en marge par une main ancienne (voyez ci-dessous, lettre au pape, n° 3); 2° la présente lettre au cardinal Aldobrandin, ainsi qu'il est écrit par la même main; 3° une autre lettre au cardinal de Florence, n° 2. Les trois lettres sont sans date, mais elles portent, de la même main encore, 1599.

<sup>2</sup> Sillery, qui avait été envoyé à Rome en partie pour traiter cette fameuse affaire du *démariage* (voyez *Lettres missives*, t. V, p. 59 et 232), et qui devait sans doute agir de concert avec le cardinal de Joyeuse (voyez la lettre suivante) chargé, dès le commencement du règne de Henri IV, de ses affaires en cour de Rome. (Voyez *Lettres missives*, t. IV, p. 229, n.)

vous declarera, et vous assureray qu'en adjoutant ce bon office à ceux que vous m'avez jà faicts envers Sa Sainteté, vous assurerez de plus en plus l'amitié d'un prince qui recherchera et embrassera à jamais toutes occasions de s'en revancher, ainsy que vous dira mon dict ambassadeur, sur lequel je remettray le demeurant, priant Dieu, etc.

## N° 2.

Cop. — Manuscrit provenant des archives de la maison de Joyeuse, et appartenant à M. l'abbé Caron.

Mon Cousin, Personne ne vous peut parler avec plus de certitude de mon observation(?) à l'endroit de Nostre Tres Saint Pere et de l'affection que je vous porte que mon cousin. le cardinal de Joyeuse<sup>1</sup>. Car ayant part en ma bonne grace et au maniemment de mes affaires, il scait quel est mon interieur(?) vers Sa Sainteté et ceux qui ont cest honneur de luy appartenir comme vous, et le respect particulier que je luy porte. Traictez donc confidemment avec luy et le voyez [croyez?] en l'assurance qu'il vous donnera de ma bonne volonté. Priant Dieu, mon Cousin, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

A MONS<sup>r</sup> D'ALINCOURT.

Alincourt, fils de Villeroy (voyez *Lettres missives*, t. IV, p. 85, n.), fut chargé de plusieurs ambassades à Rome. Ainsi il partit le 11 janvier pour aller remercier le pape du jugement qui dissolvait le mariage du Roi avec Marguerite de Valois, et quelques mois après il apporta à Henri IV le portrait de Marie de Médicis; mais sa grande ambassade à Rome est de la fin de 1606, et elle se prolongea pendant toute l'année 1607.

## N° 1.

Cop. — Archives de la famille de la Grange.

Mons<sup>r</sup> d'Hallincourt, S'en allant par de là le chevalier du Saint-Esprit d'Auray, ordre des. . . . . au diocèse de Vannes en mon

<sup>1</sup> Voyez la note 2 sur la lettre précédente : celle-ci doit être à peu près du même temps.

pays de Bretagne, pour les affaires particulieres du banquier Sansey son oncle, je vous escriis ceste lettre pour vous dire que j'auray à plaisir que vous l'assistiés aux occasions qui se presenteront, et n'estant la presente pour aultre effect, je prie Dieu. . . .<sup>1</sup>

[HENRY.]

N° 2.

Cop. — Archives de la famille de la Grange.

Mons<sup>r</sup> d'Alincourt, Je vous escriis ceste lettre en faveur du s<sup>r</sup> du Plessis Fontaine, qui est de mes bons serviteurs et qui, ayant passé certain contrat de bail à rente, à luy faict par l'archevesque de Thoul, du fief et seigneurie de Roziers, moyennant la somme de deux cens cinquante livres tournois de rente, que le dict s<sup>r</sup> du Plessis sera tenu payer au dict archevesque et ses successeurs, aux conditions portées par le dict contrat, a besoin de ma recommandation envers Sa Sainteté pour l'emologation d'iceluy; partant vous vous y emploierez et tiendrez la main qu'il en puisse avoir bonne et prompte expedition suivant les memoires qu'il vous fera bailler pour instruction plus particuliere du merite de ceste affaire, et vous me ferés service tres agreable. . .

---

AMVILLE. — VOYEZ DAMVILLE.

---

À M<sup>rs</sup> DE BEAUVOIR,

AMBASSADEUR EN ANGLETERRE.

Jean de la Fin, seigneur de Beauvoir-la-Noële (ou Beauvais), fut envoyé en ambassade à Londres en août 1589 (*Lettres missives*, t. III, p. 25). Il devait rentrer en France en octobre 1594, dans la pensée de retourner à son poste après trois ou quatre mois (*ibid.* t. IV, p. 225, 234 et 235); mais il était encore en Angleterre en février 1595; il en partit dans ce mois (*ibid.* p. 313), et fut bientôt remplacé par Loménie de Brienne.

<sup>1</sup> C'est probablement vers Rome que s'acheminait le chevalier du Saint-Esprit d'Auray.

## N° 1.

Cop. — Arch. nat. salle 5, anciennes archives, Ms. 30, fol. 139 recto.

Mons<sup>r</sup> de Beauvoir<sup>1</sup>, Du temps que mons<sup>r</sup> le marquis de Pisany a esté ambassadeur à Rome pour le service de ceste Couronne, il a esté contrainct, pour soustenir la dignité de la charge selon la grandeur du maistre qu'il servoit<sup>2</sup>, comme il s'en est tousjours acquitté fort honorablement en toutes celles qu'il a tenues, de faire de grosses debtes par faute d'estre payé des estats qui luy estoient ordonnés, desquels il luy en est deub plusieurs années. Au moyen de quoy. n'ayant peu acquitter ses dictes debtes avant que partir, sa foy et le bien de sa femme, qui est des meilleures et plus nobles familles de Rome, sont demeurés engagés, et est à present poursuivy par les creanciers, en danger de veoir sa dicte femme executée et spollyée de son dict bien, s'il n'y trouve bientost aultre remede. Lequel, voyant qu'il ne peult si promptement esperer de moy le payement qui luy est deub de ses dictes estats et avances par luy faictes pour le service de ceste Couronne, il desire s'ayder de l'occasion de la chereté qui est en Italie, y faisant conduire une bonne quantité de bleds jusques à cinquante mil boisseaux, qu'il espere trouver moyen de recouvrer du sien ou de ses amys, et par ceste voye sortir de ses dettes et sa dicte femme de peine, sans me presser ni incommoder mes affaires pour ceste heure du payement de ce qui luy est deub, de sorte que la commodité qu'il veult rechercher en cela tourne à la sienne (mienne?) propre. Et outre que cest interest et obligation n'y fust de ma part, il est gentilhomme de tel merite, mesmes en mon endroit pour la grande affection qu'il a tesmoignée à mon service<sup>3</sup> et le devoir conti-

<sup>1</sup> A la tête de la présente lettre, dans le ms. on lit : *Depeche à mons<sup>r</sup> de Beauvoir, ambassadeur en Angleterre, pour obtenir de la dicte dame un passeport en faveur de mons<sup>r</sup> le marquis de Pisany.*

<sup>2</sup> Pisany avait été ambassadeur à Rome au temps de Henri III.

<sup>3</sup> Pisany se montra, dès le principe, dévoué à Henri IV qui l'envoya, en 1591, en ambassade à Rome, où il resta jusqu'en 1593 qu'il fut remplacé par le duc de Nevers. Il y fut envoyé de nouveau en 1595.

nuel qu'il y rend chacun jour pres de moy, que j'ay occasion de le gratifier en tout ce qui deppend de mon pouvoir. A ceste cause, non seulement je trouve bon ce mesnage, et luy ay permis le transport desdicts bleds hors de mon royaume, mais aussy je desire qu'il le puisse faire avec toute la plus grande seureté qu'il sera possible, laquelle deppendant en bonne parlye d'un passeport de la Royne madame ma bonne sœur, je vous prie de luy en faire la requeste de ma part; et qu'il soit, s'il luy plaist, tant pour ses subjects que avec priere aux autres princes, ses amys et alliés, et à leurs ministres, de l'observer pour luy servir envers les corsaires de Barbarie, et se ressentir en cela du bon credit et autorité qu'elle y a, si les mariniers qui conduiroient les dicts bleds estoient rencontrés de leurs vaisseaux; l'assurant que je tiendray la faveur qu'il recevra en cest endroit de sa bonté comme un plaisir fait à moy mesme en mon particulier, qui desire aussy que vous me l'envoyés le plus tost qu'il sera possible. Priant, etc.

## N° 2.

Cop. — Arch. nat. salle 5, anciennes archives, Ms. 30, fol. 90 recto.

Mons<sup>r</sup> de Beauvoir<sup>1</sup>, Je reçois infinies plainetes de plusieurs de mes subjects traficant en mer, des depredations qui leur sont faictes ordinairement par les vaisseaux anglois, lesquels, puis quatre mois en çà, ayant rencontré quatre navires appartenans à mes subjects des isles d'Angleterre<sup>2</sup>, chargez de vin d'Andalousie et aultres marchandises par eux acheptées en Espagne, et qu'ils ammenoiert pour la commodité et provisions de mes aultres subjects, et faict apparoir de mes passeports qu'ils avoient de moy, ils n'ont peu avoir aucune justice pour en obtenir la restitution; qui m'a men d'en escrire à la Royne ma bonne sœur<sup>3</sup> la lettre de laquelle je vous envoie la copie; vous

<sup>1</sup> Voyez la lettre précédente et la note.

<sup>2</sup> C'est-à-dire d'Oleron.

<sup>3</sup> Le Roi écrivit, le 23 juillet 1590, à la reine d'Angleterre, au sujet de navires

pris en mer par des Anglois; mais il s'agissait de navires chargés de sel (*Lettres missives*, t. III, p. 229); il écrivit à la même reine au sujet d'une autre capture

priant, Mons<sup>r</sup> de Beauvoir, que, selon le contenu d'icelle<sup>4</sup>, vous faictes envers la dicte dame toute la brefve instance que vous pourrez à ce que nos dicts subjects puissent obtenir l'entiere restitution de leurs dicts vaisseaux et marchandises sans souffrir qu'ils en soient privez; aussy qu'en la reparation qu'elle fera faire de la dicte depredation, elle face sentir à ceulx qui l'ont commise combien elle luy deplaist, et qu'elle n'est plus en volonté de les tolerer, à ce que par là mes dicts subjects puissent prendre plus d'assurance à l'avancement de leur commerce; et en cela vous me ferez service tres agreable; priant, etc.

## N° 3.

Cop. — Arch. nat. salle 5, anciennes archives, Ms. 30, fol. 91 recto.

Mons<sup>r</sup> de Beauvoyr<sup>1</sup>, Voyant la longueur et difficultez que Nicolas Missart a trouvé pour obtenir la restitution de son navire et marchandises qui luy furent prises l'année dernière par les vaisseaux de la Royne madame ma bonne sœur, selon les lettres que je luy ay sur ce escriptes, j'ay advisé de luy en faire encores une recharge en sa faveur et à vous semblablement; vous priant, Mons<sup>r</sup> de Beauvoir, d'embrasser si vivement ceste poursuite que vous en obteniez l'issue autant favorable que la justice de la cause y doit inviter la dicte dame à la rendre, et que je me promets aussy de sa bonté; et vous me ferez en cela service tres agreable; priant Dieu . . .

[HENRY.]

d'un navire chargé de poisson, en 1591 (*Lettres missives*, t. III, p. 715). Ici il s'agit de navires chargés de vin, et cela au temps de l'ambassade de Beauvoir, c'est-à-dire de 1592 à 1594. Voyez aussi

la lettre suivante et ci-apres la lettre n° 2 à Élisabeth.

<sup>4</sup> Peut-être la lettre à Élisabeth n° 2 ci-apres.

<sup>1</sup> Voyez la lettre précédente et la lettre à Élisabeth n° 2.



## À BELLIÈVRE.

Pomponne de Bellièvre fut président au parlement de Paris, de 1576 au 2 août 1599. A cette dernière date il devint chancelier et garde des sceaux. A la fin de 1604, bien qu'il restât chancelier, les sceaux passèrent à Sillery, mais Bellièvre continua à les apposer jusqu'en octobre 1605. Il mourut chancelier le 10 septembre 1607.

Les lettres à Bellièvre sont très-nombreuses et presque toutes autographes, presque toutes aussi portent seulement une date mensuelle; nous les partagerons en trois grandes catégories : 1° lettres à Bellièvre sans autre désignation; elles sont évidemment antérieures au temps où il devint chancelier, c'est-à-dire antérieures au 2 août 1599. 2° lettres au chancelier garde des sceaux, ou du moins appliquant les sceaux; elles vont du 2 août 1599 au mois d'octobre 1605; 3° lettres à Bellièvre chancelier, rien n'indiquant qu'il ait encore les sceaux ou appartenant au temps où évidemment il ne les avait plus.

## I.

A MONS<sup>r</sup> DE BELLIÈVRE,

ANTÉRIEUREMENT À SES FONCTIONS DE CHANCELIER

(avant le 2 août 1599).

N<sup>o</sup> 1.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, t. I, lettre n<sup>o</sup> 14. Copie transmise par M. Allier, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Mons<sup>r</sup> de Believre, Je n'ay voullu laisser partir la Miletiere sans luy donner charge de vous voyr de ma part et vous tesmoigner la continuation de mon entiere amityé envers vous et tout ce qui vous touchera, et la confiance que j'ay pris de vous, tant pour le bien du service du Roy que pour mon particulier. De quoy je vous pryé le croire tout ainsy que vous voudriés faire <sup>1</sup>

Vostre plus affectionné et plus assure amy,

HENRY.

<sup>1</sup> La présente lettre fut écrite par le roi de Navarre, puisqu'il y est question du roi de France, donc elle est antérieure à 1589. D'autre part, le roi de Navarre ne put guère parler à Bellièvre de la con-

tinuation de son *entière amitié* qu'après le voyage de Bellièvre en Guienne, c'est-à-dire après 1581; donc la lettre dut être écrite entre ces deux limites.

N<sup>o</sup> 2.

Imprimé. — *Lettres inédites de Henri IV au chancelier de Bellièvre*, publiées par E. Halphen, p. 34.

Mons<sup>r</sup> de Bellièvre <sup>1</sup>, Encores que Dyolet ne soit de retour, et que je n'aye eu aucune response du Roy, si est ce que cela n'empeschera que vous ne soyez le bien venu, quant il vous plaira de venir, et que vous ne me trouviez tout prest d'entendre la charge que vous avez de Sa Majesté. Le dict Dyolet ne peult gueres tarder à venir, attendu le long temps qu'il y a qu'il a esté despesché. Je vous attendray icy jusques à jedy d'où l'incommodité des vivres me fait partir pour aller à Pau, où nous serons mieulx accommodés, et où je seray bien ayse de vous ouyr et festoyer en ma maison. Et cependant encores que vous ayez tres exprés commandement du Roy, de ne vous mesler d'autre affaire que de celle qui concerne la charge qu'il vous a donnée, si est ce que je vous congnois si affectionné à la paix et au bien et repos commun, que je vous puis dire qu'on fait des choses à Bazas qui y contrarient fort, et entre aultres d'avoir jecté la plus grande part de ceulx de la Religion dehors la ville, jusques aux femmes et enfans, de quoy il peut arriver inconvenient, et semble qu'il seroit bon d'y remedier. Il y a aussy le paiement des garnisons qui sont es villes de seureté, qu'elles demandent pour le reste de ceste année, comme il semble estre raisonnable, jusques à ce qu'elles soient remises et receues suivant l'ordre qui y sera ordonné et y doit estre gardé. C'est tout ce que je vous puis dire pour

<sup>1</sup> On sait l'insulte publique qu'en 1583 Henri III fit subir à sa sœur la reine de Navarre; on sait que le roi de Navarre fut profondément affecté de l'éclat donné par son beau-frère aux désordres de sa femme, et qu'il refusa pendant quelque temps de recevoir celle-ci près de lui; on sait enfin que dans les derniers mois de cette année Bellièvre fut envoyé au roi de Navarre

pour négocier le retour de Marguerite. Évidemment les trois lettres sans date que nous donnons ici, après M. Halphen, sous les n<sup>os</sup> 2, 3 et 4, se rapportent à cette mission et sont de la fin de 1583 ou des premiers mois de 1584. Voyez, du reste, ce que nous avons dit sur toute cette affaire. *Suppl.* t. VIII, p. 254, note.

le present, si ce n'est pour vous prier, Mons<sup>r</sup> de Bellievre, de faire toujours tres certain estat de la bonne vollunté et amityé de vostre bien affectionné et assureé amy,

HENRY.

N<sup>o</sup> 3.

Imprimé. — *Lettres inédites de Henri IV au chancelier de Bellière*, publiées par E. Halphen, p. 41.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, Je n'attends aultre chose sinon que mons<sup>r</sup> le mareschal de Matignon ayt satisfait à ce qu'il a pleu au Roy ordonner de faire sortir les garnisons d'Agen, de Condon et de retrancher celle de Bazas, affin que je puisse recevoir ma femme, à mon plaisir, en ma maison de Nerac. Mais suyvant la façon dont on a accoustumé de me traiter avec trop d'indignitez, au lieu de l'executer promptement, on a advisé de dresser certaines limitations et modifications que le s<sup>r</sup> de Praillon vous dira que je ne puis auleunement trouver bonnes ny bien fondées, attendu mesmement que Sa Majesté a baillé par instruction au s<sup>r</sup> de Clervaut<sup>1</sup> en termes exprés qu'il n'y avoit aucune apparence de mesler et conjoindre le faict des garnisons avec celui qui concerne ma femme, pour lequel vous avez esté envoyé devers moy, ne tirer en consequence de cause publique ce que l'interest privé a esmeu et suscité, et neantmoins on les veut tellement conjoindre qu'on les rend presque inseparables. Je vous prie, Mons<sup>r</sup> de Bellievre, y faire pourveoir, et vous assurer qu'ayant esté satisfait en cela au commandement de Sa Majesté, je ne faudray de m'acheminer incontinent à Nerac comme je desire, pour aussitost aller au devant de ma femme la recevoir, et cependant je vous prieray faire estat tres certain de l'amityé de vostre bien affectionné et assureé amy,

HENRY.

<sup>1</sup> M. Halphen écrit ainsi.

N<sup>o</sup> 4.

Imprimé. — *Lettres inédites de Henri IV au chancelier de Bellièvre*, publiées par E. Halphen, p. 50.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, Depuis vous avoir escript, j'ay ouy M<sup>r</sup> de Cler-vaut et veu la depesche que le Roy m'a envoyée par luy, par laquelle il me mande avoir ordonné à mons<sup>r</sup> le mareschal de Matignon de tirer des villes de Condon et Agen les deux compagnies qui y ont esté mises, affin que je puisse mieulx à mon plaisir recevoir ma femme en ma maison de Nerac. mais qu'il veut que les cinquante soldatz mis dedans Bazas y demeurent pour la garde la dicte ville, ce qui m'a faict vous envoyer ce porteur exprés, affin que vous donniez ordre promptement de faire tirer des dictes villes d'Agen et Condom les dictes compagnies et de Bazas ce qui y est par dessus les cinquante, en attendant que l'edict soit executé, affin que Sa Majesté soit obeye et satisfaicte d'une part et d'autre, pour aussy tost après m'acheminer en ma maison de Nerac et y faire venir ma femme, et la y recevoir comme je doihs. Je vous prie de rechef le faire au plus tost, et faire estat de vostre affectionné et asseuré amy,

HENRY.

N<sup>o</sup> 5.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, *Mss. de Henri II*, vol. 1, lettre n<sup>o</sup> 5.

Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, Parce que je desire fort de voir au plus tost mon cousin mons<sup>r</sup> le mareschal de Matignon, j'ay advisé de me rendre mardy à Estafort<sup>1</sup> où je le prie de se trouver. Et parce que

<sup>1</sup> Il est fort difficile de fixer la date de cette entrevue à Astafort entre le roi de Navarre, le maréchal de Matignon et le président de Bellièvre. Toutefois, deux circonstances nous mettent sur la voie : 1<sup>o</sup> Bellièvre arriva en Gascogne une pre-

mière fois en 1581; il y fut renvoyé en 1583; 2<sup>o</sup> une lettre à Matignon, datée par M. Berger de Xivrey de la mi-novembre 1583, dit des habitants de Toulouse : « à Auvilla (Auvillars), ils ont encore mis garnison lorsque je partis d'Es-

vostre présence est nécessaire, je vous en prie semblablement, si vostre santé le peut permettre. Et au cas que vous ne soyés encores bien disposé, j'attendray plustost jusqu'à mercredi et davantage, si mon dict cousin le trove bon. Je desire bien tost partir d'icy pour aller en Foix, et là, attendre la response du Roy sur la despesche que nous luy avons faicte, selon que nous resoudrons mon dict cousin et moy. Je vous prie, guerissés-vous et aymés toujours

Vostre plus affectionné et aseuré amy,  
HENRY.

## N° 6.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 915, n° 33. Copie transmise par M. Allier, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, Je vous fais une priere, qui est si juste et raisonnable, que je m'asseure que vous vous employerez volontiers à la faire effectuer. C'est pour mons<sup>r</sup> de Ferrier<sup>1</sup>, afin de tenir la main qu'il soit payé de ce qui luy est deub, et qui est verifié en la chambre des comptes à Paris (non pour quelque recompense, mais pour la despense et entretenement et argent desboursé), et que le payement de sa pension, qu'il a toujours eue depuis vingt et sept ans, luy soit continué, laquelle ne luy fut alors baillée pour le regard d'aucun estat ou office, mais pour un service qu'il fit du regne du roy François Second, pour la reconsiliation de madame de Ferrare avec son fils, laquelle il amena en France; et que je ne reçoive cest affront que pour estre venu auprès de moy, encores que ce soit par le commandement du Roy, il soit privé des effects de la bonté de Sa Majesté et de ce qui luy est deub si justement, et acquis de si long-

tafort, etc. » (*Lettres missives*, t. I, p. 590.)  
La présente lettre devrait donc appar-

tenir à la première moitié de novembre  
1583.

<sup>1</sup> Voyez aux *Lettres missives*, t. II, p. 12 et 13, deux lettres sur le même sujet adressées l'une au Roi, l'autre à la Reine

mere; ces deux lettres déterminent la date de celle-ci qui aurait été écrite vers le mois de février 1585.

temps. Ce sera un œuvre digne de vous, Mons<sup>r</sup> de Bellievre, que j'en attends, vu ses merites et services et son ancien aage. Je vous en prie de rechef tres affectionnement, et d'aimer toujours

Votre plus affectionné et plus asseuré amy,

HENRY.

N<sup>o</sup> 7.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, t. I, lettre n<sup>o</sup> 20.

Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, Sur ce que je voi que les affaires tirent en longueur, mesmement par le faict de M. Desdiguieres, auquel on ne peut donner ordre que le faict de l'assignation du sel des sieurs Zamet et Cenamy ne soit vidé<sup>1</sup>, j'escry à mon compere mon intention, et à vous j'en fay ce mot, pour vous dire que je veux que vous fassiez juger ce faict au plus tost par ceulx de mon conseil des finances, auxquels vous ferés entendre que mon intention est que ce que j'ay promis par mes brevets aux dictz Zamet et Cenamy leur soit entreteuu et conservé, attendu mesmement les services qu'ils me font. Et pour ce qui touche le s<sup>r</sup> d'Elbenne, je vous respons que je luy donneray tout contentement, et vous en reposés sur moy qui, sur ce sujet, ne vous en diray davantage, pour pryer Dieu, vous avoir. Mons<sup>r</sup> de Bellievre, en sa garde. Ce xvij<sup>e</sup> avril, à Saint-Germain<sup>2</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Depuis Henri II la vente du sel était mise en ferme par le roi.

<sup>2</sup> Lettre écrite évidemment apres octobre 1595, époque où le Roi commença à donner à Montmorency le titre de *mon compere*, et, d'autre part, avant le moment où Bellievre devint chancelier, c'est-à-dire avant le 2 août 1599, car ici le Roi ne

lui donne pas ce titre, qu'à partir de 1599 il lui donne constamment. Or, entre octobre 1595 et août 1599, le Roi ne put être à Saint-Germain, le 18 avril, qu'en 1597 (en 1596 il était à Abbeville, en 1598 à Nantes, en 1599 à Fontainebleau). La lettre est donc du 18 avril 1597.

N<sup>o</sup> 8.

Minute. — B. N. Fonds Dupuy, Ms. 407, fol. 38 verso.

A MM<sup>rs</sup> DE BELLIEVRE ET SILLERY<sup>1</sup>.

Mess<sup>rs</sup>, La rechute de ma maladye a esté cause que je n'ay plus tost commandé la response à la vostre du xxvij<sup>me</sup> du passé. Je trouve fort bon ce que vous me mandez qu'il faut adviser serieusement à la conservation de l'alliance des Suisses, comme tres importante pour la . . . . . de cest Estat, et le commanderay à ceux de mon conseil, comme que les collonnelz Galathy, Heyd et Balthazard soyent retenuz avec une enseigne, chascun d'eulx, de cent hommes seulement. Ce que je fay entendre à mons<sup>r</sup> de Rosny, affin qu'il pourveoye à leur entretenement et à leur donner contentement<sup>2</sup>, comme chose que je

<sup>1</sup> Dans la minute ces deux noms ont été barrés.

<sup>2</sup> Lettre évidemment écrite après 1596, époque où Rosny devint intendant des finances, et avant 1599 où Bellièvre devint chancelier de France. Mais la circonstance de la rechute du Roi nous permet d'arriver à quelque chose de plus précis. Le 4 avril 1597, le Roi écrit : « Vous me plaindriés si vous voyés l'estat auquel je suis. Encor suis-je en doute si l'on me donnera le loisir de pourveoir à ma santé comme j'en ay besoin. » Le 5 avril il dit : « Je m'en vais à Beauvais pour faire ma diette; car j'en ay besoin pour commencer à me sentir assaillí de la gravelle. M<sup>r</sup> de la Riviere (son médecin) m'a promis de me guerir de ce mal present et de mes maux passez. » Et encore : « Je feray ma feste ici (Pâque), puis je m'en iray à Beauvais pour me mettre de tout entre les mains de m<sup>r</sup> de la Riviere, car en verité ma santé en a besoing, me trouvant fort incommodé

d'une pesanteur de reins qui me menace de pis, si je n'y remedie » (*Lettres missives*, t. IV, p. 730, 732). Ces lettres sont datées de Picquigny. — Le Roi écrivait, le 15 du même mois, de Saint-Germain, qu'il a été à la chasse, et il ajoutait : « Les medecins me font reposer ce jour d'huy, pour recommencer demain » (t. IV, p. 739). Il était donc en convalescence. Mais le 23, il y avait eu sans doute rechute, car il dit : « J'ai prins ce jourd'huy une medecine qui m'a tant affoibly qu'il n'est pas possible de plus » (p. 750), et le 29, il constate sa bonne santé (p. 756). La lettre à MM. de Bellièvre et Sillery aurait donc été écrite du 25 au 30 avril 1597, ce qui cadre très-bien avec ce qui est dit ici des colonels suisses.

Nous avons ailleurs plusieurs lettres adressées par le Roi à MM. de Bellièvre et Sillery; elles sont toutes de 1598, 30 avril, 9 et 20 mai. (*Lettres missives*, t. IV, p. 970, 985 et 992.)

veux et luy commande Ires expressement. A quoy, de ma part, vous tiendrez la main. Sur ce, Dieu vous ayt. . . .

## N° 9.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n° 57.  
Transcription de M. Allier.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, Ce mot, par la Varanne, que je vous despeche exprés, est pour vous pryer de me venir trouver icy; et pour cet effect partir lundy prochain pour vous rendre mardy. J'escriis à ma sœur d'Angoulesme<sup>1</sup> de faire le semblable. Cette-cy n'estant à aultre fin, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> de Bellievre, en sa garde. Ce 2<sup>me</sup> avril, a Fontainebleau<sup>2</sup>.

HENRY.

## II.

A MONS<sup>r</sup> DE BELLIEVRE,

CHANCELIER DE FRANCE, GARDE DES SCEAUX

(du 2 août 1599 au mois d'octobre 1605).

## N° 10.

Orig. autographe. — Musée Britannique, m-4°, Mss. addit. n° 5473, lettre 33.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Sur ce que j'ay appris que M<sup>r</sup> Antoine Leonard, receveur des tailles en ma ville de Lymoges, se veut desfaire du dict office en faveur de Mathieu Maledent, je vous diray que je seray trez ayse que Jean Martin soit preferé au dict office en faisant au dict Leonard les mesmes conditions que fait le dict Maledent, ainsy que vous dira mon cousin le duc de Bouillon. Ceste-cy n'estant

<sup>1</sup> Diane, fille naturelle de Henri II, légitimée de France. (Voyez *Lettres missives*, t. III, p. 666, n.)

<sup>2</sup> Il est évident que la présente lettre ne fut écrite qu'après l'entrée de Henri IV à Paris, c'est-à-dire à partir de 1594;

d'autre part, Bellièvre n'était pas encore chancelier, puisque le Roi ne lui donne pas ce titre, c'est-à-dire qu'elle fut écrite avant le 2 août 1599; or, entre ces deux limites je ne vois que l'an 1599 où le Roi ait été certainement à Fontainebleau le 2 avril.



à aultre fin, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce xij novembre, à Saint-Germain en Laye<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 11.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n° 52.

Copie transmise par M. Honat.

Monsieur le Chancelier, Je vous ay cy-devant faict entendre par Lomenie, comme je desirois que vous scellassiez les declarations et jussions necessaires pour l'exécution de mon edit de vacation des offices de greffiers des insinuations ecclesiastiques, à ce qu'il soit verifié par les aultres parlemens de mon royaume comme il a esté en cellui de Paris; attendu que, oultre que c'est chose tres necessaire et qui ne se peult aultrement, j'en tire du secours et commodité pour mes affaires, oultre la gratification que j'en ay accordée à mon cousin le mareschal de Bouillon et au s<sup>r</sup> de Frontenac. Et pour ce que j'ay esté adverty que vous ne l'avés encores faict, je vous fais ce mot de ma main pour vous dire que vous me ferés service tres agreable de sceller promptement les dictes expéditions, comme aussy tout ce qui sera necessaire pour l'accelleration et execution de cet affaire, lequel je veux et desire. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainete et digne garde. Ce xxv<sup>e</sup> avril, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

[HENRY.]

<sup>1</sup> Des années pendant lesquelles Bellièvre fut chancelier, c'est-à-dire du 2 août 1599 au 10 septembre 1607, il faut retrancher celles pendant lesquelles le duc de Bouillon fut en rébellion contre le Roi, qui s'étendent de novembre 1602 à avril

1606; resteront les années 1599, 1600, 1601 et 1606. Mais nous savons qu'en 1600 et 1606 le Roi ne pouvait être à Saint-Germain le 13 novembre, reste donc seulement 1599 ou 1601. (Voyez *Lettres missives*, t. V, p. 696, 698.)

<sup>1</sup> En novembre 1602, le duc de Bouillon se brouille avec le Roi et ne reçoit son pardon qu'en 1606. La présente lettre ne peut donc être que de 1600, 1601 ou 1602. Or, en 1601, le Roi était à Orléans

le 24 avril, ce qui ne laisse guère supposer qu'il ait été à Fontainebleau le 25; il était à Blois le 25 avril en 1602. Reste l'an 1600 où il pouvait être à Fontainebleau le 25 avril.

## N° 12.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n° 78.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Vous sçavez comme j'ay tousjours désiré de sortir le mareschal de Balagny de l'affaire qu'il a au parlement; et estant ce jour d'huy venu disner avec le premier president, et luy en ayant parlé, j'ay resolu avec luy de prendre cet expedient de faire remettre par devers moy les informations originales qui sont en la dicte cour contre luy et de les consigner en vostre absence entre les mains de l'un de mes secretaires d'estat; et pour ce qu'il m'a diect qu'il faut une descharge pour cella à la dicte cour de parlement des dictes informations, j'ay commandé que la commission en fust expediee, laquelle je vous envoie par ce courrier et vous prie de la despescher incontinent sans y faire aucune difficulté, car c'est chose que j'ay ainsy conclue et resolie avec le diect premier president et le procureur general. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce lundy au soir, 5<sup>me</sup> juin, à Paris <sup>1</sup>.

[HENRY.]

## N° 13.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n° 37.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier<sup>1</sup>, J'ay accordé à la veufve du s<sup>r</sup> de Blacon une evocation pour un procez qu'elle a contre le s<sup>r</sup> d'Hauterives; ce que je n'ay point faict sans congnoissance de cause, et sans sçavoir les raisons qui l'ont meue de me la demander, à quoy une infinité de mes serviteurs se sont joincts avec elle. Et parce que l'on m'a faict

<sup>1</sup> En 1600, le 5 juin fut un lundi; et les mêmes conditions; mais Balagny mourut en 1603; donc la lettre est de 1600.

<sup>1</sup> La présente lettre porte pour suscription seulement à *Mons<sup>r</sup> le chancelier de France*.

entendre que au fond elle a bon droict, je vous prie de vouloir sur ce entendre son advocat, affin qu'il vous fasse congnoistre que le dict procez est plus tost intenté de gaieté de cœur, et fondé sur les fa-veurs et alliances que le dict Hauterives a en ma court de parlement de Toulouse et chambre de l'edict de Castres, que sur auleun droict. Je sçay que vous dirés que telles formalitez sont extraordinaires; mais j'aime mieulx manquer aux formalitez que à la justice. Car en effect cette pauvre veufve court fortune de perdre tout son bien, si je n'affectionnois sa d'effense et ne la reglois d'autres juges. N'apportez donc auleune difficulté à ce qui est de ma volonté et de mon intention, desirant que vous me donniés advis en quelle court de parlement de mon Royaulme vous trouveriés à propos que le dict procez fust renvoyé. J'attendray sur ce de vos nouvelles par le retour de Picheron que je vous despeche exprés, tant pour ce sujet que pour les affaires de ma ville de Marenil, que je vous recommande, car cela regarde le bien de mon service et la conservation de mes edicts de pacification, ainsy que plus particulièrement pour l'un et l'autre faict le dict Picheron vous fera entendre. Auquel me remettant, je ne la vous feray plus longue, pour prier Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce vij<sup>e</sup> octobre, à Nisy<sup>2</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 14.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, vol. I, lettre n<sup>o</sup> 1.  
Copie transmise par M. Honat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Sur ce que je viens tout presentement d'estre adverty d'un duel qui s'est faict aujourd'huy à Paris entre le s<sup>r</sup> de La-

<sup>2</sup> Il est évident pour moi qu'il y a lieu de lire ici *Annecy*; nous voyons, en effet le 7 octobre 1600 le Roi à Chambéry et à Annecy. Nous avons des lettres du 8 octobre datées de *Chambéry*, d'*Anessy* et d'*Annecy*. Voyez *Lettres miss.* t. V, p. 319, 320 et

321, et Bassompierre parlant de cette campagne dit toujours *Nissy* et jamais *Annecy*. (*Bassomp. Mém.* t. I, p. 88, édit. de 1870.) La présente lettre serait donc de l'an 1600, et par conséquent aurait été adressée au *chancelier de Bellevue*.

neau et le baron de Roquetaillade, où le dict baron a esté tué<sup>1</sup>, je vous despesche La Chesnaye, un de mes ordinaires, pour vous dire mon advis sur le dict duel, et entendre, à son retour, quel sera le vostre là dessus. Je ne vous celeray point que je n'aye un extresme regret de celuy qui a esté tué, que j'aïmois plus que je ne fais le vivant; mais, à la verité, il ne se pouvoit aultrement, s'il n'eust voulu estre deshonoré de tout le monde, qui est la seule chose pour laquelle on se bat. Cependant je vous prie et commande d'arrester le cours de la justice, jusques à ce que je vous aye faict entendre sur cela ce qui est de ma volonté; et remettant le surplus à la suffisance du porteur, je finiray par vous prier de le croire comme moy mesme, et Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte garde. Ce xij<sup>m</sup> avril, à Fontainebleau, au soir.

HENRY.

N° 15.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, lettre n° 2.

Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Vous entendrez de mes nouvelles par Gesvres, et ce que je desire de vous sur ce qui se passa l'autre jour entre Lanau et le baron de Roquetaillade. Mon cousin le mareschal de Bouillon s'en retourne à Paris, vous pourrés conferer avec luy des duels dont vous m'avez escript. Je vous escript d'affectionner ce faict de Lanau et crere Gesvres de ce qu'il vous en dira de ma part qui

<sup>1</sup> Contérez la présente lettre avec les lettres des 16 avril n° 15 et 3 mai n° 16 sur la même affaire. Toutes les trois écrites à Fontainebleau sont évidemment de la même année. Or celles du 16 avril et du 3 mai mettent en scène le duc de Bouillon, qui, depuis novembre 1602 jusqu'en

avril 1606, vécut loin du Roi, qu'il avait trahi. Elles furent donc toutes écrites en 1600, 1601 ou 1602. Il faut donc chercher entre ces trois années celle où le Roi put écrire à Fontainebleau le 12 et le 16 avril et le 3 mai; or il ne le put qu'en 1600 et 1601.

prie Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> le Chancelier<sup>1</sup>, en sa garde. Ce xvj<sup>m</sup> avril, à Fontainebleau<sup>2</sup>.

HENRY.

N° 16.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, vol. I, lettre n° 3.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Sur ce que j'ay sceu que vous faistes quelque difficulté de sceller les lettres de grace que j'ay accordées au s<sup>r</sup> de Lanau pour raison de la mort des s<sup>rs</sup> de Lerm et de Rocquetaillade, qu'il a tués en duel, et en son corps defendant, à cause de l'adresse qui est à mon grand prevost, je vous fay ce mot, que vous recevrés par la main de mon cousin le mareschal de Bouillon, pour vous dire que ma volonté est que vous scellés la dicte grace avec la dicte adresse au dict grand prevost, sans y apporter davantage de longueur ni difficulté, d'autant qu'elle ne sert de rien à mon service et prejudicie au bien de ce pauvre gentilhomme, qui s'en va du tout ruyné s'il n'a promptement la dicte grace, ainsy que vous entendrés par mon dict cousin, auquel je mande de vous en solliciter. Et cette-cy n'estant à aultre fin, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce iij<sup>me</sup> may, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 17.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n° 5473.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, Ce mot par Vacquier, secretaire de ma sœur, est pour vous recommander tout ce qui la concernera et que je luy

<sup>1</sup> La présente lettre porte seulement en suscription à *Mons<sup>r</sup> le chancelier de France*, mais les deux autres portant à *Mons<sup>r</sup> de Bellievre, chancelier de France*, on ne peut douter que celle-ci ait été elle aussi écrite à

Bellievre. — <sup>2</sup> Conférez la présente lettre avec celle du 12 avril ci-dessus n° 14 et celle du 3 mai plus bas, n° 16, et voyez la note qui accompagne la première.

<sup>1</sup> Conférez la présente lettre avec celles des 12 et 16 avril n°s 14 et 15 sur la

même affaire, et voyez la note qui accompagne la première.

ay cy devant accordé, à ce que vous teniés la main qu'elle en jouisse comme c'est ma volonté, et que sur cela vous oyés le dict Vacquier. Au demeurant je ne puis trouver que estrange de ce que ma court de parlement, contre ma volonté et les arrests que j'ay donnés en mon conseil, pour raison d'un estat de mes secretaïres que je donnay à Hondoyer, fils d'un de mes anciens serviteurs, et en faveur de ma sœur le jour de son mariage, veuille maintenir . . . . . en cest estat contre ma volonté et ce que j'en ay ordonné. Pourvoyés à cest affaire tellement que je n'en oye plus parler, et faictes connoistre a ma court de parlement que je veux estre obeï. A Dieu, Mons<sup>r</sup> de Bellievre, lequel je prie vous avoir en sa garde. Ce xxix<sup>me</sup> septembre, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 18.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, vol. I, lettre n<sup>o</sup> 77.

Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier. C'est pour vous recommander en justice le procez que le s<sup>r</sup> baron des Ares a pendant en mon conseil pour raison de l'abbaye de Saint-Honoré de Lerins en Provence, que je luy ay cy-devant accordée en faveur de ses services, par la mort du feu s<sup>r</sup> évesque de Fréjus<sup>1</sup>, son oncle, et à laquelle, en sa recommandation,

<sup>1</sup> Catherine de Bourbon mourut le 13 février 1604. La présente lettre fut donc écrite entre le 2 août 1599 et octobre 1604. Or, le Roi était à Fontainebleau le

29 septembre en 1601; il ne pouvait y être en 1600 et 1602. Je n'ai rien à dire sur 1599, 1603 et 1604. Il est donc naturel de supposer la lettre de 1601.

<sup>1</sup> Giraud Bellanger fut évêque de Fréjus de 1588 à 1595. Il eut pour successeur Barthélemy de Camelin, le 12 juin 1596, qui occupa l'évêché jusqu'en 1637. Il ne peut être question ici du dernier, mais seulement de Giraud Bellanger, mort en 1595. Bellievre ne devint

chancelier que le 2 août 1599. La lettre ne peut donc être antérieure à cette année. Or le 17 août, date de cette lettre, le Roi, en 1599, était à Blois et non à Paris; en 1600 il était en Savoie; la lettre ne peut donc avoir été écrite qu'en 1601 au plus tôt. Or, en 1601 et 1602, le Roi

j'ay nommé Jean Baptiste de Romans, s<sup>r</sup> d'Agout, et ce contre les religieux de la dicte abbaye, que je vous fay ce mot pour vous dire que vous la luy rendiés bonne et briefve et luy conserviés son bon droit et mon autorité, laquelle j'ay esté averty que les diets religieux veulent enjamber. Et cette-cy n'estant à aultre fin, Dieu vous avt. M<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce xvij<sup>me</sup> aoust, à Paris.

HENRY.

N<sup>o</sup> 19.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n<sup>o</sup> 65.

Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Sur la difficulté que j'ay apprins que vous faictes, de sceller<sup>1</sup> la commission que j'ay faict expedier pour la recherche que j'entends estre faicte des exactions commises par les jureurs, mouleurs de bois, charbon et porteurs du diet bois, charbon. foin et bled de ma ville de Paris<sup>2</sup> sur les bourgeois, manans et habitans d'icelle, outre et pardessus le droit à eulx attribué par le prevost des marchands et eschevins de la dicte ville, de laquelle j'ay chargé le s<sup>r</sup> le Jay pour vous faire voir de la justice d'icelle, je vous ay voullu faire ce mot pour vous dire que vous scelliés la dicte commission, laquelle je veux et entends estre executée selon sa forme et teneur. Et ceste-cy n'estant à aultre fin, je prieray Dieu vous avoir,

pouvait être à Paris le 17 août. Il y était certainement en 1606, mais cette dernière année nous reporterait bien loin de

la mort de Giraud Bellanger; j'opterais donc pour 1601 ou 1602.

<sup>1</sup> La présente lettre fut écrite entre 1600 et 1605. Or le Roi était à Saint-Germain le 18 mars en 1601 et 1602 et put aussi y signer une lettre en 1600, 1604 et 1605. En 1603 seulement cela lui fut impossible.

<sup>2</sup> Le mouleur de bois était un officier de police chargé de visiter le bois qu'on vendait et de veiller au mesurage. Il y avait dans toutes les grandes villes des mouleurs de bois.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xvij<sup>me</sup> mars, à Saint-Germain en Laye.

[HENRY.]

N<sup>o</sup> 20.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n<sup>o</sup> 85.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Jay esté adverty que les tresoriers generaux de France à Paris ont faict difficulté d'enregistrer mes lettres de declaration données depuis peu à Poitiers<sup>1</sup>, pour faire continuer l'exécution de l'edit touchant les permissions que les marchans de vin en gros sont tenus de prendre de moy, nonobstant l'arrest de revocation de Blois, duquel arrest, depuis, j'ay par ma dicte declaration excepté de cet edict, et que pour leur descharge ils demandent un aultre arrest de mon conseil conforme à ma dicte declaration; neanmoins d'autant qu'il importe au bien de mes affaires et que ma volonté est que cest edict soit entierement executé, pour en avoir mesmement destiné la pluspart des deniers qui en proviendront au s<sup>r</sup> de Soboles, gouverneur de la ville de Metz<sup>2</sup>, pour l'entretenelement de la garnison de la dicte ville, je vous ay bien voullu faire ce mot, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, pour vous prier d'envoyer querir les dicts tresauriers generaux, et, après leur avoir faict entendre ma vollonté, leur commander tres expressement de ma part que, toutes difficultés cessantes, ils ne failent de faire promptement enregistrer mes dictes lettres de declaration à peine de m'en prendre à eulx; et davantage que s'il est besoing qu'ils ayent l'arrest de mon conseil qu'ils demandent, encores que ce ne soit qu'une formalité, vous ne ferés faute de leur promptement faire

<sup>1</sup> Le Roi était à Poitiers dans la seconde moitié de mai 1602, et la même année il était à Fontainebleau le 7 juillet. La présente lettre est donc évidemment de 1602.

<sup>2</sup> En 1601, Sobole, gouverneur de

Metz, ayant découvert une entreprise contre cette ville, prit des mesures de rigueur contre les habitants qu'il supposa complices de l'ennemi. (Voyez *Lettres missives*, t. V, p. 408 et note, et *Suppl.* VIII, p. 805.)



expedier; car c'est chose que j'affectionne. Et sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce vij<sup>me</sup> juillet, à Fontainebleau.

[HENRY.]

N° 21.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n° 5473, lettre n° 64.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Sur ce que j'ay entendu que les deputez de ma ville de Metz requierent, entre aultres choses, la revocation de la nouvelle commission octroyée au s<sup>r</sup> de Batilly pour estre assesseur au president lorsqu'il se trouveroit en la dicte ville pour l'exercice de sa charge, en quoy je n'entends point qu'il luy soit faict aucun prejudice, d'autant que la dicte commission luy a esté baillée avec connoissance de cause par vostre advis, tant en consideration de ses services, et qu'il avoit continuellement depuis dix ans exercé la dicte charge de president à mon contentement, que de ce que par mon commandement particulier il s'est retiré en la dicte ville pour me rendre en icelle le service que je desire; toutesfois, s'il y avoit differend pour ceste qualité d'assesseur, je remets à vous d'en ordonner et la changer en laissant en effet au dict de Batilly comme lieutenant du president pareil pouvoir, preeminence, et autorité qui luy est octroyée par la dicte commission et que requiert la dignité de la charge, de laquelle je m'assure qu'il s'acquitera aussy dignement et fidellement à l'advenir qu'il a faict par le passé. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce xxix<sup>me</sup> juin, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Le Roi étoit à Fontainebleau le 29 juin en 1602 et probablement en 1607; il pouvait y être aussi en d'autres années. La présente lettre fut-elle donc écrite au chancelier *garde des sceaux*, c'est-à-dire entre 1600 et 1605, ou au chancelier *sans sceaux*, c'est-à-dire après octobre 1605? Pour décider la question il faudrait

savoir en quelle année fut demandée la révocation du s<sup>r</sup> de Batilly. Or, il y a dans la collection une lettre du 28 mars 1602 adressée à M. Vyart, président de la justice de Metz, où le Roi dit : « Par les responses que j'ay faictes aux articles de ceux de Metz, j'ay déclaré ma volonté sur le differend qui est entre vous et le maistre

## N° 22.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n° 84.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Vous sçavez comme il y a desjà longtemps que j'avois faict estat d'employer les deniers provenant de la recherche que j'ay ordonné estre faicte du marc d'or [de quoy vous avés expedié plusieurs commissions], tant pour mes bastimens de ce lieu que pour faire accommoder l'église qui y est pour le baptesme de mon fils le daufyn. Toutesfois j'ay entendu que plusieurs font difficulté de payer ce qu'ils doivent, se fondant sur l'arrest de revocation qui fut fait dernièrement à Blois des commissions et levées extraordinaires, pretendant que la dicte recherche soit comprinse en icelluy, ce qui ne peut estre, attendu que c'est seulement les contraindre de payer ce qu'ils doivent; c'est pourquoy, afin que je puisse tirer le fruit que je me suis promis de ceste recherche, je vous fais ce mot à ce que incontinent vous faciés despescher une declaration par laquelle il soit porté que la dicte recherche sera continuée et qu'elle n'a esté comprinse en la dicte revocation, ce que vous ferés aussy entendre de ma part a ceulx de mon conseil, afin que ceulx qui doivent, et sont refusans de payer, payent. Et ceste-ey n'estant à aultre fin, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce 3<sup>me</sup> juillet, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

[HENRY.]

eschevin (le maire). . . . à quoy je m'assure que vous conformerés, comme aussy à ce que j'ay ordonne es mesmes responses pour la seance du s<sup>r</sup> de Batilly, auquel je mande d'y satisfaire de sa part,

et vous reconnoistre selon le lieu et le rang que vous avez pour mon service.» (Voyez *Lettres missives*, t. V, p. 563.) Les deux lettres paraîtraient devoir être rapportées à la même année 1602.

Plusieurs points dans cette lettre peuvent nous donner une date probable : 1° l'affaire du marc d'or nous reporterait à 1602 ou 1603 (voyez *Lettres missives*,

t. VI, p. 34); 2° le baptême du dauphin, bien que le dauphin n'ait été baptisé que plus tard (le 14 septembre 1606, voyez *Lettres missives*, t. VI, p. 664). Il avait été

## N° 23.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n° 5473, lettre n° 52.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous avois dernièrement escript touchant l'affaire du s<sup>r</sup> de Bellengreville pour raison de l'abbaye du Tresport, et de l'en despecher promptement pour me revenir trouver; si vous ne l'avez fait et qu'y trouvés quelque difficulté, vous la renvoyerés à mon grand conseil comme je le vous mandois, afin que cela ne tire davantage en longueur, ma volonté estant que le dict de Bellengreville jöisse de ceste abbaye comme il a faict jusques à present, m'ayant les s<sup>rs</sup> de Montbazon et de Souvrés promis de n'y rien pretendre parce que mon intention n'a point esté de la leur bailler au prejudice du don que de longtemps j'avois faict d'icelle au dict s<sup>r</sup> de Bellengreville, lequel vous expedierés au plustost. Et ceste-cy n'estant à aultre fin, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sancte et digne garde. Ce dernier aoust, à Monceaux <sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 24.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n° 5473, lettre n° 55.

M<sup>r</sup> le Chancelier, Ayant fet espedyer à la dame du Guognyer mes lettres patentes pour ne pouvoyr estre arrestée prysonnyere pour ces debtes pour le tans porté par ycelles, je vous ay byen voullu avertyr

question de ce baptême des longtemps : le dauphin était né le 27 septembre 1601 et, dès le milieu du mois suivant, le Roi avait demandé au pape de le tenir sur les fonts, et le pape, le 12 novembre, avait fait connaître son acceptation: ceci nous

porterait encore à l'an 1602; 3<sup>e</sup> le Roi était à Fontainebleau le 3 juillet en 1602, il n'y était, à ma connaissance, ni en 1601 ni en 1603, 1604, 1605, 1606 et 1607. La présente lettre serait donc de 1602.

<sup>1</sup> Le Roi était le 31 août à Monceaux en 1602, et cette année-là seulement, à

ma connaissance; il ne pouvait y être en 1599, 1600, 1601, 1603, 1604, 1605.

à ce que vous ne faciés aucune dyficulté de les luy seller<sup>1</sup> comme chose que je desyre. Et, sur ce, Dieu vous ayt, M<sup>r</sup> le Chancelyer, an sa saynte et dygne garde. Ce 4<sup>m<sup>e</sup></sup> cetambre, à Monceaux.

HENRY.

N° 25.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg. Ms. 887, lettre n° 18.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Ayant fait venir icy mons<sup>r</sup> de Rosny<sup>1</sup>, pour luy communiquer de quelques affaires importants à mon service, je me suis enquis de luy ce que l'on avoit avancé dans mon conseil des trois affaires dont je vous baillay en ce lieu un memoire escript de ma main, l'un du faict de mon domaine, l'autre des rentes, et le dernier touchant les edicts pour des deniers qui en proviendroient faire un fonds pour pourveoir aux despenses extraordinaires de l'année prochaine; et ayant appris de luy qu'il ne s'y estoit rien avancé (au moins qui fust venu à sa congnoissance), je vous ay bien voulu faire ce mot pour vous dire que, suivant mon commandement, vous y faciés travailler en toute diligence, me donnant advis de huit en huit jours au plus tard de ce qui s'y sera avancé, affin que je reconnoisse et sçache que l'on affectionne aultant ce qui est de mon service que celuy des particuliers. A Dieu, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, ce 1<sup>m<sup>e</sup></sup> decembre, à Fontainebleau.

HENRY.

<sup>1</sup> Entre 1599 et 1605, le Roi étoit à Monceaux le 4 septembre en 1602, et cette année-là seulement. Il ne pouvait y être en 1599, 1600, 1601, 1603, 1605.

<sup>1</sup> Rosny n'est pas encore duc de Sully, donc la lettre est antérieure à février 1606. Or, de 1599 à 1606, je ne trouve le Roi à Fontainebleau, le 9 décembre qu'en 1602.

## N° 26.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n° 5473, lettre n° 57.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot en faveur du s<sup>r</sup> de Panjas <sup>1</sup>, que j'aime et affectionne pour m'avoir tousjours bien et fidellement servy, pour vous dire que vous me ferés service tres agreable de le despescher de ce que je luy ay accordé pour le tirer de la peine en laquelle il est pour mon service. Ceste cy n'estant à aultre fin, je ne vous en diray davantage pour prier Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxvij<sup>me</sup> septembre, à Saint Germain en Laye.

HENRY.

## N° 27.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n° 5473, lettre n° 6.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot pour vous dire qu'ayant accordé au tresorier de ma sœur la duchesse de Bar un passeport pour pouvoir transporter à ma dicte sœur la somme de huit mille escus sol provenant de la pension que je luy baille, vous ne fassiez aucune difficulté de le sceler <sup>1</sup>, comme chose que je veux et entends. Cestecy n'estant à aultre fin, je prieray Dieu qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Ce 3<sup>e</sup> may, à Fontainebleau.

HENRY.

Mari d'une dame d'honneur de Catherine de Bourbon, duchesse de Bar.

Je ne vois pas d'année où Henri IV ait été certainement à Saint-Germain le 28 septembre. Il ne pouvait y être en 1600,

1605, 1606, et Bellièvre était mort le 28 septembre 1607. La présente lettre ne peut donc être que de 1599, 1601, 1602, 1603 ou 1604.

<sup>1</sup> De 1600 à 1605; mais la duchesse de Bar mourut en février 1604; la présente lettre ne peut donc avoir été écrite que de 1600 à 1603. Or, le Roi était à Fon-

tainebleau le 3 mai en 1600, probablement aussi en 1601, car il y était la veille, ainsi qu'en 1603. Il ne pouvait y être en 1602.

## N° 28.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n° 5473, lettre n° 31.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'ay commandé au s<sup>r</sup> Zamet de poursuivre le faict du marc d'or, c'est pourquoy vous luy ferez desliver toutes les expéditions nécessaires, suyvnt ce que je vous ay commandé, afin que un chascun paye sans avoir egard à plusieurs brevets qui ont cy devant esté depeeschés, si ce n'est pour quelques personnes de qualité et mérite; et tenez si bien la main à l'exécution de ce faict que, à mon retour de Metz, je puisse recevoir le contentement que j'espere aux bastimens de Fontainebleau; et gardez vous cy après de donner aucune expédition qui puisse retarder l'exécution de ma volonté pour ce regard comme pour chose que vous sçavez que j'ay à cœur et affectionne ainsy que vous devez aussy, puisqu'il y va en cela de mon contentement. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxvj<sup>e</sup> janvier, à Monceaux <sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 29.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n° 13.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Sur ce que j'ay esté adverty que vous faictes encore quelque difficulté de sceller<sup>1</sup> l'expédition que j'ay accordée

<sup>1</sup> Deux circonstances peuvent faire assigner une date à cette lettre : 1° le voyage du Roi à Metz est de mars 1603; 2° notre lettre est antérieure à une autre adressée à Rosny le 25 février de l'an 1603 (*Œconom. royales*, t. II, ch. XIII; *Lettres missives*, t. VI, p. 34), laquelle, signée égale-

ment à Monceaux, parle de celle-ci comme écrite antérieurement. « J'ay donné charge au s<sup>r</sup> Zamet de poursuivre le faict du marc d'or, et commandé à M<sup>r</sup> le Chancelier de lui bailler toutes les expéditions nécessaires, etc. » Celle-ci fut donc écrite le 26 janvier 1603.

<sup>1</sup> Cette lettre fut écrite avant que Belieuvre quittât les sceaux, c'est-à-dire de 1600 à 1605; or, le 25 février 1603, le

Roi était à Monceaux, d'où elle est datée, ce qui fait une présomption en faveur de cette année.

au s<sup>r</sup> comte de Grammont, gouverneur de ma ville de Bayonne, de faire remettre jusques au nombre de vingt familles de Portugais dans le dict gouvernement, quoique je vous aye moy mesme commandé de bouche ma volonté, je vous ay bien voulu faire ce mot pour vous dire qu'estant chose que je veux, vous ne differiés plus de sceller la dicte despesche, puisque c'est chose que je veux. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxv<sup>e</sup> fevrier, à Monceau.

[HENRY.]

N<sup>o</sup> 30.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n<sup>o</sup> 80.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Parce que ceux de la chambre des comptes refusent de bailler copie des comptes tant de mes parties casuelles que du marc d'or, quoy que je le leur aye ordonné par mes lettres de commission et que de vive voix j'aye sur cella faict entendre ma volonté au president Nicolay, je vous fais ce mot par lequel je vous ordonne tres expressement, suivant mesmement ce que presentement j'en escrips au dict president Nicolay, que vous leur ordonnés qu'ils ayent à remettre promptement en vos mains les originaux des dictes comptes, tant des parties casuelles que du marc d'or, desquels vous ferés faire bonne copie collationnée. Sollicités les vivement de cella, car c'est chose que j'affectionne et de laquelle je me repose sur vous et mons<sup>r</sup> de Rosny auquel j'en escrips à cette fin. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xv<sup>me</sup> avril, à Fontainebleau <sup>1</sup>.

[HENRY.]

<sup>1</sup> La question du marc d'or semble devoir nous reporter à l'an 1603. (*Œconom. royales*, t. II, ch. XIII, lettre du 25 février, et *Lettres missives*, t. VI, p. 34.) D'autre part, en 1603, le Roi, revenant de Metz,

écrivait le 14 avril : « J'ay bien voulu vous donner avis de la continuation de mon voyage à grandes journées du costé de Fontainebleau où j'espere me rendre mercredi ou jeudi au plus tard. » (*Lettres mis-*

## N° 31.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n° 60.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Sur la difficulté laquelle j'ay appris que vous faictes de sceller<sup>1</sup> une remission pour un nommé Claude des Roches, serviteur domestique de ma sœur d'Angoulesme<sup>2</sup>, je vous ay bien voulu faire ce mot pour vous dire que je desire, tant pour l'amour de ma dicte sœur qui m'en a supplié que pour les services qu'il m'a faicts, que, sans vous arrester aux dictes difficultés, vous scelliés la dicte remission, veu mesmement que le dict des Roches a esté provoqué à faire ce qu'il a faict par celluy qui a esté tué. Ceste cy n'estant à aultre fin, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xx<sup>me</sup> may, à Fontainebleau.

HENRY.

## N° 32.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n° 66  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'ay appris par ceulx auxquels j'avois donné charge de vous poursuivre pour l'arrest qui fut dernièrement resolu au sujet du marc d'or, dont je vous ay cy devant et si souvent parlé<sup>1</sup>

*sires*, t. VI, p. 74.) Or, en 1603, le 16 avril fut précisément un mercredi. Puis le Roi dut être à Fontainebleau dès le 16 avril en 1603, car nous l'y trouvons

positivement le lendemain. Tout concourt donc pour faire assigner à la présente lettre l'année 1603.

De 1600 à 1605, je ne vois que l'an 1603 ou le Roi ait été certainement à Fontainebleau le 20 mai. Il y était probablement en 1601 et 1605, il a pu y être en 1600, et à la rigueur en 1604. Il en était

éloigné en 1602. — Diane de France, duchesse d'Angoulême, fille naturelle légitimée de Henri II. Elle était veuve de François de Montmorency.

<sup>1</sup> Voyez principalement *Lettres missives*, t. VI, p. 34. Voyez aussi *Lettres à Bellière*

du 3 juillet, n° 22, et du 26 janvier, n° 28. Tout cela nous porte à l'an 1603.



et faict entendre ma volonté, qu'il n'estoit encores fait, et que vous y faites quelque difficulté et tenés l'affaire en longueur, disant voulloir, auparavant que le signer, en communiquer avec mons<sup>r</sup> de Rosny; ce que je ne puy croire veu ce que je vous en ay moy mesme dit, et que vous me promistes à vostre parlement; c'est pourquoy je vous fais ce mot pour vous dire que le s<sup>r</sup> Zamet s'en allant par dellà, je luy ay commandé de vous rendre ceste cy de ma part, et, avant que retourner me trouver, qui sera mercredy prochain, me rapporter le dict arrest. Vous sçavés que c'est chose que j'affectionne. C'est pourquoy vous ne me donnerés plus la peine de vous en escripre. Pour ma santé, elle va augmentant, Dieu mercy, comme vous l'apprendrés par le dict Zamet. Sur ce, je pryé Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxvj<sup>me</sup> may, à Fontainebleau.

[HENRY.]

N° 33.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n° 5473, lettre n° 71.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, A la priere d'aulcuns de mes speciaux serviteurs, j'ay accordé à Simonelly, Lucquois, un rappel de mes galeres, auxquelles il avoit esté condamné assez legerement par arrest de ma court de parlement de Rouen; de quoy je vous ay bien voulu advertir par ce mot, à ce que vous ne fassiez aucune difficulté de le sceler<sup>1</sup>, comme chose que je veux et vous ordonne. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce premier de juin, à Fontainebleau.

HENRY.

<sup>1</sup> Entre 1600 et 1605. Le Roi étoit à Fontainebleau le 1<sup>er</sup> juin 1603; il est probable qu'il y étoit aussi en 1601, et je ne

vois pas d'impossibilité à ce qu'il y ait été toutes les autres années, sauf en 1602 où il étoit à Blois.

## N° 34.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 894, lettre n° 14.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Sur la plaincte que mon frere le duc de Lorraine m'a faicte, que les heritiers du feu tresorier le Clere luy ont faict saisir les desniers desquels il a esté assigné en l'année derniere et en la presente au paiement de partie de ce que je luy doibs, je vous fais ce mot pour vous prier de pourveoir à cela, et faire qu'il puisse avoir main levée des dictes saisies, et ne permettre qu'il soit rien aultre prins par eulx ni aultres sur les dictes assignations, tant celles qu'il a ja eues que celles qu'il aura cy après, pour le contentement que je luy en ay promis; et vous ferés en cela chose que j'auray fort agreable. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxvij<sup>me</sup> juin, à Monceaux<sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 35.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n° 16.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'oubliai à vous dire, estant à Paris, comme je veulx que mon fils, le duc de Vendosme, jouisse du droict qu'il a de pourveoir aux offices ordinaires et nommer à tous les extraordinaires des duchés de Vendosme, Beaufort, Estampes et chastellenye de Crecy, tant de ceulx qui se trouvent creés auparavant les concessions qui en ont esté faictes, que depuis, ce que je vous ay bien voulu de nouveau confirmer, et que toutes assurances luy en soient données et les provisions scellées<sup>1</sup> sans aucune difficulté, et sans attendre de moy un

<sup>1</sup> Nous savons que le Roi étoit à Monceaux le 27 juin, en l'année 1603; mais il

put y être aussi et précédemment et postérieurement.

<sup>1</sup> Entre 1600 et 1605, nous ne voyons que l'an 1603 où le Roi paraisse avoir été à Monceaux le 28 juin, il y étoit certaine-

ment la veille et le lendemain; mais il peut y avoir été aussi et avant et après.

plus exprés commandement, estant chose que j'affectionne. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxvij<sup>me</sup> juin, à Monceaux.

HENRY.

N<sup>o</sup> 36.

Orig. autographe. — Musée Britan. m-4<sup>o</sup>, Mss. addit. n<sup>o</sup> 5473, lettre n<sup>o</sup> 16.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot par le s<sup>r</sup> de Juvigny pour vous dire que vous faciés resoudre en mon conseil mon edict touchant l'establisement des parcs royaux, à ce qu'il se face s'il est trouvé necessaire pour le bien de mon service et le soulagement de mon peuple, mesmement s'il y en a desjà d'establis en quelques lieux de mon royaume, le tout suivant les memoires que le dict s<sup>r</sup> de Juvigny en a cy devant baillés par mon commandement au s<sup>r</sup> de Chasteauneuf pour les veoir et en faire un rapport en mon conseil, comme je luy ay mandé de faire. Et sur ce, Dieu vous ayt, M<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxix<sup>me</sup> juin, à Monceaux<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 37.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n<sup>o</sup> 63.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Sur la remonstrance que me feit il y a quelque temps mon neveu le duc de Guyse, qu'il estoit poursuivy en mon grand conseil par les creanciers de feu la Chapelle Marteau au payement d'une somme immense pretendue par les dicts creanciers estre due par feu mon cousin le duc de Guyse au dict Marteau pour les affaires de la Ligue, je feis expedier mes lettres d'evocation de ce differend, et m'en reservay à moy seul la congnoissance, l'interdisant à tous juges pour le merite et la consequence de l'affaire. Ce neant-

<sup>1</sup> Le Roi était le 29 juin à Monceaux en 1603, mais il put y être aussi et avant et après.

moings je suis adverty que les dictz creanciers en poursuivoient mon dict nepveu en mon conseil, contre mon intention portée par mes dictes lettres. C'est pourquoy je vous prie, si l'on en parle en mon dict conseil, tenir soigneusement la main qu'il n'y soit prins aultre resolution que celle conforme à celle que j'ay desjà ordonné pour bonnes et grandes considerations. Et m'assurant que vous y apporterés ce que debvés, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce vj<sup>me</sup> juillet, à Monceaux<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 38.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n<sup>o</sup> 48.  
Copie transmise par M. Honat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier. Sur les plaintes qui me furent faictes, de l'incommodité que apportoit à mon service l'exécution de la commission pour la recherche des usures par commissaires extraordinaires, j'envoyay ma declaration à mes courts de parlemens pour revoquer la dicte recherche, laquelle y fust verifiée à la charge que tel crime ne demeureroit impuny et que les juges des lieux, conformement aux ordonnances, en feroient la recherche; en consequence duquel arrest j'envoyay ma commission excitative aux dictz juges ordinaires pour, suivant les dictes ordonnances, proceder contre les coupables, ce que vous approuvastes lorsque le sieur Barantyn vous reporta la dicte commission. Et du despuys j'ay aprins que vous en faictes difficulté, encores que ce ne soit qu'en consequence de mes ordonnances et arrest de ma court de parlement depuys peu intervenu; qui me faict vous faire ce mot pour vous dire que je desire que vous ne faciés difficulté de sceller la dicte commission comme chose que je veux et vous

<sup>1</sup> La présente lettre fut-elle adressée au chancelier *garde des sceaux*? rien ne le dit. Il faut donc la placer de prime abord entre le 2 août 1599 et le 10 septembre 1607. Mais de 1599 à 1607, le Roi ne fut à Mon-

ceaux le 6 juillet qu'en 1603, à ma connaissance, et probablement en 1604. On doit donc supposer que la lettre fut écrite en l'une de ces deux années.

ordonne. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainteté et digne garde. Ce viij<sup>e</sup> aoust, à Saint Germain en Laye<sup>1</sup>.

[HENRY.]

N° 39.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n° 57.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Par ce mot je vous recommande la prompte expedition de la recherche des maistres des monnoies de mon royaume, dont j'ay chargé le s<sup>r</sup> president Jeanyne de vous parler, afin que cet affaire là soit expédiée au plus tost comme chose que je desire. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce xiiij<sup>e</sup> juillet, à Monceaux<sup>1</sup>.

[HENRY.]

N° 40.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n° 5473, lettre n° 18.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, En execution du contrat des aydes faict à Montauban, j'ay commandé à mon cousin le marquis de Rosny<sup>1</sup> de faire faire le payement des cinq cens dix mille livres aux princes estrangers par les mains de Montauban, sans attendre que les deniers soient mis en mon espargne, et ce suyvnt l'estat qui luy en sera dressé

<sup>1</sup> Commission à sceller. Nous sommes donc entre 1600 et 1605. Le Roi était certainement à Saint-Germain le 8 août

en 1603; il y était peut-être en 1602 et 1605; il pouvait y être en 1604, non en 1600.

<sup>1</sup> En 1606 le Roi était à Monceaux le 14 juillet; mais il est probable qu'il y était aussi en 1604 et 1605. La présente

lettre me parait devoir précéder celles des n°s 55, 63, 67, 78 et 148.

<sup>1</sup> Rosny étant devenu duc de Sully en février 1606, la présente lettre ne put être écrite qu'en 1605 au plus tard. Mais en 1605 le Roi ne pouvait être à Fontaine-

bleau le 16 octobre, car il était du côté de Limoges; il y était en 1601 et 1604, il y était probablement aussi en 1599 et 1603.

en mon conseil. Et parce que, pour cest effect, il est besoin d'une declaration, j'escrifs à mons<sup>r</sup> le president Jeannin qu'il la signe en queue en la forme qu'il la vous presentera. Je vous prie de l'expedier promptement. J'ay aussy commandé à Montauban sept mille escus par avance à mon cousin le duc de Wirtemberg; mais il n'y pourroit satisfaire, s'il n'avoit en main les expeditions necessaires; vous les luy ferés donc delivrer. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xv<sup>me</sup> octobre, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 41.

Orig. autographe. — Musée Britan. in-4<sup>o</sup>, Mss. addit. n<sup>o</sup> 5473, lettre n<sup>o</sup> 36.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Sur ce que Boisnormant, mon advocat general à Rouen, fils du president Courvaudon, m'a fait supplier que, tant en consideration des services que ses predecesseurs ont fait aux miens et à moy depuis soixante et dix ans, de luy vouloir accorder la confirmation de la resignation du dict office de president que je luy ay, dès l'année quatre vins dix, octroyée, et le dispenser de l'age pour la jouissance du dict office lorsque son pere le voudroit quitter ou qu'il decederoit, je vous ay bien voulu faire ce mot pour vous dire que les services que j'ay receus des siens veulent que je le gratifie en tout ce qu'il me sera possible, et que vous me ferés service tres agreable de ne luy apporter aucune difficulté en la gratification que je luy ay voulu faire, dont neantmoins je vous ay voulu donner advis au precedent que de le luy accorder. Sur ce, Dieu vous ayt. Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce premier mars, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Parmi les années où Bellièvre fut chancelier, je n'en vois pas où je puisse assurer que le Roi était à Fontainebleau le 1<sup>er</sup> mars. Il ne put y être en 1603, mais il le put toutes les autres années. Voyez du reste la note sur la lettre suivante, qui est

aussi du 1<sup>er</sup> mars et qui fut signée aussi à Fontainebleau. Sont-elles du même jour? Rien ne l'indique, mais on doit le supposer, et voilà pourquoi je classe celle-ci immédiatement avant l'autre.

## N° 42.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°. Mss. addit. n° 5473, lettre n° 14.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot pour vous commander tres expressement de faire retenir en mon conseil la cause qui est entre mon frere l'archevesque de Rouen<sup>1</sup> et le s<sup>r</sup> Mongoumery, pour raison de l'abbaye de Montmorel, pour ce que, cela estant, je vous commanderay de les accommoder comme chose que je desire. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte garde. Ce premier de mars, à Fontainebleau.

HENRY.

## N° 43.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n° 58.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je n'ay pas accordé à mon nepveu le duc de Guyse la declaration pour la creue d'officiers en ma court des comptes de Provence pour maintenant, sur une simple difficulté qui ne regarde qu'une partie de la dicte creue, lui refuser ma jussion qui luy est necessaire. Aussi, si tost qu'il m'en a faict faire instance, j'ay commandé qu'elle fust expediee et qu'elle vous fust envoyée pour la sceller<sup>1</sup>. Je n'estime pas qu'il y ayt de la difficulté estant chose desjà jugée et resolue; et quand bien il y en auroit, je desire, en ceste occasion, contenter mon dict nepveu; partant je vous prie de le faire promptement expedier, à ce qu'il ayt occasion de continuer en la mesme fidelité et affection qu'il tesmoigne à mon service. Et je

<sup>1</sup> Charles III de Bourbon, archevêque de Rouen, mourut en 1604. La présente lettre fut donc écrite entre 1600 et 1604. Or, dans ces limites, je ne vois aucune

année où le Roi ait été certainement à Fontainebleau le 1<sup>er</sup> mars. Il en était absent en 1603 étant à Dormans-sur-Marne. Il put y être les autres années.

<sup>1</sup> Le Roi put être à Fontainebleau le 26 août en 1601 et 1604. Il ne put y être en 1600, 1603, 1605.

prieray Dieu, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde. Ce xxv<sup>me</sup> aoust, à Fontainebleau.

[HENRY.]

N<sup>o</sup> 44.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, vol. 1, n<sup>o</sup> 45.  
Copie transmise par M. Honat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fay ce mot affin que vous ne fassiés aucune difficulté de sceller<sup>1</sup> les lettres de grace et abolition que j'ay accordées au s<sup>r</sup> du Roire, desquelles j'ay commandé l'adresse estre faicte en la chambre de l'edit establie en ma ville de Grenoble, comme chose que je veus. Sur ce, Dieu vous ayt, M<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce xxij<sup>me</sup> septembre, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 45.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 27.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous ay cy devant escript en faveur du capitaine Musard pour vous prier de ne faire aucune difficulté de sceller<sup>1</sup> l'abolition que je luy avois accordée, ce que vous n'auriés fait, ains icelle faict reformer; c'est pourquoy je vous fays encore ce mot pour vous dire que la dicte abolition ayant esté reformée, comme vous avés trouvé bon, je veulx que vous ne faciés faulte incontinent de la sceller, à ce que le dict Mussard ne soit plus en peine pour n'avoir bien et fidelement servy comme il a faict. Et ceste cy n'estant à

<sup>1</sup> Le Roi était à Fontainebleau le 22 septembre en 1601 et en 1604. Il ne pouvait y être en 1599, 1600 et 1605.

De 1600 à 1605, je ne vois pas d'année où le Roi ait été certainement à Fontainebleau le 21 septembre, mais il est

probable qu'il y était en 1601, 1603 et 1604. Il n'y était certainement pas en 1599 ni en 1600



aultre fin, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce xxj<sup>me</sup> septembre, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 46.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 84.

Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Ayant, pour certaines bonnes et grandes considerations, accordé au s<sup>r</sup> de la Fontaine, qui vous rendra ceste-cy, une declaration sur l'annoblissement que je luy aurois aussy cy devant accordé, je vous fais ce mot pour vous dire que vous ne faciés aucune difficulté de la sceller<sup>1</sup> comme chose que je veulx et desire. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce xxvj septembre, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 47.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n<sup>o</sup> 86.

Copie transmise par M. Honat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, C'est en continuant ce que je vous ay dict lors de mon partement de Paris pour venir en ce lieu, touchant la jussion que je vous commanday de sceller<sup>1</sup> pour faire reussir l'affaire de la baronne de Creanges, que je vous fais ce mot, parce que c'est chose que j'ay à cœur et que j'affectionne, attendu mesmement que ma volonté est que cela soit pour plusieurs considerations; l'une que ce n'est point desroger à l'arrest de mon conseil du mois de may dernier, d'autant qu'il n'est point question d'une nouvelle imposition

<sup>1</sup> Le Roi était à Fontainebleau le 26 septembre en 1604, probablement en 1601.

Il ne pouvait y être en 1599, 1600, 1602, 1605.

<sup>1</sup> Entre 1600 et 1605, je ne vois que l'année 1602 où il me soit prouvé que le Roi passa le 25 août à Monceaux. Il

pouvait y être en 1601; il en était certainement absent en 1600 et en 1603.

sur mon peuple, ains une occasion d'offices nécessaires par la police de mon royaume; l'autre est la plus forte et de soy trop considerable, que j'ay destiné les deniers qui en proviendront pour payer les debtes que je dois au feu baron de Creanges, son mari, estrangé, qui m'a bien et fidellement servy et qui est ruyné et l'a ruynée en me faisant service; plus que sa veufve est, il y a si longtemps, à la poursuyte de cet affaire, qu'il m'en desplait mesine par la consequence. C'est pourquoy vous ne ferés faute de sceller la dicte jussion, laquelle vous sera presentée, avec ceste cy, par le s<sup>r</sup> de la Tuyllerie mon mestre d'hostel, que j'ay chargé vous parler de cet affaire, lequel je ne veux que vous remeliés en mon conseil, au contraire, que vous me donniés advis au premier jour de ce que vous y aurés avancé, qui ne vous celleray point que puisque c'est chose que j'affectionne, vous devriés faire le mesme sans me donner plus la peine de vous en escripre. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxv<sup>me</sup> aoust, à Monceaux.

[HENRY.]

N<sup>o</sup> 48.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, vol. 1, n<sup>o</sup> 80.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fay ce mot pour vous dire que, ayant cy devant, à ma joyeuse entrée au Havre de Grace<sup>1</sup>, accordé à Abel Brunier mes lettres de pardon et abolition pour les cas contenus en icelles, et l'enterinement par devant le grand prevost de mon

<sup>1</sup> Dans le mois d'aout 1603, le Roi alla visiter la Normandie. Il écrit le 24 qu'il est arrivé à Rouen, où il séjournera cinq ou six jours, et qu'après il ira visiter les villes de Dieppe, du Havre et de Caen (*Lettres missives*, t. VI, p. 151). Le 26 il écrit encore : « Je suis venu en cette ville pour être voir à ma femme et la mer de deçà ensemble les villes de Dieppe et du Havre. Cela fait

je m'en retourneray à Paris » (t. VI, p. 157). Nous avons des lettres de Rouen jusqu'au 3 septembre, puis le 15 septembre nous trouvons le Roi à Caen. Il y a donc lieu de penser que c'est entre le 3 et le 15 qu'eut lieu la joyeuse entrée au Havre. La présente lettre du 15 avril serait probablement alors de 1604.

hostel ou à mon grand conseil; ce que je vous ay bien voulu tesmoigner par ce mot, à ce que vous ne faciés aucune difficulté de sceller les dictes lettres, d'autant que je me veux servir du dict Brunier en sa profession de medecine, et par ce moyen le retirer de la peine où il est pour une legera faute par luy faite, dont il a porté assés de punition. Ce jour m'y convie<sup>2</sup> et la priere qui m'en a esté faite par mes serviteurs. Sur ce, Dieu vous ayt, M<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xv<sup>me</sup> avril, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 49.Orig. autographe. — Musée Britann. in-4<sup>o</sup>, Mss. addit. n<sup>o</sup> 5473, lettre 19.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, je vous prie envoyer querir ceux de ma court des aydes et entendre les difficultés qu'ils font de verifiser l'edit de creation des procureurs aux eslections, car je desire, si leurs raisons sont bonnes, qu'elles soient suivies. Si aussy il y en a pour faire que cest edict ayt lieu, je ne veux pas perdre un moyen si préparé que cestuy cy, car je n'en ay point de si prompt pour avancer mes bastimens selon mon desir. F'aictes ce que desire, en ce que je vous prie, avec affection et diligence. Et je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce dernier avril, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>2</sup> Pâque tombant en 1604 le 18 avril, le 15 était le jeudi saint.

<sup>1</sup> Nous voyons dans Sully que c'est vers l'an 1604 que le Roi s'occupe le plus de ses bâtimens : « Le roy voulant establir en son royaume le plan de murier, l'art de la soie et toutes sortes de manufactures estrangeres, . . . fit venir à grands frais des ouvriers de tous ces mestiers et construire de grands bastimens pour les loger (1603). »

(Sully, t. II, ch. xxv.) En 1604, le Roi revient avec enthousiasme sur les belles manufactures qu'il établit et sur ses bâtimens, et demande à Sully d'augmenter le fonds destiné à cet emploi (Sully, t. II, ch. xxxi). Or, le Roi était à Fontainebleau le 30 avril en 1604; il pouvait y être en 1603.

N° 50.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n° 59.

Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Ayant supprimé les six offices de receveurs de ma ville de Paris et iceulx reduict en un seul, mon intention estoit, conformement à l'arrest que j'ay faict donner en mon conseil, que tous les deniers qu'ils avoient en leurs mains lors de la dicté suppression provenant des debets, aubaines et aultres en quelque sorte que ce soit, fussent mis en celles de Montauban<sup>1</sup> que j'ay commis en leur place en attendant la verification de mon edict et provision au dict seul office. Ce que j'ay voulu faire par diverses raisons, entre aultres pour le soulagement de mon peuple, afin qu'il puisse estre esclairey de ces deniers qui lui appartient par une seule personne, mesme par ce qui est des saisyés et arrests cy devant faict es mains des dictés receveurs qu'ils puissent estre continués au dict Montauban seul, au lieu que les rentiers encores à present (parce que iceux suprimés ont encores les deniers des dictés debets) sont contrains d'en faire plusieurs pour une mesme chose, qui leur auroit donné presque autant de peine qu'ils avoient auparavant; neantmoins ils sont refusans de charger le dict Montauban seul des dictés debets qu'ils retiennent illicitement, qui faict que je vous fais ce mot pour vous prier de donner un arrest conforme à la requeste que Montauban vous presentera, laquelle j'ay desjà veue et trouvée fort equitable, qui portera qu'ils soient contrains à la restitution des dis deniers attendu l'interdiction qui les prive de tout maniemment; aussy que je veux scavoir quelles aubaines me sont echeues et m'appartiennent; en cela il y va de mon service. Je m'assure que vous vous conformerez à ma volonté, et que vous trouverez la requeste juridique. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chance-

<sup>1</sup> Le 15 avril 1604 le Roicrivait à Rosny : « Ayant ci devant contracté avec Montauban des six offices de receveurs de rentes de ma ville de Paris, etc. » *Recueil*

*des lettres missives*, t. VI, p. 228.) D'autre part, le Roi était à Saint-Germain le 13 juin en 1604 et 1605. La présente lettre serait donc de juin 1604 selon toute apparence.

lier, en sa saincte et digne garde. Ce xiiij<sup>e</sup> juin, à Sainct Germain en Laye.

[HENRY.]

N<sup>o</sup> 51.

Orig. autographe. — Musée Britan. in-4<sup>o</sup>, Mss. addit. n<sup>o</sup> 5473, lettre 31.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Ayant accordé au s<sup>r</sup> de Rieux une jussion sur le refus qu'il luy a esté faict de verifier ce que je luy ay cy devant accordé, je vous fais ce mot pour vous prier de ne faire aucune difficulté de sceler la dicte jussion au plus tost<sup>1</sup>, comme chose que je veux et vous ordonne. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce xxj<sup>e</sup> juin, à Sainct Germain en Laye.

HENRY.

N<sup>o</sup> 52.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n<sup>o</sup> 33  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Vous sçavez les services que m'a faicts et à mon royaulme feu mon cousin le mareschal d'Aumont, et ceulx que continuent ses enfans; la verité est que ils ont engagé tout leur bien pour mon service, et que j'ay du deplaisir de voir perdre une si bonne et ancienne maison, mesmes leur ruyne provenant des despenses qu'ils ont faictes en me servant et en un tems où j'avois besoin de mes serviteurs. Je sçay qu'il a un affaire par devant vous, dont il peut retirer quelque commodité, qui ne m'incommode point pour payer partie de ce que je luy dois; je vous prie l'affectionner et le faire juger demain en mon conseil, et dites un mot à ceulx de mon dict conseil de mon intention. Il y a aussy un procès entre le marquis de Cœuvres<sup>1</sup> et le s<sup>r</sup> de Roquourt, pour la cappitainerie de Laon; je desire que le dict

<sup>1</sup> Donc, de 1600 à 1605. Le Roi était à Saint-Germain le 21 juin, en 1604.

<sup>1</sup> Frère de Gabrielle d'Estrées

marquis demeure capitaine. Si le diet Roquourt n'eust perdu la place et qu'il ne me l'eust fallu reprendre au despens du sang de mes bons serviteurs et sujets et hasard de ma personne, je ne l'eusse pas donnée à un aultre. Il y a aussy un petit affaire, de laquelle (*sic*) Maupou est rapporteur, dont il me peut revenir en mon particulier dix mille escus: je vous prie la faire juger si vous la trovés juste. Je luy en escrips aussy un mot. Je vous recommande ces trois affaires et vous prie de vous en souvenir, assuré que vous me ferés service tres agreable. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxj<sup>me</sup> juyñ, à Saint Germain en Laye<sup>2</sup>.

[HENRY.]

N<sup>o</sup> 53.

Orig. autographe. — Musée Britan., in-4, Mss. addit. n. 5473, lettre S.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous prie d'entendre la proposition que vous fera le s<sup>r</sup> de Chanvallon pour l'entrée des draps de soie fabriqués à Nancy et pour ceux qui s'acheteront à Saint Nicolas durant les deux foires, reservant ceste demande à quinze jours d'entrée au mois de juin et aultant au mois de decembre, mais de ceux qui se font à Nancy pour toute l'année, le tout en payant les mesmes daces<sup>1</sup> accoustumées en ce royaume. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxj<sup>e</sup> juyñ, à Saint Germain en Laye<sup>2</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Je ne vois entre 1600 et 1607, que l'an 1604 où le Roi ait été sûrement à Saint Germain le 21 juyñ; il ne pouvait guere y être en 1600. Bien qu'il ne soit

pas question de sceaux dans la presente lettre, il me semble qu'il y a lieu de l'appliquer à Bellièvre, chancelier et garde des sceaux.

<sup>2</sup> Impositions, tribut. En latin du moyen âge, *dato* ou *datio*, qu'on escrivoit aussi *duco*. (Voy. Du Cange, au mot *Data*.)

<sup>3</sup> Voyez la note sur la lettre précédente. Voyez aussi les n<sup>os</sup> 58, 62 et 107.

## N° 54.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, vol. I, lettre 14  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'ay esté adverty que l'assemblée qui a esté faicte en l'hostel de ville par le prevost des marchands et eschevins d'icelle, pour le contract des aydes, au lieu de suivre ma volonté, laquelle moy mesme je luy avois desclarée de ma propre bouche, ils ont formé opposition et demande qu'elle fust renvoyée et jugée par ceux de ma court de parlement, afin d'apporter tousjours nouvelles longueurs et difficultés et retarder le bien qui peut revenir à mes subjects par le moyen du dict contract des aydes. C'est pourquoy je veux et entends que vous expediez des lettres de jussion trez expresses a ma chambre des comptes pour verifier purement et simplement l'ampliation du dict contrat des aydes, et que l'opposition du dict prevost des marchands et eschevins soit evoquée et jugée à mon conseil, et que vous mandiez le dict prevost des marchands et eschevins et aucuns de ceux de ma chambre des comptes pour leur faire entendre mon intention et la faulte qu'ils font de s'opposer à la verification du dict contract. Celle-cy n'estant à aultre fin, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxj<sup>me</sup> juin, à Saint Germain en Laye<sup>l</sup>.

HENRY.

## N° 55.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n. 5473, lettre 3.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je ne sçay à quoy peut tenir l'expedition de la commission des monnoyes à laquelle j'estimois que la chambre travailloit; déjà la longueur en cest affaire est prejudiciable à mon service, c'est pourquoy je vous prie d'y apporter de la promptitude, puisqu'elle a esté trouvée juste en mon conseil par vous mesmes;

Voyez la note sur la lettre du 21 juin, n° 52, p. 44.

vous me ferez plaisir de la despescher et vous en prie, et Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup>, le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce vij<sup>e</sup> aoust, à Saint Germain en Laye<sup>1</sup>.

[HENRY.]

N<sup>o</sup> 56.

Orig. autographique. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 894, lettre n<sup>o</sup> 6.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous prie de tenir la main et faire en sorte que les commissaires desputés pour aller en ma province de Normandie pour la recherche des financiers partent au plus tost<sup>1</sup>, d'autant que c'est chose qui importe à mon service et que j'affectionne: comme aussy que l'evocation que j'ay accordée aux s<sup>rs</sup> de Bacqueville et de Juvigny soit promptement expédiée. Ceste cy n'estant à aultre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xv<sup>me</sup> juillet, à Monceaux.

HENRY.

<sup>1</sup> Le Roi était à Saint-Germain le 6 août, en 1602, 1603 et 1605; il pouvait y être

en 1604, non en 1599 et 1600. Voyez la lettre du 22 juin ci-après, n<sup>o</sup> 63.

<sup>1</sup> C'est en 1596 que Henri IV fit la plus rude guerre aux financiers: en cette année il écrivait, le 25 février, au connétable de Montmorency: «Tenez bon contre les financiers, car si une fois ils étoient remis, ils nous mettroient le pied sur la gorge» (t. IV, p. 506). Le 15 avril il écrivait à Rosny: «Je ne dois plus longtemps souffrir que les financiers et tresoriers me fassent mourir de faim et qu'eux liennent des tables friandes et bien servies, etc.» (t. IV, p. 567). Mais cette année 1596 ne peut concorder avec le titre de chancelier donné ici à Bellièvre. Toutefois depuis lors, et pendant tout le temps que vécut Bellièvre, le Roi ne cesse de surveil-

ler et de poursuivre les financiers: ses lettres patentes, ses édits, ses déclarations en font foi, ainsi que l'établissement des commissaires envoyés dans les provinces pour la recherche des abus et malversations commis dans les finances. Il faut donc chercher en quelle année, entre le 2 août 1599 et le 10 septembre 1607, le Roi put écrire à Monceaux le 15 juillet; il le put certainement en 1604 et 1605, ce qui ne veut pas dire qu'il lui ait été impossible de le faire, soit avant, soit après ces deux années, mais ce qui forme seulement une présomption en leur faveur: or, s'il fallait nous décider pour l'une ou pour l'autre, nous pencherions pour 1604,



N° 57.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n° 62.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Sur ce que je vous ay ey devant escript pour faire donner un arrest en mon conseil sur les saisies des deniers qui sont demeurés en mains des receveurs supprimés, à ce qu'ils soient baillés et mis en celles de Montauban<sup>1</sup>, sans attendre qu'ils en comptent en ma chambre des comptes, j'ay entendu que vous l'avez fait, et qu'ils taschent de le vouloir faire retracter, à ce qu'ils vous ont fait quelques remonstrances pour empescher que le dict arrest ne soit expédié, ce qui seroit contraire à mon intention et au bien de mon service. C'est pourquoy je vous fais ce mot afin que vous faciés promptement delivrer le dict arrest, que ferés mettre à effect nonobstant les remonstrances qu'ils vous ont faites et pourroient faire, d'autant que je veux que ce soit Montauban qui compte pour eux des dictes deniers. Vous me ferés en cela service tres agreable, comme vous avez fait en l'affaire touchant mon contract des aydes avec le prevost des marchans et eschevins de ma bonne ville de Paris et ma court des aydes. ainsy que je l'ay appris tant par celles que Montauban m'a escriptes que par ce que ce porteur m'en a dict. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainete et digne garde. Ce xvij<sup>me</sup> juillet, à Monceaux.

HENRY.

attendu qu'en 1604 le Roi s'occupa plus qu'en 1605 d'affaires de finance, d'industrie et de commerce. Le Roi était éloigné

de Monceaux, le 15 juillet en 1600 et 1606.

Voyez la note sur la lettre précédente. Le Roi était à Monceaux le 18 juillet en 1605. Il y était probablement aussi en

1604. Il y a lieu de penser que, comme la précédente lettre, la présente est de 1604.

## N° 58.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, vol. I, n° 10.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous ay cy devant escript d'expedier le don des deniers des aubaines sur lesquels j'ay assigné les entrepreneurs des manufactures pour faire faire les bastimens propres à leur establissement qui est pour service; et pour ce que je voy qu'ils se plaignent de ne pouvoir rien faire sans cela, et qu'ils seroient contraincts de quitter un œuvre auquel je prends tant de plaisir et qui est si utile à mon peuple, je vous en escriis de rechef comme chose que j'affectionne, afin de sceller<sup>1</sup> le dict don, et qu'ils ayent contentement; c'est chose que je leur ay promise, et vous me ferez service trez agreable. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxiij<sup>e</sup> juillet, à Monceaux.

HENRY.

## N° 59.

Orig. autographe. — Musée Britann. in 4, Mss. addit. n° 5173, lettre 56.

\* M<sup>r</sup> le Chancelier, Jay commandé à M<sup>r</sup> de Syllery estant de retour à Parys douyr avec le s<sup>r</sup> presydant Jeannyn les resons du s<sup>r</sup> Dostagyer, de quoy ie vous ay byen voulu avertyr comme aussy que, les vous ayans raportées, je desyre que le traytys autant favorablemant que la

De 1600 à 1605 le Roi dut être à Monceaux le 23 juillet en 1604 et en 1605. Conferoz. du reste, la présente lettre avec celle du 2 aout n° 62, relative au même sujet.

On sait d'ailleurs qu'en 1604 le Roi s'occupa beaucoup des manufactures d'étoffes de soie et qu'il fit construire à Paris entre l'ancien parc des Tournelles et les jardins de l'hôtel Saint-Paul, un bâtiment pour ces manufactures. De meme il écrivait, le 27 mars 1605, à Sully, pour

lui parler « de cette place que je veulx que l'on fasse devers le logis qui se fait au marché aux chevaux pour les manufactures. » Cette place devint la place Royale. Les lettres patentes pour l'exécution de ce projet disent: « Le Roi veut que le lieu appelé le *Marché aux chevaux*, anciennement le *parc des Tournelles*, soit nommé la *Place royale*. » (Voyez *Lettres missives*, t. VI, p. 385 et note.)

Voyez les n° 53, 62 et 107.

justyce de sa cause et les cervycees quyl ma randus luy font esperer, assuré que laymant et afectyonnant comme je fay vous ferès chose quy me cera fort agreable. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, an sa saynte et dygne garde. Ce xxvj<sup>m</sup> juyillet, à Monceaux <sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 60.

Orig. autographe. — Musée Britam. in-4<sup>o</sup>, Mss. addit. n<sup>o</sup> 5473, lettre 25.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Jay commandé au s<sup>r</sup> de Gesvres une commission au s<sup>r</sup> d'Aubigny, tresorier de France à Caen, pour aller en Normandie faire la recherche des malversations des finances avec le s<sup>r</sup> Lagrange Courtin, sur l'assurance que j'ay qu'il m'y servira bien et fidelement; c'est pourquoy je vous fais ce mot pour vous dire que vous ne fassiez aucune difficulté de sceler la dicte commission <sup>1</sup>, à ce qu'il ne s'excuse de partir pour l'execution d'icelle, ainsy que je luy ay commandé. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxvij<sup>e</sup> juyillet, à Monceaux.

HENRY.

N<sup>o</sup> 61.

Orig. autographe. — Musée Britam. in-4<sup>o</sup>, Mss. addit. n<sup>o</sup> 5473, lettre 50.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Ayant commandé au s<sup>r</sup> de Gesvres d'expedier une declaration portant exemption de tailles aux lieutenans generaux de mon país de Bourgogne, je vous fay ce mot à ce que vous ne faciés aucune difficulté de la sceller comme chose que je veux et desire. Et

Évidemment Sillery n'était pas encore garde des sceaux. La présente lettre fut donc écrite avant octobre 1605; or, de

1600 à 1605, le Roi ne se trouva à Monceaux le 26 juillet qu'en 1604; il paraît en avoir été éloigné toutes les autres années.

De 1600 à 1605. Le Roi était en 1604, le 27 juillet, à Monceaux. Voyez les lettres du 15 juillet et du 27 août de la même

année, n<sup>o</sup> 56 et 59. Voyez aussi la suivante.

sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxvij<sup>e</sup> juillet, à Monceaux <sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 62.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n<sup>o</sup> 44.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous ay plusieurs fois commandé, par escript et par Lomenie, de sceller<sup>1</sup> le don des aubaines que j'ay accordé aux entrepreneurs de mes manufactures; le retardement que vous y avés jusques icy aporté est cause que je suis importuné de leurs plaintes, parce que aussy je vois que si on ne les en fait joiyr, en consideration de la grande despence qu'il leur convient faire à la construction des bastimens propres à cest effect, ils sont au terme de tout quitter et j'aurois occasion d'en estre fesché. C'est pourquoy derechef je vous commande de sceller le dict don et les en faire joiyr, sinon je prevois un notable interest à mon service et au bien public parce que les dietes manufactures (qui est une chose riche et excellente) seront entierement abandonnées faute de subvenir à ce qui est necessaire. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce 2<sup>me</sup> aoust, à Fontainebleau.

HENRY.

<sup>1</sup> Cette lettre, devant se renfermer entre 1600 et 1605, dut être signée en 1604, année où le Roi était à Monceaux le

27 juillet. Voyez la lettre précédente et la note qui l'accompagne.

<sup>1</sup> Lettre écrite entre 1600 et 1605 : or je ne puis affirmer, dans aucune de ces années, la présence du Roi à Fontainebleau le 2 août : je ne vois pas de preuves non plus qu'il n'ait pu y être, si ce n'est en 1600. Mais en conférant la présente lettre

avec une autre du 23 juillet sur le même sujet, on est conduit à supposer que les deux doivent être rapportées à l'an 1604. Voyez ci-dessus, n<sup>o</sup> 53, 58, et plus bas 107

## N° 63.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n° 5473, lettre 7.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'ay appris par le s<sup>r</sup> de Genicourt, l'un de mes mestres des requestes qui a esté en quelques provinces de mon royaume pour le faict de la commission où il est employé en mes monnoyes, l'importance du faict; je m'estonne, veu qu'il n'y a rien plus juste que de remedier à cest abus et aultres portés par la diete commission, que vous n'y donniez ordre; faictes le au plus tost, et que je n'en entende plus de plainte. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxij<sup>e</sup> juin, à Saint Germain en Laye<sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 64.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n° 5473, lettre 49.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Sur ce que j'ay appris que vous faites difficulté de sceller<sup>1</sup> la declaration que j'ay faict expedier au marquis de Cœuvres pour raison de la capitainerie de Laon, je vous fais ce mot pour vous dire qu'y allant de mon commandement et de mon service, vous ne faciés faulte de la sceller incontinent, comme chose que veux. Et je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xiiij<sup>me</sup> aoust, à Fontainebleau.

HENRY.

<sup>1</sup> Le Roi étoit à Saint-Germain le 22 juin 1604; il put y être. du moins je n'y vois pas d'empêchement, en 1605 et 1606, il en étoit absent en 1602, 1603, 1607. Rapprochez la présente lettre de celle du 6 août ci-dessus (n° 55).

<sup>1</sup> Le Roi étoit à Fontainebleau le 13 août de l'an 1604; il ne pouvait y être en 1600, 1601, 1602.

N° 65.

Orig. autographe. — Musée Britanm. in-4°, Mss. addit. n° 5473, lettre 5.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot pour vous dire comme j'ay accordé à Adam Roye, marchand de Rouen, un passeport pour pouvoir transporter de la dicte ville en Hollande cinquante balles de toile, à charge d'en rapporter pareille quantité de laines d'Espagne: c'est pourquoy vous ne ferez faulte de sceler<sup>1</sup> le dict passeport, comme chose que je veux et entends, l'ayant accordé pour certaines considerations. Sur ce, Dieu vous ayt. Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce xvij<sup>e</sup> aoust, à Fontainebleau.

HENRY.

N° 66.

Orig. autographe. — Musée Britanm. in-4°. Mss. addit. n° 5473, lettre 23.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier. J'ay accordé au s<sup>r</sup> Lausnade, en consideration des services qu'il me rend en certain affaire important mon service où je l'employe, la grace que le neveu de Lomenie vous presentera; c'est pourquoy, desirant qu'il jouisse de l'effect d'icelle, je vous prie de la sceler<sup>1</sup> incontinent sans y faire aucune difficulté, et vous me ferez service tres agreable. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xvij<sup>e</sup> aoust, à Fontainebleau.

HENRY.

<sup>1</sup> Le Roi était à Fontainebleau le 16 août en 1604 selon toute apparence, puisqu'il y était la veille et le lendemain. Il ne pouvait y être en 1599, 1600, 1601 et 1605.

D'ailleurs, on voit que l'an 1604 est celui où le Roi s'occupa le plus de manufactures et d'objets manufacturés.

<sup>1</sup> Le Roi était à Fontainebleau le 18 août en 1604. Il ne pouvait y être en 1599, 1600 et 1603.

## N° 67.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n° 5473, lettre 15.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous ay cy devant faict entendre mon intention sur le desordre de mes monnoyes, et j'entends qu'il se commet de grands abus. Je vous fais ceste recharge pour vous prier d'adviser avec les s<sup>rs</sup> de Chasteauneuf et Jeannin les moyens d'empescher le mal à l'advenir et chastier le passé, estimant que un ou deux maistres des requestes avec un homme de bien des monnoyes suffiroient pour l'instruction des procès pour estre après jugés en mon grand conseil ou ailleurs, selon que vous jugerés pour le mieulx et la plus prompte justice. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxij<sup>me</sup> aoust, à Fontainebleau <sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 68.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n° 5473, lettre 44

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Par certaines considerations, j'ay accordé au s<sup>r</sup> baron de Salaygnac mes lettres d'evocation qui vous seront presentées avec ceste cy pour les sceller, ce que je vous prie de faire comme chose que je veux et entends. Et je prieray Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxij<sup>me</sup> aoust, à Fontainebleau <sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 69.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n° 5473, lettre 21

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous prie, incontinent la presente receue, faire delivrer au s<sup>r</sup> d'Aubigny sa commission, et envoyer querir le

<sup>1</sup> Le Roi était à Fontainebleau le 22 août 1600 et 1603. Voyez du reste les lettres des en 1604. Il ne pouvait y être en 1599, 6 août et 22 juin ci-dessus. n° 55 et n° 63.

<sup>1</sup> Voyez la note sur la lettre précédente.

s<sup>r</sup> de la Grange Courtyu auquel vous commanderés de ma part de s'acheminer, toutes affaires cessantes, en Normandie; car la longueur de cest affaire n'apporte nul bien à mon service. Vous tiendrés la main à ce qu'il ne soit donné aucun empeschement aux dicts commis-saires. Je desire aussy que vous scelliés<sup>1</sup> l'abolition que j'ay donnée à un jeune homme dont vous aura, comme je crois, parlé le s<sup>r</sup> president Jeannin, lequel m'a donné grand esclaircissement pour de grandis-simes voleries qui se sont faictes en mes finances. Cela importe extremement à mon service. Ne faictes donc difficulté de la luy sceller. À Dieu, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, lequel je prie vous avoir en sa sainte et digne garde. Ce xxvj<sup>me</sup> aoust, à Fontainebleau.

HENRY.

N° 70.

Orig. autographe. Bild. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n° 44.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot par la Varane, qui le vous rendra de ma part, pour vous dire que ayant permis à Montauban, cy devant controlleur de mon argenterie, de resigner son dict office à personnage suffisant et capable, vous ne faciés aucune difficulté de luy en sceller les lettres en blanc<sup>1</sup>, et me les envoyer par le dict la Va-rane comme chose que je veulx, luy ayant commandé de me les rap-porter pour faire remplir les dictes lettres en ma presence de la per-sonne que j'auray agreable. Et celle cy n'estant à aultre fin, je ne vous

Entre le 2 aout 1599 et octobre 1605. Conferez cette lettre avec celle du 27 juillet sur le même sujet, n° 60. Cette lettre du 27 juillet fut écrite à Monceaux. Or le Roi était à Monceaux le 27 juillet en

1604. Celle-ci est écrite le 27 août à Fontainebleau, ce qui convient tres-bien aussi a l'an 1604. Pas de doute donc qu'elles ne soient l'une et l'autre de cette année.

<sup>1</sup> Le Roi était à Fontainebleau le 29 août en 1604. Il n'y était pas en 1599, 1600, 1602, 1603, 1605. Sur Montauban,

voyez les deux lettres des 13 juin et 18 juillet ci-dessus, n<sup>os</sup> 50 et 57.



en diray davantage pour prier Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxix<sup>me</sup> aoust, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 71.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4<sup>o</sup>. Mss. addit. n<sup>o</sup> 5473, lettre 35.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais [ce mot] pour vous dire que vous ne fassiez aucune difficulté de sceller<sup>1</sup> l'évocation que j'ay accordée au comte de Curson pour une dispute qu'il a eue avec le jeune Saint Aulaye, laquelle j'ay renvoyée par devant mons<sup>r</sup> le connestable et M<sup>rs</sup> les mareschaux de France, comme chose que je veux et desire. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce v<sup>m</sup><sup>e</sup> aoust, à Saint Germain en Laye.

HENRY.

N<sup>o</sup> 72.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 7.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Ayant sceu ce qui s'est passé en mon conseil, au rapport de mons<sup>r</sup> de Rosny<sup>1</sup>, sur quelque plainte qu'on luy avoit faicte d'une pretendue surtaxe à Rouen dans le roolle des taxes des permissions de vendre vin en gros, et qu'à cause de ce vous aviés esté en termes de faire supercedder l'exécution de l'edict des dictes permissions, je n'ay voullu faillir de vous faire ce mot pour vous dire, comme j'ay faict par ma precedente, que mon intention estant de conserver à madame de Verneuy l le don que je luy ay faict pour nies en-

<sup>1</sup> Entre le 2 août 1599 et octobre 1605, le Roi pouvait se trouver à Saint-Germain-en-Laye le 5 août tous les ans, sauf en

1599 et 1600. Il y a lieu de penser qu'il y était en 1605.

<sup>1</sup> Rosny n'est pas encore duc de Sully, donc la lettre est antérieure à 1606. Or, je ne vois que 1604 et 1605 où le Roi ait

pu écrire de Fontainebleau, le 8 septembre.

fans des deniers provenans des dictes permissions, je ne veulx qu'il y soit aucunement prejudicié par revocation, surseance ou aultrement en façon que ce soit; ains, quand mesme pour le bien de mon service vous jugeriés nécessaires de revocquer toutes les levées de deniers extraordinaires sur mon peuple, je veulx que celle des dictes permissions en soit exceptée, parce que c'est de toutes la plus douce et moderée, aussy qu'elle est quasy pour la pluspart executée; m'en re-mectant entierement sur vous et mons<sup>r</sup> de Chasteauneuf à qui seuls de mon conseil j'en ay donné et reservé la direction et congnoissance. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce vij<sup>me</sup> septembre, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 73.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 79  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Ayant accordé à Fontanier, secretaire de mes finances de Navarre et commis de Lomenie, la preference de l'office de maistre des comptes en ma chambre des comptes à Montpellier, vacquant par le decés de maistre Pierre Clausel, tant en consideration des services que le dict Fontanier m'a faicts puis quinze ans en cà pres le dict Lomenie sans discontinuation, qu'à la charge de payer la finance à laquelle le dict office auroit esté taxé et enchery, suivant le brevet que je luy en ay fait expedier, je vous ay bien voulu faire ce mot pour vous prier ne vouloir sceller<sup>1</sup> les lettres qu'un nommé Baudon a fait expedier, auxquelles le dict Fontanier s'est oposé, d'autant que je me veulx servir du dict Fontanier en ceste charge, vous conformant à ma volonté desclarée par le dict brevet. Sur ce, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte garde. Ce x<sup>me</sup> fevrier, à Saint Germain en Laye.

HENRY.

<sup>1</sup> Entre les années 1600 et 1605, je n'en connais pas où le Roi ait été certain-

nement à Saint-Germain le 10 fevrier, mais dans toutes il a pu y être.

## N° 74.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n° 71.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Ayant accordé au s<sup>r</sup> de Fleury, surintendant et grand maistre des eaus et forests de France, mes lettres d'evocation en mon conseil privé de certaine assignation à luy donnée en ma court de parlement, à la requeste de mes officiers des eaus et forests de la table de marbre<sup>1</sup>, sur la reformation que je luy ay commandé de faire de mes forests de Saint Germain en Laye, je vous ay bien voulu faire ce mot pour vous dire que mon intention estant que la diete evocation aye lieu, vous ne faciés aucune difficulté de la sceller<sup>2</sup>, comme je veulx et qui importe à mon contentement que vous scavés que j'affectionne puisqu'il y va de mon plaisir. Et sur ce. Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xij<sup>me</sup> fevrier, à Saint Germain en Laye.

HENRY.

## N° 75.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n° 5473, lettre 12.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot de ma main pour vous dire que, toutes difficultés cessans, vous ne differiés plus de sceller<sup>1</sup> la remission accordée au s<sup>r</sup> de Saint Jours, dont l'adresse est à ma

<sup>1</sup> Sous ce titre on comprenait trois juridictions, savoir : 1° la connétablie et maréchaussée de France; 2° l'amirauté; 3° la réformation générale des eaux et forêts. Ce nom vient d'une grande table de marbre qui tenait au palais tout le travers de la grande salle, sur laquelle les juges de cette

juridiction tenaient leurs séances. Elle subsista jusqu'en 1618.

<sup>2</sup> Bellievre était garde des sceaux; donc la présente lettre fut écrite entre août 1599 et octobre 1605. Voilà tout ce que je puis dire.

<sup>1</sup> Nous sommes entre le 2 août 1599 et octobre 1605. Or, le Roi était certainement éloigné de Fontainebleau, le 23 mars,

en 1603 et 1604. C'est donc à l'une des années 1600, 1601, 1602 ou 1605 qu'il faut rapporter la présente lettre

court de parlement de Dauphiné, comme chose que je veux et vous commande; et le semblable pour l'ennoblissement du capitaine Beauregard, et la declaration du conseiller Basset, et l'abolition pour la dame de Saint Auban. Les mesmes raisons qui m'ont bien luy accorder veulent que je vous die que vous ferés chose que j'auray tres agreable. Et sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce xxij<sup>me</sup> mars, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 76.

Orig. autographe. — Musée Britann. m-4<sup>o</sup>, Mss. addit. n<sup>o</sup> 5473, lettre 30.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot pour vous dire que, ayant commandé que l'on expediast au s<sup>r</sup> de Poskanniacon les lettres qui vous seront presentées pour sceler<sup>1</sup>, vous n'y fassiez aucune difficulté, comme chose que je veux et entends. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxij<sup>e</sup> mars, à Saint Germain.

HENRY.

N<sup>o</sup> 77.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n<sup>o</sup> 50.

Copie transmise par M. Houat.

Monsieur le Chancelier, M'estant courroucé à mon cousin le duc de Rohan de ce qu'il ne se rendoit plus sujet suivy pres de moy, il s'en est excusé sur ce qu'il ne peut, à cause de la crainte qu'il a que, aussytost qu'il y sera avec son equipage, que l'on le luy fasse saisir et arrester à cause de ses debtes. C'est pourquoy m'ayant fait entendre que quelque commandement que je vous aye fait de sceller<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Entre le 2 août 1599 et octobre 1605, excepté en 1603 où le Roi était à Metz le 24 mars, il a pu toutes les autres années

signer une lettre à Saint-Germain à cette date; du moins je ne connais rien qui ait pu le lui rendre impossible.

<sup>1</sup> Le Roi était à Fontainebleau le 28 avril en 1600, 1604 et 1605; il pouvait y être

en 1601 et 1603; il en était certainement éloigné en 1602.

les lettres patentes que je luy ay accordées pour empescher que son equipage ne fust saisy lorsqu'il sera pres de moy, vous ne l'avez encores fait, je vous fais ce mot pour vous dire que vous n'y apportés plus aucune difficulté, que vous les scellés au plus tost comme chose que je veux et vous ordonne pour plusieurs considerations qui me la font desirer. Et sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxvij<sup>me</sup> avril, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 78.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n<sup>o</sup> 74.

Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, A la priere que [m'ont fait] M. le mareschal de Lavardin et d'autres de mes serviteurs, j'ay accordé au viscomte de Neufvillette, de la maison de Champagne, des bonnes (*sic*) de mon Royaulme, qui m'a tousjours bien et fidelement servy durant ces troubles, n'ayant jamais manqué à une seule occasion, une abolition pour un gentilhomme qu'il a tué; la verité estant que leur inimitié est procedée pour ce qu'ils estoient voisins d'un quart de lieue et que durant les guerres le dict Neufvillette estoit mon serviteur et l'autre de la ligue, et devant davantage à ceulx qui m'ont bien servy que aux autres, c'est pourquoy vous ne ferez aucune difficulté de sceler<sup>1</sup> la dicte abolition, car ce gentilhomme m'a trop bien servy pour le laisser en peine, qui fait que je l'affectionne davantage. Adieu, Mons<sup>r</sup> le Chancellier. Ce xxvij<sup>me</sup> avril, à Fontainebleau.

[HENRY.]

N<sup>o</sup> 79.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 52

Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Ayant accordé au s<sup>r</sup> Guillier, en consideration

<sup>1</sup> Lettre écrite entre le commencement de 1600 et la fin de 1605. Voyez la note sur la lettre précédente.

de ses services, des lettres d'annoblissement, je vous fais ce mot pour vous dire que vous ne faciés aucune difficulté de les sceller <sup>1</sup> comme chose que je desire; car les services que j'ay recus de luy et des siens, mesmement d'un sien frere conseiller en ma court de parlement de Dauphiné, ont faict que je les luy ay accordées et que je veulx qu'il en jouisse. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce 1<sup>er</sup> may, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 80.

Orig. autographe. — Musée Britann. in 4, Mss. addit. n<sup>o</sup> 5473, lettre 13.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Envoyant le s<sup>r</sup> Dubourg, present porteur, pour l'exécution de mon edict, es païs de Vivarais, bas Languedoc, Rouergue et Quercy, je luy ay accordé des lettres d'estat à ce que, pour l'occasion sus dicté, il soit surcis au jugement des procès qu'il a en ma court de parlement et chambre de mon edict, pour quatre mois et jusques à ce qu'il ayt parachevé la commission dont il est chargé pour mon service; de quoy je vous ay bien voulu advertir, par ce mot de ma main à ce que vous ne faciés aucune difficulté de lui sceller <sup>1</sup> au plus tost les dictes lettres, afin qu'il ne soit retenu plus longtemps à la poursuite d'icelles et s'en aille promptement exccuter ce que je lui ay commandé. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce x<sup>mo</sup> may, à Fontainebleau.

HENRY.

<sup>1</sup> De 1600 à 1605. Or, le Roi était le 2 mai à Fontainebleau en 1601, 1603 et 1605; il y était probablement aussi en

1600 et 1604. Je ne vois que l'année 1602 ou il en ait été éloigné, étant à Blois.

<sup>1</sup> De 1600 à 1605. Or, le Roi était à Fontainebleau le 10 mai en 1600, 1601,

1603 et 1604; il devait y être en 1605, il en était loin en 1602.

## N° 81.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n° 78.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Ayant sceu par mon cousin le duc d'Espernon le refus que avés faict de sceller<sup>1</sup> les lettres d'ampliation d'abolition que j'ay accordées à Antoine Maurice, cy devant maistre des monnoyes de Sisteron et Toulon en Provence, en consideration de la supplication que mon dict cousin m'en avoit faicte, aussy qu'il n'y va en cela que de mon seul interest, lequel j'aurois quieté et remis au dict Maurice en faveur de mon dict cousin par les premieres lettres d'abolition que je luy en aurois octroyées, lesquelles ont esté verifiées en ma cour des monnoyes de ceste ville; n'estant question maintenant, par ces nouvelles lettres d'ampliation d'abolition, que de quelque obmission qui s'est trouvée aux dictes premieres lettres, ce qui ne doit retarder le faict de la grace de la remise que je luy en ay faicte, je vous fais ce mot pour vous dire que vous ne lassiez aucune difficulté de sceller les dictes lettres d'ampliation comme chose que je veux et vous ordonne. Ceste cy n'estant à aultre fin, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce 19<sup>me</sup> juin, à Paris

HENRY.

## N° 82.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n° 73.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous ay bien voulu faire certain comme j'ay accordé au s<sup>r</sup> de Madaillan l'abolition que je vous envoye par ce present porteur, l'un de mes valets de chambre, afin que vous ne faciés aucune difficulté de la sceller et me la renvoyer par luy, vous le despechant exprés pour cest effect. Je sçay bien que c'est chose

<sup>1</sup> De 1600 à 1605. Or, le Roi était à Paris le 9 juin en 1600 et 1603. Il ne pouvait y être en 1601, car il était à Fontainebleau, ni en 1602, car il était à Orléans.

extraordinaire, mais les services que j'ay receus de luy n'estant point ordinaires, je ne l'ay point voulu secourir ordinairement. Vous me ferés donc service tres agreable de faire ce que je vous mande, et me renvoyer la dicte abolition scellée<sup>1</sup> comme chose que je veulx et vous commande. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce ix<sup>me</sup> juin, à Paris.

HENRY.

N<sup>o</sup> 83.Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n<sup>o</sup> 64.

Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Hyer en partant j'oublaiy à vous commander de ne faire aucune difficulté de sceller les lettres patentes que j'ay cy devant fait expedier à mes subjects de Bearn pour la foraine, lorsqu'elles vous seront presentées; ce que je vous prie. Vous scavés si j'ay juste sujet de les aimer, veu que c'est le lieu de ma naissance et le nom que j'ay porté un longtems. Aussy est il bien raison maintenant qu'ils se ressentent que je les aime et veulx faire pour eux. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xj<sup>me</sup> juyñ, à Saint Germayn en Lay<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 84.Orig. autographe. — Musée Britann. m-4. Mss. addit. n<sup>o</sup> 5473, lettre 68.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Comme les vertueuses qualités de Nau m'ont donné sujet de luy octroyer mes lettres d'anoblissement, aussy je desire que, vous conformant à ma volonté, vous ne lassiés aucune difficulté de luy en sceler les lettres que je luy ay fait expedier, vou-

<sup>1</sup> Sceau à apposer, donc entre 1600 et 1605. Voyez du reste la note qui accompagne la lettre précédente du même quan-

tieme, signée au même lieu, et qu'on doit par consequent supposer écrite le même jour.

<sup>1</sup> Lettres à sceller; donc nous sommes entre 1600 et 1605. Or, le Roi était à Saint-Germain le 11 juin en 1605; il put y être

en 1600, 1601, 1603, 1604; il n'y eut certainement pas en 1602. Voyez la lettre suivante de même date



lant en cela particulièrement luy faire cognoistre l'estime que je fais de ses fideles services; ce que me promettant que vous sçaurez bien considerer, je ne vous en feray ceste cy plus longue, sinon pour prier Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xj<sup>e</sup> juin, à Saint Germain.

HENRY.

N<sup>o</sup> 85.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 6.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Ayant esté cy devant accordé par les feus roys Charles et Henry derniers au feu s<sup>r</sup> de Lansac et à ses enfans une pension de dix mille livres sur le revenu temporel de l'evesché de Comminges<sup>1</sup>, de laquelle est pourveu messire Urbain de Saint Gelais, son fils naturel, et laquelle j'ay de nouveau confirmée et accordée au s<sup>r</sup> de Lansac son fils, et d'aillant que je desire qu'il en jouisse ensemble des arrerages qui en peuvent estre deus, je vous ay bien voulu prier par ce mot de ne faire aucune difficulté de sceller toutes les despesches qui seront necessaires<sup>2</sup>, d'aillant mesmement que je suis assez informé de l'ingratitude et [mecog]noissance usée par le dict evesque tant à l'endroit du dict defunt s<sup>r</sup> de Lansac que de son dict fils, par les merites et services desquels il a recen tout son bien et advancement, mesmes la promotion au dict evesché; et ceste cy n'estant à aultre fin . . . . .

Ce xj<sup>e</sup> juin, à Fontainebleau.

HENRY.

<sup>1</sup> Sur l'évêché de Comminges disputé entre le bâtard de Bourbon et le bâtard de Lansac, voyez *Lettres missives*, t. I, p. 11 et 12; et *Suppl.* t. VIII, deux lettres du 24 août 1570, p. 24 et 26. Charles de Bourbon tint l'évêché de 1569 à 1579; il eut pour successeur Urbain de Saint-Gelais,

qui le prit en 1580 et le garda jusqu'en 1613. — <sup>2</sup> Entre 1600 et 1605, je ne vois pas que le Roi ait été certainement à Fontainebleau le 12 juin; mais je ne vois non plus aucune impossibilité qu'il ait pu y être, si ce n'est en 1603, où il était certainement à Saint-Germain.

N° 86.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n° 56.

Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot par Lomenie, et vous envoie par luy la jussion que j'ay faict expedier pour le restablisement des quatre offices de commissaires en mon Chastelet de Paris afin que vous la scelliés<sup>1</sup>, et que vous commandiés au s<sup>r</sup> de Maysse, comme aussy je le luy escrips, de la porter dès demain du matin en mon parlement, avec mes lettres clauses à ceulx de ma diete cour et au premier president, l'instruisant de ce qu'il aura à dire afin que promptement je sois obei, leur faisant entendre le deplaisir que je recois de leur refus après avoir leu leurs remonstrances et l'assurance qu'ils m'avoient donnée que cely seroit, ayant commandé au dict Lomenye de faire en cet affaire ce que vous luy commanderés et d'en parler de ma part à trois des presidens qui ont esté cause du dernier refus qui a esté fait. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce xij<sup>e</sup> juy, à Sainct Germain en Laye.

HENRY.

N° 87.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4, Ms. addit. n° 5173, lettre 67.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot pour vous dire que, ayant commandé un renvoy par devant le prevost general des bandes pour le frere du s<sup>r</sup> Casteljaloux, enseigne du s<sup>r</sup> de Villegaignon, qui a une compagnie entretenue a la Fere, pour raison d'un duel advenu entre luy et un des hallebardiens du s<sup>r</sup> de Manicamp, gouverneur du dict lieu, vous ne faciés aulcune difficulté de le sceller<sup>1</sup>, veu qu'il n'y a rien

<sup>1</sup> Lettre écrite entre 1600 et 1605. Le Roi était à Saint-Germain le 13 juin, en 1601, 1604 et 1605, probablement en

1605; il dut y être en 1600. Il en était absent en 1602.

<sup>2</sup> Entre les années 1600 et 1605, il n'y en a pas où j'aie trouvé le Roi à Saint-Germain le 23 juin; mais il put y être

chaque année à cette date; au moins je n'y connais pas d'empêchement absolu.

contraire aux ordonnances et que c'est chose que j'ay bien considéré et que je veux. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xiiii<sup>me</sup> juin, à Saint Germain en Laye.

HENRY.

N° 88.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, lettre n° 57.  
Copie transmise par M. Alfer.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'avois commandé au s<sup>r</sup> de Roquelaure de vous aller trouver pour vous faire entendre que ma volonté est que vous scellés<sup>1</sup> l'évocation que j'ay accordée au s<sup>r</sup> comte de Grammont; mais l'ayant retenu pour quelques affaires que nous avons ensemble l'après disnée et l'après soupée, je vous fais ce mot pour vous prier de sceller l'évocation du dict s<sup>r</sup> de Grammont incontinent, parce que je le desire et qu'il a un grand procès en Bretagne où il s'en va pour le poursuivre et n'est retenu par delà que pour la dicte évocation, luy ayant commandé de me retourner trouver aussy tost que le dict procès sera jugé. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxiiij<sup>me</sup> juin, à Saint Germain.

HENRY.

N° 89.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n° 75.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot pour vous dire que, suivant ce que je vous ay cy devant commandé, vous scellés extraordinairement<sup>1</sup> les affaires des entrepreneurs des toiles de Hollande pour ce que je les affectionne, lesquels sont pour mon service et que

<sup>1</sup> Voyez la note relative à la précédente lettre.

<sup>1</sup> Lettre écrite entre 1600 et 1605 : je n'oserais préciser davantage. Mais peut-être y a-t-il lieu de rapprocher la présente

lettre de celles des 23 juillet et 2 août 1604, ci-dessus, n° 58 et 62.

pour cest effect je veulx estre promptement expediés comme chose que je vous ordonne tres expressement. Sur ce, Dieu vous ayt. Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xvij<sup>me</sup> juillet. à Monceaux.

[HENRY.]

N<sup>o</sup> 90.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4<sup>o</sup>, Mss. addit. n<sup>o</sup> 5473, lettre 51.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Ayant, en faveur de mon compere, accordé au capitaine Iccard les lettres d'abolition qui luy sont necessaires, pour raison de quelques actes par luy commis durant les troubles en Languedoc, et dont il a adveu tant de mon diet compere que de mon cousin le mareschal d'Ornano comme chose abolie par mes edicts, je vous ay bien voulu faire ce mot afin que vous ne faciés aucune difficulté de luy sceller les dictes lettres<sup>1</sup>, tant pour le tirer hors de peine que pour que ce sont choses abolies par mes edicts de pacification et desquelles je veulx, suivant iceulx, que la memoire en demeure estainte et abolie. Ceste-cy n'estant à aultre fin, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xx<sup>me</sup> avril, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 91.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4<sup>o</sup>, Mss. addit. n<sup>o</sup> 5473, lettre 38.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Ne faites aucune difficulté de sceller<sup>1</sup> les lettres patentes que j'ay fait expedier à mons<sup>r</sup> de Lavardy [Savary], portant defences à tous ses creanciers de faire saisir les estats et apointemens que je luy donne, et à tous receveurs d'y avoir esgard.

<sup>1</sup> De 1600 à 1605, Le Roi était à Fontainebleau le 15 avril en 1602, 1604,

probablement en 1601 et 1603, il pouvait y être les deux autres années.

<sup>2</sup> Le Roi était à Fontainebleau le 18 mai en 1601, 1603, 1604, et proba-

blement en 1605; il ne pouvait y être en 1602.

attendu que c'est pour s'entretenir auprès de moy, et qu'ils ne se peuvent prendre qu'à ses terres et revenus, comme il a esté cy devant faict pour mon cousin le duc de Montpensier. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xvij<sup>m</sup> may, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 92.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n<sup>o</sup> 5473, lettre 70.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot pour vous dire qu'ayant accordé au s<sup>r</sup> de Longueval Crecy, que j'ay nourry page de ma chambre, une pension à prendre sur l'abbaye des Premontrés, vous ne fassiez aucune difficulté de luy sceler<sup>1</sup> toutes les depesches qui luy sont necessaires, et que je luy ay faict expedier, pour la jouissance de la dicte pension, comme chose que je veux et entends. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xvij<sup>m</sup> may, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 93.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 31.

Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Estant necessaire pour mon service que les procedures qui se feront pour les quatre navires qui viennent du Peron, et qui sont au Havre, soient faictes par le lieutenant de ma table de marbre de Rouen, je vous prie de ne faire aucune difficulté d'en sceller la commission qui vous en sera présentée<sup>1</sup>, par laquelle vous

<sup>1</sup> Le Roi étoit à Fontainebleau le 26 mai, en 1601, en 1603, en 1605; probablement en 1604; il en étoit éloigné en

1602. Il aurait pu à la rigueur y signer une lettre en 1600.

<sup>2</sup> Nous sommes entre 1600 et 1605; or le Roi étoit à Monceaux le 26 juin en

1603, 1604, 1605, et probablement en 1601

vous instruirés de cest affaire. C'est ce qui m'empeschera de vous en dire davantage, pour pryer Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce xxvj<sup>e</sup> juin, à Monceaux.

HENRY.

N<sup>o</sup> 94.

Orig. autographe. — Musée Britan. in-4<sup>o</sup>. Mss. addit. n<sup>o</sup> 5473, lettre 50.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot pour vous dire que, ayant commandé mes lettres de jussion à ma court des aydes pour la verification de mon edict portant creation de deux huissiers aux elections de ce Royaume, à l'un desquels il a cy devant esté pourveu, vous ne faciés aucune difficulté de sceller<sup>1</sup> la dicte jussion comme chose qui me touche et que je desiré, ayant faict estat de me servir des deniers qui en proviendront. Et ceste cy n'estant à aultre fin, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xix<sup>me</sup> juin, à Sainet Germain en Laye.

HENRY.

N<sup>o</sup> 95.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 68.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot en faveur du s<sup>r</sup> de Roque-laure, pour vous prier de ne faire aucune difficulté de sceler<sup>1</sup> le don que je luy ay cy devant faict, et qui vous a esté desja présenté, pour le droiet de chauffage; et vous ferés chose qui me sera fort agreable. Et ceste cy n'estant à aultre fin, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce dernier juillet, à Sainet Germain en Laye.

HENRY.

<sup>1</sup> Entre 1600 et 1605, il n'y a pas d'année où je puisse affirmer la présence du Roi à Saint Germain le 19 juin; mais

je n'ai aucune raison non plus pour dire qu'il n'y était pas à cette date.

<sup>1</sup> Le Roi était à Saint-Germain le 31 juillet en 1602 et 1605; il ne put y être en 1600; rien à dire sur les autres années.

## N° 96.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n° 37.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Sur ce que j'ay esté adverty que vous faictes quelque difficulté de sceller<sup>1</sup> la grace que j'ay cy devant accordée à Cesar de Pantenes, s<sup>r</sup> de Saint André, je vous faict ce mot pour vous dire qu'estant chose que je veulx et ay commandée, vous n'y fassiez aucune difficulté. Ceste cy n'estant à aultre fin, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxvij<sup>e</sup> avril, à Fontainebleau.

HENRY.

## N° 97.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n° 72.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'ay depuis quelques mois en çà, à la requeste qui m'en a esté faicte par le s<sup>r</sup> de Souvré et aultres mes serviteurs, confirmé au president de Vernyes (à raison de son vieil aage et indisposition) la permission que je luy avois pieça accordée de disposer, en faveur de personne capable, de son office de substitut de mon procureur general en la chambre de Nerac sans pour ce païer aucune finance, de laquelle je luy aurois faict don, et sur laquelle ma permission auroient esté expediées lettres de provision à M<sup>e</sup> Noel d'Ollive, avocat en ma court de parlement de Bourdeaux. Et d'aillant que mon intention est que ceste grace faicte au dict de Vernyes sorte effect, en consideration des services qu'il m'a rendus, et pour luy donner moyen d'iceulx continuer, je vous prie ne faire aucune difficulté de sceller les dictes lettres<sup>1</sup>, pourveu toutesfois que le dict d'Ollive

<sup>1</sup> Le Roi pouvait être le 27 avril à Fontainebleau en 1600, 1601 et 1603; il ne

pouvait y être en 1602; il y était en 1604 et probablement en 1605.

<sup>1</sup> Il s'agit de sceller; donc de 1600 à 1605. Or, le Roi était à Saint-Germain le

13 juin en 1604 et 1605, probablement en 1603. Il en était absent en 1601 et 1602.

n'entre en l'exercice du dict office que au prealable il ne soit trouve suffisant et capable de me faire service en la dicte charge. Et sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xvij<sup>me</sup> juin, à Saint Germain en Laye.

HENRY.

N<sup>o</sup> 98.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n. 76.  
Copie transmise par M. Honat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot pour vous dire que je veulx et vous commande de sceller<sup>1</sup> la jussion pour la verification de mon edict d'un second huissier audiencier en chascune eslection de mon Royaulme, suivant ce que je vous en ay ey devant escript, et que ce soit sans aulcune remise ny difficulté, car c'est chose que je veulx. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xvij<sup>me</sup> juillet, à Monceaux.

HENRY.

N<sup>o</sup> 99.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n. 23.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot à ce que vous ne faciez aulcune difficulté de sceller<sup>1</sup> les quatre lettres de courratiers que j'ay accordées au s<sup>r</sup> comte Alphonse Montecucolo, ambassadeur de mon oncle le grand duc de Toscane, lorsque elles vous seront présentées, car je l'ay voulu gratifier de cela pour certaines considerations im-

<sup>1</sup> Le Roi etait à Monceaux le 18 juillet en 1605. Il y etait le 19 en 1604 et devait y etre le 18.

<sup>2</sup> Lettre écrite entre les années 1600 et 1605. La confier avec la suivante sur le même sujet, écrite de Fontainebleau. Il y a lieu de chercher une année où le

Roi passa le 23 juillet à Monceaux et le 1<sup>er</sup> août à Fontainebleau. Or, cette année fut probablement 1604, peut-être aussi 1605.



portantes mon service. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce xxij<sup>me</sup> juillet, à Monceaux.

HENRY.

N<sup>o</sup> 100.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 22.

Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous escrivis dernièrement de Monceaux de sceller<sup>1</sup> les quatre lettres de courratiers que j'ay données au comte de Montecucolo, ambassadeur de mon oncle le grand duc de Toscane, et m'ayant faict entendre que de nouveau vous aviés refusé de ce faire, à cause d'une opposition que ont faicte les courratiers de ma ville de Paris, je vous fais ce mot pour vous dire que, nonobstant la dicte opposition, vous ne differiés de sceller les dictes lettres incontinent comme chose que je veux et desire. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce 1<sup>er</sup> aoust, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 101.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 43.

Copie transmise par M. Honat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fay ce mot pour vous dire que vous ne faciez point de difficulté de sceller<sup>1</sup> les lettres d'abolition que j'ay accordées au capitaine Mesard, d'autant que je le veulx retirer d'avec l'archiduc, là où il est pour ne s'oser trouver en mon Royaulme. Sur

<sup>1</sup> Voyez la lettre précédente du 23 juillet sur le même sujet et la note qui l'accompagne.

<sup>1</sup> Entre le 2 août 1599 et octobre 1605, le Roi était à Fontainebleau le 23 août en 1604 et peut-être en 1605. Il ne pouvait y être en 1599, 1600 et 1603.

Conférez la présente lettre avec celle du n<sup>o</sup> 45 ci-dessus. Il est probable qu'il s'agit dans les deux du même capitaine.

ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde.  
Ce xxij<sup>me</sup> aoust, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 102.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 86.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Desirant faire effectuer la promesse que je fis à mon cousin le mareschal de Brissac, lors de la reduction de ma bonne ville de Paris en mon obeyssance, et que ce qui est porté par mes articles secrets ayt lieu, j'ay cy devant commandé au s<sup>r</sup> de Gesvres d'expedier ung brevet et provision d'un office que j'ay accordé à Brigard, l'un de mes secretaires, au lieu d'un de maistre de mes comptes à Rouen qui n'avoit eu lieu. Je vous fay ce mot pour vous dire que vous ne faciés faute de sceller<sup>1</sup> les dietes provisions, sans y faire aucune remise, attendu que le diet Brigard m'a fidellement servy en la dicte reduction; et outre qu'en ce faisant vous me ferés service tres agreable, vous ferés que je seray aultant deschargé de ma foy et de ma promesse. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce xxij<sup>me</sup> aoust, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 103.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 103.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Il m'a esté proposé un advis pour trouver moyen de desgager les bagues de la Couronne<sup>1</sup> qui sont engagées, et par ce que j'en ay esté prié par la Reyne ma femme, qui affectionne

<sup>1</sup> La présente lettre peut être de l'an 1604, où le Roi était à Fontainebleau le 23 août, et encore le 27, ou mieux de

1605, où il y était certainement le 24. Il ne pouvait y être en 1600 ni en 1603.

<sup>1</sup> Nous avons dit ailleurs que par *bagues* on entendait toute espeece de bijoux

cela, je vous prie de prendre la peine de faire rapporter cet avis en mon conseil le plus tost que vous pourrés, et facilités les moyens de le faire reussir ainsy que le s<sup>r</sup> de Sillery vous dira de ma part, ensemble d'autres affaires dont je l'ay chargé<sup>2</sup>, et desquelles vous le crerés comme moy mesme qui prie Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xv<sup>me</sup> juin, à Saint Germain en Laye.

HENRY.

N<sup>o</sup> 104.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4, Mss. addit. 5473, lettre n<sup>o</sup> 66

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot en faveur du Pere Benedetty<sup>1</sup>, duquel vous sçavés les services que j'ay recens mesmes en Espagne. C'est pourquoy je vous pry de tenir la main que son bon droict luy soit conservé au procès qu'il a en mon conseil, et que bonne et prompte justice luy soit rendue comme chose que je desire et affectionne. Et ceste cy n'estant à aultre fin, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce xix<sup>me</sup> juin, à Saint Germain en Laye.

HENRY.

N<sup>o</sup> 105.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 66.

Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Jay ce matin faict entendre à mous<sup>t</sup> de Sil-

Qui avait les sceaux ? Était-ce encore Bellièvre ? était-ce déjà Sillery ? rien ne le dit. On peut supposer que c'était encore

Bellièvre, et que Sillery n'agissait que comme intermédiaire, puisque le Roi ne lui donne pas de titre.

Nous avons trois lettres sur le même sujet, le procès du Pere Benedetti; elles sont probablement de la même année, celle-ci du 19 juin et les deux autres du 4 août (voy. ci-dessous n<sup>os</sup> 105 et 106). Toutes sont écrites de Saint-Germain. Il faudrait donc trouver, pendant le temps

ou Bellièvre fut chancelier, une année où le Roi put donner des signatures à Saint-Germain le 19 juin et le 4 août. Or il ne le put en 1600 et 1607; cela lui fut possible dans les années qui suivirent 1600, mais surtout en 1605.

lery ce qui est de ma volonté et intention touchant l'affaire que le Pere Benedicty, cordelier, a en mon conseil<sup>1</sup>, ensemble les services que j'ay receus de luy qui font que je l'aime et affectionne, pour les vous représenter, affin que l'ayant entendue par luy vous l'affectionnés de tout vostre pouvoir comme chose que je veulx et desire; à ce qu'il reconnoisse que comme ses services n'ont esté communs, aussy je ne recommande communement ce qui luy touche, ains de toute mon affection et de la mesme que je prie Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce iv<sup>me</sup> aoust, à Saint Germain en Laye.

HENRY.

N<sup>o</sup> 106.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 67.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Encore que je vous ay faict sçavoir que je desire que le Pere Benedicty<sup>1</sup> soit promptement expédié d'un procès qu'il a en mon conseil, au rapport du s<sup>r</sup> Brandon, pour raison d'une petite abbaye pres de Chartres, je vous fais encor ce mot pour vous dire que vous me ferés service tres agreable de tenir la main que la justice luy soit exactement rendue, et faite entendre à mon conseil que le service qu'il m'a rendu m'ayant sauvé Bourdeaulx, en une saison ou ceulx de sa profession ne s'osoient declarer, merite bien une plus grande recompense, à laquelle je me reserve lorsque l'occasion s'en offrira; mais cependant je vous prie de prendre garde que les brigues de ses parties n'ayent plus de force que son bon droict. Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte garde. Ce iv<sup>e</sup> aoust, à Saint Germain en Laye.

HENRY.

<sup>1</sup> Voyez la lettre précédente et la note.

<sup>1</sup> Voyez la lettre du 19 juin, n<sup>o</sup> 104, et la note.

N° 107.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n° 61.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Montauban m'a fait entendre que le bail des aydes a esté veriffié en ma chambre des comptes<sup>1</sup>, et que pour l'en faire jouir vous en aviez eu un soing particulier, mesme que par vostre entremise ils ont consenti aux restrinctions portées par l'arrest de ma dicte chambre, ce qui tournera au bien de mon service. Ce mot est pour vous dire que m'avés fait service tres agreable de vous y estre ainsy employé. Si pour l'accomplissement du dict bail il y a besoin de quelque expedition, je vous prie de les luy faire delivrer le plus promptement qu'il vous sera possible, car vous sçavez que c'est le bien de mes affaires et celuy de mon peuple. Je suis importuné par les entrepreneurs de mes manufactures de les faire jouir du don que je leur ay fait pour employer aux bastimens qu'il convient faire à l'effect d'icelles, à prendre sur les arrerages des rentes de la ville de Paris qui me sont eschues par droict d'aubaine et desherence. Sur la difficulté qu'avés fait de le sceller, je vous fais ce mot pour vous faire entendre que c'est ma volonté qu'il soit expédié; c'est pourquoy vous ne ferez faute de le sceller incontinent la presente receue, et de les en faire jouir paisiblement, d'autant que cella regarde mon service et le bien du public que j'affectionne sur toutes choses; que si le dict don n'avoit lieu cella seroit cause qu'ils quitteront leur entreprinse<sup>2</sup>. Vous vous souviendrés aussy de despescher la revocquation dont je commanday à Lomenye de vous aller parler de ma part, et de laquelle le s<sup>r</sup> Vygnier, maistre des requestes de mon hostel, vous doit faire son

<sup>1</sup> Conférez la présente lettre avec celles des n° 50 et 57.

<sup>2</sup> Voyez ci-dessus n° 58 et 62. La lettre que nous donnons ici, évidemment postérieure aux deux autres, ne peut guère être que de 1605. Nous trouvons d'autre part

que l'an 1605 le Roi séjourna à Monceaux du 7 au 22 juillet; il est donc probable que c'est en cette année que, le 11 juillet, la présente lettre fut écrite à Monceaux.

rapport, d'autant que c'est chose que j'ay à cœur. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xj<sup>me</sup> juillet, à Monceaux.

[HENRY.]

N° 108.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n° 69.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot pour vous dire que ayant, a la priere de ma femme, accordé à Pierre Cavelet, s<sup>r</sup> de Lymare, bourgeois et habitant de ma ville du Havre de Grace, des lettres d'annoblissement, ma volenté est que vous ne faciés aucune difficulté de les sceller<sup>1</sup>, attendu que cela ne porte aucun prejudice au public ny à moy et que je desire qu'il se ressente de la liberalité que je luy ay faicte. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xii<sup>me</sup> juillet, à Monceaux.

HENRY.

N° 109.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n° 79.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot pour vous dire que vous ferez chose qui me sera fort agreable de sceller<sup>1</sup> la commutation de peine qui vous sera presentée pour Simon Marsillat, et que je luy ay accordée pour des considerations qui font que je vous en prie comme chose que j'ay a cœur et que je veulx; ce que me promectant de votre

Lettre écrite entre 1600 et 1605.  
Mais la reine Marie de Medicis n'arriva à Fontainebleau que le 4 fevrier 1601, ce qui nous renferme entre 1601 et 1605.

Or, entre ces deux années, je ne connus que 1605 où le Roi ait été à Monceaux le 13 juillet. Peut-être s'y trouva-t-il en 1604, car cette année-là il y était sûrement le 12.

<sup>1</sup> Je ne trouve, entre 1600 et 1605, que cette dernière année où le Roi ait été certainement à Chantilly le 15 mars.

affection, je prie Dieu, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, vous avoir en sa garde.  
Ce xv<sup>e</sup> mars, à Chantilly.

HENRY.

N<sup>o</sup> 110.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 11.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'avois commandé à m<sup>r</sup> de Sillery de vous faire entendre comme je voulois que vous scellassiez une declaration que j'ay faict expedier touchant les papegans de Bretagne<sup>1</sup>. J'ay sceu que vous y faictes quelques difficultés, sur ce que vous dictes qu'il faut laisser ce plaisir au peuple, et ayant destiné cela à aultre effect qui vaut bien mieux; je vous fais ce mot pour vous prier ne faire aucune difficulté de la sceller, estant chose que j'affectionne de tout mon cœur; et m'assurant que vous vous conformerez à ma volonté, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xiiij<sup>e</sup> mars, à Chantilly<sup>2</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 111.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 51.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Le s<sup>r</sup> viscomte de Monla n'ayant faict entendre qu'il poursuit en mon conseil privé, au rapport de mons<sup>r</sup> de Boissy, en mon grand conseil d'un (*sic*) affaire qu'il a où j'ay interest, lequel ses partyes adverses poursuivent à Toulouse, je vous fais ce mot pour vous

<sup>1</sup> On appelle papegai ou papegai un oiseau de carton ou de bois qu'on emploie comme but pour s'exercer à tirer. Il est probable qu'il s'agit ici de quelque compagnie d'arbalétriers ou de francs-tireurs, comme je crois l'avoir dit ailleurs.

<sup>2</sup> Ce n'est qu'entre 1600 et 1605 qu'il faut chercher la date de la présente lettre;

or, dans ces limites, je ne trouve que 1605 où le Roi ait été à Chantilly le 14 mars. D'ailleurs, la circonstance que Sillery est mêlé à cette affaire semble nous reporter à cette année où Sillery était déjà garde des sceaux en titre, mais sans les appliquer encore.

dire que je seray tres ayse que vous luy faciés rendre bonne et brieve justice, luy conservant son bon droict comme chose que je veulx et desire. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce XIX<sup>me</sup> juin, à Saint Germain en Laye<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 112.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 880, lettre n° 73.  
Copie transmise par M. Heuat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Jay commandé à mons<sup>r</sup> de Sillery de vous dire de ma part que je veulx que vous ne lassiez aucune difficulté de sceller<sup>1</sup> l'abolition que j'ay cy devant accordée au s<sup>r</sup> viscomte de Neufvilette, qui a tousjours esté mon serviteur, pour la mort advenue du baron des Escotes qui, au contraire, estoit un des plus passionnés ligueurs qui fust en mon royanne, m'ayant le dict de Neufvilette esté recommandé par tant de mes serviteurs et particulièrement par mons<sup>r</sup> le mareschal de Lavardin. que je veulx que vous scellés la dicte abolition que je luy ay accordée, et vous me ferés service agreable de la despescher au plus tost. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte garde. Ce xv<sup>me</sup> juillet, à Monceaux.

[HENRY.]

Je ne vois pas d'année où le Roi ait été certainement à Saint-Germain le

19 juin; il y était le 17 et le 21 en 1604 le 20, en 1605, et pouvait y être le 19.

Lettre écrite entre 1600 et 1605. Il y a une lettre du 28 avril et une autre du 4 août relatives à la même affaire; or la première est datée de Fontainebleau, celle-ci de Monceaux, et celle du 4 août de Saint-Germain-en-Laye. Il est probable qu'elles sont de la même année et qu'il y a lieu de chercher celle où le Roi put être à Fontainebleau le 28 avril, à Monceaux

le 15 juillet, et à Saint-Germain le 4 août. L'année 1605 est la seule qui remplisse ces trois conditions. Si donc les lettres sont de la même année, cette année est 1605; et la circonstance que Sillery est à peu près chargé de faire sceller l'abolition va très-bien à cette année comme il a été dit sur la lettre précédente. Voyez la note sur la lettre n° 110.



## N° 113.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, lettre n° 30.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Sur ce que le capitaine Vocance m'a fait entendre que vous faictes difficulté de sceller<sup>1</sup> les lettres de declaration que je luy ay fait expedier, pour jouir de l'annoblissement qui luy avoit cy devant esté accordé par le feu Roy dernier decedé dès le mois de janvier quatre vingts huit, et qu'il avoit fait verifien où besoin estoit jusques à la revocation que j'avois ordonnée estre faicte de ceulx qui n'en auroient joui l'espace de vingt ans lors de la dicte revocation, je vous fais ce mot pour vous dire que ma volonté estant que le dict capitaine Vocance jouisse de la dicte declaration, laquelle je luy ay accordée en consideration de ses services desquels il porte sur luy des honorables marques, vous ne faciés aucune difficulté de la luy sceller comme chose que je veulx, et que je ne prendrois à plaisir que pour ce regard vous eussies à le tenir en plus grande longueur. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce 17<sup>me</sup> aoust, à Sainet Germain en Laye.

HENRY.

## N° 114.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n° 53.  
Copie transmise par M. Honat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Ayant sceu la longueur que vous apportés a sceller la declaration que j'ay fait expedier sur mon edict qui a esté cy devant resolu en mon conseil pour les banques, je vous fais ce mot pour vous dire que vous ferés chose qui me sera fort agreable de sceller la dicte declaration des banques comme chose que je veulx et entends, l'ayant accordée pour bonnes considerations aux sieurs de

<sup>1</sup> Du 2 août 1599 à octobre 1605, je ne trouve le Roi à Saint-Germain le 3 août qu'en 1605. ce qui ne veut pas dire qu'il

n'ait pu y être les autres années, si ce n'est en 1599 et 1600.

Boisdauphin, Roquelaure et Dermandayon que je vous ay desja faict entendre; et ceste cy n'estant à aultre fin, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce 3<sup>e</sup> aoust, à Saint Germain en Laye<sup>1</sup>.

[HENRY.]

N 115.

Orig. autographe. — Musée Britann. m<sup>4</sup>. Ms. addit. 5473, lettre n<sup>o</sup> 58.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'ay entendu par mons<sup>r</sup> de Sillery comme vous avés veu tous deux ensemble les informations contre le viconte de Neufvillette ainsy que vous aviés resolu en ma presence à Fontainebleau, à la priere que m'en fit mon cousin le mareschal de Lavardyn; je luy ay dict que ma volonté estoit que l'abolition que je luy ay accordée fust scellée, à quoy je desire que vous vous conformiés et que ne faciés plus de difficulté de la sceller<sup>1</sup>. Ce que me promettant, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce 4<sup>me</sup> aoust, à Saint Germain en Laye.

HENRY.

N 116.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 11.  
Copie transmise par M. Alfie.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot en faveur de Lauseres l'un de mes premiers vallets de chambre, et qui est maintenant en quartier, pour vous dire que, ayant faict expedier mes lettres d'attribution de juridiction en ma chambre de l'edict pour le jugement d'un procès qu'il y a et y a esté veu par douze matinées, et ne reste plus que les opinions à recueillir, contre quelques habitans de Rochefort sur Charante, terre qu'il a cy devant acquise de moy, pour raison de quelques usurpations qu'ils ont faictes, vous ne ferez aucune diffi-

<sup>1</sup> Voyez la lettre précédente et la note qui s'y rapporte.

Voyez ci-dessus la lettre n<sup>o</sup> 112 sur le même sujet et la note qui s'y rapporte.

culté de les sceler<sup>1</sup> comme chose que je veux a ce que, le dict procès vidé, le dict Ausere (*sic*) se rende pres de moy pour me servir comme je luy ay commandé, ne luy ayant donné congé que pour solliciter la vuidange du dict procès. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce v<sup>e</sup> aoust, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 117.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n<sup>o</sup> 7.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Suivant ce que je vous ay dict cy devant et faict entendre que ma volonté estoit que vous fissiez sceller<sup>1</sup> mon edict touchant les privileges que j'ay accordés aux capitaines, lieutenans et enseignes du regiment de mes gardes, durant qu'ils me serviront, semblables à mes officiers domestiques et commenssaus, je vous fais ce mot pour vous dire que, si vous ne l'avez desjà faict sceller, que vous le faciés incontinent, ayant commandé à mons<sup>r</sup> de Sillery de vous faire entendre que c'estoit ma volonté, et que je n'en veulx plus ouir parler ni avoir occasion de vous en escrire non plus que eulx de s'en plaindre à moy de ce que cella n'est encore faict. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte garde. Ce ix<sup>me</sup> aoust, à Saint Germain en Laye.

[HENRY.]

<sup>1</sup> Entre le 2 août 1599 et octobre 1605, je ne vois pas d'année où le Roi ait été sûrement à Fontainebleau le 5 août. Il ne put y

être en 1599 ni en 1600. Mais à partir de là je ne connais pas d'impossibilité à ce qu'il ait pu s'y trouver chaque année.

<sup>1</sup> Entre le 2 août 1599 et octobre 1605, il n'y a aucune année où nous puissions affirmer que le Roi était le 9 août à Saint-Germain; mais l'intervention de Sillery

dans l'apposition des sceaux nous porte à 1605, comme il a déjà été remarqué plusieurs fois ci-dessus.

N° 118.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n° 39.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Sur les remonstrances qui ont esté faictes de la part de madame de Verneuil, qu'elle a besoin de plusieurs justes et raysonnables expeditions pour l'avancement de ses affaires, à quoy néanmoins par adventure vous ne voudriés toucher sans en avoir un exprés commandement de moy, je vous diray que vous ne faciés aucune difficulté de despescher les dictes expeditions à mesure qu'elles vous seront presentées, car c'est chose que je desire principalement à cause de mes enfans. J'en escrips pareillement à mons<sup>r</sup> de Rosny<sup>1</sup> afin qu'il y apporte toute la facilité qu'il pourra en ce qui depend de sa charge, comme je me promés que vous ferés en la vostre. C'est pourquoy je ne la vous feray plus longue sinon pour prier Dieu vous avoir. Mons<sup>r</sup> le Chancellier, en sa sainte et digne garde. Ce xxiv<sup>e</sup> aoust, à Fontainebleau.

HENRY.

III.

A MONS<sup>r</sup> DE BELLIEVRE CHANCELIER DE FRANCE,

SANS AUTRE QUALIFICATION.

Du 2 aout 1599 au 10 septembre 1607.

N° 119.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. 5473, lettre n° 17.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'ay entendu par Lomenie vostre advis sur ce que je luy avois commandé de vous dire touchant la requeste que

<sup>1</sup> Rosny n'avait pas encore le titre de duc de Sully; donc la présente lettre est antérieure à février 1606, c'est-à-dire qu'elle fut écrite du 2 aout 1599 à 1605. Or, entre 1599 et 1605, le Roi ne se

trouva certainement à Fontainebleau le 24 aout qu'en 1604 et 1605; il ne put y signer une lettre ni en 1599, ni en 1600, ni en 1603.

madame la marquise de Verneuil m'avoit présentée pour avoir justice de la calomnie qui luy a esté mise à sus. Sur quoy je vous diray que je l'approuve et trouve bon que vous commettiez sur la dicte requeste les s<sup>rs</sup> de Maisse et de Pontcarré, conseillers en mon conseil. Ceste cy n'estant à aultre fin, je ne vous en diray davantage pour prier Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce premier de l'an, au bois de Varennes<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 120.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 85.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Les consuls et deputez de ma ville de Montauban sont à la suite de mon conseil (*sic*), il y a desjà fort longtemps, à la poursuite d'un affaire qu'ils y ont; et pour ce que je desire qu'ils soient expediés le plus promptement qu'il sera possible, et aussy favorablement que leur fidelité et affection à mon service le merite, je vous en ay bien voulu faire ce mot de ma main pour vous dire que vous me ferés en cela service tres agreable. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxj<sup>me</sup> fevrier, à Saint Germain en Laye<sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Peut-être faut il lire, comme dans beaucoup d'autres lettres, au bois de Vincennes. Du reste, la Varenne-Saint-Maur (et l'on sait que la cour séjourna souvent à Saint-Maur) n'était guère séparée de

Vincennes que par des bois. Je n'ai aucune raison pour assigner à cette lettre une année plutôt qu'une autre. Je vois seulement que le Roi était à Paris le 1<sup>er</sup> janvier 1603 et à Saint-Germain le 1<sup>er</sup> janvier 1607.

<sup>1</sup> Je ne vois pas d'année, de 1600 à 1607, où le Roi ait été certainement à Saint-Germain le 22 février, mais je n'en

vois pas non plus où il lui ait été impossible d'y être. En 1604, il y était le 19 et le 23.

## N° 121.

Orig. autographe — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, lettre n. 5.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Encores qu'il soit dangereux, pour la conséquence, de faire bresche à ce qui est de mes ordonnances, tous ne sont de la qualité de mon medecin le s<sup>r</sup> du Laurans. Je veux et entends qu'il soit passé par dessus, quelques difficultés qui se [peuvent] offrir en la dispense dont tant de fois il vous a faict parler, à ce que celuy qui a prins l'office de mon avocat en ma court de parlement de Provence s'aïlle faire recevoir. . . . .<sup>1</sup>

HENRY.

## N° 122.

Orig. autographe — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n. 34.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je croyois que le s<sup>r</sup> d'Aumont fust à moitié payé de ce que je luy ay donné sur le clergé de Bresse, ven le long temps que j'en ay commandé les expéditions; et par ce que j'ay seen que ce qui vous arreste n'est que sur la pauvreté du dict pays, puisque les deputés du dict clergé qui estoient de deçà et le dict s<sup>r</sup> d'Aumont sont demeurés d'accord du temps pour leur commodité qui est de trois années, personne n'y a plus aucun interest; c'est pourquoy je vous prie de le despescher, car c'est chose que je desire, sans attendre de moy plus particulièrement commandement là dessus. Et ceste cy n'estant à autre fin, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xix<sup>me</sup> mars, à Saint Germain en Laye<sup>1</sup>.

HENRY.

Sur la copie que j'ai recue est écrite la date du 14 mars: j'ignore pourquoi. Conférez cette lettre avec une autre ci-

après du 29 avril sur le même sujet n° 124, écrite à Fontainebleau

<sup>1</sup> Si l'on excepte 1603, 1606 et 1607, je ne connais pas d'année où le Roi n'ait

pu signer une lettre à Saint-Germain le 19 mars.

## N° 123.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. 5473, lettre n. 62.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, [Parce] que les doyens, chanoines et chapitre de l'église metropolitaine de ma ville de Bourdeaux m'ont faict plaincte de quelques desordres avenues depuis peu à leur eglise, par ce present porteur, archidiaque en icelle, je vous fais ce mot pour vous commander de pourveoir promptement à cest affaire selon que vous jugerés à propos pour le bien de mon service, et le plus tost sera le meilleur de peur que cela ne tire après soy plus de mal qu'il ne seroit à desirer. Et ceste cy n'estant à aultre fin, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xix<sup>me</sup> mars, à Saint Germain en Laye <sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 124.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, lettre n° 64.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, C'est pour vous dire que je veux et entends que le s<sup>r</sup> de Lesdiguieres soit despesché incontinent après mon retour à Paris, pour ce que je luy ay commandé d'en partir dans deux jours après, et qu'en luy rabbatant les cinquante trois mille escus, comme il a esté arresté en mon conseil, ainsy qu'il m'a rapporté, j'entends que les validations necessaires luy soient incontinent expediées, ensemble la main levée des assignations d'Auvergne et des trois escus de Barraus. Les services que j'ay receus de luy font que je le vous recommande comme serviteur que j'aime et affectionne. Et ceste cy n'estant à aultre fin, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce xxij<sup>me</sup> mars, à Fontainebleau <sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Voyez la note sur la lettre précédente.

<sup>1</sup> Excepté en 1603, 1604 et 1606, je ne connais pas d'impossibilité à ce que le Roi ait signé la présente lettre le 23 mars à Fontainebleau.

N° 125.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. 5473, lettre n° 39.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Bisouse me parla dernièrement des affaires qu'il a à demesler avec Pallot, sur quoy vous avés commis les s<sup>rs</sup> de Caumartin et Beaumarchais pour les ouyr; mais parce que l'un affecte la longueur et que je veux renvoyer l'autre en Guyenne pour mon service, je vous prie de choisir tels de mon conseil que vous avyserés pour terminer du tout leur differend sans que le dict Bysouse ayt plus occasion de recourir à moy qui prie, sur ce, le Createur de vous avoir, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xij<sup>me</sup> avril. à Fontainebleau <sup>1</sup>.

HENRY.

N° 126.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n° 35  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Ayant seeu au vray l'enormité du crime commis par de Filion, conseiller en ma court de parlement de Dauphiné, j'ay jugé que le retardement de la justice qui en devoit de longtemps estre faicte estoit d'un mauvais exemple. C'est pourquoy lorsque le s<sup>r</sup> president de Saint André estoit icy, je luy commanday de faire, aussy tost qu'il seroit au pays, proceder au jugement du procès intenté contre le dict de Filion, et en escripvis au mesme temps fort amplement à ma dicte court et à mes procureurs et advocats generaux en icelle, mesmes sur ce que le dict de Filion et les siens publioient partout avoir tant de faveur en la dicte cour qu'il en sortiroit franc et quitte, et que quant mesmes il seroit trouvé incapable de le tenir, d'autant que c'estoit à moy seul d'y pourvoir; qui faict que, desirant que la justice soit faicte de ce faict, je vous prie d'escripre promptement de ce faict à ma dicte cour et à ceulx que vous jugerés à pro-

<sup>1</sup> Le Roi était à Fontainebleau le 14 avril en 1601, 1604 et 1607; il ne pouvait y être en 1603 ni en 1606.



pos, pour faire que ce procès soit bien tost jugé selon le merite du faict; et surtout que l'on se preigne garde que si le dict de Filion est trouvé coupable, et partant incapable d'exercer son office, ma dicte court ne se dispense d'en disposer, ce que je ne sçaurois souffrir; ensemble les advertir de se prendre garde et pourvoir sur ce que en l'apologie publiée par le dict de Filion, touchant ce faict, parlant de son office. il y a des parolles qui m'offensent, comme moy mesmes je l'ay veu et leu dans la dicte apologie. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xij<sup>e</sup> avril, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 127.

Orig. autographe. — Musée Brit. in-4°. Mss. addit. 5473, lettre n° 1.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'escris au president Jeanin de voir les memoires et advis qui m'ont esté donnez par Jean Estienne sur le reglement des hypoteques, pour après en faire rapport en mon conseil, affin que vous me donniés advis si vous les trouvés justes ou non, aussy de ce que vous estimerés qu'il m'en pourra revenir de bon, ensemble de ce qui est ordinaire et accoustumé d'accorder pour le droict d'advis, affin qu'après j'en face deslivrer les despeschés au dict Estienne : et celle cy n'estant à aultre fin, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxij<sup>e</sup> avril, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Le Roi était à Fontainebleau le 13 avril en 1602 et en 1607; il ne pouvait y être en 1603 ni en 1606.

<sup>1</sup> Le Roi était à Fontainebleau le 24 avril en 1604, 1605 et 1607; il ne pouvait y être en 1601, 1602 ni en 1606.

## N° 128.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Mss. 887, lettre n° 20.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, L'on m'a faict voir un petit factum du procès qui est pendant en mon conseil d'État contre un nommé Rybot qui poursuit la cassation d'un arrest de condempnation d'amande donné contre luy en mon parlement de Bretagne à l'instigation d'Estienne Lefranc, l'un des maistres de ma chambre des comptes du dict pays. comme ayant esté donné par juges interdits au moyen de l'evocation a eulx signifiée et au dict Lefranc, et que pour le mesme faict il estoit en procès en mon Chastelet de Paris, ses juges ordinaires. C'est pourquoy je vous ay bien voulu faire ce mot pour vous dire que je veulx que la justice luy soit rendue bonne et brieve et que vous y teniés la main comme chose que je desire, n'estant raisonnable qu'il fust dillamé d'honneur oultre la perte qu'il feroit des grands frais et consignations qu'il a faictes pour estre allé au dict pais pour le bien de mes affaires. Et sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxij<sup>e</sup> avril, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 129.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 894, lettre n° 15.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'avois promis à du Laurens mon medecin de vous parler encore, avant mon partement de Paris, de la dispence de mon advocat general de Provence<sup>1</sup>; mais l'ayant oublié, et voulant gratifier le dict du Laurens pour les services qu'il me faict ordinairement, je vous fais ce mot pour vous prier de passer par dessus les

<sup>1</sup> Voyez la note sur la lettre précédente.

---

Voyez la lettre ci-dessus, n° 121, p. 84, sur le même sujet

difficultés que vous mesmes m'avez représentées, attendu que j'ay esté adverty par le president du Vair que le dict advocat est le plus capable de toute la province et qui s'acquitera fort dignement de ceste charge. Vous ferés donc en cela chose que j'auray fort agreable, et je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxix<sup>me</sup> avril, à Fontainebleau<sup>2</sup>.

HENRY.

## N° 130.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. 5473, lettre n° 47.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Ce mot de ma main en faveur du sieur de Sourdeac est pour vous dire que je ne veux que l'on juge le procès pendant en mon conseil privé entre luy et les trois ordres de l'evesché de Cornouaille, pour raison de certains deniers à eux prestés et delivrés par luy pour subvenir à leurs affaires, que sur cela je ne vous aye faict entendre ce qui est de ma volonté, qui sera en bref, Dieu aidant; lequel je prie vous avoir en sa garde. Ce x<sup>me</sup> may, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 131.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n° 90.

Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'ay entendu l'estat de l'affaire de Montpellier et de Fyac, les decrets de prinse de corps et adjournemens personnels qui ont esté donnez contre un grand nombre d'habitans du dict Montpellier et la condamnation qui a esté faicte aux galeres par default contre aucuns de Fyac; et pour ce que je desire que le tout se

<sup>2</sup> Le Roi étoit à Fontainebleau le 29 avril en 1604 et 1607; il ne pouvoit y être en 1602.

<sup>1</sup> Le Roi étoit à Fontainebleau le 10 mai, ou pouvoit y être, presque toutes les années entre 1600 et 1607.

passe doucement et qu'on face cesser les poursuites trop vehementes qui en sont faictes, je vous prie d'y pourveoir, car je seray tres aise que l'on oste les aigreurs qui sont entre les uns et les aultres pour les faire vivre en paix et en concorde à l'avenir. Et comme je me veulx employer à ce bon œuvre, je veulx que tous mes serviteurs y contribuent, et vous surtout qui savés trop mieulx juger la consequence de cest affaire. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte garde. Ce xvj<sup>e</sup> may, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY. |

## N° 132.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. 5473, lettre n° 26.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot en faveur de Guirard, tresorier de ma maison, pour vous dire que sur ce qu'il m'a fait entendre que les deux aultres tresoriers de ma maison, ses compagnons d'offices, ont présenté requeste en mon conseil offrant le remboursement de la finance qu'il a payée du dict office, à la charge de suppression de celuy cy, vous me donniez advis de cest affaire, et n'y ordonnez rien que premier je ne vous aye sur cela fait entendre ce qui est de ma volonté. Ceste cy n'estant à aultre fin, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce xvj<sup>e</sup> may au soir, à Saint Germain en Laye<sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 133.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n° 82.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'oubliai hier à vous parler d'un affaire, le-

<sup>1</sup> Le Roi était à Fontainebleau le 16 mai 1602. Il y était probablement en 1604, en 1601 et 1603. Il ne pouvait y être en 1605, 1606, 1607.

<sup>1</sup> Voyez la note sur la lettre suivante.

quel, oultre ce qu'il est tres juste, il est aussy fort considerable. Le s<sup>r</sup> de Vitry, durant le siege de La Fere, me presta du bled, pour continuer le dict siege, sous l'assurance que je luy donnay de l'en faire payer incontinent, ce qui n'a esté faict. C'est pourquoy je vous fais ce mot pour vous prier d'y faire pourvoir et luy donner contentement comme chose que je veux et que j'affectionne. Ceste cy n'estant à aultre fin, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce xvij<sup>e</sup> may, à Saint Germain en Laye <sup>1</sup>.

[HENRY.]

N<sup>o</sup> 134.Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n<sup>o</sup> 70.

Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous ay escript ces jours passez en faveur du s<sup>r</sup> de la Rayniere pour le procès qui est entre le s<sup>r</sup> de Serilhac et luy, ne me ressouvenant pas du brevet que j'avois faict expedier au dict s<sup>r</sup> de Serilhac, en consideration des services qui me furent rendus par le s<sup>r</sup> de Belin et luy à la reduction de ma ville de Paris. Ne voulant en rien contrevénir à mes promesses, ains desirant qu'elles soyent effectuées, je vous fais ce mot pour vous dire que, sans avoir esgard à mes dictes lettres, vous teniés la main à ce que la justice luy soit rendue le plus promptement qu'il vous sera possible, comme chose que je desire, et vous me ferés service tres agreable. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xix<sup>me</sup> may, à Fontainebleau <sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Je ne vois guère que 1600 et 1607 où le Roi ait pu être à Saint-Germain le 17 mai.

<sup>1</sup> En 1607 seulement le Roi était certainement à Fontainebleau le 19 mai; mais il pouvait y être et y fut probablement à

la même date dans la plupart des autres années entre 1600 et 1607.

N° 135.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg. Ms. 887, lettre n° 55.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Il y a un procès dont le s<sup>r</sup> de Biseaus est rapporteur qui concerne du Broca, qui a esté au s<sup>r</sup> de Schonberg et qui a bien servy en plusieurs occasions, et duquel je me veulx servir en certain affaire. C'est pourquoy je desire qu'il ayt bonne et prompte expedition et je le vous recommande en justice. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xx<sup>me</sup> may, à Fontainebleau <sup>1</sup>.

HENRY.

N° 136.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg. Ms. 887, lettre n° 76.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Mon cousin le duc de Mayenne m'a faict entendre que, au prejudice de mes edicts, la veufve et heritiers du s<sup>r</sup> de Bornes poursuivent aucuns serviteurs du s<sup>r</sup> comte de Carces et les habitans du dict Bornes, d'un acte advenu durant les troubles entre personnes de contraire party, encores qu'il soit remis tant par mes edicts generaulx que particuliers, et dont ils sont à present par devant mon conseil en reiglement de juges. Et pour ce que je desire que mon conseil retienne la cognoissance du procès principal ou bien qu'il le renvoye en mon grand conseil, je vous en ay voulu faire ce mot, à ce que vous y teniés la main, comme chose que je veulx et vous commande. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxj<sup>me</sup> may, à Fontainebleau <sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Le Roi étoit à Fontainebleau le 20 mai en 1603, 1606 et probablement en 1607; il ne pouvoit y être en 1602 ni en 1604.

<sup>1</sup> Le Roi étoit à Fontainebleau le 21 mai en 1603, 1605 et probablement en 1604, 1606 et 1607; il ne put y être en 1602.

N° 137.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n° 41.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Mon cousin le duc de Mayenne m'a fait entendre que sa femme ayant un precez à mon grand conseil contre le viscomte de Tavannes, il auroit esté jugé en un semestre les juges duquel luy sont tous suspects; que depuis elle auroit obtenu requeste civile contre le dict arrest et demandé en mon conseil privé que l'existence de la dicte requeste fust renvoyée en ma court de parlement de Paris, à quoy mon dict conseil n'auroit eu aucun esgard, ains icelle renvoyée, ce que mon dict cousin desire que le renvoy soit fait en l'autre semestre et par devant aultres juges que ceulx qui l'ont jugé la premiere fois; aussy que je luy ay accordé une evocation generale au dict grand conseil de tous ses procès et differens, et qu'aucuns particuliers habitans de Layrac et aultres soy disans de la religion pretendu reformée veulent faire revocquer la dicte evocation et faire plaider mon dict cousin en la chambre my partie de Guyenne establee à Nerac<sup>1</sup>; je vous ay bien voulu faire ce mot pour vous dire que je veulx que mon dict cousin jouisse de l'evocation que je luy ay accordée, ou pour le moins qu'en ceste concurrence de privileges, les parties soyent renvoyées à leur juridiction ordinaire, qui est ma cour de parlement de Bourdeaux. Je luy ay aussy accordé par son traicté surseance de ses debtes contractées durant la guerre jusques à ce que je les aye payées; c'est pourquoy je vous prie de tenir la main à ce qu'il jouisse de la dicte surseance et en parler à ceulx de ma court de parlement, et d'avyser en mon dict conseil de pourvoir au payement des dictes debtes sur quelques moyens extraordinaires, estant chose que je desire faire payer comme je luy ay promis. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xx<sup>me</sup> may, à Fontainebleau<sup>2</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Voyez la lettre suivante. — <sup>2</sup> Voyez la note sur la lettre n° 136.

## N° 138.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. 5473, lettre n° 59.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Vous avez sceu comme le greffier de ma court de parlement de Bourdeaux s'est oposé à l'installation du greffier que j'ay commis en la chambre my partie de Guyenne establee à Nerac ; de quoy l'on m'a faict plaincte d'autant que c'est alterer ce qui est de mon edict de pacification suivant lequel j'ay commis au greffe de la dicte chambre. Ce que je veux avoir lieu et sortir effect, et que vous faictes aux parties bonne et briefve, justice ne permettant que rien se passe au prejudice de mon edict en aucune sorte et maniere que ce soit. Et vous me ferés service lequel j'auray pour fort agreable. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxj<sup>me</sup> may, à Fontainebleau <sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 139.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n° 13.

Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Il y a quelques temps que j'accorday au s<sup>r</sup> Chayne, second president en ma court de parlement de Provence, un brevet de conseiller en mon conseil, tant en consideration de sa capacité que de ses services; et pour ce qu'il se retrouve à present à la suite de mon conseil, je desire que vous le recepvies en mon dict conseil et que vous luy bailliés sceance et voix deliberative en icelluy, comme à personne que j'aime et estime beaucoup pour sa capacité et affection à mon service. Je prie Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxij<sup>me</sup> may, à Fontainebleau <sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Voyez la note sur la lettre n° 136.

<sup>1</sup> La note sur la lettre n° 136 peut s'appliquer à celle-ci.



## N° 140.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. 5473, lettre n° 2.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Ayant sceu le procès qui est en mon conseil d'Etat entre le viguier de ma ville de Saint Maximain et les habitants du lieu de Tourves et la dicte ville, pour raison de quatre archers qui luy ont esté ordonnés tant par arrest de ma court de parlement de Provence que par arrest de mon conseil, afin qu'il puisse tenir la main à ce qui est de ma justice et pour faire le guet la nuit en icelle, qui est cause que je desire que l'arrest de mon conseil soit suivy en cest endroit; à quoy je vous prie tenir la main comme chose qui depend de mon service, et qu'il soit promptement expedié. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Le xxvij<sup>e</sup> may, à Fontainebleau <sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 141.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. 5473, lettre n° 28.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Sur ce que j'ay esté adverty qu'il y a procès en mon [grand?] conseil entre Fabry, mon procureur à Beziers, et François Forcadel, pour raison du dict je vous ay bien voulu faire ce mot de ma main (asseuré des services du dict Fabry par ce que mon compere le conestable m'en a dict) pour vous dire que vous me ferez service très agreable de conserver en justice le bon droiet du dict Fabry et le maintenir au dict estat s'il se peut, et ce en consideration de ses dictes services. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce v<sup>e</sup> octobre, à Rosny <sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Le Roi étoit à Fontainebleau le 27 mai en 1601, 1603, 1604, 1605 et 1607. En 1602 seulement il ne pouvoit pas y être.

<sup>1</sup> De quel Rosny s'agit-il? De celui de l'arrondissement de Sceaux, canton de Vincennes; ou de celui de Seine-et-Oise.

arrondissement de Mantes? Probablement de ce dernier.

## N° 142.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n° 61  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancellyer, Vous aurés ce mot de moy pour vous dire que vous me ferés service tres agreable de faire juger le procès qui est pendant en mon conseil pour raison de l'abbaye de Nostre Dame de Troyes, laquelle j'ay accordé à la tante du s<sup>r</sup> de Praslin. Ceste cy n'estant à aultre fin, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xiiij<sup>me</sup> juin, à Saint Germain en Laye <sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 143.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n° 46.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'ay commandé à mon cousin le mareschal d'Ornano de vous aller trouver pour vous dire mon intention touchant la charge de capitaine de la ville et chasteau d'Eprenay, où du Puy, exempt de mes gardes et qui en est pourveu par moy par la mort du jeune Habert, m'a tousjours fidellement servy durant ces derniers troubles en la charge de lieutenant du baron de Vignolles qu'il print par mon exprés commandement; vous crerés donc mon dict cousin de ce qu'il vous dira de ma part, qui prie Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xvj<sup>me</sup> juin, à Monceaux <sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Le Roi était à Saint-Germain le 14 juin 1600, 1601 ni en 1603 et probablement en 1604 et 1605; il ne pouvait y être en 1600, 1601 ni en 1602.

<sup>1</sup> De 1600 à 1607, je ne vois que l'année 1601 où le Roi ait été à Monceaux certainement le 16 juin; mais je ne vois pas d'empêchement à ce qu'il ait pu y être les autres années, sauf 1607.

N<sup>o</sup> 144.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n<sup>o</sup> 69.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Il se presente en mon conseil un affaire sur un reglement de juges pour un nommé le s<sup>r</sup> Coustureau, qui est à mon cousin le duc de Montpensier, lequel m'en fait telle instance, ensemble mon cousin le duc de Montbason, que desirant les gratifier en ceste occasion, oultre la consideration de quelques particuliers services que m'a rendus le dict Coustureau, j'ay bien voulu y faire intervenir ceste mienne recommandation et vous prier, comme je fais, de luy faire administrer bonne et briefve justice, attendu qu'il est prisonnier, et au surplus en faire ordonner l'attribution et congnoissance à mon grand conseil. Et sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xvj<sup>me</sup> juin, à Sainet Germain en Laye<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 145.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4<sup>o</sup>, Ms. addit. 5473, lettre n<sup>o</sup> 73.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot pour vous dire que je desire que le s<sup>r</sup> de la Buisse soit satisfait de l'assignation de quatre mil escus, ainsy que l'escriis au s<sup>r</sup> de Vienne et Maupou; à quoy je vous prie de tenir la main. A Dieu, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, lequel je prie vous avoir en sa sainte garde.

Ce xxij<sup>e</sup> juin. à Juilly<sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Voyez la note sur la lettre précédente.

<sup>1</sup> Entre les années 1600 et 1607 je n'en connais pas ou le Roi ait été à Juilly le 23 juin; mais je ne vois pas d'impossibilité à ce qu'il sy soit trouvé en 1600, 1601, 1605, 1606

## N° 146.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n° 21.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Il y a si longtems que le s<sup>r</sup> de Pouilly, de Bourgogne, poursuiet l'entier payement de ce que je luy avois ordonné pour aucunement le recompenser de perte qu'il a receue à la fortification de sa maison, que tout le reste de son bien y a esté quasy consommé et luy reduict à une extresme necessité, chose qui me desplaist pour avoir tousjours esté tres bien et fidelement servy du dict s<sup>r</sup> de Pouilly. C'est pourquoy, desirant le gratifier, je veulx que vous le faciés payer dans deux mois, par preference à toutes aultres debtes du pays de Bourgogne, de ce qui luy est deub du reste, attendu qu'il a esté ordonné qu'il en seroit payé dès l'an seize cens un<sup>l</sup>, et mesme que l'on a supprimé le peage duquel j'avois ordonné qu'il jouiroit jusques à l'entier payement de sa somme, de sorte qu'il n'a maintenant plus aucun moyen de vivre et de subvenir à sa famille; à quoy je vous prie avoir esgard; ce que je fais aussy entendre au s<sup>r</sup> de Chasteauneuf, rapporteur de la requeste du dict s<sup>r</sup> de Pouilly, pour représenter à ceulx de mon conseil ma volonté que je veulx estre suivie. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce xxij<sup>me</sup> juin, à Juilly.

HENRY.

## N° 147.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint Petersbourg, Ms. 887, lettre n° 42.  
Copie transmise par M. Hout.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'ay accordé au s<sup>r</sup> de Sablieres mes lettres de remission pour avoir tué le s<sup>r</sup> de Saint Bonnet, capitaine des gardes

<sup>1</sup> La présente lettre fut donc écrite après l'an 1601. Mais de 1601 à 1607 je ne vois pas d'année où il me soit démontré que le Roi a été à Juilly le 24 juin.

je sais seulement qu'il ne pouvait y être en 1603 étant à Paris, en 1604 étant à Saint-Germain

de M. de Lesdiguières, qui l'avoit faict appeler par deux diverses fois, et qui ne pouvoit moins pour son honneur que de faire ce qu'il a faict. De quoy je vous ay bien voulu advertir par ce moyen; et oultre, que le dict Saint Bonnet ayant des parens en ma court de parlement de Dauphiné, que l'adresse s'en feist à la chambre de Castres, comme chose que j'estime juste et à quoy je vous pryé de ne faire aucune difficulté, les services que j'ay receus du dict Sablières voulant cella de moy, qui ne vous en diray davantage, pour pryer Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xxvj<sup>me</sup> juin, à Monceaux<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 148.Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n<sup>o</sup> 47.

Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous fais ce mot pour vous dire que j'entends que l'on donne un arrest en mon conseil, par lequel ma ville de Tholose sera condamnée payer doresnavant la part qui sera imposée et jettée sur elle du taillon et solde de la gendarmerie, nonobstant que le pays de Languedoc ayt esté condamné de payer les arresages de plusieurs années qui estoient deubs du dict taillon par la dicte ville, ce qui a esté faict pour ce que je l'ay ainsy voulu pour quelques raisons dont la dicte ville a plustost subject de me remercier du soulagement qu'elle en a receu que de s'en advantager et prendre de là esperance d'en estre dechargé à l'advenir, n'estant raisonnable que la dicte ville soit exempte du taillon, veu que chacun le paye mesme au dict pays où les tailles sont reelles et se payent à raison du bien que chacun possede sans esgard ni consideration de qualités. Et vous me ferés en cella service tres agreable. Adieu, Mons<sup>r</sup> le Chancelier. Ce xxvj<sup>me</sup> juin, à Monceau<sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Le Roi etoit à Monceaux le 26 juin 1601; il ne pouvoit y être en 1600 ni en 1603, 1604, 1605 et probablement en 1607.

Voyez la note sur la lettre précédente.

## N° 149.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 894, lettre n° 4  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Le s<sup>r</sup> de la Patriere m'a fait plainete d'une injustice que l'on luy veut faire; c'est pourquoy je vous fais ce mot pour vous dire que, m'ayant bien servy comme il a fait, vous empeschés non seulement qu'aucune injustice luy soit faicte, mais que la justice que je veulx estre faicte à tous mes subjects luy soit rendue: à quoy vous tiendrés la main comme chose que je vous ordonne. Sur ce. Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce mardy matin. à Saint Germain en Laye<sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 150.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n° 42  
Copie transmise par M. Honat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'ay receu vos lettres auxquelles je feray faire response aujourd'huy. Mais, voyant que la trop grande douceur de laquelle j'ay usé envers ma court des aydes pour verifien mon bail fa fait differer d'obeir à mes commandemens, j'ay advisé d'y pourvoir par aultre voie. Pour cest effet je vous fais ce mot afin qu'incontinent vous envoyés le s<sup>r</sup> president Jannyn dire à ma dicte court que je suis fort mal satisfaict de ses arrests, et que, si dans demain pour tout delay, elle n'effectue ma volonté, qui sera reiterée par la jussion que vous expedierés pour derniere et de laquelle vous chargerés le dict s<sup>r</sup> president de presenter, j'y pourvoyray de façon qu'ils connoistront que je veulx estre obei. ce que vous luy dirés afin qu'il luy face entendre ceste mienne volonté et resolution et de bonne sorte, que je

<sup>1</sup> A la tête de la copie que je possède est écrit: 21 juillet. J'ignore pourquoi. Si cette date est fondée, le mardi 21 juillet nous porterait à l'an 1603. Or, en 1603 le

Roi était le 20 juillet à Villers-Cotterets et le 22 à Nanteuil; ce qui concorde peu avec le séjour à Saint-Germain le 21.

trouve très mauvais ceste procedure, et vous me ferés service très agreable. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce xxij<sup>e</sup> juyillet, à Monceaux<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 151.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4<sup>o</sup>. Mss. addit. 5473, lettre n<sup>o</sup> 4.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'avois escript au s<sup>r</sup> Langlois de vous communiquer un petit affaire concernant la police particuliere de ceulx qui s'entremestent des cendres<sup>1</sup>, et d'en faire promptement expedier le reglement necessaire, suivant l'advis que m'en a donné mon procureur au Chastelet de Paris; toutesfois, il n'y a encore satisfait pour ce regard; c'est pourquoy je luy ay mandé et ordonné pour la seconde fois de ne faire faulte aussytost de vous en communiquer pour resouldre et terminer cest affaire avec vous suivant l'advis de mon dict procureur, comme chose qui merite plus ample conseil; à quoy de vostre part je vous prie tenir la main de façon que j'en reçoive le contentement que je desire; de quoy m'assurant, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde.

Ce iv<sup>e</sup> aoust, à Saint Germain en Laye.

[HENRY.]

N<sup>o</sup> 152.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, lettre n<sup>o</sup> 48.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Hier j'oubliai à vous parler du procès que le s<sup>r</sup> de Castelnau a en mon conseil d'Etat contre le greffier Pontac, de

<sup>1</sup> Le Roi était à Monceaux le 23 juyillet en 1604 et en 1607, et probablement en 1605.

<sup>1</sup> Certaines déclarations défendaient de faire des cendres dans les forêts du roi, d'y brûler des arbres pour faire des cen-

dres; d'autres soumettaient les cendres a des droits à l'entrée dans les villes.

ma ville de Bourdeaux, pour raison des places des clercs de greffe de la chambre de l'edict de Guyenne establee à Nerac<sup>1</sup>, dont j'ay faict don au dict s<sup>r</sup> de Castelnau, pour le vous recommander en justice, ce que je fais par ce mot, et vous prier de donner audience au rapporteur au premier jour; et que, suivant ce que je commanday à Lomenie de vous dire de ma part, que vous faciés rapporter le dict procès en mon conseil d'Etat où je veulx qu'il soit jugé et où je m'assure que la justice sera esgalement rendue aux uns et aux aultres. et mon edict de pacification de l'exécution duquel il est question mieulx interpreté. Et ceste cy n'estant à aultre fin, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xij<sup>me</sup> aoust. à Saint Germain en Laye<sup>2</sup>.

HENRY.

N° 153.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n. 8.  
Copie transmise par M. Allier

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous escrivis avant hier que je desirois que Fontanier, qui est à moy, s'en retournast en Languedoc pour affaires qui importent mon service, et que vous eussies à luy donner audience en un procès qu'il a et duquel le s<sup>r</sup> des Arches est rapporteur; et parce que je desire qu'il parte aussy tost, je vous fais encores ce mot de ma main pour vous prier que, tous affaires cessans, vous ayés à donner audience au dict des Arches et à conserver le droict du dict Fontanier qui est de mes anciens serviteurs. A Dieu, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, lequel je prie vous avoit en sa sainte garde. Ce xix<sup>me</sup> aoust, à Saint-Germain en Laye<sup>3</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Voyez deux lettres ci-dessus du 21 mai. n° 137 et 138.

<sup>2</sup> Le Roi était le 13 août à Saint-Ger-

main en 1601, 1602, probablement en 1603 et 1605. Il n'y était pas en 1600, 1604, 1607.

<sup>3</sup> Je ne vois pas d'année où je puisse assurer que le Roi était à Saint-Germain le 19 août; il ne pouvait y être en 1599,

1600, 1603, 1604; 1607. reste 1601, 1602, 1605, 1606.



## N° 154.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n° 71.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous ay cy devant faict entendre ma volonté pour le differend qui est entre le lieutenant general en la justice et le bailly de Bergerac, pour l'eslection des consuls de la dicte ville. Il importe fort pour mon service que ce soit le dict lieutenant, duquel je connois l'affection ayant tous ses devanciers esté mes domestiques, comme mesmes vous l'avez faict juger en mon conseil, qui faict que je m'estonne que l'arrest ne luy en a esté delyvré. Vous ferés en sorte qu'il soyt promptement expédié comme je le desire, sa presence estant necessaire dans le pays pour le bien de mon service. Et sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancellier, en sa sainte garde. Ce 27<sup>me</sup> aoust, à Saint Germain en Laye <sup>1</sup>.

[HENRY.]

## N° 155.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. 5473, lettre n° 46.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous ay cy devant parlé et faict entendre mon intention sur le differend d'entre les capitaines Martin et Arsac touchant la capitainerie de la tour de Thallon où le dict capitaine Martin a esté établi par mon commandement; et parce qu'il importe au bien de mon service qu'il y soit maintenu suivant la rescompense qu'il en a faicte, j'ay commandé au s<sup>r</sup> president Jeannin, rapporteur du procès, d'en faire son rapport au plus tost, d'autant que je n'entends pas que ceste affaire tire en plus grande longueur ni que luy jouisse de la dicte capitainerie au prejudice de mon intention et du bien de mon service. C'est pourquoy je vous prie de tenir la main et que le dict procès soit promptement despesché comme je desire, et

<sup>1</sup> Je ne vois que l'année 1605 et l'année 1606 où le Roi ait pu signer une lettre à Saint-Germain le 27 août; il ne pouvait

être là en 1599, 1600, 1601, 1602, 1603, 1604 ni en 1607.

vous me ferés service agreable. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce x<sup>me</sup> septembre, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 156.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n° 38.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Desirant me servir du s<sup>r</sup> Damansay, et afin qu'il ne soit arresté par un procès qu'il m'a faict entendre avoir en mon conseil privé contre le s<sup>r</sup> et dame de Saint Maigrin, duquel le s<sup>r</sup> Lequay est rapporteur, je vous fais ce mot pour vous prier de faire que le dict procès soit jugé au plus tost qu'il sera possible et le bon droict du dict s<sup>r</sup> Damansay conservé en justice. Sur ce, Dieu vous ayt. Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce xij<sup>me</sup> septembre, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 157.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n° 40.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, J'ay commandé à celuy qui vous rendra ceste cy de ma part, qui est sergent de la garnison de mon chasteau de Vendosme, de vous aller trouver pour vous rapporter et faire entendre les difficultés qui se sont trouvées à mon presidial de Tours au jugement du procès de ceulx qui, de nuict, ont desrobé un canon et quelques petards en mon dict chasteau de Vendosme, à ce que vous y pourvoyés incontinent, afin que le dict procès soit jugé au plus tost ce qui servira d'exemple pour contenir les aultres en leur devoir.

Le Roi était à Fontainebleau le 10 sep- en 1606. Il ne pouvait y être en 1600-  
tembre en 1604 et 1605 et probablement 1601, 1603.

<sup>1</sup> Le Roi était à Fontainebleau le 13 sep- il y était en 1606. Il ne pouvait y être en  
tembre en 1604 et sans doute en 1605: 1599, 1600, 1601 et 1603.

Et ceste cy n'estant à aultre fin, je ne vous en diray davantage pour prier Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce xij<sup>me</sup> septembre, à Fontainebleau <sup>1</sup>.

HENRY.

N° 158.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. 5473, lettre n° 29.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Vous apprendrez par le s<sup>r</sup> de Souchay, de ma ville d'Amboise, qui vous rendra ceste cy, l'occasion de son voyage vers vous, luy ayant commandé de vous aller trouver pour avoir vostre advis sur iceluy. Je vous prie de le depescher promptement à ce qu'il s'en retourne au plus tost, car vous jugerez assez l'importance de cest affaire sans que je vous en dise davantage, et finiray par prier Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce xv<sup>e</sup> septembre, à Fontainebleau <sup>1</sup>.

HENRY.

N° 159.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. 5473, lettre n° 11.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Je vous prie de tenir la main que les arbitres nommés d'office par ceux de mon conseil pour le differend d'entre ma cousine la dame Ballagny <sup>1</sup> et le s<sup>r</sup> de Ballagny, son fils, et le s<sup>r</sup> marquis de Nesle le terminent au plus tost, et le leur commander de ma

<sup>1</sup> Le Roi pouvait être à Fontainebleau le 14 septembre en 1604, en 1605, en 1606;

il ne pouvait y être en 1599, 1600, 1601, 1603.

<sup>1</sup> Le Roi était à Fontainebleau le 15 septembre en 1601, 1605, 1606, et peut-être

en 1604; il ne pouvait y être en 1599, 1600, 1603, 1607.

<sup>1</sup> Le maréchal de Balagny mourut en 1603; la présente lettre est donc postérieure à cette année. Or, de 1603 à 1607 je ne vois guère que 1603 et 1606 où le Roi

se trouve à Fontainebleau le 10 octobre. Il pouvait y être en 1604; il est certain qu'il en était éloigné en 1605.

part, ainsy que je leur escrips, comme chose que j'ay à cœur et que je veux. Ce faisant vous me ferés service tres agreable. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce x<sup>me</sup> octobre, à Fontainebleau.

HENRY.

N° 160.

Orig. autographe. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. 5473, lettre n° 13.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Vous verrés par la lettre que ma escryte mon cousyn le prynee de Conty, laquelle ie vous envoye a cet efet. et a mon comperere, la playnte quyl me fet du peu de respect quy luy a esté porté, ce que ie trouve fort estrange estant ce quyl [est] et me touchant comme yl fet; cet pourquoy ie vous pryé avec mon comperere avyser au moyan de luy an fere resevoyr satysfaetyon comme la chose le meryte et que je veus et tout contantemant. Cete ey n'estant a autre fyn, Dieu vous ayt, Monsyeur le Chancelier, an sa garde. Ce xvij<sup>me</sup> octobre, à Fontaynebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 161.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, lettre n° 73.

Copie transmise par M. Houat

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Jay permis à Picheron, qui est à moy, de demeurer à Paris pour terminer un affaire qu'il a en mon conseil, en reglement de juges. Vous savés que je l'affectionne, et que la fidelité de ses services merite que j'aye soin de ce qui luy touche; c'est pourquoy je vous pryé de le depescher promptement et de luy bailler des juges non suspects, afin que, s'il a eschappé le hasard de ceulx de Castres, il ne soit encores plus mal traicté à Nerac, où sa partie le veut mener. Sçachant combien vous scavés faire

<sup>1</sup> Le Roi était à Fontainebleau le 17 octobre en 1601, 1604 et probablement en 1603, et il ne pouvait y être en 1600 ni en 1605.

différence en justice de ceulx qui me sont fidelles serviteurs et que vous cognoistrés de longue main comme luy<sup>1</sup>, je ne vous en diray davantage, pour pryer Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce premier de novembre, à Fontainebleau<sup>2</sup>.

HENRY.

## N° 162.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n° 62.  
Copie transmise par M. Honat.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, C'est pour vous assurer que vous me ferés service tres agreable d'avoir pour recommandé en justice le bon droict du s<sup>r</sup> de Saint Luc, en un procès qu'il a en mon conseil, et pour vous pryer de la luy rendre bonne et pronte, car son aage ne luy permet d'estre longtems à la poursuivre, ny absent d'auprés de moy qui l'ayme, et qui l'y trouve mieulx qu'à solliciter un procès. Ceste cy n'estant à aultre fin, je ne la vous feray plus longue que pour vous recommander encores son bon droict et Dieu vous avoir, M<sup>r</sup> le Chancelier, en sa garde. Ce xxvj<sup>me</sup> novembre, à Monceaux<sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 163.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 887, lettre n° 39.  
Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Hier m'estant oublié de vous parler d'un procès que le comte de Grammont a en mon conseil contre le s<sup>r</sup> de la Rocque Vygneron, pour raison de la demolition du chasteau de Musidan, pour le vous recommander, j'ay commandé à Berynghen, par les

<sup>1</sup> Nulle part peut-être, dans toute la correspondance du Roi, son intervention dans la dispensation de la justice n'est exprimée aussi crûment qu'ici.

<sup>2</sup> Le Roi pouvait être à Fontainebleau le 1<sup>er</sup> novembre presque toutes les années, excepté l'année 1600.

<sup>1</sup> Le Roi devait être à Monceaux le 26 novembre en 1599; il ne pouvait y être en 1600.

mains duquel vous recevrés ceste cy, de le vous aller recommander de ma part, et vous dire que vous ferés chose qui me sera fort agreable de conserver au diet comte de Grammont son bon droict en justice, comme chose que j'ay à cœur et que j'affectionne. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce xx<sup>me</sup> de-cembre, à Saint Germain en Laye<sup>1</sup>.

HENRY.

## IV.

A M<sup>re</sup> DE BELLIEVRE.

CHANCELIER DE FRANCE SANS LES SCEAUX.

(D'octobre 1605 au 10 septembre 1607.)

N<sup>o</sup> 164.Orig. autographe — Musée Britann. in-f<sup>o</sup>, Mss. addit. 5473, lettre n. 40.

Mr le chancelier, j'ay commandé à m<sup>r</sup> le garde des seaus<sup>1</sup> de vous fere antandre ce quy est de ma volonte et yntansyon sur ce que ma seur la Royne Margueryte<sup>2</sup> desyre touchant la santance quy a esté donnée contre la dame de Vermont, à quoy ie vous pryé d'aporter tout ce quy sera de vostre autoryté, afyn que ma dyte seur ayt prontement pour ce regard tout le contantemant quelle desyre et connoysse comme ie layme et son repos et contantemant et autant ou plus que le myen mesme, a quoy massurant que vous ne manquerès nulemant ie ne vous en diré davantage pour pryer Dieu vous avoyr. Mr le chancelier, an sa garde. Ce xiiij<sup>e</sup> avryl, a Reys.

HENRY.

<sup>1</sup> Je ne connois pas d'année où le Roi ait esté sûrement à Saint-Germain le 20 de-cembre.

<sup>2</sup> Bellièvre n'étoit donc plus garde des sceaux; or il ceda les sceaux à Sillery en octobre 1605 et mourut en 1607. La présente lettre est donc de 1606 ou 1607.

Le Roi étoit à Reims le 14 avril 1606, et n'y étoit pas en 1607.

<sup>2</sup> Après le divorce Henri IV donne toujours à la reine Marguerite le titre de *sœur*.

## A LA VILLE ET CANTON DE BERNE.

Cop. — Archives de M. le marquis de La Grange.

Trez chers et grand amys, alliez et confederez, Nous avons cy devant commandé au s<sup>r</sup> de Caumartin, nostre ambassadeur en Suisse, de vous faire entendre le desir que nous avons de partager (protéger?) et assister le s<sup>r</sup> Jean de Saint Paul pour les raisons qui vous ont esté plus amplement deduictes; et neanmoins nous sommes adverty que ses creanciers ont depuis faict vendre à vil prix la plus grande partie de son bien contre les formes; et le surplus a esté par vous confisqué, faute de satisfaire par luy à vos ordonnances, bien qu'il luy fust du tout impossible, ainsy qu'il vous a esté representé. C'est pourquoy nous avons donné charge au s<sup>r</sup> de Refuge<sup>1</sup>, conseiller en nostre conseil d'Estat et nostre ambassadeur par delà, de vous declarer encore plus particulièrement ce qui est de nostre desir en cest endroit, et vous faire toute instance pour moyenner au dict de Saint Paul la jouissance de son bien, contre la rigueur des poursuietes de ses dicts creanciers, à la violence desquels nous tiendrons à plaisir tres agreable que vous ne deferiés plus tost qu'à la justice de sa defense pour les considerations que vous dira plus amplement le dict s<sup>r</sup> de Refuge, vous assurant que nous nous en revancherons tres volontiers en aultre endroit. A tant, nous nous en remettons à nostre dict ambassadeur, et prions Dieu, trez chers. . . . .

HENRY.

## A M. DE BETHUNE.

Cop. — Archives de M. le marquis de La Grange.

Mons<sup>r</sup> de Bethune, J'escris à mon cousin le prince Maurice en faveur du s<sup>r</sup> de Saint Poly, qui sera porteur de la presente, afin qu'il puisse être gratifié de la compagnie que le feu capitaine Aguas

<sup>1</sup> Une lettre à M. de Refuge donne la date de celle-ci, qui doit être, comme l'autre de 1607. (Voyez ci dessous art. *Refuge*.)

avoit en vostre regiment, et vous fais ceste-cy affin que vous y apportés ce qui despendra de vous, car il appartient à aulcuns de mes principaux serviteurs, et m'asseure qu'il s'acquittera dignement de ceste charge et que j'auray (qu'aurez?) contentement du service qu'il vous y rendra<sup>1</sup>. Je prie Dieu, Mons<sup>r</sup> de Bethune, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

HENRY.

---

A M. DE BEUVRON

N<sup>o</sup> 1.

Imprimé. — *Hist. genéral. de la maison d'Harcourt*, par La Roque, t. III (*Preuves*), p. 372.

Mons<sup>r</sup> de Beuvron<sup>1</sup>, J'ay esté tres ayse d'avoir entendu par le s<sup>r</sup> de Hallot de Montmorency vostre bonne volonté au service du Roy mon seigneur parmy tant de miseres, et vostre affection particuliere envers moy, laquelle je vous prie continuer, et vous asseurer qu'il ne se presentera jamais occasion de vous faire paroistre le contentement que j'en ay, que je ne m'y employe bien volontiers, ainsy que vous diront plus particulièrement le dict s<sup>r</sup> de Hallot et le s<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Pater, qui est de mes serviteurs domestiques; lesquels vous représenteront aussy le desir que Sa Majesté a que veniés incontinent joindre son armée avec mon cousin m<sup>r</sup> de Montpensier. A quoy m'assurant que ne voudrés manquer, mesmement à un si grand besoin que Sa dicte Majesté a maintenant d'estre secourne de ses bons et fidels serviteurs, je demeureray

Vostre bien affectionné amy

HENRY.

Une lettre sur le même sujet fut adressée à M. de Franchemont pour appuyer cette demande, tant auprès

de M. de Bethune qu'aupres du prince Maurice.

---

<sup>1</sup> Pierre de Harcourt, marquis de Beuvron, etc. (Voyez *Recueil des Lettres missives*, t. III p. 118, n. 1.) Il est évi-

dent que la presente lettre doit être rapportée au temps qui suivit la réunion des deux rois le 1<sup>er</sup> mai 1589.



## N° 2.

Imprimé. — *Hist. général. de la maison d'Harcourt*, par La Roque, t. III (*Preuves*), p. 972.

Mons<sup>r</sup> de Beuvron, Le s<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Pater m'a faict entendre l'empeschement que vous avés de venir trouver le Roy avec vos amys pour l'assister en ce besoin. J'ay bien voulu vous faire ce mot pour vous prier de surmonter ces difficultez et vous acheminer promptement pour estre à la bataille, laquelle, je m'asseure, vous seriés marry de perdre. Vous pourrés venir par Poessy, où le passage est ouvert, les habitans de là s'estans remis en l'obéissance du Roy <sup>1</sup>: et en vous attendant, je vous prie de vous assureur de la bonne volenté de

Vostre plus affectionné et assure amy,  
HENRY.

A M<sup>re</sup> DE BEZE.

Imprimé. — *Joannis Calvinii, Theod. Bezae, Henrici IV regis aliorumque illius ævi hominum litterarum quædam nondum editæ*. Edidit Gottl. Bretschneider, Lipsiæ, 1835, in-8°, p. 181.

Mons<sup>r</sup> de Besze, Il fault que je vous dye que de long temps je n'ay esté tellement contristé et affligé en mon ame que je suis de la perte publique et particuliere que j'ay faicte de feu mon cousin, mons<sup>r</sup> le Prince <sup>1</sup>. Mais surtout j'ay eu un extresme desplaisir de la façon de sa mort, laquelle j'ay de tant plus en horreur et execration, qu'elle

<sup>1</sup> Cette présente lettre dut précéder de peu la mort de Henri III. Étant postérieure à la soumission de Poissy, elle dut

être de la seconde moitié de juillet 1586. (Voy. *Supplém.* t. VIII, p. 368.)

<sup>1</sup> La date de 1588 et d'environ le milieu de mars nous est donnée par la mort du prince de Condé, arrivée le 5 mars 1588, et par les lettres écrites à cette occasion. (Voy. *Recueil des Lettres missives*, 10 mars à la comtesse de Gramont, 11 mars à M. de Scorbiac, etc.) A cette dernière date, le roi de Navarre ne con-

naissait pas encore les circonstances de cette mort; mais le 13, il les écrivait en détail à M<sup>re</sup> de Gramont. Une lettre presque semblable à celle-ci fut, vers le 20 mars (H<sup>e</sup>), adressée à M. de la Roche-Chandyeu. (Voyez *Lettres missives*, t. II, p. 351.) — Voyez aussi une lettre du 4 avril à M. de Ségur (t. II, p. 365).

est domestique et presque sans semblable exemple en toutes ses circonstances. Je n'oublie rien pour averer ce faict, mais un page de madame la princesse, nommé Belcastel, en est principal instrument, lequel s'est sauvé dans Poitiers; et pour le recouvrer j'ay despesché vers le Roy, esperant qu'il n'approuvera telles voies abominables, et qu'il le fera amener en ce lieu de S<sup>t</sup> Jean pour pouvoir mieulx averer le faict, et instruire le procès que je leur fais faire. Au mesme temps il y avoit vingt quatre hommes despeschés en ces quartiers pour espier l'occasion de me tuer <sup>2</sup>; il y en a un qui se desguisoit en gentilhomme Frison <sup>3</sup> à qui le cœur faillit ainsy qu'il me presentoit une requeste à Nerac; et le jour mesme ayant esté prins, il a tout confessé ainsy que vous verrés par la copie de sa deposition que j'envoye à mons<sup>r</sup> de la Noue. Il faut bien dire que nous sommes en un miserable temps, et que Dieu est bien courroucé contre nous, puisque ce siecle produist de tels monstres, lesquels faisant mestier d'assassinats et d'empoissemens, et en estant auteurs, veulent estre estimés gens d'honneur et de vertu. Je sais qu'ils ne peuvent rien faire contre moy si ce n'est avec la volonté et par la permission de Dieu, lequel, malgré tous les efforts de Satan et de l'antechrist, delivrera son esglise quoiqu'il tarde. S'il ne se veult servir de moy en cela il a assés d'autres moyens; mais cependant qu'il me donnera la vie, je l'employeray et tous mes moyens pour son service. Je me recommande à vos bonnes prieres, comme aussy je vous prie d'avancer nos affaires. Si nous sommes un peu aydés, nous nous asseurons de faire quelques bons effets, et veiller non seulement à ce royaulme, mais à toute la chrestienmeté. Je prie Dieu vous vouloir conserver pour le bien de son esglise. Adieu, Mons<sup>r</sup> de Besze, c'est vostre plus affectionné amy à jamais.

HENRY.

<sup>2</sup> Le roi de Navarre revient souvent sur les tentatives faites en cette année pour se défaire de lui. (Voy. *Lettres missives*, t. II, p. 350 et 351.)

<sup>3</sup> Il était Lorrain. (Voy. les lettres à M. de la Roche-Chandyeu, *Rec. des Lettres missives*, t. II, p. 351 et 357.)

A MON COUSIN LE S<sup>R</sup> DE BOIS-DAUPHIN.

MARESCHAL DE FRANCE.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3348, folio 11 recto

\* Mon cousyn, Voyant que vous estes trop long tans sans me venyr voyr, je vous fay ce mot pour vous dyre que vous feres chose quy me cera fort agreable dy venyr aussy tost que vos aferes vous le permetront et que vous amenyes avec vous vostre fyls; car jay seu que à présent yl est fort grant, et ce n'est pas là où yl est qu'yl peut apprendre à me cervyr et suyvre les erres de son pere; puysque c'est chose que ie desyre, ny fayles donc pas, assure que tous deus vous serez les byen recus de moy, car ie vous ayme autant que vous le sauryes souheter. A Dieu, mon cousyn, ce xij desambre, a Parys<sup>1</sup>.

HENRY.

A M<sup>R</sup> DE BOISGUERIN.

Orig. autographe. — Archives de M. Paul de la Londe. Copie transmise par M. de Cherge, président de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Boisgueryn, Jay esté fort ayse d'entendre, despuys l'arrivée de ce porteur, que le sieur de Chouppes et vous aviés composé par le moyen de mes serviteurs, vos amys, le different que vous aviés ensemblement, et qui eust peu apporter beaucoup d'alteration au bien de mon service et particulièrement en la province. Ce que donc je vous recommanderay maintenant, est que vous faciés en sorte que telles choses n'arrivent plus, et que vous croyés qu'il ne se presentera jamais occasion où j'aye moyen de vous tesmoigner l'envye que j'ay de faire pour vous, [que] vous ne m'y trouviés aussy disposé que je pry Dieu vous avoir en sa garde. Ce 4<sup>me</sup> janvier, à Paris.

HENRY.

<sup>1</sup> Bois-Dauphin fut fait maréchal de France par Henri IV, en 1595. La présente lettre est donc postérieure à 1595. Il y a plus : Bois-Dauphin ne fit sa soumission

qu'en cette année 1595 et le Roi lui parle comme à un ancien serviteur. (Voy. sur Bois-Dauphin, *Lettres miss.* t. II, p. 226 et note 1, et t. IV, p. 400 et la note 1)

A M<sup>re</sup> DE BONGARS.

Bongars fut chargé de nombreuses négociations, soit par Henri de Navarre, soit par Henri IV, et notamment auprès des princes protestants d'Allemagne.

N<sup>o</sup> 1.

Minute. — B. N. Fonds Harlay, 15577, p. 185 recto

Monsieur de Bongars <sup>1</sup>, J'estime que mon cousin, l'administrateur de Strasbourg, partira d'icy dedans deux ou trois jours, pour s'en retourner par dela. On y croit sa presence tres necessaire, pour adviser et resoudre avec ses parens et les interessez en sa cause ce qu'il doibt faire sur le dernier mandement de l'Empereur, duquel vous nous avez envoyé des doubles, avec vostre lettre du xj<sup>e</sup> de ce mois adressée au s<sup>r</sup> de Villeroy, qui a esté aportée icy par un laquaiz du s<sup>r</sup> de Sobolle, envoyé exprès pour cest effect, dans laquelle nous avons trouvé aussy le double de vostre precedente lettre adressée par vous au dict de Villeroy, de laquelle nous n'avons encore veu l'original, et de la remonstrance faicte aux magistrats et eschevins de la ville de Strasbourg, par le commissaire de l'Empereur, comme de ses mandemens tant à la ville que à ceux du chapitre d'Abruderhof, et le double de la lettre escripte sur ces affaires au dict Empereur par le marquis d'Anspach. Car il ne faut pas s'atendre que le cardinal de Lorraine et ceux du chapitre de Saverne se departent de l'avantage que leur donnent les dicts mandemens imperialux, pour entendre a un

<sup>1</sup> Cette lettre à M. de Bongars s'est trouvée parmi celles de Sillery. Elle nous semble devoir être datée du mois de septembre 1602. Elle est jointe aux lettres à Sillery qui traitent des affaires de Strasbourg. (Eug. Halphen.)

M. Eug. Halphen a le premier publié cette lettre (*Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Sillery*, p. 102). Quant à sa date, elle n'est pas douteuse. Les affaires de

Strasbourg sont des années 1602 et 1603, et l'entrée au huitième mois de grossesse de la Reine, laquelle accoucha le 22 novembre 1602, nous renferme strictement dans le mois de septembre de cette même année.

Du reste, la minute, qui est de Villeroy, est d'une lecture très difficile, et plusieurs fois nous nous en sommes rapporté de confiance à M. Eug. Halphen.

nouvel acort avec les aultres, se deffendant de celuy qu'ilz pretendent avoir esté faict par le duc de Wirtemberg que le dict Empereur a agreé, ainsy que le cardinal m'a faict dire par ses deputez residans à Marseille, en remonstrant ne pouvoir contrevenir aus diets mandemens sans offenser Sa Majesté Imperiale, à laquelle il doibt toute obeissance, blesser sa conscience, qui l'oblige à procurer la restauration de la religion catholique au dict evesché, et manquer à son chapitre et à soy mesme; adjoustant quant il voudroit faire aultrement qu'il n'auroit aussy de pouvoir suffisant, les choses estant en l'estat qu'elles sont. C'est pourquoy je n'ay pas jugé à propos d'envoyer homme exprés vers le dict cardinal et son pere, pour proposer un nouvel acort, mesmes aux conditions dont je vous envoie un double, car nous n'en eussions raporté qu'un refus honteux à moy et à la maison de Brandebourg, celle cy demeurant irresolue de ce que fera le dict administrateur, estant venu vers moy sans lettres de son pere et de son oncle, ny mesmes de son chapitre et des habitans de la dicte ville de Strasbourg, sans l'advis desquelz je n'ay jugé à propoz engager plus avant mon nom et reputation en ceste affaire. Je n'ay estime aussy estre de la dignité du dict administrateur de sesjourner et atendre par deçà la responce des ditz duc et cardinal de Lorraine, comme au commencement il manifestoit vouloir faire; et d'autant plus que le temps que doibt acoucher la Roine, ma femme (laquelle est entrée au huictiesme mois de sa grossesse depuis quatre jours), me pressant de partir de ceste ville, et la mener à Fontainebleau (où elle desire acoucher, comme elle feist de son premier fils), il est preferable qu'il ne demeure en ceste ville, sans moy qui y suis retenu et y ay depuis sesjourné plus que je ne avois deslibéré le faire, pour le veoir et le despescher devant que de m'en esloigner. Partant j'ay esté d'advis qu'il s'en retournast par delà, sans differer davantage, pour conferer, à son retour, avec ses diets parens et ceulx du dict Bruderhof et les habitans de la dicte ville de Strasbourg, ce qu'ilz feront sur les diets mandemens imperiaux; luy aiant remonstré et déclaré qu'il ne pouvoit ny devoit m'entretenir de ce faict, que je ne sceusse leur sus dicte re-

solution et les moiens qu'ilz y vouloient employer. Surtout j'ay conseillé au dict administrateur de ne se desunir et separer d'avec le dict chapitre de l'esglise de Strasbourg, soit qu'il veuille sortir d'affaires par acort ou aultrement, pour ce qu'il n'est honeste qu'il abandonne ceulx qui l'ont eslevé et assisté en ceste occasion, et aussy que cela randra tousjours sa condition meilleure. Luy et les siens vouloient m'astraindre à prendre ouvertement leur parti contre le dict cardinal de Lorraine et le chapitre de Saverne, soubz pretexte du traicté de Sarbourg et de ma promesse faicte ensuite d'iceluy; mais je luy ay faict recognoistre que le dict administrateur s'est departi du dict traicté aussy bien que les aultres, mesmes par un premier marché qu'il fet avec le duc de Wirtemberg, sans m'i apeler; sur lequel son pere fonde et justifie à present toutes les poursuites et resolutions qu'il a faictes depuis contre le dict traicté. Ainsy je luy ay dict qu'il falloit prendre cet affaire par ung autre biais, se ressouvenant de tout ce que je luy avois faict dire et représenter souvent sur ce subget, et aux aultres princes leurs correspondans, par vous, à quoy ilz avoient eu peu d'esgard, partant qu'ilz ne devoient se prendre que à eulx mesmes du mal que ilz recevoient. Et neantmoins j'ay dict et faict dire par ceulx de mon conseil au dict administrateur et à ses gens que je ne laisserois, pour ce qui s'estoit passé, à les assister en leurs affaires, mesmes en celle-cy, comme avoient faict les roys mes predecesseurs, du temps qu'ilz estoient persecutez par les mesmes empereurs, pourveu qu'ilz prissent une resolution ferme, digne d'eulx, à l'exemple de leurs ancestres, par la vertu et generosité desquelz ilz avoient conservé leur auctorité et liberté qu'ilz alloient perdant, par journée, et par leur seule faulte, au grant regret de tous leurs amys et alliés. Oultre ceste parole que j'ay donnée au dict administrateur, il a désiré encore que je luy promisse, s'il avient qu'il et ses parens et leurs correspondans, avec le chapitre et les citoyens de la ville de Strasbourg, resolvent de prendre les armes et s'oposer par voie de faict à l'exécution des dicts mandemens imperiaux (qu'il soubstient avoir esté induement imprimé contre les statuz et formes de l'Empire et au prejudice de la

liberté d'iceluy), de l'assister, l'année prochaine, de quelque forte somme d'argent sur celle que je doibtz à l'electeur, son pere, et au marquis d'Anspach, son oncle : ce que je luy ay accordé et luy ay donné parolle de luy faire fournir jusques à cent mil florins et plus encores, si besoing est, en desduction de ce qu'ilz feront apparoir que je leur doibtz, si tant est que je luy doibtz rendre la dicte somme, de quoy il est venu aussy mal instruit que garni de procuration et pouvoir d'en traicter; et pourveu qu'ilz preignent la sus dicte resolution et qu'ilz m'en fassent affirmer de façon que j'aye occasion d'en prendre assurance, j'affirme aussy que tele voie leur sera honorable et utile; m'aïant dict que les Estats des provinces unies des Païs-Bas luy ont promis de l'assister de trois mil hommes de pied et de six cens chevaux, pour un tel effect, j'auray trois ou quatre mois, leur fournissant les dictz cent mil florins. Le dessein du dict administrateur et de ceux qui le conseillent est, en s'oposant par voie de fait à l'execution des dictz mandemens imperiaux, de contraindre le dict Empereur d'entendre à un nouvel acort, par mon entremise, à quoy ilz se persuadent qu'il condescendra plustost que de prendre resolution de soubstenir les frais et les incommoditez de la guerre. A quoy il fault prendre garde que le dict administrateur ne se mescompte, comme il adviendroit s'il trouvoit sa partie plus puissante et déterminée qu'il ne presupose, n'aïant dressé la sienne que pour une tele levée de boucliers fondée sur l'opinion sus dicte, car il seroit à craindre, trouvant la susdite resistance, qu'il empirast sa condition et celle de ses amys, au lieu de l'ameliorer; et d'aultant plus que il fault faire estat que l'Empereur assistera le dict cardinal de son auctorité, à quoy le roy d'Espagne y contribuera aussy en faveur de Leopold, son beau frere, pour tousjours afoiblir les dictz princes et acquerir à sa maison l'avantage du dict evesché, aux despends de ceux de Strasbourg. C'est pourquoy il me semble qu'il ne fault entreprendre cette opposition à demy; ce faisant, tant s'en fault que nous perdrons l'occasion d'en sortir par l'amiable, que cela servira à la faciliter; du moins ne serons trompez, quant ilz bastiront leur resolution sur un tel fondement.

J'ay faict parler de ceste affaire au depute du dict duc de Wirtemberg, qui est icy. et luy ay faict représenter le tort que il faict à la cause commune et le peril où il se met de se separer de ceulx de sa religion et de favoriser la cause du dict cardinal; il excuse son maistre et dist ne s'estre desuni des aultres; mais chacun avoit abandonné le bien public pour ses affaires particulieres; qu'il ne vouloit atirer sur luy et son païs la colere de l'Empereur, qui après pourroit se descharger. quand il voudroit, et en laquelle il sçayt que il seroit delaissé de ses correspondans, ainsy que ont esté d'aultres qui s'en sont mal trouvez; et qu'il a faict le traité d'Olerminch, à l'instance de l'administrateur de Strasbourg et en consideration de ceulx de sa maison, comme pour s'asseurer l'acquisition et joïssance du bailliage du dict Strasbourg et évesché que le dict administrateur luy a alienés; et surtout se desliver de l'inimitié de l'Empereur et de la maison de Lorraine, et... pour luy servir en ceste cause; partant qu'il ne pouvoit s'en departir. Vous voyez que nous n'avons rien gagné avec le depute du dict duc, et croï que l'on ne profitera pas d'avantage avec son ministre, tant que les aultres princes n'ayent pris une meilleure resolution. Le dict administrateur m'a demandé par escript la parole et responce que je luy ay données de bouche, mais j'ay refusé sur ce de m'engager, parce qu'il ne m'a aporté aucune lettre de son pere ny des siens; ne m'a semblé aussy honneste d'engager mon nom publicquement en ce faict, estant incertain de ce qui en resultera. Toutesfois, je luy bailley des lettres pour son pere et pour son oncle, dont je vous en voyeray des copies.

N<sup>o</sup> 2.

Cop. — B. N. Fonds Bethune, Ms. 3456, fol. 76 verso

Mon<sup>sr</sup> Bongards, J'ay receu vos lettres des xvj<sup>e</sup> et xxvij<sup>e</sup> du passe, avec plaisir d'entendre les advis que vous m'avez donnés des occurrences de vos quartiers dont j'ay esté bien ayse d'estre bien informé. et du conseil que l'Empereur a faict à ceulx de Strasbourg de tenir des basteaux prests pour mener six mille Walons à Vienne sur le Danube.



S'ils passent par la dicte ville de Strasbourg et tiennent le chemin que vous m'avez mandé, j'auray bien agreable d'en estre adverty. Quant à la recherche que vous ont faicte les desputez du duc de Virtemberg pour les assister en leurs poursuites, vous avez bien fait de vous en estre excusé si vous n'en aviez commandement de moy. Sur quoy je vous diray que je trouveray tousjours bon que vous aidies en ce qu'il vous sera possible à ce qui pourra servir à terminer et accommoder leur differend, pourveu que ce soit de façon que ceulx de la dicte ville de Strasbourg n'en preignent aucun ombrage, et ne pensent que je veuille embrasser les affaires d'autruy à leur dommage. J'ay eu response de ceulx de la chartreuse de Grenoble qui remettent à leur prochain chapitre general, qui se tiendra au mois de may prochain, la conclusion qu'ils doibvent pretendre sur le fait de la chartreuse de Strasbourg. Tellement que je renvoie encore presentement l'aumosnier Gauthiron pour se trouver au dict chapistre et y faire les mesmes propositions qu'il a faictes à ceulx de la dicte chartreuse de Grenoble, lesquels ils n'ont voulu accepter qu'en l'assemblée de leur dict chapistre general, dont je suis trez marry et des longueurs qui se rencontrent en cest affaire que je desire infiniment estre terminée pour le contentement des habitans de la dicte ville de Strasbourg, auxquels je vous prie faire entendre que je n'obniet faire aucune chose pour surmonter les difficultez qui s'y presentent, que j'en auray besoing (le soin?) qui (que?) merite leur ancienne affection et inclination au bien de ceste Couronne, et les tesmoignages qu'il m'en ont rendu en ces dernieres occasions<sup>1</sup>....

<sup>1</sup> Tous les différends relatifs à l'évêché de Strasbourg, entre l'Empire et les princes protestants d'Allemagne, étant comme

nous l'avons dit, de 1602 et 1603, il est très-probable que la présente lettre est de l'une de ces deux années.

## AUX MAIRE ET JURATS DE BORDEAUX.

Orig. — Archives municipales de Bordeaux, copie transmise par M. le secrétaire général de la ville.

Tres chers et bien amez, Les deputés de nostre court de parlement de Bordeaux qui nous sont venus trouver [n'ont] oublié en l'exposition de leur creance de nous tesmoigner le bon et fidele devoir que vous avez tousjours rendu a nostre service, avec tout le soing et vigilence pour la conservation de nostre ville de Bordeaux et toute seureté et repos, comme vos desputez estant dernièrement icy nous avoient faict ce mesme rapport de ceulx de nostre court de parlement, ce que nous avons pour ung grand indice de la bonne amitié, concorde et intelligence qui est entre vous, laquelle nous estant trez agreable, nous vous exhortons de l'entretenir et y continuer aultant qu'il vous sera possible, comme nous vous en avons faict pareille recommandation, n'y ayant rien plus agreable et de plus convenable a bons et fidelles subjects et plus necessaire pour la conservation des villes que l'union et bonne intelligence entre concitoyens d'icelle. Ayant au reste recogneu qu'il estoit tres raisonnable que les officiers du diet parlement fussent doresnavant mieux payes de leurs gages qu'ils n'ont esté par le passé, et n'en pouvant faire les fonds en nostre tresorerie generale au moyen des aultres grandes charges qui y sont assignées, mesmes pour l'entretenement des aultres garnisons de la province, nous avons advisé de faire une bien legere imposition sur trois ou quatre especes de denrées qui ne scauroient estre à aulcune faulte de nos subjects, mesme des habitans de nostre dicte ville. A ceste occasion, nous desirons que vous donniez telle facilité et assistance à l'establissement de la dicte imposition, estant particulierement interessez que ceulx qui ont comme eux charge et administration de la justice feussent bien payés de leurs diets gages, et sans excuse de ne vacquer en leur charges avec l'assiduité et l'egalité qu'ils y doibvent rendre. Nous sommes bien asseurez que vous scaurez bien recognoistre et vous accommoder en cela

a ce que vous verrez qui est de nostre intention. Donné au camp de Saint-Omer <sup>1</sup>, le xiii<sup>e</sup> jour de juing 1590.

HENRY.

FORGET

AU CARDINAL BORGHESE.

Biblioth. de Carpentras. Envoi de M. l'abbé J.-P. André, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Mon Cousin, J'ay si souvent esprouvé en bien de mes affaires l'affection que vous portez au bien et advantage de mon Estat et Couronne, que je ne pourrois doubter que la naissance de mon fils, le duc d'Anjou, ne vous eust apporté contentement. Mais je demeure si consolé du tesmoignage qu'il a plu à Sa Saincteté me rendre par son bref de la part qu'elle a eu de ce bon..... <sup>1</sup> et de la declaration que je vous ay faicte..... <sup>2</sup> que je ne puis moins faire que de vous prier d'asseurer Sa dicte Saincteté que je le feray nourir et eslever en la mesme devotion et obeissance que j'ay envers le S<sup>t</sup> Pere et sa propre personne, et desirant aussy le rendre heritier de la bonne volonté que je vous porte et à toute vostre maison. Je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde et service <sup>3</sup>.

HENRY.

Quel est ce Saint-Omer ? Nous avons des lettres datées du 14 juin 1590 de Gonesse (*Rec. des Lettres missives*, t. III, p. 202; *Suppl.* t. VIII, p. 190); nous en avons une datée du 15, d'Aubervilliers (*ibid.* p. 205). Saint-Omer en Artois étant hors de cause, comme étant alors étranger à la France, restent Saint-Omer dans le Calvados, arrondissement de Falaise où le Roine pou-

vait être le 14 juin 1590, et Saint-Omer dans l'Oise, arrondissement de Beauvais, trop éloigné aussi de Gonesse et d'Aubervilliers pour qu'il y ait eu là un camp le 14 juin 1590. Il y a donc ici erreur dans le lieu ou erreur dans la date, et voilà pourquoi nous classons la présente lettre parmi les lettres non datées.

<sup>1</sup> Un mot illisible. (M. l'abbé André.)

<sup>2</sup> Quatre mots illisibles. (Le même.)

<sup>3</sup> La date de la présente lettre est donnée par la naissance de Gaston, duc d'An-

jou, troisième fils du Roi et de Marie de Medicis, naissance qui eut lieu le 25 avril 1608.

## BOURBON (CATHERINE DE).

Orig. autographe. — B. N. Ms. français, 484 des nouvelles acquisitions, fol. 7 rect.

Ma chere seur, Jay antrelenu mons<sup>r</sup> de Panjas non tant que jusse desyré. Je luy ay dyt quelques choses de quoy ie vous pryé le croyre. Ma fame grosse a esté bien ayse de scavoyn de vos nouvelles. Sy elle nestoyt sy pres de son terme ie desroberoy un voyage pour vous aller voyn, car jan ay un extreme anvyé. Je me porte fort bien Dieu mercy. Yl fayt ycy cy beau que nous nan pouvons desloger. Je vous pryé daymer bien mad<sup>e</sup> Destanges; ellest fort douce et poynt brouylone pourveu que ma cousyne de Rohan ne la guate poynt. Montrés luy ce que je dys delle, je dys à ma cousyne. Je remets à la sufyzance du porteur le reste et vous bese cent mylle foys, ce xxxj aut<sup>1</sup>.

## A MONS. DE BOURDEILLES.

Orig. autographe. — Archives de la famille de Bourdeilles.

M<sup>r</sup> de Bourdeilles<sup>1</sup>, Le s<sup>r</sup> de Montmege<sup>2</sup> m'a faict entendre qu'il estoit empesché en la jouissance de l'abbaye de Tarrasson (dont je luy avois cy devant faict don) par Losses, qui a esté pourveu par le duc du Mayne. Je m'asseure que vous affectionnés tellement ce qui

Le 31 août, la Reine est si près d'accoucher, que le Roi n'ose aller voir sa sœur. Or, la Reine accoucha du dauphin Louis le 27 septembre 1601. et tous ses autres enfants naquirent à un jour beaucoup plus éloigné du 31 août. C'est donc du dau-

phin que la Reine était grosse le 31 août, la lettre est donc de l'an 1601. Or, en 1601, Catherine était duchesse de Bar, et c'est sans doute le voyage de Bar que le Roi n'osait entreprendre.

<sup>1</sup> Henri de Bourdeilles, vicomte puis comte de Bourdeilles, gouverneur et sénéchal de Périgord, conseiller d'État et capitaine de cinquante hommes d'armes, était fils du frère aîné de Brantôme.

<sup>2</sup> Jean de Souillac, seigneur de Montmége, Gausbert et Salagnac, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre.

est de mon service, que vous ne souffrirés jamais qu'il se face chose au prejudice d'iceluy aux lieux où vous aurés pouvoir, et que vous serés toujours bien ayse de favoriser mes serviteurs, et particulièrement ceulx que j'affectionne comme le dict s<sup>r</sup> de Montmege, comme à la verité le service assiduel qu'il rend auprès de moy le merite ; qui me faict vous prier que vous le favorisiés autant qu'il vous sera possible, et le faciés installer en pleine possession de son abbaye : et m'assurant que ceste mienne recommandation ne luy sera pas inutile, je prieray Dieu vous tenir en sa garde. Ce xxx<sup>e</sup>, à Compiègne.

HENRY.

Je vous prie encore une fois, aultant que vous affectionnés mon service. de faire que le s<sup>r</sup> de Montmege soit installé et mon auctorité gardée au pays.

A MONS. DE BOURNAZEL.

Imprune. — *Paroles mémorables* recueillies par Gab. Brotier, 1790. III-12, p. 319.

Mons<sup>r</sup> de Bournazel <sup>1</sup>, J'ay entendu par votre lettre le nouvel exploit auquel vous vous disposiez avec les gentilshommes qui vous assistent pour la reprise des lieux de la Garde et de la Ramiere qui ont esté nouvellement surprins par les ennemis, faisant de plus en plus cognoistre vostre zele à l'honneur de Dieu et à mon service sans y espargner vos moyens et credit, ce qui accroist tousjours davantage vos merites envers moy, avec le grand contentement qui m'en demeure, accompagné de bonne volonté de vous en recompenser ; et vous pouvez croire qu'ayant le bien et soulagement de tous mes subjects en singu-

<sup>1</sup> Antoine de Buisson, baron de Bournazel, était mort en juillet 1590. (*Lettres missives*, t. III, p. 224.) Nous trouvons, en mars 1593, un autre seigneur de Bournazel (*ibid.* t. III, p. 737), sans doute fils du baron défunt. *La reprise des lieux de la Garde et de Laramiere* ne semble convenir

qu'au temps du roi de Navarre ; ce serait donc d'Antoine de Buisson, baron de Bournazel, qu'il s'agirait ici. Cependant ces mots : *Tous mes sujets*, et ceux-ci : *Votre province sous mon obéissance*, sembleraient demander une autre conclusion.

liere recommandation, comme j'ay, je donneray tout l'ordre qui me sera possible pour le secours de ceulx qui en ont plus de besoing. entre lesquels je sçais que vostre province est des plus pressées et trez recommandable par la fidelité où elle se maintient sous mon obeissance. Je prie Dieu, Mons<sup>r</sup> de Bournazel, vous avoir en sa sainte garde.

[HENRY.]

---

A MAD. DU BREUIL.

Cop. -- Biblioth. de Tours, ancien Ms. des Carmes, coté M n° 50, *Lettres historiques*, p. 247.

Madame du Breuil, D'aultant plus que j'ay cogneu vostre filz et qu'il a esté pres de moy, d'aultant ay je de regret que Dieu ne l'a laissé vivre plus longuement, pour voir accomplir en luy l'esperance de ce que sa vertu promettoit. Vous avez occasion de le regretter; mais si c'est consolation de voir ses regrets accompaignez, croyez que vous devez vous consoler aultant qu'une mere peut faire, pour ce que tous les gens de bien y ont perdu, et moy particulierement, qui le tenois pour mon serviteur, et l'aimois comme son honnesteté et valeur le meritoit. Je vous en dirois davantage, si je ne craignois vous augmenter la douleur. Je me contenteray de vous assurer que n'ayant peu faire pour luy ce que j'eusse bien désiré, s'il y a quelqu'un des vostres auquel je puisse reconnoistre les services que j'ay receus de luy, je m'y employeray de tout mon pouvoir; et pour vostre particulier, croyez, Madame du Breuil, que me trouverez tousjours aultant que seauriez desirer,

Vostre affectionné et meilleur amy,

HENRY.

---

AUX MARÉCHAUX DE BRISSAC ET DE FERVAQUES.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Bethune, Ms. 3585, fol. 37.

Mes cousins, je vous pryé yncontynant dacomoder la querelle

quy est antre Balagny<sup>1</sup> et Betancourt. Jescrys au marquys de Cœuvres de mener le dyt Balagny, et à mons<sup>r</sup> de la Force danvoyer prandre Betancourt, quy est à larsenac, pour le vous fere mener lors que vous en aures besoy. Jaure a plesir daprandre que cella soyt fet yncontynant : ce que me prometant, je pryé Dieu vous avoyr, mes cousyns, en sa garde. Ce xvij<sup>e</sup> mars, à Chantyly.

HENRY.

---

A LORD BURGHEY,  
GRAND TRÉSORIER D'ANGLETERRE.

N<sup>o</sup> 1.

Orig. autographe. — *State paper's office*. France. Copie transmise par M. Lenglet.

Mon cousyn<sup>1</sup>, Vous aures antandu comme la pays s'est fayte avecque les ligueurs sans moy et contre moy<sup>2</sup>, qui fayt que j'anvoye ce gentylhomme espres, devers la reyne vostre maistresse, pour suplyer Sa Majesté me vouloir assister de sa faveur et bienveillance. Il y va de mon partyculyer pour le desyr qu'yls ont de ma ruyne soubz preteste de relygyon. Je vous pryé me departyr vos bons ofyces et croyre ce que le s<sup>r</sup> de Segur et ce gentylhome vous dyront de la part de

Vostre byen affectyoné cousyn et mylleur amy,

HENRY.

<sup>1</sup> Le maréchal de Balagny mourut en 1603 : la présente lettre serait donc antérieure à cette année s'il s'agissait de lui ; mais l'absence de titre indique qu'il s'agit

de son fils Alphonse-Henri, marquis de Balagny, et les données nous manquent pour assigner une date à ce différend.

<sup>2</sup> Comme la plupart des lettres autographe du roi de Navarre, celle-ci ne porte pas de date ; mais lord Burghley, à qui elle est adressée, a écrit au dos : *July 1585, received*.

<sup>2</sup> Voy. *Lettres missives*, t. II, p. 87, 89, 114, etc. Cette phrase *faitte sans moi et contre moi* se retrouve dans la plupart des lettres écrites dans la même circonstance.

## N° 2.

Orig. autographe. — Mus. Brit. Cott. Nero E. vi, folio 283. Copie transmise par M. Lenglet; autre par M. Delpit.

Mon cousin, Ayant esté parsydevant byen ynformé, tant par mes servyteurs estans auprès de moy quy ont esté par de là, que mayntenant par aucuns des vostres et quy vous touchent estant ancores an ce pays, de vos mérites et vertus, et de la prudance, constance et afectyon que vous avéz de sy longtemps aporté à l'entremyse et conduyte des afayres de la royne vostre maystresse pour la manutensyon, advanement et secours des eglizes de la chrestienneté, je ne veus perdre une seulle bonne comodité de vous ecyre, pour vous pryer dy continuer, et mesmes an ce tans auquel les gans de byen n'eurent jamais tant d'ocasyon de fayre paroistre leur bonne afectyon, envers ladyte dame reyne ayder an cela de vos bons conseyls, afin de conronner vos precedantes et louables actyons de quelque utile et remarquable efet, pour le byen, sureté et délivrance des dytes églyses quy an ont besoin, ainsy que j'ay donné charge au sieur de Buzanval gentyllhomme de ma chambre presant porteur, de vous fayre antandre plus partyculièrement, et mesmes l'ocasyon de son voyage et l'estyme an quoy je vous tyens, de quoy je vous pryé le croire tout ainsy que moy-mesmes, et vous assurer antyèrement de ma bonne volonté aconpasgnée d'un desyr de vous an fayre tousjours paroystre les efets par tout ou aura moyen<sup>1</sup>.

Vostre byen afectyoné et assureé amy,  
HENRY.

## AUX HABITANTS DE CALAIS.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3456, fol. 110 verso

Tres chers et bons amys, Nous avons esté advertiz par Estienne

<sup>1</sup> Cette lettre me parait devoir être rapportée à l'an 1586



Gallot, pauvre marchand naguères habitant de nostre ville de Callaix, que lorsqu'elle fut assiegée, il fist sortir hors d'icelle sa femme et enfans avec ce qu'il peust saulver de la dicte prinse qui fust quatre pieces de drap de diverses couleurs qu'il avoit faict conduire par mer en vostre ville, en laquelle un nommé Bastien Mauconduict, son oncle, les avoit faict arrester en haine de ce que le dict Gallot n'avoit voulu demeurer comme luy en la dicte ville de Callaix sous l'injuste domination de nos ennemis <sup>1</sup>; et combien que le dict Gallot aye faict deurement apparoir que les dicts draps luy appartiennent, toutes fois il n'en peut avoir main levée, ce qui luy apporte un trez grand dommage, ayant esté ruiné et pillé du reste de ses biens en la prinse de nostre dicte ville de Callaix. C'est pour quoy, meus de compassion de la misere de ce pauvre homme, nous vous en avons bien voulu escrire ceste lettre par laquelle nous vous prions affectueusement de luy vouloir faire rendre et restituer ses dicts draps, comme la seule chose qui luy demeure pour substanter sa dicte femme et enfans, sans donner lieu à la saisie et arrest faict par son dict oncle; et si, en aultre endroit nous nous pouvons revancher de la faveur qu'il recepvra de vous en ceste occasion, nous le ferons d'entiere affection. Priant Dieu. . . .

---

A MONS<sup>rs</sup> CALIGNON <sup>2</sup>.

Cop. — Collection de M. Auguis.

Je sçavois bien desjà que vous estiez un des habilles hommes de

<sup>1</sup> La ville de Calais fut rendue au Roi par les Espagnols en juin 1598. (*Recueil de Lettres missives*, t. IV, p. 1010.) La

présente lettre dut suivre de près la remise de la ville entre les mains du Roi.

<sup>2</sup> Calignon, protestant zélé, fut d'abord secrétaire du roi de Navarre, puis son conseiller; puis il devint président en la chambre de l'édit de Grenoble, et enfin

chancelier de Navarre. C'était un très-habile homme, qui eut une très-grande part à l'édit de Nantes.

mon Estat, et que je n'avois poinct de serviteur plus affectionne que vous; mais je l'apprends de nouveau par ce que vous avez faict en Languedoc, dont je suis trez content, comme Le Plessis vous fera sçavoir; car je luy ay commandé de vous escrire.

HENRY

A MONS<sup>r</sup> LE MARQUIS DE CANILLAC.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3456, fol. 75 verso.

Mons<sup>r</sup> le marquis de Canillac, Ayant esté adverty qu'aucuns de mes subjects de mon hault pays d'Auvergne sont reffusant de payer les deniers de mes tailles et qu'ils y sont poussez par la mauvaïse volonté de quelques gentils-hommes du diet pays lesquels les destourment de l'obeissance naturelle qu'ils me doibvent<sup>1</sup>, je vous en ay bien voulu escrire ceste lettre pour vous prier de tenir la main à ce que chascun se range dedans les bornes de son devoir, et que les dicts gentils-hommes se departans de ces mauvais conseils, mon peuple n'estant plus supporté en ceste desobeissance, se dispose aussy à payer et porter es mains de mes officiers ce qu'ils doibvent du terme escheu, tant du principal de la taille que de la grand creue. Quoy faisant, j'auray aultant d'occasion de me contenter des uns et des aultres comme j'aurois de me douloir et ressentir de ces praticques et menes à l'endroit de ceux qui en auront esté les aucteurs; car ne leur ayant poinct donné de subject d'en user de ceste sorte, ils me feroient croire qu'ils seroient poussez d'une mauvaïse inclination au bien de mes affaires. Je m'en adresse à vous pour l'affection que je

<sup>1</sup> L'Auvergne se montra souvent mal disposée envers Henri IV. Peut être la présente lettre se rapporte-t-elle au temps où le Roi était occupé au siège d'Amiens en 1597, où il était dans la plus grande pénurie, et où bien des gens profitaient à l'intérieur de cet état de choses pour chercher à secouer son autorité. Nous lisons

dans de Thou qu'en cette année 1597 le duc de Bouillon ayant levé en Limousin des troupes destinées à aller renforcer l'armée du Roi, ne put les y conduire: « ayant trouvé beaucoup de mouvemens et de troubles dans l'Auvergne et dans le Gevaudan, il fut obligé de demeurer longtemps dans ces provinces. » (De Thou, liv. 118.)

sçais que vous y portés, et le rang et la creance que vous avés dedans le pays. Faites moy, je vous prie, paroistre en cest endroit que vous desirés mon contentement, et ordonnés à vos subjects des paroises de S<sup>te</sup> Ursise, S<sup>te</sup> Remise et la Trinité de payer ce qu'ils doivent de leurs cotisations de la presente année et notamment de la diete grand creue ; despeschant aussy l'un de voz domestiques devers les gentilshommes du pays qui sont voz amys pour les admonester et faire le semblable à l'endroit de leurs subjects et aultres sur lesquels ils ont auctorité. Et leur faire entendre le commandement que je vous fais<sup>2</sup>; et ils seront cause d'un grand bien et soulagement pour le diet pays, outre le service qu'ils me feront qui me sera trez agreable comme sera aussy celuy que je recevray de vous en cest endroit.....

A MONS<sup>R</sup> DE CANISY.

Rene de Carbonel, marquis de Canisy, gendre du maréchal de Matignon, prit part à toutes les guerres du Roi, surtout en Normandie; il prit Avranches et en devint gouverneur en 1591

N<sup>o</sup> 1.

Orig. autographe. — Archives de la famille de Canisy.

Mons<sup>r</sup> de Canisy, J'ay receu le double de la lettre que vous avés faict saisir, adressante au s<sup>r</sup> de Garaby. Il y est clayr qu'il a intelligence

<sup>2</sup> Dans le même manuscrit, fol. 76 recto, il y a la copie de la circulaire qui fut sans doute envoyée à M. de Canillac; elle est ainsi congne: « *Mons. de.....*, Ayant esté adverty qu'il se trouve quelques difficultés en la levée de mes tailles de mon hault pays d'Auvergne, j'ay pensé que vous seriés aussy ayse de me faire paroistre en ceste occasion vostre affection à mon service comme je ue le suis promis du tesmoignage que vous m'en avés rendu par le passé. Au moyen de quoy je vous prie disposer ceulx qui sont vos subjects,

et aultres sur lesquels vous avés quelque auctorité, au payement de mes dietes tailles, de sorte que j'en puisse estre assisté selon mon besoing; et s'il se presente occasion de recognoistre ce service, vous cognoistrés par effect qu'il m'aura esté fort agreable; comme aussy j'auray toute occasion de me ressentir contre ceulx qui n'auront satisfait à mon intention, *ainsy que j'escris au marquis de Canillac par la voie duquel vous recevrés la presente, et qui vous fera plus amplement entendre ma volonté.* »

avec Bohan et ceulx d'Avranches et de S<sup>t</sup> Malo<sup>1</sup>. C'est chose dont aves bien jugé la gravité, et decouverte qu'il me plaist fort de devoir à votre fidelité et devouement. Je vous prie en suivre vous mesme le senrplus au conseil de mon cousin le duc de Montpensier, et m'en mander le resultat; par quoy je seray bien ayse sçavoir de vos nouvelles. C'est

Vostre plus affectionné et assureé maistre et amy  
HENRY.

## N° 2.

Orig. — Archives de la famille de Canisy.

Mons<sup>r</sup> de Canisy, Je ne vous veus refuser la grace que vous demandés pour vostre hoste d'Avranches<sup>1</sup>, bien que ce soit en dehors de la capitulation qui a laissé desjà trop d'avantages à ceus de la ville; mais ce n'est avec vous que je lesineray, et j'ay pris trop à cueur vos bons services en l'occasion de cette prinse pour ne vous laisser pas vostre part de vainqueur, s'il vous plaist la prendre en bienfaits. J'en escriis à mon cousin par ce mesme porteur, vous assurant tousjours de la bonne volonté de

Vostre plus affectionné maistre et amy,  
HENRY.

## N° 3.

Orig. autographe. — Archives de M<sup>me</sup> la duchesse de Vicence, née de Carbonnel de Canisy.

Mons<sup>r</sup> de Canisy, Je ne desire pas sy peu vostre santé qu'à faulte de

Par lettre du 4 mars 1591, nous voyons qu'Avranches a été pris et que Canisy en a reçu le gouvernement. (Voy. *Lettres missives*, t. III, p. 349.) Par lettre du 14 juillet 1591 (voy. *Lettres missives*,

t. III, p. 436), le Roi invite Canisy à pourvoir à la sûreté d'Avranches avant de le venir trouver; la présente lettre serait antérieure aux deux autres.

<sup>1</sup> La présente lettre fut écrite évidemment peu de temps après la prise d'Avranches, qui eut lieu à la fin de février 1591.

(Voy. *Lettres missives*, t. III, p. 349, et aussi la lettre précédente et la note.)

bains elle fust retardée; j'ay commandé vostre passeport; mais si vous vous approchez des lieux où je pourray estre, venez me voir, je vous prie, vous avez icy tout plein d'amys qui le desirent; nous en conterons et vous m'esprouverez tousjours

Vostre meilleur et plus affectionné amy,

HENRY.

---

A MONS<sup>R</sup> DE CECYLL

N<sup>o</sup> 1.

Orig. — A Londres. Cop. transmise par M. l'ambassadeur de France.

J'ay bien esté adverty par le s<sup>r</sup> de Beaumont, mon ambassadeur, des bons offices que vous m'avez despartis par la..... à donner secours que la royne d'Angleterre, ma bonne sœur, m'a envoyé; en quoy vous n'avez faiet que suivre vostre ancienne coustume et favoriser mes affaires dont je vous suis beaucoup obligé et vous remercie de bon cœur. Advisez que si je puis faire pareillement pour vous et contre changer, assurez vous que, m'employant, vous me trouverez tousjours disposé à vous complaire, ainssy que j'ay donné charge au diet s<sup>r</sup> de Beaumont de vous dire plus particulièrement de ma part; sur lequel me remettant je prie Dieu, Mons<sup>r</sup> Ceeill, vous avoir en sa garde.

Faiet à Paris, le xx<sup>e</sup> jour de septembre 1594<sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Christophe de Beaumont de Harlay ne fut envoyé ambassadeur en Angleterre qu'en décembre 1601; il y resta jusqu'en 1607; mais la lettre parle de la reine Élisabeth comme vivant encore, et elle mourut le 3 avril 1603; or, entre ces deux dates, décembre 1601 et avril 1603, le 20 septembre ne vient qu'une fois, en 1602. Donc, si le nom de Beaumont est exact, la date est fausse.

Mais d'autre part, en 1602 Henri IV ne demandait plus de secours à la reine d'Angleterre, car il n'en avait plus besoin, tandis qu'en 1594, au contraire, sa position pouvait les lui rendre nécessaires, bien qu'il fût déjà, en septembre, maître de Paris. Ce ne serait donc pas le millésime qui serait faux, mais le nom de l'ambassadeur, qui, en 1594, était Beauvais, nom qui, dans la copie à nous transmise, serait devenu

N<sup>o</sup> 2.

Orig. — *State paper's office*, vol. Mélanges. Envoi de M. l'ambassadeur de France à Londres.

Mons<sup>r</sup> Cecyll, Mon ambassadeur m'a rendu tant de bons témoignages de l'affection et franchise avec laquelle vous traités ordinairement avec luy en tout ce qui regarde mes afères que, comme j'ay grande occasion de vous en sçavoir gré, j'ay bien voulu aussy vous en remercier, vous promettant que je le reconnoistray de tres bonne volonté et à vostre contentement, ainsy que vous le declarera plus particulièrement mon dict ambassadeur. Je prie Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> Cecyll, en sa sainte et digne garde. Ce xix<sup>e</sup> octobre, à Paris <sup>1</sup>.

HENRY.

---

A MONS<sup>r</sup> DE CHANANEILLES.

Orig. autographe. — Archives de la famille de Chananeilles.

Mons<sup>r</sup> de Chananeilles, J'ay entendu le grand et fidele devoir que vous avés fait pour maintenir la ville de Montferrant en mon obeissance. Je vous sçay tres bon gré de vos offices en ceste occasion, et m'asseure de vostre prudence pour prendre toutes aultres bonnes dispositions que vous verrés estre necessaires. C'est surtout ceux de la noblesse qu'il est besoin d'attirer et entretenir en bonne devotion: je sçay combien le marquis de St-Sorlin les pratique. Les eschevins, dit-on, me sont tout acquis. Mandés moy ce qu'en pensés, et toutes aultres nouvelles. A Dieu, Mons<sup>r</sup> de Chananeilles, perseverés dans

Beaumont; et c'est là ce que je suppose avoir eu lieu.

Si la lettre est de 1594, elle s'adresse

à Guillaume Cécil, qui mourut en 1598.

Si elle était de 1602, elle aurait été écrite

à Robert Cécil, son fils.

---

<sup>1</sup> Le lieu d'où la lettre est écrite indique qu'elle le fut en 1594, au plus tôt.

vostre merite et assureés vous du desir qu'a de le reconnoistre, par bons effets <sup>1</sup>.

Vostre plus assureé amy,

HENRY.

---

A MONS<sup>R</sup> LE CHANCELIER.

N<sup>o</sup> 1.

Minute. — B. N. Fonds Du Puy, Ms. 407, fol. 60 recto.

M<sup>r</sup> le Chancelier, Sur ce que j'ay esté adverty que l'on faict quelque difficulté en mon conseil à l'erection du siege presidial que j'ay ordonné estre faict en mon conté d'Armaignac, en ma ville de Lectoure, je vous ay bien voulu faire ce mot pour vous dire que c'est chose que je veux, et que j'ay accordé la finance qui proviendra des offices de ceste erection au s<sup>r</sup> de Fontrailhas, en payement de certaines debtes esquelles je luy ay cy devant, comme comte d'Armaignac, esté condempné par arrest de ma court de parlement de Paris. Tenés donc la main à l'execution de ma vollonté; et que personne que vous, le s<sup>r</sup> de Rosny et le segretaire qui faudra qui en face les despesches ne le sçachent, pour plusieurs considerations, mesmement pour ce que ma seur veult que je luy donne la finance qui proviendra des dictz estatz. Et bruslez ceste cy après l'avoir veue. Laquelle n'estant à aultre fin, Dieu vous ayt, etc. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Cette lettre est sans date, mais, dans le *Recueil des Lettres missives*, t. II, p. 285, nous en trouvons une autre du mois de mai 1587 au même Chanancilles, et il y a lieu

de penser que les deux ne furent guere éloignées l'une de l'autre, le contenu de celle-ci convenant très-bien à cette supposition.

<sup>1</sup> La présente lettre est évidemment d'avant février 1606, puisque Rosny n'était pas encore duc de Sully; elle fut de plus antérieure au mariage de Catherine de Bourbon, autrement celle-ci n'aurait probablement pas eu de prétention sur la finance provenant d'une création d'office à Lectoure. Or, Catherine se maria le

29 janvier 1599. La lettre serait donc antérieure au temps où Bellièvre devint chancelier; elle aurait été adressée probablement à Chiverny.

Sully la rapporte à la date du 5 octobre 1597, mais à tort; elle doit être de 1598. (Voyez *Lettres missives*, t. V, p. 42. et la note.)

## N° 2.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, vol. II, n° 42.  
Copie transmise en fac-simile par M. Houat; également transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Vous ferez une œuvre digne de vous, et qui me sera fort agreable, d'accorder les s<sup>rs</sup> de Sancy et Birague de quelque different qu'ils ont ensemble, pendant en mon conseil, et les empescher de plaider, comme chose que je desire et vous ordonne. Sur ce, Dieu vous ayt, M<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte et digne garde. Ce 4<sup>me</sup> juin, à St-Germain-en-Laye.

HENRY.

A MONS<sup>R</sup> DE CHASTELLUX.

Orig. autographe. — Archives de la famille de Chastellux. Copie envoyée par M. Quentin, archiviste de l'Yonne.

Mons<sup>r</sup> de Chastelus, J'estyme que vous avés fet terminer à ceste heure l'inventayre de feu mon cousin, mons<sup>r</sup> le Prynce <sup>1</sup>, et que ne tarderés à me venyr rejoindre. Vos gens ont haste de voyr leur maystre, et moy que me veuylés prendre pour tel, vous pouvant assureur que je ne retrancheray ryen de l'afectyon qu'avyés au servyce de mon dyct cousin, et qu'en joygnant aussy pour moy le servyteur à l'amy, vous ne ferés que prendre droyt à double part en mon cueur. Je vous pryé ne poynt oublyer mes recommandatyon pour les bagues et me les renvoyer par le Fevre, sy myeux vous ne revenés de suite. C'est ce que desyre fort

Vostre affectyonné amy,

HENRY.

<sup>1</sup> Le prince de Conde étant mort le 5 mars 1588, la présente lettre doit être de la même année, puisque, au moment

où elle est écrite, l'inventaire après décès ne paraît pas encore terminé.



A M<sup>re</sup> DE CLERAN.Orig. autographe. — Collection de M<sup>me</sup> la marquise de Dolomieu.

Mons<sup>r</sup> de Cleran, Par le retour de Pyerefyte, j'ay aprins quelque chose de l'estat de vostre province. J'en atends de plus particulieres par la venue de mon cousin de Chastillon. Il fault songer à nous et ne nous lasser point <sup>1</sup>. Le s<sup>r</sup> Lemery, que j'envoye, vous dira l'occasion de son voyage ; vous priant le croire comme moy mesme, quy seray tousjours

Vostre bien affectionné amy

HENRY.

## AU PRINCE DE CONDÉ.

Les quatre lettres qui suivent sont tirées de la Bibliothèque nationale et du fonds des Cinq-cents de Colbert. Elles me semblent avoir été considérées comme autographes : je ne les crois pas telles. Je les suppose dictées à un secrétaire habitué à imiter l'écriture du roi de Navarre ; car, indépendamment de ce que l'imitation est loin d'être parfaite (l'écriture étant surtout beaucoup plus timide que celle du prince, ce qui suffirait pour trahir l'imitation), l'orthographe en est meilleure de beaucoup, comme on peut s'en convaincre, car je l'ai conservée fidèlement. Ce qu'il y a surtout de singulier, c'est qu'au lieu de l'abus des *y* que faisait le roi en remplacement des *i*, il y a ici au contraire, la première lettre exceptée, abus des *i* remplaçant les *y*. Si donc on voulait absolument considérer les quatre lettres comme autographes, il faudrait dire que l'écriture du roi de Navarre se modifia dans la suite et que son orthographe se détériora singulièrement, ce qui est vrai dans une certaine mesure.

Voyez (*Suppl.* t. VIII, p. 104) une lettre au même prince tirée de la même source.

N<sup>o</sup> 1.

Orig. autographe. — B. N. Fonds des Cinq-cents de Colbert, Ms. 29.

Mon frere<sup>1</sup>, J'ay receu la lettre que maves escrite par la Pers-

<sup>1</sup> Lettre du roi de Navarre, par conséquent antérieure à 1589.

<sup>1</sup> Le prince de Condé est éloigné du Roi ; donc la lettre est postérieure à 1572, car alors seulement ils vécurent éloignés l'un de l'autre. Le roi de Navarre n'est

sone, et ay veu les avys que maves anvoyés. Il vous dira l'ordre que nous avons baillé par tout. Quy me gardera vous an dire rien par la presante. Le dit sieur de la Perssone vous dira aussy tout plain d'advys que jay confirmatifs de ceus que maves anvoyés. Le vous prie me mander souvant de vos nouvelles et meymes tousiours comme la perssone du monde quy est la plus a vous. Adieu frere.

Vostre plus affectioné frere et parfaict amy,

HENRY.

N° 2.

Orig. autographe. — B. N. Fonds des Cinq-cents de Colbert, Ms. 29.

Mon cousin <sup>1</sup>, Mestant acheminé pour aller a Bordeaux, Mess<sup>rs</sup> de la Court du parlemant et les maire et jurats mont envoié le s<sup>r</sup> de Largebaston <sup>2</sup>, premier presidant, deux conseillers, le procureur général et deux juratz, pour me faire entendre que ladite ville en est bien fort esmeue me prians de ne y passer point. Cela me fait retarder mon voiage et est cause que ienvoie le s<sup>r</sup> de la Madelaine <sup>3</sup> vers le Roy monseigneur, la Royne sa mere et Monsieur pour les en advertir, afin dy donner ordre; et ayant donné charge à Aubigny<sup>4</sup>, présant porteur, de vous en faire le discours et vous dire bien au long de mes

plus prisonnier a la cour de France, donc elle est postérieure au 1<sup>er</sup> février 1576. D'autre part, le prince de Condé mourut le 5 mars 1588, donc la lettre est antérieure à cette date. — A côté de l'adresse

est écrit d'une main ancienne : *Le roy de Navarre au mois d'octobre 1576*. Voyez aussi (*Suppl.* t. VIII, p. 104) une lettre aumême prince tirée de même source et datée du 22 decembre 1576.

<sup>1</sup> Cette lettre doit être du mois d'octobre 1576; elle ne peut avoir été écrite qu'à une date très-rapprochée de la précédente. D'ailleurs nous savons que c'est au commencement d'octobre 1576 que la ville de Bordeaux refusa de recevoir le roi de Navarre. (*Voyez Lettres missives*, t. I, p. 107 et 113.)

<sup>2</sup> Largebaston, pour Angebaston, premier président du parlement de Bordeaux.

<sup>3</sup> De la Madelaine, sans doute François de Brémont, seigneur de Balanzac, la Madelaine, etc.

<sup>4</sup> Sans doute d'Aubigné, dont le nom se trouve constamment écrit ainsi dans les *Œconomies royales*.

nouvelles, je vous prieray de men départir des vostres, me continuer en vostre amitié et vous assurer de la mienne. Et me remetant sur ledit Aubigny, je prieray le Créateur vous donner, Mon Cousin, l'heureuse vie que vous desiré

Vostre plus affectionné cousin et parfaict amy.

[HENRY.]

N° 3.

Orig. autographe. — B. N. Fonds des Cinq-cents de Colbert, Ms. 29.

Mon cousin, Jay receu une lettre de la Royne mere du roy, par laquelle elle me mande que la paix n'est point observée au pais de Poitou et Xaintonge, faisant doubte pour ceste occasion de venir à Coignac dont iescry presantement a mons<sup>r</sup> du Lude et aux oficiers du Roy, monseigneur, au pais de Xaintonge, a ce quils y pourvoient promptement et que leurs Maiestés naient ocasion de nous taxer de faulte de devoir en leur service et observation de lédit de pacification. A quoy je vous prie de vostre part tenir la main, vous voulant au surplus bien advertir que les remuemens qui commencent de se faire en plusieurs villes de deça sont cause que ie retarde mon voiage de quelques iours pour y pourvoir et les assurer en lobeissance du Roy monseigneur, et entretenement de son dit édit. Le s<sup>r</sup> de l'Artigue vous dira toutes nos nouvelles qui me gardera vous faire plus longue letre, que pour prier Dieu vous donner, mon Cousin, en tres bonne santé, heureuse vie que vous desiré vostre plus affectionné cousin et par faict amy <sup>1</sup>.

HENRY.

N° 4.

Orig. autographe — B. N. Fonds des Cinq-cents de Colbert, Ms. 29.

Mon frere, Jay receu celle que vous mavez escrite par Artigues, ven les mémoires quil ma aportés et antandu ce quil ma dit de vostre

<sup>1</sup> Voyez (*Suppl.* t. VIII, p. 104) une lettre au même prince de Condé datée du 22 décembre 1576. Voyez aussi la lettre précédente.

part. Je vous mercie bien fort des advissemans que vous me donnez. Je vous prie continuer à toutes les occurences et me faire ce plaisir que de me mander le plus souvent que vous pources de vos nouvelles. Je vous prie aussi ne contemner<sup>1</sup> rien des advis qu'on vous donne, ains vous tenir tousiours sur vos gardes, comme ie feray de ma part. Javois auparavant antandu par mons<sup>r</sup> de Lanoue comme l'entreveue de la Royne mère du Roy, monseigneur, estoit diferée, et les desseins des ennemis du repos public de contrevenir à l'édicte. J'aime beaucoup mieulx que les commencemans viennent d'eulx que d'aucuns des nostres, ainsi que le dit Artigues vous dira. Sur lequel me remetant, je prieray Dieu vous donner, mon frere, en bonne santé l'heureuse et longue vie que vous desire

Vostre bien affectionné frere à vous obéir,

HENRY.

---

A LA PRINCESSE DE CONDÉ.

Orig. autographe. — Collection de M. le vicomte de Carrière.

Ma tante<sup>1</sup>, J'ay tousiours faict si certain estat de vostre amitié et me suis taut assuré du bon jugement que vous faictes de l'interest commun de nostre maison, que, à present que les occasions se presentent et pressent, vous quitterés toutes les considerations qui en pourroient empescher ou retarder les bons effects, comme aussy je vous rendray tres fidelle preuve de mon amitié partout où l'occasion se presentera. J'ay, au reste, donné charge à ce porteur, le s<sup>r</sup> de Lomery, de vous dire de mes nouvelles plus particulièrement, auquel je vous prie, Ma tante, vouloir adjouster foy tout ainsy qu'à

Vostre tres affectionné neveu à vous obeir,

HENRY.

<sup>1</sup> Du latin *contemner*, mépriser, dédaigner, se soucier peu, négliger, rejeter, rebuter; mot à regretter. Au dos de la

présente lettre est écrit d'une main ancienne : *Le roy de Navarre au mois de décembre 1576.*

---

<sup>1</sup> Au dos est écrit d'une main ancienne : *Du roy de Navarre.*

## CONSEILS DIVERS.

N° 1.

A MESSIEURS DE MON CONSEIL.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n° 111

Copie transmise par M. Houat.

Mess<sup>rs</sup>, Sur ce que le s<sup>r</sup> de Termes m'a faict entendre que l'on faict quelque difficulté à la commission que j'ay cy devant ordonnée estre expediée pour la recherche des abus, exactions et malversations commises par les officiers qui exercent leurs charges dans les ports et quais des rivières, marchés et places publiques, tant de ma ville de Paris que de l'Isle de France, auxquels je pourvois, et les prevosts des marchands et eschevins de ma dicte ville, et que par ce moyen c'est luy rendre inutile le don que je luy ay faict des deniers qui proviendroient des amandes de la dicte recherche, laquelle a esté trouvée si juste et raisonnable que l'on a faict un reglement pour l'avenir afin d'empescher que les dicts abus ne continuent à l'avenir, et parce que ma volonté est qu'ils soyent aussy bien punis et chastiez pour le passé comme ils ne doibvent estre tolerés à l'advenir, je vous fais ce mot pour vous dire que je veux que la dicte commission soit expediée pour la dicte recherche du passé à ce que ceux qui ont commis les dicts abus, exactions, malversations soient chastiez et que à l'avenir ils ne soient plus soufferts ni endurez; et sur ce, Dieu vous ayt, Mess<sup>rs</sup>, en sa sainte et digne garde. Ce xxvij<sup>me</sup> juin, à Monceau <sup>1</sup>.

[HENRY.]

<sup>1</sup> La présente lettre ne peut être antérieure à 1594, puisqu'il s'agit de droits établis dans la ville de Paris; elle ne peut être non plus de cette année, puisqu'il y a lieu à rechercher les abus qui se sont introduits dans la perception de ces droits; elle ne peut être de 1595, car le 27 juin le Roi était à Dijon; ni de 1596, car il était à Abbeville. En 1597, il pouvait être

à Monceaux le 27 juin, et nous savons positivement qu'il y était le 26. Rien ne nous prouve qu'il lui ait été impossible d'y être pendant les années suivantes; en 1602, il était à Fontainebleau; mais il était certainement à Monceaux en 1603, probablement aussi en 1604 et 1605: ce sont là les dernières années où il ait pu s'y trouver le 27 juin.

N<sup>o</sup> 2.

## A MESSIEURS DE MON CONSEIL DES FINANCES.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, vol. II, n<sup>o</sup> 8.  
Copie transmise par M. Houat.

Mess<sup>rs</sup>, C'est en faveur de la veufve et enfans du feu s<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Gelais, qui m'a bien et fidelement servy, que je vous fais ce mot pour vous dire que vous ferés chose qui me sera fort agreable de luy faire justice sur certaine requeste qu'elle m'a presentée, et vous presentera. pour quelque chose qu'ils pretendent estre deu au dict feu de Saint-Gelais, et surtout luy donner une prompte expedition et aultant favorable qui se pourra, pour le bien de mes affaires, et que les services du dict deffunct meritoient. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ayt, Mess<sup>rs</sup>, en sa saincte et digne garde. Ce xij<sup>e</sup> avril, à Fontainebleau <sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 3.

Minute. — B. N. Du Puy, M. 407, fol. 52 verso.

Mess<sup>rs</sup> <sup>1</sup>, J'ay veu celle que m'avez escripte du ij<sup>me</sup> de cestuy cy sur la liquidation des interestz du s<sup>r</sup> Paget, tresorier de mon espargne, pour raison des avances par luy faictes durant les troys quartiers de la presente année, lesquelles vous avez estimé à vingt et quatre mille

<sup>1</sup> A la mort du surintendant des finances d'O, en octobre 1594, fut créé un conseil des finances composé d'un certain nombre de personnes, et qui fonctionna seul pendant une année environ; tout le monde est d'accord là-dessus. Puis il parait qu'à côté, ou au-dessus de ce conseil, la surintendance fut rétablie en 1595 dans la personne de Nicolas de Harlay de Sancy,

mais sans succès, en sorte qu'en 1596 Rosny devint par le fait le grand réformateur financier, et en 1599 véritable surintendant des finances, mais le conseil continuant toujours à subsister, comme en font foi plusieurs lettres du Roi et du surintendant. Tout cela est obscur et discutable. (Voyez M. Poirson, *Hist. du règne de Henri IV*, liv. VI, ch. III, § 2.)

<sup>1</sup> Lettre adressée évidemment au conseil des finances.

escuz. Je vous diray là dessus que je trouve cela juste et me conforme à vostre advis pour ce regard, comme que vous avez reconneu en luy les louables qualitez dont vous m'escrivez. Aussi je l'ay choisy moy mesme pour me servir en ceste charge, de laquelle je m'estoys souvent promis qu'il l'acquiteroyt comme il a faict. Et ceste cy n'estant . . . .

N° 4.

A MESSIEURS DE MON CONSEIL D'ÉTAT ET FINANCES.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, n° 9.

Transcription de M. Allier.

Mess<sup>rs</sup>, Ayant cy devant commandé au s<sup>r</sup> de Chasteauneuf de voir et s'instruire bien particulièrement d'un edict que j'ay faict expedier pour les ballissages<sup>1</sup> de mon royaume, pour après en faire son rapport en mon conseil, je vous fay ce mot pour vous dire que l'ayant faict faire, tant pour ce que je l'ay creu juste et nécessaire pour le bien de mon service, que pour ce que, des denyers qui en proviendront, j'auray moyen de payer un capitaine de navire qui m'en a donné l'advis, de certaine somme de deniers qu'il a avancée par mon commandement et pour mon service, que vous me ferés service tres agreable de le voir et juger, afin que sy vous le trouvés aussy juste que je l'ay creu, il soit scellé, estant chose que j'affectionne. Sur ce, Dieu vous ayt, Mess<sup>rs</sup>, en sa sainte et digne garde. Ce xvij<sup>e</sup> juillet, à Monceaux<sup>2</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Peut-être *balivage*, marque faite sur les baliveaux qui doivent être conservés dans les bois mis en coupe pour qu'on les laisse croître en haute futaie.

<sup>2</sup> Le Roi était à Monceaux le 18 juillet en 1596, 1605 et probablement 1604; il ne pouvait y être en 1594, 1595, 1597, 1599 et 1600.

A MONS<sup>R</sup> DE LA COURT,

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE PARLEMENT À ROUEN.

Copie. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3561, fol. 85 recto.

Mons<sup>r</sup> de la Court, Je suis tres mal satisfait des difficultés que ma court de parlement de Rouen a faictes de veriffier l'edict que je leur ay envoyé pour le doublement des petits sceaulx<sup>1</sup>. Et me semble que sçachant la necessité de mes affaires et que c'est pour chose si considerable que le payement de partie des grandes debtes dont je suis chargé vers les Suisses qui me pressent, ils ne se debvoient arrester à aucune modification sur laquelle je leur envoie mes lettres de jussion tres expresses. Je vous prie, d'autant que vous aymés et affectionnés le bien de mes affaires, de faire en sorte que mon intention soit suivie et la dicte veriffication faicte purement et simplement, sans plus y apporter de longueur pour aucune occasion que ce soit, qui ne serviroit de rien que d'aceroistre mon mescontentement; ce que je vous prie aussy leur faire entendre, et croire qu'en tout ce qui sera pour vostre particulier, je reconnoistray vostre fidelle et bonne volonté, etc.

A M<sup>RE</sup> DE CRILLON.N<sup>o</sup> 1.

Orig. autographe. — Archives du château de Crillon - Oise.  
Copie transmise par M. le duc de Crillon.

Brave Grillon, J'ay receu vostre lettre, et ay esté bien ayse d'entendre de vos nouvelles, et que vous vous portés bien. J'espere de vous voir bientost, Dieu aydant, car je fais estat d'estre en bref en

<sup>1</sup> L'edit portant règlement du droit des petits sceaux de toutes les justices royales de France est du mois de janvier 1595; il fut enregistré à Paris, le 23 février suivant. La presente lettre ne peut donc être

de beaucoup [postérieure à cette date. Voyez la lettre à M. de la Porte sur le même sujet. Les deux lettres sont copiées sur la même page dans le volume manuscrit.



vos quartiers; ce pendant, soyés assurez de la continuation de mon affection, et que mon naturel a tousjours esté d'aimer le brave Grillon. A Dieu, ce xxvij<sup>e</sup> mars, à Paris.

HENRY.

N<sup>o</sup> 2.

Orig. autographe. — Archives du château de Grillon (Oise).  
Copie transmise par M. le duc de Grillon.

Brave Grillon, J'ay esté tres ayse de ceste commodité pour vous assurer de plus en plus de la continuation de mon amitié, et vous prier de vouloir faire estat de me venir trouver au plus tost; car je vous puis bien assurer que vous trouverez plus de contentement pres de moy qu'en lieu où vous puissiés aller; croyés le, je vous prie, et Dieu vous avoir, brave Grillon, en sa garde. Ce 3<sup>e</sup> septembre, à Fontainebleau.

HENRY.

A MONS<sup>r</sup> DE DACQS.

Orig. autographe. — Archives de la famille de Noailles.

M. de Dacqs, le ne vous ay point fait de response au mémoyre que m'avez anvoyé et escryt jusques à ceste heure, pour les grands affaires et ampeschemans que nous avons heus depuis; mais ceste cy servira pour i satisfayre et à celle que dernyement i'ai receue de vous; et vous dyray que ayant veu le susdyt memoyre et ce qui est contenu dedans, ie ne puis que ie ne vous en remercye byen fort. connoissant de plus en plus combyen vous avés de zelle et d'affection à ce quyl me touche, de quoy de tout tems ie m'an suis tousiours bien tenu certain et seur, vous pryant de croire que me faites grand playsir de me mander tousiours an sayne consyance ce que passerez quyl me pourra servyr, soyt an ce fait, lequel ne s'est peu sy byen accommoder qu'yl ayt seu réussir ancores que ie connoisse byen que c'estoyt un grand et beau party pour moy. Toutes foyz

ayant Dieu plus devant les ieux que chose de ce monde, et ne me voullant accorder ce quy étoyt et que ie tiens pour estre mon sallut, les choses an sont demeurées là; vous pryant de contynuer à me mander tousiours ce que pansserez profitable aux autres faits, car vous savez que ie n'ay ny le cœur sy bas ny ne suis de sy petit lyeu que ie voulusse demeurer toute ma vye sans avoir autre chose, qu'il me fait vous pryer byen fort que vous souvesnyez des autres faits et m'an advertir sellon les occurrances quy y survyendront; et m'assurant que n'y ferez faultte, ie finiray en pryant Notre Seigneur, qu'yl vous ayt en sa garde et vous mayntienne an bonne santé<sup>1</sup>.

Votre byen bon ami,

HENRY.

---

AU MARÉCHAL DE DAMVILLE.

N° 1.

Orig. autographe. — Ancienne collection Libri.

Mon Cousin, J'ay receu cejourd'huy seulement<sup>1</sup> la lettre que m'a-

Cette lettre à l'évêque de Dax ne porte ni date ni nom de lieu. Je crois cependant pouvoir la rapporter au temps où après la mort du duc d'Anjou, frère du roi Henri III, celui-ci pressa le roi de Navarre de se faire catholique. La lettre semble, en effet, faire allusion à cette tentative de Henri III lorsqu'elle dit : « Encores que je cognoisse bien que cestoit un grand et beau party pour moy. Toutes fois ayant

Dieu plus devant les yeux que chose de ce monde, et ne me voulant accorder ce quy estoit et que je tiens pour estre mon salut, les choses en sont demeurées là. » Or le duc d'Anjou étant mort le 10 juin 1584, et les pourparlers entre le roi de France et le roi de Navarre ayant eu lieu dans la première moitié de l'année suivante, on peut, je crois, assigner à la présente lettre la date de 1585.

---

<sup>1</sup> Henri, second fils d'Anne de Montmorency, seigneur de Damville, fut fait maréchal de France le 10 février 1567; il devint chef de la maison de Montmorency, et changea de nom à la mort de son frère aîné, le 15 mai 1579; c'est donc entre 1567 et 1579 que fut écrite la pré-

sente lettre. Mais on peut resserrer beaucoup plus ces limites: c'est en 1576 que commence l'active correspondance qui exista entre le roi de Navarre et le maréchal Damville; vers la mi-juillet 1579 (*Lettres missives*, t I, p. 235), le roi écrivit à son cousin *Mons<sup>r</sup> de Montmorency*, ma-

vès escripte de Montpellier, du xxx<sup>e</sup> du passé, par mon chirurgien qui a demeuré longuement par les chemins à cause d'une blessure d'un coup de pied de cheval. Hyer, je vous avois depeesché Yolet par lequel je vous ay mandé ce qui s'estoit passé entre les deputez de l'assemblée de Bloys et moy, comme aussy ce qui a esté negocié entre monsieur de Montpensier et moy qui a esté accompagné (venant icy) des s<sup>rs</sup> de Biron, d'Escars, de la Motte Fenelon et d'Argence. et semble s'en estre allé fort content. Mais quelque chose qu'il y ayt, assurez-vous que je scay et cognoys le profond des cueurs et intentions de ceux à qui nous avons à faire et que je n'ay aulcune envie de me laisser amuser ne abuser. Ils ont à la fin resolu de me venir veoir le premier. Je les attends en bonne devotion; mais il est nécessaire que nous nous voyons et que nous resolvions ensemble de tout ce que nous aurons à faire, de tout l'ordre et reiglement que nous devons tenir, et de toute la conduite de l'affaire qui se presente, qui est d'assez grande importance qui merite bien que nous ayons une bonne conference entre nous, tant parceque je veux suivre vos bons et sages conseilz et advys, non seulement pour le present, mais aussy à l'advenir et tousjours; que pareillement parcequ'il est malaisé, sans une communication qui formera une correspondance de toutes nos actions entre nous, d'y mectre un bon reiglement pour le general, dont depend le bon succès et prosperité de nos affaires. Je vous pryé donc, mon Cousin, postposer toutes aultres occasions d'un retardement à la nécessité qu'il y a de nous veoir, de quoy je suis extremement desireux aultant qu'amy que vous ayez

*réchal de France*; nous pouvons donc nous renfermer entre 1576 et mai 1579. Or, entre ces deux limites, les États de Blois, dont parle notre lettre, s'ouvrirent le 6 décembre 1576; la lettre ne put en conséquence être écrite avant la première moitié de 1577; mais il y est question de la paix négociée avec le duc de Montpensier, laquelle eut lieu en juillet 1577. En

définitive, nous voilà amenés à la seconde moitié de 1577. La lettre put être écrite un peu plus tard, mais non pas plus tôt. Or, je ne crois pas qu'elle ait été écrite plus tard, le contenu et le ton de la lettre ne me le laissent pas supposer; elle me paraît avoir été écrite avant l'édit de pacification signé à Bergerac en septembre.

et aurez jamays, ensemble de vous faire paroistre, par tous bons et certains effects, combien je vous estime et honore vostre vertu, comme celuy qui est et desire demeurer

Vostre plus affectionné cousyn et parfait amy.

HENRY.

N° 2.

Orig. autographe. — B. N. Bethune, Ms. 3331, fol. 18 recto.

Mon cousyn<sup>1</sup>, Par ce que vous antandres par Constant, presant porteur, l'occasyon de son voyage, ie ne vous au feray redyte, me remettant sur ce que ie luy ay donné charge de vous dyre de ma part, dont ie vous pryé le croyre et fayre tonsiours estat de mon amytié comme de celuy quy est et desyre demeurer

Vostre bien affectyone cousyn et parlant amy.

HENRY.

VOYEZ MONTMORENCY

—————  
AU ROI DE DANEMARCK.

Cop. — Archives nationales, salle 5, anciennes archives, Ms. 30, fol. 84 verso

Tres hault, tres excellent et tres puissant prince, nostre tres cher et tres amé bon frere et cousin, compere, amy, allié et confederé, Jehan Agasse, bourgeois de nostre ville de Rouan, nous a faict entendre que peu de temps après la rebellion en laquelle nostre ville de Rouan estoit entrée avec aulcunes aultres, il se seroit retiré es terres de vostre obeissance, mesmes en la ville de Danzwich, pour y pouvoir vivre en toute seureté; et y ayant faict quelque séjour, estimant trou-

<sup>1</sup> Le maréchal de Damville, gouverneur du Languedoc, prit le titre de duc de Montmorency, comme il a été dit sur la lettre précédente, à la mort de son frère aîné François de Montmorency arrivée le 15 mai 1579. La présente lettre est donc antérieure à cette date. Or, Constant fut

envoyé en Bas-Languedoc en 1577 (*Lettres missives*, t. I<sup>er</sup>, p. 167); il fut envoyé au maréchal de Damville lui-même le 17 octobre 1578 (*ibid.* t. I<sup>er</sup>, p. 202). « J'ay donné charge à Constant, que je despèche vers vous, etc. » Les deux lettres me paraissent être de la même époque.

ver plus de tranquillité au dict Rouan, il se seroit resolu d'y retourner; de sorte qu'ayant trouvé ung navire de Harfleur, nommé *l'Espérance*, qui s'en retournoit à Callais, ville de nostre obeissance, il y auroit faict charger nombre de marchandises, cuirs secgs et tannez, ensemble des barrilz remplis de pouldre à canon, pour du dict Callais faire porter le tout en nostre ville de Dieppe; et passant par vostre pays, le dict navire, avec les dictes marchandises, auroit esté arresté en la ville de Coppenhagues, à la requeste du s<sup>r</sup> de Sanzay nostre ambassadeur residant pres de vous, ou de ses creanciers, estimant que le dict Agasse fust du nombre des seditieux, ayant faict mettre le tout es mains de vostre justice en la dicte ville, au tres grand prejudice du dict Agasse, lequel d'ailleurs est adverty que les creanciers de nostre dict ambassadeur ne veulent permettre le transport de la dicte marchandise sans estre payés de ce qui leur est deub par icelluy; nous ayant à ceste fin requis luy impartir sur ce nostre faveur et support, lequel ne luy voulons desnier, pour nous estre ce qui touche la conservation de nos subjects cher et recommandable. A ces causes, je vous supplie tres affectueusement considerer que [si] l'assurance que nos dicts subjects ont prinse de leur refuge en vostre royaume leur tournoit à ruyné, plusieurs aultres, par leurs exemples, pourroient entrer en doute d'y continuer leur adresse et commerce. nous promettant, pour ceste occasion que ne voudrés tolerer semblables retentions pour la consequence que cela seroit à vostre commerce; nous estimons aussy que d'ailleurs vous y mettez tel ordre et ferés si exprés commandement tant à vos officiers que aultres vos subjects en la possession où la dicte marchandise sera trouvée, qu'elle luy sera restituée entierement, comme nous ordonnons à nostre dict ambassadeur vous en faire instance de nostre part, sur l'assurance que nous luy donnons, qu'après estre informé de ce qui luy peut estre deub de ses estats d'y faire pourveoir, pour luy donner moyen d'appaiser ses creanciers. Et pour ce que vous ferez en cela œuvre que chacun peut attendre de vostre justice, nous la recevrons neantmoins de vous à singulier plaisir, priant Dieu, tres hault,

tres excellent et tres puissant prince, nostre tres cher et tres amé bon frere et cousin, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Vostre bon frere,  
HENRY.

---

DESLANDES. — VOYEZ MAUPERTUIS.

---

AU DUC DES DEUX PONTS.

<sup>1</sup> Musée Britannique, Ms. addit. 5458, fol. 75 verso. Transcription de M. Lenglet.

Mon Cousin<sup>1</sup>, J'envoie vers vous mon secretaire Badouere pour l'occasion qu'il vous exposera en vous renouvelant les assurances de ma bonne volonté; partant vous adjousterés entiere foy a ce qu'il vous dira de ma part. Je vous prie, etc.

[HENRY.]

---

A LA DUCHESSSE DES DEUX PONTS.

<sup>1</sup> Musée Britannique, Ms. addit. 5458, fol. 76 verso. Transcription de M. Lenglet.

Ma Cousine<sup>1</sup>, L'affection que je porte à vostre personne et maison est cause que j'envoie presentement vers vous et mon cousin, vostre fils, mon secretaire Badouere pour le subject qu'il vous representera. Vous le croirés donc comme vous feriés moy mesme. Je prie Dieu. etc.

<sup>1</sup> Lettre de 1662 ou 1663. Voyez la note sur la lettre au duc Philippe de Neubourg (n° 1), à lui portée par Badouere.

<sup>2</sup> Voyez la note sur la lettre précédente.

## A ÉLISABETH, REINE D'ANGLETERRE.

La correspondance de Henri IV avec Élisabeth d'Angleterre commence des 15-2 et elle continue jusqu'à la mort de la reine, le 3 avril 1603.

## N° 1.

Orig. - *State paper's office, ancient royal letters*, t. XXII, lettre 205  
Envoi de M. l'ambassadeur de France à Londres.

Madame, Il y a quelque temps qu'adverty des remuemens qui se decouvroient contre vostre estat et vostre personne, je vous escrivis et presentay tous les moyens que Dieu m'avoit mis en main pour vous en ayder au'besoin, esperant par là vous semondre<sup>1</sup> à m'honorer de vos commandemens toutes et quantes fois que la necessité de vos affaires le requerroit, et lors mesmement que m'estant incogneue vous me feriés ceste faveur de me la faire entendre, qui m'auroit gardé de vous reiterer plus souvent la mesme offre; si est ce que le desir de l'effectuer est tousjours demeuré en mon cœur. Et maintenant qu'il semble que le mal' couvé se veult esclore et les pernucieux desseins se reveiller, je penserois manquer à mon debvoir si je ne vous offrois derechef ce qui est il y a longtems du tout vostre. Je ne desire point, Madamie, que vostre besoiing soit tel qu'il vous contraingne d'esprouver vos amys et serviteurs, je souhaite toute aultre chose pour vostre contentement particulier; toutesfois si, pour le malheur quasi general, vostre bonheur estoit interrompu, je ne desirerois rien tant que de vous faire voir en effect ce que dés longtems j'ay tasché de vous faire croire par les offres de mon humble service. L'interest general de la chrestienmeté est tel, consideré l'estat present, qu'il conseille chascun de rechercher les remedes propres au mal qui s'y glisse journellement; et quand bien ce subject commun n'y seroit, celuy de vostre particulier me touchera tousjours tant au cœur que je n'espargneray jamais mes moyens ne ma propre per-

<sup>1</sup> Vous inviter, vous convier.

sonne pour vous tesmoigner que je suis et seray toute ma vie vostre tres humble et tres affectionné serviteur et frere.

A Montauban, ce xij<sup>e</sup> septembre <sup>2</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 2.

Cop. — Biblioth. de Tours, ancien Ms. des Carmes, coté M n<sup>o</sup> 50, *Lettres historiques*, p. 242.

Madame <sup>1</sup>, Ayant tousjours cogneu le zele et affection que portez à l'Eglise de Dieu, et singulierement à celles de ce royaume, je ne doubte point que, continuant vostre bonté, vous ne leur augmentiez, en l'augmentation de nos calamitez, la faveur et assistance que leur avez tousjours fait sentir. Or, maintenant qu'elles voient le Roy monseigneur preparer..... plusieurs ont esté despeschez pour en vos terres et royaume trouver moyen de recouvrer quatre pieces de canon..... Je supplie trez humblement Vostre Majesté, Madame, vouloir favoriser..... de vostre permission et octroy, moyenant laquelle nous esperons, avec la grace de Dieu, soutenir mieulx que jamais l'esfort de nos ennemis, dont les dietes Eglises, et moy particulierement, vous demeurerons obligez de plus en plus pour vous le recognoistre, et vous en rendre à jamais service. Et après vous avoir tres humblement baisé les mains, je prieray Dieu, Madame, vous vouloir conserver.....

<sup>2</sup> La lettre est évidemment du roi de Navarre, car je ne pense pas que Henri IV, roi de France, soit jamais venu à Montauban; or, le roi de Navarre était à Montau-

ban le 13 septembre en 1578 et en 1584. Il faut donc choisir entre ces deux années.

<sup>1</sup> Cette lettre se rapporte évidemment au temps où Henri III traite avec la Ligue et s'en déclare le chef. La fin de l'année 1585 fut employée par les réformés à préparer la résistance aux ligueurs; dans les premiers mois de l'année suivante, le roi

de Navarre est obligé de defendre la Guienne contre Mayenne et Malignon, envoyés dans cette province, et c'est sans doute dans ces circonstances qu'il s'adresse à la reine d'Angleterre et lui demande de favoriser l'achat de quatre canons.



## N° 3.

Cop. — Biblioth. de Tours, ancien Ms. des Carmes, coté M n° 50, *Lettres historiques*, p. 210

Madame, Encores que pour le respect de Vostre Majesté et le desir que je porte à la conservation de tout ce qui luy appartient, je n'aye jamais souffert qu'on fist pire traictement à ses subjects qu'aux François mesmes tenans nostre party, si est ce que j'ay recen et reçois ordinairement plusieurs plainctes des prises et depredations que lont vos dicts subjects, sans espargner ceulx qui ont mes passe-ports et congez, comme presentement je viens d'estre adverty du capitaine..... qui a desarmé et pillé un navire..... A ceste cause, je vous supplie trez humblement, Madame, vouloir commander que justice soit faicte; et cependant que l'on restitue..... appartenant a ung notable bourgeois de ceste ville, afin que ses concitoyens ayent de plus en plus occasion de continuer le commerce accoustumé avec vos dicts subjects, et moy de vous en rendre le service que vous a voué, Madame, vostre <sup>1</sup>.....

## N° 4.

Cop. — Archives nationales, salle 5, anciennes archives, Ms. 30, folio 18 recto.

Tres haulte, tres excellente et tres puissante princesse <sup>1</sup>, nostre tres chere et tres amée bonne sœur et cousine, Le s<sup>r</sup> de Beauvoyr, nostre ambassadeur pres de vous, nous a dés longtemps par plusieurs fois faict entendre qu'il est travaillé de quelques indispositions qui ne luy permettent nous faire plus longuement service en la dicte

<sup>1</sup> Henri IV parle ici en roi de France : la présente lettre est donc postérieure au 2 août 1589; mais l'expression « les François tenans nostre party » semblerait indiquer un temps où les partis étaient en-

core sous les armes; elle ne peut donc guère remonter au-dessus de 1594 ou 1595. Voy. du reste la lettre à Beauvoir (n° 2) sur le même sujet et la note 3 qui l'accompagne.

<sup>1</sup> En tête de la présente lettre, on lit dans le ms. : *A la royne d'Angleterre sur*

*le changement que le roy faict de son ambassadeur pres d'elle.*

charge, sans tomber en plus dangereux accident pour sa santé, nous ayant à ceste occasion supplié l'en vouloir retirer <sup>2</sup>: ce que n'avons peu luy refuser, pour ne luy estre cause de plus grand mal en sa personne, à faulte de luy donner loisir d'y obvier. Au moyen de quoy, avant à faire election de quelque aultre de nos serviteurs pour luy succeder en la dicte charge, et estimant que le s<sup>r</sup> de....., que vous aves aucunes fois admis pres de vous pour nostre service <sup>3</sup>, vous y sera d'autant plus agreable qu'il a cest honneur que desjà vous le congnoissés, nous avons advisé de l'employer de nouveau pour estre nostre ambassadeur ordinaire, et faire envers vous les offices qu'il escherra pour l'entretien de nostre commune amitié et bonne intelligence, au bien de noz affaires et de noz royaume et sujets. A ceste cause nous vous prions luy donner, pour cest effect, benigne audience, quand les occasions s'en presenteront, et luy adjouster foy et croyance en ce qu'il vous dira et aura à traicter de nostre part, comme à nous mesme, qui sur ce prions Dieu, etc.

N<sup>o</sup> 5.

Orig.—*State paper's office, ancient royal letters*, vol. XXII, lettre 195

Transcription de M. Lenglet.

Tres haulte, tres excellente et tres puissante princesse, nostre tres chere et tres amée bonne sœur et cousine, Nous vous avons plusieurs fois escript en faveur de Guillaume Michelot et aultres marchands de nostre ville de S<sup>t</sup> Malo auxquels vous avés cy devant en nostre faveur et recommandation donné permission de tirer vingt pieces de fer de vostre royaume pour la defense d'un navire à eulx appartenant

Beauvoir devait rentrer en France en octobre 1594 (voyez *Lettres missives*, t. IV, p. 225); mais il était encore en Angleterre en février 1595 (*ibid.*, p. 313).

<sup>3</sup> Beauvoir eut pour successeur dans l'ambassade d'Angleterre Loménie de Brienne; mais il paraît que le choix du Roi s'était d'abord arrêté sur de Réau;

voyez une lettre à ce dernier (n<sup>o</sup> 1). De Réau avait déjà, en 1591, eu une mission auprès d'Élisabeth (*Lettres missives*, t. III, p. 399), circonstance étrangère à Loménie. De Réau aura sans doute refusé l'ambassade, comme semble l'indiquer, du reste, la lettre dont nous parlons.

nommé *le Tygre de Granville*. Et parce ce qu'ils ont esté accusés depuis d'avoir transporté les dictes pieces contre les lois de vostre royaulme et esté pour cest effect condampnés à la somme de trois mil escus, bien que les dictes pieces n'eussent cousté vu livres, et que vos juges de la cour de l'Eschiquier ont relevé le dict Michelot et ses compaignons par appel ou brief d'erreur, lequel, nonobstant les oppositions et traverses de leur partie adverse, vous lez avés accordé et confirmé, nous vous prions et requérons aultant affectueusement que faire pouvons, d'aultant que la poursuite et vuidange du dict procès est tres longue et tres dangereuse à des estrangers, qu'il vous plaise d'ordonner par [que?] la licence que vous avés donnée par [pour?] le traicté des dictes vingt pieces de fer puisse retenir la force et auctorité qui luy appartient, et par ce moien commander à vostre procureur general de les exempter et absouldre de l'injuste poursuite de leur partie adverse; et nous le tiendrons à plaisir aussy agreable qu'aulture que nous puissions recevoir de vous et duquel nous essayerons de nous revancher en semblable occasion si elle se presente pour vos subjects; priant Dieu, tres haulte, tres excellente et tres puissante princesse, nostre tres chere et tres aimée bonne sœur et cousine, qu'il vous ayt en sa tres sainte et digne garde. Escript à Saint-Germain en Laye, le 1<sup>er</sup> jour d'april<sup>1</sup>.

Vostre bon frere et cousin.

HENRY.

<sup>1</sup> Le Roi était à Saint-Germain, il était donc maître de Paris : nous sommes donc au moins en 1594. Or, à partir de cette année, nous ne voyons le Roi à Saint-Germain le 1<sup>er</sup> avril qu'en 1597; et nous savons qu'il ne pouvait y être en 1595

étant à Monceaux, en 1596 étant à la Fère, en 1598 étant à Angers, en 1599 étant à Fontainebleau. La lettre ne peut être non plus de 1603, Elisabeth étant morte cette année le 3 avril. Je n'ai rien à dire sur 1600, 1601 et 1602.

## AU COMTE D'ESSEX.

## N° 1.

Cop. — Archives Nationales, salle 5, anciennes archives, Ms. 30, fol. 18 verso.

Mon Cousin, Sur l'instance que le s<sup>r</sup> de Beauvoyr, mon ambassadeur pres la Royne madame ma bonne sœur et cousine, m'a dès longtemps faict, pour ses indispositions, de le renvoyer de la dicte charge <sup>1</sup>, j'ay, en le luy accordant, estimé que le s<sup>r</sup> de . . . . .<sup>2</sup>, qui m'a desjà par cy devant faict service par delà, seroit à propos pour faire ceste charge au gré et contentement de la Royne, de laquelle il a l'honneur d'estre congneu<sup>3</sup>; qui m'a faict resouldre de l'y envoyer; et l'ay bien voulu accompagner de la presente, pour vous prier vouloir continuer envers luy les mesmes bons offices que vous avés toujours faict envers le dict s<sup>r</sup> de Beauvoyr pour mon service, comme je me promets cela de la bonne volonté que ordinairement vous faictes paroistre au bien de mes affaires; vous asseurant aussy que ce qui pourra dependre de moy ne sera jamais espargné pour vostre contentement. Sur ce, je prie . etc.

## N° 2.

Cop. — B. N. Suppl. franc. 1009.

Mon Cousin, J'ay receu à grand plaisir d'entendre la continuation de vostre bonne volonté envers moy, comme les s<sup>rs</sup> de Beauvoir et Morlans m'en ont asseuré par leurs lettres; qui m'a donné beaucoup de contentement, pour l'estime mesmement que je fais de vostre vertu et generosité. Je vous prie aussy croire que ceste bonne affec-

<sup>1</sup> Beauvoir quitta l'Angleterre en fevrier 1595. Voyez du reste une lettre écrite à la reine d'Angleterre au même sujet, ci-dessus, *Élisabeth*, n° 4.

<sup>2</sup> Je ne doute pas qu'il faille lire ici Réau. (Voyez la lettre à lui adressée, n° 1.) De Réau aura sans doute refusé l'ambas-

sade, comme je l'ai dit plus haut, car le successeur de Beauvoir fut Loménie de Brienne. (Voyez ci-dessus, p. 152, notes.)

<sup>3</sup> De Réau avait déjà été envoyé par le Roi à Élisabeth en 1591. (Voyez *Lettres missives*, t. III, p. 399.)

tion que vous me portez sera tousjours recompensée d'une assuree amitié de ma part, sans que rien la puisse faire changer, ainsy que vous le cognoistrez, s'il se presente occasion de la vous pouvoir tesmoigner par effect; cependant je prie Dieu qu'il vous ayt, mon Cousin, en sa saincte et digne garde <sup>1</sup>.

HENRY.

---

FERVAQUES. — VOYEZ BRISSAC.

---

AU BARON DE FLERS.

Henri de Pelevé, baron de Flers, seigneur de Tracy, etc. servit Henri III jusqu'à sa mort, et s'attacha ensuite à Henri IV (*Lettres missives*, t. III, p. 57 et note). Les lettres qui suivent sont donc postérieures à 1589.

N° 1.

Orig. autographe. — Musée Britann. Bibl. Harléienne, 4449, t. IX, p. 27  
Copie transmise par M. Lenglet.

\* Mons<sup>r</sup> le baron, Ancores que vous ayés oublyé vos amys, et ne leur ayés mandé de vos nouvelles, sy est ce que, pour cela, je ne panse moyndre vostre afectyon au mon andret, me resouenant que vous avés esté avec moy; cela fet que se presantant mayntenaní une occasyon sy bonne et sy juste, je vous ay byen voulu pryer me vouloyr tousyours contynuer ceste bonne volonté et y excyter et disposer le plus de voz amys que vous pourrés, m'assurant que vous ne voudrés prendre un aultre party et ne leur conseyllerés aussy. Fetes cependant estat de mon amytyé, et qu'yl ne tyendra à vous [qu'à vous?] que vous ne me trouvyés tousyours

Vostre afectyoné amy.

HENRY.

<sup>1</sup> M. de Morlans dut être envoyé en Angleterre dans les derniers jours de juin ou les premiers jours de juillet 1593 pour préparer le gouvernement anglais à la proehaine conversion du roi de France.

Ses instructions sont du 20 juin 1593. (Voyez Biblioth. Cott. Calig. E. IX, fol. 105 — Voyez aussi le mémoire à M. Du Maurier ci-dessous.)

N<sup>o</sup> 2.

Orig. autographe — Musée Britann. Bibl. Harléienne, 4449, t. IX, p. 25.  
Copie transmise par M. Lenglet.

\* Mons<sup>r</sup> de Flers, Je vous ay tousyours tenu de mes myleurs amys. J'estyme cella ancores; je vous pryé seulement de vouloyr contynuer, et vous assurer au recompance que, s'y j'ay james moyen de vous tesmoigner les efays de ma bonne vollonté, vous m'y trouverés aussy dysposé que vous le sauryés desyrer. Vous conoyssés ce porteur; yl vous dyra de mes nouvelles. Je vous pryéray de m'aymer tousyours et voulloir fayre estat certayn que je suys

Vostre byen affectyone et assuré amy,  
HENRY.

N<sup>o</sup> 3.

Orig. autographe. — Musée Britann. Bibl. Harléienne, 4449, t. IX, p. 26.  
Copie transmise par M. Lenglet.

\* Mons<sup>r</sup> de Flays, Je croy que la souvenance de mon amytyé est poynt ancores eteynte en vostre androyt; ce mot sera pour la vous ramantevoyr et vous assurer que je suys ancores aussy prest à vous an tesmoygner les efets, comme j'ay esté le tan passé, aynsy que vous dyra ce jantylhomme present porteur, lequel je vous pryé de croyre comme celuy quy est

Vostre affectyoné et mylleur amy,  
HENRY.

## AU CARDINAL DE FLORENCE.

N<sup>o</sup> 1.

Cop. — Biblioth. de l'Institut, portef. Godefroy, 262.

Mon Cousin <sup>1</sup>, Mon ambassadeur vous dira la supplication que je

<sup>1</sup> Même note que sur les lettres au pape (n<sup>o</sup> 3) et au cardinal Aldobrandin (n<sup>o</sup> 1) sur le même sujet.

luy mande qu'il face maintenant à Nostre Sainct Pere de ma part; je m'assure qu'elle ne vous sera desagreable, aimant comme je sçay que vous faictes les personnes qui y ont le principal interest. Mon Cousin, je vous prie doncques de m'y assister de vostre bon conseil et du credit que vous avez auprès de Sa Saincteté affin que la faveur que je desire d'Elle par vostre moyen me soit accordée aussy volontiers que de bon cœur je la recherche, aultant pour tesmoigner à tout le monde la reverance que je porte à Sa Saincteté que pour accroistre les obligations que je luy ay, et honorer l'action de laquelle il est question, ainsy que vous dira mon dict ambassadeur. Priant Dieu, etc.

## N° 2.

Cop. — Manuscrit des archives de la maison de Joyeuse, appartenant aujourd'hui à M. l'abbé Caron.

Mon Cousin, J'ay tant de fois esprouvé vostre bonne volonté au bien de mes affaires que je ne vous en veulx point ramentevoir la continuation, sur l'occasion du voiage que faict par delà mon cousin, le cardinal de Joyeuse<sup>1</sup>. Il me suffira de vous dire que j'en ay la memoire si entiere que j'ay donné charge à mon dict cousin de vous voir et visiter de ma part particulièrement et vous assurer que je desire voir naistre les occasions de vous tesmoigner combien j'estime l'affection que vous m'avez fait paroistre. M'en remectant donc sur luy, je prieray Dieu, etc.

<sup>1</sup> Le cardinal de Florence devint pape en 1605, et mourut la même année. La présente lettre est donc antérieure à cette date. Or le roi, en février 1604, se disposait à envoyer le cardinal de Joyeuse au pape (Voyez *Lettres missives*, t. VI.

p. 203); et, peu de temps apres, on trouve en effet ce cardinal à Rome avec le titre de *protecteur des affaires du roi*. (Voyez *Lettres missives*, t. VI, p. 249 lettre du 20 mai 1604.)

## A MONSIEUR DE FONTARAILLES.

Cop. — Archives de Lectoure, registre contenant les délibérations de la ville de 1578 à 1599, fol. 205 verso. Envoi de M. de Métivier.

Mons<sup>r</sup> de Fontarailles<sup>1</sup>, Je vous ay fayt entendre par.....<sup>2</sup> comme je estois apres daller baiser les mains à la Reyne, mere du Roy, et mon intention sur nostre entreveue mesmes, en ce que vous vous tenies préparé pour facilliter mon chemin de dellà esperant y estre bien tost. Croyes que ce ne sera pas sans voir les pieces que vous aves faict faire, lesquelles on m'a assure estre tres belles, outre ce que m'en aves escript. Touttefois si l'entreveue de la dicte dame et nous ne le pourroict permettre si tost, je vous prie pourvoir à la nomination et eslection des consuls de ma ville de Lectoure, qui soient propres pour le temps, sans vous attacher aux solempnites et rangs acoustumés, ainsin que je fis l'année passée. M'assurant que vous vous y conduires avec telle dexterité que se sera au contentement d'ung chacun, je n'en eserips pas aux consuls ni à ceulx de la jurée, car ils croiront ladvis que vous leur en donnerez en ce faict, et l'auront agréable comme ils feroient celluy de vostre bien affectionné et assure amy

HENRY.

## A GABRIELLE D'ESTRÉES.

1593-1599.

Henri IV vit Gabrielle d'Estrées pour la première fois en novembre 1590, au château de Cœuvres, chez son père Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, lieutenant général de Picardie. La première lettre à Gabrielle que donne le *Recueil des Lettres missives* (t. III, p. 722) est de février 1593. Vers la fin de 1595, Gabrielle reçut le titre de marquise de Monceaux : elle fut faite, le 10 juillet 1597, duchesse de Beaufort, et mourut le 10 avril 1599.

Cette lettre suit sur le registre celle du 5 octobre et elle y a été copiée le 27 décembre 1586 (*M. de Métivier*). Cela peut indiquer sa date. (*Voy. Lettres missives,*

t. I, p. 445, note 1, et *Suppl.* t. VIII, p. 280, 288, 302, les lettres des 24 mars, 7 mai et 5 octobre.)

<sup>2</sup> Nom propre illisible. (*M. de Métivier.*)



## N° 1.

Cop. — B. N. Fonds Dupuy, Ms. 407, fol. 50 recto.

Cop. — Bibl. de l' Arsenal, Mss. de Conrart, *Hist. litt.* n° 677, vol. V, p. 81.

Mon bel ange <sup>1</sup>, nous serons, dans une heure, d'accord avec ceulx du chasteau. Il m'a fallu reveiller deux heures après estre arrivé pour despescher cest affaire; j'en suis mort de sommeil et m'en voy rendre dormir. Mais devant je vous ay voulu rendre ce devoir. Aussi vous diray-je que Videville est à vous, je le vous donne et vous l'y menerray dans quatre jours. J'ay trouvé aussy moyen de faire quelque chose pour vous que je vous diray tantost. Aimés vostre subject, ma chere maistresse, car il vous adore avec idolatrie et vous donne le bonjour, vous baisant un million de fois les pieds. Que je sache de vos nouvelles devant que vous voir.



## N° 2.

Cop. — B. N. Fonds Dupuy, n° 407, fol. 50 verso.

Cop. — Bibl. de l' Arsenal, Mss. de Conrart, *Hist. litt.* n° 677, vol. V, p. 92.

Mon beau et cher maître <sup>1</sup>, Je pensoy dès hyer vous envoyer le fidelle; mais cest homme nous mena jusques à la nuit à la fortification, d'où revins moitié mort et ne peus jamais tenir la plume; vous en auriez eu pitié, sy vous l'eussies veu, je le vous jure, et que n'eustes jamais tant d'occasion d'estre contente que à ceste heure. Croyés à mes paroles qui ne vous tromperont jamais, je le vous jure, et que

<sup>1</sup> La présente lettre ne put être adressée qu'à Gabrielle : ce titre *mon bel ange* est celui que le Roi lui donnait et qu'il donna à elle seule; puis Henri IV ne parle guère avec la passion de cœur qu'on

trouve ici aux autres femmes qu'il aime et il ne baise pas *leurs pieds*. Le signe-paraphe aussi est bien celui que le Roi employait au lieu de signature quand il écrivait à Gabrielle.

<sup>1</sup> Évidemment à Gabrielle; le style, le signe-paraphe, tout l'indique. Par conséquent, entre 1593 et 1599.

je seray eternellement le plus fidelle de tout ce qu'estimerés jamais à vous. Sur ceste verité je vous baise les mains.



N° 3.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Bethune, Ms. 3639, fol. 6 recto.

\* Mon cher cœur, Yl ny a plus que demayn antre deus pour avoyr la joye de vous voyr. Jay esté extresmemant mary de vous avoyr ranvoyé Petyt sans lettre; mayz yl ma treuvé à cheval. Le mettre de seans nous a fort bien tretés. M<sup>r</sup> de Nemours a rompu son maryage; j'ay peur que jauré esté profete. Demayn je sauré plus de nouvelles de Parys, car le mareschal de Byron cera à lasemblée, quy ayme et est fort aymé de la contesse de Chyverny. Bonsoyr, mon menon, je bese un mylyon de foys les petyz guarsons. Ce xxiii<sup>me</sup> octobre <sup>1</sup>.



A MONS<sup>rs</sup> DE GALEBERT.

Orig. autographe. — Archives de la famille de Galbert.

Mon<sup>s</sup>r de Galebert <sup>1</sup>, Pour ce que le s<sup>r</sup> de Pierrefite ne peut suffire à l'affaire des deniers de la subvention en Languedoc et Dauphiné, j'ay esté d'advis d'y depescher presentement Vyçose, lequel a charge de vous remettre de par moy commission telle que l'y puis siés ayder; et vous ay bien bon ressentiment de vous avoir volu of-

Le mariage rompu du duc de Nemours nous donne a peu pres la date de la présente lettre. A la lin de 1598, Henri IV se donna beaucoup de soins pour faire réüssir ce mariage entre le duc de Nemours et M<sup>lle</sup> de Longueville. (Voyez *Lettres missives*, t. V, p. 73, 74, etc.) Mais il ne s'accomplit pas. Le duc ne se maria

qu'en 1618, et M<sup>lle</sup> de Longueville ne se maria jamais. La présente lettre ne porte pas d'adresse; mais, vers la lin de 1598, Henri IV ne pouvait l'écrire qu'à Gabrielle. Toutefois il faut dire que *les petits garçons* sont plutôt du style des lettres à la marquise de Verneuil. Voyez VERNEUIL (marquise de).

<sup>1</sup> Jean de Galbert, d'une très-ancienne famille du Dauphiné.

frir, pour estre assuré que vous y emploierés d'affection; et ne sera moindre la mienne de vos services. Vous aurés oy tout le bruit de reconciliation avec les ligueurs, que, s'il rend sourd, ne doit rendre aveugle<sup>2</sup>, mais bien recommande de veiller tousjours à leurs pratiques, pour tant qu'aimés

Vostre plus assuré amy,  
HENRY.

A L'AMI DU BON GARÇON [M. DE GAST].

Michel de Gast ou de Guast, d'une ancienne famille de Dauphiné, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur d'Amboise.

N° I.

Cop. — B. N. Fonds Dangeau, Ms. 22798, fol. 62.

L'amy du bon garson, Ce porteur m'a fort assuré de votre bonne affection au bien de cet Estat et à ce qui me tousse particulièrement; dont j'ay esté tres ayse, et m'en sens fort tenu à vous, avec desir tres grand de vous faire paroistre par effect combien je vous aime et estime, et que vous n'aimerés jamais prince en qui vous trouvés moins d'ingratitude. Le temps est venu auquel il faut que les gens de bien et de vertu se monstrent<sup>1</sup>; faictes doncques, je vous prie, et vous assurés entierement de mon amitié; et croyés ce porteur de cé qu'il vous dira de ma part, tout ainsy que vous voudriés faire

Vostre tres affectionné et plus assuré amy,  
HENRY.

<sup>2</sup> Il s'agit probablement ici du rapprochement de Henri III avec les ligueurs, qui s'opéra en juin 1585.

<sup>1</sup> Phrase souvent répétée dans les lettres de la fin de 1589, et tout dit que la présente est de cette année. Voyez du reste les lettres des 2 et 11 août 1589,

*Supplém.* t. VIII, p. 354 et 359. L'adresse de celle-ci est simplement : *A l'amy du bon garçon*. Elle est copiée sur l'original autographe, ainsi que les deux suivantes.

## N° 2.

Cop. — B. N. Fonds Dangeau, Ms. 22798, fol. 64

Mons<sup>r</sup> de Gasc<sup>1</sup>, J'envoye le capitaine Maselon, pour vous dire de mes nouvelles. Il vous dira ce que je luy ay commandé; je vous prie-  
ray seulement de le crere comme moy mesme de ce qu'il vous dira.  
Vous lui ferés entendre vostre intention, et vous assurerés tousjours  
de l'amitié de

Vostre bien affectionné et assure amy.

HENRY.

## N° 3.

Cop. — B. N. Fonds Dangeau, Ms. 22798, fol. 63.

Mons<sup>r</sup> de Gas<sup>1</sup>, Vous recevrés cette miene par ce gentilhomme  
que vous cognoissés, et qui est de vos amys. Il vous dira de mes  
nouvelles et vous assurera sur tout que vous n'esprouverés jamais  
plus de bonne volonté en princé du monde qu'en

Vostre meilleur et plus affectionné amy.

HENRY.

A M<sup>re</sup> DE GESVRES.

Orig. autographe. — Bbl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n° 13.

Copie transmise par M. Allier.

Mons<sup>r</sup> de Gesvres<sup>1</sup>, S'estant trouvé des difficultés à ce que le ne-

<sup>1</sup> Copiée sur l'original autographe qui doit être de 1589. L'adresse est à *Mons<sup>r</sup> de Gasc, gouverneur d'Amboise.*

<sup>1</sup> L'adresse est à *Mons<sup>r</sup> de Gas.* La lettre doit être de 1589.

<sup>1</sup> Je ne trouve pas dans le corps principal du *Recueil des Lettres missives* de lettres adressées à M<sup>r</sup> de Gesvres; mais le *Supplément*, t. VIII, p. 562, en a une du 15 juin

1595. Depuis l'entrée du Roi à Paris je ne vois que l'année 1596 ou il lui ait été impossible de signer une lettre à Saint-Germain, le 10 février.

veu de Lomenye, qui me sert, fust pourvu de l'estat du segretaire, que j'avois accordé au s<sup>r</sup> de Nerestan par la mort de mon<sup>s</sup> de Lavets, je luy ay accordé celuy qui est vacquant par l'arrest de condamnation qui a esté donné ce matin, en ma court de parlement, contre Louis. Et pour ce que je desire qu'il l'ayt, vous ne ferés aucune difficulté de luy en expedier au plus tost le brevet et depesches necessaires, à ce qu'il ne soit traversé par qui que ce soit en la gratification que je luy ay accordée du diet estat, en consideration de ses services. Sur ce, Dieu vous ayt, Mon<sup>s</sup> de Gesvres, en sa sainete et digne garde. Ce x<sup>me</sup> fevrier, à Saint Germain en Laye.

HENRY.

## A M. DE GIVRY.

Imprime — *Œuvres d'Estienne Pasquier*, t. II, p. 604 B. Lettres, t. XX, lettre m.

Tes victoires m'empeschent de dormir, comme anciennement celles de Miltiade Themistocle. A Dieu, Givry, voilà tes vanitez payées<sup>1</sup>.

A M<sup>rs</sup> DE LA GUESLE.

Orig. autographe. — Collection de M. le vicomte de Carrière.

Mon<sup>s</sup> de la Guesle, J'ay donné charge à la Varane, par les

Pasquier dit, au sujet de ce billet : « Le seigneur de Givry, jeune seigneur de belle et grande promesse, ayant à un clin d'œil regagné la ville de Corbeil, à la prise de laquelle le duc de Parmes estoit demeuré six semaines : et tout d'une suite, s'estant Givry fait maistre de la ville de Laigny, le Roy qui l'aimoit comme celuy qu'il sçavoit nourrir des nobles ambitions dedans son ame, luy mande ce mot de lettre : Tes victoires m'empeschent

de dormir, etc. Il sçavoit que ce jeune guerrier bravauche ne s'offenseroit de ceste parole, qui luy estoit escripte de la part de son Roy, qu'il sçavoit favoriser ses entreprises. »

La prise de Corbeil par Givry est du 10 novembre 1590; Henri IV en étoit informé le 15 puisqu'il en parle dans une lettre de ce jour au maréchal d'Aumont. Le billet à Givry doit donc avoir été écrit vers la mi-novembre.

mayns duquel vous recepvrés cete-cy, de vous parler et solycyter d'un petit afere quy me regarde au mon partyculier, pour quatre commyseres du Chastelet. Je vous pryé donc de l'afectyonner, et erere le dyt la Varane de ce qu'yl vous an dyra de ma part, quy pryé Dieu vous avoyr, Mons<sup>r</sup> de la Guesle, an sa saynete garde. Ce xxij<sup>me</sup> novambre, à Fontenebleau <sup>1</sup>.

HENRY.

A M<sup>e</sup> DE HARAMBURE.

Orig. autographe. — Archives de la prefecture d'Indre-et-Loire.

Borgne <sup>1</sup>, Sur l'advis que j'ay eu de vostre perte, je vous despesche ce laquais pour vous visiter, et vous tesmoigner par ce mot comme j'y participe par la cognoissance que j'avois de vostre femme, et l'amitié que je sçais que vous luy portiés et elle à vous, de vos jeunes ans; mais après que vous aurés en vous mesme consideré que telle estoit la volenté de Dieu, à laquelle il nous fault conformer, il me semble que le meilleur conseil que je vous puisse donner en ceste douleur est de monstrier que vous estes plus courageux à supporter les afflictions que les femmes, qui n'ont aultre remede que leurs larmes et ne cherchent aultre consolation en leurs ennuis que celle que leurs yeux leur fournissent; laissés leur en donc l'usage, et venés vous en consoler avec vostre maistre qui vous aime, et qui veut avoir soin de vous. A Dieu, Borgne, lequel je prie de tout mon cœur qu'il vous console. Ce xix septembre, à Fontainebleau.

HENRY.

<sup>1</sup> Jacques de la Guesle, procureur général au parlement de Paris sous Henri III et sous Henri IV. (Voyez *Lettres missives*, t. IV, p. 522, note.)

<sup>1</sup> Sobriquet sous lequel le Roi, comme il a été dit ailleurs, désigna toujours Harambure depuis la blessure qui lui fit perdre un œil.

A MONS<sup>R</sup> DE HARANCOURT,

INTENDANT DE MES AFFAIRES EN FLANDRES.

Archives de l'Aisne, Chambre des comptes de la Fère. Envoi de M. Matton,  
correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Mons<sup>r</sup> de Harancourt, Ayant entendu, par la lettre que m'avez es-  
crite, comme la royne d'Angleterre, pour seureté de l'argent qu'elle  
a presté aux Estats, demandoit mes villes de Donquerque et Bour-  
bourg, et qu'aucuns Angloys y ont esté, qui les ont trouvées à leur  
fantasyc, j'ay advisé en escrire à mons<sup>r</sup> de Villiers pour le remon-  
strer à messieurs du conseil des Estatz; car il ne seroit raisonnable de  
me priver du revenu des dictes villes et m'incommoder pour en ac-  
comoder autruy. A quoy m'assurant qu'ilz tiendront la main, et le  
dict sieur de la Noue particulièrement m'en donra advis, je n'en  
feray, pour ce coup, aultre instance ne despesche; mais vous luy  
pourrez escrire de vostre part <sup>1</sup>.

Vostre bien bon maistre et amy.

HENRY.

A MONS<sup>R</sup> DE HOUDETOT.

Orig. autographe. — Archives de la famille d'Houdetot.

Mons<sup>r</sup> de Houdetot <sup>1</sup>, J'ay veu par vostre lettre l'arrestation du s<sup>r</sup> de  
la Besnardiere, vostre amy. J'ay faict trop esprouve de vostre fidelité  
et usé de vos bons services, pour que je vous puisse refuser, en ceste  
occasion comme en rien. J'envoye incontinent à Grandville l'ordre de  
l'eslargir; je ne veulx de cette caution, il suffit de vostre parole; je

<sup>1</sup> Cette lettre a été écrite sans doute  
avant 1596, Philippe de Longueval, sei-  
gneur de Manicamp, ayant été nommé,

au mois de mars 1596, intendant des do-  
maines de Flandres en remplacement de  
Harancourt, décedé.

<sup>1</sup> Voyez *Lettres missives*, t. II, p. 223, note.

l'estime plus que tout pour l'avoir tousjours cogneue loyale et fidele.  
A Dieu, Mons<sup>r</sup> de Houdetot, c'est

Vostre meilleur maistre et amy.

HENRY.

Mettez vous en peine de me venir joindre bientost, c'est asteure  
l'instant des grands coups <sup>2</sup>.

A MONS<sup>RS</sup> D'INCARVILLE

N<sup>o</sup> 1.

Cop. — B. N. Fonds Bethune, Ms. 3456, fol. 78 recto

Mons<sup>r</sup> d'Incarville <sup>1</sup>, le s<sup>r</sup> de Schombers m'a mandé qu'il avoit promis de ma part à mon cousin le duc de Bouillon de luy faire fournir vint<sup>e</sup> livres des deniers de ma recepte generale de Lymoges, à sçavoir v<sup>e</sup> livres pour luy donner moyen de se mectre en equipage pour me venir trouver, et m<sup>e</sup> livres pour distribuer à xv cappitaines qui doivent lever chacun une compagnie de gens de pied et les amener avec luy. J'en ay incontinent escript aux tresoriers de France à Lymoges, et au recepveur general du diet lieu affin de faire fournir la dicte somme à mon diet cousin, les assurant que je feray expedier les mandemens ou rescriptions du tresorier de mon espagne qui luy seroient necessaires pour son acquit, et ay commandé au s<sup>r</sup> de Maupou qui est sur les lieux et au s<sup>r</sup> de Salignac qu'ilz tiennent ensemble

Cette façon de parler se répète dans un grand nombre de lettres de Henri IV (voy. surtout t. II, p. 391, lettre de juin 1587); on sait qu'en cette année 1587 le

roi de Navarre était vivement pressé par les catholiques. Il écrivait le 2 octobre à M. de Segur, t. II, p. 304 : « *Remuez toutes les pierres du monde pour nous secourir.* »

<sup>1</sup> Incarville était intendant des finances (*Lettres missives*, t. IV, p. 520) pendant les années 1596 et 1597, où le Roi, sans

cesse à bout de ressources pécuniaires, soutenait en Picardie la guerre contre les Espagnols.



la main à faire payer la dicte somme comme je croy qu'ils feront ; et partant il sera besoing de faire au plus tost despescher les acquits et descharges necessaires pour l'allocation de ceste partie aux comptes du dict recepveur general. A quoy je vous prie vous employer incontinent, et faire en sorte que le tout soit envoyé au dict recepveur, affin que, s'il restoit encores quelque chose à payer des dictz viii<sup>e</sup> livres à mon dict cousin, il face moins de difficulté d'y satisfaire, car la chose est infiniment pressée et importe beaucoup à mon service, comme vous le pourrez juger. Et sur ce, etc. <sup>2</sup>

N<sup>o</sup> 2.

Cop. — B. N. Fonds Bethune, Ms. 3456, fol. 78 verso.

Mons<sup>r</sup> d'Incarville. Il est deu au s<sup>r</sup> de Themines, seneschal et gouverneur de Quercy<sup>1</sup>, la somme de quatre mil livres, de laquelle, par arrest de mon conseil d'Estat, il a esté ordonné qu'il seroit payé en l'année presente; et neantmoins le dict s<sup>r</sup> de Themines, craignant que mes finances ordinaires ne le peussent porter, ayant sceu que mon domaine de Quercy se vendoit par ma permission, et que les deniers en estoient affectez au colonel de Dompmartin<sup>2</sup> jusqu'à la somme de trois mil livres, il a tenu la main à ce qu'il en promis [produise<sup>3</sup>] quelque chose de plus, et l'a si bien mesnagé qu'après le dict colonel Dompmartin a esté remboursé de ce qu'il luy fault, il

<sup>2</sup> La présente lettre est évidemment d'une des deux années 1596 ou 1597, où le Roi combattait en Picardie les Espagnols. Dans une lettre du 8 mars 1596, le Roi dit que d'Incarville l'a toujours assisté depuis six mois; dans une autre de même

date, il s'en remet en partie sur d'Incarville, l'un des intendants de ses finances, pour l'entretienement de son armée. (*Lettres missives*, t. IV, p. 519, 520; voyez aussi p. 521, 527, etc.)

<sup>1</sup> Pons de Lauzières, marquis de Thémînes, était sénéchal du Quercy en 1592. (Voy. *Recueil des Lettres missives*, t. III, p. 702, note, et p. 707; et encore en 1605,

t. VI, p. 491, 493, 500.) — <sup>2</sup> Nous le voyons lever des troupes en Allemagne vers la fin de l'an 1589. (*Recueil des Lettres missives*, t. III, p. 134.)

luy est demeuré en deniers pour la dicte somme de quatre mille livres, qui luy a esté adjudgée par les commissaires desputez pour cest effect; ce que le dict s<sup>r</sup> de Themines m'a supplié d'avoir agreable comme j'ay eu, et vous en ay bien voulu escrire ceste lettre pour vous dire que je veulx et entends que vous ly faciez faire et bailler en mon conseil toutes les expeditions necessaires pour le payement des dictes sur le dict domaine lequel cy devant a desjà esté vendu au dict colonel, dont je ne tirois aucune commodité. Il me semble que ce m'est ung avantage de demeurer deschargé des dictes par le bon mesnage et industrie du dict s<sup>r</sup> de Themines, que je vous prie (*sic*); car il m'a fait de si bons services, et y continue encore avec tant d'affection, que je serois bien ayse qu'il soit gratifié en ceste supplication. . . . .

---

A MONS<sup>IEUR</sup> D'INTEVILLE.

Orig. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 894, lettre n<sup>o</sup> 12  
Copie transmise par M. Allier

Mons<sup>IEUR</sup> d'Inteville <sup>1</sup>, Ayant esté bien informé des deportemens et maalvais desseings du s<sup>r</sup> de Buyonnelle et d'aucuns qui sont ses domestiques qui l'ont ouvertement et en secret plusieurs actions qui importent à mon service, voulant en estre esclairecy comme j'espere estre plus facilement quant par sa retention ceulx qui en peuvent parler en auront la liberté, j'ay advisé de le faire arrester prisonnier et l'un des siens nommé la Bussiere, ce que je desire que vous fassiez exccuter au plus tost soit par les prevosts ou aultres moiens qu'adviserés les plus propres, dont je vous ay voulu adresser la commission parce que cela despend de l'autorité et debvoir de vostre charge, aussy que je m'asseure que nul ne peult en ceste occasion me servir avec

<sup>1</sup> Nous avons des lettres ou figure d'Inteville de juin 1596, d'avril 1597 et de mars 1606. (Voy. *Lettres missives*, t. IV, p. 595 et 749; t. VI, p. 595.) Or, dans ces

limites, le Roi ne put être à Fontainebleau le 15 octobre qu'en 1598, 1602, 1604 et 1605.

plus d'affection et de dextérité que vous ferés. Sur ceste assurance, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> d'Inteville, en sa saincte garde. Escript à Paris, le xv<sup>me</sup> jour d'octobre.

HENRY.

AU CARDINAL GRAND MAITRE DE L'ORDRE DE S<sup>t</sup> JEHAN  
DE JERUSALEM.

Cop. — Archives Nat. salle 5, anciennes archives, Ms. 39, fol. 165 recto.

Mon Cousin <sup>1</sup>, Les vertus et merites de mon cousin le s<sup>r</sup> de Bellegarde, grand escuyer de France, et premier gentilhomme de ma chambre, et les continuels services qu'il m'a faict, luy apportent tant de recommandation envers moy, qu'ils le rendent digne de ma bonne grace et faveur, non seulement pour son particulier, mais aussy de l'estendre envers ceulx qui luy appartiennent en ce qui se peut offrir pour leur advancement. Au moyen de quoy, m'ayant faict entendre qu'il a ung frere qu'il voudroit dedier au service de vostre ordre, et estant vaqué le grand prieuré d'Auvergne par le decés de frere Louis de la Chambre <sup>2</sup>, j'ay bien voulu prendre ceste occasion de luy

<sup>1</sup> Dans le manuscrit, le titre mis en tête de la présente lettre est : *Depeche à Malte en faveur du s<sup>r</sup> de Bellegarde pour le grand prieuré d'Auvergne, au cardinal grand maître.* Ce cardinal grand maître fut évidemment Hugues de Loubeux de Verdale, élu en 1582, fait cardinal en 1587, et qui mourut le 12 mai 1595. (Voir l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury, liv. 181, § 67.)

<sup>2</sup> La présente lettre doit être antérieure à la mort du grand maître de Verdale, qui arriva, comme nous venons de le dire (note précédente), le 12 mai 1595.

L'ordre de Malte ou de Saint-Jean de Jérusalem fut répandu sur presque toute l'Europe et eut partout de riches posses-

sions. Il était divisé en huit langues ou ressorts nationaux. Chaque langue ou grande division territoriale était subdivisée en prieurés, ceux-ci en bailliages, et les bailliages en commanderies. Il y avait dans les pays qui composent aujourd'hui la France trois langues, la langue de France, la langue d'Auvergne et la langue de Provence. Ces dénominations nous paraissent étranges aujourd'hui; mais il faut réfléchir qu'elles datent d'une époque où par France on n'entendait ni les provinces comprises entre la Loire et les Pyrénées, ni les terres situées au delà du Rhône et de la Saône. Souvent même, dans les auteurs, le nom de France ne s'applique qu'à la province de l'Île-de-France.

faire ressentir quelque fruit de ma bonne volonté en son endroit, assuré que vous serés bien aysé, en me gratifiant, de vous acquerir aussy, par obligation qu'il vous aura, le support que vous pourrés recevoir de luy en vos affaires de deçà. A ceste cause, je vous prie, mon Cousin, que vous veuillés, pour l'amour de moy, pourveoir son dict frere du dict grand prieuré d'Auvergne, et me faire congnoistre en cela que ma priere n'a moins de force envers vous que a en celle des roys mes predecesseurs envers les vostres, quand ils l'ont employée en semblables occasions; et vous assurant aussy que ce faisant vous ne me trouverés moins disposé et favorable que eux en tout ce que vous pourrés desirer de moy pour le bien de vostre ordre, duquel la conservation me sera d'aautant plus recommandée que vous me tesmoignerés en cela vostre bonne affection, ainsy que j'ay donné charge au s<sup>r</sup> de . . . que j'envoye exprés par delà, vous faire entendre plus particulièrement; lequel je vous prie croire de tout ce qu'il vous dira sur ce de ma part, comme moy-mesme: priant, etc.

---

AUX COMMANDEURS, CHEVALIERS ET FRERES SERVANS DE LA LANGUE  
D'Auvergne, DE L'ORDRE DE S<sup>t</sup> JEHAN DE JERUSALEM.

Cop. — Archives Nat. salle 5, anciennes archives, Ms. 30, fol. 106 verso.

Chers et bien amez, Estant vaqué le grand prieuré d'Auvergne par le decés de frere Louys de la Chambre, nous avons bien voulu avec ceste occasion favoriser la resolution que nostre cousin le s<sup>r</sup> de Bellegarde, grand escuyer de France et premier gentilhomme de nostre chambre, nous a dict avoir prinse de dedyer nuy sien frere au service de vostre ordre. Comme ses merites le rendent digne de nostre faveur, non seulement en son particulier, mais aussy à l'avancement de ceulx qui luy appartiennent de sy pres, ayant advisé d'interposer nostre recommandation et moyen à ce que son dict frere soyt, pour l'amour de nous, pourveu du dict grand prieuré, et à cest effect de peschant expressement par delà, nous avons voulu particulie-

rement vous escrire la presente et vous prier, comme nous faisons tres affectuensement, de vouloyr, pour l'amour de nous, donner vos voix et consentement à ceste nostré requeste et recommandation, nous faisant en cela cognoistre aultant de devotion et respect en nostre endroit qu'il en a tousjours esté rendu en vostre dict ordre aux roys nos predecesseurs en semblables occasions. Et ce faisant vous vous acquerrés d'aultant plus de part en nostre bonne grace que vous voudra (*sic*) en general à la conservation de vostre bien que nous avons tousjours en singuliere protection, et vous apportera aussy aultant plus de facilité en ce que chacun de vous pourroyt en son particulier desirer de nostre part, ain-y que nous avons donne charge au s<sup>r</sup> de . . . . . que nous envoyons exprés, vous faire plus amplement entendre, lequel vous croyrés sur ce qu'il vous dira comme nous mesme; priant, etc.

---

 AU DUC DE JOYEUSE

1596 - 1599

Henri de Joyeuse, frere du cardinal, porta les armes jusqu'en 1587, ou il se fit capucin. Son frere, grand prieur de France, gouverneur du Languedoc pour la ligue, ayant péri dans le Tarn, après le combat de Villemur, le 20 octobre 1592, les seigneurs de Toulouse le forcèrent de se mettre à leur tête. En 1596 il fit son accommodement avec Henri IV. et reçut le bâton de maréchal; mais il rentra dans son couvent en 1599.

N° 1.

Orig. autographe. — Archives de M. de Sainte-Aulaire

Mon Cousin, C'est bien à mon grand regret que nous avons retenu si longuement le s<sup>r</sup> de Hauterive; mais il s'est rencontré icy sur le commencement de l'année, où vous scavés qu'est tousjours la plus grande concurrence d'affaires. Je le vous renvoye avec toutes ses expéditions, dont je me promets que vous aurés contentement. Je l'ay, pour mon regard, tres grand de vostre procedure et de la sienne en cest affaire. Vous ne me le pouvés plus mieux accroistre sinon qu'en me venant voir; où vous pouvés estre asseuré que vous serés bien et

favorablement veu et receu. Toutesfois j'en remets le temps à ce que vous cognoistrés estre de mon service et le bien de la province, et me contenteray de vous dire icy que ce sera chose que j'auray fort agreable. J'attends icy, dans peu de jours, mon cousin, le cardinal vostre frere, que je scay avoir entrepris ce voyage pour mon service: dont je luy scay fort bon gré. S'il se presente jamais occasion où je vous puisse tesmoigner combien je vous aime et l'un et l'autre <sup>1</sup>, que je ne le face bien volontiers; et remettray le surplus que j'aurois à vous dire à la creance du dict s<sup>r</sup> de Hauterive, et [ne] vous feray ceste cy plus longue: priant Dieu, mon Cousin, vous avoir en sa sainte garde. Ce x<sup>u</sup><sup>e</sup> febvrier, à Folembray <sup>2</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 2.

Orig. autographe. — Archives de M. de Sainte-Aulaire.

Mon Cousin, Il me souvient bien que je vous promis, à vostre parlement, ainsy que vous le desirattes, que s'il m'estoit faict quelque rapport de vous ou plainte, que je vous en advertirois avant que d'en faire aultre enqueste. C'est pourquoy je vous veulx icy tenir promesse et, avec ceste commodité, vous dire que l'on se plaint que vous tenés encores des soldats dans ces tours qui sont proches du palais de Toulouse; que la citadelle d'Alby n'est point demolie, ny mon auctorité bien recogneue en la diete ville, et moins en celles du pays, où la desobeïssance est pareille que au paravant, et que mes bons serviteurs n'y sont pas admis. L'on se plaint aussy que ceste dernière election des capitouls qui s'est faicte à Toulouse se pouvoit faire meilleure, et que les nommez sont personnes de peu de qualité et recogneus pour avoir esté factieux. Comme je vous tiens promesse d'un costé, je la

<sup>1</sup> Phrase incomplète.

<sup>2</sup> La presente lettre est évidemment de l'an 1596, année où commença la correspondance suivie entre le Roi et le duc, ou de 1597, où cette correspondance fut le plus

active. Mais un point décide en faveur de 1596; c'est que le Roi était cette année le 10 fevrier à Folembay, et qu'il n'en fut pas de même en 1597.

vous tiens bien aussy de l'autre : qui est de n'adjouster aucune foy à tout cela que je ne scaiche par vous mesmes ce qui en est, comme je vous prie de m'en esclaireir; et s'il reste à executer quelque chose de ce qui a esté traiteté, de le vouloir faire promptement, allin que ceux qui cherchent où redire n'y trouvent point de prise; vous assurant que, pour mon regard, je n'ay nulle disposition à interpreter mal rien qui vienne de vous, et bien plustost à en demeurer tousjours en tres bonne opinion; car il me semble qu'après le langage que je vous ay tenu et vous à moy, qu'il faudroit estre trop mauvais naturel pour y avoir mauvaise intention. Je ne le croy ny croiray jamais de vous. Crois en aultant que moy, mon amy, je te prie, et que je suis du tout porté à t'aimer et cherir, comme je scay que tu le vaux et le merites. Sur ce, Dieu vous ayt en sa saincte garde. Ce premier de janvier, à Rouen<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 3.

Orig. autographe. — Archives de M. de Sainte-Aulaire.

Mon Cousin, Je desire que vous faciés entendre à mon parlement de Toulouse que je trouve fort mauvais que, au prejudice de mon ediet, verifié en mon parlement de Carcassonne et chambre des comptes, pour la vente de mon domaine de Comminges, ils troublent ceux qui l'ont acquis, lesquels je desire et veux qu'ils soyent maintenus en leur acquisition, et que les arrests qui sont intervenus de mon conseil sur ce subject et qui pourroient intervenir cy après soyent observez, comme je vous commande bien expressement d'y tenir la main; et m'assurant que, suivant mon intention, vous ne ferés faute à le leur faire entendre bien particulièrement, je

<sup>1</sup> Le duc de Joyeuse, le 1<sup>er</sup> janvier 1596, n'avait pas encore fait son accommodement avec le Roi, et n'était pas maréchal de France; de même, le Roi n'était pas à Rouen, mais à Folembray. En 1597,

au contraire, Joyeuse était maréchal de France, et le Roi se trouvait à Rouen le 1<sup>er</sup> janvier. C'est donc en 1597 que fut écrite la présente lettre. (Voy. la note 2 de la page précédente.)

prieray Dieu qu'il vous ayt, mon Cousin, en sa sainte garde. Ce<sup>1</sup>. . .  
 juin, devant Amiens

HENRY.

AU CARDINAL DE JOYEUSE?

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3426, fol. 66 verso.

Mon Cousin, Depuis la presente escripte<sup>1</sup> j'ay encore consideré le contenu de vostre lettre en chiffre par laquelle ayant entendu à quoy l'on pourroit ou voudroit estendre la requeste de l'absolution, j'ay bien voulu vous prier de regarder tous ensemble que cela soit conduit de façon qu'il ne m'en puisse advenir aucun prejudice, n'ayant pense d'entrer en aucune justification de ce que j'ay faict, devant autre que devant Dieu à qui seul j'en suis responsable; et, encores que l'absolution que j'ay eu, en vertu du briel (*sic*) de Sa Saincteté, soit satisfaisante pour me delivrer de tout scrupule que le dict faict me pouvoit apporter, toutefois pour plus grande satisfaction de ma conscience et pour le desir que Sa Saincteté a monstré avoir que je la prinse encore d'elle, je me suis encore disposé à la luy demander, estimant qu'elle se contentera de cest honneur; mais je veulx bien qu'on luy fasse cognoistre que, si on vouloit user de formalités contraires à ma dignité, ce seroit chose que je ne pourrois souffrir ni passer

Le quantième est laissé en blanc dans l'original; mais le mois de *juin* et le lieu

où la lettre fut écrite, *devant Amiens*, nous donnent l'année 1597.

<sup>1</sup> Ceci est probablement un *post-scriptum* ajouté après coup à une lettre; mais il peut être considéré comme une lettre nouvelle; on peut même assurer que cette lettre ne sera pas la moins intéressante du

recueil. Du reste, sa date est indiquée approximativement dès les premières lignes, elle est relative à l'absolution, qui eut lieu le 30 août 1595 et dut la précéder de peu.



A MONS<sup>r</sup> DE LA LARDIERE.N<sup>o</sup> 1.

Orig. — Archives de M. de la Marroinière. Envoi de M. le baron de Girardot.

Monsieur de la Lardiere <sup>1</sup>, Vous avez assez jouy du repos de chez vous pour donner quelques jours à des occasions qui s'offrent. Je desire que vous soyez de la partie et vous prie me venir trouver avec vostre esquipage, sans qu'il y ayt rien qui vous retiene. Adieu, je suis

Vostre bien affectionné et meilleur amy.

HENRY.

N<sup>o</sup> 2.

Orig. — Archives de M. de la Marroinière. Envoi de M. le baron de Girardot.

Monsieur de la Lardiere, Je m'achemine à un passage vers la riviere de Loyre. C'est ce que j'ay désiré et recherché depuis si longtemps <sup>1</sup>. A cette occasion si importante je convie tous ceulx qui me sont affectionnés, vous priant de vouloir estre de la partie. Partez incontinant la presente receue, pour me venir trouver avec tous vos amys; je vous en prie bien fort et en vous attendant je demeureray

Vostre bien affectionne amy.

HENRY.

A M. LAURENCE, MAIRE DE NIORT.

Orig. autographe. — Archives des Deux-Sèvres.

Mons<sup>r</sup> le Maire <sup>1</sup>, Je n'estois pas au bout de la jounnée, sans m'estre

<sup>1</sup> Voyez la lettre du 5 juin 1581. (*Supplément*, t. VIII, p. 198.

<sup>1</sup> Probablement en mars ou avril 1589. Le passage s'effectua le 21 avril, à Saumur.

<sup>1</sup> M. Ravau, dans sa *Notice sur les Archives des Deux-Sèvres*, p. 7, fait précéder cette lettre de ces mots: «Je citerai encore une lettre écrite en entier de la

aperçu de l'oubly. Je vous sçay bien gré de l'avoir si tost réparé, et à vostre fils de sa diligence à me ratraper. Il ne veut rester en si bon train de zele, et je vous prie me le retourner encores avec un chiffre en deux feuilles que vous debyrés trouver en la grant table de ma chambre, où le s<sup>r</sup> du Pyn l'a lessé; et comme il vous va faire faulte, laschés la bride à la devotion du jeune homme et assurez vous de l'amitié de

Vostre plus affectionné amy,

HENRY.

---

A M<sup>re</sup> DE LAVARDIN

Orig. autographe. — Communication de M. Colomb de Batines

Mon amy, S'en allant ce porteur qui dit vous aller trouver, je l'ay bien voulu charger de ce mot pour toujours vous assurer de mon amitié. Je te prie croire que tu ne trouveras jamais personne en ce monde qui te porte plus d'affection que moy. Maude moy de tes nouvelles le plus souvent que tu pourras. Je desire infiniment sçavoir s'il s'est rien fait encores, pour ce qu'on me dit qu'avez rembarré l'ennemy par deux fois en quelque sortie qu'il a faicte. Aime moy toujours comme celui qui est aultant que jamais <sup>1</sup>

Vostre bien bon maistre et parfait amy  
contre tout le monde,

HENRY.

man de Henr IV. peu d'heures apres avoir quitté Niort, et adressee a Louis Laurence, sieur de Mormartin, maire et capitaine de la ville.» Or, le roi de Navarre était a Niort le 11 octobre 1586; il y était du 30 au 31 decembre 1588, du 1<sup>er</sup> au 5 janvier 1589, et du 25 au 27. La lettre ne peut guere estre que d'une de ces trois

années. — Une copie nous a été donnée comme prise sur l'original autographe du cabinet de M. Lefebvre, libraire a Paris. Voyez ce que nous disons plus bas a l'occasion des lettres a l'avocat général Mirou, sur les prétendus autographies conservées dans ce cabinet.

<sup>1</sup> On voit par deux lettres écrites en 1575 et 1576 (*Lettres missives*, t. I, p. 86

et 82) qu'il existait alors une très grande intimité entre le roi de Navarre et Lavardin

A MONS<sup>r</sup> LE VICOMTE DE LAVEDAN.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3456, fol. 76 recto.

Mons<sup>r</sup> le viscomte de Lavedan <sup>1</sup>, Je ne pensois pas que les consuls et habitans de la ville de (*en blanc*) se deussent monstrer si desobeissans et refractaires à mes commandemens que differer à imposer et faire payer la grande creue de (*en blanc*) et aultres deniers que j'ay ordonné estre levez; mais j'en ay esté adverty, et de la longueur et prejudice que cela apporte à mes affaires; de quoy je vous ay bien voulu escrire ceste lettre pour vous prier de tenir la main qu'ils obeissent à mon intention sans me donner occasion d'employer contre eulx mon auctorité et les faire obeir par la voie de la force; car ils auroient regret de m'y avoir forcé, et moy d'avoir usé de remede extraordinaire pour les ranger à leur debvoir; et partant je vous prie d'envoyer l'un de vos domestiques devers les dicts consulz et habitans pour les rendre capables de mon intention, et les disposer à y obeir, tant pour le regard de la dicte creue que des aultres levées qu'il convient faire au dict pays pour le bien et advantage de mes affaires. Je me promets cela de vostre affection et fidelité à mon service, et vous prie me la faire paroistre en ceste occasion qui me sera tres agreable. . . .

## A L'EVESQUE DE LESCAR.

Cop. — Biblioth. de Tours, ancien Ms. des Carmes coté M n° 50. — *Lettres historiques*, p. 124.

Mon Cousin, Si je pensois que vous attribuissiez plus au temps qu'à ma bonne volonté la main levée que je vous envoie de vostre évesché de Lescar, je ne tiendrois pas si bien employé, comme je fais,

<sup>1</sup> Henri de Bourbon, vicomte de Lavedan et baron de Malauze, conseiller, chambellan et enseigne de la compagnie d'ordonnance du roi de Navarre; puis lieutenant des gendarmes lorsque ce prince

fut parvenu à la couronne de France. Sur le fond de cette lettre, voyez ci-dessus celle qui fut écrite à la même occasion au marquis de Canillac, p. 128.

le respect que j'ay eu au contraire. Vous assurant que quand il n'y eust que la parenté d'où vous m'attouchez<sup>1</sup> et la memoire qui m'a esté representée de tant d'amour que vous avez tousjours porté à ma maison, et la desvotion singuliere que vous y avez monstrée, j'eusse esté bien marry de ne vous vaincre de tant de bons offices et de ne vous en rendre la gratitude que je dois. Recevez donc, mon Cousin, ce que j'en fais, suivant la volonté que je vous desclare. Au surplus rendant la saisie des choses, le s<sup>r</sup> de Miossens<sup>2</sup> a esté accommodé de l'usufruit et jouissance de quelques dixmes de vostre évesché. C'est un gentilhomme que j'aime pour tenir le premier lieu de sa qualité en ma chambre, où il couche ordinairement; et bien que je desire faire pour luy tout ce qui se peut, ce n'est pas toutesfois pour opposer la gratification que je demande en sa faveur à retribution aucune que je pretende de ce que je fais de vous, mais pour ce que je pense qu'il vous sera plus aysé de luy laisser ce que voudrez que si vous en aviez une fois faict estat. Je ne vous en diray davantage, priant Dieu, mon Cousin, qu'il vous ayt en sa trez sainte et digne garde.

HENRY.

Lescar eut pour évêque, de 1556 à 1569, Louis d'Albret; mais il ne peut estre question de cet évêque, Henri de Navarre n'ayant que trois ans lorsqu'il entra en fonctions, et la présente lettre fut écrite au moment d'une entrée en fonctions. Le successeur de Louis d'Albret fut Jean V Iago; mais, ici encore, lors de l'entrée en fonctions, Henri de Navarre était sous l'autorité de sa mère et n'avait rien à voir dans les affaires de l'é-

vêché. Vient ensuite Jean VI, Pierre d'Abadie, qui fut évêque de Lescar de 1600 à 1609 et qui eut pour successeur, en 1609, Jean VII de la Salette. Or, la lettre ne peut avoir été écrite qu'à l'arrivée à l'évêché de l'un d'eux. Comment était-il parent du Roi? Probablement comme appartenant à la maison de Foix.

<sup>2</sup> Nous sommes donc au commencement de la prise de possession de l'évêché.

A MONS<sup>r</sup> DE LOMELIN.

Cop. — B. N. Fonds Dupuy, vol. 3, fol. 112 recto.

Mons<sup>r</sup> Lemelin <sup>1</sup>, vous pouvés penser combien il m'a esté grief qu'après si vives et instantes poursuites que j'ay faict faire à nostre trez saint Pere en faveur de vostre promotion <sup>2</sup>, vous ne soyez comprins en celle qu'il a pleu à Sa Sainteté faire de cardinaux qu'elle a créés au commencement du caresme; car ceste grace ayant esté longuement poursuivie par l'entremise de mon nom, je participe au regret et desplaisir que vous avez recen de voir que ceste occasion se soit passée sans que ma recommandation vous ayt pu porter cest honneur. Ce qui m'a consolé, c'est que je n'ay obmis aucune chose pour la rendre plus favorable, comme je ne veux encore faire à l'advenir, et commanderay au s<sup>r</sup> de Sillery, mon ambassadeur, de ne se desister de ceste poursuite et la renouveler et continuer aux occasions qui se presenteront; mais s'il n'en peut obtenir l'issue telle que je desire, croyez que ce sera à mon grand regret et que j'auray soing de faire quelque aultre chose pour vous qui puisse tesmoigner la souvenance que j'ay des services que vous avez faicts à ceste couronne, desquels je me promets que vous ne me desnierez la continuation,

<sup>1</sup> Par lettre du 31 mars 1599, le Roi exprime au cardinal de Joyeuse, protecteur de ses affaires en cour de Rome, son regret que Séraphin et Lomelin, ses fidèles serviteurs, n'aient pas été promus au cardinalat. (*Lettres missives*, t. V, p. 107.) Il lui exprime encore le même regret le 8 mai. (*Ibid.* p. 113.) Nous sommes donc autorisés à assigner à la présente lettre l'année 1599. Nous pouvons même supposer qu'elle fut écrite dès que le Roi eut connaissance de la promotion des cardinaux de Sourdis et d'Ossat, et de la non-promotion de Séraphin et de Lomelin, c'est-à-dire vers la fin de mars. Il avait été

averti de tout cela par lettre du 26 février; mais cette lettre ne lui arriva que le 24 du mois suivant. (*Lettres missives*, t. V, p. 103.) Celle-ci aurait donc été écrite vers la fin de mars 1599. Voyez encore, ci-dessous, une lettre écrite le 31 janvier au cardinal d'Ossat, lettre qui prouverait que la promotion de d'Ossat était déjà connue du Roi.

<sup>2</sup> Le Roi avait surtout recommandé Séraphin et la Chapelle (Sourdis), qui furent promus, et après eux Lomelin. Voyez la lettre du 20 janvier 1597. (*Suppl.* t. VIII, p. 627.)

comme vous vous devez aussy assurer de celle de ma bonne volonté, ainsy que le dict s<sup>r</sup> de Sillery vous fera plus particulièrement entendre.

[HENRY.]

---

AU S<sup>r</sup> DE LONGA.

Cop. — Arch. nat. salle 5, anciennes archives, Ms. 30, fol. 184 verso.

Mons<sup>r</sup> de Longa<sup>1</sup>, Ayant entendu ce qui a esté traiteté pour vous faire remettre la cappitainerie de Mussidan et [par<sup>2</sup>] le s<sup>r</sup> de Sercé<sup>2</sup>, je l'ay trouvé fort bon et vous en ay fait expedier la commission et à luy sa descharge; et ayant aussy agreable que vous luy fourniissiez la somme de deux mil escus pour le recompenser de ses frais, ainsy qu'on m'a dict que vous estiez d'accord avec luy, et encores que la demonstration que les habitans ont faiete de leur bonne vollonté en vostre endroit vous donnera d'aultant plus d'occasions d'affectionner leur bien et soulagement, si est ce que je n'ay voulu laisser de les vous recommander particulièrement comme leur fidellité et affection à mon service les en rend dignes. Priant, etc.

---

AU DUC DE LORRAINE.

Imprimé. — *Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Sillery*, par E. Halphen, p. 110.

Mon Frere, vous sçavez combien m'a despleu le different de l'evesché de Strasbourg<sup>1</sup>, pour la bonne volonté que je porte aux princees et maisons à qui il touche, et la peine que j'ay prise pour le composer. Je n'ay moindre regart à present de ce qui se passe ny de desir de m'employer à le terminer, au gré et contantement des par-tyes. A quoy je vous prie et conseille, comme vostre bon frere et

<sup>1</sup> Capitaine du château et de la ville de Mussidan.

<sup>2</sup> Voyez ci-après la lettre à M. de Sercé.

---

<sup>1</sup> Voyez, sur cette affaire de Strasbourg, *Lettres missives*, t. V, p. 698. La présente lettre ne peut être que de l'an 1602.

amy, de disposer mon nepveu, le cardinal, vostre fils<sup>2</sup>, suivant ce que vous fera entendre plus au long le sieur de Chameroÿ, de ma part, à qui j'en ay dict mon advis, avec la mesme franchise que merite l'affection que vous avez esprouvée de . . . .

---

AU CARDINAL DE LORRAINE.

Imprimé. — *Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Sillery*, par E. Halphen, p. 111.

Mon Nepveu, J'ai receu et bien consideré les deux dernieres lettres que vous m'avez escriptes, qui font mention de l'evesché de Strasbourg<sup>1</sup>, et vous diray que si vous n'aviez faict bon pris du bien que je vous veulx et de l'affection que je vous porte en ceste mesme occasion, comme en plusieurs aultres, je vous prierois maintenant d'en prendre entiere assurance; mais, estant chose que je seay superflue, je me contanteray vous mander par la presente que j'auray à plaisir que ce faict soit menné et terminé plustost par douceur que par rigueur, car je croy que ce sera le bien et avantage des parties, et un conseil qui ne sera moins agreable à ceulx qui vous aiment, comme je faiets, et honorable à vostre reputation. Au moyen de quoy je vous prie de le preferer à tous aultres, ainsy et en la forme que vous representera le sieur de Chameroÿ, de la part de . . . .

---

A M<sup>re</sup> DE LUSSAN.

Minute. — B. N. Fonds Dupuy, Ms. 407, fol. 6o verso.

M<sup>re</sup> de Lussan<sup>1</sup>, J'ay veu ce que vous m'avez escript par Petit, present porteur. Ce n'est poinct un faict general de ceulx de la religion,

<sup>2</sup> Voyez la lettre suivante.

<sup>1</sup> Voyez la lettre précédente et la note 1<sup>re</sup> sur cette lettre.

<sup>1</sup> Le nom de la famille est d'Esparbès.

je vous en assure, et pour ce n'en prenez aucune alarme, mais plus-tost de quelques particuliers contre mes enfans. C'est pourquoy je vous pryé, iacontinent la presente receue, m'envoyer le gentilhomme qui a veu les commissions, je luy feray payer son voyage et le renvoyray iacontinent. Ceste cy n'estant à aultre fin. . . .

---

AU S<sup>h</sup> DE LUXEMBOURG.

N<sup>o</sup> 1.

Cop. — Archives du duc de Luynes.

Mon Cousin, Desirant que la Royne, ma belle sœur<sup>1</sup>, soit accompagnée en son voyage qu'elle fera à Nancy, jusques auquel lieu je la fais conduire, le plus honorablement qu'il sera possible, je desire que vous vous mettiez en équipage pour faire ce voyage avec mon cousin le cardinal d'Est, a qui j'ay donné charge de sa conduite, et que à ceste fin vous vous rendiez en ceste ville au plus tost qu'il sera possible. Suppliant le Createur, mon Cousin, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escript à Paris, le 8<sup>me</sup> jour de septembre 1595<sup>2</sup>.

HENRY.

BRULARD.

N<sup>o</sup> 2.

Cop. — B. N. Fonds Bellune. Ms. 3491, fol. 11 recto.

Mon Cousin, J'adresse ceste lettre à l'evesques de Rennes<sup>1</sup> afin qu'il

<sup>1</sup> La reine Louise de Lorraine, veuve de Henri III.

<sup>2</sup> Le 8 septembre 1595, le Roi écrivit à

Lyon et non à Paris. Il y a donc erreur ou dans le lieu ou dans la date. La reine Louise mourut en janvier 1601.

---

La presente lettre est, selon toute apparence, des premiers mois de 1599. Son tour mystérieux, tel qu'on le remarque dans toutes les lettres relatives à la négocia-

tion en cour de Rome pour le divorce du Roi, indique évidemment qu'elle se rapporte à ce sujet, et à l'époque où commença cette négociation.



la vous baille à part et qu'elle ne soit venue que de vous deux, et qu'il vous face entendre sur icelle un commandement que je luy fais presentement. Partant donnez luy le moyen de s'en acquitter en vostre endroit et advis et confort pour en faire aultant envers celuy devers lequel je luy mande qu'il se transporte; car c'est un faict que j'ay tres à cœur et qui me touche au vif plus que nul aultre qui se soit présenté depuis mon regne. Je ne vous en diray pas davantage, car il vous dira tout, et je scay qu'il n'est pas besoing vous recommander ce que j'affectionne. Je prie Dieu, etc.<sup>2</sup>

A MONS<sup>R</sup> DE MAISSE.

AMBASSADEUR.

Cop. — Arch. nat. salle 5, anciennes archives, Ms. 30, fol. 112 recto.

Mons<sup>r</sup> de Maisse<sup>1</sup>, Le signalé service que le capitaine Johan d'Aubierph m'a faict en ceste bataille derniere<sup>2</sup>, et l'affection en laquelle il continue mesmes à present sous la charge de mon neveu le grand prieur de France, gouverneur et mon lieuutenant general en Auvergne<sup>3</sup>, me donne juste occasion de luy estre favorable en ce qu'il peut desirer pour son advancement; et pour ce que j'ay estimé qu'après tant de travaux qu'il a supportez en la guerre qui a eu cours

<sup>2</sup> Cette lettre est suivie, dans le ms. de Béthune, de deux autres, l'une au pape, l'autre au grand-duc de Toscane, se ren-

fermant l'une et l'autre dans le même mystère. Voyez, ci-après, ces deux lettres aux articles *Pape* et *Toscane* (Grand duc de).

<sup>1</sup> A la tête de la lettre dans le ms. et en titre, est écrit : *Depeche envoyée à Venise en faveur d'un capitaine pour lui faire donner l'estat de colonel ordinaire. A Mons<sup>r</sup> de Maisse, ambassadeur.* De Maisse, déjà ambassadeur à Venise du temps de Henri III, fut confirmé dans ce poste par Henri IV comme on le voit par une lettre du 12 décembre

1589 (*Lettres missives*, t. III, p. 101, 102) : il y était encore en 1595.

<sup>2</sup> Sans doute le combat de Fontaine-Française, livré en juin 1595.

<sup>3</sup> Charles de Valois, fils naturel de Charles IX, duc d'Angoulême, comte d'Auvergne. (Voyez *Lettres missives*, t. III, p. 167, note.)

en ce royaume, il a aspiré de parvenir à quelque degré d'honneur en son pays et auprès de ses seigneurs, j'ay bien voulu en cela seconder son intention et escrire, comme je fais, aux duc et seigneurie de Venize en sa faveur, pour luy accorder ung estat de leurs collonelz ordinaires, aux gaiges accoustumez : à quoy, pour les y disposer davan-taige, je vous prie, Mons<sup>r</sup> de Maisse, les rendre bien informez de sa valeur et de son merite, aussy qu'il ne veult tirer les gaiges, qu'il n'ayt permission de moy pour l'aller exercer ; ce que j'ay aussy faict entendre par mon dict nepveu à leur ambassadeur, residant icy pres de moy, ainsy que vous verrés par la coppie de ma lettre, que je vous envoie, à ce qu'il face mesme office pour le dict cappitaine Johan envers ses seigneurs, desquelz je recepvray ung singulier plaisir, s'ils gratifient en cela le dict cappitaine, sur la recommandation que je luy en fais, à laquelle vous adjoûterés vos bons offices pour en avancer l'effect et donner advis à mon dict nepveu en Auvergne, de ce que le dict cappitaine Johan en peut esperer : priant Dieu....

---

A DES MAÎTRESSES ANONYMES.

N<sup>o</sup> 1.

Orig. autographe. — Collection Libri.

Mon cher cœur<sup>1</sup>, J'ay voulu estre un jour icy, devant que vous escrire pour voir le cours du marché. Je vous diray donc que les dames sont venues reloger céans, et lors qu'ils en estoient parties<sup>2</sup>

<sup>1</sup> La copie que j'ai entre les mains porte [à la marquise de Verneuil], adresse évidemment du fait du copiste. Je ne puis admettre qu'elle ait été écrite à cette maîtresse: d'abord parce que le Roi y parle de Guisards et qu'il n'était plus, depuis longtemps, question de Guisards quand commencèrent les liaisons du Roi avec M<sup>lle</sup> d'Entragues, ensuite parce qu'elle

n'est nullement dans le style des lettres de Henri IV à la marquise de Verneuil.

<sup>2</sup> Le genre masculin appliqué à des femmes était chose fréquente autrefois en Gascogne, surtout au pluriel. J'ai cent fois, dans mon enfance, entendu des gens qui étaient censés parler régulièrement le français s'exprimer ainsi : rarement, entendait-on *celles, celles-là*, mais presque

ils avoient laissé tous leurs meubles aus chambres de peur que l'on ne les marquat à d'autres. La vyeille dyt qu'elle devient maladive et qu'elle n'est plus propre pour la cour; ma femme<sup>3</sup> luy respondit quelle devoit plus prendre garde à sa santé qu'à chose du monde et qu'elle n'estoit plus jeune; ce n'estoit pas la reponse qu'elle vouloit. Elle fait fort la retenue, l'on ne s'en soueyé guères; la servante, car les Guisars ne font poynt de mal, est plus souple et plus cajolante que jamais, mais l'on sayt tout ce que l'un et l'autre ont dyt et vous assure qu'ils sont fort étonnés<sup>4</sup>, tout le monde le connoit. La marquise de Magnelé vynt arsoyr céans quy ne les oublya pas. Il y auroit de quoy remplyr la feuylle si j'avois le loysir et si je n'estois point paresseux<sup>5</sup>. Contentez-vous pour [anuyt] de cecy. Et changeant de propos je vous dyrai que je vous ayme fort, que si vous estes sage vous ne seres que trop heureuse, que je suis fort content de vous, que je baise un mylion de fois.

## N° 2.

Cop. — B. N. Suppl. français, Ms. 1009, 4. (D'après l'original autographe qui était dans les papiers de M. Le Tellier-Louvois.)

Mon cœur, Vous m'avez fait plaisir de me mander de vos nouvelles. Confessés qu'elles me seront tousjours fort agreables; mais j'ay esté trompé de la creance que j'avois prise que vous en deussies vous-mesme estre le porteur, suivant vostre promesse. Ce sera pour quand vos affaires le vous permettront, car vous pouvés penser que vous serez tousjours la bien venue et veue. Je suis bien marry de ce que celuy par qui vous m'escrivies a esté retenu à Mantes<sup>1</sup>, et

constamment *ceux, ceux-là*, en parlant de femmes.

<sup>3</sup> *Ma femme* désigne probablement ici Marguerite de Valois.

<sup>4</sup> Il est probable que *la vieille et la ser-*

*vante* sont des désignations convenues.

<sup>5</sup> Tout cela sent bien le séjour du roi de Navarre à la cour de Catherine de Médicis, de 1572 à 1576.

<sup>1</sup> Gabrielle séjourna fréquemment à Mantes; et toutefois je ne trouve pas dans la présente lettre l'effusion de cœur qui ca-

ractérise celles qui s'adressaient à cette maîtresse.

me trouve en peine de ce que je ne luy puis aider comme je voudrois, pour ne sçavoir la cause ny le subject pour lequel on l'y retient. Faites le moy donc entendre. Continués à m'escire, en attendant que vous veniés, je vous en conjure, vous le debvés. Je vous attends, car vous me l'avés promis, et j'en fais estat. Bonjour, mon cœur, je baise vous mille fois. Ce xxvij<sup>e</sup> septembre, à Monceaux.

A MONS<sup>r</sup> DE MALICORNE.

Cop. — B. N. Fonds Bethune, Ms. 3456, fol. 76 verso.

Mons<sup>r</sup> de Malicorne, Il se presente de par delà une occasion de me faire service, dont le sieur de Chombers<sup>1</sup> vous informera plus amplement; c'est chose que j'ay à cœur et qui importe aussy grandement au bien de mes affaires et à la seureté de vostre gouvernement, et en quoy je m'attends d'estre servy de vous selon vostre ancienne fidelité et affection au bien de cest Estat. Au moyen de quoy, je vous prie vous y employer vivement et me faire paroistre comme vous avez tousjours fait que vous preferez mon service à toute aultre consideration; et me remettant du surplus sur le dict s<sup>r</sup> de Schombers, je prie . . . .

[HENRY.]

<sup>1</sup> Schomberg mourut en 1599; la présente lettre est donc antérieure à cette époque. D'autre part, Malicorne n'était pas encore gouverneur en titre du Poitou en avril 1595, ne commandant que sous l'au-

torité du duc d'Elbeuf (*Lettres missives*, t. IV, p. 336); nous ne le trouvons gouverneur en titre qu'en mars 1597. La présente lettre fut donc écrite en 1597, 1598 ou 1599.

## AU DUC DE MANTOUE.

N<sup>o</sup> 1.

Orig. — Archives départementales de la Charente.

Imprimée par M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême.

Mon Cousin <sup>1</sup>, L'estime que je fais de v<sup>tre</sup> amitié, pour la parenté qui est entre nous et l'affection que vous montrez en mon endroit, m'a induit à vous donner part de mes nouvelles et affaires, et requérir un bon office que m'y pouvez rendre, qui ne vous sera moins honorable que à moy de particuliere satisfaction et contentement. Ayant à cest effect aduisé d'envoier vers vous le s<sup>r</sup> marquis de Pisany, chevalier de mes ordres, cons<sup>er</sup> en mon conseil d'État, et capp<sup>nc</sup> de cinq<sup>te</sup> hommes d'armes de mes ordonnances, à la suffisance et fidélité duquel m'en remettant, je vous prie de croire de ce qu'il vous dira de ma part comme moy mesme ; priant Dieu qu'il vous ayt, mon Cousin, en sa s<sup>te</sup> et digne garde. Escrit à Fontainebleau, le ix<sup>e</sup> jour de septembre 1593 <sup>2</sup>.

HENRY.

REVOL.

<sup>1</sup> Vincent de Gonzague, premier du nom, duc de Mantoue et de Montferrat.

« On conserve dans le même dépôt une lettre originale de Henri IV, datée du même lieu et du même jour que celle-ci et conçue à peu près dans les mêmes termes. Elle porte pour suscription : *A mon cousin le duc de Ferrare*; elle était par conséquent adressée à Alphonse d'Est, deuxième du nom. » (M. E. Castaigne.) Une copie de celle-ci existe à la bibliothèque de l'Arsenal. (Ms. de Conrart, *Hist. litt.* n<sup>o</sup> 677, vol. V, p. 217.)

<sup>2</sup> Cette date est évidemment fautive : la présente lettre doit être rapportée au temps où le marquis de Pisany fut envoyé en ambassade à Rome, c'est-à-dire au mois d'octobre 1592. Plusieurs lettres dont fut chargé ce négociateur sont datées du 8 octobre. (Voyez *Lettres missives*, t. III, p. 674 et suiv.) La copie de cette lettre qui existe à la bibliothèque de l'Arsenal (ms. de Conrart, *Hist. litt.* n<sup>o</sup> 677, vol. V, p. 218) diffère en quelques mots seulement de la leçon que nous donnons d'après M. Castaigne, mais elle ne porte pas de date.

## N° 2.

Cop. — B. N. Fonds Bèthune, Ms. 3491, fol. 24.

Mon Cousin, J'estime beaucoup que vous ayés permis à ma cousine, vostre femme, d'entreprendre un si long voyage que celuy qu'elle me promet faire par deçà pour tenir mon fils le Dauphin sur les saincts fonds de baptesme, et vous ay bien voulu remercier par ceste lettre de l'assurance que vous m'en avés donnée, laquelle ne m'a esté moins agreable que vostre retour en bonne santé en vos Estats. Le desir qu'elle a eu de ne passer les monts pendant l'hiver s'est rencontré bien à propos avec la resolution que j'ay prinse d'aller faire un tour en mon pays de Poictou; car elle aura tout loisir de se preparer jusques à ce que je luy face entendre, comme je feray par mon ambassadeur qui est à Rome. du temps qu'elle debvra partir d'auprès de vous. Ce pendant je me resjouis en l'attente de ce contentement, et prie Dieu, mon Cousin, etc.<sup>1</sup>

## A LA DUCHESSE DE MANTOUE.

Cop. — B. N. Fonds Bèthune, Ms. 8980, fol. 19; et Suppl. franç. Ms. 1009-3.

Ma Cousine, J'ay resseny le contentement que j'espere de vostre venue par deçà, d'aultant plus grand que je l'avois longuement attendu et désiré. Vos lettres du v<sup>e</sup> de janvier m'en ont donné entiere assurance, et je ne veulx tarder à vous en remercier comme de chose que j'auray à singulier plaisir. Vous ne serés point en peine de passer les monts pendant la rigueur de l'hiver puisqu'il vous est si contraire. J'auray plus d'esgard à vostre santé qu'à mon desir. Mais pour ce que mes affaires m'appellent en mon pays de Poictou, où je fais estat de m'en aller bientost, je vous prie surseoir la resolution du temps de vostre partement, jusques à ce que je vous face entendre celuy de

<sup>1</sup> Voyez la note sur la lettre suivante à la duchesse de Mantoue. Elle convient en tout à celle-ci.

mon retour dont vous serés advertie par mon ambassadeur à Rome ; et ce pendant je vous diray que je vous verray aussy volontiers que vous serés la bien venue ; priant Dieu, ma Cousine, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde <sup>1</sup>.

HENRY.

---

A MONS<sup>r</sup> DE MANVIELLE.

Orig. — Archives de la famille de Manvielle. Communication de M, le comte de Merlemont.

Mons<sup>r</sup> de Manvielle<sup>1</sup>, Jamais je n'eus plus de besoin de mes bons et fideles serviteurs. C'est pourquoy, sur l'assurance que je prends en vostre affection et fidelité en mon endroict, je vous fais ceste lettre, vous priant d'aller incontinant trouver de ma part les seigneurs du Quesnoy et de Tourly, vos beaux freres, et de les assurer de ma part de la bonne volonté que je leur porte, et du desir que j'ay de me servir d'eulx, les priant de me venir trouver tous ensemble. Et vous me ferez service tres agreable, priant Dieu, Mons<sup>r</sup> de Manvielle, qu'il vous ayt en sainte garde. . . . . 1585.

HENRY.

<sup>1</sup> M. Berger de Xivrey avait cru devoir assigner à cette lettre et à la précédente la date de février 1605 ; mais elle me paraît plutôt devoir être rapportée à l'an 1602, année où le Roi fit, en effet, un voyage en Poitou dans le mois de mai. Cette année 1602 concorde très-bien aussi avec le motif qui devait amener en France la duchesse de Mantoue, c'est-à-dire, comme le montre la lettre précédente, le baptême du dauphin, né le 27 septembre 1601. Du reste M. Berger de Xivrey, lui-

même, a inséré dans le *Recueil des Lettres missives*, à la date du 15 octobre 1601, deux lettres, l'une à la duchesse, l'autre au duc de Mantoue, où, en leur annonçant la naissance du dauphin, le Roi demande à sa belle-sœur qu'elle veuille bien le présenter de sa main au baptême. (*Voyez Lettres missives*, t. V, p. 494.) Le baptême fut retardé, je le sais, mais lorsque fut écrite la présente lettre, il n'était pas encore question de retard

---

<sup>1</sup> Hélie de Manvielle, seigneur de la Tourelle.

## A LA REINE MARGUERITE.

N° 1.

Cop. — B. N. 15,907.

Impime. — *Lettres inédites de Henri II*, par E. Halphen, p. 49.

Ma mye, Il semble que ces remuemens ayent esté faitz exprés, car ils sont sans auleun bon subject ne occasion, pour traverser la negociation du s<sup>r</sup> de Bellievre; mais j'espere que le Roy, estant esclarcy de la verité tant par la voye du dict s<sup>r</sup> de Bellievre que par Yolet que j'ay depesché à la court, n'adjousterà foy à ceulx qui par faulx avis veulent desguiser mes actions, et scaura bien pourveoir à tout. Et croyez que toutes ces traverses n'empescheront poinct que je ne face ce qui est pour mon contentement et satisfaction et n'auront ceste puissance de retarder si longuement qu'ilz pensent l'affection que je y ay. Cependant j'envoye le s<sup>r</sup> de Buzenval vous veoir de ma part. pour scavoir de vos nouvelles, lequel je vous prie croire comme moy mesme <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Bellièvre fut envoyé une première fois en Guienne en 1581, comme il a été dit ci-dessus, p. 10, puis une seconde, en 1583, avec une double mission : 1<sup>o</sup> d'atténuer, dans l'esprit du roi de Navarre, l'outrage infligé par Henri III à la reine Marguerite, chassée ignominieusement de Paris, le 8 août de cette même année, 2<sup>o</sup> d'apaiser les troubles et les dissensions de cette partie de la France. De son côté, le roi de Navarre, dès qu'il connut l'indigne traitement essuyé par sa femme, envoya demander des explications à son beau-frère, d'abord par d'Aubigné, parait-il (voy. *Lettres missives*, t. I, p. 572, note<sup>2</sup>), puis par du Plessis-Mornay, puis par Yolet. Celui-ci partit vers la fin de l'année 1583 (voyez *Lettres missives*, t. I, p. 606 et 620), et resta assez longtemps en mis-

sion. Pendant ce temps Bellièvre agissait auprès du roi de Navarre, et il recevait de Henri III une lettre qui l'autorisait à faire des concessions à ce roi qui exigeait pour rentrer à Nérac et y recevoir sa femme, que les garnisons royales de Condom et d'Agen fussent retirées et celle de Bazas réduite à 50 hommes (*Lettres missives*, t. I, p. 625, note). Le roi de Navarre, en prévision d'un accommodement, écrivait à quelques-uns de ses amis, le 4 janvier 1584 : « Parce que au retour de M<sup>r</sup> de Bellièvre qui sera bientost, je desiré estre bien accompagné pour aller voir ma femme, je vous prie me venir trouver incontinent » (p. 627). Il écrivait à la fin du mois que, dès qu'il saurait les garnisons ôtées il partirait pour aller à Nérac (p. 632). Il répétait la même chose vers le 8 février, ajoutant : « pour y



Cop. — B. N. 15,907.

Imprimé. — *Lettres inédites de Henri IV*, par E. Halphen, p. 51.

Ma nyé, Vous aurez seen ce qu'on a innové depuis que je suis rentré en ma ville et maison du Mont de Marsan veu la façon dont je me y suis porté après une si longue patience et tant de fois irrité. Je ne pensois en avoir donné aucun subject; je scay que les villes circonvoisines et la noblesse n'en prennent point d'alarme, au contraire ils ont loué le faict, et m'ont la plus part des gentilshommes escript qu'ilz m'y eussent accompaigné si je les eu eusse requis<sup>1</sup>. Mais on s'est voulu servir de ceste occasion, partie pour faciliter par là la negociation du s<sup>r</sup> de Bellievre, et partie pour rendre mes actions odieuses au peuple, et en tous les deux, je pense avoir bien fort à me plaindre. Vous me congnoissez, je ne fais pas volontiers les choses par telles voyes; j'ay nostre honneur à conserver qui m'est cher, comme il doibt, et que je prefere à toutes choses. Il importe et pour vous et pour moy, qu'on veoye quand nous nous réassemblerons, que ce soit de plein gré, et sans aucune apparence du contraire, et vous doit suffire de ce qui s'est passé à vostre parlement de Paris, sans que je veoye rien à vostre arrivée qui luy ressemble. C'est pourquoy je desire que les choses fussent remises en l'estat qu'elles doivent, premier

recevoir ma femme » (p. 634). Il répétait les mêmes choses encore vers la mi-février (p. 640). Il écrit au Roi, fin février : « Je suis venu en ce lieu pour y recevoir ma femme qui y est dès le treiziesme de ce mois, de quoy je n'ay voulu faillir par Yolet, present porteur, de vous advertir » (p. 645). Et toutefois il écrivait à Bellièvre, le 20 mars encore, qu'en partant le lendemain, il ne pourrait arriver

à Nérac que le samedi ou le dimanche, ce qui troublerait les dévotions de Pâques, et qu'il a trouvé bon ce que sa femme lui a mandé, d'attendre jusques après Pâques, et il invite Bellièvre à l'accompagner (p. 649). Il faut avouer qu'il ne paraît pas y avoir eu chez les deux époux grande hâte de se réunir. — Tout cela donne une date approximative à la présente lettre.

<sup>1</sup> La prise de Mont-de-Marsan est du mois de novembre 1583 (19-22). (Voyez *Lettres missives*, t. I, p. 591. note.)

qu'entrer en la negociation du dict s<sup>r</sup> de Bellievre, et vous ferez en mon advis fort bien d'en faire instance à la Royne vostre mere, y envoyant homme exprés vers elle. Et lors je feray paroistre à tous que, comme je ne fais rien par force, aussy je ne crois rien sur les calompnies. C'est, ma mye, ce que je vous en puis dire pour le present. Remectant le surplus sur M<sup>r</sup> de Birague, je vous baise bien humblement les mains.

Ma mye, sans ces brouillons qui ont troublé les affaires, nous aurions ce contentement d'estre à ceste heure ensemble; ilz ne m'ont point faict de plaisir. Je diz cecy m'assurant que le Roy n'aura point envoyé mons<sup>r</sup> de Bellievre sans apporter la satisfaction du tort qui nous a esté faict.

---

#### A L'AVOCAT GÉNÉRAL MARION.

Simon Marion fut pendant trente-cinq ans la première lumière du barreau de Paris. Il fut fait, le 18 décembre 1596, président aux enquêtes du parlement. Le 13 janvier 1597, il devint conseiller d'État, et le 31 mai suivant, avocat général. Il mourut le 15 février 1605.

OBSERVATION. — Toutes les lettres de Henri IV à Marion que nous donnons ici nous sont venues du cabinet du libraire Lefèvre en copies portant qu'elles ont été faites sur l'*original autographe* appartenant à M. Lefèvre, libraire à Paris, communication de M. Monmerqué. (On en trouve d'imprimées avec cette étiquette au *Recueil des Lettres missives*. Voyez t. IV, p. 353, et t. VI, p. 370.) Je crois toutefois que le libraire et l'érudit y ont été trompés. En effet plusieurs des mêmes lettres me sont parvenues de sources diverses, en copies portant également qu'elles ont été faites sur l'*original autographe*. Or il est bien évident que Henri IV ne s'amusa pas à écrire de sa main plusieurs exemplaires de ses lettres à Marion. Il y a donc erreur d'un côté ou de l'autre. Eh bien, en pesant les probabilités en faveur de la collection Lefèvre et celles qui parlent en faveur des *Cabinets divers*, je ne balance pas à déclarer que l'erreur ne peut être que du côté de la collection Lefèvre, quoi qu'en ait pu penser M. Monmerqué. Au lieu de dire : *Original autographe appartenant à M. Lefèvre, etc.*, je dirai donc tout simplement *Cabinet de M. Lefèvre*, et je réserverai le titre d'*autographe* pour les lettres tirées des divers cabinets.

## N° 1.

Cabinet de M. Lefèvre, libraire à Paris. Communication de M. Monmerqué.

Mons<sup>r</sup> Marion, L'extresme desir que j'ay tousjours eu de voir vivre tous mes sujets en repos a faict que j'ay cy devant accordé aux habitants de ma ville de Villefranche une abolition pour le faict de la mort du s<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Vincent. Et d'aültant que depuis que j'ay apprins du s<sup>r</sup> de Roque-laure, seneschal du dict pays, combien il importe, pour mon service et le repos du pays, qu'elle soit promptement verifiée, je vous fay ce mot exprés à ce que vous y teniés la main, de sorte que la verification de la dicte abolition s'en ensuive. Et ceste n'estant à aultre fin, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> Marion, en sa garde. Ce xij<sup>e</sup> janvier, à Monceaux <sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 2.

Cabinet de M. Lefèvre, libraire à Paris. Communication de M. Monmerqué.

M<sup>r</sup> Maryon, Les services que j'ay receus du capitaine Arnaut, exempt de mes gardes, veulent que je vous face ce mot pour vous dire que, suivant la jussion que j'envoye à ma court de parlement, sur les refus qu'elle a faict de verifier ma permission de faire rebastir aux fauxbourgs de S<sup>t</sup> Germain des Prés, à Paris, pres la porte de Nesle, un jeu de paume <sup>1</sup>, où cy devant il y en avoit eu un, vous me ferés service tres agreable de requerir et poursuivre la dicte verification,

<sup>1</sup> La présente lettre s'adresse évidemment à l'avocat général; or, du 31 mai 1597 au 15 février 1605, je ne trouve aucune année où il me soit démontré que le Roi était à Monceaux le 13 janvier; il

en est trois contre lesquelles je n'ai pas d'objections, ce sont 1600, 1603 et 1604. Il fut impossible à Henri IV d'être à Monceaux le 13 janvier dans toutes les autres années.

<sup>1</sup> La porte de Nesle s'élevait dans la place occupée aujourd'hui par la première cour de l'Institut. Le jeu de paume bâti

par Henri IV est donc celui qu'on voyait il y a quelques années encore près de l'Institut, entre les rues Mazarine et de Seine

comme chose que j'affectionne. Sur ce, Dieu vous ayt, M<sup>r</sup> Maryon, en sa sainte garde. Ce xix<sup>me</sup> novembre, à Fontainebleau <sup>2</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 3.

Orig. autographe. — Cabinet de M. Bigaut. Copie transmise par M. Taillias. — Autre copie tirée du cabinet de M. Lefèvre, libraire à Paris. Communication de M. Monmerqué <sup>1</sup>.

M<sup>r</sup> Maryon, Je vous fay ce mot exprés pour vous dire que vous me ferés service fort agreable de tenir la main de tout vostre pouvoir que le s<sup>r</sup> de Panyas <sup>2</sup> jouisse sans aucun empeschement des lettres d'adveu que je luy ay accordées pour quelques excés par luy commis durant les derniers troubles, de quoy il est maintenant poursuivy. Et parce qu'il est serviteur que j'ayme et affectionne, comme tel je le vous recommande. Sur ce, Dieu vous ayt, M<sup>r</sup> Maryon, en sa sainte et digne garde. Ce xix<sup>me</sup> novembre, à Fontainebleau <sup>3</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 4.

Cabinet de M. Lefèvre, libraire à Paris. Communication de M. Monmerqué.

M<sup>r</sup> Maryon, Ayant sceu que l'on poursuit le s<sup>r</sup> Scarron, conseiller en ma court, de faire son rapport en ycelle, d'un procès que j'y ay pour raison d'un moulin que j'ay à Dreux, duquel j'ay cy devant faict don au s<sup>r</sup> de Roquelaure, je vous fay ce mot pour vous recommander de veiller soigneusement et avoir l'œil à la conservation du bon droit que j'ay au dict procès, de peur qu'il ne s'y passe aucune chose

<sup>1</sup> Le Roi était à Fontainebleau le 19 novembre en 1602, 1603 et 1604. Je ne

connais qu'une année où il n'ait pu y être, c'est l'année 1600.

<sup>2</sup> Les deux copies sont parfaitement semblables, sauf quelques y de plus dans la première.

plus haut, la lettre à Catherine de Bourbon, p. 122.)

<sup>3</sup> La copie venue de M. Taillias porte *Janias*. Le véritable nom est *Panjas*. (Voyez,

<sup>3</sup> La présente lettre est probablement de même date que la précédente.

à mon prejudice. Et sur ce, Dieu vous ayt, M<sup>r</sup> Maryon, en sa sainte garde. Ce xxij<sup>me</sup> mars, à S<sup>t</sup> Germain en Laye <sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 5.

Orig. autographe. — Archives de la famille d'Henneville. Copie transmise par M. Gustave de Lagrèze. — Autre copie tirée du cabinet de M. Lefèvre, libraire à Paris. Communication de M. Monmerqué.

Mons<sup>r</sup> Maryon, Pour ce que j'oubliai dernièrement à Paris, en vous recommandant de requérir et poursuivre la verification de mon edict des greffiers des saisies et decrets, de vous faire le mesme commandement pour celluy des commissaires des dictes saisies, je vous fay ce mot pour vous dire que vous me ferés service tres agreable, d'aautant que c'est chose que j'ay à cœur et que j'affectionne. Ce que me promettant aussy que vous ferés, je ne vous en diray davantage, pour pryer Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> Maryon, en sa sainte et digne garde. Ce x<sup>me</sup> avril, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 6.

Cabinet de M. Lefèvre, libraire à Paris. Communication de M. Monmerqué.

M<sup>r</sup> Maryon, Ayant accordé mes lettres de grace et pardon au s<sup>r</sup> du Boys de Charante, je vous ay bien voulu assurer par cette cy que vous me ferés service tres agreable de rendre vos conclusions favorables à l'enterinement d'ycelles, ainsy que je vous en pryé de toute mon affection, estant gentilhomme remply de sy louables qualités que j'auray fort à contentement le fruit que vous luy ferés ressentir de ma recommandation. Sur ce, Dieu vous ayt, M<sup>r</sup> Maryon, en sa garde. Ce xxvij may, à Verneuil <sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Je ne connais pas d'année où le Roi ait été certainement à Saint-Germain le 22 mars. Il put y être en 1599, 1600, 1601, 1602 et 1604.

<sup>1</sup> De 1597, où Marion reçut le titre d'avocat général au parlement de Paris,

N<sup>o</sup> 7.

Orig. autographe. — Cabinet de M. le baron de Girardot. — Copie tirée du cabinet de M. Lefèvre, libraire à Paris. Communication de M. Monmerqué<sup>1</sup>.

M<sup>r</sup> Maryon, Encores que je vous aye escrit, à mon avocat Servin et à mon procureur general pour le faict de Gangy, si ay je commandé à Laborde<sup>2</sup>, oulire ce que je vous en ay cy devant dict, de vous faire en cela entendre mon intention, pour l'assurance particuliere que j'ay que vous tiendrés la main que la justice m'y soit rendue bonne et prompte, comme je le desire, ne pouvant me contenter de cette longueur, à laquelle si cette fois on ne met une fin<sup>3</sup>, je seray contraint d'y pourvoir aultrement. Tesmoignés moy donc en cest affaire, et en celluy de la verification de mon edict de la vente de quelques buissons et terres vagues et inutiles, combien vous affectionnés ce qui est de mon service et contentement. Ce que m'assurant que vous ferés, je prieray Dieu qu'il vous ayt, M<sup>r</sup> Maryon, en sa garde. Ce xxv<sup>m</sup> juing<sup>4</sup>, à Fontainebleau.

HENRY.

N<sup>o</sup> 8.

Cabinet de M. Lefèvre, libraire à Paris. Communication de M. Monmerqué.

Mons<sup>r</sup> Marion, C'est pour vous dire que je veux et vous commande de requérir la verification pure et simple des lettres de cassation d'arrests que j'ay, dés l'année dernière, octroyées au sieur de la

jusqu'à 1605, année de sa mort, je ne vois que l'an 1600 où le Roi aït dû être à

Verneuil le 27 mai; cette année-là, il y était certainement le 26.

<sup>1</sup> Je pense que ni l'une ni l'autre des copies qui me sont parvenues n'ont été faites d'après un autographe : elles ne reproduisent nullement l'orthographe du Roi, et cependant elles sont parfaitement semblables. Or, comment se seraient-

elles si bien rencontrées dans leurs corrections?

<sup>2</sup> Copie Lefèvre : *La Borde*.

<sup>3</sup> Copie Lefèvre : *l'on n'y met une fin*.

<sup>4</sup> La copie provenant du cabinet Lefèvre dit : *26 juin*.

Noue<sup>1</sup>, sans y user d'aucune restriction ny modification, pour ce que ma volonté a esté de les luy octroyer telles, et est encores qu'elles luy soyent verifiées, et qu'il jouisse de l'effect d'icelles sans aucun empeschement. Les services qu'il m'a faict meritent cella de moy. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> Marion, en sa garde. Ce xxvij<sup>e</sup> juillet, à Monceaux<sup>2</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 9.

Orig. autographe. — Collection de M. le comte de Reiset. — Copie du cabinet de M. Lefèvre libraire à Paris. Communication de M. Monmerqué.

Mons<sup>r</sup> Marion, D'autant que je desire que le s<sup>r</sup> de Gyncestre, mon annosnier et predicateur, sorte hors de l'affaire qu'il a en mon parlement, duquel je vous ay cy devant escrit, je vous fay encores ce mot pour vous dire que vous me ferés service tres agreable de tenir la main à ce que promptement il sorte de cet affaire, comme chose que je veux et desire, à ce qu'il se puisse librement et promptement employer en ce que je luy commanderay pour mon service. Et ceste cy n'estant à aultre fin, Dieu vous ayt, M<sup>r</sup> Marion, en sa garde. Ce xxvij<sup>me</sup> juillet, à Monceaux<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 10.

Cabinet de M. Lefèvre, libraire à Paris. Communication de M. Monmerqué.

Mons<sup>r</sup> Marion, C'est en faveur de mon cousin, le duc de Mayenne, que je vous fay ce mot pour vous dire que vous ne faciés faute incon-

<sup>1</sup> François de la Noue, le grand et vertueux capitaine, était mort depuis longtemps, et c'est de son fils qu'il s'agit ici.

<sup>2</sup> Le Roi était à Monceaux le 27 juillet

en 1604; il y était peut-être en 1598 et 1601; mais il ne pouvait y être les autres années.

<sup>1</sup> Le Roi était certainement à Monceaux le 28 juillet en 1598; il pouvait y être, ou du moins je ne vois pas d'impossibilité

à ce qu'il y fût en 1603 et surtout en 1604; il ne pouvait y être les autres années.

tiennent de consentir la verification des lettres de surceance que je luy ay accordées, suivant son traité, comme chose que je veux et vous ordonne; assuré qu'en cella vous me ferés service tres agreable, d'autant qu'il y va de mon contentement et de la promesse que j'ay faicte à mon dict cousin de l'en faire jouir, et assuré que vous y apporterez tout ce qui sera de vous à ce que ma volonté soit suivye, je ne vous en diray davantage, pour pryer Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> Marion, en sa saincte et digne garde. Ce vj<sup>e</sup> aoust, à S<sup>t</sup> Germain en Laye.

HENRY.

N<sup>o</sup> 11.

Cabinet de M. Lefevre, libraire à Paris. Communication de M. Monmerqué.

Mons<sup>r</sup> Marion, Je vous envoye mon edict pour la creation en titre d'office des commissaires des saisies, lequel j'ay auparavant faict voir en mon conseil, où il a esté d'une commune voix jugé tres juste et raisonnable, tant pour la reformation des grands abus qui se commettent aujourd'huy en l'establissement des dictes commissaires que pour pourvoir à la seureté des creanciers, voire mesmes des debtors, pour l'avenir, et pour rendre ce remede de justice des dictes saisies fructueux et aux uns et aux autres. Et c'est pourquoy je ne le vous recommanderay davantage, que vous le jugerez vous mesme utile et necessaire au public; pryant Dieu, Mons<sup>r</sup> Marion, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde. Ce xv<sup>e</sup> aoust, à S<sup>t</sup> Germain en Laye.

HENRY.

N<sup>o</sup> 12.

Cabinet de M. Lefevre. Communication de M. Monmerqué.

M<sup>r</sup> Marion, Croyés que vous me ferés service tres agreable de tenir la main et faire en sorte que le s<sup>r</sup> de Coulonges qui est prisonnier en ma conciergerie, et qui m'a tres dignement et fidelement servy, mesmement à mon contentement et à ma veue durant ces troubles, soit tiré hors de la peine où il se trouve à present pour m'avoir faict service. Croyés que vous m'en ferés un tres grand de vous employer



vivement pour cella, d'autant que c'est chose que j'affectionne, que je veux et vous commande. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> Maryon, en sa garde. Ce premier septembre, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 13.

Cabinet de M. Lefèvre. Communication de M. Monmerqué.

M<sup>r</sup> Maryon, Je vous fay ce mot pour vous commander de poursuivre, requérir et consentir en mon nom la verification des lettres de pardon et abolition que j'ay accordées au sieur de Chiseau pour les cas y contenus, suivant les lettres de jussion que j'en ay envoyées à ma court de parlement. Et parce que je desire que la dicte verification soit promptement faicte, pour estre chose qui importe grandement le bien de mes affaires et service, et le repos de ma province de Bourgogne, comme aussy pour ma frontiere de Picardie, aussy que j'ay promis au dict Chiseau qu'il ne sortiroit de ma ville de Royon que cella ne fust verifié, je vous fay ce mot à ce que, sy vous desirés me faire service tres agreable, vous aportiés toute la diligence et avancement que vous pourrés pour cet affaire, comme chose que j'affectionne et que j'ay fort à cœur. Sur ce, Dieu vous ayt, M<sup>r</sup> Maryon, en sa garde. Ce xij<sup>me</sup> septembre, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 14.

Cabinet de M. Lefèvre. Communication de M. Monmerqué.

M<sup>r</sup> Maryon, J'ay esté infiniment ayse d'entendre par mons<sup>r</sup> Le Grand que vous ayez esté choisy par luy et le s<sup>r</sup> de Rabat pour arbitre d'un procès qu'ils ont ensemblement, sur l'assurance que j'ay de vostre pro-

<sup>1</sup> Le Roi étoit à Fontainebleau le 1<sup>er</sup> septembre en 1598 et en 1604; il pouvoit y être en 1602, mais non dans les autres années.

<sup>1</sup> Le Roi étoit à Fontainebleau le 13 septembre en 1598 et 1604; il pouvoit y être en 1602; il n'y étoit certainement pas en 1597, 1599, 1600 et 1603.

bité et que vous luy conserverés son bon droit en justice; de quoy je vous prie de toute mon affection, afin qu'il ayt aultant d'occasion de se louer de vostre bonne justice, et de la recommandation que je vous fay en sa faveur, comme le merite et veut son affection à mon service. Sur ce, Dieu vous ayt, M<sup>r</sup> Maryon, en sa garde. Ce xxvij septembre, à Monceaux.

HENRY.

N<sup>o</sup> 15.

Cabinet de M. Lefèvre. Communication de M. Monmerque.

Mons<sup>r</sup> Marion, Jay commandé à Servin de vous dire ma volonté sur la verification que j'entends estre faicte de mon edict sur la vente et heredité des estats et offices de messagers de mon royaume reunis à ceste couronne par edict du feu roy dernier decédé. Et comme j'ay destiné les deniers qui en proviendront pour m'acquitter de la somme de trente mille escus que Mess<sup>rs</sup> les Estats des Pays Bas me presterent durant le siege d'Arques, n'ayant eu jusques icy auleun moyen de les en faire rembourser sur mes denyers ordinaires, attendu la necessité de mes affaires, et que je n'ay aultre moyen de sortir de cette partie, laquelle surtout je desire estre acquittée; c'est pourquoy, sur le refus que ma court de parlement a faict de verifier le dict edict, j'ay commandé la jussion necessaire estre expediee, et vous fay ce mot pour vous dire que ne faciés faute de requerir et consentir promptement la verification du dict edict, comme chose que j'ay à cœur, et que j'affectionne pour les raisons que vous entendrés plus particulièrement du dict Servin, qui vous rendra ceste cy de ma part. Sur ce, Dieu vous ayt. Mons<sup>r</sup> Marion, en sa garde, Ce xxv<sup>e</sup> juin. à Fontainebleau.

HENRY.

## AU MARÉCHAL DE MATIGNON.

1581-1585.

Jacques Goyon, sire de Matignon, etc. fut pourvu par Henri III, en 1581, de la lieutenance générale de Guienne; et dès lors il se trouva en rapports fréquents avec le roi de Navarre, gouverneur plus nominal qu'effectif de la même province. Jusque vers le milieu de 1585, les rapports furent très-bons entre le maréchal et le roi; mais en octobre de cette année, Matignon reçut ordre de Henri III de s'opposer à toutes les entreprises du roi de Navarre, et alors cessa cette bonne intelligence. (Voy. *Lettres missives*, t. II, p. 134, n.) En 1589, Matignon, gouverneur de Guienne, maintint vigoureusement cette province sous l'autorité de Henri IV.

Les lettres qui suivent sont toutes de la main du roi de Navarre; et l'orthographe en est bien plus régulière qu'on ne la trouve plus tard dans les autographes du roi de France. Voyez ce qui a été dit plus haut au sujet des lettres adressées par le roi de Navarre au prince de Condé.

## N° 1.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Bethune, Ms. 3325, fol. 42 recto.

Mon cousin, Oultre ce que je vous ay escript et faict entendre par mons<sup>r</sup> de Bordeaux, jay advyse de vous envoyer le s<sup>r</sup> de Revignan pour prendre avec vous de ma part une résolutyon de ce que vous advyserez par ensemble estre le plus expedient et necessayre pour le service du Roy, monseigneur, aux occasyons quy se presentent. Il vous dyra aussy ce que j'ay arresté touchant la ville de Pemyrol<sup>1</sup>, de quoy et de toute autre chose quil vous dyra de ma part je vous pryé le croyre comme vous leryez

Vostre byen affectyonne cousin et assure amy,

HENRY.

<sup>1</sup> En conferant la présente lettre avec celle du 12 novembre 1581 au même Matignon (*Lettres missives*, t. I, p. 410), on reste

convaincu qu'elle appartient au même temps

## N° 2.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3325, fol. 53 recto.

Mon cousin, Parceque ie desyre vous voyr et parler avec vous, ie vous pryé vous trouver vendredy à Langon où ie ne faudray de me randre<sup>1</sup> pour avoyr ce byen de vous y voyr, pour avyser ansamble à beaucoup de choses. Ce pendant ie vous pryé aymer touiours

Vostre plus afectyoné cousyn et assuré amy,

HENRY.

## N° 3.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3325, fol. 12 recto.

Mon cousin, Ayant antandu que le Roy, monseigneur, et la Royne vous ont ecryt pour tenyr la mayn à fayre veryfyer et publier ledyt des collecteurs des taylles an la court de Parlemant de Bordeaux<sup>1</sup>, et qua ceste ocasion vous vous y amployeres, sy est ce que sy mes pryeres ont credyt anvers vous, come ie croy, je vous pryé autant affectueusement que ie puy y apporter le moyan et autoryté que vous y aves, attendu quyl a este veryfyé es autres parlemans et que cest chose quy ymporte a mon cousin mons<sup>r</sup> le prynse de Conty, pour quy ie vouldroy fayre tout ce quy se peut, parse quyl sera, par ce moyan, payé de ce quy luy est iustement deu. Ancores que ie desyre ynfyniement vous voyr, sy est-ce questimant que vostre pressanse y servyra de beaucoup pour an venyr a bout, ie prendray an

<sup>1</sup> Le roi de Navarre était à Langon le 23, le 24 et une partie du 25 juillet 1583;

et c'est sans aucun doute à cette année qu'il faut rapporter la présente lettre.

<sup>1</sup> On lit dans l'Estoile, sous la date du 7 mars 1583 : « Le roy (Henri III) accompagné de ses deux mignons, et seigneurs, alla au palais pour faire publier plusieurs édits que la cour avoit toujours refusé de publier. Aug. de Thou, avocat du roy, conclut à la publication des édits, au nombre

de onze, qui furent publiez à la volenté de Sa Majesté, qui changea sa priere en commandement. » Dans ce nombre se trouvait sans doute l'édit des collecteurs de tailles dont il est ici question. La présente lettre serait donc des années 1583, 1584 ou 1585.

patyense sy pour ceste ocasyon vous demeurez ancor quelques iours. Je vous en pry de rechief, Mon cousin, et vous feres un playsyr fort agreable a

Vostre plus affectyoné cousin et assuré amy,  
HENRY.

N° 4.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3325, fol. 19 recto.

Mon cousin, Suyvant celle que je vous escrivyis hyer, je vous anvoye Frontenac pour vous fayre entendre ce que j'ay aprins de certaynes menees et praticques, qui se font contre et au prejudice de letablissement de la paix. A quoy il est très necessayre de remedyer comme vous jugeres trop mieulx. Je vous pry de le croire de ce quil vous dyra de ma part. Je vous pry aussy de le favoryser en certain afayre quil a a Bordeaux, comme il vous fera entendre, et je vous en seray autant oblige comme si c'estoyt pour

Vostre byen affectyonne cousin et assure amy,  
HENRY.

La Chambre de leedict a Bordeaux a donne un arrest a mort contre cinquante un [habitans] Destafort. . . . . conferences<sup>1</sup>, nonobstant mes. . . . . advyser aux moyens. . . . . l'arrest, pour le bien de la paix.

N° 5.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Bethune, Ms. 3325, fol. 9 recto.

Mon cousin, Janvoye le capytayne Dyvetyere, suyvant se quy a este acorde entre nous<sup>1</sup>. Je luy ay dyt se quy a à fayre, come aussy

<sup>1</sup> Voyez les trois lettres précédentes.

<sup>1</sup> La présente lettre est sans date; mais je lis dans une autre, écrite vers la mi-novembre 1583: « Je vous envoyeray mer-

credy la Divetièrre que j'ay mené à Roquelauré afin de lui dire ce qu'il aura a faire. » (Voy. *Recueil des Lettres missives*,

ie vous pryé le luy dyre de vostre part, et luy fere bayller ce quy luy fayt besoin pour son antretenemant, et dys hommes de vostre garde, suyvant se quy est porte par sa comyssion. Faites y, Mon cousin, se que vous conoysses estre à fere suyvant nostre resolutyon, et aymes touiours

Vostre afectyone cousin et parfet amy,  
HENRY.

## N° 6.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Bethune, Ms. 3325, fol. 48 recto.

Mon cousin, San allant le capytene Dyvetyere pour aucuns syens aferes, je nay voullu fayllyr de me ramentevoyr an vos bones graces et vous pryer de le croire de ce quyl vous dyra de ma part, tout aynsy que vous voudryes fayre<sup>1</sup>

Vostre byen afectyonne cousin et plus parfet amy,  
HENRY.

## N° 7.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Bethune, Ms. 3325, fol. 54 recto.

Mon cousin, le vous pryé dysposer voz aferes pour me venyr trouver ieudy prochain, ou partyr vendredy pour vous rendre a Roquefort de Marsan<sup>1</sup>, car ie partyray diey samedi. Et adyeu. le suys

Vostre plus afectyone cousin et amy,  
HENRY.

t. I, p. 589.) Il y a évidemment relation entre ces deux lettres, et cette relation nous autorise suffisamment à assigner à

celle-ci comme date le mois de novembre 1583.

<sup>1</sup> La présente lettre doit avoir suivi de pres la précédente. (Voyez la note qui accompagne cette dernière.)

<sup>1</sup> Le roi de Navarre resta à Mont-de-Marsan du 31 décembre 1583 au 8 janvier 1584; il se coucha le 9, et dina

le 10 à Roquefort, et revint le 11 à Mont-de-Marsan, où il resta jusqu'au 17. Il fit encore d'assez longs séjours à Mont-de-

## N° 8.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3325, fol. 55 recto.

Mon cousin, Par ce que vous antandres de mes nouvelles byen partyculyerement par M. de Montaigne<sup>1</sup>, duquel vous sares ce que j'avoy a vous dyre, ie man remetray sur luy, vous pryant de le croyre tout aynsy comme vous vouldryez fayre

Vostre plus affectyone cousin et parfayt amy.

HENRY.

## N° 9.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n° 1. Copie transmise par M. Allier, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

\* Mon cousin, J'ay esté tres ayse d'avoyr antandu par monsr de Belyevre<sup>1</sup> que vous vous soyés achemyué pour venyr à Agen où vous debes estre demayn afyn de nous voyr; ce que ie desyre byen fort et vous pryé que se soyt au plustost, et des mardy au soyr, sy la santé dudyt sr de Belyevre le peut permettre, auquel j'ay pryé de se trouver a Estafort, parceque le lyeu me semble assés propre; et plustost nous attendrons a mercredy, s'yl n'estoyt du tout byen guery, afyn de luy doner plus de loysyr de se remeire, parcequ'yl est besoyn qu'yl s'y treve; de qoy je vous pryé mavertyr et ce qu'yl vous an samble, afyn

Marsan, en septembre, octobre et décembre 1585, mais sans qu'il soit ques-

tion de Roquefort. La présente lettre paraît donc avoir été écrite en janvier 1584.

<sup>1</sup> Michel de Montaigne fut élu maire de Bordeaux en 1581 et réélu en 1583. Ses fonctions le mirent en relations fréquentes avec Malignon, et nous voyons par une lettre du 24 avril 1585 qu'à cette der-

nière date ces relations existaient encore. (Voy. *Lettres missives*, t. III, p. 45.) Celle que nous donnons ici me paraît devoir être rapprochée de celle du 24 avril, et rapportée à la première moitié de 1585.

<sup>1</sup> Conférez la présente lettre avec celle qui fut écrite à M. de Bellièvre (n° 5) vers le mois de novembre 1583. Elles doivent

être de la même époque. (Voyez ci-dessus, p. 10.)

de me trever au tams qu'yl me sera ayse; vous pryant cependant et tousyours vous assurer de l'amytyé de

Vostre plus affectyoné cousin et assuré amy,  
HENRY.

Mon cousin, J'ay choysy le lyeu destafort pour nous voyr, sy vous le trevés bon; le lyeu me samble assés a propos.

## N° 10.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3325, fol. 47 recto.

Mon cousin, Avec ceste commodyté j'ay byen voulu vous mander de mes nouvelles et vous dyre que i'ay isy à depescher quelques afayres pour huyt jours, de sorte quil me sera ympossyble denpar-tyr plus tost que le dys ou douse du moys prochain. Sy se pandant il vous playst venyr, vous nyres iamays au lieu ou vous soyes myeus venu ne plus desyre. Ce porteur va à la court. A Dieu, mon Cousyn, je pryé Dieu vous vouloyr conserver.

Vostre plus affectyonné cousin et assure amy,  
HENRY.

## N° 11.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3325, fol. 52 recto.

Mon cousin, Depuys la precedente ecryte, je vyens de savoyr que la garnyson demeure à Floranse. Ils dysent que ce ne sera que yusques au vynt et quatryeme. Ils ont depuys mon aryvee ranforsée de trante homes quy y ont couché ceste nuyt. Yls sont ysolens et vyvent à dyscrétyon. Yl ny a poynt de playsyr à ruyner ceste poure ville. Je vous pryé, mon Cousyn, y donner ordre. Je veuX byen aussy vous avertyr qu'Agisglan, frère de M<sup>r</sup> de Fymarguon, est alle a Agen et se mesle d'estre de la lygue. C'est

Vostre plus affectyone cousin et plus parfet amy,  
HENRY.



## N° 12.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3325, fol. 57 recto.

Mon cousin, Je vous envoie Pelysson, mettre des Bequestes de ma mayson, lequel vous dyra quelques partycularytés de ma part. Je vous pryé le croire comme moy mesme, et que vous me trouverés à jamais

Vostre byen affectyoné cousin et amy,

HENRY.

Je vous pryé me resoudre, sur tous les poyns quyl vous dyra, comme je my doys gouverner<sup>1</sup>.

A MONS<sup>r</sup> DESLANDES MAUPERTUYS.

Orig. autographe. -- Collection de M. le vicomte de Carrière.

Mons<sup>r</sup> Deslandes Maupertuys, J'ay bien seu par ce que m'a mandé mon cousin le mareschal d'Aumont<sup>1</sup> les bons services que m'avés faits en ceste derniere deliberation, et que, n'eust esté vostre exemple et la consideration qu'il vous porte, l'estat de la noblesse n'eust peut estre sauté le fossé. Qui m'oblige grandement envers vous, et vous en veulx bien dire mon entier contentement, parfaite affection et sincere desir de le recognoistre en prompte occasion. En quoy vous prié ne jamais mettre en doubte ma bonne volonté, mais bien y recourir de premier propos, estant tousjours bien assureé que me trouverés

Vostre meilleur et plus affectionné maistre et amy,

HENRY.

<sup>1</sup> On pourrait supposer que la présente lettre fut écrite au moment où, par ordre de Henri III, durent cesser les bons rap- ports entre Matignon et le roi de Navarre, c'est-à-dire vers octobre 1585.

<sup>1</sup> Le maréchal d'Aumont mourut en août 1595. La présente lettre est donc antérieure à cette année.

## AU PRINCE MAURICE.

Orig. autographe. — Musée Britann. Mss. addit. n° 5458, fol. 166.  
Transcription de M. Lenglet.

Mon Cousin, J'envoie par de là le s<sup>r</sup> de Bethune, auquel j'ay toute fiance <sup>1</sup>, pour vous représenter certaines particularitez qui importent à la cause commune sur les occasions qui se presentent, et prendre et emporter vostre advis sur icelles; au moyen de quoy vous le croirés comme si c'estoit moy mesme et l'assisterés de vostre sage conseil en l'exécution des commandemens que je luy ay faits, et me le renvoyerés le plus tost que vous pourrés, bien instruit de toutes choses. Je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

HENRY.

## MÉDICIS (CATHERINE DE).

N° I.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 914, lettre n° 4.  
Copie transmise par M. Allier.

Madame, J'ay veu par la lettre qu'il vous a pleu escrire à mons<sup>r</sup> de Sautray le soing qu'il vous plaist avoir de moy que je ne puis pour ceste heure reconnoistre que par ung tres humble remerciement, en attendant que je sois plus grand pour employer ma vie et tout ce que j'auray en ce monde à vous faire tres humble service, en ce qu'il vous plaira me commander. La plus grande malladie que j'ay pour le present est le regret de n'avoir peu accompagner le Roy pour luy faire tres humble service là où je desire n'acheminer demain au ma-

<sup>1</sup> Cette ambassade de Bethune vers le prince Maurice n'a guere laissé de traces dans l'histoire; toutefois elle dut avoir lieu dans l'année 1607. Il s'agit évidemment ici de Philippe de Bethune, frere de

Sully, qui fut, comme on sait, charge de plusieurs ambassades (voy. *Lettres missives*, t. IV, p. 857, n.) et notamment en 1599 en Écosse, et en 1601 à Rome.

in : qui sera l'endroit où je salueray voz bonnes graces de mes tres humbles recommandations, priant le Createur, Madame, vous donner en toute prosperité tres longue et tres heureuse vie.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

HENRY.

N° 2.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 914, lettre n° 2.

Copie transmise par M. Allier.

Madame, Je donneray si bon ordre à vous escrire souvant que ne m'accuserez de paresse, et moins encores de volonté ingrante. Car j'estendray toute ma vie mon pouvoir à vous complaire et vous faire service tres humble et tres agreable ainsy que vostre bonté m'y oblige et de prier Dieu, Madame, qu'il vous conserve longuement à sa gloire en tres heureuse prosperité.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

HENRY.

N° 3.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 914, lettre n° 1.

Copie transmise par M. Allier.

Madame, Je n'ay voulu perdre l'occasion de vous escrire pour vous monstrier la grande et vraye affection que j'ay de me conserver en vostre bonne grace, laquelle je tiens pour un souverain bien. Je supplieray Dieu vous donner, Madame, si heureux contentement que le desire

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

HENRY.

N° 4.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 914, lettre n° 5.

Copie transmise par M. Allier.

Madame, Le s<sup>r</sup> de Segur, présent porteur, depesché par la Royne

ma mere exprés<sup>1</sup>, fera entendre à Vos Majestés l'occasion de son partement. Et, desirant aussy de ma part luy tenir compagnie et servir de conduite, tant pour faire office de bon fils que pour veoir et cognoistre l'estat auquel sont de present ses pays de par delà, je n'ay voulu faillir supplier tres humblement Vostre Majesté, Madame, que celle du Roy et la vostre trouvent bon et me donnent congé de faire ce voyage, lequel j'espere ne sera si long et ne m'esloignera tant de Vos Majestés que dans peu de temps je ne me rende à leurs piedz, pour recevoir leurs commandemens et faire tres humble et fidele service, ainsy que le dict s<sup>r</sup> de Segur fera plus particulierement entendre à Vostre Majesté. laquelle je prie Dieu, Madame, vouloir conserver en santé tres heureuse et tres longue vie, luy baisant les mains.

Vostre tres humble et tres obeissant subject  
et serviteur,

HENRY.

N<sup>o</sup> 5.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 914, lettre n<sup>o</sup> 30  
Copie transmise par M. Allier.

Madame, J'ay sceu par les lettres des sieurs de Gratins<sup>1</sup> et de Chassin-court<sup>2</sup>, non seulement la bonne opinyon qu'il vous plaist avoyr de moy, n'ajoustant foy aus calommies de mes anemys, mais encores la faveur qu'il vous a pleu prester en beaucoup de mes affaires, dont je demeureray à jamais obligé pour vous en randre toute ma vie tres humble servyee. Je metz toute la peine que je puis à parachever

Cette lettre fut écrite du vivant de Jeanne d'Albret, c'est-à-dire avant 1572.

<sup>1</sup> Ou mieux Gratens, conseiller et chancelier du roi de Navarre. (*Lettres missives*, t. I, p. 184, et t. II, p. 235. Voyez aussi *Suppl.* t. VIII, p. 220, lettre du 8 fevrier 1582, n<sup>o</sup> 2, et lettre du 22 août 1579, p. 146 et n.)

<sup>2</sup> Classincourt, gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, entretenu par lui près de la cour de France. (Voy. *Rec. des Lettres missives*, t. I, p. 181, 184 et 249.)

l'establisement de la pais, estant moy mesmes allé au devant des deputez du bas Languedoc, Provence et Daupiné, pour les amener à Monsieur, vostre filz<sup>3</sup>, proposer leurs raysons, d'aautant qu'ilz n'avoient esté oyz au traité de la pais, dont ilz se sentoient grandement ofensez, et cela aportoyt tout le retardement. Maintenant nous les avons contantez et s'en retournent en bonne deliberation de faire publier et la bien garder, ainsy que vous dyra ce mien secretaire Bisouze<sup>4</sup>. Reste ceulx de Daupiné quy ont leur recours vers le Roy et vous, Madame, quy pour peu les pouvés assurer. A quoy Monsieur n'a sceu pourvoyr, pour n'outrepasser le pouvoir qu'il a du Roy, dont il use fort religieusement. Je vous suplye tres humblement, Madame, pour sy peu quy n'en vaut pas la peine, ne retarder un sy grand bien à tout vostre Estat. Monsieur vous en escript amplement et vous en suplie comme je fais encor un coup pour mon cousin, pour le sieur de Clervan et Lavardyn<sup>5</sup>. J'ay envoyé de rechef pour Montagu et Mande, qui, je m'asseure, ne fauldront d'obeyr à ce coup. Et sur ce, avec vostre permission, vous baise en toute humilité les mains.

Vostre tres humble et tres obeissant sujet,  
servyteur et filz,

HENRY.

N° 6.

Orig. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 914, lettre n° 34.

Copie transmise par M. Allier.

Madame, Mons<sup>r</sup> de Gadaigne vous dira comme je m'en suis venu icy, moy troisieme, pour veoir ma femme et passer la feste de Noel avec elle. Je m'en retourne tout presentement, n'ayant [pu], pour

<sup>3</sup> Il s'agit ici de la paix de Fleix, qui fut conclue en novembre 1580, par les soins du duc d'Anjou. (Voyez, sur le fait rappelé ici, une lettre à M. de Beze, de la fin de novembre de cette même année, *Lettres missives*, t. I, p. 330. 331. 332.)

La présente ne peut être que du même mois.

<sup>4</sup> Voy. *Suppl.* t. VIII, p. 151, la note 4 sur la lettre du 5 décembre 1579.

<sup>5</sup> Voy. *Suppl.* t. VIII, lettre du 29 juin 1580, p. 191, note 3.

la brieveté du temps et pour le default des gens de mon conseil que j'ay laissés à Maseres, prendre avis ne resolution sur la depesche que m'a portée Ravignan que j'avois envoyé devers le Roy et vous, estant arrivé icy avant hyer ; remettant à vous en escrire au dict Maseres, où mons<sup>r</sup> de Rambouillet qui estoit venu après moy icy s'en retourne, afin de parachever la negociation que nous avons commencée pour l'establissement de la paix, dont nous esperons qu'il se fera une fort bonne resolution. Le dict s<sup>r</sup> de Gadaigne vous fera entendre tout ce qui s'est passé en Foix tant que j'y ay esté, comme j'ay faict rendre plusieurs forts tenus par les uns et les aultres, faict prendre plusieurs prisonniers et d'iceulx faire justice<sup>1</sup>. Vous croirés, s'il vous plaist, Madame, que je ne desire que veoir les choses remises en l'estat paisible qu'elles doivent estre suivant l'edict et conference, et que tous mes desseings ne tendent qu'à cela et à estre recogneu de Sa Majesté et Vostre celuy que par tous effects vous troverés

Vostre tres humble et tres obeissant subject,  
serviteur et fils,

HENRY.

Madame, le dict s<sup>r</sup> de Gadaigne parlera au Roy et à Vostre Majesté de Perigueux, et du s<sup>r</sup> de Salignac pour y commander au lieu de Vivant, suivant vostre intention.

N<sup>o</sup> 7.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 913, lettre n. 37.  
Copie transmise par M. Albier.

Madame, J'ay à vous faire une tres humble requeste pour mon cousyn, le comte de La Rochefocant, lequel ayant obtenu de feu Mon-

<sup>1</sup> La presente lettre est posterieure aux conférences de Mazères, posterieure à la prise de Mende, qui eut lieu le 25 decem-

bre 1579, et aux fêtes de Noël, mais très-voisine de ces fêtes ; c'est-à-dire de la fin de 1579.

sieur<sup>1</sup> la reserve des abayes du feu s<sup>r</sup> de Marmoustier, son oncle, en consyderayson de ses services et qu'il estoit questyon de l'oncle au neveu et d'en pourveoir l'un des freres du dict s<sup>r</sup> comte, bientost après estant venu le decés du dict s<sup>r</sup> de Marmoustier, ceste bonne intencion fut alterée par certeynes personnes mal affectionnées à mon dict cousyn, qui empescherent qu'il ne peust fayre entendre ses justes doleances et les grandes despenses qu'il avoit faictes pour le service de feu mon dict s<sup>r</sup> pour lesquelles ceste recompanse luy avoit esté promise, chose dont le dict s<sup>r</sup> comte se deult justement, ayant esté par ce moyen un gentilhomme d'honneur et de maison pryvé de la recompanse qu'il meritoit, et qui desjà luy estoit aqoise et promise, et de laquelle il eust bien seuu jouir, n'eust esté le respect qu'il a porté et doyt à Vostre Majesté; ce qui me faict vous suplyer tres humblement voulloyr, à ma requeste et faveur, remettre mon dict cousyn en son droict et faire valloir les premieres volontez et intencions en son endroict de feu mon dict cousyn, comme estant les plus dignes de faveur, fondées en plus de raison et desyres des gens de bien et d'honneur de ce royaume, ainsy que pour n'ennuyer Vostre Majesté, j'ay chargé ce gentilhomme present porteur de vous dire plus particulièrement, vous suppliant de le voulloir ouyr et croire comme moy mesmes qui reporteray le bien et faveur qu'il vous plaira en cela faire à mon dict cousyn comme si c'estoyt pour

Vostre tres humble et tres obeissant sujet,  
fils et serviteur.

HENRY.

La mort de Monsieur, duc d'Anjou, qui eut lieu le 10 juin 1584, nous autorise à rapporter la présente lettre à la

deuxième moitié de cette année; celle du sieur de Marmoustier précise plus encore la date

## N° 8.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 914, lettre n° 9.  
Copie transmise par M. Allier.

Madame, Un visenechal de Poytou nommé Rapyn<sup>1</sup> poursuit avec telle aigreur et animosité ma tante la duchesse de Lodunoys, et a trouvé telle faveur au parlement de Paris, qu'il y a obtenu de faire le procès à ma dicte tante, et par ce moyen luy estre juge et partye. Ce qui me faict vous supplier tres humblement, Madame, de vouloir. à ma faveur et requeste, obtenir du Roy une evocation au parlement de Bretagne ou de Rouen du procès dont ma dicte tante est si aigrement poursuivye par le dict Rapyn, pour estre, de ceste façon, trop indignement traitée; et vous obligerez de plus en plus à Vostre Majesté<sup>2</sup>

Vostre tres humble et tres obeissant subject.  
serviteur et fils.

HENRY.

## N° 9.

Cop. — Bibl. de l'Institut, portef. Godefroy, 261.

Madame<sup>1</sup>, J'ay satisfait à vostre vollonté et commandement, m'estant rendu icy, suivant ce que j'avoys promis et asseuré à Vostre Ma-

<sup>1</sup> Est-ce le même Rapin dont il est question dans d'autres lettres, et qui fut envoyé avec de Thou pour réprimer des troubles en Poitou. Il y paraît avec le titre de prévôt de la connétablie ou de grand prévôt. (Voy. ci-dessous lettre à M. de la Tabarière, et lettre au président de Thou, n° 1.)

<sup>2</sup> Dans une lettre au Roi, du 26 avril 1585, il est beaucoup question des affaires de la duchesse de Lodunois (voy. *Lettres missives*, t. II, p. 48); la date de celle-ci ne peut s'écarter beaucoup de celle de l'autre. (Voyez plus bas une lettre au Roi sur le même sujet, n° 7.)

<sup>1</sup> Au dos de la copie de la précédente lettre et de la suivante est écrit : *Double*

*des lettres que le roy de Navarre a cscriptes à la royne mere du roy sur le faict de leur*



jesté, et ayant accepté le lieu qu'il vous a pleu choisir et ordonner pour l'entreveue où j'estois prest de me trouver aujourd'huy, sans ce qu'il a pleu à Vostre Majesté la remettre [à] demain, laquelle je supplie tres humblement de voulloir aussy effectuer à present ce qu'il luy a pleu me promettre, qui est de me faire bailler, lors que je seray arrivé en ce lieu, assurance dedaus la Rochelle de sept mil cinq cens escuz, pour le payement des garnisons pour ce moys, parce que je suis contrainct de vous dire, à mon grand regret, Madame, qu'il m'est aultrement du tout impossible de passer oultre, pour estre chose qui a esté resollue, avec mon cousin mons<sup>r</sup> le Prince et avec ceulx qui sont pres de moy et les Eglises de deçà, de ne faire la dicte entrevue sans avoir auparavant la dicte assurance qui est nulle par l'acte qui n'a esté envoyé, lequel ne porte aucune seureté. Quant au lieu du Peré et Veluyse<sup>2</sup>, je suis bien marry qu'on ayt faict entendre à Vostre Majesté les choses aultrement qu'elles ne sont; mais je m'asseure qu'elle en aura contentement quand elle en aura entendu la verité, ainsy que j'ay donné charge à Des Reaulx de luy dire plus particulièrement, lequel il vous plaira croyre tout ainsy que vostre tres humble et tres obeissant subiect, serviteur et filz,

HENRY.

## N° 10.

Cop. — Bibl. de l'Institut, portef. Godefroy, 261.

Madame, Je suis marry de ce qu'il y en a pres de vous qui prennent tant de peyne à alterer vostre esprit par choses faulces; et par là vous pouvez juger aysement qu'ilz n'ayment pas le bien. Il n'y a rien que cent hommes à Peyré, qui est esloigné de vostre chemin de quinze

*entreveue, avec le double de celles que la dicte dame luy a faictes pour response à icelles.*

Quant à la date, rien dans les lettres ne l'indique; mais elle est écrite dans la réponse de Catherine. (Voyez cette réponse

au bas de la lettre suivante.) Au surplus, on doit remarquer ici le peu de confiance du roi de Navarre dans Catherine.

<sup>2</sup> Voyez la lettre suivante.

cens ou deux mil pas, et y a une riviere non gayable et quatre cens pas de maraiz entre deulx. Ilz y sont pour prandre garde qu'il ne passe des batteaulx de Fontenay sur nous. Quant à Veluyse, Gargouillé y estoit allé avec quinze soldats seulement pour recueillir des batteaulx que Vostre Majesté me debvoit envoyer, comme j'ay prié M<sup>r</sup> de Saus-sac de vous dire et me tenir tousjours pour vostre tres humble et tres obeissant subiect et serviteur<sup>1</sup>

HENRY.

MÉDICIS (MARIE DE).

1600-1610.

Des lettres données ici comme écrites à Marie de Médicis, plusieurs pourraient très bien avoir été écrites à d'autres. Généralement, elles ne portent pas d'adresse, et ce n'est que lorsque leur contenu indique positivement qu'elles ne peuvent avoir été adressées qu'à la Reine, qu'on peut avec certitude leur attribuer cette destination.

N<sup>o</sup> 1.

Orig. autographe. — Collection de M. Charon

Mon cœur, Jamais homme n'eut tant de plaisir à la chasse que j'ay eu aujourd'huy; car pour milan, pour heron, pour riviere, pour corneille et pour les perdrix, il ne se peut mieux voller. Je suis dans la

<sup>1</sup> Aux deux lettres du roi de Navarre adressées à la reine mere (voyez la précédente) Catherine répondit : « Mon filz, Fai entendu par le s<sup>r</sup> de Saussac ce que luy avez dict, comme aussy par Des Reaulz et la Roche, de quoy je suis bien esbahie. Je ne vous saurois faire aultre responce sinon que j'ay satisfait à ce que vous ay promis touchant les cautions. Je ne faudray jamais à ce que je promectray, non pas seulement à vous mais au moindre

personne qui soiet. Et sur ce, je prie Dieu nous donner à tous ce qui nous est necessaire et salutaire en ce monde et en l'autre. De Fontenay le Conte, le xxvij<sup>e</sup> et dernier jour de febvrier 1587. Vostre bonne mere. CATHERINE. »

Quelle couleur différente dans le style! Dans Catherine, c'est un patelinage hypocrite, chez le roi de Navarre, la rudesse d'un homme impatienté.

chambre d'où je partis pour prendre Paris<sup>1</sup>. Des puis je n'y avois esté. Le temps a esté assez beau; mais crains bien demain de la neige. Je me porte mieux aux champs qu'à la ville. Mais je serois plus content si vous estiez avec moy. Je vous donne mille bonjours et aultant de baisers.

## N° 2.

Orig. autographe. — Collection de M. Cintrat. Communication de M. Feuillet de Conches.

Mon cœur, Je monte à cheval pour aller à l'assemblée, à deux heures d'icy; vous ne m'avez pas mandé que Frontenac battit force laquais. Je suis bien ayse que nostre fils se porte bien<sup>1</sup>; vendredi nous le verrons. Demain matin je vous despescheray un courier pour vous advertir de mon arrivée et vous viendrés au devant de moy. Bonjour, mon cœur, je te baise cent mille fois. Ce vij<sup>me</sup> novembre.

HENRY.

## N° 3.

Orig. autographe. — Collection de M. Feuillet de Conches.

Mon cœur, Mes chiens n'arrivent que demain au soir, si bien que je ne courray que mercredy et par consequent ne seray à vous que jeudy. Ceux qui sont venus aujourd'huy de Paris m'ont dict que vous estiez allé à St Germain et que vous retourniez au jour d'huy à Paris. Mandez-moy où je vous trouveray jeudy. Vous avez eu ce matin de mes nouvelles, mais je n'ay point eu des vostres. Je ne sçay d'où pro-

<sup>1</sup> Le Roi partit de Saint-Denis dans la nuit du 21 au 22 mars 1594 pour marcher sur Paris. La présente lettre serait

donc écrite de Saint-Denis, et nécessairement après l'année 1600, puisqu'elle est adressée à la Reine.

<sup>1</sup> Lettre écrite après la naissance du dauphin, c'est-à-dire après le mois de septembre 1601, et ne pouvant être postérieure de beaucoup, puisque le Roi ne parle que de son fils; on pourrait même

penser qu'elle ne peut être que de cette année, ou de l'année suivante, puisqu'il naquit aux royaux époux une fille le 22 novembre 1602, et que dès lors le Roi dit ordinairement *mon fils et mes autres enfans*.

cede ceste paresse. Bon soir, mon cœur, je vous baise cent mille fois. Ce v<sup>e</sup> novembre<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 4.

Orig. autographe. — Collection de M. Feuillet de Conches.

Mon cœur, J'envoie Lavarane pour ce qu'il vous dira. J'ay prins le cerf une lieure de nuict. Mon rhume ne m'en est point augmenté. Je n'ay pas voulu voir la Haye, de quoy Beaumont est enragé. Sedan est ma plus violente passion. Je vous ay escript ce matin. Je vous donneray le bon soir et vous baise cent mille fois et nostre filz aussy<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 5.

Orig. autographe. — Cabinet de M. de Saint-Thomas.

Ma mye, Je me suys treuvé sy feyble que, au lyeu d'aller an poste, je manvoys an caroce dysner à Esone et souper avec vous. Ce moi n'estant a autre fyn, je vous bese mylle foys. Ce xxvij<sup>me</sup> avryl<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La présente lettre a dû être écrite le lundi, puisque le Roi, recevant ses chiens le lendemain soir, ne peut courir que le mercredi; de plus, ce lundi est un 5 novembre. Si donc la lettre est adressée à Marie de Médicis, comme il y a lieu de le

penser, c'est-à-dire si elle est postérieure à l'an 1600, le 5 novembre ne tombe un lundi qu'en 1601 et 1607; c'est donc à l'une de ces deux années qu'appartiendrait le présent billet.

<sup>2</sup> C'est en mars 1606 que le Roi marcha sur Sedan; le 1<sup>er</sup> avril, il écrivait à Sully: «Le traité s'en va parachever, et espere qu'il sera signé aujourd'huy ou demain matin.» En effet, il écrivit le 2 à la princesse d'Orange, aux habitants de Paris, à la Guiche, au connétable, que Sedan

lui est rendu. (*Lettres missives*, t. VI, p. 596, 597, 598, 599.) La présente lettre est donc du mois de mars 1606 quoique le Roi ne parle que de son fils, ce qui est contre ses habitudes. (Voyez ci-dessus la note relative à la lettre n<sup>o</sup> 2, p. 217.)

<sup>3</sup> Je ne connais pas d'années où le Roi ait été à Essonnes le 28 avril. Il venait probablement de Fontainebleau et s'ar

rêtait à Essonnes pour arriver le soir à Paris.

## N° 6.

Cop. — Collection de M. Feuillet de Conches.

Mon cœur, J'ay bien dormi ceste nuict, j'ay tousjours mal au bras et à l'espaule, mais pour l'estomac il me semble mieulx. Je me vais promener et voir tout nostre mesnage. Il a faict tousjours beau icy mais froid. J'ay ven le discours que m'avés envoyé, ça esté, à mon advis, un partisan espagnol qui l'a faict. J'espere vous voir demain et vous baiser de bon cœur mille fois. Ce samedy matin.

HENRY.

## N° 7.

Orig. autographe. — Collection de M. Feuillet de Conches.

Mon cœur, Je seray demain sans faillir avec vous, non sans regret de partir d'icy, et bien resolu d'y revenir bientost. J'ay eu des melons de Fleury aussy bons que ceux de Tours. Voilà toutes les nouvelles de ce lieu où j'ay eu ce repos de n'y ouir point parler d'affaires. Je vous donne le bonsoir et cent mille baisers.

HENRY.

## N° 8.

Orig. autographe. — Collection de M. Feuillet de Conches.

Mon cœur<sup>1</sup>, J'eus hier beaucoup de plaisir de mes oyseaux; je crains bien de n'en avoir pas tant aujourd'huy, car le vent est fort grand et la pluie ce semble prochaine. J'ay fort toussé ceste nuict et mal dormi, ayant bien fort la migraine. Je m'en vais voir si la chasse du cerf me la fera passer. Je vous donne le bonjour et mille baisers.

<sup>1</sup> Cette lettre était relíee dans un volume du temps qui portait pour titre : *Lettres de Henri IV à la reine Marie de Médicis*.

## N° 9.

Orig. autographe. — Collection de M. Feuillet de Couches.

Mon cœur, Il arriva hier deux affaires qui me priveront de vous veoir aujourd'huy : l'un que mons<sup>r</sup> de Sagonne fit citer Terme et parla à rompre tous les traictés d'accord qui estoient commencés, a quoy il fault que je donne ordre pour eviter de grandes querelles ; l'autre que la court refusa hier l'edict des secretaires de Navarre qui vous importe : je parlay l'après disnée a tous les presidens et leur commandé de le passer ce matin, ce que je crois qu'ils feront, sinon je y pourvoyray par aultre voie, et rien ne m'arrestera s'il plaist à Dieu de vous veoir demain. Je vous donne le bonjour et cent mille baisers.

## N° 10.

Orig. autographe. — Collection de M. Chambry.

Môn cœur, La Roche vous dira de mes nouvelles. Je m'ennuye si fort icy que, mes affaires faictes, je n'y demeureray pas une heure. Il y faict chaud extremement. J'ay tant parlé ce matin et promené que je n'en puis plus. Toute ceste après disnée sera employée à visites qui ne seront ny belles ni agreables. Je vous donne le bon soir et un million de baisers.

## N° 11.

Orig. autographe. — Collection de M. de Chassiron.

Mon cœur, Je fus tout hier à la chasse, bien qu'il fist assés mauvais temps. J'ay fort bien dormy ceste nuit, et voys monter à cheval pour aller à l'assemblée. Le temps donne esperance d'estre beau. Je vous donne le bonjour et cent mille baisers.

A MONS<sup>r</sup> DE MERVILLE.

Cop. -- B. N. Fonds Béthune, Ms. 3456, fol. 75 verso.

Mons<sup>r</sup> de Merville, Je desire, pour plusieurs considerations, que

le bureau de ma recepte de mes tailles, qui est de present établi dans ma ville d'Aurillac, soit transféré en celle de [La Roquebrou<sup>1</sup>] qui vous appartient; et veulx croire aussy que vous le desirés pour l'avantage et decoration de la dicte ville. Et pour ce que je sçais que vous pouvés apporter beaucoup de facilité à l'effect de mon intention, je vous ay bien voulu escrire ceste lettre, pour vous prier de faire bailler à mes officiers et au controle à la recepte de mes dictes tailles une maison assurée en la dicte ville [de Roquebrou] pour vaquer à l'exercice de leurs charges, les prenant en vostre protection. Et d'autant que mes subjects du hault pays d'Auvergne se rendent trop difficilement au payement de deniers de mes dictes tailles<sup>2</sup>, je vous prie tenir la main que j'aye plus d'occasions d'estre content de leurs desportemens et favoriser la levée de mes dictes tailles en ce qu'il vous sera possible; admonestant les dicts gentils hommes vos voisins, et particulièrement ceulx des prevostez de [La Roquebrou], de faire le semblable, et les advertissant du commandement que je vous fais afin qu'ils se disposent à satisfaire à mon intention; et vous me ferés les uns et les aultres un service aussy agreable qu'aultre que je puisse recepvoir de vous.

## A MADAME DE MONTGLAT.

1601-1610.

Pendant la première grossesse de la reine Marie de Médicis, le 19 septembre 1601, Madame de Montglat fut nommée gouvernante des enfans de France.

Le 27 du même mois, la reine accoucha d'un garçon, qui fut plus tard Louis XIII; elle accoucha d'une fille, qui fut nommée Élisabeth, le 22 novembre 1602; elle accoucha, le 10 février 1606, d'une autre fille, Catherine ou Christine; elle accoucha, le 16 avril 1607, d'un second fils qui reçut le titre de duc d'Orléans, et qui mourut en 1611; elle accoucha, le 25 mars 1608, d'un garçon, Jean-Baptiste-Gaston, qui-

<sup>1</sup> Ce nom manque dans le manuscrit, mais on peut le restituer avec très-grande présomption d'être dans le vrai. Cette ville, voisine d'Aurillac, appartenait à François d'Escars, comme ayant épousé Ro-

de Montal, fille de Gilles de Montal, baron de la Roquebrou. (Voy. le Père Anselme. *Hist. général.* t. II, p. 231.)

<sup>2</sup> Voy. les lettres à MM. de Canillac et Lavedan.

après la mort de son frère duc d'Orléans, reçut ce même titre; enfin elle accoucha, le 25 novembre 1609, d'une fille, qui reçut le nom d'Henriette-Marie.

Avant son mariage, le Roi avait eu de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort 1° César, duc de Vendôme, en 1594; 2° Alexandre de Vendôme, en 1598; 3° Catherine-Henriette. Pendant son mariage, il eut de la marquise de Verneuil un garçon, Henri, qui naquit un mois après le dauphin; et une fille, qui vint au monde l'année suivante. Le Roi eut d'autres enfants encore de quelques autres maitresses. Plusieurs des enfants bâtards du Roi furent aussi confiés aux soins de Madame de Monglat, ceux surtout de la marquise de Verneuil.

## N° 1.

Orig. autographe. — Fonds Bethune, Ms. 3649, fol. 17.

Madame de Monglat, Je vous fay ce mot pour vous dyre questant resolu daller lun de ces jours à Saynt-Germayn an Laye et loger dans le petyt chateau, vous remenyés yncontynant mon fyls et mes autres enfans<sup>1</sup> dans le vyel chateau, et que vous permetyés aus ouvryers que lon ranvoye pour y travayller, quoyquyls vyennent de cete vylle, dy travayller comme ie le leur ay commandé, afyn que ie trouve louvrage quyls font parachevée. Bonyour, M<sup>e</sup> de Monglat. Ce 14<sup>me</sup> aut, à Parys.  
HENRY.

## N° 2.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886, lettre n° 51.  
Copie transmise par M. Allier.

Madame de Monglat, Vous m'avés faict plaisir de me mander des nouvelles de mon fils et suis tres ayse de sçavoir qu'il se porte comme vous me mandés, comme aussy mes autres enfans. J'espere de le voir bientost et vous tesmoingner le contentement que j'ay du service que vous me rendés. Bonjour, Madame de Monglat. Ce 14<sup>me</sup> septembre, à Monceaux<sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> *Mon fils et mes autres enfans* indique une époque postérieure à 1602; or, après 1602, je ne vois que l'an 1603 où je puisse

affirmer que le Roi ait été à Paris le 2 aout, mais je n'en vois pas où il lui ait été impossible d'y être.

<sup>1</sup> Le Roi était à Monceaux le 3 septembre en 1602. Il ne pouvait y être en

1603. Je n'ai aucune donnée sur les années suivantes



## N° 3.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3649, fol. 36.

Madame de Montglat, Je vous fay ce mot par Decourt, que janvoye esprés à S<sup>t</sup> Jermayn pour peyndre mon fyls le Daufyn, pour vous dyre que vous ne facyès aucune dyficulté de le luy lesser peyndre. A son retour vers moy, vous me manderès de ses nouvelles. A Dieu, M<sup>e</sup> de Montglat. Ce xv<sup>me</sup> janvyer, à Parys<sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 4.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3649, fol. 41.

Mad<sup>e</sup> de Monglat, J'ay esté hyen ayse d'aprandre, par les lettres que m'a aportées Gueryn, des nouvelles de mon fyls et de mes aultres anfans et qu'elles soyent telles que vous me les mandès; je pensoys laller voyr, sans le mauves tams quyl à fet quy man à ampesché; quy a esté cause que mestant trouvé tout mal, jay esté contraynt de prandre medecyne. Mes jespere que yncontynant apres la foyre Saynt Germayn ie le verray, car cest chose que je desyre avec ympatyance. Dytes-le luy<sup>1</sup> et me mandes souvant de ses nouvelles. Bon soyr, M<sup>e</sup> de Montglat. Ce dernyer de janvyer, à Parys.

HENRY.

<sup>1</sup> Il est évident que le dauphin n'était plus un enfant à la mamelle, et que la lettre ne peut être antérieure à 1604 ou

1605; mais voilà tout ce que nous pouvons dire.

<sup>1</sup> Ceci suppose que le dauphin était déjà en état de comprendre de telles choses; il avait donc trois ou quatre ans au moins. La présente lettre serait donc

de 1604 ou de 1605 au plus tôt. Quant à la date et au lieu où la lettre fut écrite, il n'y a aucune induction à en tirer.

## N° 5.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, vol. II, lettre n° 40.

Copie transmise par M. Houat. Autre copie transmise par M. Allier.

Madame de Montglat, Je vous fais ce mot et vous depesche ce lacquais exprés pour vous dire que M<sup>me</sup> de Verneuil sera ce soir a S<sup>t</sup> Germain où elle va pour voir mes enfans; et encores que nous ne soyons pas bien ensemble<sup>1</sup>, ne laissés de luy faire tout l'honneur et la bonne chere que vous pourrés et de la faire loger au chasteau, me mandant par le retour de ce lacquais des nouvelles de mon fils et de mes enfans. Bonjour, M<sup>me</sup> de Montglat. Ce vj<sup>me</sup> juillet, à Paris.

HENRY.

## N° 6.

Imprimé. — *Journal de Verdun*, mai 1774, p. 384.

M<sup>r</sup> de Montglat, Je vyens tout presamment de voyr celle que Turquet a ecryte à M. du Laurens de la maladie de mon fyls d'Orleans<sup>1</sup>, quy me fet esperer que ce ne sera rien et que, la cause quy luy donne la fievre cessante, elle cessera aussytost. Selon ce que ce soyr jauré de vos nouvelles et de celles dudyet Turquet, je vous depecheré ledyct s<sup>r</sup> du Laurens. Je vous pryé seulement soyés dyligente a man donner a toute heure. Et de le vous recomander je ne le veux pas fere, sur lasurance que iay quy l vous lest come mon fyls ie Daufyn et mes autres amfans. Jé été byen ayse daprandre par ladyte lettre que ma fylle de Verneuyt na plus de fyevre. Adieu, M<sup>r</sup> de Montglat. Ce premier setambre, à Paris.

Ceci parait se rapporter à l'an 1606, ou ont lieu un temps de refroidissement du Roi pour la marquise de Verneuil, qui,

vers la fin de l'année, avait repris tout son empire sur son royal amant. Le Roi était à Paris le 6 juillet 1606.

<sup>1</sup> Né le 16 avril 1607. La présente lettre est donc postérieure à cette date.

Or le Roi était à Paris le 1<sup>er</sup> septembre en cette même année 1607.

N<sup>o</sup> 7.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3649, fol. 12.

Madame de Monglat, Vous recevres cete cy par le s<sup>r</sup> de la Chesnaye, que janvoye espres vers vous pour prandre mon fyls et ma fylle de Verneuyt et les mener à leur mere, suyvant ce que ie vous escryvy avant hyer, a laquelle jay permys de les garder luyt ou dys jours. Cest pourquoy vous ne feres aucune dyfyculte de les metre antre les mayns dudyt s<sup>r</sup> de la Chesnaye. Et cestecy nestant a autre fyn, Dieu vous ayt, M<sup>e</sup> de Monglat, an sa garde. Ce ix<sup>e</sup> septembre, à Monceaux <sup>1</sup>.

HENRY.

A MONS<sup>r</sup> DE MONTIGNY.

Cop. — Musée Brit. *Bibl. du roi Georges III*, Ms. 109, fol. 2 recto<sup>1</sup>.

Mons. de Montigny <sup>2</sup>, Je vous fais ce mot par ce porteur exprés, pour vous advertir que les amours de vostre frere se ralument plus que jamais avec la voisine de ces quartiers, et se sont escript l'un l'autre trois ou quatre fois; et elle [a] resolu de l'espouser: si bien qu'il s'en vient en volonté pour ce faire. C'est pourquoy, aussy tost que vous aurés receu cestecy, venés moy trouver, et je m'assure que vous et moy ferons en sorte de rompre ce coup là et l'en empescherons. A Dieu, Mons<sup>r</sup> de Montigny. Ce xv<sup>me</sup> octobre, à Fontainebleau. Au soir.

HENRY.

<sup>1</sup> Je supposerais volontiers cette lettre de l'an 1608, où le Roi dut être à Mon-

ceaux le 9 septembre; mais ce n'est là qu'une supposition.

<sup>2</sup> Nous avons reçu deux transcriptions de la présente lettre, l'une par M. Delpit, l'autre par M. Lenglet.

s'attacha à Henri IV qui le fit gouverneur de Paris en 1601, et gouverneur de Metz, Toul et Verdun en 1603. (Voy. *Lettres missives*, t. III, p. 408, n.)

<sup>2</sup> François de la Grange, seigneur de Montigny, après la mort de Henri III,

## AU CONNÉTABLE DE MONTMORENCY

1595-1610.

Henri de Montmorency, maréchal de France depuis le 10 février 1567, fut fait connétable en décembre 1593.

Le Roi, ayant été parrain d'un fils de Montmorency, né le 30 avril 1595 et baptisé la même année, prit l'habitude d'appeler le connétable *mon compère*; la première lettre de notre Recueil où il lui donne ce titre est du 8 octobre de cette année 1595.

Toutes les lettres que nous donnons ici sont adressées à *mon compère le Connétable de France*, elles sont donc toutes postérieures à octobre 1595. Presque toutes sont autographes.

## N° 1.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3565, fol. 13.

Mon compere, Ce mot est pour vous fere resouvenyr que dans quatre jours le cecond moys de nos jans de guerre commancera et que sy vous ne pourvoyés a ce quyls puyssent fere monstre, le bel ordre que nous y avons mys ne cervyra de ryen. Pour ce, ie vous pryé, mon compere, d'y avyser, de peur que nous ne retumbyons aus maus passés. A Dieu. Ce xxv<sup>me</sup> mars, à Verneuyl, au matin<sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 2.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Bethune, Ms. 3578, fol. 23.

Mon compere, Mon cousin le mar<sup>al</sup> de Balagny cest playnt a moy de ce que la garnyson que jay ordonnée à Marle na poynt recen.

<sup>1</sup> Au bas de la page qui porte l'autographe est écrit, d'une main étrangère, 1596; et, en effet, l'embarras éprouvé par le Roi pour payer les gens de guerre semble nous reporter à l'an 1596, où il écrit sans cesse au connétable pour le presser de lui envoyer de l'argent afin de payer son armée chaque jour prête à l'abandonner, faute de paiement. Nous

avons une autre lettre du Roi, également du 25 mars, au même connétable, où il le presse vivement au même effet. Il est vrai que celle dont nous parlons est datée de la Fère (*Lettres missives*, t. IV, p. 545), mais elle est précédée dans le Recueil d'une autre du 24 mars datée de Verneuyl, comme celle-ci.

quoy que les autres de Pycardye an ayent touché. Je vous le ranvoye pour luy pourvoyr, comme aussy pour le regymant du marquys de Reynel, son fys. Vous scaves quyl ma tousyours byen cervy, comme yl fet encores. Cet pourquoy ie le vous recommande et vous pry de lere an sorte quyl recoyve tout contamment. Cetecy nestant a aultre fyn, je ne vous an dyray davantage pour pryer Dieu vous avoyr, mon compere, an sa garde. Ce xvij<sup>me</sup> aut, à Fontaynebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 3.

Orig. — B. N. Fonds Bethune, Ms. 3597, fol. 60.

Mon Compere, Ce n'est pas de ceste heure que vous sçavez que j'aine le sieur de Serres; vous sçavez ce que vous m'en avez autrefois oui dire, et ce que vous m'en avez diet aussy; c'est pourquoy je vous prie de faire qu'il soit favorablement traicté et selon la justice de sa demande et la bienveillance particuliere que je luy porte; il vous en ouvrira les moyens. Je le vous recommande donc, car aussy bien desireray je en certaines choses l'employer pour mon service. A Dieu, mon Compere, lequel je prie vous avoir en sa garde. Ce xij<sup>me</sup> avril, à St Germain en Laye<sup>1</sup>.

HENRY.

Le maréchal de Balagny mourut en 1603; la présente lettre ne peut donc être postérieure à cette année. Or, de 1595 à 1603, le Roi ne put être à Fon-

tainebleau le 18 août ni en 1595, ni en 1597, ni en 1599, ni en 1600, ni en 1603; reste 1596, 1598, 1601 et 1602, où il put s'y trouver.

<sup>1</sup> La présente lettre est portée dans une copie du manuscrit Supplément français 13667, sous l'année 1600; mais ce millésime a été barré au crayon et avec raison,

je crois, car le 21 avril 1600 le Roi était à Fontainebleau. Il était à Saint-Germain le 21 avril en 1597.

N<sup>o</sup> 4.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3590, fol. 131.

Mon compere, Jay ceu tant de partycularytès de ce quy est antre les habytans de ma vylle de Rodes et de levesque, que ie ne pense pas quyls ce puyssent james reyoyndre. Cest pourquoy je contynne an cete resoluysion que levesque commue son evesché, pour evyter le scandalle quyl a porte à ces dyocesayns et le preyudyce que mon cervice an peut recevoyr. Jan ay parlé au s<sup>r</sup> de Bellyevre, vous pryant, mon compere, y dysposer l'evesque et luy fere comprandre que cest mon yntansyon. Le frere du s<sup>r</sup> de Cornusson a dequoy le rescompancer; yl est de famylle quy ont touyours byen cervy mes predecesseurs et moy. Je ceray byen ayse de le pourvoyr an la place du dyt evesque<sup>1</sup>. Vous pryant de manyer cet afere de sorte que ma volenté soyt suyvye, et sur ce ie pryé Dieu quyl vous ayt, mon compere, an sa garde. Ce xv<sup>me</sup> avryl, a saynt Germaïn en Laye.

HENRY.

N<sup>o</sup> 5.

Cop. — B. N. Suppl. français, Ms. 13666, fol. 961. D'après l'autographe qui etau dans le cabinet de M. de Mandajors.

Mon Compere, Vous verrés par la lettre que m'a escripte mon cousin le prince de Conty, que je vous envoie et à m<sup>r</sup> le chancelier, la plainte qu'il me faict du peu de respect qui luy a esté porté, m'estant ce qu'il est : ce que je trouve tant mauvais. C'est pourquoy je vous prie d'adviser avec m<sup>r</sup> le chancelier au moyen de luy en faire faire satisfaction, comme chose que je veux et desire, et qu'il en reçoive tout contentement. Celle-cy n'estant à aultre fin, Dieu vous

<sup>1</sup> Le projet du Roi n'eut pas de suite sans doute, puisque nous voyons François II de Cornella évêque de Rodez de 1582 à 1614. Le Roi parle du *S<sup>r</sup> de Bel-*

*lièvre*; celui-ci n'était donc pas encore chancelier, c'est-à-dire que la lettre serait antérieure au 2 août 1599.

ayl, mon Compere, en sa sainte garde. Ce xvij<sup>me</sup> octobre, à Fontainebleau, au matin<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 6.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3581, fol. 1 recto.

Mon compere, Suyvant ce que je vous escryvys lautre jour partant de Parys pour man venyr icy, ie vous pryé de vous y randre au plus tot car cella ymporte a mon ceryce, mesmemant pour le fet des Suysses. Aussy ie vous pryé de manvoyer icy yncontynant Lugvisse, car tandys que jy ceray, et que mon cousyn le duc de Byron y est aussy, nous le pourrons ouyr plus a loysyr et je le vous renvoyeray soudayn. A Dieu, mon compere, lequel ie pryé vous avoyr en sa garde. Ce xxvj<sup>me</sup> novambre, à Monceaux<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 7.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3583, fol. 16.

Mon compere, Jay commandé au s<sup>r</sup> de la Fyn de remettre antre vos mayns le cappytaine Jan, a quoy ie massure quyl satysfera. Je vous pryé, suyvant ce que ie vous dy an ce lyeu an la presance de Zaiet et la promesse que vous me feytes, vouloyr pour lamour de moy oublyer ce qui cest passé et l'offance que vous pourriés avoyr receu de luy et la donner au lams et à la néCESSYté de mes aferes, assuré que vous me ferès ceryce tresagreable, dautant que cest chose que ie desyre. Ce que me prometant je ne vous an dyray davantage

<sup>1</sup> La présente lettre est mise dans le manuscrit sous l'année 1599, j'ignore pourquoi. Le Roi était à Fontainebleau le 17 octobre en 1604 et en 1609, probable-

ment en 1601 et 1603. Il ne pouvait y être en 1600, étant à Chambéry, ni en 1605, étant à Limoges.

<sup>1</sup> A la suite du lieu est écrit, d'une main plus récente, 1599. Il est certain que le duc de Biron étant avec le Roi, le

26 novembre, la présente lettre est antérieure à 1602; or le Roi fut évidemment à Monceaux le 26 novembre en 1599.

pour prier Dieu vous avoyr, mon compere, en sa garde. Ce xv<sup>me</sup> may, à Fontaynebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 8.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3585, fol. 3 recto.

Mon compere, Jay apryns que Godancourt, quy a fet apeler Contenant, est à Parys, et se promene sans avoyr des gardes. Cet pourquoy ie vous lay ce mot pour vous dyre que vous le facyés arreter a cause de sa desobeyssance, et apres que vous les accordyés y apelant avec vous M. de Rosny. Bonyour, mon compere, ce xv<sup>me</sup> desembre, à Fontenebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 9.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3595, fol. 1 recto.

Mon compere, Ce mot ne sera que pour vous dyre lyncertytude en laquelle je suys du jour que ie vous yray voyr; aussy tost que j'y sere resolu je le vous fere savoyr. Pour ce que vous mavez escryt, ce

De l'an 1595, ou le Roi commença à donner à Montmorency le titre de *mon compere*, on le trouve à Fontainebleau le 15 mai en 1595 et 1599, et des lors il se presente plusieurs années où il put signer le 15 mai, à cette résidence.

Une lettre sur le même sujet, et en partie dans les mêmes termes, en partie

différente, est imprimée dans le corps du Recueil, t. V, p. 118, sous la date du 16 mai 1599; les différences sont telles qu'elles constituent une lettre nouvelle, et, comme celle-ci est autographe, je ne balance pas à la publier; l'autre est donnée comme originale.

<sup>1</sup> Maximilien de Béthune n'était encore que marquis de Rosny; or il devint duc de Sully en février 1606. La presente lettre se renferme donc entre octobre 1595 et février 1606. Or le Roi n'était à Fontainebleau le 15 décembre ni en 1595, ni en 1596, ni en 1597, ni en 1598, ni en

1600, ni en 1601; resté comme années possibles ou même probables 1599, 1602, 1603, 1604 et 1605.

A la tête du manuscrit 3585 est répétée une note que portait déjà le manuscrit 3589 (Voy. ci-après, p. 237, note.)



porteur amporte ce que vous desyres. A Dieu, mon compere, lequel ie pryé vous avoyr en sa garde. Ce vij<sup>me</sup> juyn, à Saynt Germayn en Laye<sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 10.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3583, fol. 31 recto.

Mon compere, Jay estymé devoyr passer ancores toute ceste cemyne an ce lyeu pour doner loysyr au conte dauvergne de syrandre et my trouver afyn de le reconcylyer avec mon cousyn le conte de Soyssons devant que meslongner davantage de Parys, dont jay byen voullu vous avertyr comme ie commanderay que vous le soyès à poynt nommé du jour que ie partyray de ce lyeu pour aller à Escouan. Je pryé Dieu vous avoyr, mon compere, an sa saynte et dygne garde. Ce vij<sup>me</sup> juyn, à Saynt Germayn en Laye<sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 11.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3590, fol. 37.

Mon compere, Cest à ce coup quyl faut que javoue que ie suis de vostre confrayrye; de quoy ie vous ay bien voullu avertyr par ce mot et ce lacquays que ie vous despesche esprès, ce que plus tot ieusse fet sans que ce vous eut esté trop de joye, et que ie vouloys estre comme guery avant que de le vous mander. Jay eu la goute au genoyl pour troys jours sy vyolante quyl ne ce peut dyre davantage, et

<sup>1</sup> Au bas de la page est écrit, d'une autre main, 1602; mais le Roi ne pouvait

être à Saint-Germain le 6 juin 1602; il était à Blois.

<sup>1</sup> Au dos est écrit, d'une main ancienne, 1604; à tort, je crois. Le Roi, étant à Saint-Germain le 8, veut y passer encore toute la semaine, ce qui fait supposer qu'il y était depuis trois ou quatre jours, et qu'il voulait y passer trois ou quatre jours encore; il y

aurait donc fait un séjour de six ou huit jours, du 4 ou 5 juin au 11 ou 12. Or ces données ne me paraissent guère convenir qu'aux deux années 1603 et 1605, et encore faut-il supposer quelques voyages à Paris.

avec de sy cruelles doulleurs quelles me contraygnoyent de cryer; meyntenant la doulleur ma donné quelque relasche, et me permet de commancer à me soustenir sur la jambe, et me promener, ayant esté contraynt daller an lytyere deus jours et le troysyesme an carosse: et ce jourduy iespere de monter à cheval et dans sabmedy de courre le cerf a Saynt Germain, ou ie voys coucher demayn, Dieu aydant, et ou ayant ceyourné quelques jours, de là ie man yray à Fontenebleau pour fere une dycte. A Dieu, mon cousin, ce xxiv<sup>me</sup> cetambre, à Vernon<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 12.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3585, fol. 9

\* Mon compere, Je vous anvoye le vyscomte Dauchy, afyn que vous l'accomodyès avec Le Pesché pour quelque dyserant quyls ont ansamble. Vous me ferès cerycee tres agréable de ce fere et le plus promptement que vous pourrès, afyn quyls demeurent amys. Yls sont tous deus jantylshommes de cerycee et de meryte. Bon jour, mon compere. Ce xvij<sup>me</sup> novambre, à Saynt Germain en Laye<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 13.

Cop. — B. N. Fonds Fontaine, Ms. P 73, fol. 164.

Mon Compere, Ce mot servira à ces quatre Corses, non seulement de passeport pour vous aller trouver, mais pour vous assurer que j'ay leur service pour agreable et vous prier de les mettre en quelque

<sup>1</sup> Je ne connais pas d'année où le Roi ait été à Vernon le 24 septembre; il y a des présomptions toutefois pour 1603.

---

<sup>1</sup> D'une main ancienne est écrit 1603. — était-il à Saint-Germain? Je n'y connais pas d'impossibilité. Le 17 novembre de l'an 1603, le Roi

compagnie ou ils m'en puissent rendre, comme ils en ont la volonté, ce que je me promets. Bonjour, mon Compere. Ce xxij<sup>me</sup> juillet, à Monceaux<sup>1</sup>.

HENRY

## N° 14.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3597, fol. 62.

Mon compere, Jay vangé vostre querelle, ayant lessé courre a la Croys Dogas dans la mesme ansaynte ou vous lesastes courre. Yl estoit troys heures apres mydy et le pryns à cynq heures. Yl a tousjours tenu les fustées, et ne veyt-on james aller sy vyste ny sy byen chasser. Je vous fay ce mot, et vous depesche ce lacqué espres pour vous porter cete nouvelle. A Dieu, mon compere. Ce xxx<sup>me</sup> octobre, à Fontenebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 15.

Orig. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3564, fol. 39 recto.

Mon Compere, La chasse m'a mené en ce lieu Villegenis<sup>1</sup> si tard que je n'ay peu retourner coucher à Saint-Germain. Je y demeure pour ce soir; et n'ayant point pris le cerf que j'ay couru, j'ay remis la partye à demain pour en avoir raison. Je faictz l'assemblée à Vilacoublay<sup>2</sup>, ét parce que tous mes chevaux sont las, je vous prie m'envoyer le sensaire à l'entrée de Fausetepose (?) pour moy. Vous direz

<sup>1</sup> Le Roi était à Monceaux le 23 juillet en 1595, 1597, 1599, ni en 1600. Il put en 1604 et 1607, et il ne pouvait y être y être les autres années.

<sup>1</sup> A la suite est écrit d'une main plus recente : 1604. Henri IV passa en effet toute la fin du mois d'octobre 1604 à Fontainebleau.

<sup>1</sup> Lieu de Seine-et-Oise, canton de Massy, près des bois de Verrières.

<sup>2</sup> Lieu de Seine-et-Oise, canton de Velisy, près des bois de Verrières.

aussy à mons<sup>r</sup> de Villeroy que nous remettrons à dimanche à faire le cardinal <sup>3</sup>. Je prie Dieu, mon Compere, vous avoir en sa garde.

HENRY.

De Villegenis qui est à m<sup>r</sup> de Vigny.

N° 16.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Bethune, Ms. 3582, fol. 1

Mon compere, Suyvant la promesse que ie vous fey à Saynt-Germayn an Laye de vous mander de mes nouvelles, je vous dyray que ie pars demayn, Dieu aydant, pour aller coucher à Fontenebleau, d'où ie retourneray an ceste vyllle mercreddy ou jedy prochain au soyr, et où ie ceray tres ayse que vous vous y rendrès et de vous y veoyr assuré que ie vous ayme byen. A Dieu, mon compere. Ce xx<sup>me</sup> aut, à Parys <sup>1</sup>.

HENRY.

N° 17.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3600, fol. 11.

Mon compere. Desyrant savoyr de voz nouvelles, je vous despesche ce laqué espres pour vous pryer de man mander par luy. Pour les myennes, vous saurès que ie retournay hier au soyr de Fontenebleau, ou yl fet tres beau, que je man porte byen et que ie ceray tres ayse de vous voyr, sy vostre santé le vous permet. Bonjour, mon compere. Ce xxvj<sup>me</sup> aut, à Parys <sup>1</sup>.

HENRY.

Il s'agit probablement là de la remise de la barrette au cardinal Du Perron, ce qui nous mettrait en 1604.

<sup>1</sup> Au bas de la page est écrit d'une autre main : 1605, et en effet les circons-

tances de la lettre vont très-bien à l'année 1605.

<sup>1</sup> Au bas de la page est écrit d'une main étrangère : 1605, et, en effet, le Roi,

revenu de Fontainebleau le 25 août au soir, est à Paris le 26; et je ne vois que

## N° 18.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3588, fol. 23.

Mon compere, Jay esté byen [ayse] dantandre de vos nouvelles par le s<sup>r</sup> du Travet et de voyr le soyn que vous aves eu de lenvoyer pour aprandre des myennes, de celles de ma fame, mon fils et ma fille<sup>1</sup> quy sont trez bonnes. Jespere de me rendre lundy prochain, Dieu aydant, à Parys ou je ceray tres ayse de vous voyr sy vostre santé le vous permet; et remetant le surplus à la sufysance du Travet, je pryeray Dieu, mon compere, quyl vous ayt an sa saynte et dygne garde. Ce xv<sup>me</sup> jun, à Saynt Germayn en Laye.

HENRY.

## N° 19.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3555, fol. 5 recto.

Mon compere, le suys arryvé ce soyr icy pour commancer ma dyette samedi ou dimanche. Jay mandé à m<sup>r</sup> le chancelyer quyl ne vynt que ceux de mon conceyl dont nous ne nous pouvons passer icy. Je vous pry de dyre a tous les prynces quyls ny venent qu'avec chacun un gantyllhomme, un valet de chambre et un page; car yls nauront que layre de chevaus daultant quyls nyront poynt a la chasse. Pour vous vous feres beaucoup pour vous et pour moy dy venyr avec le moyns de trayn que vous pourres et ranvoyer le reste a Parys ou le laysser a Chantylly; ce cera vous delyvrer et moy aussy de beaucoup dymportuns. Mais amenes y vos levryers et des courtaus, car yl vous sera permys de chasser et non a autre. Vous trouverres m<sup>r</sup> de

l'an 1605 où le Roi ait été sûrement à Fontainebleau le 24, et peut-être le jour suivant, et le 26, à Paris.

<sup>1</sup> La présente lettre est postérieure à la naissance du dauphin et de sa sœur, c'est-à-dire au 22 novembre 1602. Elle ne put donc être écrite qu'en 1603 au

plus tôt; or le Roi n'était pas à Saint-Germain le 25 juin en 1603, ni en 1607, ni en 1609, mais je ne vois pas d'autre année où il lui ait été impossible d'y être.

Bouyllon logé avec moy dans le petyt chasteau, auquel ie veus aussy fayre fayre dyete. Bonsoyr, mon compere, ce xxij<sup>me</sup> novembre<sup>1</sup>, à Saint Germain en Laye.

HENRY.

N<sup>o</sup> 29.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3588, fol. 21.

Mon compere, Jay ordonné que lexecusyon de lecdyt des hosteyers quy a esté executé sans ampeschemant depuys lan cync sans soysante dyx-set, mes ceulemant dyferé a locasyon des troubles dernyers, soyt continué; et ynterdys ma court de parlemant lampescher ny an prendre aucune congnoyssance. Et pendant que jay esté à Parys, jay commandé au premyer presydent et mon procureur general quyls eussent a tenyr la mayn que cete myenne volonté fut efectuée. Je croy quyls le feront; et neantmoyns, syls fesoyent autremant, ie desyre que Sardyny, a quy jan ay donné charge pour lynterest quy y a et promesse quy l ma fete de me cecouryr de quelque somme de denyers, soyt ouy avec mondyct procureur general. Fetes, ie vous pryé, syl an est besoyn, quy l soyt sur ce ordonné celon mon yntansyon: ayant

On pourrait lire aussi xxvi; mais je crois que la seconde barre qui formerait alors le v n'est autre chose qu'une liaison entre les deux i. Je suis d'autant plus autorisé à penser ainsi que, dans une copie ancienne donnée par le manuscrit *Suppl. franç.* 13666, fol. 152, on lit très-distinctement xxii.

Dans ce même manuscrit la présente lettre est donnée comme de 1596, ce qui est évidemment erroné; car, en cette année, soit le 22, soit le 26 novembre, le Roi était à Rouen et non à Saint-Germain. Voici les données qui peuvent nous mettre sur la voie de l'année où la lettre fut écrite. C'est en mai 1595 que le Roi com-

mença à donner à Montmorency le titre de *mon compere*: elle ne peut donc être antérieure à 1595. De novembre 1602 à avril 1606, le duc de Bouillon fut en révolte contre le Roi; si donc nous nous plaçons en deçà de cette révolte, la lettre sera de l'une des années comprises entre novembre 1595 et 1602 sans qu'il soit possible d'en préciser aucune; mais on peut exclure 1595, 1596, 1600 et 1602. Si nous nous plaçons au delà de la révolte du duc de Bouillon, c'est-à-dire de 1606 jusqu'à la mort du Roi, je ne vois guère que 1609 où celui-ci aurait pu signer à Saint-Germain le 22 ou même le 26 novembre.

ancores pour ce par mes patantes reysteré les defanses a ma dyte cour dy toucher. Vous assurant, mon compere, quan cela vous ferès chose quy me cera byen agreable, et ie pryeray Dieu quy l vous ayt an sa garde. Ce xvij<sup>m</sup> avryl, à Saynt Germain an Laye.

HENRY.

N° 21.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3582, fol. 2.

Mon compere, Lon ma dyt que vous aves fet prandre le garson que vous scaves<sup>1</sup>. Je vous pryé quy ne soyt poynt mys en lyberté que premier ie ne vous aye ven et parlé a vous, et pour cause. Bon jour, mon compere. Ce xvij<sup>m</sup> daut, a Saynt Germain an Laye.

HENRY.

[A MAD. DE MORTEMART.]

Cop. — Arch. nat. Anciennes archives, Ms. 39, fol. 132 verso.

Madame de...<sup>1</sup> J'ay telle assurance de vostre affection à mon service et que vous faictes nourrir vos enfans en la mesme devotion, que je vous favorisera y tousjours vollontiers en vos affaires, comme vous congnoistres en tout ce que je vous pourray donner preuve de ma bonne volonté. Et que j'ay bien voullu faire a present reiterer au s<sup>r</sup> de . . . . . ce que je luy avoys cy devant escrit pour l'exemption de

<sup>1</sup> La présente lettre se réfère-t-elle à celle du 15 décembre, n° 8, page 230 ?

A la tête de ce volume 3582 est écrit, ainsi qu'à la tête du volume 3585 (v. p. 230) : « Volume d'acomodemens de querelles souvent faicts par les ordres et les advis mesme du roy Henry 4<sup>m</sup> surnommé le Grand,

adresses A Monsieur le Conestable et M<sup>s</sup> les Mareschaux de France... sur le suiet des querelles qui arrivoient entre personnes de toutes sortes de qualités et conditions, qui estoit un soing bien digne de la bonté de ce grand prince. »

<sup>2</sup> Dans le manuscrit d'où la présente lettre est tirée, elle vient à la suite d'une autre, relative à un sauf-conduit accordé à M<sup>me</sup> de Mortemart, et elle porte en tête :

*A la dicté dame.* On ne peut donc mettre en doute qu'elle n'ait été écrite à madame de Mortemart. (Voyez, ci-après, *Lettres o divers*, n° 10.)

vos maisons de. . . . . comme vous m'en avez requis par vos lettres, pour la confiance que j'ay que vous donnerés sy bon ordre à les faire bien garder, qu'il n'en adviendra faulte au<sup>e</sup> prejudice de mon service. Et n'estant la presente que [pour] vous rendre plus certaine que j'auray tousjours en singuliere recommandation ce qui vous appartient et à vos diets enfans, je ne la vous feray plus longue que pour prier Dieu, etc.

---

A M<sup>rs</sup> LE PRÉSIDENT DE MOTTEVILLE.

Orig. autographe. — Arch. de la cour impériale de Rouen.

Mons<sup>r</sup> de Motteville<sup>1</sup>, Ayant cy devant accordé à Lavaranne les treiziesmes qui me sont deubs, à cause des terres fieffées, par le s<sup>r</sup> de Petremol, en ma ville, fauxbourgs et vicomté d'Évreux, et quarante meules de moulin, à moy aussy deues par les s<sup>rs</sup> de la Salle et Dupré à cause des carrieres de Houlebec<sup>2</sup>, je vous fay ce mot pour vous dire que, affectionnant le diet Lavaranne comme vous scavés que je fay, pour les services continuels qu'il me rend, vous me ferés service tres agreable, que les diets dons soyent veriffiez au plus tost et qu'il n'y soit apporté aulcune dilliculté, comme chose que je veux et entends. Et ceste cy n'estant à aulre fin, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> de Motteville, en sa garde. Ce dernier avril, à Paris.

HENRY.

<sup>1</sup> Mari de la célèbre dame de Motteville, favorite d'Anne d'Autriche. Ce président épousa très-vieux cette dame très-jeune, qui lui survécut longtemps. Il était premier président de la chambre des

comptes de Normandie. (Voyez *Lettres missives*, t. VII, p. 543, note 2.)

<sup>2</sup> Houlebec, dans l'Éure, arrondissement de Louviers.



A M<sup>r</sup> DE MIOSSENS.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3291, fol. 137 recto.

Mon cousin<sup>1</sup>, Je n'ay seu qu'aujourduy l'afflyctyon quy vous est venue de la perte de vostre fyls. Je ne doute poynt combyen cela vous aura pese et annuyé; et croyes que ian ay un grand ressantymant pour estlymer myeu ce quy est vostre, et considerer que iay quelque interest an vos pertes, ayant este de tout tems sy affectionne a tout ce quy a touche le byen de mon serveyse, et prynsypalement quant il y va de chose sy presyeuse. Mays sy faut-il, apres avoyr donne quelque lieu à ce quy vous est naturel, vous conformer à la fyn à la volonte de Dyeu, lequel, tout ayansy qu'il nous donne les enfans, estant la bonte et la sagesse mesmes, aussy il ne les nous oste point quavec bonne cause et pour nostre byen, quy est le leur propre. Jespere vous voyr demayn. Ce pendant consoles vous avec Dieu, ei croyes que ie partysype a vostre mal comme

Vostre affectyone cousin et assure amy  
a jamays, et mettre,

HENRY.

## AU DUC DE NEMOURS.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3789, fol. 1 recto.

Mon Cousyn, Suyvant ce que ie vous ay commanday a Fontaynebleau, lors que vous pryntes congé de moy, de me revenyr trouver au plustost, je vous fay ancor ce mot pour vous dyre que vous me ferés ceryce tresagreable de vous randre au plustost quy l vous sera possyble près de moy, assureé non ceulemant que vous y cerés le byen venu et veu, mes que jay besoyn de vous. A Dieu, mon Cousyn. Ce 14 juillet.

HENRY.

<sup>1</sup> Le baron de Miossens ou Miossans, parent et camarade d'enfance de Henri IV.

L'adresse, de la main du Roi, y est : *mon cousin, mons<sup>r</sup> de Myossans.*

A MONS<sup>r</sup> DE NERESTAN.

Cop. — Archives de M. le marquis de la Grange.

Mons<sup>r</sup> de Nerestan, Ayant ordonné que les compagnies de vostre regiment qui sont de present en garnison en mon pays de Bresse, iront loger au baillage de Gex, vous ne fauldrez incontinent la presente receue de les faire acheminer pour s'establir en garnison en tel lieu du baillage qu'il sera advisé par mon cousin le s<sup>r</sup> de Bellegarde, grand escuyer de France, gouverneur et mon lieutenant general au dict pays, et en son absence par le baron de Luz, mon lieutenant general au dict gouvernement<sup>1</sup>, pour servir à l'effet qu'ils vous ordonneront de ma part pour mon service, suivant le commandement que je leur en ay faict. Je.....

HENRY.

A MONS<sup>r</sup> DE NESDE.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3456, fol. 74 verso

Mons<sup>r</sup> de Nesde<sup>1</sup>, J'ay commandé au president de Thou de se transporter en mon pays de Poictou, accompagné de Rapin, prevost de la connestablie, pour informer de certaines pratiques qui se font au dict pais pour y donner entrée à mes ennemis. Et parce qu'entre ceux qui m'y peuvent faire service, je fais principalement estat de vostre bonne volonté et de l'affection que je scay que vous portez au bien et avancement de mes affaires, j'ay donné charge aux dicts president et Rapin de s'adresser à vous s'ilz ont besoin de vostre entremise et assistance en quelque chose. Au moyen de quoy je vous prie de

<sup>1</sup> Voyez les *Lettres à Luvardin*, des 3 et 10 juillet 1602, *Suppl.* t. VIII, p. 833 et suiv. Ces lettres donnent la date de

celle-ci Sur Nerestan, voyez *Lettres missives*, t. V, p. 353.

<sup>1</sup> Voyez ci-après la lettre au président de Thou, n° 1. et la note qui l'accom-

pagne. Voyez aussi les lettres à Parabère et à Tabarière.

satisfaire à ce qu'ilz vous diront de ma part, tant pour faire marcher vos compaignies, ensemble ou separement, la part qu'ils vous feront entendre estre necessaire de les conduire pour mon service, que pour prendre et saisir les personnes qui vous seront par eulx nommées et les conduire ou faire conduire seulement au lieu qu'ilz vous diront. Et par ce que le dict Rapin pourra avoir besoing d'une ou deulx de voz compaignies pour l'execution de ce que je luy ay commandé, vous me ferez service tres agreable de l'en faire assister s'il vous en requiert, me tesmoignant en ceste occasion combien vous affectionnez le bien de mes dicts affaires. Et je me souviendray du debvoir que vous y avez rendu pour le recongnostre en tout ce qui s'offrira pour vostre contentement et avantage.

---

 AU DUC DE NEUFBOURG

## N° I.

Musée Britann. in-4°, Mss. addit. n° 5458, fol. 76 recto. Transcription de M. Lenglet

Mon Cousin, La presente vous sera delivrée par mon secretaire Badouere, que je vous envoie exprés pour vous faire entendre mon advis sur les occasions qu'il vous representera. Le soin que j'ay de vous et des vostres m'ayant meu à faire cest office qui sera donc receu de vous comme le merite la bonne volonté que je vous porte. Je prie Dieu, etc.

Philippe-Louis de Neufbourg. — Une lettre du 20 mai 1603 nous parle de Badouère revenant d'Allemagne le 18 mai; une autre, du 26 juin, même année, parle de lettres du landgrave de Hesse, Maurice le Savant, des 21 et 26 mai, reçues par Badouère. (Voyez *Lettres missives*, t. VI, p. 88 et 111.) Des lettres

des 20 mai et 26 juin, on peut conclure que la présente est de 1602 ou 1603. Dans une autre lettre, du 9 juillet même année, le Roi parle d'un sieur Angelo Baduère, ambassadeur de la république de Venise près de lui. Il est évident que c'est d'un autre personnage qu'il s'agit.

## N° 2.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3520, fol. 106.

Cop. — Suppl. français, Ms. 1009, 3.

Mon Cousin, J'ay prié mon cousin le marquis de Baden de vous voir sur les occasions qui se présentent, et vous dire de ma part chose qui regarde vostre bien et repos non moins que celui de la Germanie et mon contentement particulier. Partant, je vous prie le croire comme moy mesme, et, à son default, à ce que vous en declarera le s<sup>r</sup> Vaubecourt, sur lequel me remettant, je prie Dieu vous avoir, mon Cousin, en sa sainte et digne garde. Le 3 avril, à St Germain en Laye.

HENRY.

## A MADAME LA PALATINE DUCHESSE DE NEUFBOURG

Orig. — Musée Britann. m-12, Ms. addit. 5458, fol. 76 verso.

Transcription de M. Lenglet.

Ma Cousine<sup>1</sup>, Envoyant presentement à mon cousin, vostre mary, mon secretaire Badouere pour le subject que je luy ay commandé vous faire entendre, il a charge aussy de vous saluer et visiter de ma part et vous assurer de l'affection que je porte à vous et aux vostres: partant vous luy adjousterés foy comme à moy mesme qui prie Dieu, ma Cousine, etc.

## AU DUC DE NEVERS.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3820, fol. 2 recto.

Mon nepveu<sup>1</sup>, J'ay apryns par Courtavenet et la vostre locasyon

<sup>1</sup> Voyez la note de la lettre au duc de Neufbourg, n° 1, page précédente.

<sup>1</sup> Charles de Gonzague, duc de Nevers, Brie, et d'Henriette de Clèves. Il succéda à son pere dans les gouvernements de Champagne et de Brie, le 22 octobre 1595.

de son voyage vers moy, surquoy ie vous dyray que lorsque labbaye de laquelle vous mescrivès et dont yl ma parlé cera vacquante, que ie me souvyendré de la pryere que vous man fetes, et me trouverès dysposé à vous tesmoygner que ie desyre fere pour vous; mes yl lot atandre que cella soyt, car de reserve ie nan acorde poynt. Pour mes nouvelles, je les remetray à la sufysance dudyt Courtavenet pour les vous dyre, ansamble ce que ie luy ay commandé. Surquoy vous le ererès comme moy mesme. A Dieu, mon nepveu. Ce xvij<sup>me</sup> may, à Fontenebleau.

HENRY.

A LA DUCHESSE DE NEVERS.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3620, fol. 9 recto.

Ma cousyne<sup>1</sup>, J'ay veu par vostre dernyere la resolutyion que vous avès prynse de me venir trouver, dont ie me resyours, et vous pryed defectuer ceste volonté. Mon nepveu est party depuys deux jours dauprés de moy, contre ma volonté; yl vous an aura dyt locasyon quy provynt de la resolutyion qua pryns mon compere, le comestable, avec l'advys de M<sup>rs</sup> le chancelyer de Bellyevre et autres de mon conseil<sup>2</sup>, dont ie ne me suys meslé, synon de dyre à mon dyct nepveu ce que jestymoys qu'yl devoyt fere, et luy donner an cella le conseil tel que ie voudroys fere à mon fyls. Yl a suyvy le conseil quy luy a esté donné daylleurs, quy ne luy peut être sy utyle comme le myen. Quand vous cerès pres de moy, ie vous an parleray plus partyculye-

<sup>1</sup> Henriette de Clèves, fille de François de Clèves, duc de Nevers, et de Marguerite de Bourbon, née en 1542, mariée à Louis de Gonzague, prince de Mantoue, morte en 1601. Conférer la presente lettre avec celle du 17 mai 1596 à la même (*Lettres missiv.* t. IV, p. 583).

<sup>2</sup> De Bellière fut fait chancelier de France le 2 août 1599. La présente lettre

est donc postérieure à cette date; mais la duchesse de Nevers étant morte en 1601, la même lettre ne peut être que des années, 1599 ou 1600. Toutefois, en 1599, le Roi ne pouvait guère être à Rouen le 24 octobre, et très-certainement il n'y était pas en 1600, étant à Chambéry. En 1601, le Roi devait être le 24 octobre à Fontainebleau.

remant. J'eserys à mon dyt nepveu qu'yl san ayllé an sou gouvernement<sup>3</sup>, et qu'yl donne ordre aus aferes quy sy presentent, pryncypalement pour fere lycancyer les gans de guerre quy tyennent la campayne, mesmes le regymant de Grantval, lequel est és anvyrans de Vytry. Lesperance que jay de vous voyr byentost me fayct l'ynyr pour pryer Dieu vous avoyr, Ma cousine, an sa garde. Ce xxiiii<sup>me</sup> octobre, à Rouan.

HENRY.

A M. DE NOAILLES.

Archives de la famille de Noailles.

M. de Noailles<sup>1</sup>, Sur une de vos lettres, que j'ay vue es mains de M. de Turenne, j'escriis à ceulx d'Orleac<sup>2</sup>, par le capitaine La Porte, lequel je vous prie instruire de ce qu'il aura à faire; et faites moi part de tout ce que vous apprendrés, et adieu. Je suis votre meilleur et bien affectionné amy.

HENRY.

Le duc de Nevers était pair de France et lieutenant général du roi en Champagne (voyez *Lettres missives*, t. VII, p. 79), gouvernement dans lequel il avait succédé à son père. Il avait épouse, en

1599, Catherine de Lorraine, fille du duc de Mayenne, que, dans ses lettres à la marquise de Verneuil, Henri IV traite assez lestement. (Voyez *Lettres missives*, t. VII, p. 594, n. 644 et n. 1.)

<sup>1</sup> Le corps principal du recueil des *Lettres missives* ne contient aucune lettre du roi de Navarre à M. le duc de Noailles. Le *Supplément*, au contraire, en contient deux, l'une du 25 juillet 1583, et l'autre du 1<sup>er</sup> avril 1585.

<sup>2</sup> Sagit-il ici d'Orlac, dans la Charente-Inférieure, ou d'Orleat, dans le Puy-de-Dôme? Évidemment de ce dernier lieu, la famille de Noailles ét mit une famille d'Auvergne.

## A LA COUR DES AIDES DE NORMANDIE.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3455, fol. 17 recto.

Nos amez et feaulx, Nous estimons que, suivant le contenu de nos lettres patentes de jussion et les lettres closes que nous vous avons escriptes depuis huit jours pour verifier purement et simplement la grace que nous avons accordée aux marchands escossois frequens et trafiquans en ce royaume de l'exemption du droict de douze deniers pour livre qui se levent sur les marchandises qui se transportent hors ce dict royaume, non seulement vous passeriez outre à la dicte verification, mais encore feriez rendre aux dictes marchans leurs anciens privileges des roys nos predecesseurs, et aultres pieces que vous avez retenues jusques à ce qu'ils vous eussent faict apparoir d'un relief d'adresse en la forme que vous l'avez désiré; et bien que nous vous ayons faict despescher le dict relief d'adresse, non tel que vous l'avez demandé, parce que ce n'est pas à vous à nous donner la loy, ains à la recevoir de nous, mais en la mesme sorte qu'il a esté resolu en nostre conseil, et comme il a accoustumé de se practiquer, pour le regard des aultres courts souveraines, auxquelles nous en adressons; toutefois vous avez encore persisté en vostre premier refus, sans avoir levé la modification de bailler caution que vous avez apposée en la verification que vous avez faicte de la dicte grace, ny rendu aux dictes marchans leurs dictes anciens privileges; de quoy nous avons commandé au sieur de Bethune, conseiller en nostre conseil d'Estat, que nous avons rendu porteur de ceste lettre, de vous faire savoir que nous sommes tres mal contens et satisfaits, et vous enjoindre bien expressement de nostre part de lever incontinent la dicte modification et rendre les dictes pieces, à peine de desobeissance et d'encourir nostre indignation, sans attendre aultres jussions ny lettres de relief d'adresse en aultre forme que celles que nous vous avons faict expedier, desquelles nous voulons que vous ayez à vous contenter; vous advisans que si vous n'obeissez ce coup à nostre commendement, et que vous nous donniez occasion d'y pourveoir par

aultre voye, vous aurez regret de nous avoir irités et attiré sur vous notre indignation, ainsy que le sieur de Bethune vous fera plus amplement entendre, auquel partant vous adjousterez sur ce subject pareille foy et creance qu'à nous mesmes. Donné à Fontainebleau, ce dernier jour de may 1590<sup>1</sup>.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

[AU MARÉCHAL D'ORNANO.]

Imprimé -- *Les Corses françois*, par l'Hermitte Souliers, in-8°, p. 77, Paris, 1667.

Mon Cousin, J'ay veu par vostre depesche du 6 de ce mois, ce qui s'est passé en ma cour du parlement, tant sur la nomination de ceulx qui devoient servir en la chambre de l'edict que sur la sceance de la diete chambre; et ay bien consideré ce que vous m'en avés escript pour la mettre dans une ville catholique, mais en ayant ordonné il y a desjà quelque temps et faict ma desclaration par des lettres patentes qu'elle fust en la ville de Nerac, je n'ay pas pensé à propos de m'en revoquer; et demeurant en ceste resolution, je vous envoie une commission pour, avec l'assistance du sr de Feuillan, maistre des requestes, aller vous mesme establir la diete chambre au dict Nerac<sup>1</sup>. Pour ce faire, vous adviserés à donner ordre aux officiers catholiques qui y doivent servir et aux aultres de s'y trouver pour y faire le diet establissement et les advertir de ne faillir au dict jour que vous les aurés assignés. Vous exhorterés aussy les habitans du dict Nerac à reconnoistre l'honneur qui leur est faict par la sceance de la diete chambre en la diete ville, rendant tout honneur et respect aux officiers d'icelle, mesme aux catholiques, à ce qu'ils ne reçoivent

<sup>1</sup> Cette date est évidemment fautive : en Fontainebleau, et Villeroi (de Neufville, ne se rallia à Henri IV qu'en 1594.

<sup>2</sup> L'établissement de la chambre mi-partie de Nerac donne la date de la présente lettre.



aucun trouble ou empeschement à l'exercice de la religion catholique, etc.

---

A MONS<sup>R</sup> D'OSSAT.

N<sup>o</sup> 1.

Cop. — B. N. Fonds Brienne.

Mons<sup>r</sup> d'Ossat, Le nouveau tesmoignage qu'avez donné de vostre affection au bien de mes affaires, ainsy que le s<sup>r</sup> marquis de Pisany m'a adverty, vous a servy en mon endroit d'un renouvellement de la souvenance de vos merites acquis par vos services passés, qui me rendra d'autant plus desireux de les reconnoistre où l'occasion s'en offrira dont la presente vous donnera cependant assurance de ma part, avec ce que le dict s<sup>r</sup> marquis de Pisany vous dira plus particulièrement, auquel me remettant je prie Dieu, etc.

N<sup>o</sup> 2.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3456, fol. 95 recto.

Mons<sup>r</sup> de Rennes<sup>1</sup>, Je vous prie presenter à nostre Tres Saint Pere, le Pape, les lettres que presentement je luy escrips et suivant icelles intercedder et vous employer envers Sa Saincteté à ce que son bon plaisir soit à ma nomination, priere et requeste, etc. Et vous me ferez en cest endroit service tres agreable, etc.

[HENRY.]

<sup>1</sup> D'Ossat fut fait évêque de Rennes en 1596, et cree cardinal le 3 mars 1599. La presente lettre fut donc eecrite entre ces deux dates, car après le 3 mars 1599

le Roi n'aurait pas manqué de donner à d'Ossat le titre de cardinal. (Voyez *Lettres missives*, t. IV, p. 20, n.) D'Ossat mourut à Rome le 13 mars 1604.

## EMPIRE OTTOMAN.

N° 1.

AU GRAND SEIGNEUR<sup>1</sup>.*Cop. — Arch. nat. salle 5, anciennes archives, Ms. 30, fol. 93 verso.*

Tres hault, tres excellent, tres puissant, tres magnanime et invincible prince, le grand empereur des Monsoulmans, sultan Amurathan, nostre tres cher et parfaict amy, en qui tout honneur et vertu habonde, nous avons, et les roys nos predecesseurs, toujours esté si soigneux d'entretenir l'alliance et amitié dès long temps contractée avecq eux et les empereurs predecesseurs de Vostre Haultesse, que, soulbz l'advyen et baniere d'iceux, tous vaisseaux, tant de corsaires de Barbarie que aultres, ont eu continuellement leur accès en nos ports et havres, comme ils ont eu jusques icy. Mais plusieurs des dicts corsaires en ont tellement abusé, que, contre les conditions de nostre alliance, qui ne leur permet d'assaillir aucun de nos vaisseaux, ils en auroient attaqué et prins plusieurs, tant en plaine mer que le long de nos costes, avec plusieurs de nos subjects et grande quantité de marchandises de notable valeur appartenant à nos dicts sujets, tant de nostre ville de Marseille que de plusieurs aultres lieux de nostre Royaume, violant en cela la franchise et liberté portée par les traictés, avec offense qu'ils font à la foy de Vostre Haultesse et mespris de vostre reputation et dignité. Ce que ne voulant croire estre de vostre intention, ny mesme venu à vostre congnoissance, nous vous en avons, à reste occasion, voulu donner advis par le s<sup>r</sup>....., l'un de nos gentilshommes servans et nostre consul à Alexandrie, lequel nous envoyons exprés vers Vostre Haultesse pour nostre ambassadeur

<sup>1</sup> Voyez les lettres suivantes au Premier Bassa et à Loutan Effendi. Le même manuscrit en contient trois autres sur le même sujet : 1° à Imbrahim Bassa; 2° à

Assan Bassa. et 3° au précepteur du Grand Seigneur, fol. 96, recto et verso, et 97 verso. (Voyez la note sur la lettre suivante au Premier Bassa.)

particulier, et ce faict tant pour luy faire entendre les dictes contraventions et depredations que pour faire instance et obtenir d'Elle ses commandemens pour la restitution des vaisseaux et marchandises prins et la delivrance des personnes de nos dictes sujets detenus en captivité. En quoy nous avons non seulement ferme fiance qu'Elle nous vouldra rendre et à nos dictes sujets, tant de la dicte ville de Marseille que aultres, les effets de sa bonne justice et equité, mais aussy fera congnoistre aux dictes corsaires, par quelque chastiment exemplaire, qu'Elle n'a eu agreable leurs comportements. y adjoustant aussy (comme pareillement nous en supplions Vostre Haultesse) son tres exprés commandement au roy d'Arger (*sic*) et tous aultres serviteurs et esclaves dependans de son autorité, qu'ils ayent à garder et observer doresnavant les dictes convention et franchises, sans plus y contrevenir, affin que nous ayons occasion de leur continuer aussy la faveur et frequentation dont nous entendons que tous les serviteurs et subjects de Vostre Haultesse jouissent en nos terres et royaumes, voulant en ce qui deppend de nous luy rendre tous offices convenables au devoir de nostre amitié : priant Dieu, tres hault, tres excellent, tres puissant, tres magnanime et invincible prince, nostre tres cher et parfaict amy, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

HENRY.

N° 2.

AU PREMIER BASSA.

Cop. — Arch. nat. salle 5, anciennes archives, Ms. 30, fol. 94 verso.

Tres illustre et magnifique Seigneur<sup>1</sup>, Sur l'assurance que nous avons, que le grand empereur des Moutsulmans, nostre tres cher parfaict amy, ne vouldroit souffrir violer nostre amitié, nous luy faisons

<sup>1</sup> Rapprocher la présente lettre de la précédente, qui fut adressée au Grand Seigneur sur le même sujet. Celle-ci, supposant des relations pacifiques entre

l'Espagne et la France, doit être postérieure à l'an 1598, ou au plus tôt de cette année.

à present entendre par le s<sup>r</sup> de . . . . , l'un de nos . . . . et nostre consul à Alexandrie, que nous envoyons exprés vers Sa Haultesse, en qualité de nostre ambassadeur particulier pour ce fait, la licence que aucuns corsaires ont prinse d'enfreindre la liberté et franchise que, par nos conventions, tous vaisseaux portant nos bannieres doivent avoir, tant en pleine mer que le long de nos costes, à ce que sur les prises qu'ils ont faictes de plusieurs hommes, nos subjects, et de grande quantité de marchandise de notable valeur, appartenant à nos dicts subjects, habitans de nostre ville de Marseille et aultres lieux, Elle fasse son commandement, non seulement de les restituer, mais aussy de faire congnoistre par quelque chastiment combien telles trangressions Luy ont desplaie, et l'estat qu'Elle faict d'entretenir nostre amitié, laquelle nous ne doubtons nullement que plusieurs n'ayent voulu alterer par leurs mauvais artifices, y estant incitez plus par leur particulier interest que zele qu'ils portent à la grandeur de Sa Haultesse, comme nous nous asseurons que vous avés bien seen descouvrir et congnoistre, et, par le jugement qu'en avés peu faire, empescher le cours de leurs mauvaises intentions, nous faisant par là non seulement congnoistre la bonne volonté qu'Elle nous porte en particulier, mais encores estimer et grandement louer vostre prudence, digne du hault lieu et degré auquel Sa Haultesse vous a constitué pres d'Elle, qui nous fait esperer, en nous continuant ceste bonne volonté et ses bons offices, qu'elle rendra l'amitié qui est entre Sa Haultesse et nous, nos empire et royaume, ferme et perdurable; et de nostre part nous y correspondrons toujours par tous les bons offices qui deppendront de nous, ayant, sur ce que vous avés montré de desir de nous y adsister, et que le s<sup>r</sup> de . . . . nous a dict de vostre part, escrit au roy catholique des Espagnes, de mestre en liberté aucuns subjects de Sa Haultesse, prins à Messine, et lesquels il retient pour esclaves; en quoy nous esperons qu'il s'y comportera avec justice et equité. A tant nous prions Dieu qu'il vous ayt, tres illustre et magnifique Seigneur, en sa sainte garde.

HENRY.

N° 3.

A LOSTANS EFFENDI.

PREMIER JUGE SUPRÊME DE L'EMPIRE DU GRAND SEIGNEUR.

Cop. — Arch. nat. salle 5, anciennes archives, Ms. 30, fol. 95 verso

Illustre et magnifique Seigneur<sup>1</sup>, Nous envoyons vers le grand empereur des Moutsulmans, nostre tres cher et parfaict amy, le s<sup>r</sup> de . . . . en qualité de nostre ambassadeur particulier, pour luy faire entendre les occasions que nous avons de nous plaindre d'aucuns corsaires de Barbarye, ses subjects, lesquels au mespris et contennement de nostre amityé et alliance se sont licentiez à faire des prises sur nos vaisseaux d'aucuns jeunes hommes et de grande quantité de marchandises, appartenant à nos subjects, tant de nostre ville de Marseille que d'autres endroicts de nostre royaume, trafiquans es pays de Sa Haultesse, laquelle, je m'asseure, estant bien informée de tels comportemens, les trouvera si contraires à ce qui est deu à l'entretennement de nostre antienne alliance, que nous estimons, outre qu'Elle ordonnera de mestre nos dicts subjects en liberté, et la restitution des marchandises estre faicte, Elle voudra encores faire punir ceulx qui ont abusé de son autorité, pour contenir les autres par cest exemple à ne prendre semblable licence. En quoy de vostre part nous voulons croire que vous nous y rendrez vos bons offices, procedans de l'amityé et bonne volonté que vous nous portés ainsy que le dict s<sup>r</sup> de . . . . ., nous a tesmoigné de vostre part, nous remestant à luy à vous faire entendre combien nous avons eu agreable ceste declaration et l'estat que nous en faisons, vous priant d'adjouster foy à la creance du dict s<sup>r</sup>. . . . ., en ce qu'il vous dira là dessus de ma part, comme vous feriés à nous mesmes. Priant Dieu, etc.

<sup>1</sup> Rapprocher la présente lettre des précédentes au Grand Seigneur et au Premier Bassa.

AU PAPE CLÉMENT VIII.

1592-1605.

N° I.

Cop. — B. N. Fonds Béthune. Ms. 3491, fol. 16 recto.

Trez Saint Pere, Je rends graces trez affectionnées à Vostre Saincteté de l'assurance qu'elle a prins la peine de me donner par lettre du xij<sup>e</sup> du mois de juillet, de la continuation de sa bienveillance et de la bonne opinion qu'elle a de la sincerité de mes intentions a l'avancement de la gloire de Dieu et du bien de son Eglise; car comme c'est le plus heurenx de mes souhaits de donner toute occasion à Vostre Saincteté par mes actions d'estre confirmée en l'une et en l'autre, aussy ne pourray je en verité recevoir un plus signalé desplaisir que d'entendre Vostre Saincteté estre mal esdifée de moy, car je ne croiray jamais que Vostre Saincteté m'aime comme je desire qu'elle face, quand elle ne sera bien satisfaicte de mes deportemens, et neantmoins je recevray tousjours avec la reverance que je veux rendre à Vostre dicte Saincteté sa correction en toutes choses, assureur qu'en me reprenant du mal qu'elle estimera que je commete, elle ne me condamnera pour cela sans m'oir, qui est ce dont je requiers Vostre dicte Saincteté en la remerciant de l'honneur qu'elle faict à mon ambassadeur, de le veoir volontiers et de traicter avec luy, avec grand contentement<sup>1</sup>; c'est chose qu'il m'a souvent tesmoignée et qui m'affectionne et oblige tousjours davantage à conserver chèrement la bonne grace de Vostre dicte Saincteté et le titre de

Vostre, etc.

<sup>1</sup> Il est évident que la présente lettre fut écrite peu après l'absolution du Roi, et que celui-ci se croyait encore obligé de

donner au pape des assurances de ses bonnes dispositions. Or, cette absolution est du 30 aout 1595.

## N° 2.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3491, fol. 11 recto.

Tres Sainct Pere, J'adresse la presente à l'evesque de Rennes<sup>1</sup> duquel je me confie grandement, afin qu'en la presentant à Vostre Saincteté il luy plaise luy promettre [permettre] qu'il luy fasse entendre un fait duquel je luy escrips, que j'ay trez à cœur, et qui m'importe aussy grandement comme il fait (si je ne me trompe) à Vostre Saincteté et au Sainct Siege, non moins que à toute la republique chrestienne; comme Vostre Saincteté pourra par sa prudence mieulx juger que nul aultre sur le discours que luy en fera le dict evesque, auquel je supplie. doneques Vostre Saincteté adjouster telle foy que à

Vostre, etc.

## N° 3.

Cop. — B. N. Portef. Godefroy, 262.

Tres Sainct Pere<sup>1</sup>, Comme je doibts à la bonté de Vostre Saincteté et aux faveurs que j'en ay receues la meilleure et plus saine partie des felicitez desquelles je jouis de present par la grace de Dieu, je desire encores luy debvoir celle qui doit servir d'affermissement à toutes les aultres, tant pour le bien de mon Estat que pour la consolation de ma personne; c'est pourquoy j'escris de present à mon

<sup>1</sup> L'évêque de Rennes était alors, et depuis 1596, Arnaud d'Ossat, qui devint cardinal en 1599. La présente lettre doit donc appartenir aux années comprises

entre ces deux limites. (Voyez ci-dessus les lettres à M. de Luxembourg, n° 2 et la note, p. 184.)

<sup>1</sup> Cette lettre au pape et deux autres aux deux cardinaux Aldobrandin et de Florence, *touchant le démariage du roi* (comme il est écrit d'une main ancienne en tête de la page donnant les trois

copies), sont toutes trois sans date, mais elles portent de la même main : 1599, comme je l'ai dit à l'occasion de la lettre au cardinal Aldobrandin. (Voyez ci-dessus, p. 1.)

ambassadeur qu'il supplie Vostre Saincteté de m'assister de son auctorité et bienveillance en l'occasion qu'il luy exposera de ma part, me promectant que toutes choses me seront heureuses et favorables qui me arriveront par l'entremise de Vostre Saincteté; laquelle en ce faisant comblera d'obligations envers Sa Beatitude un Prince et toute une nation qui honoreront eternellement son nom et sa memoire, et affectionneront tout ce qu'elle aimera, ainsy que representera plus particulièrement à Vostre Saincteté mon dict ambassadeur, auquel je la supplie d'adjouster foy comme elle feroit à son<sup>2</sup>..

## N° 4.

Cop. — B. N. Fonds Dupuy, vol. 3, fol. 112 recto.

Trez Saint Pere<sup>1</sup>, J'ay receu par les mains du nonce de Vostre Saincteté la lettre du 14 juin, qu'elle a pris la peine de m'escire de sa main, laquelle j'ay trouvé remplie de tant de signes de la pieté de Vostre Saincteté, et de la continuation de sa paternelle bienveillance envers moy et mon royaume, que je ne puis assez dignement magnifier à mon gré la singuliere providence de Vostre Saincteté au bon gouvernement de nostre mere l'Eglise trez sainte, plusieurs graces et faveurs qui m'obligent à honorer comme je l'eray eternellement son saint nom et sa memoire tres heureuse; mais je ne prise pas moins celle de laquelle d'abondant je recueille par la sus dicte lettre de Vostre Saincteté qu'elle me veut honorer en prenant confiance de l'assurance que mon ambassadeur luy a donnée de mon affection et droicte intention au retablissement entier de la religion catholique, apostolique et romaine en mon royaume; car j'ay tousjours desiré pour la plus agreable consolation et recompense que je pourrois

<sup>2</sup> La copie s'arrête là.

<sup>1</sup> Cette lettre traite de l'édit de Nantes; elle fait allusion au *démariage*, comme on disait alors; elle répond à une autre,

partie de Rome le 14 juin; tout porte donc à penser qu'elle est du mois de juillet 1599.



obtenir de tous mes travaux passés, d'acquiescer ceste creance à l'endroit de Vostre Saincteté, aultant pour le repos mesme de la conscience d'icelle que pour le mien propre. Scachant comme Vostre Saincteté n'a que trop espronné que tous les pas que j'ay faictz pour parvenir à ce mien desir ne sont approuvés de tous, et combien que cela part de aultant d'ignorence ou d'impatience que de malice, toutefois les clameurs et advis de tels gens n'ont delaisné d'affliger et mettre en peine l'esprit de Vostre Saincteté, trop souvent pour mon bien et contentement qui depend principalement de celuy que je cognois que Vostre Saincteté a de mes actions. Tres Sainct Pere, quand mon dict ambassadeur vous a dict que mon intention est de reduire mon royaume avec le temps à la seule religion catholique, et de tirer profit de l'edict dernier, que j'ay faict pour contenir mes subjects en paix et concorde, à l'avantage de la dicte religion<sup>2</sup>, il a dict vray à Vostre dicte Saincteté; car c'est aujourd'huy mon principal pensement et ce que j'ay plus à cœur; je supplie Vostre Saincteté de le croire ainsy, esperant que Dieu (*sic*), que les evenemens les luy confirmeront à la gloire de sa majesté divine et à la satisfaction de Vostre dicte Saincteté, laquelle paternelle demonstration de la confiance m'oblige à rechercher et embrasser encores plus diligemment et curieusement tous moyens d'ensuivre et executer les bons et sains records que Vostre Saincteté a pris la peine de me donner par sa dicte lettre, lesquels aussy je recongnois avoir en verité, après la gloire et le service de Dieu et de la chrestienté, pour principal but le salut de mon ame, l'honneur et la santé de ma personne, et la prosperité de mon royaume. Qui peut aussy aimer et affectionner davantage Vostre Saincteté que ses creatures? Tres Sainct Pere, comme Vostre Saincteté nous a en ce royaume, par la singuliere grace de Dieu et par la

<sup>2</sup> L'édit de Nantes. Le Roi parlait-il sincèrement au pape, quand il lui exprimait l'intention et l'espoir de réduire un jour son royaume à une seule religion? Peut-être, car il voyait tant de difficultés

à faire vivre les deux religions en paix, que, se plaçant au point de vue politique, il n'y aurait rien d'étonnant qu'il eût conçu cette idée. Du reste, le manuscrit me paraît très-négligé.

prudence et generosité admirable de Vostre Saincteté, vous resuscitez de mon<sup>3</sup> . . . . . C'est à bon droict aussy et à juste titre que nous pouvons nous dire ses creatures, auxquelles tout ainsy qu'elle a donné l'estre, je la supplie parcillement, tant affectueusement qu'il m'est possible, d'en embrasser et favoriser la conservation, et pour ce faire m'octroyer encore entre aultres graces celle dont mon dict ambassadeur l'aura peut estre requise devant la reception de la presente, ou la luy requiera en la luy presentant. Car, Tres Sainct Pere, c'est le seul moyen de sauver ce royaume, et en le sauvant reduire aux termes que Vostre Saincteté desire pour son parfait contentement, comme luy representera mon dict ambassadeur, de la prudence duquel je me resjouis grandement que Vostre Saincteté soit contente, car c'est ce que je desire et espere de luy quand je l'ay choisi pour confier le secret de mes intentions pour le représenter à Vostre Saincteté<sup>4</sup>. Cependant, Trez Sainct Pere, comme je recognois qu'il n'y a rien qui puisse plus aider à restaurer la religion en mon royaume que d'employer à l'administration des archeveschés et eveschés d'iceluy personnes qui en soient vrayement dignes, je supplie Vostre Saincteté de croire que je seconderay en cela le soing et les intentions d'icelle, comme je suis tenu de faire, tant pour la descharge de ma conscience et mon propre bien que pour la contenter de façon que j'espere qu'elle en recevra toute satisfaction. Et voudrois de bon cœur qu'il fust aussy bien en ma puissance de persuader à ceulx de la ville de Geneve d'admettre en icelle l'exercice de la religion catholique. J'accompliray volontiers et bientost envers eulx l'office que Vostre Saincteté desire de moy, tant pour luy complaire que pour avoir part à l'honneur et merite de si bon œuvre<sup>5</sup>; mais je supplie Vostre Saincteté me permettre de luy dire que j'estime que ceulx qui ont donné advis à Vostre Saincteté de m'employer en ce

Caché dans le manuscrit.

<sup>3</sup> Allusions à la poursuite en cour de Rome, afin d'obtenir la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois.

<sup>5</sup> Voyez ce qui a déjà été dit sur ces tentatives de ramener Genève au catholicisme.

faict ont plustost esperé de me mettre en peine avec elle, ou d'iriter contre moy ceulx de la ville de Geneve et leurs aliez, mais de ceulx des ligues de Suisse, en meritant avec elle quelque recommandation par le moyen de ceste proposition, qu'ils n'ont occasion d'esperer que je puisse faire un tel service à Dieu et à Vostre Saincteté. Car il n'y a aulcune sorte d'apparence de croire ou esperer que le peuple de la dicte ville soit maintenant en estat ny volonté d'embrasser un si salutaire conseil, mais bien plus tost de craindre que la recherche que j'en ferois maintenant et sans avoir aultre indice et cognoissance de leur disposition, non seulement les endureiroit davantage en leur obstination, mais seroit cause de leur faire faire la recherche de ceulx qui leur seroient tant soit peu suspects, pour les chasser de leur ville ou les travailler induement sur ce subject. C'est pourquoy je supplie Vostre Saincteté avoir agreable que je m'informe plus particulièrement et au vray du dict advis, afin de ne nuire au desir de Vostre Saincteté, comme je ferois indubitablement au mespris mesme de nostre sainte religion si je [faisois] ceste recherche hors du temps et avec si peu d'esperance d'en profiter qu'il y a à present. Assurant Vostre Saincteté que je ne feray jamais difficulté de hasarder le propre bien de mon Estat et ma personne mesme en toutes occasions qui se presenteront pour le bien public de la chrestienté et son contentement et service, parce que quand je cognoistré y pouvoir estre utile, comme luy fera plus particulièrement entendre mon dict ambassadeur, auquel je supplie Vostre Saincteté continuer à ajoüster foy comme à moy mesme, et de luy confier ses volontés et commandemens pour me les faire sçavoir; je respondray pour luy à Vostre Saincteté qu'il s'en acquittera fidelement comme feray tousjours de la reverence et du service que je doibs à Vostre Saincteté et au Saint Siege, comme premier fils de l'Esglise, tres obligé à Vostre dicte Saincteté pour les graces et faveurs qu'a receues d'icelle son.....

[HENRY.]

N° 5.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3491, fol. 25 recto.

Tres Sainct Pere, Je rends graces trez affectionnées à Vostre Saincteté de la peyne qu'elle a prinse de retirer et me renvoyer sous la conduite de l'abbé Paroskeii<sup>1</sup>, son camerier secret, le nepveu et les gens de mon ambassadeur qui avoient esté arrestez en Espagne. C'est ung office de la paternelle affection et sollicitude de Vostre Saincteté à l'entretenement de la paix et concorde qu'elle a establie entre ses enfans, qui a esté receue de moy selon son merite, comme je me promets que luy representera le dict abbé aussy fidelement qu'il s'est acquitté dignement de la charge que Vostre Saincteté luy a commise. Il dira aussy à Vostre Saincteté en quelle disposition il m'a laissé de renvoyer ung ambassadeur en Espagne, suivant le desir de Vostre Saincteté auquel j'acquiesseray trez volontiers, aultant que Vostre Saincteté mesme jugera par son equanimité que je le pourray dignement faire; car, comme je scay certainement que Vostre Saincteté m'aime, j'estime aussy ne pouvoir errer en suivant ses bons conseils, et luy agreant en toutes choses; comme mon ambassadeur exposera plus particulièrement à Vostre Saincteté de la part de-

Vostre....

<sup>1</sup> Nom douteux — qui se lit ailleurs Ponassinsky (voy. *Lettres missives*, t. V, p. 648), et qu'il aurait peut-être fallu écrire *Folucquin*, comme il est écrit au dos de la présente lettre, d'une main ancienne.

<sup>2</sup> Par une lettre du 24 juillet 1602, le Roi écrit à de Fresne-Canaye, ambassadeur à Venise: « Le pape a voulu faire conduire et amener ici les gens du comte de la Rochepot qui furent pris en Espagne

l'année passée, etc. » Il écrit le 9 août au pape: « Votre Saincteté... a voulu estre mediatrice du pardon des gens du s<sup>r</sup> de la Rochepot qu'elle a fait conduire par decà en la compagnie du s<sup>r</sup> Ponassinsky, votre camerier secret, etc... » La lettre que nous donnons ici est probablement antérieure à ces deux-là. (Voy. *Lettres missives*, t. V, p. 640, 648.)

## N° 6.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 2945, fol. 102 recto<sup>1</sup>. — Arch. génér. du départem. du Nord communication de M. Leglay, archiviste général

Tres Sainct Pere, Bien que j'aye vescu toute ma vie dans les armes et que je porte impatiemment les ressentimens des offenses qui me sont faictes d'un cœur de prince tel que Dieu m'a faict naistre, toutes fois il m'a doué d'un esprit de paix et de justice accompagné de quelque jugement prudent pour, en discernant l'ombre d'avec le corps, la verité du mensonge et les choses bonnes des mauvaises, eslire les plus illustres et honnestes pour regir et gouverner les peuples qu'il a soubmis à ma puissance. Je venere aussy grandement la personne de Vostre Saincteté et ay bien esprouvé son amour paternel, sa bonté, son equanimité, dont je ne seray jamais mescongnissant. Seule elle nous a aussy prouvé et, après Dieu, donné la paix de laquelle nous jouissons. Mais, Tres Sainct Pere, si nous voulons qu'elle dure, il fault que chacun se contienne dans ses limites sans empieter sur autrui ne chercher par moiens illicites de s'accroistre et advantager au dommage de ses voisins, ny favoriser l'incontinence et inquietude de ceux qui ne peuvent vivre en repos<sup>2</sup>. Si cela se faict, par qui et comment cela se faict, Vostre Saincteté le scait, toute la chrestienté le cognoist et plusieurs le sentent. Vostre Beatitude en est tres marrye et faict ce qu'elle peult pour y remedier; mais ses peines, ses prieres ny ses vœux ne produiroient en tous lieux mesmes fruicts ny mesmes effects; c'est à telles plaies qu'il fault porter les mains et pourveoir si l'on veult que la paix dure; car à la longue la patience des plus moderés tourneroit en impatience et fureur. Tres Sainct Pere, je l'esviteray tant que je pourray, comme j'ay faict jusques à present, non pour la crainte du peril que ma personne peult courre, j'y suis trop

<sup>1</sup> Il existe plusieurs autres copies dans divers fonds. A la tête de la copie Béthune 2945 est écrit: *Lettre du roy au pape Clément huitiesme sur l'exécution de feu mons*

*le mareschal de Biron, faicte en la Bastille le trente uniesme juillet 1602.*

<sup>2</sup> Allusion probable à Biron et à ses complices.

accoustumé, et chascun en aura sa part, mais pour vivre en roy tres chrestien, bien faire au publicq, contenter Vostre Saincteté et me satisfaire à moy mesme. Je reniets le reste au bon plaisir de Dieu, à la providence<sup>3</sup> de Vostre Saincteté et à ce que vous fera entendre plus amplement de ma part le s<sup>r</sup> de<sup>3</sup>. . .

## N° 7.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3458, fol. 13.

Tres Sainct Pere, Je rends graces tres affectueuses à Vostre Saincteté du sainct et paternel conseil qu'elle a pris la peine de me donner par sa lettre escripte le 11<sup>me</sup> de ce mois. J'ay espruvé la bienveillance de Vostre Saincteté et sa singuliere prudence en toutes choses. J'en reconnois à present la continuation par ceste action, digne veritablement de sa bonté avec d'aultant plus de ressentiment d'obligation envers Vostre dicte Saincteté qu'elle a pour object (oultre la conservation de ma personne toute devouée à reverer Vostre dicte Saincteté) la felicité et prosperité de mon fils<sup>1</sup> et de mon royaume, et surtout le salut de mon ame. Tres Sainct Pere, je ne puis mieu<sup>x</sup> tesmoigner à Vostre dicte Saincteté l'estime que je fais de la faveur qu'elle m'a voulu faire en cest endroit que de m'efforcer d'ensuivre et effectuer ce que Vostre dicte Saincteté me conseille. C'est pourquoy je la supplie croire que j'en feray tout le debvoir qu'il me sera possible et quand ce ne sera avec la perfection que Vostre dicte Saincteté desire, elle en accusera, s'il luy plaist, nostre commune infirmité plustost que la volonté que aura eternellement de reconnoistre les graces et bienfaits de Dieu et les faveurs de Vostre dicte Saincteté, son etc.

HENRY.

<sup>1</sup> Peut-être faudrait-il lire ici *prudence*.

<sup>3</sup> Évidemment le s<sup>r</sup> de Béthune. (Voy. *Lettres missives*, t. V. p. 649.)

La presente lettre fut donc écrite après la naissance du dauphin, c'est-à-dire après le 27 septembre 1601. Au dos du

ms. est écrit : *Copie de la lettre du Roy au pape, de sa main, le 28 juillet 1603.*

## N° 8.

Orig. autogr. — Archives de la maison Pamphili. Copie transmise par M. le chevalier Visconti, conservateur de la bibliothèque du Vatican.

Tres Saint Pere, Je responds à part par la presente à la lettre qu'il a pleu à Vostre Saincteté de m'escire du xxi<sup>e</sup> du mois d'octobre touchant la ligue et confederation que Vostre Saincteté desire faire entre les princes et potentats de la chrestienté pour le bien public d'icelle et pour l'exaltation de la gloire de Dieu contre les infideles et ennemis de son saint nom, et diray à Vostre Saincteté que telle entreprinse est vraiment digne de la pieté et magnaninité de Vostre Saincteté et semble que Dieu luy en ayt reservé et destiné la gloire, veu les choses que sa providence divine a jà permis que Vostre dicte Saincteté ayt faictes et accomplies depuis son heureux pontificat à l'avantage et benefice de la chrestienté. Vostre Saincteté l'ayant, par sa prudence et son bonheur, miraculeusement retirée d'une mer de confusion et discord, dans laquelle elle estoit comme submergée et preste à faire naufrage, pour la faire jouir d'une bonasse pleine d'union et concorde, quasy contre l'esperance et contre l'opinion des hommes<sup>1</sup>. Il est très certain aussy que l'empire de la maison otomane est grandement decheu et affoibli de reputation, d'auctorité, de force et moyens depuis le pontificat de Vostre Saincteté, comme il luy a pleu me représenter par sa lettre, de sorte que toutes choses concourent à nous bien faire esperer du desseing de Vostre Saincteté si elle est secondée et assistée d'un chascun comme elle doit estre. Quant à moy, Tres Saint Pere, je recevray à grande grace de pouvoir en telle occasion rendre à Dieu et à Vostre Saincteté

<sup>1</sup> Le pape a retiré l'Europe de la confusion et lui a donné le calme; donc la présente lettre est postérieure à la paix de Vervins signée en 1598; d'autre part, l'empire des Turcs est grandement déchu: elle doit donc appartenir aux dernières années du pontificat de Clément VIII.

On voit du reste par la présente lettre, comme aussi par une autre de la reine Élisabeth, que cette idée de confédération européenne fermentait dans les têtes avant que Henri IV s'efforçât d'établir un équilibre politique en Europe.

le talent de celles que sa divine majesté et Vostre Saincteté m'ont si largement departis comme j'ay souvent desclaré et fait dire à Vostre Saincteté, et me semble que la voye proposée par Vostre Saincteté pour acheminer et conduire l'affaire en sa perfection est la meilleure et plus propre qui s'y peut tenir. Partant, Vostre Saincteté croira s'il luy plaist qu'elle m'est tres agreable, comme me sera tousjours ce qui viendra d'elle. Doncques, pour satisfaire au saint desir de Vostre Saincteté et y contribuer ce qui depend de moy, j'ay donné charge à mon ambassadeur d'entendre tous moyens qui seront proposés, et représenter aussy à Vostre Saincteté ce que j'estime estre propre et necessaire de faire pour bien commencer et conduire une si haute entreprise, me confiant comme j'ay tousjours fait en l'equité et bienveillance de Vostre Saincteté qu'elle aura tousjours bon esgard à tout ce qui sera de ma dignité et de mon interest, ainsy que luy dira plus particulierement mon dict ambassadeur sous la foy et creance que je supplie Vostre Saincteté continuer à luy donner: et je prie Dieu, Tres Saint Pere, qu'il la conserve tres heureusement et tres longuement comme de tout son cœur l'en supplie

Vostre tres devot lils,

HENRY

N° 9

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3456, fol. 37 recto.

Tres Saint Pere, Il importe au service de Dieu et de nostre royaume, que les prelatures d'icelluy soient non seulement conferées à personnes de merite, ains tellement zellées à leur debvoir qu'elles ne s'esloignent [de] leur troupeau que le moins qu'il sera possible, sçachant assez que de leur iredidence il ne reussist que trop de scandalles, ce que nous voyons principalement en l'abbaye de *Bisendon*, ordre s<sup>t</sup> Benoist, au diocese d'Ambrun, de laquelle messire Alphonse<sup>1</sup> avoit esté pourveu. Nous sommes advertiz qu'il n'a oncques

<sup>1</sup> S'agirait-il ici d'Alphonse d'Ornano, seul nom d'Alphonse. La circonstance que le Roi désignait quelquefois par le le titulaire de l'abbaye n'était pas Fran-



veu la dicte abbaye quoy dés pieçà il en soit titulaire, et qu'il ayt esté souvent sollicité mesmes par les religieux d'y aller resider pour pourveoir à la desolation en laquelle elle est constituée. Cela et ce que, contre la teneur de nos ordonnances, le dict. . . n'est naturel ny naturalisé François, rendant la dicte abbaye vacante, nous y avons nommé et nommons à Vostre Saincteté M<sup>e</sup> Anthoine de Lambert, archidiaque d'Ambrun, et vous supplions tres humblement, Tres Sainct Pere, de l'en pourveoir et de croire qu'il est sy vertueux, docte et tellement zellé à son debvoir et à la restauration de la dicte abbaye que Dieu en sera bien servy, Vostre Saincteté satisfaicte, et nous consollez de la satisfaction qu'en rapportera Vostre Saincteté que nous supplions Dieu, etc.

A M<sup>re</sup> DE PARABERE.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3456, fol. 77 recto.

Mons<sup>r</sup> de Parabere, J'envoie de par delà le president de Thou<sup>1</sup>, pour ung affaire qu'il vous l'era entendre, lequel n'importe pas moins à la seureté et tranquillité de mon païs de Poistou en particulier qu'il faict en general à tout cest Estat. Et, par ce qu'il est à propos de couper chemin aux praticques que l'on faict au dict païs avant qu'elles passent plus oultre, je vous prie d'assister le dict president de Thou en ce qui deppendra de vous, et employer toutes les forces que vous pourrez assembler pour favoriser l'execution du commandement que je luy ay faict, et je le tiendray à service tres agreable. Me remectant au surplus sur le dict president auquel vous adjoustrez entiere foy, etc.

çais s'appliquerait tres-bien à ce personnage, qui était Corse, et par conséquent non François.

<sup>1</sup> Voyez la lettre au président de Thou, n<sup>o</sup> 1, et la note qui l'accompagne: voyez aussi les lettres à de Nesde et à Tabarière.

A MESS<sup>RS</sup> DU PARLEMENT DE PARIS.

Cop. — Archives de la maison de Bonneval. Copie transmise par M. Maurice Ardaut

Mess<sup>rs</sup>, Je vous recommande l'affaire qu'a devant vous mon cousin le mareschal de Biron; je vous le recommande avec d'autant plus d'instance qu'il est mon proche parent par la maison de Bonneval.

## AU PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE NORMANDIE.

Cop. — Arch. nat. salle 5. anciennes archives, Ms. 30, fol. 136 recto.

Mons<sup>r</sup> le President<sup>1</sup>, Le secretaire qui est pres de moy de la part de la royne d'Angleterre, en l'absence de son ambassadeur, m'a remonstré par forme de plainte que les fermiers des impositions qui se levent sur les marchandyses en ma ville de Caen ne se contentent de prendre des marchans angloys qui y trafiquent les coustumes ordinaires, ains les veulent contraindre de payer des impositions nouvelles et extraordinaires contre le devoir de la paix et amitié qui est entre nous et nos royaumes et, qui pis est, y procedent injurieusement jusques à les menasser de leurs vies, chose que non seulement je ne veux estre tolerée, mais au contraire qui estant trouvée veritable il soyt fait punition de ceulx qui en seront coupables tels que le faict merite, et que la dicte dame et ses subjects congnoissent combien semblables exactions et injures sont esloignées de mon intention. A ceste cause, je vous prie faire informer dilligemment sur les dictes plaintes, après avoyr ouy ceux qui les font, sur les causes d'icelles, ensemble sur les moyens de les verifier; sy aucuns se trouvent avoyr commis telles fautes, en faire faire chastiment de sorte qu'il serve d'exemple à l'advenyr, donnant neantmoins ordre, incontinent la presente receue. que les subjects de la dicte dame ne

<sup>1</sup> Evidemment au premier président du parlement de Normandie, séant à Caen. La lettre serait de 1594.

soyent vexés ny molestés en leurs trafics par impositions oultre ce qui est accoustumé, et que en toutes choses ils soyent traictés le plus favorablement et [gracieusement<sup>9</sup>] qu'il sera possible, ainsy qu'il convient à l'entretenement d'une bonne paix entre princes et Estats amiz. Et parceque l'on m'a aussy touché quelque mot de semblable rigueur exercée envers ceulx des Pays Bas trafiquant aussy en ma dicte ville, vous ferez la cherche et donnerez l'ordre pour tous que vous jugerez estre requis selon mon intention sus dicte. Au demeurant, il a esté cy devant conduit du dict pays d'Angleterre en ma dicte ville, quantité d'habillemans à soldats, comme jupes et pourpoints, chausses, chemises, bottes et solliers, que y sont encores en la garde d'un noumé. . . , marchand anglois, ayant esté apportés pour mon service. Je veux aussy que vous tenyés la main à ce que ceulx qui en ont la charge ne soyent molestés, et qu'il n'y soyt touché par aucun arrest ny imposition en payant seulement par le dict. . . . ce qu'il a accordé pour le louage de la maison où il les tient, comme je m'asseure que vous pourvoyerez sy bien à tout qu'il m'y viendra plus aucune plainte. Priant Dieu, etc.

---

A ANTONIO PEREZ.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3456, fol. 74 verso.

Sr Antonio Perez<sup>1</sup>, Comme je reconnois vostre merite et affection en mon endroict digne de recommandation, je seray tousjours bien ayse de vous tesmoigner par effect combien j'estime l'un et l'autre. et n'ay pas moins de regret qu'il ne se presente quelque bonne occasion de vous faire du bien, attendant laquelle je vous ay bien volontiers accordé le tiers de la confiscation qui m'avoit esté reservé

<sup>1</sup> L'Espagnol Antonio Perez se réfugia, le 26 novembre 1591, à Pau, où Catherine de Bourbon lui donna asile. Il fut mis par elle en rapport, l'année suivante, avec

Henri IV, qui l'accueillit très-favorablement. Dès lors il séjourna en France, sans plusieurs voyages en Angleterre. (Voyez *Lettres missives*, t. III, p. 742, n.)

par arrest de ma chambre des comptes, dont je vous envoie le brevet ; et donneray ordre quand il vaquera des benefices en abbayes à ma disposition, que vous ne soyés pas oublié, afin que l'assurance que vous en avés prinse vous puisse produire le fruit que vous en attendés, et que vous ayés d'autant plus de moyen de vous entretenir à mon service; et sur ce, etc.

---

A M<sup>re</sup> DE PEUCHARNAUT.

Orig. autographe. — Archives de la famille de Malet.

Mons<sup>r</sup> de Peucharnault<sup>1</sup>, J'ay receu vostre lettre par ce porteur, et ven celle que vous m'avés envoyée, que j'ay trouvée fort estrange. Il est vray que venant du lieu duquel elle vient, elle ne pouvoit estre aultre; vous m'avés faict service agreable de me l'envoyer. Continués de m'advertir de ce que vous apprendrés importer à mon service, et ne craignés point que je ne vous protege contre qui que ce soit, et face pour vous, l'occasion s'en offrant, car vous m'en donnés trop d'occasion. Aussy vous vous pouvés assurer que je n'y manqueray jamais. Vous avés peu sçavoir comme le ministre Renault s'en est retourné à son eglise, après m'avoir veu; et je croy qu'il se loue de moy comme feront tous ceulx qui se maintiendront en leur devoyr. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> de Peucharnaut, en sa saincte et digne garde. Ce ix<sup>me</sup> aoust, à Fontainebleau.

HENRY.

<sup>1</sup> Ce nom est écrit dans la présente lettre de deux manières, et dans l'adresse d'une troisième : Puecharnaut. Dans les Memoires de la Force, il est écrit Puycharnaut et Pecharnaut. La véritable orthographe doit être Peucharnaut (*Voy Lettres missives*, t. VI, p. 408.) Mais dans ce même recueil on le trouve aussi écrit

Peucharnaut, t. VII, p. 257, et Peucharnault, p. 831.

La présente lettre doit appartenir à l'une des dix dernières années de Henri IV du moins je ne vois mentionné qu'alors Peucharnaut, qui était gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (t. VI, p. 408 n.).

A M<sup>re</sup> PHILIPPEAUX.

Orig. autographe. — Collection de M. le baron de Marguerit.

Mr. Felypeaus<sup>1</sup>, Je vous fay ce mot espres pour vous dyre que vous ne facyes faute de delyvrer yncontynant a Meguydor, quy le nous randra, les sys mylle lyvres restans des neuf que je vous ay cy devant ordonné de delyvrer a m<sup>e</sup> la marquyse de Verneuy<sup>2</sup>, comme chose que je veus et vous ordone. Sur ce, Dieu vous ayt, M<sup>r</sup> Felypeaus, an sa saynte et dygne garde. Ce xxv<sup>me</sup> cetambre, a St Germayn an Laye.

HENRY.

A MONS<sup>re</sup> DE LA PORTE, PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA COUR  
DE PARLEMENT A ROUEN.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3561, fol. 85 recto.

Mons<sup>r</sup> Delaporte, Je vous renvoye mes lettres de jussion sur les modifications que ma court de parlement de Rouen a faites à la veriffication de mon edict pour le doublement des petits seaulx<sup>1</sup>. Estant fort mal satisfaiet de la longueur qu'ils apportent pour cest affaire qui m'incommode infiniment, comme je vous prie leur faire entendre, et qu'estant pour chose si importante et necessaire que pour le payement de partie des grandes debtes dont je suis chargé vers les Suisses, ils ne debvoient s'arrester à telles difficultés. Je vous prie encores leur presenter la dicte jussion, et toutes choses cessantes poursuivre la veriffication du dict edict purement et simplement

<sup>1</sup> Philippeaux était trésorier du Roi.

pas être de cette année, car le Roi était le 26 septembre en Savoie; elle ne peut être non plus de 1603, car il était à Rouen.

<sup>2</sup> La présente lettre ne peut être antérieure à l'an 1600; elle ne peut même

<sup>1</sup> Voyez la note qui accompagne la lettre à mons<sup>r</sup> de la Court, premier président du parlement de Rouen, p. 142.

en la plus grande diligence que faire se pourra, leur faisant entendre qu'ils ne me peuvent faire service plus agreable, ny au contraire chose qui m'apporte plus de mescontentement que de retarder ma volonté. En ce particulier, je reconnoistray vostre fidelle affection par toutes occasions.

---

A MONS<sup>R</sup> DE PUPETYÈRES.

N<sup>o</sup> 1.

Orig. — Archives de M. Alexandre de Virieu. Copie transmise par M. de Mellet, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Mons<sup>r</sup> de Pupeteyres<sup>1</sup>, Je reçois nouvelles de la guerre en vos cartyers et m'est revenue la marche des marquys de Casnillac, visconte de Styn, pont de Chasteau, Savygny, Curton et autre noblesse rebelle quy s'en vont queryr le marquys Durse. Je vous pryé, sur tant que m'aymes de fere haste pour les ynquyeter en leur marche, et les anpescher se joyndre aux forces qu'yls veulent retyrer de Lyonnoys. On les dyt byen pres de cync cens chevaus et deux mylle hommes de pyet. Ecryves man au plus tot ce que croires et ce qu'aves de moyens. Ce n'est grand chose, je le crayns, mais en aves double courage quy sera double aussy l'afectyon et bonne volonté de

Vostre plus assureé et meyllleur mestre et amy,

HENRY.

---

N<sup>o</sup> 2.

Orig. — Archives de M. Alexandre de Virieu. Copie transmise par M. de Mellet, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Mons<sup>r</sup> de Pupetyeres, J'ay seu par mons<sup>r</sup> de Mestillac que l'en-

<sup>1</sup> Pupetyeres, nom d'une terre qui appartient encore aux Virieu, du Dauphiné.

parents du possesseur de la présente lettre et de la suivante.

nemy a passé à Lyon, pryns par force et bruslé le bourg de Chasteau Gyon dont yls ont tyré deus canons; quy me montre quyl n'est temps à perdre; mays vous pryé vous couryr joyndre au petys cors d'armée dudyt Mestyllac pour leur fayre teste en attendant autre secours et d'autant que c'est besogne dyffycyle et perylleuse, je suys assureé que l'acomplyrés pour le moyns de cueur en vue de

Vostre plus afectyonné mestre et amy,  
HENRY.

---

A MONS<sup>R</sup> DE RABAR.

Orig. — Archives de la famille de Rabar. Communiqué par M. Ferdinand Leroy.

Mons<sup>r</sup> de Rabar, Je vous prie, incontinent ceste lettre receue, de vous acheminer le plus tost que pourrez à S<sup>t</sup> Jehan vers madame la Princesse<sup>1</sup> pour y negocier certains affaires qui importent au s<sup>r</sup> de Lamotte Chambelin, lequel j'ay icy retenu. Je vous envoys un memoire de ce que pouvez faire pour luy; l'accomplissant je reputeray cela comme un service à moy fait, et à vous j'en sçauray bien bon gré. Ceste cy n'estant à aultre fin, je demeureray

Vostre bien bon amy,  
HENRY.

---

A MONS<sup>R</sup> DE RAMBOUILLET.

Orig. autographe. — Collection de M. Aussant.

Mons<sup>r</sup> de Rambouillet, A mon partement de Parys je baylé à la Varane la copie de l'edycet samblable à celluy que m<sup>r</sup> de Gesvres vous a mys es mayns touchant l'establyssemant des marchans mercyers esirangers que ie desyre estre fait an ma dycte vylle, et commanday

<sup>1</sup> Cette lettre doit coïncider avec le procès de la princesse de Condé, dans lequel M. de Rabar siégea comme juge.

(Voyez *Lettres missives*, t. II, p. 366.) Elle serait donc de l'an 1588.

au dyct La Varane de porter au s<sup>r</sup> Lebret, mon advocat general an la cour des aydes, pour an fere raport en vostre compaignye, l'ayant choysy pour cest efet à cause de la cognoyssance quyl a de ceste afere, à laquelle<sup>1</sup> ie vous pryé tenyr la mayn que promptemant jan soys resolu et qu'elle soyt raportée par devant vous, sy ja elle ne l'est. par le dyct Lebret auquel j'ay commandé cella fet de me venyr au mesme jstant trouver luy mesme pour me randre certayn de ce quy se sera passé outre. Vous savés combyen j'afectyonne cest edyct pour le bien de mon peuple, quy me fet croyre que vous ne manqueres d'y apporter de vostre part toutte l'afectyon et dyligence quy y est necessaryre. Et sur ce, Dieu vous ayt, mons<sup>r</sup> de Rambouyllet, an sa garde. Ce xxij<sup>me</sup> aut, à Monceaux.

HENRY.

A M<sup>re</sup> DE RÉAUX.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3456, fol. 35 verso.

Mons<sup>r</sup> de Reau, Je seray tousjours bien ayse que vous soyez traicté aussy favorablement que le requiert vostre merite et la consideration de vos anciens services, et auray à plaisir que vous fassiés bien tost le voyage d'Angleterre<sup>1</sup>; car, en verité, vostre presence y est trez necessaryre sur les affaires qui se passent. Mais il fault aussy que vous aiez esgard à la necessité du Royaume, et que vous pensiés

<sup>1</sup> *Affaire* est ici du féminin contrairement à l'usage constant de ces temps-là.

<sup>1</sup> De Réaux avait déjà été envoyé près la reine d'Angleterre en 1591. Il était de retour en France le 15 août de la même année. Il pourrait se faire que la présente lettre fût relative au voyage de Réaux en Angleterre en 1591; l'état de la France tel qu'elle le décrit, et le mot *voyage* (répété deux fois) pourraient le faire supposer;

toutefois deux lettres, l'une à Elisabeth et l'autre à d'Essex, nous portent à penser qu'il s'agit plutôt ici de donner un remplaçant à Beauvoir en 1595, ainsi que les *necessités du royaume*. Voyez ci-dessus p. 151 et p. 154 et les notes relatives aux deux lettres dont nous parlons.



qu'aïant beaucoup d'autres despenses à supporter, il m'est impossible de satisfaire à toutes choses avec telle abondance que je ferois en une autre saison. J'ay sceu que le sr de Pansy vous doibt faire deslivrer comptant quatre mille livres et donner de bonnes et seures assignations du reste de vostre entretenement. Il me semble que vous ne deviés différer d'entreprendre ce voyage pour la crainte que vous avés que les dictes assignations soient revoquées; car me servant bien comme je me promets que vous ferés, je tiendray la main à vous les faire valoir, de sorte que vous les recevrés sans aucune difficulté. Toutefois afin de vous faire cognoistre que je desire vous contenter en tout ce qui me sera possible, j'escrís à ceulx de mon conseil qu'ils ayent à regarder s'il y aura moyen de vous faire bailler quelque chose davantage et augmenter vostre entretenement. Mais en cas qu'ils ne le puissent faire, je vous prie vous accommoder à ma nécessité, car vous ne pouvés meshuy arriver trop tost auprès de la reine d'Angleterre, comme vous pouvés bien juger par la cognoissance que vous avés de mes affaires et correspondance avec la dicte Dame, vous ressouvenant que comme je porte ma personne et toutes mes forces en ceste frontiere pour m'opposer à mes ennemis, si mes bons serviteurs n'y contribuent quelque chose du leur pour secourir le Royaume en l'affliction et au peril où il se trouve<sup>2</sup>, je crains qu'il en esclate un plus grand mal dont chacun aura sa part; faictes moy doncques ce service de ne vous arrester à peu de chose, surmontant toutes les difficultez qui vous pourroient divertir de faire ce voyage; et vous assurez que je le recognoistray à vostre contentement, et que, lorsque je toucheray à l'estat des officiers de ma maison, je me ressouviendray de vous pour la retenue de maistre d'hostel que je vous fis expedier l'an passé. Priant . .

<sup>2</sup> Il s'agit probablement ici de la frontière de Picardie.

## N° 2.

Orig. autographe. — Cabinet de M. le marquis des Reaux. Copie envoyée par M. d'Arbois de Jubainville, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Mons<sup>r</sup> des Réaus, je vous envoye Les Blans, quy est bone place pour fayre le mestre et le byen fayre; en quoy je me fye à vous et m'asseure qu'à chascun dyrez selon ses mérytes, ou ce qu'en devons attendre. Sur quoy vous engageray-je à n'y regarder de s'y près et ne menager les promesses. C'est monnoye quy vaut par la bonne yntencion; et, quau manque de pouvoir, le hazard acquitte. Ne tardés à me donner nouvelles, car ay byen grant desyr et besoyng an avoyr de bones, en quoy ayspère que contenterés

Vostre mylleur maistre et affectyoné amy.

HENRY.

A MONS<sup>r</sup> DE REFUGE

Cop. — Archives de M. le marquis de la Grange.

Mons<sup>r</sup> de Refuge, Le memoire qui sera cy enclos, et la copie de la lettre que j'escris aux s<sup>ts</sup> du canton de Berne en faveur du s<sup>t</sup> Jean de Sainct Paul, vous informera du merite de l'instance que je desire que vous leur facies de ma part, pour luy moyenner ce qu'il espere des effects de mon entremise; partant vous y employerés en ceste conformité et n'obmettrés à faire offre convenable pour le faire traicter favorablement en ceste occasion, de quoy me remettant en vous, je . . . .<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Eustache de Refuge fut envoye en ambassade en Suisse au commencement de l'année 1607. (Voyez *Lettres missives*,

t. VII, p. 69, voyez aussi, dans le present volume, une lettre à la ville de Berne p. 169.)

A M<sup>rs</sup> DE LA ROCHE-JAQUELEIN.N<sup>o</sup> 1.

Orig. autographe. — Archives de la famille de la Roche-Jaquelein.

La Roche, Sur l'affection que vous avés à mon service, je vous prie executer le contenu de la commission que ce messenger a charge de vous remettre pour le Mas de Verdun, en avisant au mieulx, pour ne point offenser M<sup>r</sup> de Terride<sup>1</sup>. C'est chose difficile; je m'en remets à vostre bonheur de jeunesse, qui ne me faict peur en cela, pour l'avoir veu germer non moins en prudence que devouement, et porter fruiets avant fleurs. Aussy ne vous mets je plus en desffiance que n'y debvés mettre mon amitié pour ceulx qui vous ressemblent, laquelle ne pourra faillir à croistre avec vous, si perseverés fidelement à servir

Vostre affectionne amy.

HENRY.

N<sup>o</sup> 2.

Orig. autographe. — Archives de la famille de la Roche-Jaquelein.

La Roche, J'ay receu vos discours<sup>1</sup> dont vous dis grand mercy de les accomoder à ma guise de franc cueur et sans fard. Je vous envoie des blancs seings pour aler au plus pressé, m'en remettant du tout sur vostre intelligence et prudence ordinaires. Je vois que qui

<sup>1</sup> Le 14 mars 1578 le roi de Navarre se plaint d'entreprises faites par les catholiques sur le Mas de Verdun, ville de sûreté donnée aux protestants; en janvier 1580 nous voyons Giraud de Lomagne,

vicomte de Terride, commander dans le bas Querci et le Lauraguais (voyez *Lettres missives*, t. I, p. 165 et 266). La présente lettre se place probablement entre ces deux époques.

<sup>1</sup> La Roche-Jaquelein avait adressé au Roi, sur le mécontentement de la noblesse de Saintonge, un avis dont copie est con-

servée dans les archives de la famille (Note de M. B. de X.)

n'a bon pied a bon œil; ce qui ne m'empesche de demander à Dieu vostre guerison en haste, et que bien tost vous puissions voir sain et gaillard par delà. Vous sçavés que de vous j'estime tout bon, mesme les morceaux : ce qui vous doibt mouvoir à venir quel quel<sup>2</sup> au plus tost joindre un mestre qui vous ayme et vous desire fort. C'est

Vostre plus affectyonné amy,

HENRY.

N° 3.

Orig. — Archives de la famille de la Roche-Jaquelein.

Mons<sup>r</sup> de la Roche Jaquelin, vous serés si amplement et particulièrement informé de tout ce qui se dict et passe par deçà par M. de Cormes, present porteur, que la presente sera seulement pour vous faire entendre le grand desir que tous vos amys, et moy tout le premier comme ay droiet de pretendre, ont de vous veoir approcher bien tost, pour faire quelque chose de bon. Leur armée diminue fort, c'est presque à la moitié. Je vous envoye un œuf frais [et vous conseille] d'en user. La royne d'Angleterre nous aydera encore. La royne d'Angleterre dresse une grande armée pour les Pays Bas : ce qui ne nous nuira pas. Le capitaine Drack<sup>1</sup> a amené ung vaisseau, du port de xiiij à xv tonneaux, chargé d'episseries et riches marchandises de Calicutz, qu'on estime à cinq millions de libvres. Il est à present en Angle[terre]. C'est le fleau du roy d'Hespaigne. Il importe infiniment . . . *qu'il passe seurement* et [j'escris à] m<sup>r</sup> [de] [Montmoreu]cy et à Desdiguere pour [luy] donner toute assistance et ayde jusques à ce qu'il soit en seureté; car il est aysé à juger quelle de[s]faveur ce seroit à nos commerçans, si quelque incommodité luy arrivoit. Sur ce, je

<sup>2</sup> Pour *tel quel*.

<sup>1</sup> Drake mourut le 28 janvier 1596.

prie le Createur vous tenir, M<sup>r</sup> de la Roche Jaquelin, en sa s<sup>te</sup> et digne garde. Ce xxij<sup>me</sup> juillet 159...

Vostre affectionné maistre et amy,

HENRY.

---

A MONS<sup>r</sup> DE LA ROCHEPOT.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3456, fol. 92 recto.

Mons<sup>r</sup> de la Rochepot<sup>1</sup>, J'ay receu avec vos lettres du 27 du passé l'interogatoire que vous avez fait faire suivant ce que je vous avois commandé au lieutenant par<sup>tr</sup> de ma justice de ma ville d'Angers, et ay esté bien ayse d'entendre qu'il n'ayt poinct tenu le langage contenu au memoire que je vous avois envoyé; car ce seroit chose trop indigne d'un subject et esloigné du respect qu'il doibt à son roy; mais parce qu'il m'a semblé qu'il seroit bien à propos de s'esclaircir davantage de cest affaire pour le poids et consequence d'icelle, je desire que vous fassiez aussy interroger le president des esleuz de la dicte ville d'Angers, qui est celuy à qui les paroles ont esté dictes, afin de voir si par ce moyen il s'en pourra tirer plus de lumiere, estimant que pour cest effect il sera besoing de les confronter et faire parler l'ung et l'autre en vostre presence. A quoy je vous prie de donner ordre et m'advertir de ce que vous en apprendrez; vous voulant bien dire que j'ay accordé au s<sup>r</sup> de Chasteauroux qu'il puisse demeurer dans le chateau de Vezins pour la conservation d'iceluy, sur l'asseurance que j'ay prise d'en estre bien fidelement servy, et aussy qu'estant connu du possesseur de ceste charge par le moyen de la reduction d'icelle où il s'est employé, il m'a semblé qu'il n'estoit pas raisonnable de l'en refuser ny de luy desnier ceste faveur, estant gentilhomme de bonne part, et de qui ceste couronne a receu de bons services. Quant à Goberdiere qui faict courir le bruiet que je luy ay accordé un regiment de dix compagnies de gens de pied dont il diet

<sup>1</sup> Antoine de Silly, seigneur de la Rochepot, était gouverneur d'Anjou en 1592. (Voyez *Lettres missives*, t. III, p. 640 n. 2.)

avoir les commissions, je vous advise que cela est faux, et qu'il met ce bruit là en avant pour autoriser les levées qu'il pretend faire au desavantage de mon service; au moyen de quoy je vous prie, si vostre santé le vous permet, de monter à cheval avec le plus grand nombre de voz amys que vous pourrez assembler, luy courir sus, ensemble aux troupes qu'il aura commencé de lever, et les tailler en pieces, soit que le dict Goberdiere fasse les dictes levées dedans vostre gouvernement ou en mon pays du Maine où vous vous pouvez estendre et avancer pour un si bon effect; car vous ne me sçauriez faire ung service plus à propos, et duquel j'attendray de voz nouvelles en bonne desvotion, priant . . .

[HENRY.]

A MONS<sup>r</sup> DE ROGYER.

Orig. autographe. — Archives de la Famille de Montalembert. Communication de M. le comte Charles de Montalembert.

Mons<sup>r</sup> de Rogyer, J'ay faict mandement au comte de la Roche Foucauld<sup>1</sup> de me venir trouver à la Rochelle avec le plus de ses amys qu'il pourra reunir. Faictes en de mesme en vos quartiers. et l'allés joindre, je vous prie, pour me venir quant et luy. Je vous ay desesché, a deux jours, par la Garde, la commission que demandés; je m'asseure qu'en aurés esté content, et ne seray jamais plus tardif en tout ce qui vous pourra satisfaire, faisant tel estat de vos services que le meritent, et desirant plus qu'aulcun les recognoistre à leur valeur. C'est

Vostre plus assureé maistre et amy,

HENRY.

Ramenés moy la Garde en vostre compagnie.

<sup>1</sup> Ce mandement est du 16 decembre 1588 (voyez *Lettres missives*, t. II, p. 405), ce qui determine la date de la presente lettre.

AU ROI

MON SOUVERAIN SEIGNEUR.

Toutes les lettres qui suivent portent ce titre; toutes sont nécessairement du roi de Navarre; toutes sont adressées ou à Charles IX ou à Henri III; toutes sont antérieures au mois d'août 1589.

N° 1.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 914, lettre n° 3. Copie transmise par M. Allier, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Monseigneur, L'envie que j'ay d'avoir cest honneur de sçavoir de voz bonnes nouvelles m'a faict, soudain que suis arrivé en ce lieu de Pau<sup>1</sup>, dépescher vers Vostre Majesté pour vous supplier tres humblement de m'en vouloir faire entendre, et me commander vostre volonté afin que je vous rende l'obeissance tres humble que je vous doy. Après avoir demeuré cinq ou six jours icy, je m'en iray attendre Vostre Majesté à Nerac et recognoistray tous les endroits où il y aura des pesdriaux pour vous y servir de guide.

Monseigneur, je vous supplie tres humblement me faire cest honneur de me tenir en vostre bonne grace, et à Dieu qu'il conserve vostre prosperité et santé.

Vostre tres humble et tres obeissant sujet et serviteur,

HENRY.

<sup>1</sup> Le roi de Navarre est à Pau, il propose au Roi d'aller l'attendre dans cinq ou six jours à Nerac; on est au temps de la chasse aux perdreaux, c'est-à-dire vers le mois de septembre. En rapprochant la présente lettre d'une autre écrite dans le même esprit, également à Pau, le 11 septembre 1571, c'est-à-dire à l'époque où

se traitait déjà le mariage du prince de Navarre avec la sœur du Roi, lettre dans laquelle le jeune prince exprime l'espérance de voir un jour à Pau Charles IX, on sera disposé à assigner aux deux lettres une date très-rapprochée. (Voyez *Supplément*, t. VIII, p. 73.)

N<sup>o</sup> 2.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 914, lettre n<sup>o</sup> 21.  
Copie transmise par M. Allier.

Monseigneur, J'ay vu, par la lettre qu'il vous a plus m'escire, l'honneur que me faites de me souhaiter auprès de vous en vostre maison de Charleval, dont je vous remercie trez humblement; et puisque je ne puis avoir ce contentement, j'espere que ce sera à vostre retour à Paris<sup>1</sup>, où je seray, Dieu aydant, lundy prochain, lequel je prie,

Monseigneur, vous donner en santé trez heureuse et trez longue vie.

Vostre tres humble et tres obeissant subject et serviteur.

HENRY.

N<sup>o</sup> 3.

Cop. — B. N. Fonds des Cinq-Cents de Colbert, Ms. F. 29, fol. 137.

Monseigneur, Le s<sup>r</sup> de Masparault, conseiller en vostre conseil privé<sup>1</sup>, m'est venu trouver de la part de mons<sup>r</sup> le mareschal Dampville et m'a faict entendre le contenu en la depesche que vous avez cy devant faicte au dict s<sup>r</sup> mareschal, tendant à ce qu'il intervint afin que les deux articles de vostre dernier eedict de pacification, l'un concernant l'exercice de la religion reformée par tout vostre royaume, et l'autre des chambres my parties<sup>2</sup>, soient tellement accommodées et moderées que, moyennant ce, ung bon et entier repos puisse estre estably en vostre dict royaume. Et après l'avoir longuement entendu, je l'ay prié de supplier tres humblement Vostre Majesté de croire que je ne desire rien tant en ce monde que de faire chose qui vous

<sup>1</sup> Cette lettre fut écrite probablement pendant le séjour forcé du roi de Navarre

à la cour, de 1572 à 1576. Elle fut donc adressée à Charles IX.

<sup>2</sup> Pierre de Masparault, conseiller au conseil privé et maître des requêtes. (Voyez *Lettres missives*, t. I, p. 195, n. 2.)

<sup>2</sup> Voyez, sur ces chambres, la note de la page 218 du tome VIII.



soit agreable, et que de ma part je tiendray la main et feray tout ce qui me sera possible à ce que Vostre Majesté en demeure contente et satisfaicte. Toutesfois je la supplie tres humblement de considerer qu'en ce faict je n'ay telle puissance que je puisse promettre et asseurer de pouvoir resoudre [ceste?] chose sans le commun consentement de ceulx qui sont intervenus au dict eedict, et que je suis et seray tousjours prest à donner charge à mes depputés pour s'assembler avec ceulx qu'il vous plaira eslire et aultres qui seront envoyés tant des dictz seigneurs qui sont intervenus au dict eedict que des Eglises, pour adviser d'un commun consentement tout ce qui se pourra resoudre pour accommoder et disposer les affaires de telle sorte que Vostre dicte Majesté en reçoive le contentement, et ses subjectz le repos et tranquillité qu'elle desire; et à ce qu'un tel œuvre tendant à une si bonne fin ne puisse estre destourné, je desirerois, Monseigneur, qu'il pleut à Vostre Majesté ordonner et commander qu'il ne soit rien proposé aux Estatz generaux sur les dictz deux articles ny à l'eedict, attendu qu'il y pourra estre pourveu à vostre contentement et de tous vos dictz subjectz par la voye que dessus. Et pour l'importance du voyage du dict s<sup>r</sup> de Masparault, j'ay esté d'advys qu'il allast droit trouver Vostre Majesté sans passer à La Rochelle où est monsieur le prince de Condé, mon cousin, auquel je feray entendre le tout et croy que en ce faict il sera de mon advys. Monseigneur<sup>2</sup>, etc.

[HENRY.]

N° 4.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 913, lettre n° 43.

Copie transmise par M. Allier.

Monseigneur, Incontinent après le partement de Jouye, l'un de mes secretaires que je vous ay desesché arrivant en ce lieu, j'ay

<sup>2</sup> Cette lettre doit être rapportée à l'an 1577 comme il se lit en tête de la copie dans le manuscrit : « Lettre du roy

de Navarre escrite au roy sur la desesche de M<sup>r</sup> de Masparault en l'année 1577.

receu la lettre qu'il vous a plu m'escire du vj<sup>me</sup> du passé, que mon cousin, m<sup>r</sup> de Montmorency, m'a envoyée avec le double de celle que luy avez pareillement escrite, estimant que fussions encore ensemble; et par icelles j'ay congneu qu'estes grandement irrité et offensé de la prise de Mende<sup>1</sup>, laquelle par mes precedentes je vous ay tousjours assuré, Monseigneur, n'avoir esté faicte de mon sceu ny de mon consentement, et en suys tres deplaisant. Aussytost que j'en sceu les nouvelles, j'envoyay Constant, l'un de mes gentilzhommes, pour sçavoir comme toutes choses s'estoyent passées, et quel moyen il y avoit d'y remedier, dont j'attens encores le retour, et aussy la response qu'il vous plaira nous faire sur la depesche de Bouchard. Cependant je seray tousjours disposé à employer la creance et les moyens que je puy avoir pour la reddition et restitution d'icelle, suyvnt les commandemens que j'en recevray de vous, ainsy que je vous ay cy devant mandé. Mais, pour respondre plus particulièrement aux principaulx poinetz de vostre diete lettre, je vous diray, Monseigneur, que nous avons assez congneu, par plusieurs tesmoignages, et specialement par tant de peine et travail qu'il a plu à la Royne, vostre mere, prendre pour affermir la paix, combien vous desirez qu'elle soyt observée, et que toutes difficultez qui empeschoyent l'excecution d'icelle fussent ostées. Toutesfoys ceulx mesmes à qui vous l'avez commise ne vous y ont pas rendu le fidelle service qu'ils debvoyent, et y ont plustost apporté de la connivence, de la longueur et de la dissimulation que de la sincerité et rondeur, servans à leurs passions, voulans complaire et se rendre agreables aux nugs plustost que de suivre voz bonnes intencions. Et le mal est que quel-

<sup>1</sup> La conference de Mazeris, où le roi de Navarre et M. de Montmorency se trouvaient réunis, et où le Roi estimait qu'ils fussent encore ensemble, eut lieu le 10 décembre 1579; Mende fut prise le 25 du même mois. Depuis cette dernière date, le roi de Navarre avait déjà parlé au Roi, dans de précédentes lettres, de la prise de

Mende; on ne peut donc fixer la date de celle-ci qu'à la fin de janvier ou au commencement de février. Voyez, du reste (*Suppl.* t. VIII, p. 152), la lettre au Roi du 10 janvier 1580, qui paraît avoir précédé celle-ci, puisque le roi de Navarre semble faire allusion à cette lettre par ces mots : *que je vous ay cy devant mandé.*

ques plaintes ou remonstrances qu'ayons peu faire, on n'y a eu aucun esgard. Ils ont donné telle impression qu'ils ont voulu, la justice de nos raisons cedant à leurs impostures, qui a esté cause d'accroistre la licence aux ungs et aux aultres; et ne vous puis dire, Monseigneur, combien de regret j'ay porté pour veoir sortir de là tant de mauvais effectz. J'avoue que parmy ceulx de la religion, il n'y en a que trop d'insolens et rebelles desquels on ne peut tirer aucune obeissance; mais avec vostre permission je diray aussy, Monseigneur, que les catholiques ne sont point plus excusables. Et ne fault penser que, pour commandemens que vous leur ayez faict, ils ayent eu les mains lyées; car jamais ils n'ont cessé en plusieurs endroitz de tuer, de massacrer et de prendre [*sic*], à quoy ils ont esté soutenuz et fomentez par les liguez, par les confrairies et aultres telles associations, voyre mesmes par aucuns de ceulx qui ont vostre auctorité en mains et principaulx de la justice, toutes choses leur estans favorables, et leurs retraictes seures partout, sans jamais avoir peu, par quelque poursuite que ce soyt, que la punition et justice en ayt esté faicte. Au contraire ils ont esté recompensez et honorez de charges jusqu'à leur bailler des cappitaineries et gouvernemens de villes et estre les plus aprochez et favorisez de ceulx qui les devoient faire punir et chastier<sup>2</sup>. J'avoys eu bien grand desir de donner quelque bon ordre avec le dict s<sup>r</sup> de Montmorency, et n'a point tenu à moy qu'il ne soyt sorty plus de fruit de la conference de Mazeris; mais quelques ungs apportans de la jalousye, entrans sur les dictz rangs, sur l'egalité des forces et aultres petits pontilles au lieu d'embrasser les moyens les plus ayez et faciles, ont bien monstré le desir qu'ils avoyent de laisser les dictes choses sans execution. Et cependant ils vous font entendre que je veulx dresser des forces egalles aux vostres et m'acomparer à vostre auctorité. A quoy je n'ay jamais pensé! Mais leur ay proposé les moyens que la Royne vostre mere avoyt approuvez,

<sup>2</sup> Tableau saisissant des désordres de ces temps malheureux, et dans lequel le roi de Navarre ne dissimule pas, du

reste, les torts des protestants. Et c'était là ce qu'on appelait temps de paix!

n'ayant aucunement recherché la dicte conference à laquelle j'ay esté attiré par les prieres et requestes des scindics des diocезes. Que si, pendant icelle, le s<sup>r</sup> de Chastillon ou aultre a surpris la dicte ville<sup>3</sup>, ce n'a esté par mon intelligence. Aussi n'est il pas raisonnable de s'en prendre à moy, ny pour cela devoit on aussy allarmer toutes les villes et faire quasy une sublevation generale de laquelle plusieurs entreprises sont issues, et entre aultres l'escallade donnée à Montpellier. Pour à quoy pourveoir me semble, Monseigneur, qu'il n'y a moyen plus propre que de faire reellement executer vostre edici; car aultrement de faire quitter les villes qui ont esté delaissées par la conference, il n'est possible, d'autant que la defiance est plustost acereue que diminuée. Nous avons veu que celles qui ont esté delaissées par nous à la paix, au lieu de demeure à l'estat qu'elles doibvent estre, ont esté incontinant armées contre nous, et quelques unes prises par voye d'hostilité avec effusion de sang, par l'adveu, consentement ou support de ceulx qui devoient tenir la main à l'execution de vostre dict edict. Que si cependant je me suis remis en quelqu'une de mes maisons, dont y a plusieurs occupées, et que par doux moyens comme il est loysible à chacun j'aye mis peine de me ressaisir de mon bien, l'on crye que ce sont actes de guerre derogeans à la paix. De pourveoir quant au reste à tant de contraventions, je suis bien marry, Monseigneur, que je ne l'ay peu faire pour le peu d'auctorité qui m'est donnée, laquelle est beaucoup plus petite que du moindre seneschal qui soyt en mon gouvernement. Et de ce que vous dictes que ceulx qui se sont emparez de vostre ville de Mende sont sortiz de S<sup>t</sup> Agreve et du Mar-de-barres, congnoissant par là de quoy servent les villes octroyées pour la seureté, je ne veulx pas soustenir le mal, ains consentiray tousjours que ceulx qui le connectent soyent puniz et chastiez; mais je desireroys, Monseigneur, que ceulx qui vous donnent ces advis et vous font ces plainctes fussent aussy promptz à vous dire et declairer les maux qui se font par les catholiques qui contraignent plusieurs de

la dicte religion se jecter dans les dictes villes parmy lesquelz ne peult estre qu'il ne s'en mesle de mauvais. J'ay escrit pour ce regard à ceulx qui les commandent; et sur les adviz que j'ay euz qu'en mon conté d'Armaignac, il y en a qui abusent de la retraicte qu'on leur permet, je mande partout qu'ils soyent mis es mains de la justice pour en faire punition; et aux officiers et consulz de <sup>4</sup>

## N° 5.

Orig. autographe<sup>1</sup>. — Communiqué par M. Lefèvre, libraire à Paris.

Monseigneur, Nous nous sommes assemblés, mons<sup>r</sup> le mareschal de Matignon, mons<sup>r</sup> de Bellievre et moy en ce lieu de Stafort<sup>2</sup>, pour aviser à ce qui est à faire pour vostre service, et le repos commun en cette province, et mesme durant le voyage que je vais faire en Languedoc. Il plaira à Vostre Majesté avoir pour agreable ce qui y a esté resolu, et croire que je n'ay d'autre but ne plus g<sup>r</sup>and desir en ce monde que d'avoir cest heur d'estre perpetué en vostre bonne grace, et vous pouvoir faire service agreable, ainsy que par tous bons certains effects le fera paroistre à Vostre Majesté

Vostre tres humble et tres obeissant et tres fidele  
subject et serviteur,

HENRY.

<sup>1</sup> La fin de la lettre manque.

<sup>1</sup> Voyez ce qui a été dit plus haut sur les prétendus autographes du libraire Lefèvre, *Supplément*, t. IX, p. 192.

<sup>2</sup> Voyez deux lettres à MM. de Bellièvre et Matignon sur le même sujet, ci-dessus.

pages 10 et 203. (Voy. aussi *Lettres missives*, t. I, p. 590.) Comme les autres, celle-ci doit être rapportée à l'an 1583, vers la mi-novembre.

## N° 6.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 914, lettre n° 11.  
Copie transmise par M. Allier.

Monseigneur<sup>1</sup>, Parce que le s<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Chamersans vous rendra bon compte de ce qui se passe en la Guyene, je n'ennuyeray Vostre Majesté à vous faire aulcune redyte par ceste lettre, qui sera seulement pour la supplyer de vouloyr s'asseurer de plus en plus et faire tres certain estat de ma tres humble servitude, et croire que vous n'avez sujet ne servyteur qui employe plus volontyers sa vye et ses moyens pour le bien de vos affaires et services quand il vous plaira me commander, que je feray tousjours avec la fidelle obeissance que je vous doys, ainsi que depuis deux jours j'ay faict entendre à Vostre Majesté par Busaval, sur lequel m'estant remys, je supplieray tres humblement Vostre Majesté de me tenir tousjours pour

Vostre tres humble et tres obeissant subject et servyteur.

HENRY.

## N° 7.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 914, lettre n° 27.  
Copie transmise par M. Allier.

Monseigneur, J'ay une trez humble requeste à faire à Vostre Majesté<sup>1</sup> pour ma tante la duchesse de Lodunois<sup>2</sup>, laquelle un vise-

<sup>1</sup> Par lettre du 26 avril 1585 le roi de Navarre escrit à Henri III : « J'ay, Monseigneur, donné charge aux sieurs de Clervant, de Chassin-court et de Buzenal de remontrer à Vostre Majesté, etc. » Le *post-scriptum* de la même lettre est terminé

par ces mots : « ainsy que le dict s<sup>r</sup> de Buzenal fera plus amplement entendre à Vostre Majesté. » (Voyez *Lettres missives*, t. II, p. 47 et 48.) La présente lettre nous paraît donc être de la fin d'avril 1585.

<sup>2</sup> Une lettre presque semblable à celle-ci fut adressée à la reine mère, Catherine de Medicis, comme il arrivait fréquemment. (Voy. ci-dessus, *Médicis*, n° 8, p. 214.

et la note de laquelle il résulte que les deux lettres seraient de l'année 1585.)

<sup>2</sup> François de Rohan, dame de Garnache, devint duchesse de Loudun en

neschal de Fontenay, nommé Rapin, poursuit avec telle aigreur et animosité, et a trouvé tel support en la court de parlement de Paris, qu'il a obtenu de faire luy mesme le procez de ma dicte tante, et par ce moyen luy estre juge et partie, à ce qu'il plaise à Vostre Majesté, en ma faveur et requeste, vouloir accorder une revocation au parlement de Bretagne ou de Rouen du procez dont elle est si aigrement poursuivie par le dict Rapin, et j'estimeray ceste grace et faveur comme faicte à

Vostre trez humble et trez obeissant subject et serviteur,

HENRY.

N<sup>o</sup> 8.

Orig. autographe. — Communication de M. le vicomte d'Arjuzon.

Monseigneur<sup>1</sup>, Depuys quelque tans j'ay eu des avertyssemens de lygues, renuemans et antrepryses quy se dressoyet au vostre royaume dont ie ne me suys pas avanse de vous donner yncontynant avys tant par ce que ie creynoy et desyroy quyls ne fuset par vrays que anssy par ce que yestymoy que Vostre Mayesté estoyt sy byen avertye de ce quy se fayt au dedans de son estat, et qu'elle y a tant de force et d'autoryté, quyl ne se trouveroyt personne sy temerayre quy osast entreprendre de fayre tels atantats, et partant que ie devoys atandre là dessus vostre commandement; mays mayntenant, au voyant quelques plus aparans efets et leurs volontes comme decouvertes j'ay pensé que ie manqueroys a mon devoyr envers Vestre Mayesté sy ie ne vous ofroy ma persone et vye et tous mes moyans pour

1579 par l'érection de la châtellenie de Loudun en duché. (Voyez *Lettres missives*, t. I p. 493, n. 2.)

<sup>1</sup> Voyez *Lettres missives*, t. II, p. 26. une lettre au maréchal Maignon sur le même sujet. Les princes lorrains ne pre-

naient plus la peine de cacher leur jeu. Sur l'original est écrit : *Reçue le 11 avril 1585.*

vostre servyce et pour l'execusion des commandemens dont y! vous plera m'honorer comme

Le plus tres humble, tres obeyssant et tres fydelle sujet  
et servyteur que vous ayes au monde,

HENRY.

Jay depesché espres Busenval vers Vostre Mayesté laquelle ie suplye le croyre de ce quyl luy dyra de ma part comme moy mesmes.

N<sup>o</sup> 9.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 914, lettre n<sup>o</sup> 17.  
Copie transmise par M. Allier.

Monseigneur, Ayant entendu pour verité que ces pauvres gens qui furent dernyèrement prins par l'abbé de Sainte Genevieve n'estoyent auleunement coupables que par suspicion, je vous suplie tres humblement que l'arrest donné contre eulx ne soit point executé à la rigueur, leur faisant cette grace en ma faveur de leur remectre, s'il vous plaist, le bannyssement auquel ilz sont condamnez, puisque par ceste condamnation l'exemple peult avoyr satisfait à la transgression de voz edictz. Cest œuvre sera digne de vostre clemence et pour perpetuer les tres grandes obligations que vous doit

Vostre tres humble et tres obeissant sujet et servyteur,

HENRY.

A M<sup>re</sup> DE ROQUES

Orig. autographe. — Archives du château de la Brède, Communication de M. le baron Gaston de Montesquieu.

Imprimé dans le *Archives de la Gironde* sur copie faite par M. Jules Delpit.

Mons<sup>r</sup> de Roques<sup>1</sup>, Jay resen les lettres que maves fayt remettre par M. de Turenne, et j'ay peu congnoystre par effects la bonne

<sup>1</sup> Voyez *Supplément*, t. VIII, lettres des 2 février 1580, 13 octobre et 26 décembre 1583, etc. p. 163, 255 et 257.



affectyon qu'aves eue au fayt dont avyes charge. Je vous anvoye le mémoyre de ce que reste a fayre, estant assureé que vous mèneses a bonne fyn ce quy a eu sy bon commencement; actendant quoy, je vous veus dyre que j'ay autant de contentement de vous que possible; et que debvres attendre à effects de la bonne affectyon de

Vostre mylleur mestre et amy,

HENRY.

ROSNY. — VOYEZ SULLY.

A J. ROUSSAT, MAIRE DE LANGRES.

N° 1.

Orig. — Archives de la préfecture du Loiret.

Mons<sup>r</sup> Roussard<sup>1</sup>, J'ay esté tres ayse d'avoir entendu la continuation de vostre bonne volonté. Je vous prie y perseverer et l'effectuer au plus tost parce que le temps le requert; vous assurant que vous ne vous employerez jamais à l'endroit de personne qui en soit moings ingrat et qui vous soit plus que moy affectionné et assureé amy.

HENRY.

N° 2.

Orig. — Archives de la préfecture du Loiret.

Mons<sup>r</sup> Roussard, Le Filet estant de retour m'a avec telle assurance representé l'affection que vous avez au bien de l'Etat et à mon service, que je n'ay pu différer davantage de vous depescher

<sup>1</sup> Il s'agit probablement ici de J. Roussat, maire de Langres, qui se montra toujours, au péril de sa fortune et de sa vie, zélé partisan des rois et adversaire des Guises et de la ligue.

C'est surtout pendant le temps ou

Henri IV combattit pour le trône, que sa correspondance avec Roussat eut le plus d'activité. (Voyez *Correspondance politique et militaire* de Henri le Grand avec J. Roussat, maire de Langres, in-8°, 1816.)

ce porteur, que vous avez veu par cydevant, pour vous remercier des bons et notables services que vous, voz freres et beaufreres et aultres parens m'avez faicts et que desirez de continuer à me faire<sup>1</sup>, que je n'oublieray jamais tant en leur endroit qu'au vostre; vous priant de tenir les paroles que ledict Filet vous a dictes de ma part pour tres certaines et inviolables, et vous assurer entièrement de tous les effects d'une bonne volonté qui sont et seront au pouvoir de

Vostre bien affectionné amy,

HENRY.

---

A MONS<sup>r</sup> RUSSY.

Cop. — Musée Britann. in-4°, Mss. addit. 5438, fol. 171 recto. Transcription de M. Lenglet.

Mons<sup>r</sup> de Russy<sup>1</sup>, Le s<sup>r</sup> de Bethune sera porteur de la presente, et de mes intentions sur les propositions et declarations qui nous ont

<sup>1</sup> Le zèle de Jean Roussat et de sa famille pour les intérêts des rois Henri III et Henri IV ne se démentit jamais; le maire de Langres mit au service du dernier sa vie et ses biens, lui faisant passer tout ce dont il pouvait avoir besoin, argent, chevaux, soldats et munitions. Son frère, François Roussat, était souvent

chargé des missions les plus importantes, lettres en chiffres ou autres ordres donnés de vive voix par le Roi. Dans un de ces périlleux voyages, ce frère fut assassiné par les ligueurs. (Voyez *Correspondance politique et militaire, etc.* avant-propos, p. xxxv, et Notice sur Roussat, p. ix.)

<sup>1</sup> En marge de la copie qui m'a été fournie, a été écrit par M. Berger de Xivrey : 1607, vers le commencement d'avril. Nous voyons en effet Élie de la Place, seigneur de Russy, conseiller d'État, chargé d'une mission aux Pays-Bas en 1607, et nous trouvons un assez grand nombre de lettres qui lui prescrivent des démarches auprès de ce gouvernement et auprès des princes d'Allemagne (t. VII, p. 449, 450, 451, 454, 465). Nous en trouvons une du

13 avril 1610 ou il est question, comme dans celle-ci, des affaires d'Utrecht : « J'ay esté bien ayse, y est-il dit, de sçavoir l'accocommodement de la brouillerie d'Utrecht » (*Lettres missives*, t. VII, p. 882). De plus, dans cette lettre du 13 avril 1610, il est question, comme ici, en termes généraux et à mots couverts, des projets qui occupaient alors Henri IV. Je rapprocherais donc la date de celle-ci du mois d'avril 1610.

esté faictes par les ambassadeurs que les s<sup>rs</sup> des Estats generaux des provinces unies ont envoyez vers moy, ayant advisé de luy faire gagner le devant, encore que j'estime qu'ils pourront partir pour le suivre dans la semaine prochaine, pour les raisons que vous apprendrés plus particulièrement de luy et d'une tres ample instruction et memoire qu'il a entre ses mains et duquel je l'ay chargé. Vous ne fauldrés de l'assister en tout ce qu'il vous sera possible de vostre conseil et personne partout où il sera besoin pour d'aautant plus facilement et diligemment executer la charge que je luy ay commise, qui consiste principalement en deux poincts, lesquels je vous recommande tant que je puis d'y apporter également et equitablement tout ce que sçaurés trop mieulx en ceste affaire; car il est necessaire de pourveoir à l'un et à l'autre en toute diligence, si nous voulons que nos desseins prosperent et reussissent au desir de nos intentions et commun contentement tant du general que du particulier. Car il est besoing qu'ils [me fassent cognoistre] au plus tost l'estat que j'en dois faire, et puisse sur cela bastir ma resolution et prendre les mesures de ce que j'auray à faire à l'advenir; au moyen de quoy vous tiendrés la main à ce qu'il me soit renvoyé promptement et en toute diligence bien instruit et sçavant de toutes [choses] generalement quelconques, comme aussy de vostre advis sur icelles. Au reste vous sçaurés que j'ay reçu le dixhuitiesme jour du present mois vostre lettre du quinziemesme, et que je demeure grandement content et satisfait des raisons que vous m'avez escriptes vous avoir meu de donner par de là les conseils aux affaires d'Utrecht que vous leur avez departis; et partant vous sçaurés que ne serés en peine de ce que je vous ay cy devant mandé, et n'en soyés en auleun doute et scrupule. Aultrement vous auriés apprehension de vous mesme en vous espouvantant de vostre ombre; voulant conserver la liberté que je dois avoir de faire sçavoir à mes ministres ce que bon me semble sur leurs actions et deportemens, sans qu'ils s'en scandalisent auleunement, ny qu'ils croyent que je veuille en ce faisant les descrier et maljuger en façon quelconque de leur fidelité, comme ce n'a oncques esté mon intention de faire de

a vostre en ceste occasion. Par tant vous mettrés vostre esprit en repos pour ce regard et entendrés à recouvrer vostre santé comme à continuer à me bien servir. Je prie Dieu, Mons<sup>r</sup> de Russy, qu'il vous ayt en sa sainte garde,

HENRY

A MONS<sup>r</sup> DE SAINT-ANDRÉ,

PREMIER CONSEILLER EN MON CONSEIL D'ESTAT ET PRESIDENT EN MA COUR  
DE PARLEMENT DE DAUPHINÉ.

Orig. autographe. — Archives de la famille de Chanaleilles.

Mons<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> André, Pour ce que j'ay toute asseurance et expérience du merite du s<sup>r</sup> de Chananeilles<sup>1</sup>, je vous pryé luy communiquer le double de vostre instruction, ensemble du chiffre que vous avés de moy, afin que, s'il survient par devers luy chose qui requiert prompt advys, il me le puisse donner aussytost ou à mons<sup>r</sup> le connestable. Je vous pryé luy dire par mesme occasion le contentement que j'ay de sa conduite et affection à mon service, et que mon intention est de la reconoistre en brief, en nommant le diet s<sup>r</sup> de Chananeilles l'un des gentilshommes ordinaires de ma chambre, ce qui le doit encore plus particulièrement engager d'avancer sa negociation a bon terme. Ne faillés, au reste, de me mander au plus tost des nouvelles de delà, et assurés vous tousjours de la bonne volonté de

Vostre bien affectionne maistre et amy,

HENRY.

<sup>1</sup> Gasparil de Chananeilles ou Chanaleilles, seigneur du Pin (voyez *Lettres missives*, t. II, p. 285, n.), et, selon la généalogie de la maison de Chanaleilles inscrite dans la *Revue historique de la*

*noblesse*, Jean-Claude de Chanaleilles, seigneur du Buisson, son frere plus jeune. Mais il est certain que c'est le premier qui fut gentilhomme ordinaire de la chambre d'Henri IV.

## AU CAPITAINE SAINTE-AGATE.

N° 1.

Orig. autographe. — Archives de M. le marquis de Dampierre

Imprimé. — *Bulletin du Bouquiniste*, A. Aubry.

Capp<sup>ne</sup> S<sup>te</sup> Agate<sup>1</sup>, Jay recei lettres dun appelé Jehan Leseur, tabelyon dOrbec, qui demande a estre eslargy de la pryson ou laves mys. M'asseurant que ne laves fayt qua bon esceyent, pour plus grant fyance que jay an vous quan luy, quy est dyferanse de bonne race à mauvese. Je vous veus laysser juge de le remettre, syl est besoyn, au prevost du camp, estymant byen place an vos mayns le soyn de l'auctoryté et dygnyté de

Vostre byen afectyonné mettre et amy,

HENRY.

N° 2.

Orig. autographe. — Archives de M. le marquis de Dampierre

Imprimé. — *Bulletin du Bouquiniste*, A. Aubry, p. 166.

Capp<sup>ne</sup> S<sup>te</sup> Agate<sup>1</sup>, Jay este tres ayse daprendre la deroute du s<sup>r</sup> la Fontayne et de sa troupe de rebelles, dont vous felicyte, et moy-mesme, que les ayes sy byen et fort poussés; et desasteure les declare pour vous de bonne pryse, et ne veuls quaylle à aultre que vous la rason dudyt La Fontayne; dont ceste lettre vous fera preuve

<sup>1</sup> M. Berger de Xivrey, qui avait copié cette lettre et la suivante, a écrit au crayon en marge de sa copie : « J'ai bien vu l'original, mais il vient de chez C. Si l'on peut suspecter, pour le contenu, certaines pièces où la forme extérieure ne laisse

rien à désirer, celle-ci serait un des chefs-d'œuvre de cette fabrique. »

Il s'agit ici de Pierre de Dampierre, seigneur de Sainte-Agate, capitaine d'une compagnie de cent hommes de guerre à pied pour le service du roi.

au conseyl : Sur quoy contynnes, je vous pryé, à byen fayre, et soyés asseuré de la bonne volonte de

Vostre plus affectyonné mettre et amy,  
HENRY.

— — — — —  
A MONS<sup>r</sup> DE SAINT-GENIEZ.

N<sup>o</sup> 1.

Ong. autographe. — Collection de M. Feullet de Couches.

Mon<sup>s</sup> de S<sup>t</sup> Genyes<sup>1</sup>, Vous entendres quelques partycullarytes par le s<sup>r</sup> de Podeux, desquelles je desyre que vous conferyes ensemble et advysyes des moyens qu'yl faudra tenyr pour l'excutyon s'yl en estoyt besoyng, et que de vostre couste les choses soyt dysposees en bon estat comme je seay que vous scaures byen fayre; et me remettant sur ce que le dict de Podeux vous dyra, je pryé Dyen, Mon<sup>s</sup> de Saint Genyes, vous donner ce que vous desyre

Vostre bien affectyone et asseuré amy,  
HENRY.

N<sup>o</sup> 2.

Cop. — Archives de famille de M. le baron Gaston de Flotte.

Mon<sup>s</sup> de S<sup>t</sup> Genyes, J'ay commandé à mon<sup>s</sup> du Plessis de vous mander des nouvelles qu'il m'a apportées, ayant esté tres ayse qu'il soit de retour. J'espere vous veoir bientost. C'est

Vostre tres affectyonné maistre et asseuré amy,  
HENRY.

Armand de Goutant, seigneur de Saint-Geniez, fut senechal de Beam en 1564, gentilhomme ordinaire de la chambre et conseiller de la reine Jeanne d'Albret en 1568, puis gouverneur et lieutenant général pour le roi de Navarre en

ses pays souverains. La première lettre à Saint-Geniez que contient le recueil des *Lettres missives* est de la mi-avril 1577, la dernière du 11 août 1589 (t. I, p. 138; t. III, p. 16).

## N° 3.

Cop. — Archives de la famille de Flotte.

Mons<sup>r</sup> de Saint Genyes, Je receu arsoir des nouvelles de la court. Il n'est point croyable les contrarietés qui sont dans les advis. Toutes fois ils sont tous [d'accord] d'une chose, que l'armée doibt estre ensemble à la [fin] de ce mois, au Blanc en Berry, qui doibt estre composée de six regimens de pied françois, quatre mil [Suisses] et vingt compagnies de gens d'armes. Voilà une [belle] armée en apparence, mais peu de chose en effect. [Car de] ces dix regimens, les sept sont avec le [mareschal] de Matignon, et n'en vient que trois de France<sup>1</sup> [où il] n'y a que dix-neuf enseignes. Aussy de gens d'armes [il ne] vient que six compagnies de France. Les aultres sont prises en ce pays, qui serviront à pied, car il [manque] de chevaux. Faictes mectre dans des caques [toutes les] poudres qu'avés faict faire, car je les remporteray [avec moy]. Je mene des chepteurs<sup>2</sup> avec de l'argent. Il [y a plusieurs] particularitez de la court que je remects au [moment où] je vous verray. Faictes tenir prestz deux canons. [Vous n'aurez de] moy que ce mot pour ceste heure, esperant [vous veoir] bientost. A Dieu, Mons<sup>r</sup> de Saint Genyes, [c'est]

Vostre [bon maistre] et affectionné amy.

HENRY.

A MONS<sup>r</sup> DE SAUZAY,

CONSEILLER EN MON CONSEIL PRIVÉ ET MON AMBASSADEUR EN DANEMARCK.

Cop. — Archives nationales, salle 5, anciennes archives, Ms. 30, fol. 85 verso.

Mons<sup>r</sup> de Sauzay<sup>1</sup>, Jehan Agasse m'a remonstré qu'il s'estoit retiré

<sup>1</sup> C'est-à-dire de l'Île de-France. Long-temps encore on employa cette façon de parler, restreignant cette dénomination

de France au pays enveloppant Paris. —

<sup>2</sup> Pour des *achepteurs*.

<sup>1</sup> Voilà la première fois, si je ne me trompe, que ce nom figure dans la cor-

respondance de Henri IV. (Voyez la lettre sur le même sujet au roi de Danemark.)

quelque temps y a, et incontinent après les troubles advenus à Rouan, à Dantzick pour pouvoir vivre en plus de seureté. Il auroit fait charger dans ung navire de la ville de Harfleur nommé l'Espérance, qui s'en venoit en ma ville de Callais, quelques marchandises de cuirs secgs et tannez avec bon nombre de pouldre à canon, pour le tout faire porter du dict Callais en ceste ville. Toutesfois passant par la ville de Coppenhagues, vous auriés fait arrester les dicts navires et marchandizes, estimant que pour estre du dict Rouan, il fust du nombre des rebelles; estant aussy adverty que vos creanciers l'empescheront au transport de ses marchandises, jusques à ce qu'ils soyent satisfaits de ce que vous leur debvez; qui m'a meü d'en escrire au roy de Danemark, à ce qu'il ordonne d'en faire faire la pleine restitution par ses officiers et subjects, ainsy que vous verrés par la coppie de la lettre que je vous envoie. suivant laquelle je vous prie aussy, Mons<sup>r</sup> de Sauzay, faire telle instance de ma part eavers luy, que par vostre moyen le dict Agasse puisse obtenir delivrance de la dicte marchandise; et, pour vostre regard, luy en donner toute la main levée qu'il aura besoing, sur l'assenrance que vous pouvés prendre, qu'estant informé de ce qui par vous est deub, sy tost que mes affaires le pourront permettre, je vous donneray les moyens de vous acquitter avec voz creanciers des sommes qui leur sont deuës. et pour me continuer le service que jusques icy vous avez rendu au bien de cet Estat et couronne : priant Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> de Sauzay, en sa sainte garde.

HENRY.

— — — — —  
 AU DUC DE SAVOIE

N<sup>o</sup> I.

Cop. — Archives de M. le marquis de La Grange

Mon Frere, Vous scavés que la comtesse de Saint Trivier s'estant pourveue contre le s<sup>r</sup> de Montremoy pour veoir declarer sa terre quiete et deschargée d'hypotheques, qu'il avoit dessus en vertu du



douzième article de nostre traité, par lequel vous estes tenu de purger toutes les hypotheques qui se trouveront sur les terres que m'avés remises en eschange, comme je suis de ma part pour celles du marquisat de Saluces<sup>1</sup>, j'ay faict surseoir les dietes poursuietes et celles que le dict Montremoy faisoit en garantie contre le s<sup>r</sup> de Monthinon contre-caution pour vous, en esperance qu'il donnera ordre, suivant le dict traité, à la promesse que luy en avés faicte depuis par vos lettres du 11<sup>e</sup> juillet de l'année dernière, qui m'asseuroient que vous avés donné des assignations aux creanciers principaulx, lesquels neantmoins ont contrainct le dict de Montremoy de les payer par la vente de sa terre de Sainet Aulbin; et luy pour son desdomagement s'estant pourveu en mon conseil, y auroit faict juger le procès et ordonner que la dicte terre de Sainet Trivier n'estant plus subjecte à l'hypotheque du dict Monthinon, comme vous mesmes le recognoissés par vos dietes lettres, le dict Monthinon payera le dict Montremoy du principal et interest. Mais d'autant que le changement advenu en la dicte hypotheque est par nostre faict à cause de nos eschanges, et qu'à ceste occasion nous devons proteger nos subjects et faire que la justice leur soit rendue, je vous prie donner ordre sans plus de remise, que ceste partie soit acquittée, mettant en consideration le long temps que ces pauvres gentilshommes sont en peine, pour vous avoir faict service, et les grands interests qu'ils ont supporté pour raison de ce dont tout le faix retombe sur le dict Monthinon, qui s'achemine presentement devers vous pour la poursuite de son acquittement, et que ma recommandation luy [profite]: priant Dieu, mon Frere, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Vostre bon frere.

HENRY.

<sup>1</sup> Voyez, sur le même sujet, une lettre du 8 mars 1604, au même duc de Savoie

(*Lettres missives*, t. VI, p. 210), ainsi que la suivante.

N° 2.

Orig. — Archives de M. le marquis de La Grange.

Mon Frere, Le s<sup>r</sup> de Monthinon m'ayant fait entendre le long temps qu'il y a qu'il est pres de vous à la poursuite de son acquittement, où il n'a encore guere profité à cause des longueurs et remises que vos officiers apportent à luy faire justice, comme le delay que nous avons donné en nostre conseil s'en va expirant, ce qui luy fait apprehender sa ruine, attendu la valeur de la somme due, qui excède ses facultez; desirant, ainsy que je vous ay cy devant fait seavoir et qu'il est bien raisonnable, qu'il soit desdommagé, je vous prie derechef de vouloir commander qu'il soit pourveu à son acquittement, lequel je me trouve obligé de procurer et moyennier, puisqu'il n'est en peine qu'à l'occasion des conditions reciproques de nostre traité : priant Dieu, mon Frere, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Vostre bon frere,

HENRY.

A M<sup>rs</sup> DE SCORBIAC.

Jean Guichard de Scorbac, conseiller au parlement de Toulouse, conseiller du roi de Navarre, et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, fut membre protestant de la chambre mi-partie établie à Montpellier en 1576, puis à Revel, puis à l'Isle-d'Albigeois en 1579. (Voyez *Lettres missives*, t. I, p. 158, n.)

N° 3.

Orig. autographe. — Archives de la famille de Scorbac. Communication de M. Gustave de Clausade.

Mons<sup>r</sup> de Scorbac, Depeschant Merargues vers mon cousin M. de

<sup>1</sup> Le traité avec le duc de Savoie est du 17 janvier 1601; et la présente lettre ayant une analogie très-grande avec la

precedente, nous croyons qu'elle doit être rapportée à la même époque, c'est-à-dire vers l'an 1604.

Montmorency<sup>1</sup>, je l'ay chargé de vous voir de ma part et vous dire de nos nouvelles. Je vous recommande nos affaires de delà, suivant la confiance que j'ay de vous. C'est vostre meilleur et plus assuré amy.

HENRY.

N<sup>o</sup> 2.

Cop. — Archives de la famille de Scorbiac. Envoi de M. Gustave de Clausade.

Mons<sup>r</sup> de Scorbiac, Les reglemens portent que les gouverneurs n'expedient les soulvesgardes qu'elles ne soient visées du surintendant de la generalité dont je vous enverray l'expedition.

HENRY.

AU S<sup>r</sup> DE SERCÉ.

Cop. — Archives nationales, salle 5, anciennes archives, Ms. 30, fol. 185 recto.

Mons<sup>r</sup> de Sercé, Congnoissant l'affection que les habitans de ma ville de Mussidan ont que le s<sup>r</sup> de Longa y ayt le commandement pour mon service<sup>1</sup>, et qu'il s'en pourra plus commodement acquitter pour en estre voisin que vous, je luy en ay bien voulu commettre la charge et cappitainerie, et luy en ay faict despecher ma commission et à vous la descharge que vous desirez ainsy qu'on m'a faict entendre, trouvant neantmoins bon qu'il vous fournisse la somme de II mil escus pour vous recompenser de voz frais ainsy que j'ay entendu que vous estes d'accord, et pouvés estre assuré que je [ne] laisseray de recongnoistre vos services en aultre chose, se presentant l'occasion. Priant, etc.

<sup>1</sup> Est-ce de François de Montmorency, l'ainé de la famille, qui mourut le 15 mai 1579, est-ce de Danville (Henry de Montmorency), qui devint alors duc de Montmorency, qu'il est question ici?

[A M<sup>re</sup> SERAPHIN.]

Cop. — B. N. Fonds Brienne, vol. 66, fol. 58 recto.

Mons<sup>r</sup> Seraphin, Vous dehvés estre d'autant plus ayse de reveoir le s<sup>r</sup> marquis de Pisawy en la charge d'ambassadeur ordinaire pour mon service en la cour de Rome, comme il a esté pour le feu Roy dernier mon predecesseur, que Dieu absolve! que je vous puis asseurer qu'il n'a esté par deçà vos bons offices et l'affection que vous avés touzjours monstre à la grandeur et prosperité de ceste couronne<sup>1</sup>; que si ne vous a valu jusques à present aultre recompense, pour le moins la souvenance m'en demeuire avec une bonne volonté de vous faire cognoistre combien ce tesmoignage vous a rendu recommandable en mon endroict, dont attendant de vous faire ressentir les effects, comme je feray tres volontiers s'en presentant occasion, je prie Dieu, etc.

A M<sup>re</sup> SERVIN, AVOCAT GÉNÉRAL.

Louis Servin fut avocat général au parlement de Paris pendant tout le regne de Henri IV.

N<sup>o</sup> 1.

Orig. autographe. — Cabinet de M. Charles Sauvageot. Communication de M. Feuillet de Couches.

Monsieur Servin, Je vous fais ce mot pour vous asseurer que vous me ferés service tres agreable de tenir la main a ce que l'abolition que j'ay cy devant accordée pour certaines considerations aux s<sup>rs</sup> Lecourtois, Cuoiset et Rylardeau soient verifiées au plustost, pour

<sup>1</sup> Le pape persista à ne pas recevoir les ambassadeurs du roi de France, notwithstanding son abjuration, le Pere Seraphin Olivier, qui fut plus tard cardinal, lui dit, assure-t-on : « Saint-Père, quand ce seroit le diable qui vous demanderoit audience,

si l'y avoy esperance de le convertir, vous ne pourriez pas en conscience la lui refuser; » rien n'y fit.

Quant à la presente lettre, elle me parait être de 1592.

ce que cela n'importe pas seulement à ce qui est de mon service, mais à ma promesse que je veux estre inviolable; affectionnés donc cest affaire et y usés de diligence. Et ceste cy n'estant à aultre fin, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> Servin, en sa sainte garde. Ce xxiiij<sup>me</sup> aoust.

HENRY.

N° 2.

Orig. autographe. — Collection de M. Charles Sauvageot.

Mons<sup>r</sup> Servin, J'ay accordé au s<sup>r</sup> de Panjas<sup>1</sup> mes lettres d'adveu de quelques excés par luy commis à l'encontre de quelques uns pendant les derniers troubles, pour raisons de quoy il est maintenant poursuivy, et desirant qu'il jouisse du fruit de mes dictes lettres lesquelles vous seront presentées, je vous ay bien voulu faire ce mot en sa faveur pour vous dire que c'est mon intention et que vous me ferés service tres agreable de tenir la main qu'il jouysse de ce que je luy ay accordé comme chose que je veux et ordonne. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> Servin, en sa sainte et digne garde. Ce xix<sup>e</sup> novembre, à Fontainebleau<sup>2</sup>.

HENRY.

A SILLERY.

Nicolas Brulart, seigneur de Sillery, fut fait garde des sceaux en décembre 1604, mais n'en prit les fonctions qu'en octobre 1605. Il devint chancelier garde des sceaux le 10 septembre 1607, après la mort de Bellièvre.

Jean-Charles de Pardaillan, baron de Pardaillan, comte de Panjas, gouverneur de l'Armagnac, dont la femme était dame d'honneur de Catherine de Bourbon.

<sup>1</sup> A la même date fut écrite sur le même sujet une lettre à l'avocat général Marion. (Voyez *Lettres à Marion*, n° 3.) Or Marion devint avocat général le 31 mai

1598 et mourut le 15 fevrier 1605. Il faut donc nous renfermer entre ces deux dates. Eh bien, comme nous l'avons dit déjà, page 194, le Roi était à Fontainebleau le 19 novembre en 1602, 1603 et 1604; en 1600 seulement il ne pouvait pas y être.

N<sup>o</sup> 1.

Orig. autographe. — Collection de M. Feuillet de Conches.

Mons<sup>r</sup> de Sillery, Jay commandé à Hennequin, qui est à mon cousin le prince de Conty, de mettre ez mains du president Jeannin l'edict et requeste d'un advis qu'il m'a donné de l'establissement d'une chambre ecclesiastique en chacun parlement de mon Royaulme. dont le fonds des gages se prendra sur deux sols pour livre du revenu de la premiere année de tous benefices qui viendront ey après a vacquer estant en ma disposition; ce que je treuve d'aautant plus raisonnable qu'il n'y (aura?) aulcune charge sur mes finances ny sugés et que j'obligeray d'un grand bien et faveur tout le corps du clergé, ainsy que plus particulièrement vous congoistrés par l'edict et memoire que le dict president Jeannin vous communiquera, auquel j'en escrips à ceste fin. Et sur ce Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> de Sillery, en sa sainte et digne garde. Ce xxix<sup>me</sup> novembre. à St Germain en Laye<sup>1</sup>.

HENRY

N<sup>o</sup> 2.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n<sup>o</sup> 41  
Transcription de M. Allier.

Mons<sup>r</sup> de Sillery, Il y a quelques jours que je vous ay escript en faveur de Fontanier, l'un de mes anciens serviteurs, pour vous recommander son bon droict en justice en un procès qu'il a en mon conseil au rapport du s<sup>r</sup> Massuyer contre le s<sup>r</sup> d'Alon. Ceste cy est encore à ceste mesme fin et vous dire que vous me ferés service tres agreable de tenir la main à la conservation de son bon droict, mettant en consideration qu'il ne seroit raisonnable que, faisant comme il faict profession de la religion pretendue reformée, il fust renvoyé par devant d'autres juges que ceulx establis par mon edict

<sup>1</sup> La presente lettre ne put être écrite qu'en 1605 ou 1606; or en 1606, le Roi

était à Fontainebleau le 29 novembre: elle est donc de 1605.

pour la congnoissance des procès de ceulx de la dicte religion, a quoy je vous prie avoir esgard, et de plus que je le vous recommande comme serviteur que j'ayme et affectionne. A Dieu, Mons<sup>r</sup> de Sillery. Ce xxx<sup>me</sup> may, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 3.

Orig. autographe. — Collection de M. le comte de l'Escalopier.

M<sup>r</sup> le Chancelier, Sur ce que m<sup>r</sup> de Fresnes a escrit à Lomenie pour apprendre de moy ce qu'il feroit de la promesse de m<sup>r</sup> de Sagonne, laquelle vous luy avés cy devant, par mon commandement, mise entre les mains, je luy escriis que je trouve bon qu'il en face ce que vous luy dirés. De quoy je vous ay bien voulu advertir par ce mot, afin que vous y premiés quelque resolution avec le dict s<sup>r</sup> de Fresnes, et m<sup>r</sup> le Grand, qui est à Paris. Je serois tres ayse que puisque le conte de Tonnerre, que l'on assuroit devoir estre à Paris vendredy, n'y est encore arrivé, que l'on ne laissast de traicter de cest affere. Ce que vous ferés entendre au dict s<sup>r</sup> le Grand. A Dieu, M<sup>r</sup> le Chancelier, lequel je prie vous avoyr en sa garde. Ce xxij<sup>e</sup> mars, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 4.

Orig. autographe. — Collection de M. Feuillet de Conches.

M<sup>r</sup> le Chancelier, Ayant accordé à m<sup>r</sup> le Grand, que j'ayme et affectionne comme vous sçavés, le logis de l'hostel de Chaalons depen-

<sup>1</sup> La présente lettre à Sillery, garde des sceaux, ne peut être que de 1606 ou 1607; or le Roi était à Fontainebleau le

30 mai, en 1606, mais il pouvait y être aussi en 1607.

<sup>1</sup> Lettre au *chancelier* Sillery du 23 mars; donc dans l'une des années 1608, 1609 ou 1610. Or le Roi pouvait être à Fon-

tainebleau le 23 mars dans les deux années 1608 et 1609.

dant de l'evesché de Chaalons, que tenoit le s<sup>r</sup> Donjon, aux mesmes conditions qu'il le tenoit, et adverty que l'ambassadeur de Venise l'y veut traverser, je vous fais ce mot pour vous dire que vous vous employez en cela de tout vostre pouvoir à ce que le dict s<sup>r</sup> Legrand jouisse de la gratification que je luy ay faicte du dict logis, surmontant toutes les dillicultés et traverses que le dict s<sup>r</sup> ambassadeur luy voudroit donner en ceste affaire pour empescher son desseing, en affectionnant le dict s<sup>r</sup> Legrand. J'en avois cy devant escript à mons<sup>r</sup> de Villeroy, mais quand ma lettre a esté à Paris il estoit party pour se rendre pres de moy, de sorte que je luy en ay parlé. A Dieu. Mons<sup>r</sup> le Chancelier. Ce xxvij<sup>e</sup> mars, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

N. 5.

Orig. autographe. — Collection de Guibert Boromee. Copie de M. J. Molin.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier, Vostre fils vous dira l'occasion pour laquelle je l'envoye vers vous et ce qu'il me semble que l'on doit faire sur icelle. C'est pourquoy je m'en remestray sur luy pour prier Dieu, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, vous avoir en sa garde. Le xxx<sup>e</sup> mars au matin, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

N. 6.

Cop. — B. N. Suppl. franc. 1009

Monsieur le Chancelier<sup>1</sup>, J'ay esté adverty que l'on poursuit une

Une lettre du mois de mars à Sillery, *chancelier*, est nécessairement de 1608, 1609 ou 1610; or je n'ai pas de raison

pour donner à l'une de ces années la préférence sur l'autre.

Cette lettre est adressée à M. de Sillery, *Chancelier de France*; elle ne peut avoir été écrite le 30 mars qu'à partir

de 1608; et de 1608 à 1610, il est probable que le Roi ne fut à Fontainebleau le 30 mars qu'en 1608.

<sup>1</sup> La présente lettre est imprimée dans les *Œconomies royales*, t. III, ch. V, et li

comme dans le manuscrit (copie sans doute sur l'imprime par de l'Écluse); elle



commission pour faire la recepte du simple des obmissions de recepte et fausses reprises. C'est chose qui pouvoit avoir esté poursuivie lorsque m<sup>r</sup> de Rosny estoit icy, estant question des finances<sup>2</sup>. C'est pourquoy je ne desire pas qu'elle soit expediee que m<sup>r</sup> de Rosny ne soit de retour; m'assurant que c'est<sup>3</sup> chose necessaire qu'il y eust pourveu auparavant son parlement ou vous en eust parlé. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, en sa sainte garde. Ce xix juillet. à Monceaux<sup>4</sup>.

A M<sup>R</sup> DE SOUVRE.N<sup>o</sup> 1.

Orig. autographe. — B. N. Suppl. franç. n<sup>o</sup> 10,241, fol. 41 recto.

La Gode<sup>1</sup>, Pour responce à celle que ce Jentylhomme ma randue

est donnée comme écrite à *Sillery*, *chancelier de France*, mais elle y est classée parmi des lettres de l'an 1606. Or, de deux choses l'une : la lettre n'est pas écrite à *Sillery* chancelier, ou elle n'est pas de 1606. En 1606, le chancelier était *Bellièvre* : *Sillery* n'était que garde des sceaux, et il ne devint chancelier qu'à la mort de *Bellièvre* le 5 septembre 1607.

A laquelle des deux hypothèses faut-il s'arrêter? Je dirais volontiers qu'aucune des deux n'est satisfaisante, qu'il y a même ici double erreur : erreur de nom, car Maximilien de Bethune est nommé par le Roi M. de Rosny, titre qu'il quitta pour celui de duc de Sully en février 1606; or, à cette époque, le chancelier était *Bellièvre*; erreur de date, d'abord parce que si on lit *Sillery chan-*

*celier*, il faudra placer la lettre en 1608, au plus tôt, car c'est la première année où le 19 juillet *Sillery* ait été chancelier. Or Maximilien de Béthune n'est plus Rosny, mais Sully; et de plus le Roi, en 1608, ne paraît pas avoir été à Monceaux le 19 juillet.

Je pencherais pour assigner à la presente lettre le millésime de 1605 et pour la supposer écrite à *Bellièvre* : d'abord parce qu'alors le titre de Rosny est exact, et en second lieu, parce que nous savons que le 19 juillet 1605 le Roi était à Monceaux, tandis qu'il n'y était pas en 1606, mais à Villers-Cotterets. Il n'y aurait ainsi qu'à remplacer le nom de *Sillery* par celui de *Bellièvre*.

<sup>2</sup> L'imprimé porte *financiers*.

<sup>3</sup> L'imprimé porte *que c'eut été*.

<sup>4</sup> L'imprimé porte à *Monsieur*.

<sup>1</sup> Nous avons dit déjà que c'était là le sobriquet sous lequel le Roi designait M. de Souvère.

de vostre part, je vous dyray que levesque de Commenges ne cest voullu lesser mouryr<sup>2</sup>, et ce porte mycus. Souvenès-vous de ce que vous m'avès ouy dyre que ie suys resolu doresnavant de ne donner plus les evesches que à personnes quy les puysent deservyr et non les fere deservyr par autruy, et que faysant bien estudyer et nourryr celluy de voz anfans que vous avès destyué pour estre d'eglyse an bon ecl'syastyque, que vous ayment comme ie fay, yl ne manquera destre pourveu de dygnyté an leglyse; et pour levesché de Commenges, sy elle eut vacqué je leusse donnée à quelque cardynal à Rome pour y fere mes aferes. Je men vays à Fontaynebleau ou ie feray ceyour de deus ou troys moys. Sy vous my voulyés venyr trouver nous y passeryons fort bien nostre tans; je vous y couvye donc, assuré que vous cerés le bienvenu et veu de moy quy vous ayme et le vous tesmoigneray. A Dieu la Gode. Ce xx<sup>me</sup> cectambre, à Parys<sup>3</sup>.

HENRY.

N° 2.

Orig. autographe. — B. N. Suppl. franç. n° 10,241, fol. 52 recto.

La Gode, J'usse esté tres ayse de vous voyr, comme ie le vous mandoys par les myennes; mes puy que cest pour un sy bon œuvre que celluy que vous me mandes quy vous ampesche de venyr, je recoy vos excuses à condysyon que vous vyendrés à ce pryntans, lorsque ie le vous manderay. On ma dyt que pour payer vos debtes, ou vous acqyter de vos promesses, vous le fetes fere par mes suyes sans ma permysyon. Mandès-moy ce quy an est; car ie ne le veus

<sup>2</sup> Urbain de Saint-Gelais, qui tint le siege episcopal de Comminges de 1580 à 1603. Siege ou nous trouvons Gilles de Souvré en 1616.

<sup>3</sup> Vers le 20 septembre, le Roi va passer deux ou trois mois à Fontainebleau, c'est-à-dire octobre et novembre complets. Or je ne trouve aucune année qui remplisse

ces conditions; de ce qui est dit ici il n'y a donc aucune conclusion à tirer en faveur d'un millesime quelconque. Nous savons seulement que notre lettre est postérieure à 1594 puisqu'elle est datée de Paris, et antérieure à 1603 puisque l'évêque de Comminges vécut jusqu'à cette année.

erere, et ne le trouveroyz bon. A Dieu, M<sup>r</sup> de Souvré. Ce dernier de fevryer, à Parys.

HENRY.

A M<sup>re</sup> DE STAFFORD.

N<sup>o</sup> 1.

Orig. autographe. — *State paper's office*. France. Copie transmise par M. Lenglet.

Mons<sup>r</sup> de Staford<sup>1</sup>, Parceque je say au vray que mon cousyn qui est par de la et byen fere [*sic*] de sorte que ceus de quy vous dependes en auront contentement, je vous pryé d'autant que vous m'aymes et que vous affectyones les bonnes yntansyons des dessus dicts, parachever ce quilz vous avoyent ordonné et dont ils m'ont [assuré] par leurs lettres. Vous feres un bon œuvre que tous les gens de bien estymeront et dont je me sentyray partyculyerement tenu a vous, comme syl estoyt fet a moy mesme. Fetes au reste estat certeyn de lamytye de

Vostre affectionné et plus assuré amy,

[HENRY.]

N<sup>o</sup> 2.

Cop. — Archives nationales, salle 5, anciennes archives, Ms. 301, folio 8o recto.

Mons<sup>r</sup> de Stafford, Je vous envoye une lettre que j'escris au gouverneur de ma ville de . . . sur le subject que vous verrés par icelle, en ayant esté escrit, du commandement de la Royne madame ma bonne sœur et cousine, par le grand tresorier d'Angleterre au s<sup>r</sup> de Beauvoyr, mon ambassadeur au dict lieu, qui m'a envoyé coppie de la lettre où j'ay veu particulièrement qu'elle desire que celle que je feroys au dict gouverneur vous soit mize en main, pour la luy faire tenir; dont, outre le soing que vous prendrés, je ne laisseray de luy en envoyer encores par aultre moyen, affin que quelqu'une puisse

<sup>1</sup> Cet autographe du Roi était enveloppé dans une dépêche de Stafford à

Walsingham du 19 août 1587. (M. Lenglet.)

arriver jusques à luy et la dicte dame soyt satisfaite de ce qu'elle desire en cet endroit, comme en toutes aultres choses elle me trouvera tousjours disposé à luy complaire de ce qui sera en mon pouvoir : priant, etc.<sup>1</sup>

---

A SULLY.

La correspondance de Henri IV avec Maximilien de Bethune ne commence, dans le *Recueil des Lettres missives*, qu'en février 1590 (t. III, p. 145), et dans le *Supplément*, qu'en 1598.

Il y a ici une date importante à considérer, c'est celle où le marquis de Rosny devint duc de Sully par l'érection, en février 1606, de la baronnie de Rosny en duché de Sully. Le titre donné à Maximilien de Béthune dans les lettres suivantes nous indiquera qu'elles sont antérieures ou postérieures à cette date, et les groupera en deux catégories distinctes.

I.

LETTRES À ROSNY.

N° 1.

Cop. — B. N. Mss. de l'abbé de l'Escluse, Suppl. franc. n° 1009, 1

Mon amy, J'ay esté bien aysé de ceste occasion par Peronne, car j'estois sur le point de vous despescher quelqu'un pour les raisons qu'il vous dira et que je luy ay faict entendre, lesquelles je vous prie de tenir secrettes. C'est pourquoy je vous prie de ne bouger de *Limoges*<sup>1</sup> que vous n'ayés de mes nouvelles et que je ne vous aye mandé ce que vous aurés à faire; m'assurant que vous apporterez tout ce

<sup>1</sup> Lettre écrite pendant l'ambassade de Beauvoir en Angleterre, c'est-à-dire entre août 1589 et février 1595.

---

<sup>1</sup> On sait que Henri IV fit entrer Rosny en 1596 au conseil des finances, et que le premier soin de celui-ci fut de parcourir les provinces pour examiner les comptes des receveurs et en rejeter les dépenses irrégulières. C'est sans aucun

doute pendant ce voyage que le Roi lui écrivit de ne bouger de Limoges avant d'avoir reçu de ses nouvelles. Ce qui nous reporterait à 1597; mais le 11 mars 1597 le Roi était-il à Fontainebleau?

qui sera en vostre pouvoir afin de me tesmoigner comme vous avés en affection ce qui touche à mon honneur et à mon service ainsy que vous avés tousjours en; aussy pouvés vous faire estat certain de mon amytié. Bonjour, mon amy, ce xj<sup>me</sup> mars, à Fontainebleau.

HENRY.

N° 2.

Cop. — B. N. Mss. de l'abbé de l'Escluse, Suppl. franc. n° 1009, 4.

Mon amy, Je vous depesche ce porteur en diligence pour les avis qu'il vous dira que j'ay recens de plusieurs endroicts, qui se trouvent conformes, bien que je ne les croye point, et qui ne pourroit estre que vous ne les dussiez dire et que vous ne m'en dussiez advertir; je vous prie d'y soigner (songer?) soigneusement, et voir le moyen qu'il y auroit d'atraper ces faiseurs de monopoles ou qui font mine de vouloir lever des gens, pour les mettre entre les mains de la justice, ayant l'œil ouvert à tout, et me redepescher ce porteur en diligence bien informé de ce que vous en aurez appris; et cependant s'il arrivoit quelque chose, pourvoyez y comme le devoir de vostre charge le veut et que j'en ay parfaite confiance en vous, veu vostre affection à mon service; aussy pouvez vous faire estat de mon amytié. A Dieu, mon amy, ce xx<sup>e</sup> septembre, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

[HENRY.]

N° 3.

Imprimé. — *Economies royales*, t. II, ch. III.

Mon amy, Je vous avois donné dix jours pour vostre voyage de Baugy; mais ayant receu des lettres d'importance de Buzenval que je desire vous faire voir et sçavoir du desseing que l'on me mande en icelles, vous me ferez plaisir de venir ce soir coucher en ce lieu de

<sup>1</sup> Il est probable que cette lettre fut écrite pendant la grande tournée que Rosny fit dans les provinces l'an 1597

(voyez la lettre précédente et la note qui s'y rapporte). Le Roi étoit à Fontainebleau le 20 septembre, en 1597.

Puizeaux<sup>1</sup>, où vous n'avez que faire de rien apporter, ayant fait donner ordre pour vostre logis auquel j'ay envoyé mon lier de chasse, et commandé à Coquet de vous tenir un souper prest et vostre desjeuner du matin, car je ne vous retiendray pas davantage. Adieu. mon amy que j'ayme bien<sup>2</sup>.

HENRY.

## N° 4.

Imprimé. — *Économies royales*, t. II, ch. VII.

Mon amy, Venez me trouver en diligence pour chose qui importe à mon service, vostre honneur et le commun contentement de nous deux. A Dieu, je vous ayme bien<sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 5.

Imprimé. — *Économies royales*, t. II, ch. IX et X.

Mon amy, J'ay tant sejourné aujourd'huy à St Germain, à y voir mes enfans et mes bastimens qu'il estoit neuf heures quand j'en suis retourné, et que à l'heure que je vous escriis et que je m'en vais souper, qui est onze heures, je n'ay pu voir qu'une partie des dames qui sont icy, ayant remis à voir le reste pour demain, puisque partant de ceste ville je n'y dois retourner de cinq ou six mois: cela sera cause que j'y sejourneray encore demain, mais mercredy, sans faute, Dieu aydant, j'en partiray. Je vous prie de faire en sorte que l'on travaille fort en mon conseil par delà, afin que à mon arrivée je trouve force besogne faicte. Si j'eusse esté par vous instruit de ce que je devois dire à ceulx de ma chambre des comptes, je l'eusse fait, puisque je demeure icy. C'est pourquoy vous leur ferez faire une depesche à ce

<sup>1</sup> Puizeaux, département du Loiret, arrondissement de Pithiviers.

<sup>2</sup> D'après les *Économies royales*, la présente lettre serait de 1601.

<sup>1</sup> Ce billet est de 1601. (Voyez *Économies royales*, t. II, ch. VII.)

qu'ils me viennent trouver à Fontainebleau jedy ou vendredy, afin que je parle à eulx. Bon soir, mon amy. Ce lundy, 17 may, entre 11 heures et minuit, à Paris<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 6.

Imprimé. — *Économies royales*, t. II, ch. VIII.

Mon amy, Je seray demain au soir, Dieu aydant de bonne heure à Paris, et jedy ma femme et moy nous trouverons après disner à l'arsenac pour voir fondre les quatre coulevrines, et de bonne heure. Bonsoir, mon amy. Ce mardy au soir, xvij<sup>e</sup> septembre, à St Germain en Laye<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 7.

Imprimé. — *Économies royales*, t. II, ch. XI.

Mon amy, Venez me trouver en diligence, sans vous arrester pour quoy que ce puisse estre, car j'ay necessairement affaire de vous et seray en impatience jusqu'à vostre arrivée. A Dieu, mon amy, de Fontainebleau, ce mardy, à midy<sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> La présente lettre est donnée par Sully comme appartenant à l'année 1602 (Voyez *Économies royales*, t. II, ch. IX.)

<sup>1</sup> La présente lettre ne peut avoir été écrite qu'entre les années 1601, la Reine n'ayant pu être à Paris au mois de septembre avant cette année, et 1605, Rosny

étant devenu duc de Sully en février 1606, or, dans ces limites, le 17 septembre tombe un mardi en 1602.

<sup>1</sup> Les secrétaires de Sully accompagnent ce billet des lignes suivantes : « Estant arrivé près du roy et monsieur de Joinville amené devant vous deux, il en confessa suffisamment pour se mettre bien

en peine, etc. » Il s'agit là des intelligences du prince de Joinville avec les Espagnols, ce qui nous porte au mois de décembre 1602.

## N° 8.

Imprimé. — *Économies royales*, t. II, ch. XIII.

Mon amy, Il y a quelques jours que je vous escrivis pour avoir vostre advis lequel vous croyez le plus propre à me servir dans la charge de mon procureur au Chastelet, de Mazurier, ou le Jay, conseiller en ma court de parlement; et pour ce que je n'ay eu aulcune response de vous sur ce faict là, je vous fais ceste recharge pour vous prier de me donner incontinent vostre advis sur cela. J'en suis pressé et le desire avoir avant que resoudre aulcune chose pour l'un ou pour l'autre. Bon jour, mon amy, ce 8 mars, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 9.

Imprimé. — *Économies royales*, t. II, ch. XIII.

Mon amy, Ceste cy sera pour vous dire que je me porte toujours de mieulx en mieulx, Dieu mercy; et ma femme n'est point grosse, de quoy je suis bien marry; que j'espere estre jendy à Paris; que vous vous souveniez de ce receveur qui est allé droict à la chambre des comptes, et que vous ne m'en avez envoyé les papiers comme vous m'avez dict. Madame de Verneuil est partie d'avec ma femme le mieulx du monde. Elle s'en va coucher à Marcoussy, pour y faire demain sa feste<sup>1</sup>, elle l'a prié d'estre icy de retour lundy, ce qu'elle

La présente lettre est classée par les secrétaires de Sully parmi celles de 1603

<sup>1</sup> De 1601 à 1605 inclusivement (la présente lettre ne peut sortir de ces limites), le Roi fut ou put être tous les ans à Fontainebleau le 17 mai; mais on peut arriver à plus de précision. La marquise de Verneuil va faire *sa feste* le lendemain; or, qu'il s'agisse de Pâques ou de la Pente-

cote, la lettre fut écrite un samedi 17 mai; or, entre 1601 et 1605, le 17 mai ne tombe un samedi qu'en 1603. C'est donc à cette année qu'il faut rapporter la présente lettre, et c'est à cette année en effet que semble la rapporter Sully.



luy a promis de faire. Bon jour, mon amy, ce 17 may, à Fontainebleau, au matin.

HENRY.

N° 10.

Orig. autographe. — Collection de M. Marguerit.

Mon cousin<sup>1</sup>, Je vous parlé dernièrement pour la quytance de troys mylle escus de l'estat de greffier des trésoriers de france de bretagne; fetes la bayller a la Varanne afyn que jan touche largant, et fetes passer mylle escus outre les troys que jay promys a celluy quy lachapte comē je vous ay dyt; fetes aussy payer au s<sup>r</sup> de Syllery les deus mylle escus quyl ma prestès pour bayller aus tapyssiers du fosbour Saynt Mareeau, et contre une quytance de trèse cans escus que la Varane ma avancès sur les arrerages du tayllon de Toulouse. Je vous ay parlé de ces troys aferes quy revyent a la some de sys mylle troys cans escus; vous les ferés metre au premyer contant quy sera espedye. A Dieu mon cousyn. Ce xx<sup>me</sup> Janvyer.

HENRY.

N° 11.

Orig. autographe. — Cabinet de M. le comte de la Loyère.

Mons<sup>r</sup> de Rosny, Faites payer au s<sup>r</sup> Zamet la somme de quarante-neuf mille neuf cens dix livres que luy dois, laquelle il m'a prestée à plusieurs et à diverses fois durant l'année derniere et dont il m'a rendu compte, et faites employer la dicte partie au premier roole de comptant que vous feres expedier comme chose que je desire. Sur

<sup>1</sup> Il y a lieu de penser que la présente lettre fut adressée à Rosny.

Dans l'autographe, le nom de La Varanne est écrit la première fois avec deux *n* et la seconde avec une seule. Le mot *Dieu* est le seul où se trouve la lettre *i*. Il n'y a

dans l'autographe ni rature ni surcharge. (M. de Marguerit.)

Rien ne nous donne la date de cette lettre; cependant, la mention des tapissiers du faubourg Saint-Marceau doit la faire placer vers l'an 1605.

ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> de Rosny, en sa sainte et digne garde. Ce  
xj<sup>e</sup> fevrier 1607<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 12.

Imprimé. — *Économies royales*, t. II, ch. LV.

Mon amy, Encore que vostre lettre soit bien longue, sy n'ay je pas  
laissé de la lire par trois fois, lesquelles m'ont faict cognoistre que  
vous n'avez rien oublié des choses qui peuvent estre venues à vostre co-  
gnoissance; mais je vous en diray lorsque je vous verray quelques  
unes dont je vois bien que Sigongnes ne vous a pas voulu parler de  
crainte de fascher madame de Verneuil, lequel neannoings je ne  
laisseray pas de renvoyer dans deux jours vers elle et vers vous, afin  
de prendre une finale resolution sur tout cela<sup>1</sup>. A Dieu, mon amy, ce  
mardy au soir, à Fontainebleau.

HENRY.

M. de la Loyere paraît avoir hésité  
sur le chiffre du millesime, mais ce n'est  
certainement pas 1607 qui convient; en  
1607, le Roi n'aurait pas appelé Sully  
monsieur de Rosny. (Note au crayon par  
M. Berger de Nivrey.)

La présente lettre me semble désignée

dans une autre au même Rosny, du 27 fe-  
vrier de l'an 1605 : « Mon amy, par mon  
aultre lettre que vous bailla le s<sup>r</sup> Zamet  
j'ay oublié de vous escrire que vous luy  
fassiez desliver les quittances, etc. » (*voyez*  
*Économ. royales*, t. II, ch. L); celle-ci  
serait donc de 1605.

La présente lettre est précédée dans  
les *Economies royales* des longues conversa-  
tions que Sully a eues, à la demande du  
Roi, avec madame de Verneuil. Il lui a rap-  
porté ses torts et ses mauvais procedes en-  
vers le Roi; il lui a parlé des plaintes du Roi  
contre elle depuis huit ou dix mois; il lui a  
dit qu'elle parle irrespectueusement de la  
Reine, qu'elle veut faire considerer comme  
étant sur le même rang ses enfants et  
ceux de Marie; qu'elle a des intelligences  
en Espagne; qu'elle a quantité d'amourettes

quand elle fait la prude avec le Roi; qu'elle  
s'entoure d'ennemis du prince. Ces confé-  
rences de Rosny durent depuis quatre ou  
cinq mois. Il rappelle toute l'affaire de la  
promesse de mariage dont il ne connaît les  
détails que « par une lettre que M. de Vil-  
leroy lui en escrivit de sa propre main en  
date du 3 juillet 1604. » Puis la lettre con-  
tinue : « L'on parle maintenant de ren-  
voyer à MM<sup>rs</sup> du parlement l'affaire de  
Morgan, avec la deposition de M<sup>r</sup> le  
comte d'Auvergne et de M<sup>r</sup> d'Antraques.

## N° 13.

Minute. — B. N. Fonds Dupuy, Ms. 407, fol. 62 recto.

Mon amy, J'ay esté bien ayse du soing que j'ay veu que vous aviez eu d'apprendre de noz nouvelles, tant par les vostres du dernier du passé, que m'a ce jourd'huy rendues ce gentilhomme, que ce qu'il m'en a dict. Je ne doubte nullement que ma premiere maladie ne vous ayt donné l'alarme; mais ce n'a esté ryen au prix de la dernière que j'ay eue puis huit jours<sup>1</sup>, de laquelle toutesfoys maintenant je suis du tout remis, comme ce gentilhomme vous pourra affirmer, et que pour le reste de mon mal, je m'en porte byen Dieu mercy, ne demandant mes medecins et chirurgiens que un peu de repoz et de loisir pour cicatrizer mon mal, me guarir du tout et me rendre sain pour long temps; qui sont les meilleures nouvelles que je vous puisse mander. Au demeurant je vous pryé ne manquer de vous rendre auprès de moy au xv<sup>e</sup> de cestuy cy, comme vous me le mandez, car j'ay quelque chose à vous dire que je ne veulx fier au papier. On a voulu faire icy quelques brouilleries; mais Dieu mercy j'y ay pourveu de façon que ce n'a rien esté. J'ay un extresme desir de vous voir et vous me trouverez encore icy. Venez et me donnez ce contentement. Assurez vous que vous serez le bien venu et veu; vous ne vous en repentirez point, car je vous ayme et le vous tesmoigneray, etc.

pour faire le procez au premier et le faire servir d'exemple, et pour faire plus estimer la grace que Sa Majesté a delibere faire aux deux autres. » De tout cela peut être deduite la date de la lettre écrite

par le Roi en reponse à celle de Rosny. La grâce faite par le Roi à d'Entragues est du mois d'octobre 1605. (*Lettres missives*, t. VI, p. 539.)

<sup>1</sup> Le Roi vent-il parler ici de la maladie qu'il fit en 1597, et dont Mezeray a dit : « Les facheux restes d'une maladie que ses divertissemens lui avoient causee l'année précédente le ramenèrent des frontieres à Paris, et l'arrêtèrent pres de trois

semaines dans sa chambre? » ou bien de celle qu'il fit en 1603 et qui lui fit craindre pour sa vie, ou même de toute autre? car Henri IV fit souvent des maladies, qui sans doute furent la plupart les suites d'excès regrettables.

## II.

## LETTRES À SULLY.

## N° 14.

Imprimé. — *Economies royales*, t. III, ch. iv, p. 51.

Mon amy, Je vous fais ce mot pour vous prier de faire payer au s<sup>r</sup> Zamet la somme de trente quatre mille deux cens quatre vingt livres qu'il m'a prestée et payée par mon commandement, dont il m'a rendu compte, et laquelle vous employerez dans le premier comptant que vous ferez expedier. Et outre cela je luy dois la somme de trente sept mille quatre cens quatre vingt douze livres pour reste de compte qu'il m'a baillé de l'année 1602, et dont vous l'aviez fait assigner sur les deux sols six deniers pour minot de sel qui n'a point sorty à effect. A Dieu, mon amy, ce 19 avril, à Paris<sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 15.

Cop. — Biblioth. de la ville de Chartres. Copie transmise par MM. Rossard de Manville et Chastes.

Mon amy, J'escriis un billet de ma main à Morand, afin qu'il baille quatre cens pistoles au Picard, trois cens pistoles à Bassompierre, deux cens pistoles à Outreville et deux cens pistoles à Verdun; et partant je vous prie de leur debliurer vostre ordonnance, affin qu'il les acquite argent comptant en mesmes especes. Adieu. De Fontainebleau, ce mardy, à dix heures du matin<sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> De 1606 à 1610, le Roi se trouva à Paris le 19 avril en 1610; je ne vois pas qu'il lui ait été impossible d'y être en

1606, 1608 et 1609. Au surplus, la présente lettre est classée dans les *Economies royales* parmi celles de 1606.

<sup>1</sup> D'après Sully, la présente lettre serait de 1608 (*Economies royales*, t. III,

ch. xxvi, p. 265). Elle demande onze cents pistoles, c'est-à-dire onze mille

## N° 16.

Imprimé. — *Économies royales*, t. III, ch. xxxv, p. 325.

Par ce mot vous sçavez que je seray demain à Paris, s'il plaist à Dieu, fort amendé de ma goutte. Mon fils ne se porta jamais mieulx. Que je vous trouve au Louvre, car j'ay bien appris des nouvelles et à quoy il faut pourveoir promptement, et que vous fassiez le voyage de Poictou. Que mons<sup>r</sup> de Sillery s'y trouve avec vous, et luy montrez ceste lettre.

HENRY.

## N° 17.

Imprimé. — *Économies royales*, t. III, ch. xl, p. 475.

Mon amy, Je sçay bien ce que vous avés dict touchant ma chasse et mon séjour en ce lieu<sup>1</sup>; mais ne croyés pas que le plaisir que je prends à l'un et à l'autre me divertisse du soin de pourvoir à tout ce qui est nécessaire pour nostre voyage et la composition de mon armée en ce qui depend de moy. Donnés seulement ordre à l'artillerie et à l'argent, afin que rien n'y manque, mais surtout aux vivres; car puisque, suivant l'estat que vous m'avés baillé des ambassadeurs qu'il nous faut envoyer, les presidens Jeannin et de Caumartin doivent estre du nombre, c'est à vous à en choisir d'autres tels que bon vous semblera, car je m'adresseray de tout à vous. Au surplus, j'ay pensé et repensé aux propos que vous me tintes dernièrement touchant ma femme et une aultre que vous sçavés<sup>2</sup>, et les promesses que vous desirez tirer de moy. Surquoy, etc. Je vous

francs, qui sont évidemment des dettes de jeu. Il suffit que Bassompierre y soit de

quelque chose pour qu'on puisse le supposer.

<sup>1</sup> Dans les *Économies royales*, la présente lettre est classée avec d'autres de l'an 1609.

<sup>2</sup> S'agirait-il ici de la marquise de Verneuil?

en diray davantage lorsque je vous verray, qui sera dans deux jours.  
A Dieu, mon amy. De Fontainebleau, ce xv<sup>e</sup> mars<sup>3</sup>.

HENRY.

A M<sup>r</sup> DE LA TABARIERE.

Cop. -- B. N. Fonds Béthune, Ms. 3456, fol. 75 recto.

Mons<sup>r</sup> de la Tabarriere<sup>1</sup>, Il se presente occasion de me faire service en vos quartiers, dont j'ay donné la charge au president de Thou, qui s'y transportera accompagné de Rapin, prevost de la conestablie de France; et par ce que je scay combien vostre entremise leur pourra faciliter l'exécution de ce que je leur ay commandé, je vous prie les assister en tout ce qu'il vous sera possible de ce qui dependra de vous, et au surplus les croire de ce qu'ils vous diront de ma part, avec assurance que le service que vous me ferés en cest endroit me sera trez agreable, pour estre chose que j'ay fort à cœur, et qui importe grandement au repos de la province.

AU PRÉSIDENT DE THOU.

N<sup>o</sup> I.

Cop. -- B. N. Fonds Bethune, Ms. 3456, fol. 73 recto.

Mons<sup>r</sup> le President, J'ay sceu par le retour de Rapin les pratiques que font les sieurs de . . . . . pour introduire et donner entrée à mes ennemys en mon pays de Poictou et le chemin qu'ils veullent tenir pour y parvenir. Ceste nouvelle m'a aultant esmeu

<sup>1</sup> Le Roi ne pouvait être à Fontainebleau le 15 mars en 1606, 1607 et 1609. Il y était en 1608; il pouvait y être

en 1610, et c'est parmi des lettres de cette année que figure celle-ci dans les Mémoires de Sully.

<sup>2</sup> Voyez la lettre suivante au président de Thou et la note qui l'accompagne.

Voyez aussi les lettres à Paralore et à de Nesde.

que je l'ay jugée de tres mauvaise exemple et je fais estime qu'elle requere un prompt remede. C'est pourquoy, ayant prins resolution d'en faire informer et conduire et amener prisonniers en la Bastille de Paris les dictes s<sup>rs</sup> de . . . . ., j'ay pensé ne pouvoir commettre ceste charge à personne qui s'en acquite avec plus de fidelite que vous. Au moyen de quoy je vous prie vous transporter incontinent en mon dict pays de Poictou pour l'effect dessus dict, et vous employer par tous les moyens qu'il vous sera possible à descouvrir les dictes praticques, prenant en cela l'advis et assistance du s<sup>r</sup> de Schombers qui, je m'assure, ne vous desuiera chose qui deppend de luy pour vous ayder, pour en tirer lumiere et satisfaire au commandement que je vous fais d'arrester prisonnier ceulx qui s'en trouveront coupables, et entre aultres les dictes s<sup>rs</sup> . . . . ., me remettant entierement au dict s<sup>r</sup> de Schombers et à vous d'en user ainsy que vous adviserez pour le bien et advantage de mon service que je sçais vous estre à l'un et à l'autre assez recommandé<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nous avons quatre lettres, toutes tirées du même manuscrit, sur le sujet des troubles en Poitou, une à de Thou, une à de Nesde, les deux autres à Parabère et à Tabariere; Rapin et Schomberg figurent dans ces lettres. Or, de quels troubles est-il question et à quelle époque faut-il rapporter les lettres? Les historiens et de Thou lui-même sont muets. Il faut donc tirer des inductions des faits généraux de l'histoire et des lettres elles-mêmes.

Rapin, grand prévôt de la connétablie, résigna ses fonctions après la paix de Ver vins qui fut signée en juin 1598, et Schomberg mourut en 1599. Les lettres sont donc antérieures à ces dates.

Schomberg avait en 1597 engagé la Trémouille à lever en Poitou trois régiments d'infanterie sous les colonels Pi-

doux, de Nesde, de Bois-Guérin; il engagea aussi le duc de Bouillon à faire des levées dans le Limousin. Ces régiments, destinés à aller renforcer l'armée du Roi en Picardie, eurent ordre de rester sur les confins de la province afin de s'opposer aux incursions d'autres troupes (de Thou, liv. 118). Le duc de Bouillon, de son côté, ayant trouvé beaucoup de mouvements et de troubles en Auvergne et en Gévaudan, demeura longtemps dans ces provinces.

D'autre part madame de Mornay dit de son mari: «M. Duplessis avoit en main trois regimens commandés par les sieurs de Jonquieres, de Nesde et de Bois-Guérin, ses amis.»

Or, dans ce temps-là les protestants enhardis par les embarras du Roi s'agitaient considérablement, et la Trémouille cherchait à jouer le rôle de leur chef. Du-

N° 2.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Dupuy, Ms. 507, fol. 63 recto.

Mons<sup>r</sup> le presydant, Le s<sup>r</sup> de Montmartyn, quy est de mes anctyens et fydèles cervyteurs, mayant fet antandre quyl a un proces pendant par devant vous, duquel le s<sup>r</sup> de Thuryr est raporteur, et pour le jugemant duquel yl est a la poursuyte yl y a plus de huyt moys, je vous ay byen voulu fere ce mot pour vous dyre que, ayant besoyr du s<sup>r</sup> de Montmartyn, vous me feres cervycee tres agreable de bayller au dyt s<sup>r</sup> de Thuryr le bureau pour fere son raport du dyt proces, et tenyr la mayn quyl soyt promptement jugé, luy fesant bonne et bryeve justice, comme chose que ie desyre et vous ordonne. A Dieu, Mons<sup>r</sup> le Presydant. Ce xv<sup>m</sup> may, à Fontenebleau.

HENRY.

pressis etait comme leur pere, c'est ainsi qu'on le designait, et les trois regiments etaient aux mains de chefs protestants.

Voyons maintenant les lettres du Roi. Le 11 janvier 1598 il écrivait au mareschal de la Chastre : « J'escrie presentement aux gens de guerre qui tiennent la campagne aux environs de mon pays de Berry, et qui se disent avoir este levez par mes cousins le mareschal de Bouillon et le s<sup>r</sup> de la Trimouille, qu'ils ayent à se retirer promptement du dict pays, et que ceux d'entre eux qui sont sous la charge des regimens des sieurs de Nesde, Jonquieres ou Boisguerin ayent à s'acheminer incontinent avec les dictes regimens aux

environs de Sumur; et quant aux autres qui ne sont sous la charge des dictes regimens, qu'ils ayent à se separer et retirer sans plus tenir la campagne, le tout sous peine de la vie » (voyez *Lettres missives*, t. IV, p. 896). Le Roi écrit le 4 mai : « J'avois fait avancer les regimens de Jonquieres, Boisguerin et Nesde du coste de Berry pour attaquer Leniston, a cause des ravages que j'avois advis qu'il continuoit de faire » (t. IV, p. 975).

Maintenant on rapportera aisement les quatre lettres que nous donnons dans ce supplement au temps auquel elles appartiennent.



## AU GRAND-DUC DE TOSCANE (FERDINAND).

1600-1609.

Ferdinand I<sup>er</sup>, de Médicis, tint le duché de Toscane de 1587 à 1609, ou il eut pour successeur son fils, Cosme II, de Médicis.

Toutes les lettres qui suivent portent pour adresse *A mon oncle le grand duc de Toscane*. Or, Ferdinand I<sup>er</sup> ne devint oncle de Henri IV que par le mariage de ce roi avec Marie de Médicis, nièce de Ferdinand, mariage qui se fit le 5 octobre 1600.

Ferdinand mourut le 17 février 1609.

N<sup>o</sup> 1.

Orig. autographe. — Archives des Médicis, légation française, liasse 3.

Mon Oncle, J'ay satisfait à ce que vous desirez de moy suivant ce que m'a dict de vostre part le chevalier Jouygn<sup>1</sup> en me presentant vostre lettre du douziesme de ce mois, vous priant de croire que je ressentiray tousjours tout ce qui vous concernera comme vous mesmes. ce que je feray encores plus volontiers par effect que de parolles, comme vous raporterà le dict Jouygn à son retour vers vous. Je prie Dieu, mon Oncle, qu'il vous conserve en sa sainete garde. Ce xxvij<sup>me</sup> decembre, à Paris.

HENRY.

N<sup>o</sup> 2.

Orig. autographe. — Archives des Médicis, légation française, liasse 3.

Mon Oncle, Vous recevez ceste cy par les mains du s<sup>r</sup> Laurency Nicolini, laquelle luy servira, après vous avoir dict de mes nouvelles, à vous tesmoigner le contentement que j'ay des services qu'il m'a de long temps fait, tant es guerres passées que, depuis que la Roine ma femme est venue en France, auprès d'elle; et pour vous prier de toute mon affection de l'avoir pour recommandé aux occasions qui se presenteront, assuré qu'oultre qu'en ce faisant vous ferez chose qui

<sup>1</sup> Le chevalier Giugni. Est-ce le même personnage que le chevalier Guidi dont il est parlé dans une lettre du 27 novembre

1609 (voyez *Lettres missives*, t. VII, p. 802) à Cosme II, fils du duc Ferdinand de Toscane?

me sera fort agreable, vous ferez pour un gentilhomme qui en vaut la peine, de la fidelité duquel et affection à vostre service j'ose bien respondre. A Dieu, mon Oncle. Ce xxix<sup>e</sup> aoust, à Paris<sup>1</sup>.

HENRY.

N° 3.

Orig. autographe. — Archives des Medici, legation française, liasse 5.

Mon Oncle, J'ay tant de contentement des services que le s<sup>r</sup> d'Atichy rend continuellement que je ne luy ay peu desnier la priere qu'il m'a faicte de vouloir interceder envers vous pour le s<sup>r</sup> Raphael Dony, son parent, à ce que vous le voulies employer en quelque bonne charge et affaires selon l'occasion qui s'en pourra presenter par de là; et à la priere que vous en font mon frere le duc de Lorraine et ma seur<sup>1</sup>, je joindray la mienne pour le dict Dony. Je m'asseure aussy que vous vous en trouverés si bien servy que vous n'aurez aucun regret de l'avoir employé; et si en aultre chose j'ay moyen de m'en revancher, vous m'y trouverés aussy disposé que vous le scauriés desirer de moy qui prie Dieu vous avoir, mon Oncle, en sa sainte et digne garde. Ce xxvj<sup>me</sup> decembre, à Paris.

HENRY.

Dans la presente lettre, le Roi ne parlant pas de ses enfants (non plus que dans une autre à la grande-duchesse du même jour et sur le même sujet, p. 327), on doit

supposer que la lettre fut écrite peu de temps apres l'arrivée de Marie de Medici à Paris, et avant la naissance du dauphin, c'est-à-dire en août 1601.

Il s'agit sans doute ici de Catherine, duchesse de Bar; or, Catherine mourut le 13 fevrier 1604. La presente lettre aurait donc été écrite entre fevrier 1601, ou le Roi entra à Paris apres son mariage, et

fevrier 1604, c'est-à-dire dans l'une des années 1601, 1602 ou 1603. Dans chacune de ces années, il put également écrire de Paris.

## N° 4.

Orig. autographe. — Archives des Médicis, légation française, liasse 3.

Mon Oncle, J'ay prins à plaisir d'entendre de vos nouvelles par le confesseur de ma tante et bonne niece vostre femme, l'ayant veu de bon œil pour ce que je sçais qu'il l'est de vous. Il vous dira de mes nouvelles et de celles de mes enfans<sup>1</sup>, de quoy je vous prie de le croire et que je ne desire rien tant que de vous tesmoigner les effects de mon amytié aux occasions qui s'en offriront; ce que je vous prie de croire. Et sur ce Dieu vous ayt, mon Oncle, en sa garde. Ce x<sup>me</sup> septembre, à Fontainebleau.

HENRY.

## N° 5.

Orig. autographe. — Archives des Médicis, légation française, liasse 3.  
Envoi de M. le ministre de France à Florence.

Mon Oncle, Cosmo Baroncely s'en va vers vous de la part de mon cousin le s<sup>r</sup> don Jouan, par lequel j'ay bien voulu aussy vous escrire qu'ayant trouvé le diet s<sup>r</sup> don Jouan, à son arrivée et passage icy, du tout selon mon cœur, pour les bonnes qualités et vertus que j'ay reconnues accompagner sa personne, je l'ay instamment prié me donner le contentement, et à la Royne ma femme, que de demeurer auprès de nous, à quoy je l'ay recogueu bien disposé, chose que je me promets aussy que vous aurés bien agreable, nous ayant tous comme vous faictes; au moyen de quoy je vous prie de vouloir bien pour l'amour de moy redoubler en son endroict l'affection et les faveurs que vous luy avés departyes jusques à present, et je vous en sçauray aultant de gré qu'il vous en demeurera obligé, comme vous

<sup>1</sup> Évidemment *les enfans* de Marie de Médicis; donc la présente lettre ne peut être antérieure à la naissance du second enfant, qui eut lieu le 22 novembre 1602; or, le Roi ne pouvait être en 1603 à Fon-

tainebleau le 10 septembre, date de la lettre; il était en Normandie; mais il était à Fontainebleau en 1604 et put y être en d'autres années encore.

dira le dict Baronceilly. Il ne me reste donc qu'à vous assurer de la continuation de la parfaicte amytié que je vous porte, et prier Dieu qu'il vous ayt, mon Oncle, en sa sainte et digne garde. Ce xij<sup>e</sup> septembre, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 6.

Orig. autographe. — Archives des Médiets, legation française, liasse 3.

Mon Oncle, Le s<sup>t</sup> de Tornabonne qui vous rendra ceste cy de ma part, desirant s'en retourner au pays après m'avoir bien et fidelement servy, a desiré ce tesmoignage de moy, lequel je ne luy ay voulu refuser, et vous assurer qu'en cela il a suivy l'exemple de feu son pere et s'en est acquitté à mon contentement; qui me faict vous assurer que si vous l'employez en quelque chose vous en serez aussy bien servy que je l'ay esté de luy. Sa vertu merite que l'on en fasse cas, et que vous l'aymiez pour l'amour de moy qui vous en prie et le vous recommande de toute mon affection et de la mesme que je prie Dieu vous avoir, mon Oncle, en sa sainte et digne garde. Ce xv<sup>e</sup> novembre, à Saint Germain en Laye.

HENRY.

N<sup>o</sup> 7.

Orig. autographe. — Archives des Médiets, legation française, liasse 3.  
Copie transmise par M. Jos. Molini.

Mon oncle, celluy quy vous randra cete cy de ma part est le conte de Chasteauvyllayn, fils du feu conte de Chasteauvyllain l'un de mes fydelles cervyteurs, le quel ayant desyr de voyr le pays pour se randre plus capable de me fere cervyce à l'avenyr, je le luy ay permys, vous l'ayant bien voullu recommander par ce mot comme fyls d'un cervyteur quy m'ayant bien cervy meryte que ie le vous

<sup>1</sup> Je ne trouve le Roi à Fontainebleau le 12 septembre qu'il n'y ait pas été en d'autres années à la même date. — mais cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas été en d'autres années à la même date.

recommende, ce que ie fay de tout mon cœur, et pryé Dieu qu'il vous ayt, mon oncle, en sa saynte et digne garde. Ce 3<sup>me</sup> novembre à Fontenbleau.

HENRY.

N° 8.

Orig. autographe. — Archives des Médicis, légation française, liasse 3.

Mon Oncle, Le s<sup>r</sup> Andriado, Portugais, m'a rendu pendant sa demeure en ma ville de Bourdeaux tant de preuves de son affection a mon service, que je ne puis que je ne luy rende ce tesmoignage de la satisfaction qui m'en demeure, et par mesme moyen que, ayant entendu sa retraicte à present à Florence pour le fait de son negoce. jene le vous recommande et tout ce qui luy touche en qualité de mon servitenr, vous priant, mon oncle, de tout mon cœur le vouloir proteger et faire congnoistre combien ceste mienne recommandation luy aura valu en vostre endroict. Sur ce je prieray Dieu qu'il vous ayt, mon Oncle, en sa saincte et digne garde. Ce xx<sup>me</sup> janvier, à Paris.

HENRY.

N° 9.

Orig. autographe. — Archives des Médicis, légation française, liasse 3.

Mon Oncle, S'en allant Concini<sup>1</sup> par delà avec la permission de la Royne ma femme, je luy ay commandé vous visiter de ma part et. en vous donnant assurance de la continuation de ma bonne volonté et de mon affection, vous informer de ce qui se passe en ce royaume, de quoy je vous prie le croire comme moy mesme qui prie Dieu vous avoir, mon Oncle, en sa saincte et digne garde. Ce xj<sup>me</sup> mars, à Paris.

HENRY.

<sup>1</sup> Concino Concini, qui par sa femme ent tant d'influence sur Marie de Médicis.

## N° 10.

Orig. autographe. — Archives des Médicis, légation française, liasse 3.

Mon Oncle, C'est en faveur du colonnel Lelio Lucarini, noble Siennois, auquel vous avez cy devant donné, pour la consideration de ses merites et services, le chasteau de Pietra avec partie des terres qui en dependent, et d'autres à Valdaspre, et une maison à la Ville Neuve de Massa de Sienne, pour en jouir luy et les siens en ligne masculine et feminine, à la charge qu'il habite familièrement en la dicte ville de Massa, et où il n'y habiteroit avec sa famille que les dictes terres, chasteau et maisons vous retourneroient, que je vous fais ce mot parce qu'il n'y peut resider à cause du mauvais air qui y reigne, à l'occasion duquel il y a perdu sa femme et partie de ses enfans. Je vous prie donc de vouloir pour l'amour de moy le descharger de ceste condition ou pour le moins luy octroyer cette grace que luy ny sa famille ne soient obligés de s'y tenir l'esté, qui est le temps que le dict mauvais air y est le plus dangereux. Je vous prie aussy de transférer la pension de dix escus par mois que vous luy donnez à son fils. Ce faisant vous obligerez l'un et l'autre d'estre tousjours prompts à vous servir en toutes occasions qui se presenteront, ayant le dict colonel Lelio tant merité de ceste couronne pour l'avoir dignement et fidelement servie que je l'estime digne de toute faveur. C'est pourquoy tant plus hardiment j'intercede pour luy en ceste occasion en laquelle je vous prie de rechef le vouloir favoriser; et sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, mon Oncle, en sa sainte et digne garde. Ce xix<sup>e</sup> mars, à Paris.

HENRY.

## N° 11.

Orig. autographe. — Archives des Médicis, légation française, liasse 3.

Mon Oncle, Celuy par les mains de qui vous recevrez ceste cy est le s<sup>r</sup> du Laurens, l'un de mes medecins et frere de celuy qui est mou

medecin ordinaire et premier de ma femme, auquel j'ay permis d'accomplir un vœu qu'il a faict à Nostre Dame de Lorette, vous ayant bien voulu tesmoigner qu'il est serviteur que j'ayme et affectionne, et que s'il a besoin de vostre assistance en son voyage je recevray à un extresme plaisir que vous luy fassiez paroistre comme vous faites de cas ceulx que je vous recommande et que j'ayme comme je fais luy. Ce que me promettant que vous ferez pour l'amour de moy, je ne vous en diray davantage, pour prier Dieu vous avoir, mon Oncle, en sa sainte et digne garde. Ce x<sup>me</sup> juin, à Saint Germain en Laye.

HENRY.

## N° 12.

Orig. autographe. — Archives des Médicis, légation française, liasse 3.

Mon Oncle, Ayant retenu à mon service Constantin par les mains duquel vous recevrés ceste cy, et l'envoyant par de là pour y faire faire quelque chose pour l'embellissement de mes maisons, je vous ay bien voulu prier de le favoriser en ce qu'il aura de besoin pour mon service et de commander aux ouvriers qu'il employera qu'ils travaillent a ce qu'il leur ordonnera. En recompense, si en mon royaume il y a quelque chose qui vous vienne à gré, me le mandant j'essayeray de le vous faire recouvrer et vous tesmoigner le contentement que ce me sera qu'il y ayt par deçà chose qui vous puisse contenter; à quoy j'apporteray tout ce qui sera de moy pour vous faire voir comme je vous ayme. Et sur ce Dieu vous ayt, mon Oncle, en sa sainte et digne garde. Ce xviii<sup>me</sup> aoust, à St Germain en Laye.

HENRY.

---

 AU GRAND-DUC DE TOSCANE (COSME II).

1609-1610.

Orig. autographe. — Archives des Médicis, légation française, liasse 3.

Mon Cousin, Les services que j'ay receus du s<sup>r</sup> Brancaléon, gentil-

homme servant de la Royne ma seur<sup>1</sup>, veullent que j'aye soin de ce qui luy touche et que je le vous recommande comme serviteur que j'ayme et que j'affectyonne; c'est pourquoy je vous prie pour l'amour de moy de luy voulloir estre favorable en ce qu'il aura de besoin, crere que je participeray à l'obligation qu'il vous en aura, pour m'en revancher en toutes les occasions qui s'en offriront pour vous en ceulx qui me seront recommandés par vous, de la mesme volonté et affection que vous le scauriés souhaiter de moy, qui prie Dieu vous avoir mon Cousin. en sa garde. Ce v<sup>m</sup>e janvier, à Paris.

HENRY.

A LA GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE.

1600-1610.

Toutes nos lettres adressées à la grande-duchesse de Toscane portent : *A ma tante et bonne niece*. La grande-duchesse, déjà niece de Henri IV par sa première femme, Marguerite de Valois, devint sa tante par le mariage, accompli le 5 octobre 1600, avec Marie de Médicis, niece de la grande-duchesse, en sorte que celle-ci fut à la fois niece et tante du roi de France. Toutes les lettres à *ma tante et bonne niece* sont donc postérieures au 5 octobre 1600.

N° 1.

Orig. autographe. — Archives des Médicis, Christine de Lorraine, liasse 5, ac. 192.

Ma Tante et bonne Niece, Je n'ay pas voulu que le s<sup>r</sup> d'Alincourt, mon ambassadeur à Rome, soit retourné vers moy sans vous visiter de ma part et vous assurer de la continuation de l'amylité que je vous porte et à tout ce qui vous appartient; de quoy et de ce que je luy

<sup>1</sup> De quelle reine *sœur* de Henri IV Brancaléon pouvait-il être gentilhomme servant ?

Henri IV donnait le titre de sœur à la reine Marguerite; mais on ne peut pas supposer qu'il s'agisse ici de la reine Marguerite. Je crois qu'il faudrait lire : *de la royne ma femme*, c'est-à-dire de Marie de

Médicis. Cela supposé, tout s'explique : la lettre est adressée à Cosme II de Médicis, qui succéda à son père Ferdinand I<sup>er</sup> le 17 février de l'an 1609, et qui était *cousin* de Henri IV, par la même raison que Ferdinand était son oncle. (Voyez ci-dessus, p. 319.) La lettre aurait alors été écrite en 1610.



ay commandé vous dire plus particulièrement je vous prie le croire comme moy mesme, et Nostre Seigneur qu'il vous ayt, ma Tante et bonne Niepce, en sa garde. Le xxx<sup>me</sup> mars, à Fontainebleau<sup>1</sup>.

Vostre nepveu et bien bou oncle,

HENRY.

N<sup>o</sup> 2.

Orig. autographe. — Archives des Médicis, légation française, liasse 5.  
Copie transmise par M. Jos. Molini.

Ma Tante et bonne Nyece, Le sieur Lauransy Nycolyny vous raudant cetecy vous dyra de mes nouveles et de celles de ma fame<sup>1</sup>, les quelles ie m'assure vous seront fort agréables. Vous ayant byen voulu témogner par cetecy et par luy le contantemant que j'ay des cervices qu'yl m'a de long tams fets, tant es gueres passées que, depuys que la royne ma fame est venue an France, auprès d'elle; de sorte que ie recevré à grant contantemant d'aprandre que pour l'amour de moy vous l'ayés pour recommandé aus ocasyons quy s'an presanteront, et que ma recommandasyon ne luy aura été ynutyle; et l'ocasyon de vous témogner le gré que ie vous an aure ne s'ofryra jamès que ie ne vous témogne que vous m'y trouverés tousyours très dysposé; et que ie suys

Vostre bien bou oncle et nepveu.

HENRY.

Ce xxix août à Paris.

<sup>1</sup> D'Alincourt, fils de Villeroy, partit pour Rome le 11 janvier 1600 pour annoncer au Pape le choix fait par le Roi de Marie de Médicis; mais il ne s'agit ici que

de son retour, et il faudrait supposer que la lettre est de 1601. Je ne connais pas d'impossibilité à ce que le Roi fût à Fontainebleau le 30 mars de cette année.

<sup>1</sup> Conférez la présente lettre avec celle de même date au grand-duc, n<sup>o</sup> 2, p. 319.

## N° 3.

Orig. autographe. — Archives des Médicis, légation française, liasse 3.

Ma Tante et bonne Niepce, J'ay esté bien ayse d'apprendre de vos nouvelles par vostre confesseur, l'ayant vu plus volontiers que je sçay que vous l'affectionnés. Il vous dira des miennes et de ma femme et de mon fils<sup>1</sup>; mais le desir que j'ay de vous tesmoingner que je vous ayme et fais estat de vostre amytié ne se peut dire. Je vous en tesmoingneray les effects lorsque les occasions s'en offriront pour vostre contentement et des vostres, ce que je vous prie de croire, comme moy je fais Dieu qu'il vous ayt en sa garde. Ce x<sup>me</sup> septembre, à Fontainebleau.

Vostre nepveu et bien bon oncle,

HENRY.

## N° 4.

Orig. autographe. — Archives des Médicis, Christine de Lorraine, liasse 4.

Ma Tante et bonne Niepce, Je n'ay pas voulu permettre au s<sup>r</sup> Renuchiny, gentilhomme ordinaire de ma chambre, de s'en aller par de là sans vous porter de mes nouvelles, que vous apprendrés par cestecy, et de celles de ma femme et de mes enfans<sup>1</sup>, et serés assurée de la continuation de mon amytié envers vous et les vostres, ainsy que j'ay chargé le dict Renuchiny de vous dire, lequel je vous recommande

<sup>1</sup> Le dauphin naquit le 27 septembre 1601; la présente lettre est donc postérieure à cette date. Le Roi n'y parle à sa tante que de son fils; on doit supposer que ce fils seul était né lorsque fut écrite

la lettre. Il naquit, au Roi, une fille le 22 novembre 1602. La lettre aurait donc été écrite entre ces deux naissances, c'est-à-dire le 10 septembre 1602. Mais ce ne sont là que des inductions.

<sup>1</sup> La présente lettre ne put être écrite qu'après la naissance des deux premiers enfans du Roi; or le second enfant vint au monde le 22 novembre 1602; la lettre ne peut donc être que de 1603 au plus

tôt. Dans plusieurs autres lettres il est question du voyage de Renuchini, qui eut lieu en 1603 ou 1604. (Voyez *Supplém.* t. VIII, p. 908.)

en ce qu'il est gentilhomme que j'ayme et affectionne. A Dieu, ma Tante et bonne Niepce. Ce x<sup>e</sup> juin, à Fontainebleau.

Vostre neveu et bien bon oncle,

HENRY.

N° 5.

Orig. autographe. — Archives des Médicis, légation française, liasse 3  
Copie transmise par M. Jos. Molini.

Ma Tante et bonne Nyece, l'affectyon que ie vous porte m'ynvyte-royt assés de vous tesmoigner plus souvant ma bonne volonté sy l'occasyon s'an présentoyt aussy bonne comme elle fayt à présent par l'achemynement à Rome du cardinal du Perron<sup>1</sup>, au quel j'ay donné charge de vous voyr et vysyter de ma part, et vous assurer de l'amytié que ie vous porte et à toute vostre meson. Croyés-le doncques sur ce snyet comme moy mesmes, et sur les aferes de Zamet, que ie vous recommande comme cervyteur que j'ayme et affectyonne, et je pryeray Dieu qu'yl vous ayt, ma Tante et bonne Nyece, au sa saynte et dygne garde. Ce xxvij<sup>me</sup> octobre, à Fontenebleau.

Vostre neveu et byen bon oncle,

HENRY.

N° 6.

Orig. autographe. — Archives des Médicis, légation française, liasse 5.  
Copie transmise par M. Jos. Molini.

Ma Tante et bonne Nyece, J'ay ceu que parmy vos suyès de Fleurance vous aves le sieur Francoys Dony, proche parant du sieur Datychy, mon ansyen cervyteur, le quel Dony m'ayant byen et fydelemant cervy les années passées pendant les troubles, j'ay pancé le vous récommander et pryer, comme ie fays de toute mon affectyon de le vouloyr favoryser aus ocasyons quy ce presanteront, alyu qu'yl

<sup>1</sup> Nous voyons, par une lettre du 26 octobre 1604 et par une autre du 28, que le

cardinal du Perron s'achemine vers Rome. (*Lettres missives*, t. VI, p. 311, et 314.)

reconnoysse que ma recommandasyon ne luy aura pas esté ynutylle : ce que me prometant, je pry cray Dieu qu'yl vous ayt, ma Tante et bonne Nyece, au sa saynte garde. Ce xx<sup>me</sup> novambre, à Paris.

Vostre neveu et bien bon oncle,

HENRY.

---

A M<sup>re</sup> DE TREIGNAN.

Orig: autographe. — Archives de M. le comte de Malignan. Copie prise par M. Cazenove de Pradines et transmise par M. de Samazeuilh, correspondant du ministère

Mons<sup>r</sup> de Treignan, Je vous prie ne faire faulte, incontinent la presente receue, de monter à cheval pour me venir trouver à Nerac et vous dire chose qui importe au service du Roy<sup>l</sup>.

Vostre bien bon amy,

HENRY.

---

AU DUC DE LA TREMOILLE.

Cop. — Chartrier de Thouars. Envoi de M. Paul Marchegay, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Imprimée par M. Berger de Xivrey dans la *Revue des sociétés savantes*

FRAGMENT<sup>1</sup>.)

... Sy vous ay je adverty que le duc d'Espemon, m'ayant fait

En marge de la copie trouvée dans les papiers de M. Berger de Xivrey est écrit par lui : 1576, vers le 26 septembre. Le roi de Navarre était en effet à Nerac le 26 septembre et jours suivants, en 1576. M. de Treignan était alors gouverneur et lieutenant général pour le roi de France à Bayonne. (*Lettres missives*, t. I, p. 102.)

Le *Recueil des Lettres missives* contient trois lettres du roi de Navarre, de l'an 1576, à M. de Treignan, savoir : des 18 août, 13 septembre et 22 décembre. (*Lettres missives*, t. I, p. 102, 105, 117.) Il y est nommé de Trignan et de Treignan. Voyez La Chenaye des Bois.)

<sup>1</sup> Cette lettre était chiffree dans l'original. La traduction a été écrite de la main

d'un secrétaire, au recto d'un double feuillet de papier.

dire par Le Belley et Montgaillard qu'il se repentoit de m'avoir desobey et qu'il vouloit remettre entre mes mains sa fortune, sa vie et son honneur pour cy après n'avoir aultre volenté que la mienne, j'ay esté conseillé du bien de mon service, de ma propre inclination qui ne fut oncques disposée à mal faire en ceulx qui se sont recogneus et humiliés envers moy, et de mes serviteurs, d'accepter les offres du dict duc, vers lequel je despesche presentement à ceste fin le s<sup>r</sup> de Rocquelaure, qui se promet de me l'amener icy. Mais comme je cognois bien que c'est la necessité en laquelle le dict duc est reduit tant en Provence, où le duc de Guise y a quasy remis tout le païs en mon obeissance par la revolte des villes contre le dict duc, et d'ailleurs je ne suis aussy sans soubçon que leur tient maintenant ce langage aultant pour gagner temps et allentir mes armes contre luy que pour envie qu'il ayt d'effectuer ce qu'il promet, neantmoins je ne puis faire de moins que d'en faire preuve, car en verité je gagneray ung grand avantage pour mes affaires, attendu l'estat present d'icelles, si je puis l'attirer icy. Je diets icy parceque je ne veux qu'il aille par delà que je ne l'aye veu et qu'il ne m'ayt contenté, comme je luy mande par le dict s<sup>r</sup> de Rocquelaure, car il me seroit meilleur d'achever de le ruyner et chastier où il est, que luy tendant la main le tirer du peril et de la honte où il est reduict pour luy donner

D'Épernon, principal favori de Henri III, comblé par ce roi de richesses et de pouvoir, refusa, après l'assassinat du prince, de servir Henri IV. Il se retira avec son armée et mit le nouveau roi dans l'obligation de s'éloigner de Paris. Assez vite il fit sa soumission au roi de France; mais en bien des circonstances encore son insolence hautaine mit le Roi dans l'obligation de le rappeler au devoir. Deux fois entre autres, Henri IV dut recourir à des mesures énergiques pour réprimer cette ambition menaçante. D'Épernon avait été fait gouverneur de Provence, mais en 1595

Henri IV jugea dangereux de lui laisser ce gouvernement. Soumis d'y renoncer, D'Épernon répondit qu'on vint le lui prendre, qu'il y attendrait Sa Majesté en brûlant tout sur son passage. Henri IV nomma à son gouvernement le jeune duc de Guise, qui n'eut qu'à se montrer pour que les principales villes de la province, qui abhorraient d'Épernon, s'empressassent de lui ouvrir leurs portes. Voilà dans quelles circonstances fut écrite la lettre à Claude de la Tremoille, duc de Thouars, l'un des principaux chefs du parti protestant; elle est donc de 1595.

moyen de me faire pis ailleurs. Or nous verrons ce à quoy il se résoudra. Cependant le dict duc de Guise ne laissera de poursuivre sa fortune jusques à ce que le dict duc d'Espéron ayt accepté les offres que luy porte le dict s<sup>r</sup> de Rocquelaure, desquelles j'ay retranché le gouvernement de Poictou, mais au lieu d'icelluy j'emploie celluy de Limosin, dont ceulx qui parlent pour luy m'asseurent qu'il se contentera. Mon Cousin, les choses estans en ces termes, je vous prie ne rien entreprendre où vous estes qui trouble mon desseing, comme je vous ay jà escript; mais contentés vous d'entretenir mes serviteurs en leur bonne volonté; et sy aucuns de ceulx qui ont suyvy la fortune du dict duc d'Espéron font contenance de voulloir preferer mon contentement à l'obligation qu'ils luy ont, comme par honneur et debvoir ils sont tenus de faire, confortés les doucement et sans bruit en ceste volonté, et les assurez de ma protection, afin qu'ilz ne craignent que le dict duc d'Espéron s'en ressente à l'advenir; car, s'il est mon serviteur, j'estime qu'il ne l'entreprendra point, car s'il est aultre, je l'en sçauray bien empescher, et tous aultres qui entreprendroient de leur mal faire; me donnant souvent advis de l'estat et succez des affaires du pais...

A MON COUSIN M<sup>re</sup> LE VYCONTE DE TURENNE.

N<sup>o</sup> 1.

Orig. autographe.

Imprime. — *Causeries d'un curieux*, par M. Feuillet de Couches, t. III, p. 250

Ayant sceu la mort du capyteyne Mesny, Sannat mest venu demander le gouvernement de Castyllon<sup>1</sup> et sa compaignye, dysant que pansant quelle seroyt ataquée la premyere, il me vouloyt layre paroytre son courage et sa dylygencé; ce je ne luy ay voullu refuser a

<sup>1</sup> Évidemment Castillon-sur-Dordogne,illac et Sainte-Foy, un des remparts des qui fut comme on sait, ainsi que Bergerac, calvinistes de 1577 à 1587.

plat. Aussy de vray me surpnyntyl; mes ie luy dys que ie le luy accordoyz sy vous ny avyés poynt pourveu, et que ie vous an escryroys par luy. Jy ay myeus paucay depuys : il est papyste<sup>2</sup>, assés volage, peu prevoyant; de brave, il le lest tout outre. Il nest nullement propre pour ceste charge, pourvoyés y donc; et lorsqu'il vous portera ma lettre, dytes luy que, suyvant le pouvoyr que avés de moy, vous y avyés pourveu : que sy il eut esté sur les lyens, vous ussyés esté tres ayse de luy mettre, voyant sa bonne volonté. Je vous anvoye mon advys sur ce que avés a fayre. Il ce presante quelque chose de beau, sy vous vous avancés. Fautryere est fort partyculyerement ystruyt de tout, quy me fera fynyr a vous jurant que vous estes l'homme du monde que jayme autant. Je porte 8 cens pyques, mays ils nont poynt de fers, fetes an fayre ans vyilles. An prenant le chemyn que ie vous mande, vous pourvoyrés à Monflanquyn<sup>3</sup>. A Dieu, je suis vostre plus affectyoné cousyn et parlayt amy.

HENRY.

N° 2.

Orig. autographe.

Imprimé. — *Causeries d'un curieux*, par M. Feuillet de Conches, t. III, p. 217.

Jay guagné le tamps, avec ces deputés, que nous desyryons. Je vous anvoye ce porteur en dylygence pour fayre sursoyr toutes entreprynses : croyés ce quy l vous dira. Je vous pryé, venés avec dys ou douse me treuver ycy dymanche sans fante, car lundy je partyray pour ramener ce que vous scavés. Je lesse ma seur ou elle est. Duras va voir le roy d'Espagne<sup>1</sup>, quy (depuys troys semaynes) est anfermé dans

<sup>2</sup> Expression indiquant une époque antérieure à la formation de la Ligue.

<sup>3</sup> Chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne.

<sup>1</sup> Cette lettre, à laquelle M. Feuillet de Conches, possesseur de l'autographe, a donné la date d'août 1585, fait allusion aux déportements de la reine Marguerite, qui, en 1585, avait levé le masque et agissait

ouvertement, et contre le roi de Navarre, son mari, et contre le roi de France, son frère. On sait qu'elle envoya le duc de Duras, sa créature, vers le roi d'Espagne, pour lier avec lui des intelligences.

son logys, a cause de la contàgyon. La coqueluche s'est mellee avec la peste, sy byen quon an rechape peu. Ledyt Duras va cependant par les enemys, demandant quyls aydent de moyens à la reyne de chasser les eretyques quy sont avec celuy que lon nomoyt son mary. Venés pour Dyeu : il y aura plus a fayre que nous ayons eu ny que nous naurons peutestre dun an. Jay byen ocasyon de me passer de vous. Je ne vous garderé guieres; mais que ie vous voye. Croyés que ie vous ayme plus que vous ne faytes moy. Sur ceste verité ie vous pryé encore un coup venyr.

Cest vostre plus parfaict cousin et antyerement vray amy.

HENRY.

N<sup>o</sup> 3.

Cop. — Arch. nat. Section historique, serie K

Mon Cousin, J'ay receu beaucoup de desplaisir de la mort de feu mons<sup>r</sup> de Bouillon<sup>1</sup>. Il avoit meilleure envie que jamais de bien faire, et ses places sont des plus importantes que nous ayons aujourd'huy<sup>2</sup>. Je me console en une chose, qu'il a faict ce bon choix de M<sup>r</sup> de la Noue pour executeur de son testament, lequel ne fera jamais mal à son escient, et ne portera aucun dommage au party, mais au contraire y apportera toute integrité et fidelité, encores qu'il ayt aucunement les mains liées. Ayant receu ceste mauvaise nouvelle, la premiere chose à quoy j'ay pensé a esté à mons<sup>r</sup> de Turenne<sup>3</sup>, et par là l'héritage et l'héritière<sup>4</sup>. Pour conserver le tout, j'y apporteray tout ce que je pourray. Pensez y comme pour vous et le public, c'est chose que je desire infiniment. Je depesche un gentilhomme presentement vers . . . . de feu Bouillon et la None. M<sup>r</sup> de Mouy vous ira trou-

<sup>1</sup> Cette lettre doit avoir été écrite peu de temps après la mort du duc de Bouillon, instituant La Noue son exécuteur testamentaire, tuteur de sa sœur et gouverneur de ses terres souveraines. Cette mort est du 1<sup>er</sup> juillet 1588.

Sedan, Jamets, etc. (Voyez *Lettres missives*, t. II, p. 420, 421.)

<sup>2</sup> Il devint duc de Bouillon par son mariage avec l'héritière du duché de Bouillon.

<sup>3</sup> Voyez (*Lettres missives*, t. II, p. 359 et 419) deux lettres à M<sup>lle</sup> de Bouillon



ver, lequel j'envoye à Sedan pour faire ce que je luy commanderay, et pour prendre des instructions de ce qu'il aura à faire y dire<sup>5</sup>. Je vous pryé vous rapprocher le plus tost que vous pourrez. Depuis avoir pris Damasan, estant sur le point de faire quelque aultre effect que je n'ay point tenté, j'entendis que mons<sup>r</sup> le mareschal de Matignon et le grand prieur de Tolose<sup>6</sup> estoient arrivés et joints à Condom, et qu'ils venoient loger à Mesin; je pris deux cens chevaux pour les aller trouver au dict Mesin, logeans au logis. Mais je n'y trouvoy personne, et ne sortit aucun de Condom. Le lendemain ils ont pris le chemin de Francescas et du Port S<sup>te</sup> Marie, et ont logé la nuit passée à Brust, Thouars et lieux circonvoisins. M<sup>r</sup> de Pujols y est venu, par lequel j'ay entendu de vos nouvelles. A Dieu, mon Cousin; aymés tousjours et faites de plus en plus estat de

Vostre tres affectionné cousin et parloit amy à jamais,

HENRY.

Mon Cousin, Tous ceux du païs avoient envie que j'attaquasse le Mas. Je ne l'ay voulu faire, ne mener l'artillerie devant; mais je feis investir la place seulement, parce que m<sup>r</sup> le mareschal de Matignon et le grand prieur arrivoient à Condom. Le lendemain, au lieu de mener l'artillerie devant le Mas, j'allay faire une cavalcade jusques à Mezin, où on m'avoit dict qu'ils estoient logez, et envoyay par delà. Mais personne ne parut, et je n'eusse laissé d'attaquer le Mas, que j'eusse pris, si les boulets qu'on m'avoit asseuré estre à Caumont et à Clairac s'y fussent trouvés. Mais, au lieu de pres de deux cens, il s'en trouva trente sept; les autres estoient boulets de moyenne. Voilà le discours de nostre voyage; ils n'ont rien gagné sur nous, graces à Dieu, et j'espere qu'ils ne feront pas davantage.

<sup>5</sup> Probablement pour *et* dire, à la façon espagnole. — <sup>6</sup> Antoine-Scipion de Joyeuse.

A MONS<sup>r</sup> DE LA THUYLERIE.

Tanneguy le Bœuf, seigneur de la Thuilerie, Fontenay, Mauvoisin, fut d'abord lieutenant d'une compagnie dans le régiment de Bréaute, puis capitaine d'une compagnie de cheval-légers.

## N° 1.

Orig. autographe. — Archives de M. le comte d'Osmoy.

Mons<sup>r</sup> de la Tuylerie, Je ne veulx tant faire rigueur que vous refuser la liberté sous vostre caution des deux vostres parens, prisonniers au chasteau de Falaise, qui me fait vous escrire la presente pour vous servir de passe à traicter la dicte affaire; et m'asseurant qu'y ferés du mieulx pour conjoindre l'interest public avec le debvoir de vostre affection, je ne vous en diray plus [long] sinon que suis

Vostre plus affectionné maistre et amy.

HENRY.

## N° 2.

Orig. autographe. — Archives de M. le comte d'Osmoy.

Mons<sup>r</sup> de la Thuylerie, J'escris par La Motte, present porteur, au s<sup>r</sup> de Fresnays de me venir trouver. Je vous veulx engager d'estre de la partie vous et les vostres que pourrés reunir; vous pryant pour le seurplus croire le dict porteur de ce qu'il a charge vous dire et a eulx de ma part, que ne faillira d'accomplir au plus tost possible.

Vostre affectionné maistre et amy,

HENRY.

A MONS<sup>r</sup> DU VAIR.

Cop. — Archives de M. le marquis de la Grange.

Mons<sup>r</sup> du Vair<sup>1</sup>, Le capitaine Visceguerre, qui est maintenant em-

<sup>1</sup> Guillaume du Vair, premier président au parlement de Provence. (Voyez *Lettres missives*, t. VII, p. 183. n.) Le Roi fut

surtout en correspondance avec lui en 1607. (Voyez *Lettres miss.* t. VII, p. 183, 437, 438, 439.)

ployé à mon service en la construction des galeres, m'ayant supplié de faire cesser le procès que l'on a intenté par delà contre luy depuis quatre ou cinq mois pour la recherche de choses passées il y a vingt cinq ou trente ans, je vous escriis ceste lettre afin que vous pourvoyés le plus favorablement qu'il vous sera possible, comme pour personne que j'affectionne et que je desire gratifier en consideration de ses dicts services; et n'estant la presente à aultre effect, je . . . . .

[HENRY.]

A LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

N° I.

Cop. — Archives nationales, salle 5, anciennes archives, Ms. 30, fol. 110 verso.

Tres chers et grands amys, allez et confederez<sup>1</sup>, Aucuns de nos subjects et bons serviteurs de nostre pays de . . . . meuz du zele qu'ilz ont au bien de nos affaires, qui comprend aussy le leur particulier, voulant de leur pouvoir ayder l'entier establissement de nostre autorité au dict pays, nous ont offert engager leurs biens et credit jusques à la somme de . . . . pour subvenir aux frais de la guerre qu'il nous convient faire au dict pays, s'il se trouve des personnes qui nous en veuillent accommoder soubs l'obligation qu'ilz passeront avec nous du remboursement de la dicte somme avecq les interetz; et d'autant que vous nous avés faict congnoistre tant d'affection à l'avancement de nos dicts affaires, par les bons offices que nous y avons receu de vostre part, que nous avons occasion d'esperer que vous y ayderés encores volontiers en ce que vous pourrés, nous avons advisé de recourir de nouveau à vous et vous prier, comme nous faisons bien affectueusement, nous vouloir encores secourir de la sus dicte somme de . . . ., ou telle partie que vostre commodité pourra porter, suivant l'obligation qui vous en sera faicte, tant de

<sup>1</sup> Dans le manuscrit, le titre mis en tête de la présente lettre est : *Aux duc et seigneurie de Feuze sur l'emprunt demandé par aucuns par<sup>rs</sup> pour le service du Roy.*

nostre part, suivant le pouvoir que en avons sur ce faict expedier au nom des dessus dictz, qui vous sera une particuliere et tres certaine assurance, pour estre solvable comme ils sont de beaucoup plus grande somme, vous assurant que, outre la satisfaction qui vous en sera faicte, nous reconnoistrons en toutes aultres choses le plaisir que vous nous ferés en cest endroit, selon le merite dont il sera, estant faict en occasion si preignante, et de si grande consequence au bien de nos dictz affaires, desquelz comme vous ayderés, en ce faisant, la prosperité, aussy vous pouvés croire que nous favoriserons toujours les vostres, s'en offrant l'occasion, en ce qui sera en nostre pouvoir. Sur ce nous prions, etc.

## N° 2.

Cop. — b. N. Fonds Brienne.

Tres chers et grands amys, alliez et confederez, L'estat que nous faisons de vostre amytié et bonne volonté en mon endroit et l'affection reciproque de laquelle nous desirons toujours y correspondre nous ont induit à vous donner part de nos nouvelles et affaires, et y requerrir un bon office que pouvés nous y rendre qui ne vous sera moings honorable qu'à nous de particuliere affection et contentement. Ayant advisé vers vous d'envoyer nostre amé et feal chevalier de nos ordres, conseiller en nostre conseil d'Etat et capitaine de cinquante hommes d'armes de nos ordonnances, le s<sup>r</sup> marquis de Pysany<sup>1</sup>, pour nostre ambassadeur en ceste partie, à la suffisance

<sup>1</sup> La lettre du Roi qui accredite auprès du Saint-Pere le marquis de Pisany, celle qui annonce sa mission au grand-duc de Toscane, sont du 8 octobre 1592. A la même époque le Roi en adressa aux sieurs Pietro et Cinthio Aldobrandini. Le marquis de Pisany n'obtint rien à Rome, et le Roi se décida à y envoyer comme ambassadeur extraordinaire, après son abjura-

tion, le duc de Nevers. Le 8 août 1593 il en écrivait à M. de Pisany, lui annonçant qu'il lui enverra des dépêches *par mesme moyen*. Vers le 15 août, il manda au même Pisany que pour faciliter la mission du duc de Nevers il a pense «estre à propos d'y employer le credit des princes qu'il tient tous ses amis, lesquels en ceste occasion il est besoin de voir en son

duquel nous remeclant nous vous prions le croire de ce qu'il vous dira de nostre part comme nous mesme. Priant Dieu, etc.

---

A MONS<sup>r</sup> DE VERDILLY.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3456, fol. 94 recto.

Mon<sup>s</sup>r de Verdilly, J'ay cy devant faict mon edict de creation d'un certain nombre de procureurs postulans aux eslections, la verification duquel vous avez discontinué de poursuyvre soubz l'oppinion que vous aviez qu'il feust compris dans la revocquation que j'ay faicte de certains aultres edictz. Cela n'estant point, et desirant le dict edict avoir lieu, ne faillez de le reprendre et en poursuivre la verification en ma court des aydes, laquelle fera par ce moyen chose qui me sera tres agreable, et vous aussy. Dieu vous ayt, etc.

---

A LA MARQUISE DE VERNEUIL.

1599-1610.

Le Roi s'éprit d'Henriette de Balzac d'Entragues peu de temps après la mort de Gabrielle d'Estrées, qui eut lieu le 10 avril 1599. Nous avons, dès le 5 octobre de cette année, des lettres fréquentes du Roi à la nouvelle maîtresse, qui, bientôt après, fut faite marquise de Verneuil.

En 1604 elle trempa dans la conspiration de son pere et de son frere utérin contre le Roi. Celui-ci la remplaça alors par Jacqueline de Bucil, qu'il fit comtesse de Moret, et par Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin.

La marquise de Verneuil rentra en grâce vers la fin de 1606, et prit, sur le cœur et sur l'esprit du Roi, plus d'empire que jamais.

nom . . . » et que « pour faire diligemment l'office necessaire en cela vers les dictz princes » il a pris la résolution de le prier, lui Pisany, « d'en prendre la charge. » Et il ajoute : « Vous aurez avec la presente une instruction que j'ay faict dresser tant

sur le subject de la charge de Rome, que de ce qui est à faire vers les dictz princes. » (Voyez *Lettres missives*, t. IV, p. 16.) Nul doute donc que la présente lettre ne doive être rapportée au mois d'août 1593.

## N° 1.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Bethune, Ms. 3639, fol. 67.

Mon cher cœur, Je me suys anfyu trayné jusques icy, ne me portant gueres bien. Jay peu soupé et manvoys coucher. Ma fame est venue audevant de moy; je luy monstreré demayn la lettre que scavès; elest plus sage queus. Excusès-moy sy ie ne la vous fays plus longue. Bonsoyr le menon à moy; je te bese un mylyon de foys. Ce xxv<sup>me</sup> octobre.

## N° 2.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Bethune, Ms. 3639, fol. 8 recto.

Mon ame, Yl me samble quyl y a desja myllans que ie ne vous vys. Jay anvoye Lavarane voyr le logys de Sypierre pour scavoyr sy yl sera propre pour vous. Le conseil ne vyendra que mardy; yl ny a ryen de nouveau. Je manvoys a la chasse pour me dyvertyr du desplesyr que ie resoys de vostre absance quy, plus ie voys an avant, plus ie la porte yupatyamant. Aymes bien moy, avec la fydelyté que vous me prometes et vous seres tres heureuse. Je suys aumylyeu de mes marmets<sup>1</sup>, quy mont fayt fayre ceste letire à sant foys. Bonsoyr le menon à moy, je bese vous un mylyon de foys. Ce xxx<sup>me</sup> octobre.

## N° 3.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Bethune, Ms. 3639, fol. 78.

Mon menon, Jay receu la lettre que vous mavès escryte par lavoocat Courvaudon, sy yl ce fayt quelque chose pour luy ce sera an vostre recommandatyon. Je vous an parle avec yncertytude, parce quan telles afayres ie prans conseil de m<sup>r</sup> le chancelyer quy an a plus de conaysance que moy. Quant au maryage de la Bourdesyere,

<sup>1</sup> Il a donc plusieurs enfants, soit de la reine, soit de la maîtresse, ce qui nous place dans la deuxième période des amours

avec la marquise de Verneuil, c'est-à-dire après 1606.

sy elle an eut eu à mouryr, jusse esté l'homycyde. Je suys tousjours an peyne de Vytry. Les chams sont bien plus guays que la vylle; vous le treuverès aynsyn quand nous serons à Verneuyt. Bonjour mon tout. je te bese un myllyon de foys. Ce premyer mars.

## N° 4.

Orig. autographe. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3639, fol. 7 recto.

Cette lettre sera bien plus heureuse que moy, mon cher cœur, car elle couchera avec vous; juges sy ie luy an porte anye. Le soumeyl ma fayt arrester icy, et par consequant est cause de vous fere savoyr de mes nouvelles. Voyes comme dormant et veylant, toutes mes actyons ce raportent à vous playre. Je manvoys à Fontenebleau, dou, a vostre reveyl vous saures ce que ie me resouderé de fayre. Bonsoyr mon tout, ie bese vous et tous vos petits guarsons un myllyon de foys. Ce xxj<sup>me</sup> octobre<sup>1</sup>.

## N° 5.

Orig. autographe. — Collection Libri.

Mon cœur<sup>1</sup>, Je ne respondis point à vostre premiere lettre parceque je vous pensoys moy mesme porter la reponse. J'ay commandé vostre affaire des monoyes, et vous ayant escript du fait de Marolles, vous ne m'en repondytes rien. Je n'ay laissé pour cela den parler, et

<sup>1</sup> Cette lettre ne porte pas d'adresse, mais elle fut évidemment écrite à la marquise de Verneuil. D'abord elle est dans le style gaillard des lettres adressées à cette maîtresse; ensuite l'expression de

*vos petits garçons*, appliquée aux seins de la marquise, est fréquente dans les lettres à son adresse; enfin le chiffre qui tient lieu de signature est celui que le Roi apposait ordinairement à ces lettres.

<sup>1</sup> Dans une lettre du 22 novembre 1592 il est grandement question du sieur de Marolles, gouverneur de Janville, et de la grande part qu'il eut à la prise du bourg

de Pasté (Patay, en Beauce). Voyez (*Lettres missives*, t. III, p. 705; t. VII, p. 659, et *Suppl.* t. VIII) des lettres qui se rapportent à celle-ci.

chez vous je vous en diray ou en sont les choses et vous meneray Marolles.

Je pars demayn de grand matin, mecredy je vous voyray s'il playt a [Dieu]... Je vous donne le bonjour et un mylyon de baisers si [vous m'ai]més, vous me le témoigne[rés].

## N° 6.

Orig. autographe. — Collection de M. Meaume.

Ma chere ame<sup>1</sup>, Je vous renvoye vostre haquenée, avecques grant regret que ce soit un peu boiteuse; mais la Tour a dit que ne seroit riens, de deux jours ou trois de repos. Vous debvés penser, mon ame, combien je l'aime, pour porter, comme elle faict, tout mon bonheur, et peut-estre luy donner exemple de si doux mouvemens aux chevauchées d'amour. Ne vous en fâchés, ma chere ame, c'est encores propos d'homme de guerre, mais qui bien voudroit ne plus l'estre et signer le traictié de paix. Vous avés, pour ce faire, si doulce feuille et si blanche, que la plume serche d'elle-mesme où se tremper auprès : voilà certes les traitiez milleurs, où ne vient voir qu'un petit conseiller, aveugle comme d'autres, mais qui porte moins d'ennuy. et n'est de luy, comme d'eux, de nous souffler le froid, mais bien le chaud. Attendés donc à voir derriere vostre haquenée accourir un cheval, lequel aura au ventre l'esperon qu'a son maistre au cuer, qui te baise, mon menon, un million de fois par advance.

## N° 7.

Orig. autographe. — B. N. Collection de la Reine.

Quand vous m'aves escrit pour Dieppe, Sygogne estoyt avec moy, qui ne songeoyt pas a mouryr. Ceus qui vous donnent ces ayvs, recon-

<sup>1</sup> Cette lettre sans adresse a du estre écrite à la marquise de Verneuil. Le chiffre mis au bas de la lettre est celui que le

Roi emploie avec elle, et le ton sur lequel la lettre est écrite est bien celui des autres lettres à cette maîtresse.



gnoysses les pour gens qui veulent oblyger a bon marché. Je songe plus pour vous que vous ne man donnez occasyon. Je suys ancores en colere contre vous; quy me fet lynyr en pryant Dieu quyl vous face la grace de vous l'yer plus en moy que vous ne fetes.

A M<sup>re</sup> DE LA VERUNE.

Cop. — Arch. nat. salle 5, anciennes archives, Ms. 30, fol. 135 verso.

Mons<sup>r</sup> de la Verune<sup>1</sup>, Le secretaire qui est pres de moy de la part de la royne d'Angleterre, en l'absence de son ambassadeur, m'a faict entendre que les marchands anglois trafiquant en ma ville de Caen se plaignent que les fermiers des impositions qui se levent sur les marchandises les veulent contraindre de payer des impositions nouvelles et extraordinaires outre les constumes ordinaires; mesmes procedent pour raison de ce injurieusement contre eulx jusques à les menacer de leurs vies. Et m'a aussy esté dict que semblable rigueur se pratique envers ceulx des États de Pays Bas qui traffiquent pareillement en ma dicte ville. J'escrips au premier president de ma court de parlement d'en faire informer<sup>2</sup>, et, si telle chose se trouve veritable, qu'il en soit faict tel chastiment que la faute merite, donnant ordre qu'il n'en soit plus usé à l'advenir, mais que, en cela et en toute aultre chose, les subjectz des diets pays trafficans en mon royaume soient traités ainsy qu'il convient à la paix et bonne amityé qui est entre nous. A quoy, voulant que vous teniez la main de vostre part en ce qui est de vostre charge, je vous ay bien voulu pareillement escrire la presente à ceste fin; et y adjousteray encores ung aultre point dont j'escrips semblable-

<sup>1</sup> En tête de la présente lettre on lit dans le manuscrit: *Au gouverneur de Caen en faveur de quelques marchands anglois sur lesquels on vouloyt prendre des impositions nouvelles. Aussy d'un marchand qui a en garde quelques habitz.*

<sup>2</sup> Conférez la présente lettre avec celle de novembre 1594, au marechal d'Amont (*Lettres missives*, t. IV, p. 268), et avec la lettre sans date au premier president du parlement de Normandie à Caen, ci-dessus, p. 264.

ment au dict premier president, à ce que vous ne permestiez qu'un nommé . . . marchant angloys, qui a en charge les habillemens à soldats qui furent conduits d'Angleterre en la dicte ville il y a quelque temps pour mon service, soit inquieté pour raison d'iceulx, ny qu'il y soit touché par aucuns arrests ny impositions, en payant seulement ce qu'il a accordé pour le louage de la maison où il les tient. Je vous prie de rendre tel soing à leur faire garder tout le debvoir de bonne paix et voisinance qu'ils ayent plustost occasion de s'en louer que de se plaindre du contraire, et ferez ce faisant chose qui me sera tres agreable. Priant, etc.

#### A VILLEROY.

Au commencement de 1594 Villeroy se rallia au parti du Roi, et lorsqu'en septembre de la même année mourut le secrétaire d'État Revol, le Roi donna cette place à Villeroy. Il entra en fonctions le 25 septembre et signa *de Neuville*. La première lettre contresignée de Neuville que donne le *Recueil* est du 2 octobre 1594. (Voyez t. IV, p. 221.) Villeroy remplit les mêmes fonctions pendant tout le règne de Henri IV.

#### N° 1.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 886, lettre n° 5. Copie transmise par M. Allier, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Mon<sup>s</sup> de Villeroy, Vous verrés par la lettre que iecry au Roy ce qui a esté avysé antre le mareschal de Matignon, mon<sup>s</sup> de Bellieuvre et moy<sup>s</sup> que nous avons pausé estre fayt pour le myeus pour le servyse de Sa Magesté et pour le byen et repos de ceste provynse; a quoy ie vous pryé vouloyr tenyr la mayn et nous y fere response promptement. Et pour ce que, pour fere le voyage de Languedocqzynsy qu'yl apartyent, yl nous y faut fayre grande despanse, il est raisonnable que ie me pnyse ayder du myen. Il me reste une grande partye de la composytyon de Perygueus quy m'est deue de sy long

<sup>1</sup> Cette lettre fut tres-probablement écrite par le roi de Navarre pendant le

sejour de Bellieuvre en Guyenne, c'est-à-dire en 1581.

tems. Je vous pryé fere commander au s<sup>r</sup> de Gourgues et aultres quy manyent les fynanses par desà de me fournyr le reste de la dyte composytyon ou une moytié, pour me servir a fere ce voyage, et qu'yls la recouvrent pour cet efet an quelque lyeu que ce soyt. Ils la pourront ymposer yncontynant et la fere ramplaser afyn que le dyt voyage ne soyt retardé sy le Roy l'a agreable, et aymes tousiours

Vostre plus affectyoné et assuré amy.

HENRY.

N<sup>o</sup> 2.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 886.

Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> de Villeroy, Je vous envoie Vanbecourt; faites les depesches necessaires pour le voyage. Qu'il puisse partir demain après m'avoir veu. J'en espere plus que rien que nous ayons faict<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 3.

Orig. autographe. — Collection de M. le marquis de Villeneuve-Trans.

Mons<sup>r</sup> de Villeroy, Je fis hyer response à vostre lettre par un courrier, afin qu'il fist plus de diligence. Je fus hier à la chasse, où nous eusmes tous les plaisirs du monde. Je vais aujourd'huy courre le cerf. Je seray samedy à Paris sans faillir, et si je trouve vos levriers en chemin, que j'ay mandés, je feray bien mourir des lievres. Cependant je vous prie vous rendre solliciteur à ce que mon voyage se haste, d'aillant qu'il est tres necessaire tant pour mon armée que pour le bien des provinces qui sont esloingnées de nous. Cependant si vous apprenés des nouvelles vous m'en advertirés. Et sur ce je prie

<sup>1</sup> Il est probable qu'il s'agit ici de la soumission du duc de Mayenne, ce qui

ferait assigner à cette lettre la fin de 1595 ou le commencement de 1596.

Dieu, Mons<sup>r</sup> de Villeroy, qu'il vous tienne en sa garde. Ce xxx<sup>me</sup> mars, à Monceaux<sup>1</sup>.

HENRY.

N<sup>o</sup> 4.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. 887, vol. II, lettre n<sup>o</sup> 18.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> de Villeroy, J'ay appris par les chemins, venant icy, que m<sup>r</sup> de Bouillon a escript au capitaine Belsunce, du regiment de Bethune, qui est en Flandres, lequel il a nourry page, et qui est un des bons soldats du monde, de le venir trouver; e'est pourquoy vous despescherez à mons<sup>r</sup> de Vic, à Calais, avec lequel le diet Belsunce a porté les armes, que s'il venoit à Calais, feignant d'y venir pour faire des recrues ou pour quelque aultre subject que ce soit, de le retenir prisonnier<sup>1</sup>, le traictant toutesfois doucement, et qu'il m'en donne advis aussytost. Vous escrirez aussy à Dieppe, à Sigaugne ou à celuy qui y commande en son absence, que si le diet Belsunce y descendoit dans un navire, que l'on l'ayt à arrester. Mandez moy par ce courrier si vous avez receu aucune chose despous mon partement. Bon soir. Mons<sup>r</sup> de Villeroy, ce mercreddy au soir, à Sainet-Germain en Laye.

[HENRY.]

<sup>1</sup> Je ne trouve pas d'année où le Roi ait esté certainement à Monceaux le 30 mars; j'en trouve un tres-grand nombre, au contraire, où il ne put y être. Cinq seulement me laissent dans le doute; sans pouvoir dire qu'il y fut, je ne puis dire non plus le contraire: ce sont les années 1601, 1602, 1604, 1609 et 1610. Je serai samedi à Paris ne convient qu'à 1601, à

1604 et à 1609. Il faut donc nous renfermer dans ces trois années; le voyage nécessaire pour l'armée et pour les provinces éloignées ne convient qu'à 1601, où le Roi alla au mois de septembre visiter les provinces de France voisines des Pays-Bas, la guerre étant animée entre les Espagnols et les Provinces-Unies, mais à cette année-là seulement.

<sup>1</sup> La presente lettre fut écrite évidemment pendant la revolte du duc de Bouil-

lon contre le Roi, c'est-à-dire entre la fin de 1602 et avril 1606.

## N° 5.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. de Henri IV, vol. III, lettre n° 12.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> de Villeroy, Ceste cy sera plus courte parce que vous verrés celle que j'escris à mon compere. Encores que vous ne me renvoyiés d'importuns que le moins que vous pouvés, je ne laisse d'en avoir icy, où j'aurois plus de plaisir s'il y en avoit moins. S'il vous vient quelques advis des ennemys, faictes m'en part. A Dieu, Mons<sup>r</sup> de Villeroy, lequel je prie vous avoir en sa garde. Ce xvij<sup>e</sup> juillet, à Monceaux <sup>1</sup>.

HENRY.

## N° 6.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. de Henri IV, vol. III, lettre n° 6.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> de Villeroy, Vous m'aviés promis de me descharger de toutes affaires pendant que je serois icy pour pourveoir à ma santé. Mais j'en suis aultant accablé que je fus jamais. Ce porteur, qui est à M. des [Dunaux?] m'a dict que vous l'avés renvoyé par devers moy; et moy je le vous renvoye avec ses lettres et vous prie d'adviser à cest affaire avec m<sup>r</sup> le conestable le mieux que sera possible, et me mander souvent des nouvelles. Je commençay hier mes purgations. A Dieu, Mons<sup>r</sup> de Villeroy, ce xxij<sup>e</sup> juillet, à Monceaux <sup>1</sup>.

HENRY.

<sup>1</sup> Le Roi était à Monceaux le 18 juillet en 1596 et 1604. En combinant la pré-

sente lettre avec la suivante on arrive à la supposition qu'elle fut écrite en 1604.

<sup>1</sup> Je ne connais parmi toutes les années du ministère de Villeroy que 1598, 1604, 1605 et 1607 où le Roi ait été certainement à Monceaux le 22 juillet, et les deux seules de 1604 et 1607 où il y ait fait

un séjour assez long pour y soigner une maladie. En combinant la présente lettre avec la précédente on arrive à la conclusion au moins très-probable qu'elle fut écrite en 1604.

N<sup>o</sup> 7.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. de Henri IV, vol. III, lettre n<sup>o</sup> 26.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> de Villeroy, J'ay receu la vostre; vous verrés ce que je desire là dessus. Quand vous me viendrés trouver, n'oubliez d'amener vostre bon levrier, car je vous feray voir icy une levrette de mon pays qui est pour luy faire honte; et pour ce que je ne pourray avoir ce contentement de veoir cela, à cause de ma diete, je vous bailleray Frontenac pour guide et pour juge. A Dieu, Mons<sup>r</sup> de Villeroy. Ce xv<sup>me</sup> avril, à Saint Germain en Laye.

HENRY.

N<sup>o</sup> 8.

Orig. autographe. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, Ms. de Henri IV, vol. III, lettre n<sup>o</sup> 7.  
Copie transmise par M. Houat.

Mons<sup>r</sup> de Villeroy, Mon compere a grand tort de me renvoyer ees gens icy durant ma diete. Pour ce, je vous prie de le luy dire, et faire ce qui se peut pour eulx, à ce qu'ils ne me viennent plus importuner. A Dieu, Mons<sup>r</sup> de Villeroy, lequel je prie vous avoir en sa garde. Ce xv<sup>e</sup> avril.

HENRY.

A MONS<sup>r</sup> DE WALSHINGHAM.

Orig. autographe. — *State paper's office*, France. Copie transmise par M. Lenglet.

Mons<sup>r</sup> de Walsingham, Apres que nos anemys ont jeté tous leurs efors ceste année avec peu d'effect, encores quyls eussent sept ou huyt armées, on a à la fyn recherché une antrevue quy a esté pour-suyvye quatre ou synq mois, et à la fin arrestée avec la reyne mere du roy, laquelle le demyer jour m'a fet une declarasyon de la resolu-syon du roy, quy est de ne souffryr autre exersyse de relygyon en ce royaume que de la syenne. Nous voyõs que le monde est bandé

et lygué contre Dieu plus que james, et que la conspyratyon est generale. Mays je m'assure que Dieu dyssypera leurs conseyls et desseyns, et quyl delivrera à ce coup son Eglyse, sy nous l'ynvoquons et que nous soyons un peu plus gens de byen. Il est besoyng que tous les gens de byen employent à ce coup tout ce qui sera de leur devoyr et en leur pouvoyr pour le restablisement et avansement de la relygion et pour la sureté et conservation commune. La résolusyon que Dieu m'a donnée est de n'y espargner chose quelconque. Je vous pryé continuer de vostre part en un sy bon et saynt euvre, et pour une si juste cause et nesessere defense et ymportante à toute la chrestyenté. Je remetray le surplus sur le s<sup>r</sup> de la Rochegyford, que je vous pryé de croire comme moy mesmes et vous assurer de plus en plus de la bonne volonté de

Vostre byen affectyoné et plus assuré amy,

HENRY.

\*Mons<sup>r</sup> de Walsingham, Ayant depuis antandu avec tres grant regret la mort de vostre baufys M. de Sidenay<sup>1</sup>, j'ay byen voulu vous fayre cest offyce de bon amy que je vous suys, pour vous ramenta-voir qu'encore que la perte soyt grande, pour les grandes vertus quy estoyent en luy et pour la tres grande esperanse qu'yl donnoyt de soy, vous saves tres byen, comme crestien que vous estes, quyl faut ployer sous les ordonnances, volonteé et determynations de Dieu et s'y conformer, car autrement ceus qui, par faute de pasyance et confyance, y semblent resyster, l'yrryent sans fruyet et sans remede: mays parecquyl n'est besoyng en vostre endroyt de vous fayre telle remonstrance, je ne m'estandray davantage en ce propos et vous pryeray seulement de prendre le conseyl pour vous qu'en telles choses vous sauryes byen bayller à autruy.

<sup>1</sup> Sir P. Sidney mourut le 16 octobre 1586; ce fait permet d'assigner pour date

à la présente lettre la fin de 1586 ou le commencement de 1587.

## A MONSIEUR L'ADVOYER DE WATTENVILLE.

Copie vidimée en 1752 d'après l'original alors entre les mains de M. de Wattenville, baillif de Nydaw, à Berne.

Imprimé. — *Histoire militaire des Suisses au service de la France*, t. VIII, p. 396, par le baron de Zur-Lauben, Paris, 1753.

M<sup>r</sup> de Watteville<sup>1</sup>, J'escriis encore à la seigneurie et canton de Berne pour leur faire entendre la nécessité en laquelle s'en va reduit ce pauvre royaume, et le danger evident auquel le Roy monseigneur est menacé de tomber par les preparatifs que font les ennemis de Sa Majesté et de son Estat de faire leurs derniers efforts pour parvenir à force ouverte à leur malheureux dessein; ce qui me constraint, après ma trop longue patience, de recourir aux extremes remedes et d'opposer la force à la violence faicte à la France par ceux qui ont quitté la fleur de lys pour prendre la croix rouge<sup>2</sup>. Et parceque cette cause est generale et touche de pres à tous Estats qui sont joints à cestuy ci, soit par le lien de la religion ou d'une mutuelle conservation, je prie messieurs de Berne de me vouloir assister de leurs forces et moyens en la juste defense que j'ay entreprise de la Religion et de cette couronne, en quoy ils sont grandement interessés; et d'autant que je scay particulièrement l'affection que vous avez au bien et advancement de ces affaires generales, et aux miennes particulieres, dont le sieur de Clervant<sup>3</sup> m'a rendu souvent les tesmoignages par lettres, je vous prie m'en faire sentir les effects, surtout en ceste

<sup>1</sup> Ce nom est écrit tantôt de Wattenville, tantôt de Watteville. De même on trouve tantôt Nydaw, tantôt Nydauw. (Voyez les lettres des 24 decembre 1587, 24 mai 1588 et 16 mai 1591; *Supplém.* t. VIII, p. 322, 332, 417.)

<sup>2</sup> La croix rouge désigne ici le parti des princes lorrains.

<sup>3</sup> L'ambassadeur du roi de France en Suisse etait M. de Fleury, à qui le roi de Navarre adressa Clervant en 1585 (*Lettres*

*missives*, t. II, p. 124), lequel dès lors fut souvent en rapport avec les cantons. (Voy. sur Clervant la note de la page 267 du même tome II.)

Cette lettre est sans date, mais l'auteur de l'*Histoire militaire des Suisses* l'attribue au mois d'août 1587 (p. 397); et nous nous croyons, d'après le contenu de la lettre, pleinement autorisé à lui conserver cette date.



occasion, où je sçay que vous avez moyen et pouvoir de favoriser les dictes affaires generales pour le rang que vous tenez au dict canton. et je joindray cette obligation à plusieurs aultres qui me rendent

Votre entierement bon et assuré amy,

HENRY.

## A DIVERS.

N° 1.

Orig. — Musée Britann. Bibl. Cotton. Vespasien, F. III, folio 69 verso.  
Copie transmise par M. Delpit.

Mon Cousin, Nous sçavons que uoz ennemys n'auront failly faire entendre partout le succès de la bataille dernièrement donnée en ce pais, et d'avanture plus avantageusement qu'il n'a esté; et si, pensons bien d'aulture part que, pour l'affection que vous avez à nous et à nostre cause, vous ne serez sans soing et incertitude bien ennuyense d'en sçavoir la verité. A ceste cause, nous avons prié monsieur le cardinal, nostre cousin et oncle, vous en faire voir ung discours que nous en avons envoyé au vray, ensemble ce que luy en avons escript, affin que vous voiez et le passé et le present, et par là cognoissiez qu'il y a, à ceste heure plus que jamais, et besoing et occasion de nous secourir, c'est à dire d'ayder à ceulx qui, pour parer les coups au devant de tous ceulx qui font profession d'estre delivrez du joug de l'antechrist, portent le faix de toutes les forces des princes papistes, assemblez tous contre nous en plus grand nombre que jamais; nous faisons, puisqu'il plaist à Dieu, l'avant-garde. Mais si nous ne sommes soutenus de ceulx qui ont mesmes ennemys que nous, il est à craindre que tout le reste se sentira de nostre ruyne. Au surplus, nous avons experimenté tant de bons effectz de vostre zele à la cause de Dieu, que nous n'estimons estre besoing d'exhortation, mais vous prions, considerans avec la prudence dont Dieu vous a doué ce qui est necessaire et expedient tant pour son service que pour

la seureté de tous cealx qui font profession d'estre de son peuple, et singulierement de la majesté de la royne qui, comme tenant le premier lieu entre les princes de la Relligion, et par aultres particuliers occasions qui vous sont assez cogneues, est la premiere en la hayne de noz [ennemis]. Sur quoy nous remettant à ce que vous en conferrez plus amplement avec nostre dict cousin et oncle, nous ferons fin par affectionnées recommandations à vostre bonne grace, priant le Seigneur Dieu vous donner, mon Cousin, en parfaicte santé longue et heureuse vie. De Xainctes, ce... octobre 1569<sup>1</sup>.

Voz bien bons cousins plus affectionnez et meilleurs amys,

HENRY,  
HENRY DE BOURBON.

N° 2.

Orig. autographe. — Musée Britann. Bibl. Cotton Galba, E. 6, fol. 283.  
Copie transmise par M. Delpit.

Mon Cousin<sup>1</sup>, Ayant esté par cy devant bien informé tant par mes serviteurs estans auprès de moy qui ont esté par de là que maintenant par auleuns des vostres et qui vous touchent, estans encores en ce pays, de vos merites et vertus et de la prudence, constance et affection que vous avés de sy long temps aporté à l'entremise et conduite des affaires de la royne vostre maistresse pour la manutention,

<sup>1</sup> Cette lettre, d'après sa provenance, doit avoir été écrite à quelque personnage anglais, ainsi que l'indiquent d'ailleurs ces mots : *la reine tenant le premier lieu entre les princes de la Religion*. Or il est curieux de voir un cardinal envoyé en ambassade à une reine protestante, dans l'intérêt du parti protestant. Il est probable que la

lettre fut écrite après la bataille de Montcontour, perdue par les Huguenots le 3 octobre 1569; nous voyons dans le tableau des séjours du prince de Navarre qu'il était à Saintes le 18 octobre et qu'il n'y était plus le 25. La présente lettre aurait donc été écrite entre le 18 et le 25 de ce mois.

---

<sup>1</sup> Lettre adressée à quelque grand personnage anglais, Essex, Walsingham ou Burghley.

advancement et secours des Eglises de la chrestienté<sup>2</sup>, je ne veulx perdre une seule bonne comodyté de vous escrire pour vous prier d'y continuer, et mesmes en ce temps auquel les gens de bien n'eurent jamais tant d'occasions de faire paroistre leur bonne affection envers la dicte dame royne, ayder en cela de vos bons conseils, afin de couronner vos precedentes et louables actions de quelque utile et remarquable effect pour le bien, seureté et delivrance des dictes Eglises qui en ont besoyen, ainsy que j'ay donné charge au s<sup>r</sup> de Busanval, gentilhomme de ma chambre, present porteur, de vous faire entendre plus particulièrement<sup>3</sup>, et mesmes l'occasion de son voyage et l'estime en quoy je vous tiens. De quoy je vous pryé le croire tout ainsy qu'à moy mesmes<sup>4</sup>, et vous asseurer antierement de ma bonne volonté accompagnée d'un desir de vous en faire tousjours paroistre les effects partout où aura moyen

Vostre tres affectionné et asseuré amy

HENRY.

N° 3.

Orig. autographe appartenant à M<sup>me</sup> Philippe. Envoi de M. de Girardot.

A MON COUSIN.....<sup>1</sup>

Mon cousyn, Les ennemys sont a Bourgneuf<sup>2</sup>. Je fais passer 4 cens cuyraces et douze cens harquebusyers, pour syl tourne a vous me mettre an eu, syl vyent a moy fetes an de mesmes. Les Bretons

<sup>2</sup> Lettre évidemment émanée du roi de Navarre.

<sup>3</sup> Buzenval est porteur de la lettre; or Buzenval fut envoyé en Angleterre en

janvier 1586 (*Lettres miss.* t. II, p. 177). La présente lettre serait donc de même dite.

<sup>4</sup> Locution méridionale.

<sup>1</sup> Nom déchiré. Au dos de la lettre est écrit *Roy de Navarre*.

<sup>2</sup> Bourgneuf est le nom d'un grand nombre de lieux en France, mais la présente lettre ayant été écrite par le roi de

*Navarre*, c'est-à-dire avant 1589, le Bourgneuf dont il est ici question ne peut guère être autre que celui de la Charente-Inférieure, arrondissement de la Rochelle, canton de la Jarrie.

ne sont plus que sysvyns pour san estre alle une troupe, le reste parle de les suyvre. Bonjour. Ce xxij<sup>me</sup>, a sync heure.

Vostre tres afectyone cousyn et parfait amy,  
HENRY.

Que je sache atouteure de vos nouvelles.

N<sup>o</sup> 4.

Orig. — Archives départementales de la Charente.

Imprimé par M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême.

Mon Cousin<sup>1</sup>, Ayant à pourvoir d'ung ambassadeur ord<sup>re</sup> pour resider de ma part auprès de N<sup>re</sup> St Pere le Pape, ainsy qu'il a esté fait par les roys tres chrestiens, mes predecesseurs, j'ay pensé ne pouvoir faire meilleure election, ny qui fust plus agreable à Sa S<sup>te</sup>, que de la personne du s<sup>r</sup> marquis de Pisany, chevalier de mes ordres, cons<sup>er</sup> en mon conseil d'Estat et capp<sup>ne</sup> de cinq<sup>te</sup> hommes d'armes de mes ordonnances, pour ses dignes qualitez et la bonne congnoissance qu'il en a donnée en semblable charge qu'il a cy devant exercée en lad<sup>e</sup> court pour le service du feu roy dernier, mon predecesseur, que Dieu absolve. Et m'estant à ceste cause resolu de m'y servir de luy, je vous en ay bien voulu advertir par la presente qu'il vous rendra de sa main; luy ayant ordonné de vous visiter en mon nom et vous assurer que, avec la devotion en laquelle je desire toute ma vye de perseverer envers Sa S<sup>te</sup> et le St Siege, vous me trouverez tousjours, en vostre particulier, tres disposé à vous gratifier et faire plaisir, vous priant au demeurant vous vouloir rendre favorable en ce qui concernera mon service et les affaires de mon royaume, selon que les occasions le pourront requerir. Et sur ce, me remettant

<sup>1</sup> « Cette lettre n'a pas de suscription, et j'ignore à qui elle était adressée. » (M. Eus. Castaigne.) Elle fut évidemment adressée à un cardinal, et probablement envoyée en même temps et par le même porteur

que la lettre au duc de Mantoue (n<sup>o</sup> 1). Elle provient de même source, et la date en est également fautive, il faut lire certainement octobre 1592. (Voyez ci-dessus, p. 187.)

1 la creance que je m'asseure que vouldrez donner aud<sup>t</sup> s<sup>r</sup> marquis en ce qu'il traicterá de ma part, je prie Dieu qu'il vous ayt, mon Cousin, en sa s<sup>te</sup> garde.

HENRY.

REVOL.

Escrit á Fontainebleau, ce ix<sup>e</sup> jour de septembre 1593.

N<sup>o</sup> 5.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3456, folio 78 verso.

Mon Cousin<sup>1</sup>, J'ay receu á singulier tesmoignage de vostre bonne volonté en mon endroict l'advis que vous m'avez donné de la grace que vous avez receu de Nostre Trez Saint Pere le Pape en la legation de la Romagne dont voz lettres du xxij<sup>e</sup> avril font mension, et l'offre que vous m'avez faicte de la continuation de vostre bonne volonté en mon endroict, dont je vous ay bien voulu remercier par ceste lettre, et vous dire que Sa Saincteté a bien faict paroistre son solide jugement en l'election qu'elle a faicte de vostre personne pour . . . . . de la dicte legation, et qu'il ne vous arrivera jamais tant de bien que vous ne l'avez justement merité, et que je ne vous en desire encore davantage, dont je serois bien ayse de vous rendre quelque bon tesmoignage par effect si les occasions s'en presentoient: vous assurant qu'il n'a tenu á moy que le s<sup>r</sup> Marco Baudini, vostre frere, n'ayt esté plus tost mis en liberté, et que j'ay eu á plaisir de le voir, comme je cheriray et favoriseray tousjours bien volontiers ceux qui vous attoucheront de si pres, ainsy que j'ay commandé á mon cousin le duc de Pigney, mon ambassadeur par delá<sup>2</sup>, de vous faire entendre, si ceste lettre vous trouve encore á Rome.

[HENRY.]

<sup>1</sup> Lettre écrite á un cardinal.

La présente lettre pourrait donc être de 1597.

<sup>2</sup> Le duc de Piney-Luxembourg fut ambassadeur á Rome dès la fin de 1596.

## N° 6.

Cop. — B. N. Fonds Béthune, Ms. 3456, folio 78 verso.

Mon Cousin<sup>1</sup>, J'ay receu la lettre que vous m'avés escripte sur l'occasion de l'arrivée à Rome de mon cousin le duc de Pigney et de la bonne et favorable reception qui luy a esté faicte. Je ne doute point que sa presence par delà ne releve mes affaires<sup>2</sup>. Mais je scay que pour la rendre encore plus utile j'ay besoing de la continuation de vostre affection au bien de cest Estat, de laquelle j'ay jusques icy ressentuy de si bons effects que je la desire plus que jamais<sup>3</sup>. C'est pourquoy je vous prie affectueusement, mon Cousin, ne vous point lasser d'embrasser ce qui me touchera, comme je ne feray de vous aymer et rechercher l'occasion de m'en revancher et le reconnoistray, ainsy que mon dict cousin le duc de Pigney vous fera plus amplement entendre.

## N° 7.

Cop. — Archives de M. le marquis de la Grange.

Mons<sup>r</sup>, Je vous escriis ceste lettre en faveur de mons<sup>r</sup> le comte de Brandie, qui a un procès en ma court de parlement de Dijon pour raison de la seigneurie de Bossy, au baillage de Gex<sup>1</sup>, et parce que le dict comte m'est recommandé pour beaucoup de considerations, je vous escriis ceste lettre afin que vous teniés la main à la conservation des diets droicts et qu'il luy soit fait bonne et briefve justice. et n'estant la presente pour aultre effect. . . .

HENRY.

<sup>1</sup> Sans doute à un cardinal.

<sup>2</sup> Le duc de Piney-Luxembourg n'était pas parti pour son ambassade le 24 juin 1596 (*Lettres missives*, t. IV, p. 607); il était rendu à Rome le 25 avril 1597 (*ibid.*

[. 751]). La présente lettre serait donc du mois d'avril de cette dernière année.

<sup>3</sup> Il y a dans le manuscrit *pour vous que jamais*, ce qui n'a pas de sens.

<sup>1</sup> Le pays de Gex ne vint dans la main de Henri IV qu'en execution du traité de

paix conclu avec le duc de Savoie le 17 janvier 1601.

## N° 8.

Cop. — Archives de M. le marquis de la Grange.

Mon Cousin<sup>1</sup>, Ayant advisé d'envoyer les trois compagnies du regiment de Champagne qui sont à Belay tenir garnison à Sessel, au lieu de celles du s<sup>r</sup> de Nérestan et du capitaine Faure, lesquelles iront au dict Bellay, je vous en ay bien voulu advertir par ceste lettre afin que vous teniés la main que mon intention soit en cela suivie et effectuée suivant les commandemens particuliers que je leur en ay faicts, et vous me ferés service trez agreable.

HENRY.

## N° 9.

..... Musée Britannique, Ms. addit. 5458, fol. 166 recto. Transcription de M. Lenglet

Tres chers et bons amys, aliez et confederez, Nous avons advisé d'envoyer vers vous le s<sup>r</sup> de Bethune<sup>1</sup>, gentilhomme ordinaire de nostre chambre et colonel d'un des regimens de gens de pied que nous entretenons par delà pour nostre service et le vostre, pour vous représenter certaines particularités et les propositions qui nous ont esté faictes de vostre part par vos ambassadeurs touchant les affaires de Cleves et Julliers, lesquelles importent aultant à la conservation de vostre republique qu'à l'honneur et avantage de nostre personne et couronne, ainsy qu'il vous représentera plus ponctuellement; au

<sup>1</sup> Lettre écrite peut-être à Lavardin (Voyez *Suppl.* t. VIII, p. 834 et suiv. juillet, août et septembre 1602), peut-être aussi à Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, dans son gouvernement ayant été compris les pays de Bresse, de Bugey et de Gex, cédés à Henri IV en 1601 par le

duc de Savoie. Le mouvement de troupes ordonné ici dut se rattacher à ceux qui eurent lieu en 1602, et dont il a été grandement question ci-dessus. (Voyez volume et pages indiqués plus haut; voyez aussi au présent volume la lettre à Nérestan, p. 240.)

<sup>1</sup> Voyez ci-dessus, p. 208, la lettre au prince Maurice et la note qui l'accompagne. La mention des affaires de Clèves

et de Julliers assigne à celle-ci l'une des années 1609 ou 1610. Mais à qui fut-elle adressée?

moyen de quoy vous luy adjouxtérés pareille foy qu'à nous mesme et serés assureés que le bien de vostre Estat nous sera tousjours en pareille recommandation que celuy de nostre royaulme; attendant, nous prions Dieu, etc.

## N° 10.

Cop. — Archives de M. le marquis de la Grange.

Tres chers et grands amys, alliez et confederez<sup>1</sup>, Depuis quelques années les [depputez] des trois Estats de nostre pays de Dauphiné nous ayant souvent faict représenter le merite d'une partie à eulx due par feu Henry Lochman, en vertu d'une sentence arbitrale donnée en Dauphiné le viij<sup>e</sup> mars MDXLVI, de laquelle ils poursuivent à present l'exécution sur une terre et baronnie située dans vos pays, possédée par le dict Lochman au temps de la dicte sentence, et par luy delaissée à ses heritiers, qui, depuis son decés, l'ont vendue et en ont disposé comme bon leur a semblé, quoiqu'ils ne l'ayent peu faire qu'au prejudice des legitimes creanciers du dict Lochman, la dicte partie estant à ceste occasion justement due tant en principal que interest aux dicts Estats, et la dicte baronnie faisant portion des biens que le dict Lochman possedoit et qu'il a chargez d'hypotheques au temps de la dicte succession. Comme nous recognoissons la poursuite qu'en font nos dicts subjects pleine d'equité et de considerations fondées en toute justice et en droict commun, nous vous en avons bien voulu faire ceste lettre pour vous prier, comme nous faisons tres affectueusement, d'y faire pourveoir conformement au merite d'icelle par vostre equanimité accoustumée, sans vous arrester à ce que nos tres chers et grands amys, alliez et confederez de la ville et canton de Zurich, interessez en la succession du dict Lochman, n'ont voulu permettre en leur ville l'exécution de la dicte sentence à l'encontre de ses heritiers, ce que nous n'estimons pas pouvoir prejudicier au droict d'hypotheque que nos dicts subjects ont

<sup>1</sup> La présente lettre fut sans doute écrite aux cantons suisses.



sur les biens du dict feu Lochman dans les terres de vostre juridiction et ressort, vous assurant que, outre que vous ferés en cela chose digne de vous et de vostre bonne justice, nous le tiendrons à plaisir trez agreable pour nous en revancher en semblable occasion : priant Dieu, tres chers et grands amys. alliez et confederez, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

HENRY.

## N° 11.

Orig. autographe. — Archives du château de Grancey. Copie transmise par M. Garnier correspondant du ministère de l'Instruction publique à Dijon.

Je jure et promets de tenir ce que mons<sup>r</sup> de Fervaques vous dira de ma part, et pour seureté de ce dessus je l'ay signé.

HENRY.

## N° 12.

Cop. — Archives de M. le marquis de la Grange.

Mon Cousin <sup>1</sup>, Outre la lettre que je vous ay faicte depuis peu de jours touchant les comptes des impositions extraordinaires qui sont sur mes sujets du pays de Languedoc, je vous diray comme, suivant les depeschés que vous m'avez faictes, j'ay faict voir en conseil l'ordonnance que vous avés jointe sur la requeste qui vous a esté présentée par le sindic general du dict pays; sur quoy estant intervenu arrest, portant reglement de la [fixation] du temps auquel j'entends les dictes comptes estre rendus, afin d'oster tout sujet de plaincte au dict sindic et aux comptables, je desire que le dict arrest soit executé. et vous fais ceste lettre pour vous prier de tenir la main et faire en sorte qu'il n'y soit contrevenu, sur tant que vous desirés faire chose qui me soit agreable. Priant Dieu. . . . .

HENRY.

<sup>1</sup> La presente lettre dut être écrite par Henri IV, roi de France, à un gouverneur de Languedoc.

## N° 13.

Cop. — Archives nationales, anciennes archives, Ms. 30, fol. 132 recto.

Mons<sup>r</sup> de . . . . ., Je vous ay cy devant escript à ce que vous tinssiés la main à faire jouyr la dame de Mortemart de la sauvegarde et exemption de loger gens de guerre que je luy ay accordée pour ses terres et maisons de Chastel, et ne voulant qu'elle y soyt incommodée en l'habitation et demeure qu'elle y faict ordinairement avec ses enfans et famille pendant qu'elle est en mon pays de . . . . ., et sur l'assurance aussy que j'ay qu'elle les fera bien garder que les ennemis ne sen prevaudront au prejudice de mon service. Et, parce que les services du feu s<sup>r</sup> . . . . ., et la qualité de sa maison, joint les merites de la dicte dame, que je scay estre tres affectionnée à mon dict service, me donnent occasion de la traicter favorablement en son affaire. je vous ay bien voullu faire encores à present ceste rescharge pour vous pryer d'avoyr soing tant que vous pourrés de la conservation de la dicte maison et de tout ce quy y appartient, et surtout ne permectre que la dicte dame soyt empeschée en la jouyssance de ma dicte sauvegarde et exemption que je veux estre inviolablement observée pour la conservation sus dicte. Et ce faisant vous ferés chose qui me sera tres agreable. Pryant Dieu, etc.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Cette lettre est accompagnée, dans le manuscrit, d'une formule d'envoi à un gouverneur de province et d'une lettre

d'avis à M<sup>me</sup> de Mortemart. (Voyez ci-dessus, p. 237. une lettre à M<sup>me</sup> de Mortemart.)

**QUELQUES LETTRES**

**RECUEILLIES**

**PENDANT L'IMPRESSION DU IV<sup>e</sup> VOLUME.**



# QUELQUES LETTRES

RECUEILLIES

PENDANT L'IMPRESSION DU IX<sup>E</sup> VOLUME.

1567. — 3 OCTOBRE.

Cop. — Arch. nat. k. 1506, n<sup>o</sup> 95.

Imprimé. — *Commentaires et lettres de Montuc*, par A. de Ruble, t. V, p. 349.

A MONLUC<sup>1</sup>.

Monsieur de Montuc, Ainsy que la Royne, ma mere, s'estoit acheminée pour s'en aller en son conté de Foix, et moy avecques elle, pour visiter ses subjects du dict conté, estant arrivez à Saint Gaudens, nous avons entendu le commencement des troubles qui sont en ce royaume, qui a esté cause que nostre voyaige a esté differé et que nous en retournons en Bearn. Et pour ce que vous estes pres de moy, je trouve bien estrange que vous ne m'avez fait ce plaisir que de m'advertir de ce qu'en avez peu entendre, ce que je vous prie faire par ce gentilhomme, que la dicte Royne, ma mere, envoye devers vous, et continuer de bien en mieulx, afin que s'il se presente quelque chose pour le service du Roy, mon seigneur, je y face tel debvoir que Sa Majesté en ayt contentement. En quoy je n'espargne-

<sup>1</sup> « Cette lettre a évidemment passé sous les yeux de Philippe II; une lettre de Jeanne d'Albret, au même Montuc, du même jour, sur le même sujet, conservée

au même dépôt, porte au dos : *Quarta de la reina de Navarra a Montluque.* » (Alph. de Ruble.)

ray chose qui soit en ma puissance, ainsy que j'ay commandé au dict porteur vous dire plus amplement de ma part. Sur lequel me remettant, je prieray Dieu, Mons<sup>r</sup> de Monluc, vous avoir en sa tres sainte et digne garde. Escript à Tarbe, le 3<sup>e</sup> jour d'octobre 1567<sup>2</sup>.

Vostre bien bon amy,

HENRY.

1569. — 21 SEPTEMBRE.

Orig. — Bibl. imp. de Saint-Petersbourg, Ms. 915, lettre n<sup>o</sup> 21. Copie transmise par M. Allier, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

A MONSIEUR.

Monsieur<sup>1</sup>, D'auttant que je ne vous saurois plus particulièrement et à la verité respondre du faict des cappitaines Sainte Colombe et Gohas que ce que la Royne ma mere vous en escript, je ne vous en feray plus ample discours, et vous supplieray tres humblement de croire que ma dicte dame et mere et moy eussions de tous nos cuers desiré vous satisfaire en ce que nous en avez mandé, si les choses eussent esté en estat et en moien de le pouvoir faire. Mais ayant pleu à Dieu de le permettre aultrement, il vous plaira, Monsieur, nous en excuser et vous asseurer que je vous feray service d'aussy bonne vo-

<sup>2</sup> Le prince de Navarre avait quatorze ans.

<sup>1</sup> Dans la copie transmise par M. Allier, la présente lettre porte la date de septembre 1589, et la formule de salutation, *Monsieur de Chevreuse*. Ce sont évidemment deux erreurs : 1<sup>o</sup> la lettre n'est pas de 1589, puisqu'il y est question de la mère du prince, laquelle mourut en 1572, d'ailleurs le 21 septembre 1589 est la principale journée d'Arques; 2<sup>o</sup> elle n'est pas adressée à M. de Chevreuse; car le prince ne dirait pas à M. de Chevreuse: *Je vous supplieray tres humblement de croire, etc.*;

il ne le prierait pas *d'excuser* lui et sa mère; il ne lui parlerait pas de lui *faire service*; enfin il ne se dirait pas son très-humble et très-obéissant *frere et serviteur*.

Mais si l'on suppose la lettre écrite en 1569 à *Monsieur*, duc d'Anjou, tout s'explique parfaitement. On comprend alors le ton général de la lettre, et surtout la formule finale qui est celle des autres lettres du prince de Navarre au duc d'Anjou, ainsi que la date de 1569.

lonté que presente mes tres humbles recommandations à vos bonnes graces et supplie Dieu vous donner,

Monsieur de Chevreuse, heureuse et longue vie. Escript à S<sup>t</sup> Messey<sup>2</sup>, le xxj<sup>m</sup> jour de septembre 1589.

Vostre tres humble et tres obeissant frere et serviteur,

HENRY.

1575. — 12 MAR.

Orig. — Archives de la famille Du Bois de Bellegarde.

Imprimé. — *Lettres inédites de Henri IV*, par Eusèbe Castaigne.

A MONS<sup>r</sup> DE LA CHASSETIÈRE, MON CONSEILLER ET SECRÉTAIRE  
DE MES COMMANDS ET FINANCES<sup>1</sup>.

Mons<sup>r</sup> de la Chassetiere, Le long temps qu'il y a que les comptes du tresorier Baranger sont sur les termes d'estre presentez pour estre examinez, faict que aiant maintenant entendu qu'ilz sont prestz d'estre mis sur le bureau, je desire qu'on y vacque sans plus differer, ce que j'escris aux gens de mes comptes, et que je vous ay choisy avecques le s<sup>r</sup> de la Meziere et le controlleur Rousseau pour onyr et examiner avecques eulx les dictz comptes; estimant que, pour n'esloigner gueres vostre maison et pour la devolion à mon service, vous donnerez bien pour quelques jours patience à vos affaires pour entendre aux miennes que je veulx en cest endroiet vous estre congnues. Et pour ceste cause, je vous prie de vous en aller de par delà, et faictes

<sup>2</sup> Qu'est-ce que Saint-Massy? Je l'ignore. Nous avons une autre lettre du 21 sep-

tembre 1569, écrite de Faye-la-Vineuse, en Touraine. (*Voy. Suppl. t. VIII, p. 20.*)

<sup>1</sup> « Victor Brodeau, troisième du nom, sieur de la Chassetière et de Candé. Il remplit seul pendant plusieurs années les fonctions de conseiller d'État, et secrétaire des commandements et finances de Henri.

lorsque celui-ci n'était que roi de Navarre. » (M. Castaigne.)

La présente lettre fut écrite pendant la captivité du roi de Navarre à la cour de France.

mectre les dictes comptes sur le bureau. Quy sera l'endroit ou je prie le Createur, Mons<sup>r</sup> de la Chassetiére, vous avoir en sa sainte garde.

Escript à Paris, le xj<sup>e</sup> jour de may 1575.

HENRY.

1576. — 10 NOVEMBRE.

Orig. — Archives du château d'Espalouge, à Louvie-Juzon (Basses-Pyrénées).

Envoi de M. Couraze de Lâa, correspondant.

[AUX MEMBRES DE LA COUR SOUVERAINE DE BÉARN.]

DE PAR LE ROI DE NAVARRE, SEIGNEUR SOUVERAIN DE BÉARN.

Nos amés et feaux, Nous ayant le fils du feu cappitaine Espalouge<sup>1</sup> fait entendre qu'un nommé Arnaud, de la maison de Navaille, aujourd'hui, par procès devant vous, pour raison de quelque prinse faicte par son feu pere au temps de guerre et en faict d'hostilité, ainsy que le s<sup>r</sup> Darros<sup>2</sup>, alors nostre lieutenant general en nos dictes pays, l'auroit jugé, nous vous avons bien voulu escrire la presente et par icelle vous mander et enjoindre tres expressement qu'en procedant au jugement du diet procès, vous ayés esgard à l'ordonnance du diet s<sup>r</sup> Darros, et ce faisant conservés le bon droict au diet Espalouge, lequel nous vous recommandons en consideration des services que le diet feu

<sup>1</sup> La collection renferme plusieurs lettres écrites au capitaine *Bertrand* Espalouge. Voy. t. I, p. 4, 50, 72. Ce capitaine appartenait à l'une des plus anciennes et des plus grandes familles du Bearn (vallée d'Ossau); il fut fait, en 1563, maréchal des logis de la reine Jeanne d'Albret, gouverneur de la vallée d'Ossau en 1569; déjà capitaine, chargé de la commanderie d'Arberin en 1571, il fut nommé, en 1574, troisième maître d'hôtel de Catherine de Navarre, sœur de Henri IV, puis maître d'hôtel ordinaire, et mourut à la fin de cette année. — Son fils, *Henri* d'Espalouge, fut conseiller et maître d'hôtel du roi de Navarre en 1587;

il fut tue au siège d'Aire, à la tête du régiment de la Force. (*D'après M. Couraze de Lâa.*) — Arnaud d'Espalouge, fils cadet de Bertrand, reçut en don de Henri de Navarre, en 1579, la terre de Beyrie et ses dépendances; il fut commissaire de guerre en 1591, commandant d'une compagnie de gens d'armes de 200 hommes et 100 arquebusiers à cheval en 1597. (*D'après M. Couraze de Lâa.*)

Corrigez ainsi la note 2 de la page 148 du tome VIII.

<sup>2</sup> Sur Bernard d'Arros, voyez le *Suppl. aux lettres missives*, t. VIII, p. 78 et 84. Voyez aussi, dans le tome I<sup>er</sup> de la collection, la note 1<sup>re</sup> de la page 213.



cappitaine a faict à la feue Reyne nostre tres honorée dame et mere et à nous.

Donné à Agen, le dixiesme jour de novembre mil cinq cens septante six.

HENRY.

1578. — 22 FÉVRIER.

Orig. — Archives de la ville d'Agen.

A MESS<sup>RS</sup> LES CONSULS DE LA VILLE D'AGEN.

Mess<sup>rs</sup>, Ayant entendu qu'il court quelques bruits de remuemens et troubles, j'ay bien voulu vous escrire la presente pour vous prier de vous contenir tousjours en paix, union et concorde soubz l'observation de l'edict de pacification, et ne vous alterer pour telles occasions ou en prendre alarme, et considerer d'où en vient la source et qui en sont les motifs et autheurs. De ma part je vous puis assurer que tout ainsy que j'ay assez faict de preuve de la syncere affection et droicte intention que j'ay apporté à la conclusion de la paix, aussy n'obmectray je rien de ce qui peut servir à l'establissement d'icelle. et à rompre tous les obstacles et empeschemens qu'on essaye d'y donner, ce qui seroit desjà effectué sans les doubtes et defiances qu'aucuns entretiennent, et sans les entreprises et surprises qu'on a nagueres faictes qui ont alteré les esprits de plusieurs que j'ay eu assez de peine à contenir, comme je feray tousjours, de façon que si je suis aydé par les gens de bien et paisibles, je m'assure de pouvoir parvenir à ung bien si necessaire à tout cest Estat, comme est de veoir ung repos assuré; à quoy je vous prie de tenir la main par tous les bons moyens et vrayes effects, et vous assurer de la bonne volonté que je vous porte particulierement et à toute vostre ville. Sur ce priant Dieu vous tenir, Messieurs, en sa sainte et digne garde. De Lectoure, le xxij fevrier 1578.

V<sup>re</sup> meilleur et plus assure amy,

HENRY.

<sup>1</sup> De la main du roi de Navarre.

1578. — 24 FÉVRIER.

Orig. — Archives de la ville d'Agen.

A MESS<sup>RS</sup> LES OFFICIERS, CONSULS ET HABITANS  
DE LA VILLE D'AGEN.

Messieurs, Encores que je vous aye faict entendre par le sieur de Born l'affection que j'avoy à un bon establissement de paix et repos asseuré par tout mon gouvernement et la bonne volonté que je portoy particulièrement à vous et vostre ville, vous priant ne prendre alarme sur des faulx bruitz et impressions qu'expressément aucuns servans à leurs passions font courir et vous donnent, d'autant que avec telles occasions les esprits les plus paisibles sont esmeuz et alterez, j'ay neanmoins esté adverty qu'au lieu de prendre bien ce que je vous ay sur ce mandé, qui est pour le bien des affaires et service du Roy, monseigneur, et pour vostre repos particulier, vous estes entrez en plus grands doubtes et defiance qu'auparavant, ou en avez faict mine et demonstration, jusques là qu'aucuns sont sortis de la ville; ce qui m'a faict vous escrire encores la presente pour vous advertir de rechef de vous contenir en paix, union et concorde, et vous asseurer que je tiendray la main à l'entretènement de la paix et repos, tant pour le regard du general que pour le particulier, et ne permectray qu'il y soit aporté aucune alteration, comme celuy qui n'a rien plus à cueur qu'un bien si necessaire à tout ce royaume; mais aussy où vous ne ferez vostre debvoir de tendre à ung mesme but, et souffrir qu'il survienne quelque mouvement ou alteration en vostre ville, vous en demeurerez responsables et coupables et serez causes des maux et inconveniens qui en pouroient arriver. J'attens la response du Roy sur ce qui touche vostre ville et l'establissement de la chambre accordée par l'edit de pacification en icelle, pour, après l'avoir entendue, effectuer ce qui sur ce par Sa Majesté me sera ordonné et commandé. L'esperance que j'ay que vous ferez tousjours ce qui est pour son service et pour le repos public me gardera de

vous en dire davantage, si ce n'est pour prier Dieu vous tenir, Messieurs, en sa sainte et digne garde.

De Lecture, le xxiv febvrier 1578.

<sup>1</sup> Vostre meilleur et plus asseuré amy,  
HENRY.

1578. — 12 AVRIL.

Orig. — Archives de la ville d'Agen.

A MESS<sup>RS</sup> LES CONSULS, JURATS, JUSTICIERS ET OFFICIERS DU ROY.  
MONSEIGNEUR, EN LA VILLE D'AGEN.

Mess<sup>rs</sup>, J'ay esté adverty de l'alarme qu'aucuns de la ville d'Agen ont prins disans que je m'en y vouloy aller pour y mettre guarnison; et là dessus ont prins occasion de se retirer dans la vielle citadelle, adverty les lieux circonvoysins pour les assister en leurs desseings et deliberations, et à affectuer les menasses qu'ils font d'attaquer la porte du Pin. Ce que j'ay trouvé bien estrange et toutalement esloigné de mon intention, qui n'a aultre but qu'à remettre toutes les villes de mon gouvernement en un estat paisible, suivant l'eedit de pacification, et ne pense et travaille qu'à rechercher et trouver les moyens les plus propres et convenables pour cest effect, comme mesme les despeschés que je fais ordinairement à Leurs Majestés en rendront suffisant temoignage; et tant s'en fault que je voulsisse charger la dicte ville d'une garnison, que je ne desire rien tant que la suporter et soulaiger mesme de celle qui est en la dicte porte, au temps que j'ay promis au Roy et à monsieur le mareschal de Biron, qui sont pour ce regard demeurés tres contens de moy, comme vous avez occasion de l'estre pour plusieurs considerations, tant pour le favorable traictement que la dicte ville a receu à la plus grande malice du temps, que celluy que je me suis deliberé vous faire paroistre par cy après. J'ay esté neanmoins adverty du regret et deplaisir que vous avez

<sup>1</sup> De la main du roi de Navarre.

tesmoigné de ceste inconsiderée alarme et l'enpeschement que vous travaillez de mettre à ce qu'il n'en advicigne aucun mauvais effect au prejudice du bien et repos de la dicte ville, dont je vous scay un tres bon gré et vous pryé de vous y employer en telle sorte qu'il ne puisse estre rien attempté par ces turbulens pour la pernieuse consequence que leurs temerités pourroient apporter non seulement pour l'interest de la dicte ville, mais aussy du general, vous priant de vous assurer qu'il n'est aucunement entré en ma pensée d'aller là pour cest effect, et que si je m'en y alloy vous vous pourriez assurer que toute la demonstration de bienveillance, faveur et support et soulagement que je pourrey faire pour la dicte ville je le feray plus que pour ville de mon gouvernement, comme j'espere de le vous faire cognoistre à l'advenir par tous les moyens que je pourray adviser, ainsy que j'ay donné charge à Lambertiere, mon secretaire. present porteur, de vous en assurer de ma part, dont vous le croyrez s'il vous plaist. Et m'en remettant sur luy, ne la vous feray plus longue que pour prier Dieu, Messieurs, vous avoir en sa sainte et digne garde. De Leictoure, le xij<sup>e</sup> jour d'avril 1578.

V<sup>re</sup> bien bon amy,

HENRY.

1578. — 26 NOVEMBRE.

Orig. — Archives de la ville d'Agén.

A MESS<sup>rs</sup> LES CONSULS ET HABITANS DE LA VILLE D'AGEN.

Messieurs, Encor que vos actions et deportemens n'ayent jusques à presant assuré de vostre bonne volonté et affection au bien et repos public et à l'observation et entretien de la paix, toutefois craignant que ce qui est intervenu puis quelques jours vous alterast aucunement, je vous ay bien voulu advertir de l'extresme déplaisir que la Royne, mere du Roy monseigneur, a eu de ceste nouvelle, et du desir qu'elle

De la main du roi de Navarre.

a d'en faire telle punition que j'ay occasion de m'an contanter: et croirez que cela ne retardera en rien l'exécution de l'edit, ayant mesme depesché m<sup>r</sup> le marchal de Biron pour y donner ordre à ce que l'impunité de ce faict particulier ne trouble le general et ne nous face encor, à mon tres grand regret, experimenter les miseres et calamités desquelles ce pauvre royaume a esté tellement affligé par le malheur des guerres passées, que succombant sous le faix, il ne s'en peut relever que par la continuation d'une bonne et sainte paix, à laquelle vous ayant tousjours cogneux disposez, je vous prie de continuer en ceste bonne et sincere volonté, et faire que les choses se comportent avec telle modestie en vostre ville qu'il n'y arrive rien contrevenant à l'edit de pacification, pour l'exécution duquel puis qu'il a pleu à la dicte dame, en temps et age si incommode, se transporter en ce quartier, nous y devons tous employer. Vous assurant de ma part que j'aportere tout ce que j'auray jamais de moiens pour un si saint effaict, auquel m'assurant que tiendrez la main, je ne vous escrire davantage, sinon prier Dieu, Messieurs, vous tenir en sa sainte garde.

A Florance, ce xxvj novembre 1578.

V<sup>re</sup> bien bon et assuré amy.

HENRY.

1578. — 21 DÉCEMBRE.

Orig. — Archives de la ville d'Agén.

A MESS<sup>RS</sup> LES CONSULS DE LA VILLE D'AGEN.

Mess<sup>rs</sup> les Consuls, Je vous envoye les lettres que ma femme la royne et moy escrivons au Roy, mon seigneur, pour l'affaire dont le sieur de Glattein, mon chancellier, m'a parlé et pour estre deschargés de la subvention que Sa Majesté a faict sur la ville d'Agén, esperant qu'il vous en deschargera comme estant contre vos privil-

<sup>1</sup> De la main du roi de Navarre.

leges anciens. Au reste vous ne fauldrez de faire descendre au port Sainte Marie, lundy matin, quatre grans bateaulx pour le passage de la Royne, mere du Roy mon seigneur, affin que tant plustost son train puisse estre passé; à quoy je vous prie ne faillir, et me ferez ung singullier plaisir. Et sur ceste assurance, je prieray le Createur, Messieurs les Consuls, vous tenir en sa sainte garde. De Nerac, ce xvj de dexembre 1578.

<sup>1</sup> Je vous prie encores un coup ne fallir à ce dessus.

Vost<sup>e</sup> bien bon amy,

HENRY.

1581. — 3 MAL.

Orig. — B. N. Fonds français, 15906.

A MONS<sup>r</sup> DE BELLIEVRE.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, Ceux de la garnison de Monsegur se plaignent de n'avoir poinct receu argent le mois passé, et ne veoir pas encor arriver celluy du moys où nous sommes; et neanmoings vous scavès qu'il est du tout impossible de les contenir en debvoir s'ils ne sont payés; vous priant à ceste occasion faire en sorte qu'ilz le soient, car aultrement ilz ne se licentient que trop au vice, et est à craindre qu'oultre l'incommodité et fouldre qu'ilz fairoient à leurs hostes, on ne les habituast à quelque chose de pis. Je vous prie donc, Mons<sup>r</sup> de Bellievre, y remedier, et faire tousjours estat de l'amitié de celluy qui prie sur ce le Createur vous avoir en sa garde. De Bergerac, ce iij<sup>e</sup> may 1581.

Vostre byen affectyone amy,

HENRY.

<sup>1</sup> Je vous pryé fayre pour voyr a cest afere, car on pourroyt durant mon esloignemant arrester les marchandyses le long de la Garonne<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Tout ce qui suit est de la main du roi de Navarre.

<sup>1</sup> De la main du roi de Navarre.

1581. — 17 JUIN.

Orig. — B. N. Fonds français, 15906.

A MONS<sup>rs</sup> DE BELLIEVRE.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, J'estime que vostre voiage, tant à Agen qu'à Bordeaux, n'aura esté infructueux et que par vostre prudence vous aurez divertiy les volontés de ceulx qui estoient poulsés et sollicités à quelques entreprises (ne doubtiez point qu'il n'y en eust, et sy je ne vous ay nommé ceulx qui m'en ont donné advis ne fault pas y adjouter moins de foy qu'il soit ainsy) : le mesme jour de vendredy que la surprise de Payrac devoit estre executée, six ou sept cens harquebusiers donnerent jusqu'au pied des murs de ma ville de Mazerès, et se voyant descouverts se retirèrent à Belpuch<sup>1</sup>. Cela n'empeschera pas que je ne face rendre la maison du s<sup>r</sup> de la Mothe Bordigues et d'autres si elles sont retenues, pourvu qu'on face le semblable à ceulx de la Religion, ce qu'on n'a encore faict en lieu quelconque quoyque il ayt esté ordonné ou par Monsieur, ou par vous, ainsy que verrez du sieur de Poyanne et de la damoysele de Cambolit, estant tous ceulx qui les detiennent frappés à ung mesme coing, qui font penser qu'ils ont le commandement soubs main, joint le peu de devoir que rendent les executeurs catholiques de proceder au parachevement de leur commission, comme entre aultres le sieur de Bordeilles, qui remet toutes choses en longueur. Aussy il a passé ung nommé Solers, qui est au sieur de la Valette, lequel nous a tout alarmés par ung bruict qu'il fait courre que nous debvions prendre les armes le vingt cinquiesme de ce mois, et qu'à cette occasion le Roy avoit commandé au mareschal de Biron de retourner à Bordeaux et de nous prevenir, mandant à chacun de faire des entreprises sur nous. Voilà comme l'on ne cesse de provoquer tant que l'on peult et attirer le mal. Mais j'ay à me plaindre encores d'une chose dont je viens presentement d'avoir advis de la court : c'est que, nonobstant l'edict et articles par-

<sup>1</sup> Voyez *Supp. Lettres missives*, t. VIII, p. 199 et 200.

ticuliers et que l'exercice de la Religion fust établi sans controverse ni discontinuation depuis quatre ans en mon chasteau de Vendosme. auquel j'ay eslen mon domicile, a esté neantmoins donné ung arrest au conseil d'Etat du Roy à la sollicitation de l'abbé, par lequel est declairé qu'il n'y a lieu dud. exercice, et deffenses sont faictes d'y prescher<sup>2</sup>. En quoy me semble qu'on use d'une grande injustice et d'ung tres grand mespris en mon endroict, me traictant plus indignement que le moindre gentilhomme de France ayant fief de haubert. Qui est une chose de telle consequence et qui apporteroit telle mesfiance ou mescontentement à toutes nos Eglises, mesmement à ceulx de la noblesse, qu'estant par là l'edict enfrainet et rompu, ce seroit par telle bresche donner ouverture à ceulx qui ne demandent que la guerre. Ce que je vous prie considerer meurement et en escrire au Roy qu'il luy plaise revosquer son arrest et faire remettre lesd. exercices. Mais faictes moy ce plaisir de vous y employer pour l'amour de moy qui ne puis estre content d'une telle deffaveur, et si prejudiciable qu'on en peult juger et tendre à mauvaise fin. J'escrrips aux bonnes villes les assurant de mon intention comme elle est veritable, estant dans ces montaignes où je ne pense qu'à ma santé et à passer le temps. J'espere estre bientost de retour à Nerac et vous y voir. On m'escrict que monsieur de Montpensier se prepare de venir, dont je m'en rejouy grandement; priant Dieu que ce soyt bien tost, et qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> de Bellievre, en sa tres sainte et digne garde. De Aigueseaudes, ce xvij<sup>e</sup> de juin 1581.

Depuis la presente escripte j'ay esté adverty comme la ville et maison de Requiestat, appartenant au visconte de Panat, fut surprise le mardy vj<sup>e</sup> de ce moys. Je ne le puis croyre; mais on diet qu'il y a eu grand meurtre de pauvres habitans, et aucuns tiennent que le viconte y a esté tué.

<sup>3</sup> Votre byen affectyonné amy,

HENRY.

<sup>2</sup> Voy. *Lettres missives*, t. I, p. 374, 375; *Suppl.* t. VIII, p. 201. — <sup>3</sup> De la main du roi de Navarre.



1581. — 19 JUI.

Orig. — B. N. Fonds français. 15909.

A MONS<sup>R</sup> DE BELLIEVRE.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, J'ay entendu de la court que mon oncle mons<sup>r</sup> de Montpensier doit venir bien tost en ce pays parachever l'exécution de l'edict, dont je suis tres joieux. Mais on me mande que ma tante, sa femme, a pourchassé d'y venir. Vous sçavez qu'elle est sœur de mons<sup>r</sup> de Guise, et je suis adverty de bonne part qu'elle n'y vient que pour brouiller les cartes et faire des menées pour ses freres. D'aulture part elle ne m'aime point. Je vous prie, si desirez le service du Roy, et me faire plaisir. empeschez qu'elle ne vienne. et en escrivez par delà comme de vous mesme, sans dire que je vous en aye rien mandé. Car resolutement si elle vient, je n'entre point en execution. Je vous en parle franchement et pour des considerations que j'espere vous dire. Faictes tout pour moy et pour le bien de ceste province comme vous le saurey faire dextrement. Et sur ce je prie Dieu vous avoir, Mons<sup>r</sup> de Bellievre, en sa sainte et digne garde. D'Aigues Caudes. ce xix jour de juin 1581.

<sup>1</sup> Vostre bien affectioné amy.

HENRY.

1581. — COMMENCEMENT D'OCTOBRE.

Orig. — Archives du département des Basses-Pyrénées. série B.  
Copie transmise par M. Paul Raymond.

S'il plaist au Roy<sup>1</sup> accorder au Roy de Navarre assignation de la somme de vingt mil escus soleil sur les arrerages de ses pensions

De la main du roi de Navarre.

<sup>1</sup> Ceci n'est pas une lettre missive, mais une pièce des plus curieuses emanant du roi de Navarre. Je l'avais d'abord ecartée, mais je suis revenu sur ce point.

depuis l'année mil cinq cens soixante quinze jusques à present, il mectra es mains de Sa Majesté un moyen non subsidiaire<sup>2</sup> duquel Sa Majesté tirera plus de cent mil escus, sans aucune charge sur le peuple, ny attirer le commerce dedans ni hors le royaume, et sans charge à ses finances; ce qui se peult fere par une lettre de declaration portant reglement, et dont y a arrest de la court de parlement, et que la dicte assignation soiet accordée sur les premiers deniers provenans du dict moien, attendu que l'advertissement vient de la part du dict Roy de Navarre<sup>3</sup>.

1581. — 13 NOVEMBRE.

Orig. — B. N. Fonds français, 15906

A MONS<sup>IEUR</sup> DE BELLIEVE.

Mons<sup>IEUR</sup> de Bellievre, Vous avez entendu comme l'imposition qui a esté faite en ceste année pour le paiement des garnisons des villes de seureté a manqué de plus de mil<sup>LE</sup> v<sup>INGT</sup> escus, tant à cause de la garnison de Figeac, que pour le paiement des quatre gouverneurs qui ont chacun cent livres par mois, ce qui a occasionné une infinité de plaintes d'une part et d'autres, et empesché la liberté du commerce par l'arrest des bateaux que lesd. garnisons ont esté forcés de faire<sup>1</sup>. Pour à quoy remedier, comme vous sçavez qu'il est tres raisonnable et necessaire, je vous prie bien affectneusement adviser d'y pourvoir de si bonne heure pour l'année prochaine, qu'un tel desordre ne soye continué, et pour cest effect d'en escrire bien expressement au tresorier de France estably à Bourdeaulx, ainsy que je fais presentement; ce qui me gardera, avec l'assurance que j'ay de votre bonne vollonté, vous en dire davantaige pour prier le Createur vous avoir,

Étranger aux subsides.

au Roy de Navarre payan (*sic*). — HENRY.

De la main de Henri III est écrit :

« Du xij jour d'octobre 1581, à Paris. »

« Accordé le disme de ce qui an vyendra

<sup>1</sup> Voyez ci-dessus la lettre du 3 mai, p. 372.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, en sa sainte garde. De Nerac, ce xij<sup>e</sup> jour de novembre 1581.

<sup>2</sup> Votre tres affectionné et asseuré amy

HENRY.

1581. — 16 NOVEMBRE.

Orig. — B. N. Fonds français, 15906.

A MONS<sup>r</sup> DE BELLIEVRE.

. . . . Quant aux affaires de Rouergue et d'Auvergne et les excés de ceulx du Mur de Barres, j'espere voir vendredy prochain mons<sup>r</sup> le mareshal de Matignon à Casteljeloux, dont je communiqueray avec luy pour y donner ordre, à quoy je mettray peyne de tout mon pouvoir, vous asseurant qu'il n'y a rien qui me desplaie tant que d'entendre la continuation des desordres, ne que je desire plus que de veoyr la fin d'ung cousté et d'autre. Au demeurant je vous prie qu'en vous en retournant en France<sup>1</sup>, vous me faictes le playsir que de passer là où je seray, pour vous dire plusieurs choses que je ne voudroys commettre à d'autres, pour le bien et service du Roy et de l'estat et repos de son royaume, et pour vous confirmer aussy la certitude que je vous prie de prendre pour jamais de mon inviolable amytié en votre endroit, priant Dieu, Monsieur de Bellievre, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

De Nerac, ce 16<sup>e</sup> jour de novembre 1581.

Votre bien affectionné amy,

HENRY.

<sup>2</sup> De la main du roi de Navarre.

<sup>1</sup> J'ai déjà dit que le titre de *France* s'appliquait alors spécialement à l'Île de France.

1590. — 16 OCTOBRE.

Archives de Copenhague. Envoi de M. G. B. de Lagrèze, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

[AU ROI DE DANEMARK.]

Tres haut, tres excellent et tres puissant prince, tres cher et tres amé bon frere, cousin, amy, allié et confederé, Nous avons donné charge à Corneille Cupet, marchand, de nous faire apporter du pays de Suede la quantité de six mil boulets de scaucisson<sup>1</sup>, quatre mil à canon et deux mil à couleuvrine, ce que estant pour me servir, avons bien voulu pour en oster tout double l'accompagner de la presente, et par icelle vous prier, comme nous faisons tres affectueusement, sur l'assurance de vostre amytié et bienveillance en nostre endroict, que veuillez pour l'amour de nous luy accorder libre passage pour la dicte quantité de boulets, et donner ordre que ne luy soit, ou à ceulx qui en feront la conduite, donné aucun empeschement des pays et lieux de vostre obeissance, vous assurant que nous ferez, ce faisant, plaisir tres agreable et vous en rendrons le reciproque en aultre chose où vous nous voudrez employer. Priant Dieu, tres haut, tres excellent et tres puissant prince, nostre tres cher et bien amé, bon frere, cousin, amy, allié et confederé, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Fait au camp de Gisors, ce xv<sup>e</sup> jour d'octobre 1590.

[HENRY.]

M. G. B. de Lagrèze avertit qu'il a fait sa copie fort vite, ajoutant: « Le savant editeur des lettres de Henri IV m'accordera son indulgence et remarquera facilement les erreurs echappées à la précipitation du copiste. » Je dirai que cela n'est pas tou-

jours possible. Ici il a écrit, sans doute n'ayant pu s'assurer du mot : *scauoi* avec un pâte. Je suppose qu'il s'agit de *sancisse* ou *saucisson*, sorte de pétard employé dans les sièges.

1592. — 1<sup>er</sup> FÉVRIER.

Cop. — Arch. de l'hôtel de ville de Saint-Quentin, liasse 150, dossier N. Envoi de M. Ch. Gomart, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

A MONS<sup>r</sup> DE VITERMONT, COMMANDANT POUR MON SERVICE  
A S<sup>r</sup> QUENTIN.

Mons<sup>r</sup> de Vitermont, Voulant pourvoir aux affaires de Cambray, au pays de Cambrais, après avoir veu les articles qui m'ont esté presentez par la dame de Ballagny et les deputez dud. Cambray, je leur ay accordé sur chacun d'iceulx ce que j'ay estimé estre raisonnable, en attendant quelque aultre meilleure saison pour y mettre une bonne fin. Et combien que je m'asseure que vous vous conformerez toujours à ce que l'on vous fera sçavoir estre de mon intention, sans qu'il soit besoing d'ung commandement plus exprés, neantmoins je vous ay voullu faire la presente pour vous dire que sur toute l'obeissance que vous devez à vostre roy, la crainte que vous avez de luy desplaire, l'affection que vous avez au bien de son service, vous faciez en sorte qu'il ne soit aultrement de vostre part, en quelque façon ou maniere que ce soit, au contenu des articles que j'en ay signez et arrestez; afin que le s<sup>r</sup> de Ballagny et les Cambraysiens puissent jouir pleinement et paisiblement de ce que je leur ay accordé, sans qu'ils soient contrainets d'en faire aucune plainte. A quoy m'asseurant que vous satisferez, suivant ma volonté, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> de Vitermont, en sa sainte et digne garde.

Escript à Fougery<sup>1</sup>, le premier jour de fevrier 1592.

HENRY.

<sup>1</sup> Fougery ou Fongery. Or le Roi étoit, le 29 janvier, au camp de Poix en Picardie, et, le 3 février, à Aumale. Il est

à croire que, le 1<sup>er</sup> février, il se trouvoit entre ces deux localités; mais je ne connais pas dans ces parages de Fougery.

1593. — JUILLET.

[A M<sup>re</sup> L'AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.]

Monsieur l'Ambassadeur, Vous avez peu entendre la resolution que j'ay prinse de me faire instruire en la religion catholique et que c'est principalement à cest effect que ceste assemblée que je fais tenir à S<sup>t</sup> Denys est convocquée. Après la dicte instruction et ma profession en la sainte religion je suis resolu d'y faire aussy mon sacre et couronnement, dont j'ay bien voulu vous advertir et vous prier de vous y vouloir trouver, ne pouvant desirer cest office d'auleun Estat ny prynee qui me soit à plus d'honneur et de contentement que de la seigneurie de Venise, laquelle je m'asseure aura aussy bien agreable qu'il n'y soit rendu de sa part, et comme elle s'est tousjours resjoye de toutes les prosperités qui me sont advenues, qu'elle aura plaisir d'entendre par v<sup>tre</sup> tesmoignage l'effect de cette miene resolution, qu'elle a tousjours desirée et fort conseillée. J'ay desjà ordonné qu'il vous soit retenu un des meillieurs logis dans S<sup>t</sup> Denys; et, quant vous me ferés sçavoir que vous pourrés estre prest de partir, je vous pourvoiray de l'escorte qui vous sera necessaire pour vous y conduire seurement. Je me reserveray à vous donner lors communicacion de mes aultres affaires pour en informer la Seigneurie que je veux tousjours rendre participante de tous mes principaux desseings et intentions comme je le seray tousjours de toutes ses fortunes que reputte miennes. Sur ce je prie Dieu, Mons<sup>r</sup> l'Ambassadeur, vous conserver en sa s<sup>te</sup> garde. Escripte à Mantes, au xxv juillet 1593<sup>1</sup>.

HENRY.

FORGES, sec.

<sup>1</sup> Je ne veux pas contester l'authenticité de cette lettre, bien qu'elle prête à la critique; je veux même la croire sincère, car elle fait partie d'un envoi non suspect; mais je contesterai sa date. Elle ne fut pas

écrite le 25 juillet 1593: d'abord c'est le 25 juillet qu'eut lieu l'abjuration, et le Roi ne pouvait écrire ce jour-là à l'ambassadeur de Venise qu'il fait tenir une assemblée à Saint-Denis afin de s'instruire; qu'il

1594. — 5 JANVIER.

Cop. — B. N. Portef. Fontanien, 424-425.

AU DUC DE NEVERS.

Mon Cousin, Par vos lettres que ce courrier arrivé vers moy le xvij du passé m'a apportées, j'ay bien amplement entendu de quelle façon les choses estoient passées, tant pour vostre arrivée à Rome que ces trois audiences que vous avez eues du Pape, en quoy j'ay à me plaindre du trop de creance que l'on donne aux suggestions et persuasions de ceulx qui sont clairement congneus par tout le monde n'estre poulez que d'une insatiable ambition, et occasion de trouver estrange le rude et indigne traictement qui vous est faict. Je n'en ay moins de me louer de la vertu, constance et affection à mon service avec lesquelles vous taschez de surmonter ces rigneurs et duretés. et si vous y avez de la peine, dont je porte un extresme regret pour vostre consideration, vous aurez au moins ceste consolation que c'est pour une bonne cause, et que vous n'avez seulement pour sujet de contentement le bon gré (*sic*) que je vous en sçay du devoir que vous y rendés, dont je vous remercie, mais aussy que le jugement universel sera en vostre faveur de l'avoir faict congnoistre telle et d'avoir mis en leur tort ceulx qui defèrent plus aux passions particulieres que au bien public de la chrestienté qui requiert d'enlx avec la raison tous aultres comportemens en mon endroit et au vostre, que ceulx qu'on y use. Je ne parle tant de Sa S<sup>te</sup>, que je croy avoir l'intention bonne. et excuse volontiers les respects qui l'empeschent de faire ce qu'elle congnoit estre raisonnable, puisque sa liberté et son bon naturel sont

a déjà ordonné qu'il soit retenu à l'ambassadeur un logis dans cette ville, et que lorsque celui-ci aura fait savoir qu'il sera prêt à partir, il sera pourvu d'une escorte convenable; en second lieu, le Roi, le 25 juillet, n'était pas à Mantes, mais à

Saint-Denis. Tout cela prouve une fois de plus que les dates ont été très-souvent mal lues par certains copistes, peu habitues à déchiffrer les vieilles écritures. Je supposerais la lettre du 15 juillet.

tellement tyrannisés qu'elle ne le pourroit faire sans tomber en quelque danger pour son particulier, comme je blasme ceux qui, sous le nom et faux pretexte de la religion catholique duquel ils abusent le monde, ne craignent de la renverser et detruire pour assouvir leur convoitise. Mais j'espere que Dieu ne permettra que ung si grand blasphesme et sacrilege qu'ils commettent contre son s<sup>ct</sup> nom demeure impugny, et qu'il suscitera les moyens pour en faire la vengeance convenable à ung si execrable forfait. Et revenant à ce qui touche vostre charge et negociation, ce m'est ung tres grand contentement que vous ayez si bien esclarcy la verité de toutes choses à Sa S<sup>te</sup> que dores en avant elle aura occasion de se donner garde des impostures dont on a accoustumé l'entretenir pour la rendre fauteur de tres perniciens et iniques dessaings, faisant de ma part bon jugement du soing qu'elle a eu de bien concevoir tout ce que vous luy en avez dict, ainsy qu'elle a faict congnoistre par le recueil qu'elle en avoit escrit, qui me fait esperer que l'impression qui luy en est demourée en l'ame y fera tant d'effort qu'elle ne pourra estre retenue en la gehenne que luy doibt estre de se voir privée de la faculté de rendre ce qui appartient à son office de pere commun; et ay trouvé fort bonne la resolution que vous avez prinse de ne quicter la place si d'auctorité vous n'y estes contrainct, car rien ne peut tant empescher les violentes persuasions des ennemys que vostre presence, et s'ils ont tant de pouvoir que de vous en faire chasser, comme je ne doute qu'ils n'espargneront aucune chose pour cest effect, ce me sera aultant plus de justification du debvoir auquel je me seray mis, et de ce que je pourray estre contrainct faire pour me garantir de la tyrannie qu'ils veulent exercer soubz le nom et l'auctorité de Sa S<sup>te</sup>. Cependant j'ay esté tres ayse que vous n'avez voulu souffrir que les prelatz ayent rendu compte à aultre qu'elle du faict de leur charge, car ce seroit faire une trop grande playe à la dignité du clergé de France et à la mienne que de leur faire subir la jurisdiction à laquelle l'on les a voulu soubmettre, n'estant responsables de leurs actions, en la qualité qu'ils portent, à aultres que à la personne propre de



Sa S<sup>te</sup> si elle a agreable de les ouyr, et ne le voulant faire, ils ne peuvent par raison estre recherchés d'aulture chose, et croy que estans demourés fermes en ceste resolution, on n'aura entrepris de les y forcer, mesmes estans appuyés de vostre support que je ne pense pas que Sa S<sup>te</sup> ayt voulu souffrir de violer. Je vous diray aussy, mon Cousin, que si la liberté vous est laissée de demeurer, j'estime necessaire que en vous résolvant de donner tout le loisir et toute la patience qui se pourra au naturel de Sa S<sup>te</sup> pour pouvoir librement faire ce qu'elle congnoist estre de la justice, comme non seulement je approuve que vous faciez, mais aussy vous prie vous y resoudre, que vous luy mettiez dextrement en consideration le peril où je demeure pour mon ame veu les accidens continuels auxquels ma vye est subjecte par les hazards de la guerre et les assassinats progetez contre ma personne, ainsy que j'en ay de jour à aulture nouveaux advis, de ne participer à la s<sup>te</sup> communion du corps de Nostre Seigneur, comme je m'en suis abstenu et abstiens encore pour son respect, et pour attendre que sa benediction precedast. Que si le debvoir de chrestien et de bon catholique et la necessité ne me permettent de plus temporiser à faire ceste s<sup>te</sup> action, elle ne devra imputer à mespris de sa dignité, ayant assez fait congnoistre par une si longue attente, que je sçay servir de subject à calummie à mes ennemys, la reverence que je luy porte, ayant mesmes pour ceste seule consideration differé mon sacre et la celebration de l'ordre du S<sup>t</sup> Esprit avec quelque prejudice de mon service envers le peuple qui s'attache à telles ceremonies exterieures, et non sans quelque regret de mes serviteurs auxquels je ne sçay si je pourray plus longuement prolonger ceste patience sans mescontentement, lequel ny je ne voudrois leur donner, ny ne seroit à propos pour mon service. Que d'ailleurs mes courts de parlement, ny l'intérest que ont tous mes serviteurs et subjeetz catholiques en la dispensation des benefices et administration du service divin, ne pourront souffrir de veoir plus longtemps la vacance de tant de prelatures destituées de pasteurs et le desordre qui en advient en l'Eglise au grand scandale de ceulx qui ont la crainte de Dieu devant les yeux

et au detrimement des consciences; moins vouldront ils souffrir ny recevoir aucunes provisions des dictes benefices soubz aultre nomination que la mienne, et sur ce vous luy ferez sentir, comme de vous mesmes, que vous craignés que je sois tellement pressé d'y apporter l'ordre que juridiquement on tient en ce royaume se pouvoir prendre en cas de denegacion ou aultre empeschement de la voye ordinaire, qu'il me sera mal aysé de m'y en plus defendre, et que cela advenant, le canal sera plus difficile à reparer et remettre les choses en leur ordre, qu'il n'eust esté de les y conserver, s'il eust pleu à Sa S<sup>te</sup> conforter de sa part la bonne volonté que j'ay tousjours tesmoignée, laquelle vous pouvez assurer que je ne changeray en cela, ny à la fermeté que je doys garder en la religion catholique, estant bien resolu avec l'ayde de Dieu de ne m'en jamais departir, mais que en ce qui concerne l'administration et police du royaume, où l'interest public est joint avec le mien, vous jugez bien que je ne pourray contre l'opinion commune, et l'instance qui m'en sera faicte, laisser les choses plus longtemps sans aultre reglement. Je vous prie neanmoins, mon Cousin, mesnager ces considerations par vostre prudence, de façon que ce que vous en remonstrerés ne soit prins pour rupture venant de ma part, si le Pape en avoit envie, mais que plustost, s'il luy reste quelque bonne inclination au salut et repos du royaume, cela serve à conforter et acclerer les moyens dependans de luy, vous assurant que je ne toucheray à aucuns des poinets sus dictes tant que vous trouverez lieu et raison de pouvoir continuer vostre poursuite et jusques à ce que j'aye sur ce aultre advis de vous qui coupe l'esperance de devoir plus rien attendre de bon de Sa S<sup>te</sup>, comme je la tiendray pour perdue et deplorée, si vous estes contrainct de partir d'anprès d'elle sans meilleure resolution que je n'ay veu jusques à present, car en [ce] cas il me seroit impossible, et ne seroit aussy de ma dignité ny de mon service, comme je m'assure que vous le jugerés vous mesme ainsy, d'achepter aussy cherement que me pourroit couster une plus longue patience de ne pourvoir aux choses sus dictes par les moyens auxquels il est loisible de recourir, quand les

ordinaires deffailent. Mais quoyque Rome ne veuille estre catholique<sup>1</sup>, ains plustost part<sup>re</sup> d'Espagne que universelle à conserver l'union des catholiques, je le seray tousjours pour le regard de la religion, sans en rien dementir la profession et promesse que j'en ay faicte en ma reception en l'Eglise. Je vous ay faict une aultre depesche puis peu de jours, laquelle neantmoins n'estant allée par homme exprés qui doit passer jusques à vous pourroit arriver plus tard que la presente, qui est cause que je vous en envoie un duplicata pour y estre l'estat de mes affaires si particulièrement représenté que je n'y scaurois rien adjouster, si ce n'est que depuis, les contes de Brissac, baron de Luz et Zamet me sont venus trouver à S<sup>t</sup> Denis, et les deux, premier et dernier, encores à Dammarin le premier de ce mois, après estre retournés du premier voyage de Paris, pour renouer quelque prolongation de la trefve au moins pour tout ce mois, promectant traicter et resoudre de la paix dans icelluy, premierement souz le bon plaisir de Sa S<sup>te</sup>, puis purement sans ceste condition ny aultre. Je fus adverty, de part que je ne pouvois nullement doubter, que le duc de Mayenne ne le faisoit que pour avoir moyen de faire ung voyage à Lyon, comme il en est fort pressé s'il ne veut bientost perdre la part qu'il pense y avoir, ne faisant difficulté pour une telle occasion de promettre traicter de la paix qu'il se peut toujours trouver assez de quoy rompre. Comme je ne veoy rien qui me doive faire croire qu'il ayt aultre intention, et pour ce je n'ay voulu accorder la diete profongation, pour ne perdre le temps inutilement attendant qu'ils puissent avoir leurs forces, lesquelles je scay qu'ils ne cessent de solliciter pour les faire avancer. Neantmoins je leur ay offert que s'ils veulent traicter, je ne laisseray de le faire, accordant surseance pour quelques lieues à l'entour du lieu où les depputés s'assembleront, et de faire une trefve generale après qu'on sera d'accord des conditions de la paix pour aultant de temps qu'il leur faudra pour envoyer en donner compte à Sa S<sup>te</sup> et en attendre la response, pourvu

<sup>1</sup> Le mot *catholique* est pris ici dans le sens étymologique, *universel*.

qu'elle ne tarde plus de dix ou douze jours outre l'aller et le retour. C'est la dernière résolution qu'ils ont remportée de moy, sur laquelle je n'ay point eu de leurs nouvelles. Je sejourney un jour à Dammartin qui fut le dernier du mois passé, où un bon nombre des principaulx de ceste ville me vindrent trouver pour me protester et jurer fidélité, ce qu'ils feirent avec tant d'ardeur et d'affection tesmoignée mesmes avec larmes d'ayse et contentement de l'humanité avec laquelle je les reçus que je vous confesse ne m'estre peu abstenir d'en geeter de ma part. La conclusion de leur propos fut, sans rien me demander de particulier, une tres humble supplication qu'ils me feirent de venir en leur ville, remectant à quand je y serois de me représenter l'estat de leurs affaires, pour leur y faire tel traictement et provision qu'il me plairoit. Je y vins coucher le premier jour de l'an; et si je avois cogné une tres grande allegresse en ceulx que j'avois veu dehors, elle me fut encore tesmoignée semblable à mon arrivée de tous les habitans generalement: de sorte que j'ay juste occasion de les favoriser de tout ce qui se pourra, comme j'ay commencé de faire sur quelques articles qu'ils m'ont présentés, dont le premier est qu'il n'y aura point aultre exercice de religion que de la catholique, lequel je ne leur ay moins volontiers accordé, qu'ils me l'ont demandé. Peu de jours avant l'expiration de la trefve, le due de Mayenne avoit faict approcher les regimens de Granval, Lures et Montplaisir, qui pouvoient faire six ou sept cens hommes, la plus part sans aultres armes que l'espée, premierement de ceste ville pour essayer de les y faire entrer, puis vers Paris pour les geeter dans Ponthoise, faisant porter aux oreilles du s<sup>r</sup> de Halincourt que je le voulois assieger. Toutesfois il ne les voulut recevoir, de sorte qu'ils ont demeuré trois ou quatre jours logés dans les villages de ce quartier là, jusques à ce que le dernier jour de la trefve expire. Le s<sup>r</sup> de la Noue avec quelque troupe de sa garnison les alla charger, et les a mis en route, encores qu'ils fussent trois fois davantage en nombre qu'il n'avoit, mais ayant gagné un clocher, la nuit et le butin que les siens avoient faict de la plus part de leur bagaige les garderent de

les y aller attaquer. En la charge qu'il leur fit il en demeura environ cent morts sur la place et grande quantité d'armes gectées à terre par ceux qui s'enfuyoient, avec perte de deux des siens seulement. Le duc de Mayenne a mis hors la ville de Paris d'Aubray, Passart et Marchant qui estoient de leurs collonels, et a deliberé d'en chasser encores beaucoup d'autres. C'est ung bel exemple pour les autres villes. Je vous envøye coppie de la declaration que j'ay resolu faire sur ce renouvellement de la guerre. J'attens mes Suisses pour tout ce mois au plus tard, et prepare cependant toutes autres choses pour m'approcher au plus tost de la frontiere; et en cest endroiet je feray fin, priant Dieu, mon Cousin, qu'il vous ayt en sa s<sup>te</sup> garde. Escrit à Meaux, ce v<sup>e</sup> jour de janvier 1594.

HENRY.

REVOI.

1594. — 28 JANVIER.

Cop. — B. N. Portef. Fontanien, 424-425.

AU DUC DE NEVERS<sup>1</sup>.

Mon Cousin, Je vous ay renvoyé le courier Baptiste dès le v<sup>e</sup> de ce mois avec ample response à tout ce qu'il m'avoit apporté de vostre part. Et comme « j'estois en peine en attendant en bonne devotion  
« ce qui s'estoit depuis suivy en vostre negociation, il m'est tombé en  
« main une lettre, despeschée du duc de Sesse au duc de Feria, par  
« laquelle j'ay ven tout le cours, suyte et estat de ce que estoit passé  
« depuis vostre arrivée à Rome jusques au 19 de ce mois, les particu-  
« larités des propos que vous avez tenus au Pape, des responses qu'il  
« vous avoit faictes, et sa fermeté de ne se departir de sa resolution,

<sup>1</sup> La plus grande partie de cette lettre était chiffrée; elle est soulignée dans le manuscrit. Je l'aurais imprimée en *italiques* si elle eût été moins étendue; seulement je

l'ai fait précéder de guillemets. La lettre me paraît très-curieuse, mais, comme il arrive souvent aux lettres chiffrées, un peu obscure.

« ou pour mienlx dire des volontés et conseil d'Espagne, s'estant Sa  
« S<sup>te</sup> estudiée de représenter le tout par le menu au dict Sesse, qui  
« monstre trop de animosité contre moy, et une trop demesurée  
« passion de complaire à Espagne, à quelque peril et hazard qui en  
« puisse advenir à la chrestienté, en quoy je regrete et deplore plus  
« le mal public que le mien particulier, estant si accoustumé aux  
« travaux et incommodités de ceste vie, et si confiant de la volonté de  
« Dieu en ma cause, ayant, comme j'ay, le droict de mon costé et le  
« jugement commun de toutes personnes non passionnées d'avoir faict  
« tout ce que par raison l'on pouvoit desirer de moy, que ny les forces  
« ny les rigueurs de ceulx injustement veulent (*sic*) et pourchassent  
« ma ruine ne m'estonnent point, et me seroit le tout plus suppor-  
« table s'il n'y avoit que de mon particulier, esperant que la justice et  
« bonté divine renversera sur mes ennemys les machinations et con-  
« jurations qu'ils ont faictes et continuent contre moy, dont quand je  
« n'eusse desjà sceu la mauvaise intention à laquelle tendoit l'ins-  
« tance qui n'estoit faicte pour la continuation de la trefve, j'en ay  
« assez appris, ensemble du personnage qu'on vouloit jouer en vostre  
« endroiet sur ce subject, par le double d'une lettre de Montorio qui  
« s'est trouvée en la dicte depesche, pour ne m'y plus laisser tromper;  
« qui a servy, non pas à me faire resoudre, car j'estois desjà tout resolu,  
« à ne leur donner plus cest avantage sur moy, mais à faire cognoistre  
« leurs mauvaises intentions à plusieurs qui auparavant ne les pou-  
« voient croire telles. Je vous avois escrit par mes dernieres que, bien  
« que le retardement de mon sacre me fust prejudiciable, je ne passe-  
« rois oultre que je n'eusse de vos nouvelles et vostre advis là dessus,  
« pour rien faire en cela qui peust empescher le fruct de vostre lega-  
« tion ou donner subject de la traverser, tant qu'il vous resteroit  
« quelque opinion et esperance de bonne issue; et encores que la dicte  
« depesche m'ayt assez clairement faict cognoistre une obstination trop  
« formée pour n'en pouvoir plus rien attendre que tout mauvais trai-  
« tement, je ne me fusse voulu departir de la sus dicte resolution, plus  
« pour vostre respect et consideration que pour aultre occasion, mais

« cela ayant esté traicté et débatu par les principaulx estans pres de  
« moy, qui se trouvent maintenant en grand nombre, mesmes les gou-  
« verneurs des provinces, après avoir eu communication de la dicte  
« depesche, ont consideré que si je perdois l'occasion de cette assem-  
« blée accompagné de plus de mil ou xii<sup>e</sup> gentilshommes, et de me  
« servir du loisir que je puis prendre avant que les affaires soient da-  
« vantage eschauffées, je ne le pourrois possible recouvrer de long-  
« temps, et si cependant mes ennemys, lorsque leurs forces seroient  
« assemblées et entrées en ce royaume, faisoient leur pretendue ellec-  
« tion, comme la dicte depesche montre que c'est toujours le but du  
« roy d'Espagne, et qu'elle precedast mon sacre, cela me pourroit  
« porter grand prejudice en l'opinion du peuple, qui se meut et se repaist  
« plus des apparences exterieures que de l'essence et substance des  
« choses qui n'est capable de juger, au moins serviroit de pretexte à  
« plusieurs qui n'auroient la volonté encore bien formée à leur devoir.  
« tellement que tous ont conclu par un commun advis que je ne devois  
« plus differer. Cela ayant esté ainsy resolu entre eulx avant que m'en  
« parler, non seulement me le sont venus faire entendre, mais m'ont  
« supplié tres instamment d'adjouster encores ce contentement, avant  
« que laisser separer la dicte compagnie, au desir de mes bons servi-  
« teurs, qui s'estimeront par là estre fortifiés de quelque chose da-  
« vantage à maintenir et faire recognoistre mon auctorité; jugeant pour  
« le regard de Sa S<sup>té</sup> que, si elle a quelque inclination d'aider à la res-  
« tauracion et pacification de ce royaume, qu'elle prendra en bonne  
« part les excuses et raisons qui en seront representées, comme pro-  
« cedant de necessité et non d'aucun mespris du respect qui est deu  
« à sa dignité, et si elle a la volonté aultre que bonne, il n'en sera que  
« plus à propos de n'en avoir attendu les effects avant que faire une  
« chose de deçà (*sic*) de laquelle porte les considerations cy devant  
« deduictes. Ainsy, mon Cousin, m'estant laissé persuader par ces rai-  
« sons et par l'affection que mes dicts serviteurs m'ont faict cognoistre  
« d'y avoir pour la consequence qu'ils jugent en dependre, j'ay resolu  
« de faire mon diet sacre en la ville de Chartres dans peu de jours

« prochainement, et vous en ay bien voulu advertir par la presente,  
 « vous envoyant par mesme moien le double de la dicte depesche pour  
 « vous servir du tout selon que par vostre prudence vous jugerez estre  
 « a propos; mesmes si vous estes encore en lieu de pouvoir rendre  
 « capable Sa S<sup>te</sup>, de quoy je suis en doubte pour les advis que aucuns  
 « particuliers ont par lettres de Rome du 20<sup>e</sup> de ce mois, que vous  
 « avez eu vostre congé et response par escript, n'estant encores party,  
 « mais le reste estant, je ne vous puis tenir aultrement que comme  
 « desjà hors de Rome et bien avant sur vostre retour. Si est ce que je  
 « n'ay voulu laisser de vous faire ceste depesche, afin que, en quelque  
 « part qu'elle vous trouve, vous ayez cognoissance de ce qui passe par  
 « deçà, m'assurant que vous le scaurez toujours faire valoir quelque bon  
 « effect pour mon service. » Quant à nos aultres nouvelles, après avoir  
 estably toutes choses à Meaulx pour mon service au contentement des  
 habitans, ainsy que je vous ay escrit, je m'en allay investir la Ferté  
 Mylon, de laquelle les fauxbourgs furent saisis d'abordée. Quatre ou  
 cinq jours après, ayant faict venir quelques pieces du dict Meaux et  
 de Compiegne et tirer quelques coups contre la ville, elle fut em-  
 portée d'assault sans estre gueres debattue, s'estans incontinent retirez  
 dans le chasteau, lequel j'ay deliberé d'avoir par la sappe; et après  
 en avoir ordonné et acheminé l'ouvrage, laissant la conduite et conti-  
 nuation du tout au s<sup>r</sup> admiral de Biron, je suis venu faire ung tour  
 en ceste ville, tant pour ouyr la requeste que la royne vefve du feu roy,  
 qui m'estoit venu attendre icy, me vouloit faire pour la justice de  
 l'assassinat commis en la personne du dict seigneur, que pour re-  
 soudre avec les s<sup>rs</sup> de mon conseil qui y estoient demourez plusieurs  
 affaires que je leur avois laissé à esbaucher, mesmes l'estat des garni-  
 sons. Les dernieres nouvelles que j'ay eues du dict s<sup>r</sup> admiral sont  
 qu'il estoit sur le poinct de se rendre maistre de la bassecourt, après  
 la prinse de laquelle le reste du dict chasteau ne pourra gueres durer,  
 pour n'y avoir aucuns stances qui puissent empescher de gagner le  
 pied de la muraille. Rosne a sollicité d'avoir quelques forces des  
 Pays Bas pour essayer de secourir le dict chasteau; et à ce que j'entens,



ils ont fait venir sur la frontiere de deux à trois mil hommes, lesquels, si j'ay advis qu'ils s'avancent, je me rendray tout incoutinent en mon armée pour les bien recevoir. Avant mon partement de là, le capp<sup>m</sup> Gaultier, qui tenoist Nully S<sup>t</sup> Front, dont le chasteau est fort bon, et qui est le meilleur homme qu'ils eussent pour l'artillerie, se rendit avec la dicte place à mon service, comme feirent aussy plusieurs gentilshommes de ce pays là, et chacun jour il en vient d'autres, ainsy que je vous en donneray plus particulier advis dans peu de jours, si vous demourez encore quelque temps en vostre voyage, dont je m'attens d'avoir bientost certitude de vostre part, priant Dieu, mon Cousin, vous avoir en sa sainte garde. A Mante, le 28 janvier 1594.

HENRY.

REVOI.

1594. — 13 MARS.

Cop. d'après autographe. — B. N. Portef. Fontanieu, 424-425.

AU DUC DE MONTMORENCY.

Mon cousin, Vous aurez tout à la fois tant de gens qui partent d'auprès de moy que ce que l'un pouroit oublier, l'autre san souvyendra, de sorte qu'il n'y aura particularité de noz nouvelles de desu quy leur eschape et ne vous soyt dytte. Je man remettray aussy à eux et ne vous an dyray pas ycy davantage ; ceulement je vous pryé croire le s<sup>r</sup> Alfonce de ce qu'il vous dyra de ma part, specialement sur le desyr que j'ay de vous voir ycy, duquel je ne me puy contenter que je ne vous y voye. Je m'assure aussy que vous an cerés beaucoup plus contant de m'avoyr veu. Je vous pryé donc de vous y préparer le plus-tost que vous pourez quant mesmes vous ny devriez layre quun voyage pour retourner sy nous voyons qu'yl soit necessere. Venés donc en toute assurance que vous me trouverés fort vérytable au tout ce que je vous ay promys estre dysposé a vous aymer et cherir autant que vous le pouvez desyrer. A Dieu, mon cousin, lequel je

prye vous avoyr an sa s<sup>te</sup> garde. Des fausbourgs de Chartres, ce  
xij mars.

HENRY.

1594. — 22 MARS. — 1<sup>re</sup>.

Cop. — B. N. Portef. Fontanien, 424-425.

A MONS<sup>rs</sup> DE SOURDIS.

Mons<sup>r</sup> de Sourdis<sup>1</sup>, Dieu continuant la benediction qu'il luy a pleu  
tousjours me departir contre ceux qui se sont, iniquement et au pre-  
judice de mon service, voulu saisir de cet Estat, et ayant pitié de la  
misere que mon pauvre peuple de ma ville de Paris, capitale de mon  
royaume, a soullert depuis six ans, a permis que, par le bon et  
signalé service que mon cousin le mareschal de Brissac m'y a, par sa  
prudence et sage conduite, rendu, je y sois ce jourdhuy entre et  
m'en sois faiet le maistre sans effusion de sang ne perte ou dommage  
d'un des habitans d'ycelle en leur personne, que de trois ou quatre  
qui, pour tesmoignage de leur mauvaise volonté, se sont plustost  
laissez tuer que d'accepter la clemence qui leur estoit offerte, après  
avoir premierement tashé de forcer les gens de guerre que je y avois  
desjà faiet entrer, et de changer l'affection que tout le peuple et le  
reste de la ville avoit envers moy, qu'ils tesmoignerent, les portes ou-  
vertes, par une grande exclamation de *Vive le roy* avec une joye infinie.  
Les estrangers sortiront dès cejourdhuy, m'ayant supplié le leur per-  
mettre et en laissant leurs armes. La Bastille tient encores, mais n'y  
ayant que sa garnison ordinaire, sans artillerie ny munitions de l'ar-  
senal, dont j'espere en venir bientost à bout. Cependant avant que je  
vous donne advis des particularitez, je vous ay bien aussytost voulu  
advertir de cecy, afin que vous en faciez rendre graces et louanges à  
Dieu par processions generales et feux de joye, selon l'importance et

<sup>1</sup> Bien que la présente lettre dise à peu  
pres les mêmes choses que la circulaire  
imprimée t. IV, p. 120, cependant les

différences sont telles qu'on peut certaine-  
ment y voir une lettre tout autre.

la consequence dont il est, et ne vous en diray davantage que pour prier Dieu, Mons<sup>r</sup> de Sourdis, vous avoir en sa saincte et digne garde. Escript à Paris, le xxij<sup>e</sup> mars 1594.

HENRY.

RUZÉ.

[1594.] — 22 MARS. — II<sup>m<sup>e</sup></sup>.

Copie d'après un autographe. — B. N. Portef. Fontaineu, 424-425.

AU DUC DE NEVERS.

Mon cousin, Il me tarde que je vous puisse fere la bienvenue au ma meson du Louvre, et cervyr de comyssaire pour vous remettre en possession de la vostre<sup>1</sup>, laquelle j'ay nétoyée avec le reste de ceste ville des fascheus hostes quy y estoient; cest Dieu quy a fet ce bon œuvre, y ayant dysposé les volontés qui auparavant avoyent toute autre ynclynasyon. Je l'en ay remerisyé et remerisye de tout mon cœur, et m'an réjouys avec vous le pryant de me vouloyr continuer sa saynte benedyetyon à l'entyer restablissemant de ce royaume et repos du pauvre peuple, et qu'il vous ayt, mon cousin, an sa saynte et digne garde. De mon cabinet du Louvre, le xxij<sup>e</sup> mars<sup>2</sup>.

HENRY.

1594. — 22 MARS. — III<sup>m<sup>e</sup></sup>.

Cop. — B. N. Portef. Fontaineu, 424-425.

A MONS<sup>r</sup> DE NEVERS.

Mon Cousin, Les nouvelles que nous avons receues du long temps qu'il y a que vous estes party de Rome ont esté cause que j'ay intermis de vous faire sçavoir des miennes pour l'esperance que cela me donnoit de vous revoir plus tost qu'il n'est advenu, mesmes que par

<sup>1</sup> Le duc de Nevers avait fait bâtir un palais dans Paris.

<sup>2</sup> Du jour de l'entrée du Roi à Paris, par conséquent de 1594.

voz lettres du premier janvier, depuis lesquelles je n'en ay receu aucunes de vostre part, vous en metiez le terme vers la fin de fevrier, et encores que veu le temps qui a passé davantage j'aye occasion de vous estimer sinon en France, au moins bien proche d'y arriver, et de vous rendre pres de moy<sup>1</sup>; si est ce que le plaisir que je m'asseuré que vous recevrez de sçavoir que je suis dans Paris paisible et tous les estrangers dehors, n'a permis que je vous en aye plus longuement celée la nouvelle, vous ayant bien voullu incontinent despescher ce porteur exprés pour la vous porter de ma part. Je vous diray donc, mon Cousin, qu'il y a longtemps que la pluspart des habitans, et mesmes les principaux, se voyans frustrez de l'oppignon en laquelle le duc de Mayenne les avoit tousjours tenuz de faire la paix avec moy, et de l'attente où ils avoient esté que le pape y ayderoit, las de la misere qui les pressoit, et assurez que le pretexte de la religion estoit tourné en faction et ambition decouverte dont la fin pour eulx ne pouvoit estre que une entiere ruyne, se seroient resolu de n'attendre plus leur reposit par le moyen du dict duc de Mayenne, mais en prendre d'eulx mesmes les occasions par intelligences avec moy, dont la seule presence a longuement retardé l'effect<sup>2</sup>. Le comte de Brissac, qui avoit emporté le gouvernement de la diete ville sur le s<sup>r</sup> de Belin, moyennant quelque recompense, s'est joint aux mesmes considerations et intantions des dicts habitans, outre les raisons qu'il y pouvoit avoir de son particulier, et estant le dict duc de Mayenne finalement party de la diete ville, il y a environ quinze jours, l'affaire a esté tellement conduite et les choses si bien préparées, tant de ma part que d'eulx, avec aussy l'intervention du dict s<sup>r</sup> de Belin, qui y avoit encores beaucoup de credit, et le neveu duquel avoit le Louvre a sa devotion, que ce matin, au point du jour, l'on nous a renduz

<sup>1</sup> Rapprochez la présente lettre de celle qui fut écrite le même jour au marquis de Pisany. (Voyez *Lettres missives*, t. IV, p. 122.)

Il eût été plus exact de dire « dont le

seule *absence*, » car on ne peut douter que ce ne soit là le sens de la phrase, à moins qu'il ne s'agisse de la *présence* du duc de Mayenne.

maistres de la porte neufve, de celle de S<sup>t</sup> Denys et du dict Louvre, et, par le moyen de ceulx qui sont entrez des premiers, celle de S<sup>t</sup> Honoré a aussy esté bien tost ouverte. Avec ceste comodité, nous nous sommes incontinent trouvé si bon nombre de gens tant de cheval que de pied dans la dicte ville, que nous avons couru toutes les rues, tant de sà que de là le pont, sans trouver resistance, car les estrangers se sont seulement contenuz armez en leurs quartiers sans rien entreprendre; pour le regard des habitans, ceulx desquels les chefs estoient de l'intelligence se sont trouvez armez chacun en son quartier pour la favoriser, les aultres sur le point de l'execution avoient esté advertiz de ne bouger de leurs maisons et tenir leurs portes fermées, avec assurance qu'il ne leur seroit faict aucun mal ny desplaisir, en quoy l'ordre et l'obeissance ont esté si bien gardez après les defenses faictes, qu'il ne s'est veu ung seul soldat se desbander ny commestre aucun excez ni violence. Bientost après que j'ay esté entré, j'ay envoyé par des heraultz au duc de Feria, à don Diego et aux troupes des gens de guerre leur offrir seureté et passeport pour se pouvoir retirer vyes et bagages sauves, pourveu qu'ils ne s'opposassent à mon entrepriuse, ce qu'ils ont accepté. Ainsy elle a heureusement succédé sans effusion de sang, si ce n'est de quelque peu de lansquenetz qui avoient un corps de garde à la porte neufve, lesquels se sont faict tuer pour avoir tiré quelques coups à l'entrevue<sup>3</sup>, dont ung des nostres est demouré mort, s'estant toute la ville trouvée entierement reduite en moins de deux heures, excepté la Bastille, où il y a peu de gens et de munitions et n'ont guères de vivres. Toutefois, pour n'y perdre temps, j'ay envoyé querir de l'artillerye et des munitions outre celles que j'avois faict venir avec moy, de sorte que j'espere l'avoir dans peu de jours d'une façon ou d'aultre. Sur les huit heures, voyant toutes choses reduites, je suis allé à l'église de Nostre Dame ouïr la messe et faire chanter le *Te Deum* pour remercier Dieu de ses graces, où s'est trouvé si grande multitude de peuple que la moitié est demourée

<sup>3</sup> Je crois qu'il avoit d'abord été écrit à l'entrée.

hors de la dicte eglise; et ne se peult dire plus grande allegresse que celle qu'ils monstroient crians incessamment *Vive le roy*, comme ils faisoient aussy par les rues quand ils me voyent, de sorte que j'ay occasion d'esperer qu'ils seront doresnavant aultant affectionnez en mon endroit qu'on a tasché de les animer contre moy, qui est une conversion laquelle Dieu seul a peu faire, auquel aussy je reconnois en estre deu toute la louange et honneur. Sur les deux heures après midy, les dictz duc de Feria et don Diego sont partiz avec les Espagnols, Napolitains et Walons, lesquels j'ay voulu veoir passer, et pouvoient estre environ six cens bons hommes. Je leur ay baillé deux commissaires pour les conduire jusques à la frontiere, leur faisant prendre le chemin d'icy à Guise. Le cardinal de Plaisance ne s'est encore resolu du jour de son partement que je laisse en sa liberté, voulant proceder aussy courtoisement envers luy pour sa qualité comme il s'est porté amusement contre moy. Le m<sup>al</sup> de Matignon l'est allé veoir pour l'asseurer qu'il ne receveroit de ma part que toute faveur et plaisir. Il s'est laissé entendre qu'il me verroit volontiers, dont je ne fuyray pas l'occasion. Voylà, mon Cousin, ce que je vous diray de ceste bonne journée, qui est le principal subject de la presante, ne vous voulant reiterer ce que vous aurez desjà entendu, après la reduction de ma ville de Lyon, de celle d'Orleans, Bourges et aultres places des dictes provinces avec le s<sup>r</sup> de la Chastre, qui a aussy esté suyvie de celle de Pontoise, avec les s<sup>rs</sup> de Villeroy et de Halincourt, son fils; et espere que Dieu, monstrant en cela qu'il veut conserver ceste couronne, disposera ce qui en reste encores separé à prendre la mesme bonne resolution. Je l'en prie de tout mon cueur et qu'il vous ayt, mon Cousin, en sa s<sup>te</sup> garde. Escrit en ma bonne ville de Paris, ce 22 mars 1594.

HENRY.

REVOL.

1594. — 11 MAI.

Orig. — B. N. Fonds français, 15910

A MONS<sup>r</sup>. . . . .

Monsieur. . . . Ne pouvant estre sitost pardelà comme j'avoys delibéré, et ne voulant pas cependant laisser les choses du Lionnois sans conduite, j'ay d'un costé donné la charge des affaires de la guerre de la province au s<sup>r</sup> d'Ornano, comme je vous ay desjà escript, et pour les aultres j'ay pensé que je ne les pouvois commettre en meilleures mains qu'en celles du s<sup>r</sup> de Bellievre, conseiller en mon conseil d'Estat, qui est assez congneu pour l'un des plus suffisans et experimenterz personnages de ce royaume et de mes plus confidens serviteurs. Je l'envoÿe doncq maintenant à Lyon pour cest effect, et vous ay bien voulu escrire ce petit mot sur l'occasion de son voiage pour vous prier de le respecter et recongnoistre selon son merite, et avoir la mesme creance à tout ce qu'il vous fera entendre pour mon service. que vous auriez à mes propres despeschés. Sur ce, je prie Dieu. Monsieur . . . . vous avoir en sa sainte garde. Escrit à Saint-Germain, le xj<sup>e</sup> may 1594.

HENRY.

FORGET.

1594. — 28 JUILLET.

Orig. — B. N. Fonds français, 15910.

A MONS<sup>r</sup> DE BELLIEVRE, CONSEILLER EN MON CONSEIL D'ESTAT  
ESTANT POUR MON SERVICE A LYON.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, Ma tante la duchesse de Nemours a tousjours tant fait de demonstration de desirer de veoir ses enfans accommodés avec moy que, pour y rendre à present plus de facilité et y disposer toutes choses, elle m'a fait entendre qu'elle voudroit volontiers envoyer le s<sup>r</sup> de Selincourt jusques à Lyon pour parler de sa part au

duc de Nemours si je l'avois agreable. Et d'aültant que je seroys tres ayse qu'ils voulussent en cela suivre ses bonnes intentions et conseils, j'ay trouvé bon le voyage dud. Selincourt et qu'il puisse voir le diet duc de Nemours pour luy dire la charge que ma dicte tante luy aura donnée. A ceste cause, je vous prie tenir la main et faire en sorte que la commodité luy en soit permise, m'assurant qu'il en uzera sincerement, comme j'ay toute occasion de me confier de la bonne volonté de ma dicte tante. En cest endroit, je prie Dieu, Mons<sup>r</sup> de Bellievre, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escrit au camp devant Laon, le xxviii<sup>e</sup> jour de juillet 1594.

HENRY.

REVOL.

1594. — JUILLET.

Cop. — B. N. Fonds français, 45910.

A MONS<sup>r</sup> D'ORNANO.

Mons<sup>r</sup> d'Ornano, J'ay veu par vostre lettre du xv<sup>e</sup> juing la plaincte que vous faictes du pouvoir que j'ay donné au s<sup>r</sup> de Bellievre, l'envoyant par delà, à quoy j'estime que vous avez esté poulse par personnes qui y pensent estre plus interessées que vous, ne pouvant croire que cela vienne de vostre mouvement, comme aussy vous n'avez aucune occasion de vous tenir ollensé du diet pouvoir, car il ne touche en rien ce qui deppend de l'auctorité que je vous ay donnée, laquelle estant sur le faict des armées, ce n'est seulement pour commender aux gens de guerre en la ville et aux champs, mais aussy d'ordonner leur payemens après les monstres, qui est tout ce que ont accoustumé et pouvoir de faire les gouverneurs et lieutenans generaux, soient princes ou aultres, sans qu'ilz se doivent mesler plus avant du faict de mes finances, ny en prendre aucune congnoissance, non plus que du fayct de la justice, y ayant officiers ordinaires establis pour

Retenu alors prisonnier a Lyon.



cest effect, lesquels m'en doibvent respondre. Et neanmoins c'est chose qui se faist souvent quand il y a occasion que d'envoyer quelques personnages, et de moindre qualité que le dict sieur de Bellievre, pour reconnoistre le devoir que rendent les dictes officiers ordinaires en ce qui est de l'administration des dictes finances et de la justice avec surintendance et autorité d'y apporter reglement, s'il est besoing, dont les gouverneurs de provinces ne se plaignent ny ne se tiennent offensez, comme aussy ce seroit sans raison; et ce qui m'a faict donner ceste peine au dict s<sup>r</sup> de Bellievre, de laquelle il se fust volontiers passé, comme aussy moy de l'esloingner de deçà où sa presence m'estoit tres utile et necessaire, c'est que aux grandes affaires qui se presentent par delà non seulement à Lyon, mais es provinces voisines, j'ay estimé qu'il m'y pourroit faire de bons services, pour la reputation de probité et suffisance en laquelle il est tenu par tout mon royaume, telle et luy si bien estimé d'ung chacun qu'il n'y a prince qui ne se tinst bien soulagé de son assistance es plus grandz affaires qui se peuvent offrir en sa charge, et qui ne delferast volontiers à son conseil sans penser se faire tort; et m'asseure que lorsque vous pourrez estre dans la diete ville, il se comportera avec vous en toutes choses de façon que vous aurez occasion de vous en louer. Otez donc de vostre oppinion, je vous prie, que je l'aye voulu envoyer pour defiance que j'ay de vostre suffisance en tout ce qui peut appartenir à la charge que je vous ay donnée, ny pour vous en rien diminuer, estant choses tellement separées que, quand il n'y seroit point, vous ne devez aucunement vous mesler de ce qui concerne celle que je luy ay donnée en ce qui touche nos dictes finances et la justice, qui n'est pas aussy pour ung établissement ordinaire, faisant estat de ne tarder longtemps à me rendre par delà, Dieu aydant, où je adviseray de donner le meilleur reglement qui se pourra, pendant que j'y seray, aux choses qui en auront besoing, et n'ay pas deliberé de l'y laisser après moy quand je m'en reviendray. Cependant je vous prie ne laisser de vous employer en ce qui est de mon dict service, selon la fiance que je vous ay faict congnoistre avoir en vous par la charge que je vous

v ay commise, attendant que j'en puisse faire plus ample resolution, et de vivre en la bonne intelligence avec le dict s<sup>r</sup> de Bellievre que requiert le bien de mon dict service entre personnes qui y tiennent le lieu que l'ung et l'autre y avez, vous assurant que la bonne consideration en laquelle le feu roy vous tenoit n'est pas diminuée en mon endroit ny ma bonne volonté de faire pour vous changée depuis que ne m'avez veu. J'ay au reste esté bien ayse d'entendre vostre acheminement pour aller secourir la maison du conte de Cruzilles, et vous prie, attendant que je puisse renforcer la partie par ma presence, de donner tout le secours et assistance que vous pourrez là où l'occasion s'en presentera. L'armée espagnole s'est retirée comme dissipée au dedans de leur frontiere. Ils disent que c'est pour prendre du renfort et revenir. Si ce n'est bientost, j'espere d'estre delivré de ce siege et d'autant plus fort pour les bien recevoir, faisant estat de faire la batterie dans deux jours et attaquer la ville par quatre ou cinq endroitz que malaisement les gens de guerre, qui ne sont en grand nombre là dedans, pourront tous si bien fournir qu'il n'y en ayt quelqu'un bien foible. Le duc de Mayenne est dans Amyens où ilz le laisserent entrer avec quarante hommes seulement. Le s<sup>r</sup> de Humieres et aultres mes serviteurs y sont allés avec bonne troupe appelez par les principaulx de la ville qui monstrent ainsy le courage et la volonté de se garantir du mauvais tour que le dict duc et celui d'Aumalle avoient deliberé leur faire d'y introduire les forces espagnolles, en quoy l'exemple de la Fere, d'où ilz ont chassé ce qu'il avoit d'habitans, doibt rendre les aultres sages. Je attendz d'heure à aultre ce qui sera succédé en la dicte ville d'Amyens. Priant Dieu, Mous<sup>s</sup> d'Ornano, vous avoir en sa sainete garde. Escript au camp devant Laon, le<sup>1</sup> . . . . . jour de juillet 1594.

La date manque.

1594. — 4 AOÛT. — I<sup>re</sup>.

Cop. — B. N. Fonds français, 15910.

A MONS<sup>rs</sup> D'ORNANO.

Mons<sup>r</sup> d'Ornano, Vous ne doutez point que la nouvelle de l'évasion du duc de Nemoux ne m'ayt esté fort desagreceable; c'est à la verité aussy ung bien mauvais accident et duquel ceulx qui estoient de garde le jour qu'il s'est evadé ne se peuvent excuser, et, s'il n'y a de la mallice, pour le moins qu'il n'y ayt une trop grande nonchallance. Je croy que si l'on l'eust laissé où vous l'aviez faict transporter qu'il n'en fust point mesvenu; et c'est ce qui luy faisoit tant affecter de retourner au chasteau de Pierresize<sup>1</sup> qu'il y avoit de longtems projeté son entreprise. Ce n'est pas la premiere incommodité que j'ay ressentie de ce que mes ministres ont voulu traicter avec mes ennemys avec trop de douceur et trop peu de severité. Mais puis que ce malheur est advenu, il faut travailler à le luy rendre le plus infructueux qu'il sera possible. Pourvu que l'on se sauve des praticques et surprinses, j'estime que de la force il sera aysé de s'en preserver. Je ne vous demande plus qu'ung moys ou six sepmaines au plus de temps, car je vous prometz que entre cy là je seray par delà. J'espere y arriver si bien accompaigné que le duc de Nemoux, ny ce qu'il pourra avoir de forces, tant du dedans que dehors du royaume, ne comparoistront point contre nous. Je commençois dès ceste heure à m'y acheminer, n'estoit que je suis contrainct de faire une revue de toute ceste frontiere pour juger à l'œil des provisions qui y sont necessaires contre ce que les ennemys y pourroient entreprendre pendant qu'ils m'en sentiront esloigné, mais je fais estat de faire ceste course dans huit ou dix jours. Et afin de n'avoir rien de pesant avec moy, je fais dès cette heure acheminer mon armée sur le chemin que j'ay à faire et ne mene que de la cavallerie en ce voiage que je vous promets que

<sup>1</sup> Pierre-Ancise.

J'abregeray le plus que je pourray. Cependant, je vous prie ne partir point de ma ville de Lyon, car oultre que vous y estes tres necessaire pour la seureté d'icelle, je scay que les habitans s'asseurent fort par vostre presence; qui est ce à quoy il fault le plus pourvoir que d'empescher qu'ils n'ayent de l'estonnement. Je ne doute point que vostre voiage en Daulphiné ne fust fort à propos, mesme à la tenue des Estats; mais il vaulx mieulx les differer jusques à ce que je sois arrivé par delà, alors vous y pourrez faire ung voiage. Si entre cy là vous vous sentiez pressés des ennemys et que les estrangers leur arrivassent, j'escripts à mon cousin le connestable de s'approcher de vous avec ses troupes. Vous l'en tiendrez adverty selon que vous jugerez que le besoing en sera. Je vous ay au reste cy devant mandé la cappitulation de ceste ville, laquelle fut effectuée mardy dernier; et le mesme jour. J'eus la nouvelle, comme ceulx d'Amiens avoient faict sortir le duc de Mayenne, tout mallade qu'il estoit ou qu'il feignoit d'estre, avec tant de rigueur et de collere du peuple qu'il eut à grace et à plaisir d'en estre dehors. Il s'est retiré en Flandres à bien petit train; pour cela je ne m'en esleve pas davantage, et ne laisse de luy offrir la paix à conditions raisonnables, lesquelles, s'il n'est du tout abandonné au desespoir, il y a apparence qu'il acceptera. J'en doibs estre esciarcy dans peu de jours, et de sa part et de celle du duc de Guyse. Mais pour cela je ne laisse pas de me preparer au moyen qui est le plus certain et assuré, qui est celuy de la force; je suis en attendant celle que vous m'avez mandé que vous ferez partir dans deux jours après le partement de ce courier, et resoudray à quand je l'auray entendu à vous escrire plus particulièrement.

Sur ce je prie Dieu, Mons<sup>r</sup> d'Ornano, vous conserver en sa sainte garde. Escript au camp de Laon, ce iv<sup>e</sup> jour d'aoust 1594.

HENRY.

FORGET.

1594. — 4 AOÛT. — II<sup>m</sup>.

Cop. — B. N. Fonds français, 15910.

A MONS<sup>r</sup> DE BELLIEVRE, CONSEILLER EN MON CONSEIL D'ESTAT

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, La premiere imagination que j'ay eue depuis avoir entendu la nouvelle de l'evasion du duc de Nemours, ce a esté celle de la peine et douleur que vous en avez portée, que je plains et regrette pour l'apprehension que j'ay qu'elle soit incommode à vostre santé, qui est au bien de mes affaires un sujet sur cette occasion fort necessaire. Ce a esté à la verité ung fort mauvais accident, et auquel s'il n'y a de la malice de ceux qui estoient en garde, il y a pour le moins beaucoup d'imprudence et de mauvais soing. Mais pour vostre part, je vous puis assurer que je vous en tiens du tout exempt de coulpe, et scay que la transposition que vous feictes de la personne du dict duc de Nemours du bastion S<sup>t</sup> Jehan, où il avoit été mis, au chasteau de Pierre enseise, ne fut que pour une meilleure caution contre ce qui est advenu. De quoy je vous prie ne vous alligez pas davantage, et rassemblez tous vos esprits et toute vostre force pour veiller et penser à la conservation de ma ville de Lion, sur laquelle je ne pense pas que par la force ils puissent rien entreprendre. Ce sont les praticques et menées qui sont le plus à craindre, et à quoy je vous prie d'employer vostre principal soing. Je ne doute point, comme vous dittes, que le dict duc de Nemours ne face pour ce commencement le pis qu'il pourra. Toutesfois, j'estime que s'il suit le conseil de sa mere et des siens de deçà que, pour son evasion, il ne se desistera pas du traité que vous aviez commencé avec luy. S'il s'en depart ou qu'il le retarde gueres, il se pourra bien trouver le dernier de tous les siens à s'y resoudre, et sa condition n'en sera pas meilleure. Oultre que mon intention avoit toujours esté de m'acheminer par delà, ceste occasion me confirme encore davantage en cette resolution, recognoissant bien que ma presence y est extremement necessaire. Je commencerois aussy à m'y acheminer dès à present.

n'estoit que je suis contrainct de faire une course sur ceste frontiere et recognoistre la provision qui y est la plus pressée et necessaire contre ce que les ennemys pourroient entreprendre pendant que j'en seray esloigné. Ce voiage ne sera que de huit ou dix jours pour le plus, et pour le faire plus dilligemment, je me descharge de l'armée et la faitz tousjours avancer sur le chemin que j'avois à faire. Je me rendray à Paris dans le xx<sup>e</sup> de ce mois et n'y séjourneray que huit jours pour le plus. Cela faict je chemineray droit à vous et ne m'arrestera que je n'y sois, et espere y aller si bien accompagné que le duc de Nemours ne tiendra pas la campagne quand je y seray. Veillez seulement qu'il ne se fâse aucune surprinse ou desbauche dans la ville jusques alors, et je respondray après du reste. Je suis bien ayse que vous avez adverty mon cousin le connestable; je vous envoie encore une lettre pour luy, par laquelle je luy mande que si vous l'advertissez que les forces estrangeres s'approchent de vous, qu'il s'avanse avec ses troupes pour se mettre entre vous et eux. Quand il n'auroit tant de forces que les aultres, il est assez capp<sup>me</sup> pour, avec ce qu'il aura, à la faveur des villes, les entretenir jusqu'à ce que je puisse arriver par delà. A quoy je feray la meilleure dilligence que je pourray, et d'aautant plus volontiers que je laisse ceste province qui estoit la plus brouillée quasy toute nette, ayant eu, le mesme jour que ceulx qui estoient en ceste ville en sortirent, la nouvelle comme ceulx d'Amiens avoient faict sortir le duc du Maine, le plus hontusement qu'il fust possible et avec telle collere du peuple qu'il ne fut pas sans danger de sa personne. J'en attends aujourd'huy les depputés qui me viennent faire leurs submissions et serment de fidelité. Je m'asseure que cest exemple sera bientost suivy de ceulx de Beauvais, et qu'il sera malaisé que les ennemys retiennent plus en ceste province que Soissons et Lafère, et que, du reste de ceste année, ils facent grand effort de deçà, ayant esté si mal menés en ce dernier voiage que la pluspart de ceulx qui y estoient ont perdu l'appetit d'y plus retourner. Et puis j'ay advis que les Estats ont prins Grunnique et estans delivrez de ceste occupation, ils en entreprendront bien tost quelque

aultre, qui occupera les forces des ennemys et les contraindra de se tenir ensemble, de sorte qu'ils nous donneront patience de deçà pour le reste de ceste année. De ce qu'ils entreprendront de delà, j'ay ferme esperance d'y donner bon ordre, pourveu qu'il ne se gaste rien entre cy là. A quoy je vous prie de travailler et veiller le plus qu'il vous sera possible et me tenir souvent adverty de ce qui s'y passera, qui est ce que je vous diray pour ceste fois. Sur ce, je prie Dieu, Mons<sup>r</sup> de Bellievre, vous avoir en sa sainte garde.

Escript au camp de Laon, ce iv<sup>e</sup> jour d'aoust 1594.

HENRY.

FORGET.

1594. — 8 AOÛT.

Orig. — B. N. Fonds français, 15910.

A MONS<sup>r</sup> DE BELLIEVRE, CONSEILLER EN MON CONSEIL D'ESTAT.  
POUR MOY A LYON.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, Je ne me suis contenté d'octroyer mon passeport au s<sup>r</sup> cardinal de Plaisance, que Nostre S<sup>t</sup> Pere le Pape a rappelé a soy, afin qu'il puisse faire son voiaige seurement, mais aussy j'ay bien voulu le faire accompagner jusques à Lyon par un prelat et ung de mes gentilshommes avec ung trompette, comme il a désiré, ayant à ceste fin choisy le s<sup>r</sup> evesque de Nevers et le sieur de Pons, l'ung de nos maistres d'hostel ord<sup>res</sup>, pour luy rendre en son dict voiage tous les offices qui pourront dependre de moy, vous priant de vous employer et tenir la main à ce qu'il luy soiet faict toutes les courtoysies et honeste reception dans ma dicte ville de Lyon qui sera possible et qu'il appartient à sa qualité de cardinal, selon le respect que vous sçavez que j'ay tousjours désiré estre observé en ce qui depend de moy à l'endroit du S<sup>t</sup> Siege et de Sa S<sup>te</sup>. Et si d'avanture, il a besoing de conduite et assistance plus avant, vous regarderez le moyen de luy en faire pourvoir de façon qu'il en recoive contente-

ment. Priant Dieu, Mons<sup>r</sup> de Bellievre, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Esript à Laon, le viij<sup>e</sup> jour d'aoust 1594.

HENRY.

FORGET.

1594. — 7 NOVEMBRE.

Orig. — B. N. Fonds français, 15910

A M<sup>rs</sup> DE BELLIEVRE, CONSEILLER EN MON CONSEIL D'ESTAT.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, Je vous escrivis ces jours passés que vous fèisiez recevoir et loger en ma ville de Lyon les ambassadeurs de la republique de Venise, le plus honorablement que vous pourrez, si d'avanture ils y arrivoient avant que je y fusse, dont j'estois lors incertain parce que je n'avois encore reçu advis de leur partement comme j'ay faict depuis, et qu'ils doivent arriver en lad. ville à ceste saint Martin. C'est pourquoy je vous fais ceste recharge, combien que je sois tres rassuré que vous aurez faict cest office selon mon desir et vostre pouvoir, vous pryant qu'il ne soit rien oublié pour ce regard; car c'est chose que j'affectionne et qui m'importe grandement, tant pour la reverence que je porte à ceste republique, l'obligation particuliere que je leur ay et l'ancienne et mutuelle amitié et observance d'entre ceste couronne, et celle que pour l'exemple et la reputation d'une telle legation qui est la premiere qui est sortie d'Itallye pour me congratuler et recognoistre. J'en escrivi une lettre bien expresse aux habitans de mad. ville, affin que de leur part ils satisfassent à ce devoir encore plus soigneusement, s'il est possible, que par le passé, dont vous les admonesterez en la leur delivrant. Et d'autant que je fais compte de partir et m'acheminer par delà bientost, j'ay advisé de les prier de m'y attendre pour d'autant les soulager en ceste saison et aussy qu'il me seroit difficile de leur donner ung rendez vous certain, mes affaires me contraignans de changer souvent de desseing et de place comme elles font, joint que j'ay entendu que



leur suite est grande, et qu'ils ne seront marris de cette excuse, de passer plus avant avec icelle. Je leur en escriis la lettre que je vous envoie avec la coppie d'icelle, suivant laquelle je vous prie, Mons. de Bellievre, accomplir ce myen desir selon son merite et la confiance que j'ay en vous. Me ferez sçavoir de leurs nouvelles et des vostres et l'erez tenir à mon cousin m<sup>r</sup> le connestable la lettre incluse, que j'ay advisé anssy de luy en escrire, affin que de son costé il les envoie visiter et leur faire offres de l'autorité qu'il a en mon royaume, en attendant mon arrivée par delà qui me tarde plus que je ne vous puis escrire. Je pryé Dieu. Mons<sup>r</sup> de Bellievre, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escrit à Saint Germain en Laye, le vij<sup>e</sup> jour de novembre 1594.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

1595. — 16 JANVIER.

Orig. — B. N. Fonds français, 15910.

A MONSIEUR DE BELLIEVRE.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, Vous avez tres bien fait d'avoir empesché l'official de l'archevesque de Lion de publier ou afficher le jubilé qui a esté envoyé de Rome, duquel nous avons icy vu desjà les coppies. Car il peult plus nuire que servir en la forme qu'il est conçu, joint que je ne puis trouver bon que l'on reçoipve en mon royaume aucun mandement venant du pape, que premierement je ne sois d'accort avec luy et qu'il ne me tienne pour tel que je suis; partant ne permettez ce faict passer plus avant et en supprimez le bruit et la memoire avec tout ce qui en depend le plus que vous pourrez. Mais faites le, je vous prie, si doucement et sagement que personne n'ayt occasion de s'en plaindre et scandaliser. Et je prieray Dieu, Mons. de Bellievre, qu'il vous ayt en sa garde. Escrypt à Paris, le xvij<sup>e</sup> jour de janvier 1595.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

1595. — 11 MARS.

Orig. — B. N. Fonds français, 15910.

A MONSIEUR DE BELLIEVRE

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, Depuis le partement du s<sup>r</sup> de Fresne, j'ay receu vostre lettre du 11<sup>e</sup> de ce mois par laquelle vous m'avez tellement accru le desir que j'ay de partir d'icy et m'acheminer par delà, que si les gens de mon parlement des comptes ne verifient dedans lundy les edicts<sup>1</sup> qui sont sur leurs bureaux, pour faire argent, je suis resolu de les aller voir mardy et m'en faire croire, car puisque c'est pour sauver mon royaume, je ne rongiray point de commencer à les visiter, pour faire passer les dictz edicts, comme en verité je ferois si c'estoit pour les employer à aultres effects. Doncques soyez assenré que je partiray dedans mercredy ou jeudy au plus tard, et quand je seray une fois esbrulé, il sera difficile de me retenir que je ne aye joint ceulx qui ont jà sy bien commencé à battre nos ennemys, ainsy que j'ay appris par les lettres de mon cousin le connestable et les vostres, pour leur ayder à parachever. Mais je suis en grande peine du desordre de Provence. Je remereye mond. cousin le connestable et vous aussy, de la depesche que vous y avez faicte, et du soin que vous y avez apporté, mais je vous prie ne vous lasser jusques à ce que vous aiez gagné ceste trefve, pour donner moyen aud. s<sup>r</sup> de Fresnes d'aller aud. païs et d'executer la charge que je luy ay commise plus seurement, et sans perdre de temps. Je luy ay faict escrire qu'il s'avance, comme je me promets qu'il fera. Mais mandez moy si la prise de Salon de Cros est veritable, et vous souvenez de faire advertir songneusement mon cousin le mareschal de Biron du party que prendra l'armée des ennemys, affin qu'il ne soit surpris en ce siege du chasteau de Beaumne, duquel la longueur me desplaist grandement. J'ay reçu la depesche du s<sup>r</sup> Al-

<sup>1</sup> On pourra remarquer quelque différence entre notre texte et celui qu'a donné

M. Halphen. Nous avons copié fidèlement le manuscrit.

dobrandin, que l'on est après à déchiffrer. Je prie Dieu, Mons<sup>r</sup> de Bellievre, qu'il vous ayt en sa s<sup>te</sup> et digne garde.

Escrip<sup>t</sup> à Paris, ce xj<sup>e</sup> jour de mars 1595.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

1595. — 16 MARS.

Orig. — B. N. Fonds français, 15910.

A MONS<sup>RS</sup> DE BELLIEVRE, CONSEILLER EN MON CONSEIL D'ESTAT.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, J'ay à respondre à vos lettres du xxj<sup>e</sup> et xxiv<sup>e</sup> de fevrier et à celles du iv<sup>e</sup>, vij<sup>e</sup> et xj<sup>e</sup> de ce mois. Par la premiere vous me mandez ce qu'il vous semble que je doibts faire touchant ces religieux qui sont en mon royaume, lesquels refusent encore de prier Dieu pour moy, et, comme estrangers ou deppendant de leurs superieurs qui sont estrangers, respectent plus leurs commandemens que les miens, lequel j'ay trouvé tres bon. Toutes fois j'ay esté conseillé d'en surseoir l'execution, jusques à ce que j'aye achevé mes affaires à Rome, affin de ne y rien alterer, car le bannissement des jesuites n'a desjà donné que trop de subget à mes ennemys de m'y calomnier, et si la bonté de Nostre Saint Pere n'eust esté plus forte que leur malice, ils y eussent renversé toutes choses. Mais le sieur d'Ossat m'a escript que Sa Sainteté a pris en assez bonne part les raisons qui m'ont contraint, et mes subjects, de nous en deffere; et l'a enfin asseuré qu'elle ne laissera de veoir de bon œil celuy que je y envoiray, et de procurer de tout son pouvoir le bien et repoz de mon royaume. De sorte que j'ay deslibéré faire partir dedans huit jours le sieur du Perron pour s'y acheminer et m'acquiter de ce debvoir, estant contraint l'envoyer seul par faulte de moyen d'en deffraier plus grand nombre, mais je le feray assister du dict sieur d'Ossat qui suplera, par sa sullivan et la praticque qu'il a des choses de Rome, au deffaut des aultres. — Au demeurant, je partiray d'ici lundy prochain, j'iray passer ma feste à Fontainebleau et en partiray deux jours après sans

faute pour m'acheminer par delà. Je vous donne ceste assurance pour response à tout ce que vous m'avez escript et représenté par vos aultres lettres, vous priant croire que c'a esté avec tous les regrets du monde que j'ay tant sejourné icy. Mais je me promets user de telle dilligence que j'arriveray encore assez à temps par delà pour rompre les dessains de mes ennemys et obvier aux inconveniens que vous me representez par vos dictes lettres, desquelz je vous prie continuer à tenir main que chascun s'efforce d'empescher ou du moins retarder les effects jusques a ce que je sois par delà, où j'ay envoyé le sieur de Fresnes bien instruit de mes intentions, afin de vous y seconder en attendant ma venue que je hasteray tant qu'il me sera possible. Je vous le promets maintenant, Monsieur de Bellievre, que ceulz du parlement et des Comptes ont passé nos edicts pour faire argent, sans quoy je n'eusse peu partir ny ose comparoistre en mon armée à cause des necessités qui y sont et du mes-contentement des Suisses, car ma presence y eust apporté ung tel desespoir que, au lieu d'estre utile par delà, elle eust esté tres dommageable et honteuse. Mais je suis en peine des affaires de Provence plus que de toute aultre chose, voyant que mon cousin le duc d'Espemon n'a pas seulement refusé la trefve, mais va secourir ouvertement S<sup>t</sup> Roman qui a toujours esté à la solde du duc de Savoye. Et combien que j'approuve la depesche que mon cousin le connestable a faicte sur cela, ainsy que je luy mande, toutefois je vous diray franchement que je ne puis blasmer la resolution que le s<sup>r</sup> de Lesdiguières a prise de accourir au secours du conte de Carces et que j'en eusse faict aultant, ou lui eusse commandé de le faire si j'en eusse esté sur les lieux, car quelle raison y a-t-il, etc.

HENRY.

DESNOUVILLE.

1595. — 8 JUIN.

Orig. — B. N. Fonds français, 15910.

A MONS<sup>r</sup> DE BELLIEVRE.

Monst de Bellievre, Vous scaurez de mon cousin le connestable et par le memoire que je vous envoie, de quelle façon j'ay contrainct le connestable de Castille de retourner au Comté et de repasser la riviere de la Saune qu'il avoit franchie à la sollicitation du duc de Mayenne, pour venir secourir le chasteau de ceste ville que occupent encore ses partisans et font contenance se vouloir oppiniastres. Partant je ne vous en feray redite, mais bien que j'espere que ce coup facilitera grandement la reduction dud. chasteau, qui m'est de telle importance que je n'en puis abandonner l'entreprinse, ni y espargner aucune chose. C'est pourquoy je prie de reschef mon cousin le connestable de s'avancer à Mascon, me amesuer le canon qui est à Lyon avecques quelques affûts et rones à canon et chevaux de rouliers pour les tirer et aultres munitions de guerre dont j'ay besoin, vous priant tenir main que je recoipve promptement ce secours. Car plustost il arrivera je reprendray la place et achevray ceste besogne pour en recommencer une aultre, et n'approcher de vous, qui est mon premier et principal dessein, et je vous promets faire renvoyer en mad. ville de Lyon led. canon, et s'ils me accomodent de pouldres, leur en feray rendre aultant qu'ils en fourniront. J'enverray dedans deux jours quelqu'un par de là qui pourvoira aux frais qu'il conviendra faire pour cela, mais ne laissez cependant de tout faire preparer et d'y assister mon cousin le connestable. Aydez-moi aussy à faire trouver bon à mon cousin le duc d'Espéron que la trefve de Provence, accordée jusques à la fin de ce mois, soit prolongée encore pour nng aultre, afin que j'ay le loisir de oyr le rapport du sieur de Fresnes et consulter de ces affaires avec mond. cousin le connestable, sans quoy je ne veux en prendre la resolution. C'est chose que led. duc d'Espéron doibt approuver aultant que nul aultre, s'il luy reste encore quelque desir de me contenter.

et conserver aussy sa fortune, comme je vous prie luy remonstrer au reste. J'ay receu hier seulement vostre lettre du xxvij du passé avec les advis des lettres interceptées qui l'accompagnoient, que j'ay bien considérées, mais croyez que les preparatifs et les vanteries des Espagnols ne ne scauroient tant estonner que m'asseure la justice de ma cause, en laquelle je recois tous les jours tant de signalées faveurs du ciel que je fais peu de compte des moiens d'hommes. Joint que je scay et ay espruvé que ceux de mes ennemys ne correspondent jamais a leurs esperances et moins encores aux bruiets et escrits qu'ils publyent, et ne fault pas que ma ville de Lyon doute d'aucune chose de dehors estant par deçà, car s'il s'en presentoit quelque occasion, je serois en peu de jours à leur porte pour les assister et conserver, dont je desire que vous les assurez de ma part. . . .

Esript a Dijon, le viij de juin 1595.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

1595, -- 18 JUIN.

Orig. — B. N. Fonds français, 15910.

A MONS<sup>r</sup> DE BELLIEVRE.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, J'ay receu vos lettres des viij<sup>me</sup>, ix<sup>me</sup> et xij<sup>e</sup> de ce mois avec les doubles de celles de la mareschalle de Joieuse et de son fils et des aultres venantes d'Espaigne et adressantes au duc de Savoie qui sont tombées entre vos mains. J'ay composé avec Franchessi et en suis quitte pour dix huict mil escus; il doit sortir du chasteau le xxvij<sup>me</sup> de ce mois, si entre cy et là il n'est secouru d'une armee qui me fera lever le siege, de sorte que j'espere avoir achevé ceste besongne dedans ce temps là, car mes ennemys ne sont assez forts ni courageux pour m'en empescher. J'adviseray après à ce que j'auray à faire. Je auray surtout en speciale recommandation le bien des habitans de ma ville de Lyon, pour lequel je me suis principalement acheminé par delà, de quoy vous les assurez. Cependant je trouve

bon que le s<sup>r</sup> d'Ornano se soit mis en campagne et que vous ayez retenu pour cest effect le canon de ma ville de Lyon, car estant cappitaine comme il est, je me promets bien qu'il ne fera rien que bien à propos. Mons<sup>r</sup> de Bellievre, il faut s'esforcer de gagner maintenant ung tel avantage sur nos ennemys que la flotte de laquelle ils font tant de bruiet leur soit inutile et que le cardinal, que l'on veut faire gouverneur des Pays Bas, et armer de toutes pieces, n'ose ou puisse passer en son gouvernement; c'est chose que j'estime facile si je puis donner ordre à la Provence, où nous verrons quel fruct produira la depesche que mon cousin le connestable et vous y avez faicte. J'escris aussy au sieur de Fresnes qu'il s'avance afin de me représenter l'estat du pays, pour y mieux pourvoir, de façon que si on refuse la continuation de la trefve, mes serviteurs et mon service ne tombent en surprise. Je vous manderay ce que je resoudray; et, quand je partiray d'icy, ce que je deviendray. Continuez aussy à me faire part de vos nouvelles, et je prieray Dieu, Mons<sup>r</sup> de Bellievre, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escript à Dijon, le xvij<sup>e</sup> jour de juin 1595.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

1596. — 17 FÉVRIER.

Orig. — B. N. Fonds français, 15910.

A MONS<sup>r</sup> DE BELLIEVRE, CONSEILLER EN MON CONSEIL D'ESTAT.

Monsieur de Bellievre, J'ay ven par vostre lettre du xij de ce moys, ce que vous me representez des intentions de la Royne ma belle sœur, et de la charge qu'elle a donnée aux principaulx de son conseil qui sont à Paris pour s'opposer à la verification de l'edict de paix, pour ce qui concerne mon cousin le duc de Mayenne<sup>1</sup>. Ce que j'avoys aussy appris par les lettres que la Royne mad. sœur m'a escrites et celles

<sup>1</sup> Cette affaire donna beaucoup de soucis à Henri IV.

que ceux de sond. conseil m'ont aussy envoyées par le frere du sieur de Rouet. Et d'autant que j'ay cogneu par vostre lettre, et par celle de ceux du conseil de mad. belle soeur que son intention est que ceux de sond. conseil qui ont charge de faire la dicte poursuite prennent sur ce advis de ma soeur la duchesse d'Angoulesme et d'aulecuns de mes serviteurs tant de mon parlement qu'aultres qui estoient affectionnés au feu Roy Monsieur et frere (*sic*). Ayant agreable que ceste voye soit suivie, j'escris au sieur de Ch. verny mon chancelier qu'il assemble ceux de mond. parlement et aultres de mon conseil que desireront ceux du conseil de mad. belle soeur, pour leur faire cognoistre la sincerité de mes intentions, et le soing que j'ay eu de congnoistre tout ce qui s'est peu trouver contre les autheurs et complices de la mort du feu Roy, à la recherche et vengeance de laquelle je suis tant obligé par mon devoir et l'honneur que j'ay d'appartenir au feu Roy et d'estre son successeur. Que si j'eusse eu la m. aindre opinion que mon cousin le duc de Mayenne eust apporté quelque consentement à un si mechancet acte, j'en eusse fait la poursuite aultant rigoureuse comme, estant esclairey du contraire, j'ay estimé estre utile à mon service et au bien general de mon royaume de recevoir mon l. cousin en mes bonnes graces. La declaration faite sur ce par mond. cousin et ce qui est porte par mon edict doyt contenter la Royne mad. soeur, de laquelle je loue le zele en une recherche si juste; mais ne pouvant l'opposition qu'elle veut faire former, apporter aucun advancement à ce qu'elle desire, je blasmeroyz fort le conseil qui luy est donné en cela, si en ceste occasion mon service et le bien et repos general de mon royaume en recevoient prejudice, ce que je vous prie de faire entendre à ceux du conseil de la Royne mad. soeur, afin qu'ils l'en rendent capable, et advisez ensemble quelque expedient par lequel elle puisse recevoir contentement. Et si vous jugez que pour cest effect il soit besoing de declaration ou de lettre de moy, aultres que celles que je luy ay escrites cy devant, vous n'en donnerez advis. Je vous prie par mesme moyen de conduire cest affaire de façon que mond. cousin le duc de Mayenne n'en recoive auleun umbraige, desi-



rant qu'il ne soit aucunement manqué en ce que je luy ay promis. J'escriis à mon cousin le connestable qu'il fasse entendre mon intention à ma soeur la duchesse d'Angoulesme, laquelle, estant poussée d'un bon zele, se rangera tousjours à ce qui est de la raison et du bien de mon service, quand mond. cousin et vous luy aurez faict entendre ce qui s'est passé pour ce regard et la sincerité de mes intentions comme je vous prie de faire. Sur ce, je prie Dieu, Mons<sup>r</sup> de Bellievre, vous avoir en sa sainte garde. Escrit au camp de Cervès, le xvij<sup>e</sup> jour de febvrier 1596.

HENRY.

POHIER.

1596. — 15 MARS.

Orig. — B. N. Fonds français, 15910.

A MONS<sup>r</sup> DE BELLIEVRE.

Mons<sup>r</sup> de Bellievre, Il est necessaire que j'envoie à Rome pour conserver la bonne volonté du Pape, et y remettre mes affaires en reputation; mais il fault resoudre devant quel chemin nous tiendrons pour la provision des benefices vacquans depuis ma division avec le S<sup>t</sup> Siege, ausquels le Pape a pourveu de son costé comme j'ay faict du mien, afin de faire cesser les disputes qui en peuvent naistre, et en conservant mes droicts, donner à Sa Sainteté tout le contentement qu'il sera possible. J'en ay faict parler icy à mon cousin le cardinal de Joyeuse, auquel j'ay confirmé la protection de mes affaires en court de Rome pour estre chose qui depend principalement de lad. charge. affin d'en avoir son advis, mais il m'a suplié trouver bon qu'il en communique avec m<sup>r</sup> le chancellier et vous, et que mon cousin le cardinal de Gondy y soit aussy appelé, affin d'en deliberer et resoudre par ensemble. Partant, je vous prie vous assembler pour cest effect, quand led. cardinal de Joyeuse sera de retour à Paris, comme il doit estre bientost après que vous aurez receu la presente, dont je donne advis plus particulièrement au s<sup>r</sup> le chancellier, duquel estant asseuré

qu'il vous fera part, je vous prieray seulement de donner ordre que ceste deliberation soit tenue secrette, si vous voulez que je tire service de vos advis; car si elle est divulguée ou sceue à Rome, elle y sera contredicte et traversée, de sorte qu'elle me nuira plus qu'elle ne me servira, contre vostre intention et la mienne, et n'escrirez ce qui s'y avancera. Et je prieray Dieu, Mons<sup>r</sup> de Bellievre, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escrit au camp devant la Fere, le xv<sup>e</sup> de mars 1596.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

1597. — 28 JUILLET.

Orig. — Archives de la ville d'Orléans, cote BB 21. Envoi de M. Bernardot correspondant du ministère de l'Instruction publique.

A NOSTRE CHER ET BIEN AMÉ LE S<sup>m</sup> CHARRON, MAIRE  
DE NOSTRE VILLE D'ORLEANS.

Cher et bien ame. La perte des feuz sieurs Desfriches et de la Beaulté nous sera desormais moins ennuyeuse, puisque par tant d'assurances que l'on nous a données de vostre probité, intégrité et affection au bien et advancement de noz affaires, nous avons ferme esperance d'estre tres dignement serviz de vous en la charge de maire de nostre ville d'Orléans, en laquelle nous voulons que vous soyez admis pour en fere l'exercice jusques au mois de mars prochain seulement qu'elle se doit renouveler<sup>1</sup>. Le plus grand soing que nous desirons en cela de vous est que vous ayez en recommandation de vous maintenir en telle myon, bonne intelligence, amitié et correspondance avec voz concitoyens en tout ce que vous jugerez estre du bien de nostre service et de nostre commun repos, qu'il n'en arrive faulte à nostre dict service. Au surplus, vous ferez entendre aux ditz habitants le juste mescontentement que nous recevons d'eulx

<sup>1</sup> Ce langage impératif montre que les institutions municipales avaient bien de chu de leur ancienne importance.

pour n'avoir faict jusques à cest heure paroistre aucune volonté ne disposition à secourir l'estat necessiteux de nos affaires qui sont reduitz à telz termes que si le secours ne nous vient en bref à propos, comme nous l'avons demandé à eulx et nos aultres villes plus aysées et commodés, nous sommes en danger de succomber aux fraiz et despenses de ce siege et en quicter la poursuite, qui remettra nos affaires en plus eminent peril que jamais; ce que vous ne ferez faulte de leur représenter, et apporter tout le soing qui vous sera possible pour les induire à fere en cela ce qui est de leur devoir. Car tel est nostre plaisir. Donnè au camp devant Amyens, le xxvij<sup>e</sup> jour de juillet 1597.

HENRY.

POTIER.

1597. — 20 AOÛT.

Cop. — Arch. de l'hôtel de ville de Saint-Quentin, liasse 150, dossier N. Envoi de M. Ch. Gomier, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

A MONS<sup>rs</sup> LE VICOMTE D'AUCHY, CAPIT. DE CINQUANTE HOMMES D'ARMES  
DE MES ORDONNANCES, GOUVERNEUR DE MA VILLE DE S<sup>t</sup> QUENTIN

Mons<sup>r</sup> le vicomte d'Auchy<sup>1</sup>, Sur les advis que vous m'avez donnés que les ennemys s'assemblent en vos quartiers et qu'ils menassent d'assieger ma ville de S<sup>t</sup> Quentin, j'ay advisé d'y envoyer les compagnies du regiment du s<sup>r</sup> de Rignac, sous la conduite du s<sup>r</sup> de Blin, avec de la pouldre à canon; partant vous ne fauldrez à les recevoir en la dicte ville; mais vous donnerez ordre que les capp<sup>mes</sup> des compagnies qui tiennent garnison en la dicte ville les remplissent du nombre d'hommes qu'elles doibvent estre, comme mon cousin le comte de S<sup>t</sup> Pol m'a assureé qu'ils luy avoient promis de faire, à la derniere monstre qu'ils furent paiez pour cent hommes encore qu'ils ne fussent que trente. Il va en cela de mon service et de vostre honneur particulier que [ne] permettiez qu'ils abusent de l'un et de l'autre, car vous en seriez respon-

<sup>1</sup> Il est contre les habitudes de Henri IV d'ajouter ainsi au commencement d'une lettre un titre au nom de la personne.

sable. Je vous envoie aussy ung ingenieur qui est le s<sup>r</sup> Trilin, et si les ennemys ne s'arrestent à vous et s'achement en cà, mon intention est que le sieur de Belin me ramene icy les compagnies du dict s<sup>r</sup> de Bignac avec celle des Suisses qui est en garnison en la dicte ville, comme il vous dira quand il sera arrivé: voullant que vous m'avertissiez à toutes heures de ce que vous apprendrez que feront les dictz ennemys. Priant Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> le viconte, en sa s<sup>te</sup> garde. Escript au camp devant Amiens, da xx<sup>e</sup> jour d'aoust 1597.

HENRY.

LE NEUFVIELLE.

1598. — 21 FÉVRIER.

Orig. — B. N. Fonds français, 15911.

A MONS<sup>r</sup> DE BELLEVRE, CONSEILLER EN MON CONSEIL D'ESTAT  
ET PRIVÉ.

Mons<sup>r</sup> de Bellevre, Puisque je veoy que Dieu (continuant à protéger ce royaume) faict prosperer mes affaires de toutes partz, je veulz faire aussy de mon costé ce que je doibz pour asseurer la finition et joyssance de ses saintes graces et faveurs à sa gloire et au bien public de mes subjectz. Et comme j'estime ne pouvoir faire chose qui y soit plus utile que de rechercher les moyens de me remarier, afin de resjouir et consoler mes peuples de une esperance de me veoir des enfans qui recueillent avec ma succession le gré de mes travaux, ce penssement est entré en mon esprit depuis quelques jours plus avant qu'il n'avoit encores faict depuis mon regne<sup>1</sup>, avec intention et desir d'en faire esclorre des effectz qui donnent plus de contentement à mes subjectz qu'ils ne ont eu subgect jusques à present de se le promettre. Et d'autant que j'estime qu'il n'y a personne qui me puisse

<sup>1</sup> Voyez dans le livre de M. Halphen *Letres en dictz de roi Henri II*, p. 232 et suiv., les trois lettres qui suivent celle-ci sur le même sujet. Vous sçavez au temps

de la plus grande faveur de Gabrielle, il est donc impossible de douter qu'ils s'agisse ici de cette maîtresse.

mieux ny plus volontiers assister et favoriser en ce dessain que mon cousin le cardinal de Florence, legat de Nostre S<sup>t</sup> Pere, vous luy des-couvrirez mon intention et luy demandrez advis du chemin qu'il fault que je tienne pour y parvenir par les voyes qu'il convient, tant pour la descharge entiere de ma conscience que pour ma dignité et seurete presente et future. Et par ce que j'ay en quelque advis que mond. cousin a eu charge et pouvoir de Sa S<sup>te</sup> de me secourir en ceste occasion, je desire que vous sçachiez de luy ce qui en est, me assurant qu'il vous le dira librement, soit que vous luy en parliez de ma part ou comme de vous mesme, dont je me remets à vous; mais je vous pryé faire en sorte que j'en sois esclairé au vray le plus tost que il sera possible, car je ne veulx plus perdre de temps en ceste poursuite, n'en ayant jà laissé escouler que trop. Mais tenez ce faict secret et m'en escripvez aussy vostre advis. Je pryé Dieu, Mons<sup>r</sup> de Bellievre, qu'il vous ayt en sa s<sup>te</sup> garde. Escript à Thoury, le xxj<sup>e</sup> jour de febvrier 1598.

HENRY.

DE NEUVILLE.

1599. — 8 FÉVRIER.

Orig. — Archives de la ville de Cambrai. Copie transmise par M. Lefebvre, dit Faber, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

## AUX ESCHEVINS ET HABITANS DE LA VILLE DE CAMBRAY.

Tres chers et bien amiez, Nous sommes advertis de la difficulté que vous faictes de payer a nostre bien amé Adrien d'Aubenoist, s<sup>r</sup> de la Mothe, les cinq cens cinquante livres de rente qui luy ont esté constitués sur les domaines et revenus de la ville de Cambray. Encore que nous ne veuillions croire que vostre intention soit de retenir induement ce qui est legitimement acquis au dict s<sup>r</sup> de la Mothe, neantmoins, sçachant combien le deffaut et retardement de son payement luy apporte d'incommodité et necessité, soigneux que nous sommes de veoir chacun jouir et user librement et paisiblement de ce qui

luy appartient, nous avons bien voulu par la presente vous declarer à quoy les parolles et promesses publicques avec lesquelles on a contracté avec le plus petit soupçon (*sic*) vous obligent et abstraignent, que nous recevrons à gré de le veoir au plus tost contant et entièrement satisfait de ce qui luy est deu, et dont la communauté de la dicte ville luy est obligee, que nous desirons de rechef luy estre payé, et que vous en ayez soing bien particulier, faisant ressentir par effect au dict s<sup>r</sup> de la Mothe combien vous est recommandable ce que vous voyez vous estre si fort recommandé<sup>1</sup>, priant Dieu qu'il vous ayt, tres chers et bien amés, en sa sainte garde. Escrit à Paris, le viij<sup>e</sup> jour de febvrier 1599.

HENRY.

1599. — 3 OCTOBRE.

Orig. — B. N. Fonds français. 15896.

A MONS<sup>r</sup> DE BELLIEBRE, CHANCELIER DE FRANCE.

Mons<sup>r</sup> le Chancelier. Mon cousin le mareschal de Brissac et le s<sup>r</sup> de Turquan m'ont faict entendre ce qui est contenu ez deux arrectz donnez par les gens de ma cour de parlement de Bretagne, l'un par lequel ilz ont faict difficulté de veriffier mon edict de pacification, et tout ce qui s'est passé pour ce regard, tant au parlement qu'en l'eglize en laquelle ceulx du dict parlement ont depuis faict chanter le *Te Deum* : l'autre pour ce qui concerne mes edictz, tant pour l'alienation de mon domaine, que pour mes commissions et aultres lettres à eulx cy devant adressées pour la levée de mes deniers et aultres affaires important mon service. Je trouve fort mauvaise la resolution par eulx prinse en donnant les dictz arrestz et encores plus grande la consequence, considerant l'insolence de ceulx du dict parlement et leurs mauvaises procedures qui font paroistre une grande desobeissance et ung mespris de mon

<sup>1</sup> La ville de Cambrai était alors rendue à l'Espagne, ce qui explique le ton dont Henri IV parle à ses magistrats.

anethorité ; à quoy voulant promptement pourveoir, je vous pryé vous rendre incontinent à Fontaynebleau, et y estre mercredy au plus tard : vous amenez avec vous les sieurs de Maisse et de Pontcarré. J'escris au sieur de Rosny qu'il s'y rende au mesme temps, ne voulant differer davantage de remedier à ceste affaire si importante (*sic*) à mon service, estant necessaire que la punition exemplaire de ceulx qui font pareilles faultes retienne mes aultres officiers en leur devoir, ce qui seroit possible arrivé à ceulx de mon dict parlement s'ilz eussent entendu que l'arrest de suspension donné contre ceulx de ma cour des aydes de Rouen eust esté executé, ce que je veulz estre fait incontinent après que le dict s<sup>r</sup> de Maisse sera venu me trouver à Fontaynebleau. A quoy m'asseurant que tiendrez la main et que vous serez pres de moy mercredy au plus tard, je prieray Dieu, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, qu'il vous ayt en sa sainte garde. — Escrit au Boismalesherbes, le 11<sup>e</sup> jour d'octobre 1599.

HENRY.

POTIER.

1600. — 27 SEPTEMBRE.

Imprimé. — *Éloge d'Olivier de Serres*, par François de Neufchâteau, p. 33.

AU NOBLE OLIVIER DE SERRES, SEIGNEUR DU PRADEL.

Mons<sup>r</sup> du Pradel<sup>1</sup>, Vous entendrez par le s<sup>r</sup> de Bordeaux, par les mains duquel vous recevrez la presente, l'occasion de son voyage en vos quartiers, et ce que je desire de vous. Je vous prie donc de l'assister en la charge que je luy ay donnée, et vous me ferez service tres agreable. Sur ce, Dieu vous ayt, Mons<sup>r</sup> du Pradel, en sa garde. Ce 27 septembre, à Grenoble.

HENRY.

<sup>1</sup> Cette lettre dit peu de chose, mais c'est la seule que contienne le *Recueil des lettres missives* à Olivier de Serres, qui

cependant eut tant de rapports avec Henri IV. Elle est rapportée par M. Poirson (*Hist. de Henri IV*, II, 63).

1600. — 2 OCTOBRE.

Cop. — Arch. de l'hôtel de ville de Saint-Quentin, liasse 150, dossier N. Envoi de M. Ch. Gomart, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

A MONS<sup>IE</sup> LE VICOMTE D'AUCHY, CHEVALIER DE MES ORDRES, CAPITAINE DE CINQUANTE HOMMES D'ARMES DE MES ORDONNANCES, ET GOUVERNEUR DE MA VILLE DE S<sup>AIN</sup>T QUENTIN.

Mons<sup>IE</sup> le vicomte d'Auchy<sup>1</sup>, Ayant advisé de tirer de ma ville de S<sup>AIN</sup>T Quentin les compagnies colonelle et du capp<sup>ITAINE</sup> Breuil du regiment de Piedmont pour mon service en mon armée de Savoye, j'ay ordonné qu'au lieu d'icelles y entrera celles du capp<sup>ITAINE</sup> Amoy, qui est à Peronne, afin que lad. ville ne demeure degarnie et non avoit faulte, au desadvantage de mon service. Au moyen de quoy vous laisserez sortir les uns et donnerez ordre que les autres y soient reçus sans aucune difficulté, et de m'asseurer qu'elles y vivront, de telle sorte que les habitans de ma dict<sup>E</sup> ville de S<sup>AIN</sup>T Quentin n'auront subject de m'en faire aucune plainte. Priant Dieu, Monsieur le vicomte d'Auchy, qu'il vous ayt en sa tres sainte et digne garde.

Escript a Chambery, le 2<sup>E</sup> jour d'octobre 1600.

HENRY.

DE NEUVILLE.

1601. — 4 MAI.

Orig. — B. N. Fonds français. 45899.

A MONS<sup>IE</sup> DE BULLIEVRE, CHANCELIER DE FRANCE.

Mons<sup>IE</sup> le Chancelier, Ce gentilhomme present porteur, qui a este l'epesche devers moy de la part de mon cousin le duc de Modena, m'a supplié de luy donner des lettres à ma court de parlement pour la recommandation de la justice en ung procès que le dict duc y a intenté

<sup>1</sup> Voyez plus haut, p. 417, l'observation relative au titre de vicomte.



contre ma tante la duchesse de Nemours. Ce que je n'ay pas esté d'avis de faire, estimant que le dict parlement concervera ce droict a qui il appartient sans y estre convié par mes lettres<sup>1</sup>, et toutesfois j'ay estimé plus à propos de vous en escrire, afin que vous mandiez le rapporteur du dict procès et aucuns des principaulx conseillers qui doivent assister au jugement d'icelluy pour leur faire entendre que je desire qu'ilz facent à l'un et à l'autre bonne et briefve justice. Vous satisferez doneques à mon intention, mais de telle sorte que l'on congnoisse que je tiens la balance esgalle sans pancher plus d'un costé que d'autre. Et n'estant la presente pour aultre effect, je prie Dieu, Mons<sup>r</sup> le Chancelier, qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escript à Fon<sup>bleau</sup>, le 17<sup>e</sup> jour de may 1601.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

1602. — 27 AOÛT.

Orig. Arch. de l'Hotel de ville de Saint-Quentin, liasse 150, dossier N. Envoi de M. Cl. Gomart, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

A NOS CHERS ET BIEN AMEZ LES MAYEUR, ESCHEVINS, JURÉS  
ET HABITANS DE NOSTRE VILLE DE S<sup>t</sup> QUENTIN.

Chers et bien amez, Ayant faict recevoir le reglement que nous avons naguere faict sur les differends advenus entre vous et ceulx de la garnison de nostre ville de S<sup>t</sup> Quentin, nous avons admis de le reformer en la forme que nous vous le renvoyons, lequel nous voulons estre observé par les gens de guerre qui y sont en garnison en nostre ville, comme nous voulons aussy que vous faciez de vostre part; et à ce ne faittes faulte, car tel est nostre plaisir. Donné à Montereau, le xxvij aoust 1602.

HENRY.

POTIER.

<sup>1</sup> Henri IV a très souvent été beaucoup moins circonspect.

1603. — 26 AVRIL.

Orig. autographe. — Envoi de M. Nozot, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

[A. M. DE ROSNY.]

Mon amy, Jay reçu le duc Desguyllon et suys demeuré content des propos quyl ma tenus de la part de son pere et de la syenne ancora. A Dieu mon amy. Ce xxvj<sup>me</sup> avril, a Fontenebleau.

HENRY.

# ITINÉRAIRE ET SÉJOURS

DE HENRI IV

DEPUIS SON AVÈNEMENT AU TRÔNE DE FRANCE JUSQU'À SA MORT.



# ITINÉRAIRE ET SÉJOURS

## DE HENRI IV

DEPUIS SON AVÈNEMENT AU TRÔNE DE FRANCE JUSQU'À SA MORT.

### ANNÉE 1589.

#### AOÛT.

2. Camp de Saint-Cloud. — Six lettres. — Mort de Henri III; avènement de Henri IV.
3. *Ibid.* — Une lettre. Comptes manuscrits originaux du roi de Navarre (dépenses ordinaires).
4. *Ibid.* — Une lettre. Comptes mss. orig. du roi de Navarre (dép. ord.).
5. *Ibid.* — Comptes mss. (dép. ord.).
6. Dîne à Saint-Cloud, couche à Poissy. — Comptes mss. (dép. ord.).
7. Camp de Poissy. — Comptes mss. (dép. ord.).
8. *Ibid.* — Six lettres. Comptes mss. (dép. ord.). — Le Roi lève le siège de Paris. (L'Estoile.)
9. Dîne à Poissy, couche à Pontoise — Comptes mss. (dép. ord.).
10. Camp de Pontoise. — Deux lettres. Dîne à Pontoise, soupe et couche à Marines. — Comptes mss. (petite écurie).
11. Camp de Marines. — Deux lettres. Dîne à Marines, soupe et couche à Chambly. — Comptes mss. (petite écurie).
12. Camp de Chambly. — Une lettre. Clermont en Beauvoisis. — Une lettre. Merlou. — Comptes mss. (pet. écur.). Probablement Mello (voyez 3 janvier 1591).
13. Dîne à Mouy, soupe à . . . — Comptes mss. (pet. écur.). Camp de Pont-Saint-Pierre. (D'Aubigné.)
15. *Ibid.* — Une lettre; une autre du même jour porte à tort *Saint-Cloud*.
16. Camp de Clermont. — Deux lettres. Camp de Chambly. — Une lettre analysée.
17. Camp de Neuilly. — Une lettre.
18. *Ibid.* — Trois lettres.
19. Camp de Clermont. — Une lettre. Camp de Fresnoy-sur-Thelle. — Une lettre. Camp de Fresnoy-Léguillon. — Une lettre.
20. Camp de Gisors. — Une lettre.

21. Dîne a Gisors, soupe et couche à Escouy. — Comptes mss. (pet. écur.).
22. Dîne à Escouy, soupe et couche à Pont-Saint-Pierre. — Comptes mss. (pet. écur.).
23. Camp de Pont-Saint-Pierre. — Une lettre. Comptes mss. (pet. écur.).
24. *Ibid.* — Une lettre.  
Dîne au Pont-Saint-Pierre, soupe et couche à Darnetal, près Rouen. — Comptes mss. (pet. écur.).
25. Dîne et soupe à Longueville. — Comptes mss. (pet. écur.).
26. Dieppe. — Lettre du 27. « J'arrivai hier en cette ville de Dieppe. »  
De 26 à 28. — Comptes mss. (pet. écur.).
27. *Ibid.* — Quatre lettres : « Je pars demain pour Darnetal, où j'ai laissé mon armée. »
28. Dîne à Saint-Clere, soupe et couche à Darnetal. — Comptes mss. (pet. écur.).
29. Darnetal. — Comptes mss. (pet. ec.).
30. *Ibid.* — *Id.*

## SEPTEMBRE.

- 1<sup>er</sup>. Camp devant Rouen (ou de Darnetal). — Trois lettres et Comptes mss. (pet. écur.).
2. Darnetal. — Une lettre et Comptes mss. (pet. écur.). Les mémoires d'Angoulême disent Gailly.
3. Dîne, soupe et couche à Caille. — Comptes mss. (pet. écur.). Les mémoires d'Angoulême disent Gercy-le-Grand.
4. Dîne à Caille, soupe et couche au Grand-Torcy. — Comptes mss. (pet. écur.). Les mémoires d'Angoulême disent Envermeil.
5. Dîne au Grand-Torcy, soupe et couche à Envermeil. — Comptes mss. (pet. écur.).
6. Envermeil. — Comptes mss. (petite écurie).
7. Camp de Tréport. — Deux lettres.  
Dîne à Envermeil, soupe et couche à Tréport. — Comptes mss. (petite écurie).
8. Tréport. — Comptes mss. (pet. écur.).  
Mém. d'Angoulême.
9. Tranchée d'Arques. — Une lettre.  
Dîne à Tréport, soupe et couche à Arques. — Comptes mss. (petite écurie).
10. Arques. — Comptes mss. (pet. écur.).  
Norv. Les comptes manuscrits originaux du roi de Navarre s'arrêtent ici.
11. Darnetal. — Une lettre.
16. Camp de Dieppe. — Une lettre A.
17. Arques. — Trois combats heureux y sont livrés. (D'Aubigné.)
21. La Maladrerie. — L'Estoile, de Thou, d'Aubigné. — Journée principale d'Arques.
23. Camp d'Arques. — Une lettre. Les mémoires d'Angoulême disent Dieppe.
24. Dieppe. — De Thou, d'Aubigné. Une lettre de ce jour, analysée, porte camp de Pont-Saint-Pierre, probablement a tort.
25. Camp d'Arques. — Trois lettres.
26. Camp de Dieppe. — Une lettre.  
Camp d'Arques. — Une lettre.
27. Camp de Dieppe. — Deux lettres.

## OCTOBRE.

- |   |  |
|---|--|
| <p>5. Camp de Dieppe. — Deux lettres.<br/>         7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         16. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         20. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.<br/>         21. Part de Dieppe pour Meulan. — Cayet, d'Aubigné, L'Estoile.</p> | <p>24. Camp de Pont-Saint-Pierre. — Une lettre.<br/>         25. Camp de Château-du-Loir. — Une lettre.<br/>         26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         28. Le Mans. — Une lettre A.<br/>         30. Parait devant Paris avec toutes ses forces. — L'Estoile.<br/>         31. Arrive à Bagneux et loge son armée dans Gentilly, Montrouge et Vaugirard. — Cayet, L'Estoile.</p> |
|---|--|

## NOVEMBRE.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1<sup>er</sup>. Camp devant Paris. — Lettre du 2. L'Estoile, Cayet, d'Aubigné, etc. Le Roi monte au clocher de Saint-Germain-des-Prés.<br/>         2. <i>Ibid.</i> — Une lettre : « Nous avons été trois jours aux faubourgs de Paris. » — Cayet.<br/>         3. Devant Paris. En bataille de 8 heures à 2 heures, puis va loger à Linas sous Montlhéry. (Cayet.)<br/>         4. Camp de Linas. — Une lettre : « Je m'en vais demain reprendre Étampes. »<br/>         5. Part le matin de Linas et arrive le soir à Étampes. (Cayet.)<br/>         6. Camp d'Étampes. — Trois lettres. — Cayet.<br/>         7. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.<br/>         8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         10. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Part d'Étampes. (Cayet.)<br/>         11. Prend Joinville en Beauce. (Cayet.) Lettre du 7 décembre : « Après la prise d'Étampes continuant de</p> | <p>taire mon chemin, Joinville me fut rendu. »<br/>         12. Joinville. — Cayet.<br/>         13. Châteaudun. — Parti de Joinville il traverse la Beauce et vient à Châteaudun, où il reste trois jours. (Cayet.)<br/>         14. Part de Châteaudun, et le même jour assiège Vendôme. (Cayet, de Thou.)<br/>         15. Camp de Châteaudun. — Deux lettres. Couche à Meslay. (D'Aubigné, de Thou.)<br/>         16. Arrive à Meslay et va reconnaître en détail Vendôme. (Cayet.)<br/>         17. Camp devant Vendôme. — Une lettre.<br/>         18. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         19. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         20. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. Prend le château et la ville. (Lettre du 21.)<br/>         21. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Part de Vendôme et arrive à Tours entre six et sept heures du soir. (Cayet, etc.)<br/>         22. Tours. — Une lettre.<br/>         23. <i>Ibid.</i> — Cayet.</p> |
|---|--|

24. Tours. — Lettre du 25. Cayet.  
 25. *Ibid.* — Une lettre : « Tout hier je se-  
 journai en cette ville... Je monte à  
 cheval pour m'en aller droit au  
 Mans. » — Il s'arrête à Château-  
 du-Loir. (Cayet.)  
 26. Part de Château-du-Loir pour le  
 Mans. (Cayet.)  
 27. Camp d'Escoumois. — Une lettre. Par-  
 tant de Château-du-Loir, le Roi lit  
 deux lois avant d'arriver au Mans  
 étant à Yrray-l'Évêque, le 27 a  
 une lieue du Mans, qu'il avait en-  
 voyé investir la veille. (Cayet, de  
 Thon, d'Aubigné.)  
 28. Camp du Mans. — Une lettre. Le Roi  
 vient loger au faubourg du Mans.  
 (Cayet, d'Aubigné.)  
 29. *Ibid.* — Cayet.  
 30. *Ibid.* — Trois lettres. — Cayet.

## DÉCEMBRE

17. Camp du Mans. — Cayet.  
 2. *Ibid.* — Reddition du Mans. Le Roi  
 séjourne aux faubourgs pendant  
 cinq ou six jours. (Cayet.)  
 5. *Ibid.* — Huit lettres : « Je m'en revais  
 à Poissy, et de là vers Clermont,  
 pres de Merlon (t. III, p. 94.)  
 6. *Ibid.* — Une lettre.  
 7. *Ibid.* — Deux lettres.  
 8. *Ibid.* — Trois lettres.  
 9. Arrive à Laval, où il séjourne huit ou  
 dix jours. (Cayet.)  
 10. Laval. — Une lettre.  
 12. *Ibid.* — Une lettre A.  
 16. *Ibid.* — Deux lettres. Selon de Thon le  
 Roi serait arrivé le 15 au camp  
 d'Alençon. C'est probablement une  
 erreur; mais l'armée conduite par  
 Biron y arriva ce jour-là.  
 18. Laval. — Une lettre.  
 23. Arrive à Alençon. En quittant Laval  
 le Roi se rend à Mayenne, et de là  
 à Alençon. (Cayet.)  
 24. Camp d'Alençon. — Cayet.  
 26. *Ibid.* — Sauve-garde à Hays, sieur de  
 Sacy. (D'Aubigné.)  
 27. *Ibid.* — Une lettre.  
 28. *Ibid.* — Deux lettres. Une autre lettre  
 analysée en indique à tort une de  
 ce jour comme signée à Laval.  
 30. Camp de Sées. — Une lettre.

## ANNÉE 1590.

## JANVIER

2. Camp de Falaise. — Une lettre.  
 5. *Ibid.* — La ville prise ce jour.  
 7. *Ibid.* — Une lettre : « J'ai pris cette ville  
 de Falaise. »  
 8. *Ibid.* — Une lettre. « Je pars demain  
 pour aller attaquer Lisieux. »  
 12. Camp de Lisieux. — Une lettre.  
 14. *Ibid.* — Une lettre.  
 16. Camp de Lisieux. — Trois lettres.  
 17. *Ibid.* — Une lettre A.  
 19. *Ibid.* — Une lettre.  
 21. Prend Pont-Audemer. — Cayet. (Voyez  
 aussi lettre du 29, t. III, p. 135.)  
 22. Camp devant Honfleur. — Deux let-  
 tres A.  
 25. *Ibid.* — Une lettre.



26. Camp devant Houlleur. — Une lettre.  
 27. *Ibid.* — Une lettre A.  
 29. *Ibid.* — Deux lettres : « Je pars ce matin. » Il va secourir Meulan. (Cayet.)

## FÉVRIER.

4. Camp d'Ivry-la-Claussée. — Une lettre : « Étant venu pour secourir Meulan, etc. »  
 5. Ivry. — Une lettre.  
 7. Camp de Dreux. — Une lettre A.  
 10. Camp de Breteuil. — Une lettre A : « Je quittai le logis d'Ivry et m'en allai à Breteuil attendre mes forces. . . Je n'eus été deux ou trois jours au dit Breteuil qu'il m'arriva nombre de gens de cheval. » (Lettre du 22.)  
 17. Camp de Thoiry. — Une lettre : « Je m'achemine au secours de Meulan. »  
 18. *Ibid.* — Une lettre : « J'ai fait donner cette nuit dans Poissy. »  
 20. *Ibid.* — Une lettre.
22. Gaillon. — Une lettre. Le Roi va de Breteuil à Nonancourt qu'il prend, le même jour revient à Ivry et le matin poursuit son chemin droit à Meulan. Il entre le même jour dans le fort. Il part et fait son premier logis à Houdan, et retourne le lendemain au fort, où il reste trois ou quatre jours; fait mine d'aller vers Paris, prend son logis à Villepreux; puis marche vers Rouen et arrive à Gaillon.  
 25. Camp de Clères. — Une lettre.  
 28. Camp d'Anet. — Une lettre. Couche devant Dreux et met le siège devant cette ville. (D'Aubigné, Duplex.)

## MARS.

- 1<sup>er</sup>. Assiégé Dreux. — L'Estoile.  
 2. Nous avons une lettre datée de ce jour et du *camp de Corbeil*, ce qui ne peut être que par erreur.  
 5. Assaut donné à Dreux. — D'Aubigné, L'Estoile.  
 5. Dreux. — Le Roi commence à battre le château. (Duplex.)  
 6. Camp de Dreux. — Une lettre.  
 7. *Ibid.* — Quatre lettres. Levée du siège. (D'Aubigné.)  
 9. Camp d'Armentières. — Une lettre.  
 12. Part de Dreux, vient à Nonancourt. — Lettre du 14. Cayet, d'Aubigné.
13. Prise de position près d'Ivry. — Une lettre et lettre du 14. Couche à Fontrainville (d'Aubigné), à Fourcanville (Cayet).  
 14. BATAILLE D'IVRY. Camp de Rosny. — Trois lettres. Couche à Rosny. (Sully.)  
 18. Mantes se rend au Roi, qui y joue à la paume. (L'Estoile.)  
 20. Camp de Vernon. — Deux lettres A. Camp de Mantes. — Une lettre. Le Roi y séjourne environ quinze jours. (Sully.)  
 21. *Ibid.* — Cinq lettres.  
 22. *Ibid.* — Une lettre.

- |   |  |                                      |
|---|--|--------------------------------------|
| 23. Camp de Mantes. — Deux lettres.             |  | mine vers Sens, qu'il assiègera      |
| 25. <i>Ibid.</i> — Cinq lettres.                |  | inutilement. (Sully.) De Thou le     |
| 26. <i>Ibid.</i> — D. Morice, col. 1505.        |  | fait partir de Mantes le 28 et arri- |
| 27. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. Le Roi s'ache- |  | vera à Chevreuse le 29.              |

## AVRIL.

- |   |  |                                   |
|---|--|-----------------------------------|
| 4. Camp de Corbeil. — Une lettre A et une<br>commission pour lever des trou-<br>pes. Nous avons du même jour<br>une lettre portant camp de Saint-<br>Denis, mais évidemment par er-<br>reur : Cayet et d'Aubigné, qui<br>donnent la marche du Roi, ne |  | parlent nullement de Saint-Denis. |
| 12. Camp de Melun. — Une lettre.  |  |                                   |
| 18. Bray. — De Thou, d'Aubigné.   |  |                                   |
| 25. Charenton. — Se saisit du pont. (Mat-<br>thieu, d'Aubigné.)   |  |                                   |
| 28. Camp de Bray. — Deux lettres.   |  |                                   |
| 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |  |                                   |

## MAI

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 5. Couche à Chelles. — D'Aubigné   |  | 12. Camp de Chelles. — Une lettre. At-<br>taque le faubourg Saint-Martin,<br>d'où il est repoussé. |
| 6. Beaugency. — Deux lettres. Quel est ce<br>Beaugency? ce ne peut être la ville<br>de Beaugency sur la Loire. Nous<br>n'avons aucun sujet de tenir pour<br>suspectes les copies faites sur des<br>originaux conservés à Londres.<br>L'une par M. Lenglet, l'autre par<br>M. Delpit. |  | 13. Prend le faubourg de Paris. — Lettre<br>du 14 : « Hier je pris le faubourg<br>de Paris. »      |
| 8. Montmartre. — Cayet   |  | 14. Chelles. — Trois lettres.  |
| 9. Port de Chelles. — De Thou.   |  | 16. Camp de Beaumont. — Une lettre.  |
| 10. Prend le pont de Charenton. — De<br>Thou. L'Estoile rapporte ce fait<br>au 9   |  | 17. Camp de Presles. — Une lettre.   |
|  |  | 19. Camp de Beaumont. — Une lettre.  |
|  |  | 20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
|  |  | 21. Bully. — Une lettre.   |
|  |  | 29. Camp de Gouesse. — Trois lettres   |
|  |  | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |

## JUN.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| 7. Crecy. — Fait dix huit lieues et arrive<br>à Crecy. (D'Aubigné.)                                    |  | 15. Camp d'Aubervilliers. — Une lettre.                           |
| 8. Beaumont-sur Oise. — L'Estoile. Se-<br>lon d'Aubigné, il tente de prendre<br>les faubourgs de Laon. |  | 18. Faubourgs de Paris. — Fait canonner<br>la ville. (L'Estoile.) |
| 12. Attaque inutilement le château de<br>Vincennes. (L'Estoile.)                                       |  | 19. Camp d'Aubervilliers. — Une lettre                            |
| 14. Camp de Gouesse. — Deux lettres.   |  | 20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                    |
|  |  | 21. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                                  |
|  |  | 22. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                                  |
|  |  | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                    |

## JUILLET.

- |   |  |
|---|--|
| <p>4. Camp d'Aubervilliers. — Une lettre.<br/> 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 7. Devant Paris. — L'Estoile.<br/> 9. Camp de Saint-Denis. — Une lettre.<br/>     Prend Saint-Denis. (L'Estoile.)<br/>     D'Aubigné rapporte ce fait au 5.<br/> 10. Camp d'Aubervilliers. — Une lettre.<br/> 11. Camp de Saint-Denis. — Une lettre A.<br/> 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre A<br/> 15. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 16. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> | <p>25. Montmartre, au soir. — D'Aubigné.<br/> 26. Camp d'Aubervilliers. — Une lettre.<br/> 27. Prend les faubourgs de Paris. — L'Estoile.<br/> 28. Camp de Saint-Denis. — Trois lettres.<br/>     Chaillot. — Une lettre. Prend les abbayes de Saint-Germain et de Saint-Autoine. (D'Aubigné.)<br/> 29. Devant le faubourg Saint-Germain — D'Aubigné.<br/> 31. Camp de Saint-Denis. — Une lettre A.<br/>     Quitte l'abbaye de Montmartre pour le couvent de Longchamps. (L'Estoile.)</p> |
|---|--|

## AOÛT.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1<sup>er</sup>. Camp de Saint-Denis. — Cinq lettres.<br/> 2. <i>Ibid.</i> — Cinq lettres.<br/> 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 6. Saint-Autoine-des-Champs, faubourg de Paris. — L'Estoile et Cayet. Députation des Ligueurs au Roi. Voyez le 9.<br/> 9. Camp de Saint-Denis. — Trois lettres : « Ceux qui sont dans Paris envoyèrent hier vers moi le cardinal de Gondy et l'archevêque de Lyon pour traiter. » L'Estoile et Cayet mettent cette conférence au 6 avec des détails très-précis; mais les lettres du Roi sont positives.<br/> 10. Camp de Mantes ? — D'Aubigné.<br/> 11. Camp de Saint-Denis. — Une lettre.</p> | <p>15. Camp de Saint-Denis. — Trois lettres.<br/>     Camp devant Paris. — Une lettre.<br/> 19. Camp de Chaillot. — Une lettre A.<br/> 20. Camp de Saint-Denis. — L'Estoile.<br/> 23. Camp de l'Hermitage, près Chaillot. — Une lettre.<br/> 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>     Camp de Chaillot. — Une lettre.<br/> 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>     Camp de l'Hermitage, près Chaillot — Une lettre.<br/> 30. Lève le siège de Paris. — L'Estoile.<br/>     Réunit son armée dans la plaine de Bondy. (Cayet, Matthieu.)<br/> 31. Camp de Chelles. — Cayet, d'Aubigné, Matthieu.</p> |
|--|--|

## SEPTEMBRE.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1<sup>re</sup>. En bataille dans la plaine de Chelles.<br/>— Lettre du 5. Cayet, d'Aubigné,<br/>de Thou, etc.</p> <p>2. <i>Ibid.</i> — Mêmes autorités.</p> <p>3. Camp de Chelles. — Trois lettres.</p> <p>5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>8. Gonesse. — Vient attaquer Paris.<br/>(Cayet.)</p> <p>9. <i>Ibid.</i> — Cayet.</p> <p>10. Camp de Gonesse. — Une lettre A.</p> | <p>11. Camp de Gonesse. — Deux lettres.</p> <p>14. Camp de Monceaux. — Une lettre.</p> <p>15. Mantes. — D'Aubigné.</p> <p>18. Camp de Creil. — Une lettre.</p> <p>22. Camp de Clermont. — Une lettre. As-<br/>siège la ville, qui gêne le passage<br/>de Senlis à Compiègne. Voyez la<br/>lettre du 8 octobre.</p> <p>24. Camp de Pont-Saint-Pierre. — Une<br/>lettre A.</p> <p>30. Camp de Clermont. — Quatre lettres</p> |
|--|--|

## OCTOBRE.

- |   |  |
|---|--|
| <p>2. Camp de Clermont. — Archives de<br/>Rennes.</p> <p>Camp de Magny. — Commission de<br/>lever une compagnie.</p> <p>6. Camp de Mantes. — Une lettre. Y fait<br/>quelque séjour. (Sully.)</p> <p>7. Camp de Magny. — Une lettre A.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>Camp de Gisors. — Une lettre.</p> <p>11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> | <p>20. Camp de Gisors. — Une lettre. D'Au-<br/>bigné dit : camp devant Clermont</p> <p>22. <i>Ibid.</i> — D'Aubigné.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>25. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>26. <i>Ibid.</i> — Archives de Rennes.</p> <p>27. <i>Ibid.</i> — Plusieurs lettres.</p> <p>28. Camp d'Escouy. — Une lettre A.</p> <p>29. Pont-Saint-Pierre. — Courcelles, <i>His-<br/>toire des pairs de France.</i></p> <p>31. Camp de Pont-Saint-Pierre. — Une<br/>lettre.</p> |
|---|--|

## NOVEMBRE.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1<sup>re</sup>. Camp de Pont-Saint-Pierre. — Une<br/>lettre. Archives de Rennes.</p> <p>2. Camp d'Écouis. — D'Aubigné.</p> <p>4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. Part d'Écouis.<br/>(De Thou, d'Aubigné, Matthieu.)</p> <p>Camp de Serny (Cerny). — Deux lettres.</p> <p>5. Camp de Caumont. — Une lettre.</p> <p>8. Cœuvres. — Une lettre.</p> <p>9. Château-Thierry. — Une lettre et lettre<br/>du 10.</p> | <p>10. Camp de Cœuvres. — Une lettre.</p> <p>15. Camp de Chauny. — Une lettre. Il en<br/>existe une dans les <i>Mémoires de<br/>Lecers</i>, datée de Château-Thierry,<br/>mais évidemment à tort, car celle-<br/>ci dit : « Depuis ma dernière j'ai<br/>été à Château-Thierry, où j'ai laissé<br/>le sieur de La Noue. »</p> <p>Camp d'Aunay. — Deux lettres por-<br/>tant à tort <i>Anet</i> et <i>Aunois</i>.</p> |
|--|---|

- |   |   |
|---|---|
| <p>16. Camp d'Aunay. — Une lettre.<br/>         18. Attichy. — Une lettre.<br/>         20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         24. Camp de Vierzy ou Vierchy. — Une lettre (matin).<br/>         Camp de la Fère. — Une lettre.<br/>         27. Noisy. — Une lettre. Part de Com-</p> | <p>piègne pour poursuivre le duc de Parme. (Dupleix.)<br/>         28. Missy-lès-Pierrepont. — Une lettre.<br/>         29. Arbre de Guise. — Bat l'arrière-garde du duc de Parme. (D'Aubigné.)<br/>         30. Crécy. — Arrive en ce lieu. (Clapuis.)</p> |
|---|---|

## DÉCEMBRE.

- |  |  |
|--|--|
| <p>7. Saint-Quentin. — Lettre du 10 : « Il y a quatre jours que je suis en cette ville. »<br/>         8. <i>Ibid.</i> — Même autorité.<br/>         9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> | <p>10. Camp de Saint-Quentin. — Deux lettres.<br/>         26. <i>Ibid.</i> — D'Aubigné.<br/>         28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|--|--|

## ANNÉE 1591.

## JANVIER.

- |  |  |
|--|--|
| <p>2. Senlis. — Deux lettres.<br/>         3. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         Mello. — Une lettre. La lettre du 2, écrite de Senlis, porte : « Demain j'irai coucher à <i>Marlou</i>; » celle du 3 porte : « Je pars pour aller coucher à <i>Merlo</i>; » celle du 4 est datée du camp de <i>Mesle</i>. Je pense que dans les trois lettres il faut lire <i>Mello</i> (arrondissement de Senlis, canton de Creil).<br/>         6. Bulles. — Une lettre.</p> | <p>13. Channy. — Une lettre<br/>         17. Senlis. — Une lettre.<br/>         18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         22. Camp de Sommeuse. — Une lettre. (Peut-être Sommereux, arrond. de Beauvais, canton de Grandvilliers.)<br/>         24. Senlis. — Une lettre A.<br/>         25. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/>         28. Camp de Senlis. — Une lettre.<br/>         30. Senlis. — Quatre lettres.<br/>         31. Nanteuil-le-Haudouin. — Une lettre.</p> |
|--|--|

## FÉVRIER.

- |   |  |
|---|--|
| <p>9. Melun. — Deux lettres.<br/>         11. Étampes. — Deux lettres.<br/>         13. Aby en Beauce. — Une lettre.<br/>         14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         15. Camp devant Chartres. — Une lettre.</p> | <p>18. Camp devant Chartres. — Deux lettres.<br/>         21. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         22. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|---|--|

## MARS.

- |  |   |
|--|---|
| <p>2. Camp devant Chartres. — Une lettre.</p> <p>3. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>5. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>12. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>13. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> | <p>15. Camp devant Chartres. — Une lettre.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>18. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A.</p> <p>19. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>24. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>28. Camp devant Bray. — Une lettre.</p> |
|--|---|

## AVRIL.

- |   |   |
|---|---|
| <p>6. Camp devant Chartres. — Trois lettres.</p> <p>7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.</p> <p>9. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — D. Morice, col. 1533.</p> <p>19. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres : « Je suis entré aujourd'hui, j'y séjournerai demain et après-demain. »</p> | <p>21. Camp devant Chartres. — Deux lettres.</p> <p>22. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>25. Passe à Ruelle allant à Senlis. — L'Estoile. Le Roi au partir de Chartres s'en alla en Picardie. (Sully.)</p> <p>26. Senlis. — D'Aubigné.</p> <p>28. Camp de Senlis. — Une lettre. Une autre lettre, analysée, porte Chartres, évidemment par erreur.</p> |
|---|---|

## MAY.

- |  |  |
|--|--|
| <p>6. Chauny. — Une lettre.</p> <p>16. Verteuil. — Une lettre. Incertitude sur la date et sur le lieu.</p> <p>20. Senlis. — D'Aubigné, Vaultier.</p> <p>22. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> | <p>27. Saint-Denis. — Une lettre.</p> <p>29. Camp de Villepreux. — Il en part et vient loger à Montfort l'Amaury. (Gayet.)</p> <p>31. Camp de Montfort-l'Amaury. — Une lettre.</p> |
|--|--|

## JUN.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1<sup>er</sup>. Camp de Montfort-l'Amaury. — Une lettre A.</p> <p>2. Mantès. — Une lettre A.</p> <p>4. Camp de Mantès. — Deux lettres.</p> | <p>6. Camp de Vernon. — Une lettre. S'empare ce jour de Louviers, était présent à l'affaire; il le répète dans une lettre du 13.</p> |
|---|--|

- |  |  |
|--|--|
| <p>8. Camp de Vernon. — Quatre lettres.<br/>         11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         13. Camp des Andelys. — Une lettre.<br/>         14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres : « Nous partons<br/>         présentement pour aller à Dieppe,<br/>         où nous séjournerons peu de<br/>         jours. »<br/>         18. Dieppe. — Une lettre. Une autre lettre<br/>         de ce jour, analysée, porte à tort<br/> <i>Andely.</i><br/>         19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> | <p>24. Revient de Dieppe à Gisors. — Cayet.<br/>         27. Camp de Magny. — Quatre lettres.<br/>         Est de retour de Dieppe.<br/>         28. Mantes. — Lettre du 27. Y séjourne<br/>         quelque temps avec sa cour, pen-<br/>         dant lequel temps il exécute une<br/>         entreprise sur Louviers.<br/>         29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         30. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         Camp de Magny. — Une lettre. Va<br/>         coucher à Vernon. (Cayet.)</p> |
|--|--|

## JUILLET

- |   |  |
|---|--|
| <p>1<sup>er</sup>. Louviers. — Cayet.<br/>         3. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         4. <i>Ibid.</i> — Une lettre : « Depuis ma dernière<br/>         de Magny, j'ai fait une grande ca-<br/>         valcade près de Pont-de-l'Arche. »<br/>         6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         7. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.<br/>         8. <i>Ibid.</i> — Sept lettres : « Depuis cinq ou<br/>         six jours que je suis ici, etc. »<br/>         9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         14. <i>Ibid.</i> — Cinq lettres. Après avoir parlé<br/>         de la prise de Louviers, il ajoute :<br/>         « Depuis je fus jusqu'à Dieppe . . .<br/>         à mon retour ici, etc. » Il y est de-<br/>         meuré quinze jours, puis il ajoute<br/>         qu'il partira le lendemain pour<br/>         son armée.</p> | <p>15. Louviers. — Six lettres.<br/>         16. Part de Mantes pour la Picardie. —<br/>         Cayet.<br/>         18. Toiry. — Une lettre.<br/>         20. Camp de Noyon. — Une lettre.<br/>         24. Compiègne. — Cayet.<br/>         25. Noyon. — Met le siège devant la ville.<br/>         (Cayet.)<br/>         26. Camp de Compiègne. — Une lettre :<br/>         « Au partir de Mantes j'ai pris le<br/>         château de Conflans et quatre ou<br/>         cinq autres forts entre Pontoise et<br/>         Saint-Denis. »<br/>         27. Camp de Noyon. — Lettre du 26.<br/>         29. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|---|--|

## AOÛT

- |   |   |
|---|---|
| <p>1<sup>er</sup>. Camp de Noyon. — Trois lettres.<br/>         3. <i>Ibid.</i> — Une lettre A<br/>         4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         7. <i>Ibid.</i> — Une lettre<br/>         8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         12. <i>Ibid.</i> — Archives de Rennes.</p> | <p>14. Camp de Noyon. — Une lettre.<br/>         15. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.<br/>         16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         17. <i>Ibid.</i> — De Thon.<br/>         19. <i>Ibid.</i> — Deux lettres : « Je suis entré<br/>         ce jourd'hui en la ville. »<br/>         20. <i>Ibid.</i> — Cayet.</p> |
|---|---|

22. Camp de Noyon. — Deux lettres
23. *Ibid.* — Une lettre.
24. *Ibid.* — Deux lettres.
25. *Ibid.* — D'Aubigoe
26. *Ibid.* — Une lettre A
27. *Ibid.* — Une lettre.
28. *Ibid.* — Une lettre A
29. *Ibid.* — Une lettre.
31. Camp de Pierrefonds. — Cayet. Une lettre porte *Camp de Provins*; mais

Cayet dit que le Roi, le 31, recut le comte d'Essex à Pierrefonds, et d'où ils s'en allèrent à Noyon, où S. M. festoya le comte trois jours durant » (p. 46). D'ailleurs Provins est à 25 lieues de Pierrefonds; puis qu'est-ce que le Roi aurait été faire à Provins le 31 août, pour revenir le 1<sup>er</sup> septembre à Noyon?

## SEPTEMBRE.

1. Noyon. — Cayet.
2. *Ibid.* — *Id.*  
Germont. — Une lettre.
3. Camp de Noyon. — Deux lettres.
4. *Ibid.* — Trois lettres.
5. *Ibid.* — Cayet.
6. *Ibid.* — Deux lettres.
7. *Ibid.* — Une lettre.
12. *Ibid.* — Deux lettres.
13. Chauny. — Lettre du 14
14. *Ibid.* — Quatre lettres : « J'ai séjourné deux jours en ce lieu. »
15. *Ibid.* — Une lettre. Part de Chauny et couche à Crécy. (Cayet.)
16. Couche à la Capelle. — Lettre du 17.
17. La Capelle. — Une lettre : « J'arrivai hier soir en ce lieu. »
18. Camp de Maubert. — Une lettre : « Grande traite depuis la Capelle jusqu'en ce lieu, qui est cause que je serai contraint d'y séjourner demain. »

19. Camp de Maubert. — Lettre du 18
20. *Ibid.* — Deux lettres. Part de Maubert et vient loger à trois lieues de Mezieres. (Cayet.)
21. Tiers-Moutier. — Une lettre.  
La Cassine. — Cayet.
23. Sedan. — Cayet. Le Roi entre dans la ville.
24. *Ibid.* — *Id.*
25. *Ibid.* — Une lettre A.
27. La Cassine. — Une lettre.  
Attigny. — Cayet.
29. Va recevoir son armée étrangère aux plaines de Vandy. — Cayet
30. Attigny. — Une lettre : « Je pars présentement avec partie de mon armée pour aller voir la leur, laquelle est logée à dix lieues de moi. » — Il s'avance avec des forces jusqu'aupres de Verdun, et s'en retourne à Attigny. (Cayet.)

## OCTOBRE.

2. Attigny. — Cayet.
3. Camp de Grand-Pré. — Deux lettres.  
Pense être le lendemain à Attigny.

5. Camp d'Attigny. — Trois lettres.
6. Hautmont. — Lettre du 5. Cayet.
9. Camp d'Attigny. — Deux lettres.  
Briouille. — Une lettre. (Boiculle, *Mém*)



- de Nevers; Boionville, Cayet.)* Ce doit être Bayonville, arrondissement de Vouziers.
- |   |  |
|---|--|
| <p>11. Revient à Sedan. — Cayet.</p> <p>14. Sedan. — Une lettre A.</p> <p>15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>18. Camp de Beaumont. — Deux lettres A.</p> | <p>19. Passe à Bargerolles, couche à Ru-<br/>mesnil — Cayet.</p> <p>20. Camp de Sedan. — Deux lettres.<br/>Prend Aubenton. — Cayet.</p> <p>21. Camp de Sedan. — Trois lettres</p> <p>26. Camp d'Origny. — Une lettre. Cayet</p> <p>29. Couche à Fontaine-le-Château —<br/>Cayet.</p> <p>31. Couche à Noyon. — Cayet.</p> |
|---|--|

## NOVEMBRE.

- |   |   |
|---|---|
| <p>3. Noyon. — Une lettre.</p> <p>4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>15. Folleville en Argonne. — Cayet.</p> <p>17. Camp de Crèvecœur. — Une lettre A.</p> <p>21. Neufchâtel. — Une lettre.</p> | <p>Arrive à Oisemont. — Cayet.</p> <p>24. Campe devant Rouen. — Une lettre<br/>Y arrive ce jour. (Cayet.)</p> <p>26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|---|---|

## DÉCEMBRE.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1<sup>er</sup>. Vernon. — Une lettre.<br/>Camp devant Rouen, ou de Darnetal.<br/>— Une lettre.</p> <p>3. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>11. <i>Ibid.</i> — D'Aubigné.</p> | <p>12. Camp devant Rouen, ou de Darnetal.<br/>— Trois lettres.</p> <p>13. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>18. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>19. Darnetal et Étrépagny. — Deux let-<br/>tres.</p> |
|--|--|

## ANNÉE 1592.

## JANVIER.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1<sup>er</sup>. Camp devant Rouen. — Une lettre.<br/>Du 1<sup>er</sup> au 9. D'Aubigné.</p> <p>2. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>3. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Une lettre</p> <p>9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>10. <i>Ibid.</i> — Cinq lettres.</p> | <p>15. Gisors. — Une lettre: «Je vais cejour<br/>d'huy loger à Gournay.»</p> <p>18. Gournay. — Trois lettres: «Je fais es-<br/>tat d'aller demain loger à Grantvil-<br/>liers ou à Sommereuse. — Je suis<br/>résolu à séjourner demain en ce<br/>lieu.»</p> <p>19. Camp devant Rouen. — Deux lettres</p> |
|---|--|

- |   |   |
|---|---|
| <p>21. Camp de Sommereuse. — Quatre lettres (probablement Sommereux).</p> <p>22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> | <p>26. Camp de Sommereuse. — Une lettre portant Chamoieroux.</p> <p>29. Camp de Poix. — Une lettre.</p> |
|---|---|

## FÉVRIER

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Fongery. — Une lettre; nom douteux.</p> <p>3. Aumale. — Une lettre.</p> <p>4. Camp d'Aumale. — Deux lettres.</p> <p>5. <i>Ibid.</i> — Deux lettres du 6. Il y est blessé.</p> <p>6. Camp de Neufchâtel-en-Bray. — Deux lettres. Le Roi garde quelques jours le lit à Neufchâtel (Sully). A Gorbroy, selon l'historien de cette localité.</p> <p>11. Auffay. — Une lettre. Ayant poursuivi</p> | <p>le duc de Parme jusques au Pont-Dormy, il s'en revient à Neufchâtel et de là à Claire. (Sully.)</p> <p>12. Camp de Buchy. — Une lettre. Donne rendez-vous pour le lendemain à Blainville.</p> <p>13. Camp de Blainville. — Une lettre.</p> <p>17. Fait une course sur Bure. — Lettres des 18 et 27.</p> <p>18. Camp de Buchy. — Une lettre.</p> <p>25. Camp de Claire. — Une lettre A</p> <p>27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|---|--|

## MARS

- |   |  |
|---|--|
| <p>3. Camp devant Rouen. — Trois lettres.</p> <p>4. Camp de Torcy. — Une lettre.</p> <p>6. Camp de Rouen. — Une lettre.<br/>Camp d'Amvermeuil (Envermeu). — Une lettre.</p> <p>9. Camp de Blangy. — Une lettre.</p> <p>15. Camp de Rouen. — Le Roi, qui s'était éloigné de Rouen pour aller au-devant de l'ennemi, y revient le 15. (Cayet.)</p> <p>16. Camp de Darnetal. — Une lettre.</p> | <p>17. Camp de Darnetal. — D'Aubigne</p> <p>18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>19. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>24. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>25. <i>ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>28. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>29. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>30. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|---|--|

## AVRIL

- |   |  |
|---|--|
| <p>3. Camp de Darnetal. — Une lettre.</p> <p>4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. Du 4 au 12 le Roi fait un voyage à Gisors et jusqu'à Meru (lettre du 11). Il y a lieu de penser qu'il était à Yvetot le 9.</p> | <p>11. Camp devant Rouen. — Deux lettres.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>20. Camp de Gony. — Deux lettres. Le Roi arrive de Dieppe la nuit, leve le siège, reste toute la nuit en un moulin près de Bans et se tient en</p> |
|---|--|

- bataille presque trente heures. (Cayet.)
22. Camp de Gouy. — Une lettre.
23. *Ibid.* — Deux lettres.
24. *Ibid.* — Une lettre A. Selon Cayet, le Roi, voyant que l'ennemi n'était pas venu l'attaquer à Bais, s'en alla au Pont de-l'Arche, d'où il partit le 28 et fit avancer son armée vers Fontaine-le-Bourg.
26. Camp de Fontaine-le-Bourg. — Deux lettres.
27. Arrive près d'Yvetot, où il prend son champ de bataille. Plusieurs petits combats. (Cayet.)
30. Pres d'Yvetot. — Cayet. Combats. Le Roi tient pendant plusieurs jours l'ennemi comme assiégé dans Yvetot.

## MAL.

- 1<sup>re</sup>. Camp de Varicarville. — Une lettre.
2. *Ibid.* — Une lettre. Ces deux jours se passent en légères escarmouches. (Cayet.)
3. *Ibid.* — Cayet.
5. *Ibid.* — Une lettre.
7. Camp d'Yvetot. — Une lettre.
10. Maulevrier. — Lettre du 11. Combat très-heureux.
11. Camp d'Yvetot. — Deux lettres.
14. *Ibid.* — Cayet.
17. Camp de Clay (sans doute Claville). — Une lettre. Selon Cayet l'ennemi partit d'Yvetot dans la nuit du 18 pour aller vers Caudebec; le Roi l'y poursuivit, et de là en remontant la Seine. Selon d'autres autorités on trouverait le Roi le 20 à Buchy, le 21 à Buli, le 22 à Buyn, différentes manières sans doute d'écrire le même nom.

## JUN.

- 1<sup>re</sup>. Mantes. — D'Aubigné.
7. La Fère. — Une lettre.
11. Camp de Clermont. — Une lettre A.
16. Gisors. — D'Aubigné.
17. *Ibid.* — Lettre du 18
18. *Ibid.* — Deux lettres.
19. Gisors. — Trois lettres.
23. Senlis. — Vaultier.
26. *Ibid.* — *Id.*
27. Camp de Senlis. — Une lettre A
28. *Ibid.* — Une lettre A.

## JUILLET.

9. La Fère. — Une lettre.
- Damery. — Une lettre et lettre du 10.
10. Camp de Mareuil. — Une lettre.
15. Châlons. — Une lettre : « Je partirai demain et me rendrai à Snippes. »
17. Camp de Snippes. — Une lettre : « J'i-
- rai demain loger à Souppy » (probablement Sommepey, voisin de Snippes).
18. Camp de Snippes. — Une lettre : « Je vous écrivis hier soir comme je m'en allais coucher à Souppy. »

- |  |  |
|--|--|
| <p>23. Saint-Denis. — Une lettre A. (doux).</p> <p>24. Damery (sans doute Damerie). — Une lettre : « Je partis hier et suis venu coucher en ce lieu, où je</p> | <p>suis arrivé ce matin à une demi heure de jour. »</p> <p>25. Damery. — Deux lettres.</p> <p>27. Camp devant Épernay. — Une lettre A.</p> <p>31. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> |
|--|--|

## AOÛT.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1<sup>re</sup>. Épernay. — Deux lettres. « J'ai assiégé ma ville d'Épernay depuis quelques jours. »</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — D'Aubigne. La ville lui est rendue.</p> <p>9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>13. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> | <p>15. Épernay. — Une lettre.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>25. Camp devant Provins. — Une lettre.</p> <p>26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>29. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>30. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>31. <i>Ibid.</i> — Archives de Rennes. D. Morice. col. 1547.</p> |
|--|--|

## SEPTEMBRE.

- |  |   |
|--|---|
| <p>2. Camp devant Provins. — Deux lettres. Les Cordeliers. — Une lettre. D'Aubigné.</p> <p>4. Camp devant Provins. — Une lettre A. Archives de Rennes.</p> <p>5. Jouy, près Provins. — Une lettre (abbaye à deux lieues de Provins). Sourdou, près Provins. — Une lettre.</p> <p>6. Jouy. — Une lettre.</p> <p>9. Noyon. — Une lettre.</p> | <p>12. Noyon. — Une lettre.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Une lettre : « Je m'en vais coucher à Compiègne pour être demain à Senlis et après-demain à Saint-Denis. »</p> <p>18. Camp de Champ-sur-Marne. — Une lettre.</p> <p>29. Saint-Denis. — Une lettre.</p> <p>30. <i>Ibid.</i> — Trois lettres A.</p> |
|--|---|

## OCTOBRE.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1<sup>re</sup>. Camp de Champ-sur-Marne. — Une lettre.</p> <p>2. <i>Ibid.</i> — Archives de Rennes.</p> <p>3. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>5. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>7. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.</p> <p>10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> | <p>13. Saint-Denis. — Quatre lettres. « J'en rivai hier en cette ville. »</p> <p>14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>15. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — D'Aubigne.</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>21. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>22. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>25. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> |
|--|--|

- |                                   |  |                                |
|-----------------------------------|--|--------------------------------|
| 24. Saint-Denis. — Une lettre.    |  | 28. Saint Denis. — Une lettre  |
| 25. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. |  | 31. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |
| 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |  |                                |

## NOVEMBRE.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 1 <sup>er</sup> . Saint-Denis. — L'Estoile.  |  | heures, et incontinent apres je suis<br>parti pour venir.»   |
| 3. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.  |  | 7. Saint-Denis. — Deux lettres.  |
| 6. <i>Ibid.</i> — Deux lettres, dont une analysée.<br>Erreur probable, car dans les deux<br>lettres du 7, écrites le soir de Saint-<br>Denis, le Roi dit : « L'occasion<br>pour laquelle j'étois demeuré à<br>Senlis étoit pour ce que je n'y<br>avois pu faire ce pourquoi j'y étois<br>allé qu'aujourd'hui matin, qu'il<br>étoit plus de neuf heures; enfin j'y<br>en ai fait une partie. » — « Ne vou-<br>lant partir de ma ville de Senlis<br>que je n'eusse quelque argent, etc.,<br>je n'ai pu avoir le tout qu'à neuf |  | 8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |
|  |  | 15. Chastres-sous-Monllhéry (aujourd'hui<br>Arpajon). — Lettre du 22.  |
|  |  | 17. Angerville. — Une lettre, mardi, deux<br>heures du matin.<br>Lignerolles, près Patay. — Une lettre,<br>neuf heures du matin. |
|  |  | 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre, neuf heures du<br>matin.  |
|  |  | 20. Environs de Corby. — L'Estoile.  |
|  |  | 22. Camp d'Étampes. — Quatre lettres.  |
|  |  | 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |

## DÉCEMBRE.

- |   |  |   |
|---|--|---|
| 7. Compiègne. — Une lettre : « Je pars pré-<br>sentement pour m'en aller coucher<br>à Senlis. » |  | 22. Chartres. — Trois lettres.  |
| 20. Chartres. — Une lettre A.   |  | 23. <i>Ibid.</i> — Archives de Rennes.                                    |
| 21. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |  | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Va faire une course<br>au Pont-de-l'Arche. |
|   |  | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |

## ANNÉE 1593.

## JANVIER.

- |   |  |                                   |
|---|--|-----------------------------------|
| 11. Chartres. — Six lettres (l'une d'elles<br>porte Châlons, évidemment par<br>erreur). |  | 20. Mantes. — Une lettre.         |
| 16. Malesherbes (Du bois de). — Une lettre.   |  | 21. Chartres. — Une lettre.       |
| 18. Chartres. — Une lettre.   |  | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.  |  | 29. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. |
|   |  | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
|   |  | 31. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |

## FÉVRIER.

8. Chartres. — Deux lettres. pour m'en aller ès Tours; j'espère  
d'arriver dans quatre jours.»
9. Châteaudun. — Une lettre : « Je me suis  
résola de partir présentement pour  
m'en aller à Boisgency. » — « Je  
monte à cheval pour aller secon-  
rir Montigny. »
10. Marchenoir. — Une lettre : « Je monte  
à cheval et vais dîner à Bois-  
gency. »
17. Olivet. — Une lettre : « Je pars demain  
Camp de Cléry. — Une lettre.
22. Tours. — Deux lettres entre autres.
23. *Ibid.* — Une lettre : « Je pars demain  
pour aller à Saumur. »
26. *Ibid.* — Cinq lettres.
27. *Ibid.* — Une lettre.
28. Part pour Saumur, y arrive à onze  
heures du soir. — Cayet, l'Étoile.

## MARS.

3. Saumur. — Une lettre.
4. *Ibid.* — Une lettre.
13. Tours. — Une lettre.
20. *Ibid.* — Archives de Rennes.
23. *Ibid.* — Cinq lettres.
26. *Ibid.* — Une lettre.
- Blois. — D. Morice, col. 1561.
26. Chartres. — Une lettre en desaccord  
avec une lettre du 29.
29. *Ibid.* — Trois lettres : « J'arrivai hier  
soir en cette ville, d'où je pars ce  
matin en intention de me rendre  
à Compiègne dans mercredi. »

## AVRIL.

3. Compiègne. — Plusieurs lettres. cher ici; puis demain j'y irai du  
tout.»
4. *Ibid.* — Une lettre.
9. *Ibid.* — Une lettre.
10. *Ibid.* — Trois lettres.
12. *Ibid.* — Une lettre.
15. *Ibid.* — Une lettre : « Je monte a che-  
val pour aller coucher à Meulan. Je  
ne sais encore si j'irai à Mantes. »
16. Meulan. — Une lettre : « Je m'en vas  
dîner a Mantes et reviendrai con-  
Camp de Darnetal. — Une lettre.
19. Mantes. — Une lettre.
20. *Ibid.* — Trois lettres.
22. *Ibid.* — Une lettre A.
25. *Ibid.* — Deux lettres.
26. *Ibid.* — Une lettre.
27. *Ibid.* — Deux lettres A.
28. *Ibid.* — Une lettre.

## MAY.

4. Mantes. — Une lettre.
5. *Ibid.* — Deux lettres.
8. *Ibid.* — Une lettre.
9. Mantes. — Une lettre.
10. *Ibid.* — Une lettre.
17. *Ibid.* — Trois lettres

- |                                   |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 18. Mantes. — Six lettres.        | 27. Mantes. — Deux lettres.       |
| 20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 24. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. | 30. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. |
| 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 31. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. |
| 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |                                   |

## JUN.

- |   |  |
|---|--|
| 4. Mantes. — Une lettre.                                  | 18. Mantes. — Une lettre.                |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Siège de Dreux<br>commencé. | 20. Camp devant Dreux. — Quatre lettres. |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                             | 25. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.         |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                            | 26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.         |
| 13. Camp devant Dreux. — Deux lettres.                    | 27. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.         |
| 14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                            | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.           |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                            | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.           |
| 16. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                            | 30. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.         |

## JUILLET

- |  |   |
|--|---|
| 5. Camp de Dreux. — Une lettre.  | 22. Saint-Denis. — Gayet, de Thou, L'Es-<br>toile. Va de Mantes à Saint-De-<br>nis.   |
| 8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  | 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Conference ou il<br>déclare que ses doutes sont levés. |
| 11. Mantes. — Une lettre.  | 25. Saint-Denis. — Quatre lettres. <i>Abju-<br/>ration.</i>                           |
| 12. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br>Arrive à Saint-Denis. — Une lettre.<br>De Thou, l'Estoile. | 26. <i>Ibid.</i> — L'Estoile.   |
| 14. Saint-Denis. — Deux lettres.   | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |
| 16. Mantes. — Deux lettres.  | 29. <i>Ibid.</i> — D'Aubigne.   |
| 18. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. Va au prêche.<br>(L'Estoile.)                                 | 31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |
| 20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br>Camp de Dreux. — Une lettre.                                 |   |

## AOÛT.

- |  |   |
|--|---|
| 1 <sup>er</sup> . Saint-Denis. — Deux lettres. | 21. Part de Saint-Denis pour se rendre à<br>Melun.                      |
| 3. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                | 25. Melun. — De Thou.   |
| 4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                | 27. <i>Ibid.</i> — Attentat de P. Barriere.                             |
| 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre. date à tort de 1592<br>(t. III, p. 663). |
| 7. Monceaux. — Une lettre.                     | 29. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.                                      |
| 8. Saint-Denis. — Quatre lettres.              | 31. <i>Ibid.</i> — Seize lettres.                                       |
| 9. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                |   |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 |   |

## SEPTEMBRE.

- |  |   |
|--|---|
| <p>3. Fontainebleau. — Une lettre. Mande dans cette ville Rosny, avec lequel il traite plusieurs affaires les jours suivants.</p> <p>7. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A.</p> <p>9. <i>Ibid.</i> — Neuf lettres.</p> <p>10. <i>Ibid.</i> — D'Aubigne.</p> <p>11. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> | <p>14. Fontainebleau. — Une lettre, Arch de Rennes.</p> <p>17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>18. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>21. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — D'Aubigne.</p> <p>28. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A.</p> |
|--|---|

## OCTOBRE

- |  |  |
|--|--|
| <p>5. Chartres. — Une lettre.</p> <p>6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>10. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>19. Mantes. — Une lettre A.</p> <p>22. <i>Ibid.</i> — Trois lettres A.</p> | <p>22. Saint-Denis. — Deux lettres.</p> <p>23. Mantes. — Une lettre A.</p> <p>25. Vernon. — Une lettre.</p> <p>26. Mantes. — Une lettre.</p> <p>28. Blois. — D. Morice, col. 1573.</p> |
|--|--|

## NOVEMBRE.

- |  |  |
|--|--|
| <p>3. Dieppe. — Une lettre A.</p> <p>4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>5. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>10. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>15. <i>Ibid.</i> — L'Estoile.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> | <p>17. Dieppe. — Deux lettres.</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — Plusieurs lettres et Archives de Rennes.</p> <p>21. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>22. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>29. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> |
|--|--|

## DÉCEMBRE.

- |   |   |
|---|---|
| <p>5. Mantes. — D'Aubigne.</p> <p>7. Vernon. — Une lettre.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>10. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>12. Mantes. — L'Estoile.</p> <p>15. Vernon. — Archives de Rennes.</p> <p>18. <i>Ibid.</i> — Trois lettres A.</p> <p>19. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A.</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> | <p>21. Mantes. — C. C. de Pau.</p> <p>22. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>26. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.</p> <p>27. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>28. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p style="padding-left: 20px;">Saint-Denis. — L'Estoile.</p> <p>30. <i>Ibid.</i> — <i>Id.</i></p> |
|---|---|



## ANNÉE 1594.

## JANVIER.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1<sup>er</sup>. Dammartin. — Lettre du 5. Y vient coucher.</p> <p>4. Meaux. — D'Aubigné. Y demeure trois jours et va investir la Ferté-Milon (lettre du 28).</p> <p>5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>6. Arsy. — Une lettre : « Je monte à cheval pour aller loger au faubourg de la Ferté-Milon. »</p> <p>14. Mantes. — Lettre du 28. Le quatrième jour la Ferté-Milon fut emporté,</p> | <p>« et je suis venu faire un tour jusques en cette ville. » Il y arriva le 14.</p> <p>17. Mantes. — Cayet.</p> <p>19. <i>Ibid.</i> — C. C. de Pau.</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — <i>Id.</i></p> <p>22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>24. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>27. <i>Ibid.</i> — <i>Id.</i></p> <p>28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|--|---|

## FÉVRIER.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1<sup>er</sup>. Mantes. — Une lettre.</p> <p>5. Arsy. — Une lettre.</p> <p>10. Chartres. — Une lettre. Fait douteux, d'autant que la lettre est une espèce de dépêche.</p> <p>13. Melm. — Une lettre, L'Estoile.</p> <p>17. Arrive à Chartres. — Cayet.</p> <p>20. Chartres. — Une lettre.</p> | <p>21. Chartres. — Une lettre.</p> <p>22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>25. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>26. <i>Ibid.</i> — Fait ses dévotions la veille du sacre.</p> <p>27. EST SACRÉ. — Lettres des 28 fevrier et 20 mars.</p> <p>28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|---|--|

## MARS.

- |  |   |
|--|---|
| <p>2. Chartres. — Quatre lettres.</p> <p>3. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>5. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>6. <i>Ibid.</i> — Une lettre, C. C. de Pau</p> <p>7. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>8. Senlis. — Une lettre.</p> <p>10. Saint-Denis. — L'Estoile. Y arrive.</p> <p>11. Saint-Germain. — Une lettre.</p> <p>13. Saint-Denis. — Une lettre A.</p> <p>14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. Chasse toute la</p> | <p>journée aux portes de Paris. (L'Estoile.)</p> <p>17. Senlis. — Une lettre.</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Cayet, Matthieu.</p> <p>21. <i>Ibid.</i> — Chiverny. Part le soir pour Paris.</p> <p>Saint-Denis. — L'Estoile. Dans la lettre du 17 il donne rendez-vous à Saint-Denis pour ce jour.</p> <p>22. PARIS. — Trois lettres.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|--|---|

- |   |  |
|---|--|
| <p>25. Paris. — Une lettre A.<br/>         26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         27. <i>Ibid.</i> — L'Estoile, d'Aubigné.<br/>         28. <i>Ibid.</i> — Chiverny.</p> | <p>29. Paris. — Cayet, l'Estoile, Assise de la<br/>         procession générale.<br/>         30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         31. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.</p> |
|---|--|

## AVRIL.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. Paris. — Trois lettres.<br/>         2. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.<br/>         3. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         5. <i>Ibid.</i> — Six lettres.<br/>         6. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. L'Estoile.<br/>         7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         8. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/>         9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         11. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/>         12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         13. <i>Ibid.</i> — L'Estoile. Reçoit le parlement<br/>         de Tours.<br/>         14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         Saint-Germain-en-Laye. — C. C. de<br/>         Pau.</p> | <p>16. Paris. — Une lettre.<br/>         17. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.<br/>         18. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         19. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         21. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         23. <i>Ibid.</i> — C. C. de Pau.<br/>         24. Saint-Germain. — Une lettre.<br/>         25. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         Paris. — C. C. de Pau.<br/>         26. Saint-Germain. — Une lettre A.<br/>         27. Paris. — L'Estoile.</p> |
|---|---|

## MAI

- |  |  |
|--|--|
| <p>2. Saint-Germain. — C. C. de Pau.<br/>         3. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         5. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         6. <i>Ibid.</i> — Cinq lettres.<br/>         7. <i>Ibid.</i> — Neuf lettres.<br/>         8. Camp de Crecy. — Une lettre A.<br/>         9. Chauny. — Une lettre A.<br/>         10. Saint-Quentin. — Une lettre A.</p> | <p>11. Camp de Wiège. — Une lettre.<br/>         12. Crècy devant Laon. — Une lettre : « Fai<br/>         demeuré devant environ dix jours »<br/>         (lettre du 18 juin).<br/>         13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         15. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         16. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|--|--|

## JUN.

- |  |   |
|--|---|
| <p>2. Camp devant Laon. — Une lettre A.<br/>         3. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         4. Anisy-le-Château. — Une lettre.<br/>         5. Camp devant Laon. — Une lettre.<br/>         6. <i>Ibid.</i> — Lettre du 18 : « Je m'étais le<br/>         jour de devant (le 11) approché et</p> | <p>pris mon champ de bataille, et<br/>         avons demeuré ainsi cinq jours a<br/>         nous escarmoucher. »<br/>         7. Camp devant Laon. — Une lettre.<br/>         8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|--|---|

- |   |   |
|---|---|
| 18. Camp devant Laon. — Trois lettres.                            |   |
| 21. Saint-Vincent, près Laon. — Une lettre, à dix heures du soir. | m'en aller à Coucy. Je serai demain au soir de retour ici, ou après demain de bon matin.» |
| 24. Camp devant Laon. — Une lettre.                               | 28. Camp devant Laon. — L'Estoile.  |
| 26. <i>Ibid.</i> — Trois lettres : « Je pars pour                 | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |

## JUILLET

- |  |   |
|--|---|
| 1 <sup>er</sup> . Nanteuil. — Une lettre.  |   |
| 7. Camp de Laon. — Une lettre A.   | 21. Camp de Laon. — Deux lettres. Capitulation de Laon. |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 22. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.                      |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                          |
| 13. <i>Ibid.</i> — Six lettres.  | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                        |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre. D. Morice rapporte une pièce datée du 16 et de Paris (col. 1597). | 27. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                        |
| 20. <i>Ibid.</i> — Lettre du 21. « Hier la capitulation fut conclue. »                           | 28. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.                       |
|  | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                          |
|  | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                        |
|  | 31. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                        |

## AOÛT.

- |   |  |
|---|--|
| 2. Camp devant Laon. — Quatre lettres : « La ville a été aujourd'hui remise en mes mains. » | 16. Amiens. — Une lettre A.  |
| 4. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres : « Je vais faire une course sur la frontière. »           | 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre : « Je fus hier reçu en cette ville » (officiellement).  |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 21. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   |
| 9. Saint-Quentin. — Une lettre : « Je séjournerai demain en cette ville. »                  | 22. Beauvais. — De Thou.   |
| 10. Camp devant Laon. — Une lettre A.   | 23. Compiègne. — Une lettre H.   |
| 12. Cambrai. — De Thou.   | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre : « Nous sommes de retour aujourd'hui en cette ville, nous y séjournerons trois ou quatre jours. » |
| 13. Corbie. — Cayet. Arrive en cette ville.   | 29. Amiens. — Deux lettres.  |
| 14. Saint-Fuscien. — Cayet. Entre dans Amiens.  | 31. Compiègne. — Une lettre H.   |

## SEPTEMBRE.

- |   |  |
|---|--|
| 4. Monceaux. — Une lettre A.            |  |
| 6. <i>Ibid.</i> — D. Morice, col. 1602. |  |
| 7. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.         |  |
| 11. Fontainebleau. — Deux lettres.      | 13. Paris. — Vient incognito s'y promener et s'en retourne le lendemain matin dans son coche avec Gabrielle (L'Estoile.) |

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| 14. Fontainebleau. — Une lettre.                            | 20. Paris. — Trois lettres       |
| 15. Paris. — L'Estoile. Y fait son entrée<br>aux flambeaux. | 24. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |
| 16. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                              | 25. <i>Ibid.</i> — C. C. de Pau. |
| 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                              | 27. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |
| 18. <i>Ibid.</i> — C. C. de Pau                             | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |

## OCTOBRE.

- |  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| 1. Paris. — Une lettre A L'Estoile.  | 15. Paris. — Une lettre.              |
| 2. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.      |
| 3. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A.  | 17. <i>Ibid.</i> — C. C. de Pau.      |
| 4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  | 18. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.     |
| 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 19. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A     |
| 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 20. <i>Ibid.</i> — Archives de Rennes |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre H.  | 21. <i>Ibid.</i> — Une lettre.        |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.        |
| 10. <i>Ibid.</i> — Trois lettres   | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre H       |
| Saint-Germain. — Une lettre. Part<br>pour Fontainebleau (dîne en pas-<br>sant à Villeroy. (L'Estoile.) | 27. <i>Ibid.</i> — Deux lettres       |
|  | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.        |

## NOVEMBRE.

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| 1. Saint-Germain. — Deux lettres  | 17. Saint-Germain. — Une lettre A                           |
| 6. Paris. — L'Estoile.            | 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                              |
| 7. Saint-Germain. — Une lettre.   | 19. <i>Ibid.</i> — Archives de Rennes                       |
| 8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   | 20. <i>Ibid.</i> — Une lettre H                             |
| 9. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   | 21. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                              |
| 10. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres | 22. <i>Ibid.</i> — Bibl. Nat. Fonds Dupuy 157<br>fol. 74-76 |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.  | 25. <i>Ibid.</i> — Deux lettres                             |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre     | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre H                             |
| 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 27. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.                           |
| 14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres   | 28. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.                           |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre     | Pontoise. — Deux lettres                                    |
| 16. <i>Ibid.</i> — Cayet          |   |

## DÉCEMBRE.

- |  |  |
|--|--|
| 1. Saint-Germain. — C. C. de Pau   | et demain à Saint-Quentin — J'es-<br>père être après-demain à Saint-<br>Quentin. » |
| 2. Compiègne. — Une lettre : J'espère al-<br>ler aujourd'hui coucher à Chaunoy |  |

- |  |  |
|--|--|
| <p>3. Chauny. — Une lettre A</p> <p>5. Saint-Quentin. — Archives de Rennes.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Trois lettres: « Je partirai demain de ce lieu pour aller à Amiens, et prendrai mon chemin par Péronne. »</p> <p>10. <i>Ibid.</i> — Une lettre: « Je pars pour m'en aller à Péronne, à Amiens, et de là à Abbeville. »</p> <p>11. Péronne. — Une lettre.</p> <p>14. Amiens. — Une lettre.</p> <p>17. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Cayet</p> | <p>Abbeville. — Registres de la ville, 1594, fol. 326.</p> <p>24. Senlis. — Y arrive de Compiègne au retour d'une entreprise sur Ham (Vaultier.)</p> <p>26. Senlis. — Une lettre A.<br/>Paris. — L'Estoile; y arrive. Attentat de Jean Châtel.</p> <p>27. Louvres-en-Parisis. — Une lettre<br/>Paris. — Une lettre.</p> <p>28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>31. Creil. — Une lettre</p> |
|--|--|

## ANNÉE 1595.

## JANVIER.

- |  |   |
|--|---|
| <p>2. Paris. — Une lettre A</p> <p>3. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>4. <i>Ibid.</i> — Une lettre A</p> <p>5. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>7. <i>Ibid.</i> — Cayet.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — L'Estoile.</p> <p>11. <i>Ibid.</i> — L'Estoile.</p> | <p>12. Paris. — Une lettre.</p> <p>13. <i>Ibid.</i> — Une lettre H.</p> <p>15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>17. <i>Ibid.</i> — Six lettres.</p> <p>30. <i>Ibid.</i> — Une lettre H</p> <p>31. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> |
|--|---|

## FÉVRIER.

- |   |   |
|---|---|
| <p>8. Paris. — Deux lettres.</p> <p>12. <i>Ibid.</i> — Deux lettres; part pour Fontainebleau. (L'Estoile.)</p> <p>14. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>15. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>19. <i>Ibid.</i> — Une lettre H</p> | <p>20. Paris. — Une lettre.</p> <p>22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Memorial de la Chambre des comptes.</p> <p>24. <i>Ibid.</i> — Deux lettres</p> <p>25. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>26. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> |
|---|---|

## MARS

- |  |  |
|--|--|
| <p>1<sup>er</sup>. Maubuisson (canton de Pontoise) — Une lettre.</p> <p>2. Paris. — Une lettre.</p> <p>3. <i>Ibid.</i> — Une lettre H.</p> | <p>6. Paris. — Une lettre A</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>11. <i>Ibid.</i> — Une lettre H</p> <p>14. <i>Ibid.</i> — Une lettre</p> |
|--|--|

- |   |   |
|---|---|
| <p>15. Paris. — Une lettre H. Une lettre datée du même jour porte Fontainebleau au lieu de Paris; mais cette lettre a plutôt le caractère d'une ordonnance que d'une missive et, nous l'avons dit, tout ce qui est ordonnance nous donne peu de confiance.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>17. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A. Va à la chasse avec Gabrielle, rentre à Paris avec elle. (L'Estoile.)</p> | <p>18. Paris. — Va à Vincennes faire ses Pâques. (L'Estoile.)</p> <p>19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>21. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>22. Bois de Vincennes. — Une lettre, analysée.</p> <p>24. Paris. — Une lettre.</p> <p>27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>29. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> |
|---|---|

## AVRIL.

- |   |  |
|---|--|
| <p>7. Paris. — Quatre lettres.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Une lettre H</p> <p>12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>14. <i>Ibid.</i> — Une lettre H</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>19. <i>Ibid.</i> — Une lettre A</p> | <p>20. Paris. — Une lettre H. Se propose d'aller à Fontainebleau.</p> <p>26. Fontainebleau. — Une lettre H</p> <p>27. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>28. <i>Ibid.</i> — Deux lettres</p> <p>29. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>30. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.</p> |
|---|--|

## MAL.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1<sup>er</sup>. Fontainebleau. — Une lettre.</p> <p>3. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>9. <i>Ibid.</i> — Une lettre H.</p> <p>13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Trois lettres A.</p> <p>17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>18. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>20. Monceaux. — Une lettre.</p> <p>22. Arrive à Paris. — De Thou</p> | <p>24. Monceaux. — Une lettre.<br/>Part de Paris pour la Bourgogne. — De Thou.</p> <p>27. Monglas, arrondissement de Provins — Une lettre<br/>Camp de Saint-Quentin. — Une lettre A. (Très-suspect.)</p> <p>30. Troyes. — Une lettre.</p> <p>31. <i>Ibid.</i> — Six lettres.</p> |
|---|--|

## JUN.

- |   |  |
|---|--|
| <p>4. Dijon. — Deux lettres. Combat de Fontaine-Française (lettres des 7 et 8 juin).</p> <p>5. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> | <p>7. Dijon. — Deux lettres.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.</p> <p>9. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>10. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> |
|---|--|

- |  |  |
|--|--|
| <p>12. Camp pres d'Auxerre. — Une lettre.</p> <p>13. Dijon. — Une lettre.</p> <p>17. <i>Ibid.</i> — Deux lettres</p> <p>18. <i>Ibid.</i> — Une lettre H.</p> <p>21. <i>Ibid.</i> — Une lettre H.</p> | <p>22. Dijon. — Une lettre A.</p> <p>24. <i>Ibid.</i> — Une lettre A</p> <p>29. <i>Ibid.</i> — Deux lettres H</p> <p>30. <i>Ibid.</i> — Deux lettres</p> |
|--|--|

## JUILLET

- |  |  |
|--|--|
| <p>1<sup>er</sup>. Dijon. — Une lettre H</p> <p>2. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>4. Camp de Romazin. — Une lettre.</p> <p>9. Camp de Saint-Seine-sur-Viergeanne.<br/>— Une lettre H.</p> <p>14. Saint-Jean-de-Losne. — Une lettre.</p> <p>18. Dijon. — Une lettre H.</p> <p>20. Camp de Pesmes. — Une lettre.<br/>Auxonne. — Une lettre.</p> | <p>21. Auxonne. — Deux lettres<br/>Montmeroy. — Une lettre A</p> <p>24. Dijon. — Une lettre H.</p> <p>25. Camp de Pesmes. — Une lettre</p> <p>26. <i>Ibid.</i> — Une lettre</p> <p>29. Saint-Wit, près Besancon — Une<br/>lettre H.</p> <p>30. <i>Ibid.</i> — Une lettre A</p> |
|--|--|

## AOÛT

- |  |  |
|--|--|
| <p>1<sup>er</sup>. Camp de Saint-Wit. — Deux lettres.</p> <p>3. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>10. Camp de Montigny-le-Château. —<br/>Deux lettres.</p> <p>11. <i>Ibid.</i> — Deux lettres</p> <p>12. Poligny. — Une lettre</p> | <p>18. Camp de Doublans — Une lettre</p> <p>24. Lyon. — Une lettre.</p> <p>25. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>26. <i>Ibid.</i> — Une lettre</p> <p>29. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|--|--|

## SEPTEMBRE.

- |  |  |
|--|--|
| <p>3. Lyon. — Trois lettres A</p> <p>4. <i>Ibid.</i> — Cayet, de Thou, etc.</p> <p>5. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.</p> <p>6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>17. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>18. <i>Ibid.</i> — Une lettre A</p> | <p>21. Lyon — Deux lettres</p> <p>22. <i>Ibid.</i> — Six lettres A</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Deux lettres</p> <p>27. Nevers. — Une lettre.</p> <p>30. Paris. — Une lettre A. Le Roi s'en<br/>revint en diligence à Paris, passa<br/>et coucha à Moret. (Sully t. I,<br/>ch. LX.)</p> |
|--|--|

## OCTOBRE

- Paris. — Quatre lettres  
 9. *Ibid.* — Une lettre A  
 11. *Ibid.* — Une lettre A  
 14. *Ibid.* — Une lettre A — Deux lettres  
     (àux archives de Rennes)  
 16. *Ibid.* — Six lettres.  
 17. Pontoise — Une lettre  
 18. *Ibid.* — Une lettre.  
 19. Paris. — Une lettre A (Très-suspect.)  
     Chaumes — Une lettre  
 14. Peronne. — Trois lettres  
 15. Entre Péronne et Cambrai. — Lettre  
     du 23.  
 17. Camp de Beauvoir. — Une lettre  
 23. Amiens. — Deux lettres.  
 28. *Ibid.* — Deux lettres. Deux autres let-  
     tres datées du même jour portent  
     *Anensis*, évidemment pour *Amiens*  
 29. *Ibid.* — Trois lettres.  
 30. Camp de Beauvais. — Une lettre A

## NOVEMBRE

6. Chauny. — Une lettre  
 8. Mouy. — Une lettre.  
     Camp de Traversy, pres la Fere —  
     Deux lettres.  
 10. *Ibid.* — Une lettre  
 15. *Ibid.* — Deux lettres  
 16. *Ibid.* — Une lettre  
 17. *Ibid.* — Neuf lettres  
 18. *Ibid.* — Une lettre  
 19. *Ibid.* — Une lettre  
 21. *Ibid.* — Une lettre. Une autre lettre  
     datée du même jour porte, évi-  
     demment a tort *Monceaux* de la  
     crois de 1598.  
 22. Camp de Traversy. — Une lettre  
     D'après l'Estoile le Roi seroit ar-  
     rivé ce jour a Saint-Germain. Il y  
     a la une erreur  
 23. *Ibid.* — Une lettre  
 24. *Ibid.* — Deux lettres  
 26. *Ibid.* — Une lettre A  
 27. *Ibid.* — Trois lettres  
     Amiens. — Une lettre.  
 29. Camp de Traversy. — Une lettre  
 31. Camp de Beauvais. — Une lettre

## DÉCEMBRE

- Traversy, pres la Fere. — Trois lettres  
 2. *Ibid.* — Une lettre  
 3. *Ibid.* — Trois lettres  
 4. *Ibid.* — Trois lettres  
     Folembray. — Une lettre  
 8. Chauny. — Une lettre  
     Camp devant la Fere. — Une lettre.  
 11. *Ibid.* — Une lettre  
 15. Folembray. — Une lettre A  
 14. Folembray. — Une lettre  
 15. *Ibid.* — Une lettre.  
 16. *Ibid.* — Une lettre A  
 20. *Ibid.* — Une lettre.  
 21. *Ibid.* — Une lettre.  
 23. *Ibid.* — Deux lettres.  
 24. *Ibid.* — Une lettre.  
 28. *Ibid.* — Une lettre A  
 29. *Ibid.* — Une lettre.



## ANNÉE 1596.

## JANVIER.

- |  |  |
|--|--|
| <p>3 Folembay. — Une lettre A.<br/>       13 <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>       14. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/>       16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A.<br/>       17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>       20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>       21. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/>       24 <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.</p> | <p>27. Servais. — Une lettre.<br/>       28. Folembay. — Une lettre A.<br/>       29. Attichy. — Une lettre.<br/>       31. Folembay. — Une lettre. Une autre lettre, datée aussi de Folembay dit : « Je serai samedi prochain à Folembay. »</p> |
|--|--|

## FÉVRIER.

- |   |  |
|---|--|
| <p>3 Folembay. — Une lettre A.<br/>       5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>       8. <i>Ibid.</i> — D. Morice, col. 1632.<br/>       9. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/>           Gandelu. — Une lettre.<br/>       10. Folembay. — Une lettre.<br/>       11. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.<br/>       12. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.<br/>       14. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.<br/>       17. Camp de Servais. — Trois lettres.</p> | <p style="text-align: center;">Ce nom est écrit aussi <i>Cerves</i>, <i>Cervay</i>, <i>Serves</i>.<br/>       Camp de Sirieu, près la Fère. — Une lettre (peut être Servais).<br/>       22. Servais. — Une lettre.<br/>       23. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Nom écrit <i>Cervay</i>.<br/>       25. Saint-Cenys. — Une lettre. Nom écrit aussi Saint-Cheny.<br/>       26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>       29. Compiègne. — Deux lettres</p> |
|---|--|

## MARS.

- |  |  |
|--|--|
| <p>2. Compiègne. — Une lettre.<br/>           Noyon. — Une lettre, neuf heures du soir.<br/>       3. Camp de Servais, près la Fère. — Une lettre.<br/>       4 <i>Ibid.</i> — Nom écrit <i>Servez</i>.<br/>       6 Camp de Rouy, près la Fère. — Deux lettres.<br/>           Saint-Cenys, près la Fère. — Une lettre.<br/>       7. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Écrit Saint Chery.<br/>       8. Camp de Rouy, près la Fère. — Une lettre.</p> | <p>8. Saint-Chery ou Sery. — Deux lettres.<br/>           Camp devant la Fère. — Une lettre.<br/>       9. Camp de Rouy, près la Fère. — Une lettre.<br/>       14 <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>           Camp de Roye. — Une lettre A. (peut-être Rouy, plus rapproché de la Fère).<br/>           Camp de la Fère. — Une lettre A.<br/>       15. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>           Saint-Cenys. — Une lettre.<br/>       16. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> |
|--|--|

- |  |   |
|--|---|
| <p>17. Saint-Geny. — Une lettre.<br/>Guise. — Une lettre.</p> <p>18. Saint-Geny. — Quatre lettres.</p> <p>21. Guise. — Une lettre.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>24. Verneuil. — Une lettre.</p> <p>25. Camp devant la Fère. — Deux lettres :<br/>« Je pars présentement pour aller<br/>loger à Traversy. »</p> | <p>Camp de Saint-Chery, près la Fère<br/>— Une lettre.</p> <p>27. Traversy. — Une lettre.</p> <p>28. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>Camp de la Fère. — Une lettre</p> <p>29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>30. <i>Ibid.</i> — Une lettre H.</p> <p>31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|--|---|

## AVRIL

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. Camp de la Fère. — Une lettre.</p> <p>2. Camp de Traversy, devant la Fère. —<br/>Une lettre.</p> <p>3. Camp devant la Fère. — Une lettre.</p> <p>4. Traversy, devant la Fère. — Une lettre<br/>A.</p> <p>6. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>7. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>11. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>12. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>Amiens. — Une lettre.</p> | <p>16. Nesle. — Deux lettres.</p> <p>18. Abbeville. — Une lettre.<br/>Saint-Valery. — Une lettre. Le 18 au<br/>soir il part pour Boulogne, mais<br/>il est obligé de relâcher et revient<br/>au Crotoeur, et le lendemain ma-<br/>tin à Rue (lettre du 20).</p> <p>20. Rue. — Une lettre. Se propose d'aller<br/>coucher à Montreuil pour être le<br/>lendemain de bonne heure à Bou-<br/>logne.</p> <p>25. Boulogne. — Deux lettres.</p> <p>27. Abbeville. — Trois lettres.</p> <p>29. Amiens. — Une lettre A.</p> |
|---|---|

## MAI

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Camp de Traversy. — Une lettre H.</p> <p>3. Camp devant la Fère. — Une lettre H.</p> <p>4. Camp de Traversy. — Une lettre H.</p> <p>8. Camp devant la Flèche. — Une lettre<br/>(probablement la Fère).</p> <p>13. Traversy. — Une lettre.</p> <p>15. Camp devant la Fère. — Une lettre H.<br/>Amiens. — Une lettre.</p> <p>16. Camp de Traversy. — Une lettre.</p> <p>17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>Amiens. — Une lettre.</p> | <p>18. Camp devant la Fère. — Une lettre H.</p> <p>19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>Rouy. — Une lettre H.</p> <p>20. Camp devant la Fère. — Trois lettres</p> <p>22. <i>Ibid.</i> — Sept lettres.<br/>Traversy. — Une lettre.</p> <p>23. Camp devant la Fère. — Une lettre H.</p> <p>24. <i>Ibid.</i> — Une lettre H.</p> <p>25. Saint-Quentin. — Une lettre A.</p> <p>27. Péronne. — Une lettre.</p> <p>31. Amiens. — Une lettre H.</p> |
|--|--|

## JUN.

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| 2. Abbeville. — Une lettre.            | 20. Abbeville. — Une lettre.       |
| 4. <i>Ibid.</i> — D. Morice, col. 1643 | 22. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres. |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.       | 23. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   |
| 12. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.       | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   |
| 13. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.      | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   |
| 14. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.      | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 15. Camp de Folembray. — Une lettre.   | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 17. Abbeville. — Deux lettres.         | 30. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.  |

## JUILLET.

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> . Abbeville. — Une lettre A.  | jours après. » (Sully, t. I, ch. LXVI |
| 2. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | p. 327.)                              |
| 3. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.  | 14. Monceaux. — Une lettre A.         |
| 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.      |
| 8. Amiens. — Une lettre.  | 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.      |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.  | 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.        |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre : « Le Roi partit d'Amiens, s'en alla passer à Liancourt. . . Ayant séjourné un jour entier à Liancourt. . . . il s'en alla coucher à Monceaux, où M. du Mayne le vint trouver deux | 19. Paris. — Une lettre A.            |
|   | 25. Monceaux. — Trois lettres         |
|   | 27. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.      |
|   | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.        |
|   | 29. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.     |
|   | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.        |

## AOÛT.

- |   |   |
|---|---|
| 3. Une lettre A. porte Amiens, sans doute par erreur.   | 14. La Grange-le-Roi. — Une lettre.   |
| 4. Monceaux. — Deux lettres.  | 15. Amiens. — Une lettre A. (Nous avons déjà dit que les lettres analysées nous inspiraient moins de confiance que les autres.) |
| 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 17. Fontainebleau. — Une lettre.  |
| 7. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.  | 21. <i>Ibid.</i> — Une lettre, à onze heures du soir.   |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 23. Monceaux. — C. C. de Pau.   |
| 9. Coupe-Bray. — Deux lettres A. dont l'une porte <i>Cap Breton</i> , sans doute pour Coupe-Bray. | 26. Fontainebleau. — Une lettre.  |
| 11. Monceaux. — D. Morice, col. 1644.   |   |
| 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |   |

## SEPTEMBRE.

- |  |   |
|--|---|
| 4. Monceaux. — Une lettre A.                               | 19. Paris (aux Tuileries). — L'Estoile. |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. Arch. de Rennes.           | 21. Saint-Germain. — Deux lettres.      |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre. L'Estoile dit <i>Meaux</i> . | 22. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A.      |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                           | 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.        |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                             | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre.          |
| 16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A.                         | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.        |

## OCTOBRE.

- |  |   |
|--|---|
| 7. Vernon. — Une lettre.   | 20. Rouen. — Une lettre, et deux lettres<br>aux archives de Rennes. |
| 8. Visy (Bisy). — Une lettre.  | 21. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                                    |
| 11. Gaillon. — Deux lettres.   | 22. <i>Ibid.</i> — Archives de Rennes.                              |
| 12. <i>Ibid.</i> — Deux lettres : « Le Roi, atten-<br>dant l'arrivée de députés, s'en<br>alla promener à Arques et à Dieppe<br>pour revoir les lieux où s'étaient<br>passés tant de combats. » (Sully) | 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                      |
| 16. Rouen. — Une lettre A.   | 25. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                                    |
| 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                                    |
| 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                      |
|  | 30. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.                                   |
|  | 31. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                                    |

## NOVEMBRE.

- |   |   |
|---|---|
| 3. Rouen. — Deux lettres.   | 16. Rouen. — Archives de Rennes, archi-<br>ves des Côtes-du-Nord. |
| 4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. Harangue les no-<br>tables (Cayet.) | 17. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.                                |
| 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                                     | 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                    |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                       | 20. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                                  |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                      | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                                  |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                      | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                    |
| 12. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.                                   | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre, arch. de Rennes.                   |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                      | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                                  |
|   | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                    |

## DÉCEMBRE.

- |                                 |                                  |
|---------------------------------|----------------------------------|
| 1. Rouen. — Une lettre A.       | 8. Rouen. — Une lettre.          |
| 2. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. | 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. | 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. | 20. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |

## ANNÉE 1597.

## JANVIER.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1<sup>re</sup>. Rouen. — Une lettre A. Tient un chapitre de l'ordre du Saint-Esprit dans l'église de Saint-Ouen. (Matthieu.)</p> <p>4. Paris. — L'Estoile. Tient le chapitre de l'ordre aux Augustins.</p> <p>5. <i>Ibid.</i> — L'Estoile. Assiste au service des chevaliers du Saint-Esprit defunts.</p> <p>Rouen. — Une lettre.</p> <p>10. <i>Ibid.</i> — Une lettre</p> | <p>11. Rouen. — Une lettre.</p> <p>12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>13. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres</p> <p>27. <i>Ibid.</i> — Une lettre A</p> <p>31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|---|---|

## FÉVRIER.

- |  |  |
|--|--|
| <p>3. Rouen. — Une lettre.</p> <p>4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>7. Escouy. — Une lettre</p> <p>9. Vigny. — Une lettre.</p> <p>Pontoise. — Une lettre.</p> <p>13. Paris. — L'Estoile : fait une mascarade de sorciers pendant la nuit. (Vanthier.) Revient de Saint Germain à</p> | <p>Paris. Le bac de Chatou, ou étaient une partie de sa suite et le bagage de Madame Catherine, s'enfonce : deux cents personnes noyées.</p> <p>15. Paris — Deux lettres.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. Soupe chez Soucy. (L'Estoile.)</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — C. C. de Pau.</p> |
|--|--|

## MARS.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1<sup>re</sup>. Paris. — L'Estoile. Grande procession ou assiste le Roi.</p> <p>5. <i>Ibid.</i> — Tient sur les fonts le fils du connétable.</p> <p>7. <i>Ibid.</i> — Une lettre</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>Saint Germain. — Une lettre.</p> <p>9. Paris. — Une lettre.</p> <p>12. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Y reçoit la nouvelle de la prise d'Amiens; son départ. (L'Estoile.)</p> | <p>12. Pontoise. — Une lettre.</p> <p>13. La Neuville. — Une lettre A.</p> <p>Beauvais. — Une lettre au soir.</p> <p>14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>18. Montdidier. — Une lettre.</p> <p>19. <i>Ibid.</i> — Huit lettres.</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>21. Bertheul. — Une lettre : « Je monte à cheval pour faire aujourd'hui onze lieues de chemin. »</p> |
|---|--|

- |                               |                                   |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| 22. Hangest. — Deux lettres.  | 27. Pichevillers. — Une lettre.   |
| 23. Picquigny. — Une lettre.  | 30. Vignacourt. — Deux lettres.   |
| 24. Hangest. — Deux lettres.  | 31. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. |
| 25. Vignacourt. — Une lettre. |                                   |

## AVRIL.

- |  |   |
|--|---|
| 3. Vignacourt. — Deux lettres.<br>Picquigny. — Une lettre.   | 18. Saint-Germain. — Trois lettres.<br>Paris. — Une lettre. |
| 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. Nous avons une<br>autre lettre du même jour portant<br><i>Paris</i> , évidemment par erreur. | 19. Saint-Germain. — Une lettre.                            |
| 5. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.  | 20. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                            |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 21. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                            |
| 8. Berneuïl, près Doullens. — Une lettre<br>A.   | 22. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                            |
| 9. Beauvais. — Deux lettres.   | 23. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.                           |
| 13. Paris. — Une lettre. Son discours au<br>parlement. (Voyez t. IV, p. 743.)  | 25. Paris. — Deux lettres.                                  |
| 15. Saint-Germain. — Deux lettres.   | 26. Saint-Germain. — Une lettre.                            |
| 17. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                              |
|  | 28. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                            |
|  | 29. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                            |
|  | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                            |

## MAL.

- |  |  |
|--|--|
| 15. Saint-Germain. — Une lettre.<br>Paris. — Une lettre A. | 20. Paris. — Une lettre.                                     |
| 4. Saint-Germain. — Une lettre.                            | 21. <i>Ibid.</i> — Huit lettres et discours au<br>parlement. |
| 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                              | 22. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                             |
| 8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                            | 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                               |
| 10. Paris. — Une lettre A.                                 | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                               |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                             | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                               |
| 16. Monceaux. — Une lettre.                                | 31. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                             |
| 19. <i>Ibid.</i> — L'Estoile. Va au parlement.             |  |

## JUN.

- |  |   |
|--|---|
| 1. Paris. — Une lettre.  | 9. Camp devant Amiens. — Deux lettres<br>« Arrivant hier en mon armée je<br>l'ai trouvée en bataille, etc » |
| 2. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |
| 4. <i>Ibid.</i> — Six lettres.<br>Pontoise. — Une lettre.<br>Beauvais. — Une lettre. | 11. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |
| 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |

- |   |  |
|---|--|
| <p>15. Camp devant Amiens. — Deux lettres.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/>Paris. — Une lettre. Pouvait-il être le même jour à Amiens et à Paris? Il y a grande incertitude dans la date du</p> | <p>20 juin donnée à la lettre écrite à Paris.</p> <p>21. Paris. — Trois lettres.</p> <p>22. <i>Ibid.</i> — Trois lettres A.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>26. Monceaux. — Trois lettres.</p> <p>30. Camp devant Amiens. — Une lettre.</p> |
|---|--|

## JUILLET.

- |  |  |
|--|--|
| <p>2. Camp devant Amiens. — Deux lettres.</p> <p>3. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>6. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.</p> <p>7. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>9. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>10. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> | <p>20. Camp d'Amiens. — Une lettre. Parmi les lettres analysées il y en a une donnée comme signée à Paris le 20 juillet. C'est une erreur évidente.</p> <p>21. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>27. <i>Ibid.</i> — Deux lettres</p> <p>28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>29. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A.</p> <p>30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|--|--|

## AOÛT.

- |  |   |
|--|---|
| <p>4. Camp d'Amiens. — Deux lettres.</p> <p>5. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>10. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>11. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>12. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Arrive en poste à Paris. (L'Estoile.) Il y a grandement lieu d'en douter.</p> <p>14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> | <p>18. Camp d'Amiens. — Une lettre.</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>21. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>24. <i>Ibid.</i> — Lettre du 25.</p> <p>25. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>29. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>31. <i>Ibid.</i> — Une lettre H.</p> |
|--|---|

## SEPTEMBRE.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1<sup>er</sup>. Camp devant Amiens. — Une lettre.</p> <p>2. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. L'une de ces lettres, aux analyses, est donnée par un <i>ibidem</i> comme signée à Saint-Germain; même observation sur celles des 9 et 16 ci-dessous.</p> | <p>5. Camp devant Amiens. — Une lettre. Entre dans Amiens. (De Thou.)</p> <p>6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>9. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. (Voyez la note sur le 2 septembre.)</p> |
|---|--|

12. Camp devant Amiens. — Une lettre.  
 13. *Ibid.* — Une lettre II.  
 16. *Ibid.* — Deux lettres. (Voyez la note sur le 2 septembre.)  
 17. *Ibid.* — Une lettre.  
 18. *Ibid.* — Trois lettres.  
 19. *Ibid.* — Deux lettres.  
 20. *Ibid.* — Deux lettres.  
 21. *Ibid.* — Deux lettres.  
 22. *Ibid.* — Deux lettres.  
 23. *Ibid.* — Deux lettres.  
 24. *Ibid.* — Archives de Rennes.  
 25. *Ibid.* — Quatre lettres.  
 26. *Ibid.* — Une lettre.  
 27. Longpre. — Une lettre.  
 Monceaux. — Une lettre. Ces deux lettres du 27 septembre sont prises dans Sully ; mais comment supposer le Roi à Amiens le 26, à Monceaux le 27 et revenu à Amiens le 28 ? Il y a plus, à Longpre et à Monceaux le même jour ? Le fait est que la seconde n'est pas de 1597, mais de 1598. M. Berger de Nivrey, qui a

- suivi Sully ici, donne encore la même lettre d'après une minute et une copie à l'année 1598. Il y a la même chose à dire sur les 5 et 9 octobre. Réformer dans ce sens la note de la page 670 du t. VIII.
28. Camp devant Amiens. — Trois lettres. L'une de ces lettres porte camp d'Angers, évidemment pour camp d'Amiens.
29. Camp de Pinchivilliers. — Une lettre.
30. *Ibid.* — Une lettre portant Paris, évidemment par erreur. Le 3 octobre le Roi écrit de Sombrin (Pas-de-Calais) qu'il a fait une course vers Arras. Il dit, le 4, qu'il est parti d'Amiens avec le dessein d'assiéger Doullens (Doullens) qu'il a depuis reconnu, ayant séjourné deux jours aux environs, mais qu'il a diléré pour quelques jours de commencer ledit siège. Tout cela exclut un voyage à Paris.

## OCTOBRE.

2. Sombrin. — Lettre du 4.  
 3. *Ibid.* — Lettre du 4.  
 4. *Ibid.* — Une lettre. Il est venu loger en ce lieu jeudi dernier.  
 5. Le Pas en Artois. — Deux lettres.  
 Camp devant Laon. — Archives de Rennes.  
 Monceaux. — Deux lettres. Voyez ce qui est dit sur le 27 septembre. Le Roi ne pouvait être le même jour en Artois et à Monceaux. M. Berger de Nivrey rapporte une de ces lettres au 5 octobre 1598, avec raison ; mais les deux ayant trait à la même affaire, il est évident qu'elles

- doivent être l'une et l'autre du même jour. Nous donnons la seconde d'après une minute sans date. (*Suppl.* t. IX, p. 133.)
9. Camp de Doullens. — Deux lettres. Sully rapporte une lettre datée de ce jour et de Monceaux. (Voyez ce qui est dit sur les lettres du 27 septembre et du 5 octobre.) M. Berger de Nivrey l'a omise à cette date et l'a reportée au 9 octobre 1598.
10. Camp de Beauvais. — Dont Morice col. 1648.
11. *Ibid.* — Une lettre.



- |   |  |
|---|--|
| <p>16. Amiens. — Une lettre.</p> <p>17. Sully donne une lettre du 17 octobre écrite à Rouen. M. Berger de Xivrey l'a rapportée avec raison à l'an 1596.</p> | <p>18. Amiens. — Une lettre.</p> <p>22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>24. Saint-Germain. — Une lettre.</p> <p>28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>31. Paris — Deux lettres</p> |
|---|--|

## NOVEMBRE.

- |  |   |
|--|---|
| <p>2. Paris. — D. Morice, col. 1649.</p> <p>5. Fontainebleau. — Une lettre.</p> <p>7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>12. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/>Paris. — Une lettre.</p> <p>14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>Monceaux. — Deux lettres</p> | <p>15. Monceaux. — Une lettre.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>23. Paris. — Une lettre.</p> <p>25. <i>Ibid.</i> — Une lettre, mercredi</p> <p>26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>30. Saint-Germain. — Une lettre A. Il va y faire une petite diète.</p> |
|--|---|

## DÉCEMBRE.

- |   |   |
|---|---|
| <p>5. Saint-Germain. — Une lettre et arch. de Rennes.</p> <p>6. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres, arch. de Rennes.</p> <p>12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> | <p>13. Saint-Germain. — Deux lettres.</p> <p>15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>18. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>19. <i>Ibid.</i> — Deux lettres</p> <p>31. Paris. — Une lettre.</p> |
|---|---|

## ANNÉE 1598.

## JANVIER.

- |   |   |
|---|---|
| <p>3. Paris. — Une lettre. Réunit les chevaliers du Saint-Esprit dans son cabinet au Louvre. (L'Estoile.)</p> <p>4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>Saint-Germain. — Archives des Côtes-du-Nord; archives de Rennes.</p> <p>10. Paris. — Deux lettres.</p> <p>11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>13. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>14. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> | <p>18. Monceaux. — Une lettre.</p> <p>22. Paris. — Deux lettres.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — C. C. de Pau.</p> <p>24. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>27. <i>Ibid.</i> — Une lettre<br/>Chartres. — Une lettre. Il paraît peu probable que le Roi ait été à Chartres le 27.</p> <p>28. Paris. — Une lettre.</p> <p>30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|---|---|

## FÉVRIER.

- |   |  |
|---|--|
| <p>3. Paris. — C. C. de Pau.<br/> 5. <i>Ibid.</i> — C. C. de Pau.<br/> 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>     Fontainebleau. — Une lettre.<br/> 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 17. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> | <p>18. Fontainebleau. — <i>Suppl.</i> à l'Estoile<br/> 21. Artenay. — Une lettre A.<br/>     Tourey. — Trois lettres.<br/>     Chartres. — Une lettre A.<br/> 22. Blois. — Une lettre.<br/> 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> |
|---|--|

## MARS.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1<sup>er</sup>. Chenonceaux. — Deux lettres.<br/> 3. Tours. — Une lettre.<br/> 4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 6. Pont-de-Cé. — Trois lettres.<br/> 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Post-scriptum de la<br/>     lettre du 6.<br/> 8. Angers. — Deux lettres A.<br/> 10. <i>Ibid.</i> — Six lettres.<br/> 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/> 13. <i>Ibid.</i> — Trois lettres<br/> 14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 15. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 16. <i>Ibid.</i> — C. C. de Pau<br/> 17. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> | <p>18. Angers. — Deux lettres<br/> 20. <i>Ibid.</i> — Cinq lettres.<br/> 21. <i>Ibid.</i> — Deux lettres<br/> 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 23. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres<br/> 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/> 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre H.<br/> 28. <i>Ibid.</i> — D. Morice, col. 1672 Au<br/>     Verger, pres d'Angers (l'Estoile<br/>     Grégoire, <i>la Ligue en Bretagne</i>.<br/> 29. <i>Ibid.</i> — L'Estoile. Mariage de César<br/>     avec M<sup>lle</sup> de Mercœur<br/> 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre A<br/> 31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|---|---|

## AVRIL

- |  |  |
|--|--|
| <p>1<sup>er</sup>. Angers. — Une lettre<br/> 2. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre<br/> 6. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre A<br/> 8. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.<br/> 9. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 13. Nantes. — Édit de Nantes<br/> 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 16. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/> 17. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> | <p>18. Nantes. — Une lettre<br/> 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 20. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 21. <i>Ibid.</i> — Deux lettres<br/> 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre<br/> 25. <i>Ibid.</i> — Deux lettres<br/> 26. <i>Ibid.</i> — Archives de Rennes. D. Mo<br/>     rice, col. 1681, 1691<br/> 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 30. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> |
|--|--|

## MAL.

- |   |   |
|---|---|
| <p>4. Nantes. — Huit lettres.<br/>         5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         8. Fontaine. — Une lettre. (Fontaine-Guérin, Maine-et-Loire.)<br/>         9. Rennes. — Deux lettres.<br/>         10. <i>Ibid.</i> — Arch. de Rennes.</p> | <p>13. Rennes. — Une lettre.<br/>         14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         19. La Flèche. — Une lettre.<br/>         22. Le Lude. — Une lettre.<br/>         24. Rennes. — Une lettre A. (Douteux.)<br/>         31. Blois. — Trois lettres.</p> |
|---|---|

## JUN.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1<sup>re</sup>. Blois. — Une lettre<br/>         5. Paris. — Arrive à Paris de son voyage de Bretagne. (L'Estoile.)<br/>         8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         Saint-Germain. — Arch. de Rennes.<br/>         10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         11. Paris. — Une lettre.<br/>         12. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/>         13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         18. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Reçoit les députés du roi d'Espagne au Louvre. Grande partie de paume.<br/>         19. <i>Ibid.</i> — L'Estoile.</p> | <p>20. Paris. — Le Roi mène à la chasse les députés du roi d'Espagne. (L'Estoile.)<br/>         21. <i>Ibid.</i> — Jure la paix à Notre-Dame. (L'Estoile, Chiverny.)<br/>         23. <i>Ibid.</i> — Le Roi allume le feu de la Saint-Jean. (L'Estoile.)<br/>         25. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         26. Saint-Germain. — Une lettre.<br/>         28. Paris. — Vient de Saint-Germain à Paris pour dîner chez Biron, homme duc et pair. <i>Supplém.</i> à l'Estoile; toutefois le véritable journal n'en dit rien.</p> |
|--|--|

## JUILLET.

- |  |   |
|--|---|
| <p>2. Saint-Germain. — Deux lettres.<br/>         3. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         13. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> | <p>14. Paris. — Deux lettres.<br/>         16. Saint-Germain. — Deux lettres.<br/>         20. Paris. — Deux lettres.<br/>         21. Monceaux. — Une lettre<br/>         23. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/>         28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|--|---|

## AOÛT.

- |   |   |
|---|---|
| <p>2. Monceaux. — Une lettre A.<br/>         6. Juilly. — Une lettre H.</p> | <p>8. Sully. — Une lettre (faudrait-il lire Juilly?).</p> |
|---|---|

- |                                       |                                     |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| 14. Paris. — Deux lettres             | journe encore aujourd'hui, et ce    |
| 15. <i>Ibid.</i> — Trois lettres      | qui fait supposer qu'il y était dès |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.        | la veille.                          |
| Saint-Germain. — Une lettre           | 27. Crosne. — Deux lettres.         |
| 23. Paris. — Une lettre A.            | Savigny-le-Temple. — Une lettre.    |
| 25. <i>Ibid.</i> — Deux lettres       | Paris. — Une lettre.                |
| 26. Crosne. — Une lettre. Pour je sé- | 31. Fontainebleau. — L'Estoile      |

## SEPTEMBRE.

- |   |  |
|---|--|
| 1. Fontainebleau. — Une lettre                  | ecus par tête, chacun payant son                 |
| 3. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                 | croû. (L'Estoile.)                               |
| 4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                 | 23. Paris. — Une lettre. Va dîner chez           |
| 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                   | Gondi. (L'Estoile.)                              |
| 6. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                 | 25. <i>Ibid.</i> — Archives de Rennes            |
| 8. <i>Ibid.</i> — L'Estoile; le Roi chasse dans | 27. Monceaux. — Une lettre.                      |
| la forêt.                                       | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Le Roi reçoit une |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                 | remontrance du clergé et y re-                   |
| 12. <i>Ibid.</i> — Trois lettres                | pond.  |
| 16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A.              | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Une autre lettre  |
| 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  | publique par M. Halphen dit <i>Monte-</i>        |
| 22. Paris. — Une lettre. Le Roi revient à       | <i>reau</i> , évidemment à tort                  |
| Paris et va dîner avec sa compa-                | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Même note.        |
| gnie chez le Petit More, à trois                |  |

## OCTOBRE.

- |  |  |
|--|--|
| 1. Monceaux. — Deux lettres.                   | 12. Monceaux. — Bassompierre. Le Roi             |
| 3. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                | malade.  |
| 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  | 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                   |
| 6. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.               | 16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                 |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. Le Roi y tombe | 21. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                 |
| malade. (L'Estoile)                            | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                   |
| 9. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                | 30. <i>Ibid.</i> — L'Estoile. Le Roi très malade |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 | de rétention d'urine.                            |
|  | 31. <i>Ibid.</i> — Une lettre A                  |

## NOVEMBRE.

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| 1. Monceaux. — Une lettre    | 4. Monceaux. — Une lettre.             |
| 3. <i>Ibid.</i> — Une lettre | 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre, au soir. |

- |  |   |
|--|---|
| <p>8. Saint-Germain. — Une lettre.</p> <p>10. Monceaux. — Deux lettres.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>17. Saint-Germain. — Archives de l'hôtel de ville d'Arles.</p> <p>18. Juilly. — Une lettre.</p> <p>20. Écouen. — Une lettre.</p> <p>25. Paris. — Une lettre: « Je dînerai encore ici demain de bonne heure et me rendrai à une heure après midi</p> | <p>à Coulombe, pour chasser aux loups. »</p> <p>28. Saint-Germain. — Une lettre: « Sur le fin de ce mois le Roi vint secrètement à Paris pour voir madame la duchesse et s'en retourna à Saint-Germain avec elle dans sa litière. » (L'Estoile.)</p> <p>29. <i>Ibid.</i> — Une lettre A</p> |
|--|---|

## DÉCEMBRE.

- |   |   |
|---|---|
| <p>5. Saint-Germain. — Une lettre.</p> <p>7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>13. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Baptême du chevalier de Vendôme. (L'Estoile.)</p> <p>15. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> | <p>17. Saint-Germain. — Une lettre. Archives municipales d'Arles.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Revient de Saint-Germain à Paris. (L'Estoile.)</p> <p>29. Paris. — Une lettre A.</p> <p>31. <i>Ibid.</i> — Une lettre A</p> |
|---|---|

## ANNÉE 1599.

## JANVIER.

- |  |  |
|--|--|
| <p>3. Paris. — Une lettre. Création de chevaliers du Saint-Esprit. (L'Estoile.)</p> <p>7. <i>Ibid.</i> — Mande le parlement au Louvre; son discours. (L'Estoile.)</p> <p>9. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>14. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> | <p>18. Paris. — Trois lettres.</p> <p>24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>26. <i>Ibid.</i> — Pièce officielle portant: « Au 26 mars 1599, le Roi étant à Paris, etc. »</p> <p>28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>31. Saint-Germain. — Une lettre. Mariage de Catherine de Bourbon. (L'Estoile.)</p> |
|--|--|

## FÉVRIER.

- |   |   |
|---|---|
| <p>7. Paris. — Discours au parlement.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>11. Fontainebleau. — Deux lettres. L'Estoile.</p> | <p>15. Paris. — Une lettre.</p> <p>18. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Allocution au parlement. (L'Estoile.)</p> <p>21. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> |
|---|---|

## MARS.

- |   |                                    |
|---|------------------------------------|
| 1. Saint-Germain. — L'Estoile.                        | 20. Monceaux. — Une lettre A.      |
| 6. Tresmes. — Une lettre.                             | 21. Breteuil. — Une lettre.        |
| 9. Monceaux. — Une lettre.                            | 24. Fontainebleau. — Deux lettres. |
| 11. Paris. — Une lettre A.                            | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 14. Saint-Germain. — Y entend un sermon. (L'Estoile.) | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 17. Paris. — Une lettre A.                            | 31. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.  |

## AVRIL.

- |                                 |                                    |
|---------------------------------|------------------------------------|
| 2. Fontainebleau. — Une lettre. | 17. Fontainebleau. — Une lettre A. |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. | 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   |
| 10. <i>Ibid.</i> — L'Estoile.   | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 24. Saint-Germain. — Une lettre.   |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   |

## MAY.

- |                                  |                                      |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| 2. Saint-Germain. — Une lettre.  | 22. Fontainebleau. — Deux lettres.   |
| 8. Villeroy. — Huit lettres.     | 23. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.     |
| 12. Fontainebleau. — Une lettre. | 28. Paris. — Une lettre.             |
| 14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.     |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 31. Fontainebleau. — Quatre lettres. |
| 16. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |                                      |

## JUIN.

- |  |  |
|--|--|
| 2. Fontainebleau. — Une lettre A.        | 13. Bois de Malesherbes. — Une lettre H. |
| 7. Bois de Malesherbes. — Trois lettres. | 16. Le Hallier. — Une lettre.            |
| 9. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.         | 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.           |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.           | 24. Orléans. — Une lettre.               |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.         |  |

## JUILLET.

- |                                 |                                    |
|---------------------------------|------------------------------------|
| 17. Paris. — Une lettre.        | 7. Paris. — Une lettre.            |
| 4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. | 12. Fontainebleau. — Une lettre A. |

- |   |   |
|---|---|
| <p>13. Fontainebleau. — Une lettre. Inscrite au 13, elle porte à la fin VIII.</p> <p>17. Orléans. — Une lettre.</p> | <p>24. Orléans. — Deux lettres.</p> <p>28. Bois de Malesherbes. — Une lettre.</p> |
|---|---|

## AOÛT.

NOTA. Du 3 au 18 août une lettre in extenso et quatre lettres analysées disent le Roi à Blois; six lettres et l'Estoile le disent à Paris. Je ne vois aucun moyen de trancher la question, mais je dois rappeler que les lettres analysées sont pour moi des autorités moindres que les autres. Je dois dire de même que l'Estoile est très-positif et très-détaillé, et que dans sa lettre du 18, de Paris, le Roi dit : « Je partirai demain en poste pour me rendre à Blois, » circonstances qui me paraissent prépondérantes. Voici du reste ce que donnent les documents :

3. Blois. — Une lettre.
5. Paris. — Le Roi y étant avec M<sup>de</sup> d'Entragues. (L'Estoile.)
6. Blois. — Une lettre A.
7. *Ibid.* — Une lettre A.

11. Paris. — Une lettre. Une autre porte à tort *ix juin*.
13. *Ibid.* — Trois lettres.
16. Blois. — Une lettre A.
18. *Ibid.* — Une lettre A.  
Paris — Une lettre (mercredi matin) :  
« Je partirai demain (en poste) pour me rendre à Blois vendredi. »
21. Blois. — Deux lettres (samedi midi) :  
« J'arrivai ici hier de bonne heure »
22. *Ibid.* — Une lettre A. Le prince Galitzin donne à la même lettre la date du 29 août.
23. *Ibid.* — Une lettre.
24. *Ibid.* — Une lettre A.
28. *Ibid.* — Une lettre.
29. *Ibid.* — Une lettre.
30. *Ibid.* — Une lettre.
31. *Ibid.* — Deux lettres.

## SEPTEMBRE.

NOTA. Dans ce mois, comme pendant le mois précédent, il y a de grands écarts à noter dans l'itinéraire du Roi.

- 1<sup>er</sup>. Blois. — Trois lettres.
4. Fontainebleau. — Deux lettres.
6. Blois. — Archives de Rennes. Le Roi avait probablement quitté Blois, puisque le 4 il signait plusieurs lettres à Fontainebleau et une à

Paris le 8. Il était revenu à Blois le 13.

8. Paris. — Une lettre.
13. Blois. — Deux lettres aux archives de Rennes.
14. *Ibid.* — Une lettre
17. *Ibid.* — Une lettre A.  
Orléans — Une lettre A.
18. *Ibid.* — Une lettre A.
19. *Ibid.* — Une lettre.

## OCTOBRE.

- |   |  |
|---|--|
| 1 <sup>er</sup> . Fontainebleau. — Une lettre. La promesse de mariage à M <sup>me</sup> de Verneuil est datée de ce jour, au bois de Malesherbes. | 9. Fontainebleau. — Une lettre A         |
| 2. Blois — Une lettre. (Voir la note sur le mois de septembre.)   | 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.           |
| 3. Bois de Malesherbes — Une lettre.  | 13. <i>Ibid.</i> — Lettre du 14.         |
| 5. Fontainebleau. — Une lettre.   | 14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres (jeudi). |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.         |
| 7. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.  | 19. Orleans. — Une lettre H.             |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre  | 23. Fontainebleau. — Une lettre (samedi) |
|   | 25. Villeroy. — Une lettre.              |
|   | 28. Marcoussy. — Une lettre.             |
|   | 30. Saint-Germain. — Une lettre.         |

## NOVEMBRE.

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> . Saint-Germain. — Une lettre A. | 13. Paris. — Archives de Rennes   |
| 3. <i>Ibid.</i> — Discours tenu la par le Roi    | 16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A |
| 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                    | 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.  |
| 6. Marcoussy. — Une lettre.                      | 19. Saint-Germain. — Une lettre   |
| 8. Paris. — Une lettre. Arch. de Rennes.         | 23. Paris. — Une lettre.          |
| 9. <i>Ibid.</i> — Archives de Rennes.            | 24. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. |
| 11. <i>Ibid.</i> — <i>Id.</i>                    | 25. Juilly. — Une lettre.         |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                   | Monceaux. — Une lettre.           |

## DÉCEMBRE

- |  |   |
|--|---|
| 6. Paris. — Une lettre.  | Fontainebleau où est le Roi. (L'Estoile, sur le 1 <sup>er</sup> mars 1600.)   |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |   |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 19. Fontainebleau. — Une lettre   |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 21. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Arrive de Fontainebleau à Paris avec le duc de Savoie. (L'Estoile; repete la même chose sur le 1 <sup>er</sup> mars 1600.) |
| 14. Fontainebleau. — Une lettre.   |   |
| 16. Paris. — D. Morice, col. 1692.                                       |   |
| 17. Fontainebleau. — Lettre du 7 janvier 1600. Le duc de Savoie arrive à |   |

## ANNÉE 1600.

## JANVIER.

- |                              |                                 |
|------------------------------|---------------------------------|
| 3. Paris — Une lettre        | 5. Paris. — Une lettre.         |
| 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre | 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre A |



11. Paris. — Une lettre.  
 12. *Ibid.* — Deux lettres.  
 14. *Ibid.* — Une lettre.

17. Paris. — L'Estoile.  
 30. *Ibid.* — Une lettre.

## FÉVRIER.

16. Paris. — Une lettre.  
 18. *Ibid.* — Une lettre.

21. Paris. — Une lettre.  
 25. *Ibid.* — Une lettre.

## MARS

2. Paris. — Une lettre A.  
 4. *Ibid.* — Une lettre.  
 5. *Ibid.* — Une lettre.  
 7. *Ibid.* — Une lettre.  
 9. *Ibid.* — Une lettre.  
 12. *Ibid.* — L'Estoile.  
 19. *Ibid.* — Une lettre A.  
 20. *Ibid.* — Une lettre.  
 22. *Ibid.* — Une lettre.

Fontainebleau. — Une lettre. Il n'est pas impossible que deux lettres aient été écrites le même jour, l'une le matin, l'autre le soir, à Paris et à Fontainebleau; il y en a plusieurs exemples.

29. Paris. — Une lettre.  
 30. *Ibid.* — Une lettre.  
 31. Bois de Vincennes. — Une lettre.

## AVRIL

5. Paris. — Une lettre.  
 7. *Ibid.* — Deux lettres.  
 8. *Ibid.* — Une lettre.  
 17. *Ibid.* — Une lettre.

20. Paris. — Deux lettres.  
 21. Fontainebleau. — Deux lettres (vendredi).  
 28. *Ibid.* — Deux lettres.

## MAI

3. Fontainebleau. — Une lettre.  
 4. *Ibid.* — Lettre du 5. Conférence entre l'évêque d'Évreux et du Plessis-Mornay. (L'Estoile.)  
 5. *Ibid.* — Une lettre.  
 6. *Ibid.* — Une lettre A.  
 10. *Ibid.* — Une lettre H.  
 17. Paris. — Une lettre.

22. Paris. — Une lettre.  
 23. *Ibid.* — Une lettre.  
 24. *Ibid.* — Quatre lettres.  
 25. *Ibid.* — Une lettre A.  
 Verneuil. — Une lettre (jeudi).  
 26. *Ibid.* — Une lettre (portant à tort samedi).  
 27. *Ibid.* — Une lettre (samedi).

## JUN.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. Paris. — Une lettre.<br/>         2. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         3. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         5. Fontainebleau. — Une lettre H.<br/>         9. Paris. — Deux lettres.<br/>         14. Fontainebleau. — Une lettre A.<br/>         15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         17. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A</p> | <p>21. Fontainebleau. — Une lettre.<br/>         26. <i>Ibid.</i> — Trois lettres (dimanche). « Je partirai mardi sans faute pour me rendre à Moulins mercredi. J'y séjournerai cinq ou six jours au plus et me rendrai incontinent à Lyon »<br/>         28. Nevers. — Une lettre.</p> |
|---|---|

## JUILLET

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Moulins. — Une lettre.<br/>         2. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         3. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         10. Lyon. — Une lettre.<br/>         12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         14. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.<br/>         15. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         18. <i>Ibid.</i> — Trois lettres</p> | <p>24. Lyon. — Deux lettres<br/>         25. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         26. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/>         27. <i>Ibid.</i> — Sept lettres.<br/>         28. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         29. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/>         30. <i>Ibid.</i> — Trois lettres (dimanche)<br/>         31. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> |
|--|--|

## AOÛT

- |  |   |
|--|---|
| <p>4. Lyon — Archives de Rennes<br/>         5. <i>Ibid.</i> — Une lettre<br/>         8. <i>Ibid.</i> — Trois lettres<br/>         10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         11. <i>Ibid.</i> — Une lettre A<br/>         12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         13. Côte Saint-Andre — Une lettre.<br/>         Nous avons une autre lettre datée de ce jour et de Paris. Il y a évidemment erreur ou de lieu ou de date.<br/>         14. Grenoble. — Deux lettres<br/>         15. <i>Ibid.</i> — Une lettre<br/>         16. Fort de Barrault — Deux lettres (mercredi).</p> | <p>18. Les Marches. — Trois lettres (vendredi).<br/>         Faubourgs de Chambéry — Trois lettres.<br/>         19. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         20. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.<br/>         21. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.<br/>         22. Chambéry. — Une lettre. Le Roi entre dans la ville. (Bassompierre, qui est très-exact sur toute cette guerre.<br/>         23. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         24. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         25. <i>Ibid.</i> — Cinq lettres.<br/>         26. <i>Ibid.</i> — Une lettre H.<br/>         27. Camp de Conflans. — Deux lettres.</p> |
|--|---|

- |   |   |
|---|---|
| <p>29. Camp de Saint-Pierre-d'Albigny. — Une lettre.</p> <p>30. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Le Roi vient coucher à Chamoux pour faire le</p> | <p>siège de Charbonnières. (Bassompierre.)</p> <p>31. Camp de Charbonnière. — Une lettre.</p> |
|---|---|

## SEPTEMBRE.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1<sup>er</sup>. Camp de Chamoux. — Trois lettres.</p> <p>2. Chambéry. — Une lettre H.<br/>Camp de Charbonnière. — Une lettre.</p> <p>7. Camp de Chamoux. — Trois lettres.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>10. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres<br/>Camp de Charbonnière. — Une lettre.</p> <p>11. Camp de Chamoux. — Deux lettres.<br/>Après la prise de Charbonnière le Roi s'en alla à Grenoble. Il vint coucher à la Rochette et le lende-</p> | <p>main dîner à Grenoble. (Bassompierre.)</p> <p>13. Grenoble. — Deux lettres. Ayant su que M<sup>me</sup> de Verneuil arrivait à la Côte-Saint-André, il partit pour s'y en aller. (Bassompierre.)</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>22. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>27. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>30. Chambéry. — Une lettre.</p> |
|--|--|

## OCTOBRE.

- |   |  |
|---|--|
| <p>2. Chambéry. — Deux lettres.</p> <p>3. <i>Ibid.</i> — Cinq lettres.<br/>Aix. — Deux lettres.</p> <p>6. Anesty. — Deux lettres H.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. Le Roi, partant de Nissy (Anesty), vient coucher à Faverge. (Bassompierre.)<br/>Chambéry. — Une lettre.</p> <p>9. Couche à Faverge, de là va à Beaufort. (Bassompierre.)</p> <p>10. Beaufort. — Lettre du 11 : « Nous arrivâmes hier en ce lieu de Beaufort à nuit fermante. » (Registre de l'état civil de Beaufort.)</p> <p>11. <i>Ibid.</i> — Deux lettres : « Nous partons pour aller au col de Cornet reconnaître le passage. » (Re-</p> | <p>gistre de l'état civil de Beaufort.)</p> <p>12. Beaufort. — Registre de l'état civil de Beaufort.</p> <p>13. Saint-Pierre-d'Albigny. — En passant par les batteries de Montmélian, s'en revint à Chambéry. (Bassompierre.)</p> <p>14. Chambéry. — Une lettre.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Capitulation de Montmélian.</p> <p>17. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>18. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>25. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|---|--|

## NOVEMBRE.

2. Chambéry. — Deux lettres.  
 3. Amcey. — Une lettre.  
 4. Chambéry. — Une lettre.  
 6. *Ibid.* — Deux lettres.  
 7. *Ibid.* — Une lettre.  
 10. Corinthe, pres Chambéry — Une lettre.  
 11. *Ibid.* — Une lettre.  
 14. Montmelian — Une lettre.  
 15. *Ibid.* — Deux lettres.  
 16. *Ibid.* — Trois lettres : « Je pars pour m'en aller droit aux ennemis, qui ne sont qu'à une lieue de S. Jacomo. » C'est ici sans doute qu'il faut rapporter ce que dit Bassompierre : « Le Roi s'en alla à Monstier parce que le duc de Savoie avoit regai-  
 gné toute cette vallée de S. Maurice. » Il coucha à Monstier et de là vint à Chambéry par Montmelian : puis il alla assiéger le fort Sainte-Catherine. »
19. Villars, pres Beaufort. — Une lettre.  
 20. *Ibid.* — Une lettre.  
 21. *Ibid.* — Deux lettres.  
 22. *Ibid.* — Deux lettres.  
 23. *Ibid.* — Une lettre.  
 24. Montmelian. — Une lettre.  
 25. *Ibid.* — Une lettre.  
 Chambéry — Une lettre.  
 26. *Ibid.* — Une lettre.  
 29. *Ibid.* — Trois lettres.  
 30. Rumilly — Une lettre.

## DÉCEMBRE.

1. Marc. — Une lettre.  
 2. Camp devant le fort Sainte-Catherine. — Une lettre.  
 4. *Ibid.* — Une lettre.  
 5. *Ibid.* — Deux lettres.  
 6. *Ibid.* — Cinq lettres (marli).  
 7. *Ibid.* — Deux lettres.  
 Seyssel (au soir). — Deux lettres : « Je suis arrivé en ce lieu de Seyssel. Je partirai dès le point du jour pour arriver à Lyon dimanche  
 matin » Il arriva le samedi soir 9 décembre
9. Lyon. — L'Étoile. Il s'unit à Marie de Médicis  
 11. *Ibid.* — Une lettre.  
 17. *Ibid.* — Bénédiction du mariage par le legat.  
 21. *Ibid.* — Une lettre A  
 24. *Ibid.* — Une lettre A  
 28. *Ibid.* — Une lettre.  
 30. *Ibid.* — Une lettre A.

## ANNÉE 1601.

## JANVIER.

6. Lyon. — Une lettre.  
 10. *Ibid.* — Une lettre A.  
 19. *Ibid.* — Une lettre
20. Lyon. — Une lettre A. Une lettre datée de ce jour porte par erreur Paris

22. Nevers. — « Je suis arrivé en ce lieu de Nevers à dix heures, et espère être à Briare à minuit. »
23. Briare. — « Je suis arrivé en ce lieu de Briare à trois heures du matin. Je repars pour aller à Fontainebleau diner » (mardi).  
Montargis. — « Je m'en vais manger un morceau et gagner Fontainebleau. »
24. Fontainebleau. — « J'arrivai hier son-  
ici. De ce pas je vais à Paris. »  
Villejuif. — Dine à Villejuif et va coucher au Louvre; le lendemain à Verneuil. (L'Estoile.)
25. Paris. — L'Estoile.  
Verneuil. — Il y demeure trois jours et revient à Paris. (Brantôme)
28. *Ibid.* — Deux lettres.
31. Paris, au Louvre. — L'Estoile

## FÉVRIER

3. Paris. — Une lettre : « Je vais demain matin en poste à Nemours y trouver ma femme, et la mener à Fontainebleau. »
7. Fontainebleau. — Une lettre (mardi) : « Je serai demain au soir à Paris. Ma femme y arrivera le lendemain. »
8. *Ibid.* — Deux lettres : « Nous partons présentement pour aller à Paris voir la foire Saint-Germain. »
10. Paris. — Une lettre.
12. *Ibid.* — Soupe chez Rosny. (L'Estoile.)
14. *Ibid.* — Dine chez le premier président. (L'Estoile.)
15. *Ibid.* — Deux lettres.
21. *Ibid.* — Une lettre A
23. *Ibid.* — Une lettre.
25. Monceaux. — Une lettre
26. Paris. — Une lettre.
27. *Ibid.* — Une lettre.

## MARS.

3. Paris. — Deux lettres.
6. *Ibid.* — L'Estoile.
7. *Ibid.* — Deux lettres.
10. Saint-Germain. — Une lettre.
17. *Ibid.* — Deux lettres : « Je suis venu loger ici le lendemain de carême  
prenant, et ai laissé mon conseil à Paris. »
20. Saint-Germain. — Une lettre
25. *Ibid.* — L'Estoile.
26. Paris. — Une lettre.

## AVRIL

6. Paris. — Deux lettres.
7. *Ibid.* — Une lettre A.
9. *Ibid.* — Une lettre.
10. *Ibid.* — Trois lettres.
12. *Ibid.* — Une lettre A.
14. Fontainebleau. — Deux lettres.
16. Fontainebleau. — Une lettre.
19. Orleans. — L'Estoile. Y entend un sermon.
23. *Ibid.* — Une lettre H.
24. *Ibid.* — Une lettre A.
30. Paris. — Une lettre.

## MAL.

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> Fontainebleau. — Trois lettres. | 18. Fontainebleau. — Une lettre.  |
| 2. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A.               | 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 3. <i>Ibid.</i> — Une lettre H.                 | 20. <i>Ibid.</i> — Une lettre H.  |
| 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                   | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 8. Paris. — Deux lettres.                       | 24. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. |
| Fontainebleau. — Une lettre, onze               | 25. <i>Ibid.</i> — Cinq lettres.  |
| heures du soir                                  | 26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres   |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre                    | 27. <i>Ibid.</i> — Trois lettres  |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre H                 | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 14. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.               | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 16. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  |                                   |

## JUN.

- |                                 |                                |
|---------------------------------|--------------------------------|
| 1. Fontainebleau — Une lettre A | 17. Monceaux. — Une lettre A   |
| 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |
| 5. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. | 24. Tresmes. — Une lettre.     |
| 8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres  | 25. Monceaux. — Deux lettres   |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 29. Jully. — Une lettre.       |
| 13. Paris. — Une lettre.        | 30. Paris. — Deux lettres.     |
| 16. Monceaux. — Deux lettres.   |                                |

## JUILLET.

- |                                      |                                  |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| 1. Paris. — Une lettre A.            | 16. Saint Germain. — Une lettre. |
| 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.      | 17. Paris. — Une lettre A        |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre A       | 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 11. Monceaux. — Une lettre.          | 20. <i>Ibid.</i> — Deux lettres  |
| Saint-Germain. — Une lettre          | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 12. <i>Ibid.</i> — L'Estoile.        | 26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |
| 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.       | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| Fontainebleau. — Une lettre A.       | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre    |
| 15. Saint Germain. — Deux lettres H. |                                  |

## AOÛT.

- |                              |                                 |
|------------------------------|---------------------------------|
| 3. Paris. — Deux lettres.    | 12. Saint Germain. — Une lettre |
| 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre | 13. <i>Ibid.</i> — Deux lettres |

- |  |   |  |
|--|---|--|
| 16. Saint-Germain. — Une lettre.                         | } | 23. Paris. — Deux lettres.                               |
| 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                         |   | 27. Verneuil. — Une lettre.                              |
| 19. <i>Ibid.</i> — Trois lettres aux archives de Rennes. |   | 31. Montreuil. — Une lettre.<br>Boulogne. — Une lettre A |
| 20. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                         |   |  |

## SEPTEMBRE

- |  |   |   |
|--|---|---|
| 1 <sup>re</sup> . Boulogne. — Lettre du 2 : « J'ai reçu hier matin à Boulogne, ainsi que j'en voulais partir, etc. » | } | coucher à Fontainebleau. (L'Estoile.)   |
| 2. Calais. — Trois lettres.  |   | 16. Fontainebleau. — Une lettre.  |
| 3. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |   | 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |
| 5. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |   | 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Cette lettre porte à tort <i>novembre</i> .                |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |   | 19. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.   |
| 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |   | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |
| 8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |   | 23. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre : « Je n'en vais voir Ardres et serai de retour ce soir. »                              |   | 27. <i>Ibid.</i> — Plusieurs lettres. La reine accouche entre dix et onze heures du soir. |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre H.   |   | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |
| 15. Paris. — Arrive de Calais à Paris et va  |   | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre (au soir).  |

## OCTOBRE.

- |  |                                  |  |
|--|----------------------------------|--|
| 5. Fontainebleau. — Lettre du 6 : « J'arrivai hier entre onze et douze. Mon fils est cru et rempli de moitié en ces cinq jours que je l'avais vu. » Il a donc fait un voyage de cinq jours, c'est-à-dire du 30 septembre au 5 octobre. | }                                | écrit <i>III</i> . Et d'ailleurs la lettre est inscrite à ce rang. |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |                                  | 10. Fontainebleau. — Une lettre.                                   |
| 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre. L'en-tête de la lettre porte <i>16 octobre</i> , mais au bas est   |                                  | 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                     |
|  |                                  | 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                     |
|  |                                  | 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                     |
|  |                                  | 16. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.                                  |
|  |                                  | 18. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                                   |
|  |                                  | 21. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                                   |
|  | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |  |

## NOVEMBRE.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| 1. Paris. — Archives de Rennes. Archives des Côtes-du-Nord. | } | 4. Verneuil. — L'Estoile. La marquise y accouche, le Roi y étant. |
| 3. Verneuil. — L'Estoile. Le Roi arrive à Verneuil.         |   | 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                     |
|   |   | 9. Paris. — Une lettre A.   |

- |                                  |                                      |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| 12. Paris. — Une lettre A.       | 22. Paris. — Une lettre A.           |
| 15. Saint-Germain. — Une lettre. | 27. Saint-Germain. — Deux lettres A. |
| 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 30. Paris. — Deux lettres A.         |

## DÉCEMBRE.

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| 5. Paris. — Deux lettres.                       | 23. Paris. — Une lettre. —        |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  | 24. Paris. — Deux lettres.        |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                | 26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |
| 16. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.               | 27. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. |
| 17. <i>Ibid.</i> — L'Estoile. Le Roi conduit sa | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |

## ANNÉE 1602.

## JANVIER

- |                                  |                                |
|----------------------------------|--------------------------------|
| 4. Paris. — Une lettre A.        | 21. Paris. — Deux lettres.     |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |
| 8. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |
| 18. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |
| 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |                                |

## FÉVRIER

- |                                   |                                  |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| 1. Saint-Germain. — Une lettre A. | 19. Paris. — Une lettre.         |
| 2. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   | 20. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |
| 12. Paris. — Une lettre.          | 28. Fontainebleau. — Une lettre. |
| 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |                                  |

## MARS

- |                                     |                                  |
|-------------------------------------|----------------------------------|
| 3. Fontainebleau. — Quatre lettres. | 15. Vernueil. — Une lettre.      |
| 7. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.     | 16. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.       | 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.       | 18. Saint-Germain. — Une lettre. |
| 12. Paris. — Une lettre.            | 20. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |
| 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.      | 21. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |
| Fontainebleau. — Une lettre. Nous   | 22. Paris. — Deux lettres.       |
| avons déjà dit que le même jour     | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| le Roi pouvait signer des lettres à | Saint-Germain. — Une lettre (à   |
| Paris et à Fontainebleau            | huit heures du soir)             |



28. Paris. — Deux lettres.  
 29. *Ibid.* — Une lettre.  
 30. *Ibid.* — Une lettre.  
 Bois de Vincennes. — Une lettre. S'y  
 est retiré pour y faire ses dévotions.
- Entre cette lettre et celle du  
 1<sup>er</sup> avril s'en place une du 31 *Sup-  
 plém.* t. VIII, p. 820) portant *Fon-  
 tainebleau*. Peut-être y a-t-il une  
 erreur.

## AVRIL.

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> . Bois de Vincennes. — Une lettre | 16. Fontainebleau. — Une lettre  |
| Fontainebleau. — Une lettre.                      | 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 2. <i>Ibid.</i> — Cinq lettres.                   | 21. Orléans. — Une lettre.       |
| 3. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.                  | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre    |
| 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                   | 23. <i>Ibid.</i> — Deux lettres  |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                     | 25. Blois. — Une lettre.         |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                    | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                    | 29. <i>Ibid.</i> — Trois lettres |
| 15. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.                 | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre    |

## MAL.

- |  |  |
|--|--|
| 6. Blois. — Une lettre.  | 15. Plessis-les-Tours. — Trois lettres |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Entre les lettres du<br>6 et du 10 s'en place une du 8 por-<br>tant <i>Paris</i> , évidemment par er-<br>reur, car il n'est pas supposable<br>que le Roi ait interrompu son<br>voyage pour venir le 8 à Paris<br>(t. VIII, p. 823). | 16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A.     |
| 11. Amboise. — Deux lettres.   | 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.         |
| 13. Tours. — Deux lettres.   | Sainte-Maure. — Une lettre.            |
| 14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   | 22. Poitiers. — Une lettre.            |
|  | 23. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.       |
|  | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.       |
|  | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre          |
|  | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre          |
|  | 28. Châtellerault. — Une lettre.       |
|  | 31. Plessis-lès-Tours. — Deux lettres. |

## JUN.

- |  |   |
|--|---|
| 5. Blois. — Une lettre.  | 10. Orléans. — Trois lettres.   |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 13. Fontainebleau. — Deux lettres   |
| 9. Orléans. — Une lettre. Entre le 6 et le 9<br>se place (t. VIII, p. 826) une lettre<br>du 8 portant <i>Paris</i> . L'observation<br>relative à celle du 8 mai ci-dessus<br>peut s'appliquer ici. | 14. <i>Ibid.</i> — Plusieurs lettres  |
|  | 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |
|  | 20. Paris. — Trois lettres. Une autre lettre<br>parmi les analyses, porte <i>Orléans</i><br>évidemment à tort |

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| 21. Paris. — Une lettre.          | 27. Fontainebleau. — Une lettre (jeudi<br>à sept heures du soir). |
| 22. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                    |
| 23. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  | 29. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.                                 |

## JUILLET.

- |   |   |
|---|---|
| 5. Fontainebleau. — Trois lettres.                                    | 17. Saint-Maur-des-Fossés. — Une lettre.                  |
| 3. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.                                      | 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                            |
| 6. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                                       | 21. Saint-Germain. — Une lettre.                          |
| 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 24. <i>Ibid.</i> — Trois lettres<br>Paris. — Une lettre.  |
| 10. Paris. — Une lettre.  | 26. Saint-Germain. — Une lettre (neuf<br>heures du soir). |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre<br>Saint-Germain. — Une lettre.         | 28. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                          |
| 15. Saint-Maur-des-Fossés. — Une lettre.                              | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                            |
| 16. Paris. — Une lettre. Cette lettre est<br>une espèce d'ordonnance. | 31. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                          |

## AOÛT.

- |  |  |
|--|--|
| 6. Saint-Germain. — Une lettre. Archives<br>de Rennes. | 25. Monceaux. — Une lettre.  |
| Paris. — Archives de Rennes.                           | 27. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. Une lettre analy-<br>sée porte <i>Montreuil</i> , mais la même<br>lettre, imprimée <i>in extenso</i> par le<br>prince Galitzin, porte <i>Montecana</i><br>(p. 409). |
| 7. Saint-Germain. — Une lettre.                        | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 11. Paris. — Deux lettres.                             | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 13. Saint-Germain. — Deux lettres.                     | 31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 14. Saint-Germain. — Arch. de Rennes.                  |  |
| 17. Paris. — Archives de Rennes.                       |  |
| 19. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                       |  |

## SEPTEMBRE.

- |                               |                                    |
|-------------------------------|------------------------------------|
| 2. Monceaux. — Une lettre.    | 10. Verneuil. — Une lettre.        |
| 3. <i>Ibid.</i> — Une lettre. | 11. Monceaux. — Une lettre.        |
| 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre. | 23. Paris. — Une lettre.           |
| 6. Juilly. — Une lettre.      | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre. | 28. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres. |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre. | 29. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   |
| Verneuil. — Deux lettres.     | 30. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |                                    |

## OCTOBRE.

- |                                    |                                  |
|------------------------------------|----------------------------------|
| 6. Paris. — Une lettre.            | 16. Paris. — Deux lettres A.     |
| 9. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.    | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 10. Saint-Germain. — Deux lettres. | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 12. Paris. — Une lettre A.         | 29. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |

## NOVEMBRE.

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| 3. Fontainebleau. — Une lettre : « Je monte à cheval pour m'en aller faire un tour à Paris, où je ne séjournerai qu'un jour, pour me rendre ici aussitôt. » | tourne coucher à Fontainebleau »  |
| 4. Paris. — Une lettre.   | 7. Fontainebleau. — Une lettre A. |
| 6. Fontainebleau. — Une lettre.   | 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.  |
| 7. Paris. — Une lettre : « Je suis venu faire un tour ici. Je m'en re-  | 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
|   | 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
|   | 20. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.  |
|   | 22. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |
|   | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
|   | 27. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |

## DÉCEMBRE.

- |   |                                    |
|---|------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> . Paris. — Une lettre.                | 10. Fontainebleau. — Deux lettres. |
| 3. Fontainebleau. — Une lettre (neuf heures du soir). | 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                       | 12. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.  |
| 5. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                       | 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   |
| 6. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                       | 14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 7. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                       | 19. Paris. — Une lettre A.         |
| 8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                       | 20. Fontainebleau. — Une lettre A. |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                         | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   |

## ANNÉE 1603.

## JANVIER.

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> . Paris. — Une lettre. | 20. Paris. — Une lettre.            |
| 6. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.        | 24. <i>Ibid.</i> — Trois lettres A. |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.          | 26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.    |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.         | 31. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.    |

## FÉVRIER.

- |  |   |
|--|---|
| <p>2. Paris. — Une lettre.<br/> 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/>     Saint-Germain. — Une lettre.<br/> 14. Paris. — Une lettre.<br/> 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 20. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.<br/> 24. Monceaux. — Une lettre A.</p> | <p>25. Monceaux. — Une lettre.<br/> 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 28. La Ferté-sous-Jouarre. — Une lettre.<br/>     Il existe une lettre datée du 29 février 1603; mais cette date est évidemment fautive, cette année 1603 n'étant pas bissextile. La lettre est peut-être du 19, car elle porte Paris, où était très-probablement le Roi le 19.</p> |
|--|---|

## MARS.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Dormans-sur-Marne. — Deux lettres.<br/> 2. Épernay. — Une lettre.<br/> 4. Châlons-sur-Marne. — Deux lettres.<br/> 8. Clermont. — Une lettre.<br/> 11. Verdun. — Une lettre.<br/>     Fresnes-en-Verdunois. — Une lettre.<br/> 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 15. Metz. — Deux lettres.<br/> 16. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> | <p>18. Metz. — Une lettre.<br/> 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 21. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/> 22. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.<br/> 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 31. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> |
|---|--|

## AVRIL.

- |  |   |
|--|---|
| <p>4. Nancy. — Une lettre.<br/> 6. <i>Ibid.</i> — Lettre du 8.<br/> 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 8. Toul. — Une lettre.<br/> 10. Nancy. — Une lettre.<br/> 11. Saint-Dizier. — Deux lettres.<br/> 12. Vitry. — Deux lettres.<br/> 13. Sezanne. — Une lettre.</p> | <p>14. Monglat. — Une lettre : « Continuation de mon voyage à grandes journées du côté de Fontainebleau, où j'espère me rendre mercredi ou jeudi au plus tard » (le 16 ou le 17).<br/> 17. Fontainebleau. — Six lettres.<br/> 26. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> |
|--|---|

## MAL.

- |   |  |
|---|--|
| <p>1<sup>re</sup>. Fontainebleau. — Deux lettres A.<br/>         2. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         8. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/>         10. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/>         12. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.<br/>         13. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/>         14. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/>         15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         16. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> | <p>17. Fontainebleau. — Deux lettres. Très-<br/>         malade, en danger de mort.<br/>         18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         21. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         23. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         24. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.<br/>         26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|---|--|

## JUN.

- |  |  |
|--|--|
| <p>2. Fontainebleau. — Trois lettres.<br/>         3. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.<br/>         8. Saint-Germain. — Une lettre.<br/>         9. Paris. — Une lettre. A la tête de la lettre<br/>         la date est 9; à la fin elle est xi.<br/>         12. Saint-Germain. — Deux lettres.<br/>         14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> | <p>17. Saint-Germain. — Deux lettres.<br/>         22. Paris. — Deux lettres A.<br/>         24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         25. Monceaux. — Deux lettres.<br/>         26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         29. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> |
|--|--|

## JUILLET.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1<sup>re</sup>. Monceaux. — Une lettre.<br/>         3. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         5. <i>Ibid.</i> — Une lettre : « Je partirai d'ici<br/>         mardi ou mercredi (le 8 ou le 9)<br/>         pour aller coucher à Tresmes et<br/>         le lendemain à Villers-Cotterets,<br/>         où je demeurerai quatre ou cinq<br/>         jours, puis retournerai de là par<br/>         Marlou et Chantilly à Saint-Ger-<br/>         main. »<br/>         6. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> | <p>9. Tresmes. — Une lettre.<br/>         10. Villers-Cotterets. — Deux lettres<br/>         13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         16. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         18. <i>Ibid.</i> — Six lettres.<br/>         19. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/>         20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/>         22. Nanteuil. — Deux lettres.<br/>         27. Paris. — Une lettre.<br/>         31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|---|---|

## AOÛT.

- |  |  |
|--|--|
| 2. Paris. — Une lettre.                        | 22. Gaillon. — Une lettre.                     |
| 6. Saint-Germain. — Trois lettres              | 23. Rouen. — Lettre du 24 « Vous me            |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                | viendrez trouver en cette ville, ou            |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 | j'arrivai hier »                               |
| 14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A. Archives de | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre et lettre du 25. |
| Reunes.  | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 |
| 18. Gaillon. — Une lettre A.                   | 26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.               |
| 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 |
| 21. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 | 31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 |

## SEPTEMBRE.

- |                               |                                   |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| 2. Rouen. — Cinq lettres.     | 15. Caen. — Trois lettres.        |
| 3. <i>Ibid.</i> — Une lettre. | 17. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres |
| 5. Motteville. — Une lettre.  | 27. Saint-Germain. — Une lettre   |
| 13. Dives. — Une lettre A.    |                                   |

## OCTOBRE.

- |                                 |                                   |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| 6. Paris. — Une lettre A        | 12. Fontainebleau. — Une lettre A |
| 7. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. | 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.  |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |

## NOVEMBRE.

- |                                 |                                  |
|---------------------------------|----------------------------------|
| 6. Fontainebleau. — Une lettre  | 10. Fontainebleau. — Une lettre. |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. | 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. | 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |

## DÉCEMBRE.

- |                                 |                                  |
|---------------------------------|----------------------------------|
| 7. Fontainebleau. — Une lettre. | 23. Paris. — Une lettre A        |
| 8. Paris. — Une lettre A.       | 28. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre A |                                  |

## ANNÉE 1604.

## JANVIER.

- |                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 4. Paris. — Une lettre.        | 20. Paris. — Une lettre A.     |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |
| 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre. | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |

## FÉVRIER.

- |                                  |                                    |
|----------------------------------|------------------------------------|
| 5. Paris. — Une lettre A.        | 19. Saint-Germain. — Deux lettres. |
| 14. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. | 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. | 28. Paris. — Une lettre.           |

## MARS.

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| 3. Paris. — Une lettre.         | 17. Merlou. — Une lettre. Probablement<br>Mello, près de Chantilly. |
| 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 23. Saint-Germain. — Une lettre.                                    |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 24. Paris. — Une lettre.  |
| 9. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                      |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                      |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |   |

## AVRIL.

- |  |  |
|--|--|
| 3. Paris. — Une lettre A.  | achever, etc. » Il est donc parti de<br>Paris depuis plusieurs jours et ne<br>peut pas y retourner de plusieurs<br>jours encore.   |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.  |  |
| 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |  |
| 10. Fontainebleau. — Une lettre.   | 12. Fontainebleau. — Une lettre.   |
| 14. <i>Ibid.</i> — Une lettre (dimanche à quatre<br>heures du soir). C'était le diman-<br>che des Rameaux. Nous avons une<br>lettre du même jour portant <i>Paris</i> ;<br>peut-être préparée à Paris, mais a<br>coup sûr signée à Fontainebleau,<br>car le Roi y dit : « Ayant appris<br>que depuis mon partement de Pa-<br>ris vous avez toujours travaillé, etc. »<br>Il dit encore : « Je trouve bon que<br>vous demeuriez à Paris jusques<br>après ces fêtes, pour entre ci et là | 14. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres (mercredi).<br>15. <i>Ibid.</i> — Deux lettres (jeudi saint).<br>Paris. — Une lettre A. (Douteux.)<br>16. Fontainebleau. — Une lettre.<br>17. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br>19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br>23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br>24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br>27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br>28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br>30. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |

## MAI

- |  |   |
|--|---|
| 1. Fontainebleau. — Deux lettres A   | Hier je fus à Saint-Germain voir mes enfants. » |
| 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |   |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   | 17. Fontainebleau. — Une lettre.                |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. et lettre du 12.  | 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                |
| 12. Paris. — Une lettre (mercredi, neuf heures du matin) : « Je ne partirai encore aujourd'hui d'ici, mais ce sera pour demain, et arriverai à Fontainebleau de bonne heure. | 20. Paris. — Une lettre.                        |
|  | 22. Fontainebleau. — Une lettre                 |
|  | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  |
|  | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre A                 |
|  | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre A                 |

## JUN.

- |                                    |                                   |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Fontainebleau. — Une lettre.    | 22. Saint-Germain. — Deux lettres |
| 13. Saint-Germain. — Deux lettres. | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     | 26. Monceaux. — Une lettre.       |
| 21. <i>Ibid.</i> — Une lettre      | 28. Paris. — Deux lettres.        |

## JUILLET.

- |  |  |
|--|--|
| 5. Paris. — Une lettre   | puis deux jours à prendre les eaux de Pougue. J'estime que je demeurerai en ce lieu jusqu'au 15 du prochain, pour aller passer le reste de l'été et l'automne à Fontainebleau. » |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |  |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre : « Je m'en vais à Monceaux prendre les eaux de Pougue, et je fais état après cela de retourner ici. » |  |
| Monceaux. — Deux lettres : « Je fais état de prendre en ce lieu les eaux de Pougue et d'y passer le reste de ce mois. »              |  |
| 16. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   | 21. Monceaux. — Une lettre   |
| 20. <i>Ibid.</i> — Une lettre : « J'ai commence de-  | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   |
|  | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
|  | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
|  | 26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres  |
|  | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |

## AOÛT

- |                                   |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 4. Fontainebleau. — Deux lettres  | 15. Fontainebleau. — Une lettre.  |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.  | 17. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |
| 11. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. | 18. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. |
| 13. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  | 19. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A |
| 14. <i>Ibid.</i> — Trois lettres  | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |



- |                                  |                                    |
|----------------------------------|------------------------------------|
| 23. Fontainebleau. — Six lettres | 29. Fontainebleau. — Trois lettres |
| 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 27. <i>Ibid.</i> — Trois lettres | 31. <i>Ibid.</i> — Une lettre      |

## SEPTEMBRE.

- |   |   |
|---|---|
| 8. Fontainebleau. — Une lettre.                         | 26. Fontainebleau. — Une lettre. — Arch<br>de Rennes, deux lettres. |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                          | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                      |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                        | 25. <i>Ibid.</i> — Deux lettres                                     |
| 12. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                        | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                      |
| 13. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                        | 30. Paris. — Deux lettres A   |
| 18. <i>Ibid.</i> — Archives de Rennes, deux<br>lettres. |   |

## OCTOBRE

- |                                   |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 3. Paris. — Une lettre.           | 17. Fontainebleau. — Deux lettres |
| 4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   | 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| Fontainebleau. — Une lettre.      | 19. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     | 25. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |
| 12. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 13. <i>Ibid.</i> — Deux lettres   | 28. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |

## NOVEMBRE.

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| 3. Fontainebleau. — Trois lettres.                                 | 14. Saint-Germain. — Une lettre   |
| 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre, datée à tort du 5<br>dans l'en-tête. | 19. Fontainebleau. — Deux lettres |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                                    | 20. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre A                                    | 21. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                                     | 30. Paris. — Une lettre           |

## DÉCEMBRE

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| 2. Paris. — Une lettre.                            | 20. Paris. — Deux lettres A      |
| 7. Saint-Germain. — Une lettre (mardi<br>au soir). | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |
| 8. Paris. — Une lettre A.                          | 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                     | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre A  |
| 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre A                    | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |

## ANNÉE 1605.

## JANVIER.

- |                                  |   |                                  |
|----------------------------------|---|----------------------------------|
| 4. Paris. — Une lettre.          | } | 21. Paris. — Une lettre A.       |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.  |   | 24. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |   | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |
| 13. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |   | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |   | Saint Germain. — Une lettre      |
| 20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |   |                                  |

## FÉVRIER.

- |                                  |   |  |
|----------------------------------|---|--|
| 5. Paris. — Une lettre.          | } | 1er. Paris. — Une lettre.  |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |   | 1er. Janvier, le Roi s'en va également quitter Paris pour faire une pointe sur Monceaux. |
| 14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |   | 26. Paris. — Deux lettres.   |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |   | Monceaux. — Une lettre. (Voyez l'observation faite sur le 25.)                           |
| 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |   | 27. Paris. — Trois lettres.  |
| 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |   | Monceaux. — Une lettre. (Voyez l'observation faite sur le 25.)                           |
| 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |   |  |
- Monceaux. — Une lettre. Il paraît étrange que le 25, le 26 et le 27

## MARS.

- |                                      |   |                                     |
|--------------------------------------|---|-------------------------------------|
| 2. Paris. — Une lettre.              | } | 15. Chantilly. — Une lettre.        |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.        |   | 16. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.   |
| 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.        |   | 25. Fontainebleau. — Trois lettres. |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.        |   | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.    |
| 10. Louvre en-Paris. — Deux lettres. |   | 27. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.    |
| 11. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.     |   | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.      |
| Chantilly. — Une lettre.             |   | 30. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.    |
| 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.       |   | 31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.      |
| 14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.     |   |                                     |

## AVRIL.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| 2. Fontainebleau. — Une lettre du samedi, veille du dimanche des Rameaux. Rendez-vous donne pour le lundi suivant | } | 4. Fontainebleau. — Lettre du 2             |
|   |   | 6. <i>Ibid.</i> — Cinq lettres.             |
|   |   | 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre (jeudi saint). |
|   |   | 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.               |

- |   |                                    |
|---|------------------------------------|
| 10. Fontainebleau. — Une lettre (jour de Pâques). | 20. Paris. — Deux lettres.         |
| 11. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.                 | 21. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.  |
| 16. Paris. — Deux lettres.                        | 24. Fontainebleau. — Une lettre.   |
| 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                    | 26. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres. |
|   | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |

## MAI

- |  |   |
|--|---|
| 1 <sup>re</sup> . Fontainebleau. — Une lettre. | 20. Fontainebleau. — Une lettre A               |
| 2. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  | 21. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                |
| 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  |
| 5. Paris. — Une lettre.                        | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  |
| 6. Fontainebleau. — Quatre lettres.            | 25. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.               |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 | 26. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.               |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  |
| 13. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.               | 28. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                |
| 14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.               | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre (dimanche matin). |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 | 31. La Ferté-Alais. — Une lettre.               |
| 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 |   |

## JUN.

- |                                   |                                    |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| 3. Paris. — Deux lettres.         | 11. Saint-Germain. — Une lettre.   |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     | 13. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.  |
| 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   | 15. Fontainebleau. — Une lettre.   |
| 8. Saint-Germain. — Deux lettres. | 20. Saint Germain. — Deux lettres. |
| 9. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres. | 26. Monceaux. — Une lettre.        |
| 10. <i>Ibid.</i> — Six lettres.   |                                    |

## JUILLET.

- |                                   |                                    |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| 4. Paris. — Deux lettres.         | 19. Monceaux. — Une lettre.        |
| 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   | 21. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.  |
| Monceaux. — Une lettre.           | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 9. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   | 26. Paris. — Une lettre.           |
| 12. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 13. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. | 28. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 31. Saint-Germain. — Deux lettres. |
| 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |                                    |

## AOÛT.

- |                                   |                                    |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| 3. Saint-Germain. — Une lettre.   | 21. Paris. — Une lettre A.         |
| 4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 10. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  | 24. Fontainebleau. — Une lettre.   |
| 12. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. | 26. Paris. — Une lettre (au soir). |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.  | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   |
| 19. Paris. — Une lettre.          |                                    |

## SEPTEMBRE.

- |  |   |
|--|---|
| 17. Paris. — Archives de Rennes, deux lettres.         | 21. Les Halles. — Une lettre (ce lieu doit être le même que le suivant).              |
| 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                         | 22. Le Hallier. — Une lettre (jeudi matin) : « J'espère me rendre demain à Orléans. » |
| 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                         | 24. Orléans. — Une lettre.  |
| 18. Fontainebleau. — Une lettre (onze heures du soir). | 27. Saint-Laurent-des-Eaux. — Deux lettres.   |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                          | Blois. — Une lettre.  |
| 10. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                       | Fontainebleau. — Arch. de Rennes (Tres-douteux.)                                      |
| 12. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                       | 28. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |
| 15. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                       | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |
| 16. <i>Ibid.</i> — Archives de Rennes                  | 30. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |
| 17. Saint-Germain. — Une lettre.                       |   |
| 20. Fontainebleau. — Une lettre.                       |   |

## OCTOBRE.

- |  |   |
|--|---|
| 2. Blois. — Deux lettres.  | 17. Limoges. — Deux lettres.  |
| 4. Tours. — Archives de Rennes.  | 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre : « Je ferai demain mon entrée et partirai samedi ou vendredi » (le 22 ou le 23).                           |
| 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 21. <i>Ibid.</i> — Deux lettres : « Des brouilleries m'arrêtent à Limoges jusqu'à lundi (le 24); ces trois jours me dureront un siècle. » |
| 8. Sainte-Maure. — Une lettre.   | 22. <i>Ibid.</i> — Deux lettres (samedi) : « Je partirai, s'il plaît à Dieu, lundi. »   |
| 9. Châtellerault. — Une lettre.  | 24. <i>Ibid.</i> — Deux lettres : « Je pars. Je   |
| 12. Bellac. — Deux lettres : « Nous allons coucher auhuy à Bellac, et demain à Limoges. J'ai hâte de partir (sans doute de Châtellerault), car je fais une grande journée. » |   |
| 14. Tours. — Archives de Rennes. (Douteux.)  |   |

- m'en vais coucher à Saint-Germain (Creuse) et serai demain à Argenton. »
25. Saint-Germain. — Une lettre : « Je pars tout asteure de Saint-Germain, m'en vais coucher à Argenton. Je serai demain à Châteauroux. »
26. Argenton. — Une lettre (mercredi) : « Je vais coucher à Châteauroux, ou je séjournerai demain; vendredi à Vatan, et ferai ma fête à Vierzon ou Aubigny. »
28. Châteauroux. — Une lettre (vendredi) : « Je vais monter à cheval pour aller coucher à Vatan. »

## NOVEMBRE.

17. Blois. — Une lettre A. | 20. Paris. — Deux lettres.
8. Fontainebleau. — Une lettre. | 24. Saint-Germain. — Une lettre.

## DÉCEMBRE.

15. Paris. — Une lettre. | 20. Paris. — Une lettre.
7. *Ibid.* — Une lettre. | 22. *Ibid.* — Trois lettres A.
13. *Ibid.* — Une lettre. | 30. Saint-Germain. — Une lettre.
19. *Ibid.* — Une lettre.

## ANNÉE 1606.

## JANVIER.

4. Paris. — Une lettre. | 27. Paris. — Une lettre.
12. *Ibid.* — Deux lettres. | 28. *Ibid.* — Une lettre.
15. *Ibid.* — Une lettre. | 30. *Ibid.* — Une lettre.
17. *Ibid.* — Une lettre. | 31. *Ibid.* — Une lettre A.
18. *Ibid.* — Une lettre A.

## FÉVRIER.

17. Paris. — Deux lettres. | 20. Paris. — Une lettre.
15. *Ibid.* — Deux lettres. | 22. *Ibid.* — Une lettre.
19. *Ibid.* — Une lettre. | 25. *Ibid.* — Une lettre.

## MARS.

3. Paris. — Une lettre A. | 13. Paris. — Une lettre A.
6. Fontainebleau. — Une lettre (au soir). | 15. *Ibid.* — Lettre du 17. Part de Paris pour Sedan.
8. Paris. — Deux lettres.

16. Juilly. — Une lettre. | d'ici, pour arriver de bonne heure  
 17. Nanteuil. — Deux lettres (vendredi). | à Reims. »  
     Datées à tort du 27 par Sully. |  
 21. Fresnes. — Lettre du 22. |  
 22. *Ibid.* — Une lettre : « Hier un homme |  
     me vint trouver dans ce lieu. » — |  
     « Je m'en vais dîner à deux lieues |

## AVRIL.

1. Donchery. — Une lettre (samedi ma- |  
     tin). |  
 2. *Ibid.* — Plusieurs lettres. |  
 3. *Ibid.* — Une lettre. |  
     La Cassine. — Une lettre (lundi au soir). |  
 5. *Ibid.* — Une lettre. |  
     Donchery — Une lettre. |  
 7. Sedan. — Une lettre A. |  
 9. *Ibid.* — Une lettre. |  
 13. Reims — Lettre du 14 : « J'arrivai |  
     hier en cette ville. » |  
 14. Reims — Trois lettres « Je ferai état |  
     de partir demain pour Villers-Cot- |  
     terets où je séjournerai quelque |  
     temps. » — « Je suis résolu de ne |  
     partir que dimanche » |  
 15. *Ibid.* — Une lettre. |  
 22. Villers-Cotterets. — Une lettre. |  
 24. *Ibid.* — Une lettre. |  
 27. Fontainebleau. — Une lettre. |  
 29. Paris. — Une lettre. |

## MAY.

8. Fontainebleau — Une lettre. |  
 12. *Ibid.* — Une lettre. |  
 18. *Ibid.* — Une lettre. |  
 20. Fontainebleau. — Deux lettres. |  
 26. *Ibid.* — Une lettre. |  
 28. *Ibid.* — Une lettre. |

## JUN.

3. Fontainebleau. — Une lettre. |  
 4. *Ibid.* — Une lettre. |  
 9. *Ibid.* — Une lettre. |  
 10. Paris. — Deux lettres. |  
 12. *Ibid.* — Une lettre. |  
 13. Paris — Deux lettres. |  
 19. *Ibid.* — Deux lettres. |  
 20. *Ibid.* — Quatre lettres. |  
 21. Saint-Germain. — Une lettre. |  
 30. Paris. — Une lettre. |

## JULIET.

6. Paris. — Deux lettres. |  
 8. *Ibid.* — Une lettre. |  
 9. *Ibid.* — Une lettre. |  
 10. Paris. — Une lettre. |  
 12. Monceaux. — Deux lettres. |  
 14. *Ibid.* — Une lettre A. |

- |  |  |
|--|--|
| <p>15. Fresnes. — Une lettre.<br/> 17. Villers-Cotterets. — Une lettre.<br/> 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 21. <i>Ibid.</i> — Deux lettres « Je fais état de partir d'ici mardi pour retourner par Monceaux à Paris. »</p> | <p>23. Villers-Cotterets. — Une lettre.<br/> 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 25. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 27. Monceaux. — Une lettre.<br/> 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|--|--|

## AOÛT.

- |  |  |
|--|--|
| <p>1<sup>re</sup>. Paris. — Une lettre.<br/> 4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 11. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre A<br/> 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> | <p>14. Saint-Germain. — Une lettre.<br/> 16. Paris. — Deux lettres A.<br/> 17. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/> Fontainebleau — Une lettre.</p> |
|--|--|

## SEPTEMBRE.

- |  |   |
|--|---|
| <p>2. Fontainebleau. — Une lettre.<br/> 5. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 14. <i>Ibid.</i> — Lettre du 15. Baptême du dauphin et des autres enfants.<br/> 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> | <p>18. Fontainebleau. — Deux lettres.<br/> 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/> 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/> 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|--|---|

## OCTOBRE.

- |  |   |
|--|---|
| <p>6. Fontainebleau. — Deux lettres.<br/> 10. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 15. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 16. <i>Ibid.</i> — Lettre de la Force, datée de Fontainebleau le 17 : « LL. MM. partirent hier d'ici et vont jusqu'à Briare. » (<i>Mém. du duc de la Force</i>, t. I, p. 441.)</p> | <p>19. Nemours. — Une lettre.<br/> 22. Montargis. — Une lettre.<br/> 25. Fontainebleau. — Une lettre analysée. Montargis. — « LL. MM. font état de séjourner encore ici douze ou quinze jours. » (<i>Mém. du duc de la Force</i>.)<br/> 26. Courance. — Une lettre du 25 (sans nom de lieu), à la marquise de</p> |
|--|---|

- |  |  |
|--|--|
| <p>Verneuil, dit : « Je serai demain à six heures et demie entre vos bras, à Courance. »</p> <p>27. Montargis. — Une lettre A.</p> | <p>27. Fontainebleau. — Arch. de Rennes, deux lettres.</p> <p>30. Montargis. — Une lettre.</p> |
|--|--|

## NOVEMBRE.

- |  |  |
|--|--|
| <p>7. Montargis. — Une lettre A</p> <p>8. Fontainebleau. — Une lettre.</p> <p>10. <i>Ibid.</i> — Une lettre</p> <p>18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>21. <i>Ibid.</i> — Deux lettres</p> | <p>23. Fontainebleau. — Une lettre.</p> <p>24. <i>Ibid.</i> — Une lettre A</p> <p>29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|--|--|

## DÉCEMBRE.

- |   |  |
|---|--|
| <p>5. Fontainebleau. — Une lettre</p> <p>5. Paris. — Deux lettres.</p> <p>7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>13. Fontainebleau. — Une lettre.</p> <p>14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> | <p>19. Paris. — Une lettre.</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>26. Saint-Germain. — Neuf lettres.</p> <p>28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|---|--|

## ANNÉE 1607.

## JANVIER

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Saint-Germain. — Une lettre : « Je m'en retourne demain à Paris »</p> <p>3. Paris. — Deux lettres</p> <p>6. <i>Ibid.</i> — Trois lettres</p> <p>7. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>9. <i>Ibid.</i> — Une lettre</p> <p>10. <i>Ibid.</i> — Une lettre</p> | <p>14. Paris. — Une lettre.</p> <p>16. <i>Ibid.</i> — Une lettre A</p> <p>18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>21. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>31. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> |
|--|--|

## FÉVRIER

- |  |  |
|--|--|
| <p>17. Paris. — Quatre lettres</p> <p>2. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.</p> <p>8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> <p>10. <i>Ibid.</i> — Une lettre</p> <p>13. <i>Ibid.</i> — Une lettre</p> <p>Fontainebleau. — Une lettre.</p> | <p>18. Paris. — Une lettre.</p> <p>19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>23. <i>Ibid.</i> — Deux lettres</p> <p>26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> <p>28. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> |
|--|--|



## MARS.

- |  |   |
|--|---|
| <p>1<sup>er</sup>. Paris. — Une lettre.<br/> 3. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/> 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 5. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. Il part pour aller à Chantilly où il se propose de demeurer cinq ou six jours.<br/> 6. Chantilly. — Lettre du 5.<br/> 8. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.<br/> 10. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 12. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 13. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 15. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.</p> | <p>18. Merlou (Mello). — Trois lettres. L'une porte <i>Chantelou</i>.<br/> 19. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. L'une porte <i>Chantelou</i>.<br/> 21. Paris. — Une lettre A.<br/> 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.<br/> 25. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 27. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 28. <i>Ibid.</i> — Neuf lettres.<br/> 29. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. Fontainebleau. — Deux lettres.<br/> 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|--|---|

## AVRIL.

- |   |   |
|---|---|
| <p>1<sup>er</sup>. Fontainebleau. — Une lettre.<br/> 3. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 5. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 9. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 11. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.<br/> 12. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.<br/> 13. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 16. <i>Ibid.</i> — Neuf lettres.</p> | <p>17. Fontainebleau. — Une lettre.<br/> 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 22. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 24. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 25. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 27. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 28. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> |
|---|---|

## MAY.

- |   |   |
|---|---|
| <p>2. Fontainebleau. — Trois lettres.<br/> 3. <i>Ibid.</i> — Cinq lettres.<br/> 4. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.<br/> 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 7. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.<br/> 8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.<br/> 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.</p> | <p>11. Fontainebleau. — Une lettre.<br/> 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br/> 15. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. Vient de Fontainebleau à Paris. (L'Estoile).<br/> 18. Presles. — Une lettre. Paris. — Trois lettres.<br/> 19. Fontainebleau. — Une lettre.<br/> 20. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.</p> |
|---|---|

- |                                    |                                    |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 24. Fontainebleau. — Deux lettres. | 28. Fontainebleau. — Deux lettres. |
| 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 27. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   | 31. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   |

## JUN.

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| 1 <sup>re</sup> . Fontainebleau. — Une lettre. | 15. Fontainebleau. — Une lettre.   |
| 2. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  | 16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A. |
| 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                | 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 8. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.               | 19. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  | 20. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   |
| 10. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.               | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.               | 26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   |
| 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.               | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |

## JUILLET.

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| 1 <sup>re</sup> . Melun. — Une lettre. | 19. Monceaux. — Deux lettres.      |
| 4. Conflans — Une lettre A.            | 20. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   |
| 5. Paris. — Une lettre.                | 23. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   |
| 10. Monceaux. — Une lettre.            | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| Paris. — Une lettre A.                 | 25. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres. |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.         | 26. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.  |
| 16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.       | 28. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.  |
| 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.         | 29. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   |
| Saint-Maur-des-Fosses. — Une lettre.   |                                    |

## AOÛT.

- |                                  |                                  |
|----------------------------------|----------------------------------|
| 2. Monceaux. — Une lettre.       | 18. Monceaux. — Une lettre.      |
| 4. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  | 19. Fontainebleau. — Une lettre. |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 22. Saint-Maur. — Une lettre.    |
| 7. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 29. Paris. — Une lettre A.       |
| 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 31. <i>Ibid.</i> — Cinq lettres. |

## SEPTEMBRE.

- |  |   |  |
|--|---|--|
| 1 <sup>er</sup> . Paris. — Une lettre.           | } | 9. Paris. — Une lettre.                          |
| 2. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                    |   | 11. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.                |
| 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. Arch. de Rennes. |   | 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre A Arch. de Rennes. |
| 5. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                  |   | 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                   |
| 7. <i>Ibid.</i> — Archives de Rouen.             |   | 19. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A.               |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.                  |   | 20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                   |

## OCTOBRE.

- |                                  |   |                                  |
|----------------------------------|---|----------------------------------|
| 6. Paris. — Une lettre.          | } | 16. Paris. — Une lettre.         |
| 8. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. |   | 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |   | 22. Fontainebleau. — Une lettre  |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |   | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |   | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| Fontainebleau. — Une lettre.     |   | 31. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |

## NOVEMBRE

- |                                   |   |                                    |
|-----------------------------------|---|------------------------------------|
| 2. Fontainebleau. — Deux lettres. | } | 18. Fontainebleau. — Deux lettres. |
| 3. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   |   | 19. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres. |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |   | 23. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A. |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |   | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |   | 28. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   |
| 16. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |   | 30. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.  |

## DÉCEMBRE.

- |                                  |   |                                  |
|----------------------------------|---|----------------------------------|
| 8. Paris. — Une lettre A.        | } | 23. Paris. — Trois lettres.      |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |   | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 16. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |   | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |
| 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |   | 31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |   |                                  |

## ANNÉE 1608.

## JANVIER.

- |                                |   |                                  |
|--------------------------------|---|----------------------------------|
| 7. Paris. — Une lettre A       | } | 20. Paris. — Une lettre.         |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |   | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |   | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |   |                                  |

## FÉVRIER.

- |                                  |                            |
|----------------------------------|----------------------------|
| 7. Paris. — Deux lettres         | 25. Paris. — Deux lettres. |
| 21. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |                            |

## MARS.

- |   |  |
|---|--|
| 2. Paris. — Une lettre.                           | rons demain (vendredi) pour aller<br>coucher à Ris, et samedi à Fon-<br>tainebleau.» |
| 3. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                     | 25. Fontainebleau. — Une lettre.   |
| 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                     | 28. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   |
| 7. Chantilly. — Une lettre.                       | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                    | 30. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.  |
| 12. <i>Ibid.</i> — Arch. municip. d'Arles.        | 31. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   |
| 16. Paris. — Une lettre.                          |  |
| 19. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                  |  |
| 20. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres : « Nous parti- |  |

## AVRIL.

- |                                   |                                       |
|-----------------------------------|---------------------------------------|
| 8. Fontainebleau. — Une lettre A. | 18. Fontainebleau. — Deux lettres.    |
| 9. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres. | 20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.        |
| 10. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.        |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 25. <i>Ibid.</i> — Plusieurs lettres. |
| 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.        |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 28. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.     |
| 16. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres | 29. Paris. — Archives de Rennes.      |
| 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.  | 30. Fontainebleau. — Une lettre.      |

## MAI.

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| En ce mois le Roi vient fréquemment<br>de Fontainebleau à Paris se pro-<br>mener. (L'Estoile.) | 15. Fontainebleau. — Une lettre.  |
| 1 <sup>er</sup> . Fontainebleau. — Deux lettres.   | 16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |
| 2. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.   | 17. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |
| 5. Paris. — Une lettre.  | 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  | 22. Malesherbes. — Une lettre.    |
| 9. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  | 23. Fontainebleau. — Une lettre A |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 26. <i>Ibid.</i> — Six lettres.   |
| 12. Fontainebleau. — Une lettre.   | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 13. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.  | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
|  | 31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |

## JUN.

- |  |  |                                  |                                     |
|--|--|----------------------------------|-------------------------------------|
| 2. Fontainebleau. — Une lettre.                |  |                                  |                                     |
| 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  |  |                                  |                                     |
| 6. <i>Ibid.</i> — Cinq lettres.                |  |                                  |                                     |
| 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  |  |                                  |                                     |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  |  |                                  |                                     |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 |  |                                  |                                     |
| 11. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.               |  |                                  |                                     |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre. Le Roi vient de |  |                                  |                                     |
|  |  |                                  | Fontainebleau à Paris. (L'Estoile.) |
|  |  | 14. Fontainebleau. — Une lettre. |                                     |
|  |  | Paris. — Une lettre.             |                                     |
|  |  | 16. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |                                     |
|  |  | 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |                                     |
|  |  | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |                                     |
|  |  | 27. Fontainebleau. — Une lettre  |                                     |
|  |  | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |                                     |

## JUILLET.

- |                                    |  |                                  |
|------------------------------------|--|----------------------------------|
| 8. Paris. — Archives de Rennes.    |  | 23. Fontainebleau. — Une lettre. |
| 17. Fontainebleau. — Deux lettres. |  | 24. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |
| 20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |  | 26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |
| Paris. — Archives de Rennes.       |  | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |

## AOÛT.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| 1. Je m'en allai à Monceaux, ou le Roi<br>était venu aux premiers jours du<br>mois d'août. » (Bassompierre, t. I,<br>p. 201.) |  | 20. Paris. — Deux lettres aux archives<br>de Rennes. |
| 5. Paris. — Quatre lettres.   |  | 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                       |
| 6. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.  |  | 25. <i>Ibid.</i> — Archives de Rennes.               |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.  |  | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                       |
| 20. Saint-Germain. — Une lettre.  |  | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                       |
|   |  | 30. <i>Ibid.</i> — Archives de Rennes.               |
|   |  | 31. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A.                   |

## SEPTEMBRE.

- |   |  |                                  |
|---|--|----------------------------------|
| 3. Rouen. — Une lettre. M. Berger de Xi-<br>vrey accompagne cette lettre d'une<br>note qui met en grand doute le<br>mot <i>Rouen</i> . Peut-être n'a-t-il pas<br>suffisamment considéré qu'entre<br>cette lettre et les précédentes,<br>entre elle et les suivantes, il y a<br>trois jours de distance. |  | 6. Monceaux. — Deux lettres.     |
|   |  | 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
|   |  | 14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
|   |  | 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
|   |  | 18. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |
|   |  | 26. Paris. — Une lettre A.       |
|   |  | 28. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |
|   |  | 29. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |

## OCTOBRE.

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| 6. Paris. — Une lettre.  | le Roi étant à Fontainebleau.      |
| 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 20. Fontainebleau. — Une lettre.   |
| 10. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   | 22. <i>Ibid.</i> — Six lettres.    |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 23. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres. |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   |
| 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 25. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres. |
| 14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 28. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   |
| 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | Paris. — Une lettre A.             |
| Fontainebleau. — Acte officiel : « Au-<br>jourd'hui. 18 <sup>e</sup> d'octobre, l'an 1608. | 29. Fontainebleau. — Deux lettres  |
|  | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |

## NOVEMBRE.

- |                                  |                                  |
|----------------------------------|----------------------------------|
| 1. Fontainebleau. — Une lettre.  | 10. Fontainebleau. — Une lettre. |
| 2. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 19. Paris. — Une lettre.         |
| 4. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. | 20. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |
| 5. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  | 23. Fontainebleau. — Une lettre. |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 25. Paris. — Une lettre.         |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |

## DÉCEMBRE.

- |                                 |                                    |
|---------------------------------|------------------------------------|
| 2. Saint-Germain. — Une lettre. | 19. Paris. — Une lettre A.         |
| 11. Paris. — Une lettre.        | 23. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres. |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |                                    |

## ANNÉE 1609.

## JANVIER.

- |                                 |                                    |
|---------------------------------|------------------------------------|
| 2. Paris. — Une lettre.         | 17. Paris. — Une lettre.           |
| 3. Saint-Germain. — Une lettre. | 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   |
| 6. Paris. — Une lettre.         | 24. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres. |
| 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.   |
| 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |

## FÉVRIER.

- |                                  |  |                                    |
|----------------------------------|--|------------------------------------|
| 12. Paris. — Une lettre.         |  | 24. Paris. — Une lettre A.         |
| 20. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |  | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 21. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |  | 28. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A. |

## MARS.

- |                                  |  |  |
|----------------------------------|--|--|
| 3. Paris. — Deux lettres.        |  | 14. Paris. — Une lettre.                 |
| 4. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.  |  | 16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.         |
| 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |  | 25. Lazarehes et Chantilly. — Une lettre |
| 7. <i>Ibid.</i> — Deux lettres   |  | 28. Paris. — Deux lettres.               |
| 12. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |  |  |

## AVRIL.

- |                                   |  |                                  |
|-----------------------------------|--|----------------------------------|
| 3. Saint-Germain. — Une lettre A. |  | 24. Fontainebleau. — Une lettre  |
| 6. Paris. — Trois lettres.        |  | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |
| 8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.   |  | 26. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |  | 27. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. |
| 15. Fontainebleau. — Une lettre.  |  | 28. Paris — Une lettre.          |
| 20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |  |                                  |

## MAY.

- |                                  |  |                                   |
|----------------------------------|--|-----------------------------------|
| 4. Paris. — Trois lettres        |  | 14. Fontainebleau — Une lettre.   |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |  | 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |  | 16. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |  | 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 9. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |  | Paris. — Une lettre A.            |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |  | 20. Fontainebleau. — Une lettre.  |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |  | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |  | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |  | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |

## JUN.

- |                                 |  |                                    |
|---------------------------------|--|------------------------------------|
| 2. Fontainebleau. — Une lettre. |  | 12. Fontainebleau. — Deux lettres. |
| 3. <i>Ibid.</i> — Six lettres.  |  | 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |  | 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |  | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |

- |                                     |                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| 23. Fontainebleau. — Trois lettres. | 27. Fontainebleau. — Une lettre.  |
| 24. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.   | 28. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. |
| 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre.      | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 26. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.   |                                   |

## JULLET.

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> . Fontainebleau. — Une lettre. | 14. Fontainebleau. — Une lettre A. |
| 2. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.              | 20. Paris. — Une lettre A.         |
| 3. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  | 26. <i>Ibid.</i> — Cinq lettres.   |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                  | 31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 |                                    |

## AOÛT.

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| 6. Paris. — Une lettre.          | 20. Monceaux. — Deux lettres.   |
| 9. Monceaux. — Une lettre.       | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre. — Archives de<br>Rennes, cinq lettres. |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |
| 14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. | 27. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  |
| 17. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 31. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.                                    |
| 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |   |

## SEPTEMBRE.

- |   |  |
|---|--|
| 2. Revient de Monceaux à Paris. (L'Es-<br>toile.)         | 14. Paris. — Une lettre.                             |
| 9. Paris. — Une lettre.                                   | 15. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                     |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                            | 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                       |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                            | 21. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br>Ris. — Une lettre. |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.<br>Monceaux. — Une lettre. | 23. Fontainebleau. — Une lettre.                     |
| 13. Paris. — L'Estoile.                                   | 27. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.                     |
|   | 29. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.                    |

## OCTOBRE.

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| 3. Fontainebleau. — Trois lettres.   | 8. Fontainebleau. — Deux lettres. |
| 5. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. Une autre du<br>même jour porte <i>Tours</i> , erreur<br>évidente. | 14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
|  | 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
|  | 16. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |



- |                                    |                                  |
|------------------------------------|----------------------------------|
| 17. Fontainebleau. — Une lettre.   | 23. Fontainebleau. — Une lettre. |
| 18. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     | 28. Paris. — Deux lettres.       |
| 19. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres. | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 20. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     | 31. <i>Ibid.</i> — Deux lettres  |
| 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     |                                  |

## NOVEMBRE.

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| 11. Paris. — Une lettre.         | 26. Paris. — Quatre lettres.  |
| 12. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. | 27. <i>Ibid.</i> — Quatre lettres.                                      |
| 13. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. | 29. <i>Ibid.</i> — Deux lettres. Ordre d'arrêter<br>le prince de Condé. |
| 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 30. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  |
| 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |   |

## DÉCEMBRE.

- |                                  |                                  |
|----------------------------------|----------------------------------|
| 2. Paris. — Une lettre.          | 21. Paris. — Une lettre.         |
| 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 12. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 25. <i>Ibid.</i> — L'Estoile.    |
| 14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre.   | 27. <i>Ibid.</i> — L'Estoile.    |
| 17. <i>Ibid.</i> — Trois lettres | 31. <i>Ibid.</i> — Une lettre    |

## ANNÉE 1610.

## JANVIER.

- |                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 2. Paris. — Deux lettres.      | 21. Paris. — Une lettre.       |
| 5. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 22. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.  | 26. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |
| 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |                                |

## FÉVRIER.

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> . Paris. — Une lettre. | 22. Paris. — Deux lettres.        |
| 3. <i>Ibid.</i> — Une lettre.          | 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.          | 27. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. |
| 16. <i>Ibid.</i> — Une lettre          |                                   |

## MARS.

- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| 2. Paris. — Deux lettres.         | 19. Paris. — Une lettre.                       |
| 6. Fontainebleau. — Une lettre    | 20. <i>Ibid.</i> — Trois lettres               |
| 8. <i>Ibid.</i> — Trois lettres.  | 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 |
| 9. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre A.               |
| 10. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 29. <i>Ibid.</i> — L'Estoile.                  |
| 16. Paris. — Deux lettres.        | 30. <i>Ibid.</i> — L'Estoile : va à la chasse. |
| 17. <i>Ibid.</i> — Trois lettres. | 31. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                 |

## AVRIL.

- |                                   |                                |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| 17. Paris. — Une lettre           | 17. Paris. — Une lettre A.     |
| 2. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     | 19. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |
| 6. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     | 22. <i>Ibid.</i> — L'Estoile.  |
| 7. <i>Ibid.</i> — Une lettre A    | 23. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |
| 8. <i>Ibid.</i> — Une lettre.     | 24. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |
| 13. <i>Ibid.</i> — Deux lettres   | 25. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |
| 14. <i>Ibid.</i> — Une lettre.    | 28. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |
| 15. <i>Ibid.</i> — Une lettre     | 29. <i>Ibid.</i> — Une lettre  |
| 16. <i>Ibid.</i> — Deux lettres A | 30. <i>Ibid.</i> — Une lettre. |

## MAL.

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| 2. Paris. — Une lettre           | 12. Paris. — Une lettre.                                |
| 8. <i>Ibid.</i> — Deux lettres.  | 13. <i>Ibid.</i> — Une lettre.                          |
| 9. <i>Ibid.</i> — L'Estoile.     | 14. <i>Ibid.</i> — Deux lettres — Assassinat<br>du Roi. |
| 11. <i>Ibid.</i> — Une lettre A. |   |

HENRI IV  
ET SA CORRESPONDANCE.



## HENRI IV ET SA CORRESPONDANCE.

---

Les contemporains de Henri IV, Sully peut-être excepté, étaient-ils en position de le bien juger? Je ne le crois pas. En toutes choses, Henri IV devança son temps, et son temps ne put guère l'apprécier à sa valeur. Henri IV fut singulièrement original, autre difficulté à le bien comprendre, à reproduire fidèlement sa physionomie et son caractère. Enfin, tout étant chez lui fortement tranché, les défauts comme les qualités, il fut très-facile de le critiquer ou de le louer avec excès, car il suffisait de mettre une de ses faces en lumière et de laisser l'autre dans l'ombre, et tout le monde était capable d'user de ce procédé commode. Puis, à cette époque, l'impartialité n'était guère possible; la religion se mêlait à tout, elle était dans tout, en sorte que Henri IV ne devait guère rencontrer dans ses contemporains que des esprits prévenus, et nous, par suite, dans leurs écrits, que des documents suspects.

Mais voici la correspondance de Henri IV; voici un document nouveau, unique, incomparable. Que nous font désormais les impressions de ses contemporains? Nous avons l'homme même devant nous, l'homme pris sur le fait à tous les moments et dans toutes les situations de sa vie; nous le voyons agir; nous assistons à ses causeries avec ses compagnons d'armes, avec ses ministres, avec ses amis, avec ses maîtresses, avec ses enfants. Qui a feuilleté la correspondance de Henri IV a vécu avec lui, l'a vu, lui a parlé, le connaît à fond, car il n'est pas dans les habitudes de Henri IV de cacher sa vie et de dissimuler ses impressions. C'est dans sa correspondance qu'il faudra l'étudier maintenant; c'est à cette correspondance qu'il

faudra demander ce qu'était la France lorsque Henri IV monta sur le trône, quelle fut la vie privée de ce roi, quelle fut sa vie publique, et, enfin, dans quel état il laissa son royaume. C'est là, pour notre part, ce que nous allons y chercher.

Il appartient sans doute à l'éditeur des lettres missives de Henri IV de montrer ce que ces lettres apportent à l'histoire de lumières nouvelles, ce qu'elles confirment, rectifient ou mettent à néant dans ce que nous ont dit les contemporains sur Henri IV et son temps.

# PREMIÈRE PARTIE.

## VIE PRIVÉE DE HENRI IV.

---

### I.

#### ENFANCE. — ÉDUCATION.

Vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle et le commencement du xvi<sup>e</sup>, il s'opéra en Europe une de ces révolutions morales et intellectuelles qui transforment le monde, révolution qu'on a justement qualifiée de *Renaissance*, car elle rendit aux hommes les lumières de l'antiquité, leur apportant ainsi une nouvelle vie. Or on sait avec quelle ardeur les esprits d'élite, qui, depuis longtemps, faisaient effort pour percer les ténèbres du moyen âge, se lancèrent dans les voies nouvelles que leur ouvrit ce grand événement, avec quel enthousiasme ils coururent au-devant de tout ce qui leur dévoilait la philosophie, les sciences, les lettres, les arts de la Grèce et de Rome, avec quelle émulation ils se mirent à étudier tout ce qui leur venait des Grecs et des Romains. Or comment ce vigoureux élan vers un état nouveau se serait-il renfermé dans les choses de sciences, de lettres, d'arts, de philosophie, et arrêté devant les choses de religion, qui avaient déjà soulevé tant de critiques et subi tant d'attaques? La Renaissance entraînait forcément la *Réforme*. Tout ce qu'il y avait en France, en effet, d'hommes éclairés, savants, gens de lettres, artistes même, se mirent à raisonner sur ce qu'ils avaient jusque-là admis de confiance, et cela si généralement que, sans qu'ils manifestassent le moindre penchant vers les doctrines nouvelles, on les leur prêtait comme pour leur faire honneur; on n'admettait pas, a écrit un con-

temporain, quoi qu'ils pussent dire de leur orthodoxie, qu'ils ne fussent secrètement gagnés à la réforme. La réforme devint donc la grande affaire du xvi<sup>e</sup> siècle; elle le remplit, elle le domine, tout s'y rattache, tout en découle.

Mais une révolution ne s'opère jamais sans froisser des intérêts, des positions, des sentiments. De même que celle-ci eut ses promoteurs exaltés, elle eut ses adversaires implacables. Longtemps le clergé avait marché à la tête de la civilisation et conduit les peuples en avant; ce rôle lui échappait chaque jour un peu plus, il le comprenait; mais c'est surtout lorsque la Renaissance eut rallumé le flambeau éteint de l'antiquité et montré aux hommes une lumière nouvelle, que, se sentant complètement débordé, le clergé fit volte-face et quitta l'initiative pour la résistance; il s'était attelé en avant du mouvement social, il s'attela en arrière. Et comme il comprenait qu'il touchait à un moment suprême, qu'il fallait combattre ou céder la place, il combattit, et, voyant ses dogmes sapés par la discussion, arme terrible dans la main de ses adversaires, à peu près impuissante dans la sienne, il s'habitua à faire intervenir dans les questions religieuses la force du bras séculier.

La guerre était donc allumée, les peuples étaient donc rangés sous deux bannières ennemies, irréconciliables. Et comme il y avait alors en France deux familles puissantes et rivales, les Guises et les Bourbons, il devait arriver infailliblement que l'une se ferait l'épée des catholiques, l'autre le bouclier des réformés. De là les malheureuses guerres qui, pendant trente ans, couvrirent la France de sang et de misère.

Ces aspirations ardentes et ces résistances furieuses à un état de choses nouveau, ces irritants débats, ce déchaînement de passions violentes eussent voulu au sommet du pouvoir une tête puissante, un cœur énergique, un bras de fer; et, tout au rebours, le pouvoir royal, échu à des mains défaillantes, était tombé dans l'impuissance, le discrédit et le mépris: le dernier des Valois ne prolongeait son existence royale qu'à force de concessions dégradantes. Sa mère, Ca-



therine de Médicis, mettait bien à son service un esprit d'intrigue inépuisable, doublé de ruse et d'astuce; mais ces moyens odieux ne trompaient plus personne. Puis, d'autre part, Catherine avait introduit en France les mœurs énervantes de l'Italie, le luxe et la futilité, l'amour du plaisir et les habitudes de corruption. Enfin, tous les services publics étaient en souffrance, la confusion et la misère étaient partout, et, sur ces ruines, la cour ne savait faire autre chose que donner des fêtes splendides et des bals de chaque jour, où s'ébattaient les dames d'honneur de la reine et les mignons du roi son fils.

Tel était l'état de la France.

Contigu à cette triste et malheureuse France, un petit, très-petit État, semblait placé là tout exprès pour établir un contraste. Je veux parler de la basse Navarre et du Béarn, terres aux institutions fortes et libérales, aux lois justes et respectées, aux populations rudes assurément, mais bonnes et honnêtes.

La basse Navarre, faible débris d'un royaume démembré en 1512 par l'Espagnol, n'avait que huit lieues de long sur cinq de large. C'était un pays d'États; ces États comptaient trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers. Lorsque deux des trois ordres émettaient un avis, cet avis prévalait; mais, en fait de finances, le tiers état l'emportait sur les deux autres ordres. Le Béarn était aussi pays d'États; mais ces États ne se composaient que de deux ordres, le clergé et la noblesse n'en formant qu'un. Les États se réunissaient tous les ans pour s'occuper des affaires concernant les finances et l'administration économique du pays. Douze commissaires de la noblesse et douze du tiers réglaient les affaires qui survenaient d'une session à l'autre. Le Béarn avait seize lieues de long sur quinze de large. Les deux pays réunis équivalaient à peu près à notre département actuel des Basses-Pyrénées. La Navarre et le Béarn ne reconnaissaient d'autre autorité que celle de leurs souverains<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On peut voir, dans un volume publié pour la *Société de l'histoire de France*, sous tout récemment, par M. Paul Raymond, le titre d'*Histoire de Béarn et Navarre*, par

Les rois de Navarre possédaient en outre les comtés de Foix, d'Armagnac et de Bigorre, avec la vicomté d'Albret, qui comprenait une grande partie de la Gascogne, et enfin plusieurs seigneuries et terres diverses, qui, toutes, relevaient de la couronne de France. Cette distinction est importante à faire.

Le roi de Navarre, Henri d'Albret, épousa la belle Marguerite d'Angoulême, sœur de François I<sup>er</sup>. Henri et Marguerite tinrent ordinairement leur cour à Nérac, capitale de la vicomté d'Albret; quelquefois aussi ils la transportèrent à Pau, capitale du Béarn. Reine de Navarre, Marguerite resta ce qu'elle avait toujours été, la douce et bonne Marguerite; tous ceux qu'elle avait protégés en France contre les persécutions religieuses, elle les accueillit à Nérac ou à Pau; sa maison devint le refuge de tous ceux que poursuivait en France l'intolérance des catholiques.

Marguerite, en mourant, laissa une fille, Jeanne d'Albret, qui, si elle n'égalait pas sa mère en grâce et en beauté, fut loin cependant d'être sans beauté comme sans grâce, et qui, certainement, surpassa Marguerite en haute intelligence et en résolution: « Elle avait l'âme entière aux choses viriles, a dit d'Aubigné, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux adversités<sup>1</sup>. » Jeanne épousa Antoine de Bourbon, qui fut père de Henri IV. Mais, j'oserais dire que Henri IV eut pour véritables et dignes ancêtres Marguerite d'Angoulême et Jeanne d'Albret.

Nous aimons généralement à savoir quelle fut l'enfance des grands hommes, soit que notre esprit prenne plaisir à deviner l'homme dans l'enfant, soit qu'il se plaise à découvrir dans l'enfant le germe des passions, des qualités ou des défauts qu'il trouve dans l'homme, peut-être aussi tout simplement parce que l'enfance est aimable et qu'on se plaît avec elle.

On a raconté bien souvent les circonstances singulières, je ne vou-

N. de Bordenave, p. 52 et suiv., combien les peuples de Navarre et de Béarn étaient jaloux de conserver leurs droits politiques.

<sup>1</sup> D'Aubigné, *Hist. univ.* t. II, liv. I ch. II, p. 8.

drais pas dire bizarres, qui accompagnèrent la naissance de Henri IV : le chant béarnais de Jeanne au moment de l'enfantement, la gousse d'ail passée sur les petites lèvres du nouveau-né, la goutte de vin versée sur sa langue par le père de l'accouchée, qui ne voulait pas, disait-il, qu'elle lui fit une *pleureuse* ni un enfant *rechigné*. A peine sevré, le petit Béarnais fut confié aux soins de sa parente, Suzanne de Bourbon, baronne de Miossens, qui habitait dans la montagne le château de Coarraze. Là, de 1555 à 1557, il vécut à la montagne, nourri, comme les autres enfants du pays, avec du pain commun, vêtu comme eux d'étoffes grossières; on l'accoutuma à courir les champs comme eux et avec eux, à grimper comme eux sur les rochers, souvent tête nue et nu-pieds, ce qui devait donner à ce jeune corps une trempe solide, à cette jeune âme un caractère hardi, à ce jeune esprit l'initiative et la spontanéité, attributs des hommes supérieurs<sup>1</sup>. A cette excessive liberté d'allure il y eut cependant un correctif, dont Henri IV lui-même nous a fait confidence : il voulait que la gouvernante de son fils le dauphin le fouettât toutes les fois qu'il ferait quelque méchanceté, sachant bien par moi-même, lui disait-il, qu'il n'y a rien au monde qui fasse plus de profit que cela, « car, étant de son âge, j'ai été fort fouetté<sup>2</sup>. » Ce fut là, certes, une éducation très-peu ordinaire parmi les princes; mais aussi Henri IV fut un prince à part, qui n'eut point de modèle et qui est resté dans l'histoire un type sans copie.

Jeanne d'Albret, douée de toutes les qualités nécessaires pour bien diriger l'éducation du jeune prince (car aux mérites propres à former son caractère et son cœur, elle joignait le savoir des hommes les plus éclairés de son temps), Jeanne d'Albret mit un soin tout particulier à cette éducation. A cinquante ans encore, Henri IV ne parlait de ces soins qu'avec exaltation et attendrissement : « Vive Dieu, di-

<sup>1</sup> Voy. Favin, *Hist. de Navarre*, t. XII, p. 808, 809. — D'Aubigné, *Hist. univ.* t. I, liv. I, ch. I. — P. Cayet, t. I, p. 241 et suiv. — Voy. aussi *Hist. de Béarn et*

*Navarre*, par N. de Bordenave. — <sup>2</sup> *Lett. miss.* t. VII, p. 385. — On sait que Louis XIII était très-entêté.

sait-il, Plutarque me sourit toujours d'une fraîche nouveauté; l'aimer c'est m'aimer, car il a été l'instituteur de mon bas âge. Ma bonne mère, à qui je dois tout, et qui avait une affection si grande de veiller à mes bons déportements, et ne voulait pas, se disait-elle, voir en son fils un illustre ignorant, me mit ce livre entre les mains, encore que je ne fusse à peine plus un enfant de mamelle. Il m'a été comme ma conscience, et m'a dicté à l'oreille beaucoup de bonnes honnêtetés et maximes excellentes pour ma conduite et pour le gouvernement des affaires<sup>1</sup>. » Puis Jeanne s'entoura, entoura son fils de ce qu'elle connut de plus habile, soit dans les choses de la guerre, soit dans les sciences, dans les lettres, dans la philosophie<sup>2</sup>. C'est ainsi que le jeune prince eut pour gouverneurs Beaumanoir, Lavaradin, Lacaze, Beauvoir; qu'il eut pour précepteur la Gaucherie, homme de mœurs austères, d'une vaste érudition, d'un esprit nourri des plus belles productions des lettres anciennes, homme profondément religieux, mais à la manière des réformés, s'inclinant devant la divinité, mais se relevant avec fierté en face de l'église et du pape. A la mort de la Gaucherie, le jeune prince fut confié aux soins de Florent Chrétien, également recommandable, également habile, également huguenot. Ainsi l'éducation de Henri IV fut toute protestante.

Il y eut pour le jeune prince de Navarre une autre école : ce fut celle des événements, car, de bonne heure, sa mère l'associa, non-seulement à sa vie intime, mais à toutes ses pensées, à tous ses projets, à toutes ses fortunes, et l'on sait combien elles furent mêlées et propres à frapper l'imagination de l'enfant, et à lui faire prendre en haine et Rome, et l'Espagne et les Guises.

Toutefois le jeune prince dut passer, loin de sa mère, plusieurs années à la cour de France, très-mauvaise école sans doute; mais ce temps ne fut pas perdu pour son éducation, car il suivit alors les

<sup>1</sup> *Lett. miss.* t. V, p. 462.

<sup>2</sup> Jeanne d'Albret écarta de l'éducation de son fils les ecclésiastiques, qu'elle re-

gardait avec raison comme peu propres à faire une éducation laïque.

classes du collège de Navarre, recevant toujours les leçons et la direction morale de la Gaucherie. Jeanne, de son côté, veillait de loin sur son fils par des amis dévoués : « Qu'il soit sincère, écrivait-elle, ennemi de toute feintise et cautelle, véritable en sa parole. » D'autres fois elle disait : « Tenez la main qu'il persiste en la piété. » Ne pourrait-on pas croire même que le séjour du jeune Henri au milieu de cette cour des Valois, que tout devait lui rendre suspecte et odieuse, put développer chez lui (car les contraires appellent souvent les contraires) ces sentiments élevés, ces élans généreux, ces dispositions bienveillantes, toutes qualités opposées aux vices de ce qui l'entourait, que ce séjour put surtout habituer son esprit à cette prudence salutaire, à cette finesse d'appréciation qui le caractérisèrent plus tard?

Quoi qu'il en soit, le futur Henri IV, revenu en Béarn, ne tarda pas à laisser apercevoir le germe des passions que l'âge devait développer en lui, son penchant au jeu, à la bonne chère, bientôt même un attrait prononcé vers les femmes. Rien de tout cela ne pouvait échapper à l'œil vigilant de sa mère. Afin donc de combattre ces inclinations, elle l'excita à la chasse, à l'exercice du cheval, au manie-ment des armes; elle voulut qu'il s'habituaît à braver le sommeil; elle s'efforça enfin de porter d'autres côtés l'activité, la fougue de cette nature vigoureuse, expansive, pétulante; elle ne craignit même pas, dans l'occasion, de mettre son fils aux prises avec les difficultés du moment.

Or l'éducation de l'enfant est certainement pour une bonne moitié dans la constitution physique et les facultés morales dont il sera doué plus tard, et celle que reçut le prince de Navarre ne pouvait manquer de concourir avec sa riche nature à lui donner cette force corporelle, ce caractère ardent, cette intelligence supérieure qu'on admire chez Henri IV. Henri IV fut d'une stature ordinaire, mais plutôt grand que petit; il avait la taille belle, le corps droit, les membres robustes et nerveux; il était agile, dispos, avait le pas léger, le mouvement vif; mais sa tenue savait aussi, quand

il le fallait, être grave et digne. Les traits de sa figure formaient un bel ensemble : front large, œil doux, quoique surmonté d'un épais sourcil; nez aquilin, bouche bien faite avec des lèvres vermeilles; les joues étaient colorées, la barbe épaisse. Joignez à cela une voix bien posée et la parole mêlée de douceur et de gaieté; physionomie parfois douce et exprimant la bonté, parfois vive et spirituelle; esprit fin et enjoué, quelque peu railleur; au total inspirant ce respect qui s'attache aux grands caractères, cet amour que commandent les qualités aimables. A une nature ainsi faite il fallait des exercices violents, comme monter à cheval, et il y excellait; faire des armes, et il maniait parfaitement l'épée, l'arquebuse, le pistolet, la pique, la halberde; combattre à la barrière, c'est Sully qui parle, sauter à plein saut et à la jarretière, lutter, courir, jouer aux barres, nager, danser à toutes sortes de danses, exercices auxquels, du reste, continue Sully, il se plaisait davantage lorsque de belles filles ou femmes le regardaient et paraissaient l'applaudir<sup>1</sup>. Il lui fallait aussi des affections vives et fortes, des émotions soudaines, inattendues; chez lui le cœur débordait, l'âme s'épanouissait, en même temps que l'esprit s'illuminait spontanément ou éclatait en saillies, ce qui n'empêchait pas la raison de prendre dans ses projets et de conserver dans ses résolutions un empire absolu.

## II.

### LES PASSIONS FOLGUEUSES : LA CHASSE, LE JEU.

Henri IV eut deux passions extrêmes : la chasse et le jeu, passions assez naturelles du reste, il faut bien le reconnaître, dans un temps de guerres civiles et chez un homme dont la vie presque entière se passa dans les camps.

Nous savions déjà par les contemporains, et par ce que nous connaissions de la correspondance de Henri IV, que la chasse en parti-

<sup>1</sup> Sully, *Écon. roy.* t. IV, p. 179 et suiv. p. 250.

culier fut chez lui une passion violente; mais il était réservé à la collection des lettres missives de nous faire comprendre jusqu'où fut portée l'étendue et l'impétuosité de cette passion. Les lettres missives sont pour ainsi dire remplies des parties de chasse du roi. Les cerfs qu'il a pris ou qui lui ont échappé y reviennent sans cesse. Écrit-il à ses conseillers, à ses amis, à ses maîtresses même, il s'interrompt tout à coup pour leur parler de chasse; dans ses plus grandes agitations d'esprit, la chasse occupe toujours un coin de sa pensée; dans ses plus grands travaux, il trouve toujours quelques moments à lui donner.

Un cerf pris, et pris bravement, était pour Henri IV comme une affaire d'honneur. Il écrivait au connétable de Montmorency : « J'ai vengé votre querelle, ayant laissé courre à la croix Dogat dans la même enceinte où vous laissâtes courre. Il était trois heures après midi, et le prins (le cerf) à cinq heures. Il a toujours tenu les futailles; et ne vit-on jamais aller si vite, ni si bien chasser. Je vous fais ce mot et vous dépêche ce laquais exprès pour vous porter cette nouvelle <sup>1</sup>. »

Henri IV fut même chasseur quelque peu jaloux. Il faisait à Saint-Germain une diète, ce qui lui arrivait souvent (la diète, les médecines et les eaux thermales étaient dans ses habitudes); il écrit au même Montmorency : « Je vous prie de dire à tous les princes qu'ils ne viennent qu'avec chacun un gentilhomme, un valet de chambre et un page, car ils n'auront que faire de chevaux, d'autant qu'ils n'iront point à la chasse. Pour vous, vous ferez beaucoup pour vous et pour moi de venir avec le moins de train que vous pourrez... ce sera vous délivrer et moi aussi de beaucoup d'importuns; mais amenez vos lévriers et des courtauds, car il vous sera permis de chasser et non a autre <sup>2</sup>. »

Henri IV allait même jusqu'à prendre fait et cause pour ses amis,

<sup>1</sup> *Suppl. aux Lett. miss.* t. IX, Montmorency, n° 14, p. 233.

<sup>2</sup> *Suppl. aux Lett. miss.* t. IX, Montmorency, n° 19, p. 235.

dans la répression de ce que nous appellerions aujourd'hui braconnage : « J'ai été ces jours passés à Verneuil et ai passé par Chantilly, où j'ai bien appris des nouvelles, qui sont que tout le monde qui veut, tire de l'arquebuse dans vos bois aux bêtes sauvages, et que tous les pâtés et présents qui se font aux présidents, conseillers et gens de justice de cette ville, de venaison, viennent de vos forêts, même que le Luat y fait tirer; de quoi je vous ai bien voulu avertir<sup>1</sup>. »

Et comme nous supposons généralement au cœur des autres les passions, les sentiments, les goûts qui remplissent le nôtre, ce qui, soit dit en passant, nous trompe souvent sur leur compte et dans nos calculs, Henri IV ne supposait pas qu'on pût rester froid en fait de chasse, et, à ce sujet, nous avons de lui une lettre bien curieuse au roi d'Angleterre : « Après vous avoir envoyé l'un des officiers de ma couronne et de mes principaux conseillers d'État, lui dit-il, il faut que je vous envoie maintenant un de mes meilleurs veneurs; c'est le s<sup>r</sup> de Vitry, capitaine de mes gardes. » Vitry est chargé d'abord de féliciter le roi d'avoir heureusement découvert et déjoué les conspirations formées contre lui depuis son avènement à la couronne d'Angleterre, et ensuite, « de vous montrer notre manière de chasser, voir la vôtre, dit le roi, et m'en informer à son retour. Et tout ainsi, continue la lettre, que, par la négociation du premier, nous avons une union *inséparable*, je désire encore que, par l'entremise de ce dernier, en communiquant et conférant ensemble de l'art de la chasse, nous dressions un exercice parfait de l'art d'icelui pour en jouir également en plaisir, contentement et prospérité le reste de nos jours, et en laisser l'usage après nous à nos communs enfants, comme nous ferons l'exemple et le bonheur de notre parfaite amitié, afin qu'ils héritent de l'un et de l'autre avec autant de félicité que nous-mêmes<sup>2</sup>. » Je ne crois pas qu'on ait jamais donné à la chasse un plus haut degré d'importance que ne le fait ici Henri IV.

<sup>1</sup> *Lett. miss.* t. VII, p. 314. — <sup>2</sup> *Ibid.* t. VI, p. 160, 161.



Faut-il s'étonner après cela de tout ce que nous lisons dans la correspondance? Faut-il s'étonner que la maladie même ait été impuissante à calmer l'ardeur fiévreuse du roi pour cet exercice? En 1597, pendant que son armée est occupée devant la ville d'Amiens, il écrit : « Vous me plaindriez si vous voyiez l'état auquel je suis<sup>1</sup>. » Le lendemain il dit qu'il s'en va à Beauvais, commençant à se sentir assailli de la gravelle, maladie à laquelle il était sujet; il veut se mettre entièrement dans les mains de son médecin, se trouvant fort incommodé d'une pesanteur de reins qui le menace de pis s'il n'y remédie<sup>2</sup>. Eh bien, dix jours plus tard, il écrit au connétable : « Faites maigrir votre lévrier, car il ne put hier courre. Nous trouvâmes trois loups au plus beau lieu du monde. Les médecins me font reposer cejourd'hui pour recommencer demain<sup>3</sup>. » Il recommença sans doute, mais mal lui en prit; il eut évidemment une rechute, car quelques jours plus tard il disait : « J'ai pris cejourd'hui une médecine qui m'a tant affaibli, qu'il n'est pas possible de plus<sup>4</sup>. » Autre fait : en 1605, il part de Limoges avec un dérangement de corps des plus violents; il est obligé de s'arrêter à Châteauroux pour prendre médecine et se reposer, « car, écrit-il, ce mal m'affaiblit et m'attriste extrêmement. » Le lendemain, il écrit qu'il a mieux dormi cette nuit et qu'il sent ce matin moins de douleur à l'estomac, et il ajoute : « S'il m'amende tout aujourd'hui, demain, au lieu de prendre médecine, je courrai un cerf<sup>5</sup>. »

Ainsi allèrent les choses pendant toute la vie de Henri IV, et deux mois encore avant sa mort, le 12 mars 1610, il écrivait à sa femme : « Mon cœur, j'eus hier force plaisir à la volerie et espère en avoir aujourd'hui au chevreuil et au sanglier<sup>6</sup>. » Il aimait toutes sortes de chasses, mais surtout les plus pénibles et les plus dangereuses, comme la chasse aux ours, aux sangliers, aux loups, aux cerfs, aux chevreuils, aux renards, sans négliger cependant la chasse aux

<sup>1</sup> *Lett. miss.* t. IV, p. 730.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. IV, p. 732.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. IV, p. 739.

<sup>4</sup> *Lett. miss.* t. IV, p. 750.

<sup>5</sup> *Ibid.* t. VI, p. 558.

<sup>6</sup> *Ibid.* t. VII, p. 857.

lièvres, aux perdrix et autres animaux<sup>1</sup>. Combien cela ressemblait peu à ces horribles tueries de pauvres bêtes, que des piqueurs exercés amènent par milliers au bout de fusils au tir incessant!

Et toutefois, dans les dernières années de cette vie si pieine, si agitée, une autre passion beaucoup plus regrettable, la passion du jeu, vint disputer les loisirs du roi à celle de la chasse. Et quand je parle de jeu, on sent bien qu'il ne s'agit pas de ces passe-temps non-seulement permis, mais nécessaires aux constitutions fortes, la paume, le billard, auxquels du reste Henri IV se livrait aussi avec ardeur, mais du jeu de dés, du jeu de cartes, des jeux réprouvés par la morale et proscrits par les lois. Henri IV y fut aussi ardent qu'homme du monde : il jouait très-gros jeu, et quand il perdait, il était ce qu'on appelle mauvais joueur<sup>2</sup>.

Bassompierre, le principal et le plus ordinaire compagnon de jeu de Henri IV, raconte qu'en l'année 1608 il recevait chez lui toute la cour, et que le roi, jaloux de la bonne vie qu'on y menait, voulut être de la partie : « On avait joué, dit-il, fort grand jeu chez moi. J'avais introduit un marchand portugais, Duarte (*Édouard*) Fernandes, qui faisait bon tout ce qu'on jouait, fournissant les marques à ceux qui lui donnaient du fonds ou des gages pour sa sûreté. Il y avait huit ou dix honnêtes gens de la ville qui étaient de notre partie, et de la cour messieurs de Guise, de Créquy et moi. Le roi voulut qu'ils vissent tous les jours jouer avec lui, soit qu'il fût au Louvre ou chez mess<sup>rs</sup> de Roquelaure ou Zamet<sup>3</sup>. » — Bassompierre dit dans un autre endroit : « Nous demeurâmes quelques jours à Fontainebleau, jouant le plus furieux jeu dont on ait ouï parler; il ne se passait journée qu'il n'y eût vingt mille pistoles pour le moins (200,000 francs) de perte ou de gain... Les marques les plus grandes étaient de cinq cents pistoles, de sorte que l'on pouvait tenir

<sup>1</sup> Sully, *Écon. roy.* t. IV; *Discours sur les historiens de ces derniers temps*, p. 250.

<sup>2</sup> Voy. surtout Bassompierre, *Journ. de*

*ma vie*, édit. 1870, t. I, p. 192. — Voy. aussi *Lett. miss.* t. VII, p. 398.

<sup>3</sup> Bassompierre, t. I, p. 196, 197.

dans sa main à la fois pour plus de cinquante mille pistoles de ces marques-là. Je gagnai cette année plus de cinq cent mille francs au jeu... Le roi s'en revint à Paris, et de là à St Germain, continuant ce même jeu, auquel Pimentel gagna plus de deux cent mille écus<sup>1</sup>. » L'Estoile complète Bassompierre : « Un Portugais, dit-il, nommé Pimentel, sachant que chacun était bien venu pour son argent à la belle banque du jeu qui se tenait à la cour, partit exprès de son pays pour en courir le hasard, et y gagna plus de cent mille écus à Paris et à la cour. Le roi, pour sa part, y laissa trente-quatre mille pistoles (ou 340,000 francs)<sup>2</sup>. »

La correspondance de Henri IV parle beaucoup moins de jeu que de cerfs pris ou faillis; mais elle en dit assez pour montrer que ce qu'en ont rapporté les contemporains n'a rien d'exagéré. Ainsi, en 1607, le roi écrit à Sully : « Mon ami, pour ce que j'ai perdu mon argent au jeu, je vous fais ce mot pour vous dire que vous m'envoyiez deux mille pistoles et que je les aie ce soir. » Ou bien : « Mon ami, je vous prie de faire rendre incontinent à ce porteur trois mille pistoles qu'il m'a prêtées et que j'ai perdues<sup>3</sup>. » Ou bien : « Envoyez-moi deux mille pistoles pour jouer cependant que je me purgerai : je commencerai mardi<sup>4</sup>. » Ou bien encore : « Je vous prie d'employer dans le premier comptant... la somme de trente-quatre mille pistoles que je dois à Édouard Fernandès, qu'il m'a prêtées et mises en mes mains<sup>5</sup>. » Nous connaissons déjà et ces trente-quatre mille pistoles, et cet Édouard Fernandès, et nous ne pouvons avoir aucun doute sur l'origine de la dette.

Sully se fait dire par ses secrétaires : « Vous reçûtes une lettre du roi que nous avons bien voulu insérer ici pour montrer quelles dépenses excessives Sa Majesté faisait au jeu, pour lesquelles il vous fallait sans réplique trouver le fonds. » Cette lettre disait : « J'ai perdu au jeu vingt-deux mille pistoles (220,000 francs). Je vous

<sup>1</sup> Bassompierre, *Journal de ma vie*, p. 200, 201.

<sup>2</sup> L'Estoile, fin août 1608

*Lett. miss.* t. VII, p. 543

<sup>3</sup> *Ibid.* t. VII, p. 549.

*Ibid.* t. VII, p. 597

prie de les faire mettre incontinent entre les mains de Faideau, afin qu'il les distribue aux particuliers auxquels je les dois. » Les mêmes secrétaires ajoutent, il est vrai : « Quelques jours après, le roi vint à l'arsenac pour vous protester de ne jouer plus si gros jeu. » Mais on sait ce que valent de telles promesses; aussi ne s'étonnera-t-on pas de trouver encore dans la correspondance de Henri IV des lettres comme celle-ci : « Faites payer au sieur Édouard, Portugais, la somme de cent mille livres que je lui dois<sup>1</sup>. » Ou bien : « Faites bailler au s<sup>r</sup> Édouard, Portugais, cinquante et un mille livres sur et tant moins que je lui dois du jeu<sup>2</sup>. » Ces deux lettres sont des 14 mai et 20 août 1609, probablement postérieures aux belles résolutions du roi.

Il faut bien le dire, du reste, la passion du jeu n'était pas un vice particulier à Henri IV; c'était le vice du temps, c'était une habitude générale. Tout le monde jouait, et jouait gros jeu<sup>3</sup>. Et en cela rien d'étonnant : il faut à l'homme désœuvré, et tous les grands l'étaient alors, des distractions, des passe-temps; on n'avait pas, comme aujourd'hui, des concerts, des académies, des séances littéraires, des spectacles, et tous ces nombreux et brillants moyens de remplir le vide de la vie que nous trouvons à chaque pas. On en cherchait dans les courses de bague, dans les ballets et jusque dans les sermons; on en cherchait surtout dans le jeu, c'était chose toute naturelle.

### III.

#### LES PASSIONS SENSUELLES : FEMMES ET MAÎTRESSES.

I. Les princes, on le sait, se marient généralement de bonne heure et rarement selon leur penchant; dans leur union, la politique a toujours plus de part que le sentiment. En cela, le mariage de Henri IV

<sup>1</sup> *Lett. miss.* t. VII, p. 707.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. VII, p. 754.

<sup>3</sup> Voy. Bassompierre, *Journ. de ma vie*, t. I, p. 189. — P. de l'Estoile, mai 1608

ne fit point exception. Catherine de Médicis et son fils Charles IX nourrissaient dès longtemps le projet de faire épouser au roi de Navarre la princesse Marguerite; mais, à leurs propositions, Jeanne d'Albret et son fils firent longtemps la sourde oreille. De son côté, la princesse Marguerite aurait aspiré, paraît-il, à d'autres lieux plus à son gré. Puis, on le sait encore, le mariage s'accomplit sous les plus tristes auspices : il fut précédé de la mort prématurée de Jeanne, à laquelle ne furent sans doute pas étrangères les tribulations qu'elle eut à supporter au sujet de ce mariage<sup>1</sup>; aux fêtes des noces se mêlèrent les massacres de la Saint-Barthélemy, à ce point que le bruit des violons alla s'éteindre dans le râlement des victimes; enfin, le roi de Navarre resta prisonnier entre les mains de la mère et du frère de sa femme. Tout cela, certes, était plus propre à lui faire maudire le jour où il s'était lié à la fille de Catherine, à la sœur de Charles IX, qu'à la lui rendre chère; aussi n'avons-nous aucun témoignage d'un amour conjugal qui, probablement, n'exista jamais.

Cependant, en 1578, il prit fantaisie à Catherine de Médicis d'aller visiter le midi de la France et d'amener Marguerite au roi son mari. Les deux reines arrivèrent en Guyenne avec leurs suites ordinaires de dames et de filles d'honneur. Henri s'avança vers elles jusqu'à la Réole<sup>2</sup>, accompagné de six cents gentilshommes, huguenots ou catholiques, car il y eut toujours des catholiques près du roi de Navarre, et il n'échappa point à Marguerite que c'était là une très-belle escorte. Ces deux femmes, dont la première ne rêvait qu'intrigues politiques, la seconde que bals, plaisirs, galanteries, eurent bientôt transformé le pays. Les trois cours, comme dit Sully, c'est-à-dire celle de Catherine avec ses demoiselles d'honneur, celle de Marguerite, qui avait aussi les siennes, et celle du roi de Navarre avec ses gentilshommes, se trouvèrent, à quelque temps de là, réu-

<sup>1</sup> Je ne crois pas à l'empoisonnement de Jeanne d'Albret, dont la mort pouvait déjouer toutes les combinaisons de Catherine.

<sup>2</sup> *Recueil des Lettres missives*, t. I, p. 191 et suiv. *Supplément*, t. VIII, p. 122, 124, etc

nies dans la ville d'Auch, où devait avoir lieu une conférence. Mais on s'y occupa très-peu d'affaires, car on n'y entendait plus parler que de dames et d'amour, tous les gentilshommes ne s'amusant qu'à rire, danser et courir la bague, « voire même le roi de Navarre, cependant que sa belle-mère l'amusait de belles paroles, semait des divisions et dissensions entre lui, mons<sup>r</sup> le Prince (de Condé), m<sup>r</sup> de Thurenne et autres des plus signalés du parti de la Religion, et faisait des pratiques dans les villes<sup>1</sup>. » A Nérac, le roi reçut magnifiquement les deux reines et leurs brillantes suites; les plaisirs y partagèrent encore le temps avec les affaires. Le roi y devint sensible aux charmes d'une des filles d'honneur de Catherine, de la belle Dayelle, jeune Grecque dont la grâce et l'esprit sont attestés par tous les historiens; mais le départ de Catherine mit fin à cet amour passager<sup>2</sup>.

Dayelle partie, le roi de Navarre s'éprit de l'une des filles de Marguerite, nommée Reboul, laquelle, au dire de la reine, était une fille malicieuse qui lui faisait tous les plus mauvais offices près du roi. Reboul fut remplacée dans le cœur de Henri de Navarre par M<sup>lle</sup> de Montmorency-Fosseux, que Marguerite appelle Fosseuse, « qui était plus belle, dit-elle, et pour lors toute enfant et toute bonne. » Ainsi allèrent les choses pendant quatre ou cinq ans que Marguerite passa en Gascogne, et pendant lesquels *elle n'eut, dit-elle, que des regards* de la part de son mari. Du reste, on voit qu'elle y passait elle-même très-joyeusement son temps, à s'en tenir même à ce qu'elle confesse. Leur cour de Nérac était « si belle et si plaisante, » dit-elle, qu'ils n'avaient rien à envier à celle de France, « y étant avec bon nombre de dames et filles, et le roi mon mari étant suivi d'une belle troupe de seigneurs et gentilshommes aussi honnêtes gens que les plus galants que j'aie vus à la cour. Et n'y avait rien à regretter en eux sinon qu'ils étaient huguenots. Mais de cette diver-

<sup>1</sup> Sully, *Econ. roy.* t. 1, chap. x, p. 23.

<sup>2</sup> Je ne dis rien de la légende de *Fleurlette*, parce que je n'y vois pas une certi-

tude suffisante pour qu'elle mérite de trouver place ici.

sité de religion il ne s'en oyait point parler... La journée se passait en toutes sortes d'honnêtes plaisirs, le bal se tenant d'ordinaire l'après-dinée et le soir. » Les contemporains confirment pleinement tout ce que dit ici Marguerite.

Au commencement de 1582, la reine de Navarre quitta la Gascogne et se rendit à la cour de France; elle y resta près de dix-huit mois. Là ses intrigues de toutes sortes et ses galanteries s'étalèrent publiquement, au point que Henri III, très-peu soucieux des intrigues, on le sait, très-peu scrupuleux sur les mœurs, Henri III la chassa de la cour, la fit arrêter sur la grande route, elle et sa digne suivante M<sup>me</sup> de Duras; puis il fit mettre à nu ses dévergondages jusqu'à dévoiler au grand jour l'existence d'un enfant conçu et mis au monde à Paris. Le roi de Navarre refusa longtemps de recevoir sa femme; mais il la reprit enfin.

Revenue à Nérac, Marguerite, qui aurait dû s'y ensevelir dans l'ombre la plus épaisse, ne s'y content pas plus qu'ailleurs. Vers la fin de mai 1585, au moment où son mari était en butte aux attaques combinées de la Ligue et de la cour de France, de l'Espagne et de Rome, elle leva contre lui une petite armée et alla, escortée de M<sup>me</sup> de Duras, dont le mari mendiait pour elle des secours en Espagne, se jeter dans Agen, qui était une ville de son apanage. Le roi de Navarre disait le 10 juin : « Ma femme se fortifie le plus qu'elle peut à Agen. » Le 28, il disait : « Ceux d'Agen commencent à courir. M<sup>r</sup> et mad. de Duras triomphent, et ne croiriez les insolents propos dont ils usent. Notre patience dure tant qu'elle peut<sup>1</sup>. » La patience se lassa, et, Henri III aidant, la ville fut prise « et forcée en telle sorte et de telle promptitude, dit Brantôme, que tout ce que put faire la malheureuse reine, fut de monter en trousse derrière un gentilhomme, et mad. de Duras derrière un autre, et se sauver de vitesse et faire douze grandes lieues d'une traite, et le lendemain autant, et se sauver dans la plus forte forteresse de la France, qui est Carlat<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Lett. miss.* t. II, p. 79. — <sup>2</sup> Brantôme. *Des Dames*; discours V. *De la royne Marguerite*.

Le gentilhomme qui emportait ainsi Marguerite au galop était le frère même du gouverneur de Carlat, nommé Lignerac. Brantôme dit encore que la reine, alors qu'elle se croyait en sûreté à Carlat, fut, grâce aux menées du roi son frère, vendue par ceux du pays et de la place, qu'elle en sortit et que, comme elle se sauvait, elle tomba prisonnière entre les mains du marquis de Canillac, gouverneur d'Auvergne, qui la renferma dans le château d'Usson. Mais nous savons d'ailleurs que les choses n'allèrent pas tout à fait ainsi. Lignerac, mécontent de la reine de Navarre, et craignant qu'elle ne se saisit du château, la chassa, retenant quelques bijoux en paiement, disait-il, de 10,000 livres qu'il avait dépensées pour elle. Elle se dirigeait sur Millefleur (d'autres disent Yvoy, qui appartenait à Catherine, sa mère) avec un certain Aubiac et une femme, d'abord à pied, puis sur un cheval de bât, et enfin dans une charrette à bœufs. Arrivée à un village nommé Colombe, elle reçut d'un gentilhomme, lieutenant dans Usson, l'offre du château, et elle y fut conduite; mais à peine y fut-elle entrée que le marquis de Canillac se fit ouvrir la porte, mit Aubiac entre les mains d'un prévôt et constitua la reine prisonnière. Et toutefois, subjugué bientôt lui-même par les charmes de Marguerite, ce fut lui qui obéit. ce fut elle qui commanda.

Si l'on admettait tout ce qui a été écrit sur le séjour de la reine de Navarre à Usson, il faudrait dire qu'elle s'y prostitua sans choix et sans mesure. Ce qu'il y a de trop certain, c'est qu'à ne prendre que les faits avérés, il en reste, hélas! plus qu'il n'en faut pour la rendre odieuse à tout cœur honnête. Elle eut deux enfants à Usson, l'un attribué à Aubiac, l'autre à Chanvallon, qui déjà, paraît-il, l'avait rendue mère à Paris. C'est chose triste à penser qu'un être doué par la nature de tous les avantages qui auraient pu en faire une femme charmante, beauté, grâce, esprit, bonté, a pu être amené, par suite d'une éducation déplorable et de la pernicieuse influence d'un entourage funeste, à un tel degré d'abjection!



II. Deux familles se partageaient la prééminence en Navarre; celle de Gramont était l'une des deux. Deux familles aussi primaient toutes les autres en Béarn, et l'une des deux était celle d'Andouins. Dans la maison d'Andouins naquit, vers l'an 1550, une fille que l'histoire a appelée *la belle Corisande*. Cette fille fut mariée, en 1567, au comte de Gramont, comte de Guiche, qui fut tué, en 1580, au siège de la Fère.

Je ne saurais dire où et comment prit naissance l'amour du roi de Navarre pour la belle Corisande. La seule donnée positive nous vient de Sully, disant en 1583 : Le roi de Navarre « était lors au plus chaud de ses passions amoureuses vers la comtesse de Guichen<sup>1</sup>. » La première lettre à la comtesse donnée par notre collection est de 1585; mais il est facile de voir qu'elle s'adresse à une femme avec laquelle on est déjà dans une complète familiarité. La belle Corisande devait avoir en 1583 plus de trente ans, qui était l'âge du roi de Navarre.

La médisance ne s'exerça jamais sur la comtesse de Gramont; les éloges, au contraire, lui ont été prodigués, honneur que peu de maîtresses de roi ont mérité de partager avec elle : c'est que le cœur seul fut son mobile. On a dit que, loin de peser sur son royal amant, elle levait pour lui des troupes à ses frais; il est certain du moins qu'elle seconda souvent Catherine de Bourbon, préposée par son frère au gouvernement de ses États souverains, et que ces deux femmes s'employèrent énergiquement à faciliter au roi de Navarre la résistance et le succès. Aussi n'est-il guère de lettres du roi à la comtesse où, aux propos d'amour, ne soient mêlés des récits de guerre ou des détails d'affaires. Ainsi, dans la lettre de 1585, il lui dit : « Le s<sup>r</sup> du Plessis est arrivé et le reste de ma troupe de Nérac... Il y a encore un homme qui vient de l'armée étrangère à Casteljaloux qui arrivera ce matin. Je vous porterai toutes nouvelles, et le pouvoir de faire vider les forts. Dimanche il se fit près Moneurt une

<sup>1</sup> Sully, *Écon. roy.* t. I, chap. XVIII, p. 39.

jolie charge qui est certes digne d'être sue. . . » Et il raconte la charge très au long; puis il termine ainsi sa lettre : « Je fais annuit<sup>1</sup> force dépêches. Demain à midi elles partiront, et moi aussi pour vous aller manger les mains<sup>2</sup>. » Une autre fois, le roi de Navarre écrit au courant de la plume : « Je m'étais acheminé dans ce lieu de Montguyon, pensant faire quelque bel effet sur nos ennemis. Il a fait un temps si enragé qu'il a rompu tous nos desseins; je m'en retourne annuit coucher à Barbesieux et demain à Pons. Que vous me faites plaisir d'aller à Pau! Ah, ma chère maîtresse, combien achèterais-je m'y pouvoir trouver! Un tel contentement est hors de prix. Je vous envoie les copies des lettres que la reine d'Angleterre écrivit au roi et reine sa mère sur la paix de la ligue. Vous y verrez un brave langage et un plaisant style<sup>3</sup>. Mon cœur, je ne la puis faire plus longue parce que je vais monter à cheval. Bonjour, ma vie, je te baise un million de fois les mains<sup>4</sup>. »

La comtesse de Gramont avait cependant un grain de bizarrerie dans l'esprit; le roi de Navarre le lui reproche doucement dans une lettre tout amicale : « Mon cœur, je suis plus homme de bien que ne pensez. Votre dernière dépêche me rapporta la diligence d'écrire que j'avais perdue. Je fis tous les soirs votre lettre. Si je l'aime, que dois-je faire celle d'où elle vient? Jamais je n'ai eu une telle envie de vous voir que j'ai. Si les ennemis ne nous pressent, après cette assemblée je veux dérober un mois. . . Dites la vérité, que vous faisait Castille devant que vous lui voulussiez mal? Ah! mon âme, vous êtes à moi. Faites, pour Dieu, ce que votre lettre porte! Sera-t-il bien possible qu'avec un si doux contean j'aie coupé le filet de vos bizarreries? Je le veux croire. Je vous fais une prière : que vous oubliiez toutes haines qu'avez voulu à qui que ce soit des miens. C'est un des premiers changements que je veux voir en vous. Ne craignez ni croyez que rien puisse jamais ébranler mon amour. J'en ai plus que je n'en eus jamais.

<sup>1</sup> *Aujourd'hui*, et non *cette nuit*, comme ce mot a été souvent interprété.

<sup>2</sup> *Lett. miss.* t. II, p. 155, 156.

<sup>3</sup> Un style agréable, qui plaît.

<sup>4</sup> *Lett. miss.* t. II, p. 227.

Bonsoir, mon cœur; je m'en vais dormir, mon âme plus légère de soins que je n'ai fait depuis vingt jours. Je baise mes beaux yeux par million de fois<sup>1</sup>. » Ces bizarreries de la comtesse de Gramont étaient connues du reste; on l'avait vue aller à la messe (elle était catholique) accompagnée d'un mercure, d'un bouffon, d'un more, d'un laquais, d'un singe et d'un barbet. Elle aimait, paraît-il, à s'entourer de toute sorte d'animaux : le roi lui écrivait un jour : « J'ai deux petits sangliers privés, et deux faons de biche; mandez-moi si les voulez<sup>2</sup>. »

Cependant tout prend fin, et nous voyons, par une lettre de 1587, que déjà, des deux côtés peut-être, les ardeurs n'étaient plus les mêmes : « Plus je vais en avant, disait le roi, et plus il semble que vous tâchiez à me faire paraître combien peu je suis non-seulement en votre bonne grâce, mais encore en votre mémoire<sup>3</sup>. » Il reproche à la comtesse de ne pas lui écrire. Un peu plus tard il lui dit : « Vous ne trouvez point les chemins dangereux pour faire plaisir au moindre de vos amis; mais s'il me faut écrire pour me donner du contentement, les chemins sont trop dangereux. Voilà les témoignages que j'ai de la part que je possède en votre bonne grâce<sup>4</sup>. » Et plus tard encore : « Vous me mandez que ne me voulez mal, mais que vous ne vous pouvez assurer en chose si mobile que moi. . . Vous avez grand tort de demeurer au doute qu'êtes. Quelle action des miennes avez-vous connue nuable? Je dis pour votre regard? Votre soupçon tournait, et vous pensiez que ce fût moi. J'ai demeuré toujours fixe en l'amour et service que je vous ai voués, Dieu m'en est témoin<sup>5</sup>. » Cependant nous avons encore des lettres pleines d'un tendre abandon, comme celle-ci : « Dieu sait quel regret ce m'est de partir d'ici sans vous aller baiser les mains. . . Le diable est déchainé. Je suis à plaindre, et est merveille que je ne succombe sous le faix. Si je n'étais huguenot, je me ferais ture. Ha! les

<sup>1</sup> *Lett. miss.* t. II, p. 395, 396

<sup>2</sup> *Ibid.* t. II, p. 319.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. II, p. 273.

<sup>4</sup> *Lettres miss.* t. II, p. 340.

<sup>5</sup> *Ibid.* t. II, p. 341.

violentes épreuves par où l'on sonde ma cervelle! Je ne puis faillir d'être bientôt ou fou ou habile homme. Cette année<sup>1</sup> sera ma pierre de touche. C'est un mal bien douloureux que le domestique! Toutes les gehennes que peut recevoir un esprit sont sans cesse exercées sur le mien. Je dis toutes ensemble. Plaignez-moi, mon âme, et n'y portez point votre espèce de tourment; c'est celui que j'apprends le plus. . . Croyez que rien qu'un manquement d'amitié ne me peut faire changer la résolution que j'ai d'être éternellement à vous. . . Mon tout, aimez-moi; votre bonne grâce est l'appui de mon esprit au choc des afflictions. Ne me refusez ce soutien. Bonjour, mon âme, je te baise les pieds un million de fois<sup>2</sup>. »

Le roi désirait fort marier au roi d'Écosse sa sœur Catherine, dont le cœur était au comte de Soissons, son cousin. Il écrit à la comtesse de Gramont : « Il y a ici un homme qui porte des lettres à ma sœur du roi d'Écosse. Il me presse plus que jamais du mariage. Il s'offre de me venir servir avec six mille hommes à ses dépens, et venir lui-même offrir son service. Il s'en va infailliblement roi d'Angleterre. Préparez ma sœur de loin à lui vouloir du bien, lui remontrant l'état auquel nous sommes et la grandeur de ce prince avec sa vertu. Je ne lui en écris point. Ne lui en parlez que comme discourant, qu'il est temps de la marier et qu'il n'y a parti que celui-là, car de nos parents, c'est pitié<sup>3</sup>. » Au lieu de détourner Catherine du comte de Soissons, la comtesse de Gramont fit tout le contraire, elle favorisa ouvertement leur amour. En apprenant cette hostilité déclarée, le roi lui écrit : « Madame, j'avais donné charge à Lareine de parler à vous touchant ce qu'à mon grand regret, était passé entre ma sœur et moi. Tant s'en faut qu'il vous ait trouvée capable de me croire, que tous vos discours ne tendaient qu'à me blâmer et fomentier ma sœur en ce qu'elle ne doit pas. Je n'eusse pas pensé cela de vous, à qui je ne dirai que ce mot : que toutes personnes qui voudront brouiller ma sœur avec moi, je ne

<sup>1</sup> La lettre est du 8 mars 1588; elle est écrite de Nèze à minuit.

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. II, p. 342, 343.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. II, p. 401

leur pardonnerai jamais<sup>1</sup>. » Du reste le roi ne cessa pas de montrer à son ancienne maîtresse des égards et un intérêt dont elle lui avait évidemment donné le droit de s'affranchir; et il y eut certainement de la grandeur dans cette conduite : chez les grands cœurs seulement on voit l'affection et le respect survivre à l'amour éteint.

III. A la comtesse de Gramont avait déjà succédé la belle Marie de Beauvilliers, abbesse de Montmartre, lorsqu'il eut l'occasion de voir, plus belle encore, la jeune Gabrielle d'Estrées. Sur les premières relations du roi et de M<sup>lle</sup> d'Estrées, je ne rappellerai point toutes les anecdotes, plus ou moins satiriques, éditées par des contemporains ou même par des contemporaines. Ce qui est à noter, c'est que, naturellement douce et bonne, jamais Gabrielle d'Estrées ne fit de mal à personne et qu'elle ne fut jamais accessible à ces intrigues de cour qui, si souvent naissent et s'abritent autour des maîtresses de rois. Henri IV l'appelait *son bel ange*, et ces mots la peignaient parfaitement.

C'est en novembre 1590 que Henri IV, alors au camp de Cœuvre en Picardie, eut occasion de voir M<sup>lle</sup> d'Estrées alors âgée de dix-neuf ans<sup>2</sup>. Au mois de février suivant on la trouve, accompagnée de sa tante, M<sup>me</sup> de Sourdis, devant Chartres, assiégé par le roi, où elle devient l'objet de fetes brillantes données pendant ce siège. Dans cette même année 1591, sans doute pour soustraire la belle Gabrielle à l'autorité paternelle et lui créer des libertés plus grandes, on lui fit épouser pour la forme, car le mariage n'exista jamais que sur le papier, un sieur Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt, mariage qu'on fit casser en 1594, sous prétexte d'impuissance du mari, bien que d'une première femme il eut eu onze enfants, d'autres disent quatorze. Dès lors la favorite fit l'ornement de la cour, d'abord sous le simple titre de M<sup>me</sup> Gabrielle, car elle ne prit jamais le nom de son mari, et bientôt

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. III, p. 362, 363.

<sup>2</sup> Gabrielle d'Estrées naquit selon l'opinion commune, qui est en même temps la

plus vraisemblable, en 1571. Quelques-uns la font naître en 1575, ce qui ne lui aurait donné que quinze ans en 1590.

après sous celui de marquise de Monceaux, qu'elle changea plus tard contre celui de duchesse de Beaufort.

La première lettre à Gabrielle que nous donne la collection est du 4 février 1593, mais elle fait supposer des relations déjà anciennes. « Mon bel ange, si à toutes heures m'étais permis de vous importuner de la mémoire de votre sujet, je crois que la fin de chaque lettre serait le commencement d'une autre<sup>1</sup>. » A partir de ce moment elles se succèdent, en effet, sans interruption. Le 9 : « Mon bel ange, vous saurez tous les jours de mes nouvelles; que je sache des vôtres, particulièrement de votre santé. Je ne partis jamais d'avec vous plus triste et plus constant<sup>2</sup>. » Le 10 : « Je ne sais de quel charme vous avez usé, mais je ne supportais point les autres absences avec tant d'impatience que celle-ci. Il me semble qu'il y a déjà un siècle que je suis éloigné de vous. Vous n'aurez que faire de solliciter mon retour; je n'ai artère ni muscle qui à chaque moment ne me représente l'heur de vous voir et ne me fasse sentir du déplaisir de votre absence. Croyez, ma chère souveraine, que l'amour ne me violenta jamais tant qu'il fait. . . Mon tout, aimez-moi fort. Je te jure, mes belles amours, qu'en tout mon voyage mes yeux ne verront qu'autant qu'il faudra pour raconter ce qui sera par où je passerai. Bonjour, ma souveraine; je baise un million de fois vos belles mains<sup>3</sup>. » Le 17, il écrivait : « Mon amour me rend aussi jaloux de mon devoir que de votre bonne grâce, qui est mon unique trésor. Croyez, mon bel ange, que j'en estime autant la possession que l'honneur d'une douzaine de batailles. Soyez glorieuse de m'avoir vaincu, moi qui ne le fus jamais tout à fait que de vous à qui je baise un million de fois les pieds<sup>4</sup>. » Il a attendu un jour, puis un second sans nouvelles de ses belles amours, et il n'y peut voir de raison que la paresse de ses laquais; « car de vous en attribuer la coulpe, j'à n'advienne, mon bel ange; j'ai trop de certitude de votre affection, qui m'est certes bien due, car jamais mon amour ne fut plus grande ni ma

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. III, p. 722, 723.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. III, p. 725.

*Lettres miss.* t. III, p. 725.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. III, p. 727.

passion plus violente; qui me fait user de cette redite par toutes mes lettres : venez, venez, venez, mes chères amours, honorer de votre présence celui qui, s'il était libre, irait de mille lieues se jeter à vos pieds pour n'en bouger<sup>1</sup>. » Il dit une autre fois : « Certes, mes chères amours, vous devez plutôt craindre que je vous aime trop que trop peu. Cette faute vous est agréable et à moi aussi puisqu'elle le vous est. Voilà comme je me transforme en toutes vos volontés. N'est-ce pas pour être aimé? Aussi crois-je que vous le faites, et l'âme contente de ce côté-là, je finis vous baisant un million de fois les mains<sup>2</sup>. » On n'en finirait pas si l'on voulait noter toutes les lettres charmantes du roi à sa maîtresse dans ces premières années de leur amour.

Pendant quelques nuages traversèrent ce ciel si pur. Avant de frapper le roi au cœur, la beauté de M<sup>lle</sup> d'Estrées avait touché vivement celui du duc de Bellegarde. Un premier amour ne s'efface jamais entièrement, et il est bien difficile de cacher à l'œil intéressé toute trace accusatrice. « Il n'y a rien, écrivait un jour le roi, qui me continue plus mes soupçons, ni qui me les puisse plus augmenter, que la façon dont vous procédez en mon endroit. Puisqu'il vous plaît me commander de les bannir du tout, je le veux; mais vous ne trouverez mauvais qu'à cœur ouvert, je vous en dise les moyens, puisque quelques attaques que je vous aie données assez découvertement, vous avez fait semblant de ne les point entendre. Je protesterai pour commencement, devant vous, ma chère maîtresse, que ce que j'alléguerai les offenses que j'ai reçues n'est pour en avoir nul reste d'aigreur dans l'âme, me sentant trop satisfait de la peine qu'avez prise de m'en contenter, mais seulement pour vous montrer mes justes occasions de soupçon. Vous savez combien j'arrivai offensé en votre présence du voyage de mon compétiteur. La force que vos yeux eurent sur moi vous sauva la moitié de mes plaintes; vous me satisfîtes de bouche, non de cœur, comme il y parut; mais si j'eusse su ce que j'ai appris depuis dudit voyage, je ne vous eusse vue et eusse rompu tout à plat. Je brûlerais

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. III, p. 804, 805. — <sup>2</sup> *Ibid.* t. III, p. 819.

plutôt ma main qu'elle l'écrivît, et couperais plutôt ma langue qu'elle le dît jamais qu'à vous. Depuis vous avoir vue, vous savez ce que m'avez fait. Tout rassemblé, jugez, si je ne vous en vois point bannir la cause, ce que je dois espérer. Que me pouvez-vous promettre que ce que vous aviez fait ? Quelle foi me pouvez-vous jurer que celle que vous avez faussée deux fois ? Il faut donc des effets. Résolvez-vous donc, ma maîtresse, de n'avoir qu'un serviteur. » Puis le roi semble s'excuser de quelque peccadille : « Si j'ai commis quelque indiscretion, dit-il, quelle folie ne fait commettre la jalousie ! Prenez-vous en donc à vous. Jamais maîtresse ne m'en avait donné. » A ces paroles, qui semblent craindre d'offenser, on sent bien qu'on n'a rien à appréhender pour la pauvre femme. Et voyez comme finit la lettre : « J'ai telle envie de vous voir que je voudrais, pour l'abréviation de quatre ans de mon âge, le pouvoir faire aussitôt que cette lettre que je finis par vous baiser un million de fois les mains. Hé bien, vous ne m'estimez pas digne de votre peinture<sup>1</sup>. » Le portrait ne se fit pas attendre sans doute, car, le lendemain peut-être, le roi disait avec ravissement : « Je vous écris, mes chères amours, des pieds de votre peinture, que j'adore seulement pour ce qu'elle est faite pour vous, non qu'elle vous ressemble. J'en puis être juge compétent vous ayant peinte en toute perfection dans mon âme, dans mon cœur, dans mes yeux<sup>2</sup>. » Le nuage était dissipé.

Aussi n'avons-nous plus dès lors que des lettres où l'on peut dire que le cœur déborde, où de chaque ligne, de chaque mot, ressort pour nous l'expression d'un bonheur partagé : « Mes chères amours, il faut dire vrai, nous nous aimons bien; certes pour femme il n'en est point de pareille à vous, pour homme nul ne m'égale à savoir bien aimer; ma passion est toute telle que quand je commençai à vous aimer (elle durait depuis sept ans); mon désir de vous revoir encore plus violent que alors; bref je vous chéris, adore et honore miraculeusement<sup>3</sup>. » Et ne autre fois il disait : « Je ne vous verrai de dix jours, c'est pour mourir. Je ne vous mande point mon déplaisir, vous seriez trop glo-

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. IV, p. 289 et suiv. — <sup>2</sup> *Ibid.* t. IV p. 292. — *Ibid.* t. IV p. 867.



rieuse. Jamais je ne vous aimai tant que je fais. C'est vous en dire trop. Je vous donne le bonsoir et des baisers par millions<sup>1</sup>. »

Ce temps fut un beau temps pour Gabrielle, le plus beau qu'il lui fût raisonnablement permis d'espérer : elle était la plus aimée, la plus fêtée, la plus honorée des femmes de la cour; sur elle se concentraient tous les hommages, toutes les admirations. Un récit de l'Estoile montre bien à quel degré de prépondérance était arrivée en 1598 la duchesse de Beaufort : à la suite d'un feu de Saint-Jean allumé par le roi en place de Grève, une collation magnifique lui fut offerte à l'hôtel de ville. Là figura naturellement la duchesse de Beaufort qui « était assise dans une chaise, à laquelle, dit l'historien, madame de Guise, avec de grandes révérences, présentait les plats. Elle, d'une main prenait ce qu'elle trouvait plus à son goût et baillait son autre main à baiser au roi qui était près d'elle<sup>2</sup>. » M<sup>me</sup> de Guise pour servante respectueuse ! Une seule chose manquait à la duchesse, le titre de reine de France. Henri IV voulut le lui donner. On peut voir surtout à ce sujet une lettre au pape, de l'an 1599, où, sans prononcer le nom de sa maîtresse, le roi ne peut avoir qu'elle en vue. Mais il comprit que ses désirs ne pouvaient se réaliser<sup>3</sup>.

Huit ans se passèrent ainsi et ce furent des années de bonheur pour tous les deux. Une catastrophe y mit fin : Gabrielle venait de quitter le roi à Meun pleine de vie et portant dans son sein un nouvel enfant; le roi rentra à Fontainebleau, la duchesse s'acheminait vers Paris. A peine arrivée à la ville et descendue à l'hôtel de Zamet, elle y tomba malade et mourut bientôt après, peut-être empoisonnée. A cette terrible nouvelle le roi fut atterré : « Les regrets et les plaintes, écrivit-il à sa sœur, m'accompagneront jusques au tombeau; la racine de mon amour est morte, elle ne rejettera plus<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. IV, p. 983.

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. V, p. 87.

<sup>3</sup> L'Estoile, *Journal inédit du règne de Henri IV*, publ. par E. Halphen, p. 14.

<sup>4</sup> *Ibid.* t. V, p. 111.

IV. Henri IV touchait à sa quarante-sixième année; il fut vivement sollicité, soit par les grands corps de l'État, soit par ses amis dévoués, de contracter un mariage honorable afin de se donner des héritiers légitimes. Mais d'un autre côté des gens de son entourage, qui, nous dit Sully, ne s'entretenaient en quelque crédit auprès de lui qu'en le servant dans ses plaisirs et ses voluptés, en l'amusant par leurs contes pour rire, ou en « jetant des exclamations sur tout ce qu'il disait, » le lancèrent dans une autre voie : « ils lui louèrent tellement les beautés, gentil esprit, cajoleries et bons mots de M<sup>lle</sup> d'Entragues, qu'ils lui firent venir l'envie de la voir, puis de la revoir et enfin de l'aimer<sup>1</sup>. » Jour néfaste que celui où ce grand roi se laissa conduire par des étourdis dans cette misérable famille d'Entragues, laquelle pesa si tristement sur tout le reste de sa vie!

L'histoire a dit comment l'aveugle passion du roi fut exploitée par cette famille; elle a dit les cent mille écus payés pour les complaisances de la fille, la feinte sévérité du père ne pouvant être désarmé que par une promesse de mariage en bonne forme, l'humeur plus facile de la mère à se rendre favorable aux deux amants; elle a montré chacun jouant son rôle avec une habileté consommée. Eh bien, tout ce que l'histoire a dit se retrouve dans les lettres du roi. La première que nous connaissions est datée du 6 octobre 1599. Elle n'articule rien positivement, mais elle fait tout entendre : « Mes chères amours, vous me commandez de surmonter, si je vous aime, toutes les difficultés que l'on pourra apporter à notre contentement. J'ai assez montré la force de mon amour aux propositions que j'ai faites pour que du côté des vôtres ils n'y apportent plus de difficultés. Ce que j'ai dit devant vous je n'y manquerai point, mais rien de plus. Je voirai de bon cœur mons<sup>r</sup> d'Entragues et ne le lairai guère en repos que notre affaire ne soit faite ou faillie. Cet homme de Normandie est venu ici et me vient dire qu'entre cy et quinze jours nous devons avoir la plus grande brouillerie du monde, que vous et moi tiendrons tout pour rompu; que

<sup>1</sup> Sully *Econ. roy.*, t. I, chap. xcii, p. 126.

demain il me dira le moyen de l'empêcher<sup>1</sup>. » Il y a lieu de croire que le moyen fut employé, car on sait comment tout cela finit.

Cependant la raison d'État se fit entendre et un mariage avec Marie de Médicis fut arrêté vers la fin de l'année 1599. Des lettres furent échangées entre le roi et sa fiancée le 24 mai et le 25 juin 1600; le 24 juillet Henri IV, engagé dans sa guerre contre le duc de Savoie, écrivait à Marie : « Comme vous désirez la conservation de ma santé, j'en fais ainsi de vous, et vous recommande la vôtre afin que, à votre arrivée, nous puissions faire un bel enfant, qui fasse rire nos amis et pleurer nos ennemis<sup>2</sup>. » Et comprenant qu'il brusquait un peu les convenances, il ajoutait : « Je commence à vous écrire librement; usez-en de même, car nous sommes liés d'un lien que rien que la mort ne peut séparer. » Le mariage fut conclu par procuration à Florence le 5 octobre.

Pendant que ce mariage se négociait, il y eut évidemment un temps de crise entre le roi et les d'Entragues déçus; nous en avons la preuve dans cette lettre : « Mademoiselle, l'amour, l'honneur et les bienfaits que vous avez reçus de moi eussent arrêté la plus légère âme du monde, si elle n'eût point été accompagnée de mauvais naturel comme la vôtre. Je ne vous piquerai davantage bien que je le pusse et dusse faire, vous le savez. Je vous prie de me renvoyer la promesse que savez<sup>3</sup>, et ne me donner point la peine de la ravoïr par autre voie. Renvoyez-moi aussi la bague que je vous rendis l'autre jour. Voilà le sujet de cette lettre, de laquelle je veux avoir réponse annuit<sup>4</sup>. » Le même jour le roi écrivait au père de M<sup>lle</sup> d'Entragues, lui enjoignant de renvoyer ou de rapporter la fameuse promesse; toutefois la restitution n'eut lieu qu'en 1603. Mais la brouille ne fut évidemment que passagère, car le 11 octobre, six jours après la conclusion du mariage à Florence, le roi écrit à sa maîtresse qu'il espère la voir le dimanche suivant, ajoutant : « Ce temps me durera plus qu'à vous. Aimez-moi bien, les chères amours à moi,

<sup>1</sup> *Recueil de Lettres missives*, t. V, p. 172, 173.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. V, p. 256.

<sup>3</sup> La promesse de mariage conditionnelle du 1<sup>er</sup> octobre 1599.

<sup>4</sup> *Lettres miss.*, t. V, p. 224

que je baise un million de fois<sup>1</sup>. » Il lui écrit encore le même jour qu'il vient de recevoir d'elle une lettre qu'il a baisée mille fois; qu'il la trouve elle-même *fort à dire*; et toujours la formule : « Bonsoir, le cœur à moi; je te baise et rebaise un million de fois<sup>2</sup>. »

Tout cela n'empêchait pas Henri IV d'écrire à sa femme le 22 du même mois deux lettres d'amour, d'en écrire une le 2 novembre, une encore le 21 à l'arrivée de la reine à Marseille, puis le 24, le 27, le 29, puis le 6 et le 7 décembre. Les époux étaient réunis à Lyon à la fin de ce mois, et les commencements de cette union paraissent avoir été heureux. Le 27 janvier 1601 le roi dit à sa femme qu'il ne veut jamais être gouverné que par elle<sup>3</sup>; le 13 mars il lui écrit : « Pour certain je serai dimanche à Saint-Germain; voilà la meilleure nouvelle que je vous puisse mander après celle que je vous aime plus que chose au monde. Bonsoir, mon cœur, je te baise cent mille fois<sup>4</sup>. » Le 7 septembre il lui écrit de Calais : « Je me porte bien, Dieu merci, si triste de ne vous avoir point avec moi que si vous ne voyiez, vous en auriez du contentement. Bonsoir, mon cœur, je serai à vous devant qu'accouchez<sup>5</sup>. » La reine accoucha du dauphin le 27 septembre.

Mais le 6 octobre, neuf jours après l'accouchement, Henri IV disait à sa maîtresse, devenue marquise de Verneuil : « Ma femme se porte bien et mon fils, Dieu merci. Pour moi j'ai fort bien dormi et suis exempt de toutes douleurs fors celle d'être absent de vous, qui, bien qu'elle me soit griève, est modérée par l'espérance de vous voir bientôt. Bonjour, mes chères amours; aimez bien toujours votre menon, qui vous baise un million de fois les mains et la bouche<sup>6</sup>. » Le 15 il lui disait : « Ne vous embarquez au jubilé. Je vous voirai demain au soir, s'il plaît à Dieu, et vous chérirai comme ce que j'aime le mieux au monde; je dis mille fois plus que moi-même<sup>7</sup>. »

Il est bien évident, et plusieurs lettres ne permettent pas d'en dou-

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. V, p. 321.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. V, p. 322

*Ibid.* t. V, p. 372.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. V, p. 394.

<sup>5</sup> *Lettres miss.* t. V, p. 466.

<sup>6</sup> *Ibid.* t. V, p. 484.

<sup>7</sup> *Ibid.* t. V, p. 496.

ter, que Henri IV s'était bercé de cette idée que sa femme et sa maîtresse s'entendraient à merveille; il avait vu autrefois pareil prodige s'effectuer entre la facile et tolérante Marguerite et la douce et tendre Fosseuse. Mais Marie de Médicis n'était pas plus une Marguerite que la marquise de Verneuil ne rappelait Fosseuse. La reine se montra moins accommodante que son mari ne l'avait espéré, et la marquise ne consentit jamais à faire trêve à ses sarcasmes contre la reine; en sorte que des efforts du roi, pour établir l'harmonie et la bonne intelligence entre ces deux femmes, il arriva évidemment qu'il se les aliéna toutes les deux.

Nous sommes sans lettres à l'une et à l'autre durant tout le mois de décembre 1601, toute l'année 1602, toute l'année 1603, et les trois premiers mois de 1604. Il se passa donc pendant ce temps quelque chose d'insolite.

Les lettres recommencent vers la mi-avril 1604. Mais que nous diront-elles désormais? Elles nous montreront généralement la tempête, et par-ci par-là quelques éclaircies, l'enfer ouvert bien souvent et le ciel rarement; nous y verrons ce pauvre roi ballotté de l'une à l'autre de ces deux femmes et ne pouvant plus se reposer près d'aucune avec cette confiance, cet abandon qui font le charme des liaisons intimes. La première lettre qui se présente est adressée à la marquise: « Si vos effets suivaient vos paroles, je ne serais pas mal satisfait de vous comme je suis. Vos lettres ne parlent qu'affection, votre procédé envers moi qu'ingratitude. Il y a cinq ans et plus que vous continuez cette façon de vivre trouvée étrange de tout le monde. Jugez de moi à qui elle touche tant, ce qu'elle doit être. Il vous est utile que l'on pense que je vous aime, et à moi honteux que l'on voie que je souffre que vous ne m'aimiez pas; c'est pourquoi vous m'écrivez et pourquoi je vous paye de silence. Si vous me voulez traiter comme vous devez, je serai plus à vous que jamais; si non, gardez cette lettre pour la dernière que vous recevrez jamais de moi qui vous baise un million de fois les mains<sup>1</sup>. » D'autre part, le roi disait quelques jours plus tard à Sully :

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VI, p. 229, 230. Vers la mi-avril 1604

« J'écrivis hier à ma femme; mais de sa grâce elle n'a daigné me faire réponse. . . Je reçus hier matin une lettre d'elle que j'ai reconnue de votre style, non du sien. Elle est étrange, et si vous ne le lui remontrez elle le deviendra encore davantage. Car quand je me ressouvins des propos qu'elle me tint avant-hier, cela ne peut qu'il ne me pèse et ne me tienne au cœur, et m'empêche de me bien porter de l'esprit, car du corps fort bien, Dieu merci ! » Eh bien! désormais les choses marcheront constamment sur ce pied-là.

A peine un mois s'était écoulé que le roi écrivait au même Sully : « Nous avons découvert force trahisons, esquelles le comte d'Autvergne et M. d'Entragues sont mêlés, et des choses si étranges qu'à peine vous le croirez<sup>2</sup>. » A voir son père et son frère ainsi compromis, toute autre que la marquise eût été atterrée; elle n'en devint que plus insolente : donnant libre cours à son naturel, elle ne cessa de blesser la reine et de provoquer la colère du roi. Celui-ci, poussé à bout, chargea Sully de faire entendre à sa maîtresse ses griefs et ses résolutions. Sully étala donc devant la marquise toutes les plaintes du roi : elle parle de la reine avec irrévérence et semble vouloir faire tenir pour égaux les enfants de la reine et les siens; elle a des intelligences avec l'Espagne par le moyen de son frère et de son père, qui toujours y en ont eu; elle a de mauvais desseins hors de France et se propose d'en sortir; elle a quantité d'amourettes prouvées par lettres écrites de sa main et confirmées par sa froideur et sa *suffisance* envers le roi, qu'offensent surtout *toutes ses mines, grimaces, simagrées* dont elle use *pour faire la repentie, la scrupuleuse et la dévote, mais devant lui seulement et nullement devant d'autres que le roi connaît très-bien*. A ces reproches, Sully ajoutait des conseils, et se faisait fort, si la marquise s'y conformait, d'obtenir du roi la permission pour elle de se retirer hors de France pourvu que ce ne fût pas en Espagne. — La marquise remercia ironiquement l'auteur de ces bons avis, mais, avant de les suivre, lui dit-elle, il faut y bien penser. Quant à ses désirs, elle n'en a plus d'autres que d'assurer la vie et la fortune d'elle d'abord, de ses enfants,

*Lettres miss.* t. VI, p. 246, 12 mai 1604. — <sup>2</sup> *Ibid.* t. VI, p. 254

de son père et de sa mère, de son frère même, sachant bien que la reine les détruirait tous si elle venait à en avoir la puissance, et qu'ils ne peuvent, en effet, avoir de sécurité que hors de France. Mais elle n'en veut pas sortir pour aller mourir de faim ailleurs : « *Le roi ne lui peut moins donner que cent mille livres de rente, en fouds de terre, bien assurés, qui n'est pas trop, vu les belles espérances que, malgré elle, il lui a autrefois fait prendre sur ses paroles.* » Tout cela rapporté au roi, il répondit qu'il verrait à prendre une finale résolution<sup>1</sup>. On pouvait déjà comprendre qu'il allait certainement faiblir.

Cependant le comte d'Auvergne avait été arrêté et mis à la Bastille. le comte d'Entragues avait été arrêté aussi; la marquise de Verneuil, également compromise, était consignée chez elle. Le procès s'instruisit. Les gens du parlement interrogèrent plusieurs fois les prisonniers lesquels en dirent et confessèrent assez, écrit le roi, « pour être convaincus du crime duquel ils sont chargés, mais non encore pour bien mériter les effets de ma clémence et miséricorde<sup>2</sup>. » Dans le même temps ce malheureux roi, toujours fasciné, écrivait à sa maîtresse : « Mon cher cœur, j'ai reçu trois de vos lettres auxquelles je ne ferai qu'une réponse : je vous permets le voyage de Beaugency, comme aussi de voir votre père, mais n'y demeurez qu'un jour, car sa contagion est dangereuse. Je trouve bon que partiez pour Saint-Germain voir nos enfants. Je veux aussi que voyiez le père qui vous aime et chérit trop. L'on n'a rien su de votre voyage. Aimez-moi, mon mienon, car je te jure que tout le reste du monde ne m'est rien auprès de toi que je baise et rebaise un million de fois<sup>3</sup>. » Le procès se termina le 1<sup>er</sup> février 1605 par la condamnation des deux comtes à la peine capitale, par celle de la marquise à une reclusion perpétuelle. Henri IV fit grâce à la fille et au père; le comte d'Auvergne, récidiviste endurci, eut la vie sauve, mais fut retenu prisonnier.

Dès lors et pendant quelque temps on n'entend plus parler des

<sup>1</sup> Sully, *Économ. roy.* t. II, ch. XLV, p. 273, 274.

*Lettres miss.* t. VI, p. 340, vers la fin de l'année.

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. VI, p. 339, 340.

d'Entragues et Henri IV essaya d'oublier ses chagrins entre les bras de la comtesse de Moret et dans ceux de Charlotte des Essarts. La reine devint même alors l'objet des attentions affectueuses de son mari, qui lui disait le 16 octobre 1605 : « Mon cœur, vous me mandez que vous irez en un jour d'Étampes à Paris. Je ne serai à mon aise que je ne sache votre arrivée, car les mulets, sur la fin du voyage, bronchent fort. . . Je ne saurais dormir que je ne vous aie écrit; mais si je vous tenais entre mes bras, je vous chérirais de bon cœur. Je te donne le bonsoir et mille baisers<sup>1</sup>. » Le lendemain : « Ne doutez point, mon cœur, que je ne vous aime plus que chose du monde, je vous le jure et vous en assure. Aimez-moi bien aussi. Je vous donne le bonsoir et un million de baisers<sup>2</sup>. » Et encore : « Mon cœur, je suis le plus étonné du monde de ce que me mandez qu'il y a cinq jours que vous n'avez reçu de mes nouvelles, car je n'ai manqué à vous écrire tous les jours. . . Je me porte bien et vous aime plus que moi-même. » Nous avons des lettres semblables pendant toute cette année 1605 et la première moitié de 1606.

Mais en octobre de cette dernière année recommence la correspondance avec la marquise de Verneuil, et il faut noter que cette correspondance prend ici, et dès ce moment, un caractère beaucoup plus graveleux que précédemment, qu'elle part beaucoup plus des sens que du cœur. « Mon menon, je viens de prendre médecine afin d'être plus gaillard pour exécuter toutes vos volontés. C'est mon plus grand soin, car je ne songe qu'à vous plaire et à affermir votre amour, étant le comble de mes félicités. . . Trouvez un moyen que je vous voie en particulier, et que devant que les feuilles tombent je les vous fasse voir à l'envers<sup>3</sup>. » — « J'ai reçu trois lettres de vous aujourd'hui sans celle que j'espère recevoir devant que de dormir, croyez que c'est le seul temps où j'aie reçu du contentement; car, hors de votre présence ou de vos nouvelles, je n'ai non plus de joie qu'il y a de salut hors l'Église. » Il invite sa maîtresse à venir le mardi à Villeroy, d'où il ira avec elle à

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VI, p. 553. 17 octobre 1605.

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. VI, p. 556.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. VII, p. 12.



Marcoussy : « et vous prêtant la moitié de mon carrosse, le vôtre serait déchargé, et en échange, au logis, vous me prêteriez la moitié de votre lit<sup>1</sup>. » — « Mon cher cœur, je ne faudra d'être demain à six heures et demie, ou à sept, entre vos bras; ne vous levez pas plus tôt. . . Je serai une heure avec vous, vous chérissant comme il faut. » — « Retardez votre saignée pour mon service, et si elle vous est nécessaire, remettez-vous à moi à vous ouvrir la veine<sup>2</sup>. »

La reine, du reste, prenait très-mal tout cela, et il y avait de quoi. Nous avons une lettre du roi à Sully, habituellement appelé à calmer les hrouilles du ménage, qui ne peut laisser de doutes à cet égard : — « J'ai reçu une lettre de ma femme, la plus impertinente qu'il est possible; mais je ne m'en offense pas tant contre elle que contre celui qui l'a dictée, car je vois bien que ce n'est pas de son style. Partant enquérez-vous, et essayez de découvrir qui en est l'auteur, car je ne le verrai ni ne l'aimerai jamais<sup>3</sup>. » L'auteur de la lettre était Sully lui-même. Entre autres choses cette lettre disait : « Depuis que par les déportements de celle que vous savez, notoires à tout le monde, j'ai reconnu qu'à mon intérêt particulier était conjoint celui de votre vie, de votre Etat et de nos communs enfants, j'ai estimé que non-seulement il ne m'était licite et honorable, mais aussi que j'étais obligée par ma conscience, mon honneur et mon devoir à votre service, de vous prier, supplier et conjurer incessamment de vous vouloir départir d'une amitié si désagréable à tous vos meilleurs et plus fidèles sujets et serviteurs, et si préjudiciable à votre santé, à votre vie et à mon bien et repos. Mais laissant encore à part ce qui touche mon particulier, mettant seulement en considération la tranquillité de votre royaume, qui ne peut être conservée que par la certitude de votre succession à vos vrais et légitimes enfants, laquelle cette femme et tous ceux qui la favorisent et lui donnent conseil essayent de mettre en doute, autant qu'il leur est possible. . . Au nom de Dieu donc, Monseigneur, que cette si juste considération vous fasse revenir en vous-même. . . Vous

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 21.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. VII, p. 22, 25.

<sup>3</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 119. Mars

1607.

voyant séparé de sa personne à bon escient, et elle s'abstenant de parler de moi et au préjudice de nos enfants, vous ne recevrez jamais de moi aucun malcontentement, ni elle aussi, soit de parole ou d'action, ains m'efforcerais de vous être agréable et complaire en toutes choses sans rien excepter<sup>1</sup>. » Rien de tout cela ne paraît certes bien impertinent, et il faut supposer chez Henri IV, s'en offensant, ou une bien grande susceptibilité, ou une entière inconscience de ses torts à l'égard de la reine.

Il paraît cependant que l'épître produisit quelque effet; car, dès lors, nous voyons le roi adresser à sa femme plusieurs lettres amicales, tandis que nous sommes assez longtemps sans en trouver à l'adresse de la marquise. Ainsi il écrit à la reine le 20 mars, il lui écrit le 21, il lui écrit encore le 23. On voit même par des lettres adressées à Sully que les rapports entre les deux époux étaient très-convenables. « Je me porte fort bien, Dieu merci, et tout mon ménage qui vous aimeront autant que moi, ou je les déshériterai. » — « Mon fils est venu au-devant de moi. Ma femme se porte bien. » — « Je me porte bien, Dieu merci, comme aussi fait ma femme<sup>2</sup>. » Nous arrivons ainsi jusqu'au mois d'août 1607.

Mais alors recommence une active correspondance avec la marquise, tandis que les lettres à la reine deviennent rares, correspondance, du reste, de plus en plus gaillarde<sup>3</sup> et aussi de plus en plus assaisonnée de miel et de vinaigre : « Je vous voirai devant que partir de Paris, et vous chérirai non comme il faut, mais comme je pourrai<sup>4</sup>. » Puis : « Vous me mandez que vous voulez vivre autrement que de coutume; j'ai trouvé ce style bien rude pour ne vous en avoir donné occasion. Si vous continuez, vous me ferez résoudre à ce qu'il vous plaira. Je vous baise à toute humilité les mains<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 119, 120.  
note 2. Tirée des *Écon. roy.*

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 141, 155.

<sup>3</sup> Voy. aussi p. 232, 247, etc.

<sup>4</sup> Il y a même une lettre que je n'ose-

rais me permettre de transcrire. On peut la voir au *Supplément*, t. IX Verneuil n° 6, p. 342.

<sup>5</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 374.

*Ibid.* t. VII, p. 376

Quand les choses en sont venues là, il est difficile qu'elles s'y arrêtent. Aussi écoutez : « Il est vrai que dimanche nous résolûmes d'employer une heure à établir une façon de vivre qui nous apportât plus de contentement que votre ingratitude et inégalité ne nous en avait donné depuis quatre ans. Pour cet effet, je m'y en allai lundi au matin, et au lieu de recevoir quelque bon visage, vous commençâtes par me dire pourquoi j'étais venu si matin et qu'il y avait un de nous deux trompé. A la vérité, ce fut moi, car je n'espérais des langages si rudes qui, peu après, furent suivis de pires; car rompant la courtoisie de ceux que l'on va voir chez eux, vous me dites ces mêmes paroles : Je vous supplie, ne me voyez jamais; je n'ai jamais reçu que du mal de vous. Je vous réponds : Madame, songez-y bien, je ne mérite pas ce traitement. Vous me répondites : Cela est tout résolu. Je vous répondis sans colère : Jugez qui a tort pour nos enfants; ce serait à vous à qui il les faudrait recommander, car, si je n'étais de bon naturel, vous leur faites le pis que vous pouvez<sup>1</sup>. » Cette scène d'intérieur met bien en lumière les deux interlocuteurs, la marquise, dure, impérieuse, maîtresse d'elle-même, et le roi toujours prêt à céder, à se soumettre.

Comme toujours, ces brouilleries ramenaient pour un moment le roi vers sa femme. Il lui écrivait donc le 22 octobre : « Je me porte fort bien, Dieu merci, vous aimant autant que vous sauriez souhaiter. Sur cette vérité, je vous baise, mon cœur, cent mille fois<sup>2</sup>. » — Mais son mauvais génie le ramenait toujours aux pieds de la marquise. Le 13 décembre, il lui disait : « Mon cœur, j'ai une extrême joie de penser vous voir samedi. Résolvez-vous de me chérir à mon arrivée et de me bien fêter, car j'ai cinquante-quatre ans<sup>3</sup>. » C'est-à-dire à bien fêter mon cinquante-quatrième anniversaire.

Cependant il faut arriver au 19 mars de l'année suivante (1608) pour trouver de nouvelles lettres à cette maîtresse; mais alors ce n'est plus qu'un feu roulant d'épîtres aigres ou tendres, mais surtout

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 376, 377.

*Ibid.* t. VII, p. 377.

*Lettres miss.* t. VII, p. 397.

licencieuses et, souvent aussi, peu convenables. Ainsi le roi écrit le 19 mars, il écrit le 26, il écrit le 28 et le 30 ou 31; il écrit quatre fois dans les premiers jours d'avril, et l'une de ses dernières lettres se termine ainsi : « Bon soir, mon âme, je te baise les tetons un million de fois<sup>1</sup>. » Il écrit encore vers le 10; il écrit le 12 et le 18. D'autres lettres, écrites en août et septembre, font voir que Henri IV ne savait guère garder les convenances à l'égard de la reine. « Mon cher cœur, je montrai arsoir<sup>2</sup> votre lettre à ma femme, lui demandant avis de ce que je vous répondrais. Je la regardais au visage, si je verrais de l'émotion quand elle lirait votre lettre, comme d'autres fois j'avais vu quand on parlait de vous. Elle me répondit, sans aucune altération, que j'étais le maître, que je pouvais ce que je voulais; mais qu'il lui semblait que je devais vous contenter en cela (il s'agissait pour la marquise de voir ses enfants). Tout le reste du soir elle fut fort joyeuse et parlâmes par reprises de vous<sup>3</sup>. » — Autre lettre semblable : « Nos brouillons sont bien alertes et me font sonder de tous côtés. Ces femmes sont fort mauvaises; mais ils ne trouvent plus d'oreille à ma femme pour eux<sup>4</sup> qui me demanda des nouvelles de notre fils avec soin, et qu'elle croyait que vous en aviez été bien en peine. Il y a longtemps qu'elle ne vous avait nommée sans rougir que ce coup-là, car elle ne montra nulle émotion et parlâmes longtemps de toutes ces brouilleries<sup>5</sup>. »

Parmi cette avalanche de lettres de 1608, il y en a qui montrent bien à quel point la marquise de Verneuil empoisonna les dernières années de Henri IV, et aussi à quel point celui-ci perdit avec elle toute énergie : « J'ai assez témoigné le soin de vous quand vous vous en êtes rendue digne, les marques vous en demeurent; et vous m'avez ôté tout ce que vous m'aviez baillé de plus cher. » — « Je ne vous ôtai jamais rien et vous m'avez privé de tout ce que vous pouviez. Pour moi je vous aime si chèrement que moi-même ne me suis rien au prix. Jugez mon âge, ma qualité, mon esprit et mon affection; et vous ferez ce que vous ne

*Lettres miss.* t. VII, p. 508.

Hier soir.

*Lettres miss.* t. VII, p. 604

<sup>2</sup> Locution méridionale empruntée au patois gascon.

*Lettres miss.* t. VII, p. 606.

faites pas. » — « Ce n'est pas paresse qui vous prive de mes nouvelles : mais la créance que cinq années m'ont comme par force imprimée que vous ne m'aimez pas. Vos effets ont, durant ce temps-là, été si contraires à vos paroles et à vos écrits, et, disons plus, à l'amour que vous me devez, qu'enfin votre ingratitude a accablé ma passion<sup>1</sup>. » Pauvre roi ! Il voulait être aimé d'amour, et, à toute occasion, il étalait son âge et ses infirmités ! Il demandait de l'affection, de la reconnaissance ; il oubliait qu'il avait acheté Henriette d'Entragues, à prix débattu, et que la femme capable de se vendre ainsi ne conserve guère de cœur que pour maudire son maître. Du reste, nous ne serons plus attristés du spectacle d'un grand roi prostituant sa dignité aux pieds d'une honteuse idole. Il ne sera plus question d'Henriette d'Entragues.

Mais hélas ! tout n'est pas dit encore sur les folles passions de Henri IV ; et la plus triste sans contredit me reste encore à mentionner, la plus triste, non sans doute par son objet, loin de là, mais parce que, plus que toutes les autres ensemble, elle doit peser sur la mémoire du roi. Je veux parler de celle qu'à l'âge de cinquante-six ans Henri IV conçut pour cette jeune Montmorency qu'il fit épouser à un prince de sa famille, au prince de Condé, afin de mieux arriver, a-t-on dit avec quelque apparence de vérité, à l'accomplissement de coupables projets. Longtemps j'ai cherché des raisons de douter : les contemporains, disais-je, sont tous d'accord sur ce point ; mais ne se pourrait-il pas que les contemporains aient vu une fatale passion où il n'y eut, en effet, qu'une affection tendre, paternelle pour ainsi dire ? qu'ils aient confondu le ressentiment du roi pour la conduite équivoque du prince avec la poursuite criminelle d'un amant irrité ? Pour pouvoir accuser Henri IV sans témérité, mais il faudrait lui donner pour complices et le père de M<sup>lle</sup> de Montmorency, connétable de France, et la duchesse d'Angoulême, sa tante, et ce duc de Sully, si peu coutumier de basses complaisances, et cette jeune fille elle-même, à peine sortie de l'enfance et très-peu éprise sans doute d'un vieillard goutteux, et

*Lettres miss.* t. VII, p. 664, 665, 666.

cent autres dont les noms, honorables d'ailleurs, sont mêlés plus ou moins à ce triste épisode! Eh bien, le doute n'est pas permis. Le roi lui-même, dans un accès de mélancolie profonde, disait à son ambassadeur à Bruxelles, où le prince avait conduit sa femme et la retenait, contre son gré, paraît-il : « J'écris à mon bel ange; faites-lui tenir ma lettre si vous pouvez. Les père et tante me donnent bien de la peine, car ils sont froids plus que de saison; mais mon feu les dégèle dès que j'en approche. Mandez-moi le plus de nouvelles que vous pourrez, principalement de la santé de notre prisonnière. Assurez Châteauvert et Felipote (serviteurs de la princesse) que je ne les abandonne point. » Puis en post-scriptum : « Je deschois si fort de mes merangoises que je n'ai plus que la peau et les os. Tout me déplaît; je fuis les compagnies; et si, pour observer le droit des gens, je me laisse mener en quelque assemblée, au lieu de me réjouir, elles achèvent de me tuer<sup>1</sup>. » Cette lettre est du mois de février 1610. En face de tels aveux, il ne reste plus qu'à condamner sévèrement le grand roi, et à demander compte au père, à la tante, au ministre, à la jeune fille elle-même, d'une honteuse participation à une convoitise déplorable.

## IV.

LES DISPOSITIONS AFFECTUEUSES : LES ENFANTS, LES AMIS,  
LE PEUPLE.

J'en ai fini, Dieu merci, avec les passions mauvaises de Henri IV; je puis maintenant poursuivre, le cœur plus léger, les études qui me restent à faire; je ne rencontrerai plus que ces qualités charmantes qui l'ont tant fait aimer, que cette bonté proverbiale, et cet esprit enjoué, légèrement sardonique, qui font qu'on se plaît tant avec lui.

1. L'amour paternel fut une des grandes vertus de Henri IV : quelle sollicitude, quelle tendresse pour ses enfants! comme il s'intéresse à

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 837, 838.

leur santé, à leurs jeux même, comme il se plaît avec eux, comme il les voit en beau! Il écrit à M<sup>me</sup> de Montglat, gouvernante de toute sa petite famille, légitime et illégitime : « Je vous fais ce mot pour vous dire qu'il y a longtemps que vous ne m'avez mandé des nouvelles de mon fils, ni de ma fille et de mes autres enfants<sup>1</sup>; c'est pourquoi je vous prie de m'en mander, assurée que vous ne sauriez me faire service plus agréable que celui-là, et d'en avoir bien soin<sup>2</sup>. » — « J'envoie ce laquais pour savoir des nouvelles de mon fils et m'en rapporter; mandez-m'en donc et de ma fille et de mes autres enfants<sup>3</sup>. » — Une autre fois il écrivait : « Mon fils d'Orléans a été fort malade cette après-dinée. Il lui a pris un frisson le plus violent qu'il se peut avec d'extrêmes vomissements d'où il a reçu, soudain après, beaucoup de soulagement. Il a fort bien teté depuis et dormi bien coyement<sup>4</sup>; et à son réveil s'est mis à rire et chanter et puis s'est rendormi. Les médecins disent que ce ne sera rien. Je vous en manderai demain au matin des nouvelles<sup>5</sup>. » Comme dans tous ces détails se voit bien la sollicitude paternelle!

Les voyages de ses enfants étaient pour lui une grande affaire; il traçait ordinairement l'itinéraire; le dauphin avait été malade, il écrit à M. de Souvré, qui partageait avec M<sup>me</sup> de Montglat les soins à donner à la petite famille : « J'ai reçu la vôtre d'hier à Saint-Germain, par laquelle vous me mandez l'état de la santé de mon fils, et qu'il pourra partir samedi prochain, de quoi j'ai été très-aise. Mais pour ce que j'écris à Mad. de Montglat l'avis que j'ai eu qu'il y a eu quelque malade au château de Meudon, où vous devez aller coucher, je m'en remets sur celle-là. . . A vous et à elle je me remets du chemin que vous aurez à tenir. Vous me renvoyerez ce courrier lorsque vous serez partis pour vous acheminer en çà, et tous les jours quelqu'un par lequel j'apprendrai des nouvelles de mon fils<sup>6</sup>. »

<sup>1</sup> Formule ordinaire. Mon fils et ma fille sont les enfants légitimes; mes autres enfants sont ceux qu'il eut de ses maîtresses.

<sup>2</sup> *Suppl. aux Lettres miss.* t. VIII, p. 891.

<sup>3</sup> *Suppl. aux Lettres miss.* t. VIII, p. 919.

<sup>4</sup> Tranquillement.

<sup>5</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 526.

<sup>6</sup> *Suppl. aux Lettres miss.* t. VIII, p. 941.

Comme il était heureux près de ses enfants ! Il souffre de ce qu'il appelle une fluxion sur un pied, c'est-à-dire de la goutte ; « mais à mon arrivée ici, écrit-il, le plaisir que j'eus de voir mes enfants fit que je passai ce jour-là sans m'en sentir beaucoup. » Et il fallait cependant que le mal fût bien violent, car, le lendemain, ayant voulu aller courre un cerf, dans la pensée que le plaisir de la chasse dissiperait sa douleur, à peine avait-il fait une demi-lieue, qu'il lui fallut « retourner tout soudain, » quoiqu'il eût fait fendre une de ses bottes, « sentant des douleurs telles que, quand bien il irait, dit-il, de la perte de la moitié de mon État, je ne serais capable de rien écouter, ni même prendre une bonne résolution <sup>1</sup>. » Un autre jour il dit à la marquise de Verneuil : « Je suis au milieu de mes marmots, qui m'ont fait faire cette lettre à cent fois <sup>2</sup>. » Il écrit à Montmorency qu'il séjournera quelque temps à Saint-Germain ; « car, outre que je m'y porte bien, dit-il, j'y prends force plaisir à voir mon fils et mes autres enfants, qui se portent bien <sup>3</sup>. »

Il trouvait ses enfants charmants, et il le disait à tout venant : « Mon fils est des plus jolis, écrivait-il, et se porte des mieux <sup>4</sup>. » — « Mon fils est venu au-devant de moi ; je l'ai trouvé fort joli, comme aussi tous mes autres enfants. » — « Je me porte bien en ce lieu, Dieu merci, comme aussi fait ma femme et mon fils et mes autres enfants, qui sont les plus jolis du monde et me donnent force plaisir <sup>5</sup>. » Il dit, en 1606, à la marquise de Verneuil : « Notre fille (elle avait quatre ans) a entretenu ce soir trois heures ma femme et moi et toute la compagnie, qu'elle nous a euidé faire mourir de rire, car maître Guillaume ne sait rien auprès d'elle. Jamais on ne la vit comme cela <sup>6</sup>. »

Il ne faut pas croire cependant qu'il y eut chez Henri IV faiblesse de père, qu'il gâtât ses marmots, pour parler comme lui : on se rappelle

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VI, p. 455.

<sup>2</sup> *Suppl. aux Lettres miss.* t. IV p. 340.

<sup>3</sup> *Lettres miss.* t. VI, p. 461.

<sup>4</sup> *Ibid.* t. VI, p. 157.

<sup>5</sup> *Ibid.* t. VII, p. 155 et 161.

*Ibid.* t. VII, p. 18. L'anecdote qui

vent que le roi ait été surpris au moment où, marchant sur ses genoux et sur ses mains, il promenait autour de sa chambre ses enfants assis sur son dos, est trop connue pour que je la rapporte ici. (Voyez du reste, t. V, p. 186).



cette lettre recommandant à M<sup>me</sup> de Montglat de fouetter le dauphin toutes les fois qu'il ferait l'opiniâtre ou quelque chose de mal, sachant bien par lui-même qu'il n'y a rien au monde qui fasse plus de profit que cela. Le futur Louis XIII avait alors un peu plus de six ans, et son entêtement est resté historique, ce qui prouve que le fouet lui profita moins qu'il ne l'avait fait à son père.

II. Henri IV ne fut pas moins bon ami que bon père. — Roi de Navarre, il écrivait à Saint-Geniès : « J'ai été bien marry d'entendre votre maladie, et vous prie pour l'amour de moi de ne vous forcer point à venir ici, car j'aurais trop de déplaisir d'être occasion d'accroître votre mal ou de retarder votre guérison. Mais bien suis-je délibéré de vous aller voir moi-même pour vous aider à revenir en santé; et serai, aidant Dieu, mardi au soir à Navarreins, qui sera pour dîner mercredi chez vous, où je ne vous mènerai que deux ou trois de nos bons amis. Cependant reposez-vous, afin que je vous trouve en bon état<sup>1</sup>. » Devenu roi de France, Henri IV n'est ni moins affectueux pour ses amis, ni ami moins dévoué : Du Plessis-Mornay a été indignement outragé par le marquis de Saint-Phal; le roi lui écrit : « J'ai un extrême déplaisir de l'outrage que vous avez reçu, auquel je participe et comme roi et comme votre ami. Comme le premier, je vous en ferai justice et me la ferai aussi : si je ne portais que le second titre, vous n'en avez nul de qui l'épée fût plus prête à dégainer que la mienne, ni qui vous portât sa vie plus gaiement que moi. Tenez cela pour constant qu'en effet je vous rendrai office de roi, de maître et d'ami<sup>2</sup>. » — Et les relations du roi avec Sully, où en trouver de plus cordiales? Les *Économies royales* nous les ont pleinement et naïvement exposées; et la *Correspondance* nous donne l'équivalent des *Économies*. Je ne citerai qu'un exemple : le roi écrivait à son ami : « Souvenez-vous de l'assignation de deux mille écus pour mons<sup>r</sup> Legrand (Bellegarde), auquel j'ai dit que ç'avait été vous qui m'en avez fait souvenir, afin qu'il vous en sût gré; car je veux faire en

sorte que tout le monde vous aime comme je fais<sup>1</sup>. » Où trouver semblable affection, semblable intimité entre roi et ministre?

Écoutez encore Henri IV dans des lettres de condoléance. Il dit à Harandure : « Sur l'avis que j'ai eu de votre perte, je vous dépeche ce laquais pour vous visiter et vous témoigner par ce mot comme j'y participe par la connaissance que j'avais de votre femme et l'amitié que je sais que vous lui portiez et elle à vous de vos jeunes ans; mais après que vous aurez en vous-même considéré que telle était la volonté de Dieu, à laquelle il nous faut conformer, il me semble que le meilleur conseil que je vous puisse donner en cette douleur, est de montrer que vous êtes plus courageux à supporter les afflictions que les femmes, qui n'ont autre remède que leurs larmes, et ne cherchent autre consolation en leurs ennuis que celle que leurs yeux leur fournissent. Laissez-leur-en donc l'usage, et venez vous en consoler avec votre maître, qui vous aime et qui veut avoir soin de vous<sup>2</sup>. » Il écrit de même à M<sup>me</sup> du Breuil : « D'autant plus que j'ai connu votre fils et qu'il a été près de moi, d'autant ai-je de regret que Dieu ne l'a laissé vivre plus longtemps pour voir accomplir en lui l'espérance de ce que sa vertu promettait. Vous avez occasion (sujet) de le regretter; mais si c'est consolation de voir ses regrets accompagnés, croyez que vous devez vous consoler autant qu'une mère peut faire, pour ce que tous les gens de bien y ont perdu et moi particulièrement, qui le tenais pour mon serviteur et l'aimais comme son honnêteté et valeur le méritait. Je vous en dirais davantage si je ne craignais vous augmenter la douleur. Je me contenterai de vous assurer que, n'ayant pu faire pour lui ce que j'eusse bien désiré, s'il y a quelqu'un des vôtres auxquels je puisse reconnaître les services que j'ai reçus de lui, je m'y emploierai de tout mon pouvoir; et pour votre particulier, croyez, Madame du Breuil, que me trouverez toujours autant que vous sauriez désirer votre affectionné et meilleur ami<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. V, p. 536

<sup>2</sup> *Suppl. aux Lettres miss.* t. IX, M<sup>me</sup> du

<sup>3</sup> *Suppl. aux Lettres miss.* t. IX, Harandure, p. 164.

La critique, toujours plus ou moins voisine de l'envie, a dit que dans ses amis, c'est lui-même que Henri IV aimait, et que son affection se mesurait aux services qu'il attendait de chacun; mais cette accusation d'égoïsme ne peut tenir devant de telles lettres. Qu'est-ce que Henri IV pouvait attendre de M<sup>me</sup> du Breuil et du vieil Harambure? Est-elle aussi d'un cœur froid la lettre à du Plessis Mornay? Non, l'on n'écrit ainsi que lorsque le cœur parle.

Et il ne faut pas croire que ces dispositions affectueuses se renfermassent dans un petit cercle d'amis particuliers. Henri IV portait à tout gentilhomme méritant, à toute famille digne d'intérêt, une profonde bienveillance; il payait leurs dettes, il relisait leur fortune, il s'occupait de leurs affaires privées, de leurs procès, de leurs alliances: il y intervenait fréquemment, et en général dans l'intérêt des faibles. En voici un exemple entre cent: Jean de la Rochefaton, seigneur de Saveille, en mourant, laissa une fille unique, très-riche héritière. Sa veuve, mère de la jeune fille, se remaria à Gabriel de Polignac, seigneur de Saint-Germain, qui avait, lui, un fils d'un premier mariage. Saint-Germain voulut marier à ce fils l'héritière de Saveille; mais la jeune fille s'y refusa. Voyant cela, le duc de la Force rechercha de son côté M<sup>lle</sup> de Saveille pour le baron de la Force, son fils. Henri IV écrivit à ce sujet une suite de lettres, soit aux Saint-Germain, soit aux de la Force: il disait, en février 1608, au sieur de Saint-Germain: « J'ai su par le sieur de la Force comme il vous avait eidevant prié d'agréer que son fils recherchât en mariage l'héritière de Saveille, votre belle-fille; et que, sur la connaissance que vous lui aviez donnée que vous aviez eu pareil dessein pour votre fils, il a toujours patienté jusqu'à cette heure, que, s'en retournant en son gouvernement, avec dessein de vous revoir pour vous renouveler ses prières, j'ai bien voulu vous faire ce mot pour vous dire qu'au cas que ne puissiez disposer votre belle-fille à ce mariage<sup>1</sup>, que je serais fort aise, affectionnant comme je fais le sieur de la Force et son fils, que

<sup>1</sup> Au mariage projeté avec son fils.

vous le préférerez à autre, de quoi je vous prie fort<sup>1</sup>. » Cependant, M. de Saint-Germain, contre le gré de M<sup>lle</sup> de Saveille et d'une partie notable de sa famille, continuait ses poursuites. Le roi, informé du fait, et aussi que les Saint-Germain avaient mis la demoiselle de Saveille entre les mains de M. de Vérac, son parent, sous prétexte de lui laisser plus de liberté, écrivit à M. de la Force : « J'ai ordonné que la demoiselle de Saveille soit ôtée d'entre les mains du sieur de Vérac et mise pour deux mois entre celles de la dame de Parabelle, femme de mon lieutenant en la province, la ou votre fils et le fils du sieur de Saint-Germain la pourront voir quand ils voudront. Le commissaire Viguiier partira au plus tot pour suivre la commission que je lui ai fait expédier, s'en aller par dela et s'informer des parents de la fille et d'elle, de sa volonté sur la dite recherche<sup>2</sup>. » Il écrivit de meme à M. de Parabelle qu'il voulait et entendait que le baron de la Force, le fils de Saint-Germain, et autres qui pourraient rechercher en mariage M<sup>lle</sup> de Saveille, le pussent faire en toute liberté, afin de reconnaître quelle sera l'inclination de cette demoiselle, et qu'elle ne puisse être forcée en facon que ce soit<sup>3</sup>. Par post-scriptum : « Pourvoyez, durant ces recherches, à empêcher toutes querelles, et les défendre aux uns et autres de ma part. » La fin de tout cela fut le mariage de M<sup>lle</sup> de Saveille avec le baron de la Force<sup>4</sup>.

III. Mais c'est surtout pour *le pauvre peuple* que Henri IV réserve sa plus vive sollicitude. Cet amour pour le peuple était pour ainsi dire inné chez lui. Roi de Navarre, il disait déjà qu'il n'avait rien en si grande détestation que l'oppression du peuple<sup>5</sup>; il disait à Saint-Geniès, son lieutenant général dans ses pays souverains : « Quant à ce que vous me mandez sur la défense à tous gens de guerre de mo-

<sup>1</sup> *Lettres miss.*, t. VII, p. 190-191.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. VII, p. 619.

<sup>3</sup> *Ibid.*, t. VII, p. 620.

<sup>4</sup> *Mém. du duc de la Force*, liv. 1, ch. VII, p. 196 et suiv. ou la chose est

ra contée avec beaucoup de détails. Il paraît, du reste, que M<sup>lle</sup> de Saveille était chrémante.

<sup>5</sup> *Lettres miss.*, t. I, p. 133.

lester les paysans et laboureurs, et de leur prendre leur bien et bétail sur peine de la vie, je veux et entends que cela soit tres-strictement observé<sup>1</sup>. »

Devenu roi de France, cet amour pour le peuple, cette pitié pour ses souffrances, ces efforts pour y remédier, furent pour Henri IV des préoccupations de chaque jour. « Tant que les troubles de mon royaume ont duré, disait-il à l'un de ses ambassadeurs, mes sujets ont vécu comme ils ont pu; mais maintenant que Dieu m'a fait la grace de reconquerir l'obéissance d'eux, je veux avoir soin d'eux et les protéger comme je dois<sup>2</sup>. » En 1604, il se félicite des grandes améliorations qu'il a opérées en France, mais son affection paternelle envers ses sujets ne lui permet pas, dit-il, de s'arrêter là, il reste encore tant à faire « à cause de l'extreme pauvreté que je reconnais au peuple de la campagne, lequel est celui qui nous fait vivre tous!<sup>3</sup> » A chaque instant ce sont des défenses aux gens de guerre de fouler le peuple ou des répressions rigoureuses pour l'avoir fait; ainsi ordre est donné à Montmorency de mettre des compagnies en garnison, et si elles y font difficulté et veulent vivre de maraude, de les casser et faire courir sur celles qui se débanderaient pour tenir les champs, « car enfin, ajoute le roi, si nous n'avons tous aucune compassion du peuple, il faudra qu'il succombe et que nous périssions tous avec lui<sup>4</sup>. »

La critique dira peut-être encore, et je l'ai entendue tenir ce langage, que protéger le peuple afin de s'en faire une force contre les grands, c'est le jeu des rois, et qu'il n'y a pas à leur en tenir compte. Mais pour refuser à Henri IV un amour désintéressé pour le peuple, et ne voir chez lui que du calcul, il faudrait s'inscrire en faux contre toute sa vie. Et d'ailleurs, dans tout ce qui vient d'être cité, c'est précisément aux grands que parle Henri IV et nullement au peuple; il ne cherchait donc pas à flatter le peuple, à s'en faire une force contre les grands. Sans doute, en prenant en mains les intérêts populaires selon

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. I, p. 142

<sup>2</sup> *Ibid.* t. IV, p. 860.

*Lettres miss.* t. VI, p. 205.

*Ibid.* t. IV, p. 946.

son cœur, Henri IV pratiquait du même coup la meilleure des politiques, mais cette coïncidence était un effet du hasard et non la suite d'un calcul; ses contemporains, qu'ils fussent des grands, qu'ils fussent du peuple, ne s'y sont pas trompés. Voilà pourquoi Henri IV réalisa ce prodige qu'après avoir fait la guerre toute sa vie, il est resté l'idole du peuple, *le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire.*

## V.

## LES FACULTÉS INTELLECTUELLES : ESPRIT, JUGEMENT, ELOCUTION.

L'esprit de Henri IV est proverbial en France; de ses saillies et de ses aventures légères, on a rempli tant de petits livres qu'il n'y a personne chez nous qui ne puisse citer à l'occasion quelque mot, quelque malice, quelque facétie du Béarnais, ou raconter quelque anecdote de sa vie. C'est qu'en effet, si par esprit on entend la vivacité à concevoir toutes sortes de pensées et le don de les exprimer avec originalité, nul plus que Henri IV n'y excella.

Les mots heureux, les tours originaux abondent dans la *Correspondance*; et les collectionneurs d'historiettes auront beau jeu maintenant à renouveler le bagage un peu usé sur lequel ils vivent depuis bien longtemps: l'étoffe ne leur manquera pas.

Henri IV fut-il poète? On lui a attribué quelques jolis vers :

Charmante Gabrielle,  
Percé de mille dards, etc.

Viens, aurore,  
Je t'implore,  
Je suis gai quand je te vois, etc.

Mais Henri IV lui-même nous a fait confidence de la manière dont il produisait ces petites pièces: il en envoie une à Gabrielle, peut-être la première des deux, et il lui dit: « Ces vers vous représenteront mieux ma condition et plus agréablement que ne ferait la prose. Je les ai

dictés, non arrangés<sup>1</sup>. » Ce qui veut dire sans doute : j'en ai donné le sujet, le plan si l'on veut, mais un autre leur a donné la forme.

C'est donc uniquement dans les lettres, dans les discours de Henri IV qu'il faut chercher l'écrivain.

S'il est généralement vrai que le style c'est l'homme, cela est vrai surtout chez Henri IV : naturellement expansif, il disait tout ce qui lui venait à l'esprit et comme ça lui venait; ses lettres se faisaient le plus souvent sans aucune préparation, au courant de la plume, et souvent aussi elles partaient sans être relues<sup>2</sup>. Cependant plusieurs de ces lettres sont tout à fait remarquables, non-seulement par le fond des idées et la vivacité de l'esprit ou du sentiment, mais encore par le mérite de l'arrangement et le charme de la diction : ce sont de petits modèles de composition et de style. On peut dire que Henri IV s'y révèle parfois écrivain de génie, non sans doute à la façon des hommes du métier, cadencant les périodes, pesant les mots, s'effrayant d'une incorrection, mais écrivain tel qu'il pouvait naître et se développer dans les camps au xvi<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire naturellement original, trouvant spontanément dans chaque sujet son enchaînement logique, et le revêtant à l'instant des images qu'il demande et des expressions qui lui conviennent.

Où trouver, par exemple, un récit plus simple et plus saisissant à la fois que celui de la mort du jeune prince de Condé? « Ce pauvre prince, jeudi, ayant couru la bague, soupa se portant bien. A minuit lui prit un vomissement très-violent, qui lui dura jusques au matin. Tout le vendredi il demeura au lit. Le soir il soupa et, ayant bien dormi, il se leva le samedi matin, dina debout, et puis joua aux échecs. Il se leva de sa chaise, se mit à promener par sa chambre, devisant avec l'un et l'autre. Tout à coup il dit : Baillez-moi ma chaise, je sens une grande faiblesse. Il n'y fut assis qu'il perdit la parole, et soudain après il rendit l'âme, assis. Les marques du poison sortirent soudain. Il n'est pas croyable l'étonnement que cela a porté dans ce

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. IV, p. 998. — <sup>2</sup> Cette observation a été faite plusieurs fois

pays là<sup>1</sup>. » Rapprochons de ce récit celui de la bataille d'Ivry, si vif, si serré : « Dieu nous a bénis. Ce jourd'hui, quatorzième du présent mois, la bataille s'est donnée. Il a été bien combattu : Dieu a montré qu'il aimait mieux le droit que la force; la victoire nous a été absolue : l'ennemi tout rompu, les reîtres en partie défaits, l'infanterie rendue, les Bourguignons mal menés, la cornette blanche et le canon pris, la poursuite jusqu'aux portes de Mantes. On a varié si on recevait M. de Mayenne, au moins n'y ont-ils point reçu les reîtres. Les particularités s'en sauront mieux demain, sur lesquelles je vous dépêcherai<sup>2</sup>.

Les transitions sont peu à l'usage de Henri IV, c'est trop lent. Même dans les moments les plus calmes, sa vivacité naturelle le fait passer sans cesse dans une même lettre d'un objet à un autre. Il écrit à Sully : « Mon ami, je n'attends jamais que ceux qui me servent bien me demandent. Vous m'aidez si bien à faire mes affaires que je veux vous aider à faire les vôtres. Je vous donne vingt mille écus sur mes deniers extraordinaires. Vous ne croiriez pas le déplaisir que j'ai eu de cette brouillerie (d'intérieur). Je la vous dirai, mais que je vous voie. Je viens de prendre un cerf avec grand chaud et grand plaisir. Je me porte bien. Dieu merci. » — Cette vivacité d'esprit l'amenait parfois à un laconisme comparable à ce que nous connaissons de mieux en ce genre : « Les ennemis sont à Bourgneuf. Je fais passer 400 cuirasses et 200 arquebusiers pour, s'il tourne à vous, me mettre en queue, s'il vient à moi, faites-en de même. Bonjour, le 23<sup>me</sup>, à cinq heures. Que je sache à toute heure de vos nouvelles<sup>3</sup>. » — Voyez encore cette lettre au duc d'Épernon : « Mon cousin, je vous ai mandé ma volonté par Escures. Vous desirez parler à moi, devant que j'achève cet office. Je le veux; venez donc me trouver bien résolu de suivre mes volontés, car le serviteur qui veut être aimé de son maître lui témoigne toute obéissance. Votre lettre est d'homme en colère; je n'y suis pas

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. II, p. 337

*Ibid.* t. III, p. 17.

*Ibid.* t. VII, p. 247, 248

*Suppl. aux Lettres miss.* t. IX, Divers

n. 3, p. 353



encore ; je vous prie ne m'y mettez pas. Escures vous dira le *simplus*<sup>1</sup>. » On aime à voir ce d'Épernon, cet ancien mignon de Henri III, cet homme si hautain, si impérieux, si dur, quelque peu mené de la sorte.

Et cependant Henri IV savait, quand il y avait lieu, employer des tournures de phrase, des façons de parler tout à fait aimables ; par exemple, quoi de plus gracieux que ceci : « Il est bien raisonnable que ceux qui travaillent au ménage de mes affaires aient quelque avantage par dessus ceux qui ne s'éveillent qu'à leur bruit<sup>2</sup>. » — Il revenait de Limoges, où il s'était fort ennuyé : « Le cœur commence à relever à tout le monde, écrit-il, de sentir le visage tourné vers la douce France<sup>3</sup>. » — D'autres fois quelle richesse d'imagination. En 1591, il écrit à Chastellux : « J'espère que vous pourrez assembler en bref les forces du pays. Mon armée de deçà en a grand besoin, je vous jure, et pour mon particulier, n'attends rien plus que votre vue et le joyeux premier soleil qui brillera dans vos cuirasses. Sur ce, faites au contraire de la Bible : ne l'arrêtez, mais l'avancez ; ce sera miracle d'affection pour votre meilleur maître et plus assuré ami<sup>4</sup>. » — Quoi de plus aimable que ce petit billet au jeune La Roche-Jaquelein, qu'il charge d'une mission pouvant indisposer le vicomte de Terride ? « C'est chose difficile, lui dit-il ; je m'en remets à votre bonheur de jeunesse, qui ne me fait peur en cela, pour l'avoir vu germer non moins en prudence que dévouement et porter fruits avant fleurs. Aussi ne vous mets-je plus en défiance que n'y devez mettre mon amitié pour ceux qui vous ressemblent ; laquelle ne pourra faillir à croître avec vous, si persévérez fidèlement à servir. — Votre affectionné ami, Henri<sup>5</sup>. » — Quoi de plus original que ce billet ? Il a appris que de Launay a vendu des bois qui ont dû produire quelques mille pistoles : « Si cela est, lui dit-il,

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VI, p. 432.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. VII, p. 234.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. VI, p. 557. Le nom de France désignait alors plus particulièrement les environs de Paris.

<sup>4</sup> *Supplém. aux Lettres miss.* t. VIII, p. 429.

<sup>5</sup> *Supplém. aux Lettres missives*, t. IX, p. 273.

ne faites faute de m'en apporter tout ce que vous pourrez, car de ma vie je ne fus en pareille disconvenue; et je ne sais quand, ni d'où, si jamais je pourrai vous les rendre; mais je vous promets force honneur et gloire, et argent n'est pas pâture pour des gentilshommes comme vous et moi<sup>1</sup>. » — Quelle chaleur dans cette apostrophe: « J'ai su les pilleries et butins que font les soldats. Vive Dieu! donnez-y ordre; vous m'en répondrez sur l'amitié que je vous porte. Monsieur de Saint-Geniès, qui s'en prend à mon peuple s'en prend à moi. Adieu, aimez toujours votre très-affectionné maître et parfait ami<sup>2</sup>. »

Mais ce que Henri IV a peut-être écrit de plus élevé, de plus beau, c'est une lettre à la marquise de Guercheville. Il est en présence des forces réunies de l'Espagne et de la Ligue, du prince de Parme et de Mayenne: « Ma maîtresse (ma dame), je vous écris ce mot le jour de la veille d'une bataille. L'issue en est dans la main de Dieu, qui en a déjà ordonné ce qui en doit advenir et ce qu'il connaît être expédient pour sa gloire et pour le salut de mon peuple. Si je la perds, vous ne me verrez jamais, car je ne suis pas homme qui fuie ou qui recule. Bien vous puis-je assurer que si j'y meurs, ma pénultième pensée sera à vous et ma dernière sera à Dieu, auquel je vous recommande et moi aussi<sup>3</sup>. »

Et maintenant, sous le rapport de la vie privée, la *Correspondance* nous donne-t-elle le même Henri IV que l'histoire? Oui; mais elle l'accentue davantage; elle met plus en relief ses qualités et ses défauts. — C'est la même vigueur, la même longueur: chasseur infatigable, il lui faut, au grand air, l'exercice violent, la lutte contre la fureur du sanglier, contre l'agilité du cerf; ce sont les mêmes passions ardentes, le même emportement; le jeu, les femmes se partagent ses nuits sans sommeil; il leur doit de fréquentes maladies, mais la vigueur du tempérament prend le dessus, et la même vie recommence. — La bonté proverbiale de Henri IV ne se dément point dans la *Cor-*

<sup>1</sup> *Lettres mss.* t. II, p. 398. — <sup>2</sup> *Ibid.* t. I, p. 275. — <sup>3</sup> *Ibid.* t. III, p. 244.

*respondance*, elle y est mise en saillie à tous les degrés, sur tous les tons; les grands, les petits, les amis, la famille y ont des parts largement mesurées. Je dis la famille, je devrais dire les enfants, car Marie de Médicis n'eut pas toujours à se louer de son mari; et une remarque à faire en faveur de cette reine, c'est que la *Correspondance* l'élevé dans notre estime, ce n'est plus la femme acariâtre et hautaine de l'histoire, tandis que le roi perd singulièrement entre elle et la d'Entragues. — Quant aux qualités de l'esprit, elles sont dans la *Correspondance* telles qu'on les connaissait déjà; c'est toujours cette rondeur enjouée et en même temps cette finesse narquoise s'exprimant en traits heureux, en images pittoresques, ou pétillant en vives étincelles. On peut même dire qu'à cet égard la *Correspondance* grandit Henri IV, car elle nous révèle en lui les principales qualités qui font le grand écrivain, l'écrivain de génie.

## SECONDE PARTIE.

### VIE PUBLIQUE DE HENRI IV.

---

#### I.

#### HENRI IV HOMME DE GUERRE.

Il serait souverainement ridicule de vouloir comparer les guerres de Henri IV à nos guerres actuelles, le rôle de Henri IV, chef de guerre, au rôle de nos capitaines modernes. La composition des armées, au XVI<sup>e</sup> siècle, et les moyens de les diriger n'eurent rien de commun avec la composition et les moyens actuels; le chef de guerre de ces temps-là eut donc à déployer des qualités tout autres que les généraux de ces temps-ci.

I. Il y avait, au temps de Henri IV, trois sortes de troupes : la noblesse, les troupes nationales soldées, cavalerie et infanterie, et les troupes étrangères ou mercenaires.

La noblesse formait certainement la plus grande force des armées; mais c'était aussi la moins disciplinée, la plus mobile, la plus difficile à réunir et à conserver sous les armes. Les appels à la noblesse absorbent une partie notable de la *Correspondance*; on y trouve mille lettres comme celle-ci : « Sachant l'affection que vous avez toujours portée à mon service et à l'avancement de mes affaires, je vous fais ce mot pour vous prier de mettre ensemble tout ce que vous pourrez de vos amis, vous assurant que j'aurai très-agréable le service que me ferez en cette occasion et le reconnaitrai en ce qui s'offrira pour votre bien et avancement. » Ces appels se présentent sous les formes les plus variées et les plus ingénieuses, prières, réveil au point d'honneur.

critiques même. A l'annonce d'une bataille, la noblesse accourait volontiers; mais la bataille donnée, ou l'espoir de la donner perdu, elle se dispersait de même. Devant Amiens le roi disait, le 20 septembre 1597 : « J'ai maintenant une des plus belles armées que l'on saurait imaginer<sup>1</sup>; » mais, le 28, Amiens pris, il était réduit à dire : « Il faut que les déplaisirs talonnent toujours les contentements. . . J'avais, jeudi au soir, cinq mille gentilshommes; samedi à midi je n'en avais pas cinq cents. . . Le conseil avait été bien tenu, les résolutions bien prises, les sujets de bien faire très-beaux, les soldats ennemis étonnés, leurs villes effrayées; mais qui, ainsi que Dieu, peut faire quelque chose de rien? . . Je monte à cheval et vais faire revue de mes restes, puis prendre résolution de ce que j'aurai à faire<sup>2</sup>. » — Et cependant, s'il n'y avait pas, pour les gentilshommes, un service obligatoire dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot, ils ne pouvaient, sans forfaire à leur devoir, refuser leur concours au souverain; ainsi, le 5 février 1590, le roi écrit au duc de Montpensier de lui amener le reste de son armée, et, craignant que plusieurs gentilshommes et soldats fassent les traînants, il ajoute : « J'envoie M. de Hallot pour m'amener tout ce qui sera demeuré derrière; à quoi je vous prie de tenir la main, déclarant tous ceux qui portent les armes et qui auront manqué de se trouver à l'occasion qui maintenant se présente, roturiers, en procédant contre eux par saisie de leurs biens et toutes autres voies rigoureuses. » Et par post-scriptum : « Je vous prie de faire procès en toute diligence à ceux qui manqueront de me venir trouver<sup>3</sup>. » — Mais que la noblesse ait été tenue d'une manière plus ou moins étroite au service militaire, toujours est-il que Henri IV ne l'y appelait, n'y appelait même les gouverneurs de province ou de ville, placés sous sa dépendance plus immédiate, qu'avec une extrême circonspection et plutôt sur le ton de la prière que sur celui du commandement, et que, réunie sous les armes, la noblesse n'y restait guère que tant qu'il lui convenait. — Il faut dire, du reste, que les gentilshommes

<sup>1</sup> *Lettres missives*, t. IV, p. 848. — <sup>2</sup> *Ibid.* t. IV, p. 855. — *Ibid.* t. III, p. 139.

servaient à leurs frais et sans autre rémunération que les rançons obtenues et le pillage des villes conquises.

Quant à l'armée française salariée, elle était de peu de valeur; l'infanterie surtout passait pour bien inférieure à celle des Espagnols, des Anglais, des Allemands, des Suisses. Elle ne se débandait pas aussi complètement ni de la même façon ou pour les mêmes causes que la noblesse, mais elle se débandait aussi, et alors commençait la maraude, les brigandages de toutes sortes. Le motif ordinaire était l'absence de paye. — La *Correspondance* parle beaucoup moins de l'armée soldée que des gentilshommes, nous y voyons toutefois revenir fréquemment des commissions données pour la levée de régiments ou de compagnies, nous y voyons figurer ces régiments, ces compagnies, nous y voyons des noms de colonels, de capitaines, mais c'est à peu près tout.

Enfin il y eut presque constamment dans les armées de Henri IV des Allemands ou des Suisses mercenaires; et les Allemands et les Suisses furent, plus encore que les Français, portés à refuser le service lorsque la solde venait à manquer. En juillet 1591, le roi écrit au duc de Nevers, gouverneur de Champagne : « L'armée étrangère que je fais venir est prête (*sic*) d'entrer en ce royaume. Vous savez aussi que le seul moyen d'en tirer bon service et la tenir en obéissance et discipline, est de pourvoir à son paiement, sans lequel elle est souvent plus incommode que utile. » Combien de fois en effet, à la veille d'une bataille, les troupes étrangères refusèrent-elles de marcher si l'on ne les payait!

II. Eh bien, l'argent manqua presque toujours. La *Correspondance* donne une foule de lettres demandant de l'argent pour payer l'armée ou exprimant le chagrin de n'en pas avoir. En octobre 1595, le roi accourt de Lyon à Paris et vient dire au parlement : « Il me faut de l'argent, et n'en peux avoir de plus clair que les édits que vous avez à passer demain. . . Mes Suisses m'ont promis de venir jusques à la rivière de Marne; mais ils ne passeront point sans argent. Je m'en vais

mercredi, je me porte bien. Je suis venu au pas, je retourne au galop. Il ne me faut rien que de l'argent. J'ai perdu mes meilleurs chevaux: il faut que j'en achète d'autres ici pour mon voyage. Ce n'est point pour faire des masques et des ballets, c'est pour chasser les ennemis en leur pays. J'espère les y mener battant ayant mes forces. J'ai six mille Français; Sancy m'amène trois mille lansquenets; les États m'envoient des gens de guerre, et j'aurai quelque secours d'Angleterre; tout ira bien si j'ai de l'argent<sup>1</sup>. » En 1596, il écrivait de Noyon au connétable de Montmorency : « Souvenez-vous que dans dix jours il nous faut plus de quinze mille écus, et incontinent après que le mois de mes gens de guerre approche, et que si nous n'avons de quoi les payer, que nous ruinons tout<sup>2</sup>. » Il écrivait dans le même mois : « En vérité, je crains plus notre faute d'argent que je ne fais les armes de nos ennemis<sup>3</sup>. » Le lendemain il appelle le connétable à la Fère : « Mais je vous prie, ne venez sans nous apporter de quoi payer nos gens de pied et contenter nos Suisses; car, s'ils ne sont payés, sans doute ils se mutineront à l'arrivée de mes ennemis, qui serait l'entière ruine de mon service<sup>4</sup>. » Il écrit quelques jours plus tard : « Je ne suis pas ici en état et lieu pour user d'extrême rigueur envers les gens de guerre qui n'ont pas reçu paiement depuis plus de cinq mois; et vous dirai que je suis plus étonné comment ils vivent et servent à ce prix-là, que je n'ai occasion de me plaindre d'eux pour ce regard. Il faut donc que je sois secouru de trois mille écus que je vous ai demandés pour parfaire le paiement de ce mois à ladite cavalerie, ou que je donne congé à une partie d'icelle, à présent que je suis prêt à m'aller loger dedans le pays de mes ennemis pour m'opposer aux forces qu'ils veulent jeter dedans Amiens. Mon cousin, je ne puis désespérer des dites compagnies sans désespérer aussi de mes affaires. Mes cousins les ducs d'Épernon et de Joyeuse s'en iront dedans quatre ou cinq jours qui emmèneront avec eux une bonne troupe de gens, dont je serai gran-

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. IV, p. 415, 416

<sup>2</sup> *Ibid.* t. IV, p. 510.

*Lettres miss.* t. IV, p. 546.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. IV, p. 547.

dement affaibli, de sorte que, si je ne suis renforcé et secouru d'autres, il faudra que je me retire; et j'aime autant mourir que d'être réduit à cela<sup>1</sup>. » Voilà dans quelles conditions Henri IV dut faire la guerre, et combattre des armées mieux organisées, mieux pourvues, mieux payées que les siennes. A sa personne donc revient tout le mérite de ses succès.

On sait, en effet, les efforts constants qu'il lui fallut faire, les qualités qu'il lui fallut déployer sans cesse. — L'activité de Henri IV est proverbiale: il datait souvent ses lettres de minuit, d'une heure, et il se levait toujours matin; il passait, a-t-on dit, moins de temps au lit que Mayenne à table; aussi écrivait-il que celui « qui aime le repos sous la cuirasse, il ne lui appartient point de se mêler à l'école de la guerre<sup>2</sup>. » — Il est devant l'île de Marais, il a repris un des forts, il est jour et nuit à faire des ponts: « Depuis que je suis ici, écrit-il, je n'ai couché qu'une heure, étant toujours à cheval<sup>3</sup>. » — En 1590 il annonce qu'il a achevé ses conquêtes jusqu'au bord de la mer, et il ajoute: « Je m'en vais plus dormir cette nuit que je n'ai fait depuis huit jours<sup>4</sup>. » — Une autre fois il écrit à Gabrielle: « Je m'en vais dormir, y ayant deux fois vingt-quatre heures que je n'ai clos l'œil<sup>5</sup>. » — Pendant ses campagnes il avait souvent de violents accès de fièvre; il n'en agissait pas moins activement et n'en faisait pas moins de longues lettres traitant des affaires les plus sérieuses et dans les plus grands détails. Ainsi, le 12 septembre 1591, il écrit de Noyon: « Je pensais monter à cheval à ce matin pour aller à Chaulny et retourner dès ce soir en cette ville pour partir demain et me rendre lundi à Crécy. Mais une grosse fièvre m'a pris et me tient depuis quatorze heures, sans qu'il y ait aucune apparence de diminution, ni que les médecins sachent dire quelle elle sera à ce soir ou demain matin<sup>6</sup>. » Cette grosse fièvre ne le retint point, car le 14 il écrit de Chaulny; le 17 il est à la Capelle: « J'arrivai hier au soir en ce lieu; j'ai été contraint d'y sé-

*Lettres miss.*, t. IV, p. 718.

*Ibid.*, t. I, p. 265.

*Ibid.*, t. II, p. 355.

*Lettres miss.*, t. III, p. 136.

*Ibid.*, t. III, p. 804.

*Ibid.*, t. III, p. 482.



journer à cause de la grande journée que je fis hier<sup>1</sup>. » — Le lendemain il écrivit du camp de Maubert qu'il a fait une grande traite depuis la Capelle jusqu'en ce lieu, ce qui est cause qu'il sera contraint d'y séjourner le lendemain, ajoutant : « Je suis venu en trois journées de Chaulny en ce lieu, qui est la plus grande diligence que j'aie pu faire<sup>2</sup>. » Et tout cela sans s'inquiéter de son accès de fièvre.

Eh bien, la bravoure, la témérité même de Henri IV égalèrent son activité. Parlerai-je de la prise de Cahors, de ce combat de cinq jours d'où il sortit *tout sang et tout poudre*, selon son expression? Pendant les alternatives d'avantages et de revers, durant ces terribles luttes au milieu des rues, les plus sages et les plus prudents conseillaient à tous moments au prince de rassembler le plus de gens qu'il lui serait possible et d'abandonner la ville, « car tous vous autres, disent les secrétaires de Sully, voire lui-même, étiez si fatigués et, outre les blessures de plusieurs, aviez les pieds si écorchés et pleins de sang, que nul ne se pouvait quasi plus soutenir. Mais à toutes telles propositions de sa retraite ce prince répondit toujours constamment, et avec un visage riant qui résolvait les cœurs les plus effrayés : Il est dit là haut ce qui doit être fait de moi en toute occasion; et partant souvenez-vous que ma retraite hors de cette ville, sans l'avoir conquise et assurée au parti, sera la retraite de ma vie hors de ce corps, y allant trop de mon honneur d'en user autrement; et partant que l'on ne me parle plus que de combattre, de vaincre ou de mourir<sup>3</sup>. » D'Aubigné représente les combattants si abattus de ces luttes de cinq jours qu'ils ne pouvaient plus marcher. « Le roi de Navarre, dit-il, montra ses pieds à plusieurs, tout fendus et saignants en quelques endroits<sup>4</sup>. » Voilà le commentaire du *tout sang et tout poudre*.

Roi de France comme roi de Navarre, Henri IV continua de commander plus encore peut-être par l'exemple que par l'autorité. Après le combat d'Amale, où il avait été blessé, du Plessis Mornay lui

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. III, p. 486.

*Ibid.* t. III, p. 487.

Sully, *Écon. roy.* t. I, ch. XI, p. 25.

<sup>2</sup> D'Aubigné, *Hist. univ.* t. II, liv. IV, chap. VII, p. 353.

crivait : « Sire, vous avez assez fait l'Alexandre; il est temps que vous soyez Auguste; c'est à nous de mourir pour vous, et c'est là notre gloire; à vous, Sire, de vivre pour la France, et j'ose dire que ce vous est un devoir. » Sully reprochait également au roi son excessive témérité dans les combats, et alors il répondait : « Il n'y a remède, mon ami; car puisque c'est pour ma gloire et pour ma couronne que je combats, ma vie et toute autre chose ne me doit être rien au prix<sup>1</sup>. » Henri IV exprime souvent cette idée qu'il doit donner l'exemple à toute cette noblesse qui ne suit son drapeau et ne combat sous lui que dans le temps et dans le lieu où il lui convient de le faire. Au parlement il répondit lorsqu'il vint de Lyon lui demander de l'argent : « Vous m'avez dit que je me hasarde trop; je ne le fais volontiers, mais j'y suis contraint parce que, si je n'y vais, les autres n'y iront point. Ce sont tous volontaires que je ne puis pas forcer. » Du reste ce fut un bonheur insigne pour Henri IV qu'en 1589, à la mort de Henri III, au moment où son titre et ses droits étaient mis en question par l'armée, Givry ait pu lui dire avec vérité : « Sire, vous êtes le roi des braves et ne serez abandonné que des poltrons. »

Mais ce qu'il y a peut-être de plus remarquable encore que l'activité, le courage et la constance de Henri IV, c'est cette faculté merveilleuse d'avoir l'esprit ouvert à tout, de penser à tout, de voir tout, de diriger tout; et lorsqu'on disait qu'on il était tout allait bien, cela ne signifiait pas seulement que sa présence animait le soldat et doublait sa valeur, cela signifiait aussi que toutes les mesures étaient combinées avec plus de prévoyance et plus d'ensemble, et exécutées avec plus de suite, de précision et de rapidité. On voit sans cesse, en effet, dans sa correspondance, Henri IV occupé des moyens d'avoir les munitions nécessaires, de faire vivre l'armée, de la transporter d'un lieu à un autre, de la payer le mieux possible. Ainsi du 19 au 24 mars 1597, pendant qu'il fait le siège d'Amiens, je compte neuf lettres au cométable toutes sur les services généraux de l'armée; du 19 seulement il

<sup>1</sup> Sully, *Économ. roy.*, t. I, chap. xxxiii, p. 87

y en a quatre. Par la première, écrite de Montdidier, le roi dit à Montmorency : « Mon cousin, j'arrivai hier au soir dans cette ville et vais présentement monter à cheval pour aller conférer avec mon cousin le maréchal de Biron ce que nous aurons à faire. Toutes les compagnies de cheval et de pied que j'ai mandées commencent à arriver; et toutefois nous n'avons les commissaires des vivres ni aucun moyen d'avoir du pain pour leur donner, de sorte que je crains bien que tout se débände et rompe à mesure qu'elles arriveront. Il y a longtemps que je vous ai écrit cette nécessité, vous priant d'y pourvoir. Vous m'avez mandé avoir fait un marché pour faire fournir vingt mille pains par jour sept mois durant; toutefois ceux avec lesquels vous avez traité ne comparaisant point, je me trouve en peine. Je sais bien que ceux de mon conseil avaient donné de l'argent aux commissaires des vivres pour distribuer du pain aux compagnies de l'armée jusqu'à la fin de ce mois; mais les tirant maintenant des lieux où elles étaient en garnison, je ne trouve personne ici qui veuille répondre de la dite fourniture, ni de la charge des dits commissaires de vivres. Partant je vous prie leur commander expressément de me venir trouver; qu'ils n'y fassent point de faute et ne me fassent plus longtemps languir après eux. Vous ne m'avez aussi envoyé que dix mille écus pour payer la cavalerie légère qui est aux garnisons, estimant que les deniers revenants-bons de la montre<sup>1</sup> qui en serait faite pourraient suppléer au défaut de la dite somme; mais je prévois que mon armée ici nous privera de ce menage<sup>2</sup>. d'autant que les dites compagnies se trouveront complètes. Au moyen de quoi je vous prie nous faire tenir encore jusques à trois mille écus pour le parfait de la dite montre. Les régiments de gens de pied de Champagne et Piémont ne pouvant venir ici, parce qu'ils sont nécessaires où nous les avons envoyés, il faut par force que je commande aux compagnies qui sont par deçà de faire leurs crues jusques à cent hommes pour enseigne, tant à celles qui doivent servir en l'armée que aux autres qui demeurent aux garnisons, comme je vous ai déjà fait écrire.

<sup>1</sup> De la paye. — <sup>2</sup> De cette économie.

C'est pourquoi je vous prie faire augmenter le fonds du payement du troisième mois des dites compagnies de l'armée et des dites garnisons à la raison susdite. Envoyez-moi aussi le colonel Baltazar<sup>1</sup> et ses gens, et pourvoyez au fait de l'artillerie en diligence, car sans cela nous ne pourrions rien faire. Je vous prie me mander aussi quelle résolution vous aurez prise pour payer la gendarmerie, et m'éclaircir de toutes choses par vos premières. Souvenez-vous aussi de faire avancer ençà toutes les compagnies de cheval et de pied qui sont en la Beauce et ailleurs, et faire apporter l'argent pour payer la compagnie d'Albanais de Splandien qui est ici seule auprès de moi<sup>2</sup>. » Une telle lettre dispense d'en rapporter d'autres. On dira peut-être que Henri IV avait près de lui Villeroy; mais Villeroy n'était pas militaire, et probablement il eût été très-embarrassé pour décharger Henri IV des fonctions de major général.

III. Sans doute Henri IV ne fut pas, nous l'avons dit, un général à la manière de nos stratégestes modernes; le temps ne le comportait pas. Gardons-nous de croire cependant que, pour n'avoir eu la science militaire de nos généraux actuels, ni fait manœuvrer des masses égales à celles de nos jours, ni appliqué les puissants moyens dont nous disposons aujourd'hui, Henri IV ait été un batailleur vulgaire servi par des qualités naturelles et peut-être par une bonne étoile. Il n'en fut rien: Henri IV recut les leçons de Coligny, considéré comme le plus habile général de son époque; il étudia dans les livres, et surtout dans Plutarque et dans César, le grand art de la guerre; et ses contemporains, qui étaient mieux placés que nous pour le bien juger, car ils pouvaient chaque jour le comparer avec son temps, lui ont prodigué les témoignages les moins suspects. Je sais bien qu'on prête au duc de Parme, qu'on s'est plu, qu'on se plaît encore à proclamer le premier capitaine de son temps, un mot qui semblerait annoncer chez lui peu d'estime

<sup>1</sup> Colonel des Suisses dont il est souvent question dans la *Correspondance* — *Lettres miss.* t. IV, p. 708, 709.

pour le génie militaire du roi de France : Henri IV étant allé en escarmouche à Aumale, au-devant de l'armée espagnole, avec cent cavaliers seulement, le duc, à qui l'on disait qu'il aurait dû le faire prisonnier, aurait répondu « qu'il avait cru avoir affaire à un général d'armée et non à un capitaine de cheveu-légers, comme il voyait bien à présent qu'était le roi de Navarre ; » ainsi l'appelaient encore les ligueurs. Mais si le mot fut dit, il serait bien permis de supposer que le fier Espagnol sentait tout autant, sentait beaucoup plus peut-être, le besoin de justifier son inaction que la convenance de critiquer son adversaire. Un fait bien certain, c'est que le duc de Parme, deux fois envoyé en France au secours de la Ligue, eut deux fois l'extrême prudence de se laisser reconduire par Henri IV jusqu'à la frontière sans jamais accepter la bataille qui lui fut sans cesse offerte. Ce qui, du reste, prouve parfaitement que Henri IV posséda le talent du général, autant qu'on pouvait le faire à son époque, ce sont les batailles qu'il livra, c'est Coutras, c'est Ivry, c'est Fontaine-Française, c'est surtout le génie qu'il déploya devant Arques ; ce sont enfin les sièges qu'il dirigea lui-même contre un assez grand nombre de villes ; ce qui le prouve encore, c'est la manière nette et précise dont il raconte ce qu'il a fait. Et notez que ses récits sont toujours remarquables par une grande modestie et que si, avant le combat, Henri IV fut quelquefois vantard, qu'on me passe le mot, il fut toujours modeste après la victoire.

Mais c'est surtout par les réformes que Henri IV introduisit dans l'armée française, qu'il faut juger l'homme de guerre. Plus que personne il avait souffert de l'organisation militaire de son temps ; dans le principe il lui fallut bien la subir ; mais, dès qu'il fut devenu possesseur paisible du royaume, il s'empressa d'y porter remède. L'histoire admire ces deux ordonnances, dont l'une punit de mort les soldats pillards pressurant les laboureurs ; elle est due entièrement au roi lui-même et n'est autre chose que l'application des idées répandues partout dans sa correspondance ; l'autre, à laquelle Sully mit la main, est relative aux vols et violences commis chez les bourgeois. C'était déjà beaucoup que d'avoir amené le soldat au respect des personnes et des

propriétés, de lui avoir enlevé ces habitudes de brigandage auxquelles il était depuis si longtemps adonné. Mais ce n'était pas tout, il restait encore à établir l'armée sur de meilleures bases, et nous voyons dans Sully combien celle que préparait Henri IV pour la guerre qu'il se proposait de faire à la fin de sa vie, différait de toutes celles qu'il avait commandées jusque-là. Nous y voyons l'application d'idées toutes nouvelles, fruit de l'expérience acquise et des méditations d'un homme versé dans les choses de la guerre. Il y avait ici deux grandes innovations : les gentilshommes n'entraient plus que pour un quart dans la troupe à cheval, ils pouvaient faire défection sans compromettre l'armée; et de plus le roi, moins dépendant de la noblesse, en avait plus d'autorité. Puis l'infanterie mieux armée, car on sait que Henri IV apporta d'heureuses modifications dans l'armement du soldat, était beaucoup plus française qu'étrangère, condition essentielle qui mettait le général bien plus à même de disposer comme il l'entendait de troupes qui d'ailleurs, étant elles-mêmes mieux disciplinées, mieux nourries, mieux payées qu'autrefois, étaient bien plus disposées à faire un bon service.

L'art des fortifications, de l'attaque et de la défense des places fit aussi, dans le même temps, de très-grands progrès; en sorte que l'on peut dire que Henri IV se signala dans toutes les parties de l'art militaire.

Mais je m'éloigne de la *Correspondance*, et il est temps d'y revenir.

## II.

### HENRI IV ADMINISTRATEUR.

A ce mot d'administration, notre esprit s'élève naturellement à l'idée d'une vaste machine organisée avec ensemble et dans laquelle chaque pièce, appropriée à la fonction qu'elle doit remplir, concourt à l'effet général. Transportée au XVI<sup>e</sup> siècle, une pareille idée porterait absolument à faux; l'administration au XVI<sup>e</sup> siècle était un chaos. Henri IV y mit ordre autant que les circonstances le permirent; et quand je dis

Henri IV c'est à dessein, car je suis convaincu que c'est bien à lui que revient le mérite des grandes réformes de son règne. A mon avis, on a grandi Sully aux dépens de Henri IV : on a vu toujours et dans tout la main de Sully, on ne s'est pas assez demandé où était la tête qui la dirigeait; pour moi, les finances peut-être exceptées, Henri IV fut la tête qui décide, Sully fut la main qui exécute. Cela admis, je dirai que chacun dans son rôle fut admirable; et que les deux hommes se complétèrent merveilleusement : sans Henri IV, Sully n'eût fait aucune des grandes choses qu'il accomplit; mais sans Sully, Henri IV se fût perdu peut-être dans des élans impétueux; et je crois que l'un et l'autre comprenaient cela, car Henri IV ne faisait presque rien sans consulter Sully, et Sully presque rien que sous l'inspiration de Henri IV. Jamais, du reste, ne se vit ailleurs une telle association entre roi et ministre, une confiance aussi absolue, aussi expansive de la part d'un roi, un dévouement aussi absolu, aussi énergique de la part d'un ministre. — Nous dirons ce que fit Henri IV pour les finances, pour l'industrie, pour le commerce, pour les travaux publics, ces grands objets de l'administration, qui constituent ce que nous appellerions aujourd'hui l'Économie politique.

I. *Finances.* — De toutes les parties de l'administration, la plus essentielle est certainement l'administration des finances, car sans elle toute la machine administrative s'arrête; or les finances, lorsque Henri IV arriva au trône, étaient dans l'état le plus déplorable; les règnes précédents avaient épuisé les sources de revenus publics; trente années de guerres civiles avaient étendu partout la misère; puis, soit pour continuer ces guerres, soit pour conserver d'anciens serviteurs ou pour s'en attacher de nouveaux, soit pour acheter les principaux ligueurs, Henri IV lui-même avait contracté des emprunts en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Italie, partout; et il avait fallu engager aux prêteurs, comme sûreté de leurs créances, plusieurs branches d'impôts, leur donner ce qu'on appelait des *assignments* sur tel ou tel produit; en sorte que presque toutes les ressources publiques

étaient aliénées, et de plus le peu qui restait libre ne produisait pas la moitié de ce qu'on aurait pu légitimement attendre, car les financiers, pouvant aisément pêcher en eau trouble, ne s'en faisaient faute; nulle part, en effet, n'existait de comptabilité régulière, aucun moyen d'établir un équilibre entre des recettes qu'il était impossibles de calculer d'avance et des dépenses également impossibles à prévoir. Et d'ailleurs le conseil des finances était la plupart du temps de connivence avec les maltôtiers.

Au mois d'avril 1596 le roi disait à Sully : « En l'année dernière et la présente, que j'ai eu tant d'affaires sur les bras, faute d'argent, ces messieurs-là et cette effrénée quantité d'intendants qui se sont fourrés avec eux par compère et par commère, ont bien augmenté les grivélées<sup>1</sup>, et mangeant le cochon ensemble, consommé plus de 1,500 mille écus, qui était somme suffisante pour chasser l'Espagnol de France, en payant de vieilles dettes par eux prétendues; voire, m'a-t-on assuré qu'aucuns d'entre eux ont acheté à fort vil prix des créances des Suisses, reîtres et Allemands; et me les a-t-on fait payer entièrement, principal et intérêt; ce que je serais bien aise de pouvoir vérifier. » Il veut savoir enfin d'où provient cet état de choses, car celui où il se trouve réduit est tel qu'étant fort proche des ennemis, « il n'a quasi pas un cheval sur lequel combattre, ni un harnais complet qu'il puisse endosser<sup>2</sup>. » — Sa maison et sa personne étaient dans une pénurie plus grande encore s'il est possible : « Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude, ma marmite est souvent renversée, et, depuis deux jours, je dîne et soupe chez les uns et chez les autres. Mes pourvoyeurs disent n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent. Partant jugez si je dois plus longtemps souffrir que les financiers et trésoriers me fassent mourir de faim, et qu'eux tiennent des tables friandes et bien servies; que ma maison soit pleine de nécessités, et les leurs de richesses et d'opulence<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Profits illicites faits dans un emploi sans une charge.

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. IV, p. 566, 567.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. IV, p. 567.



Déjà, paraît-il, les financiers avaient été pourchassés, car, dès le mois de février, Henri IV écrivait au connétable de Montmorency : « Tenez ferme contre les financiers; car si une fois ils étaient remis, ils nous mettraient le pied sur la gorge<sup>1</sup>. » Mais le besoin d'argent forçait souvent le roi à se relâcher de rigueurs légitimes; nous l'avons vu tout à l'heure écrire au même connétable que dans la dizaine il lui fallait plus de quinze mille écus, que, de plus, le mois de ses gens de guerre approchait, et que, s'il n'avait de quoi les payer, tout était ruiné : « si l'on peut recouvrer de l'argent, ajoutait-il, sans rétablir les trésoriers, je vous prie que l'on n'y touche point; mais s'il ne se peut autrement, vous savez que la nécessité n'a point de loi. » et toutefois, écrivait-il : « à la charge que vous voyiez clair que nous les puissions supprimer dans deux ans<sup>2</sup>. » — Enfin un matin le roi fit venir Sully dans son cabinet, et il lui dit : « Or sus, mon ami, c'est à ce coup que je suis résolu de me servir de votre personne aux plus importants conseils de mes affaires et surtout en celui de mes finances. Ne me promettez-vous pas d'être bon ménager, et que vous et moi couperons bras et jambes à madame grivelée, comme vous m'avez dit tant de fois que cela se pouvait faire, et par ce moyen me tirer de nécessité et assembler des armes et des trésors à suffisance pour rendre aux Espagnols ce qu'ils nous ont prêté<sup>3</sup>? » Sully fut donc introduit dans le conseil des finances, au grand déplaisir et désappointement des financiers, mais au grand avantage des affaires publiques, car dès lors tout changea de face.

Sully exprima le désir de faire d'abord un voyage dans quelques généralités, afin de s'instruire à fond du montant des revenus publics de toute espèce, et des améliorations qui pourraient y être apportées, et aussi afin de voir s'il n'y aurait pas moyen « de rassembler au roi une somme de trois à quatre cent mille écus dont il avait fait tant d'instances à ceux de son conseil et qu'ils lui avaient toujours dit être

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. IV, p. 506.

<sup>2</sup> Sully, *Écon. roy.* t. 1, ch. LXVI

<sup>3</sup> *Ibid.* t. IV, p. 510.

p. 325, 326.

chose impossible<sup>1</sup>. » Il fut donc décidé que des commissaires seraient envoyés dans les généralités, et Sully eut l'inspection de quatre d'entre elles. Dire toutes les entraves qu'on lui opposa, tous les assauts qu'il eut à soutenir dans l'accomplissement de sa mission, serait chose difficile; mais il déploya tant de fermeté, tant d'industrie, il pénétra si bien au fond de tout, que de ces quatre généralités seulement il fit rentrer dans les mains du roi cinq cent mille écus; il revint avec soixante et dix charrettes chargées de numéraire<sup>2</sup>. Les autres commissaires ne rapportèrent de leur mission que des mémoires, des états, des papiers de peu de valeur.

Cependant c'est à peine si le roi exprima sa satisfaction à ce pauvre Sully, tant il avait été assourdi de plaintes et assailli d'intrigues : « Eh bien, lui dit-il, si vous avez eu bien du mal, comme je n'en doute point, en l'exécution de votre mission, croyez que je n'en ai pas eu moins à soutenir tant de plaintes que l'on m'a faites de tous côtés de l'argent que vous avez pris aux uns et aux autres, qu'il leur faudra toujours rendre, car mon esprit ne saurait supporter toutes ces écrieries; et aussi, à la vérité, ne serait-il pas juste d'ôter à tant de gens de qualité ou autres, dont je ne me puis passer près de ma personne, ce que je leur puis avoir ordonné pour y vivre et s'y entretenir. » — L'argent que je vous ai fait voiturer, dit Sully, est à vous, et vous pouvez en disposer comme il vous plaira. — « Comment, reprit le roi, vous n'avez pas pris les assignations de mes cousins les princes de Conti, le comte de Soissons, le duc de Montpensier, de mon compère le connétable, et de tant d'autres personnes que vous savez que j'aime particulièrement ou desquelles je ne me puis passer, qu'il ne me souvient pas de la dixième partie de ceux qui sont venus crier après moi? » — Non, sire, dit Sully; et il expliqua que tous ces gens-là étaient dès à présent payés de leur quartier d'avril, et le seraient de même, à l'échéance de ceux de juillet et d'octobre. — « Mais n'as-

<sup>1</sup> Sully, *Econ. roy.*, t. I, ch. LXVI  
p. 320

<sup>2</sup> Sully, *Econ. roy.*, t. I, ch. LXVII,  
p. 331

surez-vous de cela, dit le roi? » — « Oui, sire, je vous en assure; hé! vrai Dieu, m'estimeriez-vous bien si bête et si effronté que de vous dire une menterie qui se pourrait aussitôt vérifier? » — « Pardieu, dit le roi, voilà de méchantes gens et d'impudentes calomnies! Mais tous ces receveurs et officiers que vous amenez prisonniers à votre suite, qu'en ferez-vous? » — « Mais que voulez-vous, sire, que je fasse, moi, de receveurs et d'officiers prisonniers? Aussi ne sais-je ce qu'on veut dire, ou sur quoi on le peut fonder. » — « Quoi, dit le roi, vous n'avez pas arrêté prisonniers plus de cinquante receveurs ou officiers? » — « Pardieu, sire, non pas seulement un seul<sup>1</sup>. »

Amiens ayant été surpris par les Espagnols, en mars 1597, le roi se mit en devoir de le leur reprendre, et il alla mettre le siège devant la ville. Pendant tout le temps que dura ce siège, les anciennes difficultés d'argent se représentèrent; mais Sully était dans le conseil des finances et le roi comptait sur lui. « Il me semble, lui disait-il, que je suis bien plus fort en mon conseil quand je sais que vous y êtes<sup>2</sup>. » Il lui demanda de l'argent pour son artillerie (car c'est à lui qu'il s'adressera désormais), ajoutant : « Donnez aussi ordre à ce qu'il faut pour mes écuries, c'est pitié de voir comme je suis de ce côté là; comme aussi à ce qui est nécessaire pour mes habillements, d'autant que je suis tout nu; et il me semble qu'il n'est pas raisonnable que, m'employant comme je fais pour le salut de la France, je sois ainsi traité<sup>3</sup>. »

Il arrivait souvent que, sur une même affaire, le roi écrivait à son conseil et séparément à Sully, et ce n'était pas sans raison. En voici un exemple : Sully ayant fait une petite absence, les membres du conseil en profitèrent pour écrire au roi qu'ils avaient si bien travaillé depuis cinq mois que son armée n'avait manqué d'argent ni d'autres choses; qu'ils feraient tout leur possible pour fournir un mois encore, mais qu'après cela il ne fallait plus rien espérer des moyens qu'il

<sup>1</sup> Sully, *Écon. roy.* t. I, ch. LXVII, p. 331, 332.

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. IV, p. 810.  
<sup>3</sup> *Ibid.* t. IV, p. 804.

avait ordonnés. Le roi envoya aussitôt la lettre à Sully, en lui rappelant qu'il avait promis de faire fournir encore près de quatre montres<sup>1</sup> à son armée. Sully répondit : « Je ne me puis imaginer sur quoi messieurs de votre conseil ont fondé la lettre qu'ils vous ont écrite pendant mon absence de quatre jours seulement. Je remets à vous dire de bouche tout ce que j'en pense; et afin de vous consoler en attendant, je vous dis, moi, de ne vous soucier que de conserver votre personne, de faire avancer vos ouvrages et de frapper fort; et pour le surplus je vous promets, de sens rassis et non à l'étourdie, comme l'on m'a dit que trois ou quatre de votre conseil disent que je parle et fais les choses, que vous ne manquerez d'argent ni de toutes autres choses de quatre mois<sup>2</sup>. » Dès lors, en effet, l'argent arriva à point selon les besoins<sup>3</sup>; il les devança même, car le 18 août le roi écrivait : « Il ne faut pas faire apporter ici les deniers qu'il ne soit temps de les employer, car il y a tant d'affamés, ici comme ailleurs, que s'ils savaient que notre bourse fût pleine, ils ne cesseraient de m'importuner pour y mettre les doigts, et il serait difficile de m'en défendre<sup>4</sup>. »

Du reste, les affaires du roi prospéraient de tous points : il entra dans Amiens en septembre 1597, et le 13 mai 1598 fut signée la paix de Vervins qui mit fin aux guerres avec l'Espagne.

Ici commence une nouvelle phase dans la vie publique de Henri IV : dès ce moment, tranquille dans son royaume, il portera tous ses soins sur l'administration, l'homme de guerre s'effacera devant l'administrateur. Si la guerre le distrait encore pour un temps des affaires, ce temps sera court et il ne l'absorbera que très-peu; Henri IV tiendra, roi reconnu, ce qu'il a promis, roi contesté.

Son premier acte fut de conférer à Sully l'autorité nécessaire pour opérer les réformes qu'il méditait : il le fit officiellement surintendant

<sup>1</sup> Quatre payes, comme il a été dit plus haut.

<sup>2</sup> Sully, *Écon. roy.* t. I, ch. LXXIV, p. 358.

<sup>3</sup> *Lettres missives*, t. IV, p. 818, 822, 827.

<sup>4</sup> *Ibid.* t. IV, p. 228, 229.

des finances, mettant ainsi d'accord son titre avec ses fonctions<sup>1</sup>. Bientôt après, à ce titre de surintendant des finances, il ajouta ceux de grand maître de l'artillerie et de surintendant des bâtiments, c'est-à-dire qu'il lui fit une position tout à fait hors ligne, qui, jointe à la familiarité dont jouissait le ministre auprès du roi, lui acquit une prépondérance incontestée.

Sully constata que la dette publique était de 348,602,250 livres<sup>2</sup>, ce qui donnerait environ un milliard d'aujourd'hui; il constata, de plus, que les revenus étaient de beaucoup inférieurs aux dépenses; et il se disposa à tailler dans le vif. — Son premier acte fut un acte de dégrèvement pour le peuple, auquel il remit, *afin de donner bonne odeur de ses desseins*, comme disent ses secrétaires, les arrérages de toutes les tailles des années antérieures à 1596, avec sursis pour acquitter ceux de cette année. Ces arrérages montaient pour toute la France à plus de vingt millions et, à leur sujet, les peuples, dans certaines provinces, étaient « àprement poursuivis et merveilleusement vexés à cause que la plupart de tels deniers étaient prétendus par les gouverneurs et capitaines des pays et places et par les officiers de justice et de finance<sup>3</sup>. » — Cela fait, Sully se rendit compte de quelques abus, qui se commettaient sur les commissions ordinaires des tailles levées directement pour le roi par les receveurs généraux, des abus beaucoup plus grands encore sur les commissions extraordinaires, des abus tout à fait excessifs sur le fait des fermes. Sans toucher aux commissions ordinaires des tailles, il mit arrêt sur tous les deniers levés par commissions extraordinaires, ordonnant aux receveurs d'en faire recette comme des deniers ordinaires et de les faire verser à l'épargne ou trésor public. — Quant aux fermes, lesquelles comprenaient les gabelles, les cinq grosses fermes, les péages des rivières, les aides et les parties casuelles, il trouva que le prix des adjudica-

<sup>1</sup> Voy. Sully, *Écon. roy.* t. I, ch. LXXIV, p. 352.

*Hist. du règne de Henri IV*, liv. VI, ch. III, § 1.

<sup>2</sup> Ce ne sont pas là les chiffres de Sully, mais les chiffres rectifiés par M. Poirson,

<sup>3</sup> Sully, *Écon. roy.* t. I, ch. LXXXIV, p. 402.

tions faites aux fermiers généraux par le conseil des finances ou par les trésoriers généraux était presque doublé dans les sous-fermages qu'ils en faisaient eux-mêmes; il leur ferma la main, selon son expression, défendit aux sous-fermiers de leur plus rien payer et leur donna ordre de verser à l'épargne tout ce qu'ils pouvaient devoir ou devraient par la suite. Sully eut aussi la preuve que « la plupart de ceux du conseil ou qui avaient crédit près d'eux et quelques trésoriers de France avaient part avec les fermiers généraux. » Ces fermiers généraux, n'ayant plus à payer de pots de vin, ou à partager avec qui que ce fût les bénéfices qu'ils faisaient, doublèrent presque tous le prix de leurs fermes.

Sully se livra à une autre opération qu'il regardait lui-même comme bien plus importante encore. Nous avons dit qu'il avait été fait de nombreux emprunts, que de nombreuses *assignments* avaient été accordées à de grands personnages, et que pour garantir ces emprunts, pour assurer la rentrée de ces assignments, avaient été engagés des produits de toute nature et bien au delà de ce qui était nécessaire, mais dont rien cependant ne rentrait au trésor. C'est à cet état de choses que Sully entreprit de remédier, en reprenant et remettant entre les mains du roi toutes les garanties données. Mais il fallait les retirer à des gens grandement qualifiés, comme on disait alors : c'étaient entre autres la reine d'Angleterre, le comte Palatin, le duc de Wurtemberg, le duc de Florence, les Suisses, les villes de Strasbourg, de Venise; plusieurs banquiers italiens; c'étaient Madame, sœur du roi, tous les princes, le duc de Bouillon, le connétable; c'étaient tous ceux qui avaient fait acheter leur soumission à prix d'argent. Tous ces gens-là, se croyant dépouillés ou en risque de perdre, éclatèrent en plaintes amères auprès du roi. Celui-ci, commençant à fléchir, envoya chercher Sully et lui dit à moitié en colère : « Ah! mon ami, qu'avez-vous fait? » — « Je me doute bien, sire, répondit Sully, que c'est que vous voulez dire, mais je n'ai rien fait que bien, et m'assure que vous le trouverez ainsi m'ayant entendu, voire même que ceux qui en crient le plus haut ne diront pas le contraire après

que j'aurai parlé à eux; et, s'il vous plaît d'en envoyer quérir quelques-uns, vous verrez qu'ils demeureront contents. » — « Si vous pouvez, lui dit le roi, faire taire le petit Edmond, agent de la reine d'Angleterre, un grand gentilhomme allemand du duc de Wurtemberg. Gondy pour le duc de Florence, ma sœur et mon compère, un de ceux qui m'en parlent le plus souvent, je croirai tout ce qu'on voudra, et pour en essayer il faut faire venir le connétable. » Le connétable entrant, le roi lui dit : « Eh bien, mon compère, en quoi vous plaignez-vous de Rosny? » — « Sire, je me plains de ce qu'il m'a mis au rang du commun, m'ayant ôté une pauvre petite assignation que j'avais en Languedoc, sur une imposition de laquelle vous ne touchâtes jamais rien. » — « Je confesse avoir eu tort, dit Sully, si j'ai eu l'intention de vous rien faire perdre. Partant dites-moi, s'il vous plaît, ce que vous tiriez de cette imposition, et je vous ferai payer pareille somme. » — « Très-bien, dit le connétable; mais qui m'assurera d'en être payé régulièrement comme je suis? » — « Ce sera moi, dit Sully, et vous baillerai le roi pour caution et lui servirai encore de contre-caution. » — « Or sus, monsieur, dit en riant Montmorency, je me fie du tout en vous, et je reconnais franchement que je n'affirmais cette imposition que neuf mille écus par an, et encore en donnais-je deux mille tous les ans au trésorier des États, afin de faciliter la levée. » — « Je savais tout cela, dit Sully, aussi ma résolution est-elle de vous faire payer franchement vos neuf mille écus. Et, si le roi me veut laisser tirer le profit de la ferme, je lui ferai donner encore dix-huit mille écus, et si, j'en aurai encore quatre mille pour moi. » — « Ce discours, dit Sully, appréta fort à rire au roi voyant l'étonnement qu'en montrait le connétable. » Le lendemain, la ferme fut prise pour cinquante mille écus : Sully avait gagné son procès. « Par ces voies et formes toutes semblables, ajoute-t-il, furent toutes autres plaintes et crieries entièrement apaisées, et les revenus du roi augmentés de près de six cent mille écus<sup>1</sup>. »

L'année 1599 fut une des mieux employées en fait de réformes

<sup>1</sup> Sully, *Écon. roy.* t. I, ch. LXXXIV, p. 404.

financières. Sully, aidé des sages instructions du roi, qui le plus souvent lui envoyait des mémoires de sa propre main<sup>1</sup>, qui sans cesse lui écrivait<sup>2</sup> ou conférait avec lui, Sully se livra à des travaux qu'on pourrait presque dire surhumains. Il dressa l'état général des finances pour l'année courante sur des recherches si exactes qu'il rendit bien difficile une omission « d'aucunes natures de deniers royaux et publics, tant petits, éloignés et cachés pussent-ils être. » Puis il tint la main à ce que les fonds fussent régulièrement appliqués à leur destination, fait important dont la mise en oubli donnait lieu, dit-il, *à de grands larcins et brigandages*. Enfin il établit une comptabilité générale et particulière, en recette et en dépense, ce qui n'était pas chose facile, à cause surtout des puissantes oppositions qu'il rencontrait sans cesse. Ces travaux, desquels on était depuis si longtemps déshabitué, valurent au surintendant, je dirais presque l'admiration du roi et de toute la France, lui valurent même l'approbation, de bouche du moins sinon de cœur, du conseil des finances<sup>3</sup>.

L'année 1600 fut remplie en partie par la guerre de Savoie; mais la paix étant revenue en 1601, les réformes reprirent leur cours, et le principal souci de Sully fut d'établir par de bons règlements une sorte d'ordre qu'on ne pût enfreindre. — En la même année fut prise aussi une mesure très-importante, qui fut l'abaissement de l'intérêt de l'argent. A l'instigation de Sully, le roi le fit réduire du denier 10 ou 12 au denier 16, c'est-à-dire de 10 ou 8  $\frac{1}{3}$  pour cent à 6 pour cent environ; mesure importante, dis-je, car le grand avantage qui, sans peine aucune, résultait de l'argent placé au denier 10 ou 12, « avilissait la terre et faisait négliger le trafic. » Les rentes, en effet, constituées à un tel taux ruinaient les propriétaires de terres obligés d'emprunter sur leurs propriétés, et paralysaient de tous points l'agriculture, l'industrie et le commerce.

<sup>1</sup> Sully, *Écon. roy.* t. I, ch. LXXXVII, p. 413 et 414. Ce fait ressort du reste de toute la correspondance.

<sup>2</sup> Voyez surtout *Lettres miss.* t. IV,

p. 650; t. V, p. 45 et suiv., 63 et suiv., 65, etc.

<sup>3</sup> Sully, *Écon. roy.* t. I, ch. LXXXVII et LXXXVIII.



Mais c'est surtout l'année 1604 qui fut fertile en opérations financières : le roi voulant faire toutes les économies qui pourraient s'effectuer avec justice, afin de réunir de l'argent, des armes, de l'artillerie, des munitions, Sully lui proposa plusieurs mesures, dont la plus importante fut une recherche générale de tous les financiers infidèles, receveurs généraux ou particuliers et trésoriers de France, que le surintendant regardait comme « les plus grands destructeurs des revenus du royaume, » assurant au roi un grand denier s'il demeurerait ferme à les faire tous juger définitivement, sans entrer en aucune composition ni en exempter un seul par faveur ni importunité. La recherche des financiers eut lieu, en effet, et elle tient une très-grande place dans la correspondance du roi; mais enfin, contre l'avis de Sully, elle se termina « en une composition à l'accoutumée par le moyen de laquelle les gros larrons, en graissant la main aux dames et courtisans de faveur, s'exemptèrent de châtimens, et firent tomber tout le faix des restitutions sur les pauvres grimelins de larronneaux<sup>1</sup>; » les receveurs et les trésoriers, rejetant aussi la plus grande part de responsabilité sur la chambre des comptes, en furent quittes pour six cent mille livres<sup>2</sup>. — Enfin, la même année, le roi, voulant se mettre en mesure de pourvoir aux éventualités futures, ordonna que dorénavant, à la fin de chaque quartier, les dépenses ordinaires et nécessaires acquittées, tous les deniers revenants-bons de son épargne seraient par les trésoriers de la dite épargne mis en son château de la Bastille, dans les coffres qu'il y avait fait établir à cet effet<sup>3</sup>.

Tant de soins et d'efforts portèrent leurs fruits et assurèrent tellement la prospérité du pays qu'en 1605 le roi, dit Sully, n'employait pas moins de trois ou quatre millions par an, soit pour éteindre d'anciennes dettes à l'étranger, soit pour s'y conserver ou s'y faire des amis, soit pour secourir des alliés, ce qui n'empêchait pas que les

<sup>1</sup> Sully, *Écon. roy.* t. II, ch. XLVI, p. 290. Voyez aussi t. III, ch. XIV, p. 126.

<sup>2</sup> *Id. ibid.* t. III, ch. XIV, p. 122.

<sup>3</sup> *Id. ibid.* t. II, ch. XLVII, p. 296. Des

réserves avaient déjà été faites en 1603 et 1604, conformément à une ordonnance du 20 juillet 1602.

dépenses du courant ne fussent entièrement acquittées, et à point nommé.

Les années 1606 et 1607 furent paisibles : Rosny, devenu duc de Sully, poursuivit ses réformes : il fit de bons et utiles règlements, encouragé, poussé même en cela par le roi, « qui ne manquait jamais, lui disent ses secrétaires, de vous le ramentevoir toutes les fois qu'il vous voyait, et outre cela, en l'absence l'un de l'autre, de vous en écrire souvent des lettres<sup>1</sup>. »

Au commencement de 1608, le surintendant dressa un arrêté pour tous les comptables de l'État; et, vers la fin de cette même année, il envoya à chaque bureau de finances une circulaire prescrivant les écritures qu'ils devaient fournir et spécifiant les sommes qui devaient y figurer.

En 1609, Sully termina un état général des finances et de tout ce qui en dépendait, « pour faire une administration si bien réglée qu'il ne se pût pas divertir un seul denier par aucun comptable, ni même par les trésoriers de France ni la chambre des comptes<sup>2</sup>. » C'était un budget général du royaume.

On a beaucoup écrit sur la comptabilité établie par Sully. Nous n'avons pas ici à la juger dans ses détails. L'important pour nous c'est qu'elle établît un ordre régulier à la place d'un désordre absolu, et que ce même Sully a pu dire avec une sorte de fierté que Henri IV : « après avoir reconquis son royaume par sa valeur et sa prudence, acquitté pour cent millions de dettes de la couronne, contracté pour le rachat de soixante millions de domaines ou rentes, fortifié ses frontières, garni ses magasins de toutes sortes d'armes, d'artillerie et munitions, armé bon nombre de galères, érigé plusieurs superbes bâtiments, meublé ses maisons de pierreries et meubles précieux, et mis vingt millions d'argent comptant dans ses coffres, mourut, le 14 mai 1610, laissant de deniers bons en son épargne, moitié provenant des tailles et moitié des fermes, environ seize millions de

<sup>1</sup> Sully, *Écon. roy.* t. III, ch. x, p. 100 — <sup>2</sup> *Id. ibid.* t. III, ch. xxvii, p. 272

livres<sup>1</sup>. » Il est certain que de tels résultats ne peuvent s'obtenir que par une administration habilement conduite.

Mais il ne suffit pas pour l'histoire de constater une prospérité qu'on pourrait dire matérielle; elle doit aussi considérer le résultat moral et politique obtenu par les réformes opérées; eh bien, à ce point de vue encore, les réformes opérées méritent tous nos éloges. La *taille*, qui fournissait à elle seule la moitié de tous les subsides, était l'impôt le plus lourd pour le peuple, car il était supporté presque entièrement par les laboureurs et les artisans, à l'exclusion de la riche bourgeoisie, qui, soit par les anoblissements, soit par tout autre moyen, était parvenue à s'en faire exempter. D'un côté, Henri IV et Sully assujettirent de nouveau à l'impôt tous ceux qui s'en étaient affranchis sans motif raisonnable et diminuèrent ainsi le fardeau en l'étendant sur un plus grand nombre de têtes, et d'autre part c'est sur cet impôt surtout qu'ils firent porter les dégrèvements qu'ils purent effectuer. Aussi le dernier historien du règne de Henri IV a pu dire que le roi et Sully ont été, en matière de finances et d'impôts, les plus grands novateurs, les plus grands révolutionnaires que l'on trouve dans toute notre ancienne histoire<sup>2</sup>; j'ajouterais, les plus grands artisans du progrès démocratique.

II. *Industrie et commerce.* — Dans tout ce qui a rapport à la guerre, Henri IV eut certes fort à faire, mais il fut admirablement secondé par les Biron, les Lesdiguières et une foule d'autres, qui, tous, étaient là dans leur élément; aux finances il eut fort à faire encore, mais il put hardiment se reposer sur Sully, car, s'il donnait l'impulsion, elle était merveilleusement comprise et exécutée. En fait d'industrie et de commerce, il n'en fut pas de même. Henri IV sortait ici de la sphère où se renfermaient les hommes de son temps; il s'avauçait dans l'avenir, et nul ne l'y suivait volontiers : conception, exécution, tout lui revient

<sup>1</sup> Sully, *Écon. roy.* t. III, ch. xxvi.  
p. 264.

<sup>2</sup> M. A. Poirson, *Hist. du règne de Henri IV*, liv. VI, ch. III, § 8.

donc ici et ne revient qu'à lui. — Sully lui disait souvent : « Labourage et pâturage, voilà les deux mamelles dont la France est alimentée et les vraies mines et trésors du Pérou<sup>1</sup>. » Henri IV favorisa l'agriculture; il aimait à dire des laboureurs : ce sont eux qui nous font vivre; mais il protégea aussi de tout son pouvoir l'industrie, le commerce et les arts qui s'y rapportent, pensant que le moment était venu de leur demander, non moins qu'à l'agriculture, la prospérité nationale, et seul peut-être comprenait-il cela, seul peut-être voyait-il qu'il y avait là une richesse indépendante du sol, parallèle à celle du sol, et capable de doubler la fortune publique et privée sans imposer de charges à personne.

Les guerres civiles avaient épuisé la France, et les contemporains nous ont laissé des tableaux navrants de la misère publique au sortir de ces guerres. Les campagnes manquaient de tout, et les paysans, ne trouvant moyen d'y vivre, se réfugiaient dans les villes, tout aussi misérables, souvent plus misérables que les campagnes, chargées qu'elles étaient d'une population ouvrière sans travail, condamnée elle aussi à mourir de faim. L'Estoile, nous dit qu'à Paris les pauvres encombraient tellement les rues qu'on n'y pouvait passer; qu'un jour on compta dans le cimetière des Saints-Innocents 7,569 pauvres, et que, trois jours plus tard, ce nombre s'était accru de 6,000 à 7,000. En un mois, il mourut à l'hôtel-Dieu six cents et tant de personnes, la plupart de faim et de besoin.

D'un autre côté les règnes précédents avaient légué à celui-ci un luxe scandaleux; l'usage des étoffes de soie était devenu si commun que même les personnes de fortune très-mince ne voulaient plus porter d'étoffes de laine<sup>2</sup>. Les nobles et les fonctionnaires, leurs femmes et leurs enfants, tous, jusqu'aux marchands, simples bourgeois, gens de pratique, ouvriers et artisans étaient la plupart habillés de soie<sup>3</sup>; les marchands de soieries s'étaient multipliés à l'infini. Impossible de

<sup>1</sup> Sully, *Econ. roy.* t. I, ch. LXXXI, p. 391.

<sup>2</sup> De Thou, trad. t. XIV, p. 141.

<sup>3</sup> B. Lallemas, *Règlement pour dresser les manufact.* p. 7 (cité d'après M. Poirson, *Hist. du règne de Henri IV*).

comprendre aujourd'hui jusqu'où était arrivé dans toutes les classes, mais particulièrement chez les grands, le luxe des étoffes et des vêtements à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et au commencement du xvii<sup>e</sup>. Bassompierre fit faire, pour le baptême des enfants de France, un habillement de toile d'or couverte de broderies et de perles qui lui coûta quatorze mille écus, plus de cent vingt mille francs d'aujourd'hui<sup>1</sup>.

Eh bien, c'étaient les fabriques étrangères qui fournissaient tous ces objets du luxe, particulièrement celles d'Italie et de Hollande, c'est-à-dire que, pendant que nos propres fabriques périssaient et que l'ouvrier français mourait de faim, notre argent allait enrichir les manufactures étrangères et faire vivre dans l'aisance l'ouvrier italien ou hollandais, et cela sans aucune espèce de compensation pour la France. Henri IV voulut savoir, en 1596, à quelle somme s'élevaient annuellement les importations en France, et des recherches faites à ce sujet il résulta que les objets de luxe seulement envoyaient hors du royaume plus de 18 millions de livres du temps, ou plus de 50 millions d'aujourd'hui, somme à laquelle il faudrait en ajouter une plus forte encore pour importation d'objets de fabrication plus commune. Henri IV employa les prohibitions; il y eut défense de transporter or et argent à l'étranger; il y eut défense à toute personne, de quelque qualité qu'elle fût, de porter aucun drap ni toile d'or ou d'argent, cinquants ou passéments, sous peine de 500 écus d'amende. Mais les prohibitions donnent rarement les effets qu'on s'en promet : il fallut chercher des moyens plus efficaces.

Toutefois les choses n'allèrent pas sans difficulté. Sully nous dit que « le roi voulant établir en son royaume le plant des mûriers, l'art de la soie, et toutes sortes de manufactures étrangères qui ne se fabriquaient point en icelui, à cette fin faire venir à grands frais les ouvriers de tous ces métiers et construire de grands bâtiments pour les loger, » il fit, lui Sully, tout ce qu'il put pour empêcher tout cela. Le roi lui dit un jour : « Je ne sais pas quelle fantaisie vous a pris de

<sup>1</sup> Bassomp. *Journal de ma vie*, t. I, p. 189, 190.

vouloir vous opposer à ce que je veux pour mon contentement particulier, l'embellissement et enrichissement de mon royaume et pour ôter l'oisiveté de parmi mes peuples. » Sully répondit au roi que s'il voulait bien écouter patiemment ses raisons, certainement il partagerait son opinion. « Oui-da, je le veux bien, dit le roi; je suis content d'ouïr vos raisons, mais aussi veux-je que vous entendiez après les miennes. » Et alors s'établit une discussion des plus curieuses : le ministre exposa très au long que chaque pays a ses productions naturelles qu'il faut lui laisser, et au moyen du commerce opérer des échanges; il dit qu'il fallait bien examiner si la France n'a pas un climat, une situation, un soleil, un air, un terroir contraires aux desseins du roi; si le printemps n'y est pas trop froid, trop humide, trop tardif, soit pour faire éclore les vers à soie, soit pour couvrir les mûriers des feuilles nécessaires à leur nourriture, ce qui d'ailleurs ne saurait être, quoi qu'on fasse, avant quatre ou cinq ans au moins. Tout cela était spécieux. Sully poursuivait : « Les bonnes terres de France produisent force grains, légumes, vins, huile, cidre, lins, chanvres, laines, moutons, pourceaux et mulets, tous objets appelant l'or et l'argent qui entrent en France, et qui valent bien mieux que toutes les soies et manufactures qui s'y établiraient. Et tant s'en faut, disait-il enfin, que l'établissement de ces rares et riches étoffes et denrées accommodent vos peuples et enrichissent votre État, qu'elles les jetteraient dans le luxe, la volupté, la fainéantise et l'excessive dépense, qui ont toujours été les principales causes de la ruine des royaumes et républiques, car dans cette vie d'ouvriers méditative, oisive et sédentaire, vos sujets se déshabitueront de la vie active, laborieuse, pénible même qui prépare les bons soldats dont votre majesté a plus besoin que de tous ces petits marjolets de cour et de ville, revêtus d'or et de pourpre. Quant à arrêter le transport d'or et d'argent hors du royaume, il n'y a rien de si facile, disait Sully, que d'y couper court, en défendant toutes somptuosités et superfluités, et en revenant à ce qui se pratiquait du temps des rois Louis IX, Charles VIII et Louis XII, où des chanceliers, premiers présidents, secrétaires d'affaires

faïres et plus relevés financiers n'avaient que de fort modestes logis sans ardoises, briques, lambris, dorures ni peintures, ne portaient point de plus riches étoffes de soie que du taffetas, et à quelques-uns d'iceux leurs femmes que le chaperon de drap; n'avaient ni tapisseries de prix, ni lits de soie, ni vaisselle d'argent, de cuisine, ni même d'assiettes, et ne traitaient leurs parents et amis que chacun d'iceux n'apportât sa pièce sur table, par l'excès desquelles choses il se consume maintenant dix fois plus d'or et d'argent que tout ce que l'on fait tant éclater du transport d'iceux pour les manufactures d'étranger pays. » — Le roi, qui avait écouté en silence, dit alors à son ministre : « Sont-ce là les bonnes raisons et beaux expédients que vous me deviez alléguer? ho! que les miennes sont bien meilleures, qui sont, en effet, que je veux faire les expériences des propositions que l'on m'a faites, et que j'aimerais mieux combattre le roi d'Espagne en trois batailles rangées que tous ces gens de justice, de finance, d'écrivoire et de villes, et surtout leurs femmes et filles, que vous me jetteriez sur les bras par tant de bizarres réglemens que je suis d'avis de remettre en une autre saison. » — « Puisque telle est votre volonté absolue, dit Sully, je n'en parle plus; mais le temps et la pratique vous apprendront que la France n'est nullement propre à telles babioles. » — On vint dire au roi que le dîner était servi, et il laissa là la discussion.

On comprend bien que Henri IV n'en poursuivit pas moins ses projets, et il se mit à l'œuvre avec la constance d'un homme convaincu qu'il fait une bonne chose. Nous avons un grand nombre de lettres qui prouvent cette persistance, et qui montrent en même temps combien elle était nécessaire. Il dit, par exemple, au chancelier de Bellièvre : « Je vous ai ci-devant écrit d'expédier le don des deniers des aubaines sur lesquels j'ai assigné les entrepreneurs des manufactures pour faire faire les bâtimens propres à leur établissement...; et pour ce que je vois qu'ils se plaignent de ne pouvoir rien faire sans cela, et qu'ils seraient contraints de quitter un œuvre auquel je prends tant de

<sup>1</sup> Sully, *Économ. roy.* t. II, ch. xxv, p. 181.

plaisir et qui est si utile à mon peuple. Je vous en écris de rechef comme chose que j'affectionne, afin de sceller ledit don et qu'ils aient contentement. C'est chose que je leur ai promise, et vous me ferez service très-agréable<sup>1</sup>. » Et comme Bellièvre faisait peut-être la sourde oreille, le roi lui dit que le retard qu'il a mis jusqu'ici à sceller le don des aubaines accordé aux entrepreneurs de ses manufactures est cause qu'il est importuné de leurs plaintes. « et aussi, ajoute-t-il, je vois que, si on ne les en fait jouir, en considération de la grande dépense qu'il leur convient faire à la construction des bâtiments propres à cet effet, ils sont au terme de tout quitter, et j'aurai occasion d'en être fâché. C'est pourquoi de rechef je vous commande de sceller ledit don et les en faire jouir, sinon je prévois un notable intérêt<sup>2</sup> à mon service et au bien public, parce que lesdites manufactures (qui est une chose riche et excellente) seront entièrement abandonnées, faute de subvenir à ce qui est nécessaire<sup>3</sup>. » Le roi écrit plusieurs autres lettres dans le même sens, et ces lettres sont toutes de sa main et expriment toutes la même volonté bien arrêtée.

Henri IV imprima donc une impulsion vigoureuse à l'industrie française; s'il ne la créa pas, il lui donna au moins un développement de première importance, et quelques-unes des branches qui concourent encore aujourd'hui à la prospérité et à la gloire du pays lui sont entièrement dues, comme celle de la soie par exemple. Il donna un merveilleux essor à cette belle industrie par de vastes plantations de mûriers, par l'établissement de magnaneries jusque dans les maisons royales, et par la création de manufactures modèles. A son exemple, et par ses encouragements, les particuliers se lancèrent dans les mêmes voies, et en peu de temps plusieurs provinces de France cultivèrent le mûrier et eurent leurs magnaneries. Dans le même temps, Henri IV établit des manufactures de drap d'or et d'argent; et c'est alors qu'il

<sup>1</sup> *Suppl. aux Lettres miss.*, t. IX, Bellièvre, n° 58, p. 48

<sup>2</sup> Préjudice.

<sup>3</sup> *Suppl. aux Lettres miss.*, t. IX, Bellièvre, n° 62, p. 50.



fit venir à grands frais les plus habiles ouvriers d'Italie, mais avec la condition qu'ils initièrent à leur art des ouvriers français.

Une autre industrie tient aussi une grande place parmi les fabrications de luxe de cette époque; je veux parler de celle des tapisseries de laine. — Le roi encouragea les derniers représentants de l'art français qui périssait, jusqu'à les établir dans le Louvre; et toutefois il ne paraît pas que ces encouragements aient produit grand effet. — Mais il fit venir de Flandre ce qu'il y trouva de plus habiles ouvriers tapissiers, il leur accorda une subvention de cent mille livres<sup>1</sup> et les établit au faubourg Saint-Marceau dans la maison des frères Gobelins. Et ici encore il eut à lutter contre de mauvais vouloirs; en 1606, il écrivait à Sully : « J'ai eu plusieurs plaintes des sieurs de Comans et de La Planche que depuis qu'ils sont en France et qu'ils y ont établi la manufacture des tapisseries, ils n'ont point été secourus de moyens, tant pour les ôter de perte de ce qu'ils ont déjà mis du leur, que pour leur donner moyen de subsister à l'avenir. . . . Mon intention n'est pas de les voir ruinés, mais bien de voir faire cet établissement sans qu'ils y perdent, ni aussi qu'ils se fassent trop riches à mes dépens. » Le roi charge donc Sully d'éclaircir le fait, et de leur accorder ce qu'il estimera devoir leur être donné, « n'oubliant de considérer, dit-il, que ce sont étrangers que je ne veux mécontenter, ni donner sujet de se plaindre de moi<sup>2</sup>. » Mais il paraît que la satisfaction à donner aux *tapissiers flamands*, comme on les appelait alors, se fit longtemps attendre, car nous avons plusieurs autres lettres du mois de mars de l'année suivante au même duc de Sully sur le même sujet. Le roi lui dit : « Vous avez assez de fois vu les poursuites que les tapissiers flamands ont faites pour être satisfaits de ce qui leur avait été promis pour leur établissement en ce royaume, de quoi ayant une dernière fois traité en la présence de vous et de M<sup>r</sup> le garde des sceaux, je me résolu enfin de leur faire bailler cent mille livres; mais ils sont toujours sur leurs premières plaintes s'ils n'en sont

<sup>1</sup> Environ 300,000 francs d'aujourd'hui. — <sup>2</sup> *Lettres miss.* t. VI, p. 643, 644

payés. C'est pourquoi je vous fais ce mot pour vous dire que j'ai un extrême désir de les conserver; et pour ce que cela dépend du tout du paiement de ladite somme, vous les en ferez incontinent dresser; en sorte qu'ils n'aient plus de sujet de retourner à moi, car autrement je considère bien qu'ils ne pourraient pas subsister, et que par leur ruine je perdrais tout ce que j'ai fait jusques à maintenant pour les attirer ici et les y conserver. Faites-les donc payer, puisque c'est ma volonté<sup>1</sup>. » Nous avons une autre lettre du même mois au même Sully sur le même sujet<sup>2</sup>. — L'appuie sur l'établissement des sieurs de Comaus et de La Planche parce qu'il fut évidemment l'origine de la célèbre manufacture qui existe aujourd'hui dans le même local et dont il est d'usage de rapporter la fondation à Colbert et à Louis XIV. S'il s'élevait quelque doute à cet égard, nous invoquerions ces paroles d'un contemporain, bon juge en ces matières : « Il ne se pourrait jamais rien voir de mieux, ni pour les personnages auxquels il semble qu'il ne leur manque que la parole, ni pour les paysages et histoires qui sont représentés d'après le naturel<sup>3</sup>. » — A Henri IV aussi l'on doit faire honneur de la manufacture de tapis de la Savonnerie.

Les toiles fines de Hollande faisaient aussi sortir de France beaucoup d'argent, quoique la France possédât chez elle tous les objets nécessaires à leur fabrication. La Hollande lui enlevait ces objets bruts, et les lui rendait manufacturés avec d'énormes profits. Henri IV encouragea, protégea les premiers qui tentèrent de fabriquer chez nous des toiles façon de Hollande; aussi, en 1604, nous étions tributaires des Hollandais et en 1607 nous ne l'étions plus. Deux lettres nous montrent l'intervention puissante du roi dans cette affaire. Il écrivait, en 1605 au plus tard, au chancelier de Bellièvre pour lui ordonner de sceller extraordinairement « les affaires des entrepreneurs des toiles de Hollande; pour ce que je les affectionne, disait-il, et que, pour cet effet, je veux être promptement expédié, comme chose que je vous or-

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 131-132.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. VII, p. 155.

Laffemas, *Recueil de ce qui se passe en l'assemblée de commerce*, p. 225.

donne très-expressément<sup>1</sup>. » Il écrivait en 1607 à Sully : « J'ai appris que Vienne fait difficulté de contrôler l'aquit pour les entrepreneurs des manufactures de toiles à la façon d'Hollande, en la forme qu'il a été expédié. Commandez-le lui à ce qu'il le dépêche promptement<sup>2</sup>. » En tout cela, volonté fortement exprimée.

L'impulsion et les encouragements donnés par Henri IV aux entreprises industrielles s'étendirent de même aux manufactures de cristaux et de glaces, aux manufactures de cuirs dorés et drapés, à toutes les fabrications d'objets de première nécessité, comme étoffes communes de laine, objets en fer et en acier, etc. etc. Et non-seulement il créa et encouragea l'industrie, mais encore il la réglementa par des institutions protectrices, en sorte qu'il fut en même temps le père et le régulateur de la grande industrie française.

Industrie et commerce sont, pour ainsi dire, enfants de même famille et presque inséparables, n'allant guère l'un sans l'autre; ils naissent généralement, grandissent ou meurent ensemble sur le même sol et dans les mêmes conditions; donner des encouragements à l'un, c'est donc en donner à l'autre. Au surplus, ils eurent part également aux sollicitudes de Henri IV. Ainsi, il créa en 1601 une *commission permanente*, qui dut « vaquer au rétablissement du commerce et des manufactures dans le royaume. » Cette commission, composée de conseillers d'État et de membres des cours souveraines, rendit, dans plusieurs circonstances, de grands services à l'industrie et au commerce, soit par l'étude qu'elle fit de questions importantes, soit par les mesures qu'elle prépara, soit enfin par les décisions qu'elle prit de son chef. — De même Henri IV favorisa ce grand stimulant de l'industrie et du commerce, la concurrence; rien n'était plus opposé à la concurrence que les maîtrises, qui n'étaient autre chose que le monopole en faveur de quelques-uns, et l'exclusion de tous autres. Henri IV, par édit d'avril 1597, facilita singulièrement l'obtention de la maîtrise aux

<sup>1</sup> *Suppl. aux Lettres miss.* t. IX. Bellièvre, n° 89, p. 65. — <sup>2</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 344.

compagnons et apprentis. Il leur suffit dès lors de se présenter devant le juge du lieu de leur résidence, de prêter serment et d'acquitter un léger droit, variable selon les lieux et l'importance de la profession ou du commerce, pour obtenir la faculté d'exercer de suite cette profession ou ce commerce<sup>1</sup>. Ce qui montre qu'ici, comme en tout, on trouve toujours chez Henri IV cet esprit libéral qui est la meilleure politique des princes. — Enfin un des grands moyens du roi pour développer le commerce fut d'en accroître la liberté : il parle souvent dans ses lettres de la liberté du commerce qu'il favorisa constamment. Ainsi les habitants de Lyon s'étant plaints que ceux du Dauphiné s'opposaient à ce qu'on leur portât du blé de cette contrée, il leur répond qu'il veut, « comme il est juste et raisonnable, que la liberté du commerce soit permise en toutes les provinces, et que celles qui ont nécessité d'une espèce de marchandise, même de celle de l'aliment et nourriture des personnes, en soient secourues par les autres où elles abondent davantage<sup>2</sup>. »

Mais ce n'était pas encore assez pour rendre la vie au commerce; il fallait lui créer des conditions de progrès plus directes. Comment le commerce pourrait-il prospérer, en effet, sans voies de transport? et ces voies n'existaient pour ainsi dire plus. Il n'y avait guère plus en France ni navigation régulière, ni routes praticables, ni chaussées, ni ponts : tout cela avait à peu près disparu, et, par suite, plus ou presque plus de communications entre les provinces, entre les villes, surtout entre celles du centre. Rien aujourd'hui ne pourrait nous donner l'idée de la dégradation dans laquelle tout cela était tombé : la plupart des grands chemins avaient disparu sous les ronces, et l'on était obligé de se frayer des routes à travers des campagnes incultes; dans les quelques chemins subsistant encore, les charrois ne pouvaient se faire qu'avec un emploi de forces et une perte de temps excessifs. Les ponts qui restaient debout n'étaient pas en meilleur état que les routes et près de la moitié avaient croulé<sup>3</sup>. — D'abord,

<sup>1</sup> Édît du mois d'avril 1597.

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. VI, p. 300.

<sup>3</sup> Voy. M. Poirson, *Hist. du règne de Henri IV*, liv. VI, ch. vi, § 2, t. II, p. 131.

la navigation, cette voie beaucoup plus économique de transport, et par conséquent plus amie du commerce, fut considérablement améliorée; on rendit navigables des rivières qui ne l'étaient pas, on répara des canaux obstrués, on en creusa de nouveaux<sup>1</sup>. — A l'égard des transports par terre, on doit croire que déjà, au temps de la guerre de Savoie, c'est-à-dire en 1600, on avait déjà fait beaucoup, car nous voyons dans Sully qu'ayant à faire transporter de l'artillerie et des munitions de toute sorte de Paris à Lyon, on embaucha tous les rouliers et voituriers par eau et par terre dans un rayon de trente lieues autour de la capitale, lesquels firent marché de voiturier trois millions trois cent mille pesant de marchandises à tant le cent, s'engageant à les rendre dans quinze jours à Lyon<sup>2</sup>. « Que s'il l'eût fallu mener, ajoute Sully, avec chevaux d'achat ou de solde roulière, comme l'on avait accoutumé, vous n'en fussiez pas venu à bout sans une excessive dépense et un temps de deux ou trois mois<sup>3</sup>. »

Notre recueil renferme un très-grand nombre de lettres prouvant que Henri IV fit beaucoup aussi en faveur du commerce extérieur; mais il obtint moins de résultats ici que là. — Lorsqu'il arriva au trône, les traités existants avec l'Angleterre livraient pour ainsi dire la France aux sujets anglais et fermaient aux Français l'entrée de la Grande-Bretagne. Les Anglais avaient dans les principales villes de France quelque chose d'analogue à nos consulats actuels, c'est-à-dire des établissements protecteurs; les Français n'avaient rien de semblable en Angleterre, aussi y furent-ils toujours exposés à toutes sortes d'injustices et de vexations. Mais c'est surtout en fait de transport que l'Anglais nous tyrannisait; il ne laissait de place pour notre marine ni dans les importations d'Angleterre en France, ni dans les exportations de France en Angleterre. — Encore si tout s'était borné là; mais la piraterie anglaise infestait les mers baignant l'Espagne, la France et la Hollande et les rendait presque inabordables aux navires français.

<sup>1</sup> Voyez ci-après ce que nous disons des travaux publics exécutés par Henri IV.

<sup>3</sup> Sully, *Économ. roy.* t. I, ch. xcv, p. 443.

<sup>2</sup> Le tout fut rendu en seize jours.

— Ces deux points préoccupèrent grandement Henri IV, qui ne cessa de faire à leur sujet les réclamations les plus vives auprès de la reine Élisabeth, et aussi auprès de son successeur<sup>1</sup>. Enfin, tous ses soins, tous ses efforts restant sans effet, et les pirateries n'en continuant pas moins, il finit par perdre patience, et, voyant que la reine et ses officiers ne pouvaient rien pour arrêter ces « ordinaires et fréquentes voleries et pirateries qui se sont faites et s'exercent tous les jours avec tant de cruauté et impunité sur ses sujets par ceux de ladite dame, » voyant qu'il n'y a plus à espérer de remède au mal par les moyens de douceur, il prend le parti d'accorder à ses sujets, auxquels on a dénié justice, « des lettres de marque et représailles par mer et par terre sur les biens de ceux appartenant à ladite dame, et, s'il est besoin, rompre toute espèce de commerce avec eux. » Il ajoute que, suivant cette résolution, prise avec son conseil, il a déjà permis à ses sujets de la ville de Marseille d'arrêter en Provence toutes les marchandises et les navires des Anglais qui y abordent, et les séquestrer en mains solvables, pour compenser les prises faites sur eux à mesure qu'elles seront vérifiées<sup>2</sup>. Les rapports commerciaux n'en devinrent pas meilleurs, et les *voleries et pirateries* et toute espèce de mauvais procédés n'en furent que plus à l'ordre du jour.

Contre l'Espagne, Henri IV n'eut pas moins à défendre les intérêts du commerce français. Comme les Anglais, les Espagnols assaillaient nos navires en mer, et ne traitaient pas nos marchands plus équitablement que ne le faisait l'Angleterre. Mêmes réclamations qu'aux Anglais leur vinrent du roi de France; ils ne s'y arrêrèrent pas plus que les Anglais, et ici encore Henri IV fut obligé d'avoir recours aux moyens extrêmes, aux représailles. Il disait, le 28 mai 1601, que les marchands qui allaient trafiquer en Espagne avaient été si maltraités, qu'ils en étaient *détruits entièrement*; « dont je suis las, ajoutait-il, de demander raison par nos voies ordinaires, comme j'ai fait depuis deux ans inutilement. Connaissant donc qu'ils abusent de ma patience,

<sup>1</sup> Voyez surtout *Lettres miss.* t. V, p. 16-18, 200, etc. — *Lett. miss.* t. V, p. 618-620.

j'ai avisé de m'en revancher par les moyens qui me sont permis par nos traités, que je pourrais même me dispenser d'observer étant violés par leur roi et ses ministres comme ils sont journellement<sup>1</sup>. »

Cependant Henri IV, ne voulant pas agir à la légère, consulta les hommes les plus compétents en matière de navigation et de commerce « pour prendre leur avis et se résoudre en son conseil et relativement à l'Espagne et relativement à l'Angleterre. » La suite de tout cela fut une défense de trafiquer avec les Espagnols, laquelle défense, dit le roi, « leur sera très-incommode et leur fera connaître que l'on se peut revancher de leur discourtoisie et en choses de beaucoup plus grande importance que sur ce qu'ils les ont faites<sup>2</sup>. » Cette interdiction dura jusqu'au 22 novembre suivant, où elle fut levée<sup>3</sup>. Mais nous voyons dans Sully qu'en l'année 1604 Henri IV défendit de nouveau et d'une manière absolue tout trafic et commerce avec l'Espagne et les archiducs, gouverneurs des Pays-Bas<sup>4</sup>, qui ne pouvaient guère se passer des blés, toiles et autres denrées de France. Cette affaire fit beaucoup de bruit dans toute l'Europe et, selon le dire de Sully, « pensa être cause de troubler toute la chrétienté. » Mais enfin l'intervention du pape amena un traité entre le roi de France, les rois d'Angleterre et d'Espagne et les archiducs, le 12 octobre 1604. On peut voir, dans Sully, le texte même de ce traité<sup>5</sup>. On peut voir de même les lettres nombreuses écrites au même sujet, deux entre autres du 17 octobre, qui montrent l'interdiction levée et la liberté du commerce rétablie<sup>6</sup>.

Avec plusieurs autres puissances il fallut en venir aux mêmes moyens. Le roi n'hésita pas à les employer, et il en obtint, paraît-il, l'effet désiré.

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. V, p. 417.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 471.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 749.

<sup>4</sup> Sully, *Économ. roy.* t. II ch. xxxvi, p. 223, 271.

<sup>5</sup> Sully, *Econom. roy.* t. II, ch. xlv, p. 280, 281.

<sup>6</sup> *Lettres miss.* t. VI, p. 308, et *Lettres analysés*, p. 693.

Enfin, il y a une remarque importante à faire en faveur de Henri IV. c'est que cet homme exceptionnel, élevé dans les camps, au milieu de troubles civils, se trouva toujours, quand il le fallut, préparé mieux que personne à comprendre et à exécuter les grandes choses de commerce et d'industrie et à saisir les occasions d'accroître la prospérité du pays. Plusieurs puissances européennes avaient fondé des colonies dans l'Inde et en retiraient de riches produits. L'état de sa marine ne lui permettait pas de lutter avec ces puissances; mais, dès qu'il vit jour à fonder, lui aussi, quelque colonie en Amérique, il s'y mit tout entier. Et notez bien qu'ici, comme toujours, il eut à surmonter mille difficultés soulevées par les esprits étroits de son temps. D'abord Sully fit opposition à ses vues; puis deux lettres du roi ne nous laissent pas ignorer qu'il eut à combattre un mauvais vouloir général. Après plusieurs tentatives, en partie avortées, il donna à un sieur de Monts commission pour aller établir une colonie française au Canada, mais cette fois encore la chose fut loin d'aller toute seule, car le roi écrivait au parlement de Rouen : « Nous avons été avertis des oppositions formées à l'exécution du pouvoir que nous avons donné au sieur de Montz . . . et su que vous arrêtez principalement sur la religion prétendue réformée dont ledit sieur de Montz fait profession, comme aussi sur l'interdiction que nous avons faite à nos cours de parlement de ce fait . . . Sur quoi, afin que vous soyez assuré de notre vouloir et intention, nous vous dirons que nous avons donné ordre que quelques gens d'église, de bonne vie, doctrine et édification s'emploient de cette entreprise et se transportent esdits pays avec ledit sieur de Montz pour prévenir ce que l'on pourrait y semer et introduire de contraire profession. Quant aux interdictions, ajoutait le roi, comme les motifs et occasions de ladite entreprise concernent le seul bien et avancement de notre puissance, autorité et service, ce que l'on y voudrait apporter de nuisance, trouble ou retardement, nous regarde et importe principalement, et n'estimons pas que autres que nous ou notre conseil en puissent juger avec tant de considération qu'il est requis pour notre dit service. » On alla, paraît-il, jusqu'à susciter des procès à de Monts pour



l'empêcher de s'éloigner, car le roi poursuit : « Nous savons assez que le seul moyen d'interrompre ce dessein et d'empêcher ledit de Montz de le poursuivre et mettre à fin, c'est de lui former plusieurs procès à quelque prix que ce soit, valables ou non, en diverses juridictions et par diverses personnes, auxquels ni ses moyens ni son assidue et continue occupation ne pourrait suffire s'il était permis de le traiter ainsi. » On arguait aussi, paraît-il, de la liberté du commerce violée dans la commission de de Monts et la lettre répond aussi à ce grief. Enfin, le roi enjoint à la cour de se conformer à ses volontés<sup>1</sup>.

III. *Travaux publics, bâtiments.* — Dans l'énumération des services rendus à la France par Henri IV, Sully signale ceux d'avoir réparé, relevé les pavés, chemins, chaussées, digues, levées et voies publiques et construit de nouveaux ponts. La correspondance parle peu de routes, de chaussées, de ponts, elle parle davantage de rivières et de canaux.

De grands travaux furent exécutés sur l'Oise, qu'on rendit navigable depuis la frontière, c'est-à-dire depuis Guise jusqu'à la Fère, et dont la navigation fut améliorée depuis la Fère jusqu'à Chaulny. L'un de ses affluents, le Thérin, en Picardie, devint également navigable; il en fut de même encore de l'Armançon et de l'Arroux, en Bourgogne. Nous savons aussi que sur plusieurs autres rivières furent exécutés des travaux considérables.

Mais c'est surtout dans la construction des canaux que se signalèrent Henri IV et Sully. De 1604 à 1609, des sommes considérables furent dépensées pour faire communiquer plusieurs rivières entre elles, comme la Loire et la Seine, l'Aisne et la Vesle, la Vienne et le Clain<sup>2</sup>. — Parmi ces travaux, le plus considérable fut la construction du canal que Sully appelle de Seine-et-Loire et que nous appelons aujourd'hui canal de Briare. Sully lui-même, en 1604, se transporta plusieurs fois sur les lieux « pour en reconnaître les commodités et prendre les

<sup>1</sup> *Supp. aux Lettres miss.* t. VIII, p. 897, 898.

<sup>2</sup> Sully, *Économi. roy.* t. III, chap. xxvii, p. 277.

hauteurs et déclins des montagnes<sup>1</sup>. » Le canal de Briare, construit dans le système des canaux à point de partage, système dont, en France au moins, on ne doit faire remonter l'application qu'à cette époque<sup>2</sup>, avait trente-trois écluses<sup>3</sup>; les contemporains l'appelaient *l'admirable canal*. Du reste, il s'arrêtait à Montargis, où il tombait dans le Loing, qui tombait lui-même dans la Seine près de Moret. Le roi s'intéressait vivement à ces travaux, il allait assez souvent les visiter, il y amenait même la reine, comme nous l'apprend la correspondance<sup>4</sup>. Mais Henri IV ne vit pas le canal terminé : à sa mort, la maçonnerie et autres ouvrages pour les écluses manquaient encore dans le court espace de deux lieues sur douze<sup>5</sup>.

Il faut tenir compte aux hommes non-seulement de ce qu'ils ont fait, mais encore de ce qu'ils ont eu l'intention de faire. Or, nous savons qu'un grand, un magnifique projet remplit constamment la pensée de Henri IV, celui de joindre les deux mers par une navigation continue à travers la France. — Déjà, au temps de François I<sup>er</sup> et de Henri II, on avait eu l'idée d'un canal traversant le Languedoc et d'un autre joignant la Saône à la Loire. Mais cette idée avait été étouffée sous les guerres civiles. Henri IV et Sully la firent revivre. Dès l'année 1604, Sully parle des « conjonctions de la rivière de Seine avec Loire, de Loire avec Saône et de Saône avec Meuse, par le moyen desquelles on ferait la navigation des mers Océane et Méditerranée de l'une dans l'autre<sup>6</sup>. » En juin 1609, Henri IV demande à son ministre un mémoire succinct « de toutes les constructions nouvelles qu'il sera à propos d'entreprendre tant pour les navigations des rivières et leurs canaux nécessaires pour rendre les deux mers communicables par à travers la France<sup>7</sup>. » — Moyennant quelques canaux intérieurs, on

<sup>1</sup> Sully, *Économ. roy.* t. II, chap. XLVI, p. 291.

<sup>2</sup> Ch. Bernard, *La conjonction des mers*, cité d'après M. Poirson.

<sup>3</sup> De Thou, *Hist.* liv. CXXXII, § 9.

<sup>4</sup> Sully, *Écon. roy.* t. II, ch. XLVI, p. 291.

<sup>5</sup> Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, liv. VI, chap. VI, § 4.

<sup>6</sup> Sully, *Économ. roy.* t. II, chap. XXXVIII, p. 228.

<sup>7</sup> *Id. ibid.* t. III, chap. XXXI, p. 305.

eût fait communiquer tous les points du royaume avec l'Océan et la Méditerranée et en même temps on eût mis en communication entre elles toutes les parties du territoire, plan gigantesque que peut-être un plus long règne eût réalisé. — De même Henri IV eut l'intention d'appliquer l'idée conçue précédemment et qui fut exécutée plus tard, l'idée du canal du Languedoc; il fit faire à ce sujet des études sérieuses sur les lieux<sup>1</sup>.

Mais les travaux d'utilité publique dont Henri IV parle le plus dans ses lettres sont ceux qu'il fit exécuter dans la ville de Paris. Il prenait un intérêt très-vif à ces travaux qui, en même temps qu'ils étaient des objets d'utilité pour la ville, lui procuraient aussi des jouissances, des délassements, satisfaisaient chez lui des goûts très-vifs, très-accentués.

La place qu'on a, bien à tort, appelée place Louis XIII, qu'on appelle aujourd'hui place des Vosges, est due à Henri IV. Dans ce lieu existaient précédemment l'hôtel et le parc des Tournelles, vaste propriété appartenant au domaine de la couronne, et abandonnée alors. Son emplacement était devenu le marché aux chevaux. Henri IV conçut le projet d'élever là les bâtiments nécessaires à quelques-unes des manufactures qu'il voulait établir en France, et aussi d'y former une superbe place qu'il appellerait *Place Royale*. En mars 1605, il pressait Sully de s'occuper de la place qu'il veut qu'on établisse « devers le logis qui se fait au marché aux chevaux pour les manufactures<sup>2</sup>. » En avril 1607, il écrit encore à Sully : « Je vous recommande la place Royale. J'ai appris qu'il se trouvait quelque difficulté avec les entrepreneurs des manufactures pour ce qu'ils voulaient abattre tout le logis; ce n'est pas mon avis, et me semble que ce serait assez qu'ils fissent une forme de galerie devant, qui aurait la face de même que le reste<sup>3</sup>. » — Henri IV bâtit à ses frais le pavillon du Roi, qui regarde la rue Saint-Antoine; le pavillon de la Reine, situé à l'opposite, et l'un des

<sup>1</sup> Tout cela est très-largement et très-bien exposé par M. Poirson.

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. VI, p. 385.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. VII, p. 203.

quatre côtés de la place, qu'il vendit ensuite à des particuliers. Il concéda les terrains des trois autres côtés à qui voudrait y construire, mais à la charge par les preneurs d'y élever des pavillons conformes aux dessins qui leur seraient fournis par son gouvernement. Pour empêcher que la symétrie de la place fût détruite dans l'avenir, il ordonna qu'un pavillon ne pût être partagé entre cohéritiers, mais qu'il fût mis dans un lot ou leur appartint par indivis. La place Royale, dans sa distribution générale, n'a pas été altérée jusqu'ici<sup>1</sup>. Le milieu de la place, entouré d'une grille, devait servir aux fêtes publiques et aux exercices militaires, et fournir des promenades aux habitants du quartier, généralement entassés dans des maisons malsaines. La place Royale fut regardée en France et en Europe comme la plus belle qui existât alors. Et cependant Henri IV avait conçu le plan d'une autre place bien plus belle encore et tout à fait nationale. Cette seconde place, demi-circulaire, et les constructions qu'elle eût entraînées, devaient couvrir une grande partie de l'île Saint-Louis, elle eût porté le nom de *Place de France*; huit rues devaient y aboutir, qui auraient pris ceux des huit principales provinces : Picardie, Dauphiné, Provence, Languedoc, Guienne, Poitou, Bretagne, Bourgogne; sept rues concentriques à la place auraient pris les noms de Brie, Bourbonnais, Lyonnais, Beauce, Auvergne, Limousin, Périgord; enfin, des rues transversales se seraient appelées Saintonge, Marche, Touraine, le Perche, Angoulême, Berri, Orléans, Beaujolais, Anjou<sup>2</sup>.

Les autres travaux considérables exécutés par Henri IV dans l'intérêt de la ville de Paris sont ceux du Pont-Neuf, de la place Dauphine et de la rue du même nom. — Nous n'avons rien de bien particulier à dire sur le Pont-Neuf, pont commencé sous le règne de Henri III, puis abandonné au temps de la ligue, et enfin repris et terminé par Henri IV. La correspondance nous apprend seulement qu'en 1604 le prévôt des marchands et les échevins de Paris voulurent s'opposer à la pose de la ma-

<sup>1</sup> M. A. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, liv. VI, chap. x, § 1.

et recherches des antiq. de Paris, liv. VI, t. I, p. 632.

<sup>2</sup> Voy. M. Poirson, qui cite Sauval, *Hist.*

chine dite de la Samaritaine<sup>1</sup>, sous prétexte qu'elle gênerait la navigation. Henri IV charge Sully de leur remontrer quels sont ses droits, « attendu, lui écrit-il, que ledit pont est fait de ses deniers et non des leurs<sup>2</sup>. » — Vers le même temps le roi, traitant avec une compagnie qu'il subventionna, fit ouvrir au bout du Pont-Neuf une rue se dirigeant vers la porte de Bussy, qui, de ce côté-là, formait alors la limite de Paris; il l'appela rue Dauphine, et dans cette rue il fit percer celles d'Anjou et de Christine. Le roi non-seulement comprenait l'utilité de cette rue, mais il tenait encore à lui donner de l'élégance : « sur ce que j'ai été averti que l'on commence de travailler aux bâtiments qui sont en la rue neuve . . . , je serais très-aise que vous fissiez en sorte que ceux qui commencent à bâtir fissent le devant de leurs maisons toutes d'un même ordre, car cela serait d'un bel ornement de voir au bout dudit pont cette rue toute d'une même façade<sup>3</sup>. » — La pointe occidentale de la Cité était un terrain vague, les constructions s'arrêtant de ce côté-là aux limites du Palais de Justice. Henri IV eut la pensée d'utiliser ce terrain en y élevant des constructions au centre desquelles serait ménagée une grande place. Les constructions durent être uniformes suivant un plan arrêté par le roi. Ce fut le premier président de Harlay qui en entreprit l'exécution<sup>4</sup> aux conditions portées dans un contrat en bonne forme; les terrains lui furent concédés « pour en jouir par lui, ses hoirs et ayant cause, et en disposer comme de leur propre, en payant à la recette du domaine, au jour de la Saint-Jean-Baptiste, un sou pour toise de cens rente foncière<sup>5</sup>. » Les constructions de la place Dauphine, qui nous paraissent aujourd'hui plus que simples, étaient des habitations luxueuses comparées à celles des autres quartiers de la Cité. — Il y aurait encore beaucoup à dire sur les travaux d'utilité publique et d'assainissement entrepris par Henri IV dans les différents quartiers de la ville, et plus encore sur ceux qu'il se proposait d'effectuer; mais cela nous mènerait trop loin. Nous nous bornerons à faire remarquer que

<sup>1</sup> Placée à la deuxième arche du pont du côté du Louvre.

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. VI, p. 285.

<sup>3</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 219.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 238.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 239, note.

le roi voulait faire du vieux Paris un Paris nouveau, élargir ses rues et les aligner; il défendit toutes sortes de saillies sur l'alignement, auvents ou autres; il voulut qu'on ne pût bâtir désormais que perpendiculairement au rez-de-chaussée; c'est-à-dire qu'il s'efforça de donner aux habitants de sa bonne ville ces trois conditions essentielles : salubrité, sécurité, agrément.

Il y eut un autre genre de travaux exécutés par Henri IV, soit à Paris, soit dans les maisons royales; ce sont des travaux d'art qui furent alors un objet d'émulation pour les artistes et qui sont demeurés des objets de légitime orgueil pour le pays.

L'hôtel de ville de Paris, bien qu'appartenant en partie à ce règne, tient très-peu de place dans la correspondance. Cet hôtel, commencé au temps de François I<sup>er</sup>, fut continué sous Henri II, puis les travaux cessèrent pendant les guerres civiles, et enfin le monument fut terminé au temps de Henri IV et sous l'édilité du prévôt des marchands Miron. Mais ce fut là sans doute une œuvre plus municipale que royale, et la statue équestre du roi n'en orna probablement la façade que pour indiquer que le monument se termina sous son règne.

Il n'en fut pas de même des travaux exécutés au Louvre et aux Tuileries. Lorsque Henri IV mit la main à l'œuvre, la galerie qui va perpendiculairement du Louvre à la Seine ne consistait qu'en un rez-de-chaussée; puis un rez-de-chaussée aussi s'étendait le long de la Seine à peu près jusqu'à moitié de la grande galerie actuelle, c'est-à-dire jusqu'au pavillon dit de Lesdignières. Henri IV construisit la partie supérieure de la petite galerie et en décora le bas et le haut<sup>1</sup>, puis il surmonta de l'entre-sol et du premier étage le rez-de-chaussée de la grande galerie. C'est sans doute à ces travaux qu'il faut rapporter cette lettre écrite à Montmorency, en 1597 : « J'ai su qu'aucuns me veulent envier et reprocher le peu d'argent que j'emploie à mes bâtiments, comme si la somme était si grande qu'elle fit faute à l'État et la tirais

<sup>1</sup> *Lettres missives*, t. VII, p. 220.

des meilleurs deniers de mes recettes. Et vous savez, mon cousin, que ce sont toutes parties égarées, que je ramasse le mieux que je puis, lesquelles seraient employées ailleurs qu'à mon service si je ne m'en aidais<sup>1</sup>. » Enfin, Henri IV construisit en entier la partie qui s'étend du pavillon de Lesdiguières jusqu'aux Tuileries<sup>2</sup>. Ce dernier travail, commencé en 1603<sup>3</sup>, était terminé en 1608, puisque, au commencement de cette année, Sully trouva le roi « entrant dans sa petite galerie pour passer à la grande et de là aux Tuileries, » où le roi le mena promener<sup>4</sup>. Aux Tuileries, Henri IV construisit le pavillon de Flore et le bâtiment attenant<sup>5</sup>. Il avait de plus conçu l'idée, du moins doit-on l'induire de quelques documents contemporains, de former une grande place entre les Tuileries et le Louvre; de même il avait traité avec des compagnies pour porter l'enceinte de la ville au delà des Tuileries.

Henri IV paraît aussi avoir pris le plus grand intérêt aux travaux qu'il fit exécuter dans les maisons royales de Saint-Germain, de Fontainebleau et de Monceaux. La correspondance nous en parle fréquemment, et en termes qui montrent bien le plaisir qu'y prend le roi. Elle parle moins de ceux de Saint-Germain que de ceux de Fontainebleau et surtout de Monceaux. — En 1608, on avait beaucoup travaillé à Fontainebleau et les travaux s'y poursuivaient activement puisque le roi se plaint, à cette date, que le trésorier des bâtiments ait fait difficulté d'acquitter les ordonnances faites « pour les trois mois passés des ouvriers qui y travaillent<sup>6</sup>. » — Monceaux avait été donné à la reine Marie de Médicis, et, indépendamment du désir du roi d'y faire exécuter des travaux, il y avait encore le désir de la reine, que Henri IV était bien aise de contenter, de ce côté-là du moins. En juillet 1607, il en écrivait à Sully<sup>7</sup>. En 1608, il lui écrivait encore : « Ma femme m'a dit que l'on ne faisait rien cette année à Monceaux<sup>8</sup>. » Il y reve-

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. IV, p. 705. Sully rend le même témoignage.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. VII, p. 220.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. VI, p. 39.

<sup>4</sup> Sully, *Économ. roy.* t. III, chap. XVIII p. 180.

<sup>5</sup> Voy. sur ce point M. Poirson, liv. vi chap. x, § 1.

<sup>6</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 519.

<sup>7</sup> *Ibid.* p. 323.

*Ibid.* p. 523

naît quelques jours plus tard : « J'attends votre réponse sur ce que je vous ai, ces jours passés, écrit pour Monceaux, de quoi ma femme m'a rafraîchi la mémoire depuis qu'elle est accouchée<sup>1</sup>. » Et comme la patience n'était la vertu dominante ni de Henri IV, ni de sa femme, nouvelle lettre portant : « Quand vous me mandâtes, l'autre jour, que vous aviez assigné les premiers trois mois pour les bâtiments de Monceaux sur une restitution de deniers que doit le neveu d'Argouges, je me doutais qu'il en arriverait ce qu'il en est advenu : c'est que lui, ne prétendant les devoir, il ferait tout ce qu'il pourrait pour ne payer, et ainsi les bâtiments demeureraient. C'est pourquoi je vous prie d'y pourvoir promptement, et de les faire avancer d'ailleurs<sup>2</sup>. »

Au reste, Henri IV lui-même nous a laissé, dans une lettre écrite de sa main, le tableau succinct de ses travaux et de leur état, en mai 1607 : « Cette-ci particulière est pour vous dire des nouvelles de mes bâtiments et de mes jardins, et pour vous assurer que je n'y ai perdu le temps depuis votre partement<sup>3</sup>. A *Paris* vous trouverez ma grande galerie qui va jusqu'aux Tuileries parachevée, la petite dorée et les tableaux mis dans les Tuileries; un vivier et force belles fontaines, mes plants et mes jardins fort beaux; la place Royale, qui est près la porte Saint-Antoine et les manufactures, des quatre parts les trois faites, et la quatrième sera achevée l'année prochaine; au bout du Pont-Neuf une belle rue qui va jusqu'à la porte de Bucy faite, et les maisons d'un côté et d'autre, sinon faites, du moins elles le seront avant la fin de l'année prochaine<sup>4</sup>; plus de deux ou trois mille ateliers qui travaillent çà et là pour l'embellissement de la ville, si qu'il n'est pas croyable comme vous y trouverez du changement. A *Saint-Germain* je fais continuer ce que vous y avez vu commencer. Ici (à *Fontainebleau*) vous trouverez mon parc fermé, mon canal fort avancé, et plus de 60 mille arbres que j'ai fait planter cette année dans ledit parc, par boqueteaux, presque tous repris, et avant cet hiver j'espère y planter

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 534.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 553.

<sup>3</sup> *Votre départ.* La lettre est adressée au

cardinal de Joyeuse alors à Rome. — <sup>4</sup> La place Dauphine ne fut commencée que dans la seconde moitié de cette année.



plus de cinq ou six mille fruitiers. J'ai fait nettoyer et curer tous mes canaux, tant du jardin des Canaux que autres. Mes palissades sont fort belles. J'ai déjà trois aires de hérons, qui me fait espérer que, puisqu'ils ont commencé, j'en aurai force autres dans cette année. Ma basse-cour des cuisines sera plus de moitié faite, et l'aqueduc que je fais faire pour conduire les eaux et les amener dans le château, fait de façon que j'en mettrai par tous mes jardins où je voudrai. A *Monceaux* les maçons hors du château, et qui travaillent à la basse-cour. Somme toute, vous trouverez à votre arrivée que j'ai fort travaillé. Le *canal* qui mène de *Briare* à la rivière du Loing<sup>1</sup> ne sera encore parachevé cette année, mais il le sera de bonne heure en la prochaine<sup>2</sup>. »

On a dit avant moi, ce qui ne m'empêchera pas de le dire encore, que les travaux de Henri IV portent presque tous le cachet d'un esprit patriotique, de sentiments libéraux, d'un amour éclairé de l'humanité. Ils portèrent la prospérité dans le pays au moyen de l'industrie et du commerce, ils assainirent les villes en y introduisant et y faisant plus librement circuler l'air et la lumière. Les travaux d'art eux-mêmes, œuvres en très-grande partie d'artistes français, eurent leur utilité pratique : le rez-de-chaussée de la grande galerie des Tuileries eut pour destination de recevoir et de loger une force militaire, qui était plus nécessaire alors que jamais pour maintenir la ville en paix; les parties supérieures de la première moitié durent servir de logement aux ouvriers appelés à concourir aux grands travaux entrepris par le roi. A ces mêmes galeries, « il ordonna d'employer exclusivement les marbres français et de les tirer des Pyrénées<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Corriger ainsi le texte, *Lettres miss.* t. VII, p. 220.

<sup>3</sup> A. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, liv. VI, chap. x, § 1

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 220.

## III.

## HENRI IV HOMME POLITIQUE.

Henri IV a dit souvent que la religion et la justice sont les fondements de toute bonne politique; il a dit : « Je n'épouserai jamais, si je puis, la défense d'aucune cause injuste pour quelque considération que ce puisse être<sup>1</sup>. » Mais, homme essentiellement pratique, Henri IV a souvent proclamé aussi l'avantage de la prudence; il n'excluait même pas l'habileté, sinon pour attaquer, au moins pour se garantir; enfin, un peu de ruse, opposée à la ruse d'autrui, ne lui répugnait pas absolument<sup>2</sup>. Il savait allier aux théories généreuses les applications utiles, et voilà comment il a pris rang parmi les plus grands hommes d'État.

Il y a deux sortes de politique très-différentes : celle qui s'applique aux affaires intérieures d'un pays, et celle qui regarde les relations extérieures; la première, de souverain à sujets; la seconde, de souverain à souverain, de pays à pays. Ces deux politiques doivent être conduites d'après des principes très-divers, la première en vue de procurer aux sujets, à l'État, la plus grande somme de bonheur et d'avantages qu'il se pourra, la seconde en vue de se garantir des entreprises de l'étranger, et en même temps de faire à son pays, par des moyens licites, une position sûre, et prépondérante s'il est possible.

I. *Politique intérieure.* — Henri de Bourbon était très-jeune encore lorsqu'il devint roi de Navarre, et sa position fut excessivement délicate : d'un côté, roi indépendant de Navarre et de Béarn, de plus, chef des protestants français presque constamment en armes contre l'autorité royale de France; il était, d'autre part, prince du sang français et feudataire du roi de France pour le duché d'Albret, pour les comtés de Foix, d'Armagnac, etc., enfin gouverneur pour le roi du duché

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 585. — <sup>2</sup> Voy. surtout *Lettres miss.* t. II, p. 341.

de Guienne. Beaucoup d'hommes vieillis dans le manieient des affaires auraient reculé devant cette position. Le roi de Navarre se fit, dès le principe, une ligne de conduite très-nette et dont il ne s'écarta jamais : il sépara complètement le roi de France et son État de la faction des Guises et des ardents catholiques, et c'est à la délivrance de la couronne et des sujets paisibles que toujours il prétendit consacrer ses efforts. Suivez Henri IV, dans tous ses actes, vous le trouverez constamment, en apparence au moins, fidèle à cette politique, vous le verrez constamment s'en faire un bouclier. Sa position devient ainsi toute simple, toute naturelle, et il est à l'abri de tout blâme.

Depuis son évation de la cour de France, le roi de Navarre, devenu chef des huguenots, était en butte au parti catholique; mais ce fut bien pis lorsque, en juin 1584, la mort du duc d'Alençon, dernier fils de Henri II et de Catherine, eut fait de lui l'héritier présomptif de la couronne de France. Alors il fut poursuivi à outrance par la Ligue et les Guises, par l'Espagne, par le pape. Ils le déclarèrent, comme huguenot, déchu de tous ses droits de succession au trône de France, qu'ils prétendirent appartenir légitimement à son oncle le vieux cardinal de Bourbon.

De son côté cependant, le roi de France, également menacé par la Ligue, se rapprocha du roi de Navarre et chercha à l'attacher plus étroitement à sa cause en l'amenant au catholicisme. Nous avons une lettre du roi de Navarre se rapportant évidemment à cette tentative, *à ce fait* comme dit la lettre, « lequel ne s'est pu si bien accommoder qu'il ait dû réussir, encore que je connaisse bien, y est-il dit, que c'était un grand et beau parti pour moi. Toutefois ayant Dieu plus devant les yeux que chose de ce monde et ne me voulant accorder ce qui était et que je tiens pour être mon salut, les choses en sont demeurées là<sup>1</sup>. »

Du reste, les rapports entre les deux rois restèrent les mêmes, mais en

<sup>1</sup> *Suppl. aux Lettres miss.* t. IX, p. 143

mars 1585, le roi de Navarre recevait de Henri III la singulière lettre que voici : « Mon frère, je vous avise que je n'ai pu empêcher, quelque résistance que j'aie faite, les mauvais desseins du duc de Guise. Il est armé; tenez-vous sur vos gardes et n'attendez rien. J'ai entendu que vous étiez à Castres pour parlementer avec mon cousin le duc de Montmorency<sup>1</sup>, dont je suis bien aise, afin que vous pourvoyiez à vos affaires. Je vous enverrai un gentilhomme à Montauban qui vous avertira de ma volonté<sup>2</sup>. » Cette lettre ne changea rien à ses dispositions, sa ligne de conduite était parfaitement arrêtée. Il se tint sur ses gardes en effet, et n'attendit rien, suivant le conseil du roi de France.

Toute cette année et les années suivantes, le roi de Navarre déploya une activité et une prudence au-dessus de toute expression. Dans ses pays souverains et dans son gouvernement, il se mit en état de défense; il pressa de lui prêter appui les princes protestants d'Allemagne, Élisabeth d'Angleterre, le roi d'Écosse, leur montrant la solidarité qui les lie, déclarant toujours que son but unique est de rendre très-fidèlement au roi de France le service et l'obéissance qu'il lui doit, et d'employer sa vie et ses moyens à exécuter ses commandements<sup>3</sup>. Au roi lui-même il se plaignait de ne recevoir aucun ordre sur ce qu'il devait faire : « La personne du roi, disait-il, ne peut être plus fidèlement défendue que par son sang propre, ni son État que par ceux qui ne peuvent être conservés qu'en le conservant<sup>4</sup>. »

Cependant les Guises ne cachaient plus leur jeu; et la Ligue s'était emparée des villes de Verdun, de Toul, de Châlons, de Mézières, d'Angers, d'Orléans, de Dijon; elle travaillait la Guienne, à commencer par Bordeaux. Le roi de Navarre ne cessait d'en écrire à Henri III. Il le pressa de nouveau de l'employer contre les ennemis communs; Henri III ne donna signe de vie<sup>5</sup>.

De la cour de France on avait mandé aux huguenots qu'il serait prudent à eux de rester paisibles, condamnant ainsi les entreprises de

<sup>1</sup> Gouverneur du Languedoc.

<sup>2</sup> Cette lettre sans date, fut reçue le 23 mars.

<sup>3</sup> *Lettres miss.* t. II, p. 23.

<sup>4</sup> *Ibid.* t. II, p. 25.

<sup>5</sup> *Ibid.* t. II, p. 46, 63, etc.

la Ligue, et de *faire couler* leurs gens de guerre dans les troupes du roi; alors, leur disait-on, on ne pourrait les accuser d'ambition, car aucune compagnie ne porterait le nom d'un réformé. Le roi de Navarre para le coup habilement : il fit une assemblée des principaux huguenots et leur posa nettement la question, prévoyant bien quelle serait la réponse : l'assemblée décida qu'on resterait armé.

Mais bientôt le roi de Navarre apprit que Henri III, poussé par sa mère, traitait avec les Guises. Il se mit plus que jamais sur ses gardes, plus que jamais il resserra ses relations avec les princes protestants. Il dit à Henri III : « Encore que depuis le commencement de ces troubles je me sois contenu sous l'obéissance des commandements de Votre Majesté, lui gardant la fidélité que je dois, et que, sous l'assurance qu'elle m'a donnée de ne rien faire à mon préjudice ni contre ses édits, je n'aie rien entrepris contre ses ennemis, toutefois j'entends, Monseigneur, qu'on a fait la paix et sans moi et contre moi. On s'est joint à vos ennemis pour ruiner vos serviteurs, vos plus fidèles sujets et ceux qui ont cet honneur d'être vos plus proches parents<sup>1</sup>. Qui plus est, on a partagé vos forces, votre autorité, vos deniers, pour rendre ceux-là plus forts qui sont armés contre vous, pour leur donner plus de moyens de vous faire eux-mêmes la loi<sup>2</sup>. » Il écrivit à Catherine, l'inspiratrice et l'auteur du traité : « Ce que je trouve bien dur, c'est que, pour être demeuré fidèle au service de mon roi, il faille qu'on joigne maintenant ses forces à celles de ses ennemis pour me vouloir ruiner. Toutefois je ne pense point que ce soit l'intention de Votre Majesté, et attendrai sur icelle qu'elle me déclare la volonté du roi et la sienne, à laquelle je mettrai peine (c'est-à-dire je m'efforcerai) de me conformer autant que le bien de cet État et les services de Vos Majestés, qui me sont plus chers que la vie, le pourraient requérir<sup>3</sup>. »

Enfin le roi de Navarre fit auprès de Henri III une dernière tentative, ou plutôt lui adressa une dernière protestation. Il lui rappelle

<sup>1</sup> Le roi de Navarre et le prince de Condé.

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. II, p. 87.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. II, p. 89.

que lui-même, Henri III, lui a écrit, à lui roi de Navarre, savoir très-bien que la faction des Guises entreprenait sur sa personne et sur sa couronne et ne prétendoient que la totale ruine et dissipation de son État : « C'étaient les mots de vos lettres, Monseigneur; et me faisiez cet honneur, en reconnaissant la conjonction de ma fortune avec celle de Votre Majesté, d'ajouter expressément qu'ils pourchassaient ma ruine avec la votre. » Il rappelle encore qu'alors le roi commanda à ses gouverneurs, lieutenants généraux, baillis, sénéchaux et autres officiers de leur « courre sus comme à rebelles et perturbateurs du repos public. » et qu'ils furent par les cours de parlements déclarés criminels de lèse-majesté. Et toutefois, Votre Majesté, m'ayant commandé « de me contenir en patience » afin de mieux éclairer les peuples sur leurs projets, « j'ai pris pour toute raison et toute loi votre seule volonté, j'ai ployé et ma nature et mon devoir, et presque ma réputation, sous vos commandements... Et maintenant, Monseigneur, quand tout à coup j'entends dire que Votre Majesté a traité avec nos ennemis communs une paix portant que votre édit sera rompu, vos loyaux sujets bannis, les conspirateurs armés, et armés de votre force et de votre autorité, contre vos très-obéissants et fidèles sujets et contre moi-même<sup>1</sup>, je laisse à juger à Votre Majesté quelle espérance me peut plus rester qu'au désespoir. J'ai fait à Votre Majesté, dans la déclaration qui lui a été présentée de ma part, les offres les plus équitables qui se puissent faire pour la paix publique. Est-il question de religion? J'ai acquiescé à un concile libre; s'il est question des sûretés, j'offrais de quitter et mon gouvernement et toutes les places que je tiens, à condition qu'ils fissent de même; si c'est moi qu'ils cherchent ou si, sous mon ombre, ils troublent ce royaume, j'ai requis que cette querelle soit débattue d'eux à moi, et, pour abrégier la misère publique, de leur personne à la mienne, pour racheter de mon sang tant de malheurs<sup>2</sup>. »

L'histoire a conservé les termes du défi porté par le roi de Navarre :

<sup>1</sup> Le traité du 7 juillet retirait aux huguenots les libertés et les droits que leur avaient concédés les divers édits de paci-

fication, bannissait leurs ministres, supprimait les tribunaux mi-partis, etc. etc.

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. II, p. 93 et suiv.

« Supplie très-humblement et de toute son affection Sa Majesté qu'il lui plaise ne trouver étrange l'offre que présentement il fait à M. de Guise, puisqu'ils l'ont pris à partie et que ledit sieur de Guise commande en leurs armées, que cette querelle, sans que plus avant tous les ordres et États de ce royaume aient à en souffrir, et sans y entremettre armée domestique ni étrangère, qui ne pourrait être qu'à la ruine du pauvre peuple, soit vidée de sa personne à la mienne<sup>1</sup>, un à un, deux à deux, dix à dix, vingt à vingt, plus ou moins en tel nombre que ledit sieur de Guise voudra, avec armes usitées entre chevaliers d'honneur. Et pour le regard du lieu, s'il le désire en ce royaume, supplie très-humblement Sa Majesté lui faire cet honneur de le vouloir nommer; et, où il aurait ce royaume pour suspect, lui offre de se trouver tel autre lieu, hors ce dit royaume, que le dit sieur de Guise voudra choisir et qui soit de sûr accès, non suspect ni aux uns ni aux autres<sup>2</sup>. » C'était là sans doute un procédé peu ordinaire, peu raisonnable même, car il n'eût rien terminé, mais que pouvait très-bien concevoir un cœur loyal et généreux, navré des misères publiques. Le duc refusa le cartel, qu'il ne pouvait accepter, disait-il, parce qu'il avait embrassé la cause de la religion et non une querelle particulière.

Pendant toute cette guerre de la Ligue, qui remplit les quatre dernières années du règne de Henri III, la cour de France fut aussi infidèle aux accords faits avec les Guises qu'aux assurances données au roi de Navarre : c'est le 7 juillet qu'elle avait signé le traité qui abandonnait les huguenots aux fureurs des catholiques et faisait des Guises les arbitres de la France; et dès le milieu du mois d'août elle renouvelait ses instances auprès du roi de Navarre pour l'amener à changer de religion. Le roi de Navarre répondit comme il l'avait déjà fait : il est très-touché des dispositions favorables de Sa Majesté à son

<sup>1</sup> Le texte dit : « de sa personne à la sienne. »

<sup>2</sup> Ce cartel fut discuté et arrêté dans une réunion des principaux chefs hugue-

nots. (Voy. les détails dans les *Mémoires de M<sup>me</sup> de Mornay*, édit. de la Soc. de l'Hist. de France, t. I, p. 157.)

égard, et des témoignages honorables qu'elle veut bien lui en donner; il la remercie du soin qu'elle paraît prendre de son salut; mais comme il connaît sa prudence et sa droiture, il la prie de considérer s'il y aurait de la justice ou de l'honneur à abandonner, par des motifs de crainte ou d'espérance, une religion dans laquelle il a été élevé et où il n'a encore reconnu aucune erreur; il a toujours fait passer avant tout le soin de sa conscience; son salut éternel lui est plus cher que tout le reste, et il est prêt à lui sacrifier tous les honneurs de la terre et toutes les couronnes du monde. Cependant il ne refuse pas de se faire instruire, et de changer s'il est dans le mauvais chemin, non plus que de se soumettre à la décision d'un concile libre, comme il l'a souvent déclaré<sup>1</sup>.

Les choses suivirent donc leur cours : le roi de Navarre, avec une poignée de gens de guerre<sup>2</sup>, soutint vigoureusement les efforts combinés de la Ligue et de la cour, des Guises et de Henri III, malmena souvent ses ennemis, comme à Coutras par exemple, et finit, pendant que la Ligue chassait le roi de Paris, que de son côté le roi faisait assassiner les Guises, par devenir, pour ainsi dire, le maître de la situation. C'est ainsi qu'en mars 1589 il tenait la Guienne, le Poitou, une partie de la Touraine et que rien jusqu'à la Loire ne pouvait plus lui résister. Dans ces circonstances il adressa de Châtellerault, aux *trois États du royaume* réunis à Blois, un manifeste des plus remarquables et que je suis malheureusement obligé d'abrégé plus que je ne voudrais. Après avoir déploré les malheurs de la France, protesté de son dévouement à sa patrie, et affirmé qu'il ne parle que mu par les misères de son pays, l'amour de la paix et la grandeur de la France, il poursuit : « J'ai vu, en quatre ans, dix armées, dix lieutenants de roi, ayant derrière eux les forces et l'appui du premier royaume de la chrétienté. De ces dix armées, je n'ai eu affaire, en effet, qu'à une que j'ai combattue et défaite. Toutes les autres se sont presque fondues devant que de me

<sup>1</sup> Voy. *Lettres miss.* t. II, p. 125, 126.  
une note empruntée à de Thou, *Hist. uni-*  
*vers.* liv. 81.

<sup>2</sup> Expression appartenant au roi de Navarre.



voir, et aussitôt en ai-je entendu la dissipation que la venue. De quoi a servi depuis quatre ans la perte de la vie d'un million d'hommes, la dépense d'une minière d'or, la ruine du peuple de France? Pour moi je veux que ces écrits crient par tout le monde qu'aujourd'hui je suis aussi près de demander au roi, mon seigneur, la paix, le repos de son royaume et le mien, que j'ai fait jamais.

« Vous proclamez cette maxime générale qu'il ne faut qu'une religion en un royaume et que le fondement d'un État est la piété, qui ne peut être partout où Dieu est diversement servi. Je l'avoue, il est ainsi. Or je me suis toujours offert à la raison, et m'y offre encore. Moi et tous ceux de la religion nous rangerons toujours à ce que décidera un concile libre; sous lui nous passerons condamnation. Mais de croire qu'à coups d'épée cela se puisse obtenir de nous, j'estime devant Dieu que c'est une chose impossible. On m'a souvent sommé de changer de religion, mais comment? La dague à la gorge. Quand je n'eusse point eu de respect à ma conscience, celui de mon honneur m'en eût empêché. Instruisez-moi, je ne suis point opiniâtre; si vous me montrez une autre vérité que celle que je crois, je m'y rendrai, et ferai plus; car je pense que je ne laisserai nul de mon parti qui ne s'y rende avec moi. Si vous désirez mon salut simplement, je vous remercie; si vous ne souhaitez ma conversion que pour la crainte que vous avez qu'un jour je vous contraigne, vous avez tort. Mes actions répondent à cela. La façon de laquelle je vis et avec mes amis et avec mes ennemis, en ma maison et à la guerre, donnent assez de preuve de mon humeur. Il n'est pas vraisemblable qu'une poignée de gens de ma religion puisse contraindre un nombre infini de catholiques à une chose à laquelle ce nombre infini n'a pu réduire cette poignée.

« N'est-ce pas une misère qu'il n'y ait si petit ni si grand en ce royaume qui ne voie le mal, qui ne crie contre les armes, qui ne les nomme la fièvre continue et mortelle de cet État? et néanmoins, jusques ici, nul n'a ouvert la bouche pour y trouver le remède; qu'en toute cette assemblée de Blois nul n'ait osé prononcer ce mot sacré de paix, ce mot dans l'effet duquel consiste le bien de ce royaume? Notre

État est extrêmement malade; chacun le voit; on juge que la cause du mal est la guerre civile; quel remède? Nul autre que la paix. »

Le roi de Navarre prend successivement à partie la noblesse, les villes, le peuple, le clergé; il conjure chacun de considérer ce que deviendra la France, ce qu'ils deviendront tous si la guerre continue. « Ou Dieu bénira les desseins du roi, dit-il, et il viendra à bout de tous les mutins de son royaume; faudra-t-il alors qu'il les fasse tous punir comme ils le méritent? Ce serait misérable. Quoi! punir une grande partie de ses villes, une grande partie de ses sujets! Non; il faut oublier, il faut pardonner et ne savoir non plus mauvais gré à nos peuples, à nos villes, qu'à un furieux quand il frappe, qu'à un insensé quand il se promène tout nu. Si au contraire ceux de la Ligue se fortifient tellement qu'ils résistent au roi, comme certes il y a apparence, que sera-ce de nous et de lui?

« Et voyez ma position : on m'a mis les armes en mains par force. Contre qui les emploierai-je à cette heure? Et si je demeure oisif, il est à craindre qu'ils fassent encore quelque accord, et à mes dépens, comme j'ai vu deux ou trois fois advenir. Je suis en grand hasard; aussi est le roi; aussi est le troisième parti; aussi êtes-vous. Nous sommes dans une maison qui va fondre, dans un bateau qui se perd, et n'y a nul remède que la paix; qu'on s'en imagine, qu'on en cherche tant d'autres qu'on voudra.

« Pour conclusion donc, moi, plus affligé, je le puis dire, et plus intéressé en ceci que vous tous, je la demande au nom de tous au roi, mon seigneur; je la demande pour moi, pour tous les Français, pour la France. Qui la fera autrement, elle n'est pas bien faite. Je proteste de me rendre mille fois plus traitable que je ne fus jamais, si jamais j'ai été difficile. Je veux servir d'exemple à tous par l'obéissance que je montre à mon roi. Mais je déclare premièrement à ceux qui sont du parti du roi, mon seigneur, que s'ils ne lui conseillent de se servir de moi et des moyens que Dieu m'a donnés, s'ils ne s'accordent à cette sainte délibération, non de faire la guerre à ceux de Lorraine, non à Paris, à Orléans ou à Toulouse, mais à ceux qui

empêcheront la paix et l'obéissance due à cette couronne, qu'ils seront seuls coupables des malheurs qui arriveront au roi et à ce royaume, et moi, au contraire, déchargé de ce blâme et acquitté de la foi que j'ai à mon prince, duquel j'ai autant que j'ai pu empêché et empêcherai le mal, veuillent-ils ou non. — Et quant à ceux qui retiennent encore le nom et le parti de la Ligue, je les conjure comme Français qu'ils pensent à eux; qu'ils se contentent de leurs pertes comme je fais des miennes, qu'ils oublient le particulier pour le public; qu'ils donnent leurs passions, leurs querelles, leurs vengeances et leurs ambitions au bien de la France leur mère, au service de leur roi, à leur repos et au nôtre. S'ils font autrement j'espère que Dieu n'abandonnera le roi et lui donnera envie d'appeler ses serviteurs près de lui, et moi le premier qui ne veux autre titre, et qui y allant pour cet effet aurai assez de force et de bon droit pour l'assister et lui aider à ôter du monde leur mémoire et de la France leur parti.

« Finalement, après avoir fait ce qui est de mon devoir en cette si solennelle protestation que je fais, si je reconnais les uns ou les autres, ou si endormis ou si mal affectionnés que nul ne s'en émeuve, j'appellerai Dieu, témoin de mes actions passées, à mon aide pour celles de l'avenir; et vrai serviteur de mon roi, vrai Français, digne de l'honneur que j'ai d'être premier prince de ce royaume, quand tout le monde en aurait conjuré la ruine, je proteste devant Dieu et les hommes qu'au hasard de dix mille vies j'essayerai tout seul de l'empêcher. Et bien que, plus que nul autre, j'aie regret de voir les différences de la religion, et que, plus que nul autre, j'en souhaite les remèdes, néanmoins reconnaissant bien que c'est de Dieu seul, et non des armes et de la violence, qu'il les faut attendre, je proteste devant lui, et à cette protestation j'engage ma foi et mon honneur, que, tout ainsi que je n'ai pu souffrir que l'on m'ait contraint en ma conscience, aussi ne souffrirai-je ni ne permettrai-je jamais que les catholiques soient contraints en la leur ni en l'exercice libre de leur religion. Déclarant en outre qu'aux villes qui avec moi s'uniront en cette volonté, qui se mettront sous l'obéissance du roi mon seigneur et la mienne,

je ne permettrai qu'il soit innové aucune chose ni en la police, ni en l'église, sinon en tant que cela concernera la liberté d'un chacun, prenant derechef tant les personnes que les biens des catholiques, et spécialement des ecclésiastiques, sous ma protection et sauvegarde, ayant de longtemps appris que le vrai et unique moyen de réunir les peuples au service de Dieu et d'établir la piété en un État, c'est la douceur, la paix et les bons exemples<sup>1</sup>. »

Les contemporains du roi de Navarre étaient peu habitués sans doute à un langage si élevé, si franc, si généreux; aussi ce manifeste dut il faire sur eux une vive impression. Quatre jours plus tard, le 8 mars, le roi de Navarre écrivait : « Nous sommes à Montbazou, six lieues près de Tours, où est le roi. Son armée est logée à deux lieues de la nôtre, sans que nous nous demandions rien. Nos gens de guerre se rencontrent et s'embrassent au lieu de se frapper, sans qu'il y ait trêve ni commandement exprès de ce faire<sup>2</sup>. »

Peu de jours après, des pourparlers s'établirent entre les deux rois, et bientôt, le 3 avril, fut conclue une trêve générale. Le roi de Navarre disait, le 8 : « Le roi se veut servir de nous, et nous a baillé le pont de Sé, passage sur la Loire, afin de faire la guerre à messieurs de la Ligue<sup>3</sup> »; il disait, le 20 (il avait obtenu alors, au lieu du pont de Sé, la ville bien autrement importante de Saumur) : « Nous aurons demain le passage de la rivière de Loire, où nous nous acheminons : » Le passage se fit en effet le 21, après une proclamation du roi de Navarre, qui, peu de jours plus tard, était au Plessis-lez-Tours près de Henri III. « La glace a été rompue, écrivait-il le 30, non sans nombre d'avertissements que si j'y allais j'étais mort. J'ai passé l'eau<sup>5</sup> en me recommandant à Dieu, lequel par sa bonté ne m'a pas seulement pré-

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. II, p. 443 et suiv. Le lendemain du jour où le roi de Navarre signait ce manifeste, il écrivait : « Nous ne sommes qu'à six lieues de l'armée du roi; si c'était celle de la Ligue, elle eût déjà fait le saut. » (*Lettres miss.* t. II, p. 459.)

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. II, p. 460.

*Lettres miss.* t. II, p. 471.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 476.

<sup>5</sup> Le Plessis-lez-Tours étant sur la rive gauche de la Loire, le roi de Navarre, ayant passé sur la droite, dut repasser la rivière pour s'y rendre.

servé, mais fait paraître au visage du roi une joie extrême; au peuple un applaudissement non-pareil, même criant : *Vivent les rois!* Il y a eu mille particularités que l'on peut dire remarquables<sup>1</sup>. » Les contemporains témoignent en effet de l'enthousiasme qui accueillit au Plessis-lez-Tours le chef des huguenots : « Il est incroyable, dit l'Estoile, la joie que chacun montra dans cette entrevue, et il s'y trouva telle foule de peuple que, nonobstant tout l'ordre qu'on essaya d'y donner, les deux rois furent un grand quart d'heure dans l'allée du parc du Plessis à se tendre les bras l'un à l'autre sans se pouvoir joindre, pendant lequel temps tous criaient avec grande force et exaltation : Vive le roi! vive le roi de Navarre! vivent les rois! Enfin s'étant joints ils s'embrassèrent très-amoureusement, même avec larmes. Le roi de Navarre se retirant le soir dit : Je mourrai content désormais, puisque Dieu m'a fait la grâce de voir la face de mon roi<sup>2</sup>. »

Voilà les fruits de la politique du roi de Navarre. Deux faits en ressortent : sans se séparer des huguenots, sans perdre leur confiance et leur affection, et en montrant seulement aux catholiques qu'il n'avait d'éloignement ni pour eux ni pour leur religion, il amena les deux partis à confondre sa cause avec celle du roi de France; il leur imprima cette idée que, celui-ci venant à manquer, l'autre à l'instant le remplacerait. De plus les deux armées s'habituerent à marcher ensemble, à combattre ensemble celle de la Ligue, en sorte que, lorsque Henri III succomba, elles se trouvèrent dans une voie déjà frayée où Henri IV n'eut qu'à les maintenir. Ce furent là deux résultats inappréciables.

Lorsque Henri III tomba sous le couteau de Jacques Clément, son armée occupait Saint-Cloud; celle du roi de Navarre était campée à Meudon; les forces de la Ligue se trouvaient, le duc de Mayenne à leur tête, resserrées dans les murs de Paris que les deux rois menaçaient. Henri III mort, le roi de Navarre devenait de plein droit, et à l'instant même, roi de France; le mourant avait même recommandé à ses

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. II, p. 477 et suiv. — <sup>2</sup> L'Estoile, dimanche, dernier avril 1589

principaux serviteurs de le reconnaître pour roi légitime et de lui obéir comme à lui-même. Mais on sait ce que, pour les partis, valent les droits, ce que valent les recommandations des mourants.

Lorsque le roi de Navarre entra dans la chambre où gisait le corps, il vit parmi les hurlements, — c'est d'Aubigné qui parle<sup>1</sup>, — les uns « enfonçant leurs chapeaux ou les jetant par terre, fermant le poing, comptant, se touchant à la main, faisant des vœux et promesses desquelles on oyait pour conclusion : Plutôt mourir de mille morts. D'O, Manou, son frère, Entragues, Châteauvieux murmurent, et à dix pas du roi il leur échappe de se rendre plutôt à toutes sortes d'ennemis que de souffrir un roi huguenot. Entre ceux-la Dampierre, premier maréchal de camp, qui fit ouïr tout haut ce que les autres serraient entre les dents. »

Le roi ne perdit pas son temps; des amis lui représentent et il comprend de lui-même que ce qu'il fera dans une heure *donnera bon ou mauvais branle* à tout le reste de sa vie, et le fera roi ou rien. « Vous êtes entouré, lui dirent-ils, de gens qui grondent et qui craignent. Ils menacent que si vous ne changez de religion ils changeront de parti. Quand votre conscience ne vous dicterait point la réponse qu'il leur faut, respectez les pensées des têtes qui ont gardé la vôtre jusques ici. Appuyez-vous, après Dieu, sur ces épaules fermes et non sur ces roseaux tremblants à tous vents. Gardez cette partie saine à vous et dedans le reste perdez ce qui ne se peut conserver, et trieز aujourd'hui les catholiques moins attachés au pape qu'à leur roi, car les autres feront plus de mal proches qu'éloignés. N'ignorez pas que vous êtes le plus fort ici. Voilà plus de deux cents gentilshommes de votre cornette dans ce jardin, tous glorieux d'être au roi. Si votre douceur accoutumée et les affaires présentes n'y contredisaient, d'un clin d'œil vous feriez sauter par les fenêtres tous ceux qui ne vous regardent point comme leur roi<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> D'Aubigné, *Hist. univers.*, t. III, liv. II, ch. XXIII, p. 183. Je cite ici d'Aubigné parce qu'il me paraît être, de tous les contemporains, celui qui a exposé le plus au

véritable la situation où, dans ces premiers moments, se trouva le nouveau roi.

<sup>2</sup> Le soin que prend d'Aubigné de ne pas nommer *le gentilhomme* dans la bouche

Le roi appela le maréchal de Biron et lui dit : « Mon cousin, c'est à cette heure qu'il faut que vous mettiez la main droite à ma couronne. Je vous prie, allez tirer le serment des Suisses comme vous entendez qu'il faut, et puis me venez servir de père et d'ami contre ces gens qui n'aiment ni vous ni moi<sup>1</sup>. — Je ne vais point essayer, répondit Biron, mais vous quérir ce que vous demandez. » Le roi dépêcha de même Civri vers une partie de la noblesse, Humières vers une autre.

Cependant le groupe des catholiques récalcitrants, d'O à leur tête, vint dire au roi : « Sire, ce royaume n'est pas une succession à mépriser, mais il la faut recueillir avec les conditions qui l'environnent; il y faut les approbations des princes de votre sang, des pairs de France, des officiers de la couronne, des grands, des cours de parlement et autres compagnies générales, et enfin des trois États, parmi lesquels vous ne doutez point que la voix la plus efficace ne soit celle de l'Église; votre noblesse prendra toujours sa leçon des princes et des grands; le tiers état dira *amen* à ce que diront les parlements. Or regardez autour de vous, Sire, de quelle religion sont vos princes, quelle est celle de vos cours souveraines, et le jugement que Dieu vous a donné vous fera abandonner les opinions fondées au gré d'autrui et accorder au bien du roi et du royaume vos pas et vos résolutions. Si vous désespérez ceux en qui votre condition doit espérer, vous préférez les misères d'un roi de Navarre au bonheur et à l'excellente condition d'un roi de France. De tous ceux que je vous ai allégués il n'y en a un seul qui n'aimât mieux s'être jeté sur son épée que de l'avoir prêtée à la ruine de l'Église catholique. » L'orateur dit beaucoup de choses encore. Le roi, justement blessé, répondit par ces belles paroles : « Parmi les étonnements desquels Dieu nous a exercés depuis vingt-quatre heures, j'en reçois un de vous, messieurs, que je n'eusse pas attendu. Vos larmes sont-elles déjà essuyées? La mémoire de votre

duquel il met ce discours pourrait faire supposer qu'il s'agit de lui-même, et, en effet, il est assez dans sa manière. (Voy. *Hist. univers.* liv. II, ch. 23, p. 184, 185.)

<sup>1</sup> Il s'agit ici du vieux maréchal, qui fut tué d'un coup de canon au siège d'Épernay, en 1592.

perte et les prières de votre roi depuis trois heures sont-elles évanouies avec la révérence qu'on doit aux paroles d'un ami mourant?... Me prendre à la gorge sur le premier pas de mon avènement, à une heure si dangereuse me euider traîner à ce qu'on n'a pu forcer tant de simples personnes pour ce qu'ils ont su mourir!... Oui, le roi de Navarre, comme vous dites, a souffert de grandes misères et ne s'est pas étonné; peut-il dépouiller l'âme et le cœur à l'entrée de la royauté?... J'appelle des jugements de cette compagnie à elle-même quand elle y aura pensé, et quand elle sera complète de plus de pairs de France et officiers de la couronne que je n'en vois ici. Ceux qui ne pourront attendre une plus mûre délibération, que l'allocution de la France et leur crainte chasse de nous, et qui se rendent à la vaine et brieve prospérité des ennemis de l'État, je leur baille congé librement pour aller chercher leur salaire sous des maîtres insolents; j'aurai parmi les catholiques ceux qui aiment la France et l'honneur<sup>1</sup>. » A ce moment entre Givri : « Je viens de voir, dit-il à haute voix, la fleur de votre brave noblesse, Sire, qui réservent à pleurer leur roi mort quand ils l'auront vengé. Ils attendent avec impatience les commandements absolus du vivant; vous êtes le roi des braves et ne serez abandonné que des poltrons. » Cette brusque arrivée et aussi la nouvelle que les Suisses approchaient rompirent tous les discours. Le roi alla recevoir les Suisses au bout des jardins et, là-même, il fut entouré de tous les principaux de son armée : La Nove, Châtillon, Guitri et autres chefs réformés. Biron lui présenta les colonels et les capitaines des régiments suisses et leur serment par écrit.

Cependant une autre assemblée s'était tenue, plus nombreuse et plus autorisée que la première; elle se composait du prince de Conti, des ducs de Montpensier, de Longueville, de Luxembourg, d'Épernon, des maréchaux d'Aumont, de Montmorency d'Anville, en un mot des principaux chefs de la noblesse catholique. On y avait discuté tout un

<sup>1</sup> Telles sont les paroles que d'Aubigné met dans la bouche de Henri IV. Il est difficile de s'imaginer qu'il les ait recuei-

lies et conservées textuellement; mais on ne peut douter qu'elles ne reproduisent le fond du discours prononcé par le roi.



jour et toute une nuit; de nombreuses propositions y avaient été longuement débattues, et enfin on était tombé d'accord qu'on reconnaîtrait Henri de Bourbon comme roi de France moyennant certaines garanties qui lui seraient imposées. Le 4 août, le nouveau roi dut signer une déclaration conçue en ces termes : « Nous promettons et jurons, en foi et parole de roi . . . de maintenir et conserver en notre royaume la religion catholique, apostolique et romaine en son entier sans y rien innover, ni changer aucune chose en la police et exercice d'icelle, ou aux personnes et biens des ecclésiastiques, provision et économie d'iceux à personnes capables et catholiques selon qu'il a été ci-devant accoutumé, et que suivant la déclaration présente, par nous faite avant notre avènement à cette couronne, nous sommes tout prêt, ne désirant rien davantage que d'être instruit par un bon, légitime et libre concile général ou national, pour ensuivre et observer ce qui sera conclu et arrêté, qu'à ces fins nous ferons convoquer et assembler dans six mois, ou plus tôt si faire se peut; cependant<sup>1</sup> qu'il ne s'exercera aucun exercice d'autre religion que de la dite catholique, apostolique ailleurs qu'ès villes et lieux de notre dit royaume où elle se fait à présent. » Le roi promettait en outre que, dans l'espace de six mois, les États généraux seraient assemblés; il donnait de plus quelques autres garanties<sup>2</sup>. Du reste on comprend que cette déclaration ne dut pas coûter énormément au nouveau roi : elle ne disait guère autre chose que ce qu'il avait déjà dit tant de fois. Sans inquiéter les huguenots, elle satisfaisait les catholiques; il dut la signer et la répandre à profusion, comme il fit<sup>3</sup>. Il gagnait du temps, et c'est là ce qui importait.

Mais à quel prix le roi put-il gagner ce temps? que de difficultés n'eut-il pas à surmonter! S'il incline un peu trop vers les protestants, il irrite et risque d'éloigner de lui les catholiques; s'il penche trop vers les catholiques, il s'aliène les protestants; de plus, avec une armée en

<sup>1</sup> Pendant ce temps.

<sup>2</sup> Voy. *Supplém. aux Lettres miss.* t. VIII, p. 355.

<sup>3</sup> Voy. la correspondance du mois d'août 1589, *Lettres miss.* t. III, et *Supplém.* t. VIII.

grande partie catholique, il lui faut combattre la Ligue catholique, l'Espagnol catholique, le pape chef de la catholicité! Ses brillants faits d'armes, ses merveilleuses ressources personnelles, sa loyauté, son entrain, le soutinrent longtemps; mais enfin un moment arriva où ses alliés parurent se lasser de lui prêter concours, où la Ligue sembla gagner du terrain, où le roi d'Espagne et le pape devinrent plus menaçants, où tous ensemble se disposèrent à créer un roi catholique, ne restant plus divisés que sur le choix à faire; où les catholiques de son armée, s'inquiétant d'une situation qui semblait devoir s'éterniser, menacèrent de l'abandonner; où les protestants eux-mêmes, ou du moins les plus sensés d'entre eux, commencèrent à comprendre que tous leurs efforts seraient impuissants et qu'il fallait bien en finir. Alors le roi, qui depuis longtemps sans doute était convaincu que jamais huguenot, il n'arriverait au trône, prit son parti et se fit catholique.

La conversion de Henri IV fut évidemment un acte politique. Il y avait chez lui, comme il y a dans le cœur de tout homme droit et honnête, un sentiment religieux très-réel et même très-profond. Il y eut, je crois, pour Henri IV *un Dieu* devant qui toute créature humaine doit s'incliner, à qui tous doivent un respectueux hommage, un culte digne de sa majesté; mais il me semble aussi que Henri IV mit très-peu d'importance à la forme donnée à cet hommage, à ce culte, laissant chacun libre de les comprendre à sa manière. La correspondance montre constamment chez Henri IV le sentiment religieux : « Il n'est pas croyable, écrivait-il, les menées qui se font partout : le diable est déchainé; mais Dieu sera sur tout, par conséquent mes affaires iront bien, car j'ai en lui toute ma confiance ». « C'est chose ordinaire, dira-t-on, que dans ses angoisses l'âme s'élève vers la divinité. Oui, mais ce qui l'est moins et ce qui n'appartient qu'à l'homme vraiment religieux, c'est de rapporter tout à Dieu dans la prospérité, et c'est ce que fit constamment Henri IV. « J'ai toujours eu en mes affaires

plus de confiance en Dieu qu'en la force et industrie des hommes, dont je me suis très-bien trouvé<sup>1</sup>. » Et ce n'étaient pas là des habitudes de langage; c'étaient des expressions parties du cœur et portant tous les caractères de la conviction. Mais la correspondance montre aussi qu'à l'égard du culte Henri IV n'avait guère de préférence pour celui-ci ou pour celui-là. Roi de Navarre et huguenot, il écrivait à de Batz, catholique : « Ceux qui suivent tout droit leur conscience sont de ma religion; et moi, je suis de celle de tous ceux-là qui sont braves et bons<sup>2</sup>. » Chez lui d'ailleurs les faits répondaient parfaitement aux paroles : on sait que sa petite cour de Nérac se composait aussi bien de catholiques que de huguenots, et qu'il portait même intérêt, même affection aux uns qu'aux autres. Devenu roi de France et catholique, l'une de ses grandes vertus fut une tolérance absolue, et il put dire avec vérité qu'il « n'avait rien accordé à ceux de la religion prétendue réformée dont les catholiques se pussent plaindre, encore que ceux de ladite religion aient occasion d'être contents<sup>3</sup>. » L'on sait enfin que son confident le plus intime, son ami le plus cher, était et resta huguenot.

Cinq jours après son abjuration, Henri IV écrivait aux villes tenant pour la Ligue : « Nous savons assez par expérience combien pent en âmes consciencieuses le désir de conserver la religion et la crainte de la perdre. C'est pourquoi nous excusons aucunement la difficulté et refus que plusieurs de nos sujets ont fait jusques ici de nous recon-

<sup>1</sup> *Suppl. aux Lettres miss.* t. VIII, p. 634

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. I, p. 122.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. IV, p. 680. Henri IV a-t-il dit : *Paris vaut bien une messe*? Je suis de ceux qui ne le croient pas. Non que je le suppose incapable d'avoir prononcé ces paroles si elles lui fussent venues à l'esprit, mais parce que le mot porte à faux. Ce sont des considérations plus générales et plus hautes que la possession de Paris qui décidèrent sa conversion; il s'agissait de la possession du royaume de France.

Puis la messe oïe ne lui livrait point Paris, et il ne s'en empara que plus tard. *Paris vaut bien une messe* me paraît être un mot fait après coup, et lorsque Paris fut, en effet, tombé entre les mains du roi. Ce que Henri IV dit réellement, c'est ceci : « *Ce sera dimanche que je ferai le saut périlleux.* Il y a là le même sans-façon religieux et une expression beaucoup plus juste. (Voy. *Lettres miss.* t. III, p. 821.)

naître pour la différence de la religion que nous tenions alors avec la leur et pour l'occasion qu'ils avaient de redouter que nous n'y voulussions apporter quelque changement. Mais maintenant tous ceux de nos dits sujets qui persévéreront à nous dénier l'obéissance que naturellement ils nous doivent ne pourront plus alléguer pour leur justification que ce soit la religion qui le leur fait faire. » Suivent quelques paroles assez fières sur ce que les rebelles peuvent redouter s'ils persistent dans leur rébellion et sur l'avantage, au contraire, qu'ils peuvent attendre en se rangeant sous l'autorité royale. Puis le roi ajoute : « Comme vous vous disposerez à nous reconnaître et obéir, vous nous trouverez tout de même disposé à vous recevoir et embrasser avec toute l'affection qu'un bon prince doit à ses bons sujets, sans que rien de ce qui s'est passé jusques à maintenant vous puisse être imputé ni tourner à préjudice <sup>1</sup>. » Mais la Ligue n'en continua pas moins ses hostilités, mais l'Espagne ne la soutint pas moins, mais le pape ne s'en montra pas plus disposé à la concorde et à la mansuétude.

Le temps s'écoulait donc et nul ne donnait le signal de la soumission, lorsque enfin, le 25 décembre 1593, cinq mois juste après l'abjuration, Vitry, gouverneur de Meaux, se soumit au roi, dit ses motifs, et détermina la ville à suivre son exemple; huit jours plus tard, le 2 janvier 1594, Villeroy, personnage influent, quitta aussi le parti de la Ligue, donna ses raisons de même que Vitry, et se rendit à Henri IV, qui le fit bientôt entrer dans son conseil. Le fils de Villeroy, d'Alincourt, gouverneur de Pontoise, imita son père et rendit sa ville. Dans le même temps Henri IV se faisait sacrer à Chartres. Dès lors chaque jour lui acquit des serviteurs, des villes, des provinces : Lyon, Orléans, Bourges et leurs gouverneurs; Rouen et son gouverneur entraînent dans leur soumission le Havre, Houlleur, Pont-Audemer, etc.; Paris même parut disposé à recevoir le roi et Mayenne en sortit le 6 mars avec sa femme et ses enfants; les chefs du parlement, du corps de ville, et le gouverneur Brissac, entrèrent

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. III, p. 825, 826.

en pourparlers, et les portes de la capitale s'ouvrirent le 22 du même mois. Plusieurs autres villes imitèrent successivement ces exemples, comme Troyes, Auxerre, Mâcon, Sens, Riom, Abbeville, Avallon, Chaumont, Rodez, Périgueux, Agen, Marmande, Poitiers, Amiens, Beauvais, Péronne, Doullens, Saint-Malo, Reims, Rocroi, etc.

Cependant Henri IV sentait qu'il manquait quelque chose à son acte d'abjuration tant qu'il ne serait pas sanctionné par le pape. Dès le commencement d'août 1593, il était entré en négociations près la cour de Rome; mais cette première tentative n'avait eu aucun succès. En octobre 1594 les négociations furent reprises, et cette fois le pape donna l'ordre de prier pour le roi aux religieux qui avaient jusque-là différé de le faire, et enfin, le 30 août 1595, fut en plein consistoire prononcée l'absolution. Une lettre envoyée à Rome le 12 novembre, et surtout une autre du 24 au parlement, montrent quelle importance le roi mettait à cet acte du saint-siège : « Sa Sainteté nous ayant honoré de sa bénédiction pour l'entier repos de notre âme et la sûreté de cet État, lequel ayant jusques ici résisté à ses ennemis, combien en aura-t-il plus de moyens maintenant qu'il est réconcilié avec le saint-siège apostolique et fortifié de l'assistance de notre Saint-Père<sup>1</sup>. » — Et, en effet, à partir de l'absolution, les affaires du roi allèrent toujours s'améliorant : le duc de Mayenne, avec qui les négociations côtoyaient, pour ainsi dire, celles de Rome, lit sa soumission; de même les villes rentrèrent chaque jour sous l'autorité royale, et l'on peut dire que dès lors Henri IV devint roi de France incontesté<sup>2</sup>.

Mais les huguenots, comment prirent-ils la conversion? Les plus modérés, les plus sages, les plus clairvoyants la considérèrent comme une nécessité fatale de la situation; et, bien que déplorant cette nécessité, ils se résignèrent, ils firent le sacrifice de leurs répugnances à l'intérêt de la couronne et du pays : tels furent Rosny et quelques autres. Mais la masse s'irrita; le roi leur promettait bien qu'il ne serait

<sup>1</sup> *Suppl. aux Lettres miss.* t. VIII, p. 580.  
La Bretagne seule lui était disputée

par le duc de Mercœur, qui ne transigea que plus tard.

fait aucune violence aux consciences de ses sujets, qu'il les aimerait tous également et les aurait tous en égale considération<sup>1</sup>; ils se montrèrent défiants; leur mécontentement se changea même parfois en véritable hostilité. — Dès le mois d'août 1593, du Plessis-Mornay, qu'on a appelé *le pape des huguenots*, du Plessis, jusque-là tout dévoué au roi et son confident intime, se retira de lui. Le roi lui écrivait le 5 de ce mois: « Mons<sup>r</sup> du Plessis, je vous ai tant de fois écrit que vous me veniez trouver, et vous n'en avez rien fait; je ne vous le veux plus écrire que cette fois pour voir si je serai obéi. Venez donc incontinent; venez, venez, vous ne séjournerez. Venez<sup>2</sup>. » Deux jours plus tard, le roi lui écrivait encore, le pressant de la manière la plus amicale et la plus habile à la fois; mais du Plessis ne vint pas, puisque le 28 août le roi lui disait: « Mons<sup>r</sup> du Plessis, je suis las de vous écrire toujours une même chose. Je désire infiniment de vous voir... Venez: j'ai tant de besoin de votre présence que je ne m'en puis passer, pour des raisons que je ne vous puis écrire. Venez encore un coup; votre séjour près de moi ne sera que de peu de jours<sup>3</sup>. » Le roi écrit encore dans le même sens le 14 septembre.

Dans le même temps les huguenots s'agitaient. Au mois de mars 1594, ils tinrent à Fontenay une assemblée hostile au roi<sup>4</sup>. Celui-ci, en janvier 1595, n'en rétablit pas moins en leur faveur l'édit de 1577, qui conciliait les intérêts des deux religions, et qui, tout en laissant la prééminence au catholicisme, donnait aux huguenots le libre exercice de leur culte. Cependant ces mêmes huguenots, devenant toujours plus exigeants, s'assemblèrent de nouveau à Saumur, le 24 février, et au mois d'octobre de l'année suivante à Loudun. Dans cette dernière assemblée, ils rédigèrent et firent présenter au roi une requête demandant, outre le libre exercice de leur religion, d'autres garanties encore. Le roi leur conseilla de s'en tenir à l'édit de 1577, qu'il fera toujours exécuter fidèlement, et de dissoudre leur synode. Ils

<sup>1</sup> *Lett. miss.* t. IV, p. 5.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. IV, p. 5.

<sup>3</sup> *Lettres miss.* t. III, p. 663. Voy. aussi t. IV, p. 15, note. — <sup>4</sup> *Ibid.* t. IV, p. 120.

ne tièrent compte de ce conseil et se mirent en hostilité ouverte. Leur assemblée, toujours dans les mêmes dispositions, se transporta à Niort, puis à Vendôme. A plusieurs reprises Henri IV leur envoya des députés, mais il ne put rien obtenir. Tout cela avait plus de portée qu'on ne pourrait le supposer, car les catholiques épiaient ce qui se faisait dans ces assemblées, prêts à profiter des désordres qui pourraient s'ensuivre. Les huguenots transportèrent leur assemblée de Vendôme à Châtellerault. Et notez que tout cela se passait pendant que le roi luttait en Picardie contre les Espagnols, maîtres d'Amiens, pendant que chaque jour il exposait sa vie dans l'intérêt de tous. Bouillon et la Trémoille, chefs et instigateurs des protestants, lui firent bien dire qu'ils allaient venir incontinent se joindre à lui; mais ils n'en firent rien<sup>1</sup>. Le roi se plaint amèrement. « Ils sont encore assemblés à Châtellerault, dit-il, et n'en reçoivent aucune assistance en ce siège d'Amiens, au grand retardement d'icelui et à mon très-grand regret<sup>2</sup>. »

Quelques concessions faites aux huguenots eussent peut-être ôté aux chefs de parti les moyens de les émouvoir, mais ce n'eût été qu'un palliatif, une mesure provisoire; et il fallait arriver à quelque chose de définitif. Cette chose définitive fut *l'édit de Nantes*. « Le roi, dit Sully, s'en alla séjourner à Nantes, où tous les députés de ceux de la religion et quelques-uns des principaux seigneurs faisant profession d'icelle se rendirent pour lui demander un édit perpétuel sous lequel ils véussent dorénavant et non plus sous le simple bénéfice provisionnel d'une trêve, ce qui leur fut accordé<sup>3</sup>. » Henri IV fit préparer une ordonnance résumant tous les avantages qui avaient été concédés jusque-là aux religionnaires, et leurs députés et les principaux seigneurs de leur parti, comme dit Sully, furent appelés à en discuter et arrêter les dispositions.

Les premiers articles de l'Édit déterminent nettement les droits et

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. IV, p. 819.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. IV, p. 825, 826.

<sup>3</sup> Sully, *Économ. roy.* t. I, ch. LXXVIII, p. 377.

les devoirs des catholiques et des huguenots : « La mémoire de toutes choses d'une part et d'autre demeurera éteinte et assoupie comme de choses non advenues; défense est faite à toute personne, publique ou privée, d'en faire mention, mais tous devront se contenir et vivre paisiblement ensemble comme frères, amis et concitoyens, sur peine aux contrevenants d'être punis comme infracteurs de la paix et perturbateurs du repos public <sup>1</sup>. » — La religion catholique sera remise et rétablie en tous les lieux du royaume où l'exercice en avait été interrompu, elle y sera librement et paisiblement exercée, sans aucun trouble ou empêchement; les ecclésiastiques percevront les dîmes, fruits et revenus de leurs bénéfices et tous autres droits qui leur appartiennent (j'emploie autant que possible les termes mêmes de l'édit). Les biens qui leur ont été enlevés durant les troubles leur seront rendus. Défense aux huguenots de faire prêches ni aucun exercice de leur religion dans les églises, maisons et habitations desdits ecclésiastiques <sup>2</sup>. — Aux religionnaires il est permis de vivre et demeurer par toutes les villes et lieux du royaume sans être enquis, vexés, molestés ni astreints à faire choses pour le fait de la religion contre leur conscience, ni pour raison d'icelle être recherchés ès maisons et lieux où ils voudront habiter <sup>3</sup>. Il leur est permis de faire et continuer l'exercice de leur culte en toutes les villes et lieux où il était par eux établi et fait publiquement dans les années 1596 et 1597 <sup>4</sup>. Le même exercice pourra être établi en toutes les villes et places où il l'a été ou dû l'être par l'édit de pacification de 1577 et les conférences de Nérac et de Fleix <sup>5</sup>. Mais les huguenots ne pouvaient faire aucun exercice de leur religion ailleurs qu'aux lieux permis et octroyés par l'édit <sup>6</sup>. Ils étaient obligés d'observer extérieurement les fêtes catholiques et ne pouvaient ces jours-là *besogner*, vendre ni étaler, à boutiques ouvertes, ni travailler hors leurs boutiques, et même dans leurs maisons fermées, à aucuns travaux dont le bruit pût être en-

<sup>1</sup> Art. 1 et 2

Art. 3.

Art. 4.

<sup>2</sup> Art. 9.

Art. 10.

<sup>3</sup> Art. 13.



tendre au dehors des passants ou des voisins<sup>1</sup>. Les livres concernant la religion réformée ne pouvaient être imprimés et vendus publiquement que dans les lieux où l'exercice public du culte réformé était permis<sup>2</sup>. Telles étaient les dispositions qu'on pourrait appeler religieuses.

En toute autre matière, participation égale aux droits et aux avantages. L'article 27 portait : « Afin de réunir d'autant mieux les volontés de nos sujets, comme est notre intention, et ôter toutes plaintes à l'avenir, déclarons tous ceux qui font ou feront profession de ladite religion prétendue réformée capables de tenir et exercer tous états, dignités, offices et charges publiques quelconques royales, seigneuriales, ou des villes de notre royaume, et d'être indifféremment admis et reçus en iceux<sup>3</sup>. » L'article 22 voulait qu'il ne fût fait aucune différence, « pour le regard de la religion, à recevoir les écoliers pour être instruits es universités, collèges et écoles, et les malades et pauvres es hôpitaux, maladreries et aumônes publiques<sup>4</sup>. » Le 18<sup>e</sup> porte : « Défendons à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'enlever par force ou induction, contre le gré de leurs parents, les enfants de la religion (réformée) pour les faire baptiser ou confirmer en l'Église catholique, apostolique et romaine, comme aussi mêmes défenses sont faites à ceux de ladite religion; le tout à peine d'être punis exemplairement<sup>5</sup>. » — L'édit mit un soin minutieux à régler tout ce qui avait rapport à l'administration de la justice; il descend à cet égard aux plus petits détails de procédure. « Afin que la justice soit rendue et administrée à nos sujets sans aucune suspicion, haine ou faveur, comme étant un des principaux moyens pour les maintenir en paix et concorde, » nous ordonnons qu'en notre cour de parlement de Paris sera établie une *chambre de l'Édit* qui connaîtra non-seulement des causes et procès de ceux de la religion compris dans l'étendue de ladite cour, mais aussi dans le ressort des parlements de Normandie et de Bretagne jusqu'à ce qu'une chambre sem-

<sup>1</sup> Art. 20.

<sup>2</sup> Art. 21.

<sup>3</sup> Art. 27.

<sup>4</sup> Art. 22.

<sup>5</sup> Art. 18.

blable y soit établie<sup>1</sup>. Outre la chambre mi-partie de Castres pour le parlement de Toulouse, qui sera continuée telle qu'elle est, dans chacun des parlements de Grenoble et de Bordeaux sera aussi établie une chambre composée de deux présidents, un catholique et un protestant, et de douze conseillers, six catholiques et six protestants pour Bordeaux, et d'un président et trois conseillers de chaque religion pour Grenoble<sup>2</sup>. La chambre de Grenoble s'étendra sur le ressort du parlement de Provence<sup>3</sup>. Les huguenots ressortissant au parlement de Bourgogne auront le choix de plaider à Paris ou à Grenoble<sup>4</sup>. « Toutes les dites chambres connaîtront et jugeront en souveraineté et dernier ressort, par arrêt, privativement à tous autres, des procès et différends nus et à mouvoir esquels ceux de la religion seront parties principales ou garants en demandant ou défendant, en toutes matières tant civiles que criminelles<sup>5</sup>. Il était défendu à toutes cours souveraines et autres de connaître et juger les procès civils et criminels de ceux de la religion dont l'édit attribuait la connaissance auxdites chambres<sup>6</sup>. Enfin, car il faut abréger, l'article 82 portait : « Ceux de la religion se départiront et désisteront dès à présent de toutes pratiques, négociations et intelligences tant dedans que dehors notre royaume: et les assemblées et conseils établis dans les provinces se sépareront promptement, et seront toutes ligués et associations faites ou à faire, sous quelque prétexte que ce soit, au préjudice de notre présent édit, cassées et annulées: défendant tres-expressément à tous nos sujets de faire dorenavant, sans notre permission, aucunes cotisations et levées de deniers, fortifications, enrôlements d'hommes, congrégations et assemblées autres que celles qui leur sont permises par notre présent édit, ce que nous leur prohibons et défendons sous peine d'être punis rigoureusement et comme contumaceurs et infracteurs de nos mandements et ordonnances<sup>7</sup>. — Tel est dans ses principales dispositions l'édit de

Art. 30

Art. 31

Art. 32

Art. 33

Art. 34. Il y avait quelques exceptions

Je ne reproduis que la disposition générale

Art. 64

Art. 82. L'édit comprend 62 articles.

Nantes, monument de sagesse, de justice, de tolérance, d'apaisement. Les huguenots, qui auraient dû le bénir, puisqu'il leur assurait définitivement un état religieux, politique et civil, dont jusque-là ils n'avaient jamais eu qu'une jouissance incomplète et précaire, les huguenots furent loin de se montrer satisfaits; ils exigèrent et obtinrent de nouvelles concessions qui, selon moi, dépassèrent la juste mesure et peuvent être à bon droit critiquées.

Mais ce sont surtout les catholiques qui s'insurgent. Que la cour de Rome, en effet, que le clergé français aient jeté les hauts cris, que Henri IV ait cru devoir attendre le départ du nonce pour proclamer son édit, qu'il ait reçu du clergé des remontrances vives, rien d'étonnant à cela, Rome et le clergé de France étaient dans leur rôle; mais que les parlements aient fait à la publication de l'édit une opposition persistante, cela peut étonner davantage, et cependant c'est ce qu'ils firent. Celui de Paris refusa nettement d'enregistrer. Le roi manda près de lui, au Louvre, les présidents et les principaux conseillers; et dans une allocution, moitié familière, moitié solennelle, il leur dit : « Vous me voyez en mon cabinet, où je viens parler à vous, non point en habit royal ou avec l'épée et la cape, comme mes prédécesseurs, mais vêtu comme un père de famille, en pourpoint, pour parler familièrement à ses enfants. Ce que je veux dire, c'est que je vous prie vérifier l'édit que j'ai accordé à ceux de la religion. Ce que j'en ai fait est pour le bien de la paix : je l'ai faite au dehors<sup>1</sup>, je la veux faire au dedans de mon royaume. Vous me devez obéir quand il n'y aurait considération que de ma qualité et obligation que m'ont mes sujets, et particulièrement vous de mon parlement. J'ai remis les uns en leurs maisons dont ils étaient bannis, les autres en la foi qu'ils n'avaient plus. Si l'obéissance était due à mes prédécesseurs, il m'est dû autant ou plus de dévotion, parce que j'ai rétabli l'État. Les gens de mon parlement ne seraient en leurs sièges sans moi. Je ne me veux vanter, mais je veux bien dire que je n'ai exemple à invoquer que de

<sup>1</sup> Le traité de Vervins fut signé le 2 mai et publié le 7 juin 1598.

moi-même. Je sais bien qu'on fait des brigues au parlement, que l'on a suscité des prédicateurs factieux; mais je donnerai bien ordre contre ceux-là, et ne m'en attendrai à vous. C'est le chemin que l'on prit pour faire des barricades et venir par degrés à l'assassinat du feu roi. Je me garderai bien de tout cela; je couperai la racine à toutes factions et à toutes les prédications séditieuses, faisant accourir tous ceux qui les suscitent. J'ai sauté sur des murailles de villes, je sauterai bien sur des barricades. Ne m'alléguez point la religion catholique; je l'aime plus que vous, je suis plus catholique que vous. Vous vous abusez si vous pensez être bien avec le pape; j'y suis mieux que vous. Quand je l'entreprendrai, je vous l'en ferai tous déclarer hérétiques pour ne me vouloir pas obéir. J'ai plus d'intelligences que vous<sup>1</sup>; vous avez beau faire, je saurai ce que chacun de vous dira. Je sais tout ce qu'il y a en vos maisons, je sais tout ce que vous faites, tout ce que vous dites; j'ai un petit démon qui me le révèle. Quand vous ne voudrez passer l'édit, vous me ferez aller au parlement. Vous serez ingrats quand vous m'aurez créé cette envie<sup>2</sup>. » Il leur rappelle la reprise d'Amiens, où il a employé l'argent d'édits « que vous n'eussiez pas passés, leur dit-il, si je ne fusse allé au parlement. La nécessité m'a fait faire ces édits pour la même nécessité que j'ai fait celui-ci. Je veux être obéi. A la vérité les gens de justice sont mon bras droit, mais si la gangrène se met au bras droit, il faut que le gauche le coupe. Quand mes régiments ne me servent pas, je les casse. Que gagnerez-vous quand vous ne me vérifierez mon édit? Aussi bien sera-t-il passé, les prédicateurs ont beau crier. Il n'y en a pas un d'entre vous qui ne me trouve bon quand il a affaire de moi, et n'y en a pas un qui n'en ait affaire une fois l'an: et toutefois à moi qui vous suis si bon vous m'êtes si mauvais! Si les autres parlements, pour ne m'avoir assisté à ma volonté, ont été cause que ceux de la religion ont demandé choses nouvelles, je ne veux pas que soyez cause d'autres nouveautés par vos refus. Ne parlons point tant de la religion catholique, ni tous les grands criards catholiques et ecclé-

<sup>1</sup> Plus de relations que vous. — Cette cause de haine, ce sujet de reproche.

siastiques! Que je leur donne à l'un deux mille livres de bénéfices, à l'autre une rente, ils ne diront plus mot. Je juge de même contre tous les autres qui voudront parler. Donnez à mes prières ce que n'auriez voulu donner à mes menaces; vous n'en aurez point de moi. Faites ce que je vous commande au plus tôt, dont je vous prie<sup>1</sup>. » Puis vint le tour du parlement de Bordeaux; ses députés arrivèrent comme le roi jouait avec ses marmots. Il leur dit : « Je viens de faire le fol avec mes enfants, je m'en vais maintenant faire le sage avec vous<sup>2</sup>. » Au président de Chessac qui portait la parole et qui parla pendant cinq quarts d'heure, il dit : « Mons<sup>r</sup> de Chessac, non-seulement vous ne m'avez point ennuyé par trop grande longueur; ains plutôt je vous ai trouvé court, car il faut que je confesse en votre présence que je n'ai jamais ouï mieux dire; mais je voudrais que le corps répondît au vêtement... Nous avons obtenu la paix tant désirée, Dieu merci, laquelle nous coute trop pour la commettre en troubles. Je la veux continuer, et châtier exemplairement ceux qui voudraient apporter l'altération. Je suis votre roi légitime, votre chef; mon royaume en est le corps; vous avez cet honneur d'en être membres, d'obéir, et d'y apporter la chair, le sang, les os et tout ce qui en dépend... Il y a longtemps qu'étant seulement roi de Navarre, je connaissais dès lors bien avant votre maladie; mais je n'avais les remèdes en main; maintenant que je suis roi de France; je les connais encore mieux et ai les matières en main pour y remédier et en faire repentir ceux qui voudront s'opposer à mes commandements. J'ai fait un édit, je veux qu'il soit gardé; et, quoi que ce soit, je veux être obéi; bien vous en prendra si le faites<sup>3</sup>. » — Le parlement de Toulouse fut reçu plus vertement encore; le roi dit avec colère aux magistrats : « C'est chose étrange que ne pouvez chasser vos mauvaises volontés. J'aperçois bien que vous avez encore de l'Espagnol dedans le ventre. Et qui donc voudrait croire que ceux qui ont ex-

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. V, p. 90, 94. Allocution prononcée le 7 juillet 1599.

<sup>2</sup> Ceci rappelle l'anecdote qui veut que le roi ait été surpris marchant sur ses ge-

noux et sur ses mains, et promenant autour de sa chambre ses enfants assis sur son dos.

<sup>3</sup> *Lettres miss.* t. V, p. 180, 181.

posé vie, bien, état et honneur pour la défense et conservation de ce royaume seront indignes des charges honorables et publiques, comme ligneurs perfides et dignes qu'on leur courût sus, et qu'on les bannît du royaume? Mais ceux qui ont employé le vert et le sec pour perdre cet État seraient vus comme bons Français, dignes et capables de charges! Je ne suis aveugle, j'y vois clair; je veux que ceux de la religion vivent en paix en mon royaume, et soient capables d'entrer aux charges; non pas pour ce qu'ils sont de la religion, mais d'autant qu'ils ont été fidèles serviteurs à moi et à la couronne de France. Je veux être obéi; que mon édit soit publié et exécuté par tout mon royaume. Il est temps que nous tous, saouls de guerre, devenions sages à nos dépens<sup>1</sup>. » — À la fin force devait rester et elle resta, en effet, aux volontés du roi; les catholiques en prirent leur parti, et Pierre Matthieu a pu dire, vers la fin du règne de Henri IV<sup>2</sup> : « Cet édit, qui était autrefois la cause des divisions civiles, est maintenant le vrai ciment de la paix<sup>3</sup>. »

La sécurité, le repos, la prospérité, la tolérance sont acquis à la France, fruit inappréciable de la politique d'un grand roi : la sécurité après tant de troubles, le repos après tant de labours, la prospérité après tant de misères, la tolérance après tant de fanatiques fureurs, voilà des titres éternels de gloire pour Henri IV. Gardons-nous toutefois de les inscrire au même rang : la sécurité, le repos, la prospérité, d'autres ont pu comme lui les procurer à leur patrie; mais qui donc peut partager avec lui l'honneur d'avoir donné à son pays le principe et l'habitude de la tolérance religieuse? C'est à mon avis le plus grand triomphe de la sagesse et de l'habileté de Henri IV. Un grand historien contemporain l'a dit : « La tolérance religieuse, bien pratiquée et bien comprise, est une des plus nobles conquêtes de l'esprit humain, et c'est la conquête de Henri IV<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. V, p. 181, 182

m-fol. (t. II de l'*Hist. de France*), p. 296.

<sup>2</sup> Il mourut en octobre 1621.

<sup>3</sup> Thiers, discours au Corps législatif,

<sup>4</sup> *Histoire de Henri IV*, édit. de 1631,

le 4 mars 1873.

II. *Politique extérieure.* — Lorsque Henri IV devint roi paisible et put s'occuper de politique extérieure, il y avait en Europe deux groupes bien tranchés : d'un côté les États catholiques, comprenant le Saint-Siège, la maison d'Autriche, avec ses immenses possessions, et le duché souverain de Savoie; de l'autre côté l'Angleterre avec l'Écosse et tous les princes protestants d'Allemagne. La Suisse, Venise et les puissances du Nord ne participaient que peu aux démêlés européens. Les Pays-Bas protestants travaillaient à s'affranchir de la domination espagnole par la force des armes.

Les alliés naturels de Henri IV étaient les puissances protestantes, et surtout l'Angleterre et les princes d'Allemagne. Il fallait conserver, resserrer ces alliances, ce qu'il s'efforça de faire et ce à quoi il réussit complètement. À l'égard des États catholiques, sa politique était moins nettement tracée, et c'est ici qu'il lui fallut déployer toute son habileté, toute sa constance, toute son énergie.

Le Saint-Siège à cette époque, quelques échecs que la réforme eût pu lui infliger, était encore la puissance prépondérante en Europe, non sans doute par la force matérielle, mais par le respect traditionnel des peuples et par sa valeur morale. Il était important de l'avoir avec soi. C'est le but que malgré son passé, malgré ses alliances protestantes, Henri IV poursuivit toujours et avec succès.

Par son abjuration le roi de France avait désarmé, sinon gagné le Saint-Siège. Ses soins et ses efforts l'avaient tout au moins rendu neutre dans les grands débats qui s'agitaient, et c'est le Saint-Siège qui avait négocié la paix de Vervins. Dès ce moment Henri IV ne perdit aucune occasion de s'attacher le souverain pontife et ses cardinaux, de s'en faire des amis, des protecteurs au besoin; et nous voyons en effet, dans trois circonstances très-rapprochées et très-significatives, combien il avait gagné de crédit à la cour de Rome. — Il mettait une très-grande importance à son divorce avec la reine Marguerite : c'est un fait, disait-il au pape, « qui importe plus à ma personne et à mon État que autre qui se soit offert depuis mon absolution, » et il supplie le

saint-père le plus affectueusement qu'il lui est possible, ce sont ses expressions, de lui octroyer la grâce d'annuler son mariage. « Je ne l'estimerai pas moins, lui dit-il, que si elle me donnait derechef la vie et à mon royaume aussi<sup>1</sup>. » Le pape octroya la grâce demandée. — Le Saint-Siège procura la paix entre le roi de France et le duc de Savoie, appuyé tacitement par l'Espagne. C'est aux soins et à la persistance du cardinal Aldobrandini, neveu et légat du pape, qu'on dut la conclusion de cette paix, que Henri IV prétendit n'avoir acceptée que par déférence pour le saint-père, mais qu'il qualifiait lui-même de *rhubarbe au cuer savoyard*<sup>2</sup>. — En 1601, le 27 septembre, un fils naquit au roi, qui, le mois suivant, demanda au pape de tenir cet enfant sur les fonts de baptême. Le pape accueillit cette demande de la manière la plus gracieuse, et, dès le 12 du mois suivant, arrivaient en France des langes bénits apportés par un clerc de la chapelle apostolique, qui devint pape à son tour sous le nom d'Urbain VIII.

D'autres faits montrent en même temps quelle influence Henri IV avait acquise en peu de temps, non-seulement à Rome, mais encore dans toute l'Europe. Le Saint-Siège avait un différend très-sérieux avec la république de Venise : les choses s'envenimaient et menaçaient de troubler la tranquillité générale. Déjà l'Espagne, poussant à la guerre, offrait au pape des forces considérables. Henri IV était l'obligé du pape et avait intérêt à conserver ses bonnes dispositions; il aimait les Vénitiens, qui, les premiers entre les puissances catholiques, l'avaient salué roi de France; il offrit sa médiation, et c'est lui qui fut écouté. Il amena un accommodement à la satisfaction des deux parties, ce qui resserra les liens qui l'unissaient aux uns et aux autres.

Nous avons un très-grand nombre de lettres écrites par Henri IV soit au pape, soit aux cardinaux qu'il jugeait les plus avancés dans les bonnes grâces pontificales et les plus influents auprès du saint-père. Ces lettres sont respectueuses pour le pape, affectueuses pour son

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. V, p. 87.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. V, p. 373. Voyez les détails

de cette négociation dans Sully, *Économ. roy.* t. I, ch. xxvii.



entourage. Nous en avons un grand nombre aussi qui furent adressées soit aux ambassadeurs de France à Rome, soit aux personnages divers que le roi entretenait constamment près du Saint-Siège à côté de ces ambassadeurs, personnages généralement ecclésiastiques, choisis parmi les plus habiles et les plus élevés en dignité, tels que le cardinal d'Os-sat, le cardinal de Joyeuse, etc. Elles jettent un grand jour sur les relations de Henri IV avec la cour de Rome.

La *maison d'Autriche*, dont celle d'Espagne n'était qu'une branche, possédait en Europe l'Autriche avec la Bohême et la Hongrie, l'Espagne et le Portugal; elle dominait sur les Pays-Bas (sauf les Provinces-Unies ou la Hollande constituées en république et luttant pour l'indépendance) et sur la moitié de l'Italie; l'empire semblait fixé dans ses mains. Elle avait en Amérique le Mexique et le Pérou.

S'il est un fait certain, incontestable, c'est que, nonobstant le traité de Vervins et la paix proclamée, Henri IV trouva toujours la main espagnole cachée au fond de tout ce qui se tramait contre lui et contre la France. En 1601 il énumérait à Sully tous ses griefs à ce sujet; il rappelait les menées des Espagnols pour empêcher le pape de se rendre arbitre dans les démêlés de la France avec la Savoie, et les troupes qu'ils avaient envoyées au duc; il rappelait leurs efforts pour rompre les anciennes alliances des Suisses avec la France, leurs intelligences avec tous les conspirateurs français, les ducs de Biron et de Bouillon, le comte d'Auvergne, etc., et il ajoutait : « Je vois bien que ces gens-là ne me laisseront jamais en repos tant qu'ils auront moyen de me troubler, ils me contraindront enfin à des choses où je n'aurais point eu de dessein. Mais, par Dieu j'en jure, ajoutait-il, si je puis avoir une fois mis mes affaires en bon ordre, assemblé de l'argent et le surplus de ce qui est nécessaire, je leur ferai une si furieuse guerre qu'ils se repentiront de m'avoir mis les armes à la main<sup>1</sup>. »

Vers le même temps, Henri IV alla visiter Calais; la reine d'Angle-

<sup>1</sup> Sully, *Économ. roy.* t. II, ch. IV, p. 10 et 11.

terre l'apprenant se rendit à Douvres et fit proposer une entrevue au milieu du détroit. L'entrevue n'eut pas lieu, mais de Douvres Elisabeth écrivit au roi une lettre très-singulière<sup>1</sup>, dans laquelle elle disait qu'elle a quelque chose de conséquence à lui communiquer, mais qu'elle ne peut écrire, ni confier, disait-elle, « à aucun des vôtres ni des miens pour maintenant. » Henri IV intrigué lut cette lettre deux ou trois fois sans en pénétrer le mystère. Il envoya chercher Sully, qui, après avoir, lui aussi, lu la lettre plusieurs fois, confessa n'y rien comprendre. Or, lui dit le roi, « je ne vous célerai point que je suis en peine de savoir ce que cette princesse veut entendre par telles paroles; car, à mon avis, ne les dit-elle point sans grande cause. » Quelques jours plus tard le fidèle ministre était près d'Elisabeth, qui, après l'avoir entretenu longuement de tout ce qui s'était passé depuis le traité de Vervins, lui demanda si les affaires du roi étaient maintenant en tel état qu'il lui fût possible d'entamer « ce grand dessein qu'elle avait proposé dès l'année 1598. » Sully lui dit que le roi « avait amassé bonne quantité d'artillerie, munitions de guerre et de bouche, voire même d'argent, » mais cependant, ajouta-t-il, tout cela ne serait pas suffisant pour l'engager à porter seul le poids d'une guerre ouverte contre toute la maison d'Autriche, si puissante qu'il lui semblait même, à lui Sully, que l'association de la France, de l'Angleterre et des États de Hollande ne devrait l'entreprendre sans essayer d'abord « à faire une bonne union et confédération avec tous les autres rois, princes, potentats, républiques et peuples qui appréhendaient la tyrannie de la maison d'Autriche ou qui voudraient profiter de sa diminution. » La reine, comprenant bien que Sully ne s'avancait ainsi que parce qu'il avait déjà sur ce sujet conféré avec le roi, s'ouvrit alors plus complètement. On fixa les points principaux, les bases générales d'un traité à intervenir : on devrait reconstituer l'empire et remettre les princes, États, villes, peuples qui en dépendaient, dans leurs anciens droits et libertés et surtout dans celui de la libre élection de l'empereur et du roi des Romains;

<sup>1</sup> Voy. cette lettre rapportée par Sully, *Econom.* t. II, p. 12.

on délivrerait les dix-sept provinces des Pays-Bas de toute sujétion et on les réunirait en un seul corps de république avec adjonction de toutes les provinces voisines qui voudraient et pourraient s'y adjoindre; on agirait de même pour les cantons suisses, leurs alliés et les provinces voisines, principalement le Tyrol, l'Alsace et la Franche-Comté<sup>1</sup>; on chercherait des expédients pour faire subsister ensemble, par toutes ces provinces, les trois religions qui paraissaient y avoir le plus de cours; enfin on tâcherait de rendre tous les rois de la chrétienté les plus rapprochés qu'il se pourrait d'une même importance en Europe, tant en étendue de pays qu'en richesse et en puissance. Sur ces bases on rédigea même un projet d'association perpétuelle; mais tout cela devait être tenu dans le plus grand secret<sup>2</sup>. Ce projet ne manquait certes ni de grandeur ni peut-être d'opportunité: l'Europe était en fermentation, pourquoi eût-il été impossible de lui donner une forme nouvelle? C'était dans tous les cas une grande idée, une idée neuve alors, que celle d'asseoir l'équilibre de l'Europe sur des bases larges et solides. De là découle certainement ce projet de république européenne qui tient une si large place dans le livre de Sully et dont il fait honneur à la politique de Henri IV. Mais si l'œil de Henri IV portait loin, si son esprit était capable de s'élever aux plus hautes combinaisons politiques, Henri IV était en même temps essentiellement pratique. et en toutes choses il ne s'arrêtait guère qu'au possible. Soit que pour lui le temps ne fût pas encore venu d'entreprendre de si grandes choses, et qu'il regardât avant tout comme nécessaire de débayer le terrain pour y bâtir ensuite, dans toute sa correspondance je n'ai rien trouvé, je suis obligé de le dire, qui puisse m'autoriser à lui prêter d'autre projet arrêté que celui d'abaisser par tous les moyens possibles la puissante maison d'Autriche. Mais la politique de Henri IV ainsi circonscrite, la correspondance montre à chaque page qu'il s'y consacra tout entier.

<sup>1</sup> Ces provinces étaient alors, comme on sait, étrangères à la France.

<sup>2</sup> Sully, *Économ. roy.* t. II, ch. IV, p. 12 et suiv.

Sur ces entrefaites mourut la reine d'Angleterre. Henri IV en éprouva un vrai chagrin; « car elle était, dit-il, ennemie irréconciliable de nos irréconciliables ennemis, et tant généreuse et judicieuse qu'elle m'était un second moi-même en ce qui regardait la diminution de leur excessive puissance, contre laquelle nous faisons, elle et moi, de grands desseins<sup>1</sup>. » Il envoya Sully féliciter son successeur et, sous prétexte de lui porter des compliments<sup>2</sup>, sonder ses dispositions. Henri IV jugeait ce voyage absolument nécessaire, ayant appris que les Espagnols et les archiducs faisaient toutes sortes d'efforts pour former alliance avec le nouveau roi et le détacher de la France<sup>3</sup>. Les instructions données à Sully portaient que si le roi d'Angleterre déclarait vouloir se joindre au roi de France, il conviendrait de faire « dès à présent contre l'Espagne une ligue défensive et offensive, avec engagement de ne s'en départir jusqu'à l'entière délivrance des dix-sept provinces des Pays-Bas de la domination espagnole; et avec engagement, dans le cas où le roi d'Espagne voudrait faire la guerre à l'une ou à l'autre des parties contractantes, de s'entraider et secourir<sup>4</sup>. » Mais le faible Jacques I<sup>er</sup> n'avait ni les vues élevées, ni la résolution d'Élisabeth, et Henri IV le savait bien. Du reste, il avait remis à Rosny, écrites de sa main, des instructions personnelles, intimes, exprimant toute sa pensée politique : 1<sup>o</sup> la France, l'Angleterre, le Danemark, la Suède et les Pays-Bas devront essayer à frais communs, chacun selon son importance, de se saisir des Indes ou au moins des îles situées sur le chemin des flottes d'Espagne, afin de leur fermer le passage au moyen de trois armées navales de huit mille hommes chacune; 2<sup>o</sup> d'arracher à la maison d'Autriche l'hérédité de l'empire d'Allemagne et des États et royaumes de Hongrie, Bohême, Moravie, Silésie, Lusace, Autriche, Carinthie, Styrie et Tyrol; conviant, à cet effet, tous les

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VI, p. 70.

<sup>2</sup> Les lettres de félicitation sont datées du 2 juin 1603. (Voy. *Lettres miss.* t. VI, p. 97, 98, 99, 100.) Les instructions portent la même date. (Voy. Sully, *Économ.*

*roy.* t. II, ch. xvi, p. 103.) — <sup>3</sup> Sully, *Économ. roy.* t. II, ch. xv, p. 87, 88. — *Lettres miss.* t. VI, p. 70, 82.

<sup>4</sup> Voy. ces instructions dans les *Économ. roy.* t. II, ch. xvi, p. 92.

princes d'Allemagne, en leur assurant que toutes les distributions se feront à leur profit, et de même des États de Clèves, Juliers, Bergues, la Mark, Ravensberg et Ravistin, lorsqu'ils viendront à vaquer; 3° à l'égard des Pays-Bas, on se saisira, d'un côté, des rivières de Meuse et Moselle et des bords du Rhin, d'un autre, des côtes de l'Océan, et d'un troisième, des frontières de France pour empêcher que nuls vivres ni marchandises y puissent entrer; 4° enfin on s'efforcera de réduire toute la maison d'Autriche au seul continent d'Espagne, essayant d'intéresser à la dispersion de ses États, non-seulement la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, les rois de Danemark et de Suède, mais encore les princes et villes impériales d'Allemagne, Venise, la Savoie et autres puissances, voire même le pape, en leur distribuant toutes lesdites provinces, et sans aucune portion pour les rois de France, d'Angleterre, de Danemark ni de Suède<sup>1</sup>. C'était presque le plan d'Élisabeth, et c'est ce que je trouve de plus approchant du *grand projet* dont parle tant Sully. Sully trouva le roi d'Angleterre très-peu favorable aux Espagnols et n'en parlant qu'avec une espèce de mépris<sup>2</sup>. Il observa les mêmes dispositions chez les seigneurs anglais, bien que les uns et les autres fussent circonvenus par les agents et les partisans de l'Espagne. L'ambassade eut donc un plein succès, et un projet de traité fut écrit sur les bases posées par Henri IV<sup>3</sup>. Le roi en exprime son contentement par lettre du 3 juillet<sup>4</sup>, mais il ajoute : « On m'a dépeint ce roi d'Angleterre si irrésolu, timide et dissimulé, que je crains fort que les effets ne suivent les bonnes paroles et espérances qu'il vous a données<sup>5</sup>. » Henri IV redoutait aussi l'influence de la reine, qu'il savait être favorable aux Espagnols. Ses craintes ne tardèrent pas à se justifier et bientôt, en effet, le roi d'Angleterre se disposa à traiter avec l'Espagne, assurant toutefois qu'il ne conclurait rien que de concert avec la France, et qu'il n'abandonnerait pas les Provinces-Unies des Pays-

<sup>1</sup> Voy. Sully, *Économ. roy.* t. II, ch. xvi, p. 103.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. II, ch. xviii, p. 121.

<sup>3</sup> Sully, *Économ. roy.* t. II, ch. xx.

p. 145, 146, 150. — <sup>4</sup> *Lettres miss.* t. VI, p. 120 et suiv.

<sup>5</sup> *Ibid.* t. VI, p. 122. Voy. aussi p. 191.

Bas. Henri IV ne put donc compter de ce côté sur une coopération utile.

Alors il se tourna entièrement du côté des princes protestants d'Allemagne. Dès 1602 il avait reçu à Paris la visite du landgrave de Hesse, Maurice le Savant, qui tenait évidemment parmi eux le premier rang autant par son mérite et par son caractère que par les gages donnés par lui à la réforme. Il avait eu avec ce prince une conférence secrète. Il lui avait montré combien les princes allemands avaient intérêt à former entre eux une confédération, et Maurice avait répondu qu'on pouvait compter sur le Palatin, sur les maisons de Brandebourg, de Brunswick, de Hesse, de Bade, d'Anhalt et des comtes de Wétéravie; qu'on n'avait pas jusqu'ici la même confiance dans les cours de Holstein, de Danemark, de Mecklembourg et de Poméranie, et que la Saxe et le Wurtemberg étaient irrésolus, retenus qu'ils étaient par leur serment à l'empereur<sup>1</sup>.

Peu de temps après le départ du prince de Hesse, le roi de France lui écrivait : « Depuis votre parlement j'ai encore mieux découvert et appris, que devant, les menées et pratiques que font les Espagnols en mon royaume pour corrompre mes sujets et les débaucher de leur devoir et fidélité à force d'argent et de belles promesses<sup>2</sup>. » Il poussa plus que jamais les princes qui étaient encore étrangers à la cause commune d'entrer dans l'union, que de son côté il promettait de soutenir de tous ses efforts. Il leur représenta l'urgence pour eux de s'entendre afin de s'opposer aux progrès de la puissance espagnole pendant qu'il leur reste encore quelques moyens de le faire<sup>3</sup>. Toutefois, leur dit-il, il n'entend pas engager les princes allemands à faire chose qui préjudicie à l'empire, ni à leur foi ni à leur devoir, ni à prendre dès à présent les armes et quitter le repos dont ils jouissent, ni même à dépenser leur argent mal à propos; mais seulement à se préparer et se mettre en état de pouvoir éviter les malheurs qui semblent

<sup>1</sup> Pièces concernant le voyage du landgrave à Paris, dans le livre de M. de Romel, *Corresp. inédite de Henri IV avec Maurice le Savant*, p. 73.

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. V, p. 698.

<sup>3</sup> De Romel, *Corresp. inédite*, p. 321. — *Supplément aux Lettres miss.* t. VIII, p. 934.

les menacer<sup>1</sup>. Au landgrave il représente que le but doit être d'autant plus chaudement et diligemment poursuivi que « les mauvais succès des États des Pays-Bas se vont de jour à autre augmentant, ce qui les pourrait enfin réduire à prendre des résolutions honteuses, et dommageables à eux et à leurs amis, s'ils ne sont bientôt réveillés et encouragés par quelque plus prompt secours et par des efforts plus puissants qu'ils n'ont été jusques à présent<sup>2</sup>. » Le landgrave approuva fort l'idée d'agir diligemment et chaudement; il entra de *gaie volonté* dans l'union puisqu'elle ne doit tendre, en façon quelconque, à changer ou innover aucune chose dans l'empire; « et non-seulement il sera très-prompt à entreprendre pour son particulier à cette tant nécessaire et requise union, mais il servira toujours de trompette très-vigilante à tout le monde pour s'y ranger<sup>3</sup>. » Henri IV pressa de même le duc de Wurtemberg: Il faut se hâter, lui dit-il, d'inviter les autres par son exemple; il faut mettre les deux mains à cette affaire<sup>4</sup>. Si j'en suis cru, disait-il à tous, nous concluons de suite « une bonne correspondance et confédération composée de ceux qui ont à présent volonté d'y entendre, en réservant lieu et place aux plus paresseux pour les y admettre et enrôler quand ils se présenteront et s'en rendront dignes par leurs offices et actions; car, en ce faisant, nous convierons ceux-ci par notre exemple à se rendre, et, en tous cas, nous pourrons toujours tirer honneur et utilité de la partie que nous aurons dressée<sup>5</sup>. » Il a appris que l'électeur Palatin abonde en bonne volonté et délibération de favoriser leur projet, de même du duc de Wurtemberg; il a su pareillement que les marquis de Colmbach et d'Anspach sont prêts à entrer en la confédération et il a toute bonne espérance que l'électeur de Brandebourg sera de la partie<sup>6</sup>. Tout semblait donc marcher à souhait.

Mais on apprit bientôt que les Provinces-Unies, peut-être à bout d'espérances, venaient de conclure une trêve de huit mois avec l'Es-

<sup>1</sup> *Suppl. aux Lettres miss.* t. VIII, p. 935 et suiv. — De Romel, p. 322.

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 10.

<sup>3</sup> De Romel, p. 334.

<sup>4</sup> *Suppl. aux Lettres miss.* t. VIII, p. 947 lettre du 11 mars 1607.

<sup>5</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 146, 147.

<sup>6</sup> *Ibid.*

pagne. Cela changea singulièrement la face des choses. Henri IV n'avait été nullement consulté, ce qui touchait de près à l'ingratitude, le roi de France étant bien certainement de tous les souverains d'Europe celui qui avait le plus utilement et le plus constamment favorisé la république hollandaise. Toutefois, il ne s'amusa pas à récriminer, mais il se demanda ce qu'il y avait à faire, et il conféra du tout avec le roi d'Angleterre et avec les princes protestants d'Allemagne.

Ici se place un fait qu'il n'est pas sans intérêt de noter. Le saint-père a fait au roi de France des ouvertures d'alliance avec le roi d'Espagne et de mariages entre leurs enfants. A ces propositions Henri IV a répondu qu'il sera toujours prêt à entendre à tout ce qui aura pour but l'affermissement de la paix publique, pourvu qu'on ne lui demande rien que d'honnête, rien de contraire à sa foi et à sa réputation, non plus qu'au bien de son royaume. Le roi d'Espagne lui envoya alors un ambassadeur spécial; mais celui-ci, dès la première conférence, éclata en plaintes amères sur l'appui donné par la France aux Provinces-Unies, et déclara que le moyen de parvenir aux mariages qu'on désirait conclure était que le roi de France se séparât tout à fait desdites provinces. Henri IV protesta que ni le roi d'Espagne ni qui que ce fût ne devaient espérer que pour parvenir à des mariages, qu'il n'a nullement sollicités, il pût faire chose indigne de lui, comme de se départir de l'alliance des Hollandais : ce serait, dit-il, trop grande lâcheté laquelle rendrait lesdits mariages infâmes et malheureux. Les Espagnols, ajouta-t-il, prétendent fonder ces mariages sur ma séparation d'avec les Hollandais; « je dirai au contraire que, s'il faut que nous contractions telles alliances, il est nécessaire que telle paix les précède. Et j'ajoute encore que je suis contraint à en faciliter et avancer la conclusion, à conditions tolérables et justes, autant que mon pouvoir et mon crédit envers eux s'étendra<sup>1</sup>. » Du reste, le 23 octobre de la même année, Henri IV écrivait aux États de Hollande qu'après avoir considéré mûrement leurs affaires, il approuve la résolution qu'ils ont prise de se mettre en repos par une

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 579 et suiv. 583.



bonne paix, s'ils la peuvent obtenir sans sacrifier leur liberté, et à défaut par une trêve à longues années, mais à condition que les archiducs qui gouvernent les Pays-Bas s'engageront, tant en leur nom qu'au nom du roi d'Espagne, à observer les dispositions de la première trêve et le contenu de l'écrit à eux remis par ses députés, ceux du roi de la Grande-Bretagne et des autres princes qui sont près d'eux. A ces conditions, la paix ou, à défaut, la trêve doivent être préférées au renouvellement de la guerre<sup>1</sup>.

Il est évident que cette manière d'envisager les choses fut mal prise par les princes allemands ou au moins par le landgrave de Hesse favorable au parti de la guerre en Hollande (car deux partis se partageaient la Hollande, celui de la paix et celui de la guerre), et qu'il y eut alors un échange de lettres assez vives. Nous ne connaissons celle du landgrave que par la réponse qu'y fit Henri IV; mais cette réponse nous dit clairement ce qu'elle pouvait être. Le roi a été étonné et scandalisé, car et lui et le roi de la Grande-Bretagne n'ont fait autre chose que suivre la route ouverte par les princes allemands eux-mêmes : dans le principe, appréhendant le danger que le landgrave redoute aujourd'hui, il a voulu exprimer ce qu'il en pensait, et non-seulement on a tenu peu de compte de ses avis, mais on n'a pas craint de dire qu'il était ennemi du repos et de la liberté des Provinces-Unies, et qu'il voulait profiter de leurs guerres pour empiéter avec le temps sur leur liberté. Vous savez, poursuit-il, « ce qui en fut dit, écrit et publié partout, et je vous confesse que lorsque je sus cette malice, et que vous ne vous en étiez formalisé, je fus très-étonné et très-mécontent. Néanmoins je pris résolution de ne laisser à leur bien faire, en favorisant aussi de mon côté ladite négociation autant que je le pourrais faire honnêtement. » Le roi dit enfin : « Vous et eux avez les premiers trouvé bon d'entendre à la paix ou à la trêve aux conditions que l'une et l'autre vous étaient offertes; je m'y suis embarqué après vous pour bien faire au public et favoriser un dessein auquel ils se

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 624.

sont engagés sans mon su, vous l'approuvant, ou pour le moins ne le contredisant. Quant à moi j'ai cru et crois encore que ladite trêve faite aux conditions et en la forme que moi, lesdits sieurs rois et princes l'avons proposée, sera aux États et à vous plus salutaire et moins périlleuse que la guerre<sup>1</sup>. » Du reste il ne donnera jamais de conseil, dit-il, qu'il ne s'efforce, s'il est reçu comme il doit l'être, d'en favoriser l'exécution autant qu'il sera en lui. — Le landgrave lui déclarait, paraît-il, que lui, Maurice, et les États de Hollande désiraient qu'il demeurât neutre et leur laissât faire la guerre comme ils l'entendraient. « Mon cousin, répond-il, il sera fort facile, et peut-être plus avantageux à mon royaume que vous ne pensez, de vous donner ce contentement quoi qu'il en puisse succéder; car quand je voudrai suivre ce conseil, je suis, grâce à Dieu, en tel état que je n'ai voisin qui n'ait autant affaire de moi que j'aurai de lui, et partant ne soit bien aise de rechercher et conserver mon amitié; et quand tous conspireraient contre moi, je puis de moi-même lutter contre tous ensemble. Sachez donc que je n'affectionne point la guerre ni la trêve aux Provinces-Unies pour aucun besoin que j'aie ni de l'une ni de l'autre. Je n'ai été porté aux conseils de paix et de trêve et aux secours de guerre que je leur ai donnés, et avez largement reçus de moi et de mon royaume, que de la seule considération du bien et salut desdits sieurs des États, et de vous en particulier<sup>2</sup>. » J'ai voulu vous servir, continue-t-il, mais j'aurai bientôt pris un parti conforme à vos désirs, je veux dire de vous laisser faire ce que bon vous semblera, car je n'ai nullement entrepris de forcer vos délibérations; vous êtes maîtres de vous-mêmes pour en disposer à votre discrétion, et je dois demeurer dans les bornes d'une vraie et sincère bienveillance telle que j'ai toujours portée aux dits États et à vous, et desire encore continuer quand vous et eux m'en donnerez occasion. » Mais ce dont j'ai plus à vous prier et conseiller maintenant, c'est que vous conserviez chèrement votre union au parti que vous prendrez, quel qu'il

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 625 et suiv. — <sup>2</sup> *Ibid.* p. 628. 629.

puisse être; car de ce seul point dépend votre conservation, soit que vous acceptiez la trêve ou que vous recommenciez la guerre <sup>1</sup>. » Les princes germaniques s'amendèrent évidemment, car un mois plus tard Henri IV écrivait au même landgrave sur un ton tout différent <sup>2</sup>. Enfin, le 24 janvier 1609, il l'exhortait de nouveau à s'efforcer « de contracter et former une bonne union et intelligence en la Germanie entre les princes d'icelle non alliés ni confédérés de la maison d'Autriche, pour la manutention et conservation de leurs libertés menacées diversement. » Quant aux États des Provinces-Unies, il se félicite qu'ils se soient enfin accordés à une longue trêve « sur les ouvertures et conditions que ses députés et ceux de son frère le roi de la Grande-Bretagne leur ont conjointement proposées et conseillées, et qu'ont acceptées les archiducs tant en leur nom qu'en celui du roi d'Espagne, et sous la garantie des rois de France et d'Angleterre <sup>3</sup>.

Cependant les Espagnols s'efforçaient maintenant d'écarter du traité la clause de souveraineté des États. Ils avaient même gagné le pape à cette idée. Le pape et le ministre d'Espagne à Rome avaient sondé à ce sujet l'ambassadeur de France. Henri IV déclara hardiment que, si les Espagnols voulaient revenir sur cet article, il était bien résolu à prendre fait et cause pour les États, car la condition de leur liberté, de leur souveraineté a été le seul fondement sur lequel il a bâti le conseil qu'il leur a donné. Il écrivit à son ambassadeur près du saint-siège : « Je veux bien que Sa Sainteté sache que je suis tout résolu de demeurer ferme en mes premières délibérations que j'ai fondées sur ce que j'ai estimé pouvoir être utile au général de la chrétienté et convenable aux parties; car il ne me serait non-seulement séant et honorable, à chaque ouverture qui se ferait de la part ou des Espagnols ou des Anglais, de changer mes conseils. Je n'entends pas aussi que lesdits Espagnols se jouent ainsi de l'entremise de mon nom et autorité, puisque même ils ont déjà trouvé bon, et les archiducs ont pro-

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 630 (Lettre du 23 octobre 1608).

<sup>2</sup> Voy. *Lettres miss.* t. VII, p. 649 (Lettre

du 27 novembre). — <sup>3</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 673, 675. Voy. aussi Sully, *Économ. roy.* t. III, p. 332 et suiv.

mis et assuré de leur part de faire approuver ou ratifier ce qui serait traité sur les articles qui ont été dressés et mis en avant avec leur avis et consentement. » L'ambassadeur eut ordre de faire entendre ces paroles au pape s'il le remettait sur ce sujet, afin qu'il sache bien, disait le roi, que c'est à l'Espagnol plutôt qu'à moi qu'il doit adresser ses demandes<sup>1</sup>.

Sur ces entrefaites s'ouvrit, le 25 mars 1609, la succession litigieuse de Clèves et Juliers. Dès longtemps, Henri IV, en habile politique, prévoyant les différends qui devaient surgir un jour au sujet de cette succession, s'était efforcé de lever amiablement à l'avance les difficultés auxquelles elle pouvait donner lieu. Il est vraisemblable, disait-il, que les prétendants légitimes y auront la moindre part s'ils attendent pour s'accorder que ladite succession soit ouverte, car leur débat servira de prétexte à de plus puissants qu'eux, mieux armés et mieux préparés, pour usurper lesdits pays; et il avait offert son entremise pour faciliter cette entente<sup>2</sup>. — Ce qu'avait prévu Henri IV arriva : il y eut division entre l'électeur de Brandebourg et le comte de Neubourg; mais le landgrave de Hesse s'entremet et détermina les deux prétendants à conclure une transaction par laquelle ils convinrent de s'arranger à l'amiable et de n'employer leurs forces que contre qui voudrait usurper leurs droits. — Cependant le duc de Saxe ayant aussi des prétentions sur les duchés, l'empereur, comme suzerain, évoqua l'affaire et mit en séquestre l'objet en litige. Il fit plus, voulant procurer ce riche héritage à quelqu'un plus avancé dans ses bonnes grâces que Brandebourg et Neubourg, il fit envahir Juliers par un corps de troupes. L'électeur de Brandebourg, le comte de Neubourg et les princes opposés à la maison d'Autriche, ne pouvant douter de l'intention de l'empereur, firent appel à tous les princes protestants, lesquels, réunis à Halle, conclurent entre eux la fameuse union dont l'histoire nous a transmis les actes.

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 668, 669. — <sup>2</sup> *Supplément aux Lettres miss.* t. VIII, p. 935 et 936. (Lettre du 14 août 1609.)

Le roi de France ne pouvait rester étranger à ces grands événements, car ils lui fournissaient l'occasion d'avancer des projets dès longtemps conçus. D'ailleurs des ambassadeurs lui vinrent de tous les côtés : de l'empereur, pour expliquer sa conduite, des princes, pour réclamer son appui, des archiducs, pour demander que tout fût traité et composé à l'amiable. Henri IV répondit que son intention était bien de maintenir la paix générale et qu'il offrait même d'agir auprès des princes; mais il déclara en même temps que si les archiducs de la maison d'Autriche ou tous autres « empruntant, ainsi qu'ils font, le prétexte de l'empire et de la justice, s'appropriaient ladite succession de Clèves et Juliers, » il est résolu à embrasser la défense des héritiers légitimes, obligé qu'il y est par leur droit, par leur ancienne alliance avec sa couronne et par l'intérêt qu'il y a pour lui à ce que lesdits pays ne tombent pas entre les mains de leurs compétiteurs. Il fit entendre au pape le même langage, voulant, dit-il, que le Saint-Père se puisse « défendre des raisons et persuasions apparentes qui lui seront alléguées par les Espagnols<sup>1</sup>. » De même, les électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne ayant, dans l'intérêt de l'empereur, pris l'alarme des projets de Henri IV, il leur répondit : Vous avez été mal informés de mes intentions. Je n'ai jamais pensé à favoriser une invasion de Clèves et de Juliers, ni à préjudicier au droit d'autrui... « J'ai bien promis mon assistance et faveur à aucuns princes mes alliés et confédérés, qui ont droit à la succession desdits pays, non toutefois pour entreprendre sur la juridiction et autorité de l'empereur, ni user d'aucune force et violence, comme vous vous êtes persuadé, mais seulement pour défendre et garantir de pression mes dits alliés qui ont eu recours à moi... S'il advient que le feu de la guerre que vous augurez se rallume en la chrétienté, ceux-là en seront responsables envers Dieu et les hommes qui auront favorisé l'injustice de cette cause<sup>2</sup>. » Il fit assurer de nouveau le Saint-Père de ses bonnes dispositions relativement aux affaires de Clèves : il espère encore que

<sup>1</sup> *Lettres missives*, t. VII, p. 764. — <sup>2</sup> *Ibid.* t. VII, p. 784, 785. (Lettre du 15 octobre 1609.)

les choses pourront s'arranger à l'amiable; « mais, ajoute-t-il, si je découvre qu'on n'y procède avec même candeur et qu'on cuide m'abuser de tant de sortes de prétextes que les Espagnols mettent en avant pour couvrir et déguiser leurs délibérations, je me porterai aussi vertement en faveur de mes amis et alliés et de la défense de la justice de leur cause que je fis oncques; ayant, grâces à Dieu, le courage et la force accompagnés des moyens convenables pour la soutenir avec dignité<sup>1</sup>. »

Au commencement de 1610, Henri IV disait aux Hollandais: « Le temps me presse; nos voisins se préparent en toute diligence pour s'opposer aux desseins que nous avons faits de favoriser la cause des héritiers de Juliers et de Clèves. Il est nécessaire aussi que nous avançons de notre côté, si nous ne voulons être prévenus<sup>2</sup>. » Et comme il croyait savoir que le pape avait promis aux électeurs catholiques et à l'Espagne des secours d'argent, comme il avait lui-même été sollicité par le Saint-Père de retirer sa protection aux princes protestants d'Allemagne, afin de *ne les fortifier à la destruction de la religion catholique*, il lui répond: Ce sont mes amis et anciens alliés de mon royaume, auxquels je devrais assistance, ne fût-ce que par amitié et alliance comme défenseur d'une si juste cause que celle de la succession de Clèves et Juliers, que l'on veut violer et renverser contre toute raison et justice. D'ailleurs la façon dont les Espagnols et la maison d'Autriche se comportent envers moi m'obligerait à protéger les princes, ne fût-ce que pour couper le fil de bonne heure au progrès de leur convoitise (*des Espagnols*), et garantir le public de leur injuste domination. Les Espagnols parlent de la religion catholique; j'en ai eu un tel soin que, non-seulement près des Provinces-Unies j'en favorise tous les jours la conservation, mais que j'ai déjà fait comprendre par traité à la ville de Halle en Souabe qu'en Clèves et Juliers elle ne recevrait aucun détrimen<sup>3</sup>. Cette lettre est du 17 mars 1610.

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 798, 799. La question des mariages fut alors remise sur le tapis; les réponses de Henri IV furent les mêmes que précédemment (p. 799).

<sup>2</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 823 (janvier 1610).

<sup>3</sup> *Ibid.* t. VII, p. 860.

Enfin le dénoûment approche : Henri IV voyant que les *impérialistes*, comme il dit, se hâtent d'assembler leurs forces, et que de leur côté les électeurs et princes allemands, confédérés en faveur des héritiers, n'apportent pas la chaleur et la diligence requise, écrit le 20 mars : « C'est tout à découvert que le roi d'Espagne assiste le parti contraire, qui est aussi secondé mais sous main et plus secrètement par les archiducs de Flandre. Pour moi, j'ai résolu de m'y porter tout entier et ouvertement; la cause dont nous entreprenons la défense est trop juste pour en user autrement, joint que je n'y suis poussé d'aucune convoitise indigne d'un prince qui est droiturier et n'a dessein de s'avantager du bien d'autrui<sup>1</sup>. » Et il annonce qu'une grande partie de ses forces arrivera sur sa frontière de Champagne *dedans le 15 ou 20 du mois prochain*, c'est-à-dire du mois d'avril. Il écrivait encore le 13 de ce mois d'avril : « Pendant que nous consultons et délibérons, nos adversaires acquièrent un tel avantage sur les princes que nous voulons protéger, que je crains que nous arrivions trop tard à les secourir et que nous ne fassions rien qui vaille<sup>2</sup>. » Le 28, il annonçait que ses forces seraient bientôt en état d'être employées et qu'il fait compte de marcher en personne, le xx<sup>e</sup> du mois prochain (du mois de mai). Elles seront, dit-il, de telle qualité que « je m'assure que mes amis en seront autant confortés que leurs ennemis intimidés et retenus en leurs entreprises. » Il ajoute que si les forces que les princes de Brandebourg et de Neubourg attendent de leurs confédérés se rendent en même temps que les siennes, ils seront aussi puissants que leur cause est juste et digne d'être soutenue de tous ceux qui affectionnent la sûreté publique. Il a envoyé vers les électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne, puis à Dusseldorf, dans l'intérêt des princes possédants qui ont besoin d'être assistés et consolés promptement et fermement pour *ne chopper aux premières rencontres et exploits qu'ils entreprendront*; il est assuré aussi de la bonne volonté des États des Provinces-Unies disposés à fournir leur contingent quand il jugera à propos qu'ils le fassent<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Lettres miss.* t. VII, p. 865. — <sup>2</sup> *Ibid.* t. VII, p. 882. — *Ibid.* t. VII, p. 890, 891.

Nous savons quelles étaient ces forces que Henri IV allait faire marcher; il laissait en France quatre mille hommes pour la sûreté intérieure du royaume, plus quatre mille hommes de pied, six cents chevaux et dix pièces d'artillerie, espèce de camp volant prêt à se porter partout où besoin serait, et il allait commander une armée de vingt mille hommes de pied français et six mille Suisses, trois mille chevaux réguliers et mille gentilshommes avec trente pièces de canon; enfin, il laissait aux ordres de Lesdiguières dix mille hommes de pied, mille chevaux et dix pièces d'artillerie pour couvrir au cas de besoin les frontières de France soit du côté de l'Espagne, soit du côté de l'Italie. Forces immenses à cette époque.

Ainsi, au commencement de 1610, la politique de Henri IV avait obtenu d'immenses résultats; elle avait fait déchoir la maison d'Autriche d'un rôle prépondérant à un rôle défensif; elle avait groupé contre cette maison la presque totalité des puissances européennes. De la branche espagnole, il était parvenu à détacher l'Angleterre, la Hollande, le pape, la Savoie, les Vénitiens, les Suisses, tous les petits princes italiens; contre la branche allemande, il avait réuni la Suède, le Danemark, tous les princes protestants d'Allemagne, la Bohême, la Hongrie. Henri IV avait grandi au contraire de toute la suprématie enlevée à ses rivaux.

Henri IV allait se mettre en route lorsque le 14 mai 1610 le coupeau de Ravallac trancha sa vie, et mit fin du même coup aux admirables travaux et aux généreux projets du grand roi.



## CONCLUSION.

---

Henri IV a souvent comparé avec un légitime orgueil l'état déplorable où il avait trouvé la France et l'état prospère où il l'avait conduite. Voilà en effet la véritable pierre de touche pour l'historien, celle à laquelle il devrait toujours essayer les rois. Combien de ceux qu'on admire le plus sortiraient amoindris de cette épreuve! Henri IV y grandit immensément.

Les Valois étaient le jouet des partis, des Guises et des Bourbons, des catholiques et des protestants, des gouverneurs de provinces et de villes visant tous à un déchirement intéressé du sol, à une indépendance à peine déguisée. Henri IV dompta les partis, imposa la soumission aux têtes les plus hautes, rétablit le respect de l'autorité et l'unité absolue du territoire. — On sait dans quelle pénurie se débattait Henri III, quels étaient le désordre et la ruine de ses finances, dont le produit, péniblement arraché à sa source, allait se perdre aux mains avides de ses favoris. A la mort de Henri IV, ordre parfait dans les impôts, rien d'abusif dans leur levée, rien de perdu dans leur produit; économie dans les services, réserves importantes dans le trésor public. — Veut-on parler de la guerre? Les Valois eurent, sans doute, d'habiles généraux, de vaillants capitaines, mais la discipline, qui est le premier besoin des armées, mais l'argent, qui en était déjà le nerf, faisaient complètement défaut. A la mort de Henri IV, généraux expérimentés, armées disciplinées, artillerie formidable pour le temps, argent comptant, rien ne manquait. — Avant Henri IV, haine furieuse entre catholiques et huguenots, fanatisme des deux côtés; sous Henri IV la tolérance s'est établie, catholiques et huguenots vivent

maintenant en paix et à peu près sur un même pied. — Les mœurs publiques et privées, assemblage de futilité, de galanterie, de luxe, d'étiquette sous les Valois, sont devenues sous Henri IV plus viriles, plus simples. On connaît ces bals de chaque jour, au temps des Valois, ces fêtes somptueuses, ces habits ruineux, dont le prix allait alimenter l'industrie étrangère; le temps de Henri IV eut aussi ses bals, il eut ses fêtes, il eut ses riches ameublements, ses beaux habits; mais à tout cela il y eut cette différence capitale que ce qui était autrefois ruineux pour la France fait aujourd'hui sa richesse : ces belles étoffes, ces précieuses tapisseries qui allaient à nos dépens enrichir l'étranger, alimentent maintenant nos fabriques, font la prospérité de notre commerce. Sans doute, la galanterie n'a pas entièrement disparu : le roi a des maîtresses, les grands seigneurs l'imitent; mais combien sommes-nous loin des filles d'honneur de Catherine et des mignons de son fils!

Mais ce qui distingue surtout Henri IV de ses tristes devanciers comme de ses altiers successeurs, c'est cet esprit libéral, je dirais volontiers cet esprit démocratique, si rare chez les rois, qu'il est presque resté à l'état de singularité chez le premier roi Bourbon. Henri IV abaissa la fierté des grands, il éleva l'humilité du peuple, il rapprocha les distances. Autrefois le prêtre et le noble ne connaissaient guère d'autre limite à leur autorité sur le peuple que leur propre volonté, le peuple se courbait ordinairement sous le joug, mais parfois aussi se livrait à de terribles représailles. Prêtres et nobles sont devenus moins exigeants et moins durs, et le peuple, moins maltraité, partant moins malheureux, s'est adouci; l'aristocratie cléricale ou nobiliaire s'est montrée plus traitable, la démocratie moins menaçante; et ce rapprochement était un pas immense vers les destinées dernières des nations.

Et cependant, il faut le dire, Henri IV parlait et agissait très-souvent en roi absolu; il aimait à dire *je veux*, et il professait cette maxime qu'un roi ne doit compte de ses actes qu'à Dieu. De même, il violenta quelquefois les parlements, quelquefois il restreignit des

franchises municipales; mais il faut le dire aussi, dans bien des cas, s'il n'eût imposé sa volonté, aucune amélioration, aucun progrès ne se seraient effectués; s'il n'eût rudoyé les parlements, les parlements eussent rendu impossible presque tout ce qu'il fit de grand, tout ce que nous admirons aujourd'hui; s'il eût toujours respecté les franchises des villes, tout n'eût été bientôt que confusion, c'est à l'unité qu'il fallait tendre alors. N'appliquons pas aux temps de perturbation, de transition où vécut Henri IV, les idées de nos jours, elles porteraient tout à fait à faux. Aujourd'hui, il est très-bien de raisonner principes, de respecter la légalité; en temps de trouble, il faut surtout agir; le trouble est un état anormal, funeste, il faut savoir lui opposer les remèdes efficaces et sans les marchander; la gangrène est au pied, on coupe la jambe; l'incendie envahit la ville, on fait la part du feu en sacrifiant un quartier. J'irai plus loin et je dirai d'une manière générale qu'il y a des temps où la société n'est capable de supporter qu'un pouvoir absolu; ce sont ceux où les hommes sont encore enveloppés dans une demi-barbarie; et, au temps de Henri IV, la France en était là. Dans ces conditions ayez par bonheur un roi supérieur à ses sujets, un roi libéral, doué d'initiative, ami du progrès, et soyez sûr que plus son pouvoir s'affranchira d'entraves et plus les peuples y gagneront; car lui seul peut agir utilement pour eux. Il les préparera à un ordre de choses meilleur, qui à son tour les mènera à un pouvoir contenu par les lois, obligé de tenir compte des volontés nationales, et enfin à l'entière application du droit des peuples à se gouverner eux-mêmes comme ils l'entendent, au mieux de leurs intérêts et de leurs affections.

Voilà ce que dix ans avaient produit, car dix ans c'est tout le temps qu'il fut donné à Henri IV d'appliquer à ses grandes vues. Que n'eussent pu produire dix années nouvelles d'un tel gouvernement! La dernière main eût été mise à son œuvre qui, sanctionnée par le temps et par l'habitude, fut devenue définitive. A l'extérieur l'équilibre européen aurait été fondé sur les bases légitimes et stables des nations, bien autrement solides et durables que les mesquins intérêts

de famille, mobiles et fragiles comme elles, sur lesquels on essaya de l'asseoir plus tard. A l'intérieur, le flot libéral eût continué de couler, la tolérance religieuse fût devenue irrévocable, et nous serions sans doute arrivés sans secousses aux institutions politiques de nos jours. Au lieu de cela, les successeurs de Henri IV, impuissants peut-être à le comprendre et à coup sûr peu jaloux de l'imiter, ne surent guère que détruire cette œuvre, se jeter dans un courant rétrograde et nous mener fatalement aux catastrophes inévitables que nous avons subies. Je suis convaincu que la politique de Henri IV nous eût conduits, par degrés insensibles, à notre état social actuel, et à cet état d'autant plus solidement établi qu'il aurait eu dans le sol d'anciennes et profondes racines, tandis que celle de ses successeurs devait infailliblement nous jeter dans tous les excès d'une sanglante révolution, suivie des ébranlements dont nous souffrons encore.

# CINQ LETTRES

RECUEILLIES

PENDANT LA PUBLICATION DU TOME IX.

---

1576. — 30 NOVEMBRE.

Copie vidimée. — Cabinet de M. le docteur Saunze. Envoi de M. Beauchet Filleau, correspondant du ministère.

A M<sup>rs</sup> BENJAMIN DE LESCOURS, BARON DE SAVIGNAC.

Monsieur de Lescours, Ayant trouvé, par l'avis de mon conseil auquel a assisté monsieur de Foix, mon cousin, que le Roy a envoyé pres de moy, que pour le bien du service de Sa Majesté il est requis d'envoyer en chacune senechaussée de mon gouvernement un gentilhomme de la religion reformée, pour, avecques le seneschal du lieu ou son lieutenant en son absence ou d'autre qu'il voudra commettre, s'employer par exemple à l'exécution de l'edit de pacification et autres choses contenues en l'instruction que vous envoye, estimant que telle charge ne peut estre commise à personne plus suffisante ny qui s'en puisse plus dignement acquiter que vous, je vous en ay bien voulu faire l'adresse, vous priant et ordonnant d'y vacquer en toute diligence suivant la dicte instruction et m'en tenir au plus tost adverty; et parce que je m'asseure que vous n'en fairés faulte, je ne vous feray ceste cy plus longue que pour prier Dieu, Monsieur de Lescours, vous donner en santé bonne et longue vie. Eserit à Agen, ce dernier jour de novembre 1576.

Vostre bon amy,

HENRY.

<sup>1</sup> On trouve, soit dans le premier volume de notre collection, soit dans le Supplément, plusieurs lettres analogues à celle-ci; mais celle-ci exprime un fait dont les

autres ne font pas mention, c'est l'envoi dans chaque sénéchaussée de Guienne d'un gentilhomme protestant.

1589. — 26 AVRIL.

Cop. — Bibl. Nat. Ms. français 484 des nouvelles acquisitions, fol. 51.

A MON COUSIN MONS<sup>IE</sup> LE COMTE DE NASSAU.

Mon Cousin, Vous scavés combien et moy et tous les gens de bien de France avons d'obligations à la memoire de feu M<sup>r</sup> l'admiral de Chastillon. Et moy particulierement j'en ay tant receu que j'estime à bonheur quand je me puis employer pour le servir en quelque sorte. Sa fille, vostre belle mere, a esté dans le commencement de son age nourrie avec la feue royne, ma mere, aussy chierement que ma sœur et moy, qui estions tous ensemble. Quand je n'aurois aultre sujet d'avoir soin d'elle, cela m'y obligeroit. Et je vous assure que ses freres m'ont faict tant de services et si grands, que leur consideration y ajouteroit beaucoup, si de moy mesme je ne m'estimois tenu de faire en son endroit ce que son pere a faict au mien. Tant que mon cousin son mary a vescu, je ne m'en suis point empesché, seachant bien qu'elle estoit en lieu où, pour maniere de dire, son contentement luy ostoit et le besoin et la memoire de tous les amys qu'elle avoit jamais eus. Depuis, Dieu le luy ayant osté, et avec luy tout ce qui luy pouvoit plaire dans la demeure de vos provinces, j'estime qu'elle a raison de desirer son retour, et je reconnois que c'est à moy à l'assister en cela. m'estant bien seant, pour ce que je puis plus que tous les siens, que j'en aye plus de soin aussy. C'est pourquoy, mon Cousin, je vous en ay voulu escrire avec tant d'affection pour vous prier que puisqu'elle a esté receue en vos pays avec honneur, qu'elle en sorte aussy avec honneur, selon le rang et la qualité que vos predecesseurs et les siens ont tenu. Je scáis que n'ayant plus ce qui seul l'avoit conduite en vos terres, elle a occasion de se desirer pres de ses parens et en lieu où je puisse luy faire connoistre combien j'estime le bien que j'ay receu de leurs mains; mais pour qu'à ce que j'ay entendu (*sic*), vostre conseil pourroit faire quelque difficulté sur la personne de son fils vostre frere, que j'entends estre si cher à la mere que c'est chose inseparable, j'ay

exprés voulu vous escrire cette lettre en sa faveur pour vous assurer, mon Cousin, que j'estime tant vostre amitié et j'en reconnois avoir utilité si evidente que ni pour elle, ni aultre quelconque, je ne voudrois permettre que mon autorité servist contre vous dans vostre Estat d'Orange, où elle desire se retirer, et que jamais je ne souffriray qu'elle, ny son fils, y puissent rien entreprendre contre vostre volonté; et quant à ce qui touche vostre frere, j'estime au bas age où il est, qu'il n'y a personne qui en puisse avoir plus de soin que la mere. Je crois encore que quand Dieu voudroit qu'il grandist avec moy, que vous ne luy plaindriez pas cette nourriture; toutefois je vous assure et vous promets, et à ces deux promesses je vous donne ma foy et ma parolle jusqu'icy si soigneusement conservée, que je vous le renvoyeray, veuille la mere ou non, soudain qu'il aura l'age de douze ans ou plustost encore si vous le demandés aussy. Je voudrois que vous fussiez si bon fils, qu'il vous prist envie de l'accompagner jusqu'à la Rochelle, je m'assure que vous vous y trouveriez si bien que pour trois ou quatre mois, nous vous ferions oublier vos marecages. Croyés, mon Cousin, que j'ay tres grande envie de vous voir, et qu'aujourd'huy je vous tiens pour un des meilleurs amys que j'aye et de qui j'espere le plus d'assistance un jour.

Ce que je dis pour beaucoup de considerations, mais principalement afin que vous me teniés toujours pour

Vostre tres affectionné cousin et plus sincere amy,

HENRY.

De Saumur, le 26 d'avril 1589.

1597. — 26 MARS.

Cop. — Registre de la ville de Saint-Valery-sur-Somme. Envoi de M. Dusevel, membre non résident du Comité des travaux historiques.

A MONSIEUR DE CAUMARTIN, INTENDANT DE LA JUSTICE DE PICARDIE

Mons<sup>r</sup> de Caumartin, Je vous envoie une ordonnance que j'ay ad-

visé de faire pour retrancher les intelligences et communications que ceux qui ont pris ma ville d'Amiens ont jà trop commises et frequentés avec mes subjectz (*sic*) et mesmes avecq les prebstres, religieux et aultres personnes ecclesiastiques desquelles je voy qu'ils se servent et se sont servis trop licentieusement soubz pretexte de quelque liberté qu'ilz leur permettent. M'ayant esté donné advis qu'ilz font par leur moien des praticques dedans les aultres villes du pays sur lesquelles ils ont eu divers dessings, j'ay rendu la presente ordonnance <sup>1</sup> laquelle vous ferez publier tant en ma ville d'Abbeville, où vous estes de present, que en tous (*toutes?*) les aultres du pais incontinent que vous l'aurez receue. la faisant à cette fin imprimer ou coppier avecq la presente afin d'en envoyer aultant aux gouverneurs et cappitaines des villes et aux habitans des aultres lieux que vous jugerez estre à propos de le faire, signée de vostre main. A quoy direz que foy suit adjuntée comme si les dictz copies estoient signées de ma propre main et contresignées par le secretaire d'État qui a signé la diete ordonnance; sy, n'y faicte faute, priant Dieu, Monsieur de Caumartin, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Escript a Vignancourt, le vingt sixiesme jour de mars mil cinq cent quatrevingt dix sept.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

L'ordonnance, datée du 25 mars 1597, portait défense à tous les sujets du Roi d'aller à Amiens, après la surprise de cette ville par les Espagnols. Le Roi, y est-il dit, « faict tres expresses dellenses et inhibitions à toutes sortes de personnes ses subjectz et mesmes aux dictz ecclesiastiques prebstres et religieux, fames et autres, de aller cy apres en la ville d'Amiens y porter vivres, argent, hautes et

frequentier, escrire ou praticquer en quelque sorte et maniere et soubz quelque pretexte que ce soit par eaux ny par terre, sans permission par escript de Sad. Majesté, du gouverneur ou lieutenant general du pais de Picardie ou des gouverneurs et cappitaines particuliers des villes de celuy ou autres aians pouvoir de Sad. Majesté de donner la diete permission, à payne de la vie et de confiscation de corps et de biens. »



1604. --- 3 AVRIL.

Orig.<sup>1</sup> — Arch. de Maine-et-Loire. Envoi de M. C. Port, archiviste à Angers, correspondant du ministère.

A M<sup>re</sup> DE LA ROCHEPOT, CHEVALIER DE MES ORDRES, CONSEILLER EN MON CONSEIL D'ESTAT, CAPITAINE DE CINQUANTE HOMMES D'ARMES DE MES ORDONNANCES, GOVERNEUR ET MON LIEUTENANT GENERAL EN ANJOU

Monsieur de la Rochepot, J'ay seen que les habitans de ma ville de Baugé, ausquels j'ay donné moien de faire bastir une eglise en leur ville avec ung presbitaire pour loger et accommoder leurs curez et gens servans à lad. eglise, pour les retirer de mon chasteau dud. Baugé où anciennement estoit l'eglise parochiale de lad. ville et pour en oster la subjection, ne veullent souffrir que leur d. curé s'habitue aud. presbitaire, ains le contraindre de faire sa retraicte accoustumée aud. chasteau soubz pretexte qu'elle luy a esté jusques à present tolérée, attendant la perfection et construction dud. presbitaire, qu'ilz font servir à aultre usage qu'à celuy pour lequel il est basty, tenant ependant led. chasteau et ceux qui en ont la garde en la mesme subjection que par le passé. Je vous fais la presente pour vous mander que vous ayez à faire commandement tres exprez ausd. habitans de recevoir et admettre desormais led. curé aud. presbitaire et luy en donner, laisser et souffrir la jouissance pour y faire sa demeure, au lieu de celle qui luy a esté jusques à present permise aud. chasteau. lequel vous interdirez aud. curé et desfendrez à celuy qui y commande pour mon service de l'y recevoir desormais et de luy en empescher l'entrée, retraicte et demeure. M'asseurant du soing que vous aurez de faire sur ce executer ma volonté avec l'ordre et la consideration

<sup>1</sup> La lettre est originale quoiqu'une note en marge l'indique comme une copie (M. C. Port).

<sup>2</sup> Les archives de Maine-et-Loire contiennent sur le même sujet une autre lettre datée du 18 octobre 1593 et adressée au premier président de la cour des aides que

le Roi, nonobstant toute opposition, charge de tenir la main à l'enregistrement des lettres qu'il a fait expédier de sa chancellerie pour la levée des deniers nécessaires aux bâtimens et à la construction d'une église en sa ville de Baugé.

que cest affaire requiert, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de la Rochepot, en sa sainte garde.

Eserit à Paris, le 11<sup>e</sup> jour d'apryil 1604.

1609. — 15 AOÛT.

B. N. — Suppl. franç. 12384 vni.

Imprimé. — *Henri IV et sa politique*, par Ch. Mercier de Lacombe

A L'ARCHIDUC LÉOPOLD.

Mon Cousin, Ce gentilhomme conseiller de l'Empereur et le vostre m'a rendu la lettre dont l'avez fait porteur le 29<sup>e</sup> du mois passé, et exposé sa creance, pour responce à laquelle je vous diray n'avoir oncques pensé, me meslant des affaires de la succession de Juliers-Cleves, d'en faire mon proliet et m'en adventager en chose quelconque, mais bien d'ayder à conserver le droit que mes amys y peuvent avoir comme obligé à prendre ce soing pour eulx, d'autant qu'ils sont princes issus de maisons alliez et confederez de long temps à ma couronne, avec lesquels les roys mes predecesseurs ont toujours entretenu bonne correspondance et amitié, qu'il m'estoit aussy honorable de les assister de mon conseil, de mon autorité et de mes moyens, s'ils en avoient besoing, qu'il me seroit honteux de les abandonner. Ce que toustelois j'ay pretendu faire avec telle moderation et respect du droizt d'un chascun, mesme de ce qui est deu à la dignité de l'Empereur, que luy ny aultre Prince quel qu'il soit n'ont auleun subject d'entrer en soupçon que je veuille entreprendre pour aultuy, ou me rendre autheur d'une guerre qui puisse troubler le repos de la chrestienté, pour lequel affermir et conserver j'ay pris jusques icy tant de soing et de paine que personne ne peut doubter avec raison de ma bonne et sincere intention pour l'avenir, non plus que de ma resolution ferme et amiable à ne point souffrir qu'on fasse tort à mes amys, tant que Dieu me donnera le moyen de l'empescher; et en ceste volonté je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous aye en sa sainte garde.

# TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

NOTA. Les mots *le roi* désignent toujours Henri IV, roi de France.

## A

- ABAIN (Louis Chastaigner, seigneur d').  
prisonnier de la Ligue; son éloge, III,  
201, 202. — Prend part à la réduction  
de la ville et du château de Mirebeau,  
455. — Le roi lui annonce sa réso-  
lution de se faire instruire et l'appelle  
à la conférence de Mantes avec sa com-  
pagnie, 787.
- ABAIN (Henri Chastaigner d'), fils du pré-  
cedent; sa belle conduite à la défense  
du château de Chauvigny, III, 201,  
202.
- ABAIN (Henri-Louis d'), second fils de  
Louis Chastaigner; poursuit la conces-  
sion de l'abbaye de Stafarde, VI, 215.  
— Proposé au pape par le roi pour la  
charge de camérier secret, 263. —  
Camérier du pape, apporte au roi la  
lettre de promotion du cardinal Barbe-  
rini, VII, 18. — Destiné par le roi à  
l'évêché de Poitiers, 615.
- ABBEVILLE. Est au pouvoir de la Ligue, IV,  
37. — Se rend au roi, 143. — Sa loi  
municipale modifiée, VIII, 614, 615.  
— Calomnié sans succès près du roi,  
IV, 674, 681. — Menacé par les Espa-  
gnols, 794. — Toute communication  
lui est interdite avec Amiens tenu par  
les Espagnols, IX, 662. — Débarassé  
de sa garnison, V, 2. — Construction  
d'un nouveau quai, VII, 645.
- ABECOURT. Voy. HABECOURT.
- ABJURATION DU ROI. Circulaires à ce sujet,  
III, 822, 823, 824, 825, etc.; VIII  
497, 498.
- ABLY, village de la Beauce; camp établi  
en ce lieu par Henri IV, III, 342.
- ABOLITIONS (Lettres d'). *Passim*; doivent  
être choses extraordinaires, IX, 61, 62
- ABRUDERHOF. Voy. BRUDERHOF.
- ABSOLUTION donnée par le pape, VIII  
572.
- ACUS POEBSUIVIS, IX, 139.
- ACADIE (Terre d'), VIII, 897. — Projet  
d'y fonder une colonie, 899.
- ACEBAC OU ASSEBAC. Voy. RIEUX.
- AGESAT, fermier général du roi de Navarre,  
I, 108.
- AÇORES, îles; troupes levées en Guienne  
pour cette destination, I, 450, 451.
- ACQS (La ville d'). Voy. DAX
- ACQS (Monsieur d'), conseiller du roi  
Henri III, appelé par le roi de Navarre  
pour aider à pacifier la Guienne, VIII,  
203, 207. — Visité par de Ségur de  
la part du roi de Navarre, 236. — Ses  
rapports avec la chambre de justice de  
Guienne, 241. — Plaisante par le roi

- de Navarre, 248. — Appelé par lui, 249, 250.
- ADELANTADO. Titre d'un fonctionnaire espagnol, V, 416, 435.
- ADESET, employé dans des négociations, VI, 295.
- ADMINISTRATEUR DE STRASBOURG. Voy. STRASBOURG.
- ARSENS ou ARSENS (Concille), greffier des États généraux ou secrétaire d'État des Pays-Bas, VIII, 419, 529, 574. — Ses bons services envers le roi, 420, 529, 590, 613. — Fait remettre au roi des lettres demandant l'autorisation de lever des troupes en France pour les Pays-Bas, VI, 40, 47. — Reçoit du roi des réclamations en faveur des marchands français, VII, 56.
- ARSENS (François), fils du précédent. — Conseiller et agent des États généraux des Pays-Bas, VII, 3. — Reçu par le roi, VI, 590. — Présent fait à sa femme par le roi au nom de la reine, 608. — Envoyé en ambassade par le roi, VIII, 967.
- AFFES (Jean d'), premier président du parlement de Toulouse, I, 135, 149. — Prend part, en 1577, à la conférence de Bergerac, *ibid.* — Conseiller au conseil privé du roi, 149.
- AFFES (Guillaume d'), fils du précédent, conseiller d'État, premier président au parlement de Bordeaux, VII, 306, 479.
- AGASSE (Jean), bourgeois de Rouen; se réfugie en Danemark et en rapporte des marchandises, IX, 146, 147, 293, 294.
- AGÈTE (SAINT-), capitaine; met en déroute des rebelles, IX, 291.
- AGÈRE. Ses consuls et syndics, VI, 330. — Ses habitants invités à une contribution, *ibid.*
- AGEMAC. Voy. HAGEMAC.
- AGEX fait venir de Bordeaux des pièces d'artillerie et des munitions, et reçoit ordre de les rendre, I, 95, 96. — Reçoit dans ses murs le roi de Navarre, Mouluc et beaucoup de noblesse du pays, 100. — Exhorté par le roi de Navarre à vivre en paix, VIII, 117. — Exhorté à se tenir tranquille, IX, 367. — N'en tient compte; en est réprimandé, 368. — Se révolte, 369. — Se calme, 370. — Mécontentement de Catherine de Medicis, 370, 371. — Privilèges de la ville, 371. — Fournit quatre grands bateaux pour le passage de Catherine, 372. — Sa chambre tripartie, I, 189, 479; VIII, 165. — Pris en pleine paix par Biron, I, 197, 290, 313, 316. — Detrompé par le roi de Navarre sur des bruits de guerre, VIII, 199, 200. — Invité par lui à reconnaître Malignon, envoyé de Henri III pour aviser à la pacification du pays, 211, 212. — Différends entre ses habitants catholiques et protestants, I, 411. — Assemblées autour de la ville, 425. — Poursuit trois soldats sans motif; réclamation du roi de Navarre, 477, 478. — Négociations à ce sujet, 594. — Sa garnison retirée par ordre du roi de France, 640; IX, 9, 10. — Ses troupes sont soldats de la Ligue, II, 69. — La reine Marguerite s'y fortifie contre son mari, 74. — Ses forces essayent de surprendre Saint Mezard, 122. — A cinq compagnies dans Valence d'Agonais, 123. — Ses habitants se déclarent contre la reine Marguerite, *ibid.* — Se déclare pour le roi, IV, 151. — Pris par Mouluc, 184. — Réduit sous l'obéissance du roi, VIII, 523.
- AGEXAIS. Le pays le plus fort et le plus fertile de Guienne, VIII, 76.

- AGISGLAN. Ligueur, IX, 206.
- AGNANS. Abbaye, VIII, 517.
- AGNEL (SAINT-) porte une lettre du roi à Cambaret, V, 555.
- AGRÈVE (SAINT-), IX, 282.
- AGUAS, capitaine au régiment de Béthune, IX, 109, 110.
- AHEURT, pour obstacle, difficulté; d'où aheurtement, s'aheurter.
- AIDES ou AYDES (Contrat des). Opposition du corps de ville, IX, 45.
- AIDES (Bail des) fait à Montauban, IX, 75.
- AIDES (Cour des) menacée par le roi, IX, 100. — De Normandie, admonestée sévèrement par le roi, 245. — Suspendue, 421.
- AIGLE (Forêt de l') acquise par le roi, VI, 377.
- AIGMONT (Comte d'). Voy. EGMONT (C<sup>e</sup> d').
- AIGNAN (Comte DE SAINT-) dresse une compagnie pour son beau-père Montigny, VI, 585. — Reçoit un don du roi, VII, 855.
- AIGUEBELLE assiégé par le duc de Savoie, IV, 915, 929.
- AIGUES-MORTES. Son gouverneur révoqué, IV, 870, 871, 872; VIII, 678, 679. — Acquis au roi par de Gondin, IV, 940, 941.
- AIGUILLON (Duc d'), fils de Mayenne, mis aux arrêts par le roi, V, 95, 96. — Envoyé par le roi vers les archiducs des Pays-Bas, V, 463, 464, 467, 470. — Reçu par le roi qu'il satisfait, VII, 533, 534, 567; IX, 424. — Son affaire avec Balagny accommodée, VII, 601. — Coupable de guet apens envers ce même Balagny, 656. — Pair de France et grand chambellan, gouverneur et lieutenant général du roi en l'Isle de France, 817.
- AIGUIS (DES), député aux États généraux par le roi de Navarre, VIII, 102.
- AILLAS, château appartenant au roi de Navarre, I, 182.
- AIX (Pont d') pris par Biron, VIII, 775.
- AIRE, ville de Gascogne; bandits chassés de ce lieu par le roi de Navarre, II, 312. — Son collège transporté à Mont-de-Marsan, VII, 167.
- AITONA ou AYTON (Marquis d') est fait vice-roi d'Aragon; très-pauvre homme, VII, 581, 586, 749.
- AIX (Baron d') chargé de veiller à la défense de Mussy, III, 575. — Capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, VI, 563.
- AIX (Ville). Tient pour les ligueurs, III, 800.
- AJOUS (Sieur DES), maire de Saint-Jean-d'Angely, VII, 13.
- ALAIN (M. d') promu au gouvernement de la principauté d'Orange; opposition du roi de Navarre, VIII, 275, 276, 278. — Il acquiesce à l'installation, 279.
- ALAIS, ALET, ALETH, ALETZ, ville du bas Languedoc, I, 152, 258. — Prise par les catholiques, 577. — Les catholiques y massacrent cent protestants, II, 47.
- ALARD (Le sieur). Calomnié, I, 247.
- ALAVA (Don François DE), ambassadeur d'Espagne en France, I, 16.
- ALBA (M. DE) met garnison à Panis-saud, VIII, 186.
- ALBAIN (Sieur d'). Voy. ABAIN (Henri Louis d').
- ALEXAIS faits prisonniers par le roi, III, 492. — Incorporés dans la compagnie du connétable de Montmorency; habités à servir en Languedoc, VIII, 964.
- ALBÈNE. Voy. ELBÈNE.
- ALBERT (archiduc d'Autriche) quitte le

- gouvernement des Pays-Bas qui passe au cardinal Albert, VIII, 576.
- ALBERT D'AUTRICHE (Cardinal) reçoit le gouvernement des Pays-Bas, VIII, 576. — Hostile au roi, IV, 461, 474. — Conduit des forces contre lui, 485, 486, 490, 505, 523, 543. — S'approche de l'armée du roi, 553. — Fait mine de vouloir dégager Amiens, VIII, 655, 659, 663, 676; IV, 718, 762. — S'en retourne honteusement, VIII, 666, 667, 669, 671, etc.; IV, 844, 845, 847. — Est poursuivi par le roi, VIII, 671 et suiv. — Est battu par le prince Maurice, IV, 682, 693. — Disposé à la paix, VIII, 691. — S'engage à ne rien entreprendre sur les places du roi si le roi s'engage de même à son égard, IV, 927. — Signe le traité de Vervins, VIII, 714. — Fait complimenter le roi sur son mariage et sur la paix avec la Savoie, V, 385, 391. — Lui fait un présent et en reçoit un de lui, VI, 578, 579; VII, 878, 879. — Agit dans l'affaire de Cleves contre les princes de Brandebourg et de Neubourg, VIII, 965 et suiv.
- ALBERY, professeur de philosophie appelé de Lausanne par le roi, VIII, 508.
- ALBI ou ALBY, ville de Languedoc; excès qui s'y commettent, I, 279.
- ALBIGNY ou ALBIM — Négocie pour Mayenne avec le duc de Savoie et le gouverneur de Milan, IV, 149. — Sa trahison envers le roi, 882. — En faveur près du duc de Savoie, V, 624; VI, 18. — Desir du roi de l'attraper, V, 652. — Ses artifices, 680. — Vendu aux Espagnols, *ibid.* — Pres du duc de Savoie, VI, 4, 6. — Mauvais conseiller du duc de Savoie, 127, 128. — Écrit à Lavardin au sujet d'un passage de forces étrangères à travers la France, VIII, 848, 857.
- ALBRET (Jeanne d'), reine de Navarre: nouvelles de sa santé, I, 2. — Sa fuite de Paris, 3. — Dépêche par elle envoyée au roi Charles IX, 5. — Se rend à la cour de France, 28. — Sollicitée, ainsi que son fils, d'aller à Paris pour l'entrée du roi Charles IX, s'en excuse, VIII, 43, 44. — Se décide enfin au mariage de son fils avec Marguerite de Valois, et se rend près du roi, 73; IX, 209, 210. — Meurt à Paris, VIII, 78. — Recommande à son fils que rien ne soit changé à ses ordonnances ecclésiastiques, 79.
- Envoie vers Mouluc pour être informée de l'état des choses, IX, 364.
- ALBRET (Don Pedro d'), gardien de l'évêché de Cominges pour le bâtard de Bourbon enfant, VIII, 24.
- ALBRET (Duché d'). Son trésorier pour le roi de Navarre, I, 47, 48.
- ALBRET (Port d'), propriété du roi de Navarre, I, 664, 689, 690.
- ALDOBRANDINI (Cardinal), neveu du pape Clément VIII; son crédit près de ce pape, VIII, 639. — Ses bonnes dispositions pour le roi, *ibid.* — Favorable au duc de Savoie dans l'affaire de Saluces, 716; V, 105. — Très-puissant à Rome, importance de l'avoir pour soi, V, 105. — Rendu plus favorable par le cardinal de Joyeuse, 106, 115, 152; VIII, 759, 771. — Envoyé comme légat à Florence pour faire le mariage du roi avec Marie de Médicis, V, 329. — Chargé de s'entremettre entre le roi et le duc de Savoie, 319, 329, 332, 333; VIII, 786, 788, 792 et suiv.; VI, 7. — Vient trouver le roi à Chambéry, V, 342, 346, 348, 360. — Négocie

- le traité de Lyon, 378, 381, 389. — Désir du roi qu'il soit chargé de représenter le pape comme parrain du dauphin, 504. — Créancier de la duchesse de Nemours, VI, 7. — Très-choyé par le roi, 336, 343. — Le roi, peu confiant dans ses dispositions, cherche à le gagner, 363, 364, 365. — Fait des avances au roi, 376. — Ses bons offices envers lui, 405. — Ménagements du roi à son égard, 423, 434. — Lettres sans date à lui adressées par le roi, IX, 1 et 2.
- ALDOBRANDINI (Jean-François), frère du cardinal. — Sa mort, V, 497, 498, 499, 500.
- ALDOBRANDINI (Olympia), niece du pape Clément VIII; perd son mari; condoléances à ce sujet, V, 500.
- ALDUDE. Assailli par les habitants d'Erro, VII, 736.
- ALEGREIN, procureur du roi de Navarre, I, 220.
- ALEMANS OU ALLEMENS, bon serviteur du roi de Navarre, et lieutenant du prince de Dombes, I, 321. — Son château et ses terres ravagés, *ibid.*
- ALENÇON, ville de Normandie; refuge du roi de Navarre fuyant la cour de France, I, 83. — L'armée du roi y est conduite par Biron, III, 105. — Le roi y établit un camp, 108, 109. — Est pris, 115. — Le roi y appelle Fervaques, 161.
- ALENÇON (François duc d'). Croit sa vie menacée par une seconde Saint-Barthélemy, I, 65. — Par les Guises, 66. — Tenu en suspicion par Charles IX et par Catherine de Médicis, 67 et suiv. Voy. ANJOU (François duc d').
- ALENÇON (Charles duc d'), déclaré premier prince du sang; sa mort, I, 671.
- ALÉRIEN, blessé d'un coup de feu de l'ennemi, tombe dans les batteries du roi, VIII, 562.
- ALET. Voy. ALAIS.
- ALEXANDRE, cardinal; légat en France. dévoué aux Espagnols, III, 832.
- ALFANTY, artificier; sa mort, III, 497.
- ALFONSE, ALPHONSE-CORSE. Voy. ORRANO.
- ALGER. Son vice-roi maltraite les sujets français trafiquant sur ses côtes, V, 586, 596, 607, 654. — Mécontentement du roi, VI, 287.
- ALDUCCI, beau-frère de Concini; son affaire à Rome, VII, 695.
- ALINGBERT (Ch. de Neuville, seigneur d'), fils de Villeroy, chevalier des ordres du roi et capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Pontoise pour Henri III, III, 545; IV, 85. — Refuse de recevoir des troupes de la Ligue, 85. — Incline à reconnaître le roi, IV, 119. — Se rend au roi, IX, 396. — Appelé par le roi près de Compiègne avec sa compagnie, IV, 505. — Envoyé par le roi vers le pape, V, 199. — Employé dans les préliminaires du mariage du roi avec Marie de Médicis, 234. — Ambassadeur près la cour de Rome, VI, 403, 449, 453, 519; VIII, 326, 938; IX, 2. — Chargé de visiter en passant la grande-duchesse de Toscane, VIII, 326. — Rappelé de son ambassade, 505. — Grand maréchal des logis et lieutenant général du roi au gouvernement du Lyonnais, VII, 287, 296, 824.
- ALLAIN (Vallée d'). Prise de quelques-unes de ses places, IV, 108. — L'armée du roi y séjourne, 118.
- ALLÈGRE (Sieur d'), gouverneur de Vitrey, III, 59. — Informe le roi qu'il a surpris le château de Rouen, III, 143.
- ALLINS (M. d'), VIII, 266. — En grande

- estime près du roi de Navarre, VIII, 266. — (Est-ce la même personne que M. d'ALAIN? c'est probable.)
- ALLOÛÉ. Officier public en Bretagne, VIII, 573, 574.
- ALLOUYSE. Banni de Venise pour meurtre et recommandé par le roi, VII, 275.
- ALLOZ. Prieuré dépendant de l'évêché de Senz, VI, 562, 611; VII, 80 — Réclamation du roi à ce sujet, VII, 80, 81.
- ALGX (Sieur d'). Son procès, IX, 300.
- ALONGO (Don). Conte au roi la lâcheté des Espagnols à Fontaine-Française, VIII, 564.
- ALPHANTIS, capitaine; dresse une compagnie et fait piller un couvent, I, 372. — Intervention en sa faveur auprès du roi de France par le roi de Navarre, 373.
- ALPHONSE, ALPHONSE CORSE. Voy. ORXANO.
- ALYMES (Baron des), conseiller d'État et premier maître d'hôtel du duc de Savoie, envoyé au roi par ce duc, V, 137, 138, 339.
- AMADIS. Lecture favorite du roi, VII, 119.
- AMBERT. Condamné à être démantelé, IV, 1011.
- AMBES. Bled. Fort bâti en ce lieu par Lansac et emporté par Matignon, II, 81, 82.
- AMBLEVILLE (Jean de Mornay, sieur d'), lieutenant général en Saintonge et Angoumois, VII, 544.
- AMELISSE (M. d'), commande 800 chevaux des ducs de Lorraine et de Mayenne; se retire devant le roi, III, 492. — Traite pour entrer dans Mouzon, 606.
- AMBLY (M. d'). Envoyé par le roi renforcer le duc de Bonillon, III, 714.
- AMBOISE (Clermont d'). Envoyé par le roi de Navarre pour demander du secours à Elisabeth, VIII, 334.
- AMBOISE (Ville d'), IX, 105.
- AMBRES (Sieur d'). Commande aux pays d'Auvergne et de Rouergue, VIII, 31.
- AMBRUGEAC ou AMBRUGHAC (François du Boseheyron, seigneur d'), vient avec tous les siens trouver le roi de Navarre, II, 284.
- AMET, sultan; sa lettre au roi, VIII, 970.
- AMIEUX surpris par Mayenne et le duc d'Anjou, IX, 400. — Chasse Mayenne, 401, 404. — Et se donne au roi, IV, 198, 201, 204, 207. — Surpris par les Espagnols par la faute de ses habitants, 695, 696, 697, 721; VIII, 642. — Toute communication avec eux défendue aux villes voisines, IX, 662. — Le roi y perd toute l'artillerie qu'il y avait réunie, VIII, 641. — Assiégé par le roi en personne, IV, 762, 779, 780, 806, 817, 840; VIII, 651, 656, 659, 663. — L'ennemi capitule, IV, 847, 848, 851; VIII, 665, 666, 667, 669, 671, etc. — Dessins des Espagnols sur la ville, IV, 926.
- AMOURS (Sieur d'), ministre protestant, ses prédications à Dieppe, III, 73. — Rend des services dans la reddition de Troyes, VIII, 519, 520. — Conseiller d'État envoyé pour représenter aux villes de Champagne les besoins du roi, IV, 842. — Chargé d'établir un impôt à Poitiers, il est mal reçu, V, 417.
- AMOY, capitaine, IX, 422.
- AMPEVILLE, AMVILLE et ANVILLE. Voy. DAMVILLE.
- AMURATH III, empereur des musulmans; informé par le roi de son arrivée au trône et de son désir de conserver avec lui les relations d'amitié des rois, ses prédécesseurs, III, 363 et suiv. — Résolu d'attaquer le roi d'Espagne, 386.



- Un ambassadeur lui est envoyé, 607.  
 — Sa mort, IV, 321, 344, 523.
- ANASTASE (SAINT-), petite ville voisine d'Uzès, surprise par les catholiques en temps de paix; plaintes du roi de Navarre, I, 165.
- ANGEL, serviteur ordinaire de la chambre du roi et son chargé d'affaires auprès de l'empereur, III, 569. — Sa lettre au roi, V, 253.
- ANGENS, lieu de conférence pour la paix entre le roi et le duc de Mercœur, IV, 244, 245, 263, 302, 317; VIII, 532, 533, 534. — Ville et château disposés à se rendre au roi, IV, 912 et 917.
- ANÇO. Ses habitants font des courses en Béarn, enlèvent des prisonniers et du bétail, VII, 730, 741, 756. — Leurs différends à ce sujet avec les habitants de la vallée d'Aspe, *ibid.* et 765. — Accord intervenu, 786.
- ANCRE, petite ville sur les confins de l'Artois; elle ouvre ses portes aux Espagnols, IV, 314, 315.
- ANDELOT. Voy. COLIGNY.
- ANDOUINS (Diane d'), dite la belle Corisande. Voy. GRAMONT (Comtesse de).
- ANDRÉ (SAINT-), président du parlement de Dauphiné, IX, 86. — Envoyé à Lyon par le roi, IV, 68. — Conseiller d'État, premier président, 290; VII, 105. — Nommé gouverneur de Montpellier, 288, 295.
- ANDREANI. Voy. LANDBIANO.
- ANDRIADO, négociant portugais recommandé par le roi au grand-duc de Toscane, IX, 323.
- ANDRIEN OU ANDRÉ (SAINT-), abbaye pillée par les soldats du prince Maurice, son abbé enlevé, réclamation du roi, VI, 416, 417.
- ANET, bourg de la Beauce; camp établi en ce lieu, III, 299, 300. — Visité par Catherine de Bourbon, 805.
- ANGE (Le Père). Son voyage à Rome, VII, 518.
- ANGEBASTON, président du parlement de Bordeaux, IX, 136.
- ANGEL (SIEUR DE SAINT-) va remplir sa charge à Mâcon, VIII, 834.
- ANGELY (SAINT-JEAN D'). Le roi de Navarre accompagne jusque-là sa femme partant pour la cour de France, I, 433, 434, 437. — Conférence entre les deux cousins, 441. — Le roi de Navarre y séjourne, 442, 443, 444, 457, 458, etc. — Assemblée en ce lieu, 450, 451, 459, 462, 605; VIII, 232, 233. — Le roi de Navarre fait battre les forts et châteaux des environs, II, 221. — Le prince de Condé y est empoisonné, 345, 346, 347, 349, 350. — Instruction du procès fait aux empoisonneurs, 363. — Séjour du roi de Navarre, 364, 366, 368, 369, 370, 371, 372, 393.
- ANGENNES (Claude d'), évêque du Mans, du parti du roi, III, 792. — Conseiller d'État envoyé à Rome avec le duc de Nevers, IV, 23, 24, 80.
- ANGENNES (Jean d'). Voy. POIGNY.
- ANGENNES (Nicolas d'). Voy. BAMBOUILLET.
- ANGENOUST, membre de la chambre de justice établie en Guienne, VIII, 219.
- ANGERS. Sa révolte, II, 466. — Son évêque favorable au roi, III, 792. — Offre au roi de contribuer aux frais de la guerre et diffère de payer, VIII, 479. — Ses avocats font opposition à un édit, 616, 617.
- ANGERVILLE, ville de la Beauce; lettre datée de ce lieu, III, 704.
- ANGIENS, ville de Normandie; son cimetière, I, 380.

ANGLAIS. Lettre adressée aux seigneurs anglais par le roi de Navarre, II, 54. — Mécontents des négociations de Vervins, IV, 971, 973. — Font des courses sur mer et s'emparent des navires marchands, V, 16. — Réclamations du roi, 16 et suiv. — Adonnés à la piraterie, 192, 197, 247, 267; IX, 5, 6, 151. — Desservent le roi à Constantinople, V, 197. — Maltraitent les marchands français, 197, 417, 618, 619. — Jaloux et défiant à l'égard de leurs voisins, VI, 482. — Persécutent les catholiques, VII, 670. — Quatre mille d'entre eux employes par le roi en Normandie, VIII, 368. — Figurent souvent dans l'armée du roi, *passim*. — Leurs marchands établis à Caen pressurés par les fermiers des impositions, IX, 264. — Exaction reprisée, 265.

ANGAS ou ANGLARS (Sieur d'), maître d'hôtel du roi de Navarre, I, 127.

ANGLETERRE. Sa puissance, VIII, 635. — Menace par l'Espagne, IV, 776, 777. — Peu satisfaite du traité de Vervins, IV, 992, 994, 1000. — Projets impraticables sur ce royaume de la part de l'Espagnol et du pape, V, 518, 519, 520. — Vues du roi sur la succession d'Angleterre, *ibid.* et 521.

ANGLETERRE (Reine d'). Voy. ÉLISABETH.

ANGLETERRE (Reine d'), femme de Jacques I<sup>er</sup>; est dans les intérêts de l'Espagne, VI, 192. — Reçoit un cadeau de Marie de Médicis, 192, 193, 194, 212. — Le roi mécontent d'elle, 256, 258. — Se mauvaïse volonte, si legere, 380. — Naturellement disposée favorablement pour le roi, VII, 545. — Change de sentiment, 545, 575, 576.

ANGLETERRE. Roi d'. Voy. JACQUES I<sup>er</sup>.

ANGOUËME (Duc d'). Voy. AUVIGNON (Duc d').

ANGOUËME (Duchesse d'), invitée par le roi à venir le trouver à Blois et à Chartres, III, 606; à Vendôme, 712. — Faite gouvernante du Limousin assistée du conseiller de Boissise, IV, 81, 82. — Retient une maison de Lanet et le poursuit lui-même nommé par le roi à la capitainerie de Folembray, 529. — Appuie la reine Louise dans sa demande de poursuites contre les assassins de Henri III, IX, 414. — Agit près du parlement pour empêcher l'enregistrement de l'édit de la paix, 532. — Reçoit la promesse du gouvernement du Bourbonnais en échange de celui du Limousin, 722; VIII, 612. — Réclame de l'archiduc d'Autriche la princesse de Conde, VII, 885.

ANGROM (Sieur d'), représentant du roi de Navarre pres d'un seigneur anglais, I, 616.

ANGUIEN ou ANGUIEN seigneurie du roi de Navarre en Flandre, I, 677. — Intention de la vendre, *ibid.* — Son gouvernement, VIII, 313.

ANGUS (Comte d'), Écossais catholique, persecute, VII, 723, 724.

ANGY, capitaine, messenger du roi et du connétable, IV, 590.

ANULT (Christian), attendu par le roi, son éloge, III, 361. — Accompagne le roi dans son expédition aux environs de Verdun, 493, 494. — Créancier du roi, 516. — Lui amène des reîtres et des lansquenets, 646. — Recommande au roi par le grand-duc de Toscane, VI, 660. — Retourne près du landgrave de Hesse, VII, 10, 11. — Lui soumet un projet d'union des princes protestants, 50. — Vient conférer avec

- le roi et retourne près des princes allemands intéressés dans l'affaire de Clèves et Juliers, 890; VIII, 936.
- ANNOY, ANNUICT, ANUIT, aujourd'hui, II, 155, 201, 213, 227, 416, 501; III, 82, etc.
- ANJOU (L') envahi par le duc de Mercœur, VIII, 468.
- ANJOU (Alexandre-Édouard duc d') gagne la bataille de Jarnac, VIII, 7. — Consent à un échange de prisonniers, 11, 12. — Écrit une lettre offensante pour Henri de Navarre, 13 et suiv. — Déclaré par celui-ci responsable du meurtre du prince de Condé, 16. — Élu roi de Pologne, I, 54. — Son départ, 66. — Devient, sous le nom de Henri III, roi de France, 70. — Voy. HENRI III.
- ANJOU (François duc d'), ci-devant duc d'Alençon; projette de s'évader de la cour de France, I, 69 et suiv. — Ses bons rapports avec le roi de Navarre, VIII, 95. — Se rend à Cognac avec Catherine sa mère pour conférer avec lui, I, 107; VIII, 100. — Se met du parti de la Ligue, I, 139. — Reçoit offres de service de la part du roi de Navarre, 242. — Chargé par Henri III de rétablir l'ordre et la paix en Guienne, VIII, 189. — Fait au roi de Navarre des ouvertures de paix, I, 314, 319, 325, 330, 331. — Appelé par les Pays-Bas, 319. — Assiste à la conférence de Fleix où se traite la paix, 331. — Y prend grande part, *passim*. — Sollicité par le roi de Navarre d'intervenir dans la querelle des ducs de Montpensier et de Nevers, 338, 342, 360, 361. — Appelé par les États des Provinces-Unies, 340. — Sollicité de s'entremettre près du roi en faveur de M. de Châtillon, 348. — Fait recevoir lui-même la paix de Fleix à Bordeaux, 349. — S'apprête à aller en Flandre, 356. — Son séjour à Bordeaux, 359. — Entente entre lui et le roi de Navarre, 415. — Fait à Bordeaux une ordonnance sur le bois et la chandelle à fournir aux garnisons, 429. — Envoie du Plessis-Mornay en Allemagne pour expliquer son entreprise de Flandre à la diète de l'Empire, 452, 453. — Sa mort, 666.
- ANJOU (Duc d'), troisième fils du roi et de Marie de Médicis; sa naissance, IX, 121.
- ANNE DE BOURBON. Voy. BOURBON.
- ANNIBAL OU HANNIBAL, capitaine dont les services sont appréciés par le roi, IV, 734.
- ANOBLISSEMENT, VI, 487.
- ANOGADRA (Le comte Octavio), prisonnier des Turcs, réclamé par le roi, IV, 9.
- ANSELME, lieutenant de Bellegarde, qu'à sa mort il remplace par interim, VIII, 156.
- ANSPACH (Marquis d'). Sa mort et son éloge, VI, 111.
- ANTECHRIST, qualification donnée au pape par le roi de Navarre, I, 532, 548, 560; II, 111, 355, 436, 440, etc.
- ANTHO (SAINT-). Sa compagnie, IV, 991.
- ANTHOINE. Anglais, traître à la reine d'Angleterre, emprisonné en France et livré à la reine, III, 678, 679.
- ANTIBES, ville de Provence sur la frontière, III, 841. — Importance de ses fortifications, V, 412. — Veut surprendre des terres au roi, VII, 601.
- ANTOINE (SAINT-), écuyer envoyé par le roi au roi d'Angleterre, VI, 181. — Est fait écuyer du prince royal, 252; VII, 85.

- ANTOINE (Abbaye de SAINT). Son abbé veut faire châtier un de ses religieux, VII, 417.
- ANTOINE (Don), roi de Portugal, recommande ses enfants au roi, VII, 495.
- ANTOINETTE D'ORLÉANS, religieuse, résiste à se charger de la coadjutorerie de Fontevrault, VII, 720.
- ANTONIN (SAINT). Différend entre son gouverneur et ses consuls et habitants, II, 213.
- APCHON (Saint-Germain d'), VI, 209; pere de Pierre-Louis d'Apchon, *ibid.*
- APCHON (Pierre-Louis d'), recommandé par le roi pour le faire entrer dans l'église de Lyon, VI, 209.
- APCHON (Sieur d'), VIII, 246.
- APIO-CONTI, colonel des troupes papales, tue en querelle particulière, III, 745, 748.
- AQUAVIVA, cardinal, affectionné au roi, s'emploie pour la reddition d'Arles, IV, 473, 474. — Recommande au roi l'évêque d'Aly pour l'archevêché d'Arles, VIII, 712.
- AQUITAINE (Province et grand prieur d'), VIII, 507. — Prieuré donné par le roi au chevalier de Chaze, *ibid.*
- ARAGON (Justice d'), VII, 730, 741. *Voy. PEREZ.*
- ARAGON (Vice-roi d'), VII, 730, 756, 765, 769.
- ARAYMONT (Sieur d'), est tué, VIII, 884.
- ARBAUX, village; son différend avec celui de Veigocq, VIII, 262.
- AREIEU (D'), légiste, consulte par le roi de Navarre, I, 508.
- ARBOIS, capitulé tardivement pour son intérêt, IX, 390. — Rançonné par le roi de quinze mille ecus, VIII, 568.
- ARBONNIÈRES, village, III, 550.
- ARCHAMBAULT (Le sieur), contrôleur de l'écurie du roi de Navarre et valet de ses pages, I, 102.
- ARCHES (Sieur DES), conseiller d'État, IX, 102. — Demande la place de président des comptes de Paris, VII, 643.
- ARCHIAC, en Guienne, II, 473.
- ARCISSÉ (Sieur d'), maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi de Navarre, I, 190, 191.
- ARCONA (Sieur d'), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, a la garde noble des enfants de feu son frère, III, 409.
- ARCS (Baron DES) reçoit du roi l'abbaye de Saint-Honoré de Lerins, en Provence, IX, 20.
- ARDALE (Marquis d'), Espagnol dévoué au roi, VII, 435.
- ARDEUR, contrôleur général des guerres, V, 382.
- ARDOIN (Le sieur) se prétend calomnié, I, 247.
- ARDBRES. Assiégé par les Espagnols, IV, 581, 587; et pris, 598, 600, 623. — Les Espagnols font difficulté pour le rendre au roi, VIII, 677.
- ARENNES (Dame d'), privée de la garde noble de ses enfants pour les faire élever dans la religion catholique, I, 380.
- ARGENCI (Sieur d'), député par les États généraux de Blois au roi de Navarre, IX, 145.
- ARGENTIEU (Sieur d'), conseiller du roi de Navarre, envoyé vers le duc de Brunswick Wolfenbuttel, I, 8. — Envoyé aux princes protestants d'Allemagne, VII, 29, 30. — Au roi de France, 43, 44.
- ARGENNES (Jacques d'), nommé à l'évêché de Bayeux, VII, 103.
- ARGENTAN, ville de Normandie prise par le roi, III, 115, 116.
- ARGENTEN, VIII, 338.
- ARGENTEUIL (François de Basle, sieur d'..

- Le roi demande pour son fils la charge de page du grand maître de Malte, VII, 432, 433.
- ARGENTIER (Le sieur L'), ses papiers, III, 662. — Refuse de s'intéresser dans une manufacture de tapisserie autrement qu'en prêtant de l'argent à intérêt, VII, 643.
- ARGENTON, ville, II, 464. — Son château pris miraculeusement par le roi, 469. — Place plus forte que Lectoure, *ibid.*
- ARGERVE (SIEUR DE L'), capitaine, refoule le duc d'Aumale devant Ham, III, 458.
- ARGOUES, VII, 553.
- ARLES, III, 800. — Reconnaît l'autorité du roi, IV, 211. — Se rend à lui, 435, 439, 483; VIII, 578. — Prétentions de ses habitants, VII, 633. — Grand éloge de sa noblesse, VIII, 544, 545. — Don volontaire réclamé, 783, 784.
- ARMAGNAC (Comté d'), désordres qui s'y commettent et plaintes de ses habitants, VIII, 295. — Sa sénéchaussée, 317, 323. — Reçoit un siège présidial, IX, 133.
- ARMAGNAC (Georges d'), baron de Causade, cardinal, parent du roi de Navarre, I, 391, 392. — Le pouvoit de beaux et bons chevaux, 392. — Porte des dépêches du roi au duc de Nevers à Rome, III, 708.
- ARMAIGNAC (Ysoré-Jean d'), valet de chambre du roi de Navarre, I, 449. — Premier valet de chambre du roi, IV, 577. — Intendant de sa garde-robe, VIII, 353. — Envoyé par lui au duc de Montpensier et au prince de Dombes, *ibid.* — *Post-scriptum* gaillard, ajouté par lui à une lettre du roi, II, 404. — Employé à porter des dépêches, III, 35 et *passim*.
- ARMANTIÈRES, en Normandie, camp établi par le roi en ce lieu, III, 161.
- ARMES à feu défendues, VIII, 959.
- ARNAUD, de la maison de Navaille, son procès avec Espalouge, IX, 366.
- ARNAUD (Le Petit), II, 80.
- ARNAUD, trésorier de France, VIII, 939.
- ARNAULT (Antoine), célèbre avocat, VII, 286.
- ARNAULT, capitaine-exempt des gardes du roi, VII, 358, 359; IX, 193.
- ARNAULT, l'un des secrétaires de Sully, VI, 441. — Envoyé par lui au roi, VI, 307, 310; VII, 120.
- ARNE (Sieur d'), porteur de dépêches du roi au connétable, IV, 800.
- ARNÈS ou D'ARNÈS, député au roi par le maréchal d'Ornano, IV, 906.
- ARONC (Sieur d'), sollicite vainement la charge de bailli de Miac, IV, 538.
- AROSSETTE ou ARBOSETTE (Grace d'), propriétaire en partie d'un navire pris par les Espagnols, III, 695, 696.
- ARQUES, III, 41, 45. — Le roi s'y retranche, 41, en face de l'armée de Mayenne, double de la sienne, *ibid.* — Y attend des forces, 43, 53. — Combats divers, 48, 52. — L'ennemi forcé de se retirer, 58.
- ARQUIEN (Sieur d'), gentilhomme d'Auvergne, III, 408. — Assiste son frère pour conduire Biron de la Bastille au palais, V, 642. — Rassure le roi sur l'état de Metz, VI, 353.
- ARQUINVILLIER (Sieur d'), lieutenant du sieur d'Humières, annonce au roi que la ville d'Amiens s'est affranchie et rendue à lui, IV, 206.
- ARRAS. Mort en cette ville du duc de Parme, III, 708. — Chasse les Espagnols et les Italiens qui sont dans ses murs, 708. — Proclamation que lui

- adresse le roi, IV, 280. — Entreprise du roi sur la ville, manquée, 565, 726, 731. — Canonne par le roi, 859, 861; VIII, 641.
- ARROS (Bernard baron d'), informé par le roi de Navarre de la mort de Jeanne d'Albret, et confirmé dans ses fonctions de lieutenant général de Béarn et Navarre, VIII, 78, 79; IX, 366. — Son conseiller et chambellan ordinaire, VIII, 84. — Retient prisonnier le comte de Gramont, *ibid.* — Mercuriale du roi de Navarre à ce sujet, 85 et suiv. — Sa mort, I, 213. — Sa fille, 345
- ARROS (Pierre de Gontaud, baron d'), député du Béarn vers Marie de Medicis, V, 406.
- ARSAC, capitaine, ses prétentions à la capitainerie de la tour de Thallon, IX, 103.
- ARSAY, ville du Poitou, se rend au roi de Navarre, II, 286.
- ARSÈNE (Le Pere), capucin, emprisonné aux Pays-Bas, VII, 2.
- ARSLAS. Voy. AELSSENS.
- ARSIS (Sieur DES). Ses bons services, VIII, 713.
- ARSOIR pour hier soir, II, 224, 349, 395, etc.
- ARTIGUE (Sieur DE L'), envoyé par Condé au roi de Navarre, et par celui-ci à Conde, VIII, 104, 105, 191; IX, 137, 138.
- ARTILLERIE, VIII, 302.
- ARVIEU (Sieur d'), conseiller au parlement de Toulouse, I, 299. — Ses émoluments, II, 373.
- ASERAC ou ACERAC. Voy. RIEUX.
- ASCOT (Duc d'), grand d'Espagne, inspire beaucoup de confiance au roi, V, 101, 102. — Remis en possession du château de Montcornet, 101, 125, 126. — Visité par le duc de Nevers à la satisfaction du roi, VIII, 890.
- ASDRUBAL, courrier envoyé par monsieur de Gondy à Villeroy, IV, 317.
- ASPE, vallée du Béarn ou ceux d'Anço viennent enlever des prisonniers et du bétail, VII, 730, 736, 741, 756. — Réparation et accord, 765, 786.
- ASSAS, capitaine, ses services, VII, 325.
- ASSERAC ou ACERAC. Voy. RIEUX.
- ASSESEUR au président de Metz, IX, 23.
- ASSAIGNE ou YSSAIGNE (Dom Martin d'), fait prisonnier, commandant un navire qui est pris par les Anglais, V, 16, 17.
- ASSIÉ, capitaine, V, 146, 147.
- ASSUMPTION pour avènement, VI, 97, 98, 216.
- ASSY (Sieur d'), invité par le roi de Navarre à venir le trouver à Alençon avec ses amis, I, 83. — Devient maître d'hôtel ordinaire du roi qui le recommande au grand-duc de Toscane, IV, 381, 382.
- ASTAFORT, surpris et pillé, I, 477. — Les reformés de la ville se retirent à Lectoure, VIII, 242, 243, 244. — Cinquante de ses habitants condamnés à mort, IX, 203. — Rendez-vous donnés en ce lieu à Bellievre et à Malignon par le roi de Navarre, 10, 205, 206.
- ASTIER fait faire des offres de service au roi, VII, 462.
- ASTROSSE. Voy. STROZZI.
- ATRY (Évêque d'), recommande au roi pour l'archevêché d'Arles, VIII, 717.
- ATTICHY (Sieur d'), serviteur du roi, IV, 745. — Lui rend continuellement des services, IX, 320. — Traite des frais de noces de Catherine de Bourbon, VIII, 722. — Se plaint des pilleries des Hollandais, VII, 4.

- ATTIGNY, ville, III, 496, 497.
- AURAINES. Leur produit appliqué aux bâtiments pour les manufactures, IX, 48, 50.
- AUBAN (Madame DE SAINT-) obtient une abolition, IX, 58.
- AURENAS, ville surprise par les protestants, III, 817. — Désapprobation du roi, *ibid.* — Reçoit une garnison, VII, 781.
- AUBERT (Jean), archidiacre de Reims, prédicateur ordinaire du roi, VII, 406, 407.
- AUBERTIN (Commanderie d'), VI, 103.
- AUBESPINE (Jean DE L'), abbé de Saint-Éloy de Noyon; sa mort, VII, 410.
- AUBETERRE (Château d'). Entreprises sur ledit château, VIII, 67.
- AUBETERRE (Vicomte d'), VIII, 67. — Conduit des troupes pour le roi de Navarre, II, 227. — Informé par le roi de Navarre que Henri III s'est enfui de Paris, 379. — Sénéchal de Périgord; sa mort, III, 702, 703.
- AUBETOU en hostilité avec Sauvensau, IV, 340.
- AUBIERPH (Johan d'), capitaine; ses services à la guerre, IX, 183. — Recommandé à la république de Venise, 184; III, 336.
- AUBIGNE ou AUBIGNY (D'), envoyé par le roi de Navarre au maréchal de Damville au sujet de négociations pour la paix, I, 135. — Au prince de Condé, IX, 136.
- AUBIGNY, trésorier de France à Caen, IX, 49. — Commissaire pour la recherche des malversations des financiers, 49, 53.
- AUBIJOUX (Comte d'), colonel des légionnaires du Languedoc, VII, 73, 74. — En compétition avec de Fosscuse, *ibid.*
- AUBIN (Sieur DE SAINT-), envoyé par le roi à M. de Spoudillan et au connétable, VIII, 517.
- AUBIN-MONGLAT (SAINT-), dépêché par le roi à Rosny, V, 524.
- AUBONNE (Baron d'), citoyen du canton de Berne, dénoncé par l'ambassadeur de Henri III comme ami des protestants de France. Intervention du roi de Navarre en sa faveur, I, 371.
- AUBRAY (D'), colonel de la Ligue; est mis hors de Paris par Mayenne, IX, 387.
- ACH, AULX, AUX. Passage du roi de Navarre par cette ville, I, 96. — Appartient au roi de Navarre comme étant du comté d'Armagnac, 128. — Assemblées illicites de gens armés dans ce lieu, VIII, 144. — Son archevêché, VI, 326, 336.
- AUCHY (Château d'), fortifié par le sieur de Pesché, IV, 272.
- AUCHY (Vicomte d'). Ses rapports au roi sur l'armée ennemie, III, 693. — Capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur de Saint-Quentin, IV, 763; VI, 165, 494; VII, 159; VIII, 894; IX, 417, 422. — Chargé de veiller à la conservation de la ville, VIII, 480. — Son différend avec de Pesché, IX, 232.
- AUCHY-LÈS-AUBIN, abbaye, VIII, 419.
- AUDOUX. Accusé d'avoir voulu traiter avec les Espagnols, s'en défend, VIII, 607, 608.
- AUGER, prévôt, VI, 659.
- AUGUSTOLO (Le comte), camérier secret du pape; apporte le chapeau de cardinal à de Sourdis, V, 114.
- AUGUSTE, surnommé LE PIEUX, duc de Saxe; informé des affaires de France par le roi de Navarre qui lui envoie en

- ambassade Ségur-Pardaillon, I, 535 et suiv.; II, 99.
- ALAIRE (SAINT-), capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, III, 51. — Éloge de sa fidélité, 52.
- ALAYS ou ACLAYE (SAINT-). Appelé sous les armes avec sa troupe par le roi de Navarre, I, 307. — Affaire le concernant jugée contre son droit par d'autres chambres du parlement de Bordeaux que celle de l'édit, 403. — Recommandé par le roi de Navarre à Catherine de Médicis, 403, 404. — Sa dispute avec le comte de Curson renvoyée devant les maréchaux de France, IX, 55.
- ALBENAC, château de la Beauce entre Chartres et Étampes, III, 378.
- ALIX Voy. AUCH.
- ALMALE (Combat d'), III, 562, 564. — Le roi y est blessé, 569, 571.
- ALMALE (Chevalier d') se retire chez lui après le combat de Vimory, II, 319. — Blessé à Meulan, III, 142. — Tue à Saint-Denis, 324. — Sa mort laisse vacante l'abbaye de Saint-Martin d'Auchyles-Aubin, VIII, 419.
- ALMALE (Duc d'), fils de Mayenne; battu près de Boulogne par le duc d'Épernon, III, 351. — Ses troupes défaites par la garnison de Dieppe, 379. — N'ose se tenir en Picardie, 482. — Arrive à la Fère avec des forces, 668. — Se retire avec elles en Picardie, 669. — Hurcelé par la garnison de Chaunoy, *ibid.* — Ses tentatives contre Amiens, IX, 400. — Est chassé par les habitants, IV, 207. — Jugé sévèrement par le roi, qui refuse de le comprendre dans le traité de Vervins, 996.
- ALMEIAS, château, I, 390.
- ALMAR (Armentan d'). Retenu prisonnier à Gênes, VIII, 952.
- AUMONT, HAUTMONT et OMONF, château appartenant au duc de Nevers, capitule, III, 452. — Attaqué par ce duc, 486, 487, 498, 501. — Assiégé et pris, 835.
- AUMONT (Jean d'), maréchal, se querelle avec le duc d'Épernon, II, 347, 349. — Envoyé en Bourgogne comme gouverneur de la province, III, 26, 40, 47. — Attendu à Arques avec des forces, 43, 53. — Se reunit au roi, 58, 65. — Envoyé au-devant des reîtres, 82, 134. — Sa participation à la bataille d'Ivry, 167. — Envoyé vers Lagny contre l'armée de Mayenne et du duc de Parme, 247. — Retourne en Bourgogne, 340, 358. — Attendu par le roi avec de bonnes troupes, 540, 553, 554. — Emprunte deux canons à Langres, 733. — Envoyé en Bretagne contre le duc de Mercœur, IV, 4. — S'empare du château de Morlaix, 235. — Fait prisonnier don Juan, 272. — Prend Corlay, 311. — Assiège le château de Soissonne, *ibid.* — Envoyé en Champagne, passe par la Bourgogne, VIII, 364, 367, 409. — Avec les forces de Bourgogne et des Suisses, 412. — Reçoit des forces du roi et s'en retourne en Bourgogne, 429. — Veut garder une somme trop forte sur un emprunt fait en Suisse, 430. — Appelé par le roi contre le duc de Parme, 450. — Signe de l'insuffisance des troupes opposées en Bretagne au duc de Mercœur, 492. — Sa mort, 573. — A rendu de grands services au royaume et par suite a laissé des enfants ruinés, IX, 84.
- AURAY (Le chevalier du SAINT-ESPRIT d'), IX, 2.
- AURIAC, château, I, 258.



- AURILLAC. Son bureau des tailles transporté à la Roquebrou, IX, 221.
- AURIOL (D'). Retenu prisonnier à Gênes, VIII, 952.
- AURONT. Invité par le roi de Navarre à aller au-devant des reîtres, II, 291.
- AVROS. Voy. FABAS.
- AUSERÉE (Le sieur), receveur des finances, II, 274; III, 36.
- AUSERES. Voy. LAUSÈRES.
- AUSSONVILLE. Voy. HAUSSONVILLE.
- AUSSUNDE, VIII, 833.
- AUSTRADE, exempt des gardes du roi; son traitement, VIII, 836.
- AUTHON-STAUEN. Voy. STAUEN.
- AUTIÈGE (Moulin d'), VIII, 190.
- AUTREMONT (Comtesse d'). Recommandée par le roi au duc de Savoie, VIII, 730.
- AUTRICHE (Maison d') a aspiré à la monarchie universelle, VII, 840. — Ses menaces relativement à Clèves et Juliers, 840 et suiv.
- AUTUN. Son château, VIII, 832.
- AUVERGNE. Le roi ne peut y envoyer les forces dont elle aurait besoin, VIII, 373.
- AUVERGNE (Haute-). Travaillée par quelques gentilshommes, elle refuse de payer les tailles, IX, 128, 221.
- AUVERGNE (Grand prieur de Malte ou de Saint-Jean de Jerusalem). Demandé pour le frère de Bellegarde, IX, 169, 170, 171.
- AUVERGNE (Charles de Valois, comte d'). III, 167, 206, etc. — Sa participation à la bataille d'Ivry, 167. — Est fait gouverneur d'Auvergne, 206 (voyez CLERMONT). — Envoyé en Auvergne avec des forces, VIII, 373. — Reçoit assurance de l'affection du roi, III, 586, 599. — Appelé près de lui, IV, 437, 537. — Appelé devant la Fère avec les troupes qu'il commande, VIII, 592. — Admonesté par le roi, IV, 537, 538. — De fait un détachement d'Espagnols, 735. — Donne des sujets de mécontentement au roi, 767. — Brouillon, V, 40. — Frère utérin de la duchesse de Verneuil, à l'âme mauvaise, VIII, 737, 744. — Le roi veut l'avoir près de lui, 806. — Son retour d'Angleterre, V, 491. — Grand prieur de France, gouverneur et lieutenant du roi en Auvergne, IX, 183. — Employé à concilier Vitry et les deux la Houssaye, V, 549. — Sa querelle avec le prince de Joinville, 568, 569. — Son différend avec le comte de Soissons, IX, 231. — Est arrêté comme conspirateur, V, 611, 612, 613, etc.; VIII, 826, 844. — Fait des aveux, 905. — Est livré au parlement de Paris, V, 614, 616. — Fait des promesses de fidélité, VIII, 910, 911. — Est pardonné, 912. — Mis en liberté, V, 685. — Dénonce le roi d'Espagne comme complice de la conspiration de Biron, 693. — Dispute le prieuré de Port-Dieu au duc de Ventadour, VI, 162, 163. — Sa trahison, 254, 256, 257. — Dénonce les Espagnols, 261. — Sa malice, 262. — Ordre de l'arrêter, 277, 278. — Propose au roi de le servir contre les Espagnols, 286. — Ses bons offices envers le roi, 295. — Ses escapades, 297. — Arrêté et conduit à la Bastille, 332. — Son procès, 339. — Conspiration pour le retirer de la Bastille, 526. — Mis plus au large dans sa prison, VII, 733.
- AUVERGNE (Comtesse d'), fille du comte de Montmorency; fait compagnie à Marie de Médicis arrivant en France, V, 354. — Ne doit pas être inquiétée pour la conspiration de son mari, 616.
- AUVERGNE (Sieur d'), lieutenant de la com-

- pagnie des ordonnances du roi commandée par le maréchal d'Ornano, VI, 174 — Recommandé par le roi à la république de Gènes, *ibid.*
- AUVILLARS. Ville avec maison du roi de Navarre rasée par les catholiques, I, 322. — Entreprise sur elle par ceux de Toulouse, 590. — Aspire à devenir siège de la senéchaussée d'Armagnac, VIII, 317.
- AUVILLER. Ses habitants vont travailler au siège d'Amiens, IV, 830.
- AUX. Voy. AUCH.
- AUXERRE. Se rend au roi, IV, 136, 137. — Réduit par lui, 345.
- AUXONNE en danger d'être assiégé, II, 235. — Muni de gens de guerre, *ibid.* et 238. — Découverte en ce lieu de papiers curieux, 295. — Son gouverneur, III, 45. — Sa garnison, 46. — Ses habitants molestés par des gens de guerre, IV, 168. — Jure obéissance au roi, 342.
- AZIS, capitaine en garnison à Corbeil; accusé de vouloir livrer la ville, IV, 241.
- AZOL (Le sieur) porte au roi des lettres de du Plessis-Mornay, III, 69.
- AVANÉE. Messager de de La Force, VI, 450, 451.
- AVANCY. Son privilège réformé, VI, 26.
- AVANTIGNY (Sieur d'), gouverneur de Castres; dépêches à lui confiées par le roi de Navarre, II, 428.
- AVERS frères. Recommandés à Élisabeth par le roi, IV, 575.
- AVIGNON accueille bien l'ambassadeur de Bethune, V, 489. — Tire un grand profit du commerce du sel, VI, 218. — Son vice-légat, son commerce, 615; VII, 8. — Difficultés tranchées à la satisfaction du roi, VII, 117. — Taxe imposée par le vice-légat, 193. — Difficultés sur la pêcherie du Rhône près de la ville, 230. — Les choses rétablies dans l'état normal, 295. — Difficultés renouvelées avec le vice-légat relativement à son pont, 578. — Son archevêque, 667.
- AVIGNONNET. Ville du Lauragnais, prise par les protestants et reprise par les catholiques, I, 163, 164, 166.
- AVIR (La comtesse d'), III, 197.
- AVIS (Droit d'), IX, 87.
- AVOCATS. Ceux d'Angers font opposition à un édit, VIII, 616, 617.
- AVRANCHES. Sa capitulation, III, 347, 348, 349, 350, 436; IX, 130.
- AV. Ville, III, 650.
- AVEX (Terre d'). Procès à son sujet, VIII, 264, 267.
- AVYON. Sa garnison, III, 619.
- AYTON. Voy. AITON.
- AZILLAN (Comte d'), envoyé par le maréchal Damville au roi de Navarre, I, 169.
- AZIMONNET (Sieur d'), député du bas Languedoc, II, 406.

## B

- BACCIO (Joannini) porte une lettre du grand-duc de Toscane au roi, V, 213. — De Marie de Médicis, 256. — Se plaint de la reine, 507.
- BACHOÉ (Jacob de), capitaine, se bat contre quelqu'un de la suite du maréchal Damville, I, 221.
- BACOV. Désir du roi de Navarre de le voir

- avant qu'il retourne en Angleterre, II, 230. — Son procès recommandé à M. de Scorbiac, 240. — A de l'argent à répéter, 256; VIII, 310, 311. — L'un des principaux serviteurs de la reine d'Angleterre, 311. — Sollicité par le roi de le servir près du comte d'Essex, IV, 562.
- BACQUEVILLE (SIEUR DE). Évocation à lui accordée, IX, 46.
- BADÉFOL. Château et port sur la Dordogne; poste important, III, 78.
- BADÉFOU (Jacqueline de Bethune, dame DE), sœur de BOSNY, VI, 224.
- BADOUÈRE porte au roi des lettres du landgrave de Hesse, VI, 88, 111. — Secrétaire du roi, IX, 148, 241, 242.
- BADUEIL (Le sieur), député de Bergerac à l'assemblée de la Rochelle, II, 407.
- BADUÈRE (Angelo), ambassadeur de Venise près du roi, VI, 128.
- BAGERAC. Voy. BERGERAC.
- BAGUES, mot employé pour désigner toute espèce de bijoux, VIII, 901. — Engagées à Rome, 712. — De la couronne engagées, IX, 72.
- BAINOLS, propriété du maréchal Damville, I, 152.
- BAILLARGEUX (Gaspard et Pierre). Réserve à leur profit de quatre cents livres de rente, VII, 415.
- BAILLEUL, dit DES JONCQUETS, accusé d'avoir pillé un château, prisonnier à Rouen, IV, 645.
- BAILLON (Chevalier DE), jeté par la tempête dans le golfe de Venise et fait prisonnier par la république; réclamation du roi, VI, 251.
- BAILLY (Jacques), receveur des amendes au parlement, VIII, 765.
- BAJAMONT (SIEUR DE), I, 576. Voy. BAYAUMONT.
- BAJOBANS (M. DE). Division entre lui et Coroneau, II, 202.
- BAJOU, capitaine, traduit devant le parlement de Toulouse, est recommandé par le roi de Navarre, I, 259.
- BALAGNY. Ses lettres au roi de Navarre, VIII, 312. — Dispose de sommes appartenant à ce roi, 313. — Devaste les environs de Saint-Quentin, III, 346; VIII, 396, 400. — Traite avec le roi, 416. — Du parti de la Ligue, III, 682. — Maréchal de France, IV, 297. — Est cause de la perte de Cambrai où il commande, 451.
- BALAGNY, fils du précédent. Les partisans le veulent déposséder des greffes de Bordeaux, VII, 551. — Son procès retiré par le roi du parlement et porté à son conseil, IX, 16. — Sa querelle avec Monsoreau, VII, 570. — Son affaire avec le duc d'Aiguillon, 601. — Son différend avec Bétancourt déferé aux maréchaux de Brissac et de Fervaques, IX, 124, 125. — Victime d'un guet-apens, VII, 656. — Reçoit ordre du roi d'arrêter le prince de Condé et sa suite, 803.
- BALAGNY (M<sup>me</sup> DE). Articles relatifs à Cambrai présentés par elle au roi, IX, 379. — Va trouver le roi à Saint-Quentin, IV, 159. — Ses démêlés en son nom et au nom de son fils avec le marquis de Nesle, IX, 105.
- BALAGUE (Seigneur DE), convoqué aux États de Béarn, VIII, 176.
- BALANS OU BALLANS, gouverneur de Lectoure, VIII, 190. — Victime d'un meurtre, 216.
- BALANZAC (SIEUR DE) possède de beaux chiens de chasse, VIII, 88, 89.
- BALBANY (Manfred DE), consulté par le roi sur l'industrie des soies, V, 206.

- BALDWIN, maître d'hôtel du duc d'Ascot, V, 126.
- BALE (Concile de), II, 141.
- BALLUE (LA), Son canton exempté par le roi de certaines charges, V, 311.
- BALTHASAR, colonel suisse retenu par le roi à son service, VIII, 426; IX, 13. — Son régiment, III, 704; IV, 440, 699, 700, 704. — Appelé pres du roi à la Fère, 466. — Appelé pres du roi, 709, 710, 717.
- BANGHI (André de Michel) recommande par le roi au grand-duc de Toscane, IV, 890.
- BANDES (Prévôt général des), IX, 64.
- BANOS (Sieur DE), conseiller et ambassadeur de l'électeur de Cologne Truksess, I, 648.
- BANQUES (Édit des), IX, 79.
- BAPTÊMES des enfants du roi, VI, 616, 618, 619, 620, 621, 622, 624, 630, 647. — Fêtes qui doivent les accompagner, 644, 645. — Contremandes, 653, 658. — Leur célébration, 664. — Baptême du dauphin, IX, 24.
- BAPTISTE, courrier, fait le voyage de Rome à Paris, VI, 517; mentionne, VII, 149; IX, 387.
- BAR (Duc DE) demande au pape une dispense pour son mariage avec Catherine de Bourbon, V, 558. — Son voyage à Rome, 559.
- BAR (Duchesse DE). Reçoit une pension du roi, IX, 27. Voy. BOURBON — CATHERINE DE.
- BAR (Duchesse DE), nièce du roi; son cadeau de nocce, VII, 401.
- BARADAS, capitaine, blessé devant Arras, IV, 726.
- BARADAT (Sieur DE), envoie par Schomberg vers le roi et *vice versa*, III, 129, 131. — Commissaire, 139.
- BARADE (Bernard), condamné à mort, VIII, 101. — Sa veuve, III, 695; — intéressée dans un navire pris par les Espagnols, 696.
- BABANGER, trésorier, IX, 365.
- BARASNAU, sénéchal d'Armagnac, engagé par le roi de Navarre à veiller au maintien de la paix, VIII, 103.
- BARAI, contrôleur de l'argenterie du roi, VIII, 567.
- BABAUF ou BARRAUT reçoit ordre de commander des pionniers pour démolir la maison du capitaine Casse, I, 543. — Sénéchal, assiste aux démolitions, 569. — Introduit contre les edits des hommes dans Bazas, 592. — Ambassadeur désigné pour l'Espagne, mais ajournée, V, 640. — Ambassadeur en Espagne, VI, 197, 235, 236; VII, 332, 446, 455, 542, 579, 582. — Recommande son fils au roi, VII, 105, 106.
- BARAVAN (Sieur Mont-Saint-Rue DE), meurtrier, arrêté à Pamplune, VII, 742.
- BARAY, damoiselle, gouvernante d'une place; services qu'elle rend au roi, VI, 662.
- BARBASTE, VIII, 135. Voy. FOULON.
- BARBE (Sieur DE LA), poursuivi pour fait de guerre, est déchargé, I, 432.
- BARBERINI, nonce du pape, clerc de la chambre apostolique, envoyé vers le roi par la cour pontificale, V, 513, 514, 515, 527. — Sa promotion au cardinalat, VII, 18. — Son départ pour Rome, 355, 363.
- BARRES (LA). — Disparu après la bataille de Jarnac, VIII, 17.
- BARBESIEUX, Nommé, II, 227, 473.
- BARBOIAN (Boues de). Leur vertu médicamenteuse, V, 501.

- BARCELONE. Disposition turbulente de ses habitants, II, 312.
- BARCELONNETTE. Difficultés élevées à son sujet par le duc de Savoie, V, 400.
- BARBI MÉDICI (Comtesse DE). Sa fille recherchée en mariage, VII, 302, 304; VIII, 954.
- BARENTON, lieutenant des gardes du roi, V, 635. — Préside à la garde de Biron et autres, *ibid.* 643. — Reçu dans le château d'Usson, VI, 514.
- BARGAU (SIEUR DE), VII, 122.
- BARICARVILLE. Voy. VABICARVILLE.
- BARIE. Troubles qui y ont lieu, VIII, 245.
- BARISON (Hierosime). Jésuite envoyé au roi par son général, VII, 514. — Recommandé au roi par le grand-duc de Toscane, 524.
- BARJAULT porteur d'une lettre du président Séguier au roi, VII, 324.
- BARJOT, président, ami de l'abbesse de Fontevault, II, 379.
- BARLEMONT (Comte DE). Envoyé au roi par l'archiduc d'Autriche, VIII, 720.
- BARLETTE, BERLOTTE OU BURLOTE (DE LA), lieutenant-colonel, III, 571, 649. — Son régiment mis en déroute, *ibid.* — Il est tué; 767.
- BARNEVELDT, grand pensionnaire de Hollande, VII, 197; VIII, 596. — Fait donner au roi avis des menées du roi d'Espagne auprès du roi d'Angleterre contre la France, VI, 105, 106, 118.
- BARODERIE porte des dépêches du roi à Elisabeth, IV, 418. Voy. BODERIE (LA).
- BARON, capitaine, III, 468, 475.
- BARONCELLI (Cosimo). Envoyé par le roi au grand-duc de Toscane, IX, 321.
- BARONIUS, cardinal, IV, 664. — Favorable aux affaires du roi, V, 131, 155. — Fait hommage au roi de trois volumes de ses *Annales ecclésiastiques*, VII, 86, 87.
- BAROTZ (Johan DE) dit DORLET C, habitant de Bordeaux, propriétaire en partie d'un navire pris par les Espagnols, III, 695, 696.
- BARRAIL (LE). Ses réticences à l'égard du roi, VI, 227.
- BARRANTE (SIEUR DE). Envoyé par le roi au cardinal Aldobrandini, V, 364.
- BARRATE retient le prieuré d'Alloz au préjudice de l'évêque de Senec, VI, 562, 563, 611; VII, 80.
- BARRE (M<sup>me</sup> DE LA), dame d'honneur de Catherine de Bourbon, IV, 401.
- BARRE (SIEUR DE LA), porteur d'une lettre du roi de Navarre à Saint-Geniès, I, 282. — Chargé d'escorter avec sa compagnie un convoi de poudre, II, 186, 187. — Sa mort, 237. — Très-regretté du roi, 237, 238.
- BARRETZ OU BARRETI (SIEUR DE). Envoyé par le roi au duc de Montmorency, III, 338, 372.
- BARRIÈRE (DE LA). Invité à s'opposer à l'exécution d'un arrêt de la cour de Toulouse, I, 474. — Homme de qualité, II, 133.
- BARRUES. Arrêté prisonnier dans sa maison, VII, 123.
- BARTAS (SIEUR DU), poète, gentilhomme ordinaire du roi de Navarre, commandant d'une compagnie de cavalerie, I, 266. — Envoyé par ce roi vers le maréchal de Montmorency, *ibid.*
- BARTELON. Son procès, VIII, 273
- BARTHE (LA), capitaine, suspect au roi de Navarre, II, 312. Voy. GISCARO.
- BARTHÉLEMY (SAINT). Jour du massacre des huguenots qui avaient accompagné le roi de Navarre à la cour de France, I, 64.

- BARTHÉLEMY (SAINT). Supposition d'une seconde journée de massacre, I, 65.
- BARTHÉLEMY DE CŒURS, medecin marseillais, envoyé par le Grand Seigneur avec des présents vers le roi, V, 430, 431.
- BARTHÉLEMY DE L'YMAGE, IV, 412.
- BARTHOLOMEO, ingénieur, se plaint de n'être pas payé, IV, 792.
- BASCHAT pour Pachà, VII, 971.
- BASQUERAS, secours, IV, 278.
- BASQUEVILLE. Remplace par le sieur Sauvage, IV, 799.
- BASSA (Prenier). Le roi se plaint à lui des pirates musulmans, IX, 249, 250.
- BASSAMONT, sénéchal d'Agenais, I, 99.
- BASSE (LA), III, 194.
- BASSET, conseiller, IX, 58.
- BASSIGNAC. Voy. VASSIGNAC. Son procès avec Peuchanault, VII, 258.
- BASSOMPIERRE. Député du duc de Lorraine auprès du roi, III, 776, 778. IV, 195.
- BASSOMPIERRE. Remission à lui accordée par le roi, VII, 257. — Se sert pour émissaires de moines ou de gens en portant l'habit, 345. — On veut le faire marier avec la sœur de la marquise de Verneuil, 603, 604. — Créancier du roi; dette de jeu, IX, 314.
- BASSOMPIERRE, M<sup>me</sup> DE, jouit du domaine de Vancoleurs, VIII, 621.
- BASTANEZ (SIEUR DE) va à Pampelune demander justice d'un meurtre, VII, 742.
- BASTARDE, bouche à feu, III, 628.
- BASTENAY (SIEUR DE). Ses bons procédés envers les serviteurs du roi, II, 319.
- BASTIAN. Nom donné par le roi à Zamet, V, 536.
- BASTIDE (SIEUR DE LA), maître d'hôtel du roi, III, 387. — Envoje par le roi à M. de Souvray, 726. — A du Plessis-Mornay, IV, 329. — Chargé par le roi d'admonester le comte d'Auvergne, 537. — De tirer des poudres de Clermont, 609. — Envoje par le roi à Montmorency, 662. — Envoje en Auvergne, 706. — Apprend au roi l'outrage fait à du Plessis-Mornay, IV, 872. — lui annonce la soumission prochaine de la ville et du château d'Ancenis, 912.
- BASTIE (SIEUR DE LA), III, 350.
- BASTILLE (LA) tient quelque temps après la reddition de Paris, IV, 121, 124; IX, 392. — Se rend, IV, 130, 135.
- BATAILLE, capitaine de la Ligue, abandonne le fort de Montfaucon, III, 496.
- BATAILLES. Voy. COUTRAS. ARQUES-IVRY, etc.
- BÂTIMENTS du roi, V, 40, 43, 44, 46, 47, 403. — Passion du roi à cet égard, 466, 587. — Ceux de Fontainebleau lui sont très chers, VI, 34, 55; IX, 28. — Ceux de Saint-Germain, VI, 39, 60, 69. — Ceux du Louvre, 39, 69. — Sont en bon train, 448. — Bâtimens entrepris par le roi, VIII, 657, 723. — Bâtimens pour les manufactures, IX, 48, 75. — Le roi passe tout un jour à Saint-Germain pour voir ses bâtimens, IX, 308.
- BATTEREAU, capitaine, I, 305; VIII, 150.
- BATTERY, cardinal, V, 143.
- BATZ (MANAUD DE), nommé par le roi de Navarre gouverneur d'Éause, I, 118, 119. — Son château de Suberbie, 121. — Est resté catholique, 122. — Confiance entière qu'il inspire au roi de Navarre, 123. — Prend part à la surprise de Fleurance, 202. — Participe à la prise de Cahors, 302, 303. — Accompagne le roi de Navarre dans une

- expédition, II, 196, 197, 198. — Désigné par ce roi sous le sobriquet de *mon faucheur*, *ibid.* et 312. — Blessé à la bataille de Contras, 312.
- BATZ (M<sup>me</sup> DE) reçoit du roi de Navarre des nouvelles de son mari après la prise de Cahors, I, 302. — Tenue en grande estime par le roi, II, 198.
- BAUDELouis (Yvon), capitaine, prend un vaisseau espagnol au nom du prince Maurice, VI, 438.
- BAUDICHON, porteur de lettres du roi de Navarre, VIII, 338.
- BAUDIMENT donne commission au capitaine Alphantis de dresser une compagnie, I, 372.
- BAUDIM (Marco), mis en liberté, IX, 355.
- BAUDOX. Ses prétentions à la charge de maître des comptes, IX, 56.
- BAUGÉ. Église et presbytère bâtis en ce lieu, IX, 663.
- BAUGY, envoyé au roi par l'ambassadeur de Venise, VII, 40.
- BAULME (SIEUR DE LA), sénéchal du Lyonnais, VI, 628. — Gouverneur par intérim de la ville de Lyon, VII, 288.
- BAULYSI DE LYRONDEL (SAINT). Des huguenots y sont amenés prisonniers, I, 168.
- BAUMEVIELLE (SIEUR DE), VI, 661. Voyez BEAUMEVIELLE.
- BAUS (SIEUR DE), VI, 103.
- BAUSSAUT. Ordre du roi de démanteler la maison qu'il occupe, III, 667.
- BAYACMONT ou BAJACMONT, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et receveur d'Agenais, I, 95. — Invité à restituer à Bordeaux des pièces d'artillerie et des munitions, 96. — Accusé d'avoir fait courir le bruit de reprise des hostilités, 576.
- BYEUX se rend au roi, III, 127.
- BAYLE (Armand DE), fourrier ordinaire du roi, IV, 672.
- BAYONNE. Son gouverneur, ses fortifications, I, 105, 106. — Meurtres, pirateries et vols commis en ce lieu par les officiers publics, VIII, 119, 120. — Son corps de ville, I, 118; III, 92. — Sa fidélité au roi de France, VIII, 293. — Agit de rigueur envers Catherine de Bourbon pour certaines dettes; mécontentement du roi de Navarre, II, 230, 231. — Sa fidélité louée par le nouveau roi et exhortation à continuer, III, 92, 93. — Informé par lui du bon état de ses affaires, *ibid.* — Appréhension des Espagnols; exhorté à se bien défendre, 214. — Poste important, 222. — Informé de la réduction de Chartres, 375. — Reçoit la visite de Catherine de Bourbon, 384. — Demande trop tard que la capitainerie de Château-Neuf de Bayonne soit donnée au capitaine Larralde, 672. — Ses autorités municipales chargées de mettre à exécution à Saint-Jean-de-Luz les lettres de représailles contre les Espagnols, 696. — Son désir de conserver La Hillière pour gouverneur, IV, 43. — Voit à regret le gouvernement de la ville confié à Biron, 227, 228. — Souffrir de la guerre avec l'Espagne, 313; VIII, 560. — Ses magistrats municipaux, IV, 550. — Menacé par les Espagnols, 585.
- BAZAS. Au sujet de cette ville le roi de Navarre offre de se conformer à l'édit de pacification, I, 489. — Requête au roi de France demandant que son siège présidial soit transféré à Monségur; réclamation de la ville et du roi de Navarre, VIII, 155. — Ses ecclésiastiques prennent l'alarme, I, 580. —

- Garnison introduite dans ses murs par Matignon, plainte du roi de Navarre à ce sujet, 595, 597. — Poursuites exercées illégalement contre quelques-uns de ses habitants protestants, 597, 598. — Matignon approuve par le roi de France, 601. — Fait des entreprises sur des villes protestantes, 628. — Des protestants y sont maltraités, 636, 657; IX, 8. — Sa garnison diminuée, 640, 649. — Demande au roi de France justice des violences du capitaine Casse, 657.
- BAZAS, capitaine, tué dans la ville de même nom, I, 597.
- BAZELLE (ou BAZILE, SAINTE-). Biron fait mine de vouloir l'attaquer, I, 513, 527. — Arrête fréquemment des bateaux sur la Garonne, 399. — Le roi de Navarre desire y loger la compagnie de Belzunce, 416, 427; — et d'autres troupes, II, 201, 202. — Ordre donné par le parlement de Bordeaux de démolir ses fortifications, VIII, 224, 225. — Reclamations du roi de Navarre, *ibid.* — Bien munie, elle peut braver les attaques, II, 205, 206. — Place peu forte, 211; — est prise, 215.
- BAZOUÈS (SIEUR DE), prisonnier à Lyon, IV, 250, 259.
- BEARN. Lieu de naissance du roi, IX, 62.
- BÉARNAIS. Vines du roi, IX, 62.
- BÉARNAIS (Le). Qualification donnée ironiquement par la Ligue au roi de Navarre, et prise par lui-même dans un tout autre sens. *Passim.*
- BIAC (SIEUR DE), envoyé par le roi au duc de Nevers, III, 328.
- BEAUCAMBE. Ville, I, 615; III, 468. — Sa foire et réglemens y relatifs, VI, 633.
- BEAUCAMP, porteur de depeches, VIII, 312.
- BEAUCERON ou BEAUCHERON (Le), espion à la solde de la France, V, 623, 635, 637, 651. — Mis à la poursuite de Picoté, 679, 693, 694. — Transmet des avis utiles, 682 et VI, 24. — A rencontre La Farge, 18.
- BEAUCHAMP (SIEUR DE), I, 334; II, 465; III, 781.
- BEAUFORT (Duchesse DE). Voy. GABRIELLE D'ESTRÉES.
- BEAUFORT (SIEUR DE). Appelé par le roi de Navarre au service de la patrie, II, 462, 463.
- BEAUGE, implique dans la conspiration de Biron, VIII, 833.
- BEAUGENCY, mauvaise place, II, 468. — Ouverte au roi de Navarre, 487, 488; III, 724.
- BEAULIEU (SIEUR DE). Envoyé par le roi de Navarre au duc d'Épernon, II, 429.
- BEAULIEU, capitaine, VIII, 594. — Envoyé dans la ville de Saint-Jehan, 594, 595.
- BEAULIEU. Voy. RUZE.
- BEAUMARCHAIS, conseiller d'État, IX, 86. — Commissaire nommé pour examiner des comptes, VI, 38; VII, 324.
- BEAUMIEVILLE, V, 482. — Appelé près du roi, V, 563. — Lui fait don d'une bague, 565. — En est récompensé, 565, 566. — Avertit le roi des dispositions de Turenne, VI, 516. — Porteur de lettre au roi, 661.
- BEAUMONT (Christophe de Harlay, sieur DE), est fait ambassadeur en Angleterre, V, 511, 512, 537; IX, 131. — Contrarie que le roi n'ait voulu voir La Haye, IX, 218. — Mal vu du roi d'Angleterre, VI, 84. — Calomnie pres de lui, 101. — Reçu par lui gracieusement, *ibid.* — Difficulté de son ambassade, 380, 381. — Est rappelé,



- 529, 533, 534. — Conseiller d'État, apporte au parlement de Paris l'édit sur les duels, VII, 727.
- BEAUMONT (SIEUR DE) subit un échec, III, 239. — Envoyé par le roi à Marguerite pour lui annoncer leur *démariage*, V, 194. — Découvre le prince de Condé, VII, 773. — Porteur d'une lettre du roi à Sully, 779.
- BEAUMONT-SUR-OISE, III, 196, 199, 200, 334.
- BEAUNE, assiégé par Biron, IX, 408. — Résiste longtemps, *ibid.* — Se donne au roi, IV, 303, 312, 323; VIII, 548. — Capitulation de son château, IV, 331; VIII, 827, 829, 830, 831, 835. — Il reçoit des gardes du roi, V, 626.
- BEAUPRE (SIEUR DE). Sa maison de Saint-Germain rasee, I, 322. — Le roi couche chez lui à Saint-Germain en Berry, VI, 557. — Nommé, VIII, 309. — Pourvu de l'abbaye de Grammont, 819.
- BEAUPUY, capitaine, I, 419.
- BEAQUESNE. Bourg, III, 767.
- BEAUREGARD (CHEVALIER DE), général des galions du grand-duc de Toscane, VII, 606. — Capitaine, obtient des lettres d'anoblissement, IX, 58.
- BEAUREGARD (SIEUR DE), I, 54.
- BEAUREPAIRE (SIEUR DE). Porteur de dépêches au roi, VI, 330.
- BEAUSEMLANT, valet de chambre et tailleur du roi de Navarre, I, 455. — Son procès, 630.
- BEAUSSET, gouverneur du château d'II. IV, 639, 676. — Invité à venir près du roi, 677.
- BEAUVAIS. Le roi se propose de prendre quelques châteaux dans les environs, III, 314, 315, 322. — Mayenne et le duc de Parme font mine d'aller vers cette ville, 329. — Rébellion de ses habitants qui fait priver la ville de son bailliage et siège présidial, 334. — Au pouvoir des ligueurs, 445, 514, 543, 547, 556. — Menacé par les Espagnols, IV, 102. — Envoies des députés au roi, 209, 210. — Son évêque, 702. — Sa tour de Croux abattue, *ibid.* — Son clergé offre de l'argent au roi, 843.
- BEAUVAIS, précepteur du roi de Navarre, I, 64. — Tué à la Saint-Barthélemy, *ibid.*
- BEAUVAIS-NANGIS (SIEUR DE), capitaine, III, 312, 499.
- BEAUVAIS SUR-MER. Son château pris, II, 395, 396, 397.
- BEAUVAU, premier gentilhomme de la chambre du duc de Bar, envoyé au pape pour demander des dispenses pour son mariage, V, 558, 559, 560, 561.
- BEAUVILLE (SIEUR DE), assassine et sa ville prise, I, 174, 291.
- BEAUVOIR OU BEAUVOIR-LA-NOCLE (SIEUR DE), conseiller d'État et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances; envoyé ambassadeur en Angleterre, III, 25, 27, 31, 139, 282, 379, etc.; VIII, 384, 454; IX, 4 et suiv. — Chargé de transmettre à Élisabeth les remerciements du roi pour les secours qu'il a reçus d'elle, III, 54. — De voir Burghley et Walsingham, 60, 61. — De réclamer d'Élisabeth le droit des ambassadeurs violé par elle, 89, 90. — De lui demander son appui pour le roi, 120, 121, 188, 189. — Loué de ses services, 286. — Chargé de solliciter des secours, 332 et suiv. — Son fils séjourne longtemps en Angleterre; son retour désiré par le roi, IV, 33. — Se dispose à rentrer en

- France, 225, 235; IX, 151, 152, 154.  
— S'endette pour le service du roi.  
IV, 234, 235.
- BLAUVOIR, fils du précédent, vidame de Chartres, III, 851.
- BEG (Jehan du), évêque de Saint-Malo; sa mort, VII, 853.
- BEG-D'AMBÈS. Son fort pris par Matignon, II, 81, 82.
- BEGGARINI (Alexandre), chevalier de Saint-Jean de Jérusalem; recommande par le roi au grand duc de Toscane, IV, 596.
- BÈCHE-D'ACHIN. Difficultés élevées à son sujet par le duc de Savoie, V, 400.
- BÈCHEMORE. Autorisé à lever un régiment de gens de pied, IV, 481.
- BÈGOLES (Sieur de), II, 142. — Envoyé par le roi de Navarre vers le vicomte de Turenne, VIII, 131.
- BÈIGNE (Le sieur). Appelé près du roi de Navarre, I, 317.
- BELCASTEL, page de la princesse de Condé, II, 345. — S'enfuit à Poitiers après la mort du prince, 345, 351, 358, 363. — Poursuivi par le roi de Navarre, 363, 365; IX, 112.
- BELDENEN, porte des dépêches du roi d'Angleterre au roi, VI, 84.
- BELIN (Comte de). Lettre à lui écrite, VIII, 493. — Vient proposer au roi de prolonger la trêve, IV, 70. — Porteur d'une lettre pour lui, 570. — Nomme, 730. — Rend service au roi dans la reddition de Paris, IX, 91, 394. — Dispute à Brissac le gouvernement de Paris, 394.
- BELLANGER (Sieur de). Apporte de l'argent au roi, III, 36.
- BELLAY (Sieur de ou du). Son voyage en Languedoc, IV, 81. — Porteur des paroles du roi dans l'affaire de Villars-Houdan et Marly, VII, 736.
- BELLEBRANCHE, abbé, bibliothécaire de Catherine de Médicis, V, 63.
- BELLEBRANCHE (Bulles de). Arrêtées à Rome par l'ambassadeur contre le vœu du roi, VII, 834.
- BELLEFOXS, gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Caen, VII, 389, 884.
- BELLEFONTAINE. Abbaye donnée à de Thou, V, 66.
- BELLEGARDE (Roger de Saint-Lary, duc de), maréchal de France; ses intrigues en Dauphiné, I, 239, 242, 243. — Désapprouvé par le roi de Navarre, VIII, 138. — Se justifie, 140. — Sa mort, 156.
- BELLEGARDE (Cesar de Saint-Lary, duc de), fils du précédent, gentilhomme de la chambre du duc de Savoie envoyé par lui vers le roi de Navarre, I, 337, 468, 470, 473. — Envoyé pour se jeter dans Quillebeuf assiégé et pour traiter de la vente d'un domaine du roi, VIII, 457. — Appelé par le roi son *compétiteur* au pres de Gabrielle d'Estrees, IV, 290. — Grand écuyer de France, IV, 507; VIII, 774. — Frappé par le prince de Joinville d'un coup d'épée étant désarmé, V, 156. — Accommodement, 176, 177, 178. — Premier gentilhomme de la chambre, IX, 169. — Ses grands services, *ibid.* — Demande pour son frère le grand prieur d'Auvergne, ordre de Malte, 169, 170, 171. — Envoyé par le roi à Florence vers Marie de Médicis, V, 256; VIII, 774. — Gouverneur et lieutenant général du roi au pays de Gex, IX, 240. — Lieutenant général en Bourgogne, VI, 35. — Argent à lui remis pour être distribué aux pensionnaires de Bourgogne, VII, 501, 692, 884.

- BELLE-ISLE.** Le duc de Retz propose de le remettre entre les mains du roi, moyennant récompense raisonnable, IV, 146.
- BELLE-ISLE (Marquis DE).** Attaché au duc de Mercœur; sollicité de venir au roi VIII, 552.
- BELLIÈVRE,** président au parlement de Paris, I, 184. — Désiré en Guienne par le roi de Navarre afin d'y consolider la paix, 376, 378, 388, 423. — En grande correspondance avec ce roi, 383 et suiv. — Fait partie de la commission envoyée pour connaître des affaires des protestants, 383, 412, 419; VIII, 202; IX, 372, 373 et suiv. — Assiste à Coutras à une conférence avec le roi de Navarre, Matignon, etc., VIII, 219. — S'en retourne en France, IX, 377. — Prévenances du roi de Navarre envers lui, VIII, 277. — Son ambassade en Flandre, I, 517. — Appelé en l'Île-en-Jourdain par le roi de Navarre, 585, 586. — Intermédiaire entre lui et Matignon, 595, 596, 598. — En conférence à Astaffort entre le roi de Navarre et Matignon, IX, 283. — Son retour désiré par le roi de Navarre, I, 624. — Est envoyé par Henri III en Guienne au sujet de la reine Marguerite, *ibid.* et 632. — Invité par le roi de Navarre à venir le trouver à Nérac, 649. — Aide à la réconciliation du roi de Navarre et du roi de France, 654, 655. — Son séjour prolongé, 632-683. — Sa mission terminée, 683. — Reste l'un des meilleurs amis du roi de Navarre, 691. — Consulté sur la convenance d'une plainte au roi de France, II, 26. — Informé par le roi de Navarre des ligueurs qui se font en Guienne, 41. — Prié de lui faire payer sa pension, 233. — Conseiller d'État; son éloge, IV, 181; IX, 399. — Envoyé en — Dauphiné, à Lyon, IV, 204; IX, 397. Console par le roi de l'évasion du duc de Nemours, 403. — Est fait membre du conseil de finances, IV, 267. — Chargé de négocier avec les Suisses, 354. — Sa présence à Lyon est en partie cause de la conservation de la ville, VIII, 558, 559. — Envoyé comme commissaire près du cardinal de Florence, IV, 900, 902, 903. — Chargé de le sonder sur les moyens, pour le roi, de contracter un second mariage, IX, 419. — Négocie et signe le traité de Ver vins, IV, 970, 984, 985. — Félicité par le roi, 993. — Lui porte la copie du traité et les pièces, *ibid.* — Envoyé pour recevoir le serment du cardinal Albert d'Autriche, 1021. — Devient chancelier de France, V, 155, VIII, 758; IX, 420. — Appelé par le roi pour examiner la conduite du parlement de Bretagne, IX, 420. — Prié d'avancer l'affaire du mariage, V, 190. — Va à Marseille au-devant de Marie de Médicis, 338. — Cède les sceaux à Sillery, VI, 605; VIII, 927; IX, 108. — Sa mort, honneurs à lui rendus, VII, 357.
- BELLINGEVILLE (Sieur DE).** Reçoit l'abbaye de Saint-Martin d'Auchy-lès-Aubin, VIII, 418, 419. — Pourvu de l'abbaye du Tréport, IX, 25. — Peut être le même que Berangleville. Voy. ce mot.
- BELLISLE (Marquise DE).** Se fait religieuse, VIII, 746.
- BELLOY (Sieur DE).** Porteur d'un édit du roi au parlement de Paris, IV, 933, 935, 936; — d'une dépêche au roi, 956, 957.
- BELLOY.** Médecin du connétable, V, 304.

- BELZUNCE, capitaine, gouverneur du pays de Soubes (Soulle), dépossédé par de Luxe, VIII, 40, 41. — Envoyé par le roi de Navarre à MM. de Bethune et de Meslon avec trente arquebusiers, I, 311. — Sa compagnie établie près de Périgueux, 409. — Elle a beaucoup souffert, 411. — Envoyée à Puymirol, *ibid.* — L'entrée lui est refusée, 416. — Ordre du roi de Navarre de la faire loger à Sainte-Bazeille, *ibid.* — Assemblée contre elle autour d'Agen, 425. — Elle n'entre pas à Sainte-Bazeille et tient les champs, 427. — Envoyé et recommandé par le roi de Navarre à Matignon, 510, 515. — Gouverneur de Puymirol, 515. — Prend des arquebuses envoyées de Toulouse à ceux d'Agen et défait l'escorte qui les conduisait, II, 122, 123. — Gouverneur du pays de Soule, VII, 745. — L'un des bons soldats du monde. IX, 346.
- BENAC (Baron DE), conseiller et chambellan ordinaire du roi de Navarre, VIII, 137. — Ne doit être averti de la prise de Tarbes qu'après qu'elle aura eu lieu. II, 142.
- BENE (Antoine DEL). Fort recommandé par le roi au grand-duc de Toscane, IV, 666.
- BENE (Maison de DEL), famille florentine. IV, 666.
- BENEDICTI (Le Père), cordeleur, rend des services au roi, IX, 73, 74. — A un procès au conseil du roi, 74.
- BÉNÉFICES en litige entre le roi et le pape. IX, 415. — Question examinée par les cardinaux de Joyeuse et de Gondy, le chancelier de Cluiverny et Bellièvre, *ibid.*
- BENFELD. Fort condamné à être démantelé. IV, 461, 462.
- BENOIST, agent du Saint-Siège auprès du roi, qui rend de lui de très-bons témoignages, VII, 64.
- BENOIST, garde des munitions de l'armée du roi de Navarre, II, 377.
- BENOIST (Charles), maître passementier, introduit la fabrication de la soie en Languedoc, VI, 284.
- BENOIST (Rene), cure de Saint-Eustache à Paris, III, 798. — Prend part à la conférence qui précéda l'abjuration du roi, 799. — Conseiller, confesseur et prédicateur ordinaire du roi; fait évêque de Troyes, VIII, 512, 513. — Ses services pour la soumission de cette ville, 519, 520.
- BENVATTI DE CASTIGLION, frère Augustin; recommandé au pape par le roi, VII, 793.
- BERANGLEVILLE, l'aîné; prend par escalade le château de Gamache, III, 314. — Gouverneur d'Ardres, VI, 147. — Chargé par le roi d'arrêter le sieur d'Entragues, 534.
- BEBET. Son affaire au conseil privé, VII, 249.
- BERETZ, secrétaire du duc de Montmorency, II, 256.
- BERGEAU, employé dans la poursuite des financiers; désagréments qui lui en reviennent, VII, 525.
- BERGERAC et BRAGERAC. Conférence tenue dans cette ville pour traiter de la paix. I, 135; VIII, 114, 115, 116. — Recommandation du roi de Navarre à se tenir sur ses gardes, 143. — Son artillerie, 145. — Exhorte à se contenir paisible, 157, 171, 172, 339, 440, 441. — Entreprise sur la ville par les catholiques, 175, 379. — Sollicite de faire tenir une assemblée provinciale, de veiller à ses fortifications et de payer

- ce qu'il s'est engagé à fournir pour la subvention des reîtres, II, 407. — Se cotise pour faire ce paiement, *ibid.* — Son gouverneur, de La Force, 484. — Fréquents séjours qu'y fait le roi de Navarre, *passim.* — Reçoit une exemption de tailles, V, 316.
- BERGERIE (SIEUR DE LA), intendant des écuries du roi de Navarre, I, 367.
- BERGERON (FRANÇOISE DE). Son procès, I, 642, 650; II, 6. — Femme du capitaine Us, *ibid.*
- BERINGUEN, serviteur du roi, VIII, 750. — et son premier valet de chambre, 882. — Dépêché au roi par Sully, V, 20. 44. — Concession du roi à son profit, VI, 442. — Envoyé à Sully par le roi, VII, 142, 153.
- BERINGLIER, Marseillais; retenu prisonnier à Gènes, VIII, 952.
- BERLIET, président, porteur de lettres du duc de Savoie au roi, V, 214.
- BERLINGER, colonel suisse, III, 180.
- BERLOTTE (SIEUR DE). Son différend avec le sieur de Cury, III, 303, 304.
- BERNARD. Voy. LAURENT-BERNARD.
- BERNAY Le roi y établit son camp, III, 137, 680. — Est pris, 794.
- BERNE. Traite rudement les amis des protestants de France, I, 371. — Le roi de Navarre lui recommande M. de Wufflens, II, 372. — A prêté de l'argent à la couronne de France, III, 13. — Prié par le roi d'intervenir dans une affaire privée, 197, 198, 601, 602; — de donner délai à Genève pour lui payer une dette, 688. — Très-bonne disposition du roi à son égard, 717. — Disposé à signer un traité contraire aux intérêts du roi, VIII, 515, 516. — Inquiet des forces rassemblées par le duc de Savoie, IV, 1019. — Invité par le roi à prendre sur le duc de Savoie la forteresse de Sainte-Catherine, V, 289. — Renouvellement d'alliance, 539, 540.
- BERNET, conseiller au parlement de Bordeaux, VII, 133.
- BERNET (SIEUR DE), gouverneur de Boulogne et lieutenant du roi au gouvernement de Boulonois, VIII, 362. — Son éloge, *ibid.* — Avantages à lui conférés, 363.
- BERNI OU BERNY, conseiller au parlement, IV, 993. — Porte au roi une copie du traité de Vervins et les pièces y relatives, 993. — Agent du roi près du duc de Savoie, V, 245. — Conseiller d'État, remplace La Boderie auprès de l'archiduc d'Autriche, VI, 301, 459, 460, 537; VII, 91, 373; VIII, 965 et suiv.
- BERNIÈRES, président au parlement de Rouen; mandé près du roi au sujet de l'édit de Nantes, VII, 734.
- BERRE. Sa garnison en temps de trêve fait prisonnier un domestique du duc de Ventadour, IV, 938. — Place restituée au roi par le duc de Savoie après le traité de Vervins, 1018, 1020; VIII, 705, 716.
- BERSU. Maison fortifiée, III, 499.
- BERTALCOURT. Abbaye de l'ordre de Saint-Benoist, VII, 880.
- BERTAZZOLE, chanoine de Saint-Jean de Latran, protège du cardinal de Givry, VII, 215, 400.
- BERTEUIL. Le roi y réunit ses forces, III, 140, 141.
- BERTHIER, porteur de dépêches de Sully au roi, V, 189, 190; — de Marguerite au roi, 195.
- BERTHOX (Charles). Son navire pillé par un capitaine portugais, VII, 449.

- BERTHON, chevalier commandeur, ambassadeur du duc de Savoie, V, 117, 138, 140.
- BERTI, chevalier, recommandé par le roi au grand-duc de Toscane, V, 94.
- BERTIÈRES (SIEUR DE), III, 468. — Gouverneur d'Aigues-Mortes destitué par le roi, IV, 870, 871, 872, 939; VIII, 678, 679, 782. — Demande à aller se justifier près du roi, IV, 939. — Ne peut obtenir une charge qu'il sollicite, V, 557.
- BERZIAU, secrétaire du roi de Navarre, I, 55. Voy. MARCILLÈRE (LA).
- BESCAMBY, habitant de Carcassonne; prisonnier à Montréal, tres-maître, I, 668.
- BESLE, capitaine commandant au château de Pommiers, vend et pressure les habitants de Castelmorou et de Gironde, I, 88.
- BESNARD, avocat, VIII, 564.
- BESNARDIÈRE (SIEUR DE LA), Arrête, puis mis en liberté, IX, 165.
- BESSET, capitaine; blâme par le roi, V, 359.
- BETANCOURT. Sa dispute avec Baligny déferée aux marchaux de Brissac et de Fervaques, IX, 124, 125.
- BETHOULET, de la compagnie de chevaliers légers, VIII, 765.
- BETHUNE (Florestan DE), ou BETHUNE Fourné, tuteur de Rosny, son cousin, I, 311. — Chambellan du roi de Navarre, 337. — Envoyé au gouverneur de Monségnur pour lui aider à faire la guerre, 311. — Gouverneur de Montflanquin; sa mort, II, 258.
- BETHUNE (Madame DE), femme de Florestan de Bethune, II, 258. — Engagé par le roi de Navarre à élever ses enfants dans la religion réformée, 258, 259.
- BÉTHUNE (SIEUR DE). Voy. ROSNY.
- BÉTHUNE (SALOMON DE), frère de Sully, gouverneur de Mantes; sa mort, IV, 857.
- BÉTHUNE (Philippe DE), frère de Sully, IV, 857. — Conseiller d'État, chargé d'aller admonester la cour des aides de Normandie, IX, 245. — Ambassadeur en Écosse, V, 119, 125; — à Rome, V, 398, 445, 453, 454. — Son départ de Rome, VI, 103, 444, 445. — Nommé gouverneur de Remes, lieutenant du roi aux évêchés de Saint-Malo, Dol et Vannes, VIII, 922. — Envoyé près de l'archiduc Léopold, VII, 752, 823; IX, 208. — Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, colonel d'un régiment de pied, 357.
- BETHUNE (SIEUR DE), fils de Sully; le roi demande pour lui aux États des Pays-Bas le commandement d'un régiment ou au moins l'état de mestre de camp, VIII, 820. — Commande la compagnie du duc d'Orléans, fils du roi, 964. — Le roi disposé à le favoriser pour les services rendus par son père, V, 103.
- BÉTHUNE (DAMOISELLE DE). Sa vie scandaleuse, I, 573.
- BÉTHUY (Pierre), matelot d'un navire pillé par les Hollandais, VII, 452.
- BIEU. Envoyé du canton de Basle près du roi, V, 688.
- BIEUVY, capitaine d'une compagnie de gens de pied, VII, 142.
- BETVROX. Appelé à l'armée du roi Henri III par le roi de Navarre, IX, 110, 111. — Des soldats anglais logés dans sa maison y font des dégâts, III, 118. — Bon serviteur du roi, VIII, 368, 374, 375. — Son éloge, III, 347 et suiv. — Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, VIII, 375.

382. — Appelé devant Paris contre Mayenne, 390, 392. — Appelé de nouveau, 413, 414, 437, 457, 458, 468, 469, 481. — Ses bons offices reconnus, 426. — Appelé avec ses amis, 441, 447, 448. — Deux capitaines de ce nom, 447. — Convoqué par le roi, 448, 449, 452. — Contribue à faire lever le siège de Quillebeuf, 455, 456, 457.
- BEVILAQUA (Cardinal). Caressé par le roi, VII, 108.
- BEVILAQUA (Marquis DE). Envoyé au roi par le grand duc de Toscane VII, 382, 383.
- BEVILLIER. VIII, 570.
- BEWINKAUSEN. Voy. BUWINKAUSEN.
- BEYNES (Comtesse DE). Détenu en Savoie; entremise du roi pour la faire élargir, V, 564.
- BEYBIE. Terre noble acquise par Espalougue, VIII, 148, 167.
- BEZANÇON. Rançonné par le roi de trente mille écus, VIII, 568. — En relation avec le roi, IV, 351, 386, 411, 412. — Reçoit des reproches de lui, 501.
- BEZE (DE). Recommandé à la ville de Genève par le prince de Navarre, I, 7. — Informé des motifs de la paix de Fleix avec prière d'en écrire au prince de Condé et au duc Casimir, 330, 333. — Conseils à lui demandés, 352. — Intermédiaire entre le roi de Navarre et Genève, 443. — Sa lettre au roi de Navarre, VIII, 228. — Le roi de Navarre lui raconte la mort du prince de Condé, III, 112. — Lui écrit de nouveau, III, 426.
- BEZIERS (Ville et diocèse de), I, 615. — Ses consuls et syndics sollicités à une contribution, VIII, 330. — Sa garnison changée, 545. — Couvent de cordeliers réformés, 953. — Son sénéchal, 964, 968.
- BIANCHI. Nommé à l'évêché d'Angoulême, VI, 327.
- BIBELS (Les), II, 80.
- BIDET. Messager de Gabrielle d'Estrées au roi, IV, 283.
- BIDOSSAN OU VIDOSSAN (Sieur DE). Exerce des représailles sur les marchandises de gens des Pays-Bas, IV, 152. — Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Calais et pays conquis, IV, 443.
- BIGORRE (Ville et comté de), I, 213, 216. — Convocation des Etats du comté à Tarbes, 510, 511.
- BIGOT. Envoyé par le roi à Montmorency, IV, 438.
- BILLARD. Marchand de marée troublé dans sa pêche par l'amirauté d'Angleterre VII, 445.
- BILLART, secrétaire de Montmorency, IV, 442, 538.
- BILLIÈRE DE LA RUE, marchand à Orthez II, 222. — Sollicite par le roi de Navarre de lui prêter deux cents écus au soleil, *ibid.*
- BILLY (Geoffroy DE), évêque de Laon, abbé de l'abbaye de Saint-Vincent, demande à résigner cette abbaye, VII, 409.
- BINET (Jérôme), échevin de Tours, VIII, 480.
- BIRAGUE (Pierre DE), commandeur de Malte, I, 89. — Remet au roi de Navarre un mémoire sur les amendes qui reviennent à Henri III, *ibid.* — S'en retourne près de ce roi, II, 250. — Son procès avec l'abbé de Longpont, VIII, 878. — Son procès avec Sancy, IX, 134.
- BIRAGUE (Charles DE). En intelligence avec

- les ennemis de la France, VIII, 140, 141. — Sa mort, III, 448.
- BIROINS**, ministre protestant, I, 519.
- BIRON** (Armand de Gontaut, baron DE). — Est fait gouverneur de la Rochelle et du pays d'Aunis, I, 35. — Sa conférence avec le roi de Navarre au sujet de la paix, 134. — L'un des personnages les plus considérables du royaume, 136. — Se rend à Agen, VIII, 117. — Reprend les habitants de Bergerac de leur opposition à la paix, I, 157. — L'un des commissaires chargés de l'exécution de l'édit de pacification, 176-185. — Envoyé vers Henri III par le roi de Navarre, 188. — Prend en pîcine paix Agen et autres villes voisines, 197. — Convoqué à Nérac par le roi de Navarre, VIII, 137. — Plaintes contre lui, 144. — Accusé d'infractions à la paix, I, 269 et suiv. — Appelé plusieurs fois par le roi de Navarre à des conférences pour la paix, VIII, 142. — Fait des entreprises sur les places de sûreté des huguenots, 173, 174. — Sa réconciliation avec le roi de Navarre, 179. — Est à la tête des forces catholiques en Guienne, I, 313. — Ses entreprises sur Condom, VIII, 193 et suiv. — Cherche vainement à surprendre la Rochelle, VIII, 195. — Marche sur Sainte-Bazille, I, 327. — Fait en Guienne des levées de deniers malgré les défenses de Henri III, 379. — Au lieu de punir les excès commis par les catholiques à Langon, il fait démanteler les murs, combler les fosses et maltraiter les habitants, 382. — Ses intrigues pour se faire continuer maire de Bordeaux, 386. — plaintes du roi de Navarre, 387, 393. — Commande une armée en Guienne; veut assiéger Marans, II, 214, 215. — Ses efforts pour rassembler des troupes, 216. — Assiège vainement Marans défendu par le roi de Navarre, 215, 228 et suiv. — L'un des meilleurs capitaines de France, 229. — Fait semblant d'assiéger Royan, 238. — Envoyé par Catherine de Médicis vers le roi de Navarre, 261, 262. — S'attache au nouveau roi et entre un des premiers dans Vendôme, III, 85. — Commande l'armée en Normandie, 105. — Entre dans Évreux, 127. — Prend Poissy, 142, 145. — Reste au corps de l'armée après la bataille d'Ivry, 168. — Reçoit un bref du pape, 184. — Charge par le roi de prendre plusieurs villes, VIII, 402. — Blessé devant Clermont, III, 266. — Laisse par le roi à la tête d'une armée, 290. — Va attaquer Chartres, 340. — Prend des châteaux entre Chartres et Paris, 394. — Commande les troupes du roi en Normandie, 474. — Continue le siège de Rouen en l'absence du roi, 549, 550, 554. — Est blessé dans une sortie, 574. — Tue au siège d'Épernay; son éloge, 645.
- BIRON** (Charles de Gontaut, baron DE), fils du précédent; se distingue dans la poursuite des Espagnols, III, 306, 307. — Conduit un convoi de poudre, VIII, 418. — Entre dans Louviers, III, 391. — Concourt à refouler le duc d'Anjou dans Ham, 458. — Légèrement blessé, 549. — Sa belle conduite contre les forces de Mayenne et du duc de Parme, 624, 628. — Mène des forces au roi en Champagne, 649. — Amiral de France, 682. — Le roi lui laisse le soin de son armée, IV, 86. — Sape le château de la Ferte-Milon, IX, 390. — Maréchal, pourvu du gouvernement de Bayonne,



IV, 227. — Mis à la tête de l'armée envoyée en Bourgogne, 269, 273, 276, 277; VIII, 534. — Prend Beaune, IV, 303; VIII, 548; IX, 408. — Commence la guerre fort et ferme, IV, 345. — Blessé au combat de Fontaine-Française, 366, 370. — Gouverneur et lieutenant général du roi en Bourgogne, 486. — Amène des forces au roi, *ibid.* et 487. — S'amuse à Dijon, pendant le carnaval, au lieu d'amener des forces au roi, 516. — Envoie prendre le commandement de l'armée en Picardie, 635, 637. — Réuni au roi défait une troupe d'Espagnols se rendant à Amiens, 704, 708. — Laisse par le roi à la tête de l'armée, 733, 736. — Éloge de sa conduite, 817. — Nommé gouverneur de Guienne, 820. — Appelé en Picardie, 915. — Pair et maréchal de France, envoyé pour recevoir le serment du cardinal Albert d'Autriche sur le traité de Vervins, 1021. — Gouverneur et lieutenant général du roi en Bourgogne, V, 136. — S'empare de Bourg en Bresse, 273, 274; VIII, 774. — Prend Bourg et Pont-d'Ain, 775. — Est à la tête d'une armée en Bresse, V, 310. — Envoÿé par le roi en Angleterre, 463, 470, 486. — Son retour, 491. — Chargé de visiter les cantons suisses, 516; — à l'occasion du renouvellement de l'alliance, 517, 539. — Munit de garnisons les villes de son gouvernement, 587, 588. — Reçoit du roi une lettre très-affectueuse, 588, 589. — Faux rapports à lui faits contre le roi qui lui envoie Jeannin et Escures pour le détromper, avec une lettre très-amicale, 594, 602. — Se dispose à venir à la cour, 602, 603. — Sa trahison, 604. — Arrêté pour avoir cous-

pire contre le roi et contre l'État, 611, 612, 613, etc.; VIII, 826. — Livre au parlement de Paris, 614, 616. — Ses aveux, 617, 621, 622, 623, 628. — Son orgueil, 632. — Déclaration du roi sur son procès, VIII, 842 et suiv. — Sa conspiration remontait loin, V, 635, 636. — Ses gardes et sa compagnie conservés, VIII, 846. — Effet produit par son procès sur le peuple de Paris, V, 642, 643. — Son jugement, VIII, 849. — Condamné à mort, à la tête tranchée, V, 644, 645; VIII, 852. — Cette exécution déconcerte les ennemis du royaume, V, 654. — A reçu de l'argent d'Espagne et de Savoie, 684.

**BISEAUS**, conseiller d'État, IX, 92

**BISENDON**, Abbaye de Saint-Benoît au diocèse d'Embrun, IX, 262.

**BISONGNES**, Mot employé par les Espagnols pour exprimer de nouvelles recrues, II, 113; V, 352.

**BISSAN** (Le sieur). A pris des chevaux, II, 117.

**BISSOUSE**, secrétaire du roi de Navarre, envoyé de Saumur en Guienne pour faire hâter ses serviteurs de le venir trouver, I, 91. — Charge de missions diverses, 376, 414, 416, 481, 593, 603; II, 205, 402, 466, 469, 475; III, 338, etc. — Membre de la chambre des édits à Montauban, consulte sur le fait de la justice, I, 408 et suiv. — Envoÿé par le roi de Navarre vers sa femme à la cour de France, 565. — Conclut une affaire à la satisfaction du roi de Navarre, II, 194. — Envoÿé à Orange pour en obtenir une subvention, VIII, 333. — Envoÿé pour presser des levées de deniers, II, 380, 381, 384; IX, 160. — Obtient la pension qu'avait Du Pin dans la maison de Na-

- varre, VIII, 494. — Envoyé au roi par Montmorency, III, 521, 539. — Envoyé en Poitou, en Guienne, etc., pour hâter le départ des députés à l'assemblée de Mantes, 780. — Chargé de voir M. de La Force, 781. — Récompensé, IV, 97. — Troublé dans les constructions qu'il fait faire à Bordeaux, VII, 758, 768.
- Ses affaires avec Palot soumises au conseil, IX, 86.
- BLACONS, conseiller et chambellan du roi de Navarre, gouverneur de la principauté d'Orange, II, 11; III, 293; VIII, 276, 278. — Retiré de sa charge par le roi de Navarre, 279. — Remis dans sa charge, 883. — Accusé par le prince d'Orange, 884, 886. — Remis dans son devoir, VI, 504, 505, 511.
- BLACONS (DAME DE). Son affaire contre le sieur d'Hauterive recommandée par le roi au chancelier, V, 358; IX, 16, 17.
- BLAINVILLE. Château de Normandie occupé par le roi, III, 566, 567.
- BLAISE (SIEUR DE). Envoyé par Scorbic au roi de Navarre, I, 203.
- BLANC. EN BERTI, II, 464. — Pris par le roi de Navarre, 470. — Lieu de rendez-vous de l'armée du roi Henri III, IX, 293.
- BLANC (LE), avocat au parlement de Bordeaux, conseiller du roi, I, 43. — Échappe au massacre des protestants à Bordeaux, *ibid.*
- BLANC (LE). Deux frères, conseillers au parlement de Bordeaux, leurs deux voix comptent pour une seule, VI, 133.
- BLANC, capitaine, II, 300.
- BLANGARD (SIEUR DE SAINT-). Baron; reçoit du roi les biens de Biron, son frère, VI, 36.
- BLANGISSON (SIEUR DE). VIII, 457.
- BLANCHART, secrétaire du duc de Savoie, I, 696. — Sa déposition sur la conspiration de Bouillon, VI, 536.
- BLANCMESNIL, président au parlement de Châlons, fidele serviteur du roi, III, 402, 406, 650. — Détenu prisonnier, VIII, 377. — Conseiller au conseil privé, III, 615. — Reclame le payement de sa pension, VII, 539.
- BLAVET. Port pris et fortifié par les Espagnols, III, 331, 333, 381. — Tenu par eux, IV, 917, 918, 935, 936, 963. — Le roi se dispose à en faire le siège, 942, 949, 966. — Y envoie Brissac, 948, 957. — Rentre en possession de ce port, 1008, 1010; VIII, 705. — Demoli, IV, 1010; VIII, 714, 723.
- BLAYE. Ville et château du Bordelais, rendus au roi Charles IX par Henri de Navarre, VIII, 32. — Visite par Maignon, I, 386. — Assiégé par lui, III, 732, 734.
- BLEINS (SIEUR DES). Lettres de noblesse à lui expédiées, VI, 130.
- BLERANCOURT. Reçoit des nouvelles de la santé du maréchal de Fervaques, VII, 638.
- BLIN OU BELIN (SIEUR DE). Envoyé à Saint-Quentin avec des forces, IX, 417, 418.
- BLOIS (États de). Envoyent vers le roi de Navarre, I, 129, 130. — Réponse de celui-ci, *ibid.*
- BLOIS. La cour de France va de ce lieu à Saint-Germain, I, 685. — Entrée du roi de Navarre dans cette ville, II, 487. — Ses habitants le reconnaissent comme roi de France, III, 18, 19.
- BLODEAU, VI, 39.
- BLOUILL (Philibert). Ses prétentions à la charge de haut justicier de Gex, VII, 375.
- BOCCOSSE. Coupable de trahison, VII, 864.

- BOCHET, avocat; son livre, VII, 763.
- BODERIE (LA). Apporte au roi des nouvelles de Venise, IV, 71, 72. — Chargé d'accompagner des députés de la reine d'Angleterre près du roi, 917. — L'un des maîtres d'hôtel ordinaires du roi, 918. — Nommé ambassadeur auprès de l'archiduc Albert d'Autriche, V, 19; VIII, 720, 757. — Résidant pour le roi en Autriche, V, 173. — Sa correspondance chiffrée, 554. — Conseiller d'État résidant près de l'archiduc Albert; son retour, VI, 204. — Remplace, 301. — Ambassadeur en Angleterre, 606, 607. — Obtient réparation pour une préférence accordée sur lui à l'ambassadeur d'Espagne, VII, 498. — Envoyé extraordinaire au roi d'Angleterre relativement à l'affaire de Clèves et Juliers, 839 et suiv.
- BOENTI, ambassadeur du canton de Berne près du roi, V, 688.
- BOESSE (Sieur), capitaine; conduit de la poudre à de Vivans, II, 205; VIII, 308. — Maître d'hôtel de Catherine de Bourbon, IV, 582. — Se dispose à assembler ses amis pour assiéger le prieuré de Trimolat, V, 218. — Employé à découvrir des coupables, 543, 544. — Ses services dans la conspiration de Biron, VIII, 833. — Employé dans l'armée sous Lavardin, 846. — Sa vigilance, 860. — Bon serviteur du roi, 875.
- BOESSIÈRE (Sieur DE LA). Voy. BOISSIÈRE (Sieur DE LA).
- BOGDAN (Jean), prince de Moldavie, chevalier de l'ordre du roi; chassé de ses États; pris sous la protection du roi, III, 427, 428, 709; — qui en écrit au Grand Seigneur et à ses ministres, 428, 430; — et le recommande à Élisabeth d'Angleterre, 430, 431, 432; — au duc de Saxe, 432, etc.
- BOHAN, IX, 130.
- BOIDOMAIN (Sieur DE). Se loge dans la Sauvetat; ses exploits, II, 205.
- BOIEUX. Son procès criminel, I, 89. — Cherche à corrompre les juges, *ibid.*
- BOIGENCY. Voy. BEAUGENCY.
- BOINVILLE (Sieur DE). Résigne l'office de conseiller au parlement, VI, 34. — Grâce à lui faite, 46.
- Bois (Abbaye du). Demandée par Biron, V, 68.
- Bois (Du), capitaine, VIII, 309. — Porteur de dépêches au roi, de l'ambassadeur de France en Angleterre, VI, 212. — Chargé de visiter les côtes de Normandie, de Bretagne et de Poitou, 270.
- BOIS-BONNARD (Sieur DE), chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de grand renom; désigné pour remplacer le roi de Navarre aux obsèques d'Anne de Bourbon, I, 47.
- BOIS-DAUPHIN. Sa compagnie, poursuivie par le roi de Navarre, se retire dans Guîtres, II, 226. — Ligueur, IV, 4. — Fortement sollicité par le roi de secourir Cambrai, IV, 400. — Maréchal de France, V, 182; VI, 607. — Envoyé par le roi en Allemagne, V, 182; — à Strasbourg, 236. — Charge de régler ce qui touche Château-Gontier, 570, 571. — Obtient une assignation sur l'édit des banques, IX, 80. — Appelé près du roi avec son fils, 113.
- BOISDULIS. Personne capable, VIII, 338.
- BOISÉGLIN. Retiré du château de Poitiers par les habitants de la ville, III, 339.
- BOISGUERIN conseille de fortifier le château de Loudun, III, 28. — Y commande, 149, 480; VIII, 350, 351; IV,

- 663, 770. — Chargé de commander l'artillerie au siège de Mirebeau, IV, 770. — Son régiment appelé à Saumur par le roi, 896, 897. — Son régiment, 975. — Sa réconciliation avec de Chouppes, IX, 113.
- BOISMAZÉ, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, receveur de l'ordre, VIII, 307.
- BOISNORMAND, avocat général à Rouen, substitué à son père le président Courvaudon, IX, 36.
- BOISRAMÉ, conseiller du roi de Navarre; échappe au massacre des protestants à Bordeaux, I, 43.
- BOIS-RAYER (N.-D. de), prieur de l'ordre de Grandmont, VI, 574.
- BOISRENARD, capitaine. Voy. BOYRENARD.
- BOISSE (SIEUR DE). Porte au roi une lettre du conseil de Genève, VII, 248. — Recit ordre d'entrer dans Genève pour le défendre contre les entreprises possibles de la part des Espagnols, 273, 276.
- BOISSENIÈRE. Envoyé par le roi de Navarre à la Rochelle pour informer les habitants de cette ville des motifs de son évasion de la cour de France, I, 87.
- BOISSIÈRE (SIEUR DE LA). Appelé par le roi avec sa compagnie, III, 307. — Concourt à la prise de Corbie, 311. — Envoyé par le roi contre Balagny, VIII, 400. — Sa compagnie autour d'Amiens, III, 398. — Vient avec sa compagnie au secours de Noyon, 454. — Gouverneur de Corbie, 708. — Informe le roi de l'état de l'armée ennemie, 767. — Prend possession d'Amiens pour le roi, IV, 207.
- BOISSIZE, conseiller au conseil d'État, envoyé en ambassade en Angleterre, V, 35, 56, 78; VIII, 764. — Assiste la duchesse d'Angoulême, gouvernante du Limousin, IV, 82. — Chargé d'apaiser les mouvements de ce pays, du Périgord et de Saintonge, 156, 164, 185. — Employé à assurer les environs de Tulle, 481; — rappelé de son ambassade d'Angleterre, V, 511, 512. — Revient porteur d'une lettre d'Élisabeth, 608. — Commis pour arranger le différend de la ville de Metz avec Sobole, 678, 706, 708. — Grande confiance du roi en lui, 706. — Sa négociation dans l'assemblée de Halle, relativement aux affaires de Clèves et Juliers, VII, 845, 849. — Visite quelques princes allemands, 866, 867. — Avertit le roi de la marche des forces alliées, 891.
- BOISSONNADE (SIEUR DE), premier consul d'Agen; travaille à la soumission de la ville au roi, VIII, 523.
- BOISSY (SIEUR DE), envoyé à la Rochelle pour traiter de la paix, I, 63. — Membre du grand conseil, IX, 77. — Se distingue au combat de Fontaine-Française, IV, 364.
- BOLOGNE pour BOULOGNE, II, 295.
- BOLONGNE. Château assiégé par le duc d'Épernon, III, 351.
- BONALI, BONAUD et BONAUT, receveur des finances en Guienne, I, 388, 513, 528. — Refuse d'acquiescer la rescription du trésorier de l'épargne, 564, 565.
- BONCIANI, ambassadeur du grand-duc de Toscane; doit se tenir près du roi et non à Vervins, IV, 911.
- BONCOURT (DE). Ses hommes de guerre troublent les chanoines de Verdun, IV, 690. — Ses services rendus au roi, VII, 795.
- BONXCONTRE ou BONNEXCONTRE, conseiller et avocat du roi Henri III au parlement de Toulouse, I, 299. — Membre de la

- chambre de l'édit, consulté par le roi de Navarre au sujet de la justice, 508.
- BONGARS (SIEUR DE). Envoyé par le roi de Navarre aux princes protestants d'Allemagne et au baron de Leychstein, II, 430, 431; — aux princes protestants, au baron de Zerotin, 432. — Envoyé de nouveau près des princes d'Europe, III, 33; — vers le roi de Danemark, 173, 174. — Attendu par le roi pour traiter avec le duc de Lorraine, IV, 195. — Résidant pour les affaires du roi près des comtes Palatins, V, 202. — Porteur d'une lettre du roi au landgrave de Hesse, VI, 1, 13. — En rapporte du landgrave au roi, 50; — de l'électeur Palatin en faveur du duc de Bouillon, 51. — Renvoyé en Allemagne, 88, 89. — Son départ pressé par le roi, 198.
- BONIFACE. Son régiment conduit par Civile, IV, 895, 965, 969. — Envoyé du côté de Blavet, 975, 977.
- BONMY. Mayenne loge là son armée, III, 691.
- BONNAULT. Sa compagnie, VIII, 846.
- BONNET (SIEUR DE SAINT-), membre du conseil du roi de Navarre, I, 86. — Sa querelle avec le sieur de Chamberet, VI, 501, 502.
- BONNET (SIEUR DE SAINT-), capitaine des gardes de Lesdiguières; tué en duel par le sieur de Sablières, IX, 98, 99.
- BONNEVAL, dans l'Orléanais, III, 340. — Se soumet au roi, VIII, 370.
- BONNEVAL et BONNEVAUX, I, 476; VIII, 241.
- BONNEVAL ou BONNEVAU (DE), frère du précédent, gentilhomme ordinaire du roi, IV, 305. — Capitaine et gouverneur de la ville et du château du Pont-de-Gée, VI, 223. — Est fait chevalier de Saint-Michel, *ibid.*
- BONNEVAL (FAMILLE DE), parente du roi, IX, 264.
- BONNEVIE (SIEUR DE), III, 271.
- BONNEVILLE, prévôt, VI, 512.
- BONNISY, banquier, IV, 398, 412; — à Lyon, 501.
- BONNOEUIL. Se fait près de la reine Marie de Médicis le dénonciateur du roi et de la marquise de Verneuil, VII, 594.
- BONNYÈRES (SIEUR DE). Musicien; va à Poitiers acheter des cordes de luth pour la comtesse de Gramont, II, 216. — Appelé par le roi de Navarre au secours de Maillezaïs, 278. — Ami de Du Faget, 404.
- BONREPOS. Abbaye donnée par le roi à son prédicateur La Vallière, VII, 411.
- BONVISI. Cardinal dévoué au roi, V, 252.
- BOR ou BORD (SIEUR DE), lieutenant général de l'artillerie, IV, 710, 858.
- BORDE (LA), père et fils, échevins d'Orléans, III, 37, 38.
- BORDE (PIERRE DE LA). Pièces de son procès réclamées par le roi de Navarre au conseil souverain de Béarn, I, 155, 156. — Gentilhomme de la chambre du même roi, 646. — Envoyé par lui à MM. de Ségur, de Clervant et de Guitry, II, 244. — Doit trois cents écus à la comtesse de Gramont, 245. — Envoyé par le roi au brave Crillon, III, 68; — à du Plessis-Mornay, en Poitou; à Lavardin, à d'Épernon, 69. — Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, IV, 40; VIII, 500. — Porteur de dépêches du roi à de La Force, *ibid.* — à Matignon, 59. — Porteur de lettres du cométable au roi, V, 416. — Grand maître des eaux et forêts en Poitou, VI, 352. — Court risque de la vie de la part du comte de Sommerives, VII, 520, 526.

- BORDEAUX.** Protestants massacrés dans cette ville, I, 43. — Attaché au roi de France et à la royauté, 52. — Béclame des pièces d'artillerie et des munitions menées pendant les troubles à Agen, 95, 96. — Refuse passage au roi de Navarre, 107; IX, 136. — Invité à laisser charger du blé provenant des domaines du roi de Navarre, I, 108. — Exhorté par ce roi à procéder avec régularité dans les assemblées des États, 110, 111. — Villars et quelques-uns des principaux habitants accusés d'être la cause de ses troubles, 112, 113. — Reçoit ordre de relâcher des prisonniers, 127. — Se réjouit de la paix de Fleix, 349. — Sa mairie tenue par Biron, qui la convoite de nouveau, 386. — Michel de Montaigne lui est préféré, 389. — Femme de sa connétable, VIII, 252. — Intelligences de la Ligue dans la ville, II, 27. — Reçoit avis du roi de Navarre de sa réunion avec le roi de France, 485. — Ses magistrats informés de la victoire d'Ivry, III, 172. — Menacé d'une imposition pour payer sa cour de parlement; il la fait restreindre à l'entrée des deures, 219. — Informé par le roi de l'état général de ses affaires, 248. — Ses bons offices, 252, 440 et suiv. — Prié par le roi de continuer l'office de maire au maréchal de Malignon, 442. — Réduction des droits qui s'y payent, 472. — Troubles occasionnés par le cardinal de Sourdis, V, 553, 554.
- BORDEAUX (SIEUR DE),** envoyé par le roi vers Olivier de Serres, IX, 421.
- BORDEL** pour mesure, cabane, petite ferme, III, 136.
- BORDIGUES (SIEUR DE),** IX, 373.
- BORGHÈSE,** cardinal, élu pape à la satisfaction du roi, VI, 437, 440; — sous le titre de Paul V, *ibid.* — Son éloge, 440. — Ses bonnes dispositions pour le roi, 507, 508. — Choyé par lui, VII, 24. — En grande considération dans son esprit, 586. — Ses bons offices, 668.
- BORGNE.** Sobriquet donné à Harambure par le roi de Navarre, et pourquoi, II, 418; III, 63 et *passim*; VIII, 735; IX, 164.
- BORN (SIEUR DE),** blessé au siège de Honfleur, III, 127.
- BORNES.** Lieu; ses habitants poursuivis par la veuve et les héritiers du sieur de Bornes, IX, 92.
- BORNES (SIEUR DE).** Sa veuve et ses héritiers poursuivent les habitants du lieu portant le même nom ainsi que les serviteurs du comte de Carces, IX, 92.
- BOROLHAN (SIEUR DE),** gouverneur du bas comté d'Armagnac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre; son procès, I, 652.
- BORROX** dit **LAMOTHE,** tué dans une rencontre, I, 405. — Sa mère et ses enfants poursuivent le meurtrier, *ibid.*
- BOSCHEYRON.** Voy. **AMRUGEAC.**
- BOSQ (SIEUR DU),** Conseiller et maître d'hôtel de la reine Marguerite, I, 245, 246, 387.
- BOSSONNIÈRE (SIEUR DE LA),** Son différend avec le comte de Chemilly, IV, 679.
- BOSSU (Bailli DE),** retenu en otage par un marchand de la Rochelle; rendu, VIII, 37.
- BOSSU (Comte DE),** arme des vaisseaux en guerre pendant la paix, I, 17. — Amiral de Flandre; laisse insulter et piller par les gens de sa flotte, des navires appartenant à des marchands de la

- Rochelle, VIII, 35. — S'en excuse et promet satisfaction, 36.
- BOSSULAS (SIEUR DE). Désigné par le roi de Navarre comme devant être député par les églises du bas Languedoc à la conférence de Bergerac, I, 137.
- BOTHÉON (SIEUR DE), III, 265, 289. Envoyé par le roi vers le duc de Savoie, IV, 1015. — Afin de lui faire signer le traité de Vervins, 1021; V, 10, 24; VIII, 711. — Sénéchal de Lyon, V, 10; VI, 628; — et lieutenant pour le roi en Lyonnais, Forest et Beaujolais, V, 10.
- BOUC (Tour de), appartenant à madame de Mercœur, VI, 378, 383.
- BOUCAU. Doit contribuer aux fortifications de Dax et non de Bayonne, I, 105, 106.
- BOUCAUD ou BOUCAULT, avocat du roi en la chambre de Castres, V, 404. — Pourvu d'un office en Languedoc, VI, 305, 306.
- BOUCHARD ou BOUCHARÉL, député à Henri III par le roi de Navarre, I, 269, 279, 293. — Lui porte les plaintes et doléances des protestants de Guienne, 293.
- BOUCHART. Île prise par le roi de Navarre, II, 459.
- BOUCHET (DU), député par le roi vers son conseil de finances, IV, 521.
- BOUCHETIÈRE, désigné par le roi pour maire de Nantes, VIII, 732.
- BOUET DE NANCY, président, VII, 783.
- BOUGUERAZ (SIEUR DE) reçoit l'aveu du roi de Navarre pour un duel, I, 217.
- BOULLON (DUC DE). L'un des chefs de l'armée étrangère venue en 1587 au secours des protestants de France; refuse de signer la capitulation imposée à cette armée, II, 332. — Sa mort, IX, 334. — Nomme la Noue son exécuteur testamentaire, IX, 334.
- BOULLON (DUC DE), III, 540. — Attendu par le roi avec des forces, 554, 555. — Fait maréchal de France, 594. — Obtient des avantages sur le duc de Lorraine, 690. — Reçoit ordre d'aller attaquer les États de ce duc, 731. — Traite avec Saint-Pol, 734. — Est désapprouvé, 735. — Reçoit le commandement d'une armée sur la frontière des Pays-Bas, 775. — Envoyé à Sedan, 776. — S'y distingue, 793. — Appelé par le roi devant Dreux, 812. — Ses affaires de famille, IV, 188. — Maréchal, introduit des forces en France, 270, 285. — Se loge dans Ivoy, 303. — Fait la guerre en Luxembourg, 345. — Envoyé près de la reine d'Angleterre à l'occasion de la perte de Calais, 576; VIII, 597, 598. — Son retour, IV, 598. — Envoyé de nouveau, IV, 626; — pour former une ligue contre les Espagnols, VIII, 597, 598. — Reçoit une assignation par le roi, 15. — Consulté sur les duels, 18, 19. — Sommes reçues par lui pour lever des troupes, IX, 166. — Envoyé vers les États de Hollande, VIII, 613. — Compromis par les dépositions recueillies dans le procès de Biron, V, 696, 698, 711, 718. — Élude les explications, 707, 712. — Va se présenter devant la chambre de Castres, 710, 712, 718, 720; VIII, 873. — N'est justiciable de cette chambre, mais du parlement de Paris, V, 720. — Ses lettres au roi, 715, 720, 721; VI, 25; VIII, 872. — Inclinations du roi à son égard, V, 698, 720. — Défendu par Élisabeth, 723, 724. — Appelé de nouveau près du roi, VI, 2. — Quitte Castres, 3. —

Se retire en Allemagne, 4, 7, 13, 14. — Les protestants ne s'émouvent pour lui, 19. — Comptait sur leur mouvement, 32. — Entretient des rapports secrets avec La Trémoille, 48. — Lettre de l'électeur Palatin au roi en sa faveur, 51, 53, 89; — du landgrave de Hesse, 51, 89. — La religion n'est pour rien dans les poursuites du roi, 51, 52. — Reçoit pour se justifier un nouveau délai de deux mois, 54, 89, 108. — Apprehensions du roi qu'il ne sollicite le roi d'Angleterre à le déclarer protecteur des huguenots de France, 107. — Décrie le roi près des princes d'Allemagne, 108, 119. — Intrigue auprès des huguenots de France, *ibid.* et IX, 346. — Refuse de venir se justifier, VI, 112. — Cherche à débaucher les serviteurs du roi, 119. — Efforts de l'électeur Palatin en sa faveur près du roi, 137. — Apprehension de sa venue dans le midi de la France, 179. — Ses calomnies et celles de ses amis contre le roi, 188. — Son affaire traitée au conseil, 197; — avec ménagements, 198. — Brouille toujours, 254. — Seménées auprès des États protestants, 425, 427. — Recherche l'Union allemande, 474. — Se donne pour l'organisateur de cette Union afin de séduire les protestants français, 476, 490. — Inquiétude du roi à cet égard, 497, 498, 515. — Distribue de l'argent venu d'Espagne, 515, 517. — Commande que les forteresses qui lui appartiennent soient remises au roi, 534, 535, 548, 552. — Instigateur de la conspiration qui de France devait s'étendre à l'étranger, 547 et suiv. — Ses dispositions envers le roi, 549. — Offense le roi de nouveau, 560, 567,

581, 584, 586. — Persévère dans sa révolte, 589, 590, 592. — Ses rodo-montades, 591, 593. — Se dit souverain sur Sedan, 593. — Sa conférence avec Villeroy et d'Inteville, 595. — Se rend à composition, 596, 597, 598, 599, 601, etc., VIII, 927. — Grand intérêt pour lui de la part des princes d'Allemagne, 933. — Loge avec le roi au petit château de Saint-Germain, IX, 236.

**BOUILLOX (Princesse DE).** Vif intérêt pour elle de la part du roi de Navarre, II, 358, 359 et suiv. — Prise par lui sous sa protection spéciale, 360, 361. — En compagnie de la princesse de Bourbon-Condé, 358, 360, 361. — Difficulté pour le roi de Navarre de l'assister dans ses revers, 419. — Melee aux affaires publiques, III, 301, 310, 360.

**BOUILLOX (Jean),** prisonnier à Livourne, amené à Marseille pour subir son procès, VI, 351.

**BOULAYE (Sieur DE LA).** Défend Montagu, I, 314. — Donne au roi de Navarre de bonnes nouvelles de Taillebourg, II, 152. — Capitaine, VIII, 382. — Sa compagnie accrue, 388. — Défend Vernon, 391. — Invité à marcher en Poitou, 397, 398. — Le roi lui redemande un prisonnier, 424. — Appelé par le roi avec sa compagnie, 516. — Capitaine de la compagnie de chevaliers du marquis de Verneuil, VII, 100; VIII, 850.

**BOULETS** de toutes sortes, IX, 378.

**BOULLÉE (Sieur DE),** commandeur de Varcaville, IV, 2.

**BOULMONS** ou **CHAUMONS.** Ville. Ne peut conserver le bailliage et siège présidial de Beauvais, III, 334.

**BOULOGNE.** Le roi espère y être bien reçu.



- III, 30. — Il y envoie quelque secours, 126, 852. — Menacé par les Espagnols, IV, 794.
- BOURBON (Charles, cardinal DE), sollicité par son neveu le roi de Navarre de s'intéresser au bâtard de Bourbon, contre le bâtard de Lanzaç, au sujet de l'évêché de Cominges, I, 11. — Marie le roi de Navarre et Marguerite de France, 37, 38. — Sollicite des dispenses auprès du pape, 38. — Son nom exploité par les Guises, qui le font se qualifier premier prince du sang et héritier présomptif de la couronne de France, II, 31. — Désigné roi par la Ligue, VIII, 284, 285. — Couvre la Ligue de son nom, II, 101, 110. — Très-simple d'esprit, 276. — Prisonnier, confié à la garde de Chavigny et retiré de ses mains pour être placé en celles de du Plessis-Mornay, III, 28, 36.
- BOURBON (Charles DE), cousin du roi de Navarre, cardinal de Vendôme; reçoit du roi de Navarre une lettre sévère, I, 502. — Différend entre lui et son frère le prince de Conti, II, 280, 281, 282. — Le roi lui rend compte de l'état de ses affaires, 502. — Lui redemande les sceaux, III, 100. — Appelé par le roi, 178, 179. — Cardinal de Bourbon, appelé par le roi, 392, 405, 421. — Laisse à Mantes avec le conseil, 434. — Appelé avec le conseil à Senlis, 483; — à Louviers, 513; — à Senlis, 668, 670. — Informe des agissements du roi, 627, 708. — Assiste à la cérémonie de l'abjuration, VIII, 498.
- BOURBON (Charles, bâtard DE). En concurrence pour l'évêché de Cominges avec le bâtard de Lanzaç, I, 11 et 12; VIII, 25.
- BOURBON (Catherine DE), princesse de Navarre; le roi son frère lui donne Espalungue pour maître d'hôtel, I, 72. — Renvoyée à son frère par le roi Henri III, VIII, 92, 93. — Réclame sa pension au roi Henri III et à Catherine de Médicis, 160, 161. — Demandée en mariage par Charles-Emmanuel, duc de Savoie, I, 468, 469, 470. — Gouvernante de Béarn et Navarre, I, 520; II, 44; VIII, 264, 336. — Fait une grande maladie, I, 654, 655. — Réclame sa pension mal payée, 690. — Ses affaires personnelles avec son frère, II, 157. — Parait s'être entremise entre son frère et madame de Duras, 193. — Ses affaires particulières, 230, 231; III, 193. — Appelée ordinairement par le roi son frère: *petite sœur*, II, 238, 331. — Ses rapports intimes avec la comtesse de Gramont, 238, 331, 340. — Visitée par le comte de Soissons qu'elle aime, 340. — Reçoit à Bayonne un excellent accueil, 384. — Chargée de s'informer du nombre des gens de guerre levés sur la frontière d'Espagne et de leur arrivée à Pau, 387. — Reçoit des lettres du roi d'Écosse la demandant en mariage, 401. — Désir du roi de Navarre de voir effectuer ce mariage, *ibid.* — Appelée près de son frère, 488. — Son penchant pour le comte de Soissons combattu par le roi et excité par la comtesse de Gramont, III, 362. — Recherchée par lui, 588, 590. — S'achemine vers son frère, 590, 594. — Vient à Saumur, 723, 735. — Accompagne son frère, 745. — L'attend à Mantes, 752. — Sa présence à la cour du roi, 756, 805. — Réunie à Gabrielle d'Estrées, 808, 809. — Reçoit de son frère le revenu de ses domaines et terres

- de Flandre, IV, 303. — Gratifie Pomereu, *ibid.* — Sa maladie, 401. — Plaintes du roi à son égard, 401, 402. — Se plaint qu'à Saumur on ne prie pas Dieu pour elle. — Ses plaintes contre Rosny, 579. — Son caractère, 582. — Ses plaintes contre le roi, 605; — lequel désire en finir avec elle sur leurs affaires d'intérêt, *ibid.*; — et la marier au duc de Montpensier, 606. — Fait nommer Bouille échevin de Paris, 878. — Sa mauvaise humeur; le roi s'efforce de la marier, 1010, 1011. — Apre à la finance, IX, 133. — Veut prendre tous les meubles de Pau, de Navarrens et de Nérac, IV, 1011. — Son mariage projeté avec le duc de Bar, 1011; V, 18. — Ses noces, 32, 40, 46, 64; VIII, 715. — Ses compliments de condoléance au roi sur la mort de Gabrielle, V, 110. — Ce que dit le pape de son mariage, 113. — Vient voir son frère à Paris, 437. — Efforts inutiles pour l'amener à la religion catholique, 505, 558, 559, 560; VIII, 692. — Mise en rapport avec du Perron, 714. — Vient voir le roi à Metz, VI, 49. — Sa mort, 198, 199, 200, 203, VIII, 902. — Avait engagé ses bijoux, VI, 198. — Dispositions du roi pour sa succession, 199.
- BOURBON (Catherine DE), fille du prince de Condé, nièce ou plutôt cousine du roi de Navarre; confiée par lui et sous sa protection à mademoiselle de Bouillon, II, 358; — aux soins du cardinal de Vendôme, de Lanoue, 359, 360, 361, 362; — de madame Denouville, VIII, 337. — Difficulté pour le roi de Navarre de l'assister, II, 419.
- BOURBON (César DE), fils aîné du roi et de Gabrielle d'Éstrees, IV, 591.
- BOURBON (Henri DE), prince de Condé, Voy. CONDÉ.
- BOURBONS. Voy. DOMBES, MONTPENSIER, RUBEMPRÉ, LAVEDAN, SOISSONS, AUVERGNE (Comte D'), CONTY.
- BOURBONNE (Sieur DE), commande dans Coiffy, IV, 338.
- BOURCANY Se dispose à rendre au roi la ville et le château d'Ancenis, IV, 912, 919.
- BOURDAIGE (DU), capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances; conserve au roi la ville de Vitry, III, 58.
- BOURBAISIÈRE (LA). Son mariage, V, 536; — manqué, IX, 341. — Son procès contre le duc de Nevers, VII, 202.
- BOURDEAUX, capitaine et gouverneur de Aire, III, 272. — Son ardeur retenue par le roi, 737.
- BOURDEILLE Sa garnison, IV, 132.
- BOURDEILLES (M. DE), chef d'une ligue qui a jure de tuer tous les huguenots qu'elle rencontrera, I, 232. — Chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et sénéchal du Périgord, 354. — S'en tremet inutilement auprès du roi de Navarre pour obtenir le pardon des catholiques qui se sont emparés de Périgueux, 397. — Sollicite par le roi de Navarre de faire mettre en liberté les personnes détenues, 398. — Félicite par le roi d'avoir amené la soumission de Périgueux et de Sarlat, IV, 142, 154. — Appelé par le roi devant Lyon, IV, 300, 328. — Invité à bien surveiller le pays de Périgord, 489.
- BOURDEILLES (Vicomte DE), fils du précédent; pourvu par le roi de la charge de sénéchal du Périgord, III, 702; — avec commission de commander dans

- le pays comme lieutenant général du roi en l'absence de Matignon, 703.
- BOURDEILLES (Baron DE), capitaine de cinquante cheval-légers, IV, 328. — Des servi près du roi, 479, 480.
- BOURDEN (M. DE). Envoyé par le roi de Navarre au sieur de la Vauguyon, I, 579.
- BOURDET (Le sieur), traître, retenu dans les prisons d'Aleth, I, 258. — Son procès avec le comte de Gurson, VII, 237.
- BOURBON, homme de grand savoir, IV, 381. — Sa veuve, *ibid.* et 383.
- BOURBON. Secrétaire envoyé comme agent à Raguse, V, 548.
- BOURELLES OU BOURLIE (DE LA). Invité par le roi de Navarre à le suivre en Flandre, I, 336. — Excité par le même roi contre la Ligue, II, 135. — Contribue à la défaite du duc de Joyeuse, III, 707.
- BOURG agit pour la Ligue en Guienne, II, 36.
- BOURG (Sieur DE), commande dans la Bastille pour la Ligue; se rend au roi, IV, 135.
- BOURG (Sieur DU). Envoyé par Damville au roi de Navarre, I, 97. — Conseiller du roi Henri III, surintendant et général es pays et mers du Levant, 133. — Envoyé par le roi de Navarre au roi d'Espagne, *ibid.* — Remet au roi un mémoire contenant des griefs, VI, 37. — Envoyé à Rosny par le roi, 332, 333. — Son séjour auprès du roi, 601.
- BOURG (Sieur DU). Son régiment, VIII, 834, 835. — Réduit à mille hommes, 850.
- BOURGADE (M. DE), président au parlement de Toulouse, III, 467.
- BOURG-DIEU, assiégé, III, 724, 725.
- BOURG-EN-BRESSE pris par Biron, V, 273, 274; VIII, 775. — Muni de troupes V, 376, 383. — Acquis par la France, 397. — Professe une religion nouvelle, 488.
- BOURGES. Son archevêque favorable au roi, III, 792, 814. — Se soumet au roi, IV, 97, 100, 107; IX, 396. — Le roi lui demande des secours, VIII, 646. — Désordres en cette ville par suite d'une représentation du roi Hérode, VII, 852.
- BOURG-LE-ROI (Sieur DE). Envoyé par le roi à du Plessis de Cosmes, IV, 931. — Est fait commandant du château de Montjean, 932. — Gentilhomme envoyé à Rome pour empêcher le baron de Sainte-Suzanne de se faire capucin, VII, 541, 555, 556.
- BOURG-LESPINASSE chargé de lever un régiment pour le roi, V, 299, 668.
- BOURG-SUR-GIRONDE, I, 386; II, 70. — Pris par les catholiques, II, 76; VIII, 281, 282. — La capitainerie de son château donnée au fils de Matignon, III, 223.
- BOURGOGNE (Comté de) ou FRANCHE-COMTÉ. Demande à conserver la neutralité, III, 717, 718.
- BOURGOIN. Articles, arrêtés en ce lieu, de la paix entre le roi et le duc de Savoie, IV, 651. — Difficultés nouvelles soulevées par le duc, *ibid.*
- BOURLLOTTE (LA) tué au bourg de Beaquesne, III, 767.
- BOURNASEL reçoit ordre de s'emparer de Varen, I, 438. — Fait fondre un canon dans sa maison; repris pour ce fait, 568. — Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, sénéchal et gouverneur du Rouergue, III, 65, 149. — Complimenté par le roi sur sa fidélité et ses bons services, 150 et suiv. — Sa mort, 224.

- BOURNAZEL se rendit au comte de Clermont et au sieur de Messillac pour s'opposer au duc de Nemours, III, 737. — Prie de bien s'entendre avec le sénéchal de Toulouse, IV, 235, 236.  
 Ses services au roi, IX, 123.
- BOURS. Sa compagnie lui est ôtée et rendue, IV, 506.
- BOURSAULT, en Champagne. Maison appartenant au sieur de Givry, III, 649.
- BOURSOLLES (SIEUR DE), I, 626.
- BOULVILLE. Va joindre l'armée du roi à Gournay, III, 684. — Se plaint au roi de l'évêque de Seulis, IV, 725.
- BOUVENS (M. DE), gouverneur de Bourg-en-Bresse, sollicite par le roi de lui rendre la place, V, 349, 350, 351.
- BOUYENARD, capitaine, envoyé par M. de Meslon au roi de Navarre, VIII, 188. — Autorise par ce roi à prendre des vivres où il pourra pour ses soldats, I, 650, 651.
- BOYS DE CHARANTE obtient des lettres de grâce et pardon, IX, 195.
- BRABANT (DUC DE). Ses officiers molestent les chanoines de Verdun, VIII, 757.
- BRABANT (DUCHE DE). Ses lois excluent de la succession les enfants du second lit, VI, 18.
- BRACH, porteur de lettres de Marie de Medicis au roi, V, 357.
- BRAGADINO (L'abbé), gentilhomme vénitien affectionné au service du roi, VII, 881.
- BRAGARD, capitaine, reçoit des lettres d'anoblissement, VII, 468, 469.
- BRAGELONGNE (SIEUR DE), V, 40, 46.
- BRAME, capitaine, fait rentrer sous l'autorité du roi Cusset et Vichy, III, 457.
- BRANCAGE s'approche du Rhône en avant-garde, V, 639.
- BRANCALEON, gentilhomme-servant de la reine, recommandé par le roi au grand-duc de Toscane, IX, 325, 326.
- BRANDANO (Scipion), homme de mauvaise vie, banni, IV, 381, 382.
- BRANDEBOURG (Maison de) dévouée à la France, V, 662. — Électeur de Brandebourg très-affectionné au roi, VI, 13. — En différend avec la maison de Lorraine pour l'évêché de Strasbourg, 30. — Pâx momentanée, 66. — Nouvelle brouille, 89. — Le marquis Ernest de Brandebourg, VIII, 965 et suiv.
- BRANDELAS (SIEUR DE), III, 150.
- BRANDI (Comte DE). Son procès au parlement de Dijon, IX, 356.
- BRANDIS (Comte DE), commandant dans Montmelian pour le duc de Savoie: sa capitulation, V, 337, 342, 352. — Se retire en Suisse, 343. — Recommande par le roi aux magistrats de Berne, VI, 83. (Sans doute le même que le précédent.)
- BRANDON, conseiller d'État, IX, 74.
- BRANDYNE, V, 507.
- BRANTÔME, sa garnison, IV, 132.
- BRAQUETIER, capitaine, incorpore dans l'armée du roi, IV, 104.
- BRÉAÏÉ. Sort de prison, IV, 801. — Son régiment, 965, 969. — Envoyé vers Blivet, 975, 977.
- BREDEBODE, ambassadeur des Pays-Bas en Allemagne, VII, 148.
- BREGINE, employé par le roi à la cour de Rome, charge de porter la parole au pape pour le duc de Nevers, IV, 26.
- BRESLE est pris, III, 310.
- BRESOLES (SIEUR DE), lieutenant de la compagnie de gendarmes du duc de Bouillon, mis par le roi en possession des forteresses du duc, VI, 548.
- BRESSE. Trêve pour ce pays, IV, 487. — Acquisée au roi, V, 397; VIII, 833.

- 835, 837. — Ne doit pas entrer dans la généralité de Lyon, mais dans celle de Bourgogne, V, 397. — Ses places mauvaises excepté Bourg, VIII, 860.
- BREST. Sa possession refusée par le roi à la reine d'Angleterre, III, 642, 643.
- BRETAGNE. Inquiétée par le duc de Mercœur, secourue par le roi, VIII, 369, 372. — Réclamation de sa noblesse relativement à la tenue des États, 751. — Son parlement contrecarre le roi, IX, 420. — Ses États fortement opposés aux Espagnols et à la Ligue, III, 333.
- BRETAGNE (GRANDE-). SON ROI. Voyez JACQUES I<sup>er</sup> et JACQUES VI.
- BRETAUVILLE. Sa mort, VII, 371.
- BRETAUVILLE, gouverneur de Pontz, V, 710.
- BRETIQNY, prévôt des marchands en Saintonge, emprisonné et jugé sur une plainte de d'Épernon, VII, 244.
- BRETOLINE reçoit des cadeaux du roi et de la reine, VII, 168.
- BRETONNIÈRE (LA). Envoyé au roi par le duc de Nemours, VII, 820.
- BREUIL, capitaine, IX, 422.
- BREUIL (M<sup>me</sup> DU) reçoit du roi une lettre de condoléance sur la mort de son fils, IX, 124.
- BREVES (SIEUR DE), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ambassadeur à Constantinople, III, 705, 709, 846, 852; IV, 6. — Chargé d'indisposer le Grand Seigneur contre les Espagnols, IV, 7, 8, 497; — de poursuivre la mise en liberté des sujets français, 8, 9. — Son différend avec Mariany, 252. — Invité par le roi à accompagner l'empereur des Turcs en Hongrie, 497. — Rappelé de l'ambassade de Constantinople, 980, 1009; V, 123, 144. — Réprimandé par le roi, 153. — Rappelé positivement, 154, 160. — Ajournement, 186, 187. — Sert le roi contre les Anglais à Constantinople, rentre en bonne grâce, 216, 220. — Reçoit du roi l'ordre de combattre ouvertement l'agent anglais à Constantinople, 247. — Fait de son autorité privée une levée forcée sur les négociants de Marseille trafiquant à Constantinople; ordre de cesser, 561. — Remplacé par Salignac, VI, 271, 272. — Va visiter Jérusalem, 271. — Revient par Venise, 272. — Son voyage à Alger dans l'intérêt du commerce, VII, 30. — Créancier du chevalier de l'Isle, 457, 458, 459, etc. — Se dispose à aller à Rome, 551.
- BRIARE, ville, III, 727.
- BRICHANTEAU. Présente pour l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, VII, 409.
- BRIENNE (COMTE DE). Commande des forces imposantes, III, 378, 401, 493.
- BRIGANTIN, gentilhomme du Quercy, VI, 526.
- BRIGARD, secrétaire du roi, lui rend des services lors de la réduction de Paris, IX, 72. — Est récompensé, *ibid.*
- BRIGNIEUX est fait commandant du château de Lectoure, VIII, 267. — Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre, *ibid.*
- BRIGUEIL (VICOMTE DE), VII, 508, 509.
- BRILLANT, homme de confiance de la princesse de Condé et complice de l'emprisonnement de son mari, II, 345.
- BRIMER (LEONARD), marchand d'Escassefort, huguenot, pris et emprisonné par les catholiques, II, 51.
- BRINENS, porteur de dépêches, VIII, 308.
- BRIOLLE (LA), capitaine, I, 581, 582.
- BRIOUX (LE CHEVALIER DE), chargé d'amener des troupes au roi, VIII, 787. — Contre-ordre, 789.

- BRIQUEMAUT** (SIEUR DE), le fils. Va trouver le roi Charles IX, VIII, 31. — Envoyé du prince de Navarre, 51. — Gentilhomme de la maison du roi de Navarre, II, 328. — Retenu prisonnier en Savoie, réclame par ce roi, *ibid*
- BRIQUEBAS** assiégé et pris par le duc de Savoie, IV, 253.
- BRIQUESIERES** (SIEUR DE), envoyé par le roi de Navarre à M<sup>me</sup> de Gramont, II, 340, 349, 400.
- BRIS** (SAINT). Conférence en ce lieu entre Catherine de Medicis et le roi de Navarre, II, 241, à la note, 254, 256. — Ne produit qu'une courte trêve, 259.
- BRISAMBOURG** (VEUVE DE). Sa mort et son éloge, IV, 982.
- BRISSAC** (COMTE DE). *Attrapé* par le roi avec les renforts qu'il amenait en Normandie, III, 116. — Est à Amiens avec Mayenne et le prince de Parme, 329, 557. — Blessé dans une sortie, 809. — Ouvre Paris au roi, IV, 120, 122; IX, 392, 394. — Articles secrets passés avec lui, IX, 72. — Maréchal, ordre de se préparer à reprendre la guerre en Bretagne, IV, 678. — Reçoit ordre du roi de livrer son beau-frère Saint-Phal à un exempt des gardes, 875, 952. — Envoje pour faire le siege de Blavet, 948, 957, 968. — Porteur de lettres du comte de Saint-Paul au roi, VI, 149, 150. — Sa lettre au roi, 151; — du roi à lui, 155. — Memoire par lui remis dans l'intérêt du roi, 488. — Invité par le roi à se trouver aux États de Bretagne, VII, 351. — Lieutenant général du roi en Bretagne, 573; VIII, 713.
- BRISSAC** (COMTE DE), fils du maréchal, Sentremet pour une prolongation de trêve, IX, 385. — Sa discussion avec le duc de Retz pour la préséance, VII, 757.
- BRISSAC** (SIEUR DE), exempt en l'une des compagnies des gardes du roi, est fait séquestre du château de Lombais, VI, 659.
- BRISSEX**, président au parlement, pendu par les ligueurs, III, 522.
- BRITESTE** (POUR BRIATESTE). Lieu attaqué par les catholiques nonobstant la paix conclue, I, 165.
- BRIVES** (Prieur de) obtient du roi la prévôté de Toulouse, VII, 305. — Opposition de l'abbé de Lézat, 305, 306, 307.
- BROC** Jean], condamné à mort, fait appel, II, 391. — Mutation de peine désirée par le roi de Navarre; soumis à un autre jugement, 392.
- BROCA** (DR). Au service de Schomberg; son procès, IX, 92.
- BROCAS** (SIEUR DE), capitaine, I, 131. — Commande à Cours et reçoit du roi de Navarre ordre de relâcher un prisonnier, 346. — Chargé d'assembler le plus possible de soldats, et mandé près du même roi, 534.
- BROHA** (SIEUR DE LA). Obtient la capitainerie du fort de Campoules, III, 153.
- BROISSENIÈRE** (SIEUR DE LA), I, 87.
- BROSSE** (SIEUR DE LA). Sollicite par le roi de Navarre à le servir, VIII, 287, 288. — Appelé près du roi, 350. — Commande à Monzon; sollicité de livrer la ville, III, 606. — Sa mort, 749.
- BROSSIER** (Marthe), prétendue démoniaque, V, 127, 147. — De Romorantin, 147.
- BROUAGE**. Là se forme, au dire des Espagnols, une assemblée de gens de guerre pour dresser une armée de mer, I, 16.

- Travaux faits à son port, II, 221.  
 — Un laquais de la comtesse de Gramont y est retenu prisonnier, 224.
- BRUC (Le sieur). Anglais au service du roi, IV, 43.
- BRUCÉ (LA). Commis pour lever des subventions, VIII, 343. — Accusé de négligence en cela, 346. — Demande d'argent à lui faite par le roi de Navarre, I, 581; VIII, 345.
- BROSSEAU (Pierre), pauvre villageois fait prisonnier, VIII, 186.
- BRUTE (Guillaume DE LA). Capitaine de navire pris par les Anglais, V, 686. — Soumis aux plus mauvais traitements. 687.
- BRUDERHOF (Chapitre de), IX, 114, 115.
- BRUE. Voy. CHESNAYE.
- BRUGUEROLLES, I, 253. — Secours par le roi de Navarre, I, 253, 680. — Assiégé par les Toulousains, 410. — Assiégé par le grand prieur de Toulouse, II, 334.
- BRULART (Jean), capucin, frère de Sillery, blâmé par le roi, V, 92. — Turbulent, factieux, 115, 116, 122. — Reçoit une lettre d'obédience, 150.
- BRULART (Sieur), président, intermédiaire entre le roi de France et le roi de Navarre, II, 28, 125, 127. — Envoyé par Catherine de Médicis au roi de Navarre, 261, 262. Voy. SILLERY.
- BRUX (LE), fauconnier du roi, VII, 713.
- BRUX (LE), receveur du Quercy, I, 501.
- BRUNAUT OU BRUNEAU, secrétaire du roi, V, 660. — Donne d'Espagne des avis au roi, VI, 19. — Envoyé par le roi à du Plessis-Mornay à l'occasion de la mort de son fils, 562.
- BRUNETIÈRE (Sieur DE LA), lieutenant, gouverneur du Mas-d'Agenais; sa mort, II, 155.
- BRUMIER, jeune médecin de grande espérance, reçoit pardon du roi, VII, 254; IX, 40, 41.
- BRUNSWICK (Jules DE), prince du Saint-Empire, remercié par le prince de Navarre des services par lui rendus aux protestants de France, I, 8. — Avise de l'envoi en Allemagne du corps du duc des Deux-Ponts, Wolfgang, 21. — Le roi de Navarre lui expose l'état des affaires de France, II, 246 et suiv.; — et le sollicite de donner des forces aux huguenots pour le printemps prochain, 249; VIII, 324 et suiv. — Approuve et présente à l'approbation du roi de Navarre le livre intitulé *Concordie, etc.* II, 437 et suiv.
- BRUSÈLES, bourg surpris par les troupes du roi, III, 295.
- BRUYÈRE (Sieur DE LA). Le roi demande pour lui à l'archevêque d'Avignon la garde de son château du Nouves, en Provence, VII, 667, 668.
- BUAT (Sieur DU), III, 694.
- BUCELOT. Sa discussion avec Parrotz, VI, 646.
- BUEIL (D<sup>ns</sup> DE) reçoit un don du roi, VIII, 912.
- BUFALO (Cardinal DE), VI, 296. — Services par lui rendus, 307, 342. — Récompensé, *ibid.* et 328. — Choyé par le roi, 342, 365.
- BUGELBERG. Député vers le roi par les Grisons, VII, 110.
- BUHY (M. DE). Envoyé par Henri III en Angleterre, II, 481, 482. — A favorisé la réunion des deux rois de France et de Navarre, 482. — Frère de du Plessis-Mornay; sa mort, IV, 894.
- BUISSÉ (Sieur DE LA), VIII, 782. — Reçoit une assignation de quatre mille écus, IX, 97.

- BUIZ (Sieur DE), porteur d'une lettre de Montmorency au roi, III, 327.
- BULLE contraire à l'autorité et aux droits du roi, VIII, 463, 464, 466.
- BULLION, conseiller, VI, 504, 505. — Porteur de lettres du roi à Sully, VII, 386, 601. — Conseiller d'État, président et garde des sceaux du parlement de Grenoble, 469, 471. — Porteur d'une lettre de Sully au roi, 564, 567. — Représente au roi les services du duc de Nemours, 776. — Ses rapports sur le duc de Savoie, 776, 777. — Envoje de nouveau par le roi vers le duc de Savoie, 792. — Envoyé du duc de Nemours vers le roi, 832.
- BULL, peintre, chargé des peintures de la galerie du Louvre, VII, 481.
- BUNICHUSEX, conseiller du duc de Wurtemberg, VIII, 936.
- Brous, envoyé en Provence après la mort de Lavalette, III, 579, 580, 603.
- BURAT, capitaine, I, 319. — Député par le roi de Navarre à M. de Scorbiac, *ibid.*
- BUREL, village de Normandie où se réunissent les forces de la Ligue, III, 569. — Combat qui s'y livre, 570.
- BURGHEN (William Cecil, baron DE), favorable aux protestants de France, VIII, 10; IX, 125, 126. — Invite par le roi de Navarre à parler en sa faveur à Élisabeth, VIII, 171, 172, 268, 269, 283, 303. — ce qu'il fait, IX, 125, 126. — Visité par l'ambassadeur du roi de Navarre, Segur-Pardoillan, I, 545. — Remercie de l'accueil qu'il lui a fait, 615. — Visite par l'envoyé Ogart, 653. — Inlcme par le roi de Navarre des entreprises de la Ligue, VIII, 283. — Remercie pour ses bons offices, 306, 307. — Prie de favoriser l'arrivée à la Rochelle de vivres et de munitions, II, 320, 321; — de favoriser des marchands français allant faire en Angleterre des achats de vivres et de munitions pour la Rochelle et les lieux voisins, 333. Voy. CECIL.
- BURLOTE, Voy. BARLETTE.
- BURTHE (Sieur DE LA), conseiller du roi de Navarre, échappe au massacre des huguenots à Bordeaux, I, 43, 85. — Envoje par le roi de Navarre au marchal de Matignon, II, 8.
- BUSSAY (Abbé de), négociateur pour le roi, VIII, 552.
- BUSSET (Claude DE BOURBON), Demande communication de lettres concernant la terre de Châlus, VIII, 143. — Lettre affectueuse du roi de Navarre, I, 366. — Projet de mariage pour son fils, manqué, 456, 466. — Prié par le roi de Navarre de retenir son fils peu de temps, 661.
- BUSSET (César DE BOURBON), fils du précédent, I, 366. — Projet d'alliance manqué avec les maisons de Tavanne et de Mortemart, 456, 457, 466. — Désiré près de lui par le roi de Navarre, 661.
- BUSSIÈRE (Sieur DE LA) dévoué au roi, VIII, 817. — Ordre de l'arrêter, IX, 168.
- BUSSY, envoyé du côté de Metz pour l'établissement d'une imposition, IV, 521.
- BUSTAMENTE-BUSTILLE (Loppé DE), Espagnol, licencié, assesseur du général L... sentence par lui rendue, III, 696. — Prisonnier à Pau, V, 168.
- BUTOIS, lieu près de la Fère, IV, 525.
- BUWINKOUSEX DE WALVERODE, gentilhomme wurtembergeois, envoyé au roi par le duc de Wurtemberg, IV, 1012. — Porteur de lettre du duc de



- Wurtemberg au roi, VI, 110, 305. —  
 Messager entre le duc et le roi, 411. —  
 Porteur de lettre de l'électeur palatin  
 et du duc de Wurtemberg au roi, VII,  
 336, 372.
- BUYONNELLE (SIEUR DE). Ordre de l'arrêter  
 ainsi que ses domestiques, IX, 168.
- BUZANCY, château, III, 754.
- BUZENVAL, gentilhomme ordinaire de la  
 chambre du roi de Navarre, I, 587; II,  
 177. — Envoyé au duc Casimir, I  
 587. — Accompagne Ségur-Pardaillan  
 dans sa grande ambassade auprès des  
 princes protestants d'Europe, 617. —  
 Envoyé près des cantons suisses pour  
 leur expliquer les motifs du synode ge-  
 neral proposé par le roi de Navarre,  
 621. — Envoyé par le roi de Navarre  
 vers la reine Marguerite, IX, 190. —  
 Chargé d'exposer au roi de France les  
 progrès de la Ligue en Guienne, II, 47;  
 IX, 286. — Envoyé en Angleterre et  
 aux Pays-Bas, II, 177, 190; VIII, 303,  
 304; IX, 353. — Reçoit de l'argent pour  
 M. de Bacon, VIII, 310, 311. — Charge  
 de procurer des armes et des fourni-  
 ments, 319, 320. — Invité à insister  
 près d'Élisabeth pour en obtenir du se-  
 cours, II, 298, 304, 305. — Envoi pres-  
 de lui de Beauvoir-la-Nocle, III, 31. —  
 Son retour, 139. — Envoyé vers les  
 États-Unis des Pays-Bas, 273, 287, 344,  
 398, 656. — Nommé ambassadeur  
 VIII, 450; IV, 52; — en Hollande  
 405; VIII, 529, 640. — Revenu des  
 Pays-Bas pres du roi, IV, 682. —  
 Pressé de repartir, 706, 724. — Ac-  
 compagne les députés des États des  
 Pays-Bas en France, 916. — Envoyé  
 de nouveau près des États des Pays-  
 Bas, 974; — après le traité de Vervins  
 VIII, 715, 719. — Rappelle à la de-  
 mande du pape, V, 505. — Encore  
 ambassadeur, VI, 337. — Demande à  
 quitter son ambassade, VII, 20. —  
 Député par le roi aux États de Hollande  
 195, 197, 198, 200. — et au prince  
 Maurice, 196.
- BYGONE. Voy. BISSOISE.

## C

- CABRESOLLES, cité devant le parlement de  
 Toulouse; intervention du roi, VII,  
 561.
- CACCINI (Jules). Ses services auprès du  
 roi, VI, 415.
- CACHAC, religieux, VI, 574.
- CACHAT (M. DE) pourvu de la capitainerie  
 de Château-Neuf de Bayonne, III, 672.  
 — Capitaine de la porte du roi, envoyé  
 par lui au baron de Bourdeille, IV,  
 480; — à Montmorency, 506. — Pourvu  
 du gouvernement de la ville et du châ-  
 teau de Carcassonne, V, 146, 147. —  
 Va trouver Montmorency de la part du  
 roi, 433; VII, 314.
- CADET, capitaine envoyé par le duc d'Éper-  
 non à Mayenne, IV, 368. — Combat  
 contre le roi à Fontaine-Française, *ibid*
- CADET, munitionnaire, IV, 929.
- CADINET (M. DE). L'un des *Quarante-cinq*,  
 est tué, II, 474.
- CADRAN (Le sieur). Poursuivi pour avoir  
 abandonné et pillé Montbequin et Dieu-  
 pantal, II, 364.
- CAEN, ville de Normandie; reste fidèle au  
 roi, III, 30, 49, 56. — Invité par le

- roi à imiter Dieppe qui offre quatre navires contre le Havre et Rouen, 368, 383. — Plaintes du roi à son parlement contre le pape et son légat, 418 et suiv. — Son Hôtel-Dieu, VIII, 955. — Reçoit un collège de jésuites, 957.
- GAGNE. Dévoué au duc d'Épernon, IV, 431.
- GAUORS, I, 251. — Pris par le roi de Navarre après un combat de cinq jours dans ses rues, I, 303, 304. — Défense par ce roi de démolir ses temples et ses monastères, 316. — Ramené par la douceur après la paix de Fleix, 364. — Rendu par le roi de Navarre, 370. — Son procès contre le capitaine Fabre, II, 5.
- GAIGNE (Le marquis DE), dispose favorablement pour le roi, III, 641. — Retenu prisonnier à Gènes, VIII, 952.
- GAILLAC, retenu prisonnier à Gènes, VIII, 952.
- GAILLAUDIERE (LA), chef militaire, VI, 535.
- GAILLONET, capitaine, mis en garnison avec sa compagnie dans Fleurance, II, 69.
- GAISSADE, Capitaine dépêché au roi par le sieur de Bertichères, IV, 939.
- GAJELAN, cardinal; écrit à Biron et lui envoie un bref du pape, III, 184.
- GALABRES (Baron DE), Poursuivi pour assassinat, VII, 473.
- GALAFAT, tué par un soldat de la compagnie de Corio, VI, 578.
- GALAIS, ville, III, 30. — Menacé par les Espagnols, IV, 563, 570. — Son faubourg de Courgaing pris, 571. — Se rend, 572, 573; VIII, 596. — Convoité par Élisabeth, IV, 574, 751. — Les Espagnols refusent de s'en dessaisir, VIII, 677. — Le roi ne fera jamais la paix qu'il ne lui soit rendu, 685, 686, 691. — Rendu au roi, 715. — Garnison établie par le roi, IV, 626. — Les Espagnols projettent de le livrer à Élisabeth, 902. — Rendu au roi, 1010.
- GALATOGIRONE (Le Père Bonaventure), Voy. CORDELIERS (Général des).
- GALIGNON, protestant zélé; député du Dauphiné à l'assemblée de Montauban, I, 238. — Accusé de tremper dans les intrigues de Bellegarde; se justifie, 238, 239, 242. — Négocie avec Catherine de Medicis à Nerac, VIII, 142, 145. — Envoyé par le roi de Navarre à M. de Clervant, I, 544. — Accompagne Segur-Pardaillan dans sa grande ambassade auprès des princes protestants, 617. — Envoyé au roi de France par le roi de Navarre, II, 11; — aux cantons suisses, 92. — Conseiller et maître des requêtes du roi de Navarre, VIII, 276. — Envoyé par lui au roi de France, 278. — Rend compte au roi de Navarre de ce qu'il voit, II, 300. — Chancelier de Navarre, IV, 304. — Envoyé par le roi à l'assemblée de Loudun, 618, 643, VIII, 618. — Président; son retour de la conférence de Vendôme, IV, 691, 692. — Envoyé à du Plessis, 694. — Homme habile et très-dévoué au roi de Navarre, IX, 127, 128.
- GALLOUËL, retenu prisonnier à Noyon, VIII, 605.
- GALUARI OU CALVART (Sieur DE), Envoyé au roi de Navarre par les Pays-Bas, II, 61, 62. — Envoyé par le roi au prince Maurice de Nassau, IV, 52. — Ambassadeur des Pays-Bas en France, 598. — Mecontente le roi, VIII, 597, 598.
- GAMBIOL, château, I, 550.
- GAMBEFORT-LE-VEUX, délivré par Chaudet, I, 518.

- CAMBOLIT (D<sup>U</sup> DE), IX, 373.
- CAMBRAY. Porteur de bijoux envoyés par le roi à l'ambassadeur de France en Angleterre, VI, 212.
- CAMBRAY. Son accord avec le roi, IX, 379. — Assailli et ruiné par les Espagnols, IV, 282. — Menace de siège par eux, 396, 397, 400. — Assiégé, 403, 404, 406, 412, 417. — Pris, 424, 425; — par la faute de Balagny, 451.
- CAMBRAT (Sieur de), II, 4.
- CAMEFORT, marchand d'Agen; son procès avec le sieur du Saumont, VIII, 259.
- CAMERAVE (Comte de). Tué par des voleurs, VII, 471. — Difficultés sur sa succession, *ibid.*
- CAMERINO (Évêque de), nonce du pape, V, 487, 492, 496.
- CAMILLE (Le sieur), envoyé à la cour de France par le roi de Navarre, I, 215, 216.
- CAMILLE DE LA CROIX. Vieux serviteur de la couronne de France; recommandé au pape par le roi, VIII, 639.
- CAMPAGNAC (Sieur de). Appelé par le roi de Navarre; très-aimé de lui, I, 345. — Connu pour faire exécuter dans le Périgord la paix de Fleix, 355.
- CAMPAGNOIS, capitaine, IV, 735.
- CAMFOX (Sieur de). Gracié par le roi, VIII, 758.
- CAMPOI amène au roi des chiens courants de la part du roi d'Angleterre, VI, 215.
- CAMPOULAS, forteresse; sa capitainerie, III, 153.
- CAMPIVRE, en Languedoc; remis par le roi de Navarre sous l'obéissance du roi de France, I, 167.
- CANADA. Projet d'y fonder des colonies, VIII, 899.
- CANALI (Marino), ambassadeur de Venise près du roi, VI, 128. — Fait chevalier, 129.
- CANARIS. Leur chant agréable au roi de Navarre, qui en demande pour se récréer pendant une diète, I, 510; VII, 241.
- CANAT (Sieur de SAINT-), fils du sieur de Soliers; rend compte au roi de l'état de la Provence, VII, 263.
- CANAYE (Sieur de). Voy. FRESNE.
- CANCHY. Nommé, III, 348. — Capitaine mandé avec sa compagnie par le roi, 390.
- CANCELION (M. de), prisonnier; sollicité par le roi de favoriser un mariage, VIII, 439.
- CANDALLE (Comte de), fils du duc d'Épernon, IV, 724.
- CANDALLE (Françoise de FOIX de). Ses affaires avec le duc d'Épernon, VI, 147.
- CANDALLE (Sieur et dame de), VIII, 139.
- CANILLAC (Marquis de), gouverneur d'Auvergne, IX, 128. — Rebelle au roi, 268.
- CANISY (Marquis de). Amène de beaux chiens au maréchal de Matignon, I, 690. — Blessé à Castillon, II, 238. — Prépare une entreprise sur Avranches dans l'intérêt du roi, III, 147. — Sa victoire en Normandie sur les troupes de la Ligue, 187. — Appelé sous Paris, 208. — Subit un échec, 239. — Est fait gouverneur d'Avranches et lieutenant du roi au bailliage de Cotentin, 349, 698; IV, 765. — Capitaine de cinquante hommes d'armes, VIII, 448. — Averti de se tenir prêt pour la campagne prochaine, III, 729. — Fait saisir une correspondance, IX, 129. — Ses bons services, 130, 131. — Impliqué dans le différend de Torigny et de la Chaux, IV, 765. — Ses créances recommandées à Sully par le roi, VI,

435. — En possession de charges peu nécessaires, VII, 395.
- CANNES, ville de Provence, III, 841.
- CANON volé au château de Vendôme, IX, 104.
- CANONGES (M. DE) détail deux compagnies de ligueurs, VIII, 403.
- CANOUSE, assiégé par le duc de Savoie secouru par Lesdignières, IV, 33.
- CANSAGUE, CANSEGLE OU CHAMPSÈGLE. Son fils demande par le roi de Navarre, I, 597.
- CAP-BRETON. Lettre à ses magistrats municipaux, I, 664, à la note.
- CAPDEVILLE, capitaine; assassiné par des voleurs, I, 647.
- CAPELLE (LA). Sa garnison charge et maltraite le régiment de Tremblecourt, III, 446. — Séjour du roi en ce lieu, 486, 487. — Siège mis devant son fort par les Espagnols, IV, 150, 153. — Forces du roi arrivant sur ce point, 151, 152, 153. — Assiégé; secouru par le roi, 156, 157. — Capitule avant son arrivée, 158, 162, 163.
- CAPENDU (Baron DE). Commis avec le baron de Sénagas pour faire exécuter la paix, I, 225.
- CAPITAINE-VAGUEUR, VIII, 296.
- CAPITOUIS de Toulouse, VIII, 235. — Connaissent de certaines affaires, 251. — Approuvés par le roi, V, 79.
- CAPUCHE (Jehan). Maître matelot retenu prisonnier en Espagne, VII, 455.
- CAPUCIN apostat; autrefois valet de pied du duc de Lorraine; veut attenter à la vie du roi, est mis à la Bastille, VIII, 728.
- CAPUCINS du Valois. Troublent le pays, VII, 761, 762.
- CARAFFA, cardinal, évêque de Comings; sa mort, VIII, 24.
- CARAVELLES. Sa fin tragique, VII, 295.
- CARBOX (SIEUR DE). Poursuivi pour assassinat, VII, 473, 474.
- CARCASSONNE. Ses consuls et syndics particuliers se plaignent au roi de Navarre des excès des catholiques, I, 167. — Là est transféré le parlement de Toulouse, III, 153, 154. — Se donne aux ligueurs, 572. — Son évêque fait un prêt sur gage au roi, VII, 361, 362; — sur une épée garnie de diamants, 647, 648.
- CARCES (Comte DE). Chef des Carcellistes ou Carcistes de Provence, I, 373.
- CARCISTES OU CARCELLISTES. Faction en Provence opposée à celle des Ragas; est en guerre avec elle, I, 372.
- CARE (SIEUR DE LA), VIII, 819.
- CARLAT. Château attaqué par M. de Noailles, V, 604.
- CARMAGNOLLES. Ville devant être rendue au roi par le duc de Savoie, V, 263, 264.
- CARMAIX, en Languedoc, I, 253.
- CARMONTEL (SIEUR DE). Appelé près du roi, V, 482.
- CARO (Jacques). — Son navire pris par des Anglais, V, 200. — Recommandé à Élisabeth par le roi, *ibid.*
- CARON, VI, 484.
- CAROTGES (SIEUR DE). Sa compagnie d'hommes d'armes, III, 122. — Elle détail deux compagnies ennemies, 295.
- CARPASSE, capitaine; porteur de lettres du roi à de La Force, V, 603, 604.
- CARPEDES (Henri), capitaine de vaisseau, VII, 453.
- CARPENTIER. Pris et exécuté, IV, 730.
- CARRIE (Louise DE). Son procès, II, 5.
- CARS. Voy. ESCARS (Comte D').
- CARTIER, notaire à Lyon; condamné à des amendes et confiscations, I, 89.

- CASANI, marchand; poursuit la rentrée de sommes à lui dues par le duc de Moscovie, VII, 444.
- CASAUBOX. Appelé à Paris par le roi, V, 47. — Le roi lui fait donner les moyens de s'y entretenir, VIII, 722. — Constitué juge d'un livre de du Plessis-Mornay, V, 228.
- CASAUX, consul de Marseille; très-hostile au roi, IV, 473, 474. — Tyrannise la ville, 475, 498. — Crainte qu'il ne la livre aux Espagnols, *ibid.*
- CASENAVE OU CASENEUVE (SIEUR DE). Envoyé pour accompagner le premier président de Toulouse en voyage, comme sûreté, I, 135. — Associé par le roi de Navarre au sénéchal d'Armagnac pour aviser au maintien de la paix, VIII, 104. — Chargé par Matignon de la conduite d'une compagnie à Puymirol, I, 410.
- CASIMIR (comte Palatin). L'un des plus fervents soutiens du parti protestant en France; demande de secours à lui faite par le roi de Navarre, I, 324; — se refroidit, 325; — étranger à la paix de Fleix, 331.
- CASIMIR, duc de Bavière; succède à son frère; complimenté par le roi de Navarre, I, 587, 588, 621. — Défend l'électeur de Cologne, 648. — Invité par le roi de Navarre à prendre la défense des églises de France, II, 58, 59; — à prendre le commandement de l'armée levée à l'étranger, 120. — Grands remerciements du roi de Navarre, 189. — Grande confiance qu'il inspire, 211. — Ambassade auprès de lui de M de Guित्रy, 301.
- CASSAGNE OU CASSAGNE (SIEUR DE LA). Reçoit ordre d'envoyer des soldats à Langon, I, 146. — Son affaire vivement recom-
- mandée à Forget par le roi de Navarre, 167.
- CASSE (LE OU DU), capitaine, I, 335. — Ses déportements, I, 480. — Condamné à mort, *ibid.* et 487, 488. — Protégé par le roi de Navarre, 509, 543, 544. — Persiste dans sa rébellion, 544 et suiv. — Démolition des fortifications de sa maison, 549; — pour toute punition, 550, 569, 601. — Fait des courses et des prisonniers, 598. — Ses fortifications rasées, 601, 612, 657, 658. — Le roi de Navarre se charge de sa punition, 654, 659. — Jugement porté sur lui et sur ses actes par le roi de Navarre, 658.
- CASSER, III, 415.
- CASSINE (LA). Entreprise sans succès sur ce lieu par ceux de la Ligue, III, 445.
- CASSINE-LE-DUC. Village et château de Champagne, III, 491, 644. — Appartenant au duc de Nevers, III, 360.
- CASTEL (SIEUR DU). Son régiment, VIII, 429.
- CASTELAN, trésorier, VII, 578.
- CASTELBAYAC (Les sieurs DE) ont un procès pour se faire remettre en possession de la terre de Favas, I, 644, 645.
- CASTELET. Attaqué par les ligueurs, IV, 341. — Enlève au roi par les Espagnols, 406, 451.
- CASTEL-JALOUX. Obtient du roi Charles IX une sauvegarde, I, 43. — Desordres qui s'y commettent, 581. — Averti par le roi de Navarre de se tenir sur ses gardes, 628, 631. — Quarante pièces de vin achetées dans ses environs par le roi de Navarre, qui les fait mettre dans son château, 643. — Muni d'hommes et de poudre, II, 186.
- CASTELLAS OU CASTELLARS. Élu, VIII, 58. — Chargé de lever des deniers pour

- payer des troupes étrangères, 58, 59, 60, 61, 62, 68, 69, 71.
- CASTELLI (Ércole), parent du cardinal Bevilacqua; reçoit le collier de l'ordre du roi, VII, 168.
- CASTELMORON. Vexé et pressuré par les gens de guerre, I, 88, 90. — Forêt appartenant au roi de Navarre, 207. — Frappé de contributions; sa garnison, 310.
- CASTELNAU. Terre de. Possédée par M<sup>re</sup> de Gramont, I, 344.
- CASTELNAU (Andoine de). Condamné à mort, VIII, 101.
- CASTELNAU DE GILVOSSE. M. de., I, 274. — Lève des contributions indues sur le pays de Soule, I, 274. — Avise de tenir son régiment prêt, *ibid.*, 520; II, 150. — Offre d'aller avec des forces défendre Castel-Jaloux contre la Ligue, II, 265. — Renforcé de quelques arquebuziers à cheval, 241. — Fait sergent-major de Béarn, V, 11. — Envoyé par le roi au comté de, 295. — Son procès au conseil d'État, IX, 101, 102.
- CASTELNAU DE DURBAN. Surprend la ville de Tarascon, mais ne peut s'en emparer, I, 424.
- CASTELNAU DES MIRANDES. Chateau menacé par les ligués, III, 80.
- CASTELNAU DE MONTMIRAL. Ville, I, 269.
- CASTELNAUDARY, ville; son prévôt hostile aux protestants, I, 291.
- CASTELNET, capitaine; ses troupes licenciées, VII, 750.
- CASTERY, capitaine; tres-ami du roi de Navarre, I, 299, 317. — Sa mort, 335.
- CASTERY DE ADOUVAS. Ses consuls, VIII, 911.
- CASTETS ou CASTELS, en Gascogne; mané d'hommes et de poudre, II, 186. — Assiégé par Matignon et délivré par le roi de Navarre, 191. — Emporté par Mayenne, 211, 215. — Assiégé par Matignon, VIII, 406 et note.
- CASTILLE. Fait prisonnier près de Carcassonne, VIII, 146. — Pris en grippe par la comtesse de Gramont, II, 399. — Appelé aux armes, 460. — Retenu quelques jours par le roi, III, 194. — Attend son régiment devant Paris, 216.
- CASTILLE (Goumétable de), gouverneur de Milan; conduit l'armée espagnole en Franche-Comté, IV, 342; — en France, VIII, 543. — Battu à Fontaine-Française, IV, 363 et suiv.; VIII, 564. — Obligé par le roi à rebrousser chemin, veut secourir le château de Dijon, IX, 411. — Vient en France avec une grande suite, VI, 175, 188. — Grandes espérances bâties sur ce voyage, *ibid.* — Ironie du roi à son égard, VI, 148. — Son voyage à Paris, 323, 328. — Son éloge, 330.
- CASTILLE. Jeannin de. Receveur en retard de rendre ses comptes, VII, 120, 121.
- CASTILLOX, secrétaire du comte de Montmorency, IV, 957, 982.
- CASTILLOX-SUR-DORDOGNE. Place tenué pour la religion réformée, VIII, 187. — Repris par les protestants, I, 512. — Assiégé par Mayenne, II, 215, 231. — Assaut de quatre heures repoussé, 238. — Est pris, *ibid.*
- CASTING, capitaine, I, 534.
- CASTROX. Chateau relevant de l'empire; situé entre les États de Venise et ceux du duc de Mantoue, VII, 472.
- CASTRES. Ses habitants poursuivis par les catholiques, I, 199. — Ses députés envoyés au roi de Navarre, 401. — Ses consuls, 476. — Tentatives manquées sur cette ville, II, 48. — Invité à se

- fortifier, 80; — et à se tenir sur ses gardes, 89.
- CYASTIN. Demandé par le roi au duc de Nevers, IV, 142.
- CATHERINE. Foy. MÉDICIS, BOURBON.
- CATHERINE (SAINTE). Apporte au roi des dépêches du président Jeannin, V, 195.
- CATHERINE (SAINTE-), forteresse de Ronen; attaquée par le roi, III, 515, 521, 540, 546, 574.
- CATHERINE (SAINTE-). Forteresse bâtie par le duc de Savoie contre les Suisses, V, 289. — Attaquée par le roi, 354, 359. — Capitule, 361, 362; VIII, 790, 791.
- CAUDEBEC. Attaqué par l'armée du duc de Parme, III, 621. — Abandonné, 638, 639.
- CAULYER (Pierre). Il lui est pris un navire par l'autorité espagnole, VII, 455.
- CAUMARTIN (SIEUR DE). Porte des fonds en Picardie, IV, 631. — Intendant de la justice de Picardie, IX, 660. — Commissaire pour vérifier les comptes de La Corbinière, IV, 908, 310. — Président au grand conseil et conseiller d'État envoyé par le roi au duc de Bouillon pour lui ordonner de se présenter, VI, 15, 23. — Conseiller d'État, ambassadeur en Suisse, 394, 577; VII, 94; IX, 109. — Fin de cette ambassade, VII, 69. — Son retour, 175, 310.
- CAUMETZ (SIEUR DE). Conseiller et avocat général au parlement de Toulouse; son éloge; est fait président, VIII, 548, 549.
- CAUMETZ (Les sieurs). Deux frères; leur procès contre Tustal, I, 248.
- CAUMONT, en Guienne; muni de garnison, II, 201. — Défendu par M. de Vivans, 202, 203, 205, 209; III, 439, 698.
- CAUMONT. Château près d'Auchy et de Hesdin; pris par le roi, IV, 592; — par les Espagnols, VIII, 609, 610.
- CAUMONT. Appelé à l'armée par le roi, IV, 901. — Capitaine de ses gardes, V, 95. — Reçoit ordre de faire vérifier un édit en Béarn, 148.
- CAUMONT (M<sup>me</sup> DE). cousine du roi de Navarre, VIII, 309. — Ses discussions avec Jacques-Nompar Caumont de La Force, I, 343, 344. — Doit jouir des fruits de la terre de Castelnaud, 344. — Son procès avec M. de La Vauguyon, 579. — Le roi de Navarre donne sa fille au second fils de La Vauguyon, II, 205, 209. — Se plaint du sieur de Quarancy, fils de La Vauguyon, 242. — Se plaint au roi de Navarre de M. de La Force, 469.
- CAUMONT (Anne DE). Donnée en mariage par le roi de Navarre au second fils de La Vauguyon, II, 205. — Retirée par le duc de Mayenne des mains de La Vauguyon pour la marier à son fils aîné, 243, 273, à la note.
- CAUSSADE (SIEUR DE). Demande au roi de Navarre l'entretien de dix soldats pour la garde de sa maison, I, 309.
- CAUSSE (Maître Pierre). Envoyé par le roi de Navarre à M. de Scorbiac, I, 518. — Contrôleur des finances, II, 377, 378.
- CAUSSEUX. Fait prisonnier, VIII, 195.
- CAUX. Lieu pris, VIII, 145, 146.
- CAVAGNES (SIEUR DE). Fait des remontrances au roi Charles IX, VIII, 47.
- CAVELET (Pierre), sieur de Lymre, bourgeois du Havre; obtient des lettres d'annoblissement, IX, 76.
- CAVILLAC (SIEUR DE), VIII, 247.
- CAVOUR (M. DE). Représentant du roi de Navarre aux obsèques de la duchesse de Savoie, I, 74.
- CAZAL (Alphonse). Apporte de l'argent au duc de Biron, V, 686.

- CAZALS, en Quercy, II, 189.
- CAZAUX. Envoyé par le roi de Navarre au gouverneur de Mouségur, I, 448. — Envoyé au roi par de La Force, V, 163, 166.
- CAZERES. Les habitants de cette ville s'agitent, II, 312.
- CAZES. Reçoit du roi cent ecus par mois, VIII, 722.
- CEGLI (William). Reçoit recommandation du roi de Navarre pour le sieur de Biby, II, 481, 482; — pour le sieur de La Tuilerie, 482. — Beauvoir à lui adresse comme ambassadeur en Angleterre, III, 25. — Remercie des bons offices par lui rendus à la France, 34, 49. — Remercie de nouveau, 60, 190, 404, 450, 460. — Favorise le roi près d'Élisabeth, 637; IV, 576; IX, 131, 132. — Envoyé au roi comme chef de députation par la reine d'Angleterre, IV, 918. — Supposé avoir reçu de l'argent de l'Espagne pour amener le roi d'Angleterre à la paix, VI, 191. — Est dans les intérêts de l'Espagne, 192. — Se montre de nouveau bien disposé pour la France, 213. — Son éloge, 482.
- CELLSIENS. Reçoivent le prière de Nurse, VII, 68.
- CELLS. Ville surprise par les ligueurs, III, 747.
- CENAMY, fermier du sel, IX, 12.
- CENDRAS. Règlement à ce sujet, IX, 101.
- CENTAL (LE). Difficultés à son sujet soulevées par le duc de Savoie, V, 460.
- CEPABLE (Baptiste), banni de Venise, VII, 347.
- CELAGOS, capitaine; voyage dans l'intérêt du roi, VII, 847.
- CÉSAR DE ARXODMI, fils naturel du roi, marié à la fille du duc de Mercœur, IV, 935, 936. — Créé gouverneur de Bretagne, 983.
- CÉSAR (DON). Se fait couronner duc de Ferrare, VIII, 682.
- CESY (Abbé de), autorisé à aller voir le comte d'Auvergne, VII, 702.
- CHABRIGNAC, convoqué pour combattre les partisans du duc de Bouillon, VI, 522, 523.
- CHAFFAULT (M. DE) donne sa fille en mariage au capitaine La Roche, VIII, 221.
- CHAILLOT, près Paris; le roi campe en ce lieu, III, 233, 242, 243.
- CHALADE (LA), abbaye, VII, 215.
- CHALANGES envoyé par le roi de Navarre à la Roche-Chandieu, II, 357.
- CHALEBY annonce au roi la soumission de Poitiers, IV, 221.
- CHALIGNY (Comte DE), blessé et fait prisonnier à Bures, III, 569. — Traité pour sa liberté, 575.
- CHALIVEAU. Ses lettres touchant Vezou, VIII, 556.
- CHALMAUD demande au roi de faire payer le cadeau de nocces fait à la duchesse de Bar, VII, 401.
- CHALMET (Capitainerie de), VIII, 108.
- CHALONS. Quelques-uns de ses habitants conspirent contre le roi et sont poursuivis, VIII, 365. — Le roi lui promet secours, 383, 409, 410, 412, 427, 428, 429. — Dépôt de poudres, III, 301, 315; — et autres munitions, 648. — Exhorté à se garantir de surprises, 669. — Inquiet de l'approche de l'ennemi, appelle le roi, 842, 843. — Arrêt de Châlons dénoncé au pape par le duc de Guise, VIII, 472. — Explications données par Pisany, *ibid.* — Demande par le roi de prières publiques pour la paix, 502. — Son évêque installé, 530, 531. — Ses ca-



- nous, 539, 542. — Occupé par Mayenne et par les Espagnols, IV, 332, 334. — Ses remontrances au roi et leur effet, VIII, 646. — Difficultés pour l'établissement d'un prêche, 739, 740.
- CHALUP, receveur des deniers du roi de Navarre, I, 140. — Envoyé par lui à M. de Meslon, 336.
- CHALVASSON commande le château de Verdun, VIII, 832.
- CHAMAX (SAINT-) appelé sous les drapeaux par le roi de Navarre, I, 284.
- CHAMAYEU, capitaine, I, 386.
- CHAMBARET OU CHAMBERET, lieutenant général du roi en Limousin, IV, 155, 156. — Entreprenant le siège de Gimel, 217. — Sa querelle avec Croquoy, V, 544, 555; — avec le baron de Pierre-Buffière, VI, 500, 502; — et Saint-Bonnet, 501, 502. — Reçoit du roi l'abbaye de Figeac, VII, 123. — Voy. CHAMBRES (SIEUR DE).
- CHAMBAUD (Jacques DE), chevalier autorisé à lever un régiment, V, 295, 299, 303, 314, 318.
- CHAMBELIN. Voy. LAMOTTE.
- CHAMBERET. Voy. CHAMBARET.
- CHAMBERS. Voy. SCHOMBERG.
- CHAMBERY, sommé de se rendre au roi, s'y refuse de manière à montrer qu'il n'attend qu'une occasion honnête de le faire, V, 274, 276, 277. — Mauvaise place, 277. — La ville, non le château, demande à capituler, 282, 284. — Le château capitule, 284. — Vagabonds expulsés de la ville prise, VIII, 782.
- CHAMBLY, village, III, 757.
- CHAMBRAY (SIEUR DE). Son régiment, III, 705.
- CHAMERE (Louis DE LA), grand prieur de Malte; sa mort, IX, 169, 170.
- CHAMBRES mi-parties, triparties, créées dans les parlements pour connaître des différends entre catholiques et protestants, *passim*.
- CHAMBRES (SIEUR DE), reçoit en don l'abbaye de Figeac, VIII, 900.
- CHAMBERET, VIII, 901. Voy. CHAMBARET et CHAMBRES (SIEUR DE).
- CHAMBRY, village, III, 681.
- CHAMBRANS (SIEUR DE SAINT-) envoyé à Henri III par le roi de Navarre, IX, 284.
- CHAMERAUT. Voy. CHEMERAUT.
- CHAMEROY (SIEUR DE). IX, 181.
- CHAMLEMIS, gouverneur du Nivernais, II, 208. — Félicité par le roi de Navarre sur sa modération, *ibid*.
- CHAMPAGNAC (M. DE) appelé par le roi de Navarre à l'accompagner, VIII, 100.
- CHAMPAGNE. État des affaires dans cette province, VIII, 364. — Envoi de forces, 364, 365, 383. — Le roi promet toujours de s'y rendre, 427, 428; — s'y achemine enfin, 432.
- CHAMPAGNE (Grand prieur de), VII, 432.
- CHAMPEAUX, lieutenant du gouverneur à Lisieux, III, 297.
- CHAMPERON (SIEUR DE) amène des troupes anglaises au prince de Navarre, VIII, 21. — S'en retourne en Angleterre, 31, 31. — Envoyé en ambassade au roi de Navarre par Elisabeth, II, 75, 84. — Retourne en Angleterre, VIII, 299, 301.
- CHAMPERON (SIEUR DE) commande la garnison de Seurre, V, 588; VIII, 864, 865.
- CHAMPIGNY, village et château en Poitou, I, 445; II, 127.
- CHAMPIGNY, conseiller d'État nommé ambassadeur à Venise, VII, 348, 349, 350, 360; VIII, 972.
- CHAMPLITE autorisé à traiter de la neutralité entre Chaumont-en-Bassigny et la

- Franche-Comté, IV, 829. — Comté, VIII, 847.
- CHAMFROND, forêt appartenant au roi de Navarre, I, 191.
- CHAMFROND, ville, I, 220.
- CHANANEILLES, serviteur zélé du roi de Navarre, II, 285. — Invité à se rendre près du comte de la Voûte pour prendre ses ordres, III, 271. — Son crédit sur le comte et la comtesse de Clermont, IV, 69. — Ses services envers le roi, IX, 132. — A mérité sa confiance et le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre, 290.
- CHANDIEU, Voy. ROCHÉ-CHANDIEU (LA).
- CHANDON, Le Sieur; reçoit l'édicte de premier président des aides, III, 525.
- CHANGIER, Le; Bourgeois de la ville de Metz, IV, 305.
- CHANCELAY (S'ieur DE), porteur de dépêches, IV, 280.
- CHANTILLY, I, 69. — Maison du connétable de Montmorency, IV, 441; VIII, 893. — Ses promenades, son jardin, sa forêt, IV, 471.
- CHANTILLY, capitaine, III, 524.
- CHANVALON, porteur d'ordres du roi au président de Harby, IV, 554. — Envoyé au roi par le duc de Lorraine, 643, 644; VI, 2. — Charge de traiter les affaires relatives à la succession de Camérine de Bourbon, duchesse de Bar, VI, 199. — Demande au roi de faire payer le cadeau de noces fait à la duchesse, VII, 401. — Avertit du duc de Lorraine, VIII, 960. — S'occupe d'industrie, IX, 44.
- CHARBIEU (LA), pays, III, 385. — Rendu au roi après le traité de Wervins, V, 4.
- CHARBIEU-BUIXON (LA), partisan et agent du duc de Bouillon, VI, 515-583. — Son pardon, 584.
- CHAPELLE (Comte DE LA), abbé de Saint-Jouin (ou de Saint-Sorin), présenté par le roi pour la dignité de cardinal, IV, 825; VIII, 627, 628, 675.
- CHAPELLE-AUX-URSINS. Prend part aux chasses du roi, V, 71.
- CHAPELLE-MARTEAU (LA), prévôt des marchands de Paris, grand ligneur, président du Tiers-État aux États de Blois, arrêté et pendu, II, 416. — Ses créanciers, IX, 33.
- CHARBONNIÈRE (LA), place attaquée par le roi, V, 293, 296, 298, 299; — qui compte la prendre, VIII, 782. — Prise, V, 300, 301, 306. — Forteresse voisine de la France garnie de forces, VIII, 859.
- CHARBONNIÈRES. Son régiment tué en pièces par les catholiques, VIII, 318.
- CHARBENTON. Son pont pris par le roi à coups de canon, la garnison pendue, III, 194.
- CHARITÉ-SUR-LOIRE (LA), convoitée par les catholiques, I, 138. — Place très importante pour les huguenots, VIII, 102. — Ville autrefois de la Ligue, maintenant fidèle au roi, 433, 434.
- CHARLES, d'abord prince, puis roi de Suède; visite par Segue-Pardailhan de la part du roi de Navarre, I, 546-548.
- CHARLES VII, roi de France, II, 490.
- CHARLES IX, roi de France; fait donner au prince de Navarre main-levée de ses biens des Pays-Bas, VIII, 45. — Correspond secrètement avec le duc de Lude, gouverneur particulier du Poitou, sans tenir compte du gouverneur général, 49; — de même avec Villars, 65. — Invité par le prince de Navarre à venir à Nérac, IX, 277. — Sa mort, I, 70.

- CHARLES DE MANSFELD (Le comte) conduit une armée contre la France, III, 719. — Ses entreprises contre plusieurs places, VIII, 488, 489. — Assiège Noyon, III, 747. — Attaque Rue, VIII, 495. — S'en retourne aux Pays-Bas, III, 748, 752. — Appelé par Mayenne pour faire lever le siège de Dreux par le roi, 809, 810, 812. — Passe la Somme et marche vers Dreux, 810, 812. — S'avance en France avec des forces pour faire lever le siège de la Ferté, IV, 95.
- CHARLEVAL, maison de Charles IX, IX, 278.
- CHARMEUX (DE), conseiller, président de la chambre des comptes et prévôt des marchands de Paris, V, 346. — Invite par le roi à faire chanter un *Te Deum* pour le succès de ses armes en Savoie, V, 347.
- CHARMOISY, porteur de lettres du roi au duc de Savoie, VI, 616.
- CHARON (Le sieur). Prisonnier mis en liberté, I, 398. — Serviteur du roi; envoie en Italie ses fils recommandés au grand-duc de Toscane par le roi, VIII, 953.
- CHARPENTIER (Antoine). Clerc pourvu de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Victoire, VIII, 938.
- CHARRETHIER, secrétaire du maréchal Danville, VIII, 106, 107; I, 124; III, 33.
- CHARRON (LE). Poursuivi en justice, VII, 324.
- CHARRON, nommé maire d'Orléans, IX, 416.
- CHARTIER (Le sieur). Envoyé par le roi de Navarre vers le duc d'Alençon, I, 414.
- CHARTRES. Menacé par Biron, III, 340. — Le roi s'en approche et l'investit, 341, 342; VIII, 407, 408, 409, 412. — Le siège continue; le roi espère le prendre bientôt, III, 342, 343 et suiv. — Oppose plus de résistance que le roi ne croyait, III, 351, 356, 369, 373. — Est sur le point de tomber entre ses mains, 361; VIII, 416. — Le roi laisse Biron devant la ville pour aller secourir Château-Thierry, III, 386. — Capitule, 370, 371, 373, 375, 376, 377, 379 et suiv., 394.
- CHARTRES (Comte de). Prend part à un combat, VIII, 613.
- CHARTRES (Évêque de). Convoque par le roi à la grande assemblée pour la question de la conversion, III, 771. — Favorable au roi, 792. — Sa mort, V, 66. — Évêché donné au fils de Chiverny, VI, 575, à la note.
- CHARTRES (Vidame de). Ordre à lui donné de laisser mettre garnison dans Castelfaloux, I, 631; — d'acheter pour le roi de Navarre quarante pièces de vin aux environs de cette ville, 643. — Envoyé vers lord Cecil, III, 742; — vers Élisabeth, 742, 743. — Neveu de La Fin, V, 625.
- CHARTREUSES de Grenoble et de Strasbourg, IX, 119.
- CHARTREUX de Lyon. Recommandés aux magistrats du lieu par le roi, V, 531.
- CHASELLE (M. DE), II, 200.
- CHASERON (M. DE). Après sa mort, sa fille est recherchée pour le fils de Bourbon-Busset; alliance approuvée par le roi de Navarre, I, 367.
- CHASSAIGNE (Guillaume de LA). Abbe de Saint-Pierre de Verteuil; sa mort, VIII, 754.
- CHASSETIÈRE (Sieur de LA). Conseiller du roi et secrétaire de ses commandements et finances, IX, 365.
- CHASSINCOURT. Envoyé à Bergerac par le

- roi de Navarre afin de plier ses habitants à la paix, I, 157. — Envoyé et accrédité à la cour de France par le roi de Navarre, 181, 183, 184, 185. — Gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, 181. — Envoyé à la duchesse d'Uzès, 192. — Envoyé de nouveau à la cour de France pour y remplacer le sieur de la Roque, 249; IX, 210. — Y réclame contre la non-exécution de l'édit de pacification, I, 381, 384. — Envoyé à M. de Bellièvre, 388. — Revient vers le roi de Navarre et reçoit des témoignages de satisfaction pour la manière dont il s'est employé à l'établissement de la paix, 395. — Envoyé à Henri III après la conférence de Saint-Jean-d'Angély, 459, 611, 612, 613. — Autre mission, 695. — Chargé de dénoncer à Henri III les progrès de la Ligue en Guienne, II, 25, 47, 95. — Lui porte une déclaration de la conduite du roi de Navarre, 72. — En rapport avec de Segur envoyé en ambassade, 85.
- CHASTAIGNEBAYE (René DE LA), prieur de Saint-Hilaire; sa mort, VIII, 562, 563.
- CHASTAIGNEBAYE (DE LA), neveu du précédent; crée à sa place prieur de Saint-Hilaire, VIII, 563.
- CHASTELOU CHATIE, commandeur de Malte, gouverneur de Dieppe; reçoit très-bien le roi, III, 29. — Conduit six vaisseaux de guerre contre Saint-Valery, 456. — Envoyé par le roi à Dieppe pour accélérer l'envoi d'armes et de munitions au duc de Nevers, 514, 515, 516, 517. — A intérêt à la conservation de Saint-Valery, 527. — Chargé d'expliquer les rapports d'Edmonds à la reine d'Angleterre, IV, 32. — Porteur de lettres des députés à la conférence de Suresne, VIII, 482. — Amène la soumission d'Orléans et de Bourges, IV, 100, 107. — Envoyé à la reine d'Angleterre pour la féliciter d'avoir échappé à la conjuration tramée contre elle, IV, 145. — Envoyé au roi par Montmorency, 570. — Conseiller d'État, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Dieppe, lieutenant général au gouvernement de Normandie, va représenter le roi à la cérémonie de l'ordre de la Jarretière, V, 222; VIII, 760. — Sa mort, VI, 346. — Don de quatre mille livres à ses enfants, *ibid.*
- CHASTEL (Jean). Appelé à tort Pierre; son attentat contre le roi, IV, 285 et suiv. — Condamné et exécuté, 296.
- CHASTELET, gouverneur de Laugres, V, 14. — Recommande par le roi au duc de Wurtemberg, *ibid.*
- CHASTELET rendu au roi après la paix de Vervins, V, 4.
- CHASTELET (Grand et petit). Sa prison, VIII, 939. — Office de commissaires au Châtelet de Paris, IX, 64.
- CHASTELES (M. DE). Son différend avec d'Inteville, III, 626.
- CHASTELLEI (Baron DU) tue un gentilhomme; son regret, sa liberté sollicitée par le roi, III, 534, 535, 536.
- CHASTELLUS (M. DE), serviteur du prince de Condé; fait faire inventaire après sa mort, IX, 134. — Bon serviteur du roi, VIII, 367. — Invité par lui à venir le trouver avec ses forces, 429. — Chargé d'une mission, 513.
- CHASTELONNE. Sa querelle avec du Moguel, VII, 589.
- CHASTILLOX. Voy. CHÂTILLOX.
- CHÂTEAU (PONT-DE-). Rebelle au roi, IX, 268.

- CHÂTEAU-BRIANT pris, IV, 750. — Sa capitulation, 760. — Maison appartenant à Montmorency, 957.
- CHÂTEAUBRUN ou CHÂTEAU-BREHEIN, neveu de Bassompierre, colonel d'un régiment de lansquenets au service du pape, III, 745. — Tue Apio-Conti, III, 748. — Son régiment se débande, 749.
- CHATEAU-DAUPHIN acquis par la France, V, 398. — Professe une religion nouvelle, V, 487, 488. — Réprimé par le roi, 562.
- CHÂTEAU-DU-LOIR. Se rend au roi, III, 98.
- CHÂTEAUDUN, III, 98.
- CHÂTEAUFORT, village, III, 767.
- CHÂTEAU-GAILLARD, attaqué vainement par ceux de Gournay, III, 416.
- CHÂTEAU-GONTIER. Difficultés au sujet de sa capitainerie, V, 570.
- CHÂTEAU-GYRON, bourg forcé et brûlé, IX, 269.
- CHÂTEAU-JOLLET, appartenant à de La Force; pillé et saccagé, I, 23.
- CHÂTEAUMORANT, autorisé à voir à la Bastille le comte d'Auvergne, VII, 708.
- CHÂTEAU-NEUF, forteresse de Bayonne, III, 672.
- CHATEAUNEUF, en Dauphiné; ses murailles rasées par le duc de Mayenne, I, 377.
- CHATEAUNEUF, en Thimerais; baronnie et forêt appartenant au roi de Navarre, I, 10, 191, 220, 261.
- CHÂTEAUNEUF (M. DE), sollicité par le roi de Navarre de s'attacher à lui, II, 290, 291. — Ambassadeur en Angleterre, mal traité par Élisabeth, réclamation du roi, III, 89, 90. — Chancelier de la reine douairière Louise, IV, 106. — Gouverneur de Limoges, rentre dans la ville, V, 597. — Conseiller d'État, VII, 137; IX, 33, 98. — Sa maladie, VII, 638. — Employé aux finances, VIII, 880; — à réprimer les désordres des monnaies, IX, 53.
- CHÂTEAUROUX (Comte DE), blessé au combat de Maulevrier, III, 633. — Gouverneur du château de Vezins, IX, 275.
- CHÂTEAU-THIERRY. Muni de forces par le roi, III, 298, 302, 342. — Assiégé par Mayenne, 370, 372, 374, 376, 378. — Efforts du roi pour le secourir, 376, 377, 381. — Arrive trop tard, la ville s'étant rendue, 386.
- CHÂTEAUVERT. Le roi lui porte intérêt, VII, 838.
- CHÂTEAUVIEUX, VIII, 906.
- CHÂTEAUVILAIN, lieu, III, 358.
- CHÂTEAUVILAIN (Comte DE). Le pere, VI, 325.
- CHÂTEAUVILAIN (Comte DE), fils du précédent; son voyage en Italie, VI, 326. — Recommandé au grand-duc de Toscane, IX, 322.
- CHÂTEAUVILAIN (Comtesse DE). Ses réclamations près du pape appuyées par le roi, VII, 421.
- CHÂTELLERAULT, ville prise par le roi de Navarre, II, 459; III, 348. — Assiégé par Mayenne qui, à la venue du roi de Navarre, lève le siège, II, 481.
- CHÂTELLERAULT (Assemblée de), près de sa fin, IV, 819, 826; — terminée, 947; VI, 396, 489 et suiv.; VIII, 668.
- CHATILLOX. Abbaye donnée au cardinal de Givry, VI, 408; — mais pour la moitié du revenu seulement, VI, 614.
- CHATILLOX (Amiral DE). Réclamation du roi, en faveur de sa femme, au duc de Savoie, IV, 1019. — Très maltraitée dans ce pays, *ibid.* — Sa fille demande à se retirer dans la principauté d'Orange, IX, 660, 661; — avec son jeune fils, *ibid.*

- CHÂTILLOX (M. DE), fils de l'amiral Gaspard de Coligny, auteur de la prise de Mende; ses motifs, VIII, 154, 155; IX, 282. — En chasse le capitaine Merle, VIII, 180. — Est fait prisonnier, 181, 182. — Défait un régiment de l'armée de Joyeuse, II, 238. — Averti de se hâter pour aller au-devant des forces allemandes venant au service du roi de Navarre, VIII, 320. — Son opinion sur la dispersion de cette armée étrangère, II, 317. — Défait une troupe ennemie, VIII, 352. — Cité en témoignage par le roi, III, 71. — Entre un des premiers dans Vendôme, 85. — Gouverneur de Montpellier, mécontente Montmorency, excusé par le roi, 240, 258. — Le roi se repose sur lui de la tranquillité du Languedoc, 258. — A une pension de mille livres par mois en Languedoc, 258. — Chargé de reprendre les villes enlevées par le duc de Nemours, 407, 408. — Autorisé par la reine d'Angleterre à transporter en France trente ou quarante canons de fer et non de fonte, 699. — Sa mort, 552, 699.
- CHÂTILLOX (SIEUR DE), fils du précédent; reçoit toutes ses charges, est fait à sa place gouverneur de Montpellier, III, 552, 561. — Le roi désire le voir, V, 46. — Tué à Ostende, 470. — Ses charges données à son frère, *ibid.*
- CHÂTILLOX, frère du précédent; reçoit toutes ses charges, son régiment, VII, 226, 227, 253, 301, 302. — Petit-fils de l'amiral de Coligny, 252. — Envoyé par le prince d'Orange pour complimenter le roi sur la naissance de son fils d'Orléans, VII, 275.
- CHÂTILLOX, quatrième fils de l'amiral Gaspard de Coligny, I, 268. — Reçoit une lettre de condoléance du roi de Navarre sur la mort de son frère d'Andelot, 333. — Recommandé par ce roi au duc d'Alençon, 348.
- CHATON (SIEUR DE), envoyé par le roi au duc d'Elbeuf, IV, 234.
- CHÂTRE (SIEUR DE LA). L'un des principaux exécuteurs de la Saint-Barthélemy, serviteur du duc de Guise, familier de Catherine de Médicis, I, 68. — Fait amener des vivres de Chartres à Orléans, VIII, 404. — Reçoit ordre d'envoyer sa compagnie escorter un convoi de poudre, 418. — Ses gens d'armes se rendent à discrétion devant Patay, 463. — Son rôle actif dans l'armée de la Ligue, III, 569, 577, 684. — Se rend au roi, IX, 396. — Pair de France, maréchal, bloque Montégu, IV, 767; VIII, 653. — Gouverneur et lieutenant général du roi à Orléans, 708. — Sa querelle avec le sieur de Pierre-Brun, V, 580. — Chevalier des ordres du roi et son lieutenant général en Berry et Orléanais, VII, 852.
- CHÂTRE (M<sup>me</sup> DE LA) quitte la cour par l'influence de la marquise de Verneuil, VII, 20; — a son grand déplaisir, VIII, 743.
- CHÂTRES-SOUS-MONTLHERY (ou Arpajon) III, 705.
- CHATTE. Voy. CHASTE.
- CHAUCONNIN, village, III, 681.
- CHAUDERON ne veut pas livrer une lettre adressée à Picoté, V, 678. — Espion expulsé du royaume, 679.
- CHAUDET, capitaine, I, 208. — Fait délivrer Cambefort-le-Vieux, 518.
- CHAUFFECIRES. Office de celui qui amollit la cire pour sceller, VI, 572.
- CHAULMONS. Voy. BOULMONS.
- CHAULNY, ville; sa garnison fait éprouver

- des pertes au duc d'Anjou, III, 669, 671. — Attaque et défit une troupe ennemie et lui prend un canon, 749. — Menacé par les Espagnols, IV, 105. — Frappé d'un emprunt de guerre par le roi, VIII, 459. — Fournit du pain de munition pour l'armée, 520.
- CHAUMELIN, impliqué dans la conspiration de Biron, VIII, 844.
- CHAUMELY, dépêché par le roi en Bourgogne, VI, 430.
- CHAUMONT, en Vexin; son bailliage exclu de l'exercice de la religion réformée. I, 380. — Transfert en cette ville du bailliage et siège présidial de Beauvais, qui ne peut s'y maintenir, III, 334. — Reconnaît le roi, IV, 153. — Bon état de la ville, VIII, 871. — Sa fidélité au roi, 871, 872.
- CHAUMONT-EX-BASSIGNY. Traité de neutralité entre cette ville et la Franche-Comté, IV, 829.
- CHAUMONT, prisonnier échangé après la bataille de Jarnac, VIII, 11, 12, 17.
- CHAUMONT, trésorier ordinaire des guerres. IV, 511.
- CHAUMONT (Antoine de la Rochefoucault). Son voyage en Italie pour traiter de l'évêché d'Angoulême, VII, 79.
- CHAUMONT (M. DE SAINT-), III, 661.
- CHAUNES (Comte DE) chargé de faire tenir une dépêche à Montmorency, IV, 571.
- CHAUNOT, valet de chambre, porteur de dépêches; pris par les chemins, IV, 620.
- CHATS (Vicomte DE), envoyé par le roi de Navarre au roi d'Espagne, I, 190; — de nouveau, 520, 521. — Envoyé par le roi à Montmorency, IV, 506. — Renvoyé au roi, 637, 660. — Son différend avec le comte de Torigny, 765.
- CHAUSSARD, envoyé au roi par M. de Bourdailles, IV, 319.
- CHAUSSÉE (LA), exempt des gardes du roi, VII, 386. — Dépêché à la poursuite du prince de Condé, 808.
- CHAUVELIN, conseiller au parlement, V, 279, 280.
- CHAUVIGNY, envoyé par Charles IX au prince de Navarre, VIII, 70.
- CHAUVIGNY, ville et château, III, 201. — Pris par la Ligue, VIII, 387.
- CHAVAGNAT (M. DE), convoqué pour l'assemblée de Montauban, VIII, 107.
- CHAVANES (Vicomte DE) fait mine de vouloir secourir Chartres assiégé par le roi, III, 380.
- CHAVIGNY (Sieur DE), déchargé par le roi de la garde du cardinal de Bourbon, III, 28, 35. — Fait prisonnier le sieur Picard, 326. — Invité à amener au sacre du roi douze ou quinze gentilshommes, 819, 820. — Gouverneur du château de Clinon, est très-vieux, V, 31.
- CHAYNE, second président au parlement de Provence, devient conseiller d'État IX, 94.
- CHAZE (Chevalier DE) est fait grand prieur d'Aquitaine, VIII, 507.
- CHAZERON (Sieur DU), serviteur du roi III, 407. — Prend Varennes, 457. — Lieutenant général du roi au gouvernement de Bourbonnais, 733.
- CHAZEUIL, porteur de dépêches de l'ambassadeur en Angleterre au roi, VI, 185.
- CHEBERRY (Michel), marchand de Saint-Jean-de-Luz; son navire pris par les Anglais, III, 813. — Est dédommagé. *ibid.*
- CHEFBOUTONNE (Armand de Gontaut, baron DE). Son projet d'aller servir en Espagne, VI, 480.

- CHELLES, ville. Le roi y établit son camp, III, 248, 250.
- CHEMERAUT fait jurer à la noblesse réunie à Agen l'observation de l'édit de pacification, I, 100. — Porteur de lettres de Henri III pour le roi de Navarre, I, 273; II, 461. — Député vers Henri III par celui-ci, VIII, 169, 170.
- CHEMEROLES (M. DE), invité par le roi de Navarre à l'accompagner en Flandre dans l'intérêt du duc d'Alençon, I, 355, 356.
- CHEMILLY (Comte DE). Son différend avec le sieur de la Bossonnière, IV, 679.
- CHENONCEAU, village et château appartenant à la reine mère Catherine de Médicis, I, 445.
- CHEBONNIÈRES (M. DE), II, 462.
- CHEBELLES. Son voyage favorisé par le roi, VI, 39, 46.
- CHERET, commandant à Figeac, V, 710.
- CHEBON (SIEUR DE SAINT-), III, 777.
- CHESNAYE (SIEUR DE LA), envoyé au roi par du Plessis, V, 18. — Ses bons services, VIII, 713. — Envoyé par le roi près de M<sup>me</sup> de Monglat, VII, 316.
- CHESNAYE-BRUC, partisan, VII, 550.
- CHESNE (LE), III, 492.
- CHESNAC, orateur d'une députation du parlement de Bordeaux, V, 180.
- CHESY (Abbe de). Ses mérites, III, 406.
- CHESY (SIEUR DE), conseiller au parlement de Paris; autorisé à voir le comte d'Autvergne à la Bastille, VII, 474.
- CHEVALERIE (SIEUR DE LA), envoyé à Henri III au sujet de la paix, I, 135 et suiv. — Envoyé de nouveau pour faire connaître l'état de la Guienne, 188. — Donne au roi des renseignements peu sûrs, IV, 802, 810.
- CHIAMBER, agent du duc de Savoie, VI, 409.
- CHEVALIER (LE), I, 474.
- CHEVALIER (François), seigneur de Malpierre, gouverneur de Vaucouleurs, VIII, 621.
- CHEVALIER (Maître Constantin) résigne forcément l'abbaye de Saint-Guilidan, VII, 307, 308. — La résignation est suspendue par le roi, 308, 384. — Est retenu prisonnier, 308.
- CHEVAU-LÉGERS (Compagnie des), VIII, 765. — Leur licence envers le peuple réprimée, 846. — Peu disciplinés, 854.
- CHEVAUX achetés à Alger pour le roi, VII, 31.
- CHEVERNY. Voy. CHIVERNY.
- CHEVREUSE. Maison appartenant à la mère du prince de Joinville, V, 709.
- CHEVRIÈRES (Jean de La Croix, sieur DE), conseiller d'État, président du parlement de Dauphiné; chargé par le roi de fixer certaines limites avec le duc de Savoie, VII, 143, 144, 145, 146, 273. — Nommé à l'évêché de Grenoble, VII, 259, 260, 308, 309, 323. — Difficultés à se mettre en possession de cet évêché, 298. — Ordre du roi à ce sujet, 299.
- CHEVRIÈRES (SIEUR DE). Envoyé pour assister au serment du duc de Savoie touchant le traité fait avec lui, V, 466, 474. — Chevalier des ordres du roi et son lieutenant général au gouvernement du Lyonnais, 474, 509, 510. — Renvoyé dans sa charge à Lyon, VI, 436. — Sa mort, 628.
- CHEVRUC (M. DE), VIII, 222.
- CHEZE (SIEUR DE LA). Appelé sous les armes par le roi de Navarre, II, 471 et suiv., 475. — Appelé à concourir à l'apaisement des troubles de Saintonge, IV, 164, 165.



- CHEZY (Octavio DE), III, 495.
- CHYCOT ou CHYCOT, fou du roi; capitaine. VIII, 442.
- CHIENS, demandés par le roi de Navarre à Balazac, VIII, 88, 89; — à Matignon, I, 690. — Chiens courants envoyés au roi par le roi d'Angleterre. VI, 215.
- CHIMAY (Prince DE). Du parti des Espagnols, IV, 433.
- CHIXOX. Ville et château fort. V, 30, 31 — Sa garnison, 67.
- CHISEAU (Sieur DE). Obtient des lettres de pardon et abolition, IX, 199.
- CHIVERNY (Hurault, comte DE). Ses services à l'égard des officiers du roi de Navarre, I, 85. — Chancelier de France, III, 301; IV, 178; V, 166; VII, 402; VIII, 488, 570; IX, 414. — Sa mort, V, 166; VII, 402; VIII, 754.
- CHIVERNY (Comtesse DE). Aime fort Biron, IX, 160.
- CHIZÉ ou CHISAY, ville du Poitou; reddition de cette place, II, 286.
- CHOISY. Voy. MORTIER.
- CHOISY. Capitaine chargé de maintenir l'ordre à Clairac, II, 402.
- CHOISY (Comte DE). Ses discussions avec le sieur de Sainte-Mesme son parent. III, 410, 411.
- CHOISY (Jean DE). Commis du fournisseur du grenier à sel de Caen; frète des navires chargés de sel qui sont pris en mer par les Anglais, III, 230.
- CHOLEVET (Jean-Charles-François LE). Armateur de Brest. V, 17.
- CHOMEL, receveur général des finances à Lyon, VII, 292. — Décrété de prise de corps pour malversation, *ibid.*
- CHOPPES (Pierre DE). Nommé pour commander dans Sainte-Foy et pour défendre la rivière et le pays environnant contre la Ligue, II, 146, 147. — Nommé gouverneur de la ville et du château de Loudun, III, 149. — Se réconcilie avec Boisguérin, IX, 113.
- CHRÉTIEN (Antoine). — Enfant de chœur dans l'église de Reims; pris pour la chapelle du roi, V, 715.
- CHRISTIAN IV, roi de Danemark, informe de la mort de Henri III et de l'arrivée au trône de son successeur, III, 31 et suiv. — Ses bonnes dispositions envers la France, 173, 174. — Informé de l'état des affaires de France, 273 et suiv.
- CHRISTIAN, duc de Saxe, I, 633. — Succède à son père, *ibid.* — Le roi de Navarre lui envoie Ségur-Pardaillan, 634. — Remercie par ce roi de ses bonnes dispositions pour les huguenots de France, II, 103 et suiv. — Nouvelles ambassades, 263 et suiv., 287. — Paraît peu porté à donner du secours, 289. — Exhorté par le roi de Navarre à s'unir aux autres princes protestants contre la ligue catholique, 327. — Informé des préparatifs du duc de Parme et de l'Espagne contre les protestants, 354, 355; — et incité à une alliance avec les princes de cette religion, 356. — Nouvelle prière de s'intéresser aux protestants de France, 436. — Approuve le livre intitulé: *Concordia, etc.* et le présente à l'approbation du roi de Navarre, 438. — Informé de la mort de Henri III et sollicité de favoriser le nouveau roi, III, 10, 11. — Se montre favorable, 108. — Nouvelle ambassade à lui envoyée, 231. — Très-bonnes relations avec lui, 259 et suiv., 276, 369, 393, 394.
- CHRISTIAN D'AMALTE. Attendu par le roi,

- III, 261. — Commande des forces allemandes en France, 493, 516, 646.
- CHRISTIANNE, fille du roi, VI, 664.
- CHRISTOFLE, propriétaire de la maison de Foulon de Barbaste, VIII, 135. — Autorisé à couper des figots dans le parc de Durance, *ibid.*
- CHRISTOFLE (Don), fils du roi de Portugal don Antoine, VII, 495. — Recommandé au roi par son père, *ibid.*
- CHRISTOFORO, CRISTOFORO, CHRISTOFORO SALO. Le roi demande pour lui une censure à la république de Venise, VIII, 821.
- CHRISTOPHE, duc de Wurtemberg, III, 156.
- CHYMAINE (Rodrigo), Portugais détenu prisonnier à Florence, IV, 742. — Recommandé par le roi au grand-duc de Toscane, *ibid.*
- CIMETIERE des protestants, I, 380.
- CIMETIERE, trésorier, II, 244.
- CIPRIERRE (Sieur DE). Sa rançon de trois mille écus, II, 381. — S'en retournant du siège de Paris il concourt à mettre en déroute le vicomte de Tavares, III, 257.
- CITEAUX. Élection de son abbé général, VII, 56, 57, 58, 59. — Ordre favorisé du roi, 560, 725.
- CITOUX. Mot familier au roi de Navarre, *passim*
- CIVILLE, commissaire des guerres, choisi par le roi pour conduire le régiment de Boniface à Saumur, IV, 895.
- CIVRAY, lieutenant de senechal ou de bailli, VII, 208.
- CIZE. Pays et vallée de Navarre, I, 672.
- CLABAC ou CLIBAC. Ville, II, 203, 342; VIII, 308. — Son commandant, II, 181. — Muni d'hommes et de poudre, 186 — Escarmouches en ce lieu, 203. — Troublé par les partisans des sieurs de Lestelle et de Lesignan, 401, 402.
- CLAIRE, en Normandie, III, 565, 566.
- CLAIRE DE GRANERAC (SAINT-). Abbaye de filles, VII, 422.
- CLAIRFEUILLE (Maison de), VI, 574.
- CLAIRVILLE (M. DE), ministre protestant; député par le roi de Navarre à l'assemblée de la Rochelle, VIII, 115, 251; II, 462. — Invité par le roi de Navarre à se tenir en garde contre la Ligue, VIII, 286. — Envoyé du roi de Navarre, 344.
- CLAIRVILLE (M. DE), VIII, 198. — Son fils, *ibid.*
- CLAPISSON (Sieur DE), procureur de la sénéchaussée de Lyon; fait capitaine de la ville, VII, 98.
- CLARES (Le Sieur). Gentilhomme protestant tué dans le Rouergue, I, 524.
- CLAUDE (SAINT-). Les Espagnols doivent y passer; le roi s'en inquiète, VIII, 834, 835, 839.
- CLAUSEL (Pierre), maître des comptes à Montpellier, IV, 56.
- CLAUSSONNE, conseiller du roi Henri III; président au parlement de Toulouse, désigné par le roi de Navarre pour être député par les églises du bas Languedoc à la conférence de Bergerac, I, 137. — Consulte par ce roi au sujet de l'administration de la justice, 508 et suiv. — Lui communique ses projets, 640.
- CLAUX (M. DES), capitaine; prend et emprisonne un marchand d'Escassefort, II, 51.
- CLAYE, village de l'Île de France, III, 245, 328.
- CLEMENCE (Jean). Capitaine d'un navire pris et armé en guerre par les Espagnols, VII, 455.
- CLEMENT VIII. Sa mort prévue par le roi,

- VI, 302, 315 et suiv., 320 et suiv., 326 et suiv. Voy. PAPES.
- CLÉMENT (DODI). Appelé aussi le docteur Salé, VII, 419.
- CLÉMENT (Jacques). Voy. JACOBIN. (Le nom n'est prononcé nulle part.)
- CLÉMENT-DE-QUIBERON (SAINT-). Prieuré de Saint-Benoît, au diocèse de Vannes, VIII, 727.
- CLERC (LE). Trésorier, IX, 32. — Premier président de la cour des monnaies, convoqué au conseil du roi au sujet d'un règlement général sur les monnaies, VII, 724, 725.
- CLERMONT, en Beauvaisis. Pris par le roi, III, 266. — Bien pourvu par Montmorency, 572.
- CLERMONT, en Genevois. Son canton exempté par le roi de certaines charges, V, 311.
- CLERMONT, ville d'Auvergne; fidèle et affectionnée au roi, VIII, 373. — Récompensée, 374.
- CLERMONT (Le comte DE), neveu du roi, s'oppose au duc de Nemours, III, 737. — Lieutenant général du roi en Auvergne, IV, 45. Voy. AUVERGNE (comte D').
- CLERMONT (SIEUR DE). Demande la révision d'un procès jugé contre son père, VIII, 52, 53.
- CLERMONT-D'AMBOISE (Georges DE), baron de Bussi; poursuivi pour fait de guerre, I, 432. — Envoyé au roi Henri III par le roi de Navarre, 584. — Concourt à la démolition des maisons de du Casse à Bazas, 658. — Envoyé en ambassade auprès de la reine d'Angleterre, II, 383; — près du duc Casimir, 386.
- CLERVANT ou CLAIRVANT. Envoyé par le roi de Navarre à M. de Bellière, I, 388. — Donne avis au roi de Navarre du refus que font ceux de la Planque de se rendre, 417, 418. — Reçoit pouvoir de faire exécuter l'édit, 420. — Personnage honorable, *ibid.* — Lève des deniers, 443, 444. — Envoyé en commission en Languedoc, 460. — Son affaire au conseil d'État recommandée à Bellière par le roi de Navarre, 460, 466. — Envoyé au duc de Savoie, 473; — à M. de Bellière, 475. — Envoyé vers Henri III et vers Catherine de Médicis, 499, 500; VIII, 202. — Conseiller d'État du roi de Navarre, I, 529. — Envoyé vers le maréchal de Matignon, 534; — vers le roi et le maréchal de Matignon, 567, 604, 605. — Transmet le sentiment de Henri III relativement aux garnisons de certaines villes de Guienne, IX, 9, 10. — Son retour de la cour, I, 599, 605, 608, 629. — Envoyé de nouveau, 638, 640. — Son retour, 639. — Envoyé de nouveau, 655; — à du Plessis, 680. — Chargé par le roi de Navarre de faire exécuter l'édit de pacification, 686. — Chargé de signaler à Henri III les progrès de la Ligue en Guienne, II, 26, 47, 95. — Porte au roi de France une déclaration de la conduite du roi de Navarre, 71. — En rapport avec de Ségur envoyé en ambassade, 75, 79, 85, 119, 120, 127. — Instruit de ce qui se passe à la cour, 114, 119. — Envoyé auprès de M. de Fleury, ambassadeur en Suisse, 124. — Reçoit ses instructions, II, 220 et suiv.
- CLERVAUT (SIEUR DE). Colonel de cinq mille reîtres, promet du secours au roi de Navarre, I, 324. — Semble se refroidir, 325. — Met des forces dans Auxonne menacé d'être surpris, II, 235. — S'entremet dans une affaire

- privée entre le roi de Navarre et le sieur de Wullens, 266, 267. — Pressé de conduire des reîtres en France, 304. — Refuse de signer la capitulation après la dispersion de l'armée allemande et se retire à Genève, 331. — Sa mort, 372. — A répondu pour un emprunt au canton de Berne, III, 601. — Réclamation de sa veuve et de ses héritiers, *ibid.* et 602.
- CLÈVES (DUC DE). Visité par le duc de Nevers, VIII, 889.
- CLÈVES et JULIERS. La succession de ces duchés, VI, 324, 325; VII, 752, 764, 784, 787. — Résolution du roi à ce sujet, 799, 821, 828, 829. — Sentiment du roi d'Angleterre, 839, 840. — Les vrais héritiers sont les maisons de Brandebourg et de Neubourg, 841. — Le roi les protégera, IX, 664. — Cette succession le met en désaccord avec le pape, VII, 859, 860.
- CLIELLE OU CLYELLE (SIEUR DE LA). Maître d'hôtel du roi; envoyé par lui au grand-duc de Toscane, III, 676; IV, 13; — et à la grande-duchesse, III, 677. — Porteur de lettres au pape, IV, 11, 12. à la note; — à M. de Gondy, 42. — Chargé d'acheter des chevaux pour le roi, *ibid.* — Apporte au roi des nouvelles de Venise, IV, 71. — Envoyé au duc de Lorraine, IV, 943, 944; VIII, 960.
- CLITE (LA), VIII, 312. — Receveur des domaines du roi de Navarre, VIII, 315.
- CLOCHERS servant de forteresses, IV, 744.
- CLOUD (SAINT-). Abandonné par les ligueurs; son pont pris par l'armée royale, II, 503. — Henri III y est assassiné, 503 et suiv.; III, 2 et suiv. — Promesses du nouveau roi, 4 et suiv.
- CLUSEAUX (SIEUR DE). Mestre de camp dans l'armée de la Ligue; fait prisonnier près de Bures, III, 571.
- CLUSEAUX (DES). Voy. DESCLOZEAUX.
- COBAN, ambassadeur d'Angleterre, VIII, 234.
- COGLE (LE). Tenu prisonnier, III, 147.
- COQUEREL ou COQUEREL, receveur des finances; sert le roi pour la reddition d'Arles, IV, 448. — Pourvu du consulat d'Égypte contre l'intention du roi, 870. — Désigné pour gérer l'ambassade de Constantinople, IV, 1008; V, 6, 123, 144, 154, 186.
- CODOUX. Reçoit des deniers publics sans qualité pour cela, II, 269.
- COEFFETEAU. Père dominicain porteur d'une lettre du roi au cardinal de Givry, VII, 511.
- COEURS (DE), médecin marseillais; s'en retourne en Turquie, V, 444.
- COEUVRES. Bourg et château appartenant à M. d'Estrées, III, 297.
- COEUVRES (MARQUIS DE), frère de Gabrielle d'Estrées; son procès pour la capitainerie de Laon, IX, 43. — Mis en possession de cette charge, 51. — Son mariage, VI, 371. — Lieutenant général du roi au gouvernement de l'Île de France; envoyé à l'archiduc Albert pour tâcher de ramener le prince de Condé, VII, 826, 827, 830. — Sa mission toute d'indulgence, 830. — Intéressé dans un procès, VIII, 878.
- COGNAC. Lieu de rendez-vous indiqué par Catherine de Médicis au roi de Navarre, I, 113; VIII, 100; IX, 348. — Petite affaire près de ce lieu, II, 279.
- COGNET DE LA THULLERIE, chambellan et conseiller du roi de Navarre; envoyé en Allemagne, VIII, 327; II, 326.
- COIFFY. Château fort assiégé par le duc de Lorraine, III, 616. — Pris, 618.

- Forteresse près de Bourbonne, IV, 338.
- COLIGNY (Gaspard DE), amiral de France; sa séparation à la Rochelle d'avec Jeanne d'Albret, son fils et Condé, VIII, 71.
- COLIN (Claude), principal du collège de Caen; porté au gouvernement de l'hôtel-Dieu de la ville par le roi, VII, 389, 398; VIII, 955.
- COLLATTO. Son régiment défait en Champagne par les troupes du roi, III, 395.
- COLLECTEURS des tailles, IX, 202.
- COLLÈGES établis dans plusieurs villes, VI, 355, 356; VIII, 655. Voy. JÉSUITES.
- COLOGNE (Archevêque de). Ses affaires ruinées, VIII, 268.
- COLOMBE (SIEUR DE SAINTE). Compagnon de captivité du roi de Navarre à la cour de France, I, 82. — Lui apporte de la part de Henri III un édit de pacification, 91; VIII, 91. — Conseiller du roi de Navarre, VIII, 148, 151, 166. — Sieur du Faget; convoqué à l'armée par le roi de Navarre, I, 253; II, 278, 291, 404. — Sa compagnie, I, 314; II, 121, 122. — Pressé en ami par le roi de Navarre de le venir trouver, 404. — Recherche en mariage la dame de Lisle, mariage désiré par le roi, VIII, 439. — Député du Béarn vers Marie de Médicis, V, 406. — Pourvu par la reine Marguerite de la commanderie de Bezault VII, 538.
- COLOMBIER. Son procès avec son pupille, VII, 481.
- COMANE (DE). Son procès contre Jean Henri Conquer, VII, 450.
- COMANS établit une manufacture de tapisserie en France, VI, 643.
- COMBATRIX. Lieu choisi pour y établir un prêche, VIII, 739, 740.
- COMBE (SIEUR DE LA). Porteur de lettres du roi de Navarre, VIII, 58, 59. — Envoyé à Mende avec des dépêches, I, 386.
- COMBELLES, conseiller au parlement de Toulouse, I, 611.
- COMBELLES. Papiers le concernant, V, 584.
- COMBESLONGUE. Abbaye donnée par le roi au sieur de Values, VII, 297.
- COMBENEGIE (SIEUR DE). Gentilhomme du roi de Navarre, assassiné à Alby, I, 279.
- COMBENÈGRE (SIEUR DE). Gouverneur de Luzarche, VIII, 116.
- COMBES (SIEUR DES). Chargé par le roi de Navarre d'un message pour le maréchal de Matignon, II, 26. — Capitaine d'une compagnie de gens d'armes au régiment de Navarre, IV, 795. — Appelé à l'armée par le roi, *ibid.*
- COMBLEZY ou COMBLISY (VICOMTE DE). Gouverneur de Château-Thierry, III, 18. — Appelé par le roi avec sa compagnie, *ibid.* — Défend la ville contre Mayenne, 372, 377.
- COMÉDIE jouée devant le roi, VII, 12, 25.
- COMÉDIENS autorisés par le roi à s'en retourner en Italie, VII, 176. — Se plaignent de n'être pas payés, 566. — S'en retournent dans leur pays, 631. — Appelés à Fontainebleau par le roi, 785.
- COMIAC, ville et château, I, 543. — Ou Coumyac, II, 4, 8.
- COMMARIN (COMTE DE), VIII, 832, 834, 835.
- COMMARTIN. Envoyé par le roi au connétable pour presser la levée des fonds nécessaires à l'armée, IV, 780. — Commissaire du roi pour fixer avec l'Autriche les limites du royaume, V, 271. — Conseiller d'État, IX, 86.
- COMMERCE (Liberté du) établie par le roi,

- VI, 300; VIII, 342. — (Traité de), VI, 306, 307, 308, 312, 314, 328, 331. — Le roi le veut loyal, 358. — (Traité de) avec la Grande-Bretagne, 619, 631.
- COMMUN, capitaine, VI, 307. — Porteur de lettres de Sully au roi, 309.
- COMMINGE (Évêché de). Disputé entre le bâtard de Bourbon et le bâtard de Lanzaç, I, 11, 12.
- COMMINGE. Maison de brave noblesse, VIII, 211.
- COMMINGES, domaine du roi de Navarre; vendu, IX, 173.
- COMMUNES. Organisées arbitrairement par le roi, IV, 550.
- COMPAGNIES super-numéraires dans les régiments, IV, 1003.
- COMPÈRE (Mon). Titre donné par le roi au cométable de Montmorency, *passim*.
- COMPIÈGNE. Projet des ligueurs sur cette ville, III, 509; — abandonné, 537; — effectué, 665. — Le roi rassemble des forces dans ses environs, 736, 740, 744, 745. — Menacé par les Espagnols, IV, 105. — Séjour du roi, 441. — Assemblée en ce lieu pour régler les dépenses de l'État, 621, 622. — Lieu choisi pour la ratification du traité de Vervins, 1006; — abandonné, 1006.
- COMBAT-VENAUSIN, I, 195.
- COMTE. Capitaine envoyé au connétable par le roi, IV, 793.
- COMURDIN, place prise, III, 483.
- CONCHINE. Voy. CONCINI.
- CONCIERGE, prison de Paris, VIII, 939.
- CONCILE. Demandé par le roi de Navarre comme juge de la question religieuse, II, 140, 141. — Doit être substitué à la guerre, 141, etc. — Devenu roi de France, Henri IV ne cesse de déclarer qu'il se soumettra à la décision d'un concile libre, III, *passim*.
- CONCINI (Bartholomeo). Envoyé au roi par la grande-duchesse de Toscane, VII, 490. — Demande au roi une chose déjà accordée à la marquise de Verneuil, 622, 635. — Ambassadeur extraordinaire du grand-duc de Toscane près du roi, 679. — S'en va en Italie avec la permission de la reine Marie de Médicis, IX, 323.
- CONCORDIÆ, etc. Titre d'un livre proposé par le roi de Danemark et par plusieurs princes d'Allemagne à l'approbation du roi de Navarre, II, 438, 441. — Repoussé par lui et par les théologiens de France, 441.
- CONCOURS ouvert pour le médaillon du roi sur les monnaies, VIII, 929.
- CONCUSSIONNAIRES. Leur nombre excessif, V, 546.
- CONCUSSIONS à l'armée, IX, 417.
- CONDÉ, ville, III, 687.
- CONDÉ (Louis de Bourbon, prince DE), oncle du prince de Navarre; sa mort à Jarnac, VIII, 9. — Assassiné cruellement, 9, 16.
- CONDÉ (Françoise d'Orléans, princesse DE). Veuve de Louis de Bourbon, prince de Condé, tante du roi de Navarre, invitée par lui à s'entremettre dans le différend du prince de Conty avec le cardinal de Vendôme, ses beaux-fils. II, 282, 283. — Reçoit à ses funérailles des honneurs auxquels elle n'a pas droit. V, 428.
- CONDÉ (Henri de Bourbon, prince DE). Signe plusieurs lettres conjointement avec le prince de Navarre, I, 8 et suiv.; VIII, 20 et suiv. — Invité à assister à l'entrée du roi Charles IX à Paris, 44. — Séparation à la Rochelle d'avec la reine de Navarre, son fils et Coligny, 71. — Arrête avec le roi de Navarre et le duc

- de Montpensier les articles de la paix de 1577, I, 150. — Mis au courant des actes du roi de Navarre, VIII, 95. — Rentré en grâce près de Henri III, obtient la Fère pour résidence, 157, 159. — Privé de l'exercice de ses charges, 157, 162. — Paralysé dans son gouvernement, I, 293. — Va en Angleterre solliciter des secours, 325. — Reste étranger à la conclusion de la paix de Fleix, 331, 332. — Recommandé à Henri III par le roi de Navarre, 365. — Attendu par lui en Guienne, 366. — Vient à Nérac, 367. — Son entrevue avec le roi de Navarre, 440, 441. — Accompagne le roi de Navarre allant au-devant de Catherine de Médicis, 445. — Séjourne en Languedoc, 476. — Reçoit un paquet de lettres du roi de Navarre, 599. — N'a pas la pleine jouissance de son gouvernement, 608. — Vient voir le roi de Navarre, 694. — Vient à Montguyon où le roi de Navarre s'achemine vers lui, II, 68, 75. — Engagé par le roi de Navarre à se trouver à une assemblée à Sainte-Foy, 195. — Proteste avec le roi de Navarre au sujet de l'armée étrangère venant au secours des huguenots, 295. — Commande une aile de l'armée à Coutras, 308. — Meurt empoisonné, 343; IX, 111, 112. — Détails de cette mort, II, 343, 344, 345 et suiv., 351, 356, 358, etc. — Son éloge, 356.
- CONDÉ (Charlotte-Catherine de la Trémoille, princesse DE), femme de Henri de Bourbon, prince de Condé. Le roi de Navarre se dispose à aller la consoler de la mort de son mari, II, 344. — A procuré des chevaux et de l'argent pour la fuite du page Belecastel et de son valet de chambre, 345. — Soupçonnée par le roi de Navarre de complicité avec le page; emprisonnée et jugée, 408, 409.
- CONDÉ (Henri II, prince DE), fils de Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de la Guienne en bas âge; suppléé par Matignon, III, 220. — Reçu à Saint Germain avec les honneurs de premier prince du sang et héritier présomptif, IV, 449, 450. — Le roi s'oppose à son voyage en Italie et le mande près de lui, VII, 256, 257. — Fait le diable à Fontainebleau, 721, 722. — Sa retraite est découverte, 773. — Ordre donné par le roi de l'arrêter, 803, 804. — Quitte sa maison de Moret pour se retirer dans les Pays-Bas, 804, 808. — Plaintes du roi sur son humeur vagabonde, 807 et suiv., 817. — Résiste aux conseils de l'archiduc Albert, 826. — Les Espagnols mêlés à cette affaire, 828. — Son projet d'aller à Rome, 829, 859. — Appuyé dans sa désobéissance par le roi d'Espagne, 842, 844, 849, 859, 870, 873.
- CONDÉ (Charlotte de Montmorency, princesse DE), femme du précédent. Installée dans le palais de l'infante à Bruxelles, VII, 834. — Visitée par M<sup>me</sup> de Berny, 834. — Recommandée chaudement par le roi, 835. — Passion du roi pour elle, 837.
- COXDOM. Son président, VIII, 165. — Sa résolution de se conserver lui-même, VIII, 183. — Conspiration dans la ville, 185, 191, 192. — Ses habitants se plaignent d'être foulés par les soldats, 190, 191. — Se maintient vigoureusement, 193 et suiv. — Plainte du roi de Navarre sur la garnison mise par Matignon dans cette ville, I, 602. — Henri III la fait ôter, 640; IX, 9, 10

- CONFLANS, château, pris par le roi, III, 443.
- CONFLANS. Pris par le roi sur le duc de Savoie, V, 291, 294, 296; VIII, 782.
- CONFLANS, mestre de camp dans l'armée du duc de Mayenne; tué à Meulan, III, 142.
- CONFOLENS, ville, III, 83.
- CONFORGIEU (SIEUR DE). Fait bon service au roi, VIII, 854.
- CONFÉRIERES, leurs excès, IX, 281.
- CONNÉTABLE. Sa compétence s'étend sur les trésoriers et les financiers, IV, 511, 512, 519.
- CONNÉTABLIE de France, conférée au duc de Montmorency, VIII, 500, 501, 505.
- CONSEILS (d'État, privé, grand). Leurs juridictions diverses, IX, 92, 93.
- CONSPIRATIONS contre le roi, V, 595, 599, 603, 604, 611 et suiv. Voy. AUVERGNE (comte d'), BIRON, BOUILLON, D'ENTRAGES. — Celle de Biron fomentée par le duc de Savoie et le comte de Fuentes, 614, 628, 629. — Très-mal conduite, 631. — Plan des conjurés, 631, 632. — Remonte loin, 635, 636. — Fomentée par le duc de Savoie et payée par le comte de Fuentes, 637. — Extradition demandée à Venise, 641, 642. — Prête à éclater quand elle a été découverte, 660. — Ses ramifications, 698. — Est faite dans l'esprit catholique, V, 720. — Celle du duc de Bouillon dans l'esprit protestant, *ibid.*, VI, 4, 7, 32. — Elles pouvaient perdre la France, VI, 16. — Conspirations nouvelles, 283.
- CONSTANCE. Envoyé au roi par Marie de Médicis; arrêté par le duc de Savoie, V, 286. — Arrive près du roi, 287. — Écuyer ordinaire de l'écurie du roi; obtient une abbaye pour son fils âgé de huit à neuf ans, VII, 705, 706.
- CONSTANT (SIEUR DE). Chargé de missions par le roi de Navarre, I, 167, 202, 271, 315, 348, 349. — Gentilhomme de ce roi, VIII, 154, 155; IX, 280. — Envoyé à Henri III par lui, 402. — Député à Montauban, 508. — Député par l'assemblée vers Henri III, 684; — par le roi de Navarre vers Montmorency, 692; IX, 146. — Autres missions, II, 78. — Chargé de faire la recette de deniers à Figeac, II, 145, 381; — dans le Rouergue, 470. — Envoyé au roi par du Plessis, IV, 821; — et renvoyé par le roi, 822.
- CONSTANTIN (Guillaume), poudrier à Navarreins, I, 236.
- CONSTANTIN. Envoyé en Italie pour préparer l'embellissement des maisons royales, et recommandé au grand-duc de Toscane, IX, 325.
- CONSTANTINOPLE (Patriarche de). Employé par le pape dans l'affaire du marquisat de Saluces, V, 208 et suiv.; — à la satisfaction du roi, 388.
- CONSULS de Lectoure, VIII, 251, 251. — Obtiennent la connaissance de certaines affaires, 252.
- COXIE, capitaine, envoyé à Lectoure par le roi de Navarre, VIII, 216, 217. — Sa compagnie, 225. — Gouverneur de Lectoure, 244, 258, 263.
- COXENT (Baron DE), capitaine; sa compagnie mise dans Gournay, IV, 113. — Cette compagnie quitte l'armée sans congé, 746. — Il est chargé de la ramener à l'armée, 746, 748. — Est fait capitaine des chevaliers-légers du dauphin, VII, 99. — Appelé en duel; affaire déferée au connétable et à Rosny, IX, 230.



- CONTRÔLEURS des effigies du roi sur les monnaies, VII, 321, 343.
- CONTY (François de Bourbon, prince DE). Se réunit au roi de Navarre, II, 221, 222. — Son différend avec son frère le cardinal de Vendôme, 280 et suiv.; VIII, 316. — Arbitrage proposé par le roi de Navarre, II, 281, 282. — Sa participation à la bataille d'Ivry, III, 167. — Remet le Poitou sous l'autorité du roi, 435. — Prend quinze ou seize villes ou châteaux aux environs de Poitiers, 445, 456. — Prend la Ferté-Bernard, VIII, 386. — Avance les affaires du roi, 402. — Commande une armée, 404. — Ses succès à Bélac, 421. — Joint au prince de Dombes contre le duc de Mercœur, III, 547, 577. — Assiège Craon; est forcé de s'éloigner, 639. — Consulté par le roi au sujet de sa conversion, 770. — Se plaint du conseil des finances, IV, 712; — du peu de respect qui lui est porté, IX, 106, 228. — Recommandé au conseil par le roi, IV, 713. — Gouverneur et lieutenant général en Dauphiné, VIII, 623. — Chargé de faire vérifier un édit, V, 466.
- CONTY (Princesse DE). Engagée par le roi de Navarre à intervenir pour apaiser le différend existant entre son mari et le cardinal son frère, VIII, 316.
- CONTY (Princesse DE). Fiancée au comte de Soissons, V, 510. — Justice de la cause qu'elle poursuit en cour de Rome, V, 113. — Reçoit un don du roi, VI, 488.
- CONVERS (M<sup>e</sup> Antoine). Nommé abbé de Saint-Éloy de Noyon, VII, 410.
- CONVERSION du roi, III, 800.
- COQ (Jacques LE), maître matelot; retenu prisonnier à Venise, VII, 455.
- CORBELL, ville de l'Île de France, assiégée par l'armée de la Ligne, III, 266. — Prise par le sieur de Givry, III, 298.
- CORBIE, ville prise par les troupes du roi, III, 311. — Occupée par le duc d'Anmale, 683.
- CORBINIER (Le sieur), I, 410.
- CORBINIÈRE (LA). Demandé par le roi, IV, 724. — Fournisseur de l'armée, 876. — Vérification projetée de ses comptes, 908. — Appelé en Bretagne par le roi, *ibid.* — Ses plaintes au roi, 957. — Va se défendre, 982. — Chargé de fourniture de vivres, *ibid.* — Envoyé à Montmorency, 991.
- CORDELIER fuyant son couvent pour se faire soldat dans l'armée du roi, réintégré, III, 117, 118.
- CORDELIERS (LES). Expulsent les récollets de leur couvent de Béziers, VII, 191, 192, 193; VIII, 730. — En sont expulsés à leur tour, VII, 191, 192, 193. — Leur provincial de Languedoc, VIII, 943.
- CORDELIERS (Général des). Bonaventure Catalagirone, IV, 798. — Employé dans la négociation de la paix entre les rois de France et d'Espagne; très-apprécié du premier, IV, 776, 798, 803, 841. — Arrive à Paris près du légat, VIII, 652. — Attendu par le roi devant Amiens, *ibid.* — Sa participation au traité de Vervins, IV, 987; VIII, 666, 671, 672 et suiv.; 675, 685, 691, 695, etc. — Tombe dans des embuscades, 672, 673. — Devient patriarche de Constantinople, V, 117, 143; VIII, 706. — Son voyage à Paris, VII, 188. — Recommandé à Rome par le roi, 794.
- CORDOUAN (Tour de), phare, I, 524.

- CORIO (Mutio-Gentil), capitaine, retenu prisonnier, VI, 577, 578. — Intervention du roi, 578.
- CORLAY. Ville prise par le maréchal d'Aumont, IV, 311.
- CORMES (M. DE), porteur de lettres du roi, IX, 274.
- CORMONT. Voy. VILLENEUVE-CORMONT
- CORNA (Sieur DE). Nommé commandant dans la ville de Stenay, III, 604.
- CORNACQ (M. DE). Invité à accompagner le roi de Navarre allant au-devant de sa femme, VIII, 96.
- CORNÉ (Sieur DE), I, 97, 100. — Nommé commissaire par le roi de Navarre pour l'établissement de la paix, VIII, 125. — Envoyé par lui à Lectoure, 287. — Envoyé vers les religionnaires de quelques villes du Languedoc pour les engager à la paix, I, 247, 255. — Autres missions, II, 49; III, 219, 220; IV, 434. — Ancien serviteur du roi, 435.
- CORNETTE. Sa force, III, 310, 311, 329.
- CORNULIER (Claude DE). Chargé de payer les gages des conseillers au parlement de Reones, VIII, 804.
- CORNULIER (Madame). Ses démêlés avec le sieur Myron, VIII, 414.
- CORNUS. Lieu dépendant de la vicomté de Creyssel, I, 168.
- CORNUSSON, sénéchal de Toulouse. Invité par le roi de Navarre à envoyer des commissaires pour juger les protestants hostiles à la paix, I, 163; — à rétablir l'ordre au pays de Foix et de Lauraguais, 252. — Leve des compagnies en Guienne pour la Ligue, II, 48. — Son départ de Toulouse, fâcheux, 68. — Assiégé vainement la petite ville de Mas Saint-Espuelle, 229. — Bon serviteur du roi, III, 152; IV, 235, 236.
- Son frère proposé pour l'évêché de Rodez, IX, 228.
- CORONEAU (Sieur DE). Son régiment reçoit ordre de garder Sainte-Bazille, II, 202; — puis contre-ordre, *ibid.* — Division entre lui et Bajorans, *ibid.*
- CORSE (Alphonse), III, 582. Voy. ORNANO.
- CORSES (Régiment des), V, 283, 314.
- CORSES pris au service du roi, IX, 232.
- CORSINI (André), Florentin, de l'ordre des carmes, évêque de Fiesole; mort en odeur de sainteté, V, 695.
- CORTADE (Sieur LA), I, 308, 310.
- COSME II, grand duc de Toscane, IX, 325. Voy. TOSCANÉ (grand-duc de).
- COSSÉ (Artus DE), maréchal de France, I, 18. — Entre en conférence pour la paix avec Jeanne d'Albret, le prince de Navarre et le prince de Condé, VIII, 22, 23, 39. — Chargé d'engager la reine de Navarre, le prince son fils et Condé à assister à l'entrée du roi de France à Paris, 42, 44. — Assure le prince de Navarre de l'affection du roi, 45.
- COSTA (Gabriel DE), Portugais, prisonnier, VII, 464.
- COSTAS. Paquet de lettres à lui écrites par le roi de Navarre, I, 527.
- COSTE (Sieur DE LA), conseiller ordinaire du roi, VI, 156. — Envoyé par lui en Suisse, VIII, 228.
- COTTON (Le Pere). Accusé d'être en relation avec les jésuites d'Angleterre, VI, 195. — Menacé d'assassinat, *ibid.* — Informe le roi des menées d'un Espagnol, 265, 266. — Mêlé aux affaires politiques, 474, 543 et suiv.
- COUATQUEU OU COUAISSIN (Marquis DE), l'un des lieutenants du roi au duché de Bretagne, IV, 738. — Lieutenant

- du roi aux évêchés de Saint-Malo, Dol et Vannes, VIII, 922.
- COUCQUER (Jean-Henrix). Son procès contre plusieurs sujets français, VII, 450.
- COUCY, ville, III, 387, 398. — Reconnait l'autorité du roi, IV, 153, 158.
- COUDRAY (Sieur DU), reçoit du roi cent écus par mois, VIII, 722.
- COUDRÉ (Sieur DE). Envoyé par le roi aux habitants de la Rochelle, V, 99.
- COULDRAYE (Sieur DE LA), commandant du château de Pontorson, III, 272.
- COULEUVRE (LA), sobriquet donné par le roi à la duchesse de Nevers, VII, 594, a la note.
- COULEVRINES. Le roi va en voir fondre à l' Arsenal, IX, 309.
- COULOMMIERS, ville, III, 297.
- COLLOMP (Denis DE), abbé de Notre-Dame de Ryeval, VIII, 768.
- COULOMYES. Cause de dissidences en Béarn, V, 188.
- COULONG, village. Mayenne y loge son armée, III, 691.
- COULONGES (Sieur DE), prisonnier à la Conciergerie pour avoir bien servi le roi, IX, 198.
- COUMYAC. Voy. COMIAC.
- COUPIGNY (Sieur DE), prisonnier des ligueurs; le roi offre en échange un lieutenant du duc de Guise, III, 786.
- COUPPE (LA), lieutenant de Condieu, lui succède dans sa compagnie, IV, 626.
- COUPPER (Richard), capitaine anglais, prend un navire français et y commet toute sorte d'excès, V, 686.
- COUR DE FRANCE, sous Henri III, dépeinte par le roi de Navarre, I, 81, 82.
- COURANCE. Séjour de mademoiselle d'Entragues, VIII, 750.
- COURBE (LA), capitaine, VIII, 847.
- COURCELLES (Jacob DE). Conduit les peintures de la galerie du Louvre, VII, 480, 481. — Son procès contre Nicolas Malapert et Jehan Colombier, ses tuteurs, 481.
- COURCELLES (Sieur DE), commande à Laval, VIII, 540.
- COURGAING, faubourg de Calais, pris par les Espagnols, IV, 571.
- COURLOX. Démantelé par ordre du duc de Nevers, III, 666. — Défense du roi d'inquiéter ses habitants pour leur conduite pendant la guerre, 737.
- COURMAN (Jean DE), capitaine, tué dans une sortie à Amiens, IV, 807.
- COURONNEMENT. Voy. SACRE.
- COURATIERS de la ville de Paris; font opposition à la création de quatre nouvelles charges, IX, 71.
- COURS, en Guienne, I, 346.
- COURS (Commandeur DE), pillé et tué dans les désordres de Guienne, I, 232.
- COURSON, conseiller au grand conseil du roi, V, 385.
- COURT (M. DE LA). Premier président du parlement de Normandie, III, 117, 195; IV, 645; V, 613; VII, 3, 35; IX, 142. — Chargé de presser les retardataires de se rendre à l'armée, et de les faire juger, III, 138, 139, 147. — Chargé de surveiller la province et de tenir la main à ce que tout le monde y fasse son devoir, 195, 196. — Chargé de faire assembler la noblesse, 240. — Conseiller d'État, IV, 645; V, 613. — Sa mort, VII, 588, 589.
- COURTAIS (Sieur DE). Appelé près du roi, V, 482.
- COURTANVAUX donne au roi des nouvelles de son fils, VII, 752.
- COURTAVENET, VIII, 889.
- COURTENAY (Gaspard DE) est en relation

- avec l'évêque de Nicastre, vice-légat d'Avignon, VII, 84.
- COURTIN, conseiller au parlement, VII, 202.
- COURTIN (SIEUR DE LA GRANGE-), maître des requêtes, VIII, 765. Voy. LA GRANGE.
- COURTOMER (SIEUR DE). Son différend avec Prédoge, II, 223. — Envoyé à Sully par le roi, VII, 632.
- COEVALDON, avocat, protégé par la marquise de Verneuil, IX, 340.
- COURVAUDON, second président du parlement de Normandie, V, 415. — Mandé par le roi au sujet de l'édit de Nantes, VII, 734. — Résigne sa charge à son fils Boissnormant, IX, 36.
- COUSSE, gentilhomme du Quercy, VI, 526.
- COESSY. Son gouverneur refuse de recevoir les troupes de la Ligue, III, 387.
- COUSTAVE (M. DE), receveur des finances à Millau, II, 330.
- COUSTUREAU, serviteur du duc de Montpensier; son affaire au conseil; est prisonnier, IX, 97.
- COUTRAS. Conférence en ce lieu entre le roi de Navarre et le duc d'Anjou, I, 348. — Rendez vous donné en ce lieu pour faire escorte à la reine de Navarre s'en allant à la cour de France, 433, 439. — Conférence entre le roi de Navarre, Bellièvre, Malignon et des députés de la chambre de justice de Guienne, VIII, 219. — Bataille gagnée en ce lieu par le roi de Navarre, II, 308, 309, 310.
- COVERDEN OU COEVORDEN, château fort des Pays-Bas; pris par le duc Maurice, III, 667, 669.
- COYNE (MARQUIS DE), VIII, 433
- COYTENOT, chantre de l'église de Verdun, VIII, 757.
- CRABE employée par les fourriers et maréchaux des logis pour marquer les maisons où devait loger la suite des princes, I, 637.
- GRAMAIL. Envoyé par le roi pour complimenter Montmorency sur le mariage de sa fille, VII, 710.
- CRAPON, ville assiégée par les troupes du roi, secourue par le duc de Mercœur, III, 639. — Sa démolition ordonnée, VI, 280, 281.
- CRAPADO OU CRAPADOR (Auger DE), convaincu de trahison, a la tête tranchée, III, 728.
- CRAPAUD. Sobriquet donné à de Lestelle par le roi de Navarre, I, 436; II, 200. 474, etc.
- CRAPINYÈRE, capitaine, I, 650.
- CRÉANGE (Baron DE), colonel des gens de cheval allemands levés pour le roi, III, 185, 520. — Recommandé par lui à la ville de Metz, 520. — Étranger qui se ruine pour le service du roi, IX, 40.
- CRÉCY, bourg, III, 243, 297, 668, 669.
- CRÉCY-SUR-SERRE, bourg, III, 308, 482.
- CRÉCY (SIEUR DE). Chargé par le roi de Navarre de veiller sur M<sup>lle</sup> de Bonillon, II, 360. — Reçoit une pension, IX, 67.
- CREDER, capitaine suisse, III, 177.
- CREIL, ville, III, 445.
- CREQUY. Le roi demande au duc de Savoie sa liberté après le traité de Vervins, IV, 1018. — Placé avec sa compagnie dans le château de Montmécillan, V, 352. — Sa querrelle avec Chambaret, 544, 555. — Reçoit la charge de mestre de camp du régiment des gardes, VI, 427 et suiv. — Prête serment entre les mains de d'Épernon, 447, 448. — Reliques à lui réclamées, VIII, 782.

- CRESCIA le jeune. Demande d'emploi pour lui par le roi au prince Maurice, VII, 454.
- CRESPIY, ville; assiégé par l'armée de la Ligue, fait une belle sortie, III, 664.
- CRÈVECOEUR (SIEUR DE), chargé d'une mission auprès du parlement de Normandie, III, 90, 91. — Envoyé vers M. de Beuvron, VIII, 375.
- CREYSSEL, vicomté du Rouergue, appartenant au roi de Navarre, I, 168, 176.
- CRILLON ou GRILLON. Sa querelle avec le frère du duc d'Épernon, II, 347, 349. — Visité de la part du roi, III, 68. — Son frère défend Honlleur contre le roi, mais est obligé de capituler, 127, 128. — Reçoit du roi une lettre des plus amicales, 410. — Se jette dans Quillebeuf assiégé, 656. — N'était pas à un combat à Amiens, IV, 848. — Appelé au siège de Nantes, 899. — Ses prétentions sur l'archevêché d'Arles, VIII, 712. — Remplacé par Créquy dans la charge de mestre de camp du régiment des gardes, VI, 427. — Appelé à Fontainebleau par le roi, VII, 786. — Reçoit de lui une lettre très-gracieuse, 815. — Le roi ne l'appelle que brave Crillon, IX, 142, 143.
- CROCANTS. Leur révolte en Limousin et en Saintonge, IV, 155, 156, 164, 165. — Se soumettent, 185.
- CROCE (SANTA-) reçoit une pension du roi pour le servir près du pape, VII, 268, 269.
- CROISET obtient du roi des lettres d'abolition, IX, 298.
- CROISSETTE, lieutenant du maréchal Damville, attaque des villes en pleine paix, I, 199.
- CROISIL. Ses habitants reçoivent du roi abolition pour leur conduite pendant la guerre, VIII, 553.
- CROIX (Camille DE LA) fait les affaires du roi à Venise, VII, 459.
- CROIX (LA), colonel d'un régiment pour la Ligue, lequel est entièrement détruit III, 339.
- CROIX (LA), porteur d'une lettre du connétable au roi, V, 605; VI, 179.
- CROIX (M. DE LA), maire d'Auxonne, dévoué au roi; demande à se retirer à Langres pour sa sûreté, III, 81. — Rentré à Auxonne, 353.
- CROIX-DOGAS, lieu de chasse, IX, 233.
- CROIX (SAINTE-), cousine du roi de Navarre, II, 286.
- CROIX (SAINTE-), église d'Orléans en faveur de laquelle le roi écrit au pape, V, 525.
- GROS (DE), envoyé à la Rochelle par la cour de France afin de traiter de la paix, I, 63.
- GROS (SIEUR DU), nommé député des protestants auprès du roi de Navarre, VI, 496.
- CROSE, capitaine de vaisseau anglais, III, 715.
- CROSOX, fort pris par les troupes du roi, IV, 272, 273.
- GROSSY (SIEUR DE). Reçoit du prince de Navarre la capitainerie de la ville et château de la Fère, en Picardie, VIII, 29. — Le prince demande pour lui, à Charles IX, le gouvernement de la ville, *ibid.*
- CROST (Christofor), capitaine de navire anglais exerçant la piraterie, V, 17.
- CROTON pour grotte, basse-fosse, I, 668.
- CROTOUER (LE), IV, 571.
- CROTOY (LE), lieu, III, 538.
- CROUSILLE ravage le Poitou, IV, 728.
- CROUVELLE envoyé au prince de Conde

- par le roi de Navarre, VIII, 102. — Renvoyé avec des instructions, 104.
- GROUX (Tour de). Voy. BEAUVAIS.
- GRUE (Grande). Imposition, IX, 129, 177.
- CRUZILLE (Comte de). Sa maison, IX, 400.
- CULIEUX (Notre-Dame de), abbaye, V, 7.
- CUNCTATION. Patience, longanimité, IV, 693.
- CUNIGA (Balthazar de), ambassadeur d'Espagne près du roi, VI, 197.
- CUPEL (Corneille), marchand chargé de faire venir de Suède des boulets de toutes sortes, IX, 378.
- CURÉE (Sieur de la) poursuit les forces des ligueurs venues au secours de Noyon assiégé, III, 454, 455. — A un cheval tué sous lui, près de Verdun, 494. — Se distingue au combat de Fontaine-Française, IV, 364, 373. — Commande la compagnie de cheval-légers du roi, 637; — et du duc de Vendôme, 975. — Gouverneur de Thion, VI, 347.
- CURION, capitaine suisse, V, 9. — Maltraité par le canton de Berne, *ibid.*
- CURROL (Jehan). Son navire pris par les Anglais, V, 686, 687. — Réclamation du roi, *ibid.*
- CURSON (Comte de). Sa dispute avec Saint-Aulaye renvoyée devant les maréchaux, IX, 55.
- CURTON informé par le roi de sa victoire à Ivry, III, 170. — Rebelle au roi, IX, 268.
- CURY (Sieur de). Son différend avec le sieur de Berlotte, III, 303, 304.
- CURZILLE. Son canton exempté par le roi de certaines charges, V, 311.
- CUSÉ (Sieur de). Envoyé par le roi à Montbarot, IV, 922.
- CUSSÉ remet un mémoire au sieur de Maupeou, VIII, 723.
- CUSSET, ville et château mis sous l'autorité du roi, III, 457.
- CUSSY (Sieur de) concourt à faire prisonnier le sieur Picart, III, 326.
- CYRON (Sieur du). Appuyé inutilement par Biron pour les fonctions de jurat à Bordeaux, I, 387.

## D

- DABADIE (Berthomieu), pauvre laboureur détenu prisonnier à Monségur; ordre de le relâcher, I, 343.
- DACE, mot désignant certaines taxes, III, 472; VII, 193.
- DACQS (M. de), tres-dévoûé au roi de Navarre; lui remet un mémoire, IX, 143, 144. Voy. ACQS (M. de).
- DADOU (M. de) invité par le roi de Navarre à aller recevoir la reine mère et la reine de Navarre, VIII, 124. — Mandé près de lui, 132.
- DAILLON (René de), évêque d'Évreux; sa mort, V, 232.
- DAIMS PIES envoyés au roi par le roi d'Angleterre, VII, 353.
- DALBÈNE. Voy. ELBÈNE (de).
- DALLON. Son affaire au conseil privé, VII, 249, 258.
- DAMASAN, en Guienne; pris par le roi de Navarre, II, 339; IX, 335.
- DAMAUSAY (Sieur). Son procès au conseil privé, IX, 104.
- DAME D'AUVERGNE, DAME AUX CHAMEAUX (La). Termes employés par le roi de Navarre pour désigner sa femme la reine Marguerite, II, 154, 488.
- DAME DU MONT-SAINT-MARTIN (Notre-).

- Ordre de Prémontré, au diocèse de Cambrai, VIII, 727.
- DAME (M. DE SAINTE-). Envoyé par de Ségur au roi de Navarre, II, 188.
- DAMERY-SUR-MARNE. Biron tué en ce lieu, III, 645.
- DAMES suivant l'armée du roi, III, 811. — Employées aux ambassades ou autres affaires. Voy. MONTMORENCY, NEVERS, MONTPENSIER, DE FORGES.
- DAMMARTIN ou DAMPMARTIN. Se rend au roi, III, 216; IV, 84; — qui y est reçu avec grande allégresse, IX, 386.
- DAMON, IV, 228. — Envoyé par le roi à M. de La Force, VI, 273.
- DAMOURS, conseiller au parlement, IV, 627. — Envoyé en Champagne par le roi, *ibid.*
- DAMPIERRE, près Rambouillet. Maison appartenant au prince de Joinville, V, 709.
- DAMPIERRE (Sieur DE), porteur de dépêches du duc de Nevers au roi, et *vice versa*, III, 359, 361, 369, 488.
- DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE, ville; se rend au roi de Navarre, II, 286.
- DAMVILLE (Henri de Montmorency, seigneur DE), second fils du connétable Anne de Montmorency, maréchal, gouverneur du Languedoc, I, 92, 97. — Lié d'amitié avec le roi de Navarre, 92, 97, 100, 101, 102, 103, 124, etc.; VIII, 102, 105. — Fait faire en Languedoc une assemblée de gentils-hommes, I, 92. — Faux bruit de sa mort, 125. — Convié par le roi de Navarre à se trouver à l'assemblée de Montauban, *ibid.* — Informé par ce roi de la venue des députés des États de Blois, IX, 145. — Convié d'envoyer des députés capables à la conférence de Bergerac, I, 137. — Désirait la paix qui fut conclue en ce lieu, 150, 151, 152, 154. — Se plaint au roi de Navarre que les protestants violent la paix, 163. — Invité par ce roi à réprimer tous excès, soit des protestants, soit des catholiques, 163 et suiv., 167 et suiv. — Fait mal exécuter l'édit de pacification dans son gouvernement, 168, 169. — Invité à diverses reprises, par le roi de Navarre, à tenir la main à l'exécution de cet édit, *passim*. — Donne avis au roi de Navarre qu'on veut attenter sur sa vie, 224. — Devient chef de la maison de Montmorency, 235. Voy. MONTMORENCY (Henri DE).
- DAMVILLE (Charles de Montmorency), frère cadet du précédent, III, 704. — Commande l'armée en l'absence du roi, VIII, 496. — Amiral de France, V, 16.
- DANEMARK (Reine douairière de), III, 31.
- DANEMARK (Roi de). Voy. FRÉDÉRIC et CHRISTIAN.
- DANEZE. Rebelle, VII, 750.
- DANIEL, capitaine; prisonnier, VIII, 396.
- DANTZICK, ville d'Allemagne, III, 583.
- DANZAY (Sieur DE), ambassadeur de France en Danemark, III, 33.
- DARBANNE, tapissier du roi, V, 189.
- DARCONA (Sieur). Annoncé par le roi au duc de Nivernais, III, 509. — Remplacé, 510. Voy. ARCONA.
- DARGENCE (Sieur), capitaine; reçoit une lettre du roi Charles IX, VIII, 65.
- DARGOUGE, marchand; envoyé par d'autres marchands en Angleterre, et recommandé à Élisabeth par le roi, III, 584.
- DARGOUGES, trésorier de la reine Marie de Médicis, VI, 442.
- DARIFLAT, chevalier de Malte, IV, 48.
- DARNES, porteur de dépêches du maréchal d'Ornano au roi, V, 327.

- DARNETAL. petite ville près de Rouen; lieu de campement de l'armée du roi, III, 30, 36, 38, etc., 528, 538, etc.
- DAITZENS. Voy. AERSSENS.
- DAUBRAY, colonel de la Ligue; chassé de Paris par Mayenne. IV, 85.
- DAUGNO, prévôt général de Languedoc, VII, 366.
- DAULTREY (Jehan). Nommé maire de Troyes, VIII, 769.
- DAUMOINES (François). Pillé en mer par un navire des Pays-Bas, VI, 337.
- DAUPHIN. Sa naissance, V, 473, 476, 477, 478, etc. — Confié aux soins de M<sup>me</sup> de Monglat, 473. — Circulaire sur cette naissance, 479. — A pour premier serviteur le fils de Sully, 501. — A pour parrain le pape, pour second parrain le duc de Toscane, et pour marraine la duchesse de Mantoue, 492, 493, 494, 495, 502, 514. — Le pape lui envoie des présents, 514, 527. — Se développe merveilleusement, VI, 448. — Ses dispositions naturelles, 531. — Proposition de mariage avec une princesse espagnole, 542. — Baptisé, reçoit le nom de Louis, 664; VII, 11. — Sa compagnie commandée par de Sauré, VIII, 964.
- DAUPHIN, capitaine, exempt des gardes; envoyé par le roi en Bretagne pour arrêter le sieur de Saint-Phal, IV, 875. — Envoyé pour s'emparer du château de Chinon, V, 30, 67.
- DAUPHIN, député de Genève près du roi, V, 127, 211; VII, 248.
- DAUPHINE (Place). VII, 238.
- DAUPHINE. Trouble par les gens de guerre, VIII, 620, 623 et suiv.
- DAUVAL. Envoyé par le roi à l'ambassadeur de France, à Londres. VI, 72, 81, 192, 195. — Chargé d'aller en Écosse faire la paye de la compagnie du duc d'York, 457.
- DAUVILLIERS, bourg, III, 492.
- DAVID, Français de Marseille, résidant à Milan; surveillé, V, 575, 623, 637. — Messenger, VI, 137. — Porteur de dépêches entre le roi et le landgrave de Hesse, 546, 587.
- DAX, ville, I, 105. — Émotion causée dans cette ville par un battement de tambour, II, 4, 7.
- DEASTE, fermier général du roi de Navarre, I, 108.
- DEBRET, receveur des finances à Loudun, II, 462; VIII, 344.
- DECHAUX, gentilhomme ordinaire du roi; désigné pour succéder au vicomte de Melurin comme bailli de Myse en Navarre, IV, 1009.
- DECOURY. Envoyé par le roi pour chercher le dauphin, IX, 223.
- DEFFIAT, propose en échange contre Bazoches, IV, 259.
- DEGIÈRES (Sieur), VIII, 266.
- DEHAUT (Nicolas). Expulsé de Troyes, réintégré, VIII, 650, 651.
- DEHÈRE (Noël), fournisseur des greniers à sel; ses navires pris en mer par les Anglais, III, 230.
- DEIME (Sieur DE). Envoyé en Languedoc et en Albigeois pour y remettre l'ordre, I, 404.
- DELABALLOTTE (Sieur). Peu soumis aux édits de pacification, VIII, 76.
- DELBÈNE. Voy. ELBÈNE (D').
- DELCAUSSE (Sieur). Envoyé en Languedoc et en Albigeois pour y remettre l'ordre, I, 404.
- DELFIN, cardinal que le roi désire s'attacher, VI, 364, 365. — Désigné pour vice-protecteur des affaires du roi à Rome, à défaut du cardinal Sérassin,



- VII, 596, 761. — Désigné pour aller complimenter le grand-duc de Toscane sur son avènement, 780, 781.
- DELFIN ou mieux DELPHIN. Député par Venise pour féliciter le roi sur son mariage et sur la paix avec le duc de Savoie, V, 413, 419.
- DELPIEN (Sieur). Employé par le roi sous Lavardin, VIII, 828, 829.
- DELSOL (Jehan et Antoine), père et fils, condamnés à mort, VIII, 101.
- DÉMARIAGE pour divorce, V, 59, 60.
- DEMEUGE. *Voy.* DOMINGES.
- DEMEURA, procureur du roi à Riom, V, 47.
- DENIS (SAINT-), ville assiégée par le roi, VIII, 385, 387. — Le roi y établit son camp, III, 213, 215, 218, 219, 226, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 236, 237, 238 (du 7 juillet au 11 août 1590); — de même, 313; — y établit un gouverneur, 322. — Le chevalier d'Aumale y est tué, 324, 325. — Le roi y concentre son armée, 640, 670; — y séjourne longtemps, 680, 681, 683, 685, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 697, 698, 699, 701, 702 (du 13 octobre 1592 au 7 novembre). — Assemblée projetée en ce lieu pour la conversion du roi, 815, 819. — Sa présence y est nécessaire, 819. — Il y séjourne pour préparer et accomplir sa conversion; ouverture des conférences, 821, 823, 824, 825, 826; IV, 2, 3, 4, 5, 9, 15 (du 23 juillet au 15 août 1593). — Abjuration, VIII, 498.
- DENIS (M. DE SAINT-), appelé par le roi devant Dreux, III, 803.
- DENOUVILLE (M<sup>me</sup> DE), gouvernante de Catherine de Bourbon, fille du prince de Condé, VIII, 337.
- DÉPÊCHES. Par exprès coûtent très-cher, VIII, 671.
- DERMANDAYON. Obtient une assignation sur l'édit des banques, IX, 80.
- DERNETAL. *Voy.* DARNETAL.
- DESAIGUIN (Sieur), député par Biron au roi de Navarre, VIII, 138.
- DESBORDES, député des protestants près du roi, VI, 491.
- DESCARS. *Voy.* ESCARS (comte d').
- DESCARTES, secrétaire de Barrault, ambassadeur en Espagne, VI, 235, 236, 238; VII, 542. — Envoyé à Rosny par le roi, VI, 235.
- DESCHAUX (Sieur), conseiller et aumônier ordinaire du roi, IV, 850. — Fait évêque de Bayonne, *ibid.*
- DESCLOZEUX ou DESCLUZEAU, gouverneur de Noyon, IV, 175; VIII, 575. — Fait prisonnier, IV, 175. — Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, VIII, 577. — Chargé de pourvoir la ville de sel, 578. — Appelé devant la Fère avec des munitions et ustensiles de siège, 592, 593. — Chargé de barrer la rivière devant la Fère, IV, 491. — Retient un prisonnier, VIII, 605.
- DESCURES. *Voy.* ESCURES.
- DESDIGUIÈRES. *Voy.* LESDIGUIÈRES.
- DESESSARS, gouverneur de Taillebourg, II, 245.
- DESFRIQUES (Sieur). Sa mort, IX, 416.
- DESGUILLON. *Voy.* AIGUILLON (Duc d').
- DESLANDES. *Voy.* MAUPERTUIS.
- DESLAX, capitaine, habitant la Rochelle, autorisé par les magistrats à faire levée d'hommes pour la défense de la ville; recherché pour des actes couverts par des édits, I, 613, 614.
- DESMERY (Sieur), envoyé par le roi aux députés à la conférence de Suresne, VIII, 490.

- DESPORTES (Le sieur). Sa lettre à Rosny, IV, 28. — Dévoué au duc d'Épernon, 431. — Est avec le roi à Montreuil, VIII, 555.
- DÉSTANGES (M<sup>me</sup>). Son éloge, IX, 122.
- DEUX-POINTS. Succession ouverte, VII, 261.
- DEUX-POINTS (Duc de). Sollicité par le roi de s'intéresser aux affaires de Strasbourg, VI, 111.
- DEUX-POINTS (Duchesse de). Reçoit un cadeau du roi, VI, 372, 373.
- DEUX-POINTS (Duc des). Voy. WOLFGANG.
- DEVYSE (Sieur de la), III, 223. — Pourvu de la charge de gouverneur du Rouergue en remplacement de feu Bournazel, 224.
- DEZISE, village, III, 782.
- DIAMANT propose en achat au Grand Seigneur, IV, 524.
- DIE. Pris par Du Poet sur les catholiques, II, 300.
- DIEGO (Don). Sort de Paris après l'entrée du roi, IV, 123; IX, 395, 396.
- DIEPPE. Son cimetière, I, 380. — Le roi y est très-bien reçu et y établit son camp, III, 29, 31, 33, 48, 49, 50, 54, 57, 58, 59, 60, 61, 62 (du 27 août au 20 octobre 1589). — L'exercice de la religion réformée s'y pratique, 73. — Fonds laissés dans la ville par le roi, 97, 98, 121. — D'autres fonds y arrivent d'Angleterre, dont le roi dispose, 286. — Le roi en retire des poudres, 315. — Offre au roi quatre navires contre le Havre et Rouen si Caen veut faire de même, 368, 383. — Sa garnison défait les troupes du duc d'Anjou, 379. — Grand avantage remporté dans ses environs par les forces royales sur un régiment de Wallons et un de Français, 395, 399. — Le roi y vient pour faire effectuer un convoi de poudre, 401, 403, 404, 405, 434.
- Il y arrive quatre mille Anglais, 458, 515, 605, 736, 740. — Il n'y a pas de canons français, mais des pièces prêtées par les Pays-Bas, 512, 513; — qui sont envoyées avec des poudres et des boulets à Saint-Valery, 513. — Renferme dix-huit ou vingt pièces d'artillerie avec des poudres et des balles que le roi fait venir devant Rouen, 521. — Reçoit trois mille soldats venant des Pays-Bas, 574.
- DIESBACH (Jacob de). Rend bon témoignage au roi des dispositions de l'avoyer de Berne, VIII, 417. — Reçoit le commandement de cinq compagnies, IV, 242. — Colonel des Suisses, 512. — Menace d'abandonner le roi devant la Fère faute d'être payé, 531. — Envoyé au roi par plusieurs cantons suisses, V, 96, 211, 288.
- DIETTE. Le roi en fait un usage fréquent. *passim*.
- DIEU-GARDS. Importune le roi, III, 821.
- DIEUPENTALE. Pris par le roi de Navarre, abandonné ensuite et pillé contre son gré, II, 362, 364.
- DIJON. Invité par le roi à se soumettre, IV, 213. — Son château sert de retraite à Mayenne et à sa famille, 373. — Assiégé, 379. — Se rend, 380. — Son château capitule, IX, 412. — Reçoit des gardes du roi, V, 626. Voy. aussi VIII, 827, 829, 830, 831, 832, 833.
- DIMEZIEU ou DISIMIEU, commandant à Vienne, rend la ville au roi, IV, 346, 347. — Son éloge, 796.
- DIMON, village; sa garnison, III, 467, 619.
- DIXAN, ville, quitte le parti du duc de Mercœur et se rend au roi, IV, 904.
- DINTEVILLE ou D'INTEVELLE (Baron de), lieutenant général du roi en Champagne et Brie, VIII, 365, 383, 650. — Re-

- çoit les troupes étrangères envoyées au roi, III, 134, 155. — Invité à fortifier les villes frontières du côté de la Lorraine, 236, 237; VIII, 409. — Attendu par le roi avec des forces, III, 554. — Reçoit contre-ordre parce qu'il est nécessaire qu'il pourvoie à la défense de son gouvernement, 555, 607, 613, 615, 618. — Son différend avec le sieur de Chastelles, 626. — Sa compagnie et ses gens d'armes, 661. — Invité à favoriser l'élection de Roussat comme maire de Langres, 663; — à se tenir en bons termes avec le maire, 753. — Est en désaccord sur quelques points avec le corps de ville, 795, 796. — Grands services par lui rendus pour le repos de la ville de Troyes proclamés par les habitants, VIII, 519, 520. — Chargé d'attaquer le fort Montsaujon, 542. — Envoyé en Champagne, IV, 595. — Chargé d'aller retirer les compagnies qui dévastent cette province et de les conduire à l'armée, 749. — Chevalier des ordres du roi, conseiller d'État, VIII, 650. — Invité à s'occuper de l'établissement d'un prêche, 740. — Envoyé par le roi pour traiter avec le duc de Bouillon, VI, 595. — Sa mort, VII, 371.
- DIXTEVILLE (M<sup>me</sup> DE). Nommée à l'abbaye de Notre-Dame de Troyes, VIII, 887.
- DIBIEL GUIRTHIEN SETUYNESANT, capitaine d'un navire de guerre hollandais, se livre à la piraterie, VII, 452.
- DIVERS (Lettres à), IX, 351 et suiv.
- DIVITIÈRE (Sieur LA). Recommandé par le roi de Navarre au maréchal de Matignon, I, 514, 589. — Capitaine, IX, 203, 204.
- DIVORCE du roi et de Marguerite. Envoi de Sillery à Rome pour cet effet, V, 59,
60. — Désapprouvé par le grand-duc de Toscane, 105. — Poursuivi à Rome avec instance, 151, 152, 161, 190. — Progrès faits dans l'esprit du pape à cet égard, 187, 193. — Il est prononcé, 194.
- DIZEROTES (Sieur DE), député du Béarn vers le roi, VI, 501.
- DODOU (Sieur), I, 163. *Voy.* DADOU.
- DOGAS. *Voy.* CROIX-DOGAS.
- DOMBES (Henri de Bourbon, prince souverain de), dauphin d'Auvergne, I, 321, 449. — Nommé par Henri III gouverneur de Bretagne, II, 498; VIII, 366. — Vivement pressé par le duc de Mercœur, VIII, 369. — Reçoit ordre du nouveau roi de réunir les forces d'Anjou, du Maine et de la basse Normandie pour marcher contre ce duc, III, 239. — Ses avantages, 379, 457. — Assiège Craon, 639. — Reçoit des renforts, 351, 416, 469, 481, 538, 547, 838. — Donne avis au roi des projets des Espagnols, 381. — Agit de concert avec le prince de Conty, 577. — Ils sont battus par Mercœur, 639. — Devient duc de Montpensier. *Voy.* MONT-PENSIER (François DE).
- DOMENGES, capitaine, emprunte deux cents livres tournois au gouverneur de Périgueux, I, 160. — Envoyé par le roi de Navarre au capitaine Brocas, 534.
- DOMENIÉS, capitaine, I, 581.
- DOMINICAINS. Élection de leur général, VII, 63. — Le roi demande au pape qu'il ne soit rien changé à leurs constitutions, 511. — Leur réforme, 528, 529.
- DOMME, ville; le roi pourvoit à sa conservation, III, 340, 439.
- DONADIEU (François DE), abbé de Saint-

- Hilaire, est fait évêque de Saint-Papoul, VII, 102.
- DONADIEU (François DE). Frère du précédent, évêque d'Auxerre, VII, 102.
- DONATO (Léonard). Élu doge de Venise, VI, 579, 580.
- DOUCHERY, ville de Champagne; entreprises des ligueurs sur elle, III, 445. — Le roi y fait rassembler la noblesse des environs, 466; — sa cavalerie, 651, 652.
- DOUJON. Loue le logis de l'hôtel de Châlons dépendant de l'évêché, IX, 302.
- DONMARTIN ou DOMMARTIN (Sieur DE). Lève des troupes en Allemagne pour le roi, III, 134. — Colonel, créancier de l'État, page, IX, 167.
- DONOV, contrôleur, VI, 69.
- DOXY (Raphaël). Recommandé par le roi au grand-duc de Toscane, IX, 320; — et à la grande-duchesse, 329.
- DONZAC (Sieur DE LA). Bon serviteur du roi, VIII, 950.
- DOZY. Appartient à l'élection de Blois, III, 232. — Doit apporter ses deniers à Gien, 235.
- DORIA (Le prince), ministre d'Espagne; son ambition et sa convoitise, VIII, 703.
- DORMANS, village, III, 649.
- DORNAC, capitaine mis en garnison à Corbeil, IV, 241.
- DORTHEMAY. Sollicite de venir trouver le roi à la guerre, VIII, 348.
- DOSTAGIER (Sieur). Serviteur zélé du roi, IX, 48, 49.
- DOTI (Antonio). Gentilhomme padouan exilé, VI, 109. — Le roi demande son rappel à Venise, 274.
- DOUAI. Reçoit une proclamation du roi, IV, 280 et suiv.
- DOUBLES (Sieur). Établi à Rouen, IV, 927.
- DOUF (Sieur DU). Envoyé en Angleterre avec des bijoux pour emprunter de l'argent, VIII, 11.
- DOULLENS et DOUBLENS, ville et château; son gouverneur, VIII, 521; — sa garnison payée, 522; — enlevé au roi par les Espagnols, IV, 406, 451. — Lesdits Espagnols s'y concentrent, 747. — Assiégé par le roi, 863; VIII, 677. — Siège contrarié par des pluies continuelles, IV, 868, 870.
- DOURDAN. Tenu par les ligueurs, III, 378. — Château tres-fort pris par Biron, 374.
- DOUMET, III, 524, et DUCYSMES, 526. Voy. VUISMES.
- DOYSIR, II, 400.
- DRAGNY (Le père Albert). Recommandé au père provincial des Carmes, VIII, 691.
- DRAKE (Chevalier DE). Capitaine de vaisseau anglais. Fléau du roi d'Espagne, IX, 274. — Amène un vaisseau chargé d'épicerie, *ibid.* — Récit de son grand voyage demandé par le roi de Navarre, II, 16. — Offre de services de ce roi, 389, 391. — Se porte contre la flotte espagnole, *ibid.*
- DRAPERIE. Lois et règlements sur ce sujet, VI, 357, 367, 381, 392, 419, 439, 440.
- DRAPS de soie fabriqués à Nancy. Leur entrée en France, IX, 44. — Achetés aux foires de Saint-Nicolas, *ibid.*
- DREUX. Le roi y établit son camp, III, 157, 158, 160. — Assiégé par lui, 183. — Mayenne tente de le secourir, 380. — Sa garnison, 611, 680, 693, 695. — Investi par le roi décidé à l'assiéger, 794; — l'assiéger en effet, 797, 801, 803 et suiv.; VIII, 486, 488. — le prend, III, 810; VIII, 490. — Résistance des tours, 491.
- DROUARD. Dispute à Montauban des offices de receveur des rentes à Paris, VI,

228. — Préférence donnée à Montauban par le roi, 243.
- DUBOIS. Porteur de lettres du roi à l'ambassadeur de France en Angleterre, VI, 67.
- DUROIS-DAUPHIN (Sieur). Attaché au parti du duc de Mercœur, sollicité de s'attacher au roi, VIII, 552.
- DUBOURG. Ordre du roi qu'il reste près de Matignon, III, 223. — Ses procès, IX, 60.
- DUCASSE OU DU CASSE. Voy. CASSE (DU).
- DUBRAC. Conseiller en la chambre de justice établie en Guienne, VIII, 230.
- DUELS. Prohibés et poursuivis, IX, 17. — Excusés, 18. — Édit sur les duels, V, 551.
- DEFAUR. Voy. FORT.
- DEFORT. Voy. PUJOL.
- DUFOUR. Remis en l'exercice de sa charge, VI, 426.
- DUFRESCHE. Vice-chancelier et maître des requêtes du roi de Navarre, VIII, 262.
- DUGUET OU DUGUEY (Chevalier). Maître d'hôtel du roi et commissaire général des vivres, III, 567, 612.
- DUJAY. Secrétaire du roi de Navarre, VIII, 112.
- DUJON. Vieux serviteur du roi, obtient, pour un procès, une évocation, VIII, 932.
- DULAURIER. Agent près de Fresne-Canaye, VI, 310.
- DUMAINE. Mêlé aux intrigues des d'Entragues, VIII, 741, 751.
- DUMEYNE (Le sieur), II, 132.
- DUMON. Beau-fils de Poyanne; son démêle avec le sieur de Grantmont, IV, 607.
- DUNES D'ENTRAGUET. Gouverneur de Pithiviers, IV, 128. — Sa mort, V, 100.
- DUNKERQUE. Assiégé par le comte Maurice sur les Espagnols, III, 295.
- DUPERRAY. Payeur de la gendarmerie du roi, VII, 152.
- DU PERRON. Voy. PERRON (DU).
- DUPLESSIS. Voy. PLESSIS (DU).
- DUFONT (Le président). Chargé de vendre les domaines possédés par le roi en Flandre, VIII, 808.
- DUPRÉ (S<sup>r</sup>). Ses redevances au roi, IX, 238.
- DUPUY. Exempt des gardes, amène Saint-Phal près du roi, V, 13.
- DURANCE (Parc de) Appartenant au roi de Navarre, VIII, 135.
- DURAND, capitaine, I, 181.
- DURAND DE LA SARRETE. Nommé maître de la monnaie à Montauban, II, 299.
- DURANT (Le sieur), VII, 374.
- DURANTI. Premier président au parlement de Toulouse, I, 431, 483.
- DURAS, ville, I, 393.
- DURAS (Sieur DE). Chambellan ordinaire du roi de Navarre, VIII, 81. — Envoyé par ce roi vers le pape, I, 39, 40, 41, 42, 55; IV, 56; VIII, 80, 81. — Envoyé de nouveau au même pape, I, 58, 59. — Maître de la garde-robe, 90. — Invité à protéger Castelmoron et Gironde contre les vexations et les exactions des gens de guerre, *ibid.* — Reçoit commission pour arrêter les pillages et les violences en Guienne, 124. — Sa querelle avec le vicomte de Turenne, 205. — Fauteur de désordres en Guienne au mépris de la paix, 206; VIII, 144. — Appuyé vainement par Biron pour les fonctions de maire de Bordeaux, I, 386. — Signalé au roi de Navarre comme se remuant beaucoup, 689; II, 86. — Lui et sa femme excitent la reine Marguerite contre son mari, II, 79. — Va visiter le roi d'Espagne au nom de la reine Marguerite pour lui demander secours, IX, 333, 334. — Dirige des

- forces contre le roi de Navarre, II, 122, 161. — Sa mort, IV, 56.
- DURAS (M<sup>me</sup> DE). Dame de compagnie de la reine Marguerite; sa vie scandaleuse. I, 573. — Excite la reine contre son mari, II, 79. — Le roi de Navarre refuse de traiter avec elle et invite Saint-Geniès à l'arrêter, 193.
- DUREL. Combat pour et avec le roi. III, 633. — Le roi ne veut qu'il soit recherché, n'ayant agi que par son ordre, VII, 324.
- DURSE (Marquis DE). Rebelle au roi. IX, 268.
- DURU. Maire de Chartres, dévoué au roi, VIII, 375.
- DUSAULT. Procureur général au parlement de Bordeaux, VIII, 262.
- DUSSAC. Voy. USSAC.
- DUSSELDORF. Conférence projetée en ce lieu entre les représentants des princes engagés dans la question de Clèves, VII, 850.
- DUTEMPS, trésorier, V, 419.
- DÉVAL. Envoyé à de la Force par le roi, V, 168. — Porteur de lettres d'Élisabeth pour le roi, VI, 22.
- DUVIQUET. Conseiller et avocat général du roi au parlement de Rouen, VIII, 899.
- DUYNS (Sieur), Partant pour l'Angleterre. est chargé par le roi de Navarre de visiter lord Burghley, II, 388.
- DYOTET. — Envoyé par le roi de Navarre en mission près du roi de France, IX, 8. Voy. YOLET-PUYSEGUR.

## E

- EAUZE, EAUZE ou EUSE, ville de l'Armagnac; son gouverneur de Batz, I, 118 et suiv. — Peril qu'y a couru le roi, 123. — Ses habitants purgés par de Batz, II, 312.
- EAUX-CHAUDS, en Béarn. Le roi de Navarre y prend les eaux, I, 449.
- EAUX et forêts de France, IX, 57.
- ECHAUS. Voy. CHAUS.
- ECLEREC (Sieur d'), Envoyé par le duc de Nevers au roi, III, 523. — Aspire à commander dans Saint Valery, 524.
- ÉCLUSE. Place sur la frontière de Bresse, VIII, 835.
- ÉCOLIERS du pays de Béarn. Gratifiés de 200 écus par le roi de Navarre, II, 164. — Placards attribués aux écoliers, VI, 544, 545. — Écoliers du Bearn favorisés par le roi, VII, 151.
- ÉCOSSAIS au service du roi. VIII, 369, 446. — Envoyés par lui en Bretagne, 369.
- ÉCOSSAIS. Compagnie levée par le roi, VI, 296 et suiv.
- ÉCOSSE (Roi d'). Voy. JACQUES VI.
- ÉCOULX. Voy. ESCOTAX.
- ÉDITS (Chambre des). Chambres composées de catholiques et de protestants pour connaître des difficultés nées entre protestants et catholiques, *passim*.
- EDMONDS. Agent de la reine d'Angleterre près du roi, IV, 31, 32, 88. — Demande pour la reine le *Gosdet* près Saint-Valery-sur-Somme, 36. — Son retour à Londres, 103. — Revient en France, 171, 556 et suiv. — Bepart, recommandé à Élisabeth par le roi, 559. — Renvoyé au roi, 786; — par celui-ci à la reine avec recommandation, 1001; V, 134, 135; — et à lord Cecil, 136. —

- Revient en France porteur d'une lettre d'Élisabeth au roi, 204, 205.
- ÉDONVILLE, IV, 746. Voy. ÉDRUNVILLE.
- ÉDOUARD. Agent du duc de Mantoue, VII, 639.
- ÉDOUARD, Portugais, prête de l'argent au roi, VII, 707, 754.
- ÉDRUNVILLE (Sieur d'). Ses rapports au roi sur les mouvements de l'armée ennemie, III, 690. — Est-ce le même que Édouville dont il est question, IV, 746?
- EFFIGIE du roi sur les monnaies, VII, 321, 343.
- ÉGLISE GALLICANE. Ses franchises et libertés, II, 148; III, 418 et suiv.; VII, 401, 402, 417.
- EGMONT (Charles, comte d'). Se recommande au roi, VII, 495.
- EGMONT (Comte d'), général des forces venues de Flandre; est tué à la bataille d'Ivry, III, 166, 167.
- ÉGUIÈRES (Sieur d'). Porteur d'une lettre du roi de Navarre au baron de Vaucouse, I, 675, 676.
- ELBÈNE (Alexandre d'). Envoje du roi de Navarre près de Catherine de Médicis et du maréchal de Montmorency, I, 235. — Dépêché au roi par le duc de Montmorency, III, 212, 227, 240. — Renvoyé à Montmorency, 252, 265. — Revient près du roi, 289, 290. — Envoyé à Rome par le roi, IV, 585, 602. — Bonnes dispositions du roi à son égard, IX, 12. — Est fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, VI, 304; VIII, 913. — Envoyé avec Bellegarde par le roi vers Marie de Médicis, V, 287, 288. — Conseiller d'État et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, 288. — Envoyé au cardinal Aldobrandini, 346, 348. — Envoyé vers Marie de Médicis, 348.
- ELBÈNE (Alphonse d'), abbé de Maizières. L'un des agents de Catherine de Médicis, envoyé par elle au roi de Navarre, II, 118; VIII, 786.
- ELBEUF (Marquis d'). A la tête d'une armée, II, 84. — Son château, III, 514. — (Duc d'). Informe le roi de la soumission de Poitiers, IV, 169, 171. — Appelé près de Lyon par le roi, 222, 233. — Près du roi, 279, 280. — Invité à venir à Fontainebleau, 336. — Envoyé par le roi contre Leniston, 977. — Chargé de réprimer Poitiers, V, 418, 422 — Nomme, VIII, 496.
- ELCONA, chanoine de l'église de Saint-Jean-de-Latran; sa mort, VII, 215.
- ÉLECTIONS MUNICIPALES. Brigues qui s'y font, VIII, 261. — Critique de celles de Troyes, 767.
- ÉLISABETH DE FRANCE. Sa naissance, V, 702. — Fille du roi, VI, 664.
- ÉLISABETH, reine d'Angleterre. Informée par le roi de Navarre de la mort de sa mère, I, 31; — de l'état des affaires en France et consultée, 276, 287. — Secours à elle demandés par les huguenots, 287. — Consultée par le roi de Navarre, VIII, 171, 172, 174. — Ambassade près d'elle de Ségur-Pardaillan, I, 545. — Flatteries du roi de Navarre, II, 17 et suiv. — Secours à elle demandé contre la Ligue, 33, 52, 56, etc. — Sollicitée de s'employer auprès de tous les princes protestants, 52. — Envoie près du roi de Navarre Clampernon comme ambassadeur, 75. — Reçoit communication par le roi de Navarre de sa déclaration, 77 et suiv. — Favorise les huguenots, 190. — Écrit à Henri III et à Catherine de Médicis sur la paix de la Ligue, 227. — Favorise

singulièrement le roi de Navarre, 240. — Mésintelligence entre elle et Henri III au sujet de Marie Stuart, 271. — Ses bonnes dispositions pour les huguenots de France, VIII, 319. — Remerciée par le roi de Navarre pour ses bons offices, II, 301; — et priée de lui en rendre de nouveaux, 302. — A fait tout ce qu'elle pouvait pres des princes protestants dans l'intérêt commun, 356. — Informée par le roi de Navarre du désaccord advenu entre le roi de France et la Ligue, 383; — de la mort de Henri III, III, 27. — Envoi pres d'elle de l'ambassadeur de Beauvoir, *ibid.* — Écrit aux gouverneurs de Dieppe, de Calais et de Boulogne en faveur du nouveau roi, 30. — Conseils qu'elle lui donne, 31. — S'engage à donner trois prisonniers espagnols pour la rançon de Telligny, 34, 35. — Fait un prêt au roi, 50, 97. — Avisée par le roi de son entreprise sur Paris, 67. — Retient, contre le droit, les gens et les meubles d'un ambassadeur, 89, 90. — Secours sollicitée d'elle par le roi, 120, 121. — Ses lettres amicales au roi, 131 et suiv. — Sollicitée de couvrir les côtes de Bretagne et de Normandie contre les Espagnols, 190, 191; — de faire restituer des navires chargés de sel pris en mer par ses vaisseaux, 230; IX, 151. — Demande de secours par le roi, VIII, 384. — Envoie une echarpe en cadeau au roi, III, 283. — Blâme le roi d'avoir levé le siège de Paris, 284. — Envoie du secours, 286, 351; IX, 131. — Pressée de nouveau d'envoyer des secours, III, 381, 382, etc. — Secours envoyés, 396, etc. — Improuve le séjour prolongé du comte d'Essex en France, 541, 544. — Refuse des se-

cours au roi, 544, 568. — Sa protection vivement sollicitée, VIII, 454. — Contraire à l'abjuration, IV, 14. — S'éloigne du roi, 30, 32. — Retire son artillerie de Dieppe, 31, 36. — Demande que le *Goslet* soit livré à ses troupes, sinon menace de les retirer, 36. — Effectue sa menace, 87. — Recommande au roi ses sujets protestants, 126. — Conspiration tramée contre elle, 144. — Envoie des secours à Brest pressé par les Espagnols, 171 et suiv. — Envoie son portrait au roi, 292. — Projets des Espagnols contre elle, 309, 310. — Se dispose à retirer ses troupes de France, 311, 557. — Propose une conférence, 556, 557. — Convoite Calais, ce qui lui vaut de sévères remontrances du roi, 574, 751, 902. — Conclut avec le roi une ligue offensive et défensive, 598, 601, 683. — Met sur pied des forces considérables contre les Espagnols, 819. — Peu loyale avec le roi, 861, 879. — Mecontente des négociations avec l'Espagne, 964; V, 198. — Ses agents à Constantinople desservent le roi, V, 192, 247. — Traite à part avec l'Espagnol, 187, 192, 198, 204, 247. — Son éloge par le roi, VIII, 761, 762. — Demande que les conférences pour la paix entre elle, le roi d'Espagne et l'archiduc de Flandre aient lieu à Boulogne, 205. — S'attire le mecontentement du roi, 248. — Fait complimenter le roi au sujet de la conspiration de Biron, 633. — L'excite contre les conspirateurs, 675. — Se défend de penser à faire la paix avec les Espagnols, 719. — Prend auprès du roi la défense du duc de Bouillon, 723, 724, 727; VI, 9, 15. — Pousse le roi à la guerre, VI, 16. — Son ex-



- trème maladie, 60, 67. — Sa mort, 70, 72.
- Demande, pour sûreté d'un prêt aux Pays-Bas, les villes de Dunkerque et de Bourbourg, IX, 165. — Dresse une grande armée pour secourir les Pays-Bas, 274.
- ÉLOY (SAINT-), abbaye à Metz, V, 538.
- ÉLOY (SAINT-), faubourg de Noyon et abbaye. Pris par le roi, III, 459. — Abbaye vacante, VII, 410.
- EMAN (Michel d'). Envoyé en Angleterre par le roi de Navarre, afin d'obtenir des armes, des munitions et des vivres, VIII, 329.
- EMANUEL (Don). Fils du roi D. Antonio de Portugal, recommandé par lui au roi, VII, 495. — Élevé à la cour de France, *ibid.*
- ÉMERY (Sieur d'). Bon serviteur du roi, appelé dans son conseil, III, 179. — Envoyé par le roi vers M. de Souvré, 426; — vers l'assemblée de Loudun, VIII, 598, 602, 603. Voy. REAUX.
- ÉMILION (SAINT-), ville du Bordelais prise par les huguenots; rendue par le roi de Navarre, I, 370. — Prise de nouveau, III, 252.
- EMMANUEL-PHILIBERT, duc de Savoie. Informé par le roi de Navarre et le prince de Condé de la paix de 1570, I, 9. — Parent par alliance du roi de Navarre, I, 20.
- EMPEREUR. Son intervention dans les affaires de Clèves et Juliers, VIII, 965, 966. — Ses agissements dans les affaires de Strasbourg, IX, 116, 117, 118. — Fait venir par Strasbourg six mille Wallons à Vienne, 119.
- EMPOISONNEMENT du prince de Condé, II, 343, 344, 345 et suiv., 351, 356, 358, etc.; IX, 111, 112.
- ENHALT, III, 493. Voy. ANHALT.
- ENJOBLINÉ. Pour enjolé, endoctriné, du vieux mot *jobelin*, synonyme de sot.
- ENSEIGNEMENT confié aux jésuites et favorisé, VI, 354, 355.
- ENTRAGUES (Sieur d'), père de la marquise de Verneuil; sa feinte sévérité, V, 172; VIII, 741, 742, 745, 746. — Reçoit ordre du roi de restituer la promesse de mariage faite à sa fille, V, 225. — Premier soupçon de ses intrigues, VI, 114, 116. — Sa trahison, 254, 256. — Arrêté, fait des aveux, VIII, 905. — Dénonce les Espagnols, VI, 261. — Sa vanité, 262. — Son procès, 339, 340. — Obtient sa grâce du roi, 357. — Conspire pour retirer le comte d'Autvergne de la Bastille, 526, 534. — Est arrêté, 534. — Son interrogatoire, 536. — Longanimité du roi à son égard, 539.
- ENTRAGUES (Henriette d'). Ses premières relations avec le roi, ses ruses, V, 172. — Annonce au roi les difficultés apportées à leur amour par sa famille, 172, 173. — Rudoyée par le roi qui lui reproche son mauvais naturel, VIII, 738. — Cadeaux du roi, 745, 749, 750. — Sa ruse et celle de sa famille, 747, 748. — Reçoit du roi un cadeau de cinquante mille écus, V, 179, 180. — Reproches du roi sur son mauvais naturel: demande de restitution de la promesse de mariage conditionnelle qu'il lui a faite et d'une bague qu'il lui a donnée, V, 224. — Devient marquise de Verneuil, par l'érection en sa faveur de la terre de Verneuil en marquisat, 155. Voy. VERNEUIL.
- ENTRAGUES (M<sup>me</sup> d'), mère de la marquise de Verneuil, favorise le roi près de sa fille, VIII, 747.
- ENTRAGUET. Voy. DUNES.

ENTRAIGUES (Baron d'). Voy. LAUNAY.

ENTRÉF. Voy. JOYEUSE ENTREL.

ÉPERNAY, ville. Investi par les troupes du roi, III, 651, 656, 657. — Menacé par l'armée de Mayenne, 730, 735. — Sa garde confiée au sieur de Vignoles, 814. — Paix signée en ce lieu entre Henri III et la Ligue, VIII, 297. — Difficultés pour y établir un prêche, 739.

EFFENON, nom de lieu, III, 313.

EFFENON (Duc d'). Envoyé par Henri III au roi de Navarre qui s'efforce de le bien accueillir, I, 672, 673; VIII, 265. — Sa querelle avec le maréchal d'Aumont, II, 347, 349. — Visite le roi de Navarre, 429. — Gouverneur de Metz, VIII, 358. — Après l'arrivée du roi de Navarre à la couronne de France, se retire dans son gouvernement, III, 83, 84. — Gouverneur et lieutenant général du roi en Dauphiné, III, 123. — Assure de l'entière confiance du roi, 124. — Assiège un château près de Boulogne et met en fuite le duc d'Anjou, 351. — Prend le gouverneur de Montreuil, son fils et son lieutenant, 379. — Son différend avec le duc de Longueville, 381, 389. — Se joint au roi avec ses troupes, 312, 378. — Demande à commander l'armée de Provence, 630, 641. — Obtient des avantages sur le duc de Savoie, 690. — Prend Loriol et Boquevayre, 799. — Marche contre Marseille, 800. — Envoie l'évêque de Mirepoix en Italie, 802. — Blâmé par le roi, *ibid.* — Sollicite par le roi de pardonner une offense, IV, 61. — Est fait gouverneur de Provence, 63; — gouverneur d'Angoumois et de Saintonge, 64. — Défère au roi pour sa personne, 63 et suiv. — Révolte contre lui en Provence, 72, 73, 200. — Aigri

contre Lesdiguières, 278. — Conclut une trêve avec le sieur de Fresne, 368. — Entretient des relations avec Mayenne, *ibid.* — Donne de très-belles paroles au roi, 397. — Son opposition, 430 et suiv. — Correspond avec les Espagnols, 432. — Révoqué de son gouvernement, 436, 438. — Se soumet et rentre en grâce, IX, 330, 331. — Sa conduite en Provence inquiète le roi, 411, 412. — Surveillé, IV, 445, 478. — Paraît vouloir se soumettre, 498. — Se lève contre le roi, VIII, 594. — Il lui est permis d'aller en Angoumois et en Saintonge, IV, 722. — Est nommé gouverneur du Limousin, *ibid.* et 751; VIII, 612. — Réclame à la ville de Toulon, et le roi lui fait rendre une galère, des canons et des munitions, VIII, 649. — Sa querelle avec Sully, V, 65. — En désaccord avec le maréchal d'Ornano, 327, 380. — Commis pour arranger le différend de la ville de Metz avec Sobolles, 677. — Ses procédés rigoureux blâmés, VI, 21. — Lettres amicales de la part du roi, 26, 32. — Malade, est visité de la part du roi, VIII, 892. — Sa discussion avec le maréchal d'Ornano au sujet des fêtes de Bordeaux, VI, 219. — Lettres amicales du roi, 260, 261. — Sa hauteur irrite le roi, 432. — Cajolé par le roi, 447, 448. — Accommode la querelle de Chamberet et du baron de Pierre-Buffière, 500. — Chargé de faire rentrer dans l'ordre les protestants du Limousin, 513, 522, 533. — Toujours animé contre d'Ornano, 551. — Le roi les rapproche, 556. — Sa plainte contre Brétigny, prévôt des marchands en Saintonge, VII, 244. — Veut être toujours le maître, 634.

- ÉPINAC (Pierre d'). Ligueur exalté, archevêque de Lyon, envoyé par les Parisiens au roi avec mission de traiter, III, 235, 237.
- ÉQUANIMENT, ÉQUANIMITÉ. Également, égalité, équité.
- ÉRARD. Demandé par le roi, IV, 700. — Envoyé par lui à Paris, 810.
- ERDONVILLE (Sieur). Commandant à l'île-Adam, III, 474.
- ERMIXIO. Envoyé du pape au roi, porteur de lettres du cardinal Aldobrandini, V, 324, 341.
- ERNEST (L'archiduc). Devant venir avec des forces pour favoriser l'élection d'un roi par la Ligue, IV, 39. — Destiné à remplacer le duc de Parme aux Pays-Bas, 39, 74. — Sa correspondance avec le roi d'Espagne, 309.
- ÉROUART, médecin des enfants du roi, VII, 500.
- ERRARD (Le sieur). Porteur de lettres du roi à la reine Marguerite, et *vice versa*, IV, 28, 77, 78. — Négocie l'affaire de la dissolution du mariage, 124, 129, 211, 213, 216. — Médecin de la reine Marie de Médicis, V, 457.
- ERRO. Ses habitants font irruption en Aldule et enlèvent du bétail, VII, 736.
- ESCAPADE. Échappée. *Comme je l'ay belle escapade* (comme je l'ai échappé belle), locution gasconne, IV, 287.
- ESCARB (Comte d'), I, 40. — Accompagne Catherine de Bourbon vers son frère, VIII, 92, 93. — Le roi de Navarre jure entre ses mains de faire observer la paix, 92, 94. — Conseiller au conseil privé du roi Henri III, 108. — Député par les États de Blois au roi de Navarre, IX, 145. — Reçoit passe-ports de ce roi, VIII, 172. — Consulté sur la que-
- relle des ducs de Montpensier et de Nevers, I, 361.
- ESCASSEFORT, ville de l'Agenois. Un de ses marchands pris et emprisonné, II, 51.
- ESCHAUX (Sieur d'). Son bétail enlevé en Aldule par les habitants d'Erro, VII, 736.
- ESCHER (Marx), capitaine suisse; son éloge, IV, 256, 257.
- ESCHINARD (Pierre). Abréviateur de la chancellerie, VII, 418, 419.
- ESCLAVES. Projet du roi d'en acheter pour armer des galères, V, 335, 336; — avec intention de les bien traiter, 336. — Achetés, VI, 616.
- ESCLAVES français à Alger et ailleurs, VII, 214, 215.
- ESCLOSEAUX. Chasse les étrangers de Noyon, IV, 274. — Demande de l'argent pour payer sa garnison, 333.
- ESCLUSELLE, chef de troupes, III, 312.
- ESCORBIAC. Voy. SCORBIAC.
- ESCOTES (Baron des). Ligueur passionné tué par le vicomte de Neufville. IX, 78.
- ESCOUAN (Maître de poste d'). Perd un paquet, est puni pour ce fait, VI, 140.
- ESCOUAN, nom de lieu, VIII, 893.
- ESCOUX. Rétabli dans ses biens par le duc de Savoie à la demande du roi, VI, 158, 159.
- ESCURS (D'). Vient trouver le roi, IV, 717. — Est chargé de conduire une petite armée en Picardie, 969, 975, 977. — Maréchal des logis employé par le connétable aux logis et aux vivres des commissaires et du légat Florence à Amiens, 995; — à Compiègne, 1002. — Fait changer de résolution, 1006. — Envoyé au roi par le maréchal de Biron, V, 587, 589, 602. — Renvoyé au maréchal, 593, 594. — Envoyé à Rosny par le roi, VI, 253; — porteur

de paroles confidentielles, 253, 254; — au roi par Rosny, 262. — Chargé d'arrêter le comte d'Auvergne, 278. — L'arrête, 332. — Messager entre le roi et le duc d'Épernon, 427, 432, 447, 448. — Porteur de lettres du roi à Sully, VII, 231. — Reçoit du roi une gratification de six mille livres, VII, 671. — Mis sous le commandement de Lavardin comme marechal des logis de l'armée, VIII, 839, 842, 844, 845, 848, 856.

ESDIGUIÈRES. Voy. LESDIGUIÈRES.

ESGUILLOU. Voy. AIGUILLOU.

ESNE (Sieur d'). Rend de grands services au roi, IV, 720. — Prisonnier des Espagnols, *ibid.* — Efforts du roi pour le retirer, *ibid.*

ESPAGNE (Rois d'). *Philippe II.* — Reçoit une lettre très-flatteuse et une ambassade du roi de Navarre, I, 132, 133; — et la demande de tirer dix chevaux d'Espagne pour son service, 190. — Accusé d'être l'auteur de la guerre de 1580, 320; III, 608. — Fomente la Ligue, lui fournit des forces et de l'argent, II, 32, 33, 57; III, 655; VIII, 283, 285, 290. — Son ambition extrême, II, 54; VIII, 290. — Se tient en repos, II, 50. — Appuie la Ligue dans un esprit d'ambition, 101. — En est l'instigateur, 110, 111. — Son ambassadeur est réuni à Paris avec le légat, Mayenne et les principaux chefs ligueurs, III, 136. — Excite la maison de Lorraine contre le roi, 260. — Se dispose à faire une descente en Bretagne, 265. — Est le principal adversaire du roi, 274, 275, 510. — Fait fortifier Blavet et se propose d'attaquer l'Angleterre, 331, 333, 381. — Possède entièrement la com de Rome, 395, 710, 802, 805. — Revolte

en Aragon contre lui, 523. — Cherche à détacher du roi les Ligues grises, 659. — Entraîne le pape et les chefs de la Ligue à faire élection d'un roi, espérant être élu, 710, 789; IV, 7, etc. — Après l'abjuration du roi, continue ses menées, IV, 8. — Rève la monarchie universelle, 46, 89 et *passim.* — Cherche à détourner Mayenne de faire une trêve, 89. — Ses efforts contre le roi, 101. — Déclare sa fille duchesse de Bretagne, 117. — Principal auteur de la guerre, 281. — Ses projets contre l'Angleterre, 309, 310. — Conspire la mort du roi de France par mille moyens, 311. — Redouble ses hostilités contre lui sous prétexte de religion, VIII, 543. — Le traverse dans sa négociation à Rome, IV, 333, 351. — Désire une trêve générale, 432, 452. — Menace Bayonne, 585. — Lève de grandes forces en Italie, en Allemagne, en Espagne, pour attaquer le Languedoc, la Provence et la Guienne, 615, 671, 683. — Son opiniâtreté est cause de tous les maux de l'Europe, VIII, 635, 636. — Ne peut conquérir l'Angleterre, IV, 776. — Ses forces passées et présentes, 776, 777. — Demande la paix, 877, 879, 892. — Est à la fin de sa carrière, 880, 883. — Doit rendre au roi, par le traité de Vervins, tout ce qu'il a à lui, VIII, 705. — Cherche à traiter séparément avec Élisabeth, 902; — et avec les Pays-Bas, *ibid.*

*Philippe III.* — Est lent à ratifier le traité de Vervins, V, 101, 102. — Embrasse le parti du duc de Savoie contre le roi, 332; VIII, 776, 777, 795. — Élève des fortifications sur les frontières de France, V, 408, 416, 422. — N'a pas encore juré la paix de Vervins, 416. — Arme par mer et par terre, au levant

et au couchant, VIII, 816. — S'entend toujours avec l'empereur quand il s'agit de l'élevation de leur maison, *ibid.* et 817. — Demande le passage pour ses troupes par le pont du Gresin, 849. — Moins coupable qu'on ne l'a prétendu dans la conspiration de Biron, V, 650, 659, 671. — Ses bons procédés envers le roi, 680. — S'est mêlé de la conspiration de Biron, 693. — Continue ses menées secrètes en France, 698, 718. — Emploie son argent à corrompre des gens comme Biron et Bouillon, 724. — Ses ouvertures au roi d'Angleterre contre la France, VI, 105, 115. — Arme une flotte considérable, 114, 115; — ainsi que des forces de terre, 120. — Envoie sa flotte à Alger, 144. — Sa convoitise insatiable, 188, 247 et suiv. — Ses menées près de la reine d'Angleterre et en France, 256, 257, 258. — Sa mauvaise foi à l'égard de la France, 258, 261. — Traite avec le roi d'Angleterre, 267, 281. — Fait passer des troupes par la Suisse contre les Pays-Bas, 378; — appréhension du roi à ce sujet, 424. — Travaille auprès du roi d'Angleterre, 483, 484. — Propose en mariage une princesse espagnole pour le dauphin, 542. — Tente de se faire livrer Marseille, 570, 571. — Sa duplicité, sa fourberie, 649, 650 et suiv. — Son mauvais vouloir envers les rois d'Angleterre et de France, *ibid.* — Ses efforts pour s'étendre en Germanie, VIII, 934, 935. — Envoie féliciter le roi sur la naissance de son fils le duc d'Orléans, VII, 332. — Fait faire au roi des propositions d'alliance et de mariage, 579, 580. — Se plaint de l'intérêt que le roi porte aux Pays-Bas, 580 et suiv. — Récriminations du roi, 580,

581, 583; — qui n'entend pas qu'il se joue de lui, 669. — Refuse de satisfaire le roi relativement au prince de Condé, 868, 869.

ESPAGNOLS. Leur grande flotte défaite, II, 435. — Menacent les côtes de Bretagne et de Normandie, III, 190, 191. — Viennent au secours de Mayenne, 216. — Leur arrogance insupportable aux Français, 252. — N'amènent à Paris que des vivres insuffisants qu'ils font payer très-cher, VIII, 403. — Mécontentement qu'ils causent partout, 403, 404. — Poursuivis par le roi, III, 290. — Leurs progrès en Bretagne, 331. — Chassés de Paris par Mayenne, 522. — Toujours ennemis de la France, VIII, 433. — Leur influence sur la conférence de Suresne, 491. — Leurs menées dans la conversion du roi, 499. — Entrent en France, IV, 102, 127. — Attaquent le roi avec trois armées à la fois, 153, 311. — Prennent Brest, 171, 172. — Sortent de Paris, IX, 396. — Attaquent par les Pays-Bas et par l'Italie, IV, 246. — Leurs projets contre l'Angleterre, 309, 310. — Leurs préparatifs et leurs vanteries n'inquiètent pas le roi, IX, 412. — Leurs cruautés dans Amiens, IV, 784, 785, 788. — Sont battus, 793. — Leurs menées, 921, 922. — Maltraitent les marchands français, V, 416, 417, 435. — Leurs menées en France, VIII, 632. — Leur ambition extrême, *ibid.* et suiv. — Sortent d'Amiens, 669. — Se disposent à défendre Perpignan, 693. — Violent l'hôtel de l'ambassade de France, V, 447, 458, 462, 471. — Ambitieux, insinuants, 519, 520. — Assaillent l'Irlande, 523. — Battus en Irlande et en Hollande, 533, 547. — Traitent mieux

- les commerçants français, 535. — Conduits aux Pays-Bas par le marquis de Spinola, 576. — Reviennent aux mauvais traitements envers les Français, 577. — Continuent leurs menées secrètes en France, 698, 718. — Leur insatiable ambition et leur orgueil insupportable, VI, 247. — Leurs menées sourdes, 247, 249, 329, 360. — Dressent toujours quelques entreprises sur les places du royaume, 324. — Leurs succès aux Pays-Bas, VII, 10, 15, 51, 52. — Suspension d'armes avec les Pays-Bas, 166. — Ceux de la frontière font des incursions en Béarn et en basse Navarre, 773, 774. — Représailles, 774, 775. — Toujours mêlés à toutes les intrigues, 828, 829; — dans l'affaire de Coudé, 828, 836, 842, 844, 849. — Agissent ouvertement dans l'affaire de Cleves et Juliers, 865.
- ESPALINGRE. Lieutenant des gardes de Biron, VIII, 850, 851. — Licencié, 854
- ESPALUNGUE (Bertrand d'). Accompagne le prince de Navarre à Bayonne, I, 4. — Capitaine, loyal serviteur du roi de Navarre, 50, 51. — Nommé maître d'hôtel de Catherine de Bourbon, 72. — Était mort en 1576, IX, 366. — Avait fait des prises en temps de guerre, *ibid.*
- ESPALUNGUE (Henri d'). Fils aîné de Bertrand, capitaine écuyer et lieutenant de la vieille garde, VIII, 148. — Reçoit en don des terres du roi de Navarre, *ibid.*, 151, 166, 167. — Envoyé par le roi à Geoffroy de Vivans, 239. — Envoyé au maréchal de Matignon, I, 507. — Vit encore en 1590, III, 225.
- ESPALUNGUE (Arnaud). Second fils de Bertrand, intente un procès à son frère, IX, 366.
- ESPANNES (Sieur d'). Grièvement blessé au pont d'Ozance, III, 809.
- ESPERNON. Voy. ÉPERNON.
- ESPERVIN. Sa mise en liberté demandée au maréchal de Damville par le roi de Navarre, I, 223.
- ESPEZ (Sieur d'). Envoyé par le roi au duc de Nevers, III, 625.
- ESPINARD. Élu des États de Bourgogne; mécontentement à son égard du maréchal de Biron, gouverneur de la province, V, 578.
- ESPINAY (Sieur d'). Gentilhomme servant du roi, envoyé pour annoncer à Lesdiguières la naissance du dauphin, V, 478.
- ESPINOY (Prince d'). Intérêt porté par le roi à ses enfants, V, 173, 174; VII, 685, 788.
- ESPINOY (Prince d'), fils du précédent. Desir du roi qu'il compose avec sa tante la princesse de Ligne, malgré son bon droit, VII, 788, 789; VIII, 967.
- ESPINOY, cousin de Sully, destiné à être d'église, VI, 65.
- ESPLANDIAN. Voy. SPLANDIAN. Sa compagnie justifiée, IV, 991.
- ESPODILLAN (D'). Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances; gouverneur de Béziers, VIII, 604.
- ESPRIT. Voy. PONT-SAINT-ESPRIT.
- ESPRIT. Employé dans les guerres du roi de Navarre, I, 265. — Retenu par lui, II, 224. — Porteur de dépêches ordinaire, 224, 259.
- ESSARS (Charlotte des). Maîtresse du roi, VII, 138. — Légitimation de sa fille, 156. — Entre en religion, 510. — Reçoit du roi, pour mettre ordre à ses affaires, un état de maître des comptes à Rouen, *ibid.*, 520, 667. — S'en va à l'abbaye de Beaumont, 549. — Reçoit un don du roi, 772.

- ESSEX (Comte d'). Lettre de civilité à lui adressée par le roi de Navarre, II, 390. — Vient en France soutenir la cause du roi, III, 448. — Conduit à Dieppe des troupes anglaises, 456, 458, 462, 474, 475. — Vient à Noyon, III, 830. — La prolongation de son séjour en France mal vue d'Élisabeth, 541, 544, 551. — Le plus grand favori de cette reine, IV, 588. — Ses bons rapports avec le roi, V, 387; IX, 154. — Le roi cherche à le remettre en la bonne grâce d'Élisabeth, VIII, 764. — Il est exécuté, V, 395.
- EST (Cardinal d'). Accompagne la reine Louise à Nancy, IX, 182. — Le roi cherche à se le rendre favorable, V, 113, 151. — Reçoit une pension du roi, VI, 326. — Grand désir du roi de se l'attacher, 342, 343, 365.
- ESTAFORT. *Voy.* ASTAFORT.
- ESTAIN. Conférence tenue en ce lieu, VIII, 879.
- ESTAMPES (Henri d'). Voué avant l'âge à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; dispense demandée au pape par le roi, VII, 428.
- ESTANG (Sieur de L'). Appelé à l'armée par le roi, VIII, 346. — Ses services en Guienne, III, 561.
- ESTE (Maison d'). Retire au roi l'affection qu'elle portait à la couronne de France, V, 106.
- ESTELLE (L'). *Voy.* LESTELLE.
- ESTERNAY (Sieur d'). Assiste à la dispersion de l'armée étrangère, II, 317. — Appelé sous Paris avec sa compagnie de cavalerie, III, 233. — Appelé à l'armée, 401. — Est blessé, 412. — Sa mort, 413.
- ESTÈVE (SAINT-), agent de France auprès des Morisques; arrêté en Espagne, VI, 414, 451, 464.
- ESTIENNE (Jean). Auteur de mémoires sur les hypothèques, IX, 87.
- ESTIENNE (Sieur de SAINT-), III, 301, 602. — Sert de guide dans une expédition, III, 64.
- ESTOILE. Pris sur les catholiques par Du Poët, II, 300.
- ESTOURMEL (Sieur d'), VIII, 513.
- ESTRANGE (Sieur de L'). Sauf-conduit demandé pour lui au duc d'Anjou par le roi de Navarre après la bataille de Jarnac, VIII, 13; — pour aller vers le roi de France, 15.
- ESTRASBOURG. Attaque et tue un homme qui l'avait outragé; excusé par le roi de Navarre, poursuivi au parlement de Bordeaux, I, 405. — Réclamation du roi, 405, 406, 407.
- ESTRÉES (Antoine d'). Père de Gabrielle; reçoit une lettre du roi, III, 323. — Sa compagnie au siège de Dreux, 804.
- ESTREES (Gabrielle d'). *Voy.* GABRIELLE.
- ESTBÉES (Sœur Angélique d'). Sœur aînée de Gabrielle, abbesse de Maubuisson, IV, 314; VII, 880.
- ÉTAMPES, ville. Menacée par le roi de Navarre, II, 500; III, 66, 70, 73, 74, etc. — Prise, 98. — Se soumet au roi, 98; VIII, 370.
- ÉTATS de Bretagne. Affectionnés au roi, cherchent à emprunter des fonds dans son intérêt, IV, 57, 58, 59.
- ÉTATS de la Ligue, III, 731, 778, 801, 805, 806. — Rompent les conférences de Suresne, 810.
- ÉTATS de Provence. Refusent des fonds pour la guerre de Piémont, IV, 65.
- ÉTATS du royaume. — Lettre à eux adressée par le roi de Navarre, II, 443.
- ÉTIENNE (SAINT-) de Dijon, abbaye; le roi demande au pape qu'elle soit sécularisée, VII, 652.

ÉTOFFES d'or, argent et soie de fabrique étrangère prohibées en France, VIII, 825.

ÉT, ville de Normandie. Prise par le roi, III, 41. — De peu d'importance, 517.

EUSE. Voy. EAUSE.

EUSTACHE (SAINT-). Église de Paris; son curé parmi les docteurs qui président à l'abjuration du roi, VIII, 498.

ÉVANGILE (Parti de l'). Qualification donnée au parti protestant, VIII, 6.

ÉVÊQUE (FORT-L'), VII, 123.

ÉVÊQUES de Bearn. Sont conseillers au conseil d'État et privé de Navarre, V, 424.

ÉVREUX, ville. Se soumet au roi, III, 127, 134, 140. — Son abbaye de Saint-Taurin, IV, 28.

ÉVREUX (Évêque d'). Envoyé au pape par le roi, IV, 262. — Pressé de repartir, 706. — Appelé par le roi à Paris, V, 437. Voy. PERRON (DU).

ÉVRY. Prés d'Anet, III, 140, 141.

EXPROPRIATION pour cause d'utilité publique, VI, 439.

EXTRADITION de conspirateurs demandée à la république de Venise, V, 641, 642.

EXYLLES. Entreprise sur ce lieu par le duc de Savoie, VIII, 613.

## F

FABAS OU FAVAS (SIEUR DE). Gouverneur de la Reole, remplacé, VIII, 168. — Reçoit ordre du roi de Navarre d'envoyer des soldats à Langon, I, 146. — Demande du roi de Navarre que son affaire soit évoquée au parlement d'Aix, 162. — Marche sur Sainte-Bazille, 309. — Chargé de pourvoir à la défense de cette ville, 327; — d'écrire au maréchal de Matignon, 429. — Envoyé par le roi de Navarre vers M. de Vivans, 477; VIII, 241. — Auteur des actes accomplis à Barie, VIII, 245, 246. — Avertit le roi de Navarre de desordres commis en Périgord, I, 499. — Appelé à Pau par le roi de Navarre, 632. — Loge sa compagnie dans Monseigneur pour être plus près de ce roi, II, 146. — Paye au roi de Navarre huit quintaux de poudre pour la défense de Castets qui lui appartient, 186, 211. — Visité de la part du roi de Navarre, 205.

FARRE (DE). capitaine. Son procès avec les consuls de Cahors, II, 5.

FARRI. Complice de l'arrestation d'un officier de justice et de son clerc, I, 168.

FABRY, procureur du roi à Beziers; son procès, IX, 95.

FAGET. Voy. COLOMBE (SAINTE-).

FAGIN, porteur de dépêches, IV, 269.

FALAISE, ville de Normandie. Prise par le roi, III, 115, 116, 123, 124, 134.

FALLESCHÉ. Apporte au roi Antoine de Bourbon des nouvelles de sa femme et de son fils, I, 1.

FARGE OU FARGUE (LA). Prêtre ou moine impliqué dans la conspiration de Biron, V, 635, 636, 637. — En rapport avec le comte de Fuentes, 693. — Efforts du roi pour le prendre, 694. — Rencontré, VI, 18. — Sait beaucoup sur Biron, 29.

FARINIÈRE (SIEUR). Catholique, portant pendant la paix le desordre et la mort aux environs de Castres, I, 198.

FARNESE (Alexandre). Voy. PARME (DUC DE).

FARNESE (Alexandre). Doyen des cardinaux, I, 39. — Sollicité par le roi de



- Navarre de s'intéresser à lui près du pape, 40.
- FARNÈSE-VINCENTIN. Lettre du roi pour lui, VI, 25.
- FARVAQUES. Voy. FERVAQUES.
- FAUCHE-MONTIGNY, forteresse, III, 358.
- FAUCHEUR (MON). Sobriquet donné par le roi de Navarre à de Batz, II, 197, 198, 199.
- FALCON, envoyé par le roi à Harambure, VIII, 735.
- FAUR (DU). Voy. PUJOLS.
- FAUR (SIEUR DE). Donne avis au roi des mouvements du duc de Guise, III, 724.
- FAURE, capitaine; sa compagnie, I, 308, 309.
- FAUSSEREPOSE, lieu de chasse, IX, 233.
- FAUTRIÈRE. Donne à de Vivans des nouvelles du roi de Navarre, II, 206.
- FAUTREY (DU). Secrétaire du roi envoyé à Montmorency pour lui annoncer la naissance du dauphin, V, 477.
- FAVAS, terre, I, 645.
- FAVAS. Voy. FABAS.
- FAVEURS (LES), capitaine, II, 223.
- FAVIER. Receveur des monnaies, convoqué au conseil du roi pour un règlement général sur ce sujet, VII, 725.
- FAVRE (Jehan). Arrêté par les autorités de Saint-Quentin, VI, 507.
- FAY ou FAÏ (Michel Hurault de l'Hospital DU). Secrétaire du roi de Navarre envoyé par lui vers Lesdiguinières, II, 336. — Envoyé en Angleterre et en Allemagne comme auxiliaire de M. de Segur, 337, 356, 365. — Apporte de l'argent au roi, III, 36.
- FAYEL (SIEUR DU). Sa querelle avec le sieur de Merlemont, VII, 317.
- FAYET (SIEUR). Ses plaintes sur la non-exécution d'un contrat, VIII, 343.
- FAYOLLE (PIERRE DE LA). Lieutenant d'une compagnie des gardes du corps du roi, IV, 1011; VIII, 833. — Son traitement, 836. — Sa dispute avec le sieur de Lorrain, VI, 75.
- FEBVRE (GASPARD LE), prieur de Saint-Martin de Ligugé; désire résigner sa charge, VII, 415.
- FEBVRE (GEORGES LE). Au service de Venise, déserte, VI, 92, 93.
- FÉCAMP. Attaqué par Villars, IV, 40. — Repris sur lui, 51.
- FÉDEAU (PIERRE DE), sieur de la Mothe-Persac; sa contestation avec la ville de Lyon, VII, 204.
- FÉLIPEAUX, trésorier du roi, IX, 267.
- FÉLICOTE. Intérêt que lui porte le roi, VII, 838.
- FÉLIX (SIEUR DE SAINT-). Conseiller d'État et avocat général au parlement de Toulouse, VIII, 647. — Président dudit parlement, V, 439. — Chargé de faire exécuter l'édit de pacification, *ibid.*
- FÉNELON. Voy. MOTHE-FÉNELON (LA).
- FENOT, courrier, VI, 39.
- FER (SERVAN LE). Son navire pris par les Hollandais, VII, 447, 448.
- FERAND. Envoyé par le prince de Navarre vers sa mère, VIII, 1. Voy. FERRAUD.
- FÈRE (LA). Ville de Picardie donnée pour séjour par Henri III à Condé, VIII, 157, 159. — Prise par Maignon, I, 314. — Prise par Condé, I, 325. — Le roi y pose son camp, III, 306. — Ses habitants fournissent de l'argent pour payer les Suisses, 310. — Combat à ses portes, 387. — Les Espagnols battus s'y réfugient, 387, 482, 537, 542, 546, 608, 669, 746. — Le roi y pose son camp, 844. — Bloquée par le roi, IV, 437, 440, 442, 444, 450, 479, 487, 491; VIII, 575. — Appel aux villes voisines, VIII, 575. — Reduite à l'extrémité, IV

- 497, 504, 546; — à manger des chats et des rats, 595. — Bloquée depuis cinq mois, IV, 562. — Capitule, 581, 589. — A été tenue bloquée pendant sept mois, 610, 622.
- FERET (Le sieur). Envoyé par le roi de Navarre au prince de Condé, II, 195; — à M. de Souvré, III, 677; — à M. de Marivaux, 678. — Envoyé en Guienne par le roi, 677, 678.
- FERIA (Le duc DE). Destiné à remplacer le duc de Parme, III, 710. — Une dépêche adressée par lui au duc de Sesse tombe entre les mains du roi, IX, 387. — Tenu par le roi d'Espagne pour l'un de ses plus affectionnés serviteurs, III, 793. — Sort de Paris, IV, 123; IX, 395, 396.
- FERJOL (SIEUR DE SAINT-), V, 46.
- FERMIERS des impositions de Caen. Pressurent les marchands anglais, IX, 264.
- FERNANDÈS (Édouard). Prête de l'argent au roi, VII, 597.
- FERNEX (SIEUR DE). Son procès pour le titre de haut justicier de Gex, VII, 375.
- FERRAND, capitaine, I, 343, 477; VIII, 241. — Envoyé par de Vivans à Bonneval et au Pin, I, 477.
- FERRAND. Ci-devant possesseur de la conciergerie et autres charges en la chambre des comptes de Paris, dépossédé, poursuivi, VII, 787. — Maintenant huissier à ladite chambre, *ibid.*
- FERRANT OU FERRAU. Secrétaire de la reine Marguerite congédié par elle, II, 7. — Arrêté par ordre du roi de Navarre, *ibid.* et 28. Voy. FERRAU.
- FERRARE (Cardinal DE). Sollicité par le roi de Navarre de s'intéresser à lui près du pape, I, 40.
- FERRARE (Duc DE). Alphonse d'Est. Informé par le roi de Navarre qu'il vient de réunir ses armes à celles du roi de France, II, 486. — Sa mort, VIII, 682.
- FERRARE (Duché DE). Prétentions du pape sur ce duché, VIII, 682, 689. — Compétition de don César, *ibid.* et 690. — Accord, 697, 698. — Bons services du roi au pape au sujet de ce duché, V, 106.
- FERRARE (Duchesse DE), tante du roi de Navarre, VIII, 90. — Sa lettre de condoléance à ce roi au sujet de la mort de Charles IX, I, 73. — Sa réconciliation avec son fils, IX, 11.
- FERRARI (Alexandre), marchand à Lyon. VII, 472.
- FERRARI (Pierre), fils du précédent, VII, 472. — Ses réclamations sur les biens de son père, 473.
- FERRAU OU FÉREAUT (Le sieur). Receveur des deniers publics, I, 501, 528; II, 7, 28. Voy. FERRANT.
- FERRIER (Armand DU). Ambassadeur de France à Venise, I, 41. — Employé en plusieurs ambassades, envoyé à titre de chancelier de Henri III vers le roi de Navarre, II, 12, 13. — Ce roi demande pour lui une pension au roi de France, 13; IX, 11.
- FERRIÈRE, capitaine. Ses bons services III, 467.
- FERTÉ (Abbaye de la). Accordée à la dame de Montreuil, VIII, 556.
- FERTÉ (LA). Château pris pour la Ligue par le duc de Nemours, III, 408. — Repris par les troupes du roi, 735.
- FERTÉ-BERNARD (LA). Pris par le prince de Conty, VIII, 386.
- FERTÉ-IMBAUT (LA). Revenant du siège de Paris, il concourt à mettre en déroute le vicomte de Tavannes, III, 257.
- FERTÉ-MILON (LA). Au pouvoir des troupes de la Ligue, III, 228, 304. — Attaqué

- par le roi, IV, 85; IX, 390. — Pris, IV, 91; IX, 390.
- FERTÉ-SOUS-JOUARE (LA). Forcé par le roi, IV, 86.
- FERVAQUES (MADAME DE), III, 762.
- FERVAQUES OU FARVAQUES (SIEUR DE), VIII, 189. — Envoyé par le roi de Navarre demander sa sœur à la cour de France, 93. — Envoyé par le duc d'Anjou au roi de Navarre, porteur de propositions de paix, I, 330. — Appelé en toute hâte à Alençon par le roi, III, 161. — Porte au roi de très-beaux témoignages sur M. de Beuvron, VIII, 426. — Envoyé par le roi à Villeroy, VII, 121. — Maréchal de France, 612. — Sa maladie, 635, 638.
- FEULLAN (SIEUR DE), maître des requêtes, IX, 246.
- FEUQUEROLLES (SIEUR DE). Capitaine envoyé par le roi près d'Aussonville et de Tremblecourt, VIII, 549, 550.
- FEYDEAU. Député de Bergerac à l'assemblée générale de la Rochelle, II, 407.
- FEZ (Le sieur). Enlève par ordre du roi de Navarre des safrans que des marchands étrangers faisaient passer par le Bigorre, I, 212, 213, 216. — Traduit à tort pour ce fait devant le grand conseil privé du roi de France, 213.
- FIAC. Troubles religieux dans cette ville, réprimés, V, 556.
- FIEL. Receveur des finances, ses gages, II, 371, 374.
- FIÈRE-SAINT-ROMAIN. Voy. ROMAIN.
- FIESQUE (FRANÇOIS DE). Veut se faire capucin; amené près du roi pour le détourner de sa résolution, VII, 75, 76. — Son retour à la vie laïque, 108, 138.
- FIELLER. Capitaine tantôt au service du roi, tantôt dans le parti contraire, VIII, 478.
- FIGEAC. Soucis du roi de Navarre pour la sécurité de cette ville, I, 230. — Secouru par son ordre, 245. — Est pris, 270, 290. — Ville de sûreté; sa garnison non payée, 381, 399; IX, 376. — Se plaint du receveur Bonault, 388. — Assailli par deux fois en pleine paix, 636. — Horribles excès des catholiques, 658. — Nécessité d'y nommer un receveur, II, 145. — Prise de plusieurs forts dans les environs, 333.
- FIGEAC (ABBAYE DE), VIII, 900; VII, 123.
- FIGEAC (SIEUR DE). Son régiment, IV, 967.
- FIGUEYS, en Gascogne, I, 534.
- FILION. Conseiller au parlement de Dauphiné, mis en jugement, IX, 86, 87.
- FILLES-DIEU. Village où le roi réunit des forces et des munitions, III, 664.
- FIN (SIEUR DE LA). Frère de Beauvoir, III, 288, 846. — Conseiller d'État envoyé vers le duc de Montmorency, IV, 63; — et le duc d'Épernon, 63, 67. — Son retour, 67. — Envoyé à Lyon, 67, 68. — Envoyé pour apaiser les troubles en Provence, VIII, 503. — Envoyé et recommandé au connétable, V, 118. — Arrive près du roi, 625. — Envoyé vers le chancelier de Bellièvre, Rosny et Sillery, pour se faire ouïr, 626. — A les premiers indices de la conspiration de Biron, 636. — Autrefois agent de Biron, 646. — Obtient des lettres de surséance pour ses dettes, VI, 96. — Remet le capitaine Jean entre les mains du connétable, VII, 240.
- FINANCES. Un des principaux nerfs de la guerre, I, 393. — Leur désordre, IV, 754. — Doivent se lever régulièrement, VIII, 349. — Leur levée toujours longue et difficile, 680.
- FINANCES (Intendants des). Supprimés, VII, 565.

- FINANCIERS. Opinion du roi sur leur compte, IV, 506, 510, 566, 567. — Recherchés, IX, 46, 49.
- FISMES, ville de Champagne, III, 306.
- FITTE (LA), en Agenois, II, 391.
- FITTE ou FITHE (LA), capitaine, I, 335. — Ses déportements, 480, 481. — Poursuivi, *ibid.* — Son fils tué, 488.
- FLAMANT (Jean). Huissier de la chambre des comptes du roi, chargé de ramener en France le concussionnaire Jusseaume, V, 526, 542, 543, 546.
- FLAMANVILLE, capitaine. Commande le fort de Montfaucon, III, 497.
- FLAVANGOURT. Dispute à Hedouville le commandement du château de Gisors, VIII, 862.
- FLECHE (LA). Maison du roi de Navarre, I, 84. — Son collège de jésuites, VII, 168, 170, 313. — Ce collège reçoit l'abbaye de Saint-Jean de Melinôies, 416.
- FLEHART (François DE), évêque de Grenoble; sa mort, VII, 309.
- FLEIX (LE), en Bordelais. Château, I, 321, 326, 327, 328. — Conférence tenue en ce lieu suivie de paix, 330 et suiv., 347, 354, 355.
- FLEURS (Baron DE). Fidèle sujet de Henri III. S'attache à son successeur, III, 57. — Lettres affectueuses à lui écrites par le roi, IX, 155 et suiv.
- FLESSAUX. Maréchal de camp tué devant Amiens, IV, 819.
- FLEUBAC (Sieur DE). Ses démêlés avec le sieur de Vivans, I, 369; VIII, 197. — Sa querelle avec le sieur de la Roque, I, 385. — Sénéchal d'Auvergne, VI, 511, 661.
- FLEURENCE ou FLOBENCE, ville de l'Armagnac; surprise par le roi de Navarre, I, 202. — Reçoit une garnison favorable aux Guises, II, 36. — Se plaint de cette garnison, 69. — Réclamation du roi de Navarre, IX, 206.
- FLEURENSAC. Voy. FLORENSAC.
- FLEURIMONT (Sieur DE). S'en va mourir, II, 418. — Mort, III, 271.
- FLEURIMONT, fils du précédent, III, 271. — Prisonnier avec sa femme et ses enfants, *ibid.* et 272.
- FLEURIMONT (Madame DE), née Charlotte de Saint-Manivan, III, 271.
- FLEURY. Ses melons valent ceux de Tours, IX, 219.
- FLEURY (Sieur DE). Conseiller de Henri III, son ambassadeur en Suisse, II, 123, 182. — Son éloge par le roi de Navarre, 123, 124, 182. — Aspire à commander dans Saint-Valery, III, 524. — Envoyé par le roi au duc de Nevers, 548. — Surintendant et grand maître des eaux et forêts de France, IX, 57. — Beau-frère de Villeroy, IV, 508. — Paraît mêlé aux amours du roi avec mademoiselle d'Entragues, VIII, 745.
- FLOBOUF (Baron DE), VII, 347.
- FLORENCE. Voy. FLEURENCE.
- FLORENCE (Cardinal DE). Envoyé légat de Rome en France, IV, 601. — Sa réception à Paris, 614, 616. — Va à Saint-Quentin pour faciliter les négociations avec le roi d'Espagne, VIII, 685. — Sa participation au traité de Vervins, IV, 987 et suiv., 997; VIII, 706. — Honneurs à lui rendus, IV, 1007; V, 22. — Son éloge, V, 21. — Favorise la nomination des cardinaux de Sourdis et d'Ossat, 108. — Le roi desire qu'à défaut du cardinal Aldobrandini il représente le pape comme parrain du dauphin, 504. — Favorisé par le roi après la mort du pape, VI, 376, 377. — Devient pape sous le nom de Léon XI, 398, 399, 400, 401, etc. — Grande

- satisfaction du roi, 420. — Repoussé par l'Espagne, 421. — Sa mort, son éloge, 423. — Favorable au roi, IX, 156, 157. — Consulté par lui sur les moyens de se remarier, IX, 419.
- FLORENSAC, ville du Languedoc, saccagée par les catholiques, I, 390.
- FLORENTIN. Son affaire au conseil privé, VII, 249.
- FOIX, capitale du comté de Foix. Ses habitants levés les uns contre les autres, I, 252, 253, 254. — Recouvré par le roi de Navarre, 454; — qui y passe quelques jours, 655.
- FOIX (Paul de), cousin du roi de Navarre, envoyé de la cour de France pour apaiser les troubles du Midi, I, 173, 174. — L'un des commissaires chargés de faire exécuter l'édit de pacification, 176, 185, 186, 195.
- FOIX (Sieur de). Envoyé par la cour de France au roi de Navarre, I, 101; IX, 659. — L'un des principaux personnages du royaume, I, 136; VIII, 103.
- FOIX DE CANDALE (François de). Recommandé au pape par Henri III et par le roi de Navarre pour un évêché, I, 77, 78.
- FOLEMERAY. Sa capitainerie accordée au sieur de Lamet, IV, 529.
- FOX (La), I, 680. — Envoyé à Gabrielle d'Estrées, III, 727. — Garde général des meubles du roi, VII, 251. Voy.
- FONT ou FOND.
- FONTLEON ou FONTLEBON. Envoyé par le roi de Navarre à Forget, I, 230.
- FONT ou FOND (La), IV, 28. — Porteur de dépêches de Sully au roi, VI, 264, 265; VII, 160. — Intendant des meubles du roi, reçoit de lui la conciergerie et autres charges et commissions en la chambre des comptes de Paris, VII, 251, 787.
- FONTAINE. Obtient des lettres d'anoblissement, IX, 39. Voy. FONTAYNE.
- FONTAINE (François). Frère de l'abbaye de Saint-Antoine, licencié et de mauvaise vie, convaincu de crimes et condamné, VII, 417.
- FONTAINE (La). Rebelle mis en déroute, IX, 291.
- FONTAINE (Sieur de La). Envoyé par le roi en Angleterre, IV, 138, 146. — Entretenu près de la reine, 614, 615, 847; V, 68. — Porteur de dépêches de Rosny au roi, VI, 118, 125.
- FONTAINE DU BOIS (Sieur de La). Contrat passé par lui avec l'archevêque de Tours, VII, 141.
- FONTAINEBLEAU. Son château fort embelli par le roi, VII, 773.
- FONTAINE-LES-BLANCHES, abbaye, VIII, 571. — Donnée au sieur de Roquelaure, 572.
- FONTAINE-FRANÇAISE. Combat livré en ce lieu, IV, 363, 364 et suiv., 372; VIII, 564.
- FONTAINES-MARTEL, chef de la Ligue à Louviers. Fait prisonnier le sieur de Lanquetôt, sa mère, sa femme et sa famille, III, 181. — Défend inutilement Louviers contre les troupes du roi, 391. — Fait prisonnier, 392, 399.
- FONTANGES (Sieur de) Rapt de sa fille, VII, 339. — Assiège le château de Pierrefort, *ibid.* et 340.
- FONTAMER. Secrétaire des finances de Navarre, nommé maître des comptes à Montpellier, IX, 56. — Serviteur du roi. — Son affaire au conseil privé, VII, 249, 258; IX, 102, 300.
- FONTAYNE (Sieur de). Ses propos à la reine, VII, 857.
- FONTENAY ou FONTENOY, ville du Poitou, II, 271. — Menacé d'être assiégé par

- les ligueurs, VIII, 320. — Assemblée tenue en ce lieu, IV, 129.
- FONTENAY. Grand prévôt, IV, 200, 492, 729. — Dépêché par le roi au duc d'Épernon, 200.
- FONTEUILLES. Sa compagnie appelée par le roi de Navarre, II, 47. — Chevalier de l'ordre du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, 117. — Nommé commissaire par Catherine de Médicis, VIII, 125.
- FONTEVRAULT (Abbesse de). Tante du roi de Navarre, II, 276, 277, 279, 378. — Ses instances pour conserver près d'elle sa nièce Antoinette d'Orléans, VI, 334, 460.
- FONTEVERIVES (SIEUR DE). Tué par les champs, I, 232.
- FONTRAILLES OU FONTRAILLE. Gentilhomme attaché au roi de Navarre, I, 445. — Chargé de faire tenir des dépêches à M. de Scorbiac, II, 373. — Desire une plus forte garnison à Lectoure, III, 221. — Gratiifié du produit de l'érection du siège présidial de Lectoure, V, 42, 52. — Porteur de confidences du roi de Navarre, VIII, 280. — Chargé de veiller sur Lectoure, 288, 292, 302. — Député de cette ville à l'assemblée de la Rochelle, 340. — Fait obtenir à Lectoure une subvention du roi de Navarre, 341. — Greancier du roi, obtient jugement, IX, 133. — Chargé de présider aux élections des consuls de Lectoure, 158.
- FORCADE (FORTIS DE LA). Son procès avec le capitaine Us, I, 583, 600, 642. — avec la veuve de ce capitaine, II, 6.
- FORCADEL (François). Son procès avec Fabry, IX, 95
- FORCE (DE LA). Son château dit Château-Jollet saccagé dans les troubles, I, 22 et suiv.
- FORCE (DE LA), fils du précédent; ses discussions avec madame de Caumont, I, 343. — Invité à combattre la Ligue, II, 132. — Chargé de convoquer les églises, gentilshommes, villes et communautés de sa généralité à l'assemblée particulière de la Linde, 408. — Plainte portée contre lui au roi de Navarre par madame de Caumont, 469. — Appelé près du roi de Navarre, 484. — Gouverneur de Bergerac, *ibid.* — Gouverneur et lieutenant du roi en Périgord et gouvernement de Montilauquin, III, 80. — Invite à pourvoir à la défense de Castelnaud de Mirandes, *ibid.* — Autorise à lever des hommes de cheval et de pied en Guienne, IV, 356. — Capitaine des gardes, *ibid.* — Fait exécuter en Beau l'édit de rétablissement de la religion catholique, V, 163, 166. — Ses enfants près du roi, 407, 612. — Informé par le roi de l'arrestation du comte d'Anvergne et de Biron, 612. — — Beau frère de Biron, appelé près du roi, 647. — Possède toute l'affection et toute la confiance du roi, VI, 33. — Tient les États de Beau, 103. — Chargé d'arranger l'affaire d'Ornano et de Montespun, *ibid.* — Y parvient, 136. — S'empare du sieur de Meritein, 156. — Dépêché par le roi en Guienne près du maréchal d'Ornano, 179. — Chargé de rétablir la bonne harmonie entre d'Épernon et d'Ornano, 220. — Informe le roi des menées d'un Espagnol, 266. — Envoyé en Périgord pour combattre les résolutions de quelques nobles d'aller servir en Espagne, 479, 480. — Demande en mariage pour son fils l'héritière de Savelle, 493.

- FORCE (BARON DE LA), fils du précédent. Dispute au fils du sieur de Saint-Germain la main de l'héritière de Saveille, VII, 609, 610, 619 et suiv. — Favorisé par le roi dans cette poursuite, 640, 641, 646, 647.
- FORÉS (Jean). Envoyé en Allemagne pour acheter des armes; sa mort, VII, 466, 467.
- FOREST (LA). Dépêché à Rosny pour lui annoncer la naissance du dauphin, V, 476, 490, 500.
- FORESTIER. Agent du duc de Montmorency près du roi, III, 289, 473.
- FORÊT-DE-SÈVRE (LA), forteresse du Poitou, se rend au roi, II, 466.
- FORÊTS (Édits sur les), IV, 508, 509.
- FORGES. Envoyé au roi par le maréchal d'Aumont, IV, 247.
- FORGES (DÉMOISELLE DE). Son procès, I, 600. — Adressée par le roi au duc et à la duchesse de Montmorency, IV, 1.
- FORGET (SIEUR DE FRESNE-). Secrétaire du roi de Navarre, I, 85. — Conseiller du roi Henri III, secrétaire de ses finances et secrétaire du roi de Navarre, 89, 257. — Chargé par le roi de Navarre de rechercher les amendes qui peuvent être adjugées à Henri III dans le parlement de Lyon, 89. — Fait à la cour de France les affaires du roi de Navarre et en reçoit un traitement, 108, 161, 177, 183, 199, etc; VIII, 160. — Chargé de presser la déclaration du roi touchant le cours des monnaies de Béarn, I, 177. — Invité par le roi de Navarre à le tenir au courant de ce qui se passe en Flandre, 209; — et dans les affaires publiques en général, 210. — Envoyé par le roi à M. de Souvré, III, 677. — Président, V, 481; VI, 27. — Sa harangue au roi, VI, 27.
- FORMERY, village, III, 529.
- FORNY. Gentilhomme de la chambre du duc de Savoie, V, 440. — Envoyé au roi, 466, 467.
- FORQUIER, marchand de Bordeaux, VIII, 950.
- FORT (Le baron DU). Tué au combat de Damery, III, 650.
- FORT (DU). Voy. PUJOL.
- FORTENCE OU FORTÈME (MARQUIS DE). Prisonnier à Lyon, IV, 250.
- FORTIFICATIONS dans les maisons privées, interdites, III, 223.
- FORTIS DE LA FORCADE. Voy. FORCADE.
- FORT-L'ÉVÊQUE, prison de Paris, VIII, 939.
- FORTIN (SIEUR DE), II, 43.
- FORTISSOX. Capitaine chargé de la garde provisoire et conservation du château de Tartas, I, 350. — Gouverneur de Mont-de-Marsan, 693. — Loué sur son service par le roi de Navarre, II, 392.
- FORTUNAT (MARQUIS DE). Demandé par le roi en échange contre le sieur Dellit, IV, 259. — Envoyé au roi par le duc de Nemours, 552.
- FORTUNE (LA). Commande dans Seurre, V, 636. — Rend la place à Biron, *ibid*.
- FOSCARINI, procureur; sa mort, VI, 29.
- FOSSE (LA). Demande à racheter les greffes et rentes du roi, VII, 233.
- FOSSERIES, frère du baron de Fontenille, II, 117.
- FOSSEUX OU FOSSEUSE (SIEUR DE), III, 433. — Envoyé au roi par Montmorency, IV, 448; — et respectivement, *ibid.* et 647. — Refuse de sortir de Mende, VIII, 642. — Tente une entre-prise sur le Roussillon, IV, 978. — Envoyé par le roi au connétable et négociateur avec le duc de Savoie, V, 253, 255. — Envoyé par le connétable au

- roi, 304. — Reçoit une gratification pour services rendus au roi, 312. — Porteur d'une lettre du roi à Montmorency, VII, 15, 537. — Nommé colonel des légionnaires du Languedoc, ne peut entrer en charge, 74.
- FOUCAUDE (Baron de). Son affaire contre les jurats de Bordeaux, VII, 42.
- FOURIÈRE (Sieur de la). Envoyé à Lavardin par le roi, VIII, 838.
- FOUGASSE. Envoyé par la ville de Lectoure au roi de Navarre, VIII, 94.
- FOUGÈRES (Baron de). Tué dans son château par les catholiques pendant la paix, I, 165.
- FOUGES. Divisé, bourgeois de Bordeaux: se plaint qu'un navire a été saisi par les Espagnols, III, 695.
- FOULLOX (Philippe). Accusé d'avoir pillé un château, prisonnier à Rouen, IV, 645.
- FOULON DE BARBASIE. Maison du roi de Navarre s'arrêtait souvent pour diner, VIII, 135.
- FOUQUÈRES. Capitaine, envoyé avec sa compagnie à M. de Vivans, II, 205.
- FOUQUEROLLES. Reuoyé sans rançon par Catherine de Médicis, II, 272. — Affectionné du roi, IV, 164. — Dépeché au roi par Saint-Paul, 509. — Revient de Rouen, 646. — Envoyé par le roi au connétable de Montmorency au retour d'Angleterre, 755. — Tué devant Amiens, 819.
- FOUQUET (Guillaume). Conseiller au parlement, reçoit du roi l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, VII, 412.
- FOURCADE (La). Emprisonné par les catholiques à Périgueux et relâché, I, 598.
- FOUCY. Reçoit mission du roi de s'enquérir de l'état financier de la manufacture de tapisserie des Gobelins, VI, 643, 644.
- FOURNIER, capitaine, III, 330, 492, 558. — Fait des prisonniers près de Carcassonne, VIII, 146. — Reconduit l'Anglais Wilches jusqu'à Dieppe, IV, 30. — Capitaine de cavalerie, 638.
- FOURNIER, conseiller, V, 685.
- FOUSSAT (De). Porteur de dépêches, VI, 515, 516.
- FOY (SAINT). Ville tenant pour la religion réformée, VIII, 187. — Intention du roi de Navarre de nettoyer ses environs, I, 145. — Séjour fréquent du roi de Navarre, 145, 147, 309, 310, 311, 323, 329, etc.; II, 202, 204, 205. — Son gouvernement, II, 146, 364, 380. — Assemblées tenues en ce lieu, 197, 347, 348, 357, 364, 380, 384. — Négligence des huguenots à s'y rendre, 357, 364, 384.
- FOY-MONTAULT, ville du Poitou; se rend au roi de Navarre, II, 286.
- FRANC (Le). Depute par Poitiers pour annoncer au roi la soumission de la ville, IV, 169. — Envoyé par le roi au maréchal de Lavardin, VIII, 848.
- FRANC (René Le). Peintre favorisé par le roi, VII, 771.
- FRANCE. Distincte de Normandie, IV, 734. — Nom exclusivement donné à l'île de France, III, 694; VI, 557. — Dénomination opposée à Guienne, IX, 377.
- FRANDESCAS, petite ville de l'Agenois. Se donne au roi de Navarre, qui demande que son procès soit jugé par la chambre d'Agen, I, 183, 216.
- FRANCFORT, ville d'Allemagne, II, 336.
- FRANCHE-COMTÉ. Neutralité entre elle et Chaumont-en-Bassigny, IV, 829. — Desordres dans ce pays, VI, 577.



- FRANCHEMONT. Secrétaire du duc de la Force envoyé par lui à Loménie, V, 647. — Porteur d'une lettre de de la Force au roi, VI, 277. — Secrétaire de Buzenval, VII, 66, 76. — Député aux Pays-Bas, 447, 448. — Porteur de dépêches de Russy au roi, 882.
- FRANCINE, intendant des bâtiments, VI, 69.
- FRANCISQUE, Commandant du château de Talan, IV, 368.
- FRANÇOIS-RÉFORMÉS (Religieux de SAINT-), VII, 414.
- FRANCOURT (Gabriel Dauvet, sieur DE). Lève des troupes pour les Pays Bas, VII, 235.
- FRANGIPANI (Pompée). Nommé par le pape général d'Avignon, VI, 571, 583, 615.
- FRANQUESI, Commandant du château de Dijon; capitule, IX, 412.
- FRANQUEVILLE. Son voyage à Florence, VII, 356.
- FRÉDÉRIC II, roi de Danemark, I, 557. — Sollicité par le roi de Navarre de s'intéresser aux protestants de France, 557 et suiv.; II, 246 et suiv., 249. — Nouvelle ambassade du roi de Navarre auprès de lui, 263 et suiv. — Remerciements pour le passé et prière de continuer ses bons offices, 292 et suiv. — Exhorté par le roi de Navarre de s'unir avec les autres princes protestants contre la ligue des catholiques, 323 et suiv. — A fait tout ce qu'il pouvait auprès des autres princes protestants, 326. — Repousse le livre intitulé *Concordie*, etc. 441. — Sa mort, *ibid.*
- FRÉDÉRIC (Le comte). Reçoit du roi une lettre amicale, III, 367. *Voy.* MONTÉLIARD.
- FRÉDÉRIC (Joachim), administrateur désigné de l'archevêché de Magdebourg, approuve le livre intitulé *Concordie*, etc.; l'offre à l'approbation du roi de Navarre, II, 437 et suiv.
- FREMICOURT, Commandant à Vitry, V, 320, 321.
- FREMYN (Antoine DE), IV, 237.
- FRENCH-SCHELENDER, Chargé de lever des troupes pour le roi en Allemagne, s'en acquitte mal, III, 134.
- FRENTZ, colonel allemand, III, 518, 528. Peut-être le même que FRENCH-SCHELENDER.
- FRESNE. *Voy.* FORGET.
- FRESNE-CANAYE (Sieur DE). Nommé par Henri III conseiller au grand conseil; ne peut s'y faire admettre étant protestant. I, 292. — Adressé à M. de Scorbac par le roi de Navarre, 643. — Prié par le roi de Navarre de remettre une lettre au sieur de Fleury, ambassadeur en Suisse. II, 183. — Envoyé par le roi de Navarre en ambassade en Angleterre et en Allemagne, II, 421, 423, 425. — Doit s'entendre avec La Noue pour ses négociations, 421, 423, 424. — Instructions du roi de Navarre, 423, 424, 425. — Assisté dans ses négociations par le sieur de la Thuillerie, 424. — A publié le livre de La Noue: *Discours politiques et militaires*, 424. — Envoyé par le roi en ambassade en Angleterre, III, 60, 61. — Chargé de négocier un emprunt. VIII, 358. — Conseiller au conseil d'État, secrétaire des commandements et finances du roi, 782, 786, etc.; III, 62. — Envoyé près de la république de Strasbourg, 62. — Chargé de missions près du maréchal de Schomberg, 130, 131; — près du roi de Danemark, 174. — Ambassadeur ordinaire du roi près le duc de Wurtemberg et autres

- princes allemands, 502, 505. — Appelé à la conférence de Mantes, 806. — Envoyé à Lyon bien instruit des intentions du roi, IX, 408, 410, 411, 413. — Signe une trêve avec d'Épernon, IV, 368. — Porte au roi l'arrêt du parlement de Bordeaux sur l'édit de pacification, 628. — Envoyé par le roi à Rosny, V, 279; — au chancelier de Bellièvre, 280. — Conseiller d'État, secrétaire des commandements et finances du roi, VIII, 782, 786, etc. — Envoyé vers Marie de Medicis à son arrivée à Marseille, V, 327; VIII, 786, 788 et suiv. — Conseiller d'État envoyé ambassadeur à Venise, V, 404, 548; VIII, 315, 822. — Son retour près du roi, VI, 271. — Retiré de cette ambassade, VII, 348, 350, 360.
- FRESSINET ou FRAIXINET (SIEUR DE). Conseiller au grand conseil du roi Henri III, commis par lui à la réunion des greffes et sceaux royaux, I, 362. — Invité par le roi de Navarre à réprimer des désordres, VIII, 213.
- FREZINGUES (SAINT-JULIEN DE). Reçoit le collier de l'ordre du roi, VII, 43, 44.
- FRIBOURG (Canton de). Envoie des secours au duc de Savoie contre le roi, V, 361.
- FRONTENAC (SIEUR DE). Charge par le roi de Navarre de s'entremettre dans les différends du sieur de la Force et de madame de Caumont, I, 344. — Reçoit du roi une *assignation*, IX, 15. — A des affaires à Bordeaux, 203. — Bat force laquais, 217. — Envoyé par le roi de Navarre au maréchal de Matignon, I, 423, 424; — à Forget, 455. — Son mariage, VIII, 255. — Visite de la part du roi de Navarre M. de Vivans, II, 205. — Lui donne des nouvelles de ce roi, VIII, 308. — Envoyé aux maires et jurats de Bordeaux, II, 485. — Accompagne le roi dans ses guerres, III, 92. — Envoyé aux habitants de Bayonne, 92, 93; — au duc de Montmorency, 93; — à M. de Poyanne, 94, 95; — à M. de Vivans, 104, 105. — Messenger entre le roi et le maréchal de Matignon, 315. — Aimé et estimé du roi, reçoit de lui le prieure de Selle en Brie, IV, 232. — Dépêche à Montmorency par le roi, 448. — Accident qui lui arrive, 638. — A l'intendance des chiens de chasse, V, 71. — Employé dans la négociation du mariage du roi avec Marie de Medicis, 233, 234, 249, 256. — Indigné que tout le monde chasse dans les forêts de Chantilly, VII, 314.
- FRONTPERIVES. Tué dans les troubles du Périgord, I, 232.
- FUENTÈS (Le comte DE). Chargé par interim du gouvernement des Pays-Bas, III, 710. — Retenu dans Cambrai, IV, 433. — S'approche avec des forces vers le Roussillon, VIII, 658, 659. — Fomente la conspiration de Birou, V, 614, 628, 630, 637, 671. — Principal instigateur de toutes les menées espagnoles, 693. — Toujours surveillé, VI, 44.
- FULVIO-VICEDOMINO, camérier du pape; envoyé au roi, IV, 640, 642.
- FYAC. En hostilité avec Montpensier, IX, 89.
- FYMAEGNON (SIEUR DE). IX, 206.

## G

- GABARRET (SIEUR DE). Refus par le roi de Navarre de lui accorder l'état de mestre de camp dans Monséguir, I, 317. — Son différend avec le sieur de Saveillan, 411. — Poursuivi par ordre du roi de Navarre, 453, 454. — Ordre de le saisir en quelque lieu qu'il soit, 482. — A ci-devant attenté aux jours du roi de Navarre, II, 82. — Pris par Matignon, 82, 86.
- GAERLAC. Sa maison prise et tenue en sûreté, VII, 750.
- GABRIELLE D'ESTRÉES. Première lettre du roi, III, 722. — Qualifiée *mon bel auge*, 722, 724, etc.; IX, 159 et suiv. — Suite de lettres pleines de passion, 722 et suiv.; IX, 159 et suiv. — Germe de jalousie du roi effacé, III, 754. — Sa grande affection pour le roi, 805. — Sa liaison avec le roi improuvée par son père, 811. — Plaintes du roi sentant la jalousie, *ibid.* — Se déplaît à Mantes, 821. — Appelée par le roi à Laon, IV, 190. — Reçoit à Pecquigny une troupe de musiciens amenés par le roi, 283. — Reprimandée par le roi au sujet de Bellegarde, 289, 290. — A un fils du roi, VIII, 584. — Reçoit le titre de marquise de Monceaux, IV, 543. — Fait acheter à Paris pour 25 à 30,000 écus de bijoux quand le roi est dans une pénurie extrême, 543. — Achat pour elle par le roi d'une maison, 655. — Accouche d'une fille, 658, 659. — De vient duchesse de Beaufort, 833, 984. — Prête de l'argent au roi, 833. — Sa mort; tristesse du roi, V, 111. — Suite de lettres évidemment à son adresse, IX, 158 et suiv.
- GADAGNE, GADAGNE et GUADAGNE (Abbe de), I, 292; IX, 211, 212; II, 237. — Agent de la grande-duchesse de Toscane, reçoit un passe-port du roi pour traverser la France, VIII, 431. Voy. BOTHEON.
- GAFFEL, peut-être GREZIN.
- GAL (Abbé de SAINT-). Prince du Saint-Empire favorable au roi, IV, 498.
- GAL (SAINT-). Ville. Ses gens de guerre au service de la France, III, 299. — Très-bien disposé en sa faveur, 741.
- GALATY ou GALLATY, colonel suisse, I, 106; VIII, 478, 479, 642; IX, 13. — Demande à rentrer dans son pays après s'être distingué à Arques, III, 106. — Une compagnie retirée de son régiment, IV, 242. — Toujours à la tête de son régiment, 440; IX, 13. — Appelé par le roi près de lui, à la Fère, 466. — S'avance pour secourir Amiens; est surpris par les Espagnols, 698. — S'établit dans Abbeville, 700. — Ses bons services, VIII, 479.
- GALDIANO (JEAN DE). Chargé d'aller vendre du blé en Espagne, VII, 463. — Agent infidèle, *ibid.*
- GALÈRES et GALÉRIENS. Faute de galères, les condamnés sont bannis, IV, 93; — et la peine des galères abolie, *ibid.* — Il n'en existe pas en France, VIII, 463. — Le roi veut en armer un bon nombre, V, 242, 247, 336, 548.
- GALLOT (Étienne), marchand de Calais, revendique des draps, IX, 127.
- GANGY ou GAUGY, officier aux forêts royales de Normandie, VIII, 802. — Nommé, IX, 196.
- GANNACHE, château. Pris par l'armée royale, III, 314. — Sa garnison, IV, 729.

- GAP. Sa citadelle doit être démolie, I, 378. — Assemblée des protestants tenue en cette ville, déplaisir du roi, VI, 255.
- GARABY (SIEUR DE). Ses intelligences, IX, 129, 130.
- GARBOIL pour GRAUGE, I, 227.
- GARÇONS (Petits). Locution employée par le roi, probablement pour dire les seins, *passim*.
- GARDE (LA), beau-fils du précédent, marie sa fille à du Mirail; le roi de Navarre s'intéresse à ce mariage, I, 76. — Mestre de camp, blessé près du Maulévrier, III, 634.
- GARDE (LA). Lich pris et repris, IX, 123.
- GARDEDESCOS (SIEUR DE LA), I, 76.
- GARDE-NOBLE. Enlevé aux protestants dans le but de faire élever leurs enfants dans la religion catholique, I, 380.
- GARDEZY (SIEUR DE). Chargé d'exposer à Scorbac ce qui s'est passé dans l'assemblée de la Rochelle, II, 402.
- GARGOUILLE. Commande quinze soldats, IX, 216.
- GARNIER, habitant de Nîmes; son procès, I, 630.
- GARNIER, prédicateur ordinaire du roi, V, 569. — Docteur, assiste Biron à ses derniers moments, 646.
- GARNIER, vignier et capitaine de Saint-Maximin en Provence, V, 305.
- GARNISONS. Leur licence, IX, 372, 376. — Mal payées, 376. — Doivent être diminuées; elles pèsent trop sur les villes, IV, 147, 155.
- GARBAUT, capitaine pour la Ligue, attaque inutilement Maubert, III, 310.
- GARRIGUE (SIEUR DE LA), capitaine protestant invité par le roi de Navarre à faire observer l'édit de pacification de 1577, I, 187, 402. — Premier consul de la ville de Castres, 402, 452. — Invité à tenir la main aux fortifications de cette ville, II, 78, 80. — Reçoit une lettre du roi de Navarre au sujet d'une levée de deniers en bas Languedoc, 313. — Reclamation de fonds reçus par lui, 330. — Chargé de recueillir des deniers, 381.
- GAS et GASC. Voy. GAST.
- GASQUES (SIEUR DE). Député du bas Languedoc, II, 406.
- GASSION (Jacques). Procureur général à la cour souveraine de Pau, VII, 151. — Ses enfants gratifiés par le roi, 152.
- GASSION (Jacques), fils du précédent. Écolier gratifié par le roi, VII, 152.
- GASSION (Jean), frère du précédent. Écolier gratifié aussi par le roi, VII, 152.
- GAST (DE), I, 66. Appelé par le roi de Navarre *l'ami du bon garçon*, IX, 161. — Lettres à lui écrites, 161, 162.
- GASTINALIÈRE. Porteur de dépêches de l'ambassadeur à Venise au roi, VII, 27.
- GASTINES (SIEUR DE), VIII, 836.
- GATAGABET (FRANÇOIS DE). Sa détention, V, 257. — Intervention du roi, 258.
- GATINARE (COMTE DE). Envoyé au roi par le duc de Savoie, VII, 396.
- GAUCOURT (SIEUR DE). Va visiter à la Bastille le prisonnier Villebouché, VII, 696, 697.
- GAUDEFROIS, avocat du roi en la cour des monnaies. Convoqué au conseil du roi pour un règlement général sur ce sujet, VII, 725.
- GAULDRION (Jacques). Pourvu de l'abbaye Notre-Dame de Josaphat, VII, 838.
- GAULTERON. Sa mort, VI, 442.
- GAULTIER, avocat général au grand conseil du roi, VIII, 877.
- GAULTIER, capitaine. Rend au roi Neuilly-Saint-Front, IV, 92, 93, 391.
- GAUMETS. Conseiller d'État, avocat géné-

- ral au parlement de Toulouse, VIII, 803. — Réprimandé par le roi, 803, 804.
- GAUTEROT (Pierre). Pourvu d'un état de sergent, I, 220.
- GAUVILLE. Lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du sieur de Carrouges, contribue à la prise de Verneuil, III, 122. — Appelé à Évreux avec sa compagnie et ses amis, 270; VIII, 407. — Capitaine, VIII, 407. (Probablement le même que GOVILLE. Voy. ce mot.)
- GAVAUDUX. Le sieur de Vivans y surveille l'armée de la Ligue, II, 194.
- GAYANT (Charles DE), grand maître de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, résigne cette charge, VII, 425.
- GEAUNE. Assemblée illicite de gens armés en ce lieu, VIII, 144.
- GEAY (LE). Envoyé par madame de Nemours au roi, V, 73, 74, 75, 76.
- GELAIS (SIEUR DE SAINT-). Réclamations de sa veuve et de ses enfants, IX, 140.
- GELAIS (URBAIN DE SAINT-), évêque de Comminges, IX, 63.
- GEME (BARON DE SAINTE-). Ravage le Poitou, IV, 728.
- GENAN. Voy. LANGLOIS.
- GÉNÉRAL. Titre donné aux receveurs des finances, *passim*.
- GÉNÉRALE. Femme d'un receveur des finances, VIII, 414.
- GÈNES. Le roi peu satisfait de ses habitants, V, 104. — Ses bons offices envers un envoyé du roi, 214. — Ses magistrats retiennent sur leurs galères plusieurs Français prisonniers, VIII, 952. — Réclamations du roi à ce sujet, 952, 953.
- GENETYNES OU GENETINES (Michel de Charpin, seigneur DE), IV, 186. — Invité à arranger le différend élevé entre les sieurs de Lyon et d'Urfé, IV, 186.
- GENÈVE. Informé par le roi de Navarre de l'état des églises de France, I, 7; — de ce qui s'est fait dans l'assemblée de Montauban, 193; — pour le paiement de ce qui lui est dû, 582, 583. — Assuré par le même de ses sentiments de reconnaissance, 193, 441; II, 369, 370. — Créancier des huguenots de France, I, 490. — Ses démêlés avec le duc de Savoie, 496, 497. — Menacé par les catholiques, a recours au roi de Navarre, VIII, 228. — Allié avec le roi de France Henri III, II, 92. — Fait excellent accueil aux débris de l'armée étrangère venue au secours des protestants de France, 370. — Remboursé en partie par les huguenots de France, 421, 422; III, 688. — Disposé à traiter avec les ennemis du roi, VIII, 514, 515. — Averti de l'intention du roi de faire rude guerre au duc de Savoie, IV, 694. — Prolonge une trêve avec ce duc, 787. — Menacé par les Espagnols; secouru par le roi, VII, 273, 276, 277. — Entreprise sur cette ville par le duc de Savoie, VI, 4, 5; — contre les traités, 6. — La repousse vigoureusement, 8. — Pris sous sa défense par le roi, 6, 8, 9, 10, 12, 13, 24, 52, 90. — Continuation de la guerre. le roi se propose de le secourir si on l'attaque, 121. — Amusé par le duc de Savoie, 128. — Paix conclue, 136; — amenée par le roi, 136, 142. — Alarmé du rassemblement de forces fait par le duc de Savoie, IV, 1019; V, 10. — Pris par le roi sous sa protection, V, 10, 24. — Protection efficace, 24. — Refuse passage au cardinal de Joyeuse, 70. — Compris au traité de

- Vervins, 97. — Souffre des vexations du duc de Savoie, 127. — Recommandé à ce duc par le roi, 164, 210; VIII, 730. — Le roi désire le comprendre dans le traité de paix avec le duc de Savoie, V, 363. — Assuré des bonnes dispositions du roi, reçoit ses offres de services, 837, 838, 840, 850, 857, 858. — Doutes du roi sur ses bonnes dispositions, 879.
- GENEVÈVE (SAINTE). Son abbé suit de prétendus coupables, IX, 286. — Demande que le prieuré et la cure de Saint-Étienne-du-Mont soient désormais desservis par un religieux de son abbaye, VII, 704.
- GENEVOIS pour GÉNOIS, V, 444.
- GENICOURT. Maître ordinaire des requêtes de l'hôtel du roi, VII, 793. — Commissaire pour les monnaies, IX, 51.
- GENICOURT (ISAAC DE), fils du précédent. Le roi demande en sa faveur que le prieuré de Revel soit tenu en commandite, VII, 793.
- GENIEZ (SIEUR DE SAINT-). Échange projeté après la bataille de Jarnac entre lui et la Barbes, VIII, 17. — L'un des principaux serviteurs du roi de Navarre, I, 138. — Charge par le roi de Navarre de faire travailler aux fortifications et à la fabrication des poudres, 139. — Fait préparer des poudres et des canons, IX, 292, 293. — Ancien serviteur de la maison de Navarre, I, 142. — Loué de son zèle à servir les intérêts des protestants à Bergerac, *ibid.* — Député aux États par le roi de Navarre, VIII, 102. — Lui donne un utile avertissement, 113. — Prend une grande part à l'administration des pays souverains du roi de Navarre, 142, 143, 144, 274, etc. — Sénéchal de ces pays, 236. — Invité par ce roi à réprimer les désordres commis par des soldats, 275. — Gouverneur et lieutenant général des mêmes pays, 497; II, 42, 43, 80, etc. — Visite à Navarreins par le roi de Navarre, I, 497. — Envoyé par ce roi vers Fabas, VIII, 245. — Sa maladie, I, 497. — Intermédiaire entre le roi de Navarre et le vicomte d'Échaus, 520, 521. — Chargé de faire munir de poudre le château de Tartas, 586. — Ses bons services, II, 42, 50. — Ses instructions pour la levée de soldats en Béarn non approuvées par le roi, 113. — Conçoit le projet de s'emparer de Tarbes, 142. — Invité à surveiller un mouvement militaire de Matignon, 156. — Immiscé dans les affaires privées du roi de Navarre avec sa sœur, 156, 157, 187, 193. — Chargé de faire une exécution contre le sieur de Lux, 157, 158; — de prendre le château de Mauléon, *ibid.*; — de fortifier Pau et Sauvetterre, *ibid.* — Appelé près du roi de Navarre, 179. — Invité à se saisir de madame de Duras, 193. — Se plaint de ne pas recevoir de lettres directes du roi de Navarre, 212. — Reçoit le portrait de ce roi, 219. — Prié de donner ordre aux finances, 234. — En correspondance active avec le roi de Navarre, 237 et suiv. — Va prendre les eaux, 382. — Prié de transmettre ce qu'il sait de l'armée d'Espagne, *ibid.* — Informé par le roi des mouvements qui se font en Espagne et qui pourraient être dirigés contre la Navarre, III, 16.
- GENIEZ (SAINT-), fils du précédent. Réclamé par le roi pour l'armée de Picardie, IV, 748. — Envoyé au roi par le comte de plaisir du roi à le voir, V, 55. — Renvoyé par le roi, 274, 284,

285. — Ses mémoires sur les armements des Espagnols, 582. — Gouverneur de Narbonne, cité devant le parlement de Toulouse; intervention du roi, VII, 560, 561. — Vient trouver le roi, 637. — Envoyé par lui à Montmorency, 703.
- GENIN. Assiste au combat de son frère avec BORDON, I, 405.
- GENIS (SAINT-) D'AOSTE, VIII, 859.
- GENISSAC (SIEUR DE). Reçoit commission pour arrêter les pillages et violences en Guienne, I, 124.
- GENLIS. Investi par les forces du roi, III, 388.
- GENSAC, en Guienne, I, 307.
- GENSAC (SIEUR DE). Chargé d'assembler les gens des trois États de la ville de Tarbes, I, 510.
- GENTIL, IV, 740. Voy. CORIO.
- GEOFFRE, capitaine, II, 83. — Tué à la prise du Bec-d'Ambès, *ibid.*
- GEORGES (Jean), électeur de Brandebourg, approuve le livre intitulé *Concordiæ*, etc. et le présente à l'approbation du roi de Navarre, II, 437 et suiv.
- GEORGES (SAINT-), cardinal, n'inspire aucune défiance au roi, VIII, 710. — Reçoit les condoléances du roi sur la mort de Jean-François Aldobraudino, V, 499.
- GEORGES (SIEUR DE SAINT-), capitaine, II, 278. — Son différend avec le sieur de Saint-Germain-Beaupré, VII, 296.
- GERAN (SIEUR DE SAINT-). Revient de prison et donne au roi des renseignements sur l'état des Espagnols, IV, 539. — Son régiment, 967. — Sa compagnie, V, 305. — Banni pendant plus de deux ans; lettres d'abolition, VI, 27, 28.
- GERBAUDIÈRE (SIEUR DE LA). Son procès criminel, V, 69.
- GERMAIN (M<sup>ie</sup> DE SAINT-). Enlevée des prisons du Petit Châtelet, VII, 476. — Démarches pour l'y réintégrer, 476, 477, 478.
- GERMAIN (SAINT-), place du Languedoc, prise par les huguenots, I, 165.
- GERMAIN (SIEUR DE SAINT-), VII, 493. — Veut faire épouser à son fils M<sup>ie</sup> de la Rochefaton contre le gré de celle-ci; intervention du roi, VII, 493, 609, 619, 620, 621, 640, 641, 647.
- GERMAIN-BEAUPRÉ (SIEUR DE SAINT-). Appelé à l'armée par le roi avec sa compagnie, IV, 777, 778. — Député des protestants près du roi, V, 710. — Trop favorable au duc de Bouillon, VI, 35. — Repoussé par le roi comme député des protestants, 490. — Son différend avec le sieur de Saint-Georges, VII, 296.
- GERMINCOURT. Envoyé vers Lagny contre l'armée de Mayenne et du duc de Parme, III, 246.
- GERMONIÈRE OU HERMONIÈRE (LA), surnommé Lefebvre. Pris par le gouverneur de Cherbourg, accusé de plusieurs crimes, livré au parlement de Normandie, III, 144, 147.
- GERSEY. Son régiment, II, 397.
- GERSINES (SAINTE-), prieuré. Sa réunion au chapitre de Langres demandée par le roi, VII, 825.
- GERVAIS (Château de). Mauvaise place, VIII, 782.
- GESVRE. Retient des prisonniers, VIII, 377. — Nommé, IX, 49. — Lettres à lui adressées, VIII, 562; IX, 162. — Fait difficile d'admettre Mayargues comme gouverneur de Montpellier, VI, 383. — Attendu par le roi, VIII, 723.
- GEX. Cède par le duc de Savoie, V, 532; — en échange de Saluces, 539. —

- Son bailliage dans le gouvernement de Biron, V, 532. — Rétablissement en ce pays de la religion catholique, VIII, 810.
- GIANTIGLIAZZI. Chevalier de Malte retenu prisonnier par le grand-duc de Toscane; sollicitation du roi en sa faveur, VII, 318.
- GIES. Protestants massacrés dans cette ville, I, 291. — Sa garnison non payée, III, 232, 233.
- GIGNAC (Citadelle de), IV, 978.
- GILET (Jean), dit Bardoungnes, VIII, 186.
- GILLES (SAINT-). Placé par le roi dans une maison de Montmorency, IV, 957.
- GIMEL. Assiégé, IV, 217.
- GIMÉL (FRANÇOIS DE). Sommé de laisser démanteler Albert, IV, 1011.
- GIMONT, monastère, V, 7.
- GINVILLE, pour JOINVILLE. Voy. ce mot.
- GIOVANNI. Envoyé du grand-duc de Toscane près du roi, V, 468. — S'en retourne près du duc de Toscane, VII, 4.
- GIBARD. Envoyé par le maréchal de Damville au roi de Navarre, I, 196. — Intendant général des finances, 196, 197.
- GIRARD (le jeune), VII, 773. — Envoyé par Montmorency près de sa fille, la princesse de Condé, retenue à Bruxelles, 837. — Son retour, 855.
- GIRARD (Maître). Demandé en échange contre d'Éliat, IV, 259. — Intendant du connétable de Montmorency, VII, 135.
- GILAUDEAU. Son navire chargé de blé pillé par des Anglais et des Flamands, VII, 446.
- GIRONDE, ville. Vexée et pressurée par les gens de guerre, I, 88.
- GIRONDE (Château de). Appartenant au roi de Navarre, I, 48.
- GIRONDE (SIEUR DE). Appelé à Saumur par le roi de Navarre échappé de la cour de France, I, 91.
- GIRONX (Vicomte DE SAINT-). Poursuivi pour assassinat, VII, 473, 474.
- GISCARO ou GUISCARO (SIEUR DE). Défense à lui faite par le roi de Navarre d'entrer dans la ville d'Auch, I, 128. — Envoyé pour le roi de Navarre vers Henri III, roi de France, 231. — Chargé de suivre au parlement de Paris un procès du roi de Navarre, 607. (Le même que DE LA BARTHE.)
- GISIERS. Tour du château Gontier, démolie, V, 571.
- GISORS, ville de Normandie, III, 637, 638, 641, 842. — Camp y établi par le roi, 270 et suiv. — Position importante, 529, 543, 547, 548. — Point de réunion des forces du roi contre les ducs de Mayenne et de Parme, *ibid.* — Discussion pour y commander, VIII, 862.
- GIUGNI (Le chevalier). Reçoit une charge du grand duc de Toscane, V, 536.
- GIVERSAC ou GYVERSAC (SIEUR DE). Envoyé par le roi de Navarre à M. de la Jorie, VIII, 184. — Dresse en Guienne des compagnies pour la Ligue, II, 36. — Assemble des gens de guerre pour assiéger le prieuré de Trimolat, V, 217. — Partisan et agent du duc de Bouillon, VI, 515, 583. — Pardonné, 584.
- GIVRY (Cardinal DE). Promu: remerciement du roi au pape, IV, 640; — avec restrictions, 640, 641, 642. — Pressé par le roi de se rendre à Rome, VI, 225; VIII, 896. — Reçoit l'abbaye de Châtillon, 408. — Gère l'intérimat du cardinal de Joyeuse comme protecteur des affaires du roi à Rome, 443, 446, 489. — Reçoit en don du roi la moitié des fruits de l'abbaye de Châtillon, 614. — Protecteur de l'ordre de Cîteaux, VII, 61. — Obtient l'évêché de Metz, 390, 394.



399. — Satisfait complètement le roi, 551, 559. — Pourvu de l'évêché de Metz, résigne la coadjutorerie de l'évêché de Langres, 571, 592. — Son retour de Rome, *ibid.* et 595. — Chargé par le roi de le représenter au mariage du prince de Toscane, 601. — Se rend dans son évêché de Metz, 714, 715, 716, 717, 758. — En grande estime près du roi, 759.
- GIVRY (SIEUR DE). Sa participation à la bataille d'Ivry, III, 168. — Prend Corbeil, 298. — Amène au roi trois cents chevaux contre les Espagnols, 306. — Chargé par le roi de rassembler toute la noblesse de Brie, 313. — Reçoit ordre de secourir des villes, VIII, 410, 412. — Intermédiaire entre le roi et le duc de Nevers, 341, 342. — Reçoit ordre d'opérer avec ses forces en Champagne, 359; VIII, 364. — Charge une troupe ennemie près de Verdun, 492. — Arrive à Neufchâtel, est investi par l'ennemi, capitule, 566. — Concourt à la défaite du régiment de la Barlotte, 649. — Ses rapports sur l'armée ennemie, incertains, 693. — Prend une part brillante à une escarmouche devant Laon, IV, 177.
- GLANDÈVES (ÉVÊQUE DE), VII, 80, 81.
- GLAS (SIEUR DE). Porteur de lettres du roi d'Angleterre au roi, VII, 352. — Écuyer du prince de Galles, *ibid.*
- GLASCOW (ARCHEVÊQUE DE). Ambassadeur d'Écosse en France, IV, 219; V, 119.
- GLATTEUX OU GRATENX. Chancelier du roi de Navarre, I, 184; VIII, 146; IX, 371. — Député par lui à la cour de justice de Guienne, VIII, 220; — aux habitants de Lectoure, 243; — à la cour de France, IX, 210. — Chargé de lever des deniers pour aller au-devant d'une armée étrangère, II, 235.
- GLOSSINE (SAINTE-), de Metz. Abbaye à réformer pour la mauvaise vie qu'y mènent les religieuses, VII, 405.
- GOBELIN, religieux commandeur de l'abbaye de Saint-Denis, envoyé à Rome avec le duc de Nevers, IV, 23, 24.
- GOBELIN (BALTHASAR), trésorier de l'épargne IV, 847; VIII, 570, 687, 700. — Avances faites par lui, IV, 847.
- GOBERDIÈRE. Se dit faussement chargé par le roi de lever un régiment, IX, 275, 276. — Poursuivi à outrance, 276.
- GOBIN (SAINT-), ville. Sa garnison défait un régiment de lansquenets de la Ligue, III, 387. — Assiégé, 398.
- GODANCOURT. Fait appeler en duel Contenant; déféré au connétable et à Rosny, IX, 230.
- GODE (LA). Sobriquet donné par le roi au sieur de Souvré, III, 426, etc.
- GODEFROY, VII, 324.
- GODET, lieutenant, III, 752.
- GOHAS, capitaine, IX, 364.
- GONDI (JÉRÔME). Envoyé au roi par le grand-duc de Toscane, III, 254. — Renvoyé en Italie au grand-duc par le roi, 763, 783, 784, 785. — Chargé de voir en passant le duc de Nevers, auquel il est recommandé, *ibid.* et 794. — Envoyé en Italie près de Pisani, VIII, 485; — au grand-duc de Toscane, 487. — Son éloge, 487. — Fait payer Bellièvre, IV, 278. — Apporte de l'argent au roi de la part du duc de Toscane, 546. — Fait consigner dans le château d'If des marchandises de Marseille, 676. — Porteur de dépêches, VIII, 702, 705. — Envoyé par le roi au grand-duc de Toscane, V, 101; VIII, 734, 735.

- GONDIX. Mestre de camp d'un régiment d'infanterie française, IV, 870. — Est fait gouverneur d'Aigues-Mortes, 871, 872, 940, 941; VIII, 679. — Renvoyé en sa charge, V, 557. — Nommé, VIII, 782.
- GONDON. Complice dans l'arrestation d'un officier de justice du roi de Navarre, I, 168.
- GONDRIX (Sieur DE), gentilhomme catholique accompagnant le roi de Navarre, I, 114. — Ce roi désire avoir sa compagnie près de lui, II, 47.
- GONDY (Cardinal DE). Envoyé vers le roi par les Parisiens assiégés pour traiter de la reddition de la ville, III, 235, 257. — Capable de faciliter la paix entre le roi et la Ligue, 587. — Invité à se concerter avec le duc de Nevers, IV, 25. — Chargé de procurer des chevaux pour le roi, 42. — Son retour de Rome, 243. — Est fait président d'un conseil particulier de finances, 767. — Recoit le roi à Paris, V, 148. — Recoit chez lui la reine Marie de Médicis à son arrivée à Paris, 371. — Envoyé au grand-duc de Toscane pour régler certaines affaires, 402.
- GONDY (DE). Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, IV, 317. — Appelé près de lui, 718.
- GOVESSE. Camp établi en ce lieu par le roi, III, 202, 252, 253.
- GOSSE, capitaine, II, 133.
- GOZZAGY (Silvio), fils naturel du duc de Mantoue, desiré entrer dans l'ordre de Malte; entremise du roi, VII, 434.
- GOZZAGUE (Charles DE) et de Clèves, fils du duc de Nevers, IV, 273.
- GORSE. Ses religieux s'opposent à une bulle du pape, V, 564.
- GOSDET (LE). IV, 36. — Convoité par la reine d'Angleterre, 36, 37. — Refusé par le roi, 37, 38.
- GOSSE, en Béarn, III, 330.
- GOUJON, capitaine commandant au Havre pour la Ligue, III, 549.
- GOULAINES. Tué en Bretagne, III, 435.
- GOULE (Jérôme), professeur de l'université, reçoit une augmentation de gages, VII, 36.
- GOUBDAN. Envoyé par le roi à la reine d'Angleterre, III, 121.
- GOURLON (Viconte DE). Chargé de pourvoir à la conservation de Cahors, I, 315. — N'a pas assez tenu la main à empêcher les pillages, 316. — Recoit ordre de s'emparer de Varen en Rouergue, 438. — Ne trouve pas obéissance à Comiac, II, 4. — Demande une augmentation de gendarmes, 145. — Recoit ordre de rester près de Matignon, lieutenant général en Guienne, III, 223.
- GOURGUES (Benjamin DE), VI, 273.
- GOURGUES (Sieur DE). Général, c'est-à-dire receveur des finances sous Henri III, I, 161, 507, 513, 664, 669; IX, 345.
- GOURNAY, ville. Fort construit par le roi près de cette ville, III, 386, 848. — Ses habitants attaquent vainement le Châteauggillard, 416. — Envoi de sel par le roi dans cette ville, 508. — La ville et les environs tenus par le roi, 529, 543, 549, 550, 551, 552. — Assiégé, fait une sortie avantageuse, 589. — Son prieuré, 681, 683.
- GOUSSE (Sieur), I, 144.
- GOUSSINVILLE (Jean-Nicolas DE), premier président de la chambre des comptes, VII, 251.
- GOVERNEMENTS confiés à des femmes. Voy. BOURBON (Catherine DE) et ANGOULÊME (duchesse D').

- GOVERNET (René de la Tour LE). Nommé commandant du château de Montélimar, V, 441, 456; VIII, 882. — Nommé, VII, 325, 332. — Capitaine de cinquante hommes d'armes, VIII, 882. — Fidèle serviteur du roi, 883, 885.
- GOVERNEUR (Guillaume LE). Choisi par le roi pour l'évêché de Saint-Malo, VII, 853.
- GOUY, village de Normandie. Camp établi en ce lieu par le roi, III, 617, 619, 620.
- GOVILLE. Appelé par le roi au siège de Chartres avec sa troupe, III, 343. — Appelé pour combattre le duc de Parme et Mayenne, III, 598. — Peut-être le même que GAUVILLE. Voy. ce mot.
- GRACIANO (Duc DE). Le roi le fait visiter, VII, 608.
- GRADENIGO. Député par Venise pour féliciter le roi sur son mariage et sur la paix avec la Savoie, V, 413, 419.
- GRAFFINIÈRE, messager du roi de Navarre, VIII, 198.
- GRAMMONT (Abbaye de), VIII, 819.
- GRAMONT (Sieur DE). Créé lieutenant général du roi de Navarre en ses pays souverains, I, 50. — Mal reçu par les Béarnais et retenu prisonnier par Bernard d'Arros, VIII, 84 et suiv. — Ordre du roi de Navarre de le mettre en liberté, *ibid.* — Invité par Biron à prendre les armes, 144. — Fauteur de désordres en Guienne, I, 206.
- GRAMONT (Comtesse DE). Première mention de cette dame et de lettres à elle écrites par le roi de Navarre, I, 114. — Première lettre connue, II, 153. — Prend part aux affaires publiques, 155, 193. — Tenue au courant par le roi de Navarre de tout ce qui se passe, 155, 156, 215, 216, 224, 227, 238, 318, 319, 331, etc. — Désignée sous le titre de *Notre grande amie* dans les lettres du roi de Navarre, 212. — Reçoit de lui un cheval allant l'amble et des cordes de luth, 216. — Reçoit l'offre d'un cheval semblable aux siens, 224. — Très-liée avec Catherine de Bourbon, 238, 340. — Reçoit du roi de Navarre l'offre de deux petits sangliers privés et de deux faons de biche, 319. — Reçoit des lettres fréquentes du roi de Navarre. de 318 à 352. — Accuse le roi de Navarre d'inconstance, 341. — Était catholique, 349. — Caractère bizarre, 396. — Invitée à préparer Catherine de Bourbon à accepter pour mari le roi d'Écosse, 401. — Inspire pleine confiance au roi en son amour et sa fidélité, 412. — Se refroidit, 340, 500, 501, 502; III, 122, 187, 194. — Severement reprise par le roi sur sa conduite relativement à Catherine, 362, 363. — Informée par lui de la reddition d'Amiens, IV, 850. — Son fils demandé par le roi, 850.
- GRAMONT (Comte DE). Fils du précédent et de Corisande d'Andoins, demandé par le roi de Navarre, II, 460. — Capitaine, 500. — Presque constamment près du roi, III, 194, 216. — Vient au secours de Chartres assiégée par le roi, III, 347. — Un de ses laquais arrêté porteur de lettres, 558, 683. — Se distingue au combat de Fontaine-Française, IV, 364. — Nommé gouverneur de Bayonne, VIII, 582; IX, 29. — Le roi désire qu'il soit, en même temps que gouverneur, maire de la ville, IV, 550. — Le roi l'appelle près de lui, 850. — Créancier du roi, VI, 146. — Porteur d'une lettre du roi à de La Force, VII, 787. — Obtient

- une évocation, IX, 65. — Son procès, 107.
- GRANDEV. Sa garnison insuffisante, III, 762; — renforcée, *ibid.*
- GRAND. Procureur du roi à Saint-Germain, VII, 384, 385.
- GRAND (LE). Pour désigner BELLEGARDE.
- GRANDECHEVÈCHE. Recommandé par le roi de Navarre à la comtesse de Gramont, II, 238.
- GRANDFONDS, propriété du sénéchal d'Agebois, I, 99.
- GRANDMAISON (M. DE), enseigne. Blessé légèrement, III, 804.
- GRANDMONT (Ordre de), VI, 574.
- GRAND PEXDU. Sobriquet donné par le roi de Navarre à Sainte Colombe, I, 253.
- GRANDPRÉ. Lien de campement du roi, III, 494, 496, 497.
- GRANDPRÉ ou GRAND-PRÉY (Comte DE). Invité par le roi à joindre ses forces à celles de Dinteville pour fortifier les villes frontières, III, 236, 237. — Reçoit le commandement de cent chevaux avec ordre de se rendre à Langres, 662.
- GRANDS-JOURS (Chambre des). Projetée pour la Guienne et repoussée par certains catholiques, I, 293, 297.
- GRANDVILLE, IX, 165.
- GRANDVILLIER, village de Picardie. Son grenier au sel, III, 508.
- GRANGE ou GRANGE-AU-ROI (SIEUR DE LA). Membre du conseil des finances, IV, 492. — Conseiller au conseil d'État et des finances et gouverneur de Melun, 656. — Son fils recommandé par le roi au grand-duc de Toscane, *ibid.* — Appelé près du roi au sujet de l'évêque de Rodez, 785. — Prend un canon pour Melun, 802, 810. — Charge de faire vérifier un édit, 864. — Trésorier de France à Orléans; sa mort, VI, 508.
- GRANGER (Hely). Retenu prisonnier à Bordeaux, I, 14.
- GRANTMONT. Son différend avec le sieur DUNION, IV, 607.
- GRANVAL. Son régiment, IV, 84; — sa licencié, IX, 244; — est défait, 386.
- GRATEYE. Reçoit la charge de prévôt, VIII, 352.
- GRATINS. Voy. GLATTENS.
- GRATIS. Demandés au pape, V, 53.
- GRAVE. Assiégé par les Hollandais, VIII, 854, 856.
- GREBEL (Jean Georges), conseiller et secrétaire du conseil de Zurich, VI, 411.
- GRÉE (SIEUR DE LA). Président au parlement de Bretagne, IV, 245. — Commissaire pour traiter de la soumission de la province avec le duc de Mercœur, *ibid.* et VIII, 532.
- GRÉGOIRE XIII. Reçoit du roi de Navarre la prière de le recevoir au giron de l'Église après la Saint-Barthélemy, I, 36, 37, 58; — et de lui accorder dispense pour son mariage avec Marguerite de France, 38. — Accorde l'un et l'autre, 54.
- GREMONVILLE (Bretel DE). Président au parlement de Normandie, III, 15. — Dévoné au roi, 182.
- GRENADÉ-SUR-L'ADOUR, I, 527; II, 153. — Désordres commis par ses habitants, IV, 340. — Bloqué contre l'avis du roi, 341.
- GRENOBLE. Placé sous l'obéissance du roi, VIII, 421.
- GREZIN (Pont de). Sur la frontière orientale, VIII, 839, 841, 849.
- GRIBOUVAL. Son régiment défait et lui pris, III, 453, 454, 578.
- GRIFFON, réclamé par le roi, IV, 500.
- GRILLON. Voy. CRILLOX.

- GRIMALDI. Disposé favorablement pour le roi, III, 641.
- GRIMANI (Mario), doge de Venise, son éloge, sa mort, VI, 576.
- GRIMESTON (Edward). Chargé par Élisabeth d'une mission près du roi, III, 404. — Son éloge, 507.
- GRIMOD (Jacques et Étienne), de Lyon, I, 89.
- GRINDOR. Son navire capturé par les Hollandais, VII, 451.
- GRISES (Ligues). Lettre à elles adressée, III, 658.
- GRISONS. Inquiets sur les armements du pape et de Venise, s'adressent au roi, VII, 110, 115, 128. — Favorisés du roi, 128, 157, 158, 336; VIII, 815, 816. — Prennent les armes, 205. — Engagés à la paix par le roi, *ibid.*
- GRISSAC (Balthazar DE), colonel suisse, IV, 897.
- GROS-COUSIN. Titre donné par le roi au comte de Saint-Paul, VI, 149, 150.
- GRUGET. Maire et capitaine de Poitiers, V, 268. — Ancien trésorier de France, 269.
- GRUNIQUE. Les États de Hollande le prennent sur les Espagnols, IX, 404.
- GRUYER, II, 410.
- GUARANTOTTI (Ascanio). Envoyé par le sieur de Brèves à la poursuite d'un créancier, VII, 459. — Emprisonné à Naples, 460; — mais pour la forme, *ibid.*
- GUARNIER (LE). L'un des serviteurs du roi envoyé par lui en Guienne vers M. de Vivans, III, 97.
- GUAST ou GAST. Capitaine de la ville et château d'Amboise, VIII, 354. — Sollicité par le roi de suivre son parti, *ibid.* — Assure le roi de sa fidélité, 359. — Retient des prisonniers, 377.
- GUÉ (DU), capitaine, VIII, 848.
- GUÉBRIAN. Rencontre et battu par La Noue, III, 416.
- GUENETROT (SIEUR DE). Donne au roi des informations sur les dispositions de la reine d'Angleterre, VII, 545.
- GUERCHEVILLE (MARQUISE DE). Passion du roi pour cette dame, VIII, 385; III, 244. — Envoyée par le roi et recommandée à Marie de Medicis, V, 313, 314.
- GUERIN. Officier de justice du roi de Navarre, habitant de Milhau, est arrêté et emprisonné par des perturbateurs, I, 168, 169.
- GUERIN. Porte au roi une lettre de M<sup>me</sup> de Montglat, V, 575; — lui porte des nouvelles de son fils, IX, 223. — Serviteur des enfants du roi, VIII, 818.
- GUERRIEZ. Son régiment se rend au roi au Patay, III, 705.
- GUEBSAN, fils du maître de poste de Calais, VI, 140.
- GUESLE. A la promesse de l'abbaye de Menat, VI, 65.
- GUESLE (LA). Conseiller d'État, procureur général du roi au parlement de Paris, tancé par lui, IV, 522, 523; VIII, 616. — Envoyé par le roi à la marquise de Verneuil, VII, 509.
- GUET (MOT DU). A qui appartient, VIII, 894, 895.
- GUEYRON. Son procès, VII, 156.
- GUICHARD, valet de chambre du roi, IV, 950, 954. — Nommé, VIII, 558, 707.
- GUICHARDINI ou GUICCIARDINI (Philippe). Recommandé au pape par le roi, VII, 636. — Ambassadeur ordinaire du grand duc de Toscane, 743, 744, 745.
- GUICHE (SIEUR DE LA). Sa participation à la bataille d'Ivry, III, 168. — S'en retourne du siège de Paris et concourt à

- mettre en déroute le vicomte de Tavannes, 257. — Appelé par le roi au château de Blainville, 567. — Envoyé par lui vers les officiers municipaux de Lyon, V, 722. — Commande en cette ville, VIII, 857, 860. — Autorisé par le roi à se reposer, VI, 435. — Chevalier des ordres du roi, conseiller d'État, capitaine de cinquante hommes des ordonnances, lieutenant général du roi en Lyonnais, Forez et Beaujolais, 598, 628. — Gouverneur de Lyon, VII, 207. — Sa mort et son éloge, 287, 295.
- GUIDI et GUIDY (Chevalier). Porteur de lettres du grand-duc de Toscane au roi, VII, 699. — Obtient le remboursement de sommes dues par le roi au grand-duc et en reçoit des cadeaux, 781. — Appelé près du grand-duc, 802.
- GUIDOTTI (Bartholomeo). Secrétaire de l'archevêque Urbain, recommandé par le roi à son ambassadeur à Rome, VII, 881.
- GUILNE (SIEUR DE LA), VIII, 818.
- GUIERCHE (VICOMTE DE). Fait prisonnier, ainsi que sa femme, par les habitants de Poitiers, III, 339.
- GULDAN (SAINT), abbaye, VII, 308.
- GUILLAUME (Antoine). Prisonnier sur les galères du grand-duc de Toscane, V, 369.
- GUILLAUMONT. Envoyé au roi par le duc de Joyeuse, VIII, 679, 681.
- GUILLEMIER (Tristan). Proposé pour un prieur, VIII, 727. — Sa succession, VII, 418, 419.
- GUILLEB (SIEUR). Obtient des lettres d'abolissement, IX, 59, 60.
- GUILLOIRE, secrétaire du comte de Saint Paul, IV, 781.
- GUILLOX, commissaire, IV, 371.
- GUILMAUDIÈRE (SIEUR DE LA), IV, 147 (peut-être le même que GUINEMARDIÈRE).
- GUINARD, jésuite, auteur de libelles justifiant l'assassinat des rois, IV, 296. — Exécuté, *ibid.*
- GUINEMAUDIÈRE (Benjamin de Bernon, seigneur DE LA), IV, 94. — Appelé à l'armée par le roi, 490, 773.
- GUINGAN, ville, III, 841.
- GUINTEBOT, agent du duc de Holstein, VI, 442.
- GUIONELLE ou GUYONNELLE. Fait partie de l'armée de la Ligue, III, 598, 684. — Ses forces attendues par Mayenne, 682. — Étourdi et nécessaire, conduit la menace du prince de Joinville, VI, 4.
- GUIONYE capitaine, VI, 103.
- GUIRARD, trésorier de la maison du roi, IX, 90.
- GUIRAULD (SIEUR DE SAINT-), I, 168, 177.
- GUISE ou GUYSE, ville, III, 308.
- GUISE (HENRI DE). Accusé de vouloir faire périr Charles IX, le duc d'Alençon et le roi de Navarre pour donner la couronne au roi de Pologne, I, 66; — de faire à cet effet une assemblée à Genville, *ibid.* et 67. — Lie à la cour de France avec le roi de Navarre, 81, 82. — Chef de la Ligue, ne garde plus de mesure après la mort du second duc d'Anjou, II, 39. — Payé par le roi d'Espagne, 57. — Offre du roi de Navarre de le combattre en combat singulier, 96, 129. — Séjourne à la cour, 216. — C'est à la maison de Bourbon qu'il en veut, 308. — Surprend et disperse l'armée étrangère venue au secours des protestants de France, 316, 331. — S'empare de Paris et force le roi d'en sortir, 379. — Tué à Blois, 416, 421; III, 32, 273.

- GUISE (Madame DE). Vient avec sa fille visiter Catherine de Bourbon, III, 756.
- GUISE (Cardinal DE). Emprisonné à Blois, II, 416.
- GUISE (Duc DE), fils de Henri de Guise, neveu du roi. Prisonnier à Tours, son évasion, III, 469. — Deux de ses régiments se rendent à discrétion devant Patay, VIII, 463. — Dénonce au pape, en l'exagérant, l'édit de pacification dit *édit de Châlons*, 472. — Attaqué par le roi, III, 568, 569. — Arrive à Orléans pour secourir le Bourg-Dieu, 725. — Tend à se rallier au roi, IV, 222. — Reçu en bonne grâce par lui, 263, 266. — Enlève la Provence à d'Épernon et la remet sous l'autorité du roi, 507; VIII, 870; IX, 331, 332. — Poursuivi par les créanciers de feu la Chapelle-Marteau, IX, 33. — Son traitement comme gouverneur de Provence, VI, 240. — Mécontente le roi au sujet de l'affaire Sommarive, VII, 567.
- GUISES (Famille DES). Ils triomphent par la Saint-Barthélemy; choyés par Catherine de Médicis et par ses fils Charles IX et le duc d'Anjou, I, 65, 67. — Liés, à la cour de France, avec le roi de Navarre, 82. — A la mort du second duc d'Anjou, ils sont favorisés par Catherine, 674. — Chefs de la Ligue, II, 101, 110, 111, 128. — Ils lèvent le masque, VIII, 283, 284. — Sont à la tête des mouvements opérés par la Ligue, II, 31, 90. — Leurs prétentions et leurs projets, *ibid.* — Leurs progrès en Guienne, 36, 57. — Peu disposés à la paix, 74. — Le roi Henri III traite avec eux, 87, 129, 163. — Étrangers à la France et acharnés à sa perte, 91, 128, 129. — Prétendant au trône de France, II, 295. — Déclares par Henri III criminels de lèse-majesté et perturbateurs de son État, 91, 93, 128, 129. — Leur prétexte principal est de prendre parti pour l'Église catholique et d'exterminer les hérétiques, 138. — Leur but véritable est de ruiner la maison de France et de prendre sa place, 138 et suiv. — Leur rage, 295. — Prennent des places au roi Henri III en Picardie, *ibid.* — Leur ambition démesurée, 296. — Le cardinal de Guise garrotté et emprisonné aux États de Blois, le fils du duc emprisonné et le duc de Mayenne poursuivi, 416, 417. — Jugement du roi de Navarre sur cet acte, 435, 493. — Le roi de Navarre a beaucoup à se plaindre d'eux, 451. — Médiation du roi d'Écosse entre eux et le roi, IV, 219.
- GUISMAX (Don Juan DE). Capitaine espagnol tué au siège d'Amiens, VIII, 652.
- GUITARD. Envoyé par le roi à de Brèves, ambassadeur à Constantinople, IV, 252, 408, 497, 523, 602.
- GUITRES, en Guienne, II, 226.
- GUITRY ou QUITRY (Sieur DE). Reçoit du roi de Navarre une commission pour commander à Lectoure, Fleurance et pays voisins, VIII, 113, 114; — pouvoir étendu d'agir en son absence au duché d'Albret, comté d'Armagnac et pays circonvoisins, 114, 117. — Dépêché en Allemagne par le roi de Navarre pour demander des secours, I, 324. — Apporte une lettre de Bèze, 352. — Envoyé au maréchal de Matignon, 506. — Accompagne de Ségur dans son ambassade en Angleterre, II, 185, 190; VIII, 306. — Instructions du roi de Navarre, 220 et suiv. — Envoyé vers la reine d'Angleterre, 301, 504. — L'un des principaux et des

plus confidants et agréables serviteurs du roi de Navarre, 301. — Envoyé vers le duc Casimir, 301. — Refuse de signer la capitulation de l'armée étrangère et se retire à Genève, 331. — Envoyé vers la ville de Metz pour l'assurer des bonnes dispositions du roi, III, 91, 92. — Chargé de prendre la conduite provisoire de troupes allemandes, 134. — Envoyé au secours de Genève, 267; VIII, 399. — Conseiller d'État, maréchal de camp, VIII, 399. — Bat les ennemis du roi en Savoie, III, 379. — Informe le roi que les ennemis sont pres

de Beauvais, III, 547. — Confère avec le roi, 551.

GULDEBERGHE (SAINT-), place forte des Pays-Bas, assiégée par le comte Maurice, III, 752.

GUOGNIER (DAME DU). Obtient un sauf-conduit, IX, 25.

GURSON (COMTE DE). Ses plaintes déplacées, VII, 236. — Son procès avec le sieur de Bourdet, 237.

GYBOUX, marchand à la Rochelle, VIII, 37.

GANGESTRE (SIEUR DE), aumônier et prédicateur du roi, IX, 197.

GIVERSAC. Voy. GIVERSAC.

## II

HA (Château du), forteresse à Bordeaux; sa démolition ordonnée, VI, 330.

HABECOURT, abbaye de l'ordre des Prémontrés, VII, 816.

HABERT, capitaine de la ville et château d'Épermy; sa mort, IX, 96.

HAGETMAU ou AGEMAU, petite ville de Gascogne, I, 526; II, 198. — Là se répand le bruit de la mort du roi de Navarre, 333. — Résidence de la comtesse de Gramont, 340.

HAILLAX (SIEUR DU). Envoyé par le roi de Navarre au maréchal de Matignon, I, 529, 577.

HAINMILT (Sénéchal de), VII, 359. — Sa querelle avec Rambures, *ibid.*

HALEINER, verbe actif, VII, 611.

HALL ou HAL, ville d'Allemagne, II, 423.

HALLINCOURT. Voy. ALINCOURT.

HALLOT (SIEUR DU). Gouverneur de Rouen, III, 138. — Chargé d'amener au roi vers Ivry tous les retardataires, 139. — Envoyé vers Fécamp, 351. — Est blessé,

523. — Hillot de Montmorency, IX, 110.

HALYE (BARON DE). Envoyé en Angleterre par le roi, VII, 370.

HAM ou HAN, château tenu par les ligueurs, III, 458, 459, 463, 464, 465, 529, 537, 746; — leur armée passe la Somme en ce lieu, 747; — s'y retire, 748, 752. — Nécessité de fortifier ce château, IV, 730.

HAMBURG, ville d'Allemagne, II, 422.

HAMBRY, château de la duchesse de Longueville; pillé, IV, 645.

HAMES. Capitaine chargé de compléter sa compagnie, VII, 879, 887, 889.

HANNIBAL. Voy. ANNIBAL.

HARMEURE. Conduit de la troupe au gouverneur de Taillebourg, II, 245. — Perd un œil dans un combat, 418. — De là le sobriquet de *Borgne* que lui donne souvent le roi de Navarre. Voy. BORGNE. — Informé par le roi de Navarre que les huguenots auront le lendemain le



- passage de la Loire, 476. — Chargé par le roi de faire une reconnaissance sur Paris, III, 63. — Reçoit du roi une lettre d'un laisser-aller tout amical, 243. — Récompensé, IV, 97. — Appelé près du roi, 375. — Envoyé à Montmorency, 504. — Appelé près du roi, 658, 837. — Reçoit en présent du roi un faucon et un tiercelet, VIII, 735. — Reçoit du même une lettre de condoléance sur la mort de sa femme. IX, 164.
- HARANDER (Jean DE), marchand; son navire pillé par les Hollandais, VII, 449.
- HARAUCCOURT (SIEUR DE). Reçoit du roi le commandement d'un régiment de lansquenets à lever en Allemagne, III, 185. — Chargé d'aller chercher des prisonniers, 389. — Défait les régiments de Tremblecourt, de Gribouval et de Chevalier Picard, 453. — Va joindre l'armée du roi à Gournay, 684. — Est fait maréchal de camp de cette armée, 686. — Intendant des affaires du roi en Flandre, IX, 165.
- HARGERIE OU LARGERIE (SIEUR DE LA), III, 493. — A la tête de la garnison de Chaulay défait une troupe ennemie, III, 749.
- HARLAY (ACHILLE DE), conseiller d'État. Premier président du parlement de Paris, VIII, 619, 895. — Reçoit ordre du roi de faire vérifier un édit touchant le duc de Mayenne, IV, 554.
- HARLAY, sieur de Sancy (NICOLAS DE). Voy. SANCY.
- HARPIN, président du parlement de Bretagne, IV, 245. — Député par le roi pour aller traiter avec le duc de Mercœur, *ibid.* et VIII, 532.
- HARQUES (ADAM DE). Son navire saisi par les Anglais, III, 715; frère du suivant.
- HARQUES (MARTISSANT DE), propriétaire d'un navire pris par les Anglais, III, 715. — Ses réclamations, 716.
- HART (SIEUR DE). Porteur d'une lettre du roi et recommandé par lui à la reine d'Angleterre, VIII, 384.
- HARTMAN, colonel, III, 659, 660.
- HALTRÉ, HERETÉ, HERETER, auditeur des comptes, II, 7, 43, 44.
- HASQUIN. Reçoit du roi l'ordre de chevalerie, VI, 194.
- HAUCOURT (SIEUR D'). Dépêché par le prince de Condé au roi de Navarre, VIII, 157. — Reçoit de ce roi des pierres de grès pour paver sa maison, 275.
- HAUSSONVILLE (BARON D'). Se propose de faire une entreprise sur la Franche-Comté, IV, 288. — Commence la guerre en Bourgogne, 334, 335. — Détient des otages, 500. — Son différend avec Passavant, VI, 510. — Envoyé pour féliciter le duc de Saxe sur le mariage de sa fille, VIII, 19; — en même temps comme charge d'affaires, 20. — Ses avances pour le service du roi, 539, 540. — Son projet d'expédition, *ibid.* et 542.
- HAUTEFORT, gentilhomme du parti de la Ligue; tué, II, 501.
- HAUTERIVE (SIEUR DE). Son affaire au conseil du roi contre Lavedan, VII, 174. — Demande au roi le gouvernement de Narbonne, 512. — Reçoit une compagnie au regiment de Béthune, 708. — Son procès avec le sieur de Blacons, IX, 16, 17. — Retenu longtemps près du roi, 171, 172.
- HAUTEVAYSE (JEAN DE), dit la Bique, assassin du sieur de Villuysant, VIII, 861.
- HAUTEVILLE, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre, VIII, 272.
- HAUTMONT. Voy. AUMONT.

- HAUTPOUL, village attaqué par les catholiques nonobstant la paix, I, 199.
- HAVRE (LE). Contraire au roi, III, 368. 549. — Se rend au roi, IV, 131.
- HAYE (SIEUR DE LA), gouverneur de Cherbourg, III, 144.
- HAYE (LA), sergent-major employé à Seurre, VIII, 865.
- HAYES. Envoyé par le roi d'Angleterre pour porter ses complimens de condoléance au roi sur la mort de sa sœur, VI, 221, 222.
- HEBERT. Donne au roi des nouvelles de Biron, V, 588. — Secrétaire du duc de Biron et son complice, 623, 646; VI, 116. — Ses révélations, V, 685, 686. — Denonce le roi d'Espagne comme complice de la conspiration, 693.
- HEDOUVILLE (SIEUR DE). Commande dans le château de Gisors, VIII, 862. — Dépossédé, *ibid.*
- HEERE, aumônier ordinaire du roi, VII, 706. — Son procès avec les chevaliers de Saint-Maurice et Saint-Lazare de Savoie, *ibid.*
- HEITZ. Son régiment, III, 704. Voy. BALTAZAR.
- HELLOT (Guillaume). Son navire pillé par les Hollandais, VII, 451.
- HENARD (Nicolas), prieur de Claufontaine; se démet de sa charge, VII, 171.
- HENault, secrétaire du comte d'Auvergne, IV, 537.
- HENGE (Corneille), lieutenant de vaisseau, VII, 453. — Capture des navires, *ibid.*
- HENNEON, en Bretagne. Pris par les Espagnols, III, 331, 333. — Son gouverneur déclare par eux criminel de lèse-majesté, IV, 117.
- HENNEQUIN. Au service du prince de Conty, IX, 300. — Donne l'idée de l'établissement d'une chambre ecclésiastique dans chaque parlement, 300.
- HENRI III, roi de France. D'abord duc d'Anjou, puis roi de Pologne, I, 70. — Son édit de pacification, 112. — Fait convoquer les églises réformées et les catholiques associés, VIII, 106. — Commissaires entretenus à sa cour par le roi de Navarre, I, 181. — Reçoit du roi de Navarre des protestations de dévouement, 112, 188 et *passim.* — Rendu par le roi de Navarre responsable des désordres de Langon restés impunis, 231, 232; — et de l'inexécution de l'édit, 232. — Supplie de faire observer l'édit, 241. — Reçoit les requêtes et les remontrances des églises du Midi, 264. — Reçoit les plaintes du roi de Navarre, 269, 270, 278, 279. — Redemande au roi de Navarre les places de sûreté qui lui ont été données, 289, 290. — Malade pendant le carnaval, se dédommage en carême, 364. — Reçoit les plaintes des huguenots contre le duc de Mayenne, 377 et suiv.; — contre les catholiques, 381, 382. — Reçoit du déplaisir de l'entreprise des catholiques sur Périgueux, 400. — Sollicite de s'intéresser au sort du vicomte de Turenne prisonnier des Espagnols, 401, 402. — Reçoit les plaintes du roi de Navarre contre Biron, 408. — Sollicite vivement le roi de Navarre de venir près de lui, mais en vain, 484 et suiv. — Reçoit les plus vives expressions de dévouement du roi de Navarre, 499. — Remercie par le roi de Navarre abusé de l'intérêt qu'il a pris à la réputation de la reine Marguerite, 571 et suiv. — Assourdi de tout ce qui peut diminuer le roi de Navarre en Guicenne, 601, 602. — Négociations

avec le roi de Navarre relativement à l'insulte infligée à Marguerite, 624 et suiv., 645. — Désapprouve l'assemblée de Montauban, 635 et suiv. — La permet, 667. — Sollicite par Catherine, sa mère, après la mort du duc d'Anjou, d'écarter le roi de Navarre et de se livrer aux Guises, 674. — Se laisse persuader d'abord, mais change d'avis, *ibid.* — Avertit le roi de Navarre des mauvais desseins du duc de Guise, II, 38, 39. — Traite ouvertement avec les ligueurs, après les avoir poursuivis, 87, 91, 93 et suiv., 98, 114; VIII, 297. — Poursuit les protestants avec acharnement, II, 111; VIII, 329. — Envoie au roi de Navarre une ambassade qui n'amène aucun résultat, II, 125, 127. — Prié par le roi de Navarre de permettre un duel entre lui et le duc de Guise, 129, 130. — Sa partialité pour la Ligue, 147 et suiv., 151, 163. — Double les impôts, 173. — Les ligueurs armés de son nom, de son autorité, de ses forces et de ses finances, 254. — Ne veut souffrir dans son royaume d'autre religion que la sienne, 268. — Méintelligence entre lui et la reine Élisabeth par suite de la condamnation de Marie Stuart, 271. — Tentative d'insurrection de la Ligue arrêtée par lui, 295. — Rentre à Paris aux applaudissements du menu peuple pour avoir chassé les étrangers, 331. — Complot contre lui, 332. — Déclaré par le roi de Navarre plus catholique qu'aucun des ligueurs, 378. — Traité par eux en huguenot, 379. — Obligé par le duc de Guise de sortir de Paris, *ibid.* — Se retire à Chartres pour de là se rendre à Angers, 380. — Proposition d'accord à lui faite, 382. — Il triomphe des

Guises et des principaux ligueurs à Blois, 416. — Demande assistance au roi de Navarre, 422. — Bonne entente entre son armée et celle du roi de Navarre, 460. — Négocie à la fois avec le roi de Navarre et avec les ligueurs, 465, 466. — Se dispose à aller en Bretagne, résolution combattue par le roi de Navarre, 466, 468. — Vent se servir des huguenots et leur donne les Ponts-de-Cé sur la Loire, 471. — Vit en bonne union avec le roi de Navarre, 496. — Reçoit des conseils du roi de Navarre, 497, 498, 499. — Est avec son armée devant Pontoise, 501. — Blessé à Saint-Cloud, 503, 505; VIII, 354. — Mande le roi de Navarre, II, 503. — Sa mort racontée, III, 1, 2, 3, 4, etc. — Sa sépulture, VI, 69. — Sa veuve ne cesse de demander la punition des complices de l'assassinat. Voy. LOUISE DE LORRAINE.

HENRI III. Sa veuve. Voy. LOUISE DE LORRAINE.

HENRICARVILLE. Nom donné à Quilleboeuf en l'honneur du roi, III, 658; VIII, 456. — Construction en ce lieu d'un port pour les vaisseaux, VII, 599.

HERBANES, tapissier du roi, V, 420.

HÈRE (NICOLAS DE), prieur de Saint-Jean VI, 524, 525.

HERETER. Voy. HARTÉ.

HERIOL (SAINT-). Sa belle conduite à Romans, IV, 881.

HERMITAGE (L'), près Chaillot. Camp dressé en ce lieu par le roi, III, 240, 242.

HÉRONNIÈRE (LA), prisonnier du gouverneur de Cherbourg; sévérité du roi à son égard, III, 147.

HERVÉ (Maitre), II, 113.

HERVEL, couvent de Célestins, V, 675. — Leur licence, 675, 676. — Demande

- du roi qu'ils rentrent dans la règle, 676.
- HESDIN. Combat près de ce lieu, IV, 989, 990.
- HESPERIEN (Théophile). Ministre protestant envoyé par le roi de Navarre au-devant des députés du Languedoc et du Dauphiné, I, 359. — Envoyé à Blois par le roi, IV, 6. — Conseiller au conseil de Béarn et maître des requêtes de Navarre envoyé au roi par du Plessis, 596. — Envoyé par le roi à Villeroy et au chancelier, 628; — à de La Force, 644; — à du Plessis, 645; — au roi par de Caumont, 868. — Porteur d'une lettre de condoléance du roi à du Plessis sur la mort de son frère, 895. — Député au roi par de Caumont, V, 11; — par du Plessis, 517. — Envoyé au roi par de La Force, VI, 426, 427.
- HESSE (Landgrave de), Guillaume surnommé le Sage. Sa mort, III, 685. — Son fils Maurice le Savant reçoit du roi une lettre de condoléance, *ibid.* Voy. MAURICE.
- HESSE (Landgrave de). Voy. MAURICE.
- HESSY, capitaine suisse au service du roi, VIII, 478.
- HEUDICOURT. Intendant et contrôleur général des finances, IV, 519. — Envoyé par le roi à Montmorency, 520. — Amené par le comte de la frontiere de Picardie, 925. — Munitionnaire, 955.
- HEUDREVILLE. Commis à l'exécution d'un édit, V, 162.
- HEYD, colonel suisse conservé au service de la France, IX, 13.
- HERONIMO. En proces avec Jean Henri Coudquer, VII, 450.
- HERVILLE. Son voyage près du roi, IV, 635.
- HILAIRE (SAINT-), prieur dépendant de l'abbaye de Marmoutiers; son prieur, VIII, 562, 563.
- HILLIÈRE (Jean-Denis de LA). Capitaine et gouverneur de Bayonne, I, 471; VIII, 293. — A donné de nombreuses preuves de fidélité, valeur et intelligence, III, 215. — Se plaint de n'être pas payé; ordre qu'il le soit, 222. — Gentilhomme ordinaire de la chambre, VIII, 500, 560. — Informé par le roi de la capitulation de Laon, 524 et suiv. — Autorisé à transmettre sa charge, IV, 43. — Réclamé par les habitants, 43, 44. — Décision conforme du roi, 44. — Se démet de son gouvernement, 227. — Remplacé par le comte de Gramont, VIII, 581, 582. — Envoyé au roi par d'Épernon, VI, 260. — Porte au roi les réclamations de la frontiere contre la déclaration de guerre à l'Espagne et l'informe d'un attentat projeté contre sa personne, VIII, 547. — Ses réclamations au roi en faveur de la ville de Bayonne, 560. — Son éloge, 561.
- HIREL (Sieur du). Commandant à Montcontour, VIII, 687. — Convoqué aux États généraux de Bretagne, 699. — Obtient abolition pour avoir participé à un duel, 905.
- HOEFELDER (Sieur d'). Remercié par le roi de ses services, III, 504.
- HOGARTH ou OGART, ambassadeur d'Angleterre en France, I, 653.
- HOLLANDAIS. Leurs pilleries sur des sujets français, VII, 3, 76, 77. — Grands pirates, 447, 448, 449, 450, 451, 463. — Continuent la guerre après le traité de Vervins, VIII, 715.
- HOLLANDE. Ses affaires favorisées, IX, 289.
- HOLSTEIN (Duc de). Blessé, va prendre les eaux en Angleterre; recommandé à Élisabeth par le roi, III, 148.

- HOIZOLEREN (Jehan-Georges comte DE).  
Porteur de lettres au roi des électeurs  
de Mayence, de Trèves et de Cologne,  
VII, 784.
- HONFLEUR. Assiégé par le roi, III, 127. —  
Défendu par le chevalier de Grillon ou  
Crillon, 127, 128, 135. — Capitule,  
136, 139, 140, 163. — Repris par le  
chevalier de Crillon, 351.
- HOQUETONS. Le roi veut en faire distribuer  
à ses gardes, VI, 35, 46.
- HORLOGES données en cadeau à des Turcs,  
IV, 525.
- HORTOMAN (Jean), médecin du roi de Na-  
varre, II, 411. — A une assignation  
sur le receveur du Rouergue, non payée,  
470.
- HOSPITAL (Comte DE L'). Fait équiper des  
vaisseaux en Angleterre pour un voyage,  
VII, 465.
- HOSTE, commis de Villeroy; ses intelli-  
gences avec les Espagnols, VI, 235,  
236, 238. — Pardonné par le roi, 238,  
239.
- HÔTEL-DIEU. Demande au pape, par le roi,  
de confirmer les indulgences, privilèges  
et immunités dudit, VII, 766.
- HÔTEL-DIEU de Caen, VIII, 955.
- HÔTELIERS (Édit des), IX, 236.
- HOUDETOT (Sieur DE). Apaise un diffé-  
rend entre les sieurs de Courtomer et  
de Prédoge, II, 223. — Invité à prêter  
main-forte au gouverneur de Lisieux,  
III, 207. — Prié de s'entremettre pour  
délivrer de prison le sieur de Florimont,  
sa femme et ses enfants, 271.  
Obtient du roi l'élargissement d'un  
de ses amis, IX, 165, 166.
- HOUDOYER. Gratifié d'une charge de secré-  
taire, IX, 20.
- HOULBEC (Carrières de), IX, 238.
- HOUSSAY, conseiller au parlement de Paris,  
envoyé à Périgueux par le roi pour en  
tirer des ressources, IV, 766.
- HOUSSEVILLE (Sieur DE), VIII, 757. Pro-  
bablement le même que HAUSSEVILLE.
- HUART (Sieur DE LA NOÉ), IV, 246. —  
Porteur de dépêches du roi à de Brèves,  
V, 247.
- HUBERT (Abbé de SAINT-). Fait cadeau au  
roi de deux couples de chiens et d'un  
couple d'oiseaux, VII, 480.
- HUBERT, l'un des médecins du roi, VII,  
500.
- HUDICOURT. Voy. HENDICOURT.
- HUMBERT (Sieur DE). Recommandé  
par le roi au duc de Nevers pour le gou-  
vernement de Sainte-Menehould, III,  
604.
- HUMES (Vicomte DE), grand écuyer du roi  
d'Écosse; envoyé au roi, V, 670.
- HUMÈRES (Sieur D'). Appelé sous les armes  
par le roi, III, 137, 138. — Lui amène  
un renfort à Ivry, 167, 170. — Con-  
court à la prise de Corbie, 311. — Dé-  
fait deux compagnies d'Albanais, 351.  
— Est blessé, 352. — Sa compagnie  
concourt à la défaite de celles de Saisse-  
val et du vidame d'Amiens, 398. —  
Malade, reçoit la lieutenance générale  
de Picardie, 485, 486. — Informe le  
roi de la marche de l'armée ennemie,  
550. — Se rend à l'armée, 684. — A  
la confiance du roi, 689. — Appelé par  
le roi à la Ferté-Milon, IV, 85. — Ca-  
pitaine de cinquante hommes d'armes  
des ordonnances, 162, 165. — Va au  
secours d'Amiens, IX, 400. — Dispose  
des troupes pour incommoder Soissons,  
IV, 298.
- HUNAULDAIE (Sieur DE LA), capitaine d'une  
compagnie des ordonnances, VIII, 401.  
— Porte bon témoignage au roi du  
sieur de Pérounay, 443.

HUNTER. Écossais blessé au service des huguenots, VIII, 336.  
 HUNTON. Voy. UNTON.  
 HURAULT (Philippe). Fils du chancelier de Chiverny, évêque de Chartres, VII, 402. — Le roi demande que les bulles de l'évêché lui soient expédiées gratis, 402, 403.

HURAULT. Voy. MAISSE (DE).

HUXELLES (Baron d'). Propose la démolition du château de Verdun, VIII, 832.

HYGON (Jean). Ordre du roi de le saisir, V, 603.

HYVER. Voy. YVER.

## I

IBARRA (Don Diego DE). Envoyé du roi d'Espagne pour féliciter le roi sur la naissance du duc d'Orléans, VII, 332.

IBRAÏM. Envoyé au roi par le grand sultan, VIII, 970, 971.

ICCARD, capitaine, obtient des lettres d'abolition, IX, 66.

IF (Château d'). IV, 768. — Tenu par les gens du duc de Toscane, 768. — Sujet de discussion entre le roi et le grand-duc, 911; VIII, 690, 703. — Rendu au roi par le grand-duc, V, 41.

ILDITCHEL (Chevalier), second colonel de troupes anglaises envoyées en France; sa mort, IV, 709.

IMPOSITIONS INDIRECTES, VIII, 726.

INCARVILLE. Envoyé par le roi à Montmorency, IV, 514, 519, 520, 782. — Redevance, 527. — Intendant des finances, 520; IX, 166. — Attendu par le roi, V, 46. — Lettres à lui adressées IX, 166 et suiv.

INTERMETTRE POUR INTERROMPRE, III, 73

INTEVILLE. Voy. DINTEVILLE.

IOLET OU JOLET. Voy. YOLET.

ISABELLE (Claire-Eugénie), infante d'Espagne, V, 171. — Intrigues pour la faire nommer reine de France, VIII, 450. — Archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, VI, 537. — Choisie pour

être marraine d'une fille du roi, 619, 621.

ISLE (Sieur DE L'). Conseiller et médecin ordinaire du roi, résidant pour son service à Maroc, VII, 442, 443.

ISLE-ADAM, bourg de l'Île de France, se rend au roi de Navarre, II, 501. — Pris par les ligneurs, III, 474.

ISLE-BOUCHARD (L'), ville de Touraine, prise par le roi de Navarre, II, 459.

ISLE-D'ALBIGEOIS. Sa chambre de justice, I, 250, 674, 679; VIII, 359. — Composition de cette chambre, I, 250, 251. — Rendez vous donné dans cette ville à Bellièvre par le roi de Navarre, 585.

ISLE-DE-FRANCE. Titre d'un régiment, IV, 965, 969. — Envoyé vers Blavet, 975, 977.

ISLE-EN-JOURDAIN. Laisse à sa propre garde, VIII, 109. — Visité par la reine mère et Marguerite, 124, 127. — Sa chambre de justice, 165. — Lieu de conférence entre Catherine de Médicis et le roi de Navarre, I, 200, 201. — Château du roi de Navarre assailli par ceux de la Ligue, II, 63; — pris, IV, 184.

ISNARD, patron marseillais, V, 622.

ISSOIRE. Sa citadelle, IV, 466.

IVRY. Appel de forces par le roi vers ce

point, III, 136, 137, 138, 139, 140.  
— Bataille gagnée en ce lieu, circulaire à ce sujet, 162, 172; VIII, 378 et

suiv. — Victoire annoncée par le roi à ses amis, 169, 170, 171, 176, 178, 183.

## J

JACOB (SIEUR DE). Intermédiaire entre le roi et le duc de Savoie, IV, 651. — Envoyé au roi par le duc de Savoie, VIII, 636. — Ambassadeur du duc de Savoie en France; ses relations avec Sully, VII, 728. — Fégocie un mariage entre une fille du roi et l'héritier du duc de Savoie, 776, 777.

JACOBIN, assassin de Henri III, III, 1, 4, 5, 7, etc.

JACQUES, père capucin de la marine du roi au service du grand-duc de Toscane, VII, 561.

JACQUES I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, VI, 72, 73, 74, etc. — Ses bonnes dispositions envers le roi, 83; — du roi envers lui, 61, 73, 77, 90. — Envoie au roi son portrait et celui de sa femme, 93. — Assurance de l'amitié du roi, 97. — Ses rapports avec l'Espagne, 115. — Bons rapports avec la France, 120, 132, 136, 143. — Son caractère, 122, 123, 186, 191. — Commence à inspirer moins de confiance au roi, 175. — Circonvenu par les Espagnols et par le pape, 176; — et par les jésuites, *ibid.* — Désire avoir des chevaux dressés et un écuyer choisi de la main du roi, 180, 181; — qui les lui envoie, 181. — Conspirations contre lui punies, 185. — Ménage beaucoup le roi d'Espagne, 186. — Suspect au roi de France, 186, 258. — Fait grâce aux conspirateurs, 185, 191. — Son ambassadeur favorise en France les menées des protestants,

194, 195, 196. — Le roi prend confiance en lui, mais le regarde comme très-faible et se laissant diriger, 212. — Il envoie des chiens courants au roi, 215. — Ses compliments de condoléance au roi sur la mort de sa sœur, 222. — Traite avec l'Espagne, 267, 281. — Veut rapprocher les rois de France et d'Espagne, 281. — Envoie de belles haquenées au roi, 298. — Prend le titre de *roi de la Grande-Bretagne*, et se plaint que le roi ne le lui donne pas, 392, 393, 419. — Inspire peu de confiance au roi, 420, 424, 458. — Choisi pour parrain d'une fille du roi, 619, 631. — Sa politique relativement aux Pays-Bas, VII, 181. — Son intérêt personnel dans l'affaire de Clèves et Juliers, 839, 840. — N'inspire qu'une demi-confiance au roi tout en recevant ses ouvertures avec faveur, 843, 847. — Des livres se publient en France contre celui dont il est l'auteur, 850.

JACQUES VI, roi d'Écosse, I, 461. — Appui à lui demandé par le roi de Navarre contre la Ligue, II, 34. — Le roi de Navarre lui recommande le sieur de Ramezay, 162. — Écrit à Catherine de Bourbon, qu'il desire épouser, 401. — Demande au roi la continuation des traités, III, 119. — Le vicomte de Turenne accredité près de lui, 278. — Félicite le roi sur ses succès et s'entretient auprès des Guises, IV, 219. —

- Bons rapports entre les deux rois, 255, 256. — Calomnié par l'archiduc Ernest, 309, 310. — Favorisé par le roi dans la succession au trône d'Angleterre, VI, 61, 67, 68. — Appelé à ce trône, 72, 73, 74, 77, etc. *Voy.* JACQUES I<sup>er</sup>.
- JALCY (SIEUR DE). Sa veuve et ses enfants recommandés par le roi au grand-duc de Toscane, VII, 597.
- JAMBEVILLE. Envoyé pour régler les impositions mises sur les rivières, V, 68. — Conseiller d'État, président du grand conseil, commis à l'exécution d'un édit, 162. — Créancier du roi, VI, 346. — Sollicite sans l'obtenir l'office de premier président du parlement de Normandie, VII, 387.
- JAMET (SIEUR DE). Demandé par le duc d'Épernon, III, 84.
- JAMETZ, ville et château assiégés et pris par les Lorrains, II, 420, 421.
- JANVILLE, dans l'Orléanais, III, 705. — Se soumet au roi, VIII, 370.
- JARGEAU, VII, 611.
- JARNAC. Suite de la bataille, VIII, 7, 8.
- JARRETIÈRE (Ordre de la). Conféré au roi par Élisabeth, V, 222.
- JARHE (LA), près la Rochelle, I, 25, 27.
- JARS, abbaye donnée par le roi à Sillery, VI, 406.
- JAY (Chevalier LE), IX, 21. — Frère du lieutenant civil de Paris, VII, 814.
- JAY (SAINT-). Son différend avec le sieur de la Rochevraye, VII, 888.
- JAYAC (M. DE). Invité par le roi de Navarre à l'accompagner pour aller au-devant de sa femme, VIII, 122, 123.
- JEAN III, roi de Suède. Son éloge, I, 532. — Reçoit en ambassade de Ségur-Pardailhan, 533; — et sa proposition d'un synode de toutes les églises réformées, I, 533. — Nouvelle ambassade du roi de Navarre contre la Ligue, II, 108.
- JEAN, capitaine, remis entre les mains du connétable, V, 118; VII, 240; IX, 229.
- JEAN-D'ANGELY (SAINT-). *Voy.* ANGELY.
- JEAN-DE-FONTENAY (SAINT-). Son gouverneur, II, 280.
- JEAN-DE-LAON (SAINT-). Abbaye ruinée, conférée par le roi à l'archidiacre de Reims, son prédicateur ordinaire, VII, 406, 407, 408.
- JEAN-DE-LOSNE (SAINT-). petite ville de Bourgogne, III, 134, 402.
- JEAN-DE-LUZ (SAINT-). Ses habitants s'opposent à la saisie, dans leurs murs, de biens appartenant à des Espagnols, III, 696. — Un de ses marchands dédommagé d'un navire pris par les Anglais, 813.
- JEAN DE MÉLINAIES (SAINT-). Abbaye vacante donnée au collège des jésuites de la Fleche, VII, 416.
- JEAN-DE-SAINT-PAUL. Protégé contre ses créanciers, IX, 109.
- JEAN-GEORGES, électeur de Brandebourg, II, 85, 437.
- JEANIN. Commissaire pour l'exécution de l'édit de pacification, VIII, 739, 740. — Négociateur de la paix de Savoie, 792 et suiv. — Chargé de mission dans les affaires de Metz, 823. — Employé dans la réduction de châteaux en Bourgogne, 827, 832. — Rappelé près du roi, 836. — Envoyé par le connétable vers le duc de Savoie, V, 386. — Mandé près du roi à Calais, 459. — Succès de sa négociation en Flandre avec les archiducs, 592, 593. — Envoyé par le roi vers Biron, 594, 602. — Envoyé pour interroger un criminel qui voulait attenter à la vie du roi, VI, 154, 155. —



- Conseiller d'État, VII, 506. — Député par le roi aux États de Hollande, 195, 196, 197; — au prince Maurice, 196. — Président, tenu en grande estime par le roi, 623.
- Employé à réprimer les désordres dans les monnaies, IX, 53.
- JEHAN-JILIAI. Voy. GIANTIGLIAZZI.
- JEHAN (SAINT-), ville commise au capitaine de Beaulieu, VIII, 594. Voy. ANGELY (SAINT-JEAN D').
- JERGEAU. Voy. JARGEAU.
- JEROTIN. Voy. ZEROTIN.
- JERUSALEM (Grand maître de l'ordre de Saint-Jean de), III, 110.
- JESSÉ. Cordelier pendu après la prise de Vendôme par le roi, III, 85.
- JÉSUITES. Semence d'Espagne, ennemis du bien de l'État, II, 167. — Leur collège, son procès avec l'université, 193. — Impliqués dans l'attentat de Jean Chatel, 287, 295. — Doivent être bannis du royaume, 295, 296. — Leur bannissement cause de grands mécontentements, IX, 407. — Opinion du roi sur leur ordre, IV, 309. — Ses griefs contre eux, V, 15. — Le pape désire les rétablir en France, VIII, 705, 711. — Répugnance du roi, 705, 711. — Sont mêlés à une tentative d'assassinat du roi, 729. — Lettre du pape au roi en leur faveur, V, 184. — Leur recteur redemande des reliques, VIII, 782. — Servent plus l'ambition des Espagnols que l'avancement de leur religion, V, 574. — Ceux d'Espagne approuvent la conjuration du duc de Bouillon, VI, 9. — Leurs intrigues dans la succession du trône d'Angleterre, 68. — Un des leurs travesti est arrêté en Angleterre, 123. — Circonviennent le roi d'Angleterre, 176, 177. — Réintégré en France, 177, 178. — Plus dévoués aux Espagnols qu'au roi de France, *ibid.* — Leur général d'Aquaviva d'Aragon, 178. — Autorisés à fonder un collège à Poitiers, VIII, 915. — Opposition du clergé, *ibid.* — Défendus par le roi contre le parlement, VI, 183, 184. — Leur rétablissement mal vu du parlement, 187. — Bannis d'Angleterre, 248. — Leur général favorisé par le roi, 344, 354. — Chargés de l'instruction des enfants, 354, 366. — Bannis de Venise, 637. — Persistance de la république, VII, 96 et suiv. — Leur collège de la Flèche, 168, 313; — reçoit du roi son fondateur plusieurs abbayes, 169, 170. — Sont très-favorisés du roi, 171; — ménagés et favorisés, 391, 392. — Établissent un collège à Troyes, VIII, 956; — et à Caen, 957. — Leur collège de la Flèche reçoit l'abbaye de Saint-Jean de Melinaies, VII, 416. — Entremise du roi pour leur procurer un collège à Constantinople, 426, 427; VIII, 972. — Leur accroissement en France favorisé par le roi, VII, 514 et suiv.; — qui favorise leur collège de la Flèche, 575; — favorise leur établissement à Caen, 612, 613; — à Orléans, 677, 678. — Favorisés tout particulièrement, 793.
- JOACHIM-FRÉDÉRIC, administrateur de l'archevêché de Brandebourg, II, 437.
- JOANINI OU JOUANNINI. Voy. BACCIO-JOANINI.
- JOANNES, capitaine; chevalier d'industrie, VI, 5.
- JOHAN D'AUBIERPH, capitaine; son éloge par le roi qui demande un régiment pour lui à la république de Venise, III, 336.
- JOIGNY (Comte DE), VII, 438.

- JOINVILLE (Prinee DE). Son différend avec le duc de Nevers, IV, 791. — Appelé à l'armée par le roi, *ibid.* — Sa brouillerie avec Termes, V, 95, 96. — Frappe d'un coup d'épée Bellegarde désarmé, 156. — Mis entre les mains de la justice, 157. — Accommodement, 176. — Indispose gravement le roi, 545. — Sa querelle avec le comte d'Auvergne, 568, 569. — Le roi veut qu'il séjourne à Dampierre, 709. — Sollicité par les Espagnols contre le roi, traite secrètement avec eux, 714, 718; — à l'insu de la famille de Lorraine, *ibid.* et 719. — Son affaire assoupie, VI, 4. — Le roi exige qu'il lui demande pardon, VIII, 851. — Supposé par le roi dans les bonnes grâces de la marquise de Verneuil, VII, 378.
- JOINVILLE, ville. Assemblée en ce lieu par le duc de Guise, I, 66. — Rendu au roi, III, 98.
- JOLLET, château en Angoumois, appartenant au duc de La Force, I, 22, 23.
- JOLLY, secrétaire de Zamet, abbé de Juilly; le roi demande pour lui la coadjutorerie de Langres, VII, 863.
- JOLY (Pierre), procureur général à Metz; accusé et justifié, V, 567, 568, 570.
- JOY (DU). Dépêche par le roi à Rosny, VI, 462.
- JOYQUÈRES (Sieur DE). Conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi de Navarre, VIII, 206, 275; — et gentilhomme ordinaire de sa chambre, 312, 315. — Sa compagnie, 308. — Son régiment appelé à Saumur par le roi, IV, 896, 897, 975.
- JORIE ou JORYE (M. DE LA.). Invité par le roi de Navarre à prendre les armes, I, 284. — Employé par lui en une négociation, VIII, 184. — Félicité par le roi sur sa belle conduite devant Ville-mur, III, 706, 707.
- JOUARBE, ville, III, 302. — Lieu de rendez-vous de l'armée du roi, 667.
- JOURS (SAINT-). Rémission à lui accordée, IX, 57.
- JOVELLES. Poursuivi par des marchands de Bordeaux pour des prises faites pendant les troubles; intervention du roi, VIII, 950.
- JOYE. Secrétaire du roi de Navarre, IX, 279. — Porteur des plaintes de ce roi à Henri III, I, 270.
- JOYONI (Chevalier), IX, 319. — Porteur d'une lettre au roi de la part du grand-duc de Toscane, *ibid.* Voy. GIUGNI.
- JOYAC (Sieur DE). Sa conversion au catholicisme, VII, 516. — Auteur d'un livre sur les conversions, *ibid.*
- JOYAT (Sieur), VII, 370.
- JOYAUX de la couronne engagés, VII, 29.
- JOYEUSE (Guillaume DE), maréchal de France, abandonne le roi, III, 263, 594. — Ses biens donnés au duc de Montmorency, 267. — Son opiniâtreté, sa mort, III, 630.
- JOYEUSE (Anne DE), fils aîné de Guillaume, favori de Henri III. Fait massacrer deux régiments des huguenots après capitulation, VIII, 318, 320. — Envoyé en Guienne pour amuser le roi de Navarre, 320. — Tué à la bataille de Coutras, II, 309.
- JOYEUSE (Antoine-Scipion). Fils de Guillaume; grand prieur de Toulouse; son armée jointe à celle de Matignon, II, 196, 340, 341; IX, 335. — Un de ses régiments défait en Gévaudan, II, 238. — Assiège Bruguérolles, 334. — Le roi de Navarre et Montmorency se disposent à l'attaquer, 335. — Fait entrer les Espagnols à Toulouse, III, 434.

- Acquis au parti espagnol, IV, 630.  
 — Assiége Villemur, est défait et périt, 702, 706, 707; VIII, 461, 467.
- JOYEUSE (Claude DE), fils de Guillaume. Est tué, comme son frère Anne, à Coutras, II, 309.
- JOYEUSE (Henri DE), autre fils de Guillaume, maréchal de France, IV, 150; VIII, 607. — Gouverneur de Languedoc, IV, 264; VIII, 624. — Sa rébellion, ses calomnies, IV, 348. — Cid devant moine, 349. — Disposé à traiter, 434, 435. — Admonesté avec douceur et bonté, IX, 172, 173. — Jure fidélité au roi, IV, 452, 454. — Jaloux de n'avoir pas reçu un commandement donné à un autre, 752. — Sa proposition au roi ajournée faute de fonds, VIII, 679, 680, 693. — Appelé par le roi pour aller en Bretagne, 681, 682.
- JOYEUSE (François DE), cardinal, fils de Guillaume. Assure le roi de son dévouement, IV, 229. — Son voyage à Rome, 230, 260; IX, 157. — Y sert le roi, IV, 260, 261, 262, 269. — Suspect au roi, 264. — Le sert grandement, 454. — Employé dans l'affaire de l'absolution, IX, 174. — Protecteur des affaires du roi à Rome, V, 28, 70; IX, 415. — Ses bons offices auprès du pape, V, 103 et suiv.; 112 et suiv.; — pres du cardinal Aldobrandini, 106. — Invité par le roi à morigéner son frère le capucin, 115, 116, 121, 122; — de le faire sortir de Paris et de France, 122, 129, 145. — Appelé en France, 129, 130, 144, 145. — Dispense du voyage, 145, 146. — Contribue à faire approuver par le pape l'édit de Nantes, 150. — Très utile au roi à Rome, 150, 152. — Grande reconnaissance du roi, 152, 161. — A une grande part au succès du divorce du roi, 193. — Abbé de Marmoutiers-lez-Tours, VIII, 876, 877. — Son retour à Rome, VI, 203. — Son dévouement au roi, 343. — Sa conduite dans l'élection de Léon XI approuvée et louée, 433. — Son zèle à bien servir le roi dans les élections des papes, 443, 444. — Est fait archevêque de Rouen, 445; — protecteur des capucins, 609; — légat du Saint-Siège, VII, 15. — Envoyé en Italie, en passant par Venise, 16, 22. — Reprend la charge de protecteur des affaires de France à Rome, 22, 23. — Introduit par le roi dans le différend du pape et de Venise, 16, 39, 48, 97, 113, 124 et suiv., 149, 150. — Succès de ses négociations entre le pape et Venise, 189, 201, 218, 220, 222. — Relevé de ses fonctions, 242.
- JOYEUSE (Maréchal DE). Reçoit des lettres chiffrées du duc de Mayenne, III, 549. — Lettres interceptées, IX, 412.
- JOYEUSE ENTRÉE du roi au Havre, IX, 40.
- JUAN (Don). Fait prisonnier, IV, 272. — Bien vu du roi et de la reine, recommandé au grand-duc de Toscane, IX, 321.
- JUAN (Maitre François). Procureur général d'Armagnac, emprisonné et relâché, I, 45. — Informe le roi de Navarre de l'exécution d'un arrêt de la cour de Toulouse, 474.
- JUAN (Sieur DU). Député de Lectoure à l'assemblée de la Rochelle, VIII, 231, 341.
- JULES II, pape, II, 148.
- JULES DE BRUNSWICK. Voy. BRUNSWICK.
- JULIAN (Sieur DE). Envoyé par le roi à Lesdignières, VIII, 838.
- JULIEN (Sieur DE SAINT-), V, 290, 291. — Porteur de lettres de Rosny au roi,

352. — Président, 478, 580. — Envoje au roi par le connetable, 580, 581.
- JULIEN (SIEUR DE SMINT-). Lève un régiment par ordre du roi, III, 79.
- JULIERS. Voy. CLEVES.
- JULLET, vire sénéchal de Guienne, I, 414.
- JUMEAUX (SIEUR DE), gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, II, 414.
- JUNYEN (SAINT-). Prisonniers faits en ce lieu et retenus par le sieur de Pilles, VIII, 63, 64.
- JURE (Alexandre). Sujet français retenu sur les galeres de Genes; réclamation du roi, VIII, 952.
- JUREURS, MOULEURS DE BOIS, CHARBONS etc. DE PARIS. Leurs exactions sur les bourgeois, IX, 21.
- JUSSEAUME. Receveur general des finances à Tours, concussionnaire, arrêté à Turin à la demande du roi, V, 526, 542, 543, 546. — Le duc de Savoie sollicite inutilement en sa faveur, 546.
- JUST (Abbesse de SAINT-). Recommandée par le roi de Navarre à M. de Vachères, II, 336.
- JUSTIER. Confiance du roi dans son pouvoir, VIII, 165. — Ses frais excessifs, 254.
- JUSTIX (SAINT-), en Gascogne, I, 586. — Défiance du roi de Navarre envers ses habitants, II, 312.
- JUSTIMANI (Le sieur), III, 414. — Cardinal, V, 107.
- JUVIGNY. Envoje en Normandie pour affaires du roi, V, 386. — Reçoit un don de six mille livres du roi, VI, 334. — Évoction à lui accordée, IX, 46.

## K

- KANGUE (SIEUR). Apporte force nouvelles au roi de Navarre, II, 201.
- KESSEL. Capitaine suisse servant tantôt pour, tantôt contre le roi, VIII, 478.
- KOSGEDE, valet des pages du roi de Navarre, contrôleur de l'écurie et l'un des secretaires employes par ce prince, I, 102.

## L

- LABAT DE SIMPESEUS. Lève une compagnie sans autorisation, II, 180.
- LABATUT (L'héritière DE). Enlevée des mains de sa mere, V, 142.
- LABONNIÈRE. Employé par le roi de Navarre, VIII, 185.
- LABORDE. Envoje par le roi de Navarre à de Ségur, II, 405.
- LABORIE OU LABORIE, lieutenant criminel de Périgueux, recommandé à Henri III par le roi de Navarre, I, 260.
- LABOULAYE OU LABOLÉE (M. DE). Marche sur Montaigne et s'en empare, I, 314. — Secourt Tillebourg, II, 152. — Appelle conditionnellement à Marans, 225. — Soubriquet familier de *petit enfant* ou *petit fou* à lui donné par le roi de Navarre, *ibid.*
- LABOURT (Terre de), II, 157.
- LABRISSONNIÈRE (SIEUR DE), VIII, 121.
- LAC (Bertrand DU), capitaine, I, 664.
- LACHAPELLE. Convoqué à Nérac par le roi

- de Navarre pour aviser à établir la paix, VIII, 138.
- LACOMBE. Charge de dépêches pour faire restituer Mende, I, 385-386.
- LACOSTE, maréchal des logis du roi de Navarre, I, 491.
- LACROIX. Chevauchem. d'écurie de Charles IX, destitué de ses fonctions; recommandé par le roi de Navarre à de Villars, lieutenant général en Guienne, I, 15. — Son régiment chargé et à peu près détruit, III, 339. — Rend bonne assistance à d'Ornano, gouverneur du Dauphiné, 353. — Visite le roi de la part du connétable, VI, 196. — Envoyé par Montmorency au roi, VII, 696.
- LAFAYE (SIEUR DE), capitaine, présent au combat des sieurs d'Estrasbourg et Borron, I, 405. — Assemble des forces pour assiéger le prieuré de Trimolet, V, 217.
- LAFITTE OU LA FITTE. Fauteur de désordres, I, 335, 480. — Porte le trouble et la terreur dans ses quartiers: fortifié dans sa maison, 480.
- LAFITTE (le jeune). Tué, I, 488 (probablement le fils du précédent).
- LAFONS, trésorier en Béarn, VIII, 336.
- LAFONT. Fait les affaires de la marquise de Verneuil, V, 484.
- LAFONTAINE. Entretenu par le roi pres de la reine d'Angleterre, IV, 828. — Acquiert ses bonnes grâces, V, 56. — Payeur de la compagnie du duc d'York, VI, 457.
- LAFOSSE. Trésorier ordinaire des guerres, IV, 511. — Commissaire, porteur de lettres du connétable au roi, V, 550.
- LAGE OU LAGUT (SIEUR DE), lieutenant du vice-sénéchal de Périgord, VII, 41, 42.
- LAGNIER (SAINT-), domestique du duc de Ventadour, IV, 938.
- LAGNY, dans l'Île de France. Battu par l'armée de Mayenne et du duc de Parme, III, 246; — et pris, 247. — Reint en la possession du roi, 313, 327, 328.
- LAGO, capitaine pour la Ligue, forcé dans le château de Beaune, IV, 332.
- LAGOUST. Ile réclamée à la république de Venise par celle de Baguse, VI, 76.
- LAGRANGE-COURTIN, commissaire pour la recherche des malversations des financiers, IX, 49, 54.
- LAGUASQUE. Son procès avec le comte de Soissons pour la succession du comte de Montalié, VII, 483.
- LAGUNA (MARQUIS DE). Porteur d'une lettre du roi d'Espagne au roi de France, VI, 197.
- LAIYAYE. Le roi refuse de le voir, IX, 218.
- LAINE d'Espagne. Recherchée, IX, 52.
- LAIR (SIEUR DE). Son procès contre le sieur de Peuch, VIII, 174.
- LAIRAC. Ses marchands inquiétés dans leur trafic, II, 385.
- LAIJORYE. Voy. JOIE (LA).
- LAMANON (PEU-ÊTE ALLAMANON). Envoyé au roi par le duc de Guise, IV, 507.
- LAMBALLE, ville. Assiégée par le prince de Dombes, III, 457.
- LAMBERDIÈRE OU LAMBERTIÈRE (SIEUR DE), I, 483; IX, 370. — Secrétaire du roi de Navarre, dépêché au premier président de la cour de Toulouse, I, 483.
- LAMBERT, greffier du parlement d'Orange, ci-devant serviteur de Jeanne d'Albret, attaché à la maison du roi de Navarre, I, 179.
- LAMBERT (M. Antoine DE), archidiacre d'Embrun, proposé au pape pour abbé de l'abbaye de Bisendon, IX, 263.
- LAMBERT (SIEUR DE), I, 386, 593. — Dépêché par le roi de Navarre aux maire et jurats de Bordeaux, II, 29. — Émis-

- saire entre le roi de Navarre et Matignon, 37, 134. — Porteur de dépêches du roi de Navarre, VIII, 306. — Recommandé par le roi de Navarre à la comtesse de Gramont, II, 238. — Envoyé par ce même roi à M. de Souvré, 505. — Envoyé par le roi à d'Épernon, III, 124. — Porteur de dépêches du roi à M. de Breves, 709. — Envoyé au roi par M. de Bourdeilles, VI, 23. — Charge de lever des troupes pour les Pays-Bas, VII, 235. — Porteur de lettres de Sully au roi, 614; — d'une lettre du prince Maurice au même, 625, 627, 628, 629, 630.
- LAMBERTIE. Reçoit ordre du roi de Navarre de marcher sur Mausegur, I, 305, 306.
- LAMETH (Adrien DE). Appelle le duc de Mayenne, III, 398. — Reçoit la capitainerie de Folembray, IV, 529.
- LA MOLE (SIEUR DE). Son procès, I, 60.
- LAMOTHE-SAINT-ÉLOY Rencontre en celien de Catherine de Médicis avec le roi de Navarre et sa femme, VIII, 233.
- LAMOTTE-CHAMBELIN (SIEUR DE), IX, 269.
- LAMY. Envoyé par le roi de Navarre au duc de Montpensier, I, 342. — De retour, 361.
- LAMY (Chevalier DE). Commande une tartane, VII, 606.
- LANARRAMA, vice-chancelier du roi de Navarre, VIII, 277.
- LANAY (DE), trésorier du roi de Navarre, I, 243.
- LANCELOT DE MULET. Proposé par le roi pour la charge d'abbé de Saint-Pierre de Verteuil, VIII, 754.
- LANGOSME (M. DE). Ambassadeur à Constantinople, III, 846. — Arrête et emprisonné par ordre du Grand Seigneur, 845, 846.
- LANDE (SIEUR DE LA). Gentilhomme qui apporte au roi la nouvelle de la défaite du duc de Joyeuse devant Villemur, III, 702, 706, 707.
- LANDEL, VIII, 186.
- LANDELLE, propriétaire d'un navire capturé par les Anglais; réclamation du roi, V, 231.
- LANDES (SIEUR DES), chambellan du roi de Navarre, II, 208.
- LANDESIANO (Marcellino), nonce du pape en France, III, 402, 414, 447, 448.
- LANDY (Comte DE). Envoyé par le duc de Ferrare au roi de Navarre, II, 486.
- LANE (SIEUR DE LA), président, VI, 330.
- LANEAU. Tue en duel le baron de Roque-tailade, IX, 18. — Est excusé, 18, 19. — Tue de même le sieur de Lerm, 19.
- LANFRANCO-MARGOTI (Cardinal). Le roi vent lui faire une pension, VII, 670.
- LANGLOIS (Guillaume), sieur de Genan, recommandé par le roi au grand-duc de Toscane, VII, 686.
- LANGLOIS (Martin). Prévôt des marchands de Paris, IV, 620; VIII, 612. — Ancien prévôt des marchands, envoyé par le roi à Usson pour recevoir de la reine Marguerite son consentement au divorce, V, 59, 60.
- LANGON. Orde du roi de Navarre d'y envoyer des forces, I, 146. — Pris par les catholiques pendant la paix; démolition de ses murailles et de plusieurs maisons, I, 231; VIII, 139. — Coupables impunis; réclamations du roi de Navarre, I, 231, 270, 290, 381, 387; VIII, 144, 145. — Entrevue en cette ville du roi de Navarre et de Matignon, I, 550, 569; IX, 202. — Matignon y rassemble des forces contre le roi de Navarre, II, 201.
- LANGRES, ville. Son maire Roussat, III, 38. — Résiste au marquis de Pont-à-

- Mousson et reste fidele au roi, III, 39. — Couvert par les forces du roi contre le duc de Lorraine, 358. — Approvisionné de blé, 444. — Dessein du duc de Lorraine sur cette ville, 626, 627. — Reçoit des forces envoyées par le roi, 662. — Désir du roi que son maire Roussat soit réélu, éloge de ce maire, 663, 753. — Deux canons tirés de la ville, 733; VIII, 539. — Sa garnison non payée, 777, 795. — Sa fidélité au roi, 778, 796. — Menacé par le duc de Lorraine, 795. — Inquiété par le château de Montsaujon, IV, 336. — Son chapitre mécontente le roi, IV, 842, 843. — Son évêque proposé au cardinalat par le roi, VIII, 711.
- LANGUEDOC. Profondément troublé par les guerres de religion, *passim*. — Voyage en ce pays du roi de Navarre, I, 654, 655. — La province entière décide qu'elle reconnaitra le roi, IV, 150, 151. — Ses États réunis pour la première fois sous ce règne, V, 67. — Demande de secours par le roi à ses principales villes, VIII, 647. — Son gouvernement accordé en survivance au fils du connétable, 654.
- LANGUILLIER. Prisonnier échangé après la bataille de Jarnac, VIII, 11, 12, 17. — N'est pas relâché, 17.
- LAMIER, colonel, VIII, 967.
- LANNOX, capitaine, refoule le duc d'Anjou jusqu'aux portes de Ham, III, 458.
- LANQUETOT (SIEUR DE). Conseiller au parlement de Normandie, dévoué au roi, III, 15. — Conseiller au grand conseil, est fait prisonnier de la Ligue, 181, 409. — Son père, le sieur de Gremontville, cherche à le délivrer, 182.
- LANSQUENETS. Désordres et excès qu'ils commettent, réprimés, VIII, 33. — Peu estimés du roi de Navarre; aussi il n'en veut que peu dans l'armée qu'il fait lever en Allemagne, II, 120.
- LANZAC (BÂTARD DE). Dispute au bâtard de Bourbon l'évêché de Comminges, I, 11, 12, 13. — L'obtient par surprise, VIII, 25. — Obtient, ainsi que ses enfants, une pension de dix mille livres sur cet évêché, IX, 63.
- LANZAC le jeune; envoyé par Charles IX pour prendre possession de Blaye, VIII, 32. — Signalé au roi de Navarre comme remuant, I, 689. — Fait élever au Bec-d'Ambès un fort qui est pris par Matignon, II, 81.
- LAON, ville au pouvoir des ligueurs, III, 459, 507, 525. — Assiégée par le roi, IV, 160 et suiv., 163, 185, 189; VIII, 520, 523. — Détails du siège, 525; IX, 400. — Se rend, IV, 190, 191, 192, 200, 201; VIII, 525, 526; IX, 402, 404. — Sa capitainerie donnée par le roi au marquis de Cœuvre, IX, 43, 51.
- LAPERRIÈRE (SIEUR DE). Sa réclamation aux États de Hollande pour avoir levé pour eux des compagnies, VIII, 928.
- LAPORTE. Capitaine porteur de lettres de Matignon au roi de Navarre, II, 4. — Envoyé par celui-ci au duc de Nevers, 410; — aux habitants d'Orléans, IX, 244.
- LAPORTE (SIEUR DE), procureur général au parlement de Rouen, IX, 267.
- LARALDE (ADAM DE), capitaine, recommandé au roi par la ville de Bayonne, III, 672, 673.
- LARBOUST (BARON DE), II, 269.
- LARCHANT. Accompagne Jeanne d'Albret fuyant de la cour de France, I, 3.
- LARCHANT. Envoyé par le roi vers le gouverneur de Pont-de-l'Arche, VIII, 360.

- Lettre amicale du roi qui lui annonce la prise de Louviers, III, 392. — Porteur des lettres du roi et de Gabrielle d'Estrees, 555.
- LARDIERE (SIEUR DE LA). Appelé par le roi de Navarre, VIII, 198. — Convoqué par ce roi pour l'accompagner au-devant de la reine mere, 220. — Appelé de nouveau, 313, 314. — Appelé à Marans avec des forces, 318. — Invite par le roi à reprimer les gens de guerre pillards, 380, 381. — a marcher en Poitou avec sa compagnie, 397, 398. — Appelé sous les armes par le roi, IX, 170.
- LARDIMATIE. Appelé par le roi de Navarre pour l'accompagner au-devant de la reine mere et de sa femme, I, 191, 192. 198. — Satisfaction du roi de Navarre pour ses services, promesse a lui faite du gouvernement de son comté de Perigord et sa viconte de Limoges. 211. — Convoqué par le roi de Navarre, 284. — Invite par le même roi à venir le trouver pour accompagner sa femme a son depart pour la cour de France, 463. — Rend au roi de Navarre de bons offices relativement a Agen, 594, 595. — S'excuse de n'être pas venu trouver le roi, III, 181.
- LARINE. Charge par le roi d'une mission auprès de la comtesse de Gramont, III, 362.
- LARGE (LE). Touffier ordinaire du roi, VII, 324.
- LARGEVASION. Voy. ARGLEASION.
- LARMAVILLE (SIEUR DE). Invite à prêter main-forte pour arreter les violences qui ont lieu en Guienne, I, 123, 124.
- LARUADEBE (SIEUR DE). Engagé par le roi a se mettre à la disposition d'Alfonse d'Ornano, III, 353.
- LARTIGOLLES. Soldat huguenot tué par les paysans des environs de Puymirol, I, 657.
- LARTIGUE (SIEUR DE). Lettre de lui envoyée au roi de Navarre, I, 305, 306. — Malade, II, 226.
- LAS (ANNE DE), femme du sieur de Borrolhan, I, 652.
- LAS (CATHERINE DE). Son procès contre le sieur de Borrolhan, I, 652.
- LASALLE (SIEUR DE), commis de la recette des droits sur le pastel, VIII, 334.
- LASEUBE, lieu du Béarn, VIII, 149.
- LASSO (DON RODRIGUE), envoyé par les archiducs, obtient audience du roi, V, 390, 391, 392.
- LATHOMY, président, convoqué a Nerac par le roi de Navarre pour arriver à établir la paix, VIII, 138.
- LATOUR. Porte des dépêches en Angleterre, III, 335.
- LATRAY (SAINT-JEAN DE). Ses chanoines a la nomination du roi, VII, 215, 322, 354, 400.
- LAVI (SIEUR DU). Porteur d'une lettre de de la Force au roi, VI, 102.
- LAVILLERY, capitaine, II, 278.
- LADENÉ. Deputé par Catherine de Medicis au roi de Navarre, et reciproquement, VIII, 144, 145.
- LAUGIE (SIEUR DE), III, 649.
- LAUNAC. Convoqué à Nerac par le roi de Navarre pour aviser à établir la paix, VIII, 138.
- LAVRAGAIS, pays du Languedoc, I, 195. — Desordres advenus dans cette seigneurie, 252, 266.
- LAVRAGUEL. Pris par les catholiques et repris par le roi de Navarre, I, 167.
- LAURENCE (SIEUR), maire de Niort, reçoit le roi chez lui, IX, 176. — Son fils appelé par le roi, *ibid.*



- LAURENCI. Voy. NICOLINI.
- LAURENS (Ambroise), capitaine pirate, VII, 451.
- LAURENS (Audié, sieur du). Envoyé au roi par le duc de Montmorency, V, 34. — Médecin envoyé à Rosny par le roi, 195. — Apporte au roi une bague envoyée par M. de Beaumeville, 565. — Médecin ordinaire du roi, VI, 244; VII, 370, 388, 564; IX, 84, 88, 224.
- LAURENS (DU). Frère du médecin ordinaire du roi, l'un de ses médecins lui-même et premier médecin de la reine, IX, 324, 325. — Fait un vœu à Notre-Dame de Lorette et va l'accomplir, 325. — Recommandé par le roi au grand-duc de Toscane, *ibid.*
- LAURENT-BERNARD, religieux de Saint-Étienne de Nevers, VII, 405, 406. — Chargé de réformer le monastère de Sainte-Glossine de Metz, *ibid.*
- LAURENT-DES-EAUX (SAINT-), bourg de l'Orléanais, II, 84.
- LAUBIOL OU LORBIOL, lieu du Dauphiné; ses murailles rasées par Mayenne, I, 377. — Place recouvrée par d'Épernon, III, 799.
- LAUSANNE. Sa poste vacante donnée par le roi, VIII, 531.
- LAUSINADE. Grâce à lui accordée, IX, 52.
- LAUTREC, propriété du roi de Navarre, I, 269.
- LAUZE (DE-LA), receveur des finances du Quercy, II, 268. — Refuse de payer une somme par lui due, 376. — Est poursuivi, *ibid.*
- LAUZÈRES OU LAUZÈRE, consulté par le roi de Navarre, II, 373. — L'un des premiers valets de chambre du roi; son procès en la chambre de l'Édit, IX, 80. — A acheté une terre du roi, *ibid.*
- LAUZERTE, I, 228, 229; VIII, 132. — Pris en pleine paix par les catholiques, I, 290.
- LAUZUN. Commande des gendarmes contre le roi de Navarre et en perd une partie, II, 203.
- LAVAL (MONTMORENCY-). Pris à témoin par le roi de Navarre dans l'affaire des ducs de Montpensier et de Nevers, I, 361.
- LAVAL OU LA VAL (SIEUR DE), de la famille de Coligny, envoyé près du roi de France à la suite de l'assemblée de Montauban, I, 683, 684, 694; VIII, 270, 272.
- LAVAL OU LA VAL (MADAME DE). Reçoit sur la mort de son mari une lettre de condoléance du roi de Navarre, II, 206. — Prise ainsi que son fils et sa fille sous la protection de ce roi, 360, 420. VIII, 337.
- LAVAL OU LA VAL (DE), fils de M<sup>me</sup> de Laval, appelé par le roi de Navarre son petit cousin de Laval, II, 360, 420. — Recommandé par le roi au duc de Savoie, VI, 170.
- LAVANSSAC (JACQUES DE). Envoyé par le roi au duc de Montmorency, III, 521.
- LAVARANNE. Voy. VARENNES.
- LAVARDIN, dans le Maine, tenu par les ligueurs, II, 481. — Maison du roi de Navarre abandonnée par les ligueurs, III, 86. — Se rend au roi, 98, 298.
- LAVARDIN. Chargé de lever des deniers dans le Maine dans l'intérêt du parti huguenot, I, 18.
- LAVARDIN OU LAVERDIN, fils du précédent; reste attaché au roi de Navarre captif à la cour de France, I, 82. — Reçoit une lettre tout à fait amicale de ce roi, IX, 176. — Est à la tête des compagnies protestantes, 146. — Recommandé à Henri III par le roi de Navarre, 189. — Blessé dangereusement, II, 238.

- Envoyé vers Lagny contre l'armée de Mayenne et du duc de Parme. III, 246.
- Combat ceux de Paris, et fait des prisonniers, VIII, 403. — Chargé d'assister en Bretagne le prince de Dombes, III, 481; VIII, 432. — Envoyé par le roi au maréchal d'Aumont, IV, 4. — Maréchal, empêche l'introduction de vivres dans la Ferté assiégée, 526, 527. — Gouverneur et lieutenant général au pays et comté du Maine, VIII, 655. — Appelé par le roi au siège d'Amiens, 656. — Services qu'il rend au roi en Bourgogne et en Bresse, 835, 836, 837 et suiv. — Poste vers les frontières de l'est pour surveiller les troupes espagnoles et italiennes qui les étoient, 834, 835, 839, 841 et suiv. — Envoyé en Bourgogne après la conspiration de Biron, V, 617, 623. — Reçoit ordre d'aller vers le Rhône pour défendre l'entrée du royaume, V, 630. — Y arrive tout à propos, 639. — Contrebande, 650. — Pris de la goutte, VI, 271.
- LAVARDIN ou LAVERDIN. Prend l'île de Mérens, II, 352; — mais non le château, 353.
- LAVARDY (SIEUR DE). Protège contre ses créanciers, IX, 66.
- LAVAGUYON (DE), évêque d'Agen, convoqué à Nérac par le roi de Navarre pour aviser à établir la paix, VIII, 138.
- LAVATR. Cruautés commises par ses habitants, I, 658.
- LAVEDAN (Anne de Bourbon, vicomte DE). Charge par le roi de Navarre d'apaiser les désordres des environs de Rodez, I, 426, 427. — Invite à faire rentrer les impositions, IX, 177.
- LAVEDAN (Henri de Bourbon, vicomte DE), frère du précédent: son affaire au conseil du roi contre d'Hauterive, VII, 174.
- LAVEDAN, cousine du roi de Navarre, reçoit des sauvegardes pour ses abbayes de la Reigle, II, 286.
- LAVET (SIEUR DE). Tué dans un combat, I, 217.
- LAVETZ, secrétaire: sa mort, IX, 163.
- LAVIGNAC ou LEVIGNAC (Terre et seigneurie de), I, 327.
- LAY (Prieure de). Discussion à son sujet, VII, 572.
- LAYALA, ambassadeur du duc de Lorraine, VIII, 866.
- LAZARE de Jerusalem (Ordre de SAINT-), VII, 425.
- LAZAR (Jean-Baptiste), fabricant de fausse monnaie, V, 26.
- LEBBET, avocat général en la cour des aides, IX, 270.
- LECLERC, commissaire envoyé pour la restitution des places retenues par les Espagnols, V, 126.
- LECLUSEL, capitaine, mandé avec ses troupes par le roi, III, 311.
- LECOURETOS. Obtient des lettres d'abolition, IX, 298.
- LECTOURE. Peu soumis aux édits de pacification, VIII, 76. — Exhorte par le roi de Navarre à vivre en paix, 91, 95. — Son moulin à poudre, 97, 99. — Doit fournir bois, linge, meubles, chandelle, etc., à sa garnison, 97, 99. — Décharge de cette garnison, 117. — Élection de ses consuls approuvée, 121. — Ses habitants très divisés, I, 172. — Commission chargée d'organiser son administration, VIII, 125. — Invité à fournir à l'entretien des soldats logés dans son clocher, 128, 129, 134, 136. — Averti d'entreprises projetées sur la ville, de se tenir sur ses gardes et d'en-

- tretenir des soldats, 207, 209, 210, 213, 247. — Memtre commis sur son gouverneur, 216. — Doit concourir aux réparations de son château, 217; — à sa garde, 253. — Exhorté à la paix et à la concorde, 231; — à bien recevoir les commissaires du roi de France, 240. — Donne asile à des huguenots d'Astafort, 242, 244. — Ses consuls, 251. — Averti de se tenir sur ses gardes, 257, 258, 263, 286. — Ses élections municipales, 261. — Son évêque, 258. — Averti de veiller à sa conservation, 288, 291, 292. — Assemblée en ce lieu pour aviser aux désordres commis, 295. — Entreprises sur cette ville de la part des ligueurs, II, 122. — Cotisation imposée sur la ville, VIII, 296, 302. — Ses habitants se plaignent d'être foulés, 314; — et de ce qu'on veut leur enlever le siège de la sénéchaussée d'Armagnac, 317. — Celle-ci leur est maintenue, 323; IX, 133. — Exhorté à soigner ses fortifications, VIII, 340; — à payer sa cotisation, 343. — Obtient une subvention du roi de Navarre, 341. — Sa garnison trop faible, III, 221. — Le roi veut y établir un siège présidial, V, 42, 46, 51, 52, 54. — Son élection municipale, VI, 58, 59.
- LEDRON (Le comte DE).** Mène des lansquenets contre la France, III, 263.
- LEFÈVRE,** receveur général des finances à Melun, III, 405.
- LEFORT (Jacques),** grenetier du grenier à sel de Grandvillier, III, 508.
- LEFRANC (Étienne).** Son procès contre Rybot, IX, 88.
- LEGANES (Pierre),** capitaine corsaire portugais, VII, 449.
- LÉGAT.** Demande à Henri III son congé, VIII, 348. — Ne parle plus d'excom-
- munication et veut traiter de la paix, III, 320. — Envoie des nouvelles fausses en Italie, 786. — Apporte des tracasseries dans la conversion du roi, VIII, 499. — Ses lettres interceptées montrent que l'archiduc Ernest doit venir avec des forces pour favoriser l'élection d'un roi par la Ligue, IV, 39. — Reçu à dîner à Vincennes par le roi, VIII, 611, 612. — S'entremet de la paix, 681, 691.
- LÉGER (Sieur DE SAINT-).** Mandé avec des troupes pour accompagner M. de Vivans à Tonneins, II, 338.
- LEGRAND (Pierre),** secrétaire des finances, III, 95. — Son procès avec le sieur de Rabat, IX, 199. — Obtient le logis de l'hôtel de Châlons dépendant de l'évêché, IX, 301, 302.
- LEJAY,** conseiller au parlement, candidat à la charge de procureur du roi au Châtelet, IX, 310.
- LEMERY (Sieur DE),** IX, 135, 138.
- LENDAVE OU LENCLAVE.** Envahit le château de Neufvye et en est expulsé, IV, 50.
- LENONCOURT.** Évêque envoyé par Henri III près du roi de Navarre pour travailler à l'amener au catholicisme, II, 125, 127. — Appelé près du roi, III, 178, 179. — Consulté par le roi, VIII, 434. — Meurt cardinal, VII, 412.
- LENOX (Duc DE).** Impliqué dans la conspiration du comte d'Auvergne et de d'Entragues, VI, 257, 262. — Commande une compagnie d'Écossais pour le roi, 296, 297, 298, 299. — Obtient du roi la grâce de d'Entragues, 357. — Ambassadeur d'Angleterre près du roi, 359, 362, 369.
- LENTY.** Envoyé au roi par le comte Palatin, IV, 194.
- LEON XI.** Son élection à la papauté, joie

- du roi, réjouissance par toute la France, VI, 398, 399, 400, 401, 402, etc.
- LEONARD (Antoine), receveur des tailles à Limoges, IX, 14.
- LEOPARDIER. Venu d'Italie avec Marie de Médicis, V, 403.
- LÉOPOLD, archiduc, est fait coadjuteur de l'évêché de Strasbourg, VI, 30. — Demande au roi de ne pas se mêler des affaires de l'Empire, VII, 751, 752. — Favorisé dans ses prétentions sur Clèves et Juliers; s'y fortifie, VIII, 965, 966 et suiv. — Assuré par le roi que lui-même ne prétend rien sur ces duchés, mais qu'il est résolu à soutenir les droits des héritiers légitimes, IX, 668.
- LEOUAY, conseiller privé, IX, 104.
- LERDE (Antoine), Anglais, peu estimé du roi, V, 638.
- LERIN (Georges), laboureur, détenu prisonnier à Mouséur; ordre du roi de Navarre de le mettre en liberté, I, 329.
- LERM (Sieur DE). Tue en duel, IX, 19.
- LERME (Duc DE). Son caractère hautain, VI, 473. — Fait au roi des propositions d'alliance et de mariages avec des enfants du roi d'Espagne, VII, 579.
- LES-BLANCS, IX, 272.
- LESBOGES (Sieur DE), lieutenant dans la compagnie du prince de Navarre, VIII, 50.
- LESCAR (Évêque DE). Charge d'une rente pour le sieur de Miossens, IX, 178.
- LESCAR (Évêque DE), parent du roi de Navarre, IX, 177, 178. — Maître des requêtes, porte au roi les plaintes de ses sujets catholiques du Béarn, V, 423. — Réside à Pau, 424.
- LESCHEAU (Chapelle DE), VII, 416.
- LESCOIBS (Benjamin DE), baron de Savignac, gentilhomme huguenot, envoyé par le roi de Navarre pour assurer l'exécution de l'édit de pacification, IX, 659.
- LESDIGUIÈRES. Envoyé à Genève par le roi de Navarre, VIII, 228. — Beau caractère; son influence salutaire en Dauphiné, I, 462. — Gouverneur et lieutenant général du roi de Navarre en Dauphiné, II, 369. — Les affaires de Genève à lui recommandées, 369. — Chargé de maintenir la Provence, III, 211, 293. — Se trouve en face du duc de Savoie, 290. — Va en Provence pour assister le sieur de la Vallette, 374, 839, 841. — Son projet d'expédition en Piémont, 433, 582. — Défait les Espagnols et les Italiens du duc de Savoie, 808. — Fait lever avec ce duc le siège de Canouste, IV, 33. — Envoje avec une armée contre le duc de Savoie, VIII, 475. — Prend Montmélian, 775. — Aigri contre le duc d'Épernon, IV, 278. — Va au secours du comte de Carcès, approuvé par le roi, IX, 410. — Entré en Provence, IV, 478. — Capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, charge de conduire la guerre contre le duc de Savoie, 694, 705. — Contrecarré par Ornano, 781, 782. — Ses avantages sur le duc de Savoie, 870. — S'empare de Montmélian, V, 273, 274. — Commande l'armée du roi, 305, 310. — Charge de faire évacuer le château de Montélimar, 441, 442, 456. — Suspect au roi, IV, 332, 333. — Avide, 333. — Sabit une réduction considérable dans ses réclamations, IX, 25. — Chargé de remettre le sieur de Blacons dans son devoir, VI, 504, 505.
- LESEUR (Jean), tabellion d'Orbec; emprisonné, IX, 291.

- LESGUES**, capitaine viguier de Sommieres ; sa mort, IV, 866.
- LESIGNAN**, lieu, II, 218.
- LESIGNAN OU LUSIGNAN**. Commande à la garnison de . . . . (peut-être Puymirol), I, 180. — Envoyé par le roi de Navarre vers Catherine de Médicis, 237, 238 ; — et vers Henri III son fils, 240, 241, 242 ; — et au duc d'Alençon, 242. — Veille sur Nérac pendant la guerre, 286. — Refuse de rendre Puymirol aux protestants, 415, 416. — Obtient la capitainerie de cette place, 416. — Appelé par le roi de Navarre, 427. — Envoyé par lui vers Catherine de Médicis, 445 ; — vers M. de Bellière, 460. — Assure au roi de Navarre que Henri III a fait expédier les lettres d'installation d'une chambre de justice en Languedoc, 482. — Envoyé vers Henri III, 485, 489 ; — au sieur de Bellière, 490. — Son retour, 498, 500. — Porteur d'une déclaration de Henri III pour le roi de Navarre, 509. — Envoyé par celui-ci vers le maire et les jurats de Bordeaux, II, 29. — Son retour vers le roi de Navarre, 35. — Commandant général de l'Agenais et spécialement de Puymirol et de Clairac, 181. — Son différend avec le sieur de Lestelle trouble Clairac, 401, 402. — Ordre du roi qu'il reste près de Matignon, lieutenant général en Guienne, III, 223, 224. — Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, 732.
- LESTELLE (SIEUR DE)**. Loué par le roi de Navarre pour la tenue de ses soldats, I, 180. — Appelé près de lui, 184, 185. — Fait un négoce, 185. — Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre, appelé à lui, 436. — Désigne sous le sobriquet de *Crapaud*, 436 ; II, 200. — Appelé par le roi de Navarre avec des forces, II, 144. — Commande à Clairac en sous-ordre de Lesignan, 181. — Averti de garder Tommeins, 200. — Sentence de mort prononcée par lui, 391. — Son différend avec Lesignan trouble Clairac, 401. — Appelé sous les armes avec ses amis, 474, 475. — Désiré par le roi à Arques, III, 48. — Bons témoignages de ses services, IV, 183, 184.
- LESTONAT**, conseiller au parlement de Bordeaux, envoyé par sa compagnie au roi de Navarre, I, 52.
- LEVIGNAC**, seigneurie appartenant au marquis de Trans ; exemptée de contributions, I, 327.
- LEVISTON OU LENISTON**. Exerce des exactions malgré les défenses du roi, VIII, 652, 653. — Appelé près du roi avec injonction, IV, 662. — Bloqué dans Montégu, VIII, 653. — Va se justifier, 975, 977.
- LEVRIER (LE)**, V, 154.
- LEYCESTER (COMTE DE)**, VIII, 305.
- LEYCHSTEYN**, probablement LICHTENSTEIN. Visité de la part du roi de Navarre, II, 430.
- LEYDE**. Son université, III, 530.
- LEYRAC**, lieu, VIII, 265.
- LEYRAU**, tuteur du jeune Racan. Voy. RACAN.
- LEYTON (Gilbert)**, Anglais, III, 844. — Arrivé à l'île de Ré ; suspect, retenu prisonnier, III, 844.
- LÉZARDE (LA)**. Sobriquet donné par le roi à la duchesse de Nevers, VII, 594.
- LEZAT (Bertrand de Bertier, abbé de)**. Son opposition aux volontés du roi, VII, 305, 306, 307.
- LEZZINI**, gentilhomme siennois, prisonnier chez les Turcs ; intervention du roi pour sa délivrance, V, 448.

- LIANCOURT.** Parfaitement accueilli à Metz comme envoyé du roi, VI, 525.
- LIBERTAT (Pierre).** Livre Marseille au duc de Guise agissant pour le roi, IV, 516. — En est récompensé, 517; — et fait vignier de la ville, 633. — Félicité par le roi sur son administration, *ibid.*; — et sur l'élection des consuls, 675. — Reçoit énergiquement le général du duc de Toscane, 811.
- LIBERTAT,** capitaine, frère du précédent, IV, 676.
- LIBOURNE.** Désigné pour recevoir une compagnie, reclame, I, 696. — Lieu de rendez-vous fixé par le roi de Navarre à Matignon, II, 68, 75. — Là sont apportés, après la bataille de Coutras, les corps de Joyeuse et de son frère, 309. — Demande du roi de Navarre à la cour de justice envoyée en Guienne d'y tenir sa première séance, VIII, 215, 218, 219.
- LIGERACE OU LYSEBASE (SIEUR DE).** Messager entre le roi de Navarre et la comtesse de Gramont, II, 238, 396, 412; III, 116. — Obtient la commanderie d'Aubertin, VI, 95, 103. — Envoyé à de la Force par le roi, 108.
- LICHTENSTEIN.** Voy. LEYCHSTEIN.
- LIÉGEAIS (Les).** Abusent de la liberté du commerce, VIII, 890.
- LIERAMONT,** IV, 250, 251.
- LIERVILLE OU LYÉRVILLE.** Écuyer du comte de Saint-Paul, III, 679, 680. — Porte au roi la nouvelle de la surprise d'Amiens par les Espagnols, IV, 697.
- LIESSE OU NOTRE-DAME-DE-LIESSE,** bourg du Laonnais, III, 308.
- LIEU,** maître des comptes, l'un des commissaires chargés de l'exécution de l'édit de pacification dans le Midi, I, 176.
- LIGER,** capitaine, I, 212. — Enlève pu ordre du roi de Navarre des safrans transportés par des marchands étrangers à travers le Bigorre, 212, 213, 216.
- LIGIER-TARRAGON,** receveur de Pouzauges, VIII, 340.
- LIGNE (Princesse DE).** Retient les biens des enfants du prince d'Épinay, VII, 685. — Désir du roi qu'ils composent ensemble, 788, 789, 790.
- LIGNITZ (DUC DE),** prince du Saint-Empire, sollicité par le roi de donner la liberté au baron du Châtelet qui a tué un gentilhomme à sa cour, III, 534, 535.
- LIERE.** Ses premiers fondements jetés en Picardie, VIII, 158, 159. — Attire à elle le duc d'Alençon, I, 139. — Envalit la Guienne; le roi de Navarre en avertit le roi de France, II, 19. — Union contre elle du roi de Navarre et de Montmorency, 20, 21; — ils font appel à tous les princes protestants, 21. — Elle grandit en Guienne par le moyen du maréchal de Matignon, 25. — Dirigée surtout contre le roi de Navarre, 33. — Ses progrès, 38 et suiv., 41, 45 et suiv., 63 et suiv. — Dénoncée à la reine d'Angleterre, au roi d'Écosse, etc., 33, 34, 52; — aux seigneurs anglais, 54, 55; — aux cantons suisses, 90. — Lève le masque, VIII, 283, 284, 289 et suiv. — Combattue, puis reconnue et favorisée par Henri III, II, 87, 89, 91, 93, 94, etc. — Dénoncée aux princes protestants, 102, 103; — au duc de Saxe, 99 et suiv.; — au prince Christian de Saxe, 103 et suiv. — Déclare le roi de Navarre incapable comme hérétique de devenir jamais roi de France, 106, 110. — Dénoncée au roi de Suède, 108 et suiv. — Son prétexte principal est de

défendre l'Église catholique et d'exterminer les hérétiques, II, 138; — son but véritable est de ruiner la maison de France et de lui substituer celle de Lorraine, 138 et suiv. — Ses partisans déclarés rebelles par le roi de France et poursuivis par les parlements, 169. — Force de son armée, 180. — Tenue constamment en échec en Guienne par le roi de Navarre, 183, 184, 185, 187, 188, 190. — Son armée se fond, 221. — Ses armées sont partout affaiblies et ruinées, 249. — Tente une insurrection à Paris, 275. — Cent soldats étrangers, à son service, sont désarmés près de Cognac, 279. — Ambition démesurée de ses chefs, 295. — C'est surtout à la maison de Bourbon qu'elle en veut, 308. — Elle prépare un très-grand coup pour l'année suivante, 336. — Fait la journée des barricades, 378, 379. — Conjurée par le roi de Navarre de sacrifier ses passions au bien de la France, 456. — Le roi de France, Henri III, négocie à la fois avec elle et avec le roi de Navarre, 465, 466. — Échecs que lui fait subir le roi de Navarre, 469. — Elle fait assassiner Henri III à Saint-Cloud, 503, 505. — Ses préparatifs pour le printemps suivant, III, 109. — Elle perd ses places en Normandie, 135. — Réunion à Paris du légat, de l'ambassadeur d'Espagne, du duc de Mayenne et de tous les chefs ligueurs, 136. — Elle reçoit des renforts du duc de Parme, 163, 176, 183. — Elle perd la bataille d'Ivry, 162 et suiv. — Tous les Français appelés à lui courir sus, 170. — Saisie et vente des biens des gentilshommes qui lui resteront attachés, VIII, 158, 159. — Son armée grandement diminuée, III, 266. — Elle fait

des propositions de paix, 580. — Elle assemble des États à Paris, 731. — Elle procède à l'élection d'un roi, 769, 780. — Ses chefs plus mal disposés que jamais, 802; — toujours disposés à élire un roi, IV, 39.

LIGUE projetée par Venise, VII, 114, 127; — défensive projetée contre la maison d'Autriche, 842, 843, 845, 846, 849; — approuvée par le roi d'Angleterre, 872, 893.

LIGUES GRISES, III, 658. — Reproches à elles adressés par le roi, 659, 660. — Elles sont prises sous la protection du roi, VI, 432.

LINOXS, bourg de Picardie, III, 550.

LILLE. Reçoit une proclamation du roi, IV, 280 et suiv.

LIMOGES. Tenu par le roi de Navarre, I, 211. — Pris par les catholiques, 301. — Sa recette générale, IX, 166; — ses trésoriers de France et son receveur général, *ibid.* — Sédition de ses habitants, V, 596; — apaisée, 597.

LIMOUSIN. Soulèvements populaires en ce pays, VIII, 518.

LIMOUX. Ses magistrats se plaignent au roi de Navarre des excès des catholiques pendant la paix, I, 167, 680.

LINAL ou LINAS, en Quercy, I, 329.

LINARDS (SIEUR DE). Quitte Périgueux à cause des désordres qui y règnent, I, 698.

LINDE (LA). Assemblée en cette ville, II, 408.

LINDSAY, agent du nonce auprès du roi d'Angleterre, VI, 186.

LINÉSÉ, agent des Espagnols à Rome, VI, 421.

LINTGES le jeune (Pierre), VI, 430.

LINTLAER, Flamand, établit la Samaritaine sur le Pont-Neuf, VI, 285

- LIRANUSE, localité près de Lusignan, II, 216.
- LISERACE, II, 163. Voy. LICERACE.
- LISIEUX. Rente payée par cette ville, II, 232. — Attaqué par le roi, III, 116. — Est pris, 122, 126, 134, 458.
- LISLE. Voy. ISLE.
- LISLE (Communauté de), V, 445.
- LISLE (DE). Résidant pour le roi à Maroc, VII, 212, 213. — Son médecin ordinaire, 213.
- LISLE (Maurice DE), capitaine; sa tentative sur Marseille; il est mis à mort, V, 407.
- LISLE (Dame DE), fille aînée du marquis de Coigny, recherchée en mariage, VIII, 469.
- LISLE-BOUCHARD. Voy. BOUCHARD.
- LISLES. Georges DE, chevalier, poursuivi par l'ambassadeur en Turquie, de Breves, VII, 457, 458. — Ancien capitaine d'un navire turc, 458. — Homme sans foi ni probité, 459. — Reprise des poursuites contre lui, 459, 460, 461, 462.
- LISTHOIS (Féu sieur DE), chevalier des ordres du roi, VI, 563, 564.
- LISY-SUB-OURGO, bourg, près de Meux, III, 691.
- LIVRE (LA), apothicaire du roi; son créancier pour de fortes sommes, VI, 412.
- LIVON, en Dauphiné, I, 377, 384. — Ses murailles rasées par Mayenne, 377.
- LOCHS, ville appartenant au duc d'Épernon, VI, 462.
- LOCHMAN (Henri). Hypothèques sur ses biens, prises par les États du Dauphiné, VII, 468; IX, 338.
- LODÈVE. Ses consuls et syndics sollicités à une contribution, VIII, 330.
- LODEVE (Christophe de l'Étang, évêque de). Se rapproche du roi, IV, 549.
- LODUN, LODUNOIS. Voy. LODEUX, LODEUOIS.
- LOIRE, rivière; ses ravages, VII, 635.
- LOISEAU, médecin du roi, appelé près de lui, VIII, 709.
- LOMBAIZ ou LOMBETS (Château de), VI, 615. — Résignation de ce château par Varennes, 657. — Il est mis en séquestre, 657, 659, 663; VII, 9.
- LOMEIN. Sert le roi avec zèle, V, 107. — Le roi demande pour lui le cardinalat, 113; VIII, 628, 675; IX, 179; — et ne l'obtient pas, IX, 179. — Rend à Rome des services au roi, V, 684.
- LOMENE (Antoine DE). Pris par les ligueurs, III, 587. — Charge par le roi d'écrire à du Plessis, IV, 196. — Valet de chambre du roi, 285. — Envoyé par lui à Élisabeth, 419, 422, 423. — Porteur de lettres du roi au ministre, VII, 17, 78, 101.
- LOMENE, neveu du précédent. Obtient une charge, IX, 163. — Porteur d'une lettre du roi, VII, 597.
- LOMENE (Henri DE). Abbé commendataire de l'abbaye Notre-Dame de Josaphat, VII, 838, 839. — Resigne cette abbaye, *ibid.*
- LOMINEAU, commissaire des guerres, envoyé en Touraine à cause des levées de troupes qui s'y renouvellent, VII, 851.
- LONGE (Sieur DE LA). Ligueur déterminé, son régiment défait près de Dieppe, III, 399.
- LONGES (Maître et échevins de la cité de). Lettres à eux adressées, III, 531, 532.
- LONGA ou LONGVA (Sieur DE). Loué de son zèle à servir les intérêts des protestants à Bergerac, I, 142. — Obtient la capitainerie de Mussidan, IX, 189, 297. — Ses héritiers en discussion avec l'évêque de Périgueux pour son enterrement, V, 405, 406.
- LONGCHAMP. Commande dans Lisieux



- lorsque le roi s'en empare, III, 458.  
 — Est fait prisonnier devant Ham, *ibid.*
- LONGVAC, mestre de camp en réforme, VI, 395.
- LONGPONT (Abbé de). Son proces contre Biragues, VIII, 878.
- LONGUET. Présente des mémoires au roi pour des rachats de domaines, VII, 232.
- LONGUEVAL-CRÉCY. *Voy.* CRÉCY.
- LONGUEVILLE (Duc de). Ses succès contre les ligueurs près de Paris, II, 488. — Conduit des Suisses aux deux rois de France et de Navarre, 502. — Mene à Arques des troupes au roi, III, 43, 53, 58, 65. — Rentre dans son gouvernement de Picardie, 75, 311. — Informe par le roi de la victoire d'Ivry, 169. — Appelé par lui vers Pontoise et Meulan, 172. — Se joint à l'armée du roi, 307. — Appelé à Nesle avec ses forces, 322. — Invité à protéger Saint-Quentin, 346; VIII, 405, 406; — et Château-Thierry, III, 372, 381. — Attend près de Compiègne pour se joindre au roi, 378. — Son différend avec le duc d'Épernon; l'atte sévère du roi à ce sujet, 389. — Recherché par le nonce Landriano, 402. — Va secourir Vervins assiégé, 415. — Informe le roi des mouvements de l'armée ennemie, 537, 542, 550. — Amène des forces au roi, 554, 617, 625, 682, 683, 684, 686. — Prend, avec le duc de Bouillon, l'initiative de marcher vers l'ennemi, 794. — Envoyé pour défendre les villes de Picardie et celles de Compiègne et de Chaulny, IV, 105. — Appelé près du roi, 271; — réprimandé, 273. — Rassemble les forces de son gouvernement pour se porter à la frontière contre les Espagnols, 315.
- LONGUEVILLE (Duchesse de), tante du roi de Navarre; son comte de Neufchâtel, VIII, 504. — Prisonnière des ligueurs dans Amiens avec ses filles et sa bru, III, 197, 198, 329, 356. — Échangées contre Tavannes, 474. — Le peuple s'oppose à leur mise en liberté, 557; — qui a lieu cependant, 558. — Son château pillé, IV, 645. — Sa discussion avec le comte de Saint-Paul, VII, 246. — Va voir les enfants du roi, VIII, 859.
- LONGUEVILLE (M<sup>lle</sup> de). Efforts du roi pour la marier au duc de Nemours, V, 73, 74, 75, 76, 77. — Fonde un couvent de carmélites, 876, 877.
- LONGUEVILLE (Duc de). Mineur, poursuivi en justice par le prince de Montbéliard, III, 356; — intervention du roi, 356, 357. — Protégé par le roi contre sa ville de Neufchâtel, VI, 149.
- LONS (Sieur de). Bon Français, II, 53. — Sollicite de contribuer à la prise de Tarbes, 142. — Envoyé par le roi de Navarre à Saint-Genies, 179, 181. — Sa fille mariée sans son consentement, VII, 194.
- LONS-LE-SAULNIER. Place assiégée contre les conventions faites, IV, 500.
- LOPPE DE BUSTAMANTE-BUSTILLE, licencié, III, 696.
- LORE (Dame de). Son procès, V, 360.
- LORIOL. *Voy.* LAURIOL.
- LORRAINE (Cardinal de), neveu du roi, VIII, 629. — Évêque de Metz, reçoit l'investiture de l'évêché de Strasbourg, V, 201. — Surséance accordée par lui, VI, 1. — Cessation de toute voie de fait envers Strasbourg, 13. — Ses démêlés avec la maison de Brandebourg, 30. — Fait coadjuteur à l'évêché l'archiduc Léopold, beau-frère du roi d'Es-

- pagne, 30. — Veut exclure du chapitre de Strasbourg les chanoines protestants avec l'administrateur, *ibid.* — Soutenu par l'empereur, 30, 32. — Fâché de ce qu'il a fait, 31. — Prend le roi pour médiateur entre lui et l'administrateur, 66. — Les affaires se brouillent de nouveau, 89. — En meilleure position que l'administrateur, 111.
- LOBBAINÉ (Charles DE). Demande du roi au pape pour qu'il soit nommé à l'évêché de Toul, VII, 654.
- LOBBAINÉ (Duc DE). Son dessein d'empiéter sur la couronne de France comme tous ceux de sa maison, III, 38, 39. — Envoie son fils, le marquis de Pont, avec des forces en Champagne, mais inutilement, 39, 40. — Ses vues sur Metz, 91, 92, 200, 208, 209. — Disperse les lansquenets allemands venus au service du roi, 133. — Excite comme toute sa maison par le roi d'Espagne contre le roi, 260. — Ses forces chassées hors du royaume, 303. — Fait cause commune avec Mayenne et le duc de Parme contre le roi, 311, 395, 484, 491, 492, 746, 843. — Ses desseins contre la France et ses courses du côté de la Champagne, 358, 360, 444. — Dispose à traiter, III, 378, 379. — Ses progrès sur la frontière de Champagne, VIII, 412. — Se retire dans ses places fortes pendant le passage des troupes allemandes allant trouver le roi, III, 474. — Réunit son armée à celles du pape et de Mayenne, VIII, 434. — Ses querelles avec le duc de Montbéliard, III, 504. — Assiège Stenay inutilement, 540. — Ses entreprises sur la frontière de France, 606, 615; — contre Coilly qu'il prend, 618; — sur les environs de Villefranche, 714; — contre plusieurs autres places, VIII, 488. — Attaqué dans ses États, III, 731. — Ses démêlés avec Strasbourg, 738; IX, 116 et suiv., 180, 181. — Rapprochement et pourparlers avec le roi, III, 763. — Suspension d'armes, 778. — Menace Langres, 795, 843. — Trêve probable, 796. — Sa mauvaise foi, 812. — Trêve conclue, IV, 187, 195, 196. — Entre en négociation pour la paix, 195. — Poursuit d'Haussonville et Tremblecourt, 335. — Traite avec le roi, 854. — Le roi lui demande passage sur ses terres pour l'armée, VIII, 855. — Son différend avec les chanoines de Verdun, 809, 866, 867. — Désapprouve ainsi que sa famille la conduite envers le roi du prince de Joinville, V, 719, 720. — Est parrain d'une fille du roi, VI, 618.
- LOBBAINÉ (Prince DE). Son mariage avec Catherine de Bourbon, VIII, 715. — Règlement à faire après la mort de sa femme, 901, 902.
- LOBBANO. Commandant pour le roi à Grancey, III, 762. — Autorisé à renforcer sa garnison, *ibid.*
- LOBRAY (Sieur DE). Sa dispute avec le sieur de la Fayette, VI, 75.
- LOBS (Dame DE). Va saluer la reine Marie de Medicis à son arrivée en France, V, 351.
- LOSSÉ (Sieur DE), I, 48. — Ses prétentions mal fondées sur l'abbaye de Tarascon, IX, 122.
- LOSTAN-EFFENDI. Reçoit les plaintes du roi contre les pirates musulmans, IX, 251.
- LOUANS, secrétaire de la chambre du roi, est fait contrôleur ordinaire des guerres, IV, 741.
- LOUDEX. L'un de ses marchands ruine par

- les capitaines Fille, Variés et Casse, I, 480. — Pris par le roi de Navarre, II, 459. — Ses gouverneurs, III, 149. — Assemblée tenue en ce lieu, IV, 618; VIII, 598 et suiv.; — ses remontrances, IV, 618. — Le roi y envoie des députés, *ibid*
- LOUDUX (Tablier de), II, 462; VIII, 344
- LOUDENOIS (Duchesse de), tante du roi de Navarre, I, 493. — Son fils retenu longtemps prisonnier, 493, 494. — S'intéresse au sieur François Viette, II, 14, 15, 48. — Poursuivie par Rapin, 214, 284, 285.
- LOUDUNOIS (Duc de), fils de la précédente, longtemps retenu prisonnier faute de payer sa rançon, I, 493, 494. — Réclamation du roi de Navarre, *ibid*. — Est mis en liberté, II, 14.
- LOUIS. Sa condamnation, IX, 163.
- LOUIS, duc de Wurtemberg. Voy. WURTEMBERG.
- LOUIS, nom donné au dauphin fils du roi, VI, 664.
- LOUIS (Saint), ancêtre du roi; célébration de sa fête, VII, 392, 393.
- LOUIS D'AIX, vignier de Marseille, IV, 473. — Hostile au roi, tyrannise la ville, 474, 475, 498.
- LOUIS XII, roi de France, I, 671. — En demandant au pape Jules II de tenir un concile pour la réformation des abus de l'Église, il exposa son royaume, II, 148. — Son règne cher au peuple, 173.
- LOUIS-DE-SANTÉ (SAINT-). Bâti par le roi pour les pestiférés, VII, 535, 536. — Demande d'indulgences plénières au pape pour la chapelle de cet hôpital, *ibid*.
- LOUISE DE LORRAINE, femme de Henri III, III, 75. — Reine douairière de France, poursuit la punition des auteurs du meurtre de son mari, III, 75, 76; VIII, 585, 586, 587; IV, 91, 92. — A une audience du roi, IV, 91, 92; IX, 390, 413 et suiv. — S'entremet pour amener la soumission du duc de Mercœur, son frère, IV, 106; VIII, 532, 534, 553. — Son voyage à Nancy, IX, 182. — Prévoit sa mort, V, 370.
- LOUP (SAINT-). Tué dans une escarmouche, VIII, 18.
- LOURSIAU, capitaine de la compagnie du roi de Navarre, envoyé par lui à Matignon, II, 69.
- LOUVIERS. Ville prise par les troupes du roi, III, 391, 392, 395, 397, 399, 403, 434; VIII, 422. — Son évêque fait prisonnier, III, 392, 399. — Conseil tenu en ce lieu, 513.
- LOUVRE ou LOUVRES, VIII, 964.
- LOYOLA (Ignace de). Sa canonisation provoquée par le roi, VII, 747.
- LOZAT (Saint-Pierre de), abbaye, VI, 574.
- LEAT (Ange Cappel, sieur de), confident de Sully, IV, 112, 113.
- LUAR (LE). Chasse indûment dans la forêt de Chantilly, VII, 314.
- LUERSAC (Sieur de). Blessé, II, 284. — Appelé par le roi de Navarre, 285.
- LUBERT (Le sieur), conseiller au grand conseil, envoyé ambassadeur en Suisse, III, 12, 13, 14.
- LUC (Sieur de SAINT-). Signalé au roi de Navarre comme se remuant, I, 689. — Renvoie au roi de Navarre un laquais de la comtesse de Gramont arrêté au Brouage, II, 224. — Mène des forces au roi en Champagne, III, 649. — Retenu près du roi pour le siège de Laon, IV, 163. — Envoyé en Bretagne avec des forces, 224, 247, 248; VIII, 534. — Assiste à la conférence d'Aucenis,

- IV, 301. — Se blesse à la jambe, 533, 709. — Lieutenant général du roi en Bretagne, envoyé par lui vers son conseil des finances et vers le parlement de Paris, 597. — Demande de l'artillerie et des vivres, 706. — Gouverneur de Picardie, 737.
- Son procès au conseil, IX, 107.
- LUC (SAINT-), fils du précédent; son voyage en Angleterre, V, 527. — Va y trouver Rosny, VI, 106, 114. — Commanderie de Grâce demandée au roi en sa faveur, VII, 429, 430, 431. — Renonce à la charge de *tarcopolar* d'Angleterre, *ibid.* — Reçoit la commanderie des Espaux, 431.
- LUCABINI (Leflo), noble siennois, reçoit des terres du grand-duc de Toscane, IX, 324. — Recommande par le roi, *ibid.*
- LUCHAU, près Deullens. Rendez-vous des Espagnols, IV, 510.
- LUCINGE (Georges DE), grand prieur de Savoie, défend Montmélián; invité par le roi à se rendre, V, 338, 339, 340.
- LUDE (Comte DE). S'empare de Soubs pendant les troubles et refuse de le rendre, VIII, 40, 41. — Plaintes portées au roi de France par le prince de Navarre, 47. — Gouverneur particulier du Poitou, méconnaît l'autorité du prince gouverneur général de Guienne et Poitou, 47, 48. — Se justifie, 49. — Envoyé par le roi de France au roi de Navarre, 92, 94. — Envoyé du roi à l'infante d'Espagne Isabelle-Claire-Eugénie, V, 171; — à l'archiduc d'Autriche, 173, 174.
- LUGAGNAC, partisan et agent du duc de Bouillon, VI, 512, 515, 583. — Pardonné, 584.
- LUGVISSE, IX, 229.
- LULLIN (Gaspard de Genève, marquis DE). Député du duc de Savoie pour le traité de Vervins, IV, 1016, 1017, 1019. — Ambassadeur, V, 10, 255, 275. — Son éloge, 275, 509.
- LUXEMBOURG ET BRUNSWICK (DUC DE). Réclame une dette au roi, VII, 698.
- LUXEL. Longtemps détenu après la paix, I, 489. — Efforts du roi de Navarre pour le faire mettre en liberté, 611.
- LUQUISE, gentilhomme provençal, arrêté, VI, 500.
- LURBE, capitaine, I, 155. — Commis pour assembler des soldats, 314.
- LURES. Son régiment, IV, 84. — Est défait, IX, 386.
- LUSIGNAN. Voy. LESIGNAN.
- LUSAC (Sieur DE). Envoyé par M. de Vivans au roi de Navarre, I, 178.
- LUSAN, prieuré donné au sieur de Paulhan, V, 116.
- LUSSAN (Sieur DE). Exempté de mesures de rigueur par le roi, VI, 265.
- LUSSAN (Sieur DE). Commandant dans la ville et le château de Nantes, V, 6, 8, 57. — Se plaint des officiers municipaux, 57. — Lieutenant du duc de Vendôme au gouvernement de la ville et du château de Nantes, 57, 72. — Ses discussions avec les habitants, *ibid.* — Sa lettre au roi au sujet de l'affaire d'Ornano et de Montespan, VI, 136.
- LUSSE. Son futur mariage, VIII, 812.
- LUSSY, colonel de la république de Venise; désappointé, V, 638.
- LUXE (Sieur DE). Voy. LUDE.
- LUXEMBOURG (DUC DE). Voy. PINEY.
- LYNES (Honoré d'Albret, dit le capitaine). Classe Thoré de Montmorency de la ville du Pont-Saint-Esprit, I, 115.
- LUZ ou LUX (Baron DE). Ordre de surséance de lui donné à Saint-Geniès par le

roi de Navarre, II, 157. — Sert d'intermédiaire entre le roi et les ligués pour prolonger la trêve, IX, 385; — entre le roi et la ville de Besançon, IV, 386. — Gouverneur de Bourgogne, 753. — Placé là près de Biron, V, 617. — Appelle le roi à s'emparer de châteaux en Bourgogne, VIII, 827, 828. — Est suspect, 829, 830, 831. — Penche du côté du duc de Savoie, 860. — Se retire en Franche-Comté, V, 627. — Complice de Biron, 635. — Vient trouver le roi et lui fait des révélations étranges, 689. — Remis près du roi, VIII, 875. — Est fait lieutenant général au gouvernement de Gex, IX, 240. — Sa charge promise au sieur de Roigny, VI, 347. — Averti par le roi de se tenir prêt à défendre Genève contre les Espagnols, VII, 274, 277. — Declare au parlement de Dijon le mécontentement du roi, 380. — Renvoyé en sa charge, 878.

LEZ, frere du précédent, répond de lui. VIII, 833.

LUZI (Melchior). Pensionne par les Turcs qu'il sert mal, V, 621, 623.

LYAMIN (Marsin), VIII, 186.

LYON. Peu zélé à fournir les deniers pour

payer les troupes étrangères, VIII, 59, 60 et suiv. — Se résigne, 69. — Mécontent du duc de Nemours, le retient prisonnier, IV, 39, 40, 41. — Divisé par les partis, 41. — Son archevêque impliqué dans ces menées, 41. — Reconnaît l'autorité du roi, 67, 69. — Est réduit en son obéissance, 96, 98, 107; IX, 396. — Renouvelle ses magistrats municipaux, IV, 99. — Menacé par Mayenne et par son frère, 148. — Presse le roi de venir le visiter, 215, 240. — Prochain départ du roi pour cette ville, 350; — son entrée, 397; — en est peu content, 402; — son départ avec sa cour, 450. — Le roi veut y célébrer ses noces avec Marie de Médicis, V, 349. — Donne peu de confiance au roi, VIII, 857. — Sa garnison renforcée, 860, 864. — Rache son octroi, VII, 737.

LYON (Archevêque de). Envoyé par les Parisiens au roi pour traiter, III, 235.

LYON (Sieur de). Intéressé dans la conférence de Suresne, VIII, 491.

LYRANUCE. Voy. LIRANUSE.

LYRONCOURT, village. VIII, 847, 848.

LYSEBASE. Voy. LIGERAGE.

LYSERI. Son régiment, enfermé dans Coullans, se rend au roi, V, 291.

## M

MACARY. L'un des consuls de Lectoure. VIII, 248.

MACAYE (Vicomte de), I, 589.

MACQUYER, secrétaire de Catherine de Bourbon, envoyé par elle au roi, VIII, 773.

MADAILLAN (Sieur de) Obtient des lettres d'abolition, IX, 61.

MADÉLAINE (Sieur de la). Envoyé au roi

de France par le roi de Navarre, IX, 136.

MAGDELAINE. Mauresque attachée à Marie de Médicis, V, 409. — Son mariage, *ibid.*

MAGDELEINE, président du parlement d'Orange, I, 179.

MAGE, contrôleur des finances; ses gages. II, 374. — Sa part dans la rançon de Cypierre, 381.

- MAGE ou MAGGIO (Lorenzo), Pere jésuite; modéré, V, 461. — Mandé près du roi, 489.
- MAGISTÈRE, en Agenois, II, 123.
- MAGNELÉ (Marquise DE), dame de la cour, IX, 185.
- MAGNIEN (Laurens), VIII, 186.
- MAGNIFIER. Pour dire publier avec ostentation, avec fanfaronnade, avec retentissement, III, 468. etc.
- MAGNY ou MAIGNY. Le roi y établit son camp, III, 268, 406 et suiv.
- MAHOMET, premier pacha du Grand Seigneur, III, 428.
- MAIGNAN, lieutenant du grand maître de l'artillerie en Bretagne, VIII, 921.
- MAGNEU. Bat les ennemis en une rencontre, IV, 661.
- MAIGRE ou MAGRIE, petit fort pres de Limoux, pris par les catholiques en pleine paix, I, 167.
- MAGRIN (Sieur et dame DE SAINT-). Leur procès au conseil privé, IX, 104.
- MAILLEZAIS ou MAILLESAYE. Attaque par les ligueurs, II, 278; VIII, 320, 321. — Se rend au roi de Navarre, II, 416. — Son évêque, VII, 415.
- MAILLOC. Assassiné par Valsemier, IV, 569.
- MAINE (Le duc DU). Voy. MAYENNE.
- MAINGET. Envoyé par le roi de Navarre à M. de Bellevie, I, 388.
- MAINOUART (Sieur DE). Fait essayer une défaite à ceux de la Ligue, II, 193.
- MAINVILLE. Dépêché par le roi à Montmorency, IV, 530. — Envoyé au roi par Montmorency et renvoyé à celui-ci par le roi, 715.
- MAIRE (L.), agent de la marquise de Verneuil, VII, 397. — Surintendant de ses affaires, 791, 833.
- MAILES. Leur election faussée, III, 442.
- MAISON-LA., jurat de Monsegur, I, 414.
- MAISONFORT, château, pris sur les ligueurs, III, 767, 820.
- MAISON-ROUGE, VII, 508.
- MAISSE (Sieur DE). Conseiller d'État, ambassadeur à Venise sous Henri III, conserve par son successeur, III, 101, 102, 103, 156, 157, 186, 187, etc.; VIII, 783; IX, 83. — Ambassadeur en Suisse, VIII, 486. — Homme de bon conseil, IV, 16. — Charge par le roi de voir le grand-duc de Toscane, IV, 372, 453, 454. — Envoyé par le roi en ambassade à la reine d'Angleterre, 877, 884. — Appelé pres du roi, 917. — Envoyé en Languedoc et en Provence, V, 68. — Commis aux préparatifs des noces du roi, 277, 278. — Appelé par le roi pour examiner la conduite du parlement de Bretagne, IX, 421. — Charge par le roi de voir le fils du marquis de Brandebourg, V, 662.
- MAISTRE (Martin LE). Son navire pillé par les Hollandais, VII, 451. — Marchand de Bordeaux, VIII, 950.
- MAÏRE. Titre donné à Henri II par le roi de Navarre, I, 277, 283; II, 496, etc.
- MAÏFRESSI. Titre respectueux. — Ma maîtresse, celle qui dispose de moi, dont je suis le serviteur, *passim*. — Donné par le roi à sa fiancée Marie de Medicis, V, 249, 256, 257, 286, etc.
- MAÏTRESSES DU ROI. Voy. GRAMONT (comtesse DU), GABRIELLE D'ESTREES, EXTEBAGLS (Henriette D'), etc.
- MAÏRISE (Grande) de Saint Lazare de Jérusalem, pres d'Orleans, VII, 425.
- MAIXANI (SMINI-). Conference en ce lieu entre Catherine de Medicis et le roi de Navarre, VIII, 221, 223. — Pris par les catholiques, 318. — Rendu fort lâ-

- chement au roi de Navarre, II, 416; VII, 320.
- MAJAC, château; sa capitainerie, III, 153.
- MALADES. Se font toucher par le roi en très-grand nombre, IV, 969; V, 34; VII, 510.
- MALAPERT (Nicolas). Son procès avec son pupille, VII, 481.
- MALEBENT (Mathieu), IX, 14.
- MALESHERBES. Lieu des premiers rendez-vous du roi et de mademoiselle d'Éntragues, VIII, 747.
- MALET, conseiller, trésorier et receveur général du roi de Navarre, VIII, 353.
- MALEZIEUX (Sieur DE), porteur d'une lettre du roi, III, 661.
- MALICORNE (Sieur DE), II, 272. — Met garnison dans Sazay, 286. — Donne passe-port pour les commissaires chargés de juger les auteurs de la mort de Condé, 368. — Dispute le Poitou aux ligueurs, III, 202. — Sa charge, IV, 233, 336. — Chargé par le roi de maintenir le Poitou, VIII, 389; — lui fait connaître la misère de ce pays, IV, 727.
- Sieur de Malicorne, IX, 186.
- MALIGNY (Sieur DE). Surprend le bourg de Bruscles et défait une compagnie, III, 295. — Défait plusieurs petites troupes de ligueurs, VIII, 402, 403. — Conduit cinquante chevaux du régiment du roi et fait une belle charge contre les troupes des ducs de Parme et de Mayenne, III, 628.
- MALISSY (Sieur DE), maître d'hôtel du roi, III, 310. — Donne avis au roi de l'entrée dans le royaume du duc de Parme, 525, 684. — Sur la frontière avec sa compagnie, 775, 812.
- MALLOXD (Guillaume), échevin de Chalon-sur-Saône, VI, 486.
- MALLOXD (Samuel). Assassiné à Livourne, VI, 486.
- MALO (SAINT-), ville; convoitée par les Anglais, III, 98. — Menacée par les Espagnols, IV, 738. — Quitte le parti du duc de Mercœur et se rend au roi 904.
- MALPIERRE (Sieur DE), gouverneur de Vaucouleurs, VIII, 621.
- MALTE (Le grand maître Aloy de Wignacourt). Sujet de France, V, 445. — Assisté par le roi, 489. — Son ambassadeur près du roi, VII, 429.
- MALVAL. Voy. MARVAL.
- MALVERSATIONS. Poursuivies, IX, 139.
- MALVES (Sieur DE). Est fait prisonnier, VIII, 195.
- MANDELOT (François DE). Gouverneur de Lyon, VII, 287.
- MANEAU (Jean). Fait rentrer des taxes, VII, 571.
- MANGOT (Claude), procureur général près la chambre de justice de Paris, VII, 271, 272.
- MANICAN, ville, abandonnée par les ligueurs à l'approche du roi, III, 388.
- MANICAN OU MANICAMP (Sieur DE). Commandant de Noyon, III, 529. — Gentilhomme de la chambre et gouverneur de la Fère, VIII, 808.
- MANIQUET (Sieur DE), agent du roi de Navarre, I, 212, 268.
- MANIVAN (Charlotte DE SAINT-), veuve du sieur Florimont; son fils et sa bru retenus prisonniers, III, 271.
- MANOU (Sieur DE). Apporte des dépêches au roi, III, 35.
- MAYS (LE). Demande de passage à travers cette ville par le roi de Navarre après son evasion de la cour de France, I, 84. — Le roi y établit son camp, III, 91, 92, 93, 95, 96. — La ville prise par

- lui, 98, 115; VIII, 365. — Son évêque, III, 792.
- MASSFELD (Comte de). Chef des troupes allemandes envoyées aux réformes de France, VIII, 57. — Une lettre de lui interceptée, III, 549. — Conduit une armée en France, 719. — Commande l'armée du cardinal d'Autriche en qualité de maréchal de camp, IV, 832. — Son entreprise sur Metz, V, 422.
- MAXIEUX (Roger de Comminges). Reçoit une compagnie du régiment de Châtillon, VII, 253.
- MAXILLAY (Sieur de), III, 117.
- MAXTES. Ville vers laquelle, après la bataille d'Ivry, se sauve l'armée de la Ligue, III, 166, 169, 170, 171. — Se met sous l'obéissance du roi, 172. — Séjour du roi et de son conseil, p. 405 à 442. — Il quitte ce lieu, 442, 443, 447; — y revient, 740; — avec sa sœur et son conseil, 745. — Assemblée en ce lieu au sujet de la religion, 783, 800, 801, 805, 807, etc. — Incommodé par les ligueurs établis à Passy, VIII, 402. — Le conseil du roi demeure en cette ville, 404, 422.
- MAXTROT (Duc de). Protégé par le roi, III, 583. — Vient voir le roi incognito, VII, 605. — Son éloge, 606. — Son départ, 634. — Autorise sa femme à venir en France pour tenir le dauphin sur les fonts, IX, 188.
- MAXTROT (Duchesse de). Accompagne en France Marie de Médicis, sa sœur, V, 342, 344; VIII, 786, 787. — S'efforce d'être marraine du dauphin, V, 494, 495. — Son arrivée pour le baptême des enfants du roi, VI, 644, 653; IX, 188.
- MAXTROT (Ferdinand de Gonzague, cardinal de). Favorable au roi, VII, 861.
- MANUFACTURES, V, 21; — d'étoffes de la place Royale, VII, 203; — de toiles à la façon de Hollande, 344. — Bâtimens pour les établir, IX, 48. — Entrepreneurs, 50. — Leurs réclamations, 75.
- MANUFACTURES (Place des), VI, 385.
- MANVIELLE (Sieur de). Convoqué par le roi, IX, 189.
- MARABAT (Sieur de). Reçoit un don du roi, V, 427.
- MARAC. Château, appartenant au duc d'Elbeuf, III, 514.
- MARAN (Jacques), de Vérone, prisonnier à Venise; sa délivrance demandée par le roi, VII, 276.
- MARANS, île de l'Annis; sa description, II, 224. — Défendue par le roi de Navarre, 228 et suiv. — Prise par l'ennemi, 273; — à l'exception du château, 352. — Reprise par le roi de Navarre, 384.
- MARANS, ville de l'Annis. Menacée d'un siège par Biron, II, 215, 225. — Le siège est levé, 235, 237. — Lieu projeté pour une entrevue entre Catherine de Médicis et le roi de Navarre, VIII, 318.
- MARAVAT, MARAVAS, MARAVAT (Sieur de). Ordre à lui donné de rester près de Maignon en Guienne, I, 223. — Envoyé au roi par Maignon, 732, 734.
- MAREBI. La table de, IX, 57, 67.
- MARE (Sieur de), gentilhomme français, tue un Genevois et est emprisonné à Chambéry; intervention du roi en sa faveur, VI, 538. — En procès avec Jean Henri Couquer, VII, 450.
- MARCA (Sieur de), VIII, 148. — Maître des requêtes du roi de Navarre, 151.
- MARCEL. Son projet de réforme des parties casuelles du roi, VII, 778.



- MARCHANDS** ÉCOSSAIS Trafiquent en France ; leurs privilèges, IX, 245. — Marchands anglais et des Pays-Bas établis en France ne doivent pas être pressurés, 343.
- MARCHANT**, colonel pour la Ligue, mis hors de Paris par Mayenne, IV, 85 ; IX, 387.
- MARCHANT** (Pierre Le). Poursuit la rentrée de marchandises et d'argent à lui enlevés par un corsaire anglais, VII, 443.
- MARCHAUMONT**, VIII, 745.
- MARECHAUX DE FRANCE**. Leur juridiction, IX, 55.
- MARCELLY** (Baron de), III, 679. — Ses rapports au roi sur la position de l'armée ennemie, 690.
- MARCONNAY**. Envoyé au roi par le pape, VIII, 651.
- MARCONVILLE** (Dame de). Ses prétentions sur l'abbaye de Notre-Dame de Troyes, VIII, 887.
- MARCOUSSY**. Le roi y donne rendez-vous à mademoiselle d'Entragues, VIII, 749. — Il désigne par ce nom le frère de cette demoiselle, 750.
- MARLIE** (Sieur de LA). Bon serviteur du roi, VIII, 950.
- MAREMME** ou **MARENNE** (Vicomté de). Doit contribuer aux fortifications de Dax et non de Bayonne ; ses réclamations à ce sujet, I, 105, 106. — Appartient au roi de Navarre, 118.
- MARESCOT**. Médecin appelé près du roi à Monceaux, V, 61. — Visite une prétendue démoniaque, 127. — Invité par le roi à publier ce qu'il a remarqué, *ibid.*
- MARETZ** (Des), chevalier, porteur de lettres des marechaux de Bouillon et de Brisac au roi, VII, 711.
- MAREUIL**, village et château en Champagne, assiégés par le duc de Nivernais, III, 443 ; — pris, 447. — Le roi y établit son camp, 646.
- MAREUIL** (La Dame de). Sa créance sur les habitants de Villemur, II, 189, 192, 214, 278.
- MAREUIL** (Sieur de). Ses héritiers, II, 278.
- MARGUERIT**, avocat général du roi en Normandie ; sa mort, VII, 754.
- MARGUERITE DE VALOIS**. Demande de dispense au pape pour son mariage avec le roi de Navarre, I, 38. — Va en Guienne rejoindre son mari, 191, 197 ; VIII, 96, 122. — Reçue par lui à la Reole, I, 200, 201. — Se rend en Bearn avec lui, 233. — Se tient à Nérac pendant la guerre, 286. — Va faire ses pâques à Bordeaux, 363. — Sa cour à Nérac, 364. — Son départ pour la cour de France, 433, 434 ; VIII, 223. — Son attirail de voyage, I, 437, 438. — Suit les affaires de son mari à la cour de France, 455. — Quelle conduite elle y tient, 571 et suiv. — Son mari la fait chercher vers Paris, VIII, 254, 255 ; IX, 190 et suiv. — Maltraitée par le roi son frère, IX, 191, 192. — Négociations à son sujet entre les rois de France et de Navarre, I, 624 et suiv. — Rentre en grâce près de son mari, 627. — Revient à Nérac, 640, 645, 649. — Se prépare à la guerre contre son mari, II, 74, 79. — Lui fait la guerre, 122. — Envoie Duras demander du secours au roi d'Espagne, IX, 334. — Expression du mépris que lui porte le roi de Navarre, II, 154. — Désignée par lui sous le titre de la dame aux chameaux, 154. — Il la verrait étrangler sans peine, 417. — Désignée par lui sous le titre de la Dame d'Auvergne et menace de subir un mauvais sort, 488. — Prie par le roi de prêter sa litière au dauphin, VIII, 918. — Reçoit du roi le titre

- de sœur, 927; IX, 108. — Reçoit des lettres amicales du roi, IV, 28, 211; — et des largesses, 77, 211 et suiv.; — pour obtenir son consentement à la dissolution de leur mariage, 216, 254. — Se montre facile au desir du roi, V, 29. — Son divorce, 194. — Fait connaître des conspirations tramées en Auvergne, VI, 466, 468, 492. — Quitte le château d'Isson, 470. — Rentre en bonne grace à la cour, 500.
- MARIANY, consul d'Angleterre à Constantinople, III, 429. — Opinion du roi sur son compte, IV, 75. — Son différend avec de Brèves, IV, 252. — Envoje à Venise, *ibid.*
- MARIL-AUX-AGNEAUX (SAINTE-), gouverneur de Barfleur, IV, 2.
- MARIL DU BOYS DE ALLOXNE (SAINTE-), monastere, ordre de Grammont, au diocèse de Poitiers, VIII, 756.
- MARIE-DU-MONT (SAINTE-), bailli de Rouen et lieutenant du roi au gouvernement dudit bailliage et de plusieurs autres, VI, 354. (Le même que le suivant.)
- MARIE (BARON DE SAINTE-), III, 348. — Mestre de camp d'un régiment de gens de pied du roi, 390. — Mandé avec son régiment, 391. — Gouverneur de Barfleur, IV, 2. — Aime et estime du roi, VI, 506. — Sa mort: il avait des charges non nécessaires, VII, 395. Le même que le précédent.
- MARIEZ (LOUBAIX) Poursuit Clémont d'Anboise pour fait de guerre, I, 432.
- MALIGNY, abbaye près d'Étampes, reçoit deux régiments, III, 704.
- MARIGNY, conseiller d'État et président du parlement de Rennes, VIII, 639, 752, 905. — Convoque à la discussion du traité à faire avec le duc de Mercour, 640.
- MARILLAC (LOUIS DE), gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, recherche en mariage la fille de la comtesse Bardi, VII, 302. — Intervention du roi, 303, 304. — Recommandé au grand-duc de Toscane par lui et par la reine en vue de ce mariage, VIII, 953, 954.
- MARIN (SIEUR DE), sert le roi dans la soumission de Paris, IV, 740.
- MARINI (CLAUDIO), remercie le roi du brevet de gentilhomme de sa chambre, VII, 365.
- MARION, avocat général au parlement de Paris, IV, 353. — Lettres à lui adressées, IX, 192 et suiv. — Choisi pour arbitre dans un proces, 199.
- MARION (JACQUES DE), citoyen considerable de la Pléme, I, 417, 420, 421. — Invite par le roi de Navarre à s'entreprendre pour lui faire rendre la ville, 686. — Commandant dans la ville de Montreuil, réprimandé pour la dureté dont on use en cette ville envers un prisonnier, 668; — et pour les courses qu'il laisse faire à sa garnison, 679, 680.
- MARIVAUX (SIEUR DE), capitaine de cinquante hommes d'armes, III, 584. — Invité par le roi à laisser passer les provisions de mademoiselle de la Raverie, pour Paris, 672. — Appelé par le roi, 678. — Renvoyé au duc de Nevers, 692. — Envoje pour défendre les villes de Picardie et celles de Compiègne et de Claulny, IV, 105. — Donne un certificat pour reception de deux canons, 627.
- MARLE, ville de Picardie, on se retire l'ennemi, III, 308. — Sa garnison non payée quand celles des autres villes de Picardie le sont: ses plaintes, IX, 226.

- MARLE (SIEUR DE). Envoyé par le roi vers le duc de Montmorency, VIII, 467.
- MARLENS OU MARELENS (VINCENT DE). Établi près du roi de Foz, VII, 443.
- MARLOU, MERLOU, MERLO, MESLE, pres Senlis. Le roi y établit son camp, III, 323, 324, 326. Voy. MELLO. — Château du connétable de Montmorency, VIII, 610, 893.
- MARLY. Son affaire avec Vilrs-Houdan, VII, 736.
- MARMANDE, ville de Guienne. Le roi de Navarre accompagne jusque-là sa femme et la reine mère, I, 201. — Autorisée à réparer ses fortifications, VIII, 422. — Le roi de Navarre tente de recouvrer cette ville à prix d'argent, II, 222.
- MARMOTS. Par ce mot, le roi désigne ses enfants, IX, 340.
- MARMOUTIERS-LEZ-TOURS, abbaye, VIII, 876, 877.
- MARMOUTIERS (SIEUR DE). Sa mort IX, 213.
- MAROC (L'empereur de), III, 111.
- MAROLLES (SIEUR DE). Envoyé à Henri III par le roi de Navarre, II, 499. — Gouverneur de Janville, va avec sa compagnie déloger l'ennemi de Patay; contribue à prendre ce lieu, III, 705; VIII, 462.
- MAROLLES. Employé dans les affaires de la marquise de Verneuil, VII, 659; IX, 341, 342. (Est-ce le même que le précédent?)
- MARON, secrétaire du duc de Joyeuse, II, 309.
- MARQUEMONT. Porteur de dépêches, VIII, 709. — Protonotaire, entre en auditoire de la Rote, VI, 263. — Auditeur à Rome, VII, 541, 556, 571, 572, 593.
- MARRAC, capitaine, envoyé par le roi de Navarre à la défense de Sainte-Bazille, I, 328.
- MARSE (SIEUR DE). Retient illégalement des soldats, VIII, 246, 247.
- MARSEILLE. Peu favorable au duc de Savoie, III, 468, 841. — Se déclare contre lui, 513, 573. — Le roi fait traiter avec cette ville, 592. — Duplicité de ses habitants, 800. — En correspondance avec le pape, *ibid.* — Mal disposée pour le roi, IV, 473. — Se rend au duc de Guise représentant du roi, 507. — Le roi y établit une chambre de justice, 630. — Arrête des blés appartenant au duc de Toscane, autorisé à en tirer du Languedoc, 684, 685. — Arrivée en cette ville de Marie de Médicis, VIII, 786, 788.
- MARSILIERE, veuve, créancière de l'État, VIII, 951.
- MARSILLARGUES, place du Languedoc. Elle est prise par les catholiques en pleine paix et ensuite reprise par les protestants, I, 174.
- MARSILLAT (SIMON). Obtient une commutation de peine, IX, 76.
- MARSILLIERE OU MARCILÈRE (SIEUR DE). Agent du roi de Navarre à la cour de France, I, 104. — Appelé par lui à Cahors, 304. — Son retour attendu avant de conférer de la paix, 314. — Va trouver ce roi, 316. — Envoyé près des habitants de Bordeaux, 368; — à Matignon et aux officiers municipaux de cette ville, II, 50, 51; — à Matignon, 70; — au roi de France, 114; — et à Catherine de Médicis, 115. — Envoyé vers les ambassadeurs suisses et vers le roi de France, 217; — vers MM. de Clervant, de Guîtres et de Segur, 220. — Ordre à lui donné de faire tenir

- deux mille écus à de Ségur, 318. — Gouverneur de Fongères, tue en duel par Montgomery, VII, 177, 178. VIII, 905. — Son dévouement pour le roi, 951.
- MARTEAU. Voy. CHAPELLE-MARTEAU (La).
- MARTEL (Pierre). L'un des chirurgiens du roi de Navarre, II, 410.
- MARTIEU. Député par Poitiers au roi pour lui annoncer la soumission de la ville, IV, 169.
- MARTIAL. Le prieur de SAINT-. Le roi de Navarre s'emploie pour sa délivrance, I, 386.
- MARTIGLES. Madame DE. Ses démêlés avec le sieur Myron, VIII, 414.
- MARTIN, capitaine. Admission de ses prétentions à la capitainerie de la tour de Tholon, IX, 103.
- MARTIN, médecin, appelé près du roi à Monceaux, V, 61.
- MARTIN, Jean, commis du trésorier général de Navarre; en procès avec le roi, VIII, 252, 343. — Envoyé vers le maréchal de Matignon, I, 663, 664. — Fermier lui-même, III, 218, 220. — Favorisé par le roi, IX, 14. — Son éloge, III, 226. — Le roi lui cède ses droits sur la connétablie de Bordeaux, 309. — Dépêche au roi par Matignon, 732, 734. — Veut faire supprimer des collecteurs de Lilles, V, 452.
- MARTIN, Raoul, alloué de Rennes, fidèle serviteur du roi, VIII, 573.
- MARTIN (SAINT-), capitaine des gardes du roi de Navarre, député par lui à la cour de France, I, 257.
- MARTIN (SAINT-), courrier, VIII, 85. — Enseigne des gardes du roi; son traitement, 836.
- MARTIN (SAINT-), senechal des Landes; son mort, VII, 337, 338.
- MARTIN DE LIGUGÉ (SAINT-), prieur conventuel, VII, 415.
- MARTINGUE (Comte DE). Son voyage en Piémont, ses révélations sur la conspiration de Biron, V, 574, 615, 624, 638. — Le roi revient sur son compte, 652: VI, 4, 6. — Son entremise pour le mariage du fils de Mayenne avec la fille du duc de Savoie, 17, 24. — Est au service de la république de Venise, 28. — Affectionné au duc de Savoie, 29. — et au roi, 42. — Plus serviteur du duc de Savoie qu'affectionné aux Espagnols, 127. — Agent secret diplomatique, 311. — Demande à faire dans le Lyonnais une levée pour Venise, VII, 207.
- MARTINVILLE, en Normandie, III, 621.
- MARTONNE (Sieur DE LA), Arrête et mis au Fort-l'Évêque, VII, 123.
- MARZAY, Son régiment, IV, 991.
- MAS (Le), Investi par le roi de Navarre, IX, 335. — Probablement le Mas-d'Agénois, .
- MAS D'AGENOIS, Sa garnison du parti de la Ligne, II, 155. — Indécision du roi de Navarre s'il l'attaquera, II, 339. — Il le bloque, 340.
- MAS-DE VERDUN, en Guienne, IX, 273. — Entreprise sur cette place par les catholiques nonobstant la paix, I, 165. — Biron fait mine de l'attaquer, 313.
- MAS-SAINT-ANTONIN (Le), près de Pamiers, tenu par les catholiques; offre de le livrer au roi de Navarre non acceptée, I, 252.
- MAS-SAINT-PUELLE (Le), en Languedoc, I, 225. — Pauvre place assiégée inutilement par le maréchal de Joyeuse et Cornusson, II, 229.
- MAS (Pierre DE), sieur de Crausne, emprisonné à Cahors et condamné nonob-

- tout la paix; réclamation du roi de Navarre à ce sujet, I, 251. — Com-mande au château de Brest, VIII, 696.
- MASELON**, capitaine, IX, 162.
- MASLY-BOUCHARD**, gouverneur de Ven-dôme. La ville prise il a la tête tranchée, III, 85.
- MASPARAULT (SIEUR DE)**, conseiller au conseil privé de Henri III, IX, 278. — Porteur d'informations du roi de Na-varre au maréchal de Damville, I, 195.
- MASSÈS (SIEUR DU)**, créancier de l'État; son gouvernement, VIII, 900.
- MASSEZ (SIEUR DE)**, lieutenant général du roi en Saintonge, IV, 165. — Chargé d'arranger l'affaire de d'Ornano et de Montespau, VI, 103. — Sa lettre au roi à ce sujet, 136. — Son affaire, 197. — Envoyé à Rosny par le roi, 253.
- MASSONNET**, secrétaire du roi de Navarre, pris par des paysans près de Cahors, I, 316. — Créé receveur dans les terres du roi, VIII, 312, 313, 315.
- MASSUYER**, Rapporteur d'une affaire au conseil privé, VII, 249, 258. — Con-seiller, IX, 300.
- MATA OU MATHA (Claude de Bourdeille, baron DE)**, capitaine de cinquante hommes d'armes, VII, 544.
- MATELET**, Envoyé au roi par le conné-table, V, 407.
- MATERET**, Dépêché par le roi dans le comté de Foix pour tenir les habitants en garde contre les menées du duc de Bouillon, VI, 179.
- MATHURINS (Les)**, Demandent la protec-tion du roi, VII, 577.
- MATIGNON**, maréchal de France, VIII, 306. — Assiège la Fère, I, 314. — Envoyé par Henri III en Guienne pour l'établissement de la paix, 408 et suiv.; VIII, 207, 210, 211. — Remplace
- Biron comme lieutenant général du roi en Guienne, I, 412, 413, 419. — Signe un état de paiement des gar-uisons des villes de sureté des protes-tants, pour trois mois, 444. — Assiste à Coutras à une conférence avec le roi de Navarre, Bellievre, etc., VIII, 219; — à Astafort avec les mêmes, IX, 205, 283. — Introduit contre le vœu du roi de Navarre des compagnies dans Bazas, I, 595, 598. — Accusé par le roi de Navarre d'avoir mal expliqué sa con-duite au roi de France, 601; — de mettre garnison dans des lieux qui en-veloppent Nérac, 602. — Gouverne de fait en Guienne, le roi de Navarre n'étant gouverneur que de nom, II, 25. — Déjoue les projets de la Ligue sur Bordeaux, 27. — Rendez-vous à lui donné à Liloume par le roi de Navarre, 68; — à Roquelort de Marsan, IX, 204. — Marche avec Mayenne, 180 et suiv. — Assiège Castetz; repoussé par le roi de Navarre, se retire à Langon, 191; VIII, 306. — Joint son armée à celle du grand prieur de Toulouse, II, 340; IX, 335. — Il délaie, contre l'as-surance du roi de France, un détache-ment de l'armée du roi de Navarre, 461. — Envoyé par le nouveau roi en Gascogne avec des forces, III, 152. — Son lieutenant général en Guienne, 220. — Loué pour sa fidélité et sa ca-pacité, 315. — Fait au roi des ouver-tures sur un changement de religion, 316. — Maire de Bordeaux, 442. — Chargé par le roi de former une armée en Guienne, 732. — Assiège Blaye, 732, 734. — Renvoyé en Guienne par le roi, IV, 167. — Chargé d'apaiser les soule-vements du Périgord, 168. — Accident qui lui arrive et qui fut donner sa charge

- à Biron, 820. — Lieutenant du roi au gouvernement des bailliages d'Évreux et d'Alençon, VI, 86.
- MYTILDA, fille du duc de Savoie, VI, 17.  
— Projet de mariage entre elle et le fils de Mayenne, VI, 17, 18, 24.
- MAUBASTIT (SIEUR DE). Présent au combat d'Estrasbourg et de Borron, I, 405.
- MAUBEC, capitaine; sa compagnie entre la première dans Cahors, I, 316.
- MAUREQUIN. Pris par le roi de Navarre; abandonne ensuite et pille contre son gre, II, 362, 364.
- MAUBERT (FONTAINE). Attaque par ceux de la Ligue, vigoureusement défendu par les habitants, III, 309, 310. — Le roi y établit son camp, 488; — sa cavalerie, 644, 651, 652.
- MAUBISSON (Supérieure de). Autorisée à prendre du bois dans la forêt de Compiègne, IV, 314.
- MAUCOUDIT (BASTIEN), habitant de Cahors, IX, 127.
- MAUDELOUR (SIEUR DE). Apporte à Dieppe de l'argent au roi, III, 286.
- MAUFERAY (FRANÇOIS). Dépêché au roi par de Breves, IV, 450, 451.
- MAUGARS (JEHAN). Son navire pris par les Anglais; réclamation nouvelle du roi, V, 202, 203.
- MAUGOÛDIERE LA VOULFIER. Fait prisonnier le conseiller Nesmond, VIII, 182.
- MAULEON, château, II, 157.
- MAULEVRIER. Combat livré près de ce lieu, III, 633.
- MAULEVIÈRE. Tâche de consoler Montmorency de la perte de sa femme, V, 38.
- MAUPEOU. Commissaire nommé pour examiner les comptes de Palot, VI, 38.  
— Chargé de faire rentrer des fonds pour les bâtiments de Fontainebleau, 55. — Conseiller d'État, VII, 321.  
— Rapporteur dans une affaire qui intéresse le roi, IX, 44.
- MAUPERLUS (Deslandes). Ses grands services, IX, 207.
- MAUR (SAINT-). Pris par le roi; suites sévères, III, 194.
- MAURAN (Jean Jacques). Retenu prisonnier à Gènes, VIII, 952.
- MAURÉPAS. Prisonnier des protestants, II, 399.
- MAURICE, landgrave de Hesse, III, 685, 805. — Écrit au roi en faveur du duc de Bouillon, VI, 51, 53, 89. — Est à la tête de l'union allemande, 474, 475 et suiv. — Engagé par le roi à s'en retirer, 475 et suiv. — S'entretient entre le roi et le duc de Bouillon, 560, 567. — D'accord avec le roi touchant l'union des princes allemands contre la puissance espagnole, VIII, 936.
- MAURICE DE NASSAU. Voy. NASSAU.
- MAURICE (Antoine), maître des monnaies de Sisteron et de Toulon, obtient des lettres d'abolition, IX, 61.
- MAURIER (DU). En correspondance avec le duc de Bouillon, V, 707. — Envoyé par le roi à du Plessis, 710. — Secrétaire du duc, 712; — en reçoit une lettre pour le roi, 715. — Nomme, VI, 591. — Au service du duc de Bouillon, VIII, 873.
- MAURIN (Le sieur), II, 239.
- MAUROY. Préfère à Bissouse sur la recommandation du duc d'Épernon, IV, 65.
- MAUSSAC, syndic des États de Languedoc, VIII, 438. — Neveu du sieur de Spondillan, gouverneur de Beziers, 440.
- MAXIMAIN (SAINT-). Son vignier, IX, 95.
- MAXIMIN, couvent de dominicains, VII, 529.
- MAYENNE, ville du Maine; son gouverneur fait sa soumission au roi, III, 101.

MAYENNE (Fontaine de). Efficacité de ses eaux, V, 416, 421, 433, 438, 447.

MAYENNE (Duc de). Est lié à la cour de France avec le roi de Navarre, I, 82. — Conduit une armée en Dauphiné et fait démolir les murailles des villes remises entre ses mains, 377. — La presse employée pour dévoiler ses artifices, 407. — Marche avec une forte armée contre les huguenots, II, 163. — Force de cette armée arrivée à Bordeaux, 180, 183. — Tenu en échec par le roi de Navarre, 183, 184, 188, 190. — Menace la ville de Pons, 185. — Perd continuellement du monde, 203, 204. — Attaque inutilement le fort de Moubalen, 203. — Son armée ne reçoit pas de renfort, 205. — Assiège Castillon, 215. — Son armée presque fondue, 221. — Se retire dans son gouvernement, 318. — Assassine le capitaine Sacremore, 332. — Poursuivi après l'assassinat de ses frères à Blois, 417. — Reste tranquille en Bourgogne, 428. — Assiège Châtellerault et lève le siège à l'approche du roi de Navarre, 481. — Campé à Saint Denis non loin de lui, 501. — Marche avec toute sa famille contre le nouveau roi campé à Arques, III, 41. — Ses forfanteries, *ibid.* — Batailles d'Arques, 42 et suiv. (*Voy. Arques.*) — N'ose attaquer ni Dieppe ni le camp du roi, 56. — Revient à Paris avec son armée, 64. — N'ose pas plus qu'à Arques accepter le combat, 65. — Se repose à Paris, 105. — Assiège Pontoise, 116. — Réuni à Paris avec le légat, l'ambassadeur d'Espagne et les principaux chefs de la Ligue, 136. — Tient la ville de Meulan, 139. — Attaque le fort, 139, 141; — qui fait une vigoureuse sortie, 140. — Attaqué

par le roi, 141 et suiv. — Lève le siège, 143. — Reçoit un renfort du duc de Parme, 163, 176, 183. — Perd la bataille d'Ivry, 162 et suiv. — Se sauve vers Mantes, 170, 171. — Est à Bruxelles pour amasser des forces, VIII, 385, 386. — S'en retourne vers Paris, 387, 390. — S'éloigne de Paris assiégé au lieu de s'en approcher, III, 204. — S'avance jusqu'à Soissons avec la plus grande partie de ses forces, 208. — Les Espagnols se joignent à lui, 216. — Désigné par le roi sous le nom de *Gros Duc*, *ibid.* — Est autour de Soissons depuis plus de vingt jours pendant que le roi assiège Paris, 228. — Marche sur Paris, 233. — S'avance aux environs de Meaux où il se tient couvert par des rivières, 237. — Pousse jusqu'à Claye avec le duc de Parme, mais refuse toujours le combat, 245, 246, 248, 249. — Bat Lagny, 246, 249. — Facilite l'arrivée des vivres à Paris, 247. — Son armée grandement diminuée, III, 266. — Réuni au duc de Parme, tous deux fuient la bataille, 274. — Accompagne le duc de Parme jusqu'en Flandre, 308. — Réunion projetée avec les ducs de Parme et de Lorraine, 311. — Est à Amiens, 329. — En désaccord avec le duc de Parme, VIII, 403. — Menace les villes de la rivière de Marne, VIII, 412. — Bruit qu'il vient au secours de Chartres assiégé, III, 361, 373. — Va assiéger Château-Thierry, 370, 372, 374. — Prend la ville, mais non le château, 377. — Mal lui prend de vouloir secourir Dreux, 380. — N'ose secourir Chartres, *ibid.* — S'avance vers Amiens pour aller de là à Rouen, 398. — Arrive à Amiens, 402, 415. — A son armée se joignent celle du duc

de Lorraine et celle du pape, VIII, 434 — Fait pendre à Paris les assassins du président Brisson et d'autres conseillers, III, 522. — En fait sortir les Espagnols qui s'y trouvent, *ibid.* — Va au-devant du duc de Parme et s'avance avec lui, III, 545, 549. — Viennent ensemble contre le roi occupé au siège de Rouen, VIII, 417, 448. — Prisent la Somme, 449 — Leur armée se retire sans rien faire, III, 576, 577, 578, 589 — Fait des propositions de paix, 580. — Retraite feinte pour revenir, III, 597, 598, 599. — Se prépare avec le duc de Parme à attaquer le roi, 613, 614, 615 — Ils l'ont levé le siège, 616. — attaquent Cambérec, 621 — A l'usage du roi sur eux, 624, 628, 655 — Poursuivis par lui, 655. — Il veut empêcher la construction du fort de Gournay, VIII, 458. — Concentre ses forces du côté d'Amiens, III, 680, 681. — Est lui-même, Meaux attendant du renfort, 682, 683. — Son armée se forme lentement et difficilement, 684. — Il change de logement, 601 — Vient à Paris, 693; VIII, 483 — Assemble les États de la Ligue, III, 719, 720. — Est à la tête d'une armée, 730. — Assiège et prend la ville de Neven, 747 — Se rend à Paris pendant la conférence de Suresne, 769. — Contrecarre les négociations ouvertes entre la Lorraine et la France, 779, 778. — Mande l'armée espagnole et on reçoit des forces pour combattre le roi, 803, 809, 810, 812 — Son fils assemble des forces en Bourgogne, 816. — Il signe une trêve générale, IV, 3, 4. — Sollicite par les Espagnols, reste fidèle à sa parole pour la trêve, 49. — Desire la prolonger, 70, 72; IX, 385. —

mais non arriver à la paix, IV, 72, 85 — Met hors de Paris des colonels de la Ligue, 85; IX, 387. — S'éloigne de Paris pour hâter l'entrée d'une armée espagnole, 118. — Menace Lyon, IV, 148. — Négocie avec le duc de Savoie, 149. — Entre dans Amiens, IX, 400. — En est chassé par les habitants, IV, 198, 201; IX, 402, 404. — Battoit Fontaine-Française, IV, 563 et suiv. — Ses exigences pour traiter avec le roi, 385. — Traite, 397, 421; VIII, 564. — Trêve générale à lui accordée, IV, 410, 411. — Dispose à s'entretenir entre l'Espagne et le roi pour traiter de la paix, 444. — Jure fidélité au roi, 452. — Le roi ne le croit pas complice de l'assassinat de Henri III, IX, 414; VIII, 585, 586, 587. — Gouverneur de l'Île de France, IV, 650, 652. — Belle parole de lui, V, 93. — Désapprouve l'infidélité de son neveu Joinville, 719. — Ne veut marier son fils à la fille du duc de Savoie qu'avec l'assentiment du roi, VI, 17, 24, 43. — Refuse de venir trouver le roi jusqu'à ce qu'il soit payé de ce qui lui a été promis, 410. — Vent survenir des terres au roi, VII, 601.

MAYLE ou MAYRE (Jacques). Recommandé par le roi à son résident à Maroc, VII, 449.

MAYNE. Sa noblesse ne veut pas être taxée par le Tiers État, I, 18, 19.

MAYNET. Prend possession pour son frère de la capitainerie de Château-Gontier, V, 571.

MAYNET d'ANDIGNE. Pourvu de la capitainerie de Château-Gontier, V, 571.

MAYRABUES ou MERABUES. Nommé gouverneur de Montpellier, VI, 583. — Gentilhomme provençal, essaye de livrer



- Marseille aux Espagnols, VI, 570, 571.
- MAZELIÈRES, capitaine, II, 373, 375. — Secrétaire du roi de Navarre, VIII, 85. — Commandant le château de Lectoure, 97, 98.
- MAZÈRES. Rendez-vous donné en cette ville par le roi de Navarre, I, 219. — Séjour de ce roi, 219 et suiv. — Conférence tenue, 254 et suiv., 275; IX, 280, 281. — Entreprises sur cette ville, I, 376; IX, 373. — Surprise par ceux de Toulouse, I, 418.
- MAZURIER. Candidat à la charge de procureur au Châtelet, IX, 310.
- MEAUMONT, lieu rendu par le roi de Navarre, I, 370.
- MEUSSE (SIEUR DE), gouverneur de Figeac, I, 399, 522.
- MEUX, ville. En ce lieu se réunissent les forces de Mayenne et du duc de Parme, III, 249, 297, 667, 682, 693. — Se déclare pour le roi contre la Ligue, IV, 76, 79, 84, 85, 91, 133; IX, 390. — Menacé par les Espagnols, IV, 102. — Son évêché accordé au fils du sieur de Vitry, 809.
- MEDAVY (BARON DE), gouverneur de Verneuil pour la Ligue, traite avec Sully de la reddition de la place, IV, 103, 104. — Ordre du roi d'exécuter fidèlement les conditions faites avec lui, 199.
- MÉDÉRIC (SAINT-), église de Paris; son curé parmi les docteurs qui président à l'abjuration du roi, VIII, 498.
- MEDICI (BARDI), comtesse, VIII, 954.
- MEDICI (NICOLAS DE). Banni de Toscane: prière du roi au grand duc de lever sa peine, V, 22.
- MÉDICIS (CARDINAL DE). Envoyé en France comme légat du Saint-Siège, IV, 593.
- MÉDICIS (CATHERINE DE). Contribue à la paix; prie d'appuyer près du roi les moyens de la consolider, VIII, 22. — Part qu'elle prend au procès de la Mole Coconas et autres, I, 60 et suiv. — A la mort de Charles IX est déclarée regente jusqu'à l'arrivée du roi de Pologne, 70. — Se rend en Saintonge avec le duc d'Alençon, 107; — à Cognac, 113, VIII, 100; — en Guienne avec la reine de Navarre, I, 191, 197; VIII, 124, 125. — Reçue à la Bède, I, 200, 201. — Quitte le Midi après avoir visité le Languedoc, 225. — Contribue à faire rentrer le prince de Condé en grâce près du roi, VIII, 157, 159, 160. — Les conférences qu'elle a tenues dans le Midi n'empêchent pas les excès et les hostilités en Guienne, 290. — Elle se rend à Saint-Maixent pour communiquer avec le roi de Navarre, I, 443, 445, 446; VIII, 221, 223. — Après la mort du duc d'Anjou elle penche vers les Guises, 674; II, 331. — Traite avec les ligueurs, II, 87. — Fait assurer le roi de Navarre de ses bonnes dispositions, 118. — Sa partialité pour la Ligue, 151, 331. — Désire une entrevue avec le roi de Navarre, 241, 249. — L'entrevue a lieu, 251, 254, 256; — et ne produit qu'une courte trêve, 259, 261, 262. — Sollicite une nouvelle conférence, 263, 268, 270, 271. — Rappelée à Paris par une tentative d'insurrection des ligueurs, 275, 295. — Menace ceux qui sont bien avec le roi de Navarre, 276. — Se meurt, 412. — Se rétablit, 416. — Demande au roi son fils le duc de Nemours et le prince de Joinville prisonniers, 416, 417. — Elle a balancé à venir en Guienne sous prétexte que la paix n'y est pas observée, IX, 137, 138. — Entrevue avec le roi

- de Navarre différée. 215. — Vient à Agen, 372.
- MÉDICIS (Côme DE), fils du grand-duc de Toscane Ferdinand, grand-duc lui-même, VII, 490. — Son mariage, *ibid.*
- MÉDICIS (Don Jean DE), IV, 768. — Envoje avec des galères au château d'If par le duc de Toscane, 768. — Est mal reçu, 811. — Veut faire croire qu'il agit dans l'intérêt du roi, 841. — Oncle de la reine; sa réception en France, VI, 454. — Représente la duchesse de Toscane au baptême de la fille du roi, 648. — Ordre de lui payer 36,000 livres, VII, 245.
- MÉDICIS (Éléonore DE), duchesse de Montpoué, Voy. MAXIMIL.
- MÉDICIS (Marie DE), princesse de Toscane, son mariage projeté avec le roi, V, 190, 233; VIII, 764. — Fait cadeau au roi d'un cheval, V, 306. — Son mariage célèbre, 325, 328; VIII, 780. — Son arrivée à Marseille, V, 526, 527, 528, 529, 537, 538, 544; VIII, 780. — Appelée près du roi, V, 345. — S'achemine vers Lyon pour y célébrer ses noces, 349. — Ancienne près du roi par le comte de, 353, 354, etc. — Lui écrit en français, 372. — Sa réception à Paris, 373, 375. — Sa grossesse, 375, 391, 392, etc. — Traitée sans convenance par le roi, VIII, 807, 811, 812. — Accouche d'un fils, V, 476, 477, etc. — Gagne Montcaux, 481. — Nouvelle grossesse, 692. — Accouche d'une fille, 701. — Fait un cadeau à la reine d'Angleterre, VI, 192, 193, 194. — Donne des sujets de plainte au roi, 245, 246. — Nouvelle grossesse, 457, 459, 462, 479. — Ses couches, 600. — Nouvelle grossesse, 616. — Manque de se noyer ainsi que le roi, 617, 629, 632, 639, 646, 647, VIII, 639. — En désaccord avec le roi, VII, 17. — Écrit au roi une lettre qui lui paraît impertinente, 119. — Titulaire d'une compagnie de deux cent-hommes d'armes des ordonnances, 159, 182, 289. — Accouche d'un fils, 184, 185; VIII, 658. — qui reçoit le titre de duc d'Orléans, VII, 185, 186, etc. — Supporte mal la marquise de Verneuil, 344, 345. — En mal d'enfant, 520, 521, 527, 528. — Accouche d'un fils, 530, 531, 532. — Refuse de prêter l'oreille à des propos sur le roi et la marquise de Verneuil, 594. — Sondée par le roi sur ses dispositions à l'égard de cette marquise, 604, 605, 606. — Accouche d'une fille, 647. — Donne au roi une épée enrichie de diamants, 648. — Sa compagnie commandée par Sully, VIII, 964. — Nouvelle grossesse, VII, 713. — Accouche d'une fille, 801, 802. — Fait ses couches à Fontainebleau, IX, 115. — Veuve de par sesse accinte, 217, 218. — Est très-bien avec la marquise de Verneuil, 310.
- MÉDAXE, fait remettre des mémoires au roi, V, 598.
- MÉGLIDOR, IX, 267.
- MELHAY (Vicente DE), gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, appelé près de lui, I, 281. — Bailli du pays de Mixe en basse Navarre; bruit de sa mort, IV, 1009.
- MELMULI, nouvel empereur des Turcs; ses relations avec le roi, IV, 322 et suiv., 344 et suiv.
- MELNEUX, Charles des Essais, sieur DE, gouvernement de Montreuil; ses navires captures, VII, 453.
- MELHAY (petite ville), I, 322. — Maison

- du roi de Navarre rasée par les catholiques, I, 322. — Ses maisons fortifiées, 549. — Démantelées, 570.
- MEILLANT. Grand bailli du roi en ses seigneuries de Gravelines, etc., VII, 373.
- MEILLARDS (Le sieur DE). Tué par le sieur de Pierrebuffière, I, 189.
- MEILLE. Cousin du roi de Navarre, envoyé par lui à Matignon, II, 37.
- MELET. Envoyé par le maréchal de Damville au roi de Navarre, I, 195.
- MELLET (Jean). Conseiller du roi Henri III au siège présidial de Nîmes, I, 362. — Employé utilement dans les négociations et conférences entre protestants et catholiques, 363. — Sa survivance demandée pour son fils par le roi de Navarre, *ibid.*
- MELLO, MELLAU, MARLOU, MERLO, MESLE. III, 323, 324, 326, 334. — Bailliage et siège présidial de Beauvais transporté en cette ville, 334. — Assemblée en ce lieu, V, 282.
- MELON ou MESLON. Lieutenant du sénéchal d'Albret, I, 140. — Prié par le roi de Navarre d'envoyer des soldats à Langou, 146. — Invité à surveiller activement les auteurs de désordres, 205, 206. — Lieutenant du roi de Navarre à Castelmoron, 243. — Reçoit ordre de marcher sur Monsegur, 305, 306. — Gouverneur des villes de Monsegur, Castelmoron et Gensac, 306, 307, 310, 311, etc. — Invité à marcher sur Sainte-Bazeille, 307. — Informé par le roi de Navarre qu'il doit être attaqué, 308, 309. — Reçoit des témoignages de satisfaction du roi de Navarre, 317. — Invité à réprimer la licence de ses garnisons, 320, 321, 427. — Reçoit l'ordre d'empêcher de démolir les maisons des catholiques, 328; — de mettre les prisonniers en liberté, 329. — Appelé à Bergerac par le roi de Navarre, 335, 336. — Reçoit ordre de faire publier et observer dans son gouvernement la paix de Fleix, 347. — Invité par le roi de Navarre à l'accompagner avec gens armés de Sainte-Foy à Coutras, 373. — Réprimandé pour ne veiller assez activement sur la ville de Monsegur, 393. — Chargé de surveiller les bateaux passant à Sainte-Bazeille, 395, 396, 399. — Son traitement de gouverneur fort arriéré, 430, 444. — Avise de se tenir sur ses gardes dans Monsegur, 447. — Accusé auprès de Matignon, défendu par le roi de Navarre, 449, 450. — Poursuivi pour la prise du château de Nouzan, couvert par le roi de Navarre, 453. — Reçoit ordre de saisir Gabarret en quelque lieu qu'il soit, 482; II, 82, 86; — de mettre un prisonnier en liberté, I, 492. — Forcé à lui demandées par le roi de Navarre, I, 545. — Appelé près de lui, 603. — Manque de vivres pour sa garnison, 650, 651. — Invité par le roi de Navarre à se tenir sur ses gardes et à veiller à ce que ses partisans se retirent dans leurs villes, II, 30. — Appelé par le roi de Navarre à Castillon, 66. — Avis de paiement pour sa garnison, 76. — Invité à recevoir dans Monsegur la compagnie de Fabas, 146. — Sollicité de mettre en liberté la Tour d'Yviers, 293, 294. — Appelé sous les armes par le roi de Navarre, 410.
- MELONS de Fleury. Aussi bons que ceux de Tours, IX, 219.
- MELUN. Ville. Bien pourvue pour se défendre, III, 257, 296. — Lieu de réunion des forces royales, 378, 389, 390, 483, 510, 605, 670.

- MEY (Arnaud). Vient en France, IV, 937, 962. — Envoyé par le Grand-Seigneur pour traiter avec le roi, 962.
- MEYAT (Abbaye de). Promise à la Guesle, VI, 65.
- MENDE. Ville emportée par le capitaine protestant Merle, I, 262, 263. — Sans la participation du roi de Navarre, 268, 269, 270, 271; VIII, 154. — Sa restitution se fait attendre, 369, 385, 389. — Rentre dans partie de ses biens, 180. — Prise par les huguenots, IX, 280, 282.
- MENEHOULD (SAINT-), ville, III, 484, 604.
- MENETON, en Berri; pris par les armées du roi, III, 735.
- MENIVILLE. Envoyé par le roi à du Plessis, IV, 5.
- MEXON (Mon). Terme affectueux employé par le roi avec la marquise de Verneuil dans le sens de *mon cœur, mon tout, Passim*.
- MEXOU. Gouverneur de la ville de Blanc en Berri, III, 417.
- MEXRECHIO. Assiste le cardinal de Joyeuse dans sa négociation entre le pape et Venise, VII, 266.
- MEXS (SAINT-). Sa maison saisie afin de prendre Gabarret, I, 482.
- MEXUS (Trésorier des). Doit payer les dépenses du roi en voyage, VI, 40, 46.
- MEB, en Orleanais; assassinat commis en cette ville, I, 291.
- MERARGES (SIEUR DE), II, 262, 404; IX, 296.
- MERCADÉ OU MARCADI. Vend des perles au roi, VII, 735.
- MERCATO GEORGES DE. Capitaine corse recommandé par le roi au grand duc de Toscane, V, 298.
- MERCEY. Capitaine, sa compagnie augmentée, VIII, 388. — Préposé au château de Vernon, 517.
- MERCIER. Capitaine. Emprisonné à Toulouse, intervention du roi de Navarre, I, 425.
- MERCOEUR OU MERCURE (DUC DE). Son capitaine des gardes Villeserin évacué Beauvais sur mer, II, 397. — Fait prisonnier le comte de Soissons, 496. — Forces destinées par le roi à marcher contre lui, III, 239. — Ses troupes battues par le prince de Dombes, 379; — par la Noue, 416. — Malmène dans un combat en Bretagne, 435. — Quitte la campagne et met ses troupes en garnison, 445. — Ses avantages dans le même pays, 538, 547. — Oblige les princes de Conty et de Dombes à lever le siège de Craon, 639. — Ses affaires prospères, 642. — Ses succès en Bretagne, VIII, 369; III, 841, 851. — Entre en Anjou avec son armée, VIII, 468. — Tient toujours la campagne, 492. — Sollicite par la reine Louise, sa sœur, de se soumettre au roi, IV, 106, 107. — Toujours en révolte, 163. — Envoie des députés à Ancenis pour traiter de sa soumission, VIII, 534. — Fait demander une trêve, IV, 225. — Entre en conférence, 244, 245, 248, 263. — N'est pas disposé à traiter, 312, 316. — Demande plus qu'il ne lui a été accordé par la trêve, 384, 393, 395. — Trêve nouvelle, 626. — Nouvelles négociations, 647, 648. — Suspension d'armes, 677. — Exécute mal les conventions, 727. — Rompt la trêve, VIII, 668. — Desire prolonger la trêve, IV, 862, 863. — Exclu par le roi du traité de Vervins avec l'Espagne, 902. — Rend le château de Nantes avec le gouvernement du pays et toutes les places qui

- lui restent, 924, 932, 933, 934. — Conditions avantageuses qui lui sont faites, 935, 936. — Mariage convenu entre sa fille et César de Vendôme, fils naturel du roi, 635, 636, 938. — Traite avec le roi, 941, 963. — Sa position devient mauvaise, VIII, 698. — Obtient des articles secrets, IV, 970. — Prend du service près de l'Empereur, V, 268; — contre le gré du roi, 333, 334 et suiv. — Son voyage en Hongrie n'a rien de politique, V, 220.
- MERCOEUR (Duchesse DE). Attend le roi au Pont-de-Cé pour lui offrir de traiter au nom de son mari, IV, 912, 913. — Vient jusqu'à Rochefort, 914. — Met le tout à la discrétion du roi, 919. — Tombe d'accord sur les articles, 926, 934. — Mécontente le roi, VII, 550, 552. — Mariage projeté entre sa fille et un fils du roi, 555, 556, voy. aussi IV, 635, 636, 638. — Accompli, VII, 697. — Irritée contre ses parents, 563.
- MERCOEUR (M<sup>lle</sup> DE). Mariée au duc de Vendôme, VIII, 960.
- MÈRE-ÉGLISE OU MÉRIGLISE (SIEUR DE). Le roi de Navarre se plaint de ne recevoir de lui aucune nouvelle, I, 80.
- MEREIL en Normandie, III, 329.
- MERENS (SIEUR DE). Capitaine, reçoit en don du roi de Navarre les biens de condamnés à mort, VIII, 101. — Gouverneur de Florence, éloges de sa conduite, 112. — Le roi lui fait payer 1,200 livres, VI, 370.
- MÉRITEINS (SIEUR DE). Autorisé par le roi de Navarre à lever une compagnie, II, 180. — Lettre à lui écrite par ce roi et envoyée à la comtesse de Gramont, 340. — Poursuivi par le roi, VI, 103. — Saisi par de la Force et emprisonné, 156. — Son entreprise sur Navarrais, 156. — Obtient du roi des lettres d'abolition, VI, 498. — Employé par lui, 499. — Se rend fréquemment en Espagne, ordre de l'arrêter, VII, 745.
- MERLE, capitaine, I, 263. — Classe de Meude, VIII, 180. — Envoyé en Angleterre par le roi de Navarre, 298.
- MERLE, village, III, 775.
- MERLEMONT (Jean des Courtils, sieur DE). Sa querelle avec le sieur de Fayel, VII, 317.
- MERLES OU MERLE. Envoyé par le roi de Navarre au maréchal de Damville, I, 173, 174. — Au maréchal de Matignon, II, 68. — A M. de Ségur, 85 (peut-être le même que MERLE, capitaine, etc.).
- MERLO. Voy. MARLOU et MELLO.
- MERLY, prévôt des marchands, VIII, 732.
- MERNYS (Baronnie DE). Des désordres y ont lieu, VIII, 213.
- MERSIGNY-LES NONAINS (N. D. DE). Prieuré de Moniales, ordre de Cluny. Demande du roi que son titre soit changé en celui d'abbaye, VII, 767. — Est converti en effet en faveur de Françoise de Savary, 833.
- MERT, bourg de Picardie, III, 611.
- MERVILLE (Baron DE). Grâcié, VI, 330.
- MERVILLE (M. DE). Invite à favoriser le transport du bureau des tailles d'Aurillac à la Roquebrun, et à effectuer la rentrée des tailles de la haute Auvergne, IX, 221.
- MERZAY (SIEUR DE), VIII, 854.
- MESANGERE. Maison dont le roi ordonne le démantèlement, VIII, 488.
- MESARD, capitaine, obtient des lettres d'abolition, IX, 71.
- MESHUY. Locution gasconne, *il me semble*.
- MESLAY, Frère de Jacques d'Angennes, réserve en sa faveur de 600 livres de

- pension sur l'évêché de son frère, VII, 103, 104.
- MESLIER. Secrétaire envoyé par le roi vers M. de la Trémoille, VIII, 387.
- MESLOX (SIEUR DE). Les capitaines de son régiment, II, 146. — Concourt au siège de Blaye, III, 754. — Appelé par le roi de Navarre, VIII, 188. — Gouverneur de Moussegur, 193. — Dépêché par le roi de Navarre à la ville de Sainte-Foy, 212.
- MESME (SAINTE-). Fait-il piller le château Jollet? I, 22. — Nommé commissaire pour connaître de ce fait, 24. — Sa discussion avec le comte de Choisy, III, 410. — Retire de la ville de Saint-Jehan, VIII, 595.
- MESMIN-LES-ORLÉANS (SAINT-). Abbaye ayant besoin de réformes, VII, 413.
- MESNIL (DU). Porteur de dépêches de Tartigny au roi, IV, 830.
- MESNY. Capitaine, gouverneur de Castillon, sa mort, IX, 332.
- MESPLÈS. Envoje par le roi à de la Force, V, 188.
- MESPLEZ (SIEUR DE). Envoje par le roi en Provence, III, 641.
- MESSES (SIEUR DE). Reçoit des fonds de Phelipeaux, VIII, 891.
- MESSELIAC. Se joint au comte de Clermont pour s'opposer au duc de Nemours, III, 737.
- MESSELIÈRE. Son régiment, IV, 946.
- MESTIER. *Si mestier est*, s'il est nécessaire, de l'espagnol *menester*.
- MESTILLAC. Commande un petit corps d'armée, IX, 269.
- MEIZ (Le président DE). Ses bons offices pour amener la ville de Blois à reconnaître le roi, III, 18.
- MEIZ. Ville affectionnée au roi, III, 17, 19, 91, 385. — Difficulté de pourvoir au paiement de sa garnison, 126, 156. — Incommodé par le duc de Lorraine, 200, 208, 209. — Conclut une trêve avec ce duc, 378, 444. — Fait de grandes avances pour sa garnison, 559. — Assuré de l'affection du roi, IV, 41, 42. — Ses canons, VIII, 539. — Ses différends avec le duc de Lorraine, intervention du roi, V, 366. — Entreprise sur cette ville, 408, 417, 422. — Reçoit un collège, VIII, 655. — Ses départements, VIII, 807. — Fauteurs de troubles jugés et condamnés, V, 471. — Ses discussions avec son gouverneur Sobolles, 677, 707. — Les troubles y sont arrivés à tel point que le roi croit devoir y aller, VI, 20, 23, 26, 32. — Le roi y est parfaitement accueilli, 47, 48, 49, 56. — Étut de la justice dans cette ville, 104. — Réclame contre la nomination d'un assesseur au président, IX, 23. — Les fruits de son évêché avant la mort du cardinal de Lorraine titulaire, VI, 249, 250. — Fidele et dévoué au roi, 525. — Son évêché vacant donné au cardinal de Givry, VII, 390, 394, 399.
- MELLAN. Assiégé par les ligueurs, III, 136. — Secours par le roi, 136, 137. — Mayenne loge dans la ville, 139, 140, 141 et suiv. — Le château toujours défendu, le siège est levé, 143, 163. — Au pouvoir du roi, 701.
- MEUX-SUR-LOIRE, II, 468. — Haras du roi en ce lieu, V, 402.
- MEURTRE, I, 291. — Protestants massacrés en cette ville, I, 291.
- MEYNS (Eaux de), VI, 614, 656.
- MEZARD (SAINT-). Tentative sur ce lieu par ceux d'Agen, II, 122.
- MEZIERE (SIEUR DE LA), IX, 365.
- MEZIÈRES. Ville et citadelle, III, 361. —

- Confîées à la garde de Madame de Saint-Paul, IV, 238.
- MICHAELIS (Sébastien). Prieur du monastère de Saint-Maximin, en commence la réformation, VII, 529.
- MICHAUD (Jacques). Son navire pillé par des Portugais, VII, 449.
- MICHEL (MONT-SAINT-). Occupé par les ligueurs, III, 349, 350.
- MICHEL (SAINT-). Couvent, VIII, 728. — Son gardien et deux religieux appelés en témoignage, *ibid.*
- MICHEL-EN-LAURAGUAI (SAINT-). Conférence tenue en ce lieu, I, 225.
- MICHELOT (Guillaume). Marchand de Saint-Malo, IX, 152.
- MICQUELIN, capitaine; son procès, VIII, 863.
- MIDMAY (Sieur DE). Envoyé au roi par Élisabeth, IV, 653, 686. — Plaintes du roi contre lui, 686, 687. — Favorable aux Espagnols, 687, 688. — Appelé par le roi à Abbeville, 808. — Retourne en Angleterre, 823.
- MIGENNE (Sieur DE). Envoyé par la reine Louise au roi, et retour, III, 75, 76.
- MILAN (Gouverneur de). Conduit des troupes d'Italie contre la France, IV, 246.
- MILETIÈRE OU MYLETIÈRE (Sieur DE LA), II, 475; IX, 7.
- MILFORT. Havre d'Angleterre, III, 715.
- MILHAU, ville de Rouergue. Le prince de Navarre y fait fondre des canons, VIII, 45. — Ses consuls, I, 168. — Assemblée convoquée en cette ville par le roi de Navarre, 324. — Soumission de ses habitants, 699.
- MILON. Voy. FERTE-MILON (LA).
- MILOT. Maire de Bourges, VII, 852.
- MIXARD. Président, assassiné à Paris, VIII, 16, 17.
- MINETTE. Envoyé par le roi à M<sup>re</sup> de Montglat, VII, 62.
- MINIMES (Frères). Favorisés du roi; leur couvent à Metz, VI, 322.
- MINYAC, I, 545.
- MITOLLENS. Fort pris par le roi au duc de Savoie, V, 310.
- MOSSANS (Apellon d'Albret, sieur DE). Prend la soutane à Rome et s'y débâche, VII, 897. — Ordre du roi qu'il revienne près de sa mère et qu'il entre au collège de la Flèche, 898.
- MOSSENS (Baron DE). Premier gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, gouverneur et son lieutenant général en Béarn et en basse Navarre, I, 81. — Apporte des dépêches de Forget à ce roi, 161, 162. — Appelé par lui avec sa compagnie, II, 121. — Invité à aller au-devant des reîtres, 291. — Comme premier gentilhomme de la chambre, y couche ordinairement. A quelques dîmes sur l'évêché de Lescar, IX, 178. — Lettre de condoléance du roi sur la mort de son fils, 239.
- MIQUELON DE MARON. Bourgeois de Bordeaux, propriétaire en partie d'un navire capturé par les Espagnols, III, 695, 695.
- MIRAIL (Sieur DU). Fourrier du roi de Navarre, son mariage, I, 76.
- MIRANDA (Alessandro DE LA). Recherche la protection du roi, V, 572, 573. — Il n'y a plus rien à espérer de cette maison, 624.
- MIRAULMONT (Sieur DE). Obtient le gouvernement de la ville de Nogent, III, 412, 413. — Envoyé par le roi à Ville-roy, IV, 626. — Sergent de bataille conduit des troupes pour renforcer la garnison de Metz, IV, 673. — Charge de conduire une compagnie en Provence, V, 577.

- MIRAMONT ou MYRAUMONT. Village ou camp l'ennemi pendant le siège de Laon, VIII, 525.
- MIRIBEAU (Le tablier de), II, 462; VIII, 344.
- MIRIBEAU (Marquis DE). Se distingue au combat de Fontaine-Française, IV, 364, 373. — Envoyé en Champagne avec des troupes, 627. — Ses grands services, VIII, 556, 833 et suiv.
- MIRIBEAUX ou MYRIBEAU. Ville du Poitou, assiégée et prise par le prince de Conty pour le roi, III, 435, 445-455; VIII, 422. — Assiégée de nouveau, VIII, 648.
- MIRLIMONT, en Périgord. Loge des rois, II, 203.
- MIREFOIX (DAME DE). Son procès avec le sieur de Terride, I, 504, 505. Voy. MIREFOIX (Sieur de).
- MIREFOIX (Évêque de). Son voyage à Rome, III, 802; IV, 66.
- MIREFOIX (Sieur DE). Son procès avec le sieur de Terride, VIII, 123; I, 504, 505, 644. — Sénéchal, V, 146, 147.
- MIRFOIX (Vicomte DE). Envoyé par le roi au duc de Joyeuse à Rome, VIII, 589, 607.
- MIROMANDES. Chevalier portugais, III, 846.
- MIROX ou MYROX. Conseiller et président des requêtes au parlement de Paris, envoyé à Clermont pour punir une rébellion, V, 98. — Le roi lui recommande M. de Beaumeville, 566. — Envoyé par le roi à la conférence de Verdun, 678, 708. — Commissaire pour la fixation de limites, VIII, 809, 823, 866, 867, 879.
- MIROX ou MYROX. Receveur des finances, ses démêlés avec M<sup>me</sup> de Martignes et Cornulier, VIII, 414, 415.
- MISSART (Nicolas). Son navire et ses marchandises capturés par des pirates anglais, IX, 6.
- MISSY LEZ-PIERREPONT, dans le Lyonnais, III, 308.
- MOCENIGO. Présente au roi des projets relatifs à l'Italie, V, 638.
- MODÈNE (Duc DE). Recommandé au roi par le grand duc de Toscane, V, 553. — Son procès contre la duchesse de Nemours, sollicite le roi d'intervenir; ce qu'il refuse, IX, 422, 423.
- MODÈNE (Évêque de). Nonce du pape, V, 117.
- MODEUX (Jehan). Son procès recommandé par le roi de Navarre, VIII, 265.
- MOESSAC. Poursuit Jehan Bouillon, VI, 351.
- MOESSENS. Lieutenant du roi, IV, 624. Peut-être faudrait-il lire MOISSENS.
- MOGUET (Duc). Sa querelle avec de Chastellonne, VII, 589.
- MOI ou MLY. Dépêché en Angleterre et en Allenagne, II, 360.
- MOILLIT, capitaine, a beaucoup souffert dans les guerres, I, 395.
- MOISSAC. Ses consuls, VIII, 249.
- MOLDAVIE (Prince DE). Voy. BOGDAN (Jehan).
- MOLE (La). Accusé de conspiration, son procès, I, 60, 61 et suiv. Voy. LA MOLE.
- MOLÉ. Conseiller de Henri III, l'un des commissaires pour l'exécution de l'édit de pacification dans le Midi, I, 176.
- MOLLINS. Lieu, III, 401.
- MONMARTIN. Pourvu de la capitainerie de Vitry, III, 58.
- MONANTHEUIL (Henri DE). Professeur de l'université; sa mort, VII, 36.
- MONBALIN. Fort, II, 203.
- MONCLAUX. Gagne par la reine Marie de



- Médecis, accouchant d'un fils, V, 481.  
 — Acheté à ce sujet aux enfants de  
 Gabrielle d'Estrées, *ibid.* — Retard  
 dans le payement, VI, 442. — Mis en  
 très bon état, VII, 750.
- MONCEAUX (Marquise DE). Voy. GABRIELLE  
 D'ESTRÉES.
- MONCEAUX (Sieur DE). Poursuit le régi-  
 ment de Tremblecourt, III, 446. —  
 Commis à la recette de certaines taxes,  
 VII, 199.
- MOSCOTOI B. Ville sollicitée de fournir des  
 armes, vivres et munitions, VIII, 688.
- MONDOY. Porteur de dépêches du roi de  
 Navarre, VIII, 306.
- MONDRIEUX. Couvent des Chartreux, en  
 Provence, pillé, I, 372.
- MONFA (Viconte DE). Son affaire au grand  
 conseil, IX, 77.
- MONGLAS OU MONGLAT (Sieur DE). Envoyé  
 par le roi de Navarre à de Ségur alors  
 en ambassade, II, 238. — Son retour,  
 318. — Au maréchal de Matignon et  
 à Montmorency après la mort du prince  
 de Condé, 350. — Chargé de hâter  
 des levées de deniers, 380. — Envoyé  
 de nouveau à de Ségur, 405. — Pre-  
 mier maître d'hôtel du roi, IV, 441,  
 853. — Offre de fournir des foins à  
 l'armée, 491. — Gouverneur de Saint-  
 Maixent et gentilhomme ordinaire de la  
 chambre du roi, envoyé par lui au land-  
 grave de Hesse, VI, 581, 586, 587,  
 592. — Sa mort, VII, 316.
- MONGLAT OU MONTGLAT (M<sup>me</sup> DE). Appelée  
 près du dauphin, V, 473. — Gouver-  
 nante des enfants du roi, VI, 55; VIII,  
 818, 824, etc; IX, 222. — Distribue  
 les étrennes aux nourrices des enfants,  
 VI, 341.
- MONGOMERY (Comte DE). Tue en duel la  
 Marsillière, VIII, 905. — Résignation  
 en sa faveur du château de Lombaiz par  
 Varannes, non confirmée par le roi, VI,  
 657; VII, 9. — Son éloge par le roi,  
 VI, 659. — Son différend avec sa  
 femme, VII, 172, 173, 211, 299. —  
 Obtient des lettres de grâce pour avoir  
 tué en duel la Marsillière, 177, 178.  
 Son procès avec l'archevêque de  
 Rouen, IX, 37.
- MONGOMERY (Comtesse DE). Son diffé-  
 rend avec son mari, VII, 172, 173,  
 211, 299, 300.
- MONIEURT OU MONNEURT, village du Cou-  
 domois. Charge brillante de son gou-  
 verneur sur ceux de la Ligue, II, 155.
- MONIER. Garde-meubles de Fontainebleau.  
 VII, 502.
- MONTOIRES du pape contre les fidèles su-  
 jets du roi, III, 424. — Opposition  
 du parlement à ce qu'ils soient reçus.  
 402.
- MONLUC. Reçoit du roi Charles IX une  
 dépêche défavorable au prince de Na-  
 varre, VIII, 3. — Maréchal de France  
 et lieutenant général du gouvernement  
 de Guienne, I, 88. — Reçoit à Agen  
 le roi de Navarre avec une grande  
 troupe de gentilshommes, 100.
- MONLUC (Blaise DE). Petit-fils du célèbre  
 maréchal de Monluc, IV, 183. — Rend  
 compte au roi de la réduction d'Agen,  
 VIII, 523.
- MONLUC (Dame DE). Revendique l'abbaye  
 de Figeac, VII, 123.
- MONMARTIN OU MONTMARTIN. Envoyé du  
 prince de Condé et du duc d'Alençon  
 vers le roi de Navarre, VIII, 95. —  
 Envoyé en Angleterre pour hâter le se-  
 cours attendu d'Élisabeth, IV, 163. —  
 Recommandé par le roi à Saint-Luc,  
 251; — au connétable, 745. — Appelé  
 à l'armée de Picardie, 749. — Ren

- voyé à Schomberg, 820. — Son procès, IX, 318.
- MONMEJAN. Capitaine protestant tué dans le Rouergue, I, 524.
- MONNAIES (Commission des), IX, 45, 51. — Grand désordre en ce sujet, 55, 56.
- MONNAIES. Contrôleurs des elligies mises sur les monnaies; n'y nommer que des gens capables, VII, 321. — Le médailillon du roi mis au concours, VIII, 929.
- MONNAIES (Maîtres des). Recherches, IX, 35.
- MONNAIES du Béarn, en or et en argent, de même prix et aloi que celles de France, I, 177. — Demande du roi de Navarre qu'elles aient en France même cours que les monnaies françaises, *ibid.*
- MONS. Reçoit une proclamation du roi, IV, 280 et suiv.
- MONS. SIEUR DE. Capitaine, VI, 147. — L'un des ordinaires du roi, pension à lui accordée, VII, 814.
- MONSIEUR. Ville fixée par le roi de Navarre pour rendez-vous à plusieurs capitaines, I, 305, 306. — Prise par les protestants, 306, 308. — Maisons des catholiques démolies, ordre de cesser les démolitions, 328. — Ses tours, 335. — Ses habitants et sa garnison peu d'accord, 346. — L'un de ses jurats retenu prisonnier à Bordeaux, 414. — Avis donné à son gouverneur, de Meslon, de se tenir sur ses gardes, 447. — État de défense de la ville, 602. — Sa garnison très-souvent mal payée, 650, 651 et *passim*; IX, 372. — Recommandation à son gouverneur de bien fortifier la ville et de la munir de vivres le plus possible, II, 86. — Le roi de Navarre y fait entrer une compagnie, 146. — Assaillie par les catholiques, bien défendue, 213. — Prise par Mayenne, 215, 221. — Mauvaise place, 221. — Exces commis par ceux qui l'ont prise, *ibid.*
- MONSÈRE (SIEUR DE), I, 23.
- MONSIEUR. Appellation appliquée à un saint : Monsieur Saint-Martin, IV, 267. (Locution ancienne conservée.)
- MONSIEUR (duc d'Anjou). S'entremet pour procurer la paix, IX, 211. — Sa mort, 212, 213.
- MONSIEUR. Titre donné au duc d'Anjou avant son élévation au trône de Pologne et depuis au duc d'Alençon, *passim*.
- MONSOREAU (Comte DE). Sa querelle avec le maréchal de Baligny, VII, 570.
- MONSTRE. Pour prêt, paye aux soldats, *passim*.
- MONTE. Capitaine, se saisit d'une maison; desvoie par le roi de Navarre, VIII, 350, 351.
- MONTAFEBAGA. Vient en France, IV, 937, 962. — Son voyage différé, 979; V, 39.
- MONTAIFIER (Comte DE). Sa mort, V, 510.
- MONTAIGNAC en Périgord. Château du roi de Navarre, VIII, 177. — Biron cherche à y surprendre la Rochefoucault, 195.
- MONTAIGNE Michel DE. En relation avec le roi de Navarre et avec Malignon, I, 661; IX, 205. — Intermédiaire entre eux, II, 45, 69.
- MONTAIGU (SIEUR DE). Attaché au duc d'Alençon, I, 69.
- MONTAIGU. Ville du Poitou, prise par les protestants, I, 301. — Rendu par le roi de Navarre, 370. — Investi par les ligueurs, fait une belle sortie, II, 400, 401.
- MONTEAL (SIEUR DE). Ses menaces et ses emportements contre le commandant

- des pays d'Auvergne et de Rouergue, VIII, 31.
- MONTAGNÈS. Envoyé par le sieur de Lons au roi de Navarre et retour, II, 53.
- MONTANDRE (Baron DE). Prisonnier échangé après la bataille de Jarnac, VIII, 11, 12, 17.
- MONTANE. Lieu en Béarn, II, 44.
- MONTARDIF (Jean DE). Porteur de dépêches de M. de Bourdeille au roi et *vice versa*, IV, 154. — Son château, 184, 185. — Lieutenant du sénéchal de Bourdeille, 472.
- MONTARGIS. Ville du Gàtinais, II, 318.
- MONTASTRUC (peut-être MONTATAIRE) (Sieur DE). Ordre de mise en liberté, VIII, 894.
- MONTATAIRE. Affectionné par le roi, VI, 132. — Gouverneur de Thouars, VIII, 345.
- MONTATAIRE (M<sup>me</sup> DE). Poursuit depuis treize ans l'assassin de son mari, VIII, 861.
- MONTAUBAN. Assemblée des protestants et des catholiques dans cette ville, I, 125, 126. — Projet de nouvelle assemblée, 147, 237. — Réalisé, 240, 241, 242. — Demande et obtient quelques revenus des papistes absents pour être employés aux fortifications de la ville 304, 305. — Convocation d'une assemblée nouvelle pour conférer de la paix, 323, 325, 359, 684. — Le roi y ramasse des finances, 319. — Invité à travailler diligemment à ses fortifications, 393. — Le roi de Navarre tire de cette ville des mulets de bât pour aller conduire sa femme jusqu'à Saint-Jean-d'Angély, 437. — Dix-sept mille livres lui sont accordées, 442. — Ses consuls, 527, 584. — Invités à se tenir sur leurs gardes, 584. — Assemblée convoquée pour le mois de mars 1584, 605, 608 et suiv. — Desapprouvée par le roi de France; 635. — Autorisée et réunie, 667. — Ses cahiers dressés, 685. — Approuvés par le roi de France, 694, 695. — Contribution extraordinaire levée sur la ville, II, 160. — Long séjour qu'y fait le roi de Navarre, de 9 à 184. — En est parti, 236. — Son domaine en ce lieu, 253. — Établissement en cette ville d'un hôtel des monnaies, 299. — Réparations à son château, 371. — Nouvelle assemblée générale, 375. — Sa recette générale, 403. — Assemblées en ce lieu, V, 282; VIII, 106, 107, 137, 272. — Ses consuls et ses députés en instance au Conseil, IX, 83.
- MONTAUBAN. Traite pour dix offices de receveurs de rentes de Paris, VI, 228; IX, 35, 36, 42, 47. — Ci-devant contrôleur de l'argenterie du roi, obtient le bail des aides, 75, VIII, 931. — Favorisé par le roi, VI, 243. — Demande du roi qu'il avance des fonds, VII, 520.
- MONTBAE. Son château, VIII, 832.
- MONTBARRÔT. Gouverneur de la ville de Rennes, VIII, 367, 415, 556. — Reçoit douze mille livres, *ibid.* — Se démet du gouvernement de Rennes, 922. — Gouverneur de Rennes et lieutenant au gouvernement de son évêché, IV, 922.
- MONTBASON, ville de la Touraine; le roi de Navarre et son armée s'y approchent de celle de Henri III, II, 460.
- MONTBAZIN (Sieur DE), III, 28, 68.
- MONTBAZON (Duc DE), IV, 329. — Envoyé par le roi vers Marie de Médicis, V, 393. — Négociateur pour le roi, VIII, 552. — Se désiste de ses prétentions sur l'abbaye du Tréport, IX, 25.
- MONTBELLARD (Comte DE). Cherche à entrer en possession de la terre de Va-

- lengin, III, 197, 198. — Débitéur de la duchesse de Longueville, VIII, 504.
- MONTBELLIARD (Prince DE).** Poursuit le duc de Longueville et le comte de Saint-Paul, mineurs; réclamation du roi, III, 356, 357. — Ses démêlés avec le duc de Lorraine, 502.
- MONTBELLIARD,** ville, II, 425.
- MONTBEUQUIN en Langue-doc.** Abandonné et pillé, II, 362, 364.
- MONTBERAUF (Baron DE).** Chargé par Lesdignières et Bellegarde d'une mission près du roi de Navarre, I, 239; VIII, 140.
- MONTBRON (Sieur DE).** Défense à lui faite d'entrer dans Isle-en-Jourdain, VIII, 109. — La terre de Terride mise en sequestre entre ses mains, 123; I, 504, 505. — Poursuivi par les habitants de Lyon pour restitution de marchandises prises, V, 229. — Intervention du roi, *ibid.* — Reçoit des confidences du roi de Navarre, VIII, 286.
- MONTCAUT.** Son procès contre Peyrecave, II, 36.
- MONTCANTOUB.** Succès de l'armée royale près de cette ville, dont les ligueurs abandonnent le château, III, 382.
- MONTCOENET en Thiérache.** III, 507. — Sert de refuge au régiment de Tremblecourt, 446. — Rendu par le roi au duc d'Asco, V, 101.
- MONT-DE-MARSAN,** ville, I, 212, 213. — Maison du roi de Navarre rasée par les catholiques, 322. — Les choses y sont en très-mauvais état, 518. — Licéce de sa garnison réprimée, 520. — Entrevue en ce lieu projetée entre le roi de Navarre et le maréchal de Matignon, 525, 526. — Manquée, 526. — Fait entrer dans ses murs des soldats étrangers ne voulant obéir à Matignon, 527. — Réclamé par le roi de Navarre, 565, 566. — Refuse de prendre part aux États de Béarn, 566. — Persiste dans sa rébellion, 577, 580. — Le roi de Navarre perd patience et se dispose à l'attaquer, 591. — S'en rend maître, 593, 595; IX, 191. — Le fait est mal rapporté à Henri III, qui le blâme, I, 601, 611. — Explications données, 611 et suiv., 637 et suiv. — Réparation de ses murs, 693.
- MONTDIDIER,** ville, III, 387, 598. — Reconnait le roi, IV, 144.
- MONTECOLO (Comte Alphonse).** Ambassadeur du grand-duc de Toscane, IX, 70. — Obtient quatre lettres des courtiers (courtiers), 70, 71.
- MONTÉGUT.** Assiégé par les catholiques ligueurs, VIII, 335. — Sert de refuge à Leviston, est bloqué, 653.
- MONTÉLIMAR.** Ville du Dauphiné, reprise et fortifiée par les huguenots, II, 300, 301. — Son château refuse de recevoir le sieur de Gouvernet, V, 441, 456.
- MONTEMARCIANO (Duc DE),** III, 493, 495.
- MONTERRAULT (La dame DE).** Obtient l'abbaye de la Ferté, VIII, 556.
- MONTERRAULT.** Ville, III, 735, 736.
- MONTESCOT (Claude DE).** L'un des domestiques du roi, VII, 463.
- MONTESPAN.** Appelé par le roi de Navarre à prendre part à une expédition, II, 199.
- MONTESPAN (Marquise DE).** Sa querelle avec Pompignan, V, 544, 549. — Son affaire avec d'Ornano, VI, 103, 108: — condamné à faire satisfaction, 134.
- MONTESQUIEU.** Petite ville du Languedoc, surprise par ceux de Toulouse, I, 418.
- MONTESQUIEU ou MONTESQUIOU.** Capitaine,

- félicité par le roi de Navarre, I, 180.  
 — Convie par ce roi à lui faire escorte dans l'accompagnement de la reine mère et de sa femme, 200. — Contribue au recouvrement de la ville de Foix, 454.  
 — Fait lieutenant-colonel du régiment de Châtillon, VII, 506.
- MONTFAUCON. Fort pris par le roi, III, 491, 492, 496.
- MONTFERRAND, ville, III, 355. — Maintenu au pouvoir du roi par Chanaille, IX, 132.
- MONTFERRANT. Reçoit commission pour arrêter les pillages et violences en Guienne, I, 124.
- MONTFERRANT. Terre et seigneurie, VII, 42.
- MONTFLANQUIN. M. de Vivans y surveille l'armée de la ligue, II, 194.
- MONTFORT-L'AMALRY, ville; le roi y pose son camp, III, 391.
- MONTGAILLARD (Moulin de), II, 153, 155.
- MONTGAILLARD (SIEUR DE), VIII, 101.
- MONTGUYON en Guienne, II, 68. — Entrevue en ce lieu du roi de Navarre et du prince de Condé, 75. — Venue du roi de Navarre dans l'intention d'arrêter quelque dessein, 226, 227.
- MONTHALIX. Assiégé sans succès par les Espagnols, IV, 775.
- MONTINOX. Son procès avec la comtesse de Saint-Trivier, VI, 210. — Contre caution du duc de Savoie, IX, 295. — Recommandé à ce duc par le roi, 296.
- MONTHOLON (Guillaume DE). Maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, VII, 243.
- MONTHOLON. Membre de la cour de justice établie en Guienne, VIII, 219. — Envoyé par le roi vers les habitants de Bourges, 646.
- MONTHOLON. Garde des sceaux de France, III, 3.
- MONTHOLON (SIEUR DE). Frère du précédent, III, 512, 513.
- MONTIGNAC ou MONTAIGNAC. Château appartenant au roi de Navarre, I, 182, 283. — Pris par les catholiques, *ibid.* — N'est encore rendu, 301.
- MONTIGNAC. Demande que l'exercice de la religion protestante y soit continuée, I, 222. — Pris par les catholiques, leurs excès, 232, 249, 250, 270, 290. — Tentative pour le recouvrer, 280. — Abandonné, 283. — Prend parti pour les catholiques, 292. — Retenu par eux, 301, 451. — Pris par le duc de Mayenne, II, 211, 215. — Le capitaine commandant son château se remet au service du roi, III, 155.
- MONTIGNAC, sergent protestant, s'empare de Mazères au mépris de la paix, est livré à une commission par le roi de Navarre, I, 164.
- MONTIGNY. Château en litige entre le comte de Choisy et le sieur de Sainte-Mesme, III, 410, 411. — Secouru par le roi, 725.
- MONTIGNY (LES). Trouvés innocents relativement à la résignation de l'abbaye de Saint-Guildan, VII, 308, 379, 384.
- MONTIGNY (SIEUR DE). Fidèle serviteur du roi de Navarre, II, 422. — Envoyé par le roi au secours du château de la Ferté, III, 408. — Reçu par le roi au moment de l'attentat de Jean Châtel, IV, 286. — Créancier de l'État, 629. — Envoyé par le roi vers Marie de Médicis, V, 467. — Chevalier des ordres du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances et gouverneur de Paris, 476. — Conduit Biron de la Bastille au palais, 642. — Fait gouver-

- neur de Metz, VI, 57. — Sa compagnie, 585. — Reçoit du roi une gratification de douze mille livres, VII, 671. — Offensé par un gentilhomme, 711. Travaille à rompre le mariage de son frère, IX, 225.
- MONTIGNY, de Bretagne. Frère du précédent. Résignation, en faveur de son fils, de l'abbaye de Saint-Gildan, VII, 307, 308, 384.
- MONTVILLIERS, riche abbaye, IV, 33.
- MONTJEAUX. Château fort, IV, 932.
- MONTLOUET (SIEUR DE). Assiste à la dispersion de l'armée allemande venue au secours des protestants de France, II, 312, 317. — L'un des commissaires envoyés pour traiter avec le roi au nom de cette armée, 332. — S'entremet entre le duc de Bouillon et le roi, VI, 477, 478.
- MONTLOUIS. Commissaire pour l'exécution de l'édit de pacification, VIII, 739.
- MONTLUET. Le roi craint les entreprises sur ce lieu par le duc de Savoie, IV, 914.
- MONTMAGNY. Refuse de céder du terrain pour construction de la Place Royale, VI, 439.
- MONTMARTIN (SIEUR DE). Envoyé par le roi de Navarre à son ambassadeur de Segur, II, 115. — Chargé de porter une lettre au duc Casimir, 185, 189. — Blessé au siège de Lamballe, III, 457. — Nommé, VII, 140.
- MONTMEGE (SIEUR DE). Pourvu de l'abbaye de Tarascon, IX, 122, 123.
- MONTMELLAN en Savoie, III, 839. — Ville prise par Lesdiguières, V, 273, 274, 275, 276 et suiv.; VIII, 775. — Ville forte, V, 276. — Sa forteresse reçue à capitulation par le roi, 319, 325, 328, 333, 342, 347.
- MONTMOREL. Abbaye, IX, 37.
- MONTMORENCY (FRANÇOIS DE). Fils aîné du connétable Anne de Montmorency, I, 12. — Sollicité par le prince de Navarre de s'intéresser au bâtard de Bourbon pour l'évêché de Comminges, 12, 13. — Accusé de conspiration et mis à la Bastille, 69. — Sa mort, 235.
- MONTMORENCY (HENRI DE). D'abord sieur de Dunville; voyez ce mot. — Son absence de son gouvernement de Languedoc y fait naître des troubles, I, 246. — Ses troupes vont secourir Bruguierolles, 253. — Son entrevue avec le roi de Navarre pour l'établissement de la paix, 267, 270, 275. — Agissent de concert, VIII, 154; IX, 280, 281. — S'éloigne du roi de Navarre, I, 269, 271. — Accusé par ce roi d'infraction à la paix, 268, 276, 279. — Prend les armes en Languedoc contre le parti des huguenots, VIII, 171, 173, 180. — Participe à une entreprise sur Mazerès en pleine paix, I, 376. — Favorise les catholiques aux dépens des huguenots, 388 et suiv. — Extrême désir de le voir et demande d'une entrevue par le roi de Navarre, 615. — En bonne intelligence désormais, 692. — Conferent ensemble au sujet de la Ligue, II, 20, 21, 90, 114, etc. — Se disposent à la combattre, 21, 90. — Très-résolu dans son parti pris, 114, 119, 178. — Proteste avec le roi de Navarre et le prince de Condé au sujet de l'armée étrangère venant au secours des protestants de France, 294, 295. — Va au-devant de cette armée, VIII, 320. — Reuni au roi de Navarre, va défendre Bruguierolles contre le grand prieur de Toulouse, II, 335. — Informé par le roi de Navarre de la nature de la mort du

prince de Condé, 350. — Pressé de venir près du nouveau roi, III, 115; VIII, 378. — Pair et maréchal de France, gouverneur et lieutenant général du roi en Languedoc, prié de diriger Lesdiguière et Lavalette dans leurs efforts pour maintenir l'autorité royale en Dauphiné et en Provence, III, 210 et suiv. — Obligé de défendre son gouvernement contre les étrangers, 263. — Autorisé à faire une levée de Suisses, *ibid.* — Reçoit du roi les biens confisqués du maréchal de Joyeuse, 267. — Appelé près du roi, 354. — Est informé par le roi de tout ce qui se passe, 421, 433, 468 et suiv., 474. — Amène la comtesse de Saulx au parti du roi, 641. — Est fait connétable de France, IV, 62. — Conserve toutefois le gouvernement du Languedoc, VIII, 501. — Invité par le roi à venir le voir, IX, 391. — Grand capitaine, 404. — Ses grands services au roi, *passim*. — Vient le trouver, IV, 436. — Appelé par lui à Gaillon, 646. — Devant Amiens, 801, 803. — Reçoit de lui une abbaye, 866. — Lui inspire une confiance illimitée, 925, 930, 966. — Met en sûreté les frontières de Picardie, 944, 966. — Sa compagnie justifiée, 991. — Perd sa seconde femme, V, 34, 38, 41. — Envoyé par le roi au-devant de Marie de Médicis, 326, 338; VIII, 786, 789. — L'amène au roi, V, 353, 354. — Commande toutes les armées, 384. — Prend les eaux, mais le roi aime à l'avoir près de lui, VIII, 806. — Grande déférence du roi pour ses avis, V, 411, 421. — Averti par le roi que chasse qui veut dans ses forêts de Chantilly, VII, 314. — Sa compagnie composée en partie d'Albanais, VIII, 964. — Ré-

clame de l'archiduc d'Autriche la princesse de Condé sa fille, VII, 885.

MONTMORENCY (Duchesse DE). Femme de Henri de Montmorency, reçoit une lettre affectueuse du roi, III, 33. — Appelée par le roi, qui la charge de dépêches secrètes pour son mari, 93, 94; — et lui envoie du Plessis-Mornay avec une escorte pour accélérer son départ, 99. — Sollicitée de presser son mari de venir trouver le roi, 115. — Cousine du roi, VIII, 378. — Lettre du roi a elle adressée en même temps qu'à son mari, IV, 1. — Reçoit du roi un cadeau pour le mariage de sa fille, VII, 702. — Complimentée par le roi, 710.

MONTMORENCY (Le chevalier DE), fils de Henri de Montmorency obtient la survivance du gouvernement du Languedoc, VIII, 654; — et la charge de général (receveur) de Toulouse, 662. — Envoyé par le roi au connétable son père, V, 296, 298. — Commande un régiment dans l'armée contre le duc de Savoie, V, 294, 298, 304, 314, 318.

MONTMORENCY (Anne DE). Voy. THURY (Marquis DE) et FOSSEUX.

MONTMORENCY (Charles DE), III, 704.

MONTMORENCY (François, duc DE), I, 69.

MONTMORENCY (François DE). Voy. HALLOT.

MONTMORENCY (Guillaume DE). Voy. THORE.

MONTMORENCY (Louis DE). Voy. LUXE (Comte DE).

MONTMORENCY-LAVAL (Gui DE). Consulté dans la querelle des ducs de Montpensier et de Nemours, I, 361. — Attendu par le roi de Navarre, qui se dispose à le recevoir avec honneur, 681.

MONTMORENCY-LAVAL (Urbain DE). Voy. BOIS-DAUPHIN.

MONTLOIRE, en Vendômois. Prêche établi

- en ce lieu, I, 375. — Ville au pouvoir des ligueurs, II, 481. — Se rend au roi, III, 86, 98.
- MONTISON (SIEUR DE).** Obtient la moitié de l'état de juge de Carcassonne, III, 267. — Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, concourt à la délivrance de Villemur, VIII, 467.
- MONTORIO.** Lettre de lui trouvée dans une dépêche interceptée, IX, 388.
- MONTORISON (DE).** Fait prisonnier le conseiller Nesmond, VIII, 182.
- MONTPELLIER.** Se soulève contre la paix de 1577. — Ferme ses portes au maréchal de Damville, gouverneur du Languedoc, I, 152, 153. — La chambre de Languedoc transférée en cette ville, II, 406. — Sa garnison, III, 241, 258, 552, 562. — Offre de se soumettre au roi, 262. — Lui a toujours été fidèle et affectionnée, *ibid.*
- En hostilité avec la ville de Fyac, IX, 89. — Escalade de la ville par les catholiques, 282.
- MONTPENSIER.** Ses habitants infestent les chemins, IV, 402.
- MONTPENSIER (LOUIS, DUC DE).** Oncle du roi de Navarre, I, 46, VIII, 108. — Prend part à la conférence de Bergerac pour la négociation de la paix, I, 135; — Grande déférence que lui porte le roi de Navarre, I, 147. — Écrit au maréchal de Damville pour l'engager à assurer l'observation de la paix dans son gouvernement, 148. — Muni des pleins pouvoirs du roi Henri III dans toute cette affaire, 150; VIII, 203, 204. — Se dispose à venir à Nerac, IX, 374, 375; — avec sa femme, 375. — Ses efforts pour maintenir la paix, I, 301. — Sa querelle avec le duc de Nevers, 338, 340, 342, 360, 361. — Désire en Guienne par le roi de Navarre afin de consolider la paix en ce pays, 388, 392, 465, 473. — Informé par le roi de Navarre de son voyage en Béarn, 449.
- MONTPENSIER (M<sup>me</sup> DE).** Sœur du duc de Guise. Son arrivée en Guienne avec son mari inquiète le roi de Navarre, IX, 375.
- MONTPENSIER (FRANÇOIS, DUC DE).** Fils du précédent, I, 475. — Se réunit au roi de Navarre, II, 222. — Lui écrit en faveur de Jeanne de Bourbon, abbesse de la Règle en Limousin, 286. — Lui mène des forces à Arques, III, 57. — Chargé de réduire la Normandie sous son obéissance, 80, 81, 90; VIII, 360. — Mis à la tête de l'armée, III, 135. — Appelé par le roi, 138. — Conduit une partie de l'armée, 140, 141. — Sa participation à la bataille d'Ivry, 167. — Appelé par le roi sous Paris, 208; VIII, 390. — Sa principauté de Dombes, III, 349. — Découvre une entreprise montée contre la ville de Rennes, 728. — Nettoie toute la basse Normandie, 351. — Gouverneur et lieutenant général du roi en cette province, 355. — Amène des forces au roi, 537, 617. — Laisse par le roi devant Rouen pour en continuer le siège, 554. — Arrive pour renforcer le roi contre les ducs de Mayenne et de Parme, 625. — Appelé dans son gouvernement, 740; V, 111, et suiv.; VIII, 413, 457, 458, 481. — A l'armée, III, 766. — Renvoyé en Normandie, 768; VIII, 456. — Envoyé au secours de la Bretagne, IV, 173, VIII, 469. — Est blessé, 493. — Vient joindre le roi devant Laon, IV, 192; VIII, 526. — Chargé de faire le siège de Mirebeau, VIII, 648. — Le roi



- veut le marier avec sa sœur, IV, 606.  
 — Sa compagnie quitte l'armée sans congé, 746. — Pair de France, gouverneur et lieutenant du roi en Normandie, V, 123. — Ses poursuites en paiement contre le duc de Lorraine, VII, 401. — Honneurs à lui rendus à sa mort, 496.
- MONTPEZAT (Marquis DE). Chef de la Ligue en Périgord, IV, 320. — Sa composition, 340. — Nommé, VI, 583.
- MONTPLAISIR. Son régiment se rend au roi au Patay, III, 705, 706; IX, 386. — De nouveau à la Ligue, IV, 84.
- MONTRAVE OU MONTRABE. Président à mortier au parlement de Toulouse, VII, 306.
- MONTREAL. Envoyé au roi par le président du parlement de Toulouse, VII, 367.
- MONTREAL, ville du Languedoc. Maltraite ses prisonniers, I, 668. — Sa garnison fait des courses, 679, 680.
- MONTREMOY. Son procès avec la comtesse de Saint-Trivier, VI, 210; IX, 294.
- MONTREUIL. Ville. Son gouverneur avec son fils et son lieutenant pris par d'Épernon, III, 379.
- MONTREUIL-BELLAY. Ville prise par le roi de Navarre, II, 459; IV, 794. — Ses officiers envoient au roi des lettres compromettantes du sieur de Saint-Phal, 951. — Son tablier, VIII, 344.
- MONTRICHARD. Ville au pouvoir de la Ligue, prise par les huguenots, III, 88.
- MONTRICHER. Comptable, mérite peu de confiance, VIII, 338.
- MONTBOGU (Sieur DE). Obligé par la rédition de sortir de Périgord, I, 698.
- MONT-SAUGEON OU MONTSOLGEON. Château près de Langres au pouvoir des ligueurs, III, 753, 795, 796; VIII, 542.
- MONTS (DE). Gentilhomme ordinaire du roi envoyé pour entreprendre la navigation de la rivière du Canada, VII, 465, 466. — Commissionné par le roi pour aller fonder des établissements en Amérique, VIII, 897, 898, 899. — Projet combattu par le parlement de Rouen sous divers prétextes, *ibid.*
- MONSÉGUR. Ville désirant avoir le siège présidial de Bazas, VIII, 155. — Entreprise des catholiques sur cette ville, 225. Voy. MONSEGUR.
- MONTSOLENS OU MOUSSOLENS (François de Saint-Jean, baron DE). Invité par le roi à quitter le parti de la Ligue, IV, 236, 387.
- MORAND, trésorier du roi, IX, 314.
- MORANT, VII, 397, 398.
- MORAUULT. Jouit de la chapelle de Leschenan, VII, 416.
- MOREAU. Capitaine tenu en déliance, VI, 464, 465.
- MOREAU. Commandant de Millau, VIII, 45.
- MOREAU. Contrôleur du grenier à sel de Grandvillier, III, 509.
- MOREAU. Lieutenant général en la baronnie de Châteauneuf, II, 232. — Fidèle serviteur du roi de Navarre, 232, 233.
- MOREL (Jehan). Envoyé en Angleterre par le roi de Navarre pour chercher des armes, des munitions et des vivres, VIII, 329.
- MOBEL. Maître des enfants de la chapelle du roi, V, 715.
- MOREL. Prévôt, poursuit les meurtriers de son fils, VII, 473, 474. — Chargé de faire conduire un voleur dans les prisons de Paris, 475.
- MORÈSE. Arrêté comme conspirateur, V, 604. — Offre de livrer le château de Carlat, 604, 605.
- MORBESQUES OU MORISQUES. En relation avec

- le roi de Navarre, II, 284. — Leur soulèvement contre le roi d'Espagne, VI, 145. — Sortent d'Espagne, VIII, 970, 971.
- MORET (Comtesse DE). Reçoit un don du roi, VI, 341. — Nouveau don du roi de deux mille écus pour ses étrennes, VII, 116. — Visitée par le roi, 237. — Reçoit finance de lui, 319, 320. — Acquisition de la terre de Moret, 361.
- MOREUL. Bourg de Picardie, III, 556.
- MOREUL. Maison fortifiée près de Châlons, VIII, 535. — Condamnée à être démantelée, 536, 537, 538.
- MORGAN, capitaine anglais. Sa belle conduite contre les forces des ducs de Parme et de Mayenne, III, 624.
- MORGAN (Thomas). Anglais emprisonné en France comme impliqué dans la conspiration du comte d'Auvergne et de d'Entragues, VI, 256; VIII, 904, 905.
- MORGES ou MOSGES, VI, 332, 333.
- MORIN (Denis). Receveur des amendes au parlement, VIII, 765.
- MORLAIS. Château pris par le maréchal d'Aumont, IV, 235. — Demande par la reine d'Angleterre pour lieu de retraite pour des troupes, 247. — Convocation des États de Bretagne, VIII, 670.
- MORLAIS (Sieur DE). Écolier du pays de Beauvais, II, 164. — Vient trouver le roi de Navarre, est dévalisé en route, 333. — Envoje par ce roi à Duplessis-Mornay, 468. — L'un des conseillers et plus spéciaux serviteurs du roi de Navarre, III, 807. — Envoyé aux États généraux des Pays Bas. *ibid.* — A l'ambassadeur d'Angleterre, 848; — au comte d'Essex, IX, 154. — Envoje au roi par Sully, IV, 112.
- MORLIÈRE (Sieur DE LA). Épouse la fille du sieur de Lons sans sa permission, VII, 194.
- MORNAT (Abbé), VII, 347.
- MORNAY. Voy. PLESSIS (DU).
- MORTAGNE-SUR-SÈVRE, dans la Vendée. Rendez-vous donné en ce lieu par le roi de Navarre à ses gentilshommes pour marcher de là à l'ennemi, II, 393. — Ses habitants doivent faire une paye à la compagnie du roi de Navarre, II, 476.
- MORTEFONTAINE (Sieur DE), conseiller d'État, ambassadeur en Suisse, V, 9, 97; VIII, 773. — Sa mort, V, 240.
- MORTEFONTAINE. Fils du précédent, conseiller au parlement de Paris, V, 240.
- MORTEMAR (M. DE). Projet d'alliance entre sa belle-fille et César de Bourbon-Busset, I, 456, 457, 458.
- MORTEMAR (M<sup>me</sup> DE). Affectionnée au roi, obtient exemptions pour ses maisons, IX, 237, 238, 360.
- MORTEMER, abbaye. Un de ses moines prisonnier, VIII, 424.
- MORTIER. Sa demande repoussée, IV, 829.
- MORTIER CHOISY. Fermier, VII, 712.
- MORTIGNY. Maréchal de camp tué devant Amiens, IV, 819.
- MOSCOT. Ville de Russie, III, 113.
- MOSCOVIE (DUC DE), VII, 444.
- MOTHE (Ade. d'Aubenoist, sieur DE LA). Créancier de Cambrai, IX, 419. — Entremise du roi pour le faire payer, 420.
- MOTHE (LA). Capitaine, porteur de lettres de la Force au roi et *vice versa*, VI, 156. — Son voyage, 157.
- MOTHE (M. DE LA). Voy. MOTHE-FÉNELON (LA).
- MOTHE (Sieur DE LA). Vice-chancelier du roi de Navarre, VIII, 262.
- MOTHE-BORDIGUE (Sieur DE LA). Sa maison, IX, 373.

- MOTHE-FÉNELON (LA).** Personnage considérable, I, 136. — Pourvu de la capitainerie de Tartas, 350. — Député des États de Blois au roi de Navarre, IX, 145. — Chevalier des ordres du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et conseiller d'État, V, 109. — Offre à lui faite de l'ambassade d'Espagne, *ibid.* — L'accepte, 111.
- MOTHE-FRESLON (LA).** Maladie en ce lieu du roi de Navarre, V, 51.
- MOTHE-REUILLY (SIEUR DE LA).** Recommandé par le roi au grand maître de Malte, III, 110.
- MOTTE (LA).** Lieu près de Saint-Maixent envahi par les catholiques, VIII, 318. — Château fort, V, 427.
- MOTTE (Pierre DE LA).** Procès pour sa succession, II, 6.
- MOTTEVILLE.** Premier président de la chambre des comptes en Normandie, VII, 520, 543; IX, 238. — Réclame sa pension au Conseil, VII, 543.
- MOUCHERON (Melchior DE).** Représentant de marchands français en Russie, III, 113.
- MOUL (Jean).** Marchand, va en Angleterre acheter des vivres et des munitions pour la Rochelle et les lieux voisins, II, 333, 334.
- MOULEURS DE BOIS, etc.** Voy. JUREURS.
- MOULINDARNAC,** VIII, 246.
- MOULINS (SIEUR DE),** I, 54.
- MOULINS.** Ville, III, 407, 733.
- MOUSSEAU.** Envoyé par le roi en Bretagne pour y porter remède à beaucoup de défauts, V, 6.
- MOUSTAPHA AGA,** VII, 183, 213, 214. — Le roi peu satisfait de son voyage, 214, 228, 234. — Son voyage à Paris, part pour l'Angleterre, 265.
- MOUSTIER SAINT-JEAN.** Abbaye en vacance donnée à Guillaume Fouquet, VII, 412.
- MOUY (SIEUR DE).** Envoyé par le roi de Navarre au maréchal de Matignon, I, 511. — A Sedan, IX, 334, 335. — Assiste à la dispersion de l'armée étrangère venant au secours des protestants de France, II, 317. — Arrive pour prendre part à la bataille d'Ivry, III, 170. — Envoyé en Angleterre, IV, 31. — De retour, 39. — Chargé de conduire une petite armée en Picardie, 969, 975. — Maréchal de camp 977.
- MOUZA OU MOUZAY.** Village, III, 492.
- MOUZON.** Réparation des fortifications, III, 406. — Entreprise sans succès sur cette ville, 445. — Sollicité de se rendre à la Ligue, 606. — Protégé contre elle, 750, 793.
- MOYNET (Maître Jacques).** Conseiller au parlement de Normandie, III, 765. — L'entrée lui en est refusée parce qu'il s'est fait huguenot, *ibid.* — Ordre du roi de l'y admettre, *ibid.*
- MUGA DE SAINT-SÉVER (Samuel-Paul DE).** Ministre protestant, se convertit au catholicisme, VII, 608.
- MUIRS (DE).** Capitaine, appelé par le roi, IV, 167.
- MURAT (DE).** Trésorier général des guerres, VI, 277. — Chargé d'arrêter le comte d'Auvergne, *ibid.* — Porteur d'une lettre du roi à Sully, 303. — Porteur d'une lettre de Sully au roi, VII, 14. — Poursuivi pour malversations, 78. — Retenu prisonnier, 310. — Son procès, 333, 334.
- MUR-DE-BARRES en Rouergue,** VIII, 180. — Ses habitants font des courses et des ravages, I, 377. — Sa reddition, conditions éludées, VIII, 246. — Vont sur-

- prendre Mende, IX, 282. — Ils sont réduits, I, 488. — Envahis par Rastignac et maltraités, 697.
- MURET (SIEUR DE). Serviteur du roi de Navarre, laisse des dettes à sa femme et à ses enfants, II, 394. — Lettre du roi de Navarre aux consuls de Nérac en leur faveur, *ibid.*
- MUSARD. Capitaine, obtient du roi des lettres d'abolition, IX, 38.
- MUSEAU (MICHEL DU). Retenu prisonnier à Gènes, VIII, 952.
- MUSSE (SIEUR DE LA). Gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, prisonnier du duc de Nevers, II, 398, 399, 400. — Intérêt que lui porte le roi de Navarre, *ibid.*
- MUSSIDAN. Son château démolit, IX, 107.
- Sa capitainerie accordée au sieur de Longa, 180, 297.
- MUSSY. Ville bien défendue, III, 575.
- MUTI (TIBÉRIO). Maître de chambre du cardinal Neveu, obtient une grâce du roi. VII, 322. (Peut-être le même que MUTY.)
- MUTY. Recommandé au roi par le cardinal Borghèse pour une chanoinie de Saint-Jean de Latran, VII, 215. — Ses remerciements au roi pour sa chanoinie, 354.
- MYLETIÈRE (LA). Chargé par le roi de Navarre de porter une lettre à M. de la Chêze, II, 475.
- MYRAIL (LE). Lieu mis sous la garde du capitaine Maubec, I, 316.
- MYTAUT. Envoyé par le roi au connétable. IV, 935.

## N

- NADAILLAC. Neveu de Moresse, cherche à venir au secours de son oncle, V, 605.
- NAGERIE. Conseiller et maître des requêtes du roi de Navarre, VIII, 191, 192.
- NAMEGUR. Ville, III, 485.
- NANCY. Le roi s'oppose à l'érection d'un évêché dans cette ville, VIII, 711.
- NANTES. Édît de, IV, 981; V, 90, 99. — Ses bons effets, V, 106. — Blâmé par le pape, 113. — Approuvé, 150.
- NANTES. Son évêque favorable au roi, III, 792. — Dit la messe à Saint-Denis lors de l'abjuration du roi, VIII, 498. — Seule ville de Bretagne qui tarde à faire sa soumission, IV, 917, 919, 920, 933, 935, 941. — Possession en est prise au nom du roi, 948, 949. — Arrivée du roi, 956. — Ses discussions avec son gouverneur de Lussan, V, 57, 72.
- NANTEUIL (COMTE DE). Voy. SCHOMBERG.
- NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. Ville, VIII, 803.
- NAPLES, III, 495.
- NAPOLIENS. Sortent de Paris, IX, 396. — Troupe peu estimée du roi, VIII, 858.
- NARBOUNE. Ses canons, VIII, 606.
- NARBOUNE, capitaine, VI, 378, 383.
- NASSAU (COMTE MAURICE DE). Prince d'Orange, fils de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, regent de la principauté d'Orange pour son frère Philippe-Guillaume, I, 682. — Sous le protectorat du roi de Navarre, II, 10, 11; III, 293; IV, 53. — Assiège Dunkerque, III, 295. — Prend plusieurs villes dans les Pays-Bas, 415. — Prend Stenvick, 648. — Coevorden, 667. — Autres avantages, 747, 748, 752. — Offre son concours au roi contre les Espagnols,

774. — Son intervention sollicitée par le roi dans une négociation d'emprunt, IV, 58, 59. — Ami et allié du roi, 334. — Bat les Espagnols, 682, 693, 836, 839, 841. — Ne fait rien qui vaille, VII, 15, 51. — Opposé à la suspension d'armes dans les Pays-Bas, VIII, 954. — Son désaccord avec le roi touchant les Pays-Bas, VII, 625 et suiv.
- NASSAU (Philippe comte DE). Fils de Guillaume, comte de Nassau, prince d'Orange (Voy. ORANGE). Conduit en France des forces envoyées par les États-Unis des Pays-Bas, III, 653, 654.
- NAU. Obtient des lettres d'anoblissement, IX, 62.
- NAUS. Intermédiaire entre le roi et les d'Entragues, VIII, 738, 741, 745, 746, 747, 748, etc.
- NAVAILLE (François DE). Capitaine envoyé par le roi de Navarre à madame de Batz, I, 303. — Sa rançon, II, 319.
- NAVARRÉ. Obéit mal à son roi retenu à la cour de France, I, 69. — Partie de ce royaume retenue par les rois d'Espagne, I, 89.
- NAVARRÉ. Titre d'un régiment, IV, 965, 969. — Envoyé en Picardie, 974, 977.
- NAVARRAIS. Ville du Béarn, I, 497, 591. — Fabrique de la poudre, 236. — Sa garnison, II, 43. — Place d'approvisionnement, III, 222.
- NAVIRE MARCHANDS. Équipés et armés en temps de paix pour se garantir des voleurs et des pirates, I, 17. — Navires français pris en mer par des Anglais, III, 230, 715, 813; V, 16. — Réclamations du roi, V, 16 et suiv. — Saisis de nouveau, 78, 200, 202, 203, 231. — Pris par des Espagnols, III, 695, 696. — Par un navire des Pays-Bas, VI, 337.
- Navires venant du Pérou et reçus au Havre, IX, 674.
- NAY, en Béarn, II, 44.
- NAZARETH (Michel-Ange Touti, archevêque DE). Cardinal pensionné par le roi, VII, 669, 670.
- NEMOURS (Duc DE). Agit de concert avec le roi de Navarre, VIII, 105. — Arrêté et emprisonné après l'assassinat des Guises, II, 416. — Invité par le roi à lui rendre Paris comme à son roi légitime, III, 226. — Fait des prises près de Moulins, 407. — Prend Varennes et le château de la Ferté, 408. — Retenu prisonnier à Lyon, IV, 40, 41, 149; VIII, 519; IX, 398. — Son évasion, IV, 202; IX, 401, 403. — Efforts du roi pour le marier à mademoiselle de Longueville, V, 73, 74, 75, 76, 77. — Rompt son mariage, IX, 160. — Envoyé par le roi au-devant du duc de Savoie, V, 191. — Pair de France, son voyage en Piémont, 442, 469. — Ses services lui valent les félicitations du roi, VII, 775, 776.
- Appelé par le roi à Fontainebleau, IX, 239.
- NEMOURS (Duchesse DE), IV, 190. — Débitrice envers le cardinal Aldobrandini, VI, 7. — Tante du roi, demande à faire visiter son fils détenu à Lyon, IX, 397. — Son procès avec le duc de Modène, IX, 423.
- NÉRAC. Conférence en cette ville, I, 204, 206, 208, 215, 216; VIII, 137. — Paix conclue en ce lieu, I, 219, 225, 228, 289, 504. — Séjour de la reine Marguerite, 286. — Sa cour, 364. — Nouvelle assemblée projetée, 400. — Convocation de gentilshommes, 465. — Maladies régnantes, 566, 667. — Garnisons mises dans les lieux circonvoi

- sins, 602. — Retour de Marguerite, 640, 649, 654. — Lieu muni d'hommes et de poudre, II, 186. — Invité par le roi de Navarre à venir en aide à la veuve et aux enfants du sieur de Muret, 394. — Sa chambre des comptes, III, 330.
- Établissement en cette ville d'une chambre de l'édit, IX, 246.
- NÉRESTAN. Colonel, se met à la disposition du roi, IV, 619. — Envoyé en escarmouche contre les gens du duc de Savoie, V, 353. — Son régiment, VII, 273, 277, 834; VIII, 835. — Réduit à 1,000 hommes, 850. — Deux de ses hommes font office d'espion, 857. — Autorisé par le roi à aller à Rome, V, 424. — Mestre de camp d'un régiment de gens de pied français, 425. — Reçoit la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem située près d'Orléans, 425.
- Obtient une charge de secrétaire, IX, 163. — Envoyé, avec son régiment, de Bresse au bailliage de Gex, 240.
- NESDE. Son régiment licencié, IV, 678. — Appelé à Saumur par le roi, 896, 897, 975. — Commissionné pour lever et commander un régiment de gens de pied, VIII, 648.
- Requis de mettre des compagnies de son régiment à la disposition de commissaires envoyés en Poitou, IX, 240, 241.
- NESLE. Bourg de Picardie, III, 322, 550.
- NESLE (Jacques de). Maître matelot retenu prisonnier en Espagne, VII, 455.
- NESLE (Marquis de). Son différend avec la famille Balagny, IX, 105.
- NESLE. Voy. MONTMORENCY LAVAL.
- NESME (Duc). Viole une petite fille, qui en meurt, VII, 478. — Poursuivi, *ibid.*
- NESMOND. Conseiller du roi et lieutenant général au siège d'Angoulême, est fait prisonnier, VIII, 182. — Sa rançon, 183.
- NETTANCOURT (Sieur de). Gentilhomme champenois, protestant, lieutenant de Brienne durant le siège de Paris, mis par le roi dans la place de Sedan, VI, 602.
- NEUBOURG (Duchesse de). Visitée de la part du roi, IX, 241, 242.
- NEUBOURG (Palatin de), VIII, 965 et suiv.
- NEUBOURG (Baron de). Recherche en mariage la dame de Lisle, intervention du roi en sa faveur, VIII, 439.
- NEUCHÂTEL (Comté de). Appartenant à la duchesse de Longueville, VIII, 504. — Son différend avec cette dame, *ibid.*
- NEUCHÂTEL. Ville de Normandie, III, 507, 529, 563, 564, 565. — Ouvertures de soumission au roi, IV, 210.
- NEUFCHÊLLES. Envoyé du duc de Nemours au roi, V, 442.
- NEUFMOESTIER. Village, III, 681.
- NEUFVILLE (M. de la), III, 209, 323. — Deputé par le roi pour traiter avec Balagny, VIII, 416.
- NEUFVILLETTE (Vicomte de). Obtient abolition pour avoir tué un gentilhomme, IX, 59, 78, 80.
- NEUFVIE (Château de). Envahi par le sieur de Lendave, IV, 50.
- NEUFVIE (Dame de la). Rentre dans son château, IV, 50.
- NEUFVIE (Fou sieur de la). Ses services envers le roi, IV, 50.
- NEUILLY (Sieur de). Premier président de la cour des aides de Paris, grand ligueur, arrêté aux états de Blois, II, 416. — Retenu prisonnier, VIII, 377.
- NEUILLY-SAINT-FRONT. Ville du Soissonnais, camp établi là par le roi, III, 20, 22, 24. — L'armée ennemie s'y loge,

304. — Se donne au roi, IV, 92, 93; IX, 391.
- NEVERS (DUC DE). Sa querelle avec le duc de Montpensier, I, 338, 340, 342. — Donne satisfaction, 360. — Conduit une armée pour Henri III en Poitou, II, 404, 406. — Demande à lui faite par le roi de Navarre de passe-port pour plusieurs de ses officiers, 409. — Se trouve en face du roi de Navarre, 411. — Appelé par le nouveau roi avec ses forces, se retire dans ses terres, III, 78. — Est fait gouverneur et lieutenant général de Champagne et de Brie, 232. — Créancier du roi pour vingt-huit mille et tant d'écus, 233. — Arrive à Corbeil venant trouver le roi sous Paris, 242, 243. — Le roi lui envoie en Champagne un régiment suisse, 255. — Chargé de réunir des forces afin de poursuivre les Espagnols, 296, 297, 298, 300, 301, 302. — Chasse les troupes du duc de Lorraine, 303. — Chargé de juger un différend entre deux gentilshommes, 303, 304. — Concourt à la poursuite des Espagnols, 305, 306, 307. — Se rend dans sa province, VIII, 427. — Constitué juge entre le sieur de Praslin et le receveur Thomelin, III, 416. — S'impatiente du retard que met le roi à venir en Champagne et menace de quitter son gouvernement, 451. — Duc de Nivernais et de Réthelois, VIII, 459. — Correspondance très-active entre le roi et lui, *passim*. — Assiège et prend Saint-Valery, III, 512, 521. — Prend part au combat de Bure, 570. — Sa présence nécessaire en son gouvernement l'empêche de joindre l'armée du roi, 605, 606. — Est pressé de revenir en Champagne, 616, 617, 618. — Commande l'armée à Gournay en l'absence du roi, 680 et suiv. — Appelé par le roi à Saint-Denis, 694, 695. — Va secourir Tounerre assiégé par le duc de Guise, 751. — Prié de favoriser l'élection de Roussat comme maire de Langres, 753. — Fait quitter la campagne au duc de Guise et prend le château de Maison-Fort, 767. — Rempporte un avantage sur ce duc, 785, 793. — Dirige les ducs de Longueville et de Bouillon, 794. — Invité à la conférence de Mantes, *ibid.* — Envoyé en ambassade à Rome, IV, 15, 18, 19, 23, 54; VIII, 502. — Chargé de voir le grand-duc de Toscane, IV, 19. — Repoussé par le pape, 102, 243; IX, 381. — Félicité par le roi sur son ambassade, IX, 382. — Son retour de Rome, IV, 139, 140. — Remis en possession de sa maison de Paris, IX, 393. — Prié par le roi de s'arrêter à Troyes afin d'y établir une bonne administration, IV, 141, 143. — Sa mort, 470, 482. — Son éloge, 482.
- NEVERS (DUC DE). Fils du précédent et neveu du roi, IV, 593; VIII, 739. — Rémit à Troyes les députés des villes de Champagne pour aviser aux moyens de payer de fortes garnisons, IV, 593, 594. — Pair de France gouverneur et lieutenant général en Champagne et Brie, 670; VIII, 739. — Son différend avec le prince de Joinville, 791. — Retenu à l'armée par le roi, 791, 792. — Chargé de lever des forces en Champagne, 833. — Appelé pres du roi, 884. — Mecontente le roi en méprisant ses conseils, IX, 243. — Son voyage en Angleterre, V, 586. — Très bien reçu d'Élisabeth, 589. — Blessé d'une mousquetade, 701, 704. — Autorise par le roi à aller à Spa et

- à visiter le duc de Clèves, VIII, 889.  
 — Ses prétentions sur le duché de Clèves, 919, 920. — Son procès en parlement, VII, 202. — Au conseil du roi, 231. — Envoyé à Rome pour prêter l'obédience au pape, 607, 608.
- NEVERS (Duchesse DE). Reçoit du roi une lettre tout amie de, III, 103. — Et une demande de forces, 407. — Informe le roi de la défaite des troupes du duc de Savoie en Provence, 553. — Engagée dans les affaires publiques, 781, 782, 797. — Appelée près du roi, 797. — Se propose d'y venir, IX, 243. — Reclame en faveur de son fils, IV, 501. — Sa créance, VII, 231, 236. — Désignée par le roi sous les sobriquets de *la lézarde et la couleurve*, 594, 644. — Sa moralité suspecte, 644, 645.
- NEVERS (Évêque DE). Choisi pour accompagner le cardinal de Plaisance, légat, jusqu'à Lyon, IX, 405.
- NEVILLE ou NEVIL. Ambassadeur d'Élisabeth en France, V, 133, 135.
- NEUSTRE (Évêque DE). Vice-légat d'Avignon, VII, 77, 83.
- NICOLAI. Président de la chambre des comptes, IV, 794; IX, 29. — Mécontentement du roi à son égard, *ibid.* — Chargé de visiter les côtes de Normandie, de Bretagne et le Poitou, VI, 270.
- NICOLAS (Jean). Consul d'Arles, IV, 484.
- NIGOLINI (César). Capitaine, IV, 221.
- NIGOLINI (Laurenti). Porteur d'une lettre de recommandation du roi au grand-duc de Toscane, IX, 319. — A la grande duchesse, 327.
- NIGOLO, VI, 556.
- NIMÈGUE. II, 180; III, 415.
- NIMES. Ses consuls et son consistoire, II, 313; III, 817. — Troubles religieux en cette ville, V, 657. — Ses magistrats rendus responsables, 658. — Subvention demandée par le roi contre le duc de Savoie, VIII, 476.
- NIORT. Ville, II, 225, 259.
- NIVERNAIS (Duc DE). Voy. NEVERS (Duc DE).
- NOAILLES (Jeanne DE). Sa candidature à l'abbaye et monastère de Notre-Dame de Lecine, ordre de Cîteaux, VII, 759, 760.
- NOAILLES (M. DE). Argent à lui réclame par le roi de Navarre, VIII, 254. — Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, III, 86. — Recoit des témoignages de satisfaction du roi, 87. — Aide à chasser de France le prince de Parme et son armée; son éloge, 309. — Appelé à l'armée par le roi, 779. — Invité par le même roi à appaiser les séditions populaires du Limousin, du Périgord et de la Saintonge, VIII, 518. — Envoyé par le roi au siège de Gimel, IV, 217. — Convoqué à Lyon, 301. — Va au secours de Tulle, 481. — Lieutenant général en la haute Auvergne, V, 604; VII, 386. — Attaque le château de Carlat, V, 604, 605. — Querelle de son fils avec La Rochette, VII, 386. — Discussion entre le père et le fils, 632.
- NOBLESSE (Lettres de). Accordées par le roi, VI, 130.
- NOGLE (Sieur DE), II, 285; VIII, 338.
- NOÉ (M. DE). Offres de service du roi de Navarre, I, 281.
- NOÉ. Voy. HUART.
- NOËL-LE-ROI. Religieux et secrétaire de l'église du château de Loudun, se plaint du gouverneur, IV, 663.
- NOGARO. Ville de l'Armagnac, I, 652. — Armée de la Ligue réunie en ce lieu, II, 154.
- NOGENT-SUB-SEINE. Ville, III, 413.



NOISY. Ville, III, 307.

NONANCOURT. Lieu de Normandie, près d'Ivry, le roi y loge une partie de son armée, III, 141. — Il y prend position avant la bataille, 163.

NOTRON. Château dans le Périgord, I, 182. — Détenu par les catholiques nonobstant la paix, 232, 301.

NORMANDIE. Distincte de France, IV, 733, 734.

NORRIS. Général anglais, III, 838, 851, 852.

NORRIZ. Capitaine pour la reine d'Angleterre, IV, 246. — Demande pour retraite le château de Morlaix, 247.

NORROY (BARON DE), I, 380. Voy. CHAMPIGNY.

NOUAILLE (M. DE LA), I, 308. °

NOUAILLÉ. Son abbé, VII, 208.

NOUE (FRANÇOIS DE LA). Va en mission près du roi Henri III et de Catherine de Médicis, VIII, 57. — Représente le duc d'Alençon à Agen pour la réception de l'édit de pacification, I, 100. — Est très-consideré du roi de Navarre, 101. — Député aux États par ce roi, VIII, 102. — Informé par lui de ce qui se passe, 113. — Envoyé vers la ville de Bergerac, I, 143. — Envoyé au maréchal de Damville pour lui certifier la paix, 151. — Envoyé de nouveau au même pour lui faire connaître la paix nouvelle dite de Nérac, 219. — Derniers levés en Bourgogne pour sa rançon, 442, 443. — Instances du roi de Navarre auprès du duc de Savoie pour qu'il s'emploie à sa délivrance, 469. — Nouvelle prière au nouveau duc, 623. — Dureté de sa captivité, 623, 624. — Nommé par le duc de Bouillon tuteur de sa fille, IX, 334. — Son intégrité, *ibid.* — Se rend à

Sedan, II, 361. — Mis à la tête de l'armée qui se lève en Allemagne, 421. — Doit diriger les négociations de MM. de la Thuillerie et de Fresne, 421, 423, 424, 426. — A des succès près de Paris, 488. — Conduit des Suisses aux deux rois réunis, 502. — Son fils prisonnier des Espagnols; Elisabeth donne trois prisonniers pour le racheter, III, 34, 35. — Appelé par le roi après la bataille d'Ivry, 171. — Blesse aux faubourgs de Paris, 194. — Laisse à Château-Thierry avec des forces pour s'opposer aux Espagnols, 295, 296, 297, 298 et suiv. — Se joint au roi, 306. — Envoyé en Bretagne, 829. — Bat les troupes du duc de Mercœur, 416. — Blessé au siège de Lamballe, 457. — Sa mort, 469. — Regrets du roi, 469, 481; VIII, 432.

NOUE (ODET DE LA). Fils du précédent. — Charge les troupes de la Ligue, IV, 85. — Défait trois régiments, IX, 386. — Commande deux régiments, IV, 485, 486. — Informé par le roi de sa mauvaise position en Picardie, 726. — Son régiment, 967. — Le roi demande aux Pays-Bas le commandement pour lui d'un régiment, VIII, 819, 820. — Nommé député des protestants auprès du roi, VI, 496. — Porteur de propositions du duc de Bouillon au roi, 588. — Traite de tous les députés du synode de la Rochelle, VII, 232.

Obtient des lettres de cassation d'arrêt, IX, 197.

NOULET (SIEUR DU), VIII, 831.

NOUBRICE pour le dauphin, V, 522.

NOUZAN. Château pris par le sieur de Meslon, I, 453. — Ordre du roi de Navarre de le restituer, 454.

NOYAN-BRIQUEMONT (M. DE). Gentilhomme

- de la chambre du roi de Navarre, II, 328; III, 347.
- NOYER. Désignation de convention, II, 158.
- NOYON. Assiégé par le roi, III, 443, 446, 451, 457, 458, 459; VIII, 427, 428. — Siège plus long que le roi ne pensait, III, 463. — Ville prise, 466. — Long séjour du roi, de 467 à 483. — Y revient, 506. — Son gouverneur
- Manicamp, 529. — Entrepris des ligueurs sur cette ville, 664. — Assiégé, 740, 744. — Secouru, 744, 745. — Se rend, 746, 748.
- NOYER. Voy. LAMBERTIE.
- NULLY-SAINTE-FONT. Voy. NEULLY-SAINTE-FRONT.
- NURSE. Prieuré donné aux Célestins de France, VII, 68.

## O

- O (Sieur d'). Surintendant des finances. conduit des prisonniers pour les faire juger par le parlement de Caen, III, 403. — L'un des principaux serviteurs du roi, 670, 671, 723, 738, 785. — Commande à six cents chevaux, 745. — Gratifié d'une abbaye, IV, 207. — Sa mort, VIII, 533.
- OBETERRE. Château, surpris, VIII, 67.
- OBETERRE (Vicomte d'), VIII, 67.
- OBSERVANTINS OU CORDELIERS, VII, 819. — Leur général recommandé au pape par le roi, VII, 819.
- OCCIDAM. Conseiller au parlement de Bourgogne, convoqué à la grande assemblée qui doit examiner la question de conversion du roi, III, 773.
- OGART. Voy. HOGARTH.
- OIES salées du Béarn, IV, 981.
- OISI. Terre et château du roi de Navarre, VIII, 312, 313.
- OLSE OU OLSO (Sieur d'). Invité par le roi de Navarre à assembler les trois états dans la ville de Saint-Palay, VIII, 130.
- OLERON (Évêque d'). Donne avis au roi de l'entreprise de Meriteins sur Navarreins, VI, 156.
- OLMES. Gentilhomme domestique du
- duc de Savoie, est fait prisonnier, IV, 938.
- OLIMPIA. Voy. ALDOBRANDINI.
- OLIVILLE (Sieur d'). Membre du conseil du roi de Navarre, I, 86.
- OLIVIER (Claude), V, 204, 213. — Interprète, 216, 242, 248. — S'en retourne à Constantinople, 302. — Arrive en Turquie, VI, 241. — Obtient des lettres d'anoblissement, VII, 105.
- OLLIVE (Noël d'). Avocat au parlement de Bordeaux, IX, 69.
- OMONT et OSMONT. Voy. AUMONT.
- ONANT (Michel d'). Marchand, va acheter en Angleterre des vivres et des munitions pour la Rochelle, II, 333, 334.
- ORAISSON (François, marquis d'). Le roi eût voulu lui donner le gouvernement de Provence, III, 592. — Dévoté aux princes de Lorraine, VII, 631.
- ORANGE (Prince d'). I, 339. — Écrit au roi de Navarre pour conserver comme ambassadeur du Plessy-Mornay, 435. — Son mariage avec la fille de Coligny, veuve du sieur de Teligny, 551. — Sa mort, 682; II, 10. — Se plaint de Blancs; et est approuvé par le roi, VIII, 884, 885, 886. Voy. NASSAU.

ORANGE (Prince d'). Fils du précédent.  
I, 682. Voy. NASSAU (Maurice de) et (Philippe de).  
ORANGE (Prince d'). Ses affaires recommandées à l'ambassadeur de France aux Pays-Bas, VII, 66. — Demande une recommandation au roi pour le pape, VII, 345, 346.  
ORANGE (Princesse d'). Engagée dans les affaires publiques, IV, 58.  
ORANGE (Ville et principauté d'). Son parlement, I, 179. — Placées sous le protectorat du roi de Navarre, I, 682. — Droits de ce roi sur la principauté, II, 10, 11; VIII, 278. — Son consistoire sollicité par le roi de Navarre de fournir une subvention dans l'intérêt commun, 333. — Assurance donnée par lui au parlement de la principauté, III, 293, 294. — Son gouverneur Blacons pourvoit à ses affaires, 883.  
ORANS OU ORENS (SAINT-), I, 114.  
ORDRE. Intention d'en créer un, IV, 464. — Ordre de France accordé au prince de Wurtemberg, *ibid.*  
ORÈS (Sieur d'). Maréchal de la compagnie du roi de Navarre envoyé par lui vers les autorités de Lectoure, VIII, 91.  
ORFÈVRENERIE (Objets d'). Envoyés en cadeau par le roi à Marie de Médicis, V, 357.  
ORLÉAT OU ORLHAC. Ville d'Auvergne que le prince de Navarre doit rendre au roi de France, VIII, 31. — Ses habitants, IX, 244.  
ORNANO (Alphonse d'). Envoyé par le roi à la duchesse de Montmorency, VIII, 378. — Conférence projetée entre lui, la Vallette et Lesdiguières, est prisonnier à Auxonne, III, 211, 212. — Sa délivrance, 212, 354. — Lieutenant général du roi en Dauphiné, 352, 353:

VIII, 445. — Fait un voyage avec Lesdiguières sur les frontières de Savoie, 433, 468, 554. — Envoyé en Provence après la mort de la Vallette, III, 581, 582, 592. — Avec des forces pour contenir le pays, VIII, 445. — Rémi à d'Épernon et à Montmorency en Dauphiné, III, 800. — Gouverneur provisoire, 630. — Habite le château de Tarascon, IV, 60. — Annonce au roi la reddition de Lyon, 95, 98. — Fait gouverneur du Lyonnais, IX, 397. — Réclame contre les pouvoirs donnés à Bellièvre, 398. — Chargé de protéger Lyon, IV, 149, 181, 204. — Confiance du roi en lui, IX, 402. — Se met en campagne approuvé par le roi, 413. — Maréchal de France et lieutenant général du roi en Dauphiné, IV, 488; VIII, 623. — Appelé près du roi avec toute la cavalerie du Dauphiné, 578. — Vice-bailli et sénéchal audit pays, VIII, 623. — Son insuccès, 660. — En désaccord avec Lesdiguières, IV, 781, 782. — Lettre du roi pour lui remettre l'esprit en repos, 800. — Fait une expédition heureuse sur Romans, 881. — Appelé près du roi, 882. — Fait difficulté d'accepter la lieutenance générale de Guienne tenue en chef par un prince du sang enfant, 906; V, 221. — En désaccord avec d'Épernon, V, 327, 380. — Mandé près du roi, 327, 380, 390. — Mécontentement du roi à son sujet, 428. — Le roi s'adoucit, 432. — En voie d'accommodement avec d'Épernon, 557. — Son affaire avec Montspen, VI, 103, 108. — Obtient satisfaction, 134. — Ses discussions avec d'Épernon au sujet des fêtes de Bordeaux, 219. — Toujours animé contre lui, 551. — Sont rapprochés par le roi, 556. —

- Chargé de maintenir les protestants de l'Albigeois, 513. — Maire de Bordeaux, sa mort, regretté des Bordelais, VII, 835, 836.
- Chargé d'aller installer à Nérac une chambre de l'édit, IX, 246. — Pourvu de l'abbaye de Bisendon; ne s'y est jamais présentée, 262, 263. — Elle lui est retirée n'étant ni naturel ni naturalisé Français, 263.
- ORIGNY. Village. Le roi y établit son camp, III, 505.
- ORLÉANS (Antoinette d'). Religieuse feuilantime ajoutée à sa tante abbesse de Fontevault, VI, 201. — Coadjutrice demeurée pour succéder à ladite abbesse, 202, 334, 460, 461. — Sollicitee d'accepter la coadjutorerie de Fontevault, VII, 404.
- ORLÉANS (Duc d'). Fils du roi, VII, 184, 185, 186, etc. — Sa compagnie commandée par de Béthune, VIII, 964. — Se blesse, 972.
- ORLÉANS (Éléonore d'). Voy. LONGUEVILLE.
- ORLÉANS (François d'). Voy. CONDE.
- ORLÉANS (François d'). Voy. PAUL (SAINT-).
- ORLÉANS (Henri II). Voy. LONGUEVILLE.
- ORLÉANS. Ville, III, 706, 724, 725, 728. — Trêve conclue en ce lieu, II, 259. — Le peste y sévit, 268. — Menacé par les troupes du roi de France, secours par les ligueurs, 428. — Ses habitants sollicités par le roi de Navarre d'abandonner la Ligue et de revenir à leur roi, 489. — Se donne au roi, IV, 97, 100, 107, 108; IX, 396. — Son évêque Gabriel de l'Aubespine, VII, 677. — Le roi est mécontent de sa négligence à secourir l'État, IX, 417.
- ORRIAT. Envoyé par le roi en Dauphiné, IV, 781, 782.
- ORTAYA (Tandini). Recommandé par le roi à la république de Venise, VI, 173.
- ORTHEZ. Ville du Béarn, I, 103. — Collège du roi de Navarre, VIII, 198.
- ORTHOYAN. Voy. HORTOMAN.
- OSMONT. Voy. AUMONT.
- OSSAT (Arnauld d'). Est près du pape, IV, 11. — Prié par le roi de favoriser ses intérêts près du Saint-Siège et de secourir le duc de Nevers, 21. — Ambassadeur près du pape, 244, 361; VIII, 727; IX, 409. — Chargé de visiter certains princes, VIII, 709. — Rend de grands services, IX, 247. — Évêque de Rennes, IV, 758; IX, 247. — Cardinal, V, 107, 108; VIII, 727. — Vice-protecteur des affaires du roi en cour de Rome, V, 124. — Demande pour lui de l'évêché de Bayeux, 232. — Très-estimé du roi; sa mort, VI, 225; VII, 103.
- OSSAU. Vallée, I, 50. — Ses habitants, VIII, 147, 150, 166, 167.
- OSSONVILLE. Entre en Bourgogne avec des forces, IV, 303. Voy. HAUSSONVILLE.
- OSTAGIER. Indiqué par le roi comme logeant un ouvrier en or et soie façon du levant venu de Constantinople, VII, 438.
- OTAGES. Donnés et reçus pour la paix de Vervins, IV, 993, 995, 996, 1002, 1003. — Libéralité du roi à leur égard, 1003, 1006. — Rendus par lui, V, 12, 13.
- OUCHY. Voy. AUCHY.
- OUDINEAU. Prévôt, IV, 385.
- OUDOX. Sa tour remise en l'obéissance du roi, IV, 930.
- OURCEAU (Maître Martin). Emprisonné, mis en liberté par ordre du roi, VIII, 619.
- OUTREMONT. Prieuré concédé à des reli-

- gieux autorisés à créer un collège à Metz, VIII, 655.
- OUTREVILLE. Créancier du roi pour dette de jeu, IX, 314.
- OVELLE. Poursuit une affaire, VII, 563.
- OYSENVILLE freres. Envoyés en prison pour avoir assailli de Saillon, VII, 709.

## P

- PAGES de la chambre, VI, 36.
- PAGET (Le sieur), I, 442. — Trésorier de l'épargne, IX, 140. Voy. PAJOT.
- PAILLÈS. Envoyé par le roi de Navarre pour pacifier le comté de Foix, VIII, 211. — Employé dans des négociations, 237.
- PAILLAG ou PAILLEZ. Contribue au recouvrement de la ville de Foix, I, 424, 454.
- PAIRS de France. Refusent de siéger au procès de Biron, V, 635.
- PAIX (Traité de) de 1570 dite *bouteuse* et *malassise*, I, 9. — De 1573, I, 53. — De 1576, I, 91, 100. — Ligue contre elle de six cents gentilshommes et de quelques villes de Picardie, 101. — Attaquée en Guienne par Villars et autres, 112, 113 et suiv. — De 1577 ou de Bergerac, 148, 149, 150, 204; VIII, 115, 116. — Les protestants s'y soumettent plus difficilement que les catholiques, I, 153. — Hostilités coupables des catholiques, 164 et suiv.; 167 et suiv. — De Nérac, en 1579, 219, 225, etc. — De Fleix, en 1580, 336. — De Ver vins, en 1598, IV, 977, 984, 985, 987, 989. — De Lyon, en 1601, V, 369.
- PAJOT. Receveur des finances, poursuit au nom de Genève la rentrée de sommes dues par les églises de France, I, 442, 491. Voy. PAGET.
- PALANDRAS, capitaine, II, 70.
- PALANGUE (L'v), capitaine, I, 142.
- PALASSY DE VALDARIES, capitaine, I, 418.
- PALATIN (Électeur). Écrit au roi en faveur du duc de Bouillon, VI, 53, 89, 137. — Sollicité d'accepter le séquestre relatif à l'évêché de Strasbourg, 66. — Refuse, 89.
- PALAVICINI (Horoaeio). Ambassadeur d'Élisabeth en Allemagne et en France, III, 259, 261, 276, 279, 280, 282.
- PALAY (SAINT-). Assemblée des trois états de Béarn en ce lieu, VIII, 130.
- PALECHEUL ou PALCREUX. Gouverneur d'Étapes informé par le roi de ses succès, VIII, 370. — Prend la ville de Saint-Valery pour le roi, III, 456. — Commandant de Neufchâtel, VIII, 408, 418. — Réprimandé par le roi, 411. — Chargé d'escorter un convoi de poudre, 418. — D'assurer le passage d'un envoi, 436. — Fortifie sa ville, 441.
- PALESTRANE. Docteur envoyé par le roi au duc de Savoie, VII, 530.
- PALLARD. Soldat protestant poursuivi pour faute légère, I, 414.
- PALLONG (Territoire de) pour PONT LONG, VIII, 148, 151, 166, 167.
- PALLOT. Ses affaires avec Bissouse soumises au conseil, IX, 86. — Comptable, VI, 38. — Demande une évocation à la chambre de l'édit de Paris, 132, 134.
- PALME (SIEUR DE LA). Courrier d'ambassade envoyé par le cardinal de Joyeuse au roi, VI, 433.

- PAMIERS. Entreprise tentée sur cette ville I, 252, 270, 290.
- PAMPELUNE. Muni de gens de guerre et fortifié, proscrit tout Basque, Béarnais ou Gascon, VII, 741.
- PANALT (VICOMTE DE), IX, 374.
- PANAI (DAME DE). Ses prétentions sur la capitainerie du château de Lombais, VI, 657, 659.
- PANAT (VICOMTE DE). L'un des commissaires nommés pour apaiser les troubles du Rouergue et du Quercy, I, 522.
- PANGARTE. Le roi veut l'établir par tout le royaume, VIII, 696.
- PANEGUE (HES DE). En litige, VIII, 703.
- PANGEER (BARON DE). Porteur d'une lettre du roi d'Angleterre au roi, VI, 217.
- PANGY, PONGY, POGNY. Nom de lieu en Champagne, III, 662.
- PANISSAUD. Capitaine, conduit de la poudre au gouverneur de Périgueux, II, 205; VIII, 308. — Voyage dans l'intérêt du roi, VI, 103. — Son voyage en Espagne pour soulever les Morisques, 145. — Ses services rendus au roi, VIII, 886, 887.
- PANISSAUD. Sa garnison, VIII, 186.
- PANJAS (M<sup>re</sup> DE). Possède les inventaires des bijoux de la duchesse de Bar, sœur du roi, VI, 232. — De ses meubles et autres choses, 233.
- PANJAS (SIEUR DE), VIII, 301. — Favorisé par le roi, IX, 27, 122. — Poursuivi pour excès durant les troubles, obtient des lettres d'aveu, IX, 194, 299.
- PANSY (SIEUR DE), IX, 271.
- PANTENES (CÉSAR DE). Sieur de Saint-André, obtient sa grâce, IX, 69.
- PANY (DE). Agent des d'Entragues, VI, 116.
- PANYAS. Foy. PANJAS.
- PAPA. Faute qu'y commettent de soi-disant sujets du roi, VIII, 779.
- PAPAFANI (JACQUES). Page du grand-maître de Malte, VII, 434.
- PAPEGAUX de Bretagne, VIII, 821; IX, 77.
- PAPES. Traités d'Antechrists par le roi de Navarre, I, 532, 548, 560; II, 289; 355. — *Grégoire XIII*. Accusé de porter le trouble en France, I, 538, 541, 554. — Traité de monstre, 541. — Fomente la Ligue de concert avec le roi d'Espagne, II, 32; — et autres princes, 33, 57. — *Sixte V*. Favorise la Ligue, VIII, 283, 285. — Attise la Ligue avec fureur, II, 101, 107. — Auteur de la Ligue, 110, 111. — Sa déclaration contre le roi de Navarre, 148. — Idées du roi de Navarre sur les droits politiques des papes, 148, 149, 167. — Bulle qui qualifie le roi de Navarre d'hérétique et relaps, incapable de régner, 149, 151. — Accusé par ce roi d'ourdir une conspiration contre le Christ et ses fideles serviteurs, 288. — Ourdit une vaste conspiration contre les protestants, 323. — Réunion à Paris de son légat avec l'ambassadeur d'Espagne, Mayenne et les principaux chefs de la Ligue, III, 136. — *Grégoire XIV*. Joint son armée à celle du duc de Lorraine et de Mayenne, 395, 495, 830. VIII, 434. — Plainte du roi contre lui, III, 418, 419, 424. — *Clément VIII*. Paraît favorable à la France, VIII, 465. — Soumission et respect exprimés par le roi, III, 674. — Refuse d'entendre la légation des catholiques attachés au roi, 720, 721. — Est sous la dépendance du roi d'Espagne, 769, 790, 802, 852. — Sollicite de recevoir pour ambassadeur le duc de Nevers, IV, 15, 18, 19, 23, 24. — Supplie de se

montrer favorable à la paix du royaume, VIII, 502. — Reçoit mal le duc de Nevers, IX, 381. — Toujours sous l'influence du roi d'Espagne, IV, 102. — Repousse le duc de Nevers, 102, 103. — Voué à l'Espagne, IX, 385, 388. — Incline à donner l'absolution au roi, IV, 253. — Se montre mieux disposé pour lui, 312. — Disposé à lui donner l'absolution, 342, 349. — La lui donne, VIII, 572. — Veut s'interposer entre les rois d'Espagne et de France, IV, 475. — Favorable au roi, 601. — Entreprise contre sa vie, 635. — Mécontent du retard de l'ambassadeur du roi à se rendre près de lui, VIII, 626. — Se plaint des agissements des protestants de France, 631. — Propose une suspension d'armes entre la France et l'Espagne, 633. — S'entremet de la paix, 674. — Envoie au roi un bref, 678. — Ses prétentions sur le duché de Ferrare comme lieff de l'Église, 682, 689, 690. — S'efforce de ramener le duc de Mercœur au devoir, 698. — Désire rétablir les jésuites en France, 705, 711. — Désire que le roi intervienne près de Genève pour obtenir en cette ville l'exercice de la religion catholique, 718. — Témoignage de satisfaction du roi pour sa participation au traité de Vervins, IV, 988. — Se porte médiateur entre le roi et le duc de Savoie, V, 104, 113, 117, 119, 139, 140, 208, 209. — Approuve l'édit de Nantes, 150. — Prononce le divorce du roi et de Marguerite, 194. — S'entremet entre le roi et le duc de Savoie, amène un traité, 319, 329, 332, 333, 340, 342, 360, 381; VIII, 759. — Son déplaisir de la guerre de Savoie, 775 et suiv. — Ennemi des di-

visions chrétiennes, V, 335. — Sa maladie, 342. — Le roi lui demande d'être parrain de son fils, 492, 493. — Accepte, 514. — Son cadeau au dauphin, 514, 527. — Ses projets sur l'Angleterre non fondés, 519, 520. — Refuse les dispenses pour le mariage du duc de Bar avec Catherine de Bourbon, 560. — Fait réintégrer les attachés d'ambassade retenus en Espagne, 640, 648; IX, 258, 259. — Circonvient le roi d'Angleterre, VI, 176, 177. — Sa mort, 373, 375, 376. — Regretté par le roi, 376. — *Léon XI*. Réjouissances commandées par le roi pour son élection, 398, 399, 400, 401. — *Paul V*. Devient parrain du dauphin, 620, 624. — Fait au roi des propositions d'alliances et de mariages avec l'Espagne, VII, 579. — Favorise les prétentions de la maison d'Autriche sur Clèves et Juliers, VII, 840.

Veut faire une ligue de tous les princes de la chrétienté contre les infidèles. IX, 261. — Voy. GRÉGOIRE XIII, CLÉMENT VIII, LÉON XI.

PAPOU (Diocèse de SAINT-), I, 225.

PARABELLE. Concourt à la prise de Corbie, III, 311. — Charge un régiment, 339.

PARABÈRE. Autorisé à lever des soldats en Béarn, II, 113. — Informé par le roi de sa mauvaise position en Picardie, IV, 726. — Apporte au roi des nouvelles de ses enfants, VI, 164. — Son gouvernement, 467. — Très-estimé du roi, 469. — Reçoit ordre de soustraire la demoiselle de la Rochefaton à la poursuite obstinée du sieur de Saint-Germain pour la marier à son fils, VII, 609. — Lieutenant du roi, 619, 620, 621.

Prié de prêter main-forte à de Thou

- envoyé pour réprimer les troubles du Poitou, IX, 263.
- PARAFÈRE (Madame DE). Constituée par le roi gardienne de la demoiselle de la Rochefort, VII, 619, 620, 621, 639, 641, 646.
- PABANT, III, 526.
- PAGES ROYAUX. Édît sur leur établissement, IX, 33.
- PADAILLAX (Sieur DE). Lieutenant de la garde suisse de Henri III, fait remise de la ville et du château de Blaye au commissaire du roi, VIII, 32. — Tué devant Villemur, III, 702.
- PARDIEU (Sieur DE). Envoyé par le roi à Mercœur pour arrêter les conditions de leur traité, IV, 926, 930.
- PARDO-CORUS (SANCTO). Général espagnol, déclare de bonne prise des navires français, III, 696.
- PAREAU. Contrôleur général de la maison du roi, IV, 866; VII, 7. — L'un des présidents de la cour des monnaies, convoqué au conseil du roi pour un règlement sur le sujet, 725.
- PARIS. D'abord peu favorable à la Ligue, II, 175 et suiv. — Soulèvement contre Henri III, fomenté par les Guises, 275, 295. — Refuse de recevoir les suisses de Henri III et aussi le duc de Guise, 319. — Envahi par le duc de Guise qui force Henri III d'en sortir, 379. — Recherche un accord avec Henri III, 382. — Menace par les deux rois, 503. — Assiégé par le nouveau roi, III, 63, 64. — Assemblée en cette ville du légat, de l'ambassadeur d'Espagne, du duc de Mayenne et des chefs de la Ligue, 135, 136. — Ses faubourgs pris par le roi, 194, 199, 200, 201; VIII, 383, 386, 387. — Proclamation adressée à ses habitants, III, 203 et suiv. — Abandonné par Mayenne, 204. — Est aux abois, 216, 219, 225. — Nouvelle proclamation du roi, 216. — Ne paraît pas pouvoir tenir plus de trois ou quatre jours, 227. — Sa constance, 228. — Demande à traiter, 235, 237. — Arrivée de Mayenne et du duc de Parme devant faciliter l'arrivée de vivres, 245. — Escalade tentée inutilement par le roi, 250. — Ravitaillement, III, 257. — Belle explication de la levée du siège, 285, 286. — Dure extrémité de ses habitants, 314; VIII, 403. — Entrent en capitulation, III, 380. — Les ligueurs peudent le président Brisson et deux autres conseillers, 522. — États tenus, entrent en conférence avec les députés du roi, conférences interrompues par l'arrivée de Mayenne, 769, 778, 794. — Enclin à se rendre au roi, IV, 118. — Se donne à lui, 120 et suiv.; VIII, 506; IX, 392, 394, etc. — En proie à la peste, IV, 632. — Opposition du roi aux élections municipales, 636. — Donne l'exemple du zèle au bien public et des sacrifices à faire, 754, 755, 762; VIII, 647. — Nouvelle demande du roi, IV, 886, 887. — Lui fournit douze cents hommes de pied, 831 et suiv. — S'oppose à l'édit du roi pour livre sur le premier pied fourchu vendu à Poissy, V, 25. — Son cadeau pour l'accouchement de la reine, 509. — Ses rejoissances à l'occasion de l'élection du cardinal de Florence comme pape, VI, 401. — L'affluence considérable de gens venant à Paris surcharge son Hôtel-Dieu, VII, 535, 766.
- PARLEMENTS. Poussent à la guerre, I, 286. — Leur chambre mi-partie, tri-partie établie dans chacun d'eux, 179, 403. — Demande du roi de Navarre qu'il



soit interdit aux autres chambres de connaître des affaires civiles et criminelles des protestants, 183. — Le roi de Navarre leur envoie une déclaration de sa conduite et de ses principes, II, 72, 73. — Leurs rapports avec le roi, leur autorité respective, IV, 522, 523, 531, 533, 554, 555. — Leur critique, 705.

*Parlement de Bordeaux.* Défense à lui faite par le prince de Navarre, gouverneur de Guienne, de connaître du fait de soldats arrêtés se rendant à la Rochelle, I, 25 et suiv. — Publie l'édit de pacification, 92. — Injonction à lui faite par le roi de Navarre de relaxer des prisonniers protestants, 127, 156. — Sa chambre de l'édit a peu d'autorité, dominée qu'elle est par les autres chambres, 379, 403. — Retient la connaissance de plusieurs cas qui devraient être attribués à la chambre de l'édit, 403. — Demande du roi de Navarre que la juridiction des diverses chambres soit nettement déterminée, 403. — Sa partialité en faveur des catholiques, 405, 414. — Réorganisé, III, 223. — S'attire les reproches du roi, 319; V, 180.

*Parlement de Bretagne ou de Rennes.* Contrecarre le roi, IX, 420, 421. — Refuse l'enregistrement de ses édits, 420.

*Parlement de Normandie ou de Rouen.* Son président sort de la ville, III, 15. — La cour cesse de rendre la justice, 36. — Est rappelée à son poste, *ibid.* — Rebelle à l'enregistrement d'un édit pour la vente des domaines du roi, réprimandé par lui, VIII, 799. — Fait difficulté pour en enregistrer plusieurs autres, 881, 882, 897, 899; IX, 142, 267.

*Parlement de Paris.* Enregistre l'édit de pacification de 1576, I, 91. — Sa chambre de l'édit, 610. — Pris pour juge par le roi de Navarre entre lui et la Ligue, II, 136. — Cherche moins à convertir le roi de Navarre qu'à le détruire, 150. — Un de ses présidents et deux conseillers pendus par les ligueurs, III, 522. — Plaintes du roi contre lui, IV, 705, 711, 764. — Réprimande à ses membres, 764. — Demande de prêt à lui faite, 772. — Sa résistance à enregistrer des édits, VIII, 896. — Fait opposition à l'établissement d'un jeu de paume, 193; — à un édit sur la vente de certains offices, 200.

*Parlement de Toulouse.* Reçoit avis de la conclusion de la paix pour la notifier dans son ressort, I, 149, 150. — Invité par le roi de Navarre à envoyer des commissaires pour juger les protestants hostiles à la paix, 163, 164. — Partages obstinés dans sa chambre de l'édit, 299. — Cour partielle en faveur des catholiques, 386, 418. — Son premier président Jean d'Alis, 135, 431. — Tenu en suspicion par le roi de Navarre, 487. — Composé de catholiques ardents, 610. — Favorable à la Ligue, II, 22. — Ses remontrances au roi de Navarre, 23, 24. — Les ligueurs y parlent librement, 68. — Fait opposition à des édits, VIII, 656, 803. — Méintelligence entre lui et les capitouls de Toulouse, 680, 694. — Trouble les acquéreurs d'un domaine du roi, IX, 173. — Mercenaire du roi sur le refus d'enregistrer l'édit de Nantes, V, 181. — Suppression de sa chambre des requêtes, VI, 39, 46.

*Parlement de Tours,* VIII, 347. — Oblige par le roi à retarder ses vacances, 394

- PARME (DUC DE), I, 623. — Combattu avec avantage par les Anglais, II, 216. — Envoie des forces à la Ligue, III, 163. — Annoncé comme devant venir à une bataille près de Paris, III, 224. — Se propose de venir joindre le duc de Mayenne, 238. — Son approche fait craindre à Saint-Quentin d'être assiégé, *ibid.* — Se joint à Mayenne à Claye et ils s'approchent ensemble de Paris, 245, 246, 249, 257, 274, 287; VIII, 397. — Refusent constamment la bataille, *ibid.* — Bat Lagny, III, 246, 249. — Facilite l'arrivée de vivres insuffisants à Paris, 247, 257; VIII, 403. — En désaccord avec Mayenne, VIII, 403. — Venu en France avec les forces espagnoles, III, 248, 274. — L'arrogance de ses Espagnols insupportable aux Français, 252. — Son départ, 295, 297. — Poursuivi par le roi, refuse la bataille, 308, 309; VIII, 446. — Conférence projetée avec le duc de Lorraine et Mayenne, III, 311, 395. — Reprend l'offensive réuni à Mayenne, 329, 330; VIII, 447, 448, 449. — Sa retraite, VIII, 450. — Est occupé chez lui contre le prince Maurice, III, 415, 435, 463. — Bruit de son retour prochain en France, 470, 480, 483, 484. — Effectue son entrée, 486, 509, 511, 521, 525, 526, 528. — Arrive près de Ham, 529. — Est en Picardie, 540. — Marche sur Amiens, 542, 547. — Vers Rouen assiégé, 520, 549. — Son armée se retire sans rien faire, 576, 577, 578, 589. — Sa retraite feinte pour revenir, 597, 598, 599. — Traite avec la Ligue pour faire déclarer l'infante d'Espagne reine de France, VIII, 450. — Reprend l'offensive, marche sur Rouen, 452. — Se prépare à venir faire lever le siège de cette ville, III, 611. — Est en marche, 613, 614, 615. — Fait en effet lever le siège, 616. — Attaque Caudebec, 621. — Est blessé, 625. — Avantages du roi sur lui, 624, 628, 633. — Poursuivi, 635. — Sa retraite, 638, 639. — Sa mort, 708, 710.
- PARME (DUC DE). Fait assurer le roi de son affection, VIII, 717.
- PANSOT. Seconde le gouverneur du Rouergue, III, 152.
- PABOSKEIL. Abbe, camérier secret du pape, IX, 258.
- PARRAY (Sieur). Sa crédulité et ses préventions contre les catholiques, VI, 544.
- PARBOTZ. Sa discussion avec Pucelot, VI, 646.
- PARRY. Ambassadeur du roi d'Angleterre en France, VI, 97. — *OU PARREY*, 177, 357, 358.
- PARSANS DU BIEIL. en Béarn, I, 591.
- PARTISANS ET FINANCIERS. Colère du roi contre eux, VII, 525. — Après l'argent, peu aimés du roi, 551.
- PASCAL (Charles), VII, 69. — Conseiller d'État, ambassadeur chez les Grisons, 111.
- PASCALOT (Sieur). Son procès avec Riupérons, II, 5.
- PASQUIER. Envoyé au roi par le duc de la Trémouille, VIII, 593, 594. — Conseiller et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, appelé près de lui au sujet de l'évêque de Rhodéz, IV, 785.
- PASSAGE (Sieur DU). Chargé de commander en Provence en l'absence de d'Épernon, IV, 64. — Envoyé avec trois compagnies de Suisses vers Carnignolles, V, 265.
- PASSART. Colonel pour la Ligue mis hors de Paris par Mayenne, IV, 85.

- PASSAVANT. Son différend avec d'Aussonville, VI, 510.
- PASSY. Est au pouvoir de ceux de la Ligue, VIII, 402.
- PASTAGNIÈRE. Pris par les ligueurs, IV, 279.
- PASTEL ou GUÈDE. Impôt sur cette plante abandonné au roi de Navarre, I, 161, 162, 183, 211, 212, 218; VIII, 334. — Importance de le conserver à haut prix, II, 269, 375.
- PASTÉY. Trésorier de la maison de Nemours, VII, 35.
- PATAY. Ville de la Beauce. Investie par les ligueurs, III, 703, 705. — Secourue par le roi, qui les fait capituler, 706. — Des capitaines et des soldats passent dans son armée, 706. — Investie par de Marolles, elle se rend, VIII, 462, 463.
- PATER (SAINT-). Serviteur du roi de Navarre, IX, 110, 111. — Envoyé par le roi vers le duc de Montpensier, VIII, 368.
- PATISSON. Imprimeur, V, 147.
- PATRAS (SIEUR DE). Tué au combat de Darnery, III, 650.
- PATRIARCHE de Constantinople. Agent du pape dans le traité conclu entre le roi et le duc de Savoie, VIII, 758, 759, 774, 775, 777.
- PATRIE. Mot familier au roi, *passim*.
- PATRIÈRE (SIEUR DE LA), IX, 100.
- PATTE-L'HOSPITAL (COMMANDEUR DE LA), VII, 86.
- PAU. Utilité de le fortifier, II, 157. — Son château et ses jardins, IV, 672.
- PAUL, capitaine, commande dans le château de Tarascon, IV, 60.
- PAUL. Citoyen de Milan au service du czar de Russie, IV, 332.
- PAUL V. Voy. BORGHÈSE.
- PAUL (COMTE DE SAINT-). Cousin du roi; sa participation à la bataille d'Ivry, III, 167, 170. — Frère du duc de Longueville, 170. — Poursuivi par le prince de Montbéliard pour affaires d'intérêt, 356. — Intervention du roi, 356, 357. — Invité à secourir Quillebeuf assiégé, VIII, 457. — Appelé près du roi vers Saint-Denis avec des forces, III, 679, 680. — Pourvu du gouvernement de Bourgogne, 750. — Se rend à Calais pour le défendre contre les Espagnols, IV, 570. — Ses efforts inutiles pour faire entrer des forces dans Amiens, VIII, 642. — Ses efforts pour rallier les Amiénois surpris par les Espagnols, IV, 696, 697, 698. — Ses plaintes au roi contre un trésorier, 743, 746. — Accompagne les députés et les otages de la paix de Vervins, 1006, 1007. — Qualifié par le roi de *gros cousin*, VI, 150. — Une lettre de lui mécontente le roi, 150. — Autre lettre au sujet du comte de Soissons, 155. — Obligé de vendre son comté pour satisfaire ses créanciers, 237, 238. — Son différend avec la duchesse de Longueville et son fils, VII, 246. — Impliqué dans le duel de Rambures avec Henri de Melun marquis de Richebourg, qu'il tue, 358, 359, 369.
- PAUL ou POL (SAINT-). Soldats de son régiment, II, 397. — Conduit de Paris au secours d'Orléans des forces que les troupes du roi Henri III tuillent en pièces, 428. — Défaite de ses troupes, III, 294, 301. — Reçoit de l'argent de Mayenne, 311. — Fait prisonnier par le duc de Nevers, 326. — Quitte l'armée de Mayenne, 330, 557. — Capitaine, se fait proclamer duc de Réthelois, 361. — S'en va en Flandre, 500. — En Réthelois et en Champagne, 555.

- Lettres à lui adressées des ducs de Parme et de Mayenne, interceptées, 598. — Va joindre ces ducs, 613, 614. — La maison qu'il occupe démantelée, 667. — Traite avec le duc de Bouillon, 734. — Cherche à traiter avec le duc de Nevers, 739. — Poursuivi, habile dans les retraites, 793.
- PAUL (Sieur Jean DE SAINT-), Recommandé au duc de Berde, IX, 272.
- PAUL OU POL DE LA MYATE (SAINT-), c'est-à-dire DE DAMIARE. Entrevue en ce lieu du roi de Navarre et du duc de Montmorency, II, 178. — Assemblée générale, 375.
- PAUL. Président du parlement de Toulouse opposé à l'entrée des Espagnols, III, 434.
- PAULIE. Faubourg de Dieppe, III, 543.
- PAULIAN. Reçoit le prieuré de Lassin, V, 116. — Porteur de lettres du comte table au roi, 356.
- PAULME (Jeux de). Impôt sur leurs propriétaires, V, 429. — Jeu établi près la porte de Nesle, IX, 195.
- PAULO (Jehan Petro), capitaine, VIII, 66.
- PAULYN, viconte; reçoit commission du roi de Navarre pour faire rendre les forts pris aux protestants, I, 195.
- PAYEN (Le sieur). Dépêche par le duc de Montpensier au maréchal de Damville, I, 149.
- PAYOT. Trésorier presume coupable de grands abus, VII, 779.
- PAYRA (Sieur DE) Invité à accompagner le roi de Navarre au-devant de la reine mere et de sa femme, VIII, 126, 127.
- PAYRAC OU PEYRAC. Entreprise sur cette ville par les catholiques, I, 379; IX, 373.
- PAYS BAS. Demandent à conserver du Plessis Mornay pour ambassadeur de France, I, 425. — Excuse du roi de Navarre et de Henri III de ne pouvoir les secourir à cause des troubles de France, II, 61, 177 et suiv. — Reçoivent du roi assurance de bons offices, III, 272, 273. — Fournissent des troupes au roi, 653, 654. — Lui prêtent de l'argent, IX, 200. — Informés par lui des motifs de sa conversion, III, 806, 807. — Mécontents des négociations du roi avec l'Espagne, IV, 964, 971, 973. — Peu satisfaits du traité de Vervins, 992, 993, 994. — Concluent une suspension d'armes avec les Espagnols, VII, 166; VIII, 954. — Contrariété du roi à ce sujet, 179, 180.
- PAYSANS. Parfois redoutables sur les routes, VIII, 569.
- PECAIS OU PEQUAIS (Gautier DE), capitaine, VII, 501.
- PECHERS (DES). Prevôt accusé de malversation, VIII, 352.
- PECOUAS. Salines royales, VI, 117.
- PECOUINS, PECTINS OU PELUS. Ambassadeur des archiducs près du roi, VII, 91, 826.
- PECUS. Voy. PEQUINS.
- PEDESCLAUS. Trésorier et receveur général de l'extraordinaire de la guerre pour le roi de Navarre, II, 381.
- PEFAUR (François). Écolier du pays de Béarn, obtient une allocation du roi de Navarre, II, 164.
- PEGADOC. Lieutenant de Lamurle, trahit le roi, VI, 529.
- PEGULAIN. Lieutenant dans la compagnie du comte de Gramont, II, 500. — Cherche à en devenir capitaine, *ibid.*
- PELEGBUE. En Condomois, I, 343.
- PELLETIER. Secrétaire du roi de Navarre, I, 569.
- PELOIX. Reçoit un don du roi, V, 116.

- PELUT. Capitaine, commandant dans le château d'Auriac, I, 258.
- PELVÉ ou PELLEVÉ. Cardinal, favorable à Mayenne, III, 719.
- PELYSSON. Maître des requêtes de la maison du roi de Navarre, IX, 207.
- PENYROL. Ville, IX, 201. Voy. PUYMIROL.
- PENAULT. Chirurgien du roi, V, 579.
- PENAVAIRE. Capitaine, poursuivi pour avoir abandonné et pillé Montbrequin et Dieupantal, II, 364.
- PENILLE (LA). Ariété; opinion du roi sur lui, IV, 409.
- PENSIONS. Faites à des gentilshommes, III, 448. — Éteintes par la mort du titulaire, *ibid.*
- PEPOLI (Comte DE). Demande au roi de tenir son enfant à naître sur les fonts de baptême, VII, 598.
- PEQUIGNY. Le roi y mène une bande (troupe) de violons pour amuser Gabrielle d'Estrées, IV, 283.
- PERAULT (SIEUR DE). Banquier ou fournisseur des armées, IV, 914. V, 438. — Fait prisonnier un gentilhomme domestique du duc de Savoie, IV, 938. — Va trouver le connétable, VII, 528, 537. — Exécute les ordres du roi contre Danze et Gabriac, 750. — Familier entre le roi et le connétable, VIII, 814.
- PERÈS. Chanoine de Lectoure, vient à Paris au sujet des élections municipales, VI, 58.
- PÉREZ (Antonio). Accueilli et favorisé en France, IX, 265, 266. — Accompagne Catherine de Bourbon, qui le présente au roi, III, 742. — Persécuté dans son pays, 743. — Retenu au service du roi, *ibid.* — Envoyé par lui à Elisabeth, *ibid.* — Son retour désiré, IV, 32. — Appelé près du roi, 350. — Son retour, 395, 472, 473. — Pensionné par le roi, V, 396.
- PÉREZ (GÉRONIMO). Justice des montagnes d'Aragon, VII, 730, 741.
- PERGADE (SIEUR DE), I, 350.
- PERICARD. Secrétaire du duc de Guise, II, 416.
- PERICARD. Succède à Du Perron dans l'évêché d'Évreux, VII, 676.
- PÉRIGORD. Comté tenu par le roi de Navarre, I, 211. — Grand désordre dans la province après la paix, 232. — Occupé par les catholiques, 301. — Ses soulèvements populaires, VIII, 518.
- PÉRIGORD (ÉVÊQUE DU). Son différend avec les héritiers de Longa, V, 405.
- PÉRIGUEUX. Sa garnison et sa citadelle, I, 160. — Entreprise sur cette ville par les catholiques malgré la paix, I, 165, 176, 178. — Son gouverneur de Vivans remplacé, à la demande de ses habitants, par de Salignac, 259; IX, 212. — Les esprits dans cette ville peu enclins à la paix, plaintes et doléances à la cour, I, 170. — La lenteur mise à reparer l'attentat des catholiques est de très-mauvais exemple, 378, 379, 394, 397, 400. — Échange à son sujet, 412, 413. — Avec Puymirol, 422. — Sa faute ne peut se racheter par de l'argent, 422, 423. — Prise de la ville, VIII, 207, 235. — L'exercice de la religion protestante y est autorisé, I, 629; — et empêché, *ibid.* et 630. — Composition de cent mille livres abandonnées au roi de Navarre, IX, 344. — Difficulté pour l'obtenir, I, 512, 656, 662, 663, 665. — Plaintes du roi de Navarre à ce sujet, 512, 665, 669; II, 26, 47. — Grands désordres, I, 697, 698, 699. — Victime d'une trahison, IV, 132. — Se rend au roi, 142, 154. —

- Lui envoie des députés, 185. — Favorablement disposé pour le roi, 319.
- PÉRINE (Madame DE SAINTE-). Son abbaye ruinée pendant les troubles, VI, 71.
- PÉRONEL. Commandant à Salleneuve, V, 311.
- PÉRONNE (SIEUR DE). Envoyé par le roi au duc d'Épernon, IV, 63, 67. — Par le duc d'Épernon au roi, VI, 502.
- PÉRONNE. Ville près de la frontière du nord, III, 752. — L'ennemi tient fort dans cette ville, VIII, 95.
- PERQUINS. Ambassadeur des archiducs des Pays-Bas, VIII, 965 et suiv. Voy. PECQUINS.
- PEROUY. Envoyé par Jeanne d'Albret à son fils afin de l'amener à Paris pour conclure son mariage, I, 63.
- PERREY (DU). Chargé de réclamer la pension du roi de Navarre, I, 183. — Conseiller de ce roi, trésorier et receveur général de ses maisons et finances, II, 368.
- PERRON (DU). Envoyé par le roi en Bretagne près du prince de Dombes, VIII, 372. — Évêque d'Évreux, conseiller d'État, premier aumônier du roi, IV, 231, 342, etc. — Envoyé en ambassade à Rome, *ibid.* et 343, 360, 368; IX, 409. — S'acheminant à Rome, visite la grande-duchesse de Toscane, IX, 329. — S'élève contre un livre de Du Plessis-Mornay, V, 228, 230. — Cardinal à la recommandation du roi, VIII, 903. — Complimenté par le roi à cette occasion, et engagé à reconnaître cette faveur, *ibid.* — Entre au sacré college, VI, 201, 202. — Envoyé de nouveau en ambassade à Rome, 328. — Visite le grand-duc de Toscane, VIII, 914. — Son zèle à bien servir le roi dans les élections des papes, VI, 443, 444. — Rappelé de Rome par le roi, VII, 269, 284. — Résigne l'évêché d'Évreux, 676. — Dispute contre Du Plessis-Mornay, VIII, 771. Voy. ÉVREUX (ÉVÊQUE D').
- PERREON (DU). Trésorier général à Lyon et prévôt des marchands, VII, 797. — Refuse de conserver cette dernière charge, 798.
- PERRONNAY (M. DE). Chevalier de l'ordre du roi, complimenté par lui sur ses bons services, VIII, 401. — Pres du prince de Dombes, 443. — Convoqué aux États de Bretagne, 622, 669.
- PERSANS. Nom donné aux milices du Béarn, VI, 103.
- PERSE (ROI DE). Son envoyé vers le roi repoussé, VI, 260.
- PERSICO (Pamphilo). Vénitien favorable aux intérêts du roi, VII, 795, 796.
- PERSONNE (SIEUR DE LA). Envoyé au roi par le prince de Condé, et *vice versa*, IX, 135, 136.
- PERSONNIUS. Jésuite, V, 518. — Éloigné de Rome par Clément VIII, VI, 458.
- PERSYÈQUE. L'un des sommeliers de paneterie du roi, IV, 981.
- PETTEREAU OU PORTEREAU. Faubourg d'Orléans, III, 724.
- PETIT (SIEUR DE). Meade du pays de Cize, appelé par le roi de Navarre, I, 672.
- PESCHE OU PESCHER (SIEUR DU). Fortifie le château d'Auchy, IV, 272. — Commandant de Guise, livre un combat aux Espagnols, 634. — Bon serviteur du roi, VIII, 950. — Reçoit ordre d'arrêter le prince de Condé et sa suite à leur passage à Guise, VII, 804. — Son différend avec le vicomte d'Auschy, IX, 232.
- PESMES. Ville prise par le roi, IV, 390. — Son château capitule, VIII, 565.
- PESOU (SIEUR), I, 418.
- PESTE. A Paris et aux environs, IV, 632,

- 636, 638; VI, 135. — Très-fréquente en ce temps-là, *passim*.
- PETIOT. Appellation familière donnée au roi de Navarre par la comtesse de Gramont, II, 156, 216.
- PETIT ou PETYT. Porteur de dépêches du roi au duc de Nevers, III, 708. — Au connétable, V, 255. — Intermédiaire entre le roi et mademoiselle d'Entragues, VIII, 745.
- PETIT ENFANT, PETIT FOU. Sobriquet donné par le roi de Navarre à Laboulaye, II, 225.
- PETIT-JEAN. Laquais du roi de Navarre, porte une lettre à la comtesse de Gramont, II, 488.
- PETITS-YEUX. Messager du Landgrave de Hesse au roi, VI, 592.
- PÉTBEMOI (SIEUR DE). Ses redevances au roi, IX, 238.
- PÉTRINAL. Gros pistolet, VIII, 225.
- PETYT, IX, 160. Voy. PETIT.
- PETYT SAINT-ANTOINE. Sa querelle, VIII, 753.
- PEUCH (SIEUR DE). Son procès contre de Lair, VIII, 174.
- PEUCHARNAULD. Son fils porteur d'une lettre du roi pour lui, VII, 831.
- PEUPLES. Pris adjectivement pour craintifs, timides, soumis, VII, 542.
- PEYDEVAL (JEANNE DE). Abbessse de Notre-Dame de Leime, sa mort, VII, 760.
- PEYRAC ou PAYRAC, en Querey. Entreprise sur cette ville par les catholiques, I, 379.
- PEYRAT (SIEUR). Citoyen considérable de la Planque, I, 417.
- PEYRE (LA). Commet des désordres à Casteljaloux, I, 581.
- PEYRÉ. Lieu, IX, 215.
- PEYRECAVE (SIEUR DE). Son procès avec Monteaut, II, 30.
- PEYREYNS. Surpris par les catholiques, VIII, 207.
- PHAL (SAINT-). Outrage Du Plessis-Mornay, IV, 873, 874, 875. — Ordre du roi de l'arrêter, *ibid.* — Beau frère du maréchal de Brissac, 875, 952. — Livré au parlement de Paris, 951 et suiv. 954. — Reçoit ordre du roi de se rendre près de lui à Paris, 1005. — Y est amené, V, 13.
- PHELIPPAUX, trésorier du roi, VIII, 811, 939.
- PIFFER, colonel suisse, III, 180.
- PHILIPPE II, roi d'Espagne. Voy. ESPAGNE.
- PHILIPPE-LOUIS, duc de Bavière. Approuve le livre intitulé *Concordia*, etc. et en demande l'approbation au roi de Navarre, II, 437 et suiv.
- PIATTI (FLAMINIO), cardinal, VII, 699.
- PIBRAC. L'un des principaux personnages du royaume, commissaire pour négocier de la paix, I, 136.
- PIC DE LA MIRANDOLE. Recommandé au pape par le roi, V, 151. — Proposé pour le cardinalat, VIII, 628.
- PICARD (Chevalier). Son régiment défilé, III, 453.
- PICARD. Contrôleur général des fortifications de Champagne, fait prisonnier, III, 326.
- PICARD. Créancier du roi, dette de jeu, IX, 314.
- PICHARD, I, 308, 310. — Lieutenant du sieur de Meslon au gouvernement de Monséguir, 317. — Capitaine, ordre à lui donné de relâcher un prisonnier sans rançon, 343. — Lieutenant criminel de Bazas, 428.
- PICHARD (Le président). Catholique emprisonné à Paris par la Ligue, I, 659.
- PICHERON ou PYCHEROX. Dépêché par le roi en Languedoc vers le duc de Ven-

- ladour, VI, 179. — Seiviteur du roi, favorisé en justice, IX, 106, 107.
- PICNEY. Laquais du roi de Navarre, lui apporte une lettre de la comtesse de Gramont, II, 330. — Autorisé à venir à Rouen pour ses affaires, VIII, 588, 589.
- PICION. Receveur des tailles, I, 566.
- PICOTI. Français résidant à Milan, suspect, V, 574, 575, 623 — Mêlé des longtems à la conspiration de Biron, 623, 635, 637. — Le roi cherche à le faire arrêter, 637, 651. — Lettre à lui adressée qui ne peut être saisie, 678, 679 — A eu peu de part à la conspiration de Biron — homme sans importance, le roi desire moins le faire arrêter, 693.
- PIERFORT ou PIEDFORT. Poursuivi par le roi, VI, 103. — Capitaine capturé, 330.
- PIDMONT. Son regiment, IV, 673, 965, 969; IX, 422. — Son regiment envoyé en Picardie, 974, 977.
- PIEMORE ou PYMOBL. lieu du Dauphiné. Ses murailles rasées par Mayenne, I, 377.
- PIENNE (SIEUR DE). Ses enfants chargent près de Noyon les forces des ligueurs, III, 453.
- PIERRE. Garçon de la garde robe du roi de Navarre, VIII, 353.
- PIERRE (LE). Porteur d'une lettre de M. de Beaumont au roi, VI, 167.
- PIERRE ANCISE. Château fort à Lyon, IV, 40, 41; IX, 401.
- PIERRE BEUX (SIEUR DE). Sa querelle avec le baron de la Chastre, V, 580. — En voyé à la Bastille, *ibid.*
- PIERRE-GRASIEL. Réduit en l'obéissance du roi, V, 306.
- PIERRE-SUR-DIVE (SAINT-). Abbaye au diocèse de Séez, VIII, 733.
- PIERREBUFIÈRE. Meurtrier de Meillards: son procès, I, 189. — Sa querelle avec Chambaret, 500. — Arrangée, VI, 502. — Trahit le roi, 529.
- PIERREFITE. Envoyé à M. de Vivans, II, 236. — Dans les provinces pour faire rentrer des deniers, 357, 380. — Au sieur de Scorhiac, 371, 384. — En voyé par du Plessis au roi, IV, 692, 695.
- PIERREFOND. Assiégé inutilement par les troupes du roi, III, 486. — Château appartenant au sieur d'Estrees, VIII, 608.
- PIERREFORT. Château assiégé par le sieur de Fontanges, VII, 339, 340.
- PIERREUR. Capitaine, I, 163.
- PIERRICART. Envoyé par le roi à Marseille, IV, 677.
- PIETRIQUIN. Refusé par le roi pour agent à Constantinople, V, 186. — Admis, 204, 213 — Secrétaire d'ambassade, 216, 242, 248. — S'en retourne à Constantinople, 302. — Secrétaire chargé de conduire en Barbarie des Turcs auxquels le roi a donné la liberté, VII, 438, 439.
- PIGNEROL. Son importance, VIII, 778.
- PILLES (SIEUR DE). Ramasse des soldats pour le roi de Navarre, I, 25. — Avances faites par lui, V, 32. — Appelé par le roi, 46. — Favorisé par lui, 48. — Retient les prisonniers de Saint-Junyen et se rend près du roi, VIII, 63, 64 — Sommes à lui payées, 722.
- PIX. Impliqué dans la conspiration du comte d'Auvergne et de d'Entragues, VI, 257, 262.
- PIX (SIEUR DU). Secrétaire du roi de Navarre, I, 127. — Envoyé par lui au roi de France à l'occasion de l'assemblée de Montauban, 127. — Envoyé au ma-



- réchal de Damville, 138; — à M. de Scorbiac, 206. — Rapporte de bons avertissements au roi de Navarre, 208. — Appelé par lui à Mazères, 219, 221. — Reçoit ordre de faire rendre un cheval retenu injustement, 248. — Chargé de pourvoir à l'entretien d'hommes d'armes, 300. — Chargé de lever des deniers, 318. — Envoyé au sieur de la Garrigue, 402. — Chargé de faire imprimer et de répandre un écrit, 407. — Envoyé en mission en Languedoc, 460. — Employé par Bellièvre, *ibid.* — Envoyé aux conseillers protestants de la chambre de Montauban, 509. — Membre du conseil du roi de Navarre et secrétaire d'État, 526; II, 232; VIII, 348. — Envoyé en Languedoc pour concourir à apaiser les désordres, I, 691. — Parle au roi de Navarre en faveur du vicomte de Turenne, II, 194. — Chargé d'écrire à Saint-Genies, néglige de le faire, 212. — Envoyé vers Catherine de Médicis, 261. — Doit être payé sur la recette du Rouergue, 470. — Sa mort, VIII, 494.
- PINART. Se sauve, est repris, III, 487.
- PINAUDIÈRE OU PYNAUDIÈRE (SIEUR DE LA). Actes de guerre et d'hostilité commises par lui pendant les troubles, I, 22. — Se disculpe d'avoir pillé le château Jollet, *ibid.* — Capitaine, 23.
- PINELLI (Augustino). Élu duc de Gènes, VII, 726.
- PINELLI. Cardinal favorable au roi, VII, 695.
- PINEY (DUC DE). Duc de Luxembourg-Piney, pair de France, III, 22; IV, 607, etc. — Envoyé par le roi au grand-duc et à la grande-duchesse de Toscane pour leur annoncer la mort de Henri III, III, 22, 23. — De même à la république de Venise, 24. — Est bien reçu, 156, 157. — Ainsi qu'à Rome, *ibid.* et IX, 355, 356. — Informé par le roi de la victoire d'Ivry, III, 183. — Son second voyage à Rome projeté, 417; IV, 608. — Reçoit le brevet de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux en Barrois, 664. — Convoqué pour la guerre, 691. — Invité à aller vers la ville de Troyes, IV, 135. — Nouveau voyage à Rome, 635, 664. — Son départ pressé par le roi, VIII, 626, 627; V, 62. — Chargé de voir le cardinal Baronius, IV, 664. — Et le grand-duc de Toscane, 667. — Son retour, V, 70. — Accompagne la reine Louise à Nancy, IX, 182.
- PIOLAYS (Madame DE). Nommée sous-gouvernante des enfants du roi, V, 474.
- PIPER. Château, IV, 346.
- PIPEROUX, VIII, 829.
- PIRA (SIEUR DE), VIII, 274.
- PIRATERIES SUR MER, VIII, 763. — Des Anglais, VI, 11; IX, 5. — Non réprimées en Angleterre, VI, 11. — Réclamations à ce sujet, IX, 151.
- PIRATES Infestent les mers, V, 505, 547. — Algériens, pris et décapités, 654. — Anglais, s'entendent avec les autres 655. — Anglais et Turcs seront traités comme voleurs et ennemis, 683. — — Excès d'un capitaine anglais, 686-687. — Réclamation du roi en faveur des marchands de Marseille, 703. — Anglais et Flamands se retirent dans les ports de Maroc et de Fez, VII, 212, 213.
- PISANI (Marquis DE). Allié aux meilleures et plus nobles familles de Rome, IX, 4. — Chevalier des ordres du roi, conseiller d'État et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, III, 674, 700, 744, etc.; VIII, 471; IX,

187. — Envoyé par le roi et les grands du royaume en ambassade à Rome, III, 674, 675; VIII, 464, 465; IX, 298, 354. — Chargé de voir le grand-duc de Toscane, III, 675, 676. — Chargé d'éclairer le pape sur l'édit de Châlons, VIII, 472. — Informé par le roi de ce qui se fait à la conférence de Suresne, 483, 484. — Ne peut se faire admettre près du pape, III, 802, 852. — Envoyé en ambassade auprès des princes amis du roi, IV, 16. — Desire quitter ses fonctions d'ambassadeur, 72. — Y mange son bien, IX, 4. — Espère retablir ses affaires par le commerce des blés, 5. — Son éloge, VIII, 499. — Gouverneur du prince de Condé, distille du sang humain, V, 137. — Sa mort, 175.
- Accrédité ambassadeur près la république de Venise, IX, 338.
- PISE (Concile de), II, 148.
- PISEUX, VI, 601.
- PITHOT, Commissaire envoyé du roi pour régler avec l'Autriche les limites du royaume, V, 271.
- PLACE (Sieur DE). Député au roi par la ville de Lyon, pris par les ennemis, IV, 240.
- PLACE-ROYALE. Place créée à Paris pour y établir des bâtiments pour manufactures, VI, 385. — Vues du roi sur sa disposition générale, VII, 203.
- PIACIN. Son procès avec Puget, VII, 324, 815.
- PLAISANCE (Cardinal de). Tout dévoué aux Espagnols, III, 789, 791. — Agit de concert avec eux sur les conférences de Suresne, VIII, 491. — Legat, laissé libre de sortir de Paris à sa volonté, IX, 396. — Accompagné jusqu'à Lyon, 405.
- PLANAUX (Sieur DE), VIII, 143.
- PLANCHE (François DE LA). En procès en Hollande avec Jean Henrix Coucquer, VII, 450.
- PLANCHE (LA). Inventeur d'un pont, IV, 802.
- PLANCHE (Sieur DE LA). Fonde une manufacture de tapis en France, VI, 643.
- PLANCY (Château de). Tient pour le roi, VIII, 365.
- PLANE (LA). Jurat de Bordeaux, III, 223.
- PLANQUE (LA). Ville de Rouergue. Ses habitants refusent de la rendre, I, 417, 420, 421. — Poursuivis par le parlement de Toulouse, 418.
- PLASSAC (Le sieur DE). Dépêché à la cour de France par le roi de Navarre, I, 450-451, 455. — Quitte Périgueux à cause des désordres qui s'y commencent, 698.
- PLATTEVILLE. Porteur de lettres de l'ambassadeur de France en Angleterre au roi, VI, 212. — Dévoué aux intérêts du roi, 215.
- PLEGER. Pour soutenir, appuyer, III, 325.
- PLESSEN (Sieur DE). Ambassadeur de l'électeur palatin près du roi, VI, 137; VIII, 946. — Envoyé de même près des princes d'Allemagne pour accélérer leur adhésion à une confédération, VII, 131, 147, 148.
- PLESSIS (Armand Jean DE). Diacre du diocèse de Paris, frère du sieur de Richelieu, présenté par le roi au pape pour l'évêché de Luçon, VII, 53. — Avant l'âge requis, 53, 54, 55. — Favorisé par le cardinal Borghèse, 115.
- PLESSIS (DE). Valet de chambre du roi, envoyé à Troyes pour lever des deniers, VIII, 724.
- PLESSIS (LE). Envoyé au roi par Rosny, V, 524.
- PLESSIS-BELLAY. Intermédiaire entre le duc de Bouillon et la Trémoille, VI,

48. — Appréhension qu'il n'agisse auprès du roi d'Angleterre contre la France, 107.
- PLESSIS DE COSMES (DU). Gouverneur de la ville et château de Craon et pays craonnais, IV, 931.
- PLESSIS FONTAINE (SIEUR DU). L'un des bons serviteurs du roi, IX, 3.
- PLESSIS-MORNAY (DU). Fait un grand usage de la presse, I, 228. — Envoyé en Angleterre par le roi de Navarre vers le comte de Sussex, 276, 325; — et vers la reine, 287, 325; VIII, 172, 174 — Conseiller et chambellan ordinaire du roi de Navarre, I, 287, 414. — Son livre *De la vérité de la religion chrétienne* grandement estimé, 415. — En ambassade dans les Pays-Bas, qui désirent l'y conserver, 435. — Chargé de traiter avec Walsingham pour retirer les bijoux engagés en Angleterre, 436. — Envoyé par le duc d'Anjou en Allemagne pour expliquer à la diète son entreprise sur la Flandre, 452, 453. — Envoyé vers le roi Henri III au sujet de la reine Marguerite, 576. — Envoyé de nouveau à ce roi au sujet des menées du roi d'Espagne, 618. — Chargé de voir Matignon, 619. — Envoyé au roi de France, 638, 655; VIII, 270, 272. — Donne de ses nouvelles au roi de Navarre, I, 649. — Appelé par lui, 680. — Envoyé au roi de France par l'assemblée de Montauban, 683; — et vers Catherine de Médicis, 684. — Son retour, 694. — Envoyé près du sieur de Scorbiac, II, 204. — Invité à s'interposer entre le gouverneur et les habitants de Saint-Authorin, 213. — Chargé de lever des deniers pour aller au-devant de l'armée allemande, 235. — Prié de payer des sommes dues au sieur de Bacon, VIII, 310, 311. — Fait acheter des poudres, II, 377. — Traite d'une trêve entre le roi de Navarre et le roi de France, 464, 465, 466, 467 et suiv. — Gouverneur, lieutenant du roi à Saumur, III, 28. — Consulté sur la convenance de fortifier Loudun, *ibid.* — Chargé de la garde du cardinal de Bourbon, *ibid.* — Craint que le roi ne desserve les protestants au profit des catholiques, 69 et suiv. — Envoyé par le roi escorter avec sa compagnie la duchesse de Montmorency, 99. — Appelé par le roi avec sa compagnie et tout ce qu'il pourra réunir de noblesse et d'autres forces, 136. — Négocie avec Élisabeth pour de nouveaux secours, III, 541, 542, 544. — Entre en négociations pour la paix avec la Ligue, 580, 587. — Appelé par le roi à Dreux avec ses amis, 810. — Appelé de nouveau, 663; IV, 5, 15, 29. — Reçoit ordre d'accompagner la reine douairière Louise près du duc de Mercœur, IV, 106. — Mandé par le roi, 139, 193, 196. — Se rend à la conférence d'Ancenis, 307; VIII, 552. — Mécontent des procédés du duc de Mercœur, IV, 392 et suiv. — Services rendus par lui dans l'assemblée de Saumur, 577. — Appelé près du roi, 643. — Chargé de nouveau de négocier avec le duc de Mercœur, 647, 648. — Informé par le roi de sa mauvaise position en Picardie, 726. — Appelé près de lui, 732, 821. — Outragé par Saint-Phal, 872, 873, 874, 875, 951, 954. — Lettre de condoléance du roi sur la mort de son frère de Bully, 894, 898. — Conseiller d'État, gouverneur de Saumur, 951, 980, VIII, 550. — Appelé près du roi pour l'affaire de Saint-Phal, V, 13, 18, 23. — Son livre com-

- battu par Du Perron, 228, 230. — Surintendant des maisons du roi, affaires et finances de Navarre et ancien domaine, 424. — Se montre toujours plus dévoué au duc de Bouillon, VI, 119. — Exécuteur testamentaire du duc de la Trémoille, 338. — Recherche l'union allemande, 474. — Reçoit des marques de confiance du roi, 503. — Est l'âme des députés au synode de la Rochelle, VII, 232.
- PLESSIS-MORNAY (Philippe DU). Fils du précédent, sa mort, VI, 561.
- PLESSIS-MORNAY (M<sup>re</sup> DE). Va en Béarn, II, 351.
- PLESSIS-QUERLEAH (DU). Reçu chevalier de Saint-Michel, VIII, 889.
- PLEUVAULT (SIEUR DE). Appelle le roi et offre de lui faciliter la prise de plusieurs châteaux en Bourgogne, VIII, 827, 828, 830, 831, 832.
- PLUME (LA). Capitaine dépêché au roi par le connétable, V, 376. — Au baron de Lux, VIII, 829.
- PLUME (SIEUR DE LA). Procureur du roi au gouvernement de Verdun, VI, 510.
- PLUVIERS. Ville prise par le roi de Navarre, II, 500.
- PLEVINEL. Reçoit une pension sur l'évêché de Grenoble, VII, 684. — Assiste aux noces de la fille de Montmorency avec le prince de Condé, 709.
- POBENSAC. Conférence tenue en ce lieu entre Matignon et Bellièvre, I, 595.
- PODEUX (SIEUR DE), IX, 292.
- POEF (SIEUR DU). Invité à combattre la Ligue, II, 131. — Gouverneur du château de Montelimart, fait une vigoureuse sortie contre les catholiques, 300. — Assuré des bonnes dispositions du roi pour lui, IV, 77.
- POGNY OU PONGNY. Renferme les papiers du sieur L'Argentier, III, 662. — Garnison insuffisante pour garantir les deniers de la recette; rétablie, 761.
- POIGNAN-ROSSA (Comte DE). Envoyé par les Espagnols sur les frontières de France pour fortifier les garnisons, V, 577.
- POIGNY (SIEUR DE). Chambellan du roi de Navarre, envoyé par lui au sieur d'Arros, VIII, 84, 88. — Bon serviteur du roi de Navarre; chargé par lui d'une mission, I, 78, 79. — Chargé par Henri III de négocier avec ce roi, II, 125, 127.
- POILLAC (SIEUR DE). Tué dans les troubles du Périgord, I, 232.
- POINTE (LA). Port, ses porteurs, VIII, 249.
- POIS-BLANC. Munitionnaire, IV, 957. — Mis en prison, *ibid.* — Ses fautes châtiées, 991.
- POISSAB. Secrétaire du roi de Navarre, I, 30.
- POISSY. Le roi y établit son camp, III, 11, 12, 14, 94. — Pris par Biron, 142, 145, 146. — Reste en la possession du roi, 701.
- POTTEVIN. Envoyé pour visiter des princes, VIII, 709.
- POTTIERS. Le page Belcastel, empoisonneur de Condé, se réfugie dans cette ville, II, 351, 363. — Est disposé à se déclarer pour la Ligue, 468. — Ses habitants se livrent à des excès contre le vicomte de la Guierche et rasant leur château, III, 339. — Un de leurs régiments est défait par le gouverneur de Châtellerault, *ibid.* — Est en la possession de la Ligue, 445, 455, 456. — Est bloqué par les troupes du roi, 809. — Se soumet au roi, IV, 169, 170. — Reçoit mal un conseiller d'État chargé de lever un impôt, V, 417. — Réprimé 418, 421, 422, 433. — Ses magistrats

- de petite étoffe, 422. — Ville faible et hargneuse, *ibid*. — Jésuites veulent y fonder un collège, VIII, 915, 916. — Opposition du clergé, *ibid*. — Absence de police pendant la nuit, VII, 825, 826, 854.
- POITIERS (Évêque de). Conseiller d'État, VIII, 915.
- POITOU. Troubles en ce pays, IX, 316, 317. — Commissaires envoyés pour les réprimer, 240, 241, 263.
- POIX. Ville de Picardie, le roi y établit son camp, III, 560.
- POL (DAME DE SAINT-). Reconnaît le roi, IV, 238. — Qui lui laisse la garde de la citadelle de Mézières, *ibid*.
- POL DE LA MYATE (SAINT-). Et mieux Saint-Paul de Damiere ou de Cadajoux, II, 178. — Entrevue en ce lieu du roi de Navarre avec Montmorency, *ibid*., 375.
- POLE. Détenu prisonnier, VI, 511.
- POLIDORO URBINO. Lettre à lui envoyée avec mystère, VI, 129.
- POLLY. Sa mort, VIII, 531.
- POLY (SAINT-). Demande d'une charge de capitaine pour lui, IX, 109.
- POMEREU. Trésorier et receveur général des domaines du roi en Flandres, IV, 303. — Gratifié par Catherine de Bourbon, 304.
- POMMIERS. Château, I, 88.
- POMPIGNAN. Sa querelle avec Montespan, V, 544, 549.
- PONASSINSKI. Camérier secret du pape, employé dans l'affaire des attachés d'ambassade retenus en Espagne, V, 648.
- PONDORMY OU PONT-DORMY (PONT-DE-REMY). Ville de Picardie, III, 576, 577.
- PONGY. Voy. PANGY.
- PONS, en Guienne. Assiégé inutilement par Mayenne, II, 185. — Forts et châteaux des environs enlevés par le roi de Navarre, 221.
- PONS (Antoinette de). Voy. GUERCHEVILLE (Marquise de).
- PONS (SAINT-). Ville et diocèse sollicités à une contribution, VIII, 330.
- PONS (SIEUR DE). L'un des maîtres d'hôtel ordinaires du roi, choisi pour accompagner le cardinal de Plaisance, légat, jusqu'à Lyon, IX, 405.
- PONS-SUR-SAIGNE. En Saintonge, II, 349.
- POSSON. Maire de Saint-Jean-d'Angely, VI, 373.
- POSSORT. Capitaine. Témoignage d'estime de la part du roi, III, 26. — Engagé à s'employer sous le maréchal d'Aumont à la défense de la Champagne, 40.
- PONT (DU). Président, V, 159; VI, 426, 492. — Aimé du roi, V, 188. — Conseiller, 406.
- PONT ou PONT-A-MOUSSON (Le marquis de). Duc de Bar, entre en Champagne avec des forces, mais ne gagne rien sur les habitants de Langres, III, 39.
- PONT-AUDEMER, ville de Normandie. Se rend au roi, III, 127, 135; IV, 131.
- PONT-DE-L'ARCHE, en Normandie. Assuré au roi, III, 30. — Le roi se retire près de cette ville, VIII, 452. — Rendez-vous donné par lui en ce lieu à M. de Souvré, III, 622. — Son château, 700. — Une trahison fait tomber ce château entre les mains des ligueurs, la ville restant au roi, 700.
- PONT-DE-CÉ. Ville sur la Loire offerte au roi de Navarre comme passage, refusée, II, 466; — acceptée, 471, 473.
- PONT-DE-COURLAY (SIEUR DE). Sa lettre à Sully, VII, 599.
- PONT-DE-VAUX, VIII, 846.
- PONT-DE-VESELE, VIII, 833.
- PONT NEUF. A Paris, V, 68.

- PONT-SAINT-ESPRIT, ville du Languedoc. Prise par les catholiques, I, 112, 115, 126.
- PONT-SAINT-PIERRE. Bourg de Normandie, III, 27; VIII, 452.
- PONT-SUR-SEINE. Se rend au roi, III, 662.
- PONTAC. Grefrier de Bordeaux, IX, 101, 102.
- PONTABRE (SIEUR DE). Conseiller d'État, IX, 83. — Envoyé en Guyenne pour faire observer la paix, I, 265. — Apporte au roi de Navarre des nouvelles du maréchal de Matignon, 688. — Envoyé en Languedoc pour tâcher d'apaiser les désordres, 691. — Député par Catherine de Médicis au roi de Navarre, II, 259, 261, 262. — Son retour, 271. — Chargé par le roi de Navarre de visiter M. de Bellelièvre, 272. — Envoyé pour prendre connaissance du différend élevé entre le comte de Torigny et de la Chaux, IV, 765. — Appelé par le roi pour examiner la conduite du parlement de Bretagne, IX, 421.
- PONTL. Colonel enfermé dans Conflans, se rend au roi, V, 291.
- PONTOISE. Assiégé par les rois de Navarre et de France, II, 501. — Pris, 502. — Assiégé par Mayenne, III, 116. — Ses habitants surprennent Fisle-Adam et son château, 474. — Se prépare à se rendre au roi, IV, 119. — Est rendu, 134, et IX, 396.
- PONTORSON. Château, III, 272.
- PONTENCOURT (SIEUR DE), III, 809.
- PONTS (DE). Prisonnier échangé ainsi que sa femme et sa famille après la bataille de Jarnac, VIII, 11, 12.
- PONYS (VIEUX-). Voy. DEUX-PONTS.
- PORÉ (Gilles) Prêtre de Paris, entreprend pour la seconde fois le voyage de Jérusalem, VII, 746.
- PORSEMUE pour PORTSMOUTH, III, 462, 834.
- PORT-D'ALBET. En Gascogne, I, 689, 690.
- PORT-DIEU (Prieuré de). Disputé par le comte d'Auvergne et le duc de Ventadour, VI, 162, 163. — Mis provisoirement entre les mains d'un officier des gardes du corps du roi, *ibid.* — D'un gentilhomme du voisinage, 163.
- PORTAIL (DE). Résigne à son neveu, de même nom que lui, la charge de commissionnaire ordinaire des guerres, V, 315.
- PORTAL. Capitaine attaché à la maison du roi de Navarre; son procès, I, 639.
- PORTE (Comte DE), V, 652.
- PORTE (LA). Voy. LAPORTE.
- PORTES (Le sieur DES). Vend deux chevaux au roi de Navarre, II, 403.
- PORTRAIT du roi de Navarre. Envoyé par lui à Saint-Geniès, II, 219.
- PORTSMOUTH. Ville d'Angleterre, III, 462, 834.
- PORTUGAL. Don Antonio prétendant au trône de ce pays, ses bons offices envers le roi, III, 287. — Favorisé par la reine d'Angleterre, sa visite au roi, 320, 321.
- POSKANMACON (SIEUR DE), IX, 58.
- POSSÉ (SIEUR DE). Argent à lui délivré pour être employé aux fortifications de Moulzon, III, 406.
- POSTE. Son emploi, IV, 240.
- POSTE AUX LETTRES, IV, 990, 995, V, 149.
- POSTES (Contrôleur général des), VIII, 815. — Service mal fait, *ibid.*
- POTIER (Louis). Secrétaire d'État, contre-signe les circulaires annonçant la mort

- de Henri III, III, 2; — et autres lettres, *passim*. — Porte le titre de baron de Gesvres, 497.
- POUDIX. Ville de la Bresse enlevée aux partisans de Biron, VIII, 833.
- POUDRE (Moulin à). A Lectoure, VIII, 97, 98, 99.
- POUGUES. Le roi y prend les eaux, V, 256, 447, 451; VIII, 842; VI, 116, 122, 265, 269, 270, 273; VII, 748. — Tous les ans, VII, 327. — Cesse d'en prendre, 752. — De même le connétable, V, 264, 266. — Bons effets de ces eaux, VI, 125, 493, 498, 500.
- PODILLANS. Son départ d'auprès du roi pour aller vers le connétable, VII, 118.
- POBILLY (SIEUR DE). Ses dépenses à la fortification de sa maison, IX, 98. — Mis hors de la ville de Langres par les habitants, III, 795.
- POUPINES (poupées). Envoyées par le roi à sa fiancée Marie de Médicis afin de lui faire connaître les modes de France, V, 256.
- POUSSEMOTIE (JEAN DE). Procureur et conseiller du roi de Navarre dans la cour de parlement de Lyon, I, 90.
- POWER (Henri). Désigné par le roi à Élisabeth comme digne de remplacer le second colonel des Anglais en France, IV, 799.
- POYANNE (SIEUR DE). S'empare de Dax, en devient gouverneur, I, 592. — Nommé commissaire par le roi de Navarre, VIII, 262. — Très-aimé de lui, II, 133. — Capitaine de la compagnie de Saint-Orens (*lettre douteuse*), VIII, 294. — Ouvre une lettre écrite par le roi de Navarre à la comtesse de Gramont, II, 155. — Sa maison occupée par ceux de la Ligue, IX, 373. — Informé par le roi de la mort de Henri III et de sa résolution de maintenir la religion catholique et les privilèges de la noblesse, III, 8, 9. — Visité par Frontenac au nom du roi, 94. — Recoit ordre du roi de rester près de Matignon, lieutenant général en Guienne, 223. — Chargé par lui de répandre un mémoire sur la levée du siège de Rouen, 620. — Son fils recoit les sceaux de sénéchal des Landes, VII, 337.
- POYANNE (BARON DE). Fils du précédent, est fait sénéchal des Landes, VII, 337, 338. — Donne au roi des avis utiles, 863, 864.
- POYNY (SIEUR DE), I, 692.
- PRADEL. Trésorier des finances à Béziers, VIII, 604.
- PRANTINBAC. Capitaine, recoit ordre de ne laisser passer aucun bateau à Sainte-Bazeille, I, 396, 399.
- PRASLIN (SIEUR DE). Confirme au roi la défaite de troupes ennemies, III, 294. — Fait prisonnier le sieur Picard, 326. — Recoit l'ordre d'opérer avec ses forces en Champagne, 359. — Son différend avec Thomelin, 416. — A sa cuirasse percée près de Verdun, 494. — Envoyé par le roi à Sipièrre, IV, 269. — Recoit mission de tailler en pièces les compagnies qui devastent la Champagne, 739. — Dépêché à Montmorency par le roi, V, 34, 95. — Recoit un don du roi, VI, 351. — Capitaine des gardes du corps du roi, VII, 562, 805, 806. — Envoyé aux Pays-Bas à la poursuite du prince de Condé, 805, 806.
- Abbaye accordée à sa tante, IX, 96
- PRAST (DE). Capitaine, enlève une prisonnière du Petit-Châtelet de Paris, VII, 476, 477, 478.

- PEAT (LE). Appelé par le roi de Navarre. I, 307.
- PEAYLON ou P'RAYLON. Envoyé par le roi de Navarre à de Bellière, I, 634.
- PEBAU. Gouverneur de Châtelleraut, III, 339, 348; VII, 888. — Défait un régiment de Poitiers, III, 339.
- PEBAUX (Abbé DE), VII, 334.
- PEBAUX. Corps de garde établi en ce lieu. II, 397.
- PEBAUX (SIEUR DE). Sa négociation avec un marchand d'Amsterdam, VII, 690. — Pour un voyage de découverte, 691. — A la satisfaction du roi, 695. — Porteur de lettres pour les États des Pays-Bas, 697. — Envoyé par le roi, au nom de Montmorency et de la duchesse d'Angoulême, à l'archiduc d'Autriche pour réclamer la princesse de Condé, 885. — Gouverneur de Châtelleraut, 888.
- PRÊCHEURS. Leurs excès, II, 333. — Ceux de Guienne font un saint de l'empoisonneur du prince de Condé, et disent tout haut qu'il n'y en a plus qu'un à avoir. 349.
- PEDA. Capitaine envoyé au roi par le canton de Soleure, IV, 707.
- PREDIT POUR DEJA DIT, III, 152.
- PÉDOGE (SIEUR DE). Son différend avec le sieur de Courtomer, II, 223. — Est suspect au roi de Navarre, *ibid.*
- PRIE (SIEUR DE LA). Envoyé par le roi vers les États généraux des Pays-Bas, VIII, 419.
- PREGENT DE LA FIN. Vidame de Chartres. I, 631. — Reçoit ordre de laisser mettre garnison dans Castel-Jaloux. *ibid.*
- PREMONIES (Abbaye des), IX, 67.
- PRESLIE. Camp établi en ce lieu par le roi. III, 198.
- PRESSAC (SIEUR DE), le jeune; présent au combat d'Estrasbourg et de Borron, I, 405.
- PRESSÉ (LA). Moyen de publicité plus employé par les huguenots que par les catholiques, I, 228, 229, 230, 407, 408; II, 182. — Par le roi, III, 66, 251, 256, etc.
- PREUDHOMME. Qualification donnée à Jehan de Villiers, III, 171.
- PREUMONT. Son hôpital, VIII, 313.
- PRÉVOST. Commis du trésorier de l'épargne Claude Puget, VII, 272.
- PREVOSTAI. Accusé et justifié, VII, 819.
- PRÉVÔT des marchands de Paris, IV, 548.
- PRÉVÔTS des maréchaux. Officiers de police militaire et civile, IV, 515.
- PRIEUR (GRAND) de France. Voy. ALVERGNE (Comte DE). — De Toulouse, II, 334, 340. Voy. JOYEUSE (Antoine-Scipion). — D'Aquitaine. Voy. CHAZE (DE).
- PRIEURE pour ANTERIEURE, VII, 280.
- PRIGEAUX (Marc). Maître d'un navire saisi par les Anglois, V, 78.
- PRIMES (SIEUR DE). Tué à la bataille de Jarnac, VIII, 17, 18.
- PROCEDEURS aux élections. Édité les concernant, IX, 41.
- PROPOSITION ou avance du calendrier de France sur le calendrier d'Angleterre, V, 590.
- PROI (Nicolas DE). Marchand de Calais; son navire saisi par les Hollandais. VI, 634.
- PROTESTANTISME. Qualifié par le roi de Navarre de religion purifiée de toutes les superstitions, I, 539.
- PROUTÈRE (Philippe Gourreau sieur DE LA). Reçoit ordre du roi de sceller un privilège d'impression, V, 147. — Maître des requêtes de l'hôtel du roi.



- le plus ancien officier de robe longue du royaume, VIII, 888.
- PROVENÇAL. Capitaine condamné à mort, VI, 294.
- PROVENCE. Ses églises réformées, I, 490, 582. — Le roi prend le titre de comte de Provence, VIII, 444. — Troubles en cette province qui inquiètent le roi, IX, 408, 410. — Trêve, 411, 413.
- PROVINS. Réduit sous l'obéissance du roi, III, 313, 327, 848. — Le roi y établit son camp, 662, 665.
- PRUNEAUX (SIEUR DES), I, 360.
- PUDOINS (COMTE DE). Fait plainte au roi Charles IX du massacre d'Orange, VIII, 48.
- PUECH. Lieu près d'Aix assiégé inutilement par le duc de Savoie, III, 513.
- PUGÈGES. Sa juridiction, VIII, 186.
- PUGET (ÉTIENNE DU). Conseiller d'État trésorier de l'épargne, appelé à rendre ses comptes, VII, 281, 286. — Son procès, 324.
- PUGET (CLAUDE). Frère du précédent, trésorier de l'épargne du roi, VII, 272, 815. — Son procès avec Placin, 815.
- PUCHERIC ou PUCHERIC, III, 29. — Gouverneur de la ville d'Angers, IV, 124, 875.
- PUILLES. Charge de défendre Sainte-Bazelle contre les troupes de la Ligue, II, 202. — Capitule au grand déplaisir du roi de Navarre, qui le fait arrêter, 208 et suiv.
- PUSIEUX (VICOMTE DE), VII, 315. — Envoyé par le roi à Sully, 507, 642.
- PUIZEAUX. Rendez-vous donné en ce lieu à Sully, IX, 308.
- PUJET. Intendant de la duchesse de Beaufort, IV, 833.
- PUJOLS (SIEUR DE). Agent du roi de Navarre à la cour de France, I, 177. — Chargé de presser la déclaration de Henri III sur les monnaies de Beau. *ibid.* — Entretient correspondance avec un secrétaire du roi de Navarre, II, 200. — L'un des chambellans du roi de Navarre, frère de Pibrac, dépêché vers la reine d'Angleterre, VIII, 339.
- PUJOLS-DUFAUR. Gouverneur de Montpellier, V, 380, 385, 404. — Chargé de faire exécuter dans le haut Languedoc l'édit de pacification, 439. — Sa mort, VII, 288.
- PUPETIÈRES (SIEUR DE). Envoyé contre des rebelles, IX, 268. — Contre l'ennemi 269.
- PUY (BERNARD DU). Évêque d'Agde, très-âgé, demande à résigner son évêché, VII, 422, 423.
- PUY (DU). Exempt des gardes, lieutenant du baron de Vignolles, pourvu de la charge de capitaine de la ville et château d'Épernay, IX, 96.
- PUY (LE). Ville, VIII, 625.
- PUY-CHARMANT. Porteur de lettre de la Force au roi, VI, 33.
- PUYCHARNAULT ou PEUCHARNAUT. Envoyé par le roi à M. de la Force, VI, 107. — Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, 408. — Demande l'abbaye de Clairac, reçoit deux mille écus, 409. — Mande au roi les levées faites pour le duc de Bouillon, 589; VII, 257, 258. — Son procès avec le sieur de Bassignac, VII, 258. Félicité par le roi, IX, 266.
- PUY-FERRIER. Très-méchant homme, tué, III, 63.
- PUYGAUSSAC, VIII, 246.
- PUYLAURENS. Petite ville du Languedoc, I, 224. — Entreprise des catholiques sur elle, 379.

- PUYMICHEL. Terre dans l'Agénois. Propriété en partie du sénéchal d'Agénois, II, 99.
- PUYMIROL ou PUMIROL. I, 335. — Sa garnison, 411, 429, 510. — Offert aux protestants en échange de Perigueux, 412, 413, 422. — Refus du sieur de Lesignan de le remettre en leurs mains, 415, 416. — Sa garnison brûle une maison des environs et ceux qui étaient dedans, 657. — Du commandement du sieur de Lesignan, II, 181. — Ses marchands inquiétés dans leur commerce, 385.
- PUYNORMAND. Prend parti pour les catholiques, I, 292. — Retenu par eux, 301.
- PUAPEYROLX. Commis de la Varenne, VI, 374, 379.
- PUYRAVEAU (SIEUR DE). Est fait capitaine d'une compagnie de cent hommes de guerre, arquebusiers à cheval, III, 671.
- PUYSÉGUR (SIEUR DE). Gentilhomme ordinaire du roi de Navarre invité par ce roi à établir union et concorde dans la ville de Lectoure, I, 172. — Quitte cette ville ainsi que ses frères, II, 49.
- PUZOLS. Voy. PUJOLS-DUFAUR.
- PICHERY. Voy. PICHERY.
- PIERREFYTE, IX, 135. — Employé à la levée des deniers en Languedoc et en Dauphiné, 160.
- PYGUERAC, VIII, 247.
- PYOBES (Comte DE), VIII, 904.
- PYSMEUS. Bois près de Louvres, VIII, 954.
- Q
- QUARANTAINE. Faite par les veuves à la mort de leur mari, VII, 317.
- QUARANTE-CINQ (LES). Gardes du corps de Henri III, II, 474.
- QUARENCY. Plaintes contre lui par M<sup>re</sup> de Caumont, II, 242. Voy. VAUGUYON.
- QUART-DENIER. Impôt, VI, 384, 386.
- QUASTYN (SAINT). Amené au roi par de Caumont, V, 11.
- QUASY (SIEUR DE). Tué sur la brèche en défendant Castillon contre les ligueurs, II, 238.
- QUÉLUS ou QUAYLUS (Comte DE). Commis pour apaiser les troubles du Rouergue, I, 522. — Fait foudre un canon dans sa maison; défense lui est faite de continuer, 568.
- QUENAUT (Le sieur). Envoie pas le roi de Navarre à Saint-Geniès, I, 520.
- QUENTIN (SAINT-). Fidele au roi, III, 75.
- 199; VIII, 386. — Ses magistrats municipaux et ses privilèges, 393. — Desire une trêve, 395. — Ses environs ravages par Balagny, 396. — Protège par le roi, III, 238, 239, 300, 302; VIII, 400, 405, 406. — Le roi y fait son entrée, III, 309, 311, 312. — Le protège contre Balagny, 346. — Y envoie des forces contre les entreprises possibles du duc de Parme, 689. — Reste paisible quoique un prédicateur envoyé de Paris cherche à y porter le desordre, VIII, 474. — Defend ses privilèges, 894, 895. — Différends des habitants avec la garnison, IX, 423. — Menace par les Espagnols, IV, 763.
- QUERCY. Les huguenots y sont maltraités, VIII, 180. — Les affaires y sont en mauvais état, I, 518, 521, 522.
- QUERELLES PRIVÉES. Très-fréquentes en

- temps de paix, V, 486, 549, 550, etc.  
 — Édit contre les duels, 581. — Cachent souvent des guerres de partis, VI, 234.
- QUERLEACH. Voy. PLESSIS-QUERLEACH.
- QUERMAING. Peut-être CARMAING (Comte DE), II, 335.
- QUESNOY (SIEUR DU). Appelé par le roi, IX, 189.
- QUILLEBOEUF. Ville de Normandie, assiégée par le parti de la Ligne et défendue par Crillon, III, 656; VIII, 455, 456.
- Reçoit le nom de Henricarville, III, 658; VIII, 456. — Assiégé de nouveau par Villars et secours, 457.
- QUINSEY. Envoyé au roi par les membres de la conférence de 1570, VIII, 22, 23. — De nouveau l'année suivante, 39. — Chargé de plaintes et de remontrances, 40, 41, 65. — Reste près du roi, 43, 44. — Son retour, 45, 47, 65.
- QUINTO (Jean-Baptiste et Gilles). Deux frères négociants, VII, 440.
- QUETRY. Voy. GUETRY.

## R

- RABAR (SIEUR DE). Désigné par le roi de Navarre pour connaître du crime d'empoisonnement du prince de Condé, II, 366; IX, 269.
- RABAT (SIEUR DE). Son procès avec le duc de Bellegarde, IX, 199; que le roi désire voir arranger, VIII, 659.
- RACAN (SIEUR DE). Obtient du roi répit de deux ans pour payer ses dettes, VI, 523, 524.
- RACOSTRER POUR RACOMMODER, RAJUSTER, RÉPARER, RÉTABLIR, II, 200; III, 308.
- RAFIS. Découvre l'intelligence de Hoste avec les Espagnols, VI, 235, 236, 238.
- RAGAS OU RASAS. Faction en Provence, opposée à celle des Carcellistes ou Carcistes et en guerre avec elle, I, 372.
- RAGNY (SIEUR DE). Présent à l'attentat de J. Châtel, IV, 286. — Lettre de condoléance à lui adressée par le roi, VIII, 737.
- RAGOTIÈRE (SIEUR DE LA). Désire venir trouver le roi, IV, 679, 680.
- RAGUSE. Agenty établi pour faciliter les correspondances avec le Levant, V, 534, 547, 548; VIII, 815.
- RAGUSE (République de). Sa réclamation à la république de Venise appuyée par le roi, VI, 76.
- RAILLAC (SIEUR DE). Propriétaire de Saint-Mézard, II, 122.
- RAINIÈRE (Cadet de LA). Tué lors de la prise du fort du Bec-d'Ambès, II, 83.
- RAMBERVILLER. Lieutenant général au bailliage de l'évêché de Metz; auteur d'un ouvrage de poésie, V, 218, 219. — Recommandé par le roi au duc et au cardinal de Lorraine, *ibid.*
- RAMBOUILLET. Évêque du Mans, desservi auprès du pape, IV, 903.
- RAMBOUILLET (SIEUR DE). Envoyé par Henri III dans le Midi pour faire observer la paix, I, 264; VIII, 152, 153, IX, 212. — Reparti, 264, 265. — Emportant des lettres du roi de Navarre, 268. — Dépêché au roi de Navarre par Catherine de Médicis, II, 259. — Son retour, 271. — Invite à faire trouver à l'abjuration du roi un certain nombre de gentilshommes, III, 819. — Conseiller d'État, chevalier des ordres du roi et capitaine de l'une des compagnies

- des cent gentilshommes de sa maison, IV, 766. — Est fait membre d'un conseil particulier de finances, 767; IX, 269, 270.
- RAMBURES.** Sa querelle avec le sénéchal de Hainault, défense par le roi de recevoir aucun appel du sénéchal, VII, 358, 359. — A eu un duel avec le frère de ce sénéchal et l'a tué, 369.
- RAMFORT (SIEUR DE).** Protégé par le roi, III, 328.
- RAMÈSE.** Reçoit du roi l'ordre de chevalerie, VI, 194.
- RAMEZAY (SIEUR DE).** Recommandé par le roi de Navarre au roi d'Écosse, II, 162.
- RAMÈRE (LA).** Lieu pris et repris, IX, 123.
- RANDAN (Comte DE).** Battu et tué en Auvergne, III, 186.
- RANNE (Marguerite DE).** Son procès recommandé par le roi de Navarre, VIII, 273.
- RANQUE (SIEUR DE).** Chargé par le roi de Navarre de visiter son parent le cardinal d'Armagnac, I, 392. — S'empare d'un fort et rend des services signalés à ce roi, II, 188. — En est récompensé, 189. — Abandon à lui fait de deniers dus par les consuls de Villemar, 270-278. — Envoyé en Dauphiné, *ibid.*
- RANSE.** Secrétaire du roi de Navarre commis pour faire la recette sur les pastels, I, 212, 218.
- RAPIN (Nicolas).** Vice sénéchal de Poitou, poursuit la duchesse de Lodunois, IX, 214, 285. — Grand prévôt de la comtétable, IV, 409, 729. — Envoyé pour réprimer les troubles en Poitou, IX, 240, 241, 316. — Rébellion contre lui à Clermont, V, 98. — Ses lieutenants et archers, 255. — Chargé d'arrêter en route Plessis-Bellay porteur de lettres du duc de Bouillon et de la Tremoille, VI, 48, 49. — Commis pour instruire le procès de Bretigny, VII, 245.
- RASELIÈRE (SIEUR DE).** Recommandé au roi par le duc de Montpensier pour le gouvernement de Châtellerault, III, 348.
- RASLE.** Sème de l'argent pour amener le roi d'Angleterre à faire la paix avec l'Espagne, VI, 191.
- RASTIGNAC (SIEUR DE).** Entre dans Mur-de-Barres, I, 697. — Gouverneur de la ville de Salers en Auvergne, III, 44.
- RATCHIN.** Médecin du comestable de Montmorency, VI, 492.
- BAVERIE D<sup>U</sup> DE LA.** Obtient un passe-port du roi pour faire mener des provisions à Paris, III, 672.
- BAVERIE (SIEUR DE LA).** Fait prisonnier, IV, 250.
- RAVIGNAN ou REVIGNAN.** Premier président du conseil du roi de Navarre, I, 213. — Député par ce roi à Bernard d'Arros, VIII, 88. — Envoyé à Henri III pour lui exposer l'état des affaires dans le midi, 278; VIII, 153, 154, 175; IX, 212. — Intermédiaire entre le roi de Navarre et Matignon, I, 512, 513, 525; IX, 201. — Vertement reprimandé par le roi au sujet de ses relations avec le comte de Soissons, III, 588. — Félicite pour les services qu'il a rendus, 622.
- RAVY (SIEUR DE SAINT-).** Envoyé au roi de Navarre par le maréchal de Danville, I, 224.
- RAYMOND (Jean).** Évêque de Saint Papoul, sa mort, VII, 102.
- RAYNEL.** Château pris par le duc de Lorraine, III, 358.
- RAYNEL ou RENEL (Marquis DE).** Avertit le roi de la prise du château de Raynel par le duc de Lorraine, III, 358.

- RAYNIÈRE (SIEUR DE LA).** Son procès avec le sieur de Serilhac, IX, 91.
- RAYON (SIEUR),** VIII, 790.
- REAU ou RÉAUX.** Conseiller et chambellan du roi de Navarre, II, 321. — Envoyé par lui à la cour de France, 254, 259; IX, 215. — Envoyé en ambassade en Suisse et vers M. de Ségur en Allemagne, II, 317, 321, 322, 335, 370, 372; VIII, 332. — Devra faciliter la négociation du sieur de Fresne, II, 425; — et traiter de quelques affaires de finances, 425, 426. — Devra revenir dès qu'il le pourra, 426. — Dépêché par le roi vers le duc de Nevers, III, 314. — Envoyé vers la reine d'Angleterre, 399, 828, 829, 832; VIII, 416; IX, 270, 271. — Son retour, III, 459, 460, 836. — Le roi l'y renvoie, 460, 462, 470. — Dépêché vers le duc de Nevers, 520, 524, 525, 526, 528. — Renvoyé ambassadeur en Angleterre, IV, 615. — Sollicite un congé de deux mois, 655. — Repart, 706, 771, 786, 787.
- REAU-LEMERY ou RÉAUX-D'ÉMERY.** Son retour de Languedoc près du roi, III, 209, 210. — Dépêché par le roi au duc de Nevers, 456, 457, 463. — Son retour, 465.
- REALTÉ (SIEUR DE LA).** Sa mort, IX, 416.
- RÉAUVILLE.** Premier président en la chambre des comptes de Provence; sa mort, VII, 565.
- REBOURS.** Colonel commandant un régiment de gens de guerre allemands, III, 518, 528, 566. — Beaucoup moins nombreux qu'il ne devait l'être, 831.
- REBOURS (SIEUR DE).** Envoyé à Henri III par le roi de Navarre, II, 40, 52. Aux Pays-Bas avec des forces, 62.
- RECEVEURS de Paris,** réduits à un seul, IX, 42, 47.
- RÉCOLLETS.** Recommandés par le roi au connétable contre les cordeliers, VIII, 730. — S'inquiètent de la présence à Paris du général des cordeliers, VII, 188. — Expulsés par les cordeliers de leur convent de Béziers, 191, 192, 193. — Rétablis, *ibid.* — Favorisés par le roi, 602.
- REGUGNES.** Receveur, député par le roi de Navarre à Bernard d'Arros, VIII, 88.
- REGONDER à pour REVENIR à, TOURNER à,** II, 386; III, 47.
- REFUGE (EUSTACHE DE).** Conseiller d'État, est fait ambassadeur en Suisse, VII, 69, 112, 205, 206; IX, 109, 272.
- REGNAULT,** chirurgien du roi, V, 61.
- REGNAULT (LUCRÈCE).** Demande la protection du roi pour son mari détenu à Genève, V, 257, 258.
- REGNIÉS.** Voy. RENYES.
- REIMS (Archevêque de).** Assiste à la conférence d'Ancenis, IV, 301.
- REIMS.** Entrevue en cette ville de Mayenne et du duc de Lorraine, III, 746.
- REINE DOUAIRIÈRE (LOUISE).** Médiatrice entre le roi et le duc de Mercœur son frère, IV, 244, 248, 263. — Ses soins inutiles pour amener la paix, 316, 317. — Mécontente du duc, 393. — S'oppose à la vérification de l'édit qui innocente Mayenne du meurtre de son mari, IV, 502, 532. — Continue à traiter avec le duc de Mercœur, 677, 680.
- RELIGIEUX.** Établis dans le royaume, refusant de prier Dieu pour le roi comme étant étrangers ou dépendants de supérieurs étrangers, IX, 409.
- REMOI.** La garde noble de ses enfants lui est ôtée afin de les faire élever dans la religion catholique, I, 380.
- REMY (M<sup>r</sup> Robert).** Concierge du château de Pau, VIII, 119.

- REMY (SIEUR DE SAINT-). Blessé au combat de Manlevrier, III, 634. — Son régiment, VIII, 459.
- RENASSÉ. Secrétaire de la Fin envoyé par le roi au chancelier, VI, 96. — Impliqué dans le procès de Biron, VIII, 842.
- RENAULT. Ministre, son audience du roi, IX, 266.
- RENEL (NICOLAS DU). Son navire saisi par les Anglais, réclamation du roi près d'Élisabeth, V, 78.
- RENNES. Ville, III, 481. — Chasse les ligueurs et reconnaît le roi, VIII, 347. — Conspiration pour s'en emparer découverte et punie, III, 728. — Refuse de payer les taxes exigibles, IV, 960. — Le roi s'y rend et assemble les États de Bretagne, 977; VIII, 363. — Son senéchal, ses frères et ses enfants détenus prisonniers par le duc de Mercœur, 367. — Reste fidèle au roi, 369, 372. — Remercie le roi de lui avoir donné pour gouverneur le sieur de Béthune, VIII, 925.
- RENNES (Evêque de). Envoyé en ambassade par le roi au grand-duc de Toscane, IV, 910. — Chargé de lui faire connaître la paix de Vervins, V, 3, 4. — Proposé au cardinalat par le roi, VIII, 675. Voy. D'OSSAT.
- RENOUARD (Françoise de Billen, dame de). Épouse Gilles de Souvère, maréchal de France, I, 380.
- RENOUVILLE. Lieu où loze le roi, III, 491.
- RENTY ou RANTY (DE), VIII, 4. — Gouverneur de la Fère, en danger de mort, 39.
- RENUCHANA ou RENUCCINI. Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, VIII, 902. — Est recommandé par le roi au grand-duc de Toscane, 903. — Près du duc, 908. De la duchesse, IX, 328.
- RENYÈS ou REGNIÉS. Sauvé à la Saint-Barthélemy par son ennemi, de Vezins, I, 445. — Doit munir de poudre Villemur, II, 377.
- RÉOLE (LA). Entreprise sur cette ville par les catholiques en pleine paix, I, 165. — Le roi de Navarre y reçoit les reines Catherine de Medicis et Marguerite, 260, VIII, 126. — Livrée à Catherine par son gouverneur, le roi de Navarre demande au roi de France réparation pour ce fait, I, 209, 270, 290; VIII, 134, 168. — Place de sûreté des huguenots, VIII, 169, 170, 179. — Refus par Henri III de comprendre cette ville dans le traité de Fleix, I, 335. — Autorisée à rétablir ses fortifications, VIII, 224.
- REPUBLIQUE. Mot employé pour *État, Société*, II, 167.
- REQÈRES (Chambre des). Doit être supprimée dans le parlement de Toulouse, VI, 39, 46.
- RESSELLI (Chevalier). Prend les intérêts du roi près du pape, VII, 265.
- RESSIS (Baltazar). Écossais, emprisonné à la Rochelle, III, 844.
- RÉTHEL. Ville, III, 669.
- RETHELOIS. Voy. NEVERS et NIVERNAIS.
- REIZ ou RAÏS. Lieu de Bretagne, II, 397.
- REIZ (Marechal duc de), III, 195. — Propose de rendre Belle-Isle au roi moyennant récompense, IV, 146. — Général des galères du roi, 675. — Prend possession de Nantes au nom du roi, 948.
- REVEL. Ville du Languedoc, menace Sorèze, I, 278.
- REVIGNAN. Voy. RAVIGNAN.
- REVOL (Louis). Secrétaire d'État, III, 9

- Député du roi à la conférence de Suresne, 769.
- REYNEL (Marquis DE). Son régiment non payé, IX, 227.
- REYNNEL. Bailli à Chaumont, VIII, 871, 872.
- REZE. Capitaine de la tour de Villeneuve-le-Roi; ses démêlés avec les citoyens, IV, 759. (Peut-être le même que le suivant.)
- REZE (SIEUR DE). Secrétaire de l'amiral de Coligny, député par le prince de Navarre au duc de Savoie, I, 9.
- RHÉ. Île, III, 844.
- RHEDON. Assiégé, IV, 393, 394.
- RIUMESNIL (SIEUR DE). Envoyé au duc de Nevers par le roi, III, 322, 325. — Capitaine, sa compagnie établie sur la frontière des Pays-Bas, 775.
- RIAGE. Son procès avec le comte de Soissons pour la succession du comte de Montafié, VII, 483.
- RIBAULT. Capitaine, porteur de dépêches pour la cour de France, I, 482.
- RICHARDOT. Président, vient trouver le roi de la part des archiducs de Flandres, VII, 752, 755. — Conseiller d'État de l'archiduc, 755; VIII, 676, 677.
- RICHE. Capitaine du régiment de Nérestan, VI, 267.
- RICHELIEU (SIEUR DE). Grand prévôt, III, 74.
- RICHELIEU (SIEUR DE). Fils du précédent, son différend avec le grand-prévôt successeur de son père, V, 170.
- RICHOSME (Le Père). Jésuite, cinquième assistant particulier en France, VII, 514.
- RICQUETY (Jehan). Marchand de Marseille, propriétaire d'un navire saisi par les Anglais, réclamation du roi, V, 78.
- RIEUX (Demoiselle DE), III, 115.
- RIEUX (Evêque DE). Veut poursuivre un commis à la levée de certaines taxes, VII, 199.
- RIEUX (SIEUR DE). Conseiller d'État, premier maréchal de camp des armées du roi, III, 86. — Chargé de visiter en Auvergne et en Rouergue les bons serviteurs du roi, 87. — Recommande pour le gouvernement de Nogent par le duc de Nevers, 412. — Obtient celui de Méry-sur-Seine, *ibid.* — Émissaire entre le roi et le duc de Nevers, 595, 605. — Envoyé par le roi au comte d'Auvergne, 600. — Envoyé en Champagne avec des troupes, IV, 627. — (Baron) Demande le gouvernement de Narbonne, VII, 512. — Obtient une jussion du roi, IX, 43.
- RIGAUD (SIEUR DE). Docteur, de Besançon, IV, 386. — Sa mort, VI, 245.
- RIGNAC (Pierre DE). Envoyé par le roi au connétable, IV, 916. — Venu près du roi de la part du duc de Bouillon, V, 677. — Visité par ce duc, VI, 23. — Ses protestations au roi, 78. — Enfermé dans Turenne, 516, 526, 527. — S'échappe, 553. — Son régiment, IX, 417, 418.
- RIOM. Se rend au roi, IV, 143. — Son bureau des finances, VIII, 361. — Ses bonnes dispositions pour le roi, *ibid.*
- RIOX. Petite ville du pays d'Albret, surchargée de taxes, se plaint, I, 515, 516, 517. — Est déchargée, 518.
- RIOUPETROIS ou RIOUPERROUX (SIEUR DE). Conseiller et médecin ordinaire du roi de Navarre; son procès contre Pascalot et Loys de Carrié, II, 5.
- RIQUESTAR. Petite ville de Rouergue, prise par les catholiques, I, 386; IX, 374.
- RIVAN (SIEUR DE). Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, reçoit commis-

- sion pour une compagnie de chevaux-légers, VIII, 473.
- RIVIERE (LA). Payeur des gardes du roi de Navarre, disparu, I, 508.
- RIVIERE (SIEUR DE LA). Charron de Sedan, III, 565.
- RIVIÈRE (SIEUR DE LA). Premier médecin du roi, IV, 732; V, 579; VI, 102, 244; VIII, 709. Envoyé au roi pour lui annoncer l'arrivée de Marie de Médicis, 786.
- RIVIÈRE-BOUDET (SIEUR DE LA). Ne peut se faire autoriser à exercer la religion réformée, I, 380.
- RIVEROS (DON ANTONIO HENRICO DE). Prisonnier en France, V, 16.
- RIVES. Capitaine du château de Majac, III, 153.
- RIVET. Député du synode de la Rochelle, homme exalté, VII, 232.
- RIZ. Président détenu avec son fils et son gendre par le duc de Mercœur, VIII, 366, 367.
- ROALDES (SIEUR DE). Homme de lettres recherché par le roi de Navarre, VIII, 273, 274.
- ROAUS. Maire de Poitiers, IV, 318.
- ROBBE. Sens de ce mot, VII, 159, 182 à la note.
- ROCHE (MADAME DE LA). Vient voir Catherine de Bourbon à Mantes, III, 756 — Femme de bon conseil, VIII, 306.
- ROCHE (SIEUR DE LA). Capitaine, son mariage vivement appuyé par le roi de Navarre, VIII, 221, 222. — Envoyé à Montmorency par le roi de Navarre, I, 615. — Chargé de porter à la cour de France des plaintes de ce roi, II, 259. — Son retour, 272. — Porteur de dépêches du roi, IV, 265.
- ROCHE ou ROCHEFOUCAULT (COMTE DE LA). Accusé d'avoir fait piller le château Jollet, I, 22. — Nommé commissaire pour l'examen de cette affaire, 24. — Reçoit ordre d'éviter de s'approcher de Villeneuve et d'Agen avec des compagnies, 98, 99. — Doit les faire déloger de Puymirol, 99. — Envoyé par le roi de Navarre vers Catherine de Médicis, 237. — Informé par le roi de Navarre de la reprise des armes, VIII, 181, 182, 183. — Sa troupe à Montaignac défait le sieur de Vezins, 195. — Amène de Saintonge des forces considérables au roi de Navarre, 313, 445. — Envoyé par ce roi vers le duc de Montpensier, 366. — Accompagne le roi de Navarre allant au-devant de Catherine de Médicis, 445. — Envoyé vers le maréchal de Montmorency, 615. — Averti par le roi de Navarre de se tenir prêt à marcher, 405. — Favorisé par le roi, IV, 488. — Le trahit et se réfugie près du duc de Savoie, 881, 882; V, 302. — Sa femme vient cependant à Lyon, 301.
- ROCHE ou ROCHEFOUCAULT (COMTESSE DE). Est chassée de Lyon par suite de la trahison de son mari, V, 302.
- ROCHE ou ROCHE GOYON (LA). Fils de Maignon, son mariage, III, 192. — Obtient la capitainerie du château de Bourg, 223.
- ROCHEBEAU-COLET (PRESENT DE LA). Demande la charge de maire de Saint-Jean-d'Angely, VII, 13.
- ROCHECAULT (FRANÇOIS DE LA). Tient en commende l'abbaye de Saint-Mesmin-les-Orléans, VII, 413.
- Ses réclamations pour la réserve de certaines abbayes, IX, 212 et suiv. — Appelé par le roi de Navarre, 276. — Envoyé vers le roi de France, II, 259.
- ROCHE-CHANDIEU (SIEUR DE LA). Ministre



- protestant envoyé par le roi de Navarre en Suisse et en Allemagne vers de Ségur, II, 317, 365. — A Strasbourg, 335. — Vers Lesdiguières, 336. — Informé par le même roi de l'empoisonnement du prince de Condé, 351, 358. — Gentilhomme de la chambre du roi envoyé par lui vers le duc de Savoie, VI, 159.
- ROCHECOMBE (SIEUR DE). Envoyé à Bergerac par le roi de Navarre, II, 484.
- ROCHEFATON (D<sup>re</sup> JEANNE DE). Fille du sieur de Saveille, recherchée en mariage contre son gré, VII, 493, 609. — Intervention du roi, *ibid.* et 619. — Remise entre les mains de la dame de Parabelle, 619, 620, 621, 640, 646.
- ROCHEFORT. Agent du prince de Condé, VII, 810.
- ROCHEFORT (SIEUR DE). Créé gouverneur d'Avallon, VIII, 524. — Son château rasé, 733.
- ROCHEFORT (SIEUR DE). Envoyé au roi de Navarre par le duc de Montpensier, I, 475.
- ROCHEFORT. Ville, son siège levé, VIII, 468. — Acquisée par le roi, IV, 390. — Son commandant offre de traiter avec le roi, IV, 912, 917.
- ROCHE-GUYON. Ville, III, 587.
- ROCHE-GUYON (COMTESSE DE LA). Voy. GUERCHEVILLE (COMTESSE DE).
- ROCHEJACQUELEIN (LA). Mission délicate à lui confiée malgré sa jeunesse, IX, 273. — Lettre tout affectueuse du roi l'appelant près de lui, 274.
- ROCHELAIS. Font saisir un navire pris sur les Espagnols par le capitaine Yvon Baudelouis au nom du prince Maurice, VI, 438.
- ROCHELLE (LA). Lettres du prince de Navarre datées de ce lieu, I, 7, 15, 18, 22, 23, 25, etc. — Accusée à tort de faire des préparatifs maritimes contre l'Espagne, 16. — Son territoire devasté par les lansquenets, VIII, 33. — Pourvoit à leur nourriture, 34. — Navires de cette ville pillés par les gens de la flotte du comte de Bossu, 35. — Son gouverneur Biron, I, 35. — Assiégée, 49, 613. — Sa résistance, 613, 614. — Informée par le roi de Navarre des motifs de son évasion de la cour de France, 87. — Reçoit assurance de lui qu'il respectera ses privilèges, franchises et libertés, 94, 95, 96. — En retard pour sa subvention, 410. — Séjour du roi de Navarre dans ses quartiers, 447, 448. — Ses officiers municipaux priés par le roi de Navarre de certifier au Languedoc et au Dauphiné combien la paix de Fleix a été heureuse et utile, 357. — Y maude un canonnier, II, 160. — Tire d'Angleterre des vivres et des munitions pour elle et pour les places voisines, 320, 321, 333, 334. — Assemblée générale tenue en cette ville, 401, 405, 406, 407, III, 70; VIII, 340. — Son collège, VII, 133. — Assemblée de protestants en ce lieu, 203. — Synode, exaltation des députés, 232.
- ROCHEMAURE (Château de). Remis entre les mains du duc de Montpensier, V, 438.
- ROCHEMAURE. Envoyé par Montmorency pour traiter avec le duc de Joyeuse, IV, 434, 435. — Envoyé par le roi au connétable, V, 265, 266.
- ROCHEMAURE. Maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, VIII, 726.
- ROCHEMOLE (SIEUR DE). Comptable, VIII, 338.
- ROCHEMOLLE (SIEUR DE), VII, 231.

- ROCHEPOSAY (SIEUR DE LA). Demande l'autorisation de résigner l'abbaye de la Stafarde, VII, 368.
- ROCHEROT (SIEUR DE LA). Est fait prisonnier au combat de Craon, III, 640. — Assiste à la conférence d'Ancenis, IV, 302. — Bon serviteur du roi, 395. — Attendu à Paris, 529. — Envoyé vers le connétable, 536. — Moins payé que ses collègues, V, 48. — Comte, chevalier des ordres du roi, conseiller d'État, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, gouverneur d'Anjou, IX, 663. — Envoyé ambassadeur en Espagne, V, 223, 401. — L'hôtel de l'ambassade violé, 446, 447, 457, 458. — Ses dépêches au roi, 468. — Quitte l'Espagne, 470, 471. — Envoyé vers le connétable, 549, 555. — Vers Rosny, 611. — Porteur de lettres du comte de Saint Paul au roi, VI, 149, 150. — Sa lettre au roi, 151. — Du roi à lui, 155. — Chargé d'une enquête, IX, 275, 276.
- ROCHES (CLAUDE DES). Serviteur de M<sup>lle</sup> d'Angoulême, obtient rémission pour avoir tué quelqu'un, IX, 30.
- ROCHETTE (SIEUR DE LA), III, 687. — Envoyé au roi par le duc de Savoie, IV, 560. — Sa fidélité, VI, 512. — Neveu du sénéchal d'Auvergne, 661, 662. — Agent secret du roi, 662, 663. — Sa querelle avec le fils du sieur de Noailles, VII, 386. — Porte au roi des paroles de fidélité du comte d'Auvergne, VIII, 910, 911.
- ROCHEVAYE (SIEUR DE LA). Son différend avec le sieur de Saint-Jay, VII, 888.
- ROQUEVAURE. Place recouvrée par d'Épernon, III, 799.
- ROBELLE. Écuyer de la reine Marguerite, VI, 515.
- RODEZ. Discussions de son évêque avec les habitants, IX, 228. — Reconnaît le roi, IV, 153. — Ville épiscopale, tenue des États chez elle et non à Villefranche, 713. — Son évêque cause de désordre, 785.
- RODEZ (SIEUR DE). Beau-père de Morese, V, 605.
- RODOLPHE II. Empereur des Romains, puis empereur d'Allemagne, I, 562. — Le roi de Navarre lui envoie en ambassade Segur-Paradaillan, 564.
- ROGER. Capitaine, II, 70.
- ROGER. Receveur, VIII, 443.
- ROGER, ROGIER OU ROYER (SIEUR DE). Appelé par le roi de Navarre, IX, 276. — Appelé sous les armes par le roi, III, 532.
- ROGER WILLIAMS. Officier anglais; son projet de venir voir le roi, II, 389, 390. — Son éloge, 391. — Recommandé par Walsingham, 391. — Envoyé en France pour la défense de Dieppe, III, 399, 400. — Son éloge, 400. — Renvoyé par le roi à Élisabeth, 506, 844. — Sa belle conduite contre les ducs de Parme et de Mayenne, 624. — Conduit 1,500 Anglais à l'armée du roi, 736, 850. — 2,000, 738; IV, 87. — Son retour près du roi, 171. — Reconnaît l'état de Brest attaqué par les Espagnols, 171, 172. — Renvoyé près de la reine, 173. — Son retour près du roi, 417, 420. — S'en retourne, 421, 423.
- ROGLÉS (SIEUR DE), VIII, 848.
- ROGNECOURT. Village, VIII, 847, 848.
- ROGON (NICOLAS). Valet de chambre de Marie de Médicis, VII, 494.
- ROHAN (LOUIS DE). Invité par le roi de Navarre à lui envoyer son fils le comte de Montbazou, II, 299.
- ROHAN René DE. Oncle du roi de Na-

- varre, I, 445; II, 14, 75. — Sa mort, 217.
- ROHAN (LOUIS DE), fils de Louis de Rohan, I, 87; II, 290. — Invite par le roi de Navarre à rassembler la noblesse attachée à sa cause et à venir le retrouver vers Saumur, I, 87. — Lettre tout à fait affectueuse, II, 290. — Vient à Paris contre le gré du roi, VII, 34. — Donne des indices sur une conspiration, 177. — Dépêché par le roi à Sully, 554, 555. — N'ose venir près du roi de crainte de ses créanciers; obtient sauf-conduit, IX, 58.
- ROHAN (Duchesse DE), IX, 122.
- ROIRE (SIEUR DU). Obtient du roi des lettres de grâce, IX, 38.
- ROLLET (M<sup>me</sup> DU). Demande de blé à elle adressée par le roi, VIII, 443, 444.
- ROMAIN, courrier, III, 382.
- ROMAIN (SAINT). Sa chasse, IV, 568.
- ROMAINS (ROI DES). A élire, VI, 520, 531 et suiv., 558; VII, 11.
- ROMAN (SAINT). A la solde du duc de Savoie, IX, 410. — Fortifie secrètement le château de la Motte, V, 427. — Reçoit défense de continuer, *ibid.*
- ROMANE (Jules). Musicien très-gouté, appelé en France avec ses filles par le roi, VIII, 908.
- ROMANS. Expédition sur cette ville par d'Ornano, IV, 881. — Sa garnison, V, 46.
- RONCAS. Secrétaire du duc de Savoie, IV, 1016, 1017. — Son voyage en France, V, 104, 140, 163, 179. — Envoyé au roi par le duc de Savoie, VIII, 729, 730, 775. — Exprime au roi le désir de ce duc, V, 179. — Porteur de lettres du même duc au roi, 239, 255; — du roi au duc, 265. — Apporte de l'argent au duc de Biron, 686.
- RONDÉ (M. DU), II, 462; VIII, 344
- ROULET OU ROLLET (SIEUR DU). Charge d'escorter un convoi, IV, 167. — Gouverneur du Pont-de-l'Arche; ordre du roi de lui faire payer ses assignations sur Rouen, 625. — Services qu'il rend au roi en cette qualité, VIII, 360, 453. — Maître d'hôtel du roi, reçoit la capitainerie et vignerie de Sommières, IV, 866. — Porteur de dépêches du roi au connétable, V, 300, 301; — de quatre enseignes prises sur l'ennemi à la marquise de Verneuil, 300. — Est fait prévôt général de Normandie, VIII, 899.
- ROQUE (SIEUR DE LA), capitaine, II, 159.
- ROQUE (SIEUR DE LA). Envoyé par le prince de Navarre au roi de France, à Catherine de Médicis et au duc d'Anjou, VIII, 27, 28. — Envoyé en mission par le même vers le cardinal de Bourbon, son oncle, I, 11; — vers Catherine de Médicis par la reine de Navarre, VIII, 54, 281. — Conseiller maître d'hôtel du roi de Navarre, ancien et loyal serviteur de sa maison, recommandé par lui au marquis de Villars, lieutenant général au gouvernement de Guienne, I, 44. — Envoyé par le même roi au duc d'Alençon, VIII, 95. — Gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, il est envoyé par lui vers le roi de France, I, 103, 105. — Agent du roi de Navarre près Henri III, il est chargé de presser la déclaration touchant le cours des monnaies de Béarn, 177. — Fait les affaires du roi de Navarre à la cour de France, 181. — Se retire de la cour pour pouvoir à ses affaires et revient près du roi de Navarre, 249. — Reçoit du roi de Navarre 200 livres tournois pour une entreprise, VIII, 163. — Envoyé par

- Catherine de Médicis au roi de Navarre, 175. — Envoyé par ce roi au roi de France, 189. — Sa querelle avec le sieur de Fleurac, I, 385. — Envoyé par le roi de Navarre à M. de Bellière, 395. — Appelé par ce roi, VIII, 255. — Envoyé près du prince de Dombes et du prince de Condé, I, 449. — Envoyé près du roi de France, 493, 494. — L'un des plus anciens serviteurs de la maison de Navarre, 662. — Envoyé vers la princesse de Conty, VIII, 316. — Réclame des sommes considérables dont il ne peut parvenir à se mettre en possession, I, 662. — Envoyé à Henri III en ambassade de condoléance sur la mort du duc d'Anjou, 666. — Employé par le roi de Navarre dans le différend élevé entre le prince de Conty et le cardinal de Vendôme, II, 280, 282, 283. — Dépêché par le roi de Navarre à Henri III, 281; — et aux deux parties adverses, 281, 282; — ainsi qu'à la princesse de Condé, 283.
- ROQUEBAILLAC (SIEUR DE). Seconde le gouverneur du Rouergue, III, 152.
- ROQUE BENAC (M. DE LA). Gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, suppléant de Saint-Geniès dans le commandement de Pau et autres places, II, 44.
- ROQUEBROU (LA). Projet d'y transporter le bureau des tailles d'Aurillac, IX, 221.
- ROQUE-DU-BREUIL (SIEUR DE LA). Gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, I, 103, 666.
- ROQUEFORT DE MARSAN, IX, 204.
- ROQUE-GIFFART (SIEUR DE LA). Enseigne des gardes du roi de Navarre, envoyé pour assoupir la querelle des sieurs de Fleurac et de la Roque, I, 385.
- ROQUELAURE (SIEUR DE). A rendu de grands services au parti protestant, I, 121. — Charge par intérim du gouvernement de Lectoure, VIII, 216. — Envoyé à la cour de France porteur de dépêches du roi de Navarre, 692. — Reçoit de ce roi 1,200 écus pour deux chevaux, II, 244. — Reçoit l'abbaye de Fontaine-les-Blanches, VIII, 572. — Envoyé par le roi vers sa sœur, IV, 402; — vers d'Épernon, 506. — Est fait sénéchal d'Armagnac et de Rouergue, IV, 690. — Pressé de partir, 713. — Envoyé vers la duchesse de Nevers, 716. — Brouilleries dans sa famille, VII, 282, 721. — Est fait par le roi maire de Bordeaux, 835, 836. — Capitaine porteur de dépêches à M. de Bussy, 882. — Reçoit un don du roi, IX, 68. — Reçoit une assignation sur l'édit des banques, 80. — Sénéchal de Villefranche, 193. — Reçoit en don du roi un moulin, 194. — Amène au roi le duc d'Épernon rentré en grâce, 331. — Ses agissements satisfont le roi, IX, 286, 287.
- ROQUE-PARVEYRE. Difficultés relativement à ce bien élevées par le duc de Savoie, V, 400.
- ROQUES. Gentilhomme ordinaire du roi, pourvu d'une charge de lieutenant-colonel, VII, 153. — Lieutenant-colonel du régiment de Châtillon, 226, 227, 285. — Difficultés y apportées par les États de Hollande; insistance du roi, 301, 302.
- ROQUES (le jeune). Probablement fils du précédent, contrôleur des réparations du château de Pau, VI, 456. — Enlève un piquet au messager de la poste; est emprisonné, *ibid.*
- ROQUE-TAILLADÉ (BARON DE). Sénéchal d'Albret, I, 549. — Tué en duel, IX, 18.

ROQUEVIDAL (SIEUR DE). Surprend des châteaux sous le faux prétexte du renouvellement de la guerre, I, 576, 577.

ROQUE-VIGNERON (LA). Son procès avec le comte de Gramont, IX, 107.

ROQUOERT. Perd la capitainerie de Laon, IX, 43, 44.

ROSAMBEAU (SIEUR DE), II, 216.

ROSNE (SIEUR DE). Commande des forces pour la Ligue, III, 446, 647, 650, 681. — Cherche à secourir le château de la Ferté-Milon, IX, 390.

ROSNE (SIEUR DE). Grand ligueur, assiège Saint-Gobin, III, 398. — Précède l'armée conduite en France par Albert d'Autriche, IV, 543. — Tué dans sa tente par un boulet de canon, 634, 635.

ROSVY (MARQUIS DE). Envoyé par le roi de Navarre vers les ambassadeurs suisses et vers le roi de France, II, 217. — Commence à prendre de l'influence sur l'esprit du roi, III, 145. — Averti d'avoir à défendre Poissy, 161. — Appelé à Ivry, 162. — Appelé par le roi, IV, 27. — Traite avec Medavy de la reddition de Verneuil, 103. — Chargé de traiter pour Rouen avec Villars, 110, 111, 112, 113, 197. — A déjà conçu ses projets économiques, 111. — Traite pour la reddition entière de la Normandie, 114, 197. — Chargé par le roi de prendre connaissance des titres du duc de Bouillon, 188; — de distribuer les dépouilles du cardinal de Bourbon, 205. — Négociateur pour le roi, VIII, 552. — Introduit par lui dans le conseil des finances, IV, 567. — Plaintes portées contre lui par Catherine de Bourbon, 579, 582; — appréciées par le roi, *ibid.* — Chargé de surveiller les receveurs des finances, 650. — Grande

confiance du roi en lui, 804, 810, 816, 822. — Gratifié du gouvernement de Mantes, 857. — En possession de toute la confiance du roi, V, 45. — Sa brouillerie avec d'Épernon, 65. — Chargé, comme surintendant des finances, de beaucoup d'affaires, VIII, 722, 723, 732, 733. — Appelé par le roi pour examiner la conduite du parlement de Bretagne, IX, 421. — Sa participation à la guerre de Savoie, VIII, 782. — — Maladie de son fils, V, 195. — Calomnié près du roi, 196. — Appelé par le roi devant Chambéry pour y prendre possession de sa charge nouvelle de grand maître de l'artillerie, V, 277. — Chargé de prendre toutes les mesures pour les préparatifs des noces du roi, 278. — Ses intérêts recommandés par le roi à l'archiduc d'Autriche, 313. — Possède les deux charges les plus importantes du royaume, 323. — Mandé près du roi à Calais, 459. — Son fils premier serviteur du dauphin, 501. — A toute la confiance du roi, 524. — Mandé près du roi pour affaire importante, 706. — Très-grande confiance du roi, VIII, 880, 881. — Envoyé après la mort d'Élisabeth vers son successeur, VI, 70, 84, 90, 93, 97, 98, 99, 100; — et vers la reine sa femme, 98, 100. — Grand maître de l'artillerie et grand voyer de France, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, conseiller d'État et surintendant général des finances, VI, 97, 98, 99. — Satisfaction du roi pour son ambassade en Angleterre, 125, 130, 131, 136. — En discussion avec le comte de Soissons, 158. — Possède toute la confiance du roi, 254. — Bien reçu à la Rochelle, VI, 268. — En butte aux

- attaques; ses plaintes au roi, 375. — Ses conseils très-recherchés du roi, 396. — Employé par lui dans ses relations avec les protestants, 489, 490, 495, 496. — Envoyé à l'assemblée de Châtellerault, 489, 490, 495, 496. — Devient duc de Sully, 582, 585. *Voy.* SULLY.
- Regardé comme nécessaire pour traiter les questions de finances, IX, 303.
- BOSSY (Marquis DE). Fils du précédent, capitaine de cinquante hommes d'armes, VII, 785. — Se blesse en montant à cheval, VIII, 945.
- BOSSY-SUR SEINE. Camp du roi en ce lieu, III, 169, 170, 172.
- BOSSET, médecin, va voir le roi à Montceaux, V, 61.
- BOSSIEUX. Prépare les vivres pour l'armée conduite en France par Albert d'Autriche, IV, 543.
- BOSSY ou ROSSI (Carlo). Envoyé par le roi vers la duchesse de Segni, V, 705; — vers le grand-duc de Toscane, 710. — Le roi tient son enfant sur les fonts baptismaux, VII, 435, 436. — Dépêché par le roi au grand-duc de Toscane, VIII, 924; — et à la grande-duchesse, 925.
- BOUY (Baptiste), II, 426.
- BOUY. Saisie de ses bijoux, intervention du roi, V, 30.
- BOUYONNEAU. Île pres de Mar-cille, fortifications effectuées, IV, 768; — pour protéger la ville, 769, 811.
- BOUANNAIS (Duc DE). Fait des assemblées en Anjou, VII, 599.
- BOUASSE, ville, III, 724.
- BOUCEL (Pierre), abbé de Notre-Dame de la Victoire, VIII, 938.
- BOULAN. Autorisé à l'exercice de la religion réformée, I, 379. — Rébellion de la ville, III, 36. — Le roi établit son camp sous ses murs, 36, 37, 38. — Toujours au pouvoir des ligueurs, 115. — Son château pris et évacué par les gens du roi, 143. — Approche du duc de Parme de Mayenne et autres capitaines français, 329, 330. — Assiégé par le roi, 330, 368. — Un régiment wallon et un régiment français de sa garnison sont défaits, 395. — Ses habitants forcent Tavannes à évacuer le fort de Sainte-Catherine, 397. — Approche imminente de Mayenne, 398, 402, 415. — L'ennemi s'éloigne, 413. — Arrivée de Mayenne qui vient retirer Tavannes de la ville et y installer Villars, 435. — Présence du roi à son camp, 508, 509 et suiv. — Invitation aux habitants à se soumettre, 510. — Grandes discussions entre habitants et gens de guerre, 513. — Continuation du siège, 515 et suiv. — Approche du duc de Parme, 529. — Intention des ennemis de secourir la ville, 549, 554, 556. — Absence du roi, 550. — Son retour, 553. — Nouvelle absence, 557, 560. — Continuation du siège, 560; VIII, 442, 443. — Approche immédiate des ennemis, 564. — Apprehension du roi, *ibid.* — Continuation du siège, III, 567, 568, 575, 578, 581, 583, 584, 585, 587, 590, 594, 595, 597; VIII, 446. — Approche des ducs de Parme et de Mayenne, III, 598, 599, 613. — Continuation du siège qu'ils ne peuvent faire lever, 598, 599, 600, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 610, 611, 612, 614, 616. — Arrivée des ducs de Parme et de Mayenne, levée du siège, III, 616, 617, 625; VIII, 452. — Manque de vivres, III, 631. — Reconnaît le roi, IV, 110 et suiv., 131, 197. — Entrée du roi.

- 645, 649. — Assemblée en ce lieu des grands du royaume, 657, 670, 680. — Peu favorable aux jésuites, VI, 354, 355.
- ROUEGUE. Les affaires y sont en très-mauvais état, I, 518, 521. — Religieux maltraités, 524.
- ROUET (Sieur DU). Envoyé par le roi vers la reine douairière, VIII, 585, 587.
- ROUILLE. Nommé échevin de Paris, IV, 878.
- ROUSMES, capitaine; fait une entreprise sur Mazères en temps de paix, I, 376.
- ROUSSART, lieutenant; sa fidélité au roi, III, 778.
- ROUSSAT (Jean). Maire de Langres, dévoué au roi, II, 495, 496; IX, 287 et suiv. — Informé des desseins du duc de Lorraine sur Langres, III, 39. — Rend de grands services au roi, 490; — ainsi que sa famille, IX, 288. — Désir du roi qu'il soit de nouveau élu maire, 663, 753, 778. — Maire, IV, 51. — Calomnié auprès du roi, 52.
- ROUSSEAU (Le sieur), I, 144. — Contrôleur des finances, IX, 365.
- ROUSSELIÈRE (M<sup>lle</sup> DE LA). Son mariage avec le capitaine La Roche, VIII, 221, 222.
- ROUSSET (Sieur DE). Son affaire, VII, 239. — Demande à se justifier, VIII, 404.
- ROUSSIÈRE OU ROUZIÈRE (Sieur DE LA). Gentilhomme d'Auvergne, appelé aux armes par le roi de Navarre, avec les gentilshommes ses voisins, II, 393; VIII, 335. — Pressé de nouveau de venir avec ses amis, armes et chevaux, II, 394. — Sieur de la Bosme, chevalier de l'ordre du roi, invité à seconder le grand prieur de France gouverneur d'Auvergne, III, 206; — et à se rendre aux États, *ibid.*; — à nettoyer le pays des pillards qui le désolent, III, 234. — Envoyé par le roi au duc de Nevers, 425.
- ROUSSILLOU (Comté de). Troubles dans ce pays, VIII, 658.
- ROUTE. Pour déroute, III, 164, 166, 169 et *passim*.
- ROUTIER, courrier, IV, 437, 438.
- ROUX, capitaine, envoyé au roi de Navarre par Matignon, II, 81, 82; — par Benac, VIII, 138.
- ROUX (Maître). Réclamation du roi en sa faveur près du duc de Savoie, VI, 211.
- ROUZINES (Sieur DE). Envoyé par le roi de Navarre vers le maréchal de Damville, I, 223.
- ROY (Pierre LE). Chargé de faire rentrer des taxes, VII, 570.
- ROYALE (Place). *Voy.* PLACE.
- ROYAN. Châteaux des environs enlevés par le roi de Navarre, II, 221. — Menacé par le maréchal de Biron; sa garnison renforcée, 238. — Demande à ne plus payer de subside, III, 440. — Subside augmenté, 472.
- ROYE (Adam). Marchand de Rouen autorisé à faire sortir de France des toiles à la charge de rapporter de la laine d'Espagne, IX, 52.
- ROYE, ville, III, 387. — Reconnaît le roi, IV, 144.
- ROYER (Jean LE). L'un des secrétaires des commandements du roi de Navarre, I, 72.
- ROZEL. Commissaire, IV, 915. — Revenu de Hollande, 916. — Envoyé au-devant des députés des Pays-Bas, 927; — au connétable, *ibid.*; — à Cecil, 928.
- ROZIERES (Sieur DE). Conseiller d'État, III, 402, 406, 414. — Employé aux choses de finances, 425, 438, 445, 528. — Envoyé pour traiter avec les reîtres, 519.

- ROZIER. hof et seigneurie, IX, 5.
- ROZILLY. Capitaine du château de Loudun. se démet de cette charge, III, 149.
- ROZOY, ville prise par les forces du roi, III, 793.
- RUEMPEL (Charles de Bourbon-Vendôme, seigneur DE). Gouverneur de Rue, III, 594.
- RUELLAY OU RUELLAI (Horacio). Les bénéfices possédés dans le royaume par son frère l'évêque lui sont d'avance et d'office assurés, III, 213. — Tient des bijoux du roi engagés, VII, 247. — Ils sont retirés, 266, 284, 365; VIII, 712.
- RUE. Fente attaque de cette ville par le duc de Parme, III, 590, 593. — Assiégée en effet, 815. — Résiste, VIII, 450.
- RUEIL (Sieur DE). Prend parti dans la querelle de Merlemont avec Du Fayel, VII, 317.
- RUEIL (Sieur DE). Adjoint comme lieutenant à Matignon au gouvernement de Guienne, I, 580.
- RUGTODOR. Porteur de lettres de la marquise de Verneuil au roi, VIII, 812.
- RUGNY (Sieur DE). S'en retournant du siège de Paris, il concourt à mettre en déroute le vicomte de Tavannes, III, 257.
- RUMESIL OU RUMESNIL (Sieur DE). Envoyé par le roi vers le duc de Nevers, III, 322, 325, 326. — Sa compagnie, 775.
- RUSSIE (Grand-duc de). Prié par le roi de permettre la sortie de ses États à un représentant de marchands français, III, 113, 114.
- RUSSY (Sieur DE). Conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, envoyé résident en Hollande, VII, 216, 506. — Reçoit ordre du roi de faire rendre justice à des marchands français pillés par des Hollandais, 449, 450, 451. — Entretenu par le roi des affaires des Pays-Bas, IX, 288, 289.
- RUSICA (Henri). Recommandé par le roi aux autorités de Venise, VI, 250.
- RUTZ (Martin) OU BEAULIEU. Conseiller d'État et secrétaire des commandements du roi, III, 5, 101; IV, 959. — Envoyé au roi par le duc de Nevers, III, 684.
- RYEOL. Se pourvoit en cassation d'un arrêt, IX, 88.
- RYEVAL (Notre-Dame de), abbaye, ordre des Prémontrés, diocèse de Toul, VIII, 768.
- RYEARDEAL. Obtient des lettres d'abolition, IX, 298.
- RYNCQUES. Fermier d'un impôt sur le vin en Anjou, VIII, 863.
- RYN (Sieur DE). Premier président de la cour de Rouen, VII, 734.

## S

- SABEYON, capitaine. Homme archer des gardes du roi, VI, 245.
- SABLIÈRES (Sieur DE). Obtient des lettres de remission pour avoir tué un capitaine des gardes de Lesdiguières, IX, 98, 99.
- SABRIANÇOIS OU SABBRIANÇOIS (château). Se rend au roi, III, 298, 302; VIII, 406.
- SAC (Sieur DE). Donne au roi de Navarre des nouvelles de Scorbiac, I, 206.
- SACRAMOR OU SACREMORE. Son régiment au service des ligueurs, II, 221. —



- Assassine par le duc de Mayenne, 332.
- SACRE et couronnement du roi, III, 819. — Intention première du roi de le faire à Saint-Denis, IX, 380. — Retardé, 383. — Résolution qu'il aura lieu à Chartres, 389, 390. — Il y a lieu, en effet, IV, 100 et suiv. — Personnages qui y assistent, 100, 101, 107.
- SAGAR (VICOMTE DE). Porteur d'une dépêche du roi à l'ambassadeur en Angleterre, VI, 72.
- SAGONNE (COMTE DE). Son trompette retenu par le roi de Navarre, II, 231. — Fait citer Terme, IX, 220. — Sa promesse, 301.
- SAGONNE (M<sup>me</sup> DE). Son procès avec le duc de Nevers, VII, 202.
- SAIGE. Capitaine envoyé au roi par le duc de Wurtemberg, VIII, 528.
- SAIGNE. Député au roi par les habitants du Périgord, IV, 319.
- SAILLY (Sœur Claude DE). Le roi demande pour elle au pape l'abbaye de Bertaucourt, VII, 880.
- SAINTEs. Assemblée tenue en ce lieu, I, 630.
- SAINFRAILLES (SIEUR DE), VIII, 135.
- SAINTRÉ. Député par Poitiers pour annoncer au roi la soumission de la ville, IV, 169.
- SAISIE des biens de gentilshommes attachés à la Ligne, VIII, 361.
- SAISIES (COMMISSAIRES DES). Leur création, IX, 198.
- SASSEVAL ou SESSEVAL (SIEUR DE). Capitaine pour la Ligue; sa compagnie défaite, III, 398.
- SALAYGNAC. Voy. SALIGNAC.
- SALERS (SIEUR DE). Envoyé au roi par le duc d'Épernon, III, 123, 125.
- SALERS, ville d'Auvergne, III, 44.
- SALES DE SOLEURE, capitaine, créancier du roi pour service fait en Dauphiné, VIII, 371.
- SALIGNAC ou SALAIGNAC (BARON DE LA MOTHE-PÉNELON). Dépêché par le roi de Navarre vers Catherine de Médicis, I, 236. — Nommé ou simplement proposé par le roi de Navarre pour commander à Périgueux en remplacement du sieur de Vivans, 259; IX, 212. — Envoyé par le roi de Navarre en Dauphiné pour faire observer la paix, VIII, 138. — Porteur d'instructions et exécuteur des vœux du roi de Navarre, 281. — Envoyé par le roi de Navarre au roi de France, II, 19, 38; — et à M. de Bellière, 41. — Porteur d'une dépêche relative aux Pays-Bas, 61. — Charge d'affirmer les pastels, 375. — Envoyé pour traiter avec les reîtres, III, 519. — Quitte l'armée pour rentrer en Limousin, IV, 969. — Envoyé pour remplacer de Brèves comme ambassadeur à Constantinople, VI, 216, 241, 259, 271, 272; VII, 45, 110; VIII, 971. — Obtient des lettres d'évocation, IX, 53.
- SALINES. Leur état, II, 1, 2.
- SALINIER DE CACHAC (PHILIPPE DE). Religieux sacristain en l'abbaye de Saint-Pierre de Lozat, VI, 574. — Le roi demande pour lui au pape le prieuré de Notre-Dame de Bois-Rayer, *ibid.*
- SALINIS (Le sieur), auditeur des comptes, II, 43, 44.
- SALINS. Intention du roi d'assiéger cette ville, IV, 387, 390. — Invite à se rendre, 390, 391. — Mauvaise place, VIII, 568, 569. — Respecté par le roi, *ibid.*
- SALLE. Arrêté comme voleur et conduit dans les prisons de Paris, VII, 475.
- SALLE (SIEUR DE LA). Le roi de Navarre lui demande de ses chiens, I, 111. — Appuyé inutilement par Biron pour les

- fonctions de jurat de Bordeaux, 387.  
— Ses redevances au roi, IX, 238.
- SALLEET, capitaine, IV, 735.
- SALLES (Bertrand DE). Gouverneur de la forteresse de Navarreins, député du Béarn vers Marie de Médicis, V, 406;  
— vers le roi, VI, 501.
- SALLES, évêque de Genève, VIII, 810. — Invite à envoyer des pasteurs catholiques au bailliage de Gex, *ibid.*
- SALLES (Jehan), négociant, VII, 440.
- SALLES (M. DE), I, 274.
- SALO (Christoforo), V, 575.
- SALOMON. Importune le roi de Navarre pour affaires de finances, II, 230, 231.
- SALON DE-CROS, IX, 408.
- SALUCES, ville et marquisat du Piémont, I, 243. — Marquisat retenu par le duc de Savoie, IV, 693. — Cause de longs différends entre le roi et le duc de Savoie, VIII, 636 et suiv., 777, 778. — Réclamé par le roi, V, 103 et suiv. — Affaire remise entre les mains du pape, 104, 113, 117, 119, 150; VIII, 709, 710, 716. — Droits du roi sur ce marquisat, V, 192. — L'affaire ne s'arrange pas, 203, 208, 209. — Accord, 210, 211, 212, 213, 221. — Sa restitution refusée par le duc de Savoie, 249. — Abandonnée au duc en échange du pays de Gex et du Bugey, 539.
- SALUSSE (Sieur DE). Sa maison de Vétricières surprise par des soldats, VIII, 350.
- SALVAGNAC. Poudres envoyées en ce lieu, II, 377.
- SALVE. Nommé président en la justice de Metz, Toul et Verdun, VI, 580, 581.
- SALVIATI (Chevalier). Quitte Nérac à cause des maladies qui y regnent, I, 566.
- SALYMES (Sieur DE), VIII, 837. Peut-être ALYMES (DES). Voy. ce mot.
- SAMA, habitant de Châteaudun, II, 499.  
— Emprisonné comme ligueur, *ibid.*
- SAMARITANO (Girolamo). De l'ordre de Saint-Augustin, prieur à Rome, demande la recommandation du roi près du pape, VII, 753.
- SAMESARD OU SAINT-MEZARD, lieu, II, 122.
- SAMINIÈRE (Sieur DE LA). Abolition en sa faveur, VI, 634.
- SANCERRE. Porteur de dépêches du roi d'Espagne au roi de France, V, 223.  
— Contrôleur de l'argenterie du roi, VIII, 932.
- SANCTO-GENESI (Jean-Antoine-Ursin, duc DE). Admis dans l'ordre du Saint-Esprit, VII, 482.
- SANCY (Sieur DE). Ambassadeur en Angleterre, VIII, 338. — Chargé par le roi de négocier un emprunt, 358. — Envoyé par le roi en Suisse, III, 13. — Envoyé en ambassade près des princes d'Europe, 33, 107, 109. — Chargé de mission auprès du sieur de Schomberg, 130. — Lève en Allemagne une troupe de lansquenets qui sont dispersés par le duc de Lorraine, 133, 134. — Conduit en France les troupes allemandes levées pour le roi et retourne en Allemagne, 155, 156, 160, 174 et suiv. — Envoyé pour traiter avec les reîtres, 519. — Envoyé au duc de Nevers, 605. — à la reine d'Angleterre, 638, 840, 841 et suiv. — Commande des Suisses devant Laon; ses succès, IV, 177. — Envoyé en Lorraine pour traiter avec le duc, 195. — Amène des forces au roi en Picardie, 426, 432. — Renvoyé et recommande à Montmorency, 458. — De retour près du roi après avoir vu le comte Palatin du Rhin, 460, 461. — le prince de Wurtemberg, 463. — Lève en Allemagne un régiment de

- lansquenets, 465. — Dépêché par le roi à Montmorency, 510. — Répond personnellement pour de l'argent prêté au roi, 511. — Envoyé à la reine d'Angleterre, 558, 560. — Va traiter avec les Suisses, 634. — Envoyé avec des forces pour bloquer le fort Sainte-Catherine, V, 310. — Soumet au roi un projet financier, 403. — Son diamant, *ibid.*
- Son procès avec Birague, IX, 134.
- SANDAL (SIEUR DE), VIII, 238.
- SANLON (SIEUR DE). Assailli par les frères d'Oysonville, VII, 709.
- SANLYS. Voy. SENLIS.
- SANNEUSAN. Voy. SAUVENSAN.
- SANSAC. Envoyé par le roi de Navarre à Catherine de Medicis, I, 226; — à de la Force, VI, 108.
- SANSEDONI (Giulio). Évêque de Grasseto, en Toscane, demande à résigner son évêché, VII, 729.
- SANSEY, banquier, IX, 3.
- SANTENEY (M. DE). Créancier du roi, VII, 378.
- SARQUEVILLE, gentilhomme anglais; inquiétude du roi à son sujet, III, 565.
- SARAZET (SIEUR DE). Enlève, autorisé par le roi de Navarre, des safrans que des marchands étrangers faisaient passer par le Bigorre, I, 212, 213, 216.
- SARDOS (SAINT-). Voy. SEBOS.
- SARDYNY. Avance de l'argent au roi, IX, 236.
- SARLAT, ville et château. Se rend au roi, II, 142.
- SARMYENTO (Pedro DE), VIII, 316.
- SARRÈTE. Voy. DURAND.
- SASAY, en Poitou. Pris par le roi de Navarre, II, 286.
- SAUBYON. Dépêché par le roi à de la Force, VI, 465.
- SAUCIONDE, capitaine, VIII, 847. (Peut-être le même que SOSCIONDE.)
- SAUFRE (Comte DE). Envoyé du duc de Savoie au roi de Navarre, I, 73.
- SAULI, cardinal; sa candidature au saint-siège combattue par le roi, VI, 434.
- SAULIÈRE (Le sieur). Emprisonné à Périgueux par les catholiques, I, 397. — Son élargissement réclamé par le roi de Navarre, 398.
- SAULT (Comtesse DE). Se tourne contre le duc de Savoie, III, 513, 572. — Aménée par Montmorency au parti du roi, 641.
- SAULT (DU), avocat du roi au parlement de Bordeaux; sa mort, VII, 133.
- SAULT (DU), lieutenant-colonel du régiment du sieur de Châtillon; résigne sa charge, VII, 153, 226, 227, 285, 506, 507.
- SAULTOUR (SIEUR DE), VIII, 365.
- SAUMON. Nom de convention pour désigner le roi de Navarre, II, 159, 193.
- SALMONT (SIEUR DU). Son procès avec Camelfort, VIII, 259, 260.
- SAUMUR. Demandé par le roi de Navarre en 1589, comme condition de trêve avec Henri III, II, 466. — Assemblée tenue en ce lieu, IV, 577; VIII, 643.
- SAUNAT. Demande le gouvernement de Castillon et une compagnie, IX, 332. — Refusé, 333.
- SAURIN. Sa mort, V, 485. — Bon capitaine, 485, 490.
- SAURIN, fils du précédent. Demande la capitainerie de Sommières qu'avait son père, V, 485, 490.
- SAURIN OU SORIN (SAINT-). Son abbe proposé au cardinalat par le roi, VIII, 675.
- SAURIO, capitaine, VII, 769.
- SAUSSAC (M. DE), IX, 216.
- SAUSSAYE. Envoyé au roi par le duc de la Trémoille, VIII, 593, 594, 595.
- SAUSSÉE-COLOGNES. Religieux présenté par

- le roi au pape pour l'abbaye de Notre-Dame des Culieux, V, 7.
- SAUSSENS (SIEUR DE). Son affaire au conseil privé, VII, 249.
- SAUTRAY (SIEUR DE). Envoyé au roi de France par le prince de Navarre, VIII, 76. — Annonce au roi la soumission de Poitiers, IV, 169.
- SAUVAGE. Nommé par la reine Élisabeth à la place du sieur de Baskeville, IV, 799.
- SAUVISSAN OU SAUNISSAN. En hostilité contre Anbeton, IV, 340. — Sénéchal du Bologne, tué par les habitants de Villefranche, 690-713.
- SAUVETAT (LA), ou Agenais. Demande au roi Henri III justice d'un meurtre, I, 657. — Receit Boidomain dans ses murs, II, 203.
- SAUVETERRE (M. DE). Soupçonné d'avoir prêté la main à l'enlèvement de Henriette de Labatut, V, 142.
- SAUVETERRE, ville du Beun, I, 591. — Invitation à Saint Genies de la fortifier, II, 157.
- SAUVYER (SAINT), en Normandie. Pris par les troupes du roi, III, 195.
- SAUZAY, Ambassadeur en Danemark, IX, 147, 294. — Ses créanciers, *ibid.*
- SAVAILLAN OU SAVEILLAN (SIEUR DE), gouverneur de Casteljoux, son différend avec Gabaret, I, 411. — État dressé pour lui touchant le Me, II, 339. — Sa part dans la rançon de Sipièrè, 381. — Capitaine, VIII, 49.
- SAVAYON, lieutenant du sénéchal d'Auvergne, VI, 511.
- SAVARY (François). Voy. BREVES.
- SAVARY (Françoise DE), sœur de M. de Breves (François Savary). Conversion en sa faveur du prieur de Mersigny en abbaye, VII, 833.
- SAVARY, maréchal des logis dans la compagnie des cheval-légers. Son procès, VIII, 765. — Commande par intérim cette compagnie, IV, 637.
- SAVEILLE (Héritière DE). Voy. ROCHEFATON.
- SAVEILLES OU SAVEYLLES (M. DE). Appelé aux armes avec le plus de ses amis qu'il pourra réunir, II, 459.
- SAVERNE. Son chapitre, IX, 114, 116.
- SAVEUSE. Commande les troupes de la Ligue; est défait, II, 492; VIII, 35.
- SAVIGNAC (Baron DE). Voy. LESCOURS.
- SAVIGNY (Abbaye de), V, 473, 474.
- SAVIGNY (SIEUR DE). Rebelle au roi, IX, 268.
- SAVOIE. Emmanuel Philibert, duc de, informé par le prince de Navarre de la paix de 1570, I, 9. — Parent de ce prince, 20. — Lettre de condoléance à lui adressée sur la mort de sa femme, 73. — Sa mort, 337.
- SAVOIE (M<sup>re</sup> de), tante du roi de Navarre. Sa mort, I, 74.
- SAVOIE (Charles Emmanuel, duc de), fils du précédent. Envoie annoncer au roi de Navarre le mort de son père, I, 337. — Demande en mariage Catherine de Bourbon; réponse amicale du roi de Navarre, 470, 472. — Son différend avec Genève, 495, 497. — Sollicite par le roi de Navarre en faveur de la délivrance de La Nonè, 469, 623. — Fait visiter le roi de Navarre, 696. — Assurances d'amitié du roi de Navarre, II, 178. — Sollicite par le roi de Navarre pour sa mise en liberté de Briquemont, 528. — Ses gens défaits par les troupes du roi en Provence, III, 595. — Revient en Provence avec des galères, 468. — Ses revers, 513, 553, 573, 690, 808. — Se efforce de faire la guerre au roi, VIII, 175. — Assiège et abandonne Gausse

IV, 33. — Entre en préliminaires de paix, 560. — Fait des difficultés sur un accord conclu, 651. — Résolution du roi de lui faire une rude guerre, 694. — Consent à remettre ses différends avec le roi au jugement du pape, VIII, 636; — mais avec restrictions, 637, 638. — Évidemment porté pour le roi d'Espagne, 638. — Sa mauvaise foi, 638, 639. — Battu plusieurs fois par Lesdiguières, IV, 870. — Fait traverser la France par un émissaire envoyé au cardinal d'Autriche, 913. — Son armée faible et découragée, 929. — Compris au traité de Vervins, 1004. — Son différend avec le roi pour le marquisat de Saluces remis entre les mains du pape, V, 104, 113, 117, 119, 150. — Ses vexations réitérées contre Genève, 126. — Vient en France voir le roi, 179, 185, 190, 191, 197. — Dépenses du roi pour cette visite, V, 189, 190. — Ne termine pas l'affaire de Saluces, 203, 208. — Accord, 210, 211, 312; VIII, 759. — Se plaint du pauvre accueil qui lui a été fait à son passage en Champagne et en Bourgogne, V, 215. — Peu disposé à exécuter les promesses faites au roi, 245, 248, 250, 251, 253, 254. — Attaqué par le roi, VIII, 774. — Se tourne du côté de l'Espagne contre le roi, 775, 776. — Fait des propositions au roi, V, 255, 256. — Déliance du roi, 256, 262, 263, 264, 265. — Sou tenu par les Espagnols, 267, 273. — Refuse d'exécuter les traités et de restituer le marquisat, 269. — Pressure le marquisat, VIII, 798. — Battu partout et peu secouru des Espagnols, V, 310. — Rassemble ses forces et marche vers le roi, 314, 318. — Vient au secours de Montmélian, 329. — Assisté des

Espagnols, 332. — Fait des propositions, 339. — Marche vers l'armée du roi, 344, 345. — Le roi fait peu de cas de ses forces, 353. — Envoie des députés pour traiter de la paix, 357. — Fait la paix, 369. — Batifole le traité de Lyon, 394. — Sa bonne volonté de vivre en paix avec le roi, 440. — Inspire toujours peu de confiance au roi, 574. — Se fait presser pour payer des sommes dues d'après le traité, 585. — Fomente la conspiration de Birou, 614, 615, 628, 630, 637, 671; VIII, 849. — Jugement du roi sur ce prince, V, 624. — Cherche à se justifier au sujet de la conspiration, 672. — Sa convoitise insatiable, 693. — Son entreprise sur Genève, VI, 4, 5; — contre les traités, 6. — Repoussé, 8. — Assisté des forces espagnoles, 12. — Ne retire que de la honte, 24. — Toujours hostile au roi, 43. — Ne cesse de pousser l'Espagne à la guerre contre la France, 115. — Amuse les Genevois, 128. — Paix entre eux, 136; — amenée par le roi, 136, 142. — Déjoue une trame contre la vie du roi, 152, 153, 154. — Écrit au roi au sujet de la mort de sa sœur, VIII, 904. — Conduit une entreprise sur Grenoble, VI, 324. — Son caractère, sa politique, 365. — Fait arrêter un Français venu à lui pour l'indisposer contre le roi, VII, 1. — Rend compte au roi de ce qui se passe en Savoie, 862.

SAVOIE (Amédée de), frère de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, III, 839. — Sa défaite, *ibid.*

SAVOIE (Duchesse de). Sa mort, VIII, 682. — Désirait venir visiter le roi, 729, 730, 731.

SAVOIE (Chancelier de). Intermédiaire

- entre son duc et le roi de Navarre, VIII, 238, 239.
- SAXE (Auguste le Pieux, duc de). Grand maréchal et électeur du Saint-Empire, II, 99. — Ambassade à lui envoyée par le roi de Navarre, *ibid.* — Sa mort, III, 505.
- SAXE (Christian, prince de). Fils du précédent. Reçoit un envoyé du roi de Navarre, II, 103. — Ce roi lui demande le passage sur ses terres pour les troupes qu'il fait venir d'Allemagne, III, 11. — Remerciements, 108, 109, 259 et suiv. — Ambassade du roi vers lui, 277, 280, 393. — Donne des assurances de secours, 279. — Envoies des forces, 395.
- SAXE (Duchesse de). Visitée au nom du prince de Navarre par son ambassadeur d'Argenlieu, VIII, 29, 30.
- SCALIGER. Appelé par les États de Hollande pour l'attacher à l'université de Leyde, III, 530. — Sollicitations du roi à ce sujet, 531. — Félicité de son acceptation, 760. — Appelé par le roi M. de la Scala, 758.
- SCARRON, conseiller au parlement, IX, 194.
- SCEAUX (Doublement des petits), IX, 267.
- SCHEFFER. Envoies du landgrave de Hesse vers le roi, VI, 50, 51.
- SCHELANDRE (SIEUR DE LA). A beaucoup d'honneur, II, 420.
- SCHELENDER (French), colonel allemand, III, 134.
- SCHOMBERG (Gaspard DE). Recherche par le roi de Navarre, II, 423, 424. — Visite les ducs de Wurtemberg et de Saxe pour le service du roi, III, 107, 109, 156, 175. — Comte de Nanteuil, conseiller d'État, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances et feld-maréchal des gens de guerre allemands en Allemagne, 129, 185. — Près du roi de Danemark, 174. — Sollicité par le roi en faveur du baron du Châtelet, 536. — Se joint à l'armée du maréchal d'Aumont, 540. — Appelé par le roi contre le duc de Nemours, 553, 554. — Député pour le roi à la conférence de Suresne, 769. — Très-consideré du roi, VIII, 495, 496. — Repond personnellement d'un prêt fait au roi, IV, 511, 519. — Concourt à bloquer la Fere, 571. — Chargé de négocier avec le duc de Mercœur, 647, 648. — Sénéchal et gouverneur de la haute et basse Marche, 725. — Chargé de préparer le siège de Mirebeau, VIII, 648. — Employé à la répression des troubles du Poitou, IX, 317. — Avertit le roi de l'outrage fait à du Plessis-Mornay par Saint-Phal, et reçoit ordre d'arrêter celui-ci, IV, 872, 873.
- SCHOMBERG (Tisels). Amène des reîtres au roi, III, 43.
- SCHOMBERG (Wolf DE), Allemand, sert le roi, III, 158. — Confirmé par lui dans son grade de colonel, *ibid.*
- SCHONARCHENBOURG (Comte DE), VIII, 779.
- SCHREESBURY. Envoyé par Élisabeth pour ratifier le traité fait avec le roi, IV, 652, 653.
- SCHUYNES (Prieur de). Désigné pour l'évêché de Grenoble par le roi, qui revient sur cette désignation, VII, 308, 309. — Prête-nom pour son frère Pluvinel, 684.
- SCOREBIAC ou ESCORBIAC (SIEUR DE). Reçoit des églises réformées une mission auprès du roi de Navarre, I, 158. — Donne à ce roi des avis dont celui-ci le remercie, 203. — Remercie des soins qu'il met dans la levée des deniers imposés aux protestants, 206. — Bons

avertissements envoyés au roi de Navarre, 208. — Invité à venir à la conférence de Nérac avec les députés de Castres, 208. — Appelé à Mazères par le roi de Navarre, 219, 221. — Commis pour faire exécuter la paix, 228, 229. — Chargé de faire imprimer et de répandre adroitement un discours, 228, 229, 230. — Ordre de faire rendre un cheval retenu injustement, 248. — Conseiller au parlement de Toulouse, appartenant à la chambre de l'Édit, 251, 259; VIII, 227, 264. — Conseiller et avocat du roi, I, 299. — Chargé de pourvoir à l'entretien d'hommes d'armes, 300. — Appelé à Cahors par le roi de Navarre, 304, 305. — Invité par ce même roi à avoir l'œil à tout pendant que lui-même va accompagner la reine sa femme partant pour la cour de France, 434. — Secrétaire des commandements et finances du roi de Navarre à Montauban, 407. — Consulté par le roi de Navarre sur le fait de la justice, 508 et suiv. — Appelé à Montauban pour conférer de la justice, 678, 679. — Invité à s'interposer entre le gouverneur et les habitants de Saint-Antoine, II, 213. — Chargé de lever des deniers pour aller au-devant de l'armée allemande, 235. — Presse de faire des levées de deniers pour le même objet, 320. — Prié par le roi de Navarre de dresser un état et ordonnance touchant le Mas, 339. — Surintendant des finances à Montauban, 339, 344, etc. — Invité à poursuivre le capitaine Penavaire et Cadran, 364; — à tenir la main à ce que les deniers destinés à l'armée étrangère se lèvent, 367, 368. — Chargé de nombreuses affaires de finances, *passim*. — Pressé par le roi de Na-

varre pour la levée de deniers, 380, 381, 387. — Compris dans une nouvelle commission chargée de juger la princesse de Condé, 408, 409. — Invité à faire payer Hortoman et du Pin sur la recette du Rouergue, 470.

SEAUCCOURT (SIEUR DE), gentilhomme de la chambre du duc de Mayenne, VIII, 736.

SEAUX. Reçoit une lettre du maréchal de Fervaques, VII, 638.

SÉBASTIEN (SAINT-), île des Açores, I, 578.

SEDAN. La comtesse de Lival, après la mort de son mari, s'y retire avec son fils, II, 207; — avec M<sup>lles</sup> de Bourbon et de Bouillon, 358, 359, 360, 361. — Leur est enlevé, 420, 421. — Le roi y pose son camp, III, 501 et suiv. — Troupes et munitions tirées de cette ville, 510, 644. — Vivement convoité par le roi, IX, 218. — Départ du roi pour s'y rendre; pour quel motif, VI, 584, 586, 592. — Livré au roi par le duc de Bouillon, 596, 597, 598, etc.

SÉE (PONT DE), VIII, 346, 347.

SÉES ou SÉEZ, ville de Normandie, prise par le roi, III, 116. — Son évêque favorable au roi, 792.

SEGA, cardinal, III, 719.

SEIGNI (Duchesse DE). Son cadeau au roi, V, 705.

SEGUIER (Antoine). Avocat général, empêche l'édit sur les forêts d'être vérifié au parlement, IV, 508. — Président, VII, 281, 324.

SEGUIER (DE), président de la chambre de justice établie à Bordeaux, VIII, 230.

SEGUIER (Louis). Doyen de Notre-Dame de Paris, conseiller au parlement, IV, 23. — Envoyé à Rome avec le duc de Nevers, 23, 24.

**SÉGUR** DE, ou **SÉGUR-PARBAILLAN**. Envoyé par le roi de Navarre au maréchal Dumville, I, 134; — à M. de Bellière, 466. — Conseiller du roi de Navarre, 526. — Envoyé en ambassade, accompagné de Buzenval et de Colignon, au roi de Suède, 533; — au duc de Saxe, 538 et suivantes, 633. — à tous les princes et autres dignitaires du Saint-Empire, 542, 617; — à la reine d'Angleterre, 543, 617. — à Charles de Suedermanie, 548, 617. — aux consuls de la république de Venise, 556, 617. — au roi de Danemark, 561, 617. — à l'empereur des Romains, 564, 617. — Ses instructions, 561, 562, 617, 620. — Explication à cet égard de Henri III par le roi de Navarre, 612, 637. — Succès de la négociation, 622. — Apporte au roi de Navarre des nouvelles de Walsingham, II, 15. — Très-apprécié d'Élisabeth, 19. — Envoyé en ambassade pour armer tous les princes protestants contre la Ligue, 20, 21, 78. — avec plein pouvoir de lever le plus de reîtres et autres gens de guerre qu'il pourra, *ibid.* — Envoyé en ambassade près d'Élisabeth, 51 et suiv., VIII, 206, 298. — du roi d'Espagne, II, 58. — du duc Cosme, 58 et suiv. — invité par le roi de Navarre à bien soigner ses intérêts, 74, 75. — Surintendant de la maison du roi de Navarre, allié et fiancé, 74, 75. — Porteur des dépêches du roi de France au roi de Navarre, VIII, 92. — Chargé de le repandre la déclaration du roi de Navarre, II, 85. — Envoyé de nouveau en ambassade près des princes protestants, 99 et suiv., 103, 106. — Très-estimé du roi de Navarre, 102. — Envoyé vers le prince Christian de Saxe, 103 et suiv.

— au roi de Suède, 109 et suiv. — Pressé par le roi de Navarre de négocier, 119 et suiv., 127. — Félicité et remercié, 184, 188. — Pressé d'obtenir un prompt résultat, 211. — Instructions du roi de Navarre, 238, 239. — Envoyé vers le roi de Danemark, de Norwege, etc., 248 et suiv. — Envoyé de nouveau vers le duc de Saxe, le roi de Danemark et le duc de Wurtemberg, 263 et suiv. — au duc de Saxe, 287 et suiv.; — au roi de Danemark, 292 et suiv. — Témoignage rendu par le roi de Navarre à ses services, 297. — Pressé d'effectuer ce dont il a charge, 303; — de hâter la levée des troupes, 304. — Avis à lui donné par le roi de Navarre de la dispersion de son armée étrangère, 316. — Envoyé près du duc de Brunswick, VIII, 327, 328. — Ambassadeur ordinaire en Allemagne, II, 322, 326, 355, 357; VIII, 327, 328. — Son auxiliaire Du Fay, II, 337. — Tombe malade, 405, 411. — Revenu de ses ambassades, 435. — Loué de ses travaux, bien qu'ils n'aient eu qu'un demi-succès, 432, 440.

— Envoyé demander du secours à Élisabeth, IX, 125. — Envoyé par le roi de Navarre à la cour de France, 209, 210. **SEIGNAC (GRAND)**. En très-bonnes relations avec le roi, IX, 248. — Recu ses plaintes contre les pirates musulmans, 248, 249. — Bien de lui et de Bühl, 261.

**SEIM (SAINT)**. Combat livré près de ce lieu, IV, 366.

**SEISSÉL** ou **SEYSSEL**, VIII, 835.

**SELINCOURT**, Sieur de. Envoyé par le duc de Nemours vers son fils détenu à Lyon, IX, 367.



- SELLIER (Jean). Créancier de l'État pour travaux à Troyes, VI, 436.
- SELVE, capitaine, VIII, 490.
- SEMALENS (SIEUR DE). Catholique, portant pendant la paix le désordre et la mort près de Castres, I, 198.
- SEMETIÈRE (Le sieur). Porte des deniers à Nérac, II, 43.
- SENECEY (BARON DE). Gouverneur d'Auxonne, III, 45, 354. — Promesse à lui faite par le roi de l'ordre royal, et jouissance donnée des revenus de l'abbaye de Tournes, 46, 47. — Jure obéissance au roi, IV, 342. — Son différend avec Tavannes, 486. — Reçoit ordre de renforcer la garnison d'Auxonne, V, 588. — Apporte au roi des lettres de Lavardin, V, 626; VIII, 833, 835.
- SENEGAS (BARON DE). Commis par le roi de Navarre pour faire exécuter la paix, I, 224, 225. — Député par ce roi à Monsieur, duc d'Alençon, VIII, 234. — Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, convoqué à l'assemblée de Mantes, III, 781. — Fait offre de services contre le duc de Bouillon, V, 729.
- SENLIS. Ville assiégée par la Ligue, déga-gée par les troupes royales, II, 492. — Incommodée par la ville et le château de Clermont, III, 266. — Long séjour du roi en cette ville, 322, 323, 328, 331, 334, 335. — Autre, 385, 386, 389. — Son évêque et ses chanoines en désaccord; intervention du roi, VII, 206.
- SENONNE, abbaye du comte de Salins, VII, 655. — Son abbé Jean Dubois en instance à Rome, 883.
- SENS, ville. Se rend au roi, IV, 143.
- SENS-LE-DUC, château. Reçoit des gardes du roi, V, 626; VIII, 830, 831, 833.
- SENTERRE (Le), pays, III, 537.
- SENY ou CENY (SAINT-), près de la Fleche VIII, 592 et suiv.
- SÉPULCRE (SAINT-). Intérêt qu'y prend le roi, VI, 260.
- SERANG, maison du roi de Navarre, VIII, 275.
- SÉRAPHIN (Olivieri). Envoyé du pape vers le roi Charles IX, I, 55. — Auditeur de rote, IV, 21; VI, 263. — Prié par le roi de se rendre utile au duc de Nevers auprès du pape, IV, 22, 27. — Présenté au cardinalat par le roi, 825. V, 113; VIII, 627, 628, 675. — Recommandé par le roi pour l'abbaye de Saint-Mansus, VIII, 691. — Ancien et excellent serviteur de la couronne, V, 107. — Cardinal; entre au sacre collége, VI, 201, 202. — Vice-protecteur du roi à Rome, VII, 596 — Son éloge par Pisani, IX, 298.
- SÉRCÉ (SIEUR DE). Résigne la capitainerie de Mussidan, IX, 180, 297.
- SERDOS (SAINT-). Entreprise sur ce lieu par les habitants de Toulouse, I, 589, 591.
- SERAGENTERIES OU SERGENTISES, I, 220.
- SERIGNAC, village. Poudres envoyées en ce lieu, II, 377.
- SERIGNAN (SIEUR DE). Bon serviteur du roi, VIII, 438.
- SERILLAC (SIEUR DE). Envoyé par le roi de Navarre à Montmorency, II, 9. — Porteur de dépêches du roi de Navarre, pris en route, 84. — Envoyé par ce roi en Languedoc, VIII, 297; — par Henri III au roi de Navarre, II, 461. — Rend service au roi dans la reddition de Paris, IX, 91. — Son procès avec le sieur de la Raynière, *ibid.*
- SERINHAC OU SERIGNAC. Informé par le roi de Navarre de la pacification de l'an 1573, I, 53.

- SERNY, lieu de campement du roi, III, 292, 293, 294.
- SERRE (Le duc DE), Espagnol, III, 790.
- SERRES (Olivier DE). Lettre à lui adressée, IX, 421.
- SERRÉS (Sieur DE). Député par les églises de Languedoc vers le roi de Navarre qui l'accredite près du duc de Montmorency, I, 256. — Envoyé pour demander du secours au duc Casimir, 324. — Chargé d'assurer le sieur du Poet des bonnes dispositions du roi à son égard, IV, 77. — Recommande par le roi au connétable, IX, 227. — Son procès avec Saint Romans, VIII, 611.
- SERBOUETTE. Élevé par le roi, VI, 263.
- SERVAN. Voy. FER (LE).
- SERVALI (Vincent), ambassadeur du grand-duc de Toscane en Angleterre; vient en France pour voir les enfans du roi, VII, 794.
- SERVIÈRES. Conseiller et maître d'hôtel du roi, envoyé vers le duc de Savoie, V, 585. — Capitaine de la ville de Lyon; sa mort, VII, 98.
- SERVIN (Louis), conseiller d'État et avocat général au parlement de Paris, IV, 508, 509; VIII, 604; IX, 200, 298.
- SESSÉ (Duc DE). Une de ses dépêches tombe entre les mains du roi, IX, 387. — Brouillon; remplace le comte de Fuentes à Milan, VI, 19. — Est vieux, 29.
- SEUILLES ou SUEILLES, capitaine d'une compagnie du régiment de Châtillon; sa mort, VII, 253, 325, 326, 332.
- SEURBE. Ville maltraitée par le duc de Mayenne, IV, 32. — Sa garnison augmentée, V, 588. — Place rendue à Biron par celui qui y commande, 636. — Le roi la fait brûler, VIII, 864, 865.
- SEUYLY, VII, 339. — Conseille à Marie de Médicis de n'écouter les propos qu'on voudrait lui tenir sur les relations du roi avec la marquise de Verneuil, 594.
- SEVÉ ou SEVER (SAINT-), en Gascogne. Mis en émoi par le bruit du tambour, II, 4, 7. — Sa garnison pour la Ligue, II, 155.
- Autre lieu près de Rouen, VIII, 447.
- SEVER (SAINT-). Chargé d'apaiser les croquans, IV, 165.
- SEVER (SAINT-). Voy. MUGA DE SAINT-SEVER.
- SEVERAC. Compagnon de captivité du roi de Navarre à la cour de France, I, 81, 83.
- SÉZANE, village, III, 738.
- SFORCE (Alexandre). Duc admis dans l'ordre du Saint-Esprit, VII, 482.
- SFORCE (Duchesse DE), VII, 615, 616, 617, 762.
- SIDNEY. Envoyé au roi par Élisabeth, III, 642; IV, 86, 103, 117, 573. — Intermediaire entre eux, IV, 125, 126, 127, 146. — Sa mort, IX, 348.
- SIÈGES. Dans quel esprit conduits par le roi, VIII, 525.
- SIGAL ou SIGALE, capitain-pacha, ou général de la mer. Ses difficultés avec l'ambassadeur français à Constantinople, V, 153, 160 et suiv., 217. — Considère par le roi comme ennemi de la France, 242, 431, 443. — Le roi cherche à le miner, 444, 533. — Favorise les Anglais, 444.
- SIGOIGNE (Sieur DE). Fait prisonnier par les troupes du roi, III, 142. — Envoyé à Rosny par le roi, VI, 227. — Employé dans les relations du roi et de la marquise de Verneuil, IX, 312, 342.
- SILLERY (Noël-Bernard). Chevalier de Malte, commandeur de Troyes, ambassadeur du grand maître près du roi, VII, 86.

- SILLERY (SIEUR DE). Conseiller d'État et ambassadeur ordinaire en Suisse, III, 12, 13, 157, 299, etc.; VIII, 371, 380, etc. — Envoyé vers la ville de Saint-Gal pour en obtenir des fonds, III, 299. — Ambassadeur en Suisse près des Lignes grises, III, 659, 711 — Témoignage de satisfaction du roi, qui le charge des intérêts de sa tante la duchesse de Longueville, VIII, 504, 505. — Envoyé à Montmorency par le roi, IV, 457. — Appelé en toute hâte par le roi, 531. — Renvoyé à Montmorency, 551. — Chargé de négocier un emprunt, 611. — Président au parlement de Paris, chargé d'une négociation importante, VIII, 685. — Envoyé comme commissaire près du cardinal de Florence, IV, 900, 902, 903. — Négocie et signe le traité de Vervins, 970, 985. — Félicité par le roi, 992, 993, 994. — Envoyé par le roi pour recevoir le serment du cardinal Albert d'Autriche sur le traité de Vervins, 1022. — Envoyé à Rome en ambassade, V, 46, 59, 60, 62, 67, 70, 88, etc.; VIII, 733, 754; IX, 179. — Conduite factieuse de son frère, V, 115, 122. — Accrédité près du grand-duc de Toscane, 198, 214. — Envoyé au-devant de Marie de Médicis, 787. — Négociateur de la paix avec le duc de Savoie, 792 et suiv. — Dépêché par le roi au connétable pour lui annoncer la naissance du dauphin, V, 485. — Travaille au renouvellement de l'alliance avec les Suisses, 516. — Reçoit du roi l'abbaye de Jars, VI, 406. — Devient garde des sceaux sans être chancelier, 605; VIII, 927; IX, 108.
- Son fils, IX, 302. — Prête de l'argent au roi, 311.
- SILLY (Charles DE). Obtient l'abbaye de Notre-Dame de Ryeval, VIII, 768.
- SILVES (Orentio DE). Gentilhomme espagnol pour lequel le roi demande au pape une chanoinie en l'église de Saragosse ou de Huesca, VII, 858.
- SIMONELLI, Lucquois. Obtient grâce des galères, IX, 31.
- SINCERAY. Place tenue par les protestants contre le roi, VI, 527.
- SIOUJAC (SIEUR DE). Sollicité à reconnaître le roi, VIII, 511. — Appelé par le roi à l'armée de Lyon, 527.
- SIPÈRE (M. DE), IV, 269.
- SIRAN. Village du Languedoc, pris par les catholiques nonobstant la paix, I, 167.
- SIREUIL. Ses révélations, VI, 512.
- SIS (M. DE). Reçoit en don du roi des terres vagues, III, 330.
- SIVRY-SUR-MEUSE, village près de Verdun, III, 492.
- SMITH. Chargé de renvoyer en Angleterre de l'artillerie, IV, 31.
- SOBOLLES OU SAUBOLLES (SIEUR DE). Gouverneur de la citadelle de Metz, III, 384, 385; IX, 22. — Avertit le roi de tenir des forces prêtes, III, 444. — Lieutenant général au gouvernement de Metz, IV, 305, 673. — A la tête de la garnison de cette ville, 521. — Annonce qu'une entreprise a lieu sur Metz, V, 408. — Ses discussions avec les habitants, 677, 707; VI, 27. — Généralement haï à Metz, 47. — Rend au roi la citadelle, 47, 49. — Sa lettre à d'Épernon sur les affaires de Metz, VIII, 805. — Sa conduite dans les troubles de cette ville, 823.
- SOBRIQUETS, LOY, BORGNE, CRAPAUD, COLLEUVRE, FALCHEUR, GRAND-PENDU, LÉZARDE, PETIOT, PETIT-ENFANT, SAUMON, etc.

- SOIE. Desir du roi d'introduire en France cette industrie, V, 206; VI, 284.
- SOIE (Vers à). Propagés en France, VI, 63.
- SOISSONS (Comte DE). Cousin germain du roi de Navarre, aîné de sa cousine Catherine de Bourbon, II, 195. — Se réunit au roi de Navarre, 221, 222. — Commande la cavalerie de l'aile gauche à Coutras, 308. — Va visiter Catherine de Bourbon et M<sup>me</sup> de Gramont, 340. — Est fait prisonnier par le duc de Mercœur; intervention du roi de Navarre auprès de Henri III en sa faveur, 496, 497, 499. — Attendu à Arques par le roi, III, 43, 53. — Se réunit à lui, 58. — Amène des secours au roi à Arques, 65. — Va de lui-même au-devant de Catherine de Bourbon, 594. — Le penchant de Catherine pour lui favorisé par la comtesse de Gramont et combattu par le roi, 362. — Mécontentement du roi au sujet de sa recherche de Catherine, 588, 590. — Ordre à Souvry de lui refuser l'entrée de Tours, 765. — Son esprit brouillon, IV, 374. — Quitte l'armée du roi, *ibid.*: VIII, 338. — Ses plaintes, IV, 376, 389. — Embarrassé par le roi, 480. — Rentre en grâce, 817. — Appelé près du roi devant Amiens, 817, 836. — Le roi lui confie l'armée de Savoie, V, 326. — Laisse à la garde du fort Sainte-Catherine, VIII, 791. — Son mariage renoué avec la princesse de Conty, V, 508, 510. — Son affaire avec le Grand Seigneur, 652. — A intérêt au dépôt des bijoux du duc de Savoie, VI, 20. — Ne peut se faire payer, 44. — Sa désobéissance envers le roi, 149, 151, 155, 156. — En discussion avec Rosny, 158. — Reçoit du roi un don de cinquante mille écus, 464. — Capitaine d'une compagnie des ordonnances, 604. — Son procès pour la succession du comte de Montañe, VII, 483. — Son différend avec le comte d'Autvergne, IX, 231.
- SOISSONS (M<sup>me</sup> DE). Tante du roi de Navarre, II, 277.
- SOISSONS, ville, I, 67. — Mayenne ramasse des troupes dans ses environs, III, 228, 300. — Le roi se prépare à faire la guerre à ses habitants, 310. — Mayenne s'éloigne de la ville, 373: — mais non son armée, 386, 669. — Assemblée convoquée en ce lieu pour y élire un roi, 845. — Son opposition au roi, IV, 271; — qui l'enveloppe de troupes, 298, 312. — Son clergé offre de l'argent au roi, 843.
- SOL (Baron DE). Commande à Châlons, V, 588.
- SOLERS. Repand de faux bruits de guerre, VIII, 199, 200; IX, 373.
- SOLLEURE (Canton de). Créancier du gouvernement de Henri III, III, 19, 20. — Témoignage de satisfaction du nouveau roi pour le régiment fourni par ce canton, 106. — Ces troupes combattent vaillamment à Ivry, 177. — Le roi désire les conserver quelque temps encore, 254, 255. — Ses colonels et capitaines pressés par leurs soldats de s'en retourner, VIII, 425. — Leurs bons services, *ibid.*
- SOLERS (Sieur DE). Commande à Loulou, VII, 263.
- SOLIMAN. Français au service de la Turquie, IV, 324.
- SOLIZAC. Diffère, contre l'ordre du roi, la restitution du château de Montcornet, V, 125.
- SOLLICITEUR, crée par le roi de Navarre

- près la chambre de l'édit de la cour de Toulouse, I, 604.
- SORMS (Comte DE). Ambassadeur de l'électeur Palatin près du roi, VI, 137.
- SOLOMIAC, en Gascogne, II, 23.
- SOLRE (Comte DE). Envoyé par les archiducs vers le roi, V, 470. — Grand veneur du comté de Hainaut, VII, 100.
- SOMME. Ses riverains mettent dehors treize navires de guerre, III, 382, 383.
- SOMMEREUSE, SOMMEREUX OU SOMMEREUIL (Commanderie de), III, 550, 555, 556, etc. (Peut-être le même que SOMMEUSE, III, 330, 557.)
- SOMMERIVE (Comte DE). Fils de Mayenne, mis aux arrêts par le roi, V, 95, 96. — Son mariage projeté, VI, 5; — avec Matilda, fille du duc de Savoie, 17, 18, 24, 43. — Mauvais garçon, VII, 520, 526, 527, 534. — Le roi exige qu'il se retire en Lorraine, 534.
- SOMMIÈRES. Sa capitainerie et sa viguerie données au sieur du Roolet, IV, 866. — Château, 939. — Sa capitainerie demandée par plusieurs, V, 485, 490.
- SOMMIÈVRE (Sieur DE), VIII, 740.
- SOMPY, SONPPY OU SOMMEPY, village de Champagne, III, 647, 648.
- SORANDO. Envoyé au roi par la ville de Bayonne, IV, 313. — Lieutenant de la municipalité de cette ville, VIII, 547.
- SORBONNE. Sa faculté de théologie, II, 138. — Prise pour juge par le roi de Navarre entre lui et les Guises, 138, 139.
- SORÈZE. Ville du Languedoc, saccagée par les catholiques, I, 278, 279, 290; VIII, 180.
- SORLIN (Marquis DE SAINT-), frère de Mayenne. Menace Lyon, IV, 148. — Négocie avec la due de Savoie, 149. —
- Travaille la noblesse de Montferrant, IX, 132.
- SORNIN (Le sieur). Arrêt donné contre lui par la chambre d'Agen, I, 209. — Réclamation, 209, 216.
- SOSCIODE, receveur de l'amirante à Bayonne, VIII, 334. Voy. SAUCIODE.
- SOUBISE (Sieur DE). Autorisé par le roi à aller servir en Flandre, VII, 35. — Chargé par le roi de lever une compagnie de cheval-légers, 856.
- SOUCHAY (Sieur DE). Habitant de la ville d'Amboise, IX, 105.
- SOUCHES (DE), capitaine, III, 467.
- SOUFORZAN (Baron DE), VIII, 515, 516.
- SOULE (Pays de), I, 274; II, 212.
- SOULÉ (Sieur DE). Va au secours de Tarascon, I, 424. — Contribue au recouvrement de Foix, 454. — Marie sa fille avec un cadet de la maison de Comminges, VIII, 211.
- SOULÈVEMENT populaire en Saintonge, VIII, 518.
- SOUPITRE (Jean), clerc du diocèse de Paris. Le roi demande pour lui l'abbaye de Habecourt, VII, 816.
- SOURCE (Sieur DE LA). Envoyé au roi par d'Ornano, VI, 134; — par de la Force, 136.
- SOURDÉAC (Sieur DE). Traite pour le roi avec Plessis de Cosmes, IV, 339. — Gouverneur de Brest, VIII, 696. — Fait cadeau d'une haquenée à Gabrielle, VIII, 707. — Intéressé dans la prise d'un navire par les Anglais, V, 16, 17, 36, 169. — Reçoit un chevalier de Saint-Michel, 889.
- Son procès contre les trois ordres de l'évêché de Cornouailles, IX, 89.
- SOURDIS (Marquis DE). Charge un régiment, III, 339. — Est fait cardinal, V, 107. — Le roi compte sur lui pour mo-

- dérer les jésuites, 461. — Occasionne des troubles à Bordeaux, V, 553, 554. — Mandé près du roi, 554. — Désigné pour se rendre à Rome, VI, 302, 315, 320, 327, 336, 339. — Demande à rentrer dans son archevêché; son éloge, VI, 407. — Satisfait peu le roi pendant son séjour à Rome, VI, 446.
- SOUVRE (M. DE).** Prié par le roi de Navarre de faire mettre en liberté un de ses serviteurs, II, 409. — Informé par ce même roi de l'état des affaires, 502; — de la blessure de Henri III à Saint Cloud, 503. — Concourt à la prise de Mont richard sur la Ligne, III, 88. — Informe par le roi de la prise de Poissy, 145. — Appelé par le roi du sobriquet de *La Gode*, 426; VIII, 442. — Appelé à l'armée, III, 621. — Invité par le roi à escorter la duchesse d'Angoulême jusqu'à Blois, III, 666; — jusqu'à Vendôme, 712. — Lettres du roi des plus amicales, 426, 677. — Donne un grand festin au roi, 723. — Reçoit ordre de ne laisser entrer le comte de Soissons à Tours, dont il est gouverneur, 765. — Sa réclamation au sujet de l'abbaye de Montivilliers, IV, 33. — Reçoit en don l'archevêché de Tours et s'en défait avantageusement, 73. — In vite par le roi à ses noces, V, 251. — Refus à lui fait de l'évêché de Com minges pour son fils, IX, 304. — Reprimandé amicalement, 304. — Dépêche par le roi au maréchal de Boisdauphin, VI, 607. — Gouverneur des enfants du roi, VIII, 909, 941, 942, etc. — Commande la compagnie du dauphin, 964. — Envoyé par le roi vers M<sup>re</sup> de Montpensier, VII, 635.
- Se desiste de ses prétentions sur l'abbaye du Tréport, IX, 25.
- SPA.** Ses eaux prises par Marie de Médi-
- cis, VI, 271; — par le duc de Lorraine, *ibid.*; — par le roi, VII, 600, 603.
- SPALINGUES (SIEUR DE).** Envoyé par le roi de Navarre à M. de Bellièvre, II, 233.
- SPINOLA (Ambroise, marquis DE).** Mène des forces espagnoles contre les Pays-Bas, V, 576, 591. — Les conduit par les frontières de Bresse et de Bourgogne, 593, 602. — Passe par la France, VI, 385. — Porte aux Pays-Bas la ratification d'une suspension d'armes, VIII, 954.
- SPINOLA (Frédéric).** Commande des gendarmes pour l'Espagne, V, 591.
- SPLANDIEN OU SPLANDIAN.** Sa compagnie d'Albanais, IV, 709, 734. — Sa compagnie court la campagne, 958.
- SPONDILLAN.** Gouverneur de Beziers, reçoit de grands remerciements du roi pour ses services, VIII, 440. — Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, 500. — Gouverneur du Languedoc en l'absence de Montmorency, 501, 517. — Son fils reçoit l'abbaye d'Agnan, 517. — Très-dévoûé au roi, 571. — Appelé à concourir au châti ment du sieur de Fosseuse, 642; — à surveiller la levée d'impositions, 726. — Envoyé par le roi au comte de Montmorency, VII, 796.
- SPRÉE,** capitaine, IV, 390.
- STAFFARDE.** Abbaye convoitée par le sieur d'Albain, VI, 215. — De l'ordre de Cîteaux, VII, 59, 60, 61, 368.
- STAFFORT.** Voy. ASTAFORT.
- STAFFORI (M. DE).** Conseiller d'État de la reine d'Angleterre, prié par le roi de la disposer à couvrir les côtes de Bretagne et de Normandie contre les Espagnols, III, 191. — Lettres au même, IX, 305.

- STANDEN (Anthoni). Chevalier, grand hâbleur, VI, 168, 169.
- STANLACK (Antoine). Marchand de Londres, fournit à la Rochelle des vivres et des munitions, II, 321.
- STEENWICK, ville de Hollande, III, 648, 656.
- STENAY, ville de Lorraine, III, 540, 604. — Enlevée aux Lorrains par le duc de Bouillon, 540. — Son gouvernement donné au sieur de Corna, 604.
- STRASBOURG. Souffre du passage des gens de guerre d'Allemagne et de Suisse, venant au secours des protestants de France, II, 321, 335. — Réparations offertes par le roi de Navarre, 321, 322, 335. — Fait au roi un prêt d'argent, III, 62. — Demande par le roi d'un emprunt garanti par plusieurs de ses sujets de Bourgogne, III, 77.
- STRASBOURG (Administrateur de l'évêché de). Ses effets arrêtés à la douane, V, 698; VI, 13. — Prend le roi pour médiateur entre lui et le cardinal de Lorraine, VI, 66. — Est menacé, 111.
- STRASBOURG (Évêché de). Donné à Charles de Lorraine contre les conventions faites, V, 201, 202. — Affaires le concernant, VI, 20, 30. — Détails sur les démêlés de la ville avec le cardinal de Lorraine et avec l'Empire, IX, 114 et suiv., 118, 119, 180, 181. — Différends entre les maisons de Brandebourg et de Lorraine au sujet de cet évêché, VI, 30, 32. — Ils menacent de devenir très-graves et d'amener une guerre entre l'empereur et les protestants d'Allemagne, 32. — Efforts du roi pour apaiser l'affaire, 52. — Le roi pris pour médiateur établit une trêve d'un an, 66. — Les choses se brouillent, 89. — Intérêt que prend le duc de Wurtemberg à ce que les affaires s'arrangent, 110. — Elles s'aggravent, 111.
- STROZZI (Leone), VI, 571, 583.
- STROZZI (Sieur DE). Prisonnier des ligueurs; demande d'échange pour lui par le duc d'Anjou, VIII, 13. — Envoyé par Henri III et Catherine vers le roi de Navarre, I, 277, 279. — Conférence entre eux, 283; VIII, 175, 179. — Envoyé par le roi vers le cardinal Aldobrandini, 788. — Renvoyé au roi par le cardinal, V, 365. — Son voyage à Rome après l'élection de Léon XI, VI, 403.
- STUART (Sieur DE), VIII, 4. — Prisonnier à Jarnac, tué de sang-froid dans le camp du duc d'Anjou, 16. — Accusé à tort du meurtre du président Minard, 16, 17.
- STUDER (Le sieur). Capitaine suisse au service du roi, III, 741; VIII, 478.
- STUEBE (M. DE). Fermier d'un grenier à sel en Languedoc, III, 711.
- STURM (Jean). Recteur de l'académie de Strasbourg, VIII, 79.
- STYN (Viconte DE). Rebelle au roi, IX, 268.
- SUBERBIE, château, I, 121
- SUBLET (Claude). Résigne à son frère le prieur de Sainte-Marie du Boys-d'Allonne, VIII, 756.
- SUBLET (Michel). Clerc au diocèse de Paris, devient abbé de Sainte-Marie du Boys-d'Allonne, VIII, 756.
- SUÈDE. Boulets tirés de ce pays, IX, 378.
- SUIPPES, village de Champagne, III, 646, 647, 648.
- SUISSES (Cantons). Complimentés par le roi de Navarre, I, 42. — S'entremettent dans le différend de Genève avec le duc de Savoie, 495. — Envoi de Buzenval par le roi de Navarre, pour leur

soumettre le projet d'un synode général des églises réformées, 621. — Informés par le même roi de l'état des choses en France, II, 91. — Invités à venir en aide aux protestants de France, 92. — Reçoivent la déclaration du roi de Navarre, 182. — Le roi leur envoie des ambassadeurs et leur demande leur alliance, III, 11, 12. — Informés par lui de sa victoire à Ivry et du renvoi qui leur est fait des régiments suisses de l'armée de la Ligue, 179, 180. — Favorables au roi qui les appuie de son côté, VIII, 420, 421. — Emprunt fait chez eux, 430. — Compris au traité de Vervins, V, 97. — Leurs créances, VIII, 879, 880, 881; IX, 267.

Leur alliance utile à conserver à la France, IX, 13.

SUISSES (Troupes). Désir du roi de Navarre d'en opposer le plus possible à la Ligue, II, 120. — En grand nombre dans l'armée de Mayenne, 180, 183. — Autres dans l'armée du roi de France, 319. — Ceux qui viennent pour les protestants abandonnent les reîtres et sont cause de la dispersion de l'armée étrangère, 426. — Conduits aux rois de France et de Navarre par Longueville et La Noue, 501, 502. — Deniers du sel affectés par le roi à les payer, III, 95. — Se distinguent à Arques, 106; — à Ivry, 177. — Leves par le duc de Montmorency pour son gouvernement, 263. — Refusent de marcher, VII, 610. — Édît pour arriver à les payer, 724, 880. — Avantage à les employer, V, 582, 583.

SULLY (DUC DE). Voy. BOSVI, VI, 582, 585, etc. — Capitaine de 200 hommes d'armes des ordonnances, VII, 159. — Introduit par le roi dans ses affaires

domestiques, VIII, 948. — Reçoit de l'initiative du roi un don de vingt mille ecus, VII, 248. — Est en butte à mille menées pour le brouiller avec le roi, 328, 329. — Ses malheurs domestiques, 388. — Reçoit un nouveau don du roi, 399. — Ses soins aux finances reconnus et récompensés par le roi, 399. — Il lui naît un fils, 554. — Ses relations avec l'ambassadeur en France du duc de Savoie d'accord avec le roi, 728. — Commande la compagnie de la reine, VIII, 964.

Prié par le roi de ne bouger de Limoges, IX, 306. — Grande confiance du roi en lui, 307, 313 et suiv. — Appelé près du roi, 313. — Appelé en toute diligence, 309. — Consulté fréquemment, 310. — Employé dans les relations du roi avec la marquise de Verneuil, 312, 315. — Critique les passe-temps futiles du roi, 315.

SULPICE (SAINT-). Commis pour faire exécuter la paix, I, 228. — Propriétaire du château de Comiac ou Camaiol, 543, 550. — Fait fondre un cañon dans sa maison; défense de continuer, 568.

SULPICE (SAINT-), de Paris. Son cure parmi les docteurs présidant à l'abjuration du roi, VIII, 498.

SURESNE, pres Paris. Conférence tenue en ce lieu, III, 767, 768, 769; VIII, 482, 483 et suiv. — Conférence avec les États de la Ligue, III, 810.

SURESNE (SIEUR DE), VIII, 382. — Charge de reunir des forces contre le duc de Mercœur, 468, 469. — Marechal de camp, 496.

SUREI (Isaac). Apothicaire et distillateur de la duchesse de Bar, VI, 274; — valet de chambre, 280.

SURVIVANCES abolies, IV, 64.



- SUS (Le sieur). Fait essayer, avec le sieur de Mainouart, une défaite à ceux de la Ligue, II, 193.
- SUSSEX (Le comte DE), chevalier de l'ordre et grand chambellan d'Angleterre, I, 287. — Le roi de Navarre lui expose l'état des affaires en France et lui demande conseil, 275, 276; — le prie d'employer son influence auprès d'Élisabeth pour lui faire obtenir un prompt secours, 287, 288.
- SUZANE (SAINTE-). Baron, fils de La Varenne, veut se faire capucin contre le gré de son père; intervention du roi pour l'empêcher, VII, 539, 540, 541, 555, 588. — Obligé par le pape à se rendre près de son père avant de se faire capucin, 588.
- SUZE (Comte DE LA). Reçoit des faveurs du landgrave de Hesse, VIII, 937.
- SYMIER (La dame DE). Ses prétentions sur l'abbaye de Montivilliers, IV, 34.
- SYMPHORIEN (SAINT-) de Metz. Abbaye accordée par le roi à son fils le marquis de Verneuil, VII, 106.
- SYNODE général des églises protestantes de l'Europe, projeté par le roi de Navarre, I, 532; — proposé aux princes protestants, 617.
- SYPIERRE. Logement destiné à la marquise de Verneuil, IX, 340.
- SYVBAC (Sieur DE), VIII, 338.

## T

- TABARIÈRE (Sieur DE LA). Personnage influent en ses quartiers, IX, 316.
- TABLIER. Ce que c'est, VIII, 344.
- TACH (Le sieur). Reçoit du roi de Navarre rendez-vous chez la comtesse de Gramont, II, 156.
- TADEI. L'un des cent gentilshommes de la maison du roi; homme d'armes de la compagnie du duc d'Orléans, VII, 679.
- TAILLADE, territoire dans les Pyrénées, VIII, 262.
- TAILLEBOURG, ville de Saintonge; en danger d'être prise par les ligueurs, secourue par Laboulaye, II, 152. — Châteaux des environs enlevés par le roi de Navarre, 221. — Pressé par les ligueurs, 347. — Château appartenant au duc de la Trémouille, VIII, 594.
- TAILLER, capitaine anglais. Prend en mer un navire marchand français, III, 813.
- TALAN. Château tenu pour la Ligue par Tavannes, IV, 367.
- TALAYSSAC (Le sieur). Complice de l'arrestation et de l'emprisonnement d'un officier de justice en pleine paix, I, 168.
- TALHOUE. Gouverneur de Redon, refuse l'entrée de la ville aux gens du duc de Mercœur, IV, 306, 393. — Du parti du duc de Mercœur, sollicité d'embrasser celui du roi, VIII, 552.
- TALLOIRE. Prieuré dépendant de l'abbaye de Savigny, V, 473.
- TAMBOURNEAU, président de la chambre des comptes, VIII, 613, 840. — Ordre de payer sa pension, VII, 687.
- TAMBOR. Battu à Dax et à Saint-Sever. Donne l'alarme dans les environs, II, 4, 7. — Employé dans les levées de gens de guerre, 23.
- TANDINI. Voy. ORTAYA.
- TANNÈRE (M. DE). Gouverneur de Gien

- III, 232, 233. — Gentilhomme d'Auvergne, 408.
- TANTUCCI (Hieronimo). Recommandé par le roi à son ambassadeur à Rome, VII, 738.
- TARRAGON. Voy. LIGIER.
- TAPISSERIES. Établissement d'une manufacture en France, VI, 643. — Engagées à Rome et retirées, VIII, 712.
- TAPISSIERS Flamands appeles et établis en France, VII, 131, 155. — Du faubourg Saint-Marceau, reçoivent de l'argent du roi, IX, 311.
- TARASCON. Ville surprise par les catholiques, I, 424. — Son château donné pour habitation particulière à d'Ornano, IV, 60.
- TARASSON (Abbaye de), IX, 122.
- TARBES. Convocation dans cette ville des États de Bigorre, I, 511. — Projet de s'en emparer conçu par Saint-Genies et approuvé par le roi de Navarre, II, 142.
- TARDIEU. Envoje par le roi à la duchesse de Nevers, IV, 999.
- TARGLT, bourgeois de Paris. Se désiste de ses prétentions à l'archevêché en faveur du sieur Rouillé, à condition d'y être nommé l'année suivante, IV, 878.
- TARIAS, petite ville et château de Gascogne, I, 216, 350, 601, 637. — Répression des soldats de sa garnison se livrant au pillage, 520. — Château appartenant au roi de Navarre, 586; II, 134.
- TARTIGNY. Envoje des travailleurs au siège d'Amiens, IV, 830. — Appelé à l'armée, *ibid.*
- TASSIS ou TAXIS (Jean-Baptiste de), Ambassadeur d'Espagne en France, V, 117. — Révoqué par le roi d'Espagne, 577. — Ambassadeur, VI, 191, 197. — Ses menées contre la France, 257.
- TASSONI (Octavio). Camérier du pape. porteur d'une lettre du cardinal Aldobrandini au roi, V, 378, 381. — Apporte la ratification du duc de Savoie au traité de Lyon, 394.
- TAUBLER (Maurice). Chargé de lettre du roi au landgrave de Hesse, V, 393.
- TAURIN (SAINT). Abbaye appartenant à Rosny, IV, 28.
- TAVANNES (Comte de), fils du maréchal de Tavannes. Du parti du roi, III, 7, 134. — Lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, 237; IV, 168. — Le roi lui fait connaître sa position devant Paris, III, 237.
- TAVANNES (La maréchale de), I, 456.
- TAVANNES (MM. de), fils du maréchal de Tavannes, I, 457. — Alliance projetée entre leur sœur et le fils de Bourbon-Busset, I, 457; — manquée, 457, 466.
- TAVANNES (Viconte de). Fils du maréchal de Tavannes, défilé près de Maltes par les gens du roi, III, 257. — Tentative pour le retirer de l'armée ennemie, 329. — Arrêté par les Bouennais, 397. — Retiré du gouvernement de la ville par Mayenne, 435. — Nouvelle défilé près de Noyon, 451, 452, 453. — Fait prisonnier, 452, 454. — Blessé de trois coups d'épée, 454. — Disposé à satisfaire le roi, 455. — Echange projeté, 474. — Sa présence en l'armée ennemie est fâcheuse, 557; VIII, 413. — Agit en Bourgogne de concert avec Senecy, IV, 486.
- TAYAC (Sieur de), VI, 244. — Partisan du duc de Bouillon, 583. — Pardonné, 584.
- TEILLO (Herman). Officier espagnol, commanda dans Amiens, IV, 784.
- TELIGNY (comte de). Envoje du prince de

- Navarre au roi de France, VIII, 46  
47, 51.
- FELIGNY (SIEUR DE). Fils de La Noue.  
Voy. NOUE (ODET DE LA).
- FEMPEL OU KEMPEL. Colonel de gens de  
guerre allemands, III, 518, 528, 566.  
— Son régiment beaucoup plus faible  
qu'il ne devait être, 831.
- FERCEIRE (Île). Troupes levées en Guienne  
pour cette destination, I, 450, 451. —  
Désapprobation du roi de Navarre, 512.  
— Ne sont pas entrées à Saint-Sébas-  
tien, 578.
- FERMES (BARON DE). Se distingue au com-  
bat de Fontaine-Française, IV, 364 —  
Sa brouillerie avec le prince de Join-  
ville, V, 95, 96.  
Reçoit assignation sur la recherche  
de certains abus, IX, 139. — Cité par  
le sieur de Sagonne, 220.
- FERRAIL (SIEUR DU). Commandant de la  
compagnie du dauphin, VI, 165; VIII,  
894, 895. — Infidèle et perfide, VII,  
700, 701. — Arrêté à Berne, *ibid.*
- FERRE (SIEUR DE SAINTE-). Reçoit du roi  
de Navarre ordre de marcher vers Mon-  
ségur, I, 305, 306. — Appelé près du roi  
de Navarre avec ses troupes, 307. —  
Poursuivi par la famille de Borron pour  
s'être trouvé au lieu où ce dernier fut  
tué, 405.
- FERRIDE (VICOMTE DE). Son procès avec le  
sieur de Mirepoix, VIII, 123; I, 503,  
504, 505, 644. — Reçoit une mission  
du roi de Navarre, VIII, 146. — En-  
voyé en Lauraguais pour concourir à  
apaiser les troubles, I, 266, 577. —  
Député vers le parlement de Toulouse,  
299. — Chargé de pourvoir à l'entre-  
tien d'hommes d'armes, 300. — Met  
le Mas de Verdun en bon état de dé-  
fense, 313. — Se plaint que son pro-  
ces avec la dame de Mirepoix soit dis-  
trait de la juridiction régulière, 503 et  
suiv. — Demande qu'il soit jugé par la  
chambre de Languedoc, *ibid.* — Invite  
à s'interposer entre le gouverneur et les  
habitants de Saint-Anthonin, II, 213.  
— Chargé de lever des deniers pour  
aller au-devant de l'armée allemande,  
235. — Fidèle serviteur du roi, II,  
269. — Lève des deniers dans ses  
places et doit fournir celles-ci de pou-  
dres, 371, 377.  
Caractère irascible, IX, 273.
- TESSIER, capitaine, habile à dresser des  
pétards et des saucisses, III, 497, 501.
- TESTIN, colonel commandant un régi-  
ment de gens de guerre allemands, III,  
528.
- THÉMINES (SIEUR DE). Sénéchal et gouver-  
neur du Quercy, IX, 167. — Habile ad-  
ministrateur, 167, 168. — Envoie au roi  
la nouvelle de la défaite de Joyeuse de-  
vant Villemur, III, 702, 707. — Obtient  
l'évêché de Cahors, V, 283. — Envoÿé  
dans son gouvernement pour se saisir  
de conspirateurs, VI, 491, 493, 500.
- THÈX, capitaine anglais. Prend en mer un  
navire marchand français, III, 715.
- THÉNISSEY (BARON DE). Son régiment, au  
lieu d'exécuter les ordres de Mayenne,  
se rend au roi, VIII, 562. — Mestre  
de camp, IV, 991.
- THIAUCOURT (SIEUR DE). Communique au  
prince de Navarre une lettre de Lavar-  
din, I, 18.
- THIEAULT (YSAAC). Matelot ou maître  
d'un navire pillé par les Hollandais,  
VII, 451, 452.
- TIBOUTEL (M. DE). Propriétaire du châ-  
teau de la Maisonfort, III, 820. — Lieu-  
tenant d'une compagnie de cent hom-  
mes d'armes, *ibid.*

- THIERACIE.** Armée assemblée là contre les Espagnols et la Ligue, III, 775. — Les ducs de Longueville et de Bouillon s'y réunissent, 794.
- THIX (ROBERT DE).** Voy. SCHELANDRE.
- THOMASSIÈRE,** capitaine, apporte au roi des lettres de Biron, V, 601.
- THOMASSIN (M. DE),** III, 483, 669, 752. — Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Châlons, VIII, 530, 536. — Commissaire pour l'établissement d'un préche, 739, 740.
- THOMÉ,** Prévôt porteur de dépêches du roi à Lyon, IV, 148; — de Lyon au roi, 181.
- THOMELIN,** receveur général des finances. Son différend avec le sieur de Praslin, III, 416.
- THONON,** Y a-t-il été établi un préche? VIII, 797.
- THOR ET LOMBEZ (M. DE),** VIII, 146.
- THORÉ (Guillaume de Montmorency, sieur DE),** Épargné à la Saint-Barthélemy, I, 64, 67, 69. — Arrêté et emprisonné, 112, 115.
- THORIGNY OU THORIGNY (Comte DE),** Fils du maréchal de Matignon, I, 689. — Confiance du roi en lui; reste en Normandie pour faire vivement la guerre aux ligueurs, III, 195. — Appelé sous Paris, 208. — Envoyé au prince de Dombes pour l'aider aux affaires de Bretagne, 351. — Renvoyé en Normandie, 741. — Son différend avec le sieur de la Chaux, IV, 765.
- THOU (Jacques-Auguste DE),** Conseiller au conseil d'État et président du parlement de Paris, IV, 258; VIII, 765. — Conseiller au conseil de finances, V, 62, 66. — Reçoit du roi l'abbaye de Belle-Fontaine, 66. — Son livre incriminé par le nonce, approuvé par le roi, VIII, 902. — Chargé de négocier avec le duc de Mercœur, IV, 647, 648. — Envoyé par le roi près du connétable, 864. — Jaloux de ses prérogatives, VI, 383. — Commissaire envoyé en Poitou pour réprimer des troubles, IX, 240, 241, 263, 316, 317.
- THOU (M. DE),** Membre de la cour de justice établie en Guienne, VIII, 215. — Député au roi de Navarre, 215, 218.
- THOUARS.** Pris par le roi de Navarre, II, 459.
- THOUARS (Duc DE),** Voy. TRÉMOILLE.
- THOUARS Duchesse DE),** Estimée et protégée du roi, VI, 345. Voy. TRÉMOILLE (M<sup>me</sup> DE LA).
- THOUARY OU THOIRY,** dans l'Île-de-France pres de Meulan. Camp du roi en ce lieu, III, 145, 146, 148.
- THOYS OU THOIS (Sieur DE),** Envoyé par le roi au duc de Nevers, III, 510; — par le duc de Nevers au roi, 515.
- THUILLERIE OU THUYLLERIE.** Voy. TUILLERIE.
- THURENNE.** Voy. TURENNE.
- THURY (Marquis DE),** Retenu prisonnier VIII, 377.
- THURY (Sieur DE),** Rapporteur d'un procès, IX, 318.
- TIANGR (Baron DE),** Reçoit la rançon d'un prisonnier, VIII, 531. — Émissaire entre le roi et Lavardin, 848, 849, 850.
- TIBERY.** Voy. UBERY.
- TIERCELET,** Envoyé par le roi à Harau-buc, VIII, 735.
- TIGNONVILLE (M<sup>me</sup> DE),** Son présent au jeune prince de Navarre, VIII, 2.
- TIGNONVILLE (Sieur DE),** Porteur d'une lettre au sieur de Chemerolles, I, 356. — Vivait encore en 1588, II, 331.

- TIGNY (Château de), IV, 443.
- TILLET (Girard). Envoyé par le roi vers le cométable de Montmorency, VII, 294, 295, 326.
- TILLET (Jean du). Greffier en chef du parlement de Paris, I, 670.
- TILLONGUE (Sieur de). Gouverneur de la Cassine-le-Duc, III, 360.
- TINTEVILLE, IV, 759 Voy. INTEVILLE.
- TIRON (Comte de), VIII, 818.
- TOBIANI, trésorier, VIII, 967.
- TOILE. Transportée hors de France, IX, 52.
- TOILES de Hollande (Entrepreneurs des). Établis et favorisés, IX, 65.
- TOLÈDE (Don Pedro de). Parent de la reine, dépêché au roi par le roi d'Espagne, VII, 569. — Arrive près du roi, 578. — Marquis de Villefranche, 579. — Se plaint des marques d'intérêt données par le roi aux Pays-Bas, 580.
- TOLET (Baron de), capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, sénéchal de Rodez, IV, 226.
- TOLETO (Français), cardinal, concourt à amener l'absolution du roi par le pape, IV, 455, 456.
- TOLZANE ou TOULOUSANNE, en Quercy. Maison appartenant au vicomte de Gouffon, II, 145.
- TOMMELAINE, en Normandie, III, 349.
- TONNAY-CHARENTE, ville de Saintonge, I, 95.
- TONNEINS, ville de l'Agenais. Rendez-vous donné en ce lieu au maréchal de Matignon par le roi de Navarre, II, 83. — Désir du roi de Navarre de le conserver, 200, 338.
- TONNERRE (Comte de), VIII, 829, 832, 844; IX, 301.
- TONNERRE, ville de Bourgogne. Assiégée par le duc de Guise et secourue par le duc de Nevers, III, 751.
- TORCY. Camp du roi en ce lieu, III, 576.
- TORSE (SAINT-). L'un des gentilshommes du roi de Navarre, I, 92.
- TORVIEL (Comtes de). père et fils, III, 197.
- TOSCANE (Ferdinand I<sup>er</sup>, grand-duc de). Avis à lui donné par le roi de son avènement à la couronne de France, III, 21. — Remerciements pour ses bons services, 187, 254. — Visité de la part du roi par le marquis de Pisani, 675, 676. — par le cardinal de Gondy, 676; — par le sieur de la Clielle, *ibid.* — Informé par le roi de sa disposition à adopter la religion catholique, 763, 782. — Offre de solder des Suisses, 764. — Désir du roi qu'il intervienne auprès du pape, 791. — Remercié de ses services, 785; VIII, 487. — Contribue à bien disposer le pape, IV, 453. — Informé de la conversion accomplie, IV, 12, 13, 19. — Ses blés retenus à Marseille, IV, 684. — Prend ombrage des fortifications faites dans l'île de Rotonneau, 768. — Se saisit du château des îles d'Hyères, 806. — Hostile au roi, 811. — Rend au roi le château d'If, V, 41. — Favorisé par le roi à l'insu du pape, VIII, 702 et suiv. — Ses ennemis, 704, 710. — Désapprouve le divorce du roi, V, 105. — Sillery accrédité près de lui par le roi, 198. — Ses bonnes relations avec le roi, VIII, 734, 755. — Sollicite par le roi d'être le second parrain du dauphin, V, 493. — Oncle du roi; sa mort, VII, 699, 703, 743, 744, 745; IX, 319.
- TOSCANE (Cosme II, grand-duc de), fils du précédent, VII, 743, 744, 745. — Favorable aux prétentions de la maison d'Autriche dans l'affaire de Clèves et de Juliers, 840.

- TOSCAVE** (Grande-duchesse de). Avis a elle donné par le roi de son avènement à la couronne de France, III, 23. — Visitée de la part du roi par le sieur de la Clieulle, 677. — Envoie le sieur de Gadagne en Lorraine et ailleurs pour ses affaires particulières, VIII, 431. — Envoie du drap en cadeau au roi, IV, 317. — — Tante et nièce du roi, VIII, 785, etc. 125, IX, 326. — Accompagne la reine Marie de Médicis en France, VIII, 785. — Marraine d'une fille du roi, VI, 618, 647.
- TOSSARY.** Voy. TASSONI.
- TOUL.** Ses habitants hésitent à prêter le serment de fidélité au roi, V, 530, 541, 611. — Son chapitre persiste dans son refus, 611.
- TOUL (Évêque et comte de).** Refuse serment de fidélité au roi, V, 528, 545, 541. — Prête ce serment, 610.
- TOUL-SUR-MARNE, ou plutôt TOURS-SUR-MARNE,** III, 651.
- TOLLOX, ville,** III, 832. — Devoue au roi, VIII, 444. — Son commandant Desgerravaques, 445. — Capitainerie de la tour et du port, IV, 64. — Est toujours fidèle au roi, VIII, 503, 508, 509. — Se plaint au roi de sa garnison, V, 690. — Affectionné au roi, soutient ses privilèges contre les trois États de Provence, VI, 404. — Oblige à rendre à d'Épernon une galère, des canons et des munitions, VIII, 649. — Fidèle au roi, 870.
- TORTOISE.** Rendez-vous donné en ce lieu à Bellievre par le roi de Navarre, I, 376. — Son artillerie, 417. — Ses capitouls, 425; VIII, 235, 251. — Quelques-uns de ses habitants vont surprendre les villes de Mazeris et de Montesquieu, I, 418. — Met garnison indûment dans plusieurs lieux voisins 590, 591. — Toujours disposé à la guerre, 611. — Joyeuse y fait entrer les Espagnols contre le gré des habitants, III, 434. — Se dispose à faire soumission au roi, IV, 150, 153. — État de la ville et de ses environs, 434. — Desordres dans la ville, VIII, 658, 661, 662.
- TOT LOUSE (Grand prieur de).** Voy. JOYEUX (Antoine Scipion).
- TOUR (Baron DE LA ou DU).** Porte une dépêche en Angleterre, III, 335. — Envoyé au roi par le maréchal d'Ornano, IV, 881. — Conseiller d'État, ambassadeur en Écosse, V, 600, 601, VI, 82. — Son habileté dans ses rapports avec le roi d'Écosse devenu roi d'Angleterre, 84. — Appelé en France, 84, 85. — Résidant près du roi de la Grande-Bretagne, 606. — Porteur de lettres du roi, VII, 15. — Meurtre de son fils, 742.
- TOUR D'YVIERS (Sieur DE LA).** Le roi s'intéresse à sa mise en liberté, II, 294.
- TOUR-BÉNÉZ (Le sieur DE LA).** Chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de fort bon renom et réputation, remplace le roi de Navarre aux obsèques d'Anne de Bourbon, duchesse de Nemours, I, 47.
- TOURNAI (Sieur DE).** Appelé par le roi, IV, 189.
- TOURNABLOX ou TOURNABOUE (Sieur DE).** IV, 444. — Recommandé par le roi au grand-duc de Toscane, IX, 322.
- TOURNOX, en Agenais.** Surprise en cette ville du château du roi de Navarre, et reprise, I, 636.
- TOURNOX (Just-Louis DE).** Seigneur de Tournon, bailli de Vivarais, sénéchal d'Auvergne, envoyé par le roi de N.

- Navarre à M. de Vivans, II, 338. —  
— Appelé près de lui, 415.
- FOURNUS, ville de Bourgogne et riche abbaye, III, 46.
- TOURS. Séjour de Henri III en cette ville, II, 460. — Arrivée du roi de Navarre, 481, 483. — Combat entre les rois et Mayenne, 488. — Séjour du nouveau roi, III, 88. — Projet d'y tenir une assemblée, différé, 316, 317; — pourquoi, 317; — abandonné, 341, 342. — Ville affectionnée au roi, 453. — Nouveau séjour du roi, 726, 727, 730 et suiv., 739 et suiv., 744, 746, 748. — Entrée de la ville interdite au comte de Soissons, 765.
- TOURS (Archevêque de). Favorable au roi, III, 792.
- TOURS (Parlement de), VIII, 347.
- TOURVES, lieu; son procès avec la ville de Saint-Maximin, IX, 95.
- TOUSCHE (SIEUR DE LA), IV, 318.
- TRAITE FORAINE. Impôt sur les blés, vins, toiles et pastels, avec exemption pour les États des rois de Navarre, I, 693.
- TRANS (MARQUIS DE). Possède la terre et seigneurie de Lavigniac, I, 326, 327.
- TRANS (SIEUR DU). Messager du connétable vers le roi, VI, 605.
- TRANSYLVANIE (Prince de). Son éloge, IV, 495.
- TRAPPES (SIEUR DE), conseiller au parlement de Lyon, VIII, 519.
- TRAVECY OU TRAVERSY, village, III, 668; IV, 525.
- TRAVERSE (BARON DE). Chevalier d'industrie, lève des soldats sans autorisation et commet des désordres et des violences, IV, 736. — Ordre du roi de lui courir sus, 736, 739.
- TRAVET (SIEUR DU), IX, 235.
- TRELOX, conseiller privé du roi, VII, 42.
- TREMBLECOURT (SIEUR DE). Son régiment logé dans Poissy, III, 145. — Suppose par erreur avoir été tué devant Saint-Denis, 324, 325. — Son régiment défait près de Dieppe, 399. — Ce régiment chargé et presque détruit, 446. — Demande à Mayenne le gouvernement de Compiègne, 509. — Se propose de faire une entreprise sur la Franche-Comté, IV, 288. — Entre en Bourgogne avec des forces, 303, 334, 335. — Se donne au service du roi, VIII, 540.
- TREMBLY (SIEUR DE). Dépêche par le roi de Navarre au duc des Deux-Ponts et au comte de Mansfeldt, VIII, 79.
- TREMOILLE (DUC DE). Chargé par le roi de Navarre de rassembler les forces du bas Poitou, II, 218, 219. — Vient à Saint-Jean-d'Angely après la mort du prince de Condé, 347. — Sa participation à la bataille d'Ivry, III, 167. — Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, VIII, 387. — Sollicite de venir devant Paris, *ibid.* — Contremandé pour qu'il maintienne le Poitou, 389. — Informé par le roi de l'état de ses affaires, 402 et suiv. — Félicité d'avoir mis Châtelleraut en bon état de défense, 404. — A une bonne part au succès obtenu à Bellac, 421, 422. — Assiège Mirebeau, 422. — Duc de la Tremoille et de Thouars, appelé à l'armée avec la noblesse du Poitou, III, 481, 549, 554. — Appelé par le roi contre le duc de Parme, 512. — Envoyé pour maintenir l'Angoumois et la Saintonge, IV, 489. — Informe par le roi de sa mauvaise position en Picardie, 726. — Entretien des rapports secrets avec le duc de Bouillon, VI, 48. — Apprehension du roi qu'il n'intrigue auprès du roi d'Angleterre contre la France.

107. — Son affaire traitée au conseil, 197. — Continue à brouiller, 254. — Cherche à semer le mécontentement contre le roi parmi les protestants, 269, 306, 307. — Fait du Plessis-Mornay son exécuteur testamentaire, VI, 309, 338. — Sa mort, 329.
- TRÉMON (M. DE). Sa détention; obtient passe-port du roi, III, 401.
- TRENTE (Concile de). Invoque par les catholiques, mais non reçu en France, II, 140, 141. — Le pape sollicite le roi de le recevoir, V, 184.
- TRÉPORT, abbaye, IX, 25.
- TREPORT, petite ville de Normandie. Camp du roi en ce lieu, III, 39, 40.
- TREVILLE (Marquis DE). Sa compagnie, IV, 958, 959.
- TRISORIEL (d'Angleterre — Grand). Voy. CECIL.
- TRISORIEL de l'extraordinaire des guerres, III, 689.
- TRISORIEL (M. DE). Officier de finances, I, 230, 318, 319; II, 268; VIII, 311. — Receveur général des deniers publics, II, 376, 377, 378.
- TRISTANDANS, sieur DE SEACOURT. Voy. ce mot.
- TRIZ DE. Retenu prisonnier à Gènes, VIII, 952.
- TRILLOUET, capitaine, envoyé pour protéger Saint-Quentin contre le duc de Parme, III, 689.
- TRIBOLT, clerc du diocèse de Séz. réserve en sa faveur d'une pension sur l'évêché, VII, 164.
- TRIGNAN ou TRIGNAN. Sieur DE. Gouverneur de Bayonne, I, 102, 105, 117. — Estime du roi de Navarre, 117, 118. — Appelé à Nerac par lui, IX, 330. — Gouverneur de Sisteron, III, 579, 580, 585. — Sa mort, 672.
- TRILIN (Sieur DE), ingénieur, IX, 418.
- TRILLAC. Porteur de lettre du duc Louis-Frédéric de Wurtemberg au roi, VII, 818.
- TRIMOLAT. Prieure disputé par trois compétiteurs, V, 217, 218.
- TRIMPOLET (Le sieur). Ministre du roi de Navarre, reçoit de lui cinquante arpents de terre dans la forêt de Castelmoren, I, 207.
- TRINITÉ (Abbe de la). Fait interdire l'exercice du culte protestant dans le château de Vendôme, I, 374.
- TRINITÉ-DU-MONT. Couvent de Rome, occupé par des religieux français, IV, 668. — Réclamation du roi en leur faveur, 668, 669. — Son prieur, VIII, 553.
- TRINQUEIYE, capitaine, surprend Tarascon et en est débusqué, I, 424.
- TRISTAN GUILLEMIER. Voy. GUILLEMIER.
- TRIVIER (Comte DE SAINT-). Envoyé du duc de Savoie au roi, V, 163.
- TRIVIER (Comtesse DE SAINT-). Son procès avec les sieurs de Montremoy et de Monthinon, VI, 210, 211; IX, 294, 295.
- TROCELLI, évêque vénitien, envoyé au roi en avant du légat cardinal de Florence, IV, 616.
- TROMPETTE. Château fort à Bordeaux, V, 425.
- TROPEZ SAINT-. Importance de ses fortifications, V, 412.
- TROUILLOUX (Sieur DE). Envoyé par le roi au duc de Nemours, VII, 832.
- TROYES, ville, au pouvoir du duc de Guise, III, 662, 684. — Sollicitée par le roi de se rendre à lui, IV, 134; VIII, 506. — Se rend, IV, 136, 137; VIII, 510, 512, 519. — Le duc de Nevers chargé d'y établir une bonne administration, IV, 141, 143. — Sa capitulation, 813. — Son clergé offre de l'argent au roi



843. — Troubles municipaux, VIII, 767, 769. — Pressée de payer ce qu'elle a promis, VIII, 687, 700. — Établissement en cette ville d'un collège de jésuites, 956.
- TROYES (NOTRE-DAME DE). Abbaye accordée à la tante du sieur de Praslin, IX, 96.
- TROYON, capitaine, VI, 147.
- TRUKSESS. Électeur de Cologne, I, 542. — Prince du Saint-Empire, défendu par le duc Casimir, 648. — Sa cause prise à cœur par le roi de Navarre comme affaire commune à tous les protestants, 648; II, 16, 18.
- TRYGNY. Reçoit ordre de se rendre dans son gouvernement, IV, 510.
- TUFFEAU (Pierre). Autorisé par le roi de Navarre à faire passer à Sainte-Bazille un bateau chargé, I, 399.
- TUILERIE (M. DE LA). Envoje en ambassade en Angleterre, II, 421. — Destiné à porter des fonds à Hambourg, 422. — Visite Hall et Francfort, 423. — Doit s'entendre avec La Noue pour ses negociations, 421, 423; — et assister de Fresne, 424. — Recommandé par le roi de Navarre à lord Cécil, 482. — Gentilhomme de la chambre du roi envoyé vers les États généraux des Provinces-Unies, VIII, 574.
- Maître d'hôtel du roi, IX, 40. — Obtient une passe du roi, 336.
- TUNIG (Gberard). Docteur ès lois hollandais, envoje vers Scaliger pour lui offrir la place de professeur à l'université de Leyde, III, 530. — Sollicitation du roi à ce sujet, 531.
- TURCOPOLIER. Charge dans l'ordre de Malte, VII, 429, 431.
- TURCS (Empereur des). Jugement qu'en porte le roi, IV, 407, 451, 495. — Ne répond pas aux vues du roi, 805-860, 879. — Envoje un ambassadeur au roi pour le renouvellement des capitulations, 890. — Stupide et méprisé, V, 547.
- TURENNE, ville. Se fortifie, VI, 516. — Tenue par les protestants contre le roi, 527. — Appartient au duc de Bouillon, 534, 535. — Rendue au roi, 552.
- TURENNE (VICOMTE DE). Dît au roi de Navarre qu'on prépare une seconde Saint-Barthélemy, I, 65, 69. — En grande considération près de ce roi, 142. — Possède des coulevrines, 145. — Envoje par le roi de Navarre vers le maréchal de Damville pour concerter les moyens d'assurer la paix, 166, 167, 170, 173. — Envoje vers les habitants de Bergerac, 175. — Son voyage pour la pacification de la Guienne, 185, 186, 195. — Député par le roi de Navarre à Catherine de Médicis, 204. — Chargé de voir M<sup>me</sup> d'Uzes, 205. — En querelle avec le sieur de Duras, 205. — Apporte des lettres du maréchal de Damville au roi de Navarre, 223. — Envoje par ce roi à Catherine de Médicis, 226; VIII, 131. — Député aux églises du Midi, I, 262, 263. — Envoje par le roi de Navarre vers le haut Languedoc pour y maintenir l'ordre, 267. — Chargé de rassembler les armées du roi de Navarre, 284. — Envoje pour prendre possession de la Reole, VIII, 169, 170. — Prend plusieurs villes sur les catholiques, I, 312. — Envoje vers le Languedoc et le Dauphiné pour leur faire comprendre combien la paix de Fleix a été utile et heureuse, 358. — Accompagne en Flandre le duc d'Alençon; est pris par les Espagnols et retenu prisonnier pendant

près de trois ans, 401. — Instances du roi de Navarre près de Henri III pour qu'il s'efforce de le retirer de captivité, 401, 402. — Est à la tête d'une armée en Limousin, 410 (erreur de date). — Instances du roi de Navarre près du duc de Savoie, pour qu'il s'emploie à sa délivrance, 469. — Désir du roi de Navarre d'avoir près de soi sa compagnie, II, 47. — Charge de rassembler les serviteurs du roi de Navarre contre la Ligue, 135. — Reçoit ordre de livrer des poudres à M. de Vivans, VIII, 368. — Lettre amicale du roi de Navarre, II, 194. — Demande de ce roi qu'il envoie des gens à Sainte-Bazelle et à Caumont, 201, 203. — Envoie de la poudre à M. de Vivans à Sainte-Bazelle, 205. — Chargé de faire payer M. Bacon, 256. — Envoie par le roi de Navarre vers Catherine de Médicis, 262. — Appelé près d'elle par la reine mère, 275. — Préposé par le roi de Navarre et par Montmorency à la lieutenance générale du haut Languedoc, 275. — Envoyé pour faire tête aux ligueurs, 279. — Chargé de régler la mise en liberté de la Tour-d'Yviers, 294. — Prend dix-huit forts en trois jours, 333. — Employé dans l'affaire de la recette de Montauban, 385, 388. — Se dispose à venir trouver le roi, III, 365. — Envoyé par le roi vers la reine

d'Angleterre, VIII, 400. — Reçoit du roi une dépêche de grande importance, 408. — Chargé de conduire au roi huit ou dix régiments levés en Gascogne, III, 153. — Est en Poitou avec des troupes, 224. — Compagnon du roi dès sa jeunesse. Envoyé en ambassade près du duc de Saxe, 261. — Envoyé en Danemark et vers les autres princes protestants, 275, 277; — pour en obtenir des troupes, 278, 280. — Envoyé à la reine d'Angleterre, 281, 282, 283, 287. — Très-bien accueilli dans les Pays-Bas, 344. — Se rend près du duc de Saxe, 369. — Succès de ses négociations en Allemagne, 374, 393, 394, 396. — Conduit en France une armée allemande, 386, 388, 406. — Choisi par le roi pour mari de la duchesse de Bouillon, IX, 334. Voy. BOUILLON.

TURNY, village, III, 467. — Sa garnison, 619.

TURQUAM (SIEUR DE), IV, 678. — Conseiller au conseil d'État, envoyé à Nantes pour apaiser les discussions entre la ville et son gouverneur de Lussan, V, 72.

TURQUET, IX, 224.

TUSTAL (Le sieur). Son procès avec les frères Caumetz, I, 248.

TYSSILE, avocat du roi à Lectoure, VI, 59.

## I

LEERTINI (Autobio). Chanoine de Saint-Jean-de-Latran, VII, 90.

LEERY ou TIBERY (SAINT). Ses habitants taillées en pièces par les catholiques. I, 292.

UGOLIX. Frère de Jérôme Barizon, VII, 525.

UGONIS (Le Pere). Nommé général de l'ordre de Saint-François, VII, 574.

UHARD (Le baron D'). Invité à accompa-

- guer le roi de Navarre à Isle-en-Jourdain près de la reine mère, I, 201.
- ULRICH, duc de Mecklenbourg. Approuve le livre intitulé *Concordie*, etc. et demande l'approbation du roi de Navarre, II, 437 et suiv.
- ULST. Assiégé par les Espagnols, IV, 635.
- UNION allemande, VI, 474, 475. — Peu considérée et redoutée du roi, 475, 476.
- UNION des princes protestants; leur assemblée, VII, 131. — Son développement, 147, 336.
- UNION (Projet d'). Soumis au landgrave de Hesse par le prince d'Anhalt, VII, 50.
- UNIVERSITÉ. Son procès avec le collège des jésuites, IV, 193. — Fille aimée du roi, *ibid.*
- UNTON (Sir Henri) Ambassadeur d'Angleterre en France, III, 542, 551, 568, 596, 636, 840. — Ses rapports avec la France, VIII, 384. — Son éloge, III, 636. — Sa mort, IV, 555, 559.
- URBAN DE CASTELNAU. Voy. CASTELNAU DE DURBAN.
- URBIN. Archevêque, nonce du pape près du roi, VII, 309. — Le roi demande pour lui le cardinalat, 858, 859. — Sa mort, 881. — Le roi recommande sa famille à son ambassadeur à Rome, 881.
- URBINO. Voy. POLIDORO.
- URFÉ (Marquis d') Son différend avec M. de Lyon, IV, 186.
- URFÉ (Chevalier d'), frère du précédent. Ses gens font prisonnier le sieur de La Raverie, IV, 250.
- URSFRIESENBERG. Bourgeois de Solenne sur les galères du roi; relâché, VII, 751.
- URSIN (Paul). Père dominicain affectionné au roi, VII, 574.
- URSIN (Virginio). Recommandé par le roi à Montmorency, IV, 700. — Chargé d'une mission contre les Espagnols, 700, 701, 706. — Pressé de partir, 712, 722.
- US, capitaine. Son procès avec Fortis de la Forcade, I, 583, 600, 643, 650; II, 6.
- USSAC (M. d'). Retiré du gouvernement de la Béole, I, 335.
- USSON. Château habité par la reine Marguerite, V, 59, 60; VI, 470. — Le roi veut le faire abattre, 471, 518. — Il en prend possession, 515.
- USURE. Poursuivie, IX, 34.
- USURIERS. Recherchés et punis, VI, 488.
- UTILITÉ publique (Expropriation pour cause d'), VI, 439.
- UTRECHT. Ses affaires favorisées, IX, 289.
- UXELLES (Baron d'). Rend de bons services au roi, VIII, 854.
- UZÈS, ville; offre de se soumettre au roi, III, 262.
- UZÈS (Duchesse d'). Reçoit du roi de Navarre le titre de mère, I, 192, 205. — Son crédit, son esprit, son caractère, *ibid.*
- VACHÈRES (Sieur de). Fait une sortie vigoureuse sur les catholiques à Montelimart, II, 300, 301. — Visité par les
- deputés du roi de Navarre, 336. — Reconnaissance de sa fidélité et exhortation à y persévérer, III, 160. — Capitaine

- d'une compagnie de cheveu-légers : se retire chez lui mécontent, 209. — Invité par le roi à se mettre à la disposition d'Alfonse d'Ornano, 352. — Appelé avec ses amis près du roi, IV, 578.
- VACHONNIÈRE (SIEUR DE LA). Commandant à Casteljaloux, I, 131.
- VACQUIER, secrétaire de Catherine de Bourbon, IX, 19.
- VAIE (SIEUR GUILLAUME DU). Conseiller d'État, fait président de la chambre de justice de Marseille, IV, 633. — Fait premier président du parlement de Provence, V, 104, 390, 471; VII, 183, 214; IX, 336.
- VAISSELAUX EUBANGERS. Droits levés sur eux dans les ports de France, VI, 58.
- VAISSELAUX MARCHANDS. Voy. NAVIRES.
- VAIL NOTRE-DAME DE. Abbaye en titre, demande pour qu'elle passe en comende, VII, 26.
- VALACHIE (Prince de). Intervention du roi auprès de l'empereur de Turquie en sa faveur, IV, 326, 327.
- VALENCE, en Agenais. Envahi par ceux d'Agen dans l'intérêt de la reine Marguerite, II, 123.
- VALENCE, en Dauphiné, II, 295. — Assemblée tenue en cette ville, IV, 438.
- VALENCIENNES, ville, III, 830.
- VALLEGIN. Seigneurie en litige entre la duchesse de Longueville et le comte de Montbeliard, III, 197, 198, 356, 357.
- VALÈRE. Courrier dépêché à Rome par le roi, VII, 539. Peut être le même que
- VALEIO. Porte au roi des dépêches de Pincy-Luxembourg, VIII, 671; — et *vice versa*, 677, 689, 709, 714. — Envoyé par le roi vers Marie de Médicis, V, 287. — Porteur de dépêches de Rome au roi, VII, 27. — Du roi à Buzenval, 37. — Ses dépêches au roi, 551.
- VALEBY (SAINT-). Ville prise par escalade par le sieur de Pallecheul, III, 456. — Tentatives pour la réduire sous l'obéissance du roi, 512, 515, 516, 517. — Est prise, 521, 523, 526. — Reprise par l'ennemi, 550. — Appartient au duc de Nevers, IV, 37.
- VALETTE (JEAN). Fournisseur de ble pour Naples, VII, 420. — Ses barques arrêtées par les autorités pontificales, *ibid*.
- VALETTE (SIEUR DE LA). Défait un régiment de la Ligue, II, 81. — Frère du duc d'Épernon, pourvu du gouvernement de Provence, III, 126, 293. — Établit, de concert avec Lesdiguières et d'Ornano, l'autorité du roi en Dauphiné, 211. — Reçoit du secours de Lesdiguières, 374. — Défait les gens du duc de Savoie, 395. — Se comporte bien dans son gouvernement, 468. — Sa mort, 579, 580, 582, 591, 602; VIII, 445. — Regrette du roi, III, 591.
- VALGREXANT (SIEUR DE). Envoyé par le roi vers M. de Chastellus, en Bourgogne, VIII, 367.
- VALIÈRE (SIEUR DE LA). Aumônier du roi, reçoit l'abbaye de Bonrepos, VII, 411.
- VALLADE (SIEUR DE LA). Procureur général d'Albret, recommandé par le roi de Navarre au marquis de Villars, lieutenant général au gouvernement de Guienne, I, 57. — Est près du roi de Navarre à la cour de France, 58. — Conseiller maître des requêtes ordinaire de la maison du roi de Navarre, VIII, 342. — Envoyé par lui au maréchal Damville, I, 104. — Intermédiaire entre le roi de Navarre et le sieur de Lardimalie, 594, 595. — Envoyé au maréchal de Matignon, II, 35, 36. — Chargé de mettre d'ac-

- cord le sieur de la Roque et sa compagnie, 159. — Constitué, 373. — Dépêche à lui adressée, 375. — Pressé de faire rentrer des deniers, 382, 384, 385; — de tenir libre le passage de la Garonne et d'y protéger les marchands, 384, 385.
- VALLADIER. Présente par le roi pour le primicierat de l'église de Metz, VII, 857.
- VALLÉE (Claude DE). Bailli de Toul, gentilhomme de la chambre du roi, est fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel, VII, 739.
- VALLÉE (SIEUR DE LA). Porteur de dépêches du roi à Rosny, VI, 280. — Porteur d'une lettre de Sully au roi, VII, 599. — Va en Bretagne, accompagnant le jeune duc de Vendôme, 600.
- VALLÉ (Jehan). Proposé par le roi pour un prieuré, VIII, 727.
- VALLIER (SIEUR DE). Conseiller au parlement de Bordeaux, VIII, 56. — Demande au roi, par le prince de Navarre, de la révision d'un arrêt qui le condamne, *ibid.*
- VALLIER (SIEUR DE). Pourvu par le roi de la commanderie de Besault, VII, 538.
- VALLIÈRE (SIEUR DE LA). Dépêché par le roi de Navarre vers le sieur de Vérac, I, 271. — Conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, VIII, 876.
- VALLIÈRES (SIEUR DE), fils de M<sup>me</sup> de Villepiou. Sa mort, son éloge, II, 413.
- VALLONS. Voy. WALLONS.
- VALOGNES, en Normandie. Pris par les royalistes, III, 195.
- VALOIS. Voy. MARGUERITE.
- VALOIS (COMTE DE). Voy. AUVERGNE (Comte D).
- VALOIS (LOUIS DE). Petit-fils du connétable. Nommé évêque d'Agde, VII, 423.
- VALORY (Antoine DE). Admis par Henri III dans les quarante-cinq, II, 474.
- VALPÈGUE, capitaine, laissé par le roi dans la ville de Bresle après sa prise, III, 310.
- VALSEMER. Assassine Mailloc, IV, 568, 569. — Poursuivi, 569.
- VALSERGUES (Sœur Gabrielle d'Albin DE, Abbessse nommée de Sainte-Claire de Granerac, demande à résigner sa charge en faveur de sa nièce, VII, 432.
- VALSERGUES (Sœur Marguerite d'Albin DE). Nièce de la précédente, nommée abbesse de Sainte-Claire de Granerac, VII, 422.
- VALUES (SIEUR DE). Reçoit du roi l'abbaye de Combelongue, VII, 207.
- VANDAUX (Vuilhalin DE). Obtient la poste de Lausanne, VIII, 531.
- VANDRAMIN, chevalier, offre ses bons services au roi, V, 489.
- VANES (SIEUR DE). Avertit le roi des dispositions à la paix du duc de Lorraine, III, 379. — Entre et fait dégât dans le royaume, IV, 337. — Chargé de recevoir le serment de fidélité de Toul, V, 541. — Gouverneur de la ville, 542, 610.
- VANNES, ville de Bretagne. Assiégée par le prince de Dombes, III, 445.
- VANTEROL (SIEUR DE). Porteur d'une lettre du roi à Sully, VII, 120.
- VAQUERESSE OU VACARESSE, capitaine, l'un des commissaires désignés pour faire cesser les troubles du Rouergue et du Quercy, I, 522.
- VARADIER. Docteur en théologie, appelé près de lui par le cardinal de Givry, évêque de Metz, VII, 717.
- VARCAUVILLE. Sa commanderie, IV, 2.
- VARDES (Marquis DE). Gouverneur de la Chapelle, VII, 431. — Voué un de

- ses enfants au service de l'ordre de Malte, 431, 432. — Intervention du roi auprès du grand maître, *ibid.*
- VAREN, village du Rouergue. Ordre du roi de Navarre de s'en emparer, I, 438.
- VARENNE OU VARANNE (Le sieur LA). Dépêché par le roi à Gabrielle, III, 755. — Émissaire ordinaire, 758. — Envoyé à Malignon, IV, 59, 60; — à la reine d'Angleterre, 87; — à Bellière, 609. — Porte au roi des nouvelles de Gabrielle, 983. — Dépêché au roi par M<sup>th</sup> d'Entragues, V, 172. — Envoyé au-devant du duc de Savoie, 185. — Charge de voir, au sujet des noces du roi, MM. de Rosny, de Nemours et de Guise, 278; — le connétable, 356; VIII, 52. — Envoyé au gouverneur de Paris pour lui annoncer la naissance du dauphin, V, 477. — Résigne la capitainerie du château de Lombes, VI, 657. — Charge de voir d'Épernon, VI, 21, 26; — Viart, *ibid.* — Contrôleur général des postes, 37; VII, 412, 499. — Messager entre Brissac et le roi, VI, 151. — Charge de réclamations du roi près du duc de Savoie, 211. — Envoyé par le roi à Rosny au sujet de la marquise de Vermeil, 230, 231. — Messager entre le roi et Rosny, 468; — entre le roi et Marie de Médicis, 573. — Porteur d'une lettre du garde des sceaux pour le roi, VII, 137. — Fait prisonnier le conseiller Nesmond, VIII, 182. — Conseiller d'État, VII, 412. — Son fils vent, contre son gré, se faire capucin; intervention du roi pour l'empêcher, 539, 540, 541, 588. Voy. SAINTE-SUZANNE.
- Grands dons du roi auquel il rend de grands services, IX, 238. — Lui prête de l'argent, 311.
- VARENNES. Ville prise par le duc de Nemours pour la Ligue, III, 408. — Reprise pour le roi, 457.
- VARENNES (Claude DE LA), capitaine cinquantenaire de la ville de Rennes, tue Guillaume Moulner et reçoit sa grâce, III, 360.
- VAREST (Pierre). Conseiller au siège présidial de Toulouse, poursuivi pour assassinat, VII, 473, 474.
- VARICARVILLE, en Normandie. Camp du roi, III, 624, 628.
- VARIES, capitaine; ses déportements, I, 480. — Condamné à mort, *ibid.*
- VASSAL. Commande la galère de la reine, VII, 518.
- VASSIEU. Envoyé par le roi de Navarre au duc de Savoie, II, 328.
- VASSIGNAC. Enferme dans Turenne, VI, 516, 526, 527. — S'échappe, 553.
- VAU (M<sup>re</sup> DE). Répugnance du roi à la voir, IV, 867.
- Vaubecourt (Sieur DE), III, 752; IX, 345.
- Vaubereau, VIII, 338.
- Vaucelas (Baron DE). Conseiller d'État, envoyé par le roi pour complimenter le duc de Savoie, VII, 521; — le prince de Piémont et la princesse de Mantoue, 522.
- Vauclause (Baron DE). Assuré de l'estime et de l'amitié du roi de Navarre, I, 675.
- Vaucoelleurs, ville et château, VIII, 621.
- Vauquelain (Jehan), abbé, résigne son abbaye en faveur de son frère, VIII, 733.
- Vauquelain (Charles), frère du précédent; lui succède dans son abbaye, VIII, 733.
- Vaudargant, colonel, III, 390. — Son régiment défait et lui pris, III, 390.
- Vaudemont (Comte DE), fils puîné du duc de Lorraine, au service de Venise

- comme colonel de vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaux, V, 220. — Neveu du roi, VII, 655.
- VAUDEROUTE, pour *Déroute*, II, 155.
- VAUDORÉ. Fait une avance de deniers au roi, VIII, 345. — Gouverneur de Parthenay et pays de Gastine, III, 511. — Appelé par le roi contre le duc de Parme, 512.
- VAUDRÉ. Intermédiaire entre le roi et M<sup>re</sup> d'Entraques, VIII, 746.
- VAUDUR, village. Sa garnison, III, 619.
- VAUFFIN (SIEUR DE). Envoyé par le prince d'Orange au roi de Navarre, I, 551.
- VAUGUEDEMARE OU VAUGDEMAR. Reçoit du roi la compagnie du feu capitaine Suellès, VII, 325.
- VAUGUYON (COMTE DE LA). Marie successivement ses deux fils avec Anne de Caumont, I, 344, note. — Obtient prise de corps contre le sieur de Vivans, dévoué à M<sup>re</sup> de Caumont, 579. — Anne de Caumont donnée à son second fils par le roi de France, II, 205.
- VAULGRÉ (SIEUR DE). Commande à Épernay en l'absence de Vignolles, III, 814.
- VAULPELOU OU VAULPELER (PAUL DE). Recommandé par le roi au résident à Maroc, VII, 443.
- VAUPILLIÈRE (SIEUR DE LA). Envoyé à Charles IX par Jeanne d'Albret, I, 5; VIII, 3.
- VEAL-LEMERY (LE SIEUR DE). Envoyé au roi de France et à Catherine de Médicis, II, 363.
- VEIDEAU, capitaine, denonce les pratiques du duc de Savoie, VI, 409.
- VEIGOCY, village de basse Navarre. Son différend avec le village d'Araux, VIII, 262.
- VELUYSE, lieu, IX, 216.
- VENDIC (SIEUR DE). Entre dans Maubert, III, 310.
- VENDÔME. Château appartenant à la famille des Bourbons; la religion réformée y est interdite; réclamation du roi de Navarre, I, 374, 375, 385; VIII, 201; IX, 374.
- VENDÔME. Ville assiégée et prise par le roi de Navarre, III, 79, 80, 81, 82, 85, 98. — Saccagée, 85. — Assemblée en ce lieu, IV, 680, 691, 692. — Se soumet au roi, VIII, 370.
- VENDÔME (ABBÉ DE). Fait interdire dans le château de Vendôme le culte réformé, I, 374, 375, 385; VIII, 201; IX, 374.
- VENDÔME (CARDINAL DE), cousin du roi de Navarre; son différend avec son frère le prince de Conty, II, 280 et suiv.; VIII, 316. — Arbitrage proposé par le roi de Navarre, 280, 281. — Informé par le roi de l'état des affaires, 502. — Garde des sceaux, III, 100. — Appelé près du roi, 178, 179.
- VENDÔME (DUC DE), fils naturel du roi; sa compagnie de cheval-légers, V, 393; VIII, 707. — Marié à M<sup>re</sup> de Mercœur, VII, 555, 556, 697; VIII, 960. — Nommé gouverneur de Bretagne, VIII, 961, 962. — Va présider les États de Bretagne, VII, 590; VIII, 961, 962.
- Autorisé à nommer à certaines charges du duché de Vendôme, de Beaufort, Étampes et Crécy, IX, 32.
- VENDÔMOIS. Ses châteaux se soumettent au roi, VIII, 370.
- VENDRATZ, village. Mayenne y loge son armée, III, 691.
- VENISE. Le roi lui demande son amitié, III, 101, 657; — lui recommande le capitaine Johan d'Aubierph, 336. — Envoie féliciter le roi sur ses succès, IX, 253, 267, 268. — Son ambassadeur doit se tenir près du roi et non ailleurs, 911. — Fait le roi gentilhomme

- de sa république, VIII, 781. — L'envoie visiter pour le féliciter sur son mariage et sur la paix avec le duc de Savoie, V, 413, 417. — Ses ambassadeurs traités magnifiquement, 413, 417, 418, 419, 420; IX, 406. — Extradition à elle demandée, V, 641, 642. — Ne s'inquiète que de ses intérêts et très-peu de ceux des autres, VI, 25. — Se fait presser pour rendre justice, 44, 45. — Envoie au roi ses condoléances sur la mort de sa sœur, VI, 221. — Refuse tout accommodement avec le pape, VII, 5. — Mise en interdit par le pape, 109.
- Sollicitée par le roi de lui prêter de l'argent sur garantie, IX, 337, 338.
- VENTADOUR (DUC DE). Gouverneur et lieutenant général du roi en Languedoc, IV, 81; VIII, 505. — Change la garnison de Beziers, VIII, 545. — Charge Falier delogier de Mende le sieur de Fossonse, 642. — Se plaint qu'un de ses domestiques ait été fait prisonnier par la garnison de Berre, IV, 938. — Pair de France, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances et lieutenant général du roi en Languedoc, 939. — Charge de retirer le capitaine d'Assise de la ville et du château de Circassonne et d'y établir le sieur de Cochat, V, 146, 147. — Remet l'ordre dans Fiac, 556. — Dispute le prieur de Port-Dieu au comte d'Auvergne, VI, 162, 163. — Reçoit 500 livres devant être employées pour le service du roi, 409. — Aime du roi, VII, 549.
- VENTADOUR (DUCHESSÉ DE). Fille du connétable, va saluer la reine Marie de Médicis à son arrivée en France, V, 331, 35. — Aimée de la reine, VII, 549.
- VANZA (BARON DE SAINT-). — Reconnaît le roi, IV, 226.
- VÉRAC (SIEUR DE). Informé par le roi de Navarre des motifs de son évasion de la cour de France, et appelé à lui, I, 86, 87. — Mandé et contremandé, 107. — Envoyé pour faire exécuter l'édit de pacification dans le haut et bas Languedoc, 214. — Envoyé à Henri III par le roi de Navarre pour lui faire agréer le refus de rendre les places de sûreté, 278. — Porteur de lettres de Henri III au roi de Navarre, 283. — Envoyé à Catherine de Médicis par le roi de Navarre, VIII, 175. — Son retour, 179. — Gentilhomme servant de la reine de Navarre, 183. — Charge de faire tenir un paquet de lettres du roi de Navarre au prince de Condé, I, 599. — Demande la protection du roi de Navarre pour des soldats auprès des magistrats de Poitiers, 673. — Appelé près du roi de Navarre, 681.
- VERAC (SIEUR DE). Le roi retire de ses mains la demoiselle de la Rochelaton, VII, 619, 620, 621.
- VERAZANO (FRANÇOIS DE BACCIO DE). Recommande par le roi au grand-duc de Toscane, V, 272.
- VERAZANO LUCRECE DE. V, 272.
- VERDALLE. Grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, III, 110. — de Malte, V, 445. — Sujet français, *ibid.*
- VERDELIN. Envoyé par le duc d'Épernon pour empêcher un duel, VI, 504.
- VERDILLY (M. DE). Chargé de poursuivre la vérification d'un édit en cour des aides, IX, 339.
- VERDUN, en ARMAGNAC. Son gouverneur, VIII, 108.
- VERDUN, ville. Arrivée du roi dans ses environs, III, 491 et suiv. — Les ch.



- noines de son église opprimés par les gens de guerre, IV, 690; — se plaignent au roi qui les garantit, VIII, 629, 630. — Son évêque, Henri de Lorraine, IV, 942, 943. — Prête serment de fidélité au roi, V, 529, 541. — Les habitants font de même, 530, 541. — Conférence en cette ville, 678. — Son évêque s'immisce dans l'affaire du mariage de la fille de M<sup>me</sup> de Mercœur avec le fils du roi, VII, 563. — Ses chanoines se plaignent des officiers du duc de Brabant, VIII, 757. — Fixation de ses limites, 809, 866, 867. — Son château, 832, 836, 840, 879. — Son évêque, 959.
- VERDUN (SIEUR DE). Second président au parlement de Toulouse, VI, 657; VII, 367, 479. — Premier (à tort), 561. — Créancier du roi, dette de jeu, IX, 314.
- VERGER (M. DU). Fermier de subsides, III, 472. — Porte-manteau du roi, IV, 385. — Envoyé vers le comte d'Anvergne et Montmorency, 437, 438; — vers les États des Pays-Bas, 494, 683.
- VERGER-BEAULIEU (SIEUR DU). Prisonnier après la bataille de Jarnac; paye sa rançon, VIII, 12.
- VERGIER. En procès avec le roi de Navarre, VIII, 252.
- VERGIGNY, maison de Champagne, III, 499.
- VERGNE (SIEUR DE LA). Avocat au parlement chargé du procès du roi de Navarre devant le parlement de Paris, I, 607.
- VERGNE (SIEUR DE LA). Confident du duc d'Alençon, I, 69.
- VERGUE, capitaine, commande devant Grignans, IV, 50.
- VERGY-SAILLANT (SIEUR DE). Envoyé par Henri III à M<sup>me</sup> de Caumont, II, 204.
- VERLOTTE (SIEUR DE LA), VIII, 516.
- VERMONT (DAME DE). Sentence contre elle en faveur de la reine Marguerite, VI, 606; VIII, 927; IX, 108.
- VERNAY, V, 67.
- VERNE (SIEUR DE LA). S'engage à payer les poudres envoyées à Salvagnac, et levés des deniers à cet effet, II, 377.
- VERNER (JEAN), I, 442. — Poursuit, comme cessionnaire, la rentrée des sommes dues à Genève par les protestants de France, 491.
- VERNEUIL. Ville du Perche, remise en l'obéissance du roi, III, 127, 137. — Sa garnison, 611, 680, 693. — Rendue au roi, IV, 103.
- VERNEUIL (MARQUISE DE). Voy. ENVRAGUES (Henriette D'). Sa grossesse, V, 484. — Reproches du roi, 507. — Ses couches, 508. — Appelée par le roi *mon menon* en terme d'amitié, VIII, *passim*. — Don à elle fait par le roi de 6,000 livres, V, 565. — Reçoit en cadeau du roi une maison à Fontainebleau, provenant de Catherine de Bourbon, VI, 198. — Mécontentement du roi à son égard, 227, 229, 230, 231. — Conspiration de son père et de son frère dans son intérêt, 254, 256, 257; VIII, 905. — Excitée par les Espagnols, VI, 257, 261. — Rentre en grâce, 340. — Autorisée à voir et à garder quelques jours ses enfants avec elle, 573; VII, 319, 328, 333; VIII, 919. — Plus en faveur que jamais, VII, 12 et suiv., 19, 21, etc. — Ses grands airs avec le roi, 376, 377. — Doutes du roi sur sa fidélité, 378. — Son fils a la rougeole, 500, 502, 503. — Son indifférence lui est reprochée par le roi, 508, 509. — Autorisée à voir ses enfants, 618, 642, etc., 662.

- Don à elle fait pour ses enfants de certains produits publics, IX, 55, 56. — En instance au conseil, 82, 83. — Est mal avec le roi, 224. — Va voir ses enfants; ordre de la bien recevoir, 224. — Reçoit son fils et sa fille pour huit ou dix jours, 225. — Argent à elle délivré, 267. — Quitte la reine très bien avec elle, 310. — Lettres gaillardes du roi, 339, 342.
- VERNEUIL (MARQUIS DE). Fils naturel du roi, VII, 79. — Reçoit du roi l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz, 106. — Sa compagnie de cheval-légers, 173; VIII, 850. — Projet de lui donner l'évêché de Metz, VII, 503, 504, 539, 551, 592.
- VERNEUX (TERRE DE). Érigée en marquisat en l'honneur de M<sup>rs</sup> d'Entragues, V, 155. IX, 341.
- VERVOIL. Incommode par les ligueurs établis à Poissy, VIII, 402.
- VERNON, ville, III, 392, 399. — Se met sous l'obéissance du roi, 172; VIII, 388. — Le roi y établit son camp, III, 394, 396 et suiv., 511.
- VERVINS. Président, autorisé à disposer de son office de substitut de procureur général de la chambre de Nerac sans payer finance, IX, 69.
- VERREIKEN, audencier, VII, 335.
- VERRIÈRE (SIEUR DE LA). Envoyé par le roi vers le cardinal de Goudy, III, 587; — par le duc de Nevers au roi, 618.
- VERS A SOLE. LOY. SOLE.
- VERSNAY (SIEUR DE). Reçoit un don du roi, VII, 361.
- VERTEUIL (SAINT-PIERRE DE). Abbaye, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Bordeaux, VIII, 754.
- VERVINS (SIEUR DE LA). Bailli et gouverneur de Caen, lieutenant en Normandie, III, 49, 56; VIII, 701. — Informe de la victoire d'Ivry, III, 192. — Sa compagnie, 195. — Charge de faire assembler la noblesse de Normandie, 240. — Sa mort, IV, 979.
- VERVINS, jacobin, nommé à l'archevêché de Narbonne, IV, 978.
- VERVINS, ville, III, 388. — Soutient un grand assaut, 415. — Craint une attaque de Mayenne, 507. — Lieu de la réunion des députés de France et d'Espagne pour traiter de la paix, IV, 916, 936, 942, 949, 972, 977; VIII, 705, 708.
- VERVINS (PAIX DE), IV, 977, 984, 985 et suiv., 987, 989. — Sa ratification, 992 et suiv., 1002 et suiv., 1006, 1108. — Dispositions du traité, 1008.
- VEXIN. Envoyé à Rosny par le roi, IV, 854.
- VIEY ou VAY, château; soutient un siège contre les ligueurs, III, 665, 666.
- VIZINS (Château de), IX, 275. — Pris, VIII, 349.
- VIZINS ou VOISINS (AUTOINE DE). Envoyé par Henri de Navarre à l'électeur de Saxe, VIII, 6, 9, 20. — Commis pour faire exécuter la paix, I, 228. — Es-défait par La Rochefoucault, VIII, 196.
- VEZOU. Invitation à le secourir, VIII, 550, 557.
- VIALART, maître des requêtes de l'hôtel du roi, charge d'informer dans l'affaire de Vitermont, VIII, 482.
- VIBARDIN. Ci devant vice-legal, agent du duc de Lorraine, VII, 524.
- VIARI. Commissaire pour la fixation des limites de Verdun, VIII, 809, 867. — Conseiller d'État, président en la justice de Metz, V, 528, 530; VIII, 809, etc. — Charge de recevoir le serment de fidélité de Toul, V, 528, 530, 538, 540, 541. — En différend avec l'autorité municipale, 563. — Annonce au roi le serment du clergé de

- Toul, V, 610. — Commis pour arranger le différend de la ville de Metz avec Sobolles, 677, 706, 708; VI, 27. — Envoyé à la conférence de Verdun, V, 678, 708. — Président en la justice de Metz, Verdun et Toul, VI, 510, 580.
- VIC (Dominique DE). Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et gouverneur de Saint-Denis, III, 322, 324, 325; IV, 756. — Sa compagnie, III, 682. — Gouverneur de Calais, VI, 454; IX, 346.
- VIC (Méry DE). Frère du précédent, conseiller d'État, IV, 757. — Envoyé aux députés de la conférence de Suresnes, VIII, 494. — Vient de Lyon près du roi, IV, 210. — Envoyé à Toulouse pour apaiser le pays, 262, 348; VIII, 548. — Envoyé par le roi à l'assemblée de Loudun, IV, 618, 643; VIII, 618. — De retour de la conférence de Vendôme, 691, 692. — Envoyé vers le connétable, 864. — Envoyé à Lyon pour y exercer la surintendance de la justice et autres affaires, 885. — Envoyé ambassadeur en Suisse, V, 240, 516; VIII, 772, 879, 880. — Concourt à lever des soldats en France pour les Pays-Bas, VI, 41. — Envoyé en Suisse au sujet de Genève, 57.
- VIC (Dominique DE). Clerc du diocèse de Paris, fils de Méry de Vic, nommé à l'abbaye du Bec-Hellouin au diocèse de Rouen, IV, 757.
- VIC-FEZENSAC, en Armagnac. Maison du roi de Navarre rasée par les catholiques, I, 322.
- VICGUERRE. Capitaine employé à la construction des galères, IX, 336, 337. — Son procès, *ibid.*
- VICENCE. Division dans ses familles nobles, VI, 452.
- VICENCE (Cardinal DE). Envoyé par le roi près du grand duc de Toscane, VII, 796, 797. — Très-devoté aux intérêts du roi, 800.
- VICHY. Ville réduite sous l'autorité du roi III, 457.
- VIGOSE. Voy. BISSOUSE.
- VICTOIRE (NOTRE-DAME DE LA). Abbaye de Saint-Augustin, au diocèse de Seulis, VIII, 938.
- VICTOR (SAINT-). Grand chasseur, V, 154.
- VIDEVILLE. Donné à Gabrielle d'Estrées, IX, 159.
- VIE (SIEUR DE LA). Conseiller au conseil de Guienne, échappé au massacre des protestants à Bordeaux, I, 43. — Mis par le roi de Navarre sous la protection de Villars, lieutenant général en Guienne, *ibid.*
- VIENNE. Ville réduite en l'obéissance du roi, IV, 346, 347.
- VIENNE (SIEUR DE). Porteur de dépêches du roi pour le duc de Nevers, IV, 143. — Rémunéré pour la capitulation de Troyes, 813. — Conseiller d'État, intendant, et contrôleur général des finances, V, 538. — Dépêché vers Biron, 544. — Président de la cour des comptes de Paris, VIII, 840, 888. — Sa mort, VII, 643.
- VIÈTE (François). Est fait conseiller et maître des requêtes ordinaire, II, 15, 48.
- VIEUPONT (SIEUR DE). gouverneur de Dreux, III, 794, 801.
- VIEUVILLE (Marquis LE). Fidèle serviteur du roi, IV, 595. — Envoyé par lui à la duchesse de Nevers, 656; — au connétable, 791, 792. — Chevalier des ordres du roi et gouverneur du Rethélois, VIII, 919, 920. — Amène au roi par le duc de Nevers, VI, 590.

- VIGAN (Viguerie du). Désordres qui y ont lieu, VIII, 213.
- VIGIER. Secrétaire du roi et interprète aux Lignes suisses, III, 180; VIII, 380; IV, 611.
- VIGILANTI (Galerio). Très-recommandé au roi, VII, 64, 134.
- VIGNA (Laurenzo del). Gentilhomme florentin détenu prisonnier par le grand-duc de Toscane, VII, 61.
- VIGNAC. Envoyé par le roi à Matignon, IV, 60.
- VIGNES (Tour des), à Dieux, VIII, 491. — Prise par le roi, 495.
- VIGNOLLES (Jacques de). Gouverneur de Tartas, I, 586. — Son régiment, 587. — Député au roi par la ville de Montpellier, les églises de Languedoc et le parlement d'Orange, III, 290, 292, 293. — Commandant à Épernay, 730, 814; VIII, 538. — Fait prêcher à Épernay, VIII, 740. — Improuve par le roi, III, 739, 752. — Président à Castres en la chaudière de l'édit, VII, 362.
- VIGNY (Sieur de), VIII, 732
- VIGNY (Sieur de). Propriétaire de Villegenis, IX, 234.
- VIGUIER. Commissaire envoyé par le roi pour connaître de l'affaire du mariage de M<sup>lle</sup> de Rochelaton, VII, 619, 640, 641. — Conseiller et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, envoyé à Rosny pour presser la vérification de l'édit de Nantes, 705.
- VIGUIER. Titre d'office, IV, 473. — Celui de Marseille hostile au roi, 474; — tyrannise la ville, *ibid.*
- VILARBEAU (Sieur de), capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, IV, 824.
- VILARS-HOUDAN. Employé à concilier Vitry et les deux La Houssaye, V, 549. — Sa querelle avec Montigny, VII, 711. — Son affaire avec Marly, 736.
- VILERS ou VILYERS, capitaine, III, 467.
- VILLACOUBLAY, lieu de chasse, IX, 233.
- VILLADORÉ (La), capitaine; son voyage, IV, 714. — Au service du grand-duc de Toscane, VII, 561.
- VILLADORÉ, fils du précédent, va en Italie trouver son père, VII, 577.
- VILLAMS (Marquise de). Recommandée par le roi au conseil de Berne, VI, 413.
- VILLANCOURT (Sieur de). Gouverneur de Doullens, VIII, 521. — Ses exigences envers le roi, 522, 523.
- VILLAR (Sieur du). Affectionné au roi prend part à un combat, I, 217.
- VILLARS (Marquis de). Lieutenant général en Guienne, VIII, 65. — Sollicité par le prince de Navarre en faveur d'Hélie Granger, I, 14; — de La Croix, 15. — Veut s'emparer de canons appartenant au prince de Navarre, VIII, 45, 46. — Communique directement avec le roi à l'exclusion du prince de Navarre, gouverneur général, 65. — Sollicite par le roi de Navarre de prendre sous sa protection des conseillers de Bordeaux après la Saint-Barthélemy, I, 43; — et son maître d'hôtel Roques, 14; — de même François Junin, procureur général d'Armagnac, 45; — et La Valade, 57. — Sollicité de se déclarer contre la paix, 102. — Deservi auprès du roi de Navarre, 106. — Accusé par ce roi d'avoir fomenté les troubles de Bordeaux, 112; — et porte le désordre en Guienne, 113 et suiv. — Averti par le roi de Navarre de la tenue de l'assemblée de Montauban, 126 et suiv. — Invité par ce roi à faire relâcher par le parlement de Bordeaux des prisonniers protestants, 156.

- VILLARS (SIEUR DE). Ardent ligueur, III, 195. — Fait arriver des navires, 382. — Devient gouverneur de Rouen pour la Ligue, 435. — Soutient le siège de cette ville, 513. — Perd un vaisseau et un grand nombre d'hommes et de canons, VIII, 403. — Se dispose à assiéger Quillebeuf, 457. — Le roi le croit disposé à abandonner la Ligue, III, 528. — Attaque Fécamp, IV, 40. — Pourparlers pour entrer en accommodement avec le roi, 104, 131, 197. — Est à la veille de traiter, 111, 112, 113. — Traite, 114. — Devient serviteur du roi, 131, 135. — Va le joindre et lui amène des forces devant Laon, 192; VIII, 526. — Président; désigné pour prévôt des marchands de Lyon, VII, 798.
- VILLARS-BOUVIN, bailli de Gex. Mariage de sa fille contre son autorité, VII, 719.
- VILLE (LA), soldat, emprisonné à Monségur; ordre du roi de Navarre au gouverneur de le relâcher, I, 492.
- VILLE (Le sieur LA), trésorier, I, 477.
- VILLE (SIEUR DE). Lieutenant du sieur d'Aussenville, VI, 510.
- VILLEBON. Sa compagnie de cheval-légers, au service des Pays-Bas, VII, 454.
- VILLEBOUCHE (SIEUR DE). Prisonnier à la Bastille, VII, 697.
- VILLEBOYS, en Dauphiné. Assiégé et pris par d'Épernon, III, 124, 125.
- VILLEFRANCHE en Languedoc. Ses habitants suspects au gouverneur du Rouergue, III, 153. — Assiégée, 714. — Ses habitants tuent le sénéchal du Rouergue, IV, 690. — Ville royale, 713. — Doit se purger du meurtre commis, 713. — Obtient absolution pour la mort de Saint-Vincent, IX, 193.
- VILLEFRANCHE, en Périgord, II, 36.
- VILLEGENTIS, lieu de chasse, IX, 233, 234.
- VILLEGUYON (SIEUR DE), conseiller d'État, VIII, 878.
- VILLEMEREAU (SIEUR DE), conseiller au parlement, VIII, 802.
- VILLE-MOREL. Rend au roi la Tour d'Outon et en reçoit le commandement, IV, 930.
- VILLEMUR-SUR-TARN. Sommes dues par ses habitants aux héritiers du sieur de Marueil, II, 189, 192, 214, 234. — Partie recouvrée, 204, 253. — Partie à recouvrer donnée au sieur Banque, 270, 278. — Mané de poudre, 377. — Assiégé par le duc de Joyeuse, VIII, 461; — qui est défait sous ses murs, III, 702; VIII, 467.
- VILLENEUVE (BARON DE). Poursuivi pour assassinat, VII, 473, 474.
- VILLENEUVE (SIEUR DE). Régiment levé pour lui, III, 153.
- VILLENEUVE-CORMONT. Sa compagnie, VIII, 428.
- VILLENEUVE-D'AGEN. Se soumet au roi de Navarre, I, 98. — Prise par les catholiques en pleine paix, 290. — Réclame l'exercice libre de la religion réformée, 513. — Ordre de détruire ses citadelles, *ibid.*
- VILLENEUVE-LE-ROI. Ses habitants ruinent le pont qui va de la ville à la tour, IV, 758. — En discussion avec leur garnison, 759.
- VILLEPION. Envoye pour prendre possession de Turenne pour le roi, VI, 535. — Mis par le roi en possession des forteresses du duc de Bouillon, 548.
- VILLEPION (M<sup>me</sup> DE). Mort de son fils, II, 413, 414.
- VILLEPREUX, ville, III, 143, 390.

- VILLEROY. Rendez-vous donné en ce lieu par le roi à M<sup>re</sup> d'Entragues, VIII, 749, 750.
- VILLEROY (X. de Neuville, sieur DE). Porteur supposé d'une dépêche ordonnant une seconde Saint-Barthélemy, I, 65. — Commissaire envoyé à une conférence avec le roi de Navarre, 141. — Sa participation à la paix de Fleix, 364, 365. — Rend à Henri III bon témoignage du vicomte de Turenne, 401. — Reçoit des nouvelles du roi de Navarre, II, 254. — Chargé par la Ligue de traiter avec le roi, III, 580, 587. — Incline à reconnaître le roi, IV, 119. — Se rend à lui, IX, 396. — Necessaire au roi pour ses dépêches étrangères, IV, 635; VIII, 569. — Envoyé par le roi pour dégager le général des cordeliers, VIII, 672. — Envoyé au grand-duc de Toscane, V, 101. — Très-necessaire au roi pour l'expédition des affaires, 102. — Correspondance chiffrée à lui envoyée pour la déchiffrer, 554. — Envoys par le roi pour traiter avec le duc de Bouillon, VI, 995.
- VILLIERS. Envoys par le roi de Navarre au prince d'Orange, I, 339.
- VILLIERS COFFRIERS. maison royale, VI, 157.
- VILLES IMPERIALES. Lettres à elles adressées, III, 159.
- VILLESERREIN, capitaine des gardes du duc de Mercœur, capitule à Beauvais-sur-Mer, II, 397.
- VILLIERS, conseiller d'État, ambassadeur à Venise, VIII, 780.
- VILLIERS (Herman), VIII, 967.
- VILLIERS LE PREL D'HOMME (Jean DE), III, 171.
- VILLUYSANI (Sieur DE). Assassiné, VIII, 861.
- VIMBRÉ (Sieur DE). Prisonnier des ligueurs, III, 59.
- VIMORY. Dispersion en ce lieu, par le duc de Guise, de l'armée étrangère venue au secours des protestants de France, II, 316, 318.
- VINAY. Lieu proposé pour y établir un prêche, VIII, 739, 740.
- VINCENNES. Donne pour prison au roi de Navarre et au duc d'Alençon, I, 69. — Le duc de Mayenne y donne rendez-vous à toutes ses forces, III, 375. — Château très-fort; entre en traité, IV, 130, 131, 135.
- VINCENT (SAINT-). Reçoit ordre de s'emparer de Varen, en Rouergue, I, 438. — Tue à Villefranche, IX, 193.
- VINCENTIN. Foy, FARNÈSE.
- VINS EN GROS (Marchands de). Tenu de prendre permission du roi, IX, 22.
- VINS Étienne, retenu prisonnier à Gênes, VIII, 952.
- VINTA (Belisaire). Premier secrétaire d'État du grand-duc de Toscane, accompagne Marie de Medicis en France, V, 368. — Chevalier, 395, 397. — Recommandé au grand-duc par le roi, 449.
- VIOI. sur une petite fille de sept ou huit ans, qui en meurt, VII, 478. — Pour suites contre le coupable, *ibid.*
- VIOLETTE. Reçoit une pension; sa mort, VII, 814.
- VIOX, maître des comptes, VIII, 892.
- VIOUES ET VIOQUES (Sieur DE). Ardent ligueur, battu en Normandie, III, 187, 195. — Se dispose à se joindre au duc de Mercœur, 239.
- VISCONTI (Cardinal). Visite de la part du roi, VII, 607.
- VISENECHAL, pour vice-sénéchal, I, 25, etc.
- VISQUE (Comte DE). Fils de Charles de Bi-

- ragne, envoyé au roi par le duc de Savoie, V, 672. — S'en retourne content, 680. — Ami de Martinengue, *ibid.* — Négociateur du mariage du fils de Mayenne avec la fille du duc de Savoie, VI, 17. — Envoyé vers le roi par ce duc, 90, 159. — Porteur d'une lettre du duc au roi, VII, 233.
- VISSEUSE, VISSOUSE, VIZOUZE. Voy. BISSOUSE.
- VITARNOUÏ (SIEUR DE). Porteur de lettre de Sully au roi, VII, 638. — Député au roi par les protestants, *ibid.*
- VITEAUX, château, VIII, 832.
- VIERRE, en Guenne. Souffre des excès et cruautés de ceux de Laval, I, 658.
- VITERMONT, gouverneur de Saint-Quentin, VIII, 395; IX, 379.
- VITON ou VANNES (SAINT-), abbaye, VII, 171.
- VITRAY ou VITRÉ, en Bretagne, I, 616. — Synode national réuni en cette ville par le roi de Navarre, I, 616, 617; — pour arriver à un synode universel protestant, 617. — Sa capitainerie et son gouvernement, III, 58, 59.
- VITRY. Abuse des passe-ports du roi, III, 577. — Invité par le roi à aller courre le cerf, 610. — Commande à Meaux, IV, 76. — Abandonne la cause de la Ligue, *ibid.* — Garde son commandement pour le roi, 76, 84. — Beau fait d'armes près de la Fère, 179. — Appelé près du roi avec sa compagnie, 505. — Perd deux chiens, 570. — Envoyé par le roi près du jeune duc de Nevers, 627. — Envoyé pour tailler en pièces les compagnies qui dévastent la Champagne, 736, 739, 748. — Evêché de Meaux accordé à son fils, 809. — Sa querelle avec les deux La Housaye, V, 549. — Présente une jussion du roi au chancelier, 625. — Biron demande à le voir, 643. — Envoyé au chancelier, 665. — Capitaine des gardes du roi, l'un de ses meilleurs vengeurs, VI, 160. — Envoyé au roi d'Angleterre, afin de lui montrer la manière française de chasser et de connaître la sienne, 161; — et à la reine, 162. — Bien reçu du roi d'Angleterre, 167. — Sera renvoyé de nouveau au roi d'Angleterre, 215. — Désiré par lui, 252. — Reçoit les biens confisqués sur le capitaine Provençal, 294. — Dépeche à l'ambassadeur en Angleterre comme auxiliaire auprès du roi de la Grande-Bretagne, tout en faisant des parties de chasse, VI, 471 et suiv. — Reçoit l'office de chauffe-cire, 572. — Porteur d'une lettre à Sully, VII, 130. — Porteur d'une lettre du roi, VIII, 653.
- Avance du blé au roi pendant le siège de la Fère, IX, 91.
- VITRY-LA BRÛLÉE. Privée de cimetière, I, 380.
- VITRY-LE-FRANÇOIS, ville du Perthois. Difficulté pour y établir un préche; en attendant, les protestants iront au préche à Vitry-la-Brûlée, VIII, 740.
- VIVANS (GEOFFROY DE). Gouverneur du Périgord et du Limousin, I, 91, 216. — Charge de faire publier l'édit de pacification, 92; — d'organiser la garnison de Périgueux, 160; IX, 212. — Invite par le roi de Navarre à ne pas s'absenter de la ville, I, 170, 178; — à secourir Figeac, 245. — Retiré de Périgueux à la demande des habitants, 259. — Très-consideré du roi de Navarre, VIII, 150. — Appelé par ce roi à Nérac pour conférer avec lui, 239, 241. — Tente de recouvrer au roi de Navarre son château de Montignac, I, 280;

- VIII, 177. — Ordre de se retirer, I, 283; VIII, 177. — Réintégré à Périgueux, I, 309. — Grande félicitation sur ses services, 312. — Invité à assoupir sa querelle avec le sieur du Fleurac, 369, 385; VIII, 197. — Décreté de prise de corps pour l'affaire La Vauguyon et de Caumont, I, 579. — Répît; appelé à Nérac, *ibid.* — Appelé de nouveau par le roi de Navarre, 625, 627, 632; VIII, 239, 241. — Charge de surveiller l'armée de la Ligne, II, 194. — Prié d'avancer les fortifications et de pourvoir à la défense de Sainte-Bazille, 201. — Ne peut le faire étant obligé de garder Caumont, 202. — En correspondance active avec le roi de Navarre, 204. — Poudre à lui envoyée, 205; VIII, 308. — Sollicité de faire rentrer des deniers pour l'armée étrangère, II, 236. — Soutenu dans l'affaire de M<sup>me</sup> de Caumont par le roi de Navarre, 273, 274; — qui se propose de pourvoir à sa place, 274. — Prié par ce roi de se rendre à Tonneins pour favoriser son passage de la Garonne, 338. — Invité à tenir libre le passage de cette rivière et à protéger les marchands, 385. — Desir du roi qu'il vienne le trouver au printemps, III, 97, 105. — Sa mort, son éloge, 697.
- VIVANS (Jean DE), fils de Geoffroy. Charge un régiment près de Poitiers, III, 339. — Charge de pourvoir à la conservation de Doume, en Périgord, 340. — Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances et gouverneur de Caumont, 434, 617. — Obtient les charges qu'avait son père, 698. — Confirme au roi l'existence de la conspiration découverte par la reine Marguerite, VI, 468, 491, 493. — Mis par le roi en possession des forteresses du duc de Bouillon, 548.
- VIVANS (Sieur DE). Autre fils de Geoffroy, capitaine de la compagnie destinée à la garde de la ville de Caumont, III, 698.
- VOGANCE, capitaine anobli, IX, 79.
- VOISIN. Voy. VEZINS.
- VOJARI (Scipion). Gentilhomme recommandé par le roi au grand-duc de Toscane, IV, 901; V, 238.
- VOLMAR, conseiller du prince de Wurtemberg, IV, 463.
- VOILA (Mario). Désire continuer de vivre en France, VII, 420.
- VOLETTE (Comte DE LA). Le roi lui rend compte de ce qui s'est passé à Arques, III, 51, 52. — Gouverneur du Limousin, 271, 309.
- VOUMARE (Sieur DE). Anobli, VI, 487.
- VUYDEVILLE. Sa mort; argent trouvé dans sa maison, IV, 735.
- VYSMES. Destiné au gouvernement de Saint-Valery, si la ville est prise, III, 518, 524, 526. Voy. WIMS.
- VY (Daniel DE), bourgeois de Berne, V, 531.
- VYCOSE. Voy. BISSOUSE.
- VYE (LA). Protège de la comtesse de Gramont, III, 216.
- VIGNIER, maître des requêtes de l'hôtel du roi, IX, 75.
- VILELOX, abbé, très-peu affectionné au roi, VIII, 572.



## W

- WALDINI ou UVALDINI. Devient nonce du pape près du roi, VII, 330.
- WALLONS dans l'armée du roi, VIII, 446. — D'autres sortent de Paris rendu au roi, IX, 396.
- WALSINGHAM (François). Remercié par le roi de Navarre de ses bons offices auprès d'Élisabeth et encouragé dans cette voie, II, 15, 228; VIII, 173, 271, 284, 285, 289, etc. — Tenu par le roi de Navarre pour un des plus gens de bien et des plus vertueux du temps, 299. — Recommande au roi le chevalier Williams Roger, 391. — Conseiller et secrétaire d'État de la reine d'Angleterre, III, 25; VIII, 329. — Grands remerciements à lui adressés par le roi, III, 61. — Lettre à lui adressée, IX, 348, 349.
- WARRENCHIN, audencier, envoyé vers la reine d'Angleterre par l'archiduc Albert et sa femme, VIII, 762.
- WATTEVILLE (Sieur DE), avoyer de Berne : son éloge, VIII, 322, 332, 417. — Remercié par le roi de Navarre, 332, 417. — Prié par ce roi d'intervenir en sa faveur auprès de son canton, IX, 350.
- WEMIES. Député vers le roi par le roi d'Écosse, IV, 218, 219, 255.
- WIDEMACRE, capitaine, envoyé au roi par le landgrave de Hesse et *vice versa*, VI, 166, 172, 475, 476, 478, 546, 548, 560, etc.; VIII, 936.
- WILKS ou WILKES (Thomas). Envoyé en France par Élisabeth, IV, 14. — Bien reçu du roi, 30. — Ses bons offices auprès d'Élisabeth, 39.
- WILLIAMS (Roger). Voyez ROGER.
- WILLEGHBY ou WILLEBY (Baron DE). Conduit des troupes anglaises au secours du roi; son éloge, III, 67, 74, 96, 118. — Témoignage d'estime pour sa personne, 282; VIII, 400.
- WIMONDY, secrétaire de l'ambassadeur d'Angleterre; rempli de malice, VI, 10.
- WIMS ou WYMES (Sieur DE). Gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, s'en retourne en Écosse, VIII, 305. — Ambassadeur du roi d'Écosse en France, III, 119; IV, 218, 219, 255. — Commande une compagnie dans l'armée royale, III, 518, 524, 526.
- WIXOUL, VII, 882.
- WOLFGANG, duc des Deux-Ponts. Venu au secours des protestants de France, mort à Escar, son corps envoyé en Allemagne, I, 21.
- WUFLENS (Sieur DE). En marché avec le roi de Navarre pour lui vendre sa seigneurie, II, 266. — Vérification de ses mémoires pour constater les dettes du sieur de Clervant, 372.
- WURTEMBERG. Ses ducs : *Louis*, ambassadeur du roi de Navarre pour lui exposer l'état des affaires de France et lui demander des secours, III, 107. — Secours accordés, 107, 155, 156. — Remerciements du roi, 396, 502. — *Frédéric*; débiteur de la duchesse de Longueville, VIII, 504. — Créancier du roi, 527, 528. — Discussion pour les comptes, 528. — Le roi tire de lui plus de secours que de tout autre prince, IV, 463. — Décore du collier de l'ordre de France, 464. — Sa créance assi-

gnée sur les terres du roi en Normandie, VIII, 800. — Presse la rentrée de ce qui lui est dû, V, 578. — Exhorté par le roi à resserrer l'union des princes germains, VIII, 946 et suiv. — Difficile pour lui de se mettre en posses-

sion des terres de Normandie à lui cédées par le roi, VII, 87, 154; VIII, 948.

Remboursé de sa créance, IX, 36. — Intéressé dans les affaires de Strasbourg, 115 et suiv., 118 et suiv.

## X

SAINTES. Voyez SAINTES.

XAVIER (François). Le roi s'adresse au

pape pour provoquer sa canonisation.

VII, 747.

## Y

YCARVILLE. Voy. INCARVILLE.

YOLET PUISUR (Sieur d'). Envoyé par le roi de Navarre pour amener en Guienne l'exécution de l'édit de pacification, I, 187. — Reçoit commission du même roi pour faire rendre des forts (Yolet le jeune), 195. — Envoyé en Languedoc pour faire exécuter l'édit de pacification, 214. — Donne connaissance à Dunville et au roi de Navarre des troubles de Montpellier sur l'élection de ses consuls, 227. — Envoyé vers MM. des églises, 320. — Porteur de dépêches du roi de Navarre pour demander la reddition de Meude, 385, 386. — Envoyé au roi de France, 606, 620; IX, 190. — Envoyé de nouveau pour exposer la conduite du roi de Navarre, I, 645.

YON (SAINT-). Lieutenant du grand maître des eaux et forêts dans la province de Poitou, VI, 352.

YORCK (Sieur d'). Son retour en Angleterre, III, 382, 827.

YSABELLE, comedienne, autorisée par le roi à s'en retourner en Italie avec sa compagnie, VII, 176.

YVALOY (Sieur d'), capitaine de la ville et du château de la Fère-sur-Oise: sa mort, VIII, 29.

YVER (François), évêque de Luçon, predecesseur d'Arnaud du Plessis, VII, 53, 55.

YVERNÉ. Son voyage en Espagne dans l'intérêt du roi; est arrêté, VI, 662. — Appelé près du roi, 662, 663.

YVETEAUX (Sieur DES). Son abbaye de Notre Dame-du-Val, VII, 26. — Precepteur du duc de Vendôme, fils du roi, 30. — Reçoit l'abbaye de Saint-Symphorien au diocèse de Beauvais, 30, 160. — Son parent obtient du roi l'office d'avocat général en Normandie, 754.

YVETOT, ville de Normandie. Le roi y obtient un avantage sur les forces du duc de Parme, III, 623.

YVIER. Voy. TOUR D'YVIER.

## Z

- ZAMET. S'entremet pour une prolongation de trêve, IX, 385. — Banquier; fait des avances pour le service du roi, IV, 534, 701, 740, etc.; 975, 991, 996; V, 43, 47, 68, etc.; VIII, 723; IX, 311, 314. — Envoyé par le roi vers Marie de Médicis à son arrivée en France, V, 330. — Mandé en poste près du roi, 371. — Mêlé à un grand nombre d'affaires, VIII, 826. — Le roi et la reine vont souper chez lui, VIII, 871. — Remboursé sur des impôts, VI, 34, 94. — Justifié et excusé par le roi auprès du grand-duc de Toscane, VIII, 907, 908, 914, 924. — Ses affaires recommandées à la grande-duchesse, IX, 329. — Envoyé par le roi à Rouen pour en ramener un frère capucin, VII, 75. — Recommandé par le roi au cardinal Piatti, 699. — Fermier du sel, IX, 12. — Chargé de poursuivre le fait du marc d'or, 28, 31.
- ZAMET (Jean). Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, VII, 190. — Son voyage en Italie pour y prendre du service, *ibid*.
- ZANNER, capitaine suisse, tantôt au service du roi, tantôt contre lui, VIII, 478.
- ZELANDE (Amiral de). Commande des compagnies pour le roi, IV, 485.
- ZÉROTIN ou JÉROTIN (Le baron DE), seigneur saxon. Visité au nom du roi de Navarre par Bongars, II, 432. — Favorable au roi, VII, 467.
- ZURICH. Les Suisses de ce canton se distinguent à Ivry, III, 177. — Remerciements du roi pour secours à lui fournis, 503. — Avances d'argent faites au roi par ce canton, VIII, 477. — Son Conseil s'intéresse au duc de Bouillon, VI, 411, 412.



# ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

POUR LES TOMES VIII ET IX.

## TOME VIII.

- Pages 24, note, avant-dernière ligne : belle-fille du vieux d'Arros, *lisez* sa belle-fille.  
146, ligne 16 : Glateux, *lisez* : Glatenx.  
148, Supprimez la note 2.  
162, à la date, *supprimez* : 1<sup>re</sup>.  
177, date fausse et double emploi. Voy. t. IX, p. 212  
198, ligne 16 : d'Ortez, *lisez* : d'Orthez.  
220, note, 2<sup>e</sup> colonne, ligne 1<sup>re</sup> : et note, *lisez* : et 235, note.  
293, ligne 5, famille d'Hérisson, *lisez* : A. d'Herisson de Polastron; et de même  
aux pages 500, 524, 546, 560. *au lieu de* A. Herisson.  
338, ajoutez à la note 2 : était gouverneur de Metz.  
364, à la date, et page 366, ligne 7, il faudrait *lire* décembre *au lieu de* novembre. *Voyez* Itinéraire, t. IX, p. 429 et 430.  
381, ligne 12 : Saint-Denis, *voyez* Itinéraire, 4 avril, p. 432.  
385, note 1, colonne 2, ligne 1 : Grammont, *lisez* : Gramont.  
406, ligne 18 : camp d'Aunoy, *lisez* : Annay. *Voyez* Itinéraire, p. 434, 15 novembre.  
505, ligne 8 : Chartres, douteux. *Voyez* Itinéraire, p. 447, 10 février.  
629, note 2, lignes 2 et 3 : Le fameux du Perron, *lisez* : Renaud de Beaune.  
670, sur la note, *voyez* Itinéraire, p. 462, 27 septembre et 5 octobre.  
697, ligne 7 : xxvij<sup>me</sup>, *voyez* Itinéraire, p. 463, 27 janvier 1598.  
709, ligne 2 : Loyseau, *ajoutez* : médecin et chirurgien ordinaire du roi.  
711, ligne 15 : Bothern, *lisez* : Bothéon.  
773, à la date : 1600-13 août, *lisez* : 1599.  
823 à la note, ligne 6 : 29 février, *ajoutez* : 1603.  
*Ibid* fin de la lettre : Fait à Paris, *voyez* Itinéraire, p. 479, 10 mai  
826, ligne 4, *voyez* Itinéraire, p. 479, 9 juin  
879, ligne 16 : 29 février 1603. Ce n'était pas une année bissextile  
894, ligne 5 : Montastrue, *lisez* : Montastruc  
927, lettre du 14 avril 1606. Double emploi. *Voyez* t. VI, p. 605

## TOME IX

- Pages — 8, fin de la note, *ajoutez* : voyez aussi *Lettres missives*, t. I, p. 620.  
 9, à la note, *ajoutez* : voyez *Lettres missives*, t. II, p. 267, note  
 63, ligne 11 : Saint-Gelois, *lisez* : Saint-Gelais.  
 108, lettre n° 164, double emploi. Voyez t. VIII, p. 927.  
 233, dernière ligne du texte : Faussetepause, *lisez* : Fausserepose.  
 435, la lettre inscrite sous le 22 janvier 1591 appartient à 1592.  
 717, lignes 13 et 19 : roi de Navarre, *lisez* : roi de France.  
 787, *ajoutez* : HOUSSAYE (les deux), leur querelle avec le sieur de Vitry, V, 549.  
 791, colonne 1<sup>re</sup>, ligne 19 : 193, *lisez* : IV, 193. — Ligne 24 : 407, *lisez* : 409  
 — Colonne 2, ligne 8 : du parlement, *lisez* : des protestants.  
 793, colonne 1, ligne 1 : IV, *lisez* : III.  
 813, colonne 2, *ajoutez* : MAXNOYER, commissaire, V, 2.

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME IX.

	Pages
Avertissement. . . . .	1
Supplément. Lettres non datées. . . . .	1
Quelques lettres recueillies pendant l'impression du tome IX. . . . .	363
Itinéraire et séjours de Henri IV depuis son avènement au trône de France jusqu'à sa mort. . . . .	427
Henri IV et sa correspondance . . . . .	507
Cinq lettres nouvelles. . . . .	659
Table générale des matières. . . . .	665
Additions et rectifications . . . . .	931













DC                    Henri IV, King of France  
122                    Recueil des lettres  
  .8                    missives  
A4  
1843  
t.9

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

